THE UNIVERSITY
OF ILLINOIS
LIBRARY
282.05
REV
v.154

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

REVUE

DU

MONDE CATHOLIQUE

RECUEIL INTERNATIONAL

Dogmatique, Politique, Scientifique, Historique et Littéraire

---

QUARANTE-DEUXIÈME ANNÉE

TOME CENT CINQUANTE QUATRIÈME

QUINZIÈME DE LA SEPTIÈME SÉRIE

PARIS

Arthur SAVAÈTE, Éditeur

76, Rue des Saints-Pères, 76

—

1903

282.05
REV
v.154
12 Dec 28 Brown

Le P. Aubry

ET LA

RÉFORME DES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES

(Suite.)

Brunelles, 14 février 1893.

Votre ouvrage rencontre des adversaires. C'est naturel ; il demande trop de réformes ; crie au gallicanisme et au libéralisme subsistant en pratique ; raille trop haut les admirations de conventions et toutes en phrases de nos théologiens français pour les travaux du Pape. Mais laissez clamer. La raison est pour vous ; et dans le jeune clergé vous trouverez des amis, des disciples, saints prêtres, zélés curés qui croient à la priorité de la doctrine, à la valeur moralisante, sanctifiante, apostolisante du dogme catholique, et qui, sur vos conseils, vont se pénétrer de plus en plus des enseignements doctrinaux de l'Eglise.

GARANCHER,
Professeur au Grand Séminaire de Chartres.

Nice, 21 février 1893.

La question touchée dans votre beau volume est capitale. Mais je doute qu'elle puisse être tranchée, de bien longtemps encore, dans un sens conforme à vos vues. Le clergé de France est enchaîné à la Révolution dans la personne de l'Etat moderne. Quand cette horrible chaîne sera brisée, nous pourrons espérer *peut-être* des jours meilleurs pour l'Eglise de France, pas avant. Voilà ce qu'il faudrait avoir le courage de dire tout haut...

R.-C. CHAPOT,
Aumônier de Sainte-Ursule.

Garches, 24 février 1893.

Nos évêques ont peur de s'occuper de leurs séminaires ; la plupart ne savent pas ce qui s'y passe et n'y vont que pour les ordinations. La règle de l'Eglise veut que les séminaires soient dirigés par

668874

le clergé séculier, par les prêtres du diocèse et non par les religieux. Les Sulpiciens ont eux-mêmes besoin d'un *indult* accordé *ad decennam*. On ne s'explique pas la pratique des évêques de faire diriger leurs séminaires par des religieux qui ne connaissent pas le plus souvent le *monde*, la vie et les besoins de la société, l'esprit des diocèses et les grands devoirs du Sacerdoce.

P. PERNY,
Ancien provicaire du Kouy-Tcheou.

Paris, 12 mars 1893.

Quelle richesse de pensées dans les *Grands Séminaires!* Une idée qui a été souvent répétée à Rome, par devant moi, à des prêtres, à des professeurs, à des cardinaux, qu'on n'ose pas dire en France, et que très heureusement vous avez dite : le gallicanisme du XVIIe et du XVIIIe siècle est mort peut-être ; mais le gallicanisme pratique est plus vivant que jamais... Tant pis pour ceux qui se scandalisent ; il n'est plus permis d'être gallican aujourd'hui, pas plus en pratique qu'en théorie.

L'abbé LURY,
Docteur en théologie et en droit canonique.

Verdun, 12 mars 1893.

L'ouvrage du P. Aubry m'a été grandement utile ; c'est un des meilleurs qu'on puisse mettre aux mains des séminaristes et des jeunes prêtres. Il y a beaucoup à gagner à entrer en communication avec l'âme si élevée, si ardente, si sainte du P. Aubry.

LAMOUREUX,
Directeur au Grand Séminaire de Verdun.

Etats-Unis, 26 avril 1893.

J.-B. Aubry, dans ce volume sur les *Séminaires*, se montre écrivain supérieur ; on ne peut le louer assez. C'est un ouvrage providentiel pour la France. L'auteur, pour l'écrire, avait l'autorité désirable ; c'est un théologien et un apôtre de premier ordre. Tous les prêtres sans préjugés, tous les prêtres qui ont le sens commun, penseront comme moi. Si j'avais eu cet ouvrage, il y a vingt-cinq ans, je serais un autre homme...

L'abbé SIMON,
Curé de la Nouvelle-Orléans.

Hazebrouck.

Merci du fond du cœur pour les bonnes idées que vous allez répandre ; puissent elles faire lever une nouvelle génération de prêtres théologiens. Nous avons grand besoin de remonter le courant d'idées qui nous entraîne à notre décadence certaine. C'est dans la Tradition et chez les Pères que nous devons chercher la sève de la science et de la vie chrétienne, et non dans nos *Manuels*, véritables squelettes décharnés, qui n'ont pas même un souffle de vie, bien loin d'être capables de la communiquer...

L'abbé DEBREYNE,
Professeur au Séminaire d'Hazebrouck.

Rodez, 5 mai 1893.

Cette immense étude suppose, dans son auteur, des connaissances très variées et un esprit d'observation considérable. Les défauts de nos méthodes y sont relevés avec sagacité, et les améliorations à introduire signalées avec talent et autorité.

Malheureusement, l'appauvrissement sacerdotal de la plupart de nos diocèses, ne permet pas de donner aux études philosophiques et théologiques toute l'attention et toute la profondeur désirables.

Je vous remercie de m'avoir envoyé cet ouvrage, si plein de choses dont je ferai mon profit, et qui tiendra un bon rang dans ma bibliothèque.

† J.-C. ERNEST, Cardinal BOURRET.

Paris, 25 mai 1893.

Le P. Aubry n'est pas un révolutionnaire en fait d'études ecclésiastiques. Il veut nous ramener à l'enseignement traditionnel dont Rome a gardé le secret. Aussi attaque-t-il vigoureusement la routine invétérée qui fait négliger, en France, l'étude de la philosophie et du droit canon, et porte nos professeurs à ne donner à leurs élèves qu'une théologie froide, étriquée, au lieu de ces flots de doctrine dont les Ecoles romaines sont les dispensatrices généreuses.

Plaise à Dieu que son œuvre stimule le zèle de nos professeurs de grand séminaire, et les porte de plus en plus à tourner les yeux et à tendre l'oreille vers cet enseignement magistral que tous les Pontifes romains ont eu à cœur de maintenir dans la Ville Eternelle ! Plaise à Dieu surtout que ceux qui ont la charge de l'enseignement des séminaires en France, se pénètrent de plus en plus de

cette idée que Rome est seule capable de former complètement l'élite des maîtres qu'ils destinent à cet enseignement...

L'abbé Périès,
Docteur en théologie et en droit canonique.
(*Journal du droit canonique*, mai 1897).

Louville, 1er septembre 1893.

Les controverses échangées dans l'*Univers* ont fait à votre livre une publicité dont je me réjouis. Je suis avec le P. Aubry contre le « Supérieur de grand séminaire » de l'*Univers*; le P. Aubry a raison d'exalter la méthode d'exposition, tout en ne dédaignant pas l'apologétique...

Mgr d'Hulst,
Recteur de l'Université catholique de Paris.

Amiens, 5 janvier 1894.

Combien je suis heureux de me trouver en parfaite communauté d'idées avec vous. Il y a bien à faire, et beaucoup d'entre nous ne veulent rien faire du tout. De plus en plus nous sommes victimes du libéralisme catholique. Hélas! quand reviendrons-nous aux vrais principes? Que le bon Dieu le veuille et nous sauve! mais que d'obstacles en haut, en bas, au milieu de nos rangs sacerdotaux.

L'abbé d'Hallus,
Chanoine d'Amiens.

Le Plan, 27 avril 1894.

C'est une grande joie, pour nous, pauvres prêtres isolés, abandonnés, complètement désorientés, au fond de nos provinces, d'apercevoir enfin des principes, de pouvoir nous faire de justes et profondes appréciations des choses ecclésiastiques, de sentir enfin un peu d'air, de voir une belle et salutaire lumière...

L'abbé Laye,
Aumônier (Haute-Garonne).

Metz, juillet 1894.

Il y a, dans cet ouvrage, des idées d'une profonde justesse, dictées par l'expérience, inspirées par un grand esprit surnaturel, exprimées avec une émotion communicative. Ces idées aideront au succès des efforts de Léon XIII pour le progrès de l'éducation cléricale; elles

aideront ceux qui sont entrés dans la voie que préconise le P. Aubry ; elles stimuleront les retardataires ; elles augmenteront en tous l'amour pour Notre-Seigneur et son Eglise.

Revue Ecclésiastique de Metz.

Fribourg-en-Brisgau, janvier 1895.

Nous n'hésitons pas à recommander aux professeurs et aux élèves cet ouvrage sur les *Grands Séminaires*, écrit avec un noble enthousiasme pour la théologie et l'Eglise ; les premiers peuvent y apprendre beaucoup pour l'instruction des autres, pour leur état futur... Nous souhaitons aux tentatives du théologien français le meilleur succès ; son *Carthaginem esse delendam* peut prendre place en face du libéralisme contemporain...

Revue critique catholique de Fribourg.

Ambialet, 6 juillet 1896.

Je me déclare littéralement enchanté. Cet ouvrage est *totus succus*. Quelle doctrine forte, pleine — *saginata, pinguis !* Ses intuitions, ses idées pratiques, ses vues profondes, sa méthode, son langage sont d'un docteur émérite, d'un père de l'Eglise.

Cette œuvre est pour moi *achevée*, si bien que j'en vais faire le traité pédagogique du scolasticat supérieur que je suis appelé à fonder, organiser et diriger, dans notre famille religieuse... Dans les divers *cours*, le P. Aubry sera ma lumière, mon guide, mon autorité et mon soutien. C'est à lui que j'adresserai nos jeunes professeurs, et c'est lui qui fera les frais des cours pédagogiques que je vais établir.

Mon enthousiasme pour le P. Aubry est fait d'expérience, d'étude et de réflexion personnelle. Non, jamais je n'ai lu ni entendu personne qui me conseillât avec tant de justesse et d'autorité sur toutes les matières et les méthodes d'enseignement ecclésiastique...

R. P. Bernard,
Docteur en théologie et en droit canonique,
Supérieur du scolasticat du T. O. de S. François.

Rome, 30 mars 1898.

L'examen des *Grands Séminaires* m'a convaincu que le livre est solide, digne d'être médité, et que le plan du P. Aubry mérite les considérations des savants et des pasteurs de l'Eglise.

Je vous remercie; mais l'expression de ma reconnaissance sera plus parfaite, lorsque j'aurai la consolation de vous voir à Rome en avril prochain. Que le bon Dieu bénisse vos travaux, et qu'il soit votre récompense et votre suprême joie.

Cardinal PAROCCHI.

Josselin, 23 juin 1902.

Quel bain de vie je viens de prendre dans la lecture de ces pages aussi lumineuses que fortifiantes. Comme tous les jugements portés par cette profonde et vaste intelligence sont marqués au coin de la vérité !.. Tout, dans cet ouvrage, est lumineux comme la foi, fortifiant comme la vérité, suave et sanctifiant comme la charité. Des œuvres semblables sont vraiment un festin pour l'âme sacerdotale...

Par sa foi vive et agissante, par la sûreté et la solidité de ses doctrines, par son amour de l'Eglise, par la noblesse de son caractère, le P. Aubry est de la famille des Guéranger, des Pie, des Plantier, des Berthaud, des Gay... Comme son âme habite les sommets de la philosophie, de la théologie dogmatique, de l'ascétisme et de l'histoire !...

R. P. FLEURY,
de l'Ordre du B. Grignon de Montfort.

En consignant ici ces témoignages, nous n'entendons pas entreprendre sur l'œuvre des prospectus : nous voulons faire un plébiscite. Les lettres forment une république ; dans cette république, il y a des patriciens et des plébéiens : des plébéiens du rapetissement volontaire, des patriciens, de grands esprits qui veulent partager avec d'autres leur propre grandeur et planter leur tente sur le Thabor, pour, de là, monter plus haut, je veux dire au Calvaire. *In cruce salus, in cruce vita.*

Le Calvaire a détruit toutes les servitudes ; par la croix, il nous mène à la plénitude de la lumière. Les patriciens du clergé français, réunis ici en assemblée, décernent leurs suffrages aux œuvres du P. Aubry. Mon témoignage eût été d'un trop faible poids ; seul, il ne pouvait rien décider par lui-même. Tous ces curés, professeurs, vicaires généraux, prélats, évêques, d'un concert unanime, nous déclarent qu'ils ont trouvé dans les ouvrages du missionnaire théologien, le cri de la vraie réforme, le mot d'ordre de la réparation intellectuelle, de l'ascension doctrinale, qui rejettent dans l'ordre toutes les larves du pain et nous convient à la reconstruction de la

nouvelle Jérusalem. Bienheureuse vision de paix, Dieu veuille nous départir ta paix et ta gloire ! Nous en avons les prémices, nous en verrons les triomphes.

Si je pouvais croire que quelqu'un s'obstinât dans les routines de ténèbres et sur les ornières de décadence, je voudrais inscrire sur une bannière les dix titres des livres du P. Aubry, et, comme le vieux roi vaincu, m'en aller à travers la France, crier aux nouvelles générations sacerdotales : Voici le labarum de l'avenir : *In hoc signo vinces.*

XX

LES OBJECTIONS

Rien d'humain, disait Térence, ne m'est étranger : c'est ma conviction : *Nil humani a me alienum puto.* En recueillant ces témoignages, si glorieux pour le P. Aubry, si décisifs en faveur des doctrines qu'il préconise et de la réforme qu'il prêche, nous n'entendons point que le P. Aubry soit infaillible, ni impeccable. Si les sympathies de l'esprit ou la volonté de la chair nous inclinaient à une pareille condescendance, l'esprit public, par la force, parfois aveugle de sa résistance, nous ramènerait à la réalité des choses. Si vous prêtez l'oreille à des grognements aussi peu fraternels qu'ils se croient décisifs, le P. Aubry n'est qu'un Erostrate. Sa pétulance d'esprit et son bras emporté ont ébranlé les colonnes du temple de la sagesse ; et avec les dix mille feuillets de ses ouvrages, il voudrait incendier les pieux asiles où s'enseigne la sagesse traditionnelle du particularisme français. Pour être sincère, nous croyons, en effet, que le P. Aubry a prémédité ce crime ; et, pour notre part, nous voudrions prêter main-forte à ce dessein. Raison de plus, pour nous, de répondre, ici, aux objections et de rendre une solennelle justice aux détracteurs du P. Aubry.

Une Ecole surtout s'est rencontrée, pour lui faire un crime des idées qu'il tenait de Rome et de son appel au renouvellement des études sacrées. Les maîtres de cette Ecole, fondée au XVIIe siècle, sous l'influence latente et inconsciente du particularisme français, ont répudié la thèse du P. Aubry, et mis son livre à l'*Index* de leur séminaire ; mieux que cela, d'aucuns sont allés jusqu'à en interdire la lecture aux étudiants de leurs Ecoles, et le dépôt même chez leurs

libraires. Ce détail authentique se passe de commentaire ; il serait cruel d'insister et d'arguer d'obscurantisme.

Sans doute, les détracteurs du P. Aubry ont reconnu en lui « une grande intelligence, douée d'une pénétration profonde, rendant ses conceptions avec une lucidité parfaite » ; ils ont accordé à son œuvre « de bons morceaux, de beaux mouvements, des aperçus remarquables » ; mais ils ont fait « toute réserve sur le principe de direction théologique et sacerdotale » [1] ; ils l'ont accusé « de procéder en véritable révolutionnaire, qui veut tout brûler pour faire du neuf ». Ils n'ont pas compris combien était légitime, et malheureusement trop fondée, l'indignation du P. Aubry, à la vue des *concessions progressives* faites à l'erreur, par les défenseurs officiels de la vérité, et du peu d'estime que le plus grand nombre entourent les études de principes.

Non seulement des hommes qui occupent, dans nos Ecoles théologiques, une situation considérable, en vinrent à déplorer « que la question de l'Ecole romaine et de l'Ecole française, tînt tant de place dans la pensée du théologien » ; mais ils taxèrent encore le P. Aubry « d'exagération, d'injustice », et l'œuvre de son éditeur « d'œuvre mensongère, de mauvaise action », l'accusant de chercher à faire « d'un simple missionnaire un réformateur inconsidéré, d'un docteur en théologie un docteur de l'Eglise [2] ».

Avec le manque de logique le plus complet, et tout en se déclarant « extrêmement sympathiques à tout ce qu'il disait sur l'esprit catholique romain, théologique, scolastique », ils prétendirent que le P. Aubry « trouvait tout merveilleux à Rome, tout défectueux en France, qu'il n'était expert ni dans la question des études théologiques, ni dans celle des séminaires » ; que, du moins, il n'avait ni mission, ni grâce d'état, pour dénoncer le mal, s'il existait ». A les entendre, enfin, les études de principes n'avaient nullement besoin d'une restauration, et le P. Aubry n'était qu'un « *fougueux ultramontain*, trop peu expérimenté, pour juger sainement les choses, écrivant avec une violence doctrinale incorrigible. »

Nous savons, et J. de Maistre nous a, depuis longtemps, appris que les mots de *violence ultramontaine*, de *fougue ultramontaine*, sont familiers à l'Ecole gallicane et libérale. Sur ce point, les habitudes intellectuelles n'ont guère varié ; c'est un curieux détail des mœurs

[1] Lettre d'un Supérieur de Grand Séminaire.
[2] Lettre d'un Supérieur de Séminaire.

et habitudes de cette Ecole. Nous regrettons cette faiblesse, sans doute involontaire, mais elle éveille le soupçon de parti-pris et de partialité.

Nous pourrions demander aux adversaires du P. Aubry de nous définir ce que c'est qu'un *ultramontain*, et pourquoi il leur paraît plus fougueux qu'un gallican ou un libéral. Cette expression de *fougueux ultramontain* est une rengaine gallicane aussi vieille que tristement symptomatique. Est-il donc possible, sans être *fougueux*, de trouver, à nos méthodes françaises, de graves défauts, et de reconnaître que les moissons sociales dont nous voyons aujourd'hui la désolante récolte, ne sont pas le fruit d'une formation doctrinale absolument irréprochable. *A fructibus eorum cognoscetis eos !* Enfin, n'avons-nous pas des raisons pressantes de nous défier de cette Ecole qui cherche à s'attribuer en France le monopole de la direction intellectuelle du clergé, et qui, à l'exemple du gallicanisme et du jansénisme, dont elle se défend d'avoir subi trop longtemps l'influence, refuse toute compétence à quiconque n'est pas *de sa famille*, et n'a pas épousé *ses idées, ses théories, ses coutumes, ses traditions ?*

« Nous n'avons lu ni la *Méthode*, ni les *Grands Séminaires*, écrivait, à l'*Univers*, un supérieur de Grand Séminaire, maître autorisé de l'Ecole qu'attaque le P. Aubry ; ils nous sont connus uniquement par la Bibliographie. Nos manuels de théologie, en France, d'après le P. Aubry, ne sont pas la perfection ; il faudrait revenir à saint Thomas ; Franzelin a ouvert une voie où nous devrions marcher ; on n'entend pas assez la Tradition dans nos livres de cours ; nous faisons trop de polémique, pas assez d'exposition du dogme ; dans l'étude de l'Ecriture sainte, on donne trop à la controverse et à l'érudition, pas assez au sens dogmatique ; il n'y a pas à espérer de voir surgir sur notre sol un clergé fort et influent, sans de solides études théologiques. — Nous souscrivons des deux mains à des idées qui nous paraissent incontestables.

« Pourquoi, à propos de ces vérités, avoir parlé si sévèrement et si injustement de l'organisation des études sacrées dans les Grands Séminaires ? Où sont-elles les Ecoles modernes demeurées cartésiennes dans leurs procédés, gallicanes dans leurs conclusions, incapables d'influence salutaire sur une société dont le désarroi est l'œuvre la plus incontestable. Où est-elle cette école qui, tout en acclamant les conseils pressants de Léon XIII, demeure cantonnée dans ses méthodes surannées ?

« Voilà des accusations fort graves et qu'il est inique de faire peser sur les Grands Séminaires en général. S'il est, en quelque

lieu connu du P. Aubry, un professeur de théologie attardé dans les conclusions gallicanes, au lieu d'accuser tout le monde, qu'un zèle bien entendu dénonce l'hérétique ou le quasi-hérétique à l'Index et au Saint-Office.

« Qu'est-ce que ceci encore ? « Le P. Aubry fait le procès de nos vieux théologiens qui, depuis le XVIIe siècle, ont perpétué, chez nous, les théories gallicanes, jansénistes et libérales ? » — Eh quoi ! ces théories se sont perpétuées chez nous, et il n'est pas un prélat, pas un homme dévoué à l'Eglise, pour dénoncer la présence d'une semblable peste à qui pourrait nous guérir. Nous demandons qu'on nomme le lieu où se trouve un mal aussi dangereux. Si ces Ecoles existent, nous en donnons notre parole, leur influence ne se fit jamais sentir dans les murs du séminaire d'où sont écrites ces lignes.

« Jamais non plus nous n'avons rencontré « cette école utilitaire qui, dans beaucoup de nos chaires d'enseignement, oppose la théorie à la pratique, l'action aux principes ». Le P. Aubry ne doit pas ignorer que ce ne sont point les maîtres qui opposent la pratique à la théorie, mais les élèves les moins studieux, en quête d'une belle raison pour se dispenser de l'étude.

« Voilà les réclamations que nous avions à faire pour notre compte personnel, contre les exagérations de l'admirateur du P. Aubry, ces exagérations, à notre avis, vont jusqu'à l'injustice et au delà encore. Maintenant, pour terminer par un mot plus doux :

« Le P. Aubry, nous dit-on, est un partisan de l'Ecole romaine dans l'enseignement de la théologie. Sur ce point, nous sommes d'accord avec lui, bien que nous affirmions l'impossibilité de modeler de toutes pièces un Grand Séminaire sur l'Université grégorienne. Le P. Aubry croit que le Séminaire français, à Rome, a une grande mission à remplir. C'est notre avis ; et nous n'aurions pas fait de sitôt, si nous voulions dire de Santa-Chiara tout le bien que nous en pensons. Mais nous devons ajouter, à l'honneur de cette maison, que, de la bouche des hommes savants et modestes qui la dirigent, nous n'entendîmes jamais sortir un blâme contre les séminaires de France. Nous aimerions davantage le livre du P. Aubry et le compte rendu qui en a été fait, si nous y eussions trouvé la réserve et la modestie que les maîtres de Rome enseignaient à leurs disciples [1]. »

[1] Article d'un supérieur de Grand Séminaire. L'*Univers*, 23 juin 1893.

A ce supérieur de Grand Séminaire qui ne se réfère qu'à un article bibliographique, et qui confesse formellement n'avoir pas lu les ouvrages incriminés, il est nécessaire d'opposer la réponse de l'éditeur du P. Aubry.

« Le P. Aubry et son collaborateur sont pris à partie et gravement qualifiés par un supérieur de séminaire : Nous pourrions ne retenir de cette attaque que l'aveu significatif de l'auteur : *Nous n'avons lu*, dit-il, *ni l'un ni l'autre des livres du P. Aubry ; ils nous sont connus uniquement par le compte rendu d'un théologien*. Nous pourrions tenir le P. Aubry et son collaborateur pour justifiés, et très amplement, par cette déclaration ; car enfin, il est élémentaire qu'une critique, si elle veut être *sérieuse*, demande un examen *sérieux* de la chose critiquée, surtout s'il s'agit d'une œuvre aussi considérable que celle du P. Aubry, d'une œuvre qui a eu un très grand retentissement en France, en Allemagne et en Belgique. »

Que le *théologien* du P. Aubry ait jugé sainement, nous le croyons et beaucoup d'autres le croient avec nous. — La preuve est faite par le chapitre des témoignages. « Et puisque des évêques, des cardinaux, des vicaires généraux, des supérieurs, des professeurs de séminaire, *en très grand nombre*, n'ont pas dédaigné de lire, de répandre, de recommander chaudement *les Grands Séminaires*, et ont bien voulu en écrire des lettres qui ne sont rien moins que de banales approbations ou des actes de complaisance, nous ne pouvons que renvoyer le correspondant de l'*Univers* au volume incriminé ; il y trouvera nombre de ces *documents humains ;* il y verra encore une réponse longuement motivée à cette *fin de non recevoir*, à laquelle nous a, depuis longtemps, habitués une certaine école ; il y verra une solution franche et fondée en dogme, des objections et des reproches dont il s'est fait l'écho, avant d'avoir contrôlé, par la lecture, l'ouvrage lui-même.

« Nous avons d'ailleurs l'agréable surprise de constater que l'auteur de l'article est, au fond, et plus qu'il ne voudrait, avec le P. Aubry. Lui-même en fait l'aveu indirect.

« A cette thèse, dit-il, « que nos manuels ne sont pas la perfection — qu'il faudrait revenir à saint Thomas — qu'on n'entend pas assez la Tradition dans nos livres de cours — que nous faisons trop de polémique, pas assez d'exposition du dogme — qu'en Ecriture sainte on donne trop de temps à la controverse, à l'érudition, pas assez au sens dogmatique — qu'il n'y a pas à espérer de voir surgir de notre sol un clergé fort et influent sans de solides études théologiques, etc. » ; à cette thèse, le correspondant répond :

« Nous souscrivons *des deux mains* à des idées qui nous paraissent *incontestables*. » Et puis, sans prendre connaissance du développement philosophique, historique et documentaire, nécessaire à l'exposé complet de la question, il parle d'injustice, d'agression, voire même d'orgueil et d'iniquité ; car chacune de ces accusations ressort, soit du tour donné à la pensée, dans tout le corps de l'article, soit des mots eux-mêmes.

« A entendre d'ailleurs ce correspondant résumer sa pensée, « le P. Aubry va jusqu'à l'injustice et au delà. » — Chez un homme qui fait un appel si énergique à la charité et à la justice, cet *au-delà* nous semble sortir quelque peu de la mesure sacerdotale et de la note théologique ; sans doute la cause est entendue désormais, et les graves autorités que nous avons pour nous, devront, à n'en pas douter, réformer leur jugement !

« Après cela, que notre auteur demande plaisamment *dans quelle partie de notre territoire est érigé en dogme ce chauvinisme* qui a réduit en maxime l'idée dont on nous a bercés que « le clergé français est le premier clergé du monde » ; qu'il affirme que les procédés cartésiens et gallicans ont disparu, sans laisser, dans beaucoup d'intelligences, des traces fatales, des tendances subversives, tout un ensemble de principes atténués et à peine saisissables à l'analyse, mais prêts toujours à se condenser pour empoisonner l'atmosphère théologique ; qu'il somme le P. Aubry de « dénoncer au Saint-Office l'hérétique ou le quasi-hérétique qu'il trouvera attardé dans les doctrines condamnées » ; enfin qu'il déclare que les théories jansénistes, gallicanes et libérales « ne se sont pas perpétuées chez nous depuis le XVIIe siècle », et que nous ne sommes pas, aujourd'hui, finalement livrés, pieds et poings liés, au libéralisme arrivé à ses limites extrêmes : nous le voulons bien, et il nous plaît de ne voir là qu'une illusion bien intentionnée, car nous ne saurions suspecter sa bonne foi, pas plus qu'il ne peut suspecter la nôtre.

« Mais il nous permettra de lui rappeler, comme un critérium indiscutable : 1° Le *mélange de principes* dont se ressentent, à dose plus ou moins forte, la plupart des productions philosophiques, théologiques et oratoires de notre siècle ; 2° la place insignifiante, occupée dans nombre de nos Ecoles par la philosophie et la théologie de saint Thomas ; 3° le procédé cartésien, très reconnaissable dans beaucoup de nos classiques, malgré les remaniements qu'ils ont dû subir ; 4° la méthode personnelle et plus ou moins entachée de rationalisme, de professeurs qui sont, en France, le prototype de l'enseignement, et qui, soit en histoire, comme M. l'abbé Du-

chêne, soit en Ecriture Sainte, comme M. l'abbé Loisy, soit en quelque autre science théologique, semblent avoir perdu de vue l'importance de *la Tradition* dans l'Eglise, la *Nihil innovetur* de saint Vincent de Lerins, et les sévérités de saint Paul pour les théories ou les expressions nouvelles et dangereuses ; 5° les difficultés que l'on oppose toujours au rétablissement de celles de nos lois canoniques qui sont compatibles avec l'état actuel de l'Eglise en France — car personne ne croira qu'il ne soit urgent de rétablir certaines lois préservatrices de la discipline ecclésiastique, de la morale, du dogme, enfin des droits et de la dignité du prêtre.

« Qu'il demeure, chez nous, une Ecole, entachée de gallicanisme et surtout de libéralisme, c'est une vérité banale ; que cette école ait, aujourd'hui encore, des disciples et une influence réelle, c'est ce que les faits de chaque jour permettent de contrôler ; que le P. Aubry ait cru devoir combattre cette école, et qu'il l'ait fait avec autorité, c'est ce qui est incontestable, et ce dont on ne saurait lui faire un crime, sous peine de manifester une complaisance coupable pour cette école. Le frère du P. Aubry savait bien que le danger de parler est plus grand que le danger de se taire ; il ne faisait pas œuvre d'orgueil ; il s'attendait à la contradiction ; mais il soulageait son âme sacerdotale — *Veritas liberabit* — et, avec son âme, celle de beaucoup de ses frères dans le sacerdoce...

« Il ne pensait pas d'ailleurs que, pour éviter la mauvaise humeur, les accusations d'utopie, de mensonge ou d'injustice dont quelques-uns l'ont charitablement gratifié, il pût s'abstenir de parler avec la franchise si expressément recommandée par saint Paul. Que, pour quelques-uns, cette liberté et cette franchise aient paru manquer de modération, nous ne saurions nous en étonner. Mais, au sens de l'Eglise, la première loi de la modération et de la charité n'est-elle pas la justice ? Entendue au sens libéral et moderne, la modération n'est que du *modérantisme ;* et le modérantisme se confond avec la prudence de la chair également réprouvée de Dieu et des hommes. Hélas ! Il est entendu, de nos jours, que la vérité sera voilée — *Diminutæ sunt veritates ;* elle n'a plus le droit de sortir nue de son puits, sans blesser les regards pudibonds de notre siècle fini. Eh bien ! Quoi qu'on dise, quoi qu'on fasse, il nous appartient, à nous, prêtres, de rendre au monde la vérité pure, l'Evangile sans épithète ni alliage, l'apostolat sans compromission ni défaillance.

« Encore un mot, et un mot auquel nous tenons beaucoup. On parle de question sociale. Or, la question sociale n'est qu'une vaste

question religieuse, une vaste question théologique, c'est la *question évangélique. Vos estis sal terræ !* Voilà le grand oracle, et il est plus sûr que celui de Calchas, car il est infaillible. C'est le sacerdoce qui a fait la France ; lui seul la refera ; et c'est dans les séminaires diocésains, c'est dans les principes de la théologie bien comprise et vivifiant le ministère sacerdotal, que gît le germe de notre restauration nationale ; le P. Aubry ne prouve pas autre chose. Tout ce qui se fera en dehors de cette idée, tout ce qui ne s'y rattachera pas étroitement, sera effort stérile, peine perdue. C'est dans l'Evangile, c'est au fond de nous-mêmes, ministres de Jésus-Christ, qu'il faut chercher exclusivement les principes qui doivent sauver le monde. Au lieu de gémir platoniquement sur la diminution de la vérité et de la vie chrétienne ; au lieu de nourrir nos illusions, de chercher autour de nous le salut, et d'attendre, comme la venue d'un messie, le retour, *très problématique*, d'un gouvernement chrétien, il nous appartient de confectionner au peuple des idées plus saines, de descendre dans l'arène, afin d'être les premiers restaurateurs des principes sociaux.

« Nous attendons beaucoup des expédients humains, par exemple des élections, d'une action sociale. Or, les expédients humains sont usés, et les élections seront de plus en plus désastreuses, puisque la masse du peuple tourne au cadavre et à la putréfaction. Encore dix ans du régime que nous vivons, et le mal sera irrémédiable ; les parties les plus saines de nos provinces seront perdues. « Nous sommes en France 50.000 prêtres, 100 évêques, 3.000 professeurs, disait naguère un évêque ; nous n'avons ni famille qui nous gêne, ni ambition qui nous préoccupe. Eh bien ! avec une telle armée, laisserons-nous la victoire à l'incrédulité ? Ah, si nous avions seulement deux ou trois François de Sales, deux ou trois Vincent de Paul, un ou deux Charles Borromée, la victoire ne serait pas longtemps indécise ! On se moque de nous ; on ne se moque pas des saints, des saints qui prient, combattent, se font emprisonner et dépouiller pour leurs peuples. »

« Les catholiques allemands ont eu raison des lois d'exception et du Kulturkampf. Mais lui n'a pas reculé dans la lutte. Plus de 15 évêques emprisonnés, dépouillés ou exilés ; en moins de quatre mois, 241 prêtres, 136 publicistes, 210 laïques, condamnés à l'amende ou à la prison ; 20 confiscations de journaux, 103 expulsions ou internements, 55 dissolutions d'assemblées ; tel est le bilan glorieux de cette campagne mémorable qui a valu aux catholiques allemands la conquête de leurs droits, leur influence au Reichstadt,

et qui a fait dire au Chancelier de Fer : « Je me suis fatigué à mort; les représentants de la cause catholique sont invincibles. »

« Le catholicisme, en France, sera, quand il le voudra, autrement redoutable, lorsque ses défenseurs officiels et nécessaires auront accepté la dixième partie des sacrifices que se sont imposés les catholiques allemands; lorsque, respectueux des formes gouvernementales établies et acceptées, ses prêtres auront opposé une fin de non recevoir énergique aux *lois d'exception* forgées contre l'immense majorité du pays ; lorsque, surtout, l'idée théologique, c'est-à-dire l'idée romaine, c'est-à-dire l'Evangile, aura réuni en une synthèse *compacte et inébranlable*, cet immense corps des pasteurs, aujourd'hui encore trop séparés d'idées, trop divisés sur mille points, trop isolés pour une lutte fructueuse.

« Quiconque méditera la grande œuvre du P. Aubry en dehors de tout parti pris et de toute préoccupation personnelle, devra reconnaître l'effort le plus puissant peut-être, et le plus courageux, fait en ce siècle, pour rendre à notre clergé son organisation, sa force, et, partant, à notre malheureuse patrie, sa paix et sa prospérité. Déjà d'ailleurs le P. Aubry a fait école. Comme tous les hommes de principes absolus, il a des admirateurs passionnés, des partisans enthousiastes, des disciples, opiniâtres défenseurs du maître et de sa méthode. Que si sa rude franchise lui a valu des détracteurs, c'est que la réforme qu'il propose est sans doute trop intime, trop universelle ; elle revêt surtout un caractère en apparence trop surnaturel, dans ce siècle raisonneur ; elle ramène trop souvent aux *traditions antiques* des esprits engoués de leurs procédés personnels, pour ne pas soulever, *a priori*, et même avant tout examen sérieux, des plaintes, des critiques, des dénonciations. Cette perspective de la lutte n'effraye ni le continuateur de l'œuvre du P. Aubry, ni les nombreux amis qui appellent, avec lui, une restauration des choses sacrées en France. Inspirée par le spectacle des maux qui menacent d'écraser notre société, grâce à la défaillance d'un trop grand nombre de ses défenseurs, et par la claire vision des principes, qui seuls peuvent lui apporter le salut, cette œuvre demeure le plus grand acte d'amour d'un prêtre, d'un apôtre [1]. »

A cette réponse motivée de l'éditeur du P. Aubry, le même supérieur de grand séminaire opposa cette réplique :

« Le théologien du P. Aubry voit-il une erreur qu'il a commise en nous reprochant de blâmer un livre sans l'avoir lu ? Nous laissons

[1] *L'Univers*, 7 juillet 1893, art. de M. l'abbé Aubry.

le livre pour ce qu'il est, et nous en oublions l'auteur, pour critiquer les deux articles étranges de son admirateur compromettant. Ces articles, nous les avons lus et relus avant de les attaquer... Eh bien ! nous maintenons toutes nos critiques, et nous avons la conviction que si elles ont un défaut, c'est d'être trop modérées. — Quoi, un homme prend la plume pour nous représenter les grands séminaires comme endormis dans le cartésianisme, le jansénisme, le gallicanisme, échappant à la direction donnée aux études philosophiques et théologiques par le Saint-Siège ; délaissant la science sacrée, pour faire de l'*utilitarisme*. On fait peser cette accusation odieuse sur les séminaires en bloc, et nous n'aurions pas le droit de réclamer... si le soupçon de *modérantisme* tombe ici sur le supérieur de séminaire, c'est bien la première fois qu'on lui fait cette injustice ; on lui a fait en d'autres occasions un reproche contraire...

« S'il est, en quelque lieu, un séminaire ou un professeur qui s'écarte de la route tracée par l'autorité, c'est un devoir pour qui les connaît, de dénoncer cette maison, ce professeur ; mais il est inique de faire peser un vague soupçon de libéralisme sur tous à propos d'un seul...

« Le théologien nous observe que le livre du P. Aubry ayant été loué par d'éminents prélats, la cause, quoique nous en disions, est entendue et jugée. Tout doucement, s'il vous plaît ! Les prélats que vous citez ont-ils aussi loué les comptes-rendus ? Ont-ils approuvé ce que nous y reprenons. Telle est la question, ne la déplaçons pas. Que l'auteur aille dire à ces évêques, à ces supérieurs d'ordres : il y a un levain d'hérésie et de faux libéralisme dans les séminaires ; prenez garde, Monseigneur, qu'il n'ait pénétré chez vous... Nous pensons qu'il serait fort mal écouté. Et s'il s'en allait répétant le même propos à tous les évêques de France, l'un après l'autre ne manqueraient pas de lui faire le même accueil. Il comprendrait alors qu'il n'a pas le droit de s'approprier les éloges destinés à son ami, et mis si complaisamment en avant dans sa réplique.

« N'avons-nous pas nous-même, sur la foi du compte-rendu, indiqué plusieurs idées du livre du P. Aubry qui nous paraissent justes, incontestables, fécondes ? Ces idées, mises en pratique, élèveraient notre enseignement, et y combleraient des lacunes. Pourquoi avoir compromis cette utile initiative par d'insupportables exagérations ?...

« Pour dernier trait, le théologien du P. Aubry dit : « Il y a, en France, des professeurs qui, soit en Histoire, comme M. l'abbé Duchêne, soit en Ecriture sainte, comme M. l'abbé Loisy, soit en

quelque autre science théologique, semblent avoir perdu de vue l'importance de la Tradition dans l'Eglise. » Certes, nous aimons la Tradition comme la vivante parole du Christ, *vivens organum;* et nous ne ressentons pas une admiration passionnée pour les vues et la méthode de M. Duchêne en Histoire, ou pour l'école amie des opinions modernes en Ecriture sainte. Mais nous ne pensons pas que M. Duchêne enseigne dans un grand séminaire. — Pas *ad rem*, théologien ! En somme, nous ne savons pas si notre contradicteur, en formulant ses accusations, avait devant les yeux un homme ou un corps enseignant, sur qui il les fît tomber. Il parle vaguement d'un « mélange de principes, d'un procédé cartésien très reconnaissable, dans beaucoup de nos classiques ». Quels classiques ? Bouvier ? Bonal ? Vincent ? Hurter ? Vallet ? Liberatore ? Nommez. Et il part de là pour accuser les séminaires indistinctement. Nous l'arrêtons tout court à notre porte, d'abord. Ensuite, nous ne connaissons pas tous les séminaires de France, mais nous en connaissons peut-être la moitié, et nous savons de quel amour efficace pour les doctrines romaines s'inspirent leurs professeurs. Ce seront ces hommes, laborieux, silencieux, modestes, plutôt que ceux dont la voix retentit, qui perfectionneront notre enseignement théologique, en exposant la doctrine des professeurs romains avec la clarté, la limpidité, la netteté de l'esprit français (?? !!!)

« Un mot pour finir. Comme dans notre première réponse, nous parlions de la modestie des maîtres qui dirigent le Séminaire Français à Rome, celui que nous combattons paraît avoir vu là une manière indirecte de le taxer d'orgueil. Pas le moins du monde ! Nous nous souvenions simplement d'une vérité que l'on nous inculquait souvent au séminaire : c'est qu'il appartient à la modération de gagner, et à l'exagération de compromettre et de perdre les bonnes causes [1]. »

Cet article, qui n'est qu'une suite d'affirmations plus ou moins gratuites, sans fondement doctrinal sérieux, valut à son auteur une nouvelle réponse de l'éditeur.

« Et d'abord, dit l'abbé Aubry, nous engageons de nouveau et très fortement notre contradicteur à lire le livre du P. Aubry, pour lequel il semble afficher un certain dédain. — « Pas *ad rem*, théologien... » va-t-il nous répéter à cette invite... « encore des méprises... nous laissons le livre pour ce qu'il est ; ce n'est pas l'auteur, c'est vous que nous attaquons ». — Parfaitement ! Mais les

[1] *L'Univers*, 15 juillet 1893. Lettre d'un supérieur de Grand séminaire.

méprises ne sont pas si réelles que vous l'insinuez. Résignez-vous plutôt à lire les *Grands séminaires* et vous verrez l'*identité de pensée*, voire même d'expression, entre les articles incriminés et l'œuvre du P. Aubry. — Voilà un aveu précieux et décisif, nous direz-vous encore ; car puisque « c'est l'ami et non le livre que nous prenons à partie... tant pis pour le livre, si votre compte-rendu est exact de tout point ». — Est-ce tant pis pour le livre ou tant pis pour notre honorable contradicteur ? De cette conclusion nous laissons juges les lecteurs de l'*Univers*, ceux du P. Aubry, surtout les témoins de premier ordre que nous avons invoqués, nous bornant à ajouter que nous ne connaissons à personne le droit de se croire plus autorisé dans son jugement que des cardinaux, des évêques, des théologiens et des penseurs de première marque, dont le témoignage authentique et motivé éclaire et fortifie singulièrement notre thèse.

« Mais si notre contradicteur lit les *Grands séminaires*, quelles foudres n'appellera-t-il pas sur le P. Aubry ! Car le P. Aubry va beaucoup plus loin que nous dans ses revendications en faveur d'une amélioration dans le système de formation intellectuelle et surnaturelle du clergé, d'un retour plus complet aux méthodes scolastiques, et, particulièrement, à l'*esprit et à la pratique du droit canonique*. On aura beau dire, toutes les phrases du monde, quelle que soit la finesse de leurs insinuations et la mise en scène de leurs procédés, ne feront pas que le fond de la question sociale ne soit dans le sacerdoce — c'est-à-dire dans les séminaires — et que le sacerdoce, pour sauver la société, n'ait besoin d'être fortifié dans ses principes, restauré dans sa législation plus qu'ébranlée par la Révolution. C'est là toute notre thèse — une de ces thèses pour lesquelles la mort serait un réel martyre — et il ne nous déplaît pas, bien plus, nous nous regardons comme très honoré d'être pris à partie, taxé d'injustice, etc.

(A suivre.)

JUSTIN FÈVRE
Protonotaire apostolique.

L'Abbaye royale de Saint-Victor de Paris

(Suite.)

Robert de Flamesbury, un autre pénitencier de Saint-Victor, qui dut exercer cette charge avant son confrère Ménend, sous l'épiscopat d'Odon de Sulli et de Pierre Lombard, ainsi qu'il nous l'apprend lui-même [1], nous a laissé un petit traité fort curieux auquel nous avons fait déjà plusieurs allusions. C'est une sorte de formulaire ou rituel à l'usage des confesseurs, dont l'ossature indiquera suffisamment l'intérêt.

La manière de recevoir le pénitent. Ce chapitre est un dialogue préliminaire entre le confesseur et le pénitent pour exciter celui-ci à la confiance et à la sincérité. Le pénitent est supposé un religieux étranger qui se présente avec la permission de son abbé.

— *Ce qu'il faut exiger du pénitent.* — *Que le pénitent doit faire son aveu en suivant un ordre, sur les péchés capitaux et leurs espèces.* C'est un examen de conscience en règle.

— *Qu'il faut traiter à part du mariage et de la simonie.* L'auteur y aborde ce qui regarde spécialement les ordres et la vie cléricale.

Il termine par une sorte de code pénal, relatant les pénitences les plus usuelles, et il conclut ainsi :

Ainsi, très cher doyen de Salisbury, j'ai coutume d'interroger mes pénitents, non seulement sur le mal qu'ils ont commis, mais sur le bien qu'ils ont pu faire, de manière à régler d'après ces données la rigueur de la satisfaction. Je considère ensuite les circonstances, telles que l'âge du pénitent, le milieu où il vit, sa fortune, sa force physique, et, mon jugement formé d'après tous ces éléments, je

[1] « Ego autem... a duobus Parisiensibus episcopis Odone et Petro habui ut eorum authoritate dispensarem ubi et ipsi dispensarent. » Le manuscrit est ainsi intitulé : « Incipit Liber penitentialis magistri Roberti de Flamesburc, canonici Sancti Victoris Paris. et penitentiarii. » (Bib. Ars. Ms. 526, f° 1 à 41., — Mss. 769, f° 84 v°, et 386, f° 183.)

punis. S'il ne veut pas se soumettre à la pénitence indiquée par les canons, je l'invite à prendre avant tout les intérêts de son âme, et je me montre tout disposé à adoucir la peine.

Ces détails, on le voit, nous initient à la pratique des confesseurs victorins au début du XIIIe siècle ; mais ils ont de plus une importance considérable pour l'histoire de la confession sacramentelle.

Un autre pénitencier victorin, Pierre de Poitiers, a écrit vers la même époque un *Pénitentiel* [1] plus complet que son devancier ; et qui n'est, de l'aveu de son auteur, qu'une compilation à l'usage des confesseurs. Elle a dû être rédigée à une date qui ne s'éloigne pas beaucoup de 1214, car dans le cha-

[1] B. N. Ms. lat. 14525, f° 1. — Voici quelques titres qui feront juger de l'intérêt de cet opuscule :

— De gula. De gradibus ebrietatis. Quod non quilibet excessus circa licita est mortalis. De circumstantiis peccatorum. De recidivo peccatorum. Quod litterat diligentius facta inquirere debet. De modo inquirendi modos et personas circa lubricum carnis. Quod aliquando nocturna illusio est mortalis. De monstro mollitiei. Quod pena conformis est culpe, quoniam per contrarium. De compensationibus. Quod caute querantur inusitata. De incidentibus in canonem. De artibus sortiariis. De violatione fidei, iuramenti et voti. De restitutionibus male habitorum et inventorum. De fraterno odio remittendo. De confessione laicorum. De decimis. De violentiis militum. An decima subrepta militi reddenda sit ei vel ecclesie. Non est spoliatio secundum alios, cum non possideat. De tempore ordinum. De etate ordinandorum. De ordinatis. De beneficiatis. Quam periculosa sit numerositas beneficiorum spiritualium et insufficientia ministrorum. De legitimis feriis. Cur in quarta et Vja feria crebriora et arctiora ieiunia iniungantur.

Quomodo instruantur sacerdotes. De vij columpnis quibus sustentatur domus confessoris. Que inquirenda sunt specialiter a religiosis. Quod minus est periculum et maius premium bono viro et discreto servire in parochia quam in canonica seculari. Quod penitentia non est iniungenda que scandalum pariat. Quod continentia vel abstinentia fidem sui facere non potest. Quod suo modo debet se conformare medicus spiritualis materiali. Quod non passim debent quilibet quibuslibet confiteri. Quod in casu relaxandus est rigor canonum penitentialium. Quod aliter tenentur seculares clerici prelatis suis aliter et regulares. In quibus casibus ex magna parte percussor clerici excommunicatus absolvitur ab alio quam a Papa.

Dans ce manuscrit (ancien JJ. 13), l'ouvrage est anonyme ; mais Jean de Thoulouse témoigne avoir eu entre les mains un autre manuscrit provenant de la bibliothèque de Petau, où se lisait, à la fin du traité, cette note d'une écriture contemporaine : « Explicit Penitentiale magistri Petri de Sancto Victore emendatum a magistro Jacobo eiusdem Sancti Victoris per quasdam notulas, et suppletum. »

Ces sortes de manuels devaient être en effet tenus à jour par l'adjonction des nouvelles décisions pontificales, épiscopales ou synodales.

pitre 42 il est question d'un rescrit d'Innocent III « quod apud sanctum Victorem deposuit bone memorie Wilhelmus archidiaconus Parisiensis ». Or l'archidiacre Guillaume mourut en 1214, en campagne contre les Albigeois. Pierre de Poitiers se réclame souvent des décrets synodaux de Maurice de Sulli, et donne aux prêtres comme modèle de prédication populaire, pour instruire les fidèles « ès pointz de créance », la manière de cet illustre évêque et celle de Pierre le Chantre.

On le voit, les confesseurs victorins procédaient à bon escient. Et d'ailleurs, pour acquérir cette éducation spéciale que suppose le rôle délicat de médecin des âmes, ils ne se contentaient pas de l'enseignement déjà élevé et pratique de leurs propres docteurs. On trouve encore en leur bibliothèque nombre de traités pénitentiaux souvent feuilletés et médités [1].

Aussi la confiance accordée sur ce point par les souverains Pontifes à la savante abbaye, ne se démentit point. Vers l'an 1230, le pape Grégoire IX, après avoir réglé avec saint Louis divers points concernant l'Université de Paris, concède à l'abbé de Saint-Victor et au prieur des Frères Prêcheurs de Paris le pouvoir d'absoudre les maîtres et les écoliers de la censure qu'ils auraient encourue en lisant les livres prohibés par le légat Robert de Courçon au concile de Paris de 1210 [2]. Et c'est précisément en raison de leurs occupations de confesseurs des étudiants que le même Grégoire IX concède aux Victorins, en 1237, le droit d'avoir chez eux une école de théologie avec un maître attitré [3].

Nous voilà encore loin de Gilduin, à qui les souverains Pontifes ne ménagèrent pas non plus les marques de leur estime et de leur confiance. Innocent II et Eugène III purent en effet l'apprécier lors de leurs séjours à Paris. Le premier

[1] Citons ceux de saint Antonin de Florence, de Gerson de Jean de Saxe, de Jean de Fribourg, de saint Thomas, etc., un « Pénitentiel extrait de ceux de maître Robert le confesseur, et d'autres » B. N. Ms. lat. 14859 f° 304; 14575, 14583, 14574, 14920, 14921, 14922, 14923, etc.

[2] Bib. Ars. Ms. 769 f° 115 : J. de Th. ad an. 1232. Peut-être s'agit-il ici des livres de la Physique et de la Métaphysique d'Aristote récemment apportés d'Espagne à Paris où ils étaient fiévreusement transcrits et propagés dans les milieux universitaires. Robert de Courçon les condamna au feu et il excommunia leurs détenteurs et transcripteurs.

[3] Denifle, *Chartul. Universit. Paris.* I, 111.

avait reconnu la valeur du maître en élevant au cardinalat Yve, l'un de ses premiers disciples, revêtu de la pourpre romaine avec le titre presbytéral de Saint-Laurent *in Damaso*, au concile de Clermont de 1130.

Yve de Saint-Victor fut chargé, vers 1142, d'une légation délicate en France, où n'ayant pu obtenir du comte Raoul de Vermandois qu'il reprît son épouse légitime et cessât ses relations adultères avec Pétronille, sœur de la reine, il le frappa d'excommunication. Le cardinal mourut peu après, en 1143, si l'on s'en rapporte à une lettre écrite par saint Bernard au pape Innocent II, pour se laver des reproches qu'il avait encourus au sujet de l'exécution du testament du défunt [1].

[1] Nous avons une lettre de saint Bernard au cardinal Yve de Saint-Victor, le mettant en garde contre les agissements possibles d'Abailard à la cour romaine, après sa condamnation au concile de Soissons. Le P. Picard, dans une note à cette lettre 193, nous apprend que le titre cardinalice d'Yve, jusque-là inconnu, lui a été révélé par une charte de l'abbaye de N.-D. d'Eu. (*Divi Bernardi Opera omnia*... in-f°, Anvers, Jean Keerberg, 1609, col. 2 240. — P. L. t. 182, col. 359, 379 et 381.)

Le Nécrologe de Saint-Victor porte au 12 des Cal. de juillet : « Anniversarium magistri Ivonis nostri canonici, sancte Romane ecclesie cardinalis presbiteri et apostolice sedis legati. »

Sa légation en France avait eu un double objet : obtenir que le roi cessât de faire opposition à l'élection de Pierre de la Châtre pour le siège de Bourges, et remédier au scandale donné par le comte de Vermandois. (Mon. Germ. hist. VI, p. 452.)

Il est fort probable que le cardinal légat fut l'hôte du comte Thibaut de Champagne, dont les réclamations avaient porté le Pape à l'envoyer en France. Toujours est-il que nous trouvons le comte présent à ses côtés dans une réunion imposante d'évêques, d'abbés et autres illustres personnages, tenue à Lagni, et qui nous est révélée par une charte des archives victorines.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, moi, Yve, cardinal prêtre de la sainte Eglise romaine, et légat du Siège apostolique, à tous les fils de notre Mère l'Eglise... »

Il expose qu'un prêtre du nom de Girbert étant entré en religion à Saint-Victor de Paris avait donné à cette abbaye, en forme valable, du consentement de Raoul, abbé de Saint-Pierre de Lagni, ses biens situés en cette ville et dans la censive dudit abbé ; biens dont s'emparèrent après la mort du donateur les parents de celui-ci, condamnés dans la suite à restitution par le tribunal de l'abbé de Saint-Pierre.

« Et pour donner à cet arrangement une sanction solennelle, nous avons fait apposer à cet acte notre sceau et ceux de l'abbé de Lagni et du magnifique comte Thibaut ici présent. De plus, nous avons ordonné aux respectables personnages présents d'apposer leurs signatures. » Les signataires sont les évêques de Grenoble, du Mans, de Séez, de Lisieux ; l'*abbé de Clairvaux*, l'abbé de Longpont,

Un peu plus tard nous verrons d'autres cardinaux sortir de la grave école de Saint-Victor.

Célestin II, dans un pontificat de cinq mois, donna deux bulles en faveur de Saint-Victor et soumit aux prélats assemblés à Fontfroide en 1144 le différend pendant entre l'abbaye et le prieuré de Saint-Martin-des-Champs, dont le prieur, Thibaut, venait d'être élevé sur le siège de Paris [1]. Depuis longtemps déjà l'abbaye comptait à la cour romaine un ami dévoué en la personne du cardinal Aimeri, le chancelier de la Sainte Eglise, inscrit au Nécrologe [2], comme les plus chers entre les bienfaiteurs. Gérard Caccianemici, son successeur à la chancellerie, avant de devenir Pape sous le nom de Lucius II, avait hérité de ses sympathies pour Saint-Victor, en faveur de qui il expédia deux bulles en ses 11 mois de pontificat [3].

Quoi d'étonnant alors de voir des évêques comme ceux qui se succédèrent pendant quarante ans sur les sièges de Sens, de Reims, de Rouen, de Chartres [4], de Paris, d'Orléans ou de Meaux, rechercher et entretenir de cordiales relations avec Gilduin? Nous avons déjà vu un saint homme, Jean de la Grille, évêque de Saint-Malo, écrire au Pape pour sa défense. Nous avons entendu maints témoignages des plus flatteurs émanés des plus illustres personnages. C'est dans une auréole que Gilduin s'endort du sommeil des justes, le 13 avril 1155, moins d'un an après le meilleur de ses amis, saint Bernard, trois ans après Suger [5].

l'abbé de Chéri, l'abbé de Melun ; Roger, prêtre de Saint-Fursi ; les prêtres Adelelme, Rainald, Théolde ; Jean, fils de la Vilaine, Jean, fils du Prévost, Raoul, son frère, Ansulphe, Garnier, fils de Benoît, Garnier le Breton, Hugue de Bistici.

[1] Arch. nat. K. 23, n° 11² et L 227, n° 3. — B. N. Ms. lat. 14 672, n°s 14 et 15. — Tardif *Mon. hist.*, n° 471. Saint-Victor était représenté aux débats par Hugue de Rome, Nantier, Adélard et *Ernis*.

[2] V. Kal Junii « Anniversarium domini Haimerici sancte Romane ecclesie dyaconi cardinalis et cancellarii. Qui cenobium istud speciali amore diligens dedi nobis plurimorum sanctorum reliquias thecis argenteis honorifice conditas, et in cultu alsaris casulas et pallia, aliaque diversi generis ornamenta. Hac die habemus solidos de beneficio prefati domini Haimerici diaconi cardinalis. »

[3] Arch. nat., L. 227, liasse 2, n°s 2 et 5. — B. N. Ms. lat. 14 672, n° 16.

[4] Tel Goslen, un réformateur, grand ennemi de la simonie, au dire de Pierre le Chantre, et qui n'acceptait jamais des nouveaux bénéficiers autre chose qu'une douzaine de poires et une petite bouteille de vin. Il donna à Saint-Victor, d'après le Nécrologe, la valeur de 20 livres.

[5] Voici quelques vers composés à la mémoire de saint Bernard par un victorin

L'état de l'église de Saint-Victor était alors des plus prospères. Elle avait envoyé de tous côtés de féconds essaims; l'affaire de la réforme de Sainte-Geneviève venait de se terminer à son honneur. Les plus nobles personnages, gens de guerre ou gens d'Eglise, avaient demandé et obtenu de partager la vie austère et reposante de ses cloîtres. Le Pape, le roi, les évêques confirmaient à l'envi des donations toujours plus nombreuses, mais toujours plus nécessaires.

Ce sont Ansold de Chailli et Aveline son épouse qui abandonnent à l'abbaye leur terre de Billancourt, « tant pour eux que pour leur fils reçu comme chanoine régulier à l'abbaye [1] ». C'est Jean de la Chaîne, abbé séculier de Montlhéri, qui donne à Saint-Victor une prébende de son église [2] ; dons confirmés plus tard par Eugène III et, après lui, par Anastase IV, avec les arrangements et arbitrages relatifs à l'eau de la Bièvre, la cession de la paroisse de Buci, etc. [3].

L'abbé Gilduin reçut la sépulture au milieu du chœur de la belle église romane construite par lui, et aux pieds de l'évêque

que Jean de Thoulouse prétend être le poète Adam, et les auteurs de l'Histoire littéraire (XII, p. 487), Simon Chèvre-d'Or :

Clare sunt valles, sed claris vallibus abbas
Clarior his clarum nomen in orbe dedit;
Clarus avis, clarus meritis et clarus honore,
Claruit eloquio, relligione magis.
Mors est clara, cinis clarus, clarumque sepulchrum
Clarior extat spiritus ante Deum.

Saint-Victor garda longtemps, au trésor de ses reliques, la coule de saint Bernard.

[1] Arch nat K. 23, n° 15 [17]. — Necrol. Vict. Pridie Id. Julis.

[2] L'église Saint-Pierre de Montlhéri fut donnée peu après aux moines de Longpont qui y établirent un prieuré conventuel et offrirent aux Victorins, en compensation pour leur prébende, des terres, vignes et dîmes et deux sous de cens qu'ils percevaient à Athis, avec la moitié de la dîme de *Monteclain*. Nous avons au sujet de cet arrangement une charte de Gilduin et de son chapitre, signée du prieur Nantier, du sous-prieur Egbert, des prêtres Renier, Hugue, Yve; des diacres Pierre, Anseau, Guéri; des sous-diacres Hugue, Ernald, Harcher; — une charte de Thibaut, prieur, et des moines de Longpont, conçue dans les mêmes termes; — une charte de Thibaut, évêque de Paris, ratifiant la convention; et une bulle d'Anastase IV confirmant le tout en même temps qu'une transaction analogue conclue avec les chanoines de Saint-Séverin de Château-Landon, au sujet des annates de Saint-Séverin et de Saint-Tugual, avec compensation sur les dîmes de Puiseaux. (B. N. Ms. lat. 14 672, n°s 18 et 20. — Arch. nat. L. 229, liasse 1, n°s 4-6.)

[3] Arch. nat., L. 228, n° 5. LL. 1450, f° 19 v^so.

Etienne de Senlis. Sur sa tombe on grava ces vers, reproduits depuis en 1603, par les soins du P. Picard, sur la nouvelle pierre funéraire dans l'église neuve :

Gilduinus obit de castris victor ad aulam
Idibus aprilis, rege vocante suo.
Prima columna domus, custos gregis, ordinis auctor [1],
Hic iacet eterno dignus amore loci.

C'est au prieur Nantier que revint l'honneur de convoquer le chapitre pour l'élection du successeur. La famille victorine, malgré de fréquents essaimages, était nombreuse encore. Au premier rang nous retrouvons le sous-prieur Egbert, le chambrier Gontier, le vestiaire Adelulfe, l'aumônier Bernard et le prébendier Henri [2]. Les votes se réunirent sur la tête de maître Achard, un orateur goûté des frères et que son étoile appelait à de plus hautes destinées encore.

Achard serait anglais, d'après Vossius et du Boulay [3]. Jean

[1] Cette expression donne une singulière force à l'opinion qui fait de Gilduin l'auteur du *Liber Ordinis*.

Cf. Malingre *Antiq. Paris*. Liv. II, p. 48.

Le tombeau de Gilduin fut longtemps entouré d'une auréole de sainteté. Il lui a manqué la reconnaissance officielle de l'Eglise. Le catalogue de Ferrari donne au premier abbé de Saint-Victor le titre de bienheureux. Le supplément du Martyrologe de France ne lui attribue que le titre de *piæ memoriæ abbas*.

La sépulture fut ouverte en 1524, au moment où l'on creusait les fondements de la nouvelle église. On y retrouva presque intacte la chasuble avec laquelle il avait été enseveli près de quatre siècles auparavant, et l'un des morceaux en fut conservé au trésor des reliques de l'abbaye.

Au temps des abbés réguliers, rapporte Jean de Thoulouse, l'abbé, le prieur et le sous-prieur avaient à chaque repas double part servie à leur place. Les trois portions supplémentaires étaient ensuite distribuées aux pauvres : l'une pour le repos de l'âme de Louis VI, l'autre pour l'évêque Etienne de Senlis et la troisième pour le repos des âmes de l'abbé Gilduin et des abbés ses successeurs. (J. de Th. ad an. 1155.)

[2] Voici, d'après les chartes, les noms de quelques prieurs forains de la même époque : Hugue, prieur de Puiseaux ; Mathieu, prieur de Fleuri ; Robert, prieur de Villiers-le-Bel ; Pierre, prieur d'Athis ; Anselme, prieur d'Ambert ; Nicolas, prieur de Buci ; Robert, prieur de Saint-Paul des Aulnois ; Robert, prieur du Bois-Saint-Père ; Alard, prieur d'Orgenois.

[3] Ger. Joan. Vossius. *De historicis latinis*, lib. II, cap. LII, p. 522. Du Boulay, *Hist. Universit. Paris*. t. II, p. 299.

L'épitaphe que lui composa Robert Cœnalis, indique l'origine anglaise :

Anglia me genuit, docuit me Gallia, legis
Doctorem tenuit illa, patremque gregis.
Pontificem faciens fecit Normannia finem.
Hec tulit, extulit hec, abstulit hec hominem.

de Thoulouse le dit normand, du comté de Domfront et de la noble famille de Pertins. Il était venu demander à Paris les leçons des doctes écoles ; et, comme tant d'autres, séduit par l'éclat de l'abbaye victorine, il avait voulu y abriter sa vie.

Il reçut presque aussitôt un don de joyeux avènement. Le pape Adrien IV distingua parmi les Victorins Jean Pinzuti, au mois de décembre 1155, et l'éleva au cardinalat. Son nom s'est déjà trouvé sous notre plume à propos de l'établissement napolitain de Saint-Pierre ad Aram.

De son côté, Louis VII donnait son assentiment à l'achat fait par l'abbaye d'une terre sise à Mons, et vendue par Anschatin le Crieur et sa femme Adeline, du consentement du suzerain, Philippe, oncle du roi [1].

En acceptant la dignité abbatiale, Achard en acceptait les soucis. Tout d'abord il eut à traiter avec Arnoul, évêque de Lisieux, par l'intermédiaire du fr. Renier, une affaire importante, sur laquelle nous n'avons pas de détails, mais qu'on a tout lieu de supposer relative au maintien de la vie régulière dans la cathédrale de Séez :

> Nous vous prions, écrit le nouvel abbé, de ne vous départir en rien de l'amour que vous nous avez témoigné du vivant de mon père et prédécesseur l'abbé Gilduin de douce mémoire [2].

Achard ne se livra pas toutefois exclusivement aux affaires de son abbaye ; il sut en une circonstance user du crédit qu'il avait à la cour d'Angleterre pour contraindre Richard d'Ely, le trésorier royal, à rendre aux pauvres une somme d'argent qu'il détenait injustement [3]. C'est pour cet objet qu'Achard écrivit à Henri II une lettre que nous avons encore.

Vers cette époque arrivait à Paris un jeune homme de grand espoir, Alexis Capocci, sous-diacre de l'Eglise romaine, proche parent du Pape défunt Anastase IV, et dûment recommandé par Adrien IV aux archevêques, évêques, abbés et prélats de tout ordre. Celui-là encore, nous le retrouverons sous l'habit victorin. En attendant, c'est l'archidiacre de Paris, Bernard, qui se réfugie à Saint-Victor, après avoir essayé quelque

[1] Arch. nat. K. 23, n° 23[12]. — Tardif. *Mon. hist.*, n° 542.
[2] P. L. 196, col. 1382.
[3] P. L. 196, col. 1382.

temps de la vie solitaire, et en même temps donne à l'abbaye la chapelle de Saint-Paul, qu'il venait de reconstruire près de Chevreuse [1].

Le pape Adrien IV ne fut pas pour Saint-Victor avare de ses faveurs. Nous avons de lui, dans un pontificat de quatre ans, quatre bulles des plus avantageuses à leurs destinataires [2] : confirmation de la donation de Saint-Brice et de Villiers-le-Bel ; ordre à Sainte-Geneviève d'acquitter à Saint-Victor la valeur de la prébende autrefois concédée par le chapitre séculier ; défense à tous laïques ou à tout autre d'acheter ou d'usurper des dîmes afférant aux paroisses victorines ; privilège « aux très chers fils Achard et les autres chanoines de Saint-Victor » d'affranchir, en les recevant à leur habit, tous clercs ou laïques et de les garder avec eux sans que personne y puisse contredire [3].

Evidemment mille raisons nous expliquent la faveur toujours croissante dont l'abbaye était l'objet à la cour pontificale. L'ancien étudiant pauvre, Nicolas Breakspese, devenu Adrien IV, avait conservé les relations de sa jeunesse : le poète Léonius nous en a fourni la preuve. D'autre part le Victorin Jean de Naples vient de prendre place dans le Sacré-Collège. Un autre Victorin, connu sous le nom de Pierre de Rome, a été tiré de son cloître sous l'un des précédents pontificats pour devenir chapelain du Pape. Et précisément nous avons une lettre adressée par lui à l'abbé Achard,

[1] Nous avons la charte de Thibaut, évêque de Paris, constatant le don qu'il a fait des deux chapelles de N.-D. et de Saint-Paul près Chevreuse à l'archidiacre. Un peu plus tard il réunit à Notre-Dame tous les droits paroissiaux de Saint-Paul, laissant à Bernard la libre disposition de cette dernière église.

Bernard est inscrit au Nécrologe le IV des Nones de décembre : « Anniversarium pie memorie domini Bernardi archidiaconi Parisiensis et nostri canonici, de cuius beneficio habuimus ecclesiam sancti Pauli et XXX libras.

[2] Arch. nat. L. 229, liasse 2, nos 1, 10, 17, 18. — J. de Th. ad an. 1158. — B. N. Ms. lat. 14 672, nos 21, 22, 23.

[3] Ce privilège avait sa raison d'être. Quand Richard de Saint-Marcel, chanoine de Notre-Dame, voulut, en 1146, entrer à Saint-Victor, il dut en obtenir au préalable la permission, d'ailleurs généralement accordée, du doyen Barthélemi et du chapitre (J. de Th. ad an. 1146).

Saint-Victor ne fut pas réfractaire à l'abolition du servage. En 1153, Gilduin obtint de Louis VII l'affranchissement de Jean du Vieil-Etampes, de sa femme Richède, de ses fils Biraud et Arnoud le Bastard, et de ses filles Gersent, Marguerite et Alpez, hôtes d'une terre de l'abbaye. (Arch. nat. K. 23, no 17. — Tardif, *Mon. hist.* no 522.)

laquelle nous en apprendra long sur la naïve ambition du personnage, en même temps que sur le rôle joué par lui auprès du Saint-Siège.

Au vénérable Achard, par la grâce de Dieu abbé de Saint-Victor de Paris, frère Pierre de Rome, chapelain du seigneur Pape, souhaite tout ce qu'il peut désirer lui-même. J'aurai toujours pour agréable que vous daigniez me commander ce qui pourra être utile à notre église et à votre personne. Dieu m'est témoin que je souhaite de tout mon cœur pouvoir vous servir plutôt que moi-même, et que je travaille de toutes mes forces dans ce but. Au surplus, je vous promets de garder toujours comme un précieux trésor le sentiment d'intime dilection que j'éprouve à votre égard. J'ai obtenu du Pape les lettres que vous m'avez demandées, telles que vous l'avez indiqué, et meilleures encore, à mon avis. Mais, parce que le nom des moniales [1] dont vous aviez à vous plaindre y avait été omis par distraction du copiste, le seigneur Pape en a écrit à l'évêque de Chartres. Aussi bien lorsque vous aurez à écrire pour les intérêts de notre maison, veuillez le faire vous-même, car vos lettres se recommandent par la clarté et la brièveté.

Je m'étonne que vous parliez des 21 marcs du seigneur Pape, d'autant plus que Gislebert, le messager de l'abbé de Fleuri, m'a promis avec serment de m'envoyer pour l'Epiphanie déjà passée, et par l'intermédiaire des chevaliers du Temple, un vase de Tours de pur argent, de la valeur de deux marcs. Voilà une parole qui jusqu'ici n'a pas été tenue ; ne pourriez-vous vous employer à la faire tenir, et, au besoin, le faire savoir à l'abbé de Fleuri, en ajoutant que c'est moi, et je le jure, qui ai mené à bien toute son affaire, le susdit Gislebert étant tout à fait incapable de s'en tirer ?

Le frère Hugue, prieur d'Eaucourt, lorsqu'il eut terminé heureusement, d'après mes indications et mes conseils, l'affaire qui l'amenait ici, est reparti sans me saluer. Vous savez ce que cela veut dire.

Je vous recommande maître Pierre. Au moins, ne lui rendez pas le mal qu'il vous a fait : vous obéirez à Dieu qui a dit : Je me réserve la vengeance.

Je vous recommande aussi l'affaire du frère Hugue, fils d'Arnoul. Je vous en supplie, venez-lui en aide de tout votre pouvoir, et saluez-le de ma part.

Le seigneur Pape désirerait avoir des nouvelles de l'évêque élu de Soissons. Il aurait bel et bien perdu aujourd'hui sa prébende de Paris (et le frère Hugue peut en témoigner), si je n'avais mis ma sagacité à son service. Vous pourrez le lui dire, afin qu'il ne soit pas tenté de se montrer ingrat [2].

[1] Il ne se peut guère agir ici que des religieuses de l'abbaye d'Yerres qui étaient en litige avec les Victorins au sujet des dîmes d'Athis. En 1159, l'évêque de Paris, Pierre le Lombard, par un acte daté de Saint-Victor, accorda les parties au mieux de leurs intérêts. Louis VII constata et ratifia l'arrangement. (Cf. Arch. nat., K. 24, n° 3². — Tardif, *Mon. hist.*, n° 557.)

[2] Hugue de Champfleuri, chancelier de France, fut élu au siège de Soissons

Au cas où vous le jugeriez à propos (car je laisse ce dernier point à votre appréciation et à celle des frères), vous m'obligeriez en priant le Souverain Pontife avec instance à mon sujet au risque de l'importuner, et, s'il est expédient, en faisant intervenir en ma faveur les abbés de notre Ordre. Vous pourriez lui dire entre autres choses que s'il m'a personnellement en médiocre estime à cause du peu de services que je lui rends, il ait au moins égard à l'église de Saint-Victor, à qui mon avancement ne peut qu'être profitable. Portez-vous bien, très cher ami [1].

Adrien IV mourait peu après, en avouant que jamais, en montant de degré en degré jusqu'au suprême pontificat, il n'avait été plus heureux que lorsqu'il était simple chanoine régulier de Saint-Ruf. Il fut remplacé par Alexandre III.

De même, sur le siège de Paris, les évêques se succédaient rapidement. Thibaut, l'ancien prieur de Saint-Martin-des-Champs, l'occupa de 1143 à 1159 ; après lui, Pierre le Lombard commence un pontificat qui doit durer un an. Dès 1160, Maurice de Sulli inaugure une administration brillante et féconde.

L'un de ses premiers actes fut une confirmation solennelle des biens et privilèges de l'abbaye victorine, dont il fut l'hôte souvent et toujours l'ami fidèle. Aussi point n'était besoin que le pape Alexandre III, en route pour la France, écrivît de Gênes à l'évêque de Paris et au chapitre de Notre-Dame, en février 1162, pour les engager,

au nom des droits de la piété et par égard pour saint Pierre et pour lui-même, à aimer, à honorer l'église et les chanoines de Saint-Victor et à respecter et défendre leurs droits envers et contre tous [2].

en 1159 (ce qui nous permet de dater approximativement la lettre du chapelain pontifical). Archidiacre d'Arras, chanoine de Paris, d'Orléans, de Soissons, le Pape demanda encore à l'évêque de Paris de lui réserver le premier personat vacant, et au chapitre de N.-D., de lui réserver la première prébende et les premières maisons dans le cloître.

Hugue de Champfleuri, après avoir ainsi reçu les sourires de la fortune, encourut à la fin de sa vie les reproches du pape Alexandre III et la disgrâce du roi. Cependant Louis VII se réconcilia avec son fidèle chancelier et le visita sur son lit de mort. Hugue en témoigna immédiatement sa joie à son ami de cœur, l'abbé de Saint-Victor Guérin. Celui-ci fut également le suprême messager qu'il choisit pour faire parvenir, au roi, l'assurance d'un amour qui devait survivre à la mort (P. L. 196, col. 1588). Le Nécrologe victorin lui assigne un anniversaire solennel, le 6 des Calendes de septembre, en relatant qu'il avait donné à l'abbaye la valeur de 900 livres et plus, et des ornements d'église. Le *Gall. Christ.* (IX, col. 362) rapporte qu'il habitait Saint-Victor avant son épiscopat.

[1] J. de Th. ad an. 1159.

[2] J. de Th. ad an. 1162.

Là aussi la mort faisait des vides. Le sous-prieur Egbert mourut en 1159, et maître Richard, le grand docteur, fut appelé à lui succéder. C'est du moins ce qui ressort d'un chirographe partagé entre l'abbé Achard et Ferri, de Paris au sujet des dîmes de Palaiseau [1].

Désormais Achard ne devait plus longtemps gouverner la famille victorine. Déjà, en 1157, à la mort de leur évêque Girard, les chanoines réguliers composant le chapitre de la cathédrale de Séez l'avaient élu pour lui succéder, et son élection avait été confirmée par le pape Adrien IV. Henri II s'y opposa de tout son pouvoir, mit tout en œuvre pour empêcher la consécration de l'élu et imposer son favori, Frogier [2]. Or, dans les premiers mois de l'année 1162, Achard fut élu évêque d'Avranches, et sacré le 27 mars. Le roi d'Angleterre avait changé de dispositions, car, cette même année 1162,

la reine Aliénor, nous dit Robert de Torigni, mit au monde une fille, à Domfront et la fit baptiser par Henri, cardinal prêtre de la sainte Eglise romaine et légat du Saint-Siège. L'enfant eut pour parrains Achard, évêque d'Avranches, et Robert, abbé de Saint-Michel-du-Péril-en-mer (le chroniqueur lui-même), et beaucoup d'autres personnages. Elle fut appelée Aliénor comme sa mère [3].

Louis VII ne vit pas d'un bon œil l'abbé de Saint-Victor passer en terre normande et entrer ainsi de plain-pied à la cour de la douloureuse Aliénor. Il écrivit immédiatement au prieur Nantier et au chapitre une lettre sèche où perce de la mauvaise humeur :

Louis, par la grâce de Dieu roi des Francs, au prieur et à tous les frères de Saint-Victor, salut cordial. Votre église a été fondée grâce aux largesses de nos prédécesseurs et de l'église de Paris. Votre abbé a été appelé à une autre église. Nous ne voulons pas que vos intérêts, dont nous avons la garde, puissent en souffrir en rien, mais nous entendons qu'ils aillent toujours en prospérant. C'est pourquoi, en vertu de notre autorité royale, nous défendons que l'abbé

[1] Ferri de Paris percevra les dîmes, mais donnera chaque année à Saint-Victor un boisseau de blé marsois et un boisseau de seigle de bonne qualité, à prendre dans sa grange de Palaiseau au temps de la moisson. Le chirographe était scellé d'un côté du sceau de Saint-Victor, de l'autre, de celui de Ferri de Paris et signé des deux côtés par le prieur Nantier, le *sous-prieur Richard*, le prêtre Pierre, le diacre Anseau, les sous-diacres Ardouin, Terri et Philippe.

[2] Lettre de saint Thomas Becket au pape Alexandre III (H. F. XVI, 317).

[3] Mon. Germ. hist. VI, p. 511.

Achard puisse désormais aliéner ou s'approprier quoi que ce soit des biens de cette église. De même, qu'il ne soit pas question de l'élection du successeur tant qu'Achard sera présent. Salut [1].

Le nouvel évêque d'Avranches eut un pontificat qui dura dix ans, pendant lesquels il donna tous ses soins à la fondation et à la dotation de l'abbaye de la Trinité de la Luzerne, ordre de Prémontré. Il en avait posé la première pierre avec l'abbé Ansgote en 1164. Il lui assigna les annates des prébendes vacantes de sa cathédrale. Enfin il y choisit sa sépulture. Achard mourut le 29 mars 1172. Les chanoines de la Luzerne placèrent son tombeau contre le mur extérieur de leur chœur, du côté de l'épître, dans le déambulatoire, en face de la porte du cloître [2].

Lorsque Achard, accompagné des vœux de ses frères, eut pris le chemin de la Normandie, on lui donna pour successeur Gontier, un vénérable vieillard, qui avait fait profession dans l'abbaye de Saint-Quentin de Beauvais [3]. Il est certain que

[1] P. L. 196, col. 1373. — H. F. XVI, 27.

[2] Les Victorins lui composèrent un éloge en vers :

Huius oliva domus, Anglorum gloria cleri,
Jam dignus pridem celesti luce foveri,
Felix Achardus florens etate senili
Presul Abrincensis ex hoc signatur ovili.
(Bib. Mazar. Ms. 778, f° 146, r°).

Les Prémontrés de la Luzerne fixèrent son souvenir dans une inscription poétique plus pompeuse encore (*Neustria pia*, p. 795. — P. L., t. 196, col. 1379). Mais sur sa pierre tombale on ne lisait que ces simples mots :

« Hic iacet Achardus episcopus cuius caritate ditata est paupertas nostra. »

Son plus bel éloge est ce fait bien établi, qu'on ne trouve nulle part son nom parmi ceux des prélats courtisans qui menèrent la guerre contre saint Thomas Becket.

[3] C'est du moins ce qui ressort du Nécrologe de Saint-Quentin cité par le *Gall. Christ.* (VII, col. 666) : « VI Cal. Aug. Obiit Gunterus huius ecclesie canonicus et abbas Sancti Victoris Parisiensis. »

Le Nécrologe victorin est moins explicite : « VIII Cal Aug. Anniversarium domini Gunteri huius ecclesie abbatis. »

Dans la note fournie par le P. Picard à du Breuil pour ses Antiquités parisiennes, il est affirmé que Gunter était un des chanoines de Saint-Quentin établis par Louis VI à Puiseaux en 1112 ; et son abbatiat y est placé entre celui d'Ernis et celui de Guérin. Nous avons dit notre pensée sur la première fondation de Puiseaux. Quant à la seconde assertion, nous savons de source certaine que Guérin succéda immédiatement à Ernis. De même, il est inutile de combattre l'hypothèse du *Gall. Christ.* qui voudrait identifier l'abbé Gontier avec le sous-

son administration fut très courte ; six mois à peine [1]. Peut-être est-il le destinataire de la lettre adressée par Gilduin, abbé de Fontaine-Jean, à G., abbé de Saint-Victor, lui promettant de lui céder du blé à emprunter, un jour de détresse, pour le monastère victorin [2].

Après Gontier nous assistons à l'élévation de l'abbé Ernis [3], aussitôt félicité par le chapelain Pierre de Rome :

A Ernis, par la grâce de Dieu vénérable abbé de Saint-Victor de Paris et son cher ami dans le Seigneur, frère Pierre, chapelain du seigneur Pape, salut et respect, avec une affection cordiale et le sincère désir de lui être utile.

C'est avec une très grande joie que j'ai appris ton élévation. Faut-il le dire sans détours ? je te jure que depuis longtemps je la désirais de tout mon cœur, non pas à cause de ton avantage personnel ou du mien ; mais parce que j'ai toujours cru et que je crois encore et j'espère voir notre maison gagner beaucoup à ton administration, pour le spirituel et le temporel. Or, tu sais que j'y suis très sensible, demeurant attaché du fond du cœur, aussi bien que par le lien de ma profession, à cette maison qui m'est toujours chère. Je ne serais pas flatté qu'on m'y regardât comme un étranger parce que je suis romain de naissance, et cela d'autant moins que je m'applique à rester victorin de pensées et d'aspirations, bien que je ne puisse en pratique conformer ma vie à la vôtre.

Je te conjure donc, pour l'amour de Dieu et ton honneur à toi, d'exercer avec vigilance les fonctions que la Providence t'a confiées ; et de traiter chacun de nos frères, dans la mesure réclamée par les circonstances, avec une charité toute paternelle, pour produire en

prieur Gautier, auteur du pamphlet *Contra IV labyrinthos Francie*. Il serait plus vraisemblable de voir le même personnage dans l'abbé de 1162 et le chambrier Gontier de 1155.

[1] Achard fut en effet sacré évêque d'Avranches le 27 mars 1162, et déjà nous avons une charte originale de Louis VII, dûment datée de 1162, notifiant que les deux chevaliers Etienne de Trémerville et Godefroi d'Auneau ont vendu à l'abbaye de Saint-Victor représentée *par l'abbé Ernis*, la terre de Villain-Puits, sise près d'Amponville.

(Arch. nat. K. 24, n° 8³. — Tardif, *Mon. hist.* n° 579).

[2] Fontaine-Jean, abbaye de l'ordre de Citeaux, fondée par Milon de Courtenai en 1124, près de Charny (Loiret). — Nous ne disconvenons pas que l'initiale G peut s'appliquer aussi bien à Guérin. « Le blé que vous avez demandé est prêt, c'est-à-dire battu... mais n'envoyez pas de bateau avant que nous ayons arrêté avec votre messager combien nous pouvons prudemment vous en livrer. » (Duchesne IV, p. 758. — P. L. 196, col. 1390.)

[3] Cette orthographe nous paraît la véritable et la plus conforme aux pièces authentiques. Ernis a été appelé *Gruisius*, *Ernest*, *Ervisius*, *Hervé* : toutes lectures, à notre avis, très défectueuses.

eux et en toi des fruits d'amour divin, et mériter une bonne réputation, que Dieu ratifie. Salut.

Pierre était romain et flatteur ; Ernis ne sut jamais être paternel.

VIII

L'ABBÉ ERNIS

Son passé, sa famille. — Ses relations. — L'abbé grand seigneur. — Parrain de Philippe-Auguste. — Ernis et la cour romaine. — Alexis Capocci à Saint-Victor. — Saint Thomas Becket. — L'abbé « César ». — Procédures. — Un dévoyé. — Le dépôt de l'archevêque de Lunden. — La fin d'Ernis.

Nous manquons de données précises sur la nationalité d'Ernis. Les annalistes victorins nous disent qu'il était anglais. Or ils paraissent être ici en contradiction avec le texte ancien donné par le *Monasticon Anglicanum* [1]. Le vieux chroniqueur normand déjà cité nous apprend que Roger, futur abbé de *Owense* [2], et « Ernys (qui) fut fet après abbé de Sainct-Victor », envoyés par Gilduin pour fonder le premier prieuré victorin anglais de Schobbedon,

esteyent mut dolentz par departure del eveske de lor companie [3] et ensement trop mournes pur ceo que eus furent mut loyns de lor Abbey, si mandèrent al abbey Gildwyn de seinct Victor, empriant qu'il vousist mander autres en lor luy qui sussent parler et entendre langage d'Engleterre et qui sussent la maner des Engliz, et que eus pussent retorner a lor abbey.

Gilduin rappela ses exilés et

manda illeoques iij frères néez et norriz en Engleterre... et les autres sen departirent dileokes à lour abbey.

[1] T. II, p. 214.

[2] Ce nom ne figure nulle part au *Monastic. Angl.* Un Roger fut abbé d'Eu : le chroniqueur aurait-il fait abbé d'Owense de *abbas Augensis ?*

[3] Robert de « Betun », évêque d'Hereford, ayant excommunié le comte de cette ville, Myles, « fist estoper les huys de l'église des espynes et les croiz abatre tot a la terre », et vint à Schobbedon, où il vécut quelque temps avec les Victorins. S'étant réconcilié avec le comte, il retourna à Hereford.

Si Ernis n'était pas anglais, ce premier séjour à Schobbedon explique les nombreuses relations qu'il garda en Angleterre. Il devait appartenir à une famille considérable, et avait une sœur mariée à un riche seigneur de Norvège. C'est de là qu'elle écrivit à son frère la lettre suivante :

A son révérend seigneur et frère très aimant, Ernis, abbé de Saint-Victor, G. sa sœur qui désirerait tant être auprès de lui.

La prière du juste a beaucoup d'efficacité, surtout quand c'est la prière de celui qui a foulé aux pieds le monde dans sa fleur, pour conformer en tout son esprit et ses œuvres à la volonté divine. Aussi, frère aimé, bien que nous soyons séparés par de si effrayantes distances, je tiens à rester unie avec vous, non seulement par le lien du sang, mais par l'échange des saintes prières.

Mes affaires vont à merveille ; mon mari et moi, nous sommes pleins de santé et de bonne humeur.

Ayez pour agréable le petit présent que je vous adresse par Pierre, le porteur de cette lettre : une peau d'ours blanc, une dent d'ivoire travaillée et deux couteaux d'argent doré.

J'ai appris qu'un certain nombre de gens d'ici se sont recommandés à votre bienveillance de la part de mon mari. A qui pourrais-je mieux les comparer qu'à des chiens affamés qui se font donner à manger par force ? Or, je ne vous ai adressé personne d'autre que Salomon et Jean. Pour déjouer les ruses de ceux qui vous arrivent comme venant de ma part, convenons d'un signe quelconque qui puisse nous servir à les reconnaître. En même temps, ayez la bonté de me faire parvenir de la girofle et de la cannelle. Salomon vous salue, et vous garde une grande reconnaissance pour le bien que vous lui avez fait. Il est tout disposé à vous rendre service, si vous le mettez à même de vous être utile [1].

[1] P. L. 196, col. 1387.

(A suivre.)

D. Fourier Bonnard.

LE CENTENAIRE DE DUPANLOUP

APPENDICE ET DOCUMENT

DISCOURS

Prononcé par le R. P. CONSTANT, dominicain,

A LA HUITIÈME RÉUNION DES ANCIENS ÉLÈVES

A LA CHAPELLE SAINT-MESMIN, LE 27 JUILLET 1884.

Excellence [1], Monseigneur [2], Messieurs,

Il y a vingt ans, dans les plus beaux jours de La Chapelle, en pleine gloire littéraire, aux échos partout répétés des vers de Sophocle et d'Eschyle, la Fête des anciens était fondée. C'est assez vous dire que cette fête, née sous les auspices du souvenir, et offerte avec la rubrique du passé, *fut surtout* la fête du présent.

Toute âme humaine n'est pas, en effet, capable du passé. Pour le retrouver tel que Dieu l'a fait, avec sa majesté et avec ses charmes, deux conditions s'imposent, et ces conditions manquaient *aux jeunes anciens* d'alors : la distance et le recueillement. L'âge leur refusait la distance ; le bruit des gloires présentes s'opposait au recueillement. Aujourd'hui, la distance s'est faite. Vingt années ajoutées aux premières offrent bientôt trois fois ce que Tacite appelait un grand espace de vie humaine : *Grande humani ævi spatium*. Le recueillement s'est produit ; et, en vérité, le plus solennel que connaisse ce monde, celui qui vient à travers les tombeaux.

Permettez-moi un bref regard vers ce passé, vers des origines que j'ai connues, dont j'ai fait humblement partie, et de rendre, à la lumière qui leur convient, ces premières années de La Chapelle, qu'une ère éblouissante et éblouie a privées, dans une certaine mesure, de l'attention dont elles sont dignes.

[1] Mgr di Rende, Nonce apostolique.
[2] Mgr Coullié, évêque d'Orléans.

C'est au berceau que je vous ramène.

Je ne dirai pas, Messieurs, que ce berceau fut le berceau d'Hercule. D'abord, il n'y avait nuls serpents à étouffer; ensuite, ce style serait, tout à la fois, plus mythologique et moins modeste qu'il ne faudrait. Mais l'enfant avait bien sa vigueur. Je dois ce témoignage aux maîtres qui élevèrent l'enfant, et, en déclinant toute part dans la louange, à l'enfant lui-même.

Les premiers qui vinrent s'asseoir sur les bancs de La Chapelle, n'apportaient pas, en général, l'illustration de la race. Nos recrues ne se faisaient pas encore dans ces hautes régions sociales qui devaient bientôt envoyer ici, de toute la France et de l'Europe entière, les héritiers des plus beaux noms de l'histoire et les futurs princes de l'Eglise. A part quelques fils de la haute magistrature orléanaise, pour lesquels, les plus purs souvenirs et des traditions sans rivales, valaient tous les titres nobiliaires, nous venions presque tous du voisinage du soc et de la houe, avec ce parfum de la vigne ou du blé qui enivrait Abraham, quand, à l'approche de son fils, il disait : *Le parfum de mon Fils est comme le parfum d'un champ fertile que le Seigneur a béni.*

Mais si nous n'avions pas la gloire du sang, nous en avions la sève et la flamme ; la sève qui nourrit le travail, la flamme qui échauffe et active le travail, d'émulation.

Aussi, les études de La Chapelle étaient-elles déjà bonnes et fortes.

Aussi, nous fondions l'Académie ; car c'est de la seconde année, c'est de 1848, que date cette création. Ce fut alors, dès la première séance, que nous assistâmes à cette joute courtoise entre la piété et la science, qui finit par l'embrassement de toutes deux, et qui vous a légué votre devise : *Virtute et scientiâ.*

A la seconde séance, en janvier 1849, sous la présidence d'un homme qui allait être, bientôt, le vaillant évêque de Nîmes, deux de nos condisciples saluaient les malheurs de Pie IX, avec les accents d'une poésie qui promettait des successeurs à Lamartine, si les jeunes et généreux poètes n'avaient préféré l'humble service de l'Eglise à tous les lauriers des Muses.

Cette exubérance soudaine, cette efflorescence *impétueuse*, nous la devions sans doute beaucoup à la magie des spectacles, aux charmes du séjour nouveau que la Providence

nous faisait; car ceux-là seuls ont complètement apprécié La Chapelle, qui ont vécu dans l'enfouissement du cloître Saint-Etienne [1], et qui ont presque, comme saint Athanase, habité le tombeau de leurs pères. Mais nous devions surtout ces succès à l'intelligence, aux soins, au dévouement de nos excellents maîtres. J'aurais dû commencer par eux, si je n'étais comme les voyageurs de montagnes, qui partent d'en bas et qui finissent par les cimes.

J'ai vu ici deux supérieurs, M. Lecointe, homme d'une culture littéraire rare, et chez lequel la distinction de la personne achevait la distinction de l'esprit. La mort l'a enlevé, et ne nous a pas permis de voir sa vieillesse. L'eût-elle, d'ailleurs, épargné longtemps, que la mesure ordinaire des années lui refusait cette huitième réunion. Mais rien ne lui prendra notre reconnaissance et nos prières.

Le second, M. Champeaux, eût pu accroître de sa présence les joies de cette fête, si on ne mourait que chargé d'années, et si le temps seul avait raison de la vie; mais le travail, mais les sollicitudes, mais les fureurs des hommes, mais la prison douloureuse, mais les deuils de la patrie, sont des ennemis plus terribles que le temps. De tous, M. Champeaux eut à soutenir l'assaut; il le fit avec un magnanime courage. J'ai eu le bonheur de le visiter plus d'une fois dans ce collège de Sainte-Croix de l'avenue du Roule, qu'il a si magnifiquement fondé. Rien n'égalait l'aménité de son accueil et de toute sa personne, sinon sa modestie. Les occupations, les sollicitudes du fondateur et du supérieur, ne l'empêchaient pas de composer d'excellents ouvrages; qui lui ont survécu.

J'ai dû, Messieurs, rendre un juste hommage à cette vénérée mémoire, et il faudrait faire bien davantage, si l'on voulait lui payer tout le tribut qu'elle mérite, et s'il est vrai, que le premier office, comme le premier honneur de l'histoire, est de défendre la gloire de la vertu contre la modestie des hommes.

Je ne puis, Messieurs, et c'est une douleur pour moi, je ne puis m'arrêter successivement à la louange de tous mes maîtres. Ceux qui vivent, ne me le permettraient pas; et les morts sont hélas! trop nombreux, pour qu'on puisse suivre, même avec le plus bref et inégal éloge, la série de leurs tombes.

Je ne ferai qu'une exception pour une tombe oubliée, car,

[1] Emplacement, plus que modeste, au chevet de la cathédrale de Sainte-Croix, du petit séminaire d'Orléans, avant la fondation de La Chapelle-Saint-Mesmin.

s'il peut y avoir quelque vie ou quelque part de vie oubliée, il ne doit pas y avoir de tombe oubliée.

Il y a quelques années, j'allais visiter chaque mois, à Paris, un bon et vénéré prêtre, aumônier de l'hospice de La Rochefoucauld [1]. C'était mon ancien professeur. Il m'accueillait comme un fils. Je lui rappelais ses souvenirs de La Chapelle, les plus chers qu'il eût gardés, et ma visite lui était toujours une fête. Je n'ai pu lui fermer les yeux, transporté que je fus, soudainement, loin de lui, par des devoirs nouveaux; mais je promis, à cette chère âme, que son nom serait inscrit sur nos diptyques et qu'elle aurait son mot de souvenir, sur ces rives de la Loire, charmées autrefois par son esprit, et qui tinrent tant de place dans la piété de ses regrets. Je m'acquitte de ma promesse, Messieurs, et si ma démarche pouvait paraître hasardée, ou même indiscrète, je répondrais que *la pacification* de la mort est illimitée et qu'elle n'exclut personne de ses frontières sereines.

Enfin, Messieurs, il faut nommer le fondateur de cette maison, et puisque j'ai parlé de berceau, je dois dire, sous quelle garde insigne et sous quelle vénérée bénédiction, il fut tout d'abord placé.

Mgr Fayet n'eut pas dans sa vie tout l'éclat qui remplit celle de son illustre successeur.

Il n'occupa pas la même place dans les lettres, et cependant les pages laissées par sa plume craignent peu la comparaison avec les meilleures produites par ce siècle.

En éloquence, il fut pareillement dépassé; quoi qu'on pût dire, sans injure pour la plus récente des deux gloires, que l'inégalité fut plus dans la célébrité de l'éloquence que dans l'éloquence elle-même. Des triomphes oratoires comme ceux de l'abbé Fayet, missionnaire de France, n'ont pas été souvent accordés à la parole; mais l'oubli recouvre déjà ces palmes de poussière, le défenseur de la gloire ayant manqué au héros, *caret quia vate sacro.*

Enfin, le rôle politique du député de la Constituante n'a pas laissé, dans nos Assemblées, le sillon lumineux qui marque la trace du vaillant champion de tant de droits à la tribune française. Et pourtant il a, lui aussi, représenté son pays dans des jours plus généreux que les nôtres, alors que

[1] M. l'abbé Gingréau, professeur de seconde à La Chapelle, mort aumônier de l'hospice de La Rochefoucauld, à Paris.

le nom de liberté ne surprenait pas toujours l'œil qui le rencontrait sur le drapeau de la France.

Mais la grande et principale différence, Messieurs, c'est que La Chapelle fut le couchant du premier astre, tandis qu'elle fut le midi du second. L'un venait s'éteindre dans les flots de la Loire, l'autre les illumina trente ans, et son reflet les éclaire encore.

En déposant mon humble fleur sur la cendre du fondateur du petit séminaire de La Chapelle, j'ai réjoui, vous le savez bien, celle, moins refroidie, que, depuis quatre ans, le même sanctuaire abrite sur les mêmes rives. La vraie gloire est chevaleresque et généreuse, et elle ne souhaite rien tant que de voir assis près d'elle les plus nombreux et les plus grands qu'il se peut, les convives du banquet où elle trône.

Une seule chose a pu balancer la joie de Mgr Dupanloup d'avoir eu un prédécesseur tel que Mgr Fayet, c'est celle qu'il s'est donnée à lui-même et qu'il a donnée à tant d'autres, quand, soucieux de la gloire de son siège et des intérêts de son peuple, il pourvut à ce que les traditions de l'Eglise d'Orléans demeurassent ininterrompues, et que le passé, si exigeant qu'il pût être, n'eût qu'à s'applaudir de la fidélité de l'avenir.

Je me retiens, Messieurs, sur la pente de la louange : je serais trop vite entraîné, et où m'arrêterais-je ? Mais mon silence causerait votre stupeur et tiendrait, en vérité, du scandale, si je ne vous félicitais, si je ne me félicitais moi-même, de voir notre réunion présidée par un prince de l'Eglise sorti de nos rangs, arrivé au faîte des honneurs à un âge où tant d'autres les abordent à peine, placé par la confiance de Léon XIII au premier poste diplomatique du monde, dans les difficultés les plus extrêmes, avec lesquelles, le cours des affaires humaines puisse mettre aux prises l'intelligence et l'habileté.

Puissions-nous souvent, Messieurs, être réunis sous de tels auspices et de telles bénédictions, et enrichir les annales des anciens, de gloires, sinon aussi éclatantes, au moins aussi pures [1].

(Extrait du *Journal de la Prédication populaire et contemporaine.* — Septembre 1884.)
(87, rue du Cherche-Midi, Paris.)

[1] Le tirage à part, de ce discours, fut envoyé à des amis ; particulièrement, aux anciens élèves de La Chapelle ; plus particulièrement, aux anciens du diocèse d'Orléans. — La lettre ci-jointe s'y rattache comme l'expliquent les premières lignes de son texte.

Genèse des Lettres de Y à Z

Cette lettre, écrite quatre ans avant celles de Y à Z, par *le même auteur*, en explique la genèse et en renferme tout le programme. — Nous en recevons, d'excellente source, l'obligeante communication.

Auneau, 28 janvier 1885.

Mon cher ami,

J'ai été bien sensible à votre petit mot, d'autant que c'est le seul qui me soit venu d'Orléans où, à ma connaissance, une trentaine d'exemplaires de mon discours est parvenue [1]. On m'a remercié d'ailleurs : de Normandie, du Languedoc, d'Artois, etc., etc. Mais, sans vous, je m'appliquais la parole de l'Evangile : *Non est inventus qui rediret, nisi alienigena.*

Je sais bien qu'on se rejettera sur l'ignorance de mon adresse (facile à découvrir) ou sur toute autre ignorance que l'on voudra (il y en a tant au service des mauvaises volontés) ; mais cette réserve *Orléanaise* n'est pas, dans l'affaire présente, ce qui m'étonne le plus. Ce qui est absolument inconcevable, c'est le déplaisir causé par mon discours à la plupart des anciens de la fête de juillet dernier (84). Tels, même, ne s'en sont pas tenus au déplaisir ; ils sont allés jusqu'à l'indignation. Un de ces indignés, l'abbé B... a porté un toast, qui était une protestation. Il était visible qu'il reprenait, en sous-œuvre, la contre-partie de mon discours. Il buvait, cet abbé, à Mgr Dupanloup, *fondateur du petit Séminaire de La Chapelle.*

En vérité, les mots n'ont plus de sens, dans la langue, ni les faits, dans l'histoire, si le *fondateur* de La Chapelle n'est pas Mgr Fayet [2].

[1] Discours, à la réunion des anciens élèves de La Chapelle-Saint-Mesmin, juillet 1884.

[2] Nous savons, *pareillement d'excellente source*, qu'il se trouva d'assez rampants personnages pour proposer d'enlever les armes de Mgr Fayet d'un fronton du petit séminaire de la Chapelle et de les remplacer par celles de Mgr Dup... Observez que non seulement l'intelligence, l'activité, le dévouement, mais une part du patrimoine de Mgr Fayet se trouvaient dans les pierres recouvertes de ses armes. Ajoutez que ces armes étaient des armes de famille. Car ce petit gentilhomme

Si, parce que Mgr Dupanloup a jeté beaucoup d'éclat à La Chapelle-Saint-Mesmin, il faut l'en déclarer fondateur, je ne vois pas pourquoi on ne le décrèterait pas fondateur de la Cathédrale, où il ne s'est guère moins distingué. Et, parce qu'il a fait dans le monde le bruit que chacun sait, je ne vois pas, non plus, pourquoi M. B... ne réformerait pas la Genèse et ne mettrait pas en tête, à la place de ce qu'on y lit, depuis Moyse :

Au commencement, Mgr Dupanloup créa le ciel et la terre.

Autre chose, qui n'est pas moins étrange, chez ces Messieurs, et chez beaucoup d'autres Orléanais de même complexion, c'est la peine qu'ils ont à accepter le nom que je porte et qui, pour tous ceux qui n'ont pas le triste culte de l'équivoque, doit demeurer le mien, partout. Il leur déplaît que je m'appelle C... Ils voient là, l'affirmation d'une victoire remportée sur Mgr D... — Ils ne se trompent pas. Mais c'est la victoire du droit. C'est ainsi que l'entendait le Père Lacordaire quand il me donna, le même jour, le nom et l'habit de prêcheur. Qu'ont donc pu perdre Messieurs les laïques d'Orléans et plus encore Messieurs du clergé, à ce que le droit ait été, ce jour-là, plus fort que le bon plaisir ? Sont-ils donc de l'école de Bismarck ? Et parce qu'une décision abusive sera signée *Félix*... deviendra-t-elle règle de droit ?

Pour passer d'un exemple à l'autre, qu'avaient à gagner Messieurs du clergé et surtout Messieurs du Chapitre d'Orléans, à ce que Mgr D... violât tous les principes du droit capitulaire, se servît de subreption et d'obreption, pour tromper Rome, établît, dans sa Cathédrale, ce qu'il y a *de plus incorrect, de plus irrégulier, de plus impraticable* ? (Ce sont les paroles de Léon XIII à Mgr Coullié. — L'abbé Maynard les a citées et n'a pas été démenti ; il ne pouvait l'être). — Qu'avaient encore à gagner les prêtres d'Orléans à ce que Mgr D... faussât les lettres pontificales, les mutilât à sa guise, encourût l'excommunication de la bulle *Apostolicæ sedis*, spécialement réservée au Pape. Ces énormités sont prouvées sur la foi du registre capitulaire qui porte, ineffaçables, les traces de la falsification.

languedocien, *de parfaite naissance*, avait des armes de famille. L'adulation, arrivée à cette dose, provoquait les nausées de Tibère. L'histoire ne parle pas des nausées de Mgr Dupanloup. Mais enfin le bon sens l'emporta à défaut du cœur. Le projet n'eut pas de suite (note de l'éditeur).

Qu'avaient à gagner les Orléanais à ce que Mgr Dupanloup nous ramenât aux habitudes du Bas-Empire, en livrant le dogme aux gouvernements, en se réconciliant avec les Tuileries, la veille du Concile, pour opprimer le Concile ? C'est prouvé aujourd'hui par des pièces authentiques. C'est un fait acquis à l'histoire. — Que de choses il y aurait à dire encore !

Y aurait-il donc, au monde, des hommes qui ne pussent se passer de trembler devant quelqu'un, et, le servilisme, subi par d'autres, serait-il, chez quelques-uns, une loi du tempérament et un besoin de nature ?

L'abbé M... vient de publier un livre violent. — Il a eu tort d'être violent.

L'abbé M... a livré quelques détails contestables. — Il a eu tort d'affirmer ce qui n'était pas certain.

Mais, pour les grandes questions, l'abbé M... apporte des preuves accablantes, et, au résumé, l'abbé M... a fait un bon livre, rendu un loyal service à l'histoire.

On aura beau parler de tombe outragée. Si l'on veut dire que l'on doit savoir rétablir la vérité historique en évitant la langue de l'injure, plus repoussée encore par la mémoire des morts que par le caractère et la dignité des vivants, on a raison. Mais si l'on entend qu'il faille taire toute vérité, dont puisse souffrir la mémoire d'un mort, même le plus illustre, on se trompe absolument, et l'on souscrit à la fameuse définition de l'histoire par le comte de Maistre : *la conspiration du mensonge* [1].

La piété filiale est une belle chose. Mais, comme toute chose, elle est belle, à sa place. Mettez-la dans un intérieur de famille, autour de vieillards, elle fera magnifique figure. Mais la sincérité courageuse a le pas, sur elle, en histoire. On fait de belles mœurs domestiques, avec la piété filiale ; mais on fait de bonne histoire, avec *la sincérité*. Procéder autrement, c'est mesurer l'espace au poids et la pesanteur au mètre. Notre temps, coutumier des confusions, en tenterait peut-être l'essai ; un peu plus, un peu moins de chaos, il n'en est pas à cela près. Mais là, comme en mainte autre affaire,

[1] On oublie aussi la règle de Boniface VIII : *Propter scandalum vitandum non est tacenda veritas* — répétition de saint Grégoire le Grand, lequel avait écrit : *Cum de veritate scandalum oritur, magis sustinendum est scandalum quam veritas relinquatur* (Hom. VII).

le seul parti à prendre est de l'abandonner à son sens faux et de ne pas appeler, comme lui, le désordre au secours du vrai.

Bref, si l'alternative était établie entre insulter une tombe et insulter la bonne foi de tout l'avenir, en dressant, sur la dite tombe, un édifice de mensonge, j'aimerais mieux l'insulte de la tombe que celle de la postérité.

Mais, en réalité, l'alternative n'existe pas. L'abbé M... ne l'a pas assez su. Il devait enlever plus d'un rayon à l'auréole d'idolâtrie, dont on a couronné la statue, mais il fallait éviter *le plus possible* de tacher le marbre.

A parler franchement, Mgr D... était loin d'avoir toute la pondération que l'on peut souhaiter à une nature d'homme. Il y avait, dans la sienne, une rupture d'équilibre et l'accumulation anormale qui la produisait venait d'une passion que, seuls, les aveugles, involontaires ou de parti pris, ont pu ne pas voir, la passion de la domination.

Il y avait dans cet organisme, né d'une fièvre de sang, une intempérance d'activité qui se résolvait, comme toujours, dans l'accaparement de l'activité d'autrui, c'est-à-dire dans le besoin de dominer. Et la cause même du mal en supprimait le remède. Une forte discipline paternelle eût été indispensable, et il n'y eut, pour tenir sa place, que la faiblesse d'un amour maternel tout concentré sur cette tête ; amour qui dut être vite idolâtre en présence des qualités brillantes du sujet.

L'enfant ne suivit pas longtemps la mère ; ce fut la mère qui suivit l'enfant. Elle eut le mérite de garder les mœurs de son fils : c'est une gloire pour elle. Mais, pour tout le reste, la volonté de l'enfant marcha de l'avant, prit la conduite de tout et s'habitua de bonne heure à ne connaître aucun frein.

De là, l'habituelle insoumission, l'initiative indépendante que l'on remarque dans tous les ministères confiés, par l'autorité diocésaine, à l'abbé Dupanloup : à la Madeleine, à Saint-Roch (page *oubliée* par son historien), à Saint-Nicolas, quand vint Mgr Affre, etc...

De là, les entreprises de l'Evêque contre tout ce qui limitait son pouvoir ou donnait ombrage à la prédominance de son action : entreprise sur le droit capitulaire qui gênait (de par l'Eglise) son action épiscopale ; entreprise sur le droit des Religieux, qui le contraignait, d'un autre côté, et qui ouvrait, à ses prêtres, une échappatoire (canonique) à son autorité, (*Vous avez voulu vous soustraire à mon autorité*, me disait-il,

en 1867); entreprise sur le concile du Vatican qui allait diminuer l'importance (pratique) des évêques, dans l'Eglise, en définissant l'infaillibilité ; entreprise sur la politique qui le lançait dans des questions de drapeau et empêchait le retour d'Henri V; qui faisait le coup du 16 Mai, c'est-à-dire, démolissait étourdiment, sans savoir s'il y avait matériaux prêts, et architecte, capable de réédifier ; entreprise sur la presse catholique dont l'action trop puissante et le chef trop éclatant laissaient en arrière tout ce que pouvait tenter, dans le même genre, le directeur de *l'Ami de la Religion et le fondateur du Français ;* entreprise sur les influences de ses collègues, dans l'Episcopat, qu'il voulait habituer à le considéreer comme leur maître et le suivre partout, comme leur chef. Je m'arrête, mon cher ami. Il y aurait encore beaucoup à dire ; *conservez cette lettre,* qui résume un certain nombre de mes idées, sur la question.

J'ai aujourd'hui (de par nos lois) la liberté de ma correspondance, me trouvant hors de mon couvent, pour un ministère dominicain. — J'en profite pour laisser aller ma plume.

Je vous embrasse bien fraternellement et suis tout à vous en saint Dominique.

F. J. C.

Auneau, ce 28 janvier 1885.

LA TRADITION EN PROVENCE

DES TROUBADOURS AU XVIe SIÈCLE

I

La Croisade entre les Albigeois et la chute de la puissance des Raymond de Toulouse à Muret n'avait pas été, comme le veut l'opinion vulgaire, aussi fausse que généralement adoptée, le glas de la première poésie provençale. Survivant près de deux siècles à ce prétendu décès, cette littérature entrait alors en fait dans la voie de la décadence. Tout y croulait à la fois : la langue s'abatardissait, les poètes privés de protecteurs allaient peu à peu cesser de chanter.

La poésie troubadouresque n'avait jamais été une poésie à proprement parler nationale [1]. Echo de la partie la plus distinguée de la société méridionale, n'arrivant au peuple que par la voix des jongleurs, elle émanait de la classe aristocratique dont elle exprimait surtout les idées et les passions. Dès lors, elle se condamnait à ne vivre que sous la tutelle des grands.

A la fin du XIIe siècle, le Midi, divisé en une foule de petits Etats sous l'hégémonie de deux maisons puissantes, puisque le comté de Provence venait d'être partagé entre les Raymond de Toulouse et les Raymond Bérengier de Barcelone, s'était trouvé un terrain merveilleusement favorable à l'éclosion de cette poésie de cour. Aussi cette époque est-elle ce que l'on a appelé l'époque classique de la poésie provençale : les centres littéraires sont nombreux, les poètes de premier ordre.

[1] Voir *Romania*, V, p. 257, un discours d'ouverture de Paul Meyer : *De l'influence des troubadours sur la poésie des peuples romans.* Le savant professeur explique nettement, en ces quelques pages, l'origine aristocratique et laïque de la poésie du midi de la France.

Cette situation ne fut pas de longue durée. Petit à petit tout décroît et, pour n'en citer qu'un exemple, la mort de Richard-Cœur-de-Lion qui l'avait créée est la ruine de l'Ecole d'Aquitaine.

Au début du XIIIe siècle, les deux cours d'Aix et de Toulouse sont les seuls principaux centres troubadouresques; du jour où Toulouse fut tombée aux mains de Montfort, où les Raymond Bérengier furent remplacés en Provence par Charles d'Anjou qui, au dire de Villani, n'aimait point les troubadours et leur poésie, les capitales littéraires du Midi se déplacèrent, émigrèrent à l'étranger. Ce n'étaient pas quelques protecteurs isolés, comme Barral des Baux, qui pouvaient retenir en Provence le centre poétique du midi : Alphonse de Castille, Jeanne d'Aragon, puis Pere III, le duc d'Este, la maison de Souabe offrirent asile aux poètes qu'une persécution d'ailleurs assez bénigne, il le faut bien reconnaître, ou mieux l'indifférence générale, exilaient de leur patrie [1].

« Transportée en des pays où se parlaient des idiomes apparentés, mais non identiques au provençal, la poésie troubadouresque y avait pu vivre et prospérer pendant un siècle, grâce à de continuelles immigrations qui, venant de la mère patrie, la vivifiaient sans cesse. Elle avait obtenu ce succès presque sans égal qu'elle imposait sa langue aux poètes des pays où elle s'établissait; et en Lombardie comme en Catalogne, tant qu'il y eut des troubadours venus des pays de langue d'oc, on composa en languedocien. Alphonse II et Pierre III d'Aragon, Guilhem de Bergadan, Hugo de Mataplana, Raimon Vidal de Besaudun, Serveri de Girone, ne chantaient point en catalan, ni Sordel, Lanfranc Cigala, Bonifaci Calvo, Ferrari, en lombard ou en toscan. Mais lorsque la dernière génération des troubadours venus d'au-delà des Pyrénées fut épuisée, les idiomes locaux reprirent leurs droits, et de la poésie provençale il ne resta plus qu'une

[1] Après Diez, il faut lire sur ce sujet : PAUL MEYER, *Les derniers troubadours de la Provence*, Paris, 1870, in-8°. — COMTE DE PUYMAIGRE, *Les vieux auteurs castillans*, première série pour addition, Paris, 1888. — EUGÈNE BARET, *Les troubadours et leur influence dans les littératures du midi de l'Europe*, Paris. — BRUCE-WHYTE, *Histoire des Langues romanes*, traduction d'EICHOFF, et en espagnol, MANUEL MILA Y FONTANALS, *De la trovadores en España*, Barcelone, 1859. — VICTOR BALAGUER, *Historia de los trovadores*, Madrid, 1887.

tradition classique dont longtemps encore l'effet se fit sentir en Espagne comme en Italie [1]. »

En France, le courant national du Midi était entravé, soit effet des persécutions dont les intempérances de langage des troubadours avaient en quelque sorte amené la Cour de Rome à user contre la langue romane, qualifiée d'hérétique et interdite aux étudiants de l'Université de Toulouse par le pape Innocent IV (1229), soit conséquence de la prédominance de l'influence française en politique, puisque les d'Anjou régnaient en Provence et que la cession des droits de Montfort à la couronne donnaient l'ascendant au Nord.

Le public des troubadours diminuait parmi l'aristocratie éprise de la langue d'oil, la rareté des manuscrits de cette période le prouve nettement.

Une évolution se dessinait sous la pression du goût français [2] : l'Ecole toulousaine voulut réagir contre cette invasion littéraire succédant à l'invasion armée.

L'institution des Jeux Floraux, dit de Portal dans les *Descendants des Albigeois et des Huguenots*, fut un appel à l'esprit national, le but politique ne saurait être mis en doute. Pour mener à bonne fin cette noble entreprise il fallut autant de persévérance que de prudence et de sagesse. Les sept promoteurs de l'institution, Bernard de Panassac, Guillaume de Lobia, Berenger de Saint-Plancat, Pierre de Mejana-Serra, Guillaume de Gontaut, Pierre Camo, Bernard Oth, eurent soin en prenant l'héritage littéraire des troubadours de répudier leurs dangereuses tendances au libertinage religieux ou moral. « Timorés et inoffensifs, d'audacieux et frondeurs que les premiers avaient été, ils resserrèrent dans un cercle étroit les sujets de leurs chants, courbant respectueusement leur talent, quelques-uns leur génie peut-être, sous la double autorité spirituelle et temporelle. C'est sous les chaînes qu'ils venaient de se donner, qu'on les vit tenter de vains efforts pour s'élever à la hauteur de ceux qu'ils prenaient pour modèles : le Moyen Age, arrivé à sa période de décrépitude, ne pouvait avoir qu'une littérature mesquine et décolorée ; expression de cette civilisation qui avait été si forte et qui était tombée si bas, la poésie romane suivait le

[1] PAUL MEYER, *Op. cit.*, pages 1-2.
[2] PAUL MEYER, *Op. cit.*, pages 3-4 et *passim*.

même cours : il n'était donné à personne de la relever [1]. »

Le 1er mai 1324, les fondateurs des Jeux les célébrèrent pour la première fois.

L'on ne connut au début qu'une seule récompense : la violette d'or à laquelle on ajouta dans la suite l'amaranthe, l'églantine d'or, le souci d'argent. Le poétique tribunal s'attribua le nom de *Sobregaya companhia dels sept trobadors de Tolosa* : l'art de trouver fut désigné sous celui de *Gaie Science*, *Gai Savoir*, et les fleurs d'or et d'argent furent des *Joies*. La fleur de caccie fut par exemple la *Flor de gang*, fleur de joie.

A cette poésie, il fallait une appellation : les sept troubadours choisirent le mot *Amour* qu'ils entendaient dans le sens mystique de notre inclination à la vertu. Dès lors le canon, les règles de cette poésie devinrent des *Lois d'amour* et c'est sous ce titre que Guillaume Molinier, chancelier des Jeux floraux en 1330, rédigea la rhétorique et la prosodie nouvelles.

Six ans seulement s'étaient écoulés depuis la fondation, mais ce court laps de temps avait permis aux juges du concours de constater combien était grande l'ignorance des concurrents des préceptes de grammaire, de rhétorique et de poésie que tous ne pouvaient chercher dans l'étude des maîtres antérieurs. Et je dis à dessein *ne pouvaient chercher,* car les poètes nouveaux, hommes de la classe moyenne, moines, magistrats, marchands, étudiants, bourgeois, gens de loi, ne faisaient point métier des lettres.

Cette première renaissance était, en effet, moins aristocratique, moins exclusivement laïque que le mouvement troubadouresque.

Le code, si nécessaire aux essais qui occupaient les instants de loisir de la jeune pléiade, est parvenu jusqu'à nous et est même une des bases d'après lesquelles les romanisants modernes ont pu étudier les vieux modes de la poésie provençale classique, tous expliqués dans les *Lois d'amour*.

C'était en effet la même poésie que dans le siècle d'or ; le souffle, la flamme seuls faisaient défaut à ces chétives productions des derniers troubadours languedociens, la flamme et aussi un des stimulants les plus indiscutables de toute

[1] Dr Noulet, *Monuments de la littérature romane*, t. III, page 10.

poésie. « Tout ce qui se rapportait à l'amour profane, et jusqu'à cet amour idéal, culte des chevaliers et des Troubadours passés, fut sévèrement interdit, ou plutôt l'expression de ce dernier sentiment fut tout entier reporté sur un seul objet, la Vierge Marie [1]. »

Ceci avait pour but surtout d'endormir les soupçons de l'Inquisition : c'était encore, du moins on aime à le supposer, plutôt qu'une hypocrisie jusqu'à un certain point excusable, l'effet des sentiments respectables de piété et de dévotion de la noble Compagnie.

Vis-à-vis du roi de France, autre autorité à ménager, on agit de même et dans les Fêtes des Fleurs on eut soin de célébrer sa gloire, d'applaudir à ses triomphes, de pleurer ses défaites. C'est ainsi que le poète Raymond Valade, licencié en droit civil, notaire à Toulouse, plus tard capitoul et greffier du Consistoire, chanta en 1451 les hauts faits d'armes de Charles VII et du sire d'Orval, fils du sire d'Albret dans un *Vers* dont nous allons traduire quelques strophes :

« A vous, seigneur Roi, qui vous dites d'Angleterre, je fais savoir que si sous peu vous ne rendez ce que longtemps vous nous avez occupé, avec le Roi de France vous aurez guerre très cruelle, et de rien ne vous serviront oncles, cousins ni frère, que déchu vous ne soyez, à la fin, si l'humilité ne vous fait bien vite retirer ; car Dieu le veut et bon droit l'exige.

Votre puissance n'est pas capable de lutter contre le Roi de France ; tant il est bienheureux, car en tout Dieu s'est mis de son bord : aussi nous ne vous prisons la valeur d'un fétu ; et ceci tout clair à chacun se démontre par grand effet et rapport véridique ; vos gens, chaque jour en font la preuve ; car Dieu le veut et bon droit l'exige.

. . . . . .

Donc ne veuillez guerroyer nuit et jour avec le roi de France, ni entamer la lutte, car, à la fin, vous diminueriez votre état, comme il vous appert des événements de Normandie, dont en peu de temps il a fait la conquête, ne vous craignant pas plus qu'un simple écuyer. En semblables exploits, c'est personne très preste, car Dieu le veut et bon droit l'exige.

Sur tous les Rois de cette présente vie, il est renommé comme le plus vaillant ; il est savant dans les armes et pourvu d'inventions subtiles, ce qui est chose sans prix, parce que, pour tout, chacun le sert de bon vouloir et ne lui plaint pas les deniers, vertueusement, sans qu'il s'en ébahisse, car Dieu le veut et bon droit l'exige [2]. »

Voilà quels sujets chantent les poètes toulousains du XIVe

[1] Dr Noulet, *Op. cit.*, p. 11.
[2] Dr Noulet, *Op. cit.*

et du xve siècle, toujours dans cette langue poétique et factice des troubadours classiques, « surnageant au-dessus des nombreux dialectes parlés, dans lesquels nos patois ont trouvé leurs origines [1] ».

A côté de ce mouvement officiel, on a constaté l'existence d'un groupe de poètes, non couronnés, appartenant eux aussi à la classe moyenne et lettrée et dont les compositions se rapportent à des genres variés.

Le courant était donc sincère : pourquoi ne fut-il pas durable ?

Quelques considérations dues au docteur Noulet répondront à cette question.

L'esprit général de la Société s'est transformé, le siècle, devenu plus positif, avait abandonné les exagérations et les raffinements que la chevalerie avait apportés en toutes choses. On se faisait, il est vrai, armer chevalier, mais sans se croire obligé pour cela de courir le monde en redressant les torts. On prenait de même le nom de Troubadour sans se vouer, comme autrefois, à une existence errante et aventureuse. Si l'on continuait à chanter, à célébrer les Dames, on ne faisait plus de l'amour un culte abstrait et métaphysique. Les nouveaux poètes de la Langue d'oc étaient donc entrés tout à fait dans la vie nouvelle. Ainsi, le système de poésie emprunté aux anciens troubadours, et mis en pratique dans toute son intégrité, après une telle révolution dans les mœurs, établissait une flagrante contradiction, dont personne, de même qu'il arrive toujours dans les transformations sociales, ne s'apercevait, tant on avait à cœur, avant tout, de rester fidèle aux lois de la poésie traditionnelle.

« On dirait que, dans le Midi, tout homme se piquant d'une certaine éducation, devait avoir approfondi la science de trouver, en avoir étudié les règles et se montrer capable d'en faire l'application. On accordait à cause de cela même une grande importance aux œuvres des Troubadours passés. Jamais, à aucune autre époque, celles-ci ne furent recherchées avec un si grand soin, l'infériorité des compositions contemporaines leur donnant un plus grand prix. Sans doute aussi, que, dans ces trésors de la pensée humaine produits

[1] Damase Arbaud, *chants populaires de la Provence*, II, 27. — Dr Noulet, *Recherches sur l'état des langues romanes dans le midi de la France au* xive *siècle* p. 3.

pendant le cours du Moyen Age, le Midi lettré se plaisait à retrouver les respectables titres de sa vieille illustration [1]. »

Bernard de Panassac ; Guillaume d'Alaman ; Arnaud d'Alaman ; Pierre Trencavel, d'Albi ; Arnaud d'Aunis ; Guillaume Gras ; Pierre de Ladils, de Bazas ; Guillaume de Fontanes ; Jean de Fontanes ; Pons de Prinhac ; Arnaud Vidal, de Castelnaudary ; de Cornet, de Rouérgue ; frères Raymond de Cornet ; d'Alayrac ; Pierre Duran ; Hugues du Fossé ; Astorc de Galhac ; Guillaume de Galhac, tels furent les derniers de ces Troubadours languedociens, après lesquels la poésie savante et lettrée se tût quelque temps sur la rive droite du Rhône.

Sur la rive gauche du fleuve, dans la Provence au sens restreint du mot, Rosthanh Bérenguier, de Marseille ; Ponson, Bernard Rascas, soutenaient l'honneur de leur patrie. Le dernier de ces poètes s'appelle peut-être Bermond Rascas, car, si l'historien César de Notre-Dame le nomme Bernard, plusieurs manuscrits, dont un émane de Jean de Nostredame [2], le désignent comme Bernan.

Ce n'était d'ailleurs pas un Provençal mais un Limousin que Roscas : parent de Clément IV et fameux docteur ès-lois d'Avignon, il fut fort en faveur auprès des papes français.

La mort de sa dame, Constance des Astrands, lui inspira les vers suivants [3], remarquables s'ils sont authentiques — les Nostredame étant gens très suspects — par ce fait qu'à part la désinence *a* remplacée aujourd'hui par la désinence *o*, le langage en a à peine vieilli. En outre, c'est une des gloires de Bernard Rascas d'avoir découvert l'harmonie que donne aux vers l'entrelacement des rimes masculines et féminines :

« Toute chose mortelle périra un jour hormis l'amour de Dieu qui toujours subsistera : tous nos corps se dessécheront comme du liège ; les arbres n'auront plus leur verdeur tendre et fraîche ; les oiselets du bois perdront leurs chants délicats et l'on n'entendra plus le gentil rossignol. Aux pâtis, les bœufs et les blanches agnelles sentiront les aiguillons des flèches de mort, les farouches boucs d'Arles, les renards et les loups errants, les chevreuils, les cerfs, les chamois, les

[1] Dr Noulet, *Recherches sur les langues romanes dans le midi de la France au* XIVe *siècle*, 6.

[2] Mss. de Carpentras. — Mss. 2 814, Bibliothèque Riccardi de Florence décrit par Bartich. — Paul Meyer, *Op. cit.*, *passim*.

[3] Cesar de Nostredame, *Histoire et chronique de Provence*. Achard (*Dict. de la Provence*, Marseille, 1785-87), d'après un mss. perdu, dit qu'il fit des vers en l'honneur de Marguerite de Villeneuve.

sangliers de tout lieu, les ours hardis et forts ne seront plus que cendres et poussière ; dans la mer, le dauphin, le thon et la baleine, monstres impétueux, les royaumes et les comtés, les princes et les rois seront domptés par la mort : et que chacun le sache, à moins que l'Ecriture ne mente, la vaste terre, le firmament ébranlé prendront un autre aspect. Ainsi tout périra hormis l'amour de Dieu qui durera toujours [1]. »

II

A côté de cette littérature écrite, en quelque sorte officielle, il existait, il n'avait jamais cessé d'exister, un grand courant d'art populaire dont nous ne voulons point chercher la trace dans le théâtre du xve siècle comme on l'a fait parfois, à tort d'après nous, parce que ce théâtre émanait sinon des troubadours mêmes, du moins d'un milieu monastique et dès lors lettré.

C'est dans les recueils de chants populaires colligés jusqu'à ce jour dans le midi que nous essaierons de retrouver ce grand courant du xive et du xve siècle, si difficile que soit cette étude sur des textes, sans date comme sans auteur, sans cesse élaborés, sans cesse modifiés.

Les textes d'ailleurs sont rares, relativement à la richesse de la poésie populaire méridionale et la forme d'aucun ne semble antérieure au xvie siècle.

En est-il de même du fond ?

Avec des esprits sensés, nous estimons qu'on peut affirmer que beaucoup de ces récits, malins ou naïfs, touchants ou bouffonnement gais, remontent au xiie et au xiiie siècle, que la plupart étaient connus au xive et au xve siècle.

Les mêmes données se retrouvent à peu de chose près dans les chants de tout le midi, plus poétiques en Provence, plus grossiers dans les montagnes auvergnates ; c'est que, comme l'a remarqué fort ingénieusement un écrivain méridional, les provinces plus latines du sud de la France conservent dans leurs mœurs et leurs usages le souvenir d'une origine et d'une histoire communes. « Que l'on regarde un village de l'Auvergne et un village du Languedoc ou de la Gascogne, de la Provence ou de l'Italie : là et là c'est le même aspect : il semble que l'on soit en même pays. Mêmes toitures plates à tuile

[1] César de Notredame, *op. cit.*, Lyon 1614, p. 400.

ronde, mêmes escaliers extérieurs en terrasse, en *estres* couverts et mêmes façades invariablement tournées au midi; même mode d'agglomération en masse serrée ; mêmes outils, mêmes formes de vases et des objets usuels... Et c'est le même langage, avec la même grammaire, la même syntaxe, avec les mêmes termes, le même génie d'expression. Les divergences ne se marquent que par des détails, comme on les trouve dans la physionomie et dans l'allure chez des hommes de même sang ; elles font mieux ressortir encore le type de la famille [1]. »

La Provence, gâtée un peu d'ailleurs par Damase Arbaud qui en recueillit les chants, il y a belles années, est une des parties les mieux partagées du midi sous le rapport de la poésie populaire.

Sans s'adresser à la tradition orale qui réserve assurément une ample moisson à ceux qui reprendront le travail, à bien des points de vue défectueux, de Damase Arbaud, cette province fournit un merveilleux contingent.

Personne n'ignore que Gœthe lui a emprunté la chanson qu'il mettait sur les lèvres de Marguerite, folle et prisonnière, que Mistral y a trouvé le thème de cette chanson de Magali qui est une des perles de sa *Mircio*.

Ce que l'on sait moins c'est quels bijoux inconnus attendent encore un ciseleur: *La donlento*, cette jolie histoire de la pauvre fille *si belle, si blonde que sa beauté ravit tout le monde*, assassinée par des soldats et qui ressuscite pour disculper le plus jeune, innocent du crime ou des crimes de ses compagnons ; la légende du baron Saint-Alexis qui *le premier soir de ses noces ne fit que pleurer*, partit pour la Palestine et revint sept années après loger sous l'escalier de sa femme, inconnu de ses parents jusqu'à ce qu'à sa mort *les cloches de Rome se mettent à sonner* et qu'on apprenne à la fois qui était l'infortuné mendiant et que son âme s'en est allée tout droit en Paradis. Un autre chant est un tableau macabre de la nuit des Morts doublement étrange sous le ciel impitoyablement bleu de la Provence.

Le Prêtre a mis la chape rouge, din-don, din-don, bon ! le Prêtre a mis la chape rouge, et tous les saints du Paradis dans le ciel se sont réjouis

Le Prêtre a mis la chape noire, din-don, din-don, bon ! le Prêtre a mis la chape noire, et les âmes des trépassés dans le cimetière ont pleuré.

[1] Henri Doniol, *Les Patois de la Basse Auvergne.*

Sonneur, va-t-en au clocher, din-don, din-don, bon ! Sonneur, va-t-en au clocher, et sonne, et sonne toujours pour les âmes des trépassés.

Sonne la cloche de saint Jean, din-don, din-don, bon ! Sonne la cloche de saint Jean : priez tous pour les morts, priez, priez, bonnes gens qui veillez.

Quand est venue la minuit, din-don, din-don, bon ! quand est venue la minuit, la lune blanche a fait clarté, le cimetière s'est éclairé.

— Sonneur, que vois-tu dans le clos ? din-don, din-don, bon ! Sonneur, que vois-tu dans le clos ? — J'y vois les morts réveillés qui se dressent devant leurs fosses.

Il y en avait bien sept mille et cinq cents, din-don, din-don, bon ! Il y en avait bien sept mille et cinq cents, au bord du tombeau d'où chacun sortait, ils quittaient leurs vêtements.

Ils laissaient leurs suaires blancs, din-don, din-don, bon ! ils laissaient leurs suaires blancs, ils accomplissaient leur jugement et marchaient pieusement.

Il y en avait bien mille et cinq cents, din-don, din-don, bon ! il y en avait bien mille et cinq cents, qui se mettaient à deux genoux où il y avait de saintes croix.

Il y en avait bien mille et cinq cents, din don, din-don, bon ! il y en avait bien mille et cinq cents, qui s'arrêtaient en pleurant à la porte de leurs enfants.

Il y en avait bien mille et cinq cents, din-don, din-don, bon ! il y en avait bien mille et cinq cents qui s'en allaient écouter où ils entendaient quelqu'un prier.

Il y en avait bien mille et cinq cents, din-don, din-don, bon ! il y en avait bien mille et cinq cents qui à l'écart ont toujours gémi en voyant qu'ils n'ont plus d'amis.

Mais quand le coq blanc s'épousseta, din-don, din-don, bon ! mais quand le coq blanc s'épousseta, ils prirent leur linceul blanc, un cierge allumé à la main.

Mais quand le coq rouge chanta, din-don, din-don, bon ! mais quand le coq rouge chanta, ils chantèrent la sainte passion et firent la procession.

Mais quand le coq doré brilla, din-don, din-don, bon ! mais quand le coq doré brilla, les mains et les deux bras croisés, ils descendirent dans leurs fosses. »

La suite du chant nous rappelle comment Pierre le sonneur, pour n'avoir pas respecté les morts et avoir volé le suaire de l'un d'eux, fut assiégé par leur troupe dans le clocher et trois jours après trépassa.

L'un des plus anciens restes de la poésie populaire primitive est à coup sûr la chanson de *Miançoun* que le commandant Constantino Nigra, étudiant les chants populaires du Piémont, croyait antérieure à l'an 1300 dans sa rédaction première. Elle est loin cependant d'avoir la popularité de *Flurançio* qui sous le nom presque historique de l'*Escriveto*, est chantée par tout le Languedoc, ou de la *Moungeto* — en qui on a voulu retrouver par une hypothèse très hardie le souvenir de La Vallière mais qui doit être antérieure de beaucoup au XVIIe siècle et dont nous recueillions récemment une version ardéchoise.

Il est, en effet, plus que difficile, à peu près impossible de

saisir les allusions souvent si défigurées par le temps que contiennent ces strophes en perpétuelle création.

Parmi les chansons auvergnates, il en est une dont je traduis ce couplet :

Si vous ne venez plus,
Petite *citoyenne*,
Si vous ne venez plus,
Les galants n'y sont plus.
Ils sont à *Vendeix*,
Petite citoyenne,
Ils sont à *Vendeix*
Quî battent les Anglais [1].

S'agit-il bien du château de Vendeix occupé par les Anglais en 1390 ou de la Vendée, car ce mot de citoyenne pourrait bien dater la chanson ?

La poésie auvergnate n'a d'ailleurs jamais la grâce et la précision des chants provençaux, mais cette rudesse, cette grossièreté sont un charme de plus dans un genre où il ne faut point vouloir trouver les délicatesses ou les recherches de la forme, mais bien seulement un tableau fidèle des mœurs du paysan. C'est ce que ne comprenait point au XVIIIe siècle un homme qui colligea avec plus de soin que de vocation réelle les épaves de la poésie populaire auvergnate, nous avons nommé l'abbé Tailhandier.

« Ce ne sont point ici, écrivait-il, les aimables pastoureaux de Provence ou du Languedoc qui viennent, avec leurs gentils chalumeaux et leurs gayes bergères, rendre hommage au Sauveur et luy dire mille jolies choses, et à sa Sainte Mère. Mais c'est Fournion le morfondu, avec son *argant* peilleux ; Michun ou Jacquet, avec leurs sabots pleins de paille, qui ne s'entretiennent que de ce qu'ils ont eu à déjeuner, d'un bon gros jambon, du vin vieux dont ils ont la bouteille dans leur escarcelle, ou de leurs moutons, de leurs chiens ou de leur ménage. Une autre bande dans un autre Noël ne parle que de tailles, d'impôts, de maltôtiers, de sergents dont ils demandent d'être délivrés, et rien de plus. D'autres, du pays plat, encore plus grossiers, semblent chanter en l'honneur de Bacchus dont ils ne font que changer le nom en celui de *Nadau* qu'ils bénissent de leur avoir donné une année fertile et

[1] BOUILLET, *Album auvergnat*.

bonne vinée ; et tout de suite ils font une énumération des plaisirs qu'ils auront : que les jeunes gens en boiront à longs traits, danseront, se divertiront ; que les femmes même s'en coifferont et ne craindront point durant la nuit les piqûres des puces, tant ce bon vin les aura bien endormies. Les gens de la montagne en boiront auprès du feu en faisant rôtir les châtaignes, et feront un bruit plaisant à l'honneur du dieu des pôts. Les vieillards s'en enivreront jusqu'à se laisser [mot illisible] dans les boues comme des cochons. [1] »

Cette poésie naïve fait de la famille du Christ le type du pauvre ménage auvergnat. Il fait froid dans l'étable sans toit et tous soufflent dans leurs doigts pour se chauffer, tandis que saint Joseph songe tristement que dans sa bourse il n'a ni croix ni maille. L'ange qui va trouver les bergers les rencontre gardant leur bétail sur la cime d'un puy.

« Nous n'avons, disent-ils, or ni argent, ni guère de monnaie comme en ont les gens qui portent la soie ; ils ne nous ont rien laissé qu'un manteau rapiécé..... Nous avons mille soucis qui nous font la guerre, et tant d'autres affaires, les cens et la taille, jamais nous n'en verrons la fin, si de Noël le petit Fils ne nous vient en aide [2]..... »

La Gascogne et le Béarn ont un fond poétique d'une richesse tout aussi grande, mais à la formation duquel il semble que l'influence française ait eu une part considérable : nous parlons bien entendu d'après les textes publiés.

« Le chant béarnais, sentimental et mélancolique, rappelle le ton du *planh* ou complainte des troubadours ; il se chante sur des notes lentes et prolongées. La chanson gasconne, au contraire, rapide, folâtre, satirique comme l'ancien sirvente, ne connaît guère d'autre notation que la musique sautillante du rondeau, danse nationale de cette province.

« Le Béarn a bien quelques chants satiriques aussi, mais ils sont peu nombreux, moins bien faits et moins populaires que ceux de la Gascogne proprement dite.

« Le Bigorre, placé entre le Béarn et l'Armagnac, subit l'influence de ces deux provinces ; il possède des romances plaintives, il possède des chansons satiriques et des rondeaux [3] ».

[1] Mss. cité par Doniol, *Les Patois de la Basse Auvergne*, 64.

[2] Doniol. *op. cit.*, 68.

[3] Cenac Moncaut. *Littérature populaire de la Gascogne*, 276, 277.

III

Cette verve satirique dont Cinac Moncaut et Bladi constatent si souvent la vivacité dans les chants de la Gascogne et du Béarn, elle existe dans une proportion non moins remarquable dans la poésie provençale et, renseignement précieux, dans des textes qu'il nous est possible de dater.

Il s'agit d'un petit volume — à peine une plaquette — de chansons provençales, dont le texte original est égaré aujourd'hui mais qui a été réimprimé, d'après une copie manuscrite, en deux éditions, à cent soixante exemplaires (1844 et 1872).

Ces *Chansons nouvelles du Carrateyron* ont exercé au plus haut point la curiosité des érudits : on semble avoir établi qu'elles ont été composées à Aix, vers 1532 et qu'elles pourraient bien être l'œuvre des Momons. Le Carrateyron serait dans cette hypothèse le char monté aux Jeux de la Fête-Dieu par les Bazochiens d'Aix.

Ceci appelle quelques éclaircissements sur les Momons, institution qui se perpétua jusque sur la fin du XVIIe siècle et qui n'est pas sans avoir eu à coup sûr quelque influence sur la Renaissance du XVIe siècle (Belaud, Paul et les Arquins).

Le bon roi René est le créateur de cette procession de la Fête-Dieu qui rappelait un peu, il le faut avouer, les Bacchanales et qui choquait si fort Mme de Sévigné lorsqu'elle y assista à côté de son gendre.

« Les Jeux Sacrés institués par René, étoient des représentations muettes ; mais ils étoient mêlés à des jeux profanes, et, parmi ceux-ci, étoit le jeu de Momus, dont les acteurs débitoient et chantoient des vers provençaux. René avoit ordonné que les syndics d'Aix choisiroient tous les ans quelques personnes capables de composer et de débiter des vers. Ces vers ou ces chansons eurent pour premier objet de dénigrer les ennemis de René et surtout le duc d'Urbin. Ils étoient aussi composés dans l'intention de corriger les vices et les désordres qui régnoient alors. Voici en quoi consistoit le jeu de Momus : quatre ou cinq de ces chansonniers allaient dans les rues d'Aix, la veille et le jour de la Fête-Dieu, et, tout en se promenant, débitoient en vers de leur composition la chronique

scandaleuse des principaux citoyens, sans que ceux-ci eussent la faculté de s'en plaindre. *On a fait en Provence beaucoup plus de sottises*, disoit un de nos poètes du XVIIe siècle, depuis que le *jeu de Momus a cessé*.

« Il est à remarquer que les improvisateurs du jeu de Momus ont toujours été pris dans la classe du peuple, et que ce jeu n'a été supprimé qu'à la fin du XVIIe siècle. Cela justifie bien l'opinion du savant Tournefort qui a dit quelque part qu'il n'a jamais rencontré de peuple aussi malin et aussi prompt dans ses réparties que les paysans d'Aix. »

Nul n'est épargné dans les mordantes satires du Carrateyron : c'est le clergé qui *ronge tout d'une dent aiguë comme une lance, de loin* d'ailleurs *il sent la fumée*. Ce trait nous donne la date : l'époque de la Réforme et des libres diseurs.

Toutes gens de toute sorte, prêtres et avocats, toutes gens de robes courtes, toutes gens des trois états, tous rongent le peuple. Maudits soient tant de ratons qui tant rongent, rongent, rongent, qui tant rongent le peuple.

Il y a tant de procureurs qui viennent de toute part, jouent les grands latiniseurs et ne connaissent rien au droit et font plaider chacun. Maudits soient tant de ratons qui tant rongent, rongent, rongent, qui tant rongent le peuple...

Si vous allez chez le vérificateur voir si vous avez votre poids, il jurera Dieu son créateur que vous en avez davantage, et nul n'a le poids. Maudits soient tant de ratons qui tant rongent, rongent, rongent, qui tant rongent le peuple.

Le vérificateur trompe ; il s'entend avec le boucher ; chaque semaine il a sept *gros*, et cela pour tailler chacun, pour laisser voler chacun. Maudits soient tant de ratons qui tant rongent, rongent, rongent, qui tant rongent le peuple [1]. »

Les autres chansons ne sont ni moins vives ni moins adroitement décochées. Sous ce rythme mordant, amer quelquefois, les contemporains devaient saisir des allusions, des sous-entendus qui allaient frapper droit la victime des Momons. « Ils s'attachaient à dire aux gens leurs vérités les plus cachées, dit un vieil auteur aixois, d'où est venu le proverbe, *dire son vers à quelqu'un* [2]. »

Cette verve populaire, nous en avons dit un mot plus haut, ne fut point muselée avant la fin du dix-septième et bien que le cadre de cette étude ne comporte point peut-être cette escapade, on nous permettra d'aller au delà de Belaud et de son groupe et de toucher quelques mots de la famille Roman et

[1] *Les chansons du Carrateyron*, Nice, 1873, 17 et seq.

[2] PIERRE JOSEPH DE HAITYE.

de Meste Franc qui fut le dernier de cette dynastie d'esprits alertes et malicieux, à la repartie prompte et au dard acéré.

« Balthazar Roman, dit Galaup de Chasteuil, dans son ouvrage perdu sur la poésie provençale, Balthazar Roman, qui vivoit au commencement du XVIIe siècle, tenoit ses talens de la nature. Il était paveur de rue, et ne savoit pas lire. Il composoit des vers en arrangeant de petits cailloux, auxquels il donnoit des formes différentes, et dont chacun avoit la valeur d'un mot. Il avoit toujours ses poches pleines de pierres. La ville d'Aix le pensionnait pour qu'il exécutât tous les ans la farce de Momus. Il étoit encore payé par ceux qui, ayant fait dans l'année quelque sottise, craignoient qu'il ne les chansonnât. Roman s'associait, pour la veille et le jour de la Fête-Dieu, quatre paysans ; mais lui seul étoit le compositeur des vers. Il les faisoit apprendre à ses compagnons qui les récitoient ou les chantoient. Chacun débitoit alternativement deux vers ; ses complets étoient de huit vers, et ils étoient débités non seulement dans les rues, mais dans les maisons. Roman a fait des chansons sur tous les événements publics et particuliers arrivés de son temps. Il mourut en 1645 ; son fils lui succéda aux métiers de paveur et de farceur ; mais, en 1670, les farces de Momus furent supprimées. On en avoit senti les inconvénients lors des troubles civils. Les principaux habitants d'Aix, qui faisoient alors les uns contre les autres des vers satiriques, les donnoient ensuite aux farceurs pour être débités. Arnaud Roman n'a cependant cessé de faire des vers jusqu'à sa mort, arrivée en 1690. Les chansons qui nous sont restées du père et du fils manquent de goût ; mais il y avoit plus d'esprit chez le père qui était aussi plus redouté des Provençaux [1]. »

Meste Franc est un personnage postérieur aux Roman.

Né à Peyrius, village des Basses-Alpes, il s'était venu fixer à Aix et y avait acheté une maison, rue de l'Aumônerie vieille, où était établi un moulin-à-huile, connu encore aujourd'hui sous son nom. S'il en faut croire un manuscrit qui ne nous paraît pas remonter bien au delà de 1750, Meste Franc composait ses vers d'après le système de Roman, en se servant de petites pierres qu'il alignait sur la fenêtre ou sur une

[1] Extrait du mss. perdu de Gallaup de Chasteuil sur la poésie provençale, dans FRANCIS DE SAINT-VINCENT, *Mémoires et notices*, p. 21 et 22 en note.

table [1]. « Il corrigoit, ajoutoit et diminuoit tout comme auroit pu faire une personne qui aurait été lettrée et qui écriroit exactement... Il avoit de l'esprit et des saillies très vives. »

Meste Franc est, à ma connaissance, le dernier personnage connu de cette filiation d'esprits essentiellement provençaux auxquels je rattacherais volontiers mon compatriote aigue-mortais Jean Sol, dont la légende rapporte mille facéties, encore qu'il soit bien loin de nous, puisque le meilleur de ses bons tours fut de sauver des fureurs révolutionnaires une modeste chapelle de ma petite patrie.

[1] *Le Semestre et le Tibre.* (Aix en Provence, 1881.)

ALBERT SAVINE.

Louis Veuillot

Sa jeunesse, ses premières années à l' « Univers ».

(Suite.)

Sur ces entrefaites, une crise ministérielle éclate; M. Guizot revient au pouvoir. La *Charte de 1830* est fondée pour défendre sa politique. Olivier « signale le rédacteur en chef du *Mémorial de la Dordogne* aux organisateurs de la nouvelle feuille. » Louis Veuillot rentre à Paris « avec des idées de conquête, ou, pour mieux dire, en vrai conquérant, bien décidé à devenir ministre aussitôt qu'il se pourrait. » On lui avait tant dit qu'il s'embarquait pour la fortune. Mais, malgré la protection de MM. Guizot, Duchâtel et de Gasparin, malgré Nestor Roqueplan et Malitourne, organisateurs de la rédaction, malgré tant d'autres écrivains qui s'assirent au bureau du journal ou le traversèrent, la nouvelle feuille vécut seulement ce que peut vivre un ministère. M. Guizot, ayant été battu par M. Molé, renonça à son portefeuille et la *Charte de 1830* modifia son allure politique. Fidèle à ses patrons, Louis Veuillot quitta la *Charte* pour passer à la *Paix*. Il y vit Montalembert pour la première fois, mais la *Paix* végéta et le journaliste dut écrire encore dans le *Moniteur Parisien* qui devint le *Moniteur du soir*.

Louis Veuillot ne pouvait changer si souvent de journal, bien qu'il ne changeât pas de politique, sans ébranlement pour des opinions ou des sentiments qui n'étaient entrés dans son cœur que par occasion, et un trouble indéfini le reprenait.

Au moment des élections générales, il fut envoyé en Bourgogne, pour soutenir la candidature de Lamartine, puis il parcourut le midi de la France et revint par Périgueux. Ce voyage ne le délivra pas de l'inquiétude qui lui montait au cerveau. C'était vraiment trop de passer dans trois journaux

en quinze mois. Une foi politique d'occasion ne peut résister à pareille épreuve. « Un an de polémique, a dit Louis Veuillot dans *Rome et Lorette*, avait brisé, broyé, pulvérisé des convictions qui ne reposaient sur aucune base stable dans le passé, que je voyais n'aboutir à rien dans l'avenir. Sous l'action continuelle des railleries et des mauvais exemples, le vernis de frêle morale qui les enveloppait s'était dissous... Je ne me donnais pas deux mois pour n'être plus qu'un de ces *condottieri* de la plume qui vont d'un camp dans l'autre. » C'est là que la Providence l'attendait, à vingt-quatre ans.

Son ami Olivier lui parle d'un projet de voyage en Italie et dans le Levant. Le journaliste est tenté. Il sollicite une mission officielle que M. de Montalivet lui accorde. Les deux amis partent : ils vont voir l'Italie, la Sicile, la Grèce, Malte, l'Egypte, Constantinople, la Perse... ce qu'ils ne voient pas, c'est le baptême que Dieu prépare. Et l'Etat, après avoir payé les frais de l'éducation du journaliste, payait son baptême.

III

Gustave Olivier et Louis Veuillot s'arrêtèrent à Rome. Quatre jours après leur arrivée, Louis écrivait à son frère Eugène : « Connais-tu un ami de Gustave qu'on nomme Féburier ? Il est ici avec sa femme qui est jeune et charmante et d'une solide piété. Nous sommes logés tous ensemble. Féburier est chrétien comme Gustave, avec moins d'enthousiasme et autant de solidité. Son exemple contribue beaucoup à me faire désirer un changement dans moi-même. »

Louis avait déjà eu la curiosité de voir un jésuite. Présenté au Père Rosaven, il eut avec lui des entretiens religieux et lentement Dieu envahit son âme. Une excursion de touriste à Naples, au Vésuve, à Pompéi, suspendit l'œuvre de la grâce sans l'interrompre. A son retour, il retrouva le jésuite « dont les paroles l'avaient grandement ému. » Un autre jésuite, dont Adolphe Féburier lui remit un volume, acheva de l'ébranler. « Chaque mot que je lisais, a-t-il écrit dans la suite, frappait d'aplomb sur mon esprit, broyait mes pré-

textes, déjouait mes ruses, me convainquait de ma déraison, proclamait ma folie. » Le journaliste n'avait plus qu'à tomber à genoux, il le fit. Tandis qu'il se relevait, le P. Rosaven lui demanda : « Que comptez-vous faire maintenant? — Je servirai l'Eglise; sera-ce comme écrivain, comme prêtre, comme religieux, je l'ignore, mais je sais bien que je la servirai. »

Le jour où Louis Veuillot fit, à Sainte-Marie-Majeure, entouré de ses amis, sa communion de retour, il fut plein de joie et se crut entré pour toujours dans la paix. Mais Dieu voulut qu'il achevât dans la souffrance des luttes intérieures l'œuvre sainte commencée dans la joie. Louis le dit, en ces termes, à son frère : « J'ai frappé à la porte de l'arsenal où de plus braves, de plus forts et de plus grands que moi sont allés chercher des armes contre eux-mêmes... Eh bien, mon ami, te le dirai-je? C'est justement depuis ce moment-là que je souffre le plus. Le combat a réellement commencé à l'acte qui devait le finir. »

Chez Louis Veuillot la crise de la conversion suivit donc le retour bien plus qu'elle ne le précéda. Les souvenirs d'un passé dont il exagérait les erreurs, à la manière de tant de convertis, le troublèrent sans le ressaisir. On dirait que par un coup semblable à celui qui fit de Saul, Paul l'apôtre, la grâce de la conversion versa dans l'intelligence pénétrante et hardie du journaliste toutes les lumières de l'orthodoxie théologique. Dès que la foi le posséda, tout en lui fut d'esprit catholique. Mais « dans sa joie d'être chrétien et sa douleur de ne l'avoir pas été toujours, » il fit sans honte son *mea culpa* public. Il appartenait à son frère d'atténuer cette sévérité. Il l'a fait avec la modération et la justesse de l'historien [1].

Rentré en France après être passé par Lorette, où il a demandé la paix, et par la Suisse, où il a fait une retraite chez les Jésuites de Fribourg, lassé du journalisme politique, Louis s'écarte des journaux qui le sollicitent et demande un emploi de bureau. Il est nommé sous-chef au ministère de l'Intérieur. « Il s'était promis de parler de Dieu à tous ceux dont il avait reçu, à Périgueux ou à Paris, des témoignages

[1] Ce chapitre de la conversion, l'un des plus beaux du premier volume de M. Eugène Veuillot, fait revivre sous une autre forme les pages délicieuses de *Rome et Lorette*. Mais la vérité et l'exactitude du récit sont aussi rigoureuses sous la plume de Louis que sous celle d'Eugène.

particuliers de sympathie. » Il tint parole, toucha quelques cœurs, ébranla quelques âmes, subit quelques railleries et garda jusqu'à la fin de sa vie ce zèle de néophyte et de convertisseur.

Louis Veuillot était revenu à Paris dans les premiers jours d'août 1838, dès le mois d'octobre il publiait les *Pèlerinages de Suisse*. C'est un livre plein de charme et de vie ; une œuvre délicate où fleurit dans toute sa fraîcheur la pensée catholique. On y voit quel fut, du premier coup, le chrétien à peine touché par la grâce. On y sent passer comme dans un souffle chaud une vigueur de tempérament et de style, une fermeté de ton qui rappellent le XVIIe siècle. L'écrivain a du nerf et de la souplesse ; tantôt il laisse déborder l'enthousiasme de son âme heureuse d'être chrétienne, tantôt il promène à travers l'histoire l'ironie de ses malicieuses remarques.

Sur le sol de Calvin, il trace du réformateur un portrait saisissant. Aux hérésies, il oppose les ordres religieux. Il défend l'Eglise dans son clergé, dans ses pratiques, dans ses moines, dans son passé comme dans son présent avec une richesse de couleurs, une variété de tons qui surprennent et réjouissent. Aux portraits et aux légendes se mêlent de riantes peintures, des réflexions profondes, des prières ardentes. Qui n'a lu la charmante histoire du Père de la Part-Dieu ? Qui n'a souri à la lecture de l'amusant chapitre sur les *Protestants et les Cloches catholiques ?* Sans doute, il arrive au polémiste de montrer les griffes, mais le ton général est doux. On oublie que les digressions rompent l'unité, tant elles sont intéressantes et pétillantes.

Ces récits donnaient en quelque sorte les impressions d'un converti en pays protestant. *Pierre Saintive* qui les suivit de près raconte peut-être l'histoire de ses luttes, de ses préjugés, de ses penchants.

Fils d'émigré, Pierre jouit à peu près de tous les travers de son temps. Il n'a recouvré qu'une partie des biens paternels ; il n'est pas chrétien. Cependant, deux jeunes filles le voient prier dans une église : elles sourient. L'une, Sylvie, est coquette et mondaine ; l'autre, Thérèse, est modeste et pieuse. Sylvie d'Adronne plaît à Saintive, mais M. de Sourzac, intelligence religieuse qui par des entretiens pleins de foi fait entrer dans l'esprit de Pierre les lumières et la beauté de la religion divine, l'en détache. Thérèse Lacroix, mieux appré-

ciée, sera la femme de Pierre. Mais la vertueuse jeune fille confie au jeune homme un secret qui empêche tout. La mort de la tante de Thérèse qui veillait sur elle n'arrange rien, seulement celle-ci apprend que Pierre est le fils du marquis de Saint-Yves dont M. Lacroix, son père, détenait les biens, et l'invitait à en prendre possession. Le nouveau marquis offre à la jeune fille sa main et son nom; Thérèse se réserve pour Dieu. Et Pierre va demander à une maison religieuse d'Italie ce que Dieu veut de lui.

Telle est la trame de ce récit simple et grave, coupé par des analyses subtiles et par des entretiens philosophiques qui, peu à peu, amènent le triomphe de la foi. L'expression est colorée, la pensée claire, l'image saillante comme il convient aux luttes et aux passions que l'homme combat ou discute en lui-même. Les sentiments nobles, les résolutions généreuses éclatent naturellement sous l'inspiration de l'âme chrétienne récemment reconquise par Dieu.

Au moment où il achevait d'écrire ce livre, Louis Veuillot avait les yeux pleins de larmes. Son père était mort, à l'âge de 54 ans, le 15 mars 1839. Cet honnête homme, d'abord troublé et même mécontenté par la conversion de son fils, était bientôt revenu de ce premier sentiment et le respect, qu'il n'avait cessé de témoigner à la mission du prêtre, s'en trouva finalement fortifié. Quand son heure dernière approcha, il reçut le confesseur que Louis lui procura et mourut muni des sacrements de l'Eglise, laissant dans le cœur de ses enfants la consolation d'une mort chrétienne. Alors Louis Veuillot se tourna vers son frère et, près du lit de mort du père, il lui demanda de revenir aux pratiques de la religion. Eugène promit, mais il fut lent à tenir sa promesse. En février 1840, Louis insistait : « Songe à toi, écrivait-il, songe à notre pauvre père, dont l'âme a peut-être besoin de nos sacrifices, et qui attend que tu te souviennes de la promesse que tu fis, il y a près d'un an, à son lit de mort. Cher frère, le 15 mars prochain ne nous verra-t-il pas tous réunis aux pieds de ses autels, le prier pour notre père et pour nous? Le 15 mars prochain sera aussi, à peu de jours près, l'anniversaire de ma conversion. Que de motifs pour décider ton cœur! Adieu. Que le Seigneur t'éclaire, mon pauvre enfant, qu'il t'inspire et te conduise! » C'est le Vendredi saint de l'année 1841 que les dernières hésitations d'Eugène tombèrent et qu'il se mit

à genoux, à son tour, aux pieds d'un jésuite, le P. Varin.

La chaîne dorée que portait Louis Veuillot soit comme sous chef de bureau au ministère de l'Intérieur, soit en qualité d'attaché au cabinet du ministre, lui laissait de longues heures de liberté pendant lesquelles il pouvait écrire, étudier et se préparer à prendre place dans la presse catholique [1].

Entré avec les *Pèlerinages de Suisse* dans ce qu'il appelle « la littérature volumineuse », il pénètre, par l'entremise de Saint-Chéron, à L'*Univers religieux* où il fait insérer une lettre en faveur du général Bugeaud, fort malmené alors par la presse. Sept mois plus tard, sur les conseils du P. Varin et avec la bienveillance d'Alexandre de Saint-Chéron, il remettait au bureau du journal un manuscrit sur la bénédiction de l'église du couvent des Oiseaux. Ce fut son premier article à l'*Univers* : il parut en feuilleton et obtint un grand succès auprès des lecteurs de la feuille catholique.

« Vous aurez vos épreuves ce soir vers dix heures », dit-on à Louis Veuillot lorsqu'il donna la copie de cet article. A l'heure indiquée, il se rendit, accompagné de son frère, à la rue des Fossés-Saint-Jacques, 11, rue étroite, dans un pauvre quartier. C'était le bureau de rédaction du journal. Pas de lumière à l'entrée, pas de garçon pour introduire, une salle étroite, mal éclairée, pauvrement meublée, une table chargée de journaux et deux hommes, l'un, en soutane, c'était Melchior du Lac [2], l'autre, en habit laïque, Jean Barrier, collant gravement des nouvelles diverses sur une feuille de papier gris ; entre ces deux hommes, sur la table, une tabatière commune où l'un et l'autre puisaient abondamment et fréquemment, ainsi que leurs mouchoirs. En sortant, sans avoir échangé plus de dix mots avec les rédacteurs, Louis dit à Eugène : « Eh bien ! petit frère, si je refais du journalisme, ce sera probablement là. »

[1] En sa qualité de frère aîné, il se chargea de l'éducation de ses deux sœurs, Annette et Elise. On comprend qu'il y avait pour lui quelque nécessité de conserver sa position officielle, c'est-à-dire son traitement, et de trouver un supplément dans ses travaux d'homme de lettres. Il avait placé les deux enfants dans un petit pensionnat laïque, à Brie-Comte-Robert, au sortir de l'école primaire de Bercy. Après sa conversion, elles entrèrent au couvent des Oiseaux où elles demeurèrent quatre années.

[2] Des nécessités de famille l'avaient obligé à quitter le grand Séminaire après avoir reçu les ordres mineurs. L'obstacle lui paraissant temporaire, il n'avait pas quitté la soutane.

Il n'était pas besoin d'être grand clerc pour comprendre que les ressources manquaient au journal. Le premier numéro de cette feuille catholique avait paru le 3 novembre 1833, sous le titre : L'*Univers* religieux, politique, scientifique et littéraire. Le fondateur était l'abbé Migne. Ce prêtre auvergnat, passé dans l'Orléanais, avait la bonne fortune d'ignorer complètement les choses de la presse et les immenses difficultés de son entreprise. Sa pensée fut même de créer deux journaux. Il avait annoncé le *Spectateur* et l'*Univers religieux* dans un prospectus homérique où il promettait et englobait tout, bien qu'il ne disposât de rien si ce n'est d'un titre et de quelques noms connus. Le *Spectateur* ne parut jamais, et l'*Univers,* avant même de paraître, fut accueilli par M. Bailly de Surgy, propriétaire et principal rédacteur du journal la *Tribune catholique*, qui se fondit dans le nouvel organe religieux. Alors, formant un bloc des abonnés assez rares qui lui arrivaient et des peu nombreux lecteurs de la *Tribune*, l'*Univers* commença avec le matériel, les bureaux et, on peut le dire, la rédaction du journal qu'il absorbait.

Parmi les écrivains qui prêtèrent leur plume, ou mieux la donnèrent, car on ne parvenait guère à payer les rédacteurs d'une feuille dont le maigre public laissait la caisse vide, il convient de signaler l'abbé Gerbet qui se dissimulait pour ne pas compromettre l'organe naissant de l'ultramontanisme, en prêtant à croire qu'il continuait l'œuvre de Lamennais. Les nombreux collaborateurs connus, annoncés par l'abbé Migne, ne parurent guère au journal, mais une élite de jeunes catholiques, alors ignorés, lui donnèrent un concours actif et dévoué, citons Foisset, Ozanam, Lallier, Eugène et Léon Boré, Lamache et surtout Melchior du Lac, qui signait Jean d'Aure et qui devint bientôt le rédacteur en chef de l'*Univers* aux appointements de 125 francs par mois.

Du Lac avait vu que le journal manquait de ressources et de direction, il n'avait pas hésité à y entrer. Mais, malgré le talent du rédacteur et de ses collaborateurs, l'*Univers* végéta. Par malheur, l'abbé Migne, prêtre correct mais d'une tenue et d'un langage abruptes, indisposait ceux-là mêmes dont il avait le plus besoin. Du Lac, n'y tenant plus, dut s'éloigner. Peu après, l'abbé Migne lui-même, n'en pouvant plus, et ayant formé de nouveaux projets, céda le journal à M. Bailly qui rappela Du Lac (1834). Sur ces entrefaites, Montalembert

vint à l'*Univers*, avec lequel il eut des relations étroites, tantôt fréquentes, tantôt rares, souvent intermittentes, donnant ou prêtant de l'argent, soumis aux variations de sa nature enthousiaste et impressionnable.

On « vivait d'expédients, a dit Louis Veuillot, et l'expédient le plus usité était de ne point juger la rédaction. On avait assez à faire de trouver chaque jour le peu qu'exigeaient le timbre et la poste. M. Bailly, se faisant crédit à lui-même comme imprimeur, demandait crédit à la rédaction, et la rédaction tenait comme elle pouvait. On vécut ainsi des années, pourvoyant à l'indispensable par les sacrifices de M. Bailly et par les aumônes de quelques pauvres prêtres ». En outre, l'*Univers* avait déjà des adversaires qui le calomniaient. Il est probable que c'est par là que Louis Veuillot le connut. Ce fut Victor Considérant qui le premier lui fit remarquer le caractère de combat de cette feuille. Ils avaient dîné en compagnie de quelques gens de lettres. On voulut prendre le café. — « Allons à l'estaminet de l'*Univers* qui n'a rien de commun, Dieu merci ! avec l'*Univers religieux*, dit en riant Considérant. — Qu'est-ce que l'*Univers religieux* ? lui demanda Louis. — C'est une maussade petite feuille de calotins où l'on nous dit des injures, sous prétexte que les doctrines de Fourier sont immorales. »

Cette maussade petite feuille devait bientôt s'enrichir des dénonciations, avec preuves à l'appui, portées par Louis Veuillot contre l'immoralité de la réforme sociale conçue par un Mahomet de cuisine. Mais la collaboration du journaliste converti, à l'*Univers*, ne devint à peu près régulière qu'en 1840, par la publication des « brillants et belliqueux feuilletons intitulés *Propos divers* ». C'est alors que Louis Veuillot s'imposa aux hommes de presse par ses redoutables qualités de polémiste et que le journal où il écrivait attira l'attention des gens de lettres. La première série des *Propos divers* s'arrêta au feuilleton du 17 juin 1840. L'*Univers* subissait une crise interne. Alexandre de Saint-Chéron, qui, avec le concours de Montalembert, avait opéré la fusion du *Journal général de France*, feuille pacifiquement doctrinaire, fondée par des conservateurs disposés à s'appuyer sur l'élément religieux, dans l'*Univers*, prenait une influence considérable et donnait au journal une impulsion dont Du Lac n'était pas moins mécontent que Louis Veuillot. Ce dernier interrompit sa collaboration.

Malgré cette nouvelle absorption, la feuille catholique marchait vers l'avenir sans assurance ; elle vivait au jour le jour, ne réussissant pas à échapper aux embarras d'argent.

Louis Veuillot reprit la « littérature volumineuse ». A la fin de juillet 1840, il publia le *Saint Rosaire médité*, livre de prières où se mêle, au parfum d'une piété tendre et ardente, une odeur de poudre révélant l'âme militante de l'auteur. Mais cette ardeur guerrière avait déjà éclaté dans quelques articles ou quelques vers satiriques qui datent de cette époque. Administrer des volées de bois vert à quiconque découvrait ce qu'il aurait dû taire ou cacher, entrait déjà dans le programme du polémiste catholique. On n'a pas oublié *Lanterne*, le poète, réformateur humanitaire et aspirant à dîner, qui, après manger et après boire, maudit la bourgeoisie qui le nourrit.

Au moment où il revint à l'*Univers*, Louis Veuillot écrivit à un nouvel ami de Tours, l'abbé Morisseau (5 septembre 1840) : « J'avais cessé d'écrire dans l'*Univers* ; les circonstances qui ont motivé cette interruption n'existant plus [1], je reprends ma collaboration à cette feuille dont j'aime l'esprit, dont je connais et dont je respecte les bonnes intentions. Tous ceux qui la rédigent sont mes amis, gens honnêtes, gens désintéressés, presque tous jeunes et pauvres comme moi, qui font cette œuvre pour rien et avec tant de conviction, qu'ils ne regrettent qu'une chose, de n'avoir pas d'argent à donner, en même temps qu'ils donnent leur travail. »

Quatre à cinq mois après, le général Bugeaud était nommé gouverneur général de l'Algérie. Veuillot, sollicité de l'accompagner, hésitait. M. Guizot intervint : « Tout en aidant Bugeaud dans ses écritures, vous étudierez pour moi la question algérienne. » Louis partit, confiant, aux soins d'un ami, Edmond Leclerc, et, de son frère Eugène, le manuscrit et l'impression de *Rome et Lorette*. Il laissait là un fonds de secours pour ses deux sœurs alors au couvent des Oiseaux.

Rome et Lorette, quelle belle autobiographie ! Ce n'est pas seulement le récit modeste et viril de la conversion de Louis Veuillot racontée par lui-même. C'est l'histoire, semée de détails émouvants, de son origine, de son enfance et de son

[1] Du Lac avait réussi à maintenir la ligne catholique au-dessus de toutes les variations de la politique, et le journal restait catholique avant tout.

éducation. On y suit, avec un intérêt croissant, ses débuts littéraires, les égarements ou les inquiétudes de sa jeunesse, les moyens qu'il a plu à Dieu de prendre pour l'attirer à lui. Quelques-uns n'ont pas goûté certaines confidences, mais la puissance de l'œuvre n'a échappé à personne. L'esprit, le cœur, l'intelligence parlent tour à tour, prenant tantôt l'accent sévère de la justice, tantôt le doux parler de l'affection ; l'esprit joue, le cœur sourit, l'intelligence attire, et la forme attrayante du style imprime fortement la pensée conquérante de l'écrivain converti.

L'*Anniversaire* n'est-il pas pénétré d'une tendre émotion ? Les *Derniers combats* ne font-ils pas assister à une lutte corps à corps entre Veuillot et Bourdaloue ? Le portrait du célèbre prédicateur est gravé à jamais. Le cœur bat plus vivement pour le pays natal en lisant *Vie errante*. Voulez-vous respirer les parfums suaves de la nature embaumée, ouvrez le livre à la page intitulée : *Pax Domini sit semper vobiscum ?* Voulez-vous... mais il s'est déjà révélé, le rude chrétien plein de zèle et de foi qui va soutenir, « avec toute la vigueur de son esprit et toute la véhémence de son caractère, les croyances intimes et sublimes d'une âme en possession de la première des vérités ».

Pendant que ce beau livre était imprimé et paraissait, Louis Veuillot s'installait en Algérie. Un jour, le général Bugeaud prévint son entourage que, bientôt, on tâterait de près l'ennemi. « Louis demanda au gouverneur l'autorisation de l'accompagner. — Très bien, mais faites-vous faire un uniforme quelconque, ayez un sabre au côté et apprenez à vous tenir solidement à cheval. — L'uniforme est-il vraiment nécessaire ? — Il est indispensable. Un « pékin » ne peut figurer dans l'état-major du gouverneur général. » Louis trouva un uniforme, prit du galon, se procura un grand sabre, de bons pistolets et monta un « cheval de guerre » qu'il appela Jugurtha.

Quelques jours après, il écrivait à son ami Leclerc : « Je m'en vais en guerre, je pars demain avec ce grand sabre qui depuis un mois me préoccupe tant. » Dans ce milieu militaire, où jeunes officiers et jeunes interprètes avaient oublié la religion, s'ils l'avaient jamais connue, Louis Veuillot ne craignit pas de se montrer chrétien. Et, malgré sa jeunesse, la camaraderie et l'intimité se nuancèrent, avec lui, de retenue et

presque de respect. Mais les exploits et les actes de bravoure des soldats d'Algérie ne contentaient pas le journaliste chrétien. « Le sabre et le canon, écrivit-il encore à son ami, me font pitié comme deux pauvres machines ; nous sommes habitués à nous servir d'armes plus terribles et à voir bien d'autres destructions : la mitraille est faite. Quand je lis mon cher *Univers*, j'enrage de n'être point en France pour dégainer contre M. Villemain, contre l'empereur de Russie, contre les journalistes, contre les feuilletonistes, contre les vaudevillistes. Voilà de la guerre : se battre contre les idées ! »

Avant de rentrer en France, Louis Veuillot avait fait parvenir au ministre ses observations sur l'Algérie. M. Guizot les reçut fort bien, remercia et félicita l'auteur, puis il laissa les réformes proposées dormir dans les cartons du ministère.

Une grande joie était venue à Louis Veuillot, en Algérie : son frère lui avait annoncé son retour définitif à la vie chrétienne. En réponse, le voyageur avait laissé échapper ce cri : « Je suis heureux comme la mère qui vient d'enfanter, et tout ce que j'ai éprouvé de crainte n'est plus qu'une sainte joie. »

Louis était heureux, mais il avait une préoccupation : il lui en coûtait de redevenir attaché au cabinet du ministre de l'Intérieur. « J'aime mieux tout et n'importe quoi, écrivait-il à son frère, que de me rendre à mon bureau sous les ordres de M. Grille. » La vocation du journaliste s'affirmait. N'avait-il pas déjà écrit à Eugène : « Je ne pense qu'aux écritures, qu'aux passes d'armes dans l'*Univers*, je n'ai envie que de tailler des plumes et de vider des encriers. » En un mot, il aspirait « à ne rien être qu'un pauvre écrivain du bon Dieu ».

IV

En même temps qu'il reprenait sa collaboration au journal religieux, Louis Veuillot étendait ses relations avec les catholiques, ajoutant de divers côtés des travaux à ceux qu'il avait déjà sur le métier. Quelques-uns de ces articles « firent grand bruit dans le personnel lettré de la presse parisienne ». L'heure approchait où le besoin de parler net et de combattre

librement pour l'Eglise l'éloignerait de ses anciens amis et de ses protecteurs politiques.

A l'*Univers*, la situation restait inquiétante. Un journal qui visait à l'absorber venait de se fonder [1]. D'autre part, les dépenses excédaient les recettes. On négocia pour rendre l'*Univers* quelque peu ministériel, moyennant finances. Louis Veuillot s'impatienta. Le 22 février 1842, il écrivit à l'abbé Morisseau : « Nous sommes dans de grandes affaires à l'*Univers*. Il est probable que je vais cesser ma collaboration, toute gratuite jusqu'à présent, mais fort active. Ma retraite ne tient pas du tout à ce que je voudrais être payé ; je ne demande rien de semblable, puisque je peux, pour le moment, grâce à Dieu, m'en passer. Ma retraite tient à des considérations politiques. On veut faire de l'*Univers* un journal absolument ministériel, et je ne l'entends pas du tout. Cela me semblerait un métier de Judas. »

Cette suspension d'armes fut de courte durée. Du Lac aida fortement à l'échec des négociations entamées, et Veuillot se remit à sa collaboration gratuite et très active. Un autre péril éclata. Louis l'annonçait en ces termes à son frère : « L'*Union* nous a volé notre gérant le 31 mai, en sorte que nous sommes dans la crise la plus terrible que le pauvre *Univers* ait encore vue, et je crois même qu'il en mourra cette fois. » Ajoutons que M. Bailly était à bout de ressources. Un sauveur se présenta, M. Eugène Taconet, fabricant d'équipements militaires. L'*Univers* se releva, et bientôt Louis Veuillot put écrire à son frère : « Je puise depuis le 1er juillet 200 francs par mois dans la caisse de l'*Univers* (en vérité !) représentée par Taconet. » Le titre de rédacteur en chef était laissé à Melchior du Lac pour la partie religieuse et à Alexandre de Saint-Chéron pour la partie politique (ils recevaient chacun 300 fr. par mois... et ils ne les attendaient pas trop longtemps), mais Louis Veuillot devenait l'homme indispensable.

A ce moment même paraissait *Agnès de Lauvens* ou *Mémoires de Sœur Saint-Louis*. C'est celui des livres de Louis Veuillot qui lui donna le plus de peine. Il voulait d'abord l'intituler *Sub tuum* et il l'avait composé pour être agréable à l'abbé Aulanier et aux religieux du couvent des Oiseaux. On devine que ce n'est pas sans effort que l'écrivain de combat se

[1] *L'Union catholique.*

transformait en jeune fille « enfant de Marie », pour raconter la vie d'une pensionnaire dans un couvent, les souvenirs des choses qui touchent une jeune fille, les jugements qu'elle porte sur le monde. Il y a là des trésors de grâce et de gaieté. L'auteur ne disserte pas sur l'instruction proprement dite, mais il montre que l'on ne pourra pas dire : l'ennui naquit un jour au couvent, ni que toutes les pensionnaires sont des petites sottes. Comme Agnès de Lauvens passe par le monde avant de devenir sœur Saint-Louis, il y a place dans ce joli livre pour quelques bonnes vues du monde. Où trouvera-t-on des pages plus intéressantes et plus nuancées que la lettre dans laquelle Agnès décrit à la Révérende Mère son premier bal ? Ce livre eut un réel et durable succès dans le milieu auquel il était destiné ; les militants le laissèrent passer à peu près inapercu : on attendait autre chose de Louis Veuillot.

L'*Univers* avait déjà son cœur [1]. Il voulait réunir autour du journal un parti catholique avant tout. Il demanda un congé, fit un voyage de propagande (1842-1843), s'occupa d'aider Montalembert à ressusciter le *Correspondant*, mort une première fois après quelques mois de vie, et poussa vivement à l'action. « Celui qui ne fait pas tout le bien qu'il pourrait faire, dit-il, c'est qu'il n'aime pas tout le bien qu'il doit aimer, comme il le faut aimer. »

Mais une fois encore on put craindre l'absorption de l'*Univers* par l'*Union catholique ;* ce fut celle-ci qui fondit et qui, malgré le comité directeur imposé à la rédaction de l'*Univers*, perdit son titre et ne put faire régner son esprit, contre les désirs de l'abbé Dupanloup. Au fond, le vrai directeur était Du Lac. Mais il entra bientôt chez les Bénédictins, à Solesmes, et, le 28 mars 1843, Louis Veuillot écrivait à son frère : « Je suis secrètement rédacteur en chef sous le voile du père Bailly... Rien ne se fait sans mon consentement... Alexandre de Saint-Chéron est prié de se tenir sous terre... Et j'ai quatre mille francs par an. »

C'en était fait, Louis appartenait pour toujours et tout entier à l'*Univers*. Il rompit tout lien officiel, et puisque le

[1] Depuis quelques années, les amis de Louis Veuillot lui avaient fait plusieurs fois des propositions de mariage, mais il voulut avant tout donner une situation à son frère et pourvoir à la dot et à l'établissement de ses deux sœurs Annette et Elise. L'*Univers* aussi le préoccupait trop pour qu'il songeât sérieusement à se marier. La Providence devait tout arranger.

« petit frère » n'avait aucun penchant pour le « sous-cheffat », malgré la bienveillance de MM. Guizot et Duchâtel, malgré l'amitié du général Bugeaud, il démissionna. Dans sa joie de briser cette chaîne, pour en prendre une plus lourde mais de son choix, il s'offrit au café Desmares, alors le grand restaurant du quartier Saint-Germain, un somptueux déjeuner qu'il consomma en riant tout seul, à l'ébahissement du garçon qui le servait [1].

On le sentait, la plume de Louis Veuillot faisait la force du journal et, après quelques tiraillements, ses fonctions de rédacteur en chef de fait quoique sans titre furent assez bien établies pour qu'il pût prendre quelques vacances. Il se rendit à Solesmes où il se reposa de ses souffrances des yeux et d'une inflammation des oreilles, en travaillant beaucoup. Son frère le rejoignit et passa huit à dix jours avec lui. Ces journées furent douces au cœur de Louis. En voici le touchant témoignage : « Je t'embrasse en Notre-Seigneur et du fond de mes entrailles, toi, mon fils et mon frère, ma famille et mon amour. T'ai-je bien dit que je t'aimais? Tu m'as embaumé le cœur pendant cette semaine que nous avons passée ensemble, et il me semble que je te dois quelque reconnaissance pour la douce affection que tu m'as montrée. Prions Dieu de nous réunir à son service dans le même bivouac; nous sentirons peu les fatigues de la guerre. Il nous faut deux plumes, mais il nous suffira d'un encrier [2]. »

[1] I, p. 325.

[2] M. Eugène Veuillot débuta, comme journaliste, à Périgueux où il remplaça le successeur de son frère au *Mémorial*. Rentré à Paris en 1838, il en repartit après un an passé à l'Intérieur pour aller rédiger une feuille conservatrice, à Lille. Il séjourna environ un an dans le Nord, revint à l'Intérieur en 1870 et sept à huit mois plus tard repartit pour la province. Il allait prendre la direction du *Journal de Maine-et-Loire*, à Angers. Il n'en revint que pour entrer à l'*Univers*.

(A suivre.)

L. Bascoul.

LA DAME BLANCHE

DU VAL D'HALID

ET LA MAIN NOIRE

(Suite.)

C'est à elle qu'il faut reporter tous ces malheurs. Inoffensive pour les cœurs innocents et timides, elle perd, sans pitié, l'audacieux qui, pour la braver, la cherche dans la solitude qu'elle remplit de ses gémissements, Jamais téméraire n'est revenu du ravin. Qui sait si de Gomez ne fut à son tour victime de son incrédulité.

Or, que l'esprit fort mette en doute ce qu'ont dit nos pères, ce que les faits démontrent chaque jour, qu'importe ! je tiens à mon avis et j'opine qu'on ne risque rien à prier pour la *Dame Blanche*, mais qu'il faut se garder de la braver jamais !

Le vieillard cesse de parler et une crainte superstitieuse fait frissonner l'auditoire. Lopez, cependant, ne peut s'empêcher de sourire. Il dit à son tour :

— J'admire, dans un grand âge, la fraîcheur des rêves comme la mémoire fidèle des contes d'autrefois ! Sans vouloir ternir l'auréole dont notre tendresse entoure la tête de nos vieillards, je trouve, néanmoins, que, trop peu éclairés ou trop crédules, ils admettent sans un suffisant examen ce que nous écartons avec discernement. A qui nous parle des prouesses de la *Dame Blanche* nous répondons : il faut y voir !

— Que sais-tu, pauvre enfant, réplique le vieillard avec un sourire serein et protecteur ; qu'as-tu vu à ton âge ? La jeunesse se drape volontiers de prétentions frivoles et de témérité. Un jour, peut-être n'est-il pas loin, tu croiras plus que tu n'auras vu... Quant à la *Dame Blanche* qui t'amuse, va la voir ; elle t'apprendra, comme à tant d'autres, ce qu'elle peut sans te révéler ce qu'elle est.

Tous approuvent du bonnet la risposte du vétéran.

Lopez n'était, là, connu de personne si ce n'est de l'homme qui l'observait et dont il ignorait, du reste, la présence.

— C'est un Castillan ! dit un mauvais plaisant en désignant Lopez.

L'Andalou n'aime pas l'arrogance castillane et, chaque fois qu'il en trouve l'occasion, il se venge d'elle. Tout homme qui lui déplaît et qu'il veut insulter, il l'appelle Castillan !

Lopez s'échauffant s'écrie avec dépit :

— Eh bien ! votre *Dame Blanche*, j'irai la voir d'aussi près qu'on voudra et je vous en rapporterai de bonnes nouvelles bientôt. Qui de vous veut bien me guider, s'assurer de ma démarche, venir ensuite en témoigner !

Lopez était debout, prêt à partir si quelqu'un acceptait de l'accompagner à la distance respectueuse qui rassure un poltron.

Personne ne répond à son appel. Au milieu d'un profond silence, le jeune homme insiste en vain et menace de s'asseoir défiant ensuite qui que ce fût de l'insulter encore.

— Parmi des moutons attroupés il se découvre ordinairement un chien qui n'a point peur, dit alors une voix caverneuse.

Tous se détournent. L'homme aux traits sombres, à l'œil dur, s'était levé de son côté ; il vide jusqu'au fond son verre et continue avec persiflage !

— C'est moi, jeune homme, qui vais te conduire.

Lopez considère l'inconnu. A son aspect repoussant, effroyablement sinistre, malgré tout son courage, il sent un instant sa volonté faiblir. Un tel compagnon lui paraît plus dangereux que vingt *Dames Blanches!* Et puis, ce front fuyant, ces cheveux crépus, cette face enfin, flétrie par l'épouvante ou le remords, rien en cet homme ne lui semblait absolument étranger. Il répond néanmoins d'une voix ferme :

— Allons-y !

L'inconnu enveloppe Lopez d'un regard perçant ; il le considère longuement et à mesure qu'il le dévisage, son front, déjà si soucieux, se couvre de nouveaux nuages.

Les assistants n'approuvaient pas Lopez ; les uns le plaignaient, les autres le regardaient avec un sourire moqueur ; il y en eut un qui insinua qu'il n'oserait pas tenir sa parole, ni exécuter son projet jusqu'au bout.

Mais Lopez, après un instant d'hésitation, écarte de sa

pensée un souvenir troublant et, plus résolu que jamais, il dit à l'étranger :

— Partons !

Le guide bénévole sourit, disant :

— Neuf heures sonnent et, d'ici minuit...

— Qu'importe ! Partons, répète Lopez.

Pourtant, avant de s'éloigner, Lopez tire son revolver qu'il arme soigneusement en ajoutant :

— C'est égal ! il y a des revenants qui cessent de l'être quand on les invite, par exemple, à valser au bruit de cette musique.

Puis s'adressant à son guide.

— Quand il vous plaira ?

— Cela me plaît tout de suite, réplique l'inconnu.

Ils sortent donc et à ceux qui restaient le vieillard dit d'une voix émue :

— Amis, prions pour ceux qui vont périr !

XV

MINUIT SONNANT

Lopez, sans s'arrêter aux pressentiments qui l'avaient envahi, sans chercher à débrouiller ses souvenirs, s'en allait avec son guide vers le ravin redouté.

La nuit était sereine et les étoiles, attendant avec une sorte de recueillement l'apparition de la reine des nuits, ne répandaient qu'avec parcimonie une lumière indécise sous la voûte des cieux. Dans la forêt les ténèbres étaient même épaisses, si bien que, au milieu des hautes herbes et des broussailles, nos touristes discernaient fort mal le sentier à peine tracé.

Le vent, qui descendait de la montagne, refroidi au contact des neiges dont étaient couverts les hauts sommets, soufflait timidement dans la plaine et remplissait les airs d'une fraîcheur pernicieuse pendant que, sous une brise perfide, les arbres s'agitaient, et que du feuillage frémissant sortaient comme des gémissements.

Tout autour de Lopez, et aussi loin que ses sens, ligués pour pénétrer l'espace, pouvaient se répandre, il régnait un calme

profond, à peine troublé par les rares voix timides qui, d'ordinaire, ne se perçoivent que durant le sommeil de la nature. On entendait surtout, par intervalles prolongés, l'inévitable chouette qui guettait sa proie en la troublant par ses appels lugubres. Toutefois, il semblait au jeune homme que ces cris sinistres, qui paraissaient s'élever d'au deçà ou d'au delà, mais assurément du voisinage de la tombe, emportaient avec eux, à cette heure tardive et dans ces lieux déserts, une indicible tristesse.

Aussi, envahi par l'incertain indéfinissable qui dominait sa pensée, planait sur les vallons et sur les montagnes, Lopez se trouvait déjà comme moins vaillant. Ce vaste silence lui pesait et cet étranger, qui marchait à ses côtés, froid et taciturne, ne le rassurait guère.

A vrai dire, en ce moment, il ne songeait plus à la *Dame Blanche*. Il était entièrement occupé à observer son compagnon impénétrable, ne pouvant guère se défendre d'une défiance opiniâtre à la vue de ce visage mystérieux et de ce regard farouche. D'ailleurs, chacune des rares paroles de cet homme, semblables aux grognements caverneux de l'ours qu'on inquiète dans son antre, le faisait frémir.

Lopez se demandait donc ce que pouvait bien être cet étranger. Cependant, témoin de son indifférence à cette heure et en ces lieux, il convenait en lui-même avoir trouvé sur son chemin un être plus brave que lui.

Pendant que le jeune homme réfléchissait ainsi, la lune lentement s'élevait sur l'horizon et venait alors planer sur les monts.

A ses pâles rayons, Lopez examine plus attentivement le sentier qu'ils suivent et les objets qui le bordent ; il s'étonne de n'y rien reconnaître. Il songe alors que son guide n'a peut-être pas choisi le chemin le plus direct et commence même à se demander si réellement de ce pas ils se rendent au Val d'Halid. L'étranger semblait, en effet, marcher à l'aventure.

Comme il observait l'inconnu et pensait lui communiquer ses doutes, la lune, un instant voilé, perce les nuages et soudain éclaire son compagnon qui s'était découvert pour éponger la sueur qui perlait sur son front.

Lopez tressaille soudain, va s'arrêter ; l'étranger, se tournant vers lui, le prie au contraire de hâter le pas. L'ami de

Félicio ne veut pas laisser paraître son émotion, encore moins sa secrète pensée ; mettant la main sur son revolver, il continue sa route.

Néanmoins, plus il considère maintenant ce compagnon et mieux il croit le reconnaître. Tout le drame du Val d'Halid se représente en son esprit ; il y voit cet homme mêlé et s'il osait se fier à ses impressions, il croirait qu'il y jouait un rôle important.

Alors le guide ralentit le pas. Tendant la main vers une profonde déchirure des monts et vers une masse sombre qui se détachait vaguement du flanc de la montagne, il dit à Lopez :

— Voici le *Val d'Halid* et, là-haut, le *Trône de la Dame Blanche.* Il est minuit : regarde, que vois-tu ?

— Des ombres !

— La nuit est noire, en effet !...

— Mais la *Dame* est *Blanche !* Voyez-vous, par aventure, quelque chose quelque part qui lui ressemblerait ?

— Elle se montre quand, comment, surtout à qui il lui plaît, ricane le guide. Cependant, si le vainqueur du *Val d'Halid* voulait chercher, il trouverait l'héroïne qui l'appelle et l'attend. Regarde-la donc !

Lopez regarde et recule stupéfait : A cent mètres au-dessus d'eux, un spectre, une femme, apparaît debout et sa blanche silhouette se détache nettement sur la masse imposante de la montagne. Il la contemple et ne peut déjà se garder d'une vague épouvante.

— Tu trembles ! ricane l'inconnu devinant l'émotion de Lopez... Tu trembles aussi. Ah ! rassure-toi. Je te le promets, sans grands efforts, ni longue attente, tu emporteras d'ici des sensations plus profondes. Quand on vient de loin et si bravement, il importe que l'on éprouve tous les charmes de ce vallon enchanté ?

En parlant ainsi et sans cesser de surveiller Lopez, le guide fait quelques pas dans la futaie, tord dans sa main robuste la tige d'un jeune bouleau, la brise pour s'en faire une arme dont il se sert aussitôt pour frapper à intervalles égaux le tronc noueux d'un vieux chêne. A chaque coup, un écho prolongé s'élève au fond du ravin et, après s'être heurté au flanc de vingt montagnes, s'échappe à travers les vallons.

Entendu à cette heure avancée, dans un silence aussi pro-

fond, cet écho ne laissait pas de produire un effet majestueux.

L'étranger vient ensuite rejoindre Lopez.

— Vois-tu, lui dit-il d'une voix devenue tout à coup vibrante comme le son de la trompette ; vois-tu, Lopez !... vois-tu cette montagne noire ? et, là-bas, comme attaché à son flanc, le spectre, cette femme ? Pareille au souffle de l'Océan, elle reste éternellement fraîche et sa jeunesse égale toujours le renouveau du printemps. Néanmoins, depuis plus d'un siècle, elle retourne à sa roche favorite, aussi fidèle aux ombres que la lune à la nuit. A propos, connais-tu la légende ?

— Faites... comme si j'en avais pénétré le mystère.

— Tu sais donc que c'est là un piège grossier ?

— Je m'en doutais.

— Que cette femme est d'ordinaire une captive ou, à son défaut, un brigand qui se montre sur le roc chaque nuit ? que sa présence, faible mais suffisant rempart, ou éloigne la foule d'un repaire fameux, ou y attire les téméraires qui te ressemblent en un guet-apens fatal à tous !

— Pour ceux-là, du moins, qui n'ont point eu le cœur de se défendre.

Lopez avait déjà le revolver au poing.

— Que tu sois sur tes gardes, c'est fort heureux pour nous deux, ajouta le guide d'une voix apaisée.

Mais l'étranger partit presque aussitôt d'un éclat de rire strident, semblable au ricanement du chacal qui, creusant les tombes, se délecte à l'odeur du cadavre qui l'attire !

— Partons, reprit Lopez.

— Que crains-tu : ou ces lieux, ou ma présence, Lopez ? Rassure-toi, heureux vainqueur du Val d'Halid. Quoi ! te faut-il si longtemps pour me reconnaître ? Est-ce que la masse du troupeau humain porte mes traits ? Tous, ont-ils ma taille et ma voix : tu trembles ! Es-tu, par aventure, moins brave que Félicio ? Incapable de vaincre encore, as-tu donc peur de mourir ?

Lopez répond avec une froide résolution :

— Qui que tu sois, étranger que j'ai suivi ici sans te connaître et sans te craindre, entre-t-il dans tes desseins de réduire un homme à se défendre ? Enfin qui es-tu pour me parler ainsi de Félicio ?

— Crèvecœur !

— Ce nom ne me révèle rien.

— Pas plus, en effet, que ceux de mes compagnons qui, frappés, de ta main dorment au Val d'Halid ?

— Brigand ! va donc les rejoindre...

Lopez, ce disant, lui envoya une balle à la face. Mais Crèvecœur était sur ses gardes. D'un premier coup de gourdin il a fait dévier l'arme ; d'un second, il la fait tomber de la main de Lopez.

Et les voilà aux prises ; corps à corps, ils se saisissent, cherchent à s'ébranler ; leurs mains, leurs bras s'enlacent ; ils se secouent, se tordent, se penchent en avant, se rejettent en arrière, toujours prêts à se surprendre et sur le point de s'étouffer. Leurs souffles se mêlent, leurs visages se touchent et, tels que deux lions sur le corps d'une commune proie, ils tentent de s'entre-déchirer. Lopez avait des muscles d'acier malgré la frêle apparence de son corps et il avait, en outre, la souplesse de la panthère et la rage du tigre blessé. Au moment où Crèvecœur, comme broyé dans une étreinte fiévreuse, cherche à respirer, le jeune homme se baisse, se relève tout à coup soulevant le bandit qu'il jette à terre. Crèvecœur pousse un cri douloureux. Lopez se penche sur lui, le saisit à la gorge comme pour l'étrangler, quand une ombre, qui approchait en rampant, se lève derrière lui, le saisit lui même par la taille, voulant le terrasser ; mais ils roulent tous deux sur le gazon. Crèvecœur, ainsi dégagé, vole au secours de son complice ; ensemble, ils maintiennent Lopez, le chargent de liens, le bâillonnent et lui bandent les yeux.

Puis, le remettant sur pied, ils le traînent de long en large, égarant ses soupçons en un cercle vingt fois décrit et de plus en plus trompeur ; quand enfin ils supposent que Lopez se croit loin du ravin maudit, ils le mènent vers le rocher et le poussent dans la caverne.

Crèvecœur, seul en présence de l'infortuné qu'il tient à sa merci, se contente de le considérer longuement.

Le malheur ou la vaillance de ce jeune homme en imposait même à sa férocité. Peut-être aussi que le drame du Val d'Halid se retraçait en traits sanglants dans son esprit et que le souvenir d'un grand mal lui en faisait craindre un plus redoutable, car il murmurait :

— Je le tiens, mais *La Main Noire* !...

Lopez est visiblement à bout de force. Néanmoins, Crèvecœur prend une barre de fer portant deux anneaux fixes. Il y serre les pieds de son prisonnier, charge ses mains de nouveaux liens ; puis, il lui arrache des yeux le bandeau qui l'aveugle.

Lopez jette un regard autour de lui sans arriver à rien discerner dans l'ombre. A peine voyait-il à ses pieds les peaux qui servaient de couche aux brigands.

Crèvecœur répand à terre une poignée de paille et, se couchant lui-même, il invite Lopez à prendre du repos. Malgré un accablement profond, le malheureux n'en éprouvait aucune envie. Il se laisse choir pourtant sur la litière qu'on lui destine. Or, à la vue des brigands et plongé dans l'obscurité de cet antre redoutable, mille pensées troublantes assaillent à la fois son esprit abattu. Il songe à Félicio, à de Gomez, au double guet-apens du Val d'Halid, à l'animosité du bandit qui échappa seul à ses coups.

Il se soulève, cherche, sans y parvenir, à se mettre sur son séant et promène de nouveau autour de lui un regard scrutateur.

D'abord, à la vacillante clarté d'une veilleuse agonisante il ne distingue rien. Peu à peu, cependant, ses yeux se font à cette faible lumière. Il ne parvient pas encore à sonder tous les coins et recoins du repaire ; mais il peut examiner à son aise les brigands endormis sur leurs armes et ronflant paisiblement. Sur la plus proche paroi, il remarque une collection d'armes variées ; c'étaient des sabres de toutes les formes, des coutelas, des dagues, des poignards, des fusils de tous les modèles et d'âges différents ; des pistolets encadrant des revolvers : un arsenal enfin à l'usage de la troupe.

Il n'en fallait plus douter : il était au pouvoir des bandits du Val d'Halid et, selon lui, le sort qui l'attendait ne pouvait manquer d'être tragique. Il aurait dû cependant savoir qu'il existe entre les brigands italiens, corses, espagnols et même grecs, de sensibles différences. Ces hommes font, en effet, partie de trois écoles bien distinctes, ayant chacune des méthodes qui diffèrent, et des traditions qui ne se ressemblent pas.

Dans l'école italienne, on préconise l'ombre et le mystère ; la cruauté est systématique, la fourberie légendaire ; on recherche les accointances politiques et là, le crime aidant les

pires complots, les passions les plus viles revêtent aisément un cachet de lâcheté ignoble.

En Corse, le brigandage affecte des allures patriarcales. On y trouve, de père en fils, des familles entières de brigands comme *les Bellacacias* ou *les Rocchini*. Les bandits se retirent dans le maquis pour mieux braver la police et l'armée. Ils forment de petites tribus, dont les individus de sexes divers vivent pêle-mêle, se marient entre eux et apprennent à leurs enfants, filles ou garçons, l'art de manier le fusil et de faire leur coup de feu dans la brousse. Les commérages, pour les Corses, ont leur poids ; et les rancunes de famille à famille équivalent à d'inéluctables raisons ; alors, si le crime n'est pas un métier, il devient un argument vengeur qu'on tourne et retourne, et quon se transmet comme un titre onéreux avec le reste de l'héritage.

Le bandit ou le contrebandier espagnol, avec des airs hautains et parfois chevaleresques, sans goût pour le mal, tâche de faire en peu de temps d'excellentes affaires. Dans une lointaine espérance, il entrevoit la paisible splendeur et il s'achemine vers elle vivement et comme il peut.

L'Italien frappe pour voler et jouir, même scrupuleusement ; le Corse veut le sang pour le sang ; mais l'Espagnol, toujours esclave de sa parole, fixe volontiers et consent à débattre la rançon, même de son ennemi ; comme l'Arabe il est capable de peser un cadavre et d'accepter le prix du sang répandu.

Crèvecœur ne ressemblait, à vrai dire, à aucun des brigands légendaires. Il n'était pas éclectique comme Areski, ni insouciant comme Fra Diavolo ; il paraissait encore moins porté à se livrer à des études psychologiques compliquées ; par suite, il ne connaissait guère mieux le cœur humain qu'Anathase. A première vue, le chef de la bande du Val d'Halid semblait de cent coudées inférieur à ce praticien grec émérite qui, opérant aux abords mêmes de Constantinople, entre Jalova et les bains de Coury, sur une presqu'île cernée entre les deux golfes de Mondania et d'Ismid, pour ainsi dire au centre même de commandements militaires importants, s'intitulait modestement le *Héros Georges*.

Ce Georges héroïque comme son maître Anathase, et plus habilement que lui, *travaillait* le crédit des touristes dont la solvabilité lui était signalée comme suffisante. On a vu, en

juin 1896, ce héros, à la suite d'une méprise, du reste indépendante de sa volonté, au lieu d'une famille arménienne fortunée, enlever Mme Paragnamian et sa fille en compagnie de Mme Branzeau, personnages d'un bien moindre crédit.

La déception fut grande parmi les bandits; mais, tout en faisant leurs excuses aux dames qui se pâmaient, ils expliquaient que vu le dérangement, la fatigue et la nécessité ; vu, en outre, que le coup était fait et qu'il ne dépendait plus d'eux qu'il en fût autrement, il fallait en prendre son parti de part et d'autre et se contenter qui, d'une aubaine plus modeste, qui, de moins de liberté.

Avoir attendu des dames en un chemin creux, avoir tiré sur leurs chevaux, arrêté leur voiture pour les cueillir elles-mêmes et les emporter sans négliger de réunir *ridicules*, ombrelles et éventails un peu dispersés pendant la bagarre, ce n'était déjà pas si banal ; l'aventure devenait piquante en ce que les bandits affectèrent d'ignorer que deux zaptiès les escortaient, leur permettant ainsi de décamper au premier feu. Quand on considère encore que cet enlèvement se fit en plein jour par une troupe de onze hommes, à deux pas de centres industriels et de fortes garnisons, que les captives furent emmenées sans brutalité, à travers des champs et des bois peuplés de paysans et de bûcherons, on trouve l'affaire plus surprenante; elle devient tout à fait extraordinaire, quand on voit les brigands, au fond des bois, déposer leurs victimes sur un gazon moelleux, leur rendre ombrelles et mantilles, jusqu'à leur bourse contenant quelques billets de cent : car, leur expliquait galamment le *héros Georges,* les brigands ne dévalisent pas les dames !

(A suivre.)

ARTHUR SAVAÈTE.

Une Science nouvelle

Chirurgie orthopédique autrefois et aujourd'hui.
Suppression des appareils.

—

UN INSTITUT ORTHOPÉDIQUE MODÈLE

L'orthopédie est la partie de la chirurgie qui consiste à supprimer ou à redresser les difformités physiques. A vrai dire, ses procédés et son matériel suggèrent parfois l'idée d'une industrie plutôt qu'ils ne font penser à l'art de guérir. La méthode orthopédique est presque toujours brutale dans ses moyens d'action. Aussi combien de personnes disgraciées ne préfèrent-elles pas conserver toute leur vie une infirmité plutôt que d'être condamnées à porter, pendant de longues années parfois et sans beaucoup de chance de guérison, des appareils plus gênants que leur infirmité elle-même. C'est qu'en réalité l'orthopédie n'a pas fait de progrès parallèlement aux autres branches de la chirurgie et elle fait ainsi bien singulière figure à notre époque.

La science moderne n'est-elle donc pas capable, pour faire reprendre, à un organe, sa place normale ou son développement régulier, d'user d'un autre traitement, qu'une compression presque barbare, et sans autre résultat, dans la plupart des applications, qu'une influence fâcheuse sur tout l'organisme ? — Depuis quelque temps, des procédés nouveaux longtemps qualifiés d'empiriques, sans raison, car ils sont basés sur la science, la physiologie et l'anatomie, viennent condamner chaque jour ces pratiques anciennes. De quoi s'agit-il ? Du *massage*, de la *gymnastique*, de la *mobilisation*, sous toutes ses formes. « Rien de nouveau alors, me direz-vous, puisque le massage remonte, paraît-il, à Hippocrate. Pas d'innovation, en effet, mais la rénovation d'une pratique longtemps abandonnée par les médecins et employée souvent à tort et à travers par les rebouteurs de village. »

Donner plus d'activité, de souplesse et de vigueur aux muscles, les modeler, les allonger, les déplacer, les ramener à leurs dimensions normales, s'il est pratiqué suivant des données médicales, par

une main experte, tel est le résultat du massage véritablement méthodique, rationnel, scientifique, qui n'a rien d'empirique et qui peut s'appeler la massothérapie.

Il y a sept ou huit ans, un vieux curé, ancien missionnaire, surnommé au Canada le *curé guérisseur*, le *curé rebouteur*, eut l'idée toute philanthropique d'ouvrir à Sens, en Bourgogne, un Institut orthopédique dont il confiait la direction à des docteurs en médecine. Il voulait ainsi mettre en pratique les notions de reboutage qu'il avait apprises dans sa jeunesse à l'école d'un vieux praticien et développées pendant vingt-cinq ans en Amérique.

Les malades affluèrent, le corps médical s'émut, les critiques les plus sévères furent dirigées contre des pratiques, qualifiées d'empiriques. Pendant ce temps, l'œuvre faisait son chemin; le bruit des succès et des guérisons se répandit au loin, si bien que l'Institut de Sens, devenu bientôt trop petit, dut être transféré à Lille en 1898, dans des locaux plus spacieux et aménagés d'une façon rationnelle pour sa bienfaisante destination.

Toutes les affections des os, des articulations et des muscles, congénitales, accidentelles ou acquises, aiguës et chroniques, certaines maladies nerveuses : *luxations congénitales*, *paralysies infantiles*, *déviations de la taille* (*scoliose*), *pieds-bots*, *coxalgie*, *mal de Pott*, *rachitisme*, *maladie de Little*, etc., telles sont surtout les infirmités qui sont soignées à l'Institut.

« Le principe de ma méthode, nous disait l'aimable Directeur dont la science et le dévouement se prodiguent sans lassitude envers les déshérités qui sollicitent ses soins, est celui-ci : « Redresser le squelette, refaire les muscles et les articulations malades. Pour cela, il nous suffit du massage, de la gymnastique, de la mobilisation; nous proscrivons les longues immobilisations et tous les appareils orthopédiques. »

Cette méthode est tout juste le contrepied de celle qui a été suivie jusqu'à présent. Elle est naturelle et rationnelle en même temps, tandis que l'autre était exclusivement *artificielle*. Un fait constant, c'est que les exercices physiques développent le corps, c'est-à-dire les muscles et que ceux-ci acquièrent d'autant plus de vigueur et de souplesse qu'ils ont été plus exercés. C'est le principe de tout entraînement. C'est ainsi que lutteurs et marcheurs acquièrent biceps de fer et jarrets d'acier. Par l'exercice, un organe faible se fortifie, un organe, un moment affaibli, retrouve sa force ancienne. La scoliose, cette affection si fréquente chez les jeunes filles, dont le début insidieux surprend tant de familles, qui n'est que l'expression locale

d'un organisme affaibli par la croissance et les fatigues de la vie scolaire et qui se traduit dès le début par une atrophie des muscles du dos, trouve dans une gymnastique rationnelle le meilleur élément pour rétablir l'équilibre musculaire et arrêter le mal.

De même une mobilisation prudente et méthodique rend à une articulation le mouvement dont elle a été privée par un traumatisme ou une inflammation quelconque et prévient ainsi une ankylose, c'est-à-dire la perte définitive de la fonction de cette articulation : telles sont les raideurs articulaires du genou, du cou-de-pied, du coude, du poignet, à la suite d'épanchements, d'entorses, d'inflammations, de fractures du voisinage, etc.

La gymmastique et la mobilisation viennent ainsi logiquement compléter l'action du massage qui a assoupli et allongé les ligaments et les muscles articulaires et périarticulaires et favorisé la résorption des exsudats et produits pathologiques, restes du traumatisme ou de l'inflammation.

Aucun appareil ne vient aider la main du Docteur ; aucun corset de fer, aucune armature, aucune gouttière de plâtre n'achève son œuvre.

Tout se fait doucement, sans souffrance pour le malade ; un peu de patience lui suffit. Par contre, le traitement exige de l'opérateur, avec une science approfondie de l'anatomie, beaucoup d'attention et n'est pas sans lui causer quelques fatigues. Peu à peu l'infirme voit disparaître la tare qui l'affligeait et reprend sa place dans l'humanité normalement constitué.

Aussi, grande a été notre surprise, en visitant l'Institut, lorsque nous avons entendu partout les éclats d'une franche gaieté là où nous croyions trouver un asile de souffrances. Rien n'évoque l'idée d'un hôpital dans l'aspect extérieur de l'Institut orthopédique qu'entourent de vastes pelouses, de riants parterres, de luxueux ombrages.

Le service médical est assuré par le Directeur lui-même et deux autres Docteurs en qu'il a trouvé de précieux et savants collaborateurs. Des sœurs de la sagesse dont la charité n'a d'égal que le dévouement, les secondent dans les soins à donner et dirigent les divers services intérieurs de l'Etablissement.

L'Institut orthopédique de Canteleu, Lille, est une œuvre scientifique en même temps qu'une œuvre philanthropique et humanitaire qui mérite tous les encouragements et toutes les sympathies par les services incontestables qu'il rend chaque jour aux déshérités de la nature. Au cours de notre visite nous avons vu : des *pieds-*

bots redressés sans l'intervention chirurgicale qui apparaissait de toute nécessité ; — *une enfant atteinte de luxation congénitale* dont la claudication déjà notablement diminuée, au dire même de la mère, disparaissait de jour en jour à mesure que se poursuivait le traitement ; — *un enfant de 5 ans*, atteint à 18 mois de paralysie infantile des membres inférieurs, à la suite de convulsions, qui n'avait jamais marché avant le traitement et qui faisait ses premiers pas ; — *une jeune fille de 16 ans*, dont la croissance avait été attristée par une déviation de la colonne vertébrale et qui bientôt n'aura plus que le souvenir de son affection ; — *un garçon de 10 ans*, entré quelques mois avant, le corps difforme, la colonne vertébrale pliée en deux par un mal de Pott, la figure pâle, l'apparence chétive. Aujourd'hui l'enfant est redressé et fortifié ; son visage respire la santé et la joie ; — *un garçon de 7 ans* qui, après trois semaines de traitement, a retrouvé complètement le mouvement du coude un moment perdu à la suite d'une luxation de cette articulation ; — *un officier de cavalerie* qui avait cru son avenir à jamais brisé par une ankylose du genou, suite d'arthrite, et qui devait réintégrer quelques jours après son régiment, ayant retrouvé toute la validité de son membre, etc...

A chaque instant, c'est une opération évitée, c'est une infirmité jugée incurable, définitivement guérie.

Le souvenir de ces guérisons inespérées se conserve à l'Institut orthopédique de Lille d'une façon bien expressive. Dans une pièce qu'on appelle le « Musée » se trouve une innombrable collection de ces fameux appareils de fer et d'acier, chefs-d'œuvre de l'orthopédie de jadis. Ce sont autant d'ex-voto déposés par des malades que le traitement de l'Institut a délivrés à jamais de ces instruments de torture.

La richesse de cette collection est l'attestation matérielle la plus convaincante de ce qui se fait dans cette maison. — Elle démontre la souveraine puissance de ce traitement basé simplement sur les lois de l'anatomie humaine, traitement qui eût pu surprendre et laisser incrédules les médecins d'un autre âge, mais devant l'évidence duquel nous devons nous incliner aujourd'hui que la « Culture physique », dont cette méthode n'est qu'une seconde application, existe à l'état de réalité incontestée.

Dr D...

AUTOUR DU MONDE

29 mars 1903.

Nous revenons du Palais de Justice en passant par les rues Violet et du Commerce. En un seul jour, nous avons ainsi goûté tous les charmes d'une nouvelle loi, entrevu tous les contrastes et toutes les contradictions qu'elle offre déjà à la pitié de nos contemporains. Il s'agissait de cinq petites sœurs des pauvres (dites petites sœurs de l'Assomption) qu'en vertu de la loi contre les congrégations non autorisées, on avait traînées sur les bancs de la police correctionnelle ; bientôt il n'y aura plus sur ce banc place que pour les honnêtes gens et les bienfaiteurs de l'humanité. Le crime de ces saintes femmes consistait uniquement en ce qu'elles avaient continué, malgré la loi, de soigner gratuitement les indigents, d'en avoir, sans doute, sauvé de la misère, de l'abandon et de la mort. Cela, de nos jours, est parfaitement intolérable, plus répréhensible en tous cas que d'attendre les gens au coin du bois, de les y assommer pour les dévaliser ; ceci c'est *la lutte pour la vie*, dont on se tire comme on peut ; mais cela : ce que font les petites sœurs des pauvres gratuitement, c'est une autre chose qu'on n'explique pas, que le Ministère public trouvera parfaitement humanitaire et généreux, louable à tous égards, bien que la loi l'interdise et que les juges doivent le réprimer ! Ainsi fut dit, ainsi fut fait, et, pour avoir mérité tant d'éloges sensés, tant de blâme inepte à la fois, ces petites sœurs des pauvres, qui ne possèdent rien, ont emporté la plus vertueuse, il faut croire, 100 francs d'amende ; et les autres 50 francs chacune, avec prière de s'abstenir désormais de faire le bien.

Cela rappelle, dit *l'Eclair*, « par certains côtés, un de ces procès qu'on fit autrefois à Raspail pour exercice illégal de la médecine. Bien que dédaigneux des diplômes conférés par la Faculté, Raspail était un grand savant. Le tribunal le condamna à 5 francs d'amende. « Parfait, dit Raspail, voilà 10 fr. ;

je vais en guérir un autre. » Sauf les 10 francs dont les sœurs, pour cause, ne sauraient répéter sans cesse le dépôt, elles pourraient imiter le beau dédain du savant avec la certitude de conserver l'estime et l'appui de la meilleure partie de la société, de forcer même l'admiration de leurs ennemis.

Du reste, en revenant du prétoire, elles étaient attendues rue Violet, à Grenelle, par les riches qui les patronnent, aussi bien que par les pauvres qu'elles soignent ; par les ouvriers qui les connaissent et les aiment, par les adhérents de l'*Action libérale* et de la *Jeunesse catholique* qui s'étaient groupés rue du Commerce. Tout ce monde parfaitement sympathique fit cortège aux victimes d'une injuste loi ; elles n'avançaient que foulant les fleurs dont on les couvrait en les acclamant. Les portes du couvent s'ouvrirent toutes grandes sous nos yeux à la foule dont les sœurs n'avaient rien à redouter ; la cour s'emplit, les parloirs, les couloirs et la chapelle aussi ; l'aumônier était aux pieds de l'autel ; d'une voix émue, il félicite les sœurs d'avoir souffert la persécution à cause de la justice, tandis que M. François Coppée, dehors, haranguait la foule. Enfin un chant sacré s'élève et Jésus-Hostie, dominant ce peuple pieux, répand sur lui avec sa bénédiction l'espérance qu'entretiennent la foi et la charité.

Cet incident nous ramène fatalement aux discussions passionnées qui ont soulevé des tempêtes au Palais-Bourbon. Il fallait, nous l'avons dit, se prononcer sur les demandes en autorisation produites par 54 congrégations d'hommes groupées en *congrégations enseignantes*, *prédicantes* et *commerciales*. D'avance, les congrégations enseignantes étaient sacrifiées.

C'était à la séance du 18 mars, l'ordre du jour appelait la suite de la délibération sur le projet de loi relatif aux ordres enseignants parmi lesquels on avait classé :

Frères de l'instruction chrétienne de Ploermel. — Frères de la doctrine chrétienne de Nancy. — Frères de Sainte-Croix de Neuilly. — Frères de l'instruction chrétienne de Saint-Gabriel, de Saint-Laurent-sur-Sèvre. — Frères de Saint-Joseph de Saint-Fuscien. — Frères du Sacré-Cœur de Paradis. — Frères de la Société de Marie, dits marianistes de Paris. — Clercs du Saint-Viateur de Vourles. — Petits frères de Marie de Saint-Genis-Laval. — Frères de la Croix de Jésus de Ménestruel. — Frères agriculteurs de Saint-François-Régis de

la Roche-Arnauld. — Frères des écoles chrétiennes de la Miséricorde de Montebourg. — Frères de la Sainte-Famille de Belley. — Pères de la congrégation dite des eudistes. — Pères maristes. — Pères dominicains enseignants. — Pères basiliens. — Pères de l'Immaculée-Conception de Saint-Méen. — Pères oratoriens. — Pères du Sacré-Cœur de Bétharram. — Pères de Saint-Pierre-ès-Liens. — Pères des enfants de Marie-Immaculée de Chavagnes. — Pères maristes de l'école Saint-Martial. — Pères bénédictins anglais de Douai. — Frères de la congrégation de la doctrine chrétienne de Solesmes.

La discussion, après avoir lamentablement traîné entre M. Rabier, rapporteur, et divers contradicteurs, se précisa avec M. Renault-Morlière qui s'exprime ainsi :

Si vous m'accordez votre bienveillance, messieurs, je crois pouvoir dire que je n'en abuserai pas. En tout cas, je suis sûr, à raison du sujet même que je vais traiter devant vous, de ne pas déchaîner ou subir les orages qui ont accueilli l'orateur auquel je succède (M. de Pressensé).

Mon intention n'est pas d'aborder la discussion de ce problème si grave et si complexe que soulèvent la liberté d'enseignement et la liberté d'association ; la seule question que je viens traiter, c'est celle sur laquelle la Chambre va être appelée à statuer tout d'abord en votant sur le passage à la discussion des articles, c'est la question de procédure parlementaire.

Mon honorable ami M. Roch m'a devancé sur ce terrain ; je me bornerai donc à reprendre sa thèse aussi rapidement qu'il me sera possible en répondant aux objections qu'elle a rencontrées.

Avant tout, il importe de préciser nettement l'objet du débat et tout d'abord je voudrais mettre sous les yeux de la Chambre le texte même des articles sur lesquels nous discutons.

Aux termes de l'article 13 de la loi du 1er juillet 1901, « aucune congrégation religieuse ne peut se former sans une autorisation donnée par une loi qui déterminera les conditions de son fonctionnement ». Et l'article 18 ajoute : « Les congrégations existantes au moment de la promulgation de la présente loi, qui n'auraient pas été antérieurement autorisées ou reconnues, devront, dans le délai de trois mois, justifier qu'elles ont fait les diligences nécessaires pour se conformer à ses prescriptions. »

Parmi les congrégations religieuses existantes, mais qui n'étaient pas pourvues d'une autorisation légale, la plupart ont obéi à la loi et se sont conformées à ses prescriptions : 54 d'entre elles ont formé des demandes en autorisation. Les demandes ont été formées séparément ; elles ont été instruites séparément ; elles ont été présentées séparément à la Chambre. Je sais bien que les 54 projets de loi

n'étaient précédés que de trois exposés des motifs, mais il n'en reste pas moins vrai que le Gouvernement a présenté autant de projets de loi qu'il y avait de demandes. Il me semble que par là même, le Gouvernement semble inviter la Chambre à répondre dans la même forme où elle était consultée, c'est-à-dire à accepter ou à repousser successivement les 54 projets qui lui étaient soumis.

La commission n'a pas cru devoir suivre la voie que lui indiquait le Gouvernement lui-même.

Au lieu de 54 projets, elle ne fait plus que trois catégories et ne présente que trois projets de loi. En outre, après s'être donné la peine de transformer ainsi le projet présenté par le Gouvernement, elle engage la Chambre à ne pas même l'examiner, puisqu'elle l'engage à ne pas voter le passage à la discussion des articles.

Le Gouvernement a cru devoir se rallier à cette manière de voir de la commission. Quels sont les motifs qui l'ont déterminé ? Il ne m'appartient pas d'essayer de les préjuger ; mais si, comme je l'espère, M. le président du conseil veut bien s'expliquer à cet égard, j'avoue que je suis très curieux d'entendre ses explications.

En attendant, je persiste à croire, pour ma part, que le premier système du Gouvernement était incontestablement le meilleur. Je suis convaincu que le système de la commission est contraire à la nature même du mandat que la Chambre est appelée à exercer. J'estime, en outre, qu'il est condamné de la manière la plus formelle par la loi du 1er juillet 1901 ; enfin je crois qu'il porte une atteinte sérieuse à la liberté de discussion. Voilà les trois points que je vous demande la permission de développer.

En règle générale, je reconnais volontiers que les commissions ont le droit de fondre, en un seul projet, les deux ou plusieurs projets qu'elles doivent examiner. C'est là une pratique courante mais qui n'a cependant pas été admise sans quelque difficulté. J'ai consulté à cet égard l'ouvrage auquel nous avons tous l'habitude de recourir et qui fait autorité en la matière, l'ouvrage de M. Pierre. J'y ai trouvé le résumé suivant du procès-verbal d'une séance de la Chambre très ancienne, il est vrai — du 12 juin 1837.

Un membre fait remarquer que la commission, dans son travail, a fondu en un seul projet les deux projets du Gouvernement et qu'une grande confusion pourra résulter de ce travail et du projet ministériel.

« M. le président Dupin pense que les commissions doivent accepter, quant à la forme, les projets tels qu'ils sont présentés et que le Gouvernement qui a présenté les projets doit accepter la discussion isolée sur chacun d'eux. Dans son opinion, une commission n'a pas le droit de fondre deux projets en un, non plus que d'empêcher la discussion sur chacun de ces projets. »

La pratique n'a pas donné raison à M. le président Dupin. Mais je ferai remarquer à la Chambre que la commission ne se borne pas à fondre plusieurs projets de loi en un seul ou cinquante-quatre projets en trois seulement ; elle ne s'en tient pas là ; après avoir refait l'œuvre du Gouvernement, elle propose de ne pas passer à la discussion des articles.

N'y a-t-il pas là, messieurs, quelque chose d'un peu contradictoire ? Comment ! voilà une commission qui présente une œuvre toute nouvelle, une œuvre toute différente de celle qui lui est soumise et elle propose de ne pas l'examiner en détail ! Pourquoi avoir changé ? Je ne comprends pas très bien, ou du moins je crains de trop comprendre les raisons, qui ont déterminé la commission.

On a voulu, d'un seul coup, par un seul vote, empêcher la Chambre de perdre son temps, comme on l'a dit, à discuter.

A l'extrême gauche. C'est cela !

M. Renault-Morlière. Je fais du droit sans me préoccuper des congrégations ; mais enfin je suis très heureux de votre assentiment sur ce point-là et vous me permettrez bien de me demander si vous ne donnez pas, à plus de soixante ans d'intervalle, un peu raison au président Dupin, si vous ne vous chargez pas de démontrer les abus qu'on peut tirer de la procédure parlementaire telle qu'elle est consacrée par la pratique de la Chambre ? Et cependant, dans certains cas, j'accepterais encore cette pratique. Par exemple, lorsque la Chambre fait une loi, dans le véritable sens du mot, je comprends, à la rigueur, qu'on modifie les projets du Gouvernement, qu'on les transforme.

Mais pouvez-vous appliquer la même règle générale en toute matière ? Pouvez-vous l'appliquer, non seulement lorsque la Chambre agit, comme pouvoir législatif, mais encore lorsqu'elle agit, soit comme pouvoir judiciaire, soit comme pouvoir administratif ? Je crois que beaucoup d'entre vous auront de la peine à aller jusque-là.

Lorsque la Chambre exerce le pouvoir judiciaire, aucun doute n'est possible. Le pouvoir judiciaire, vous l'exercez en matière de vérification de pouvoirs. Quelqu'un ici admettrait-il qu'on puisse réunir pour une même discussion et pour un même vote deux ou plusieurs élections différentes ?

Au moment de la vérification des pouvoirs, aurait-on l'idée de séparer les députés en deux ou plusieurs catégories ? Est-ce qu'il y aurait en un bloc ceux qui peuvent être écartés par les mêmes considérations générales et en finiriez-vous avec eux d'un seul coup ?

Vous ne pouvez pas aller à une telle extrémité. Cependant, une fois, — il y a déjà longtemps, — la Chambre a été presque tentée de le faire : c'était au lendemain du Seize-Mai. Nous revenions alors très énervés par la lutte, et, à ce moment-là, il fut question d'invalider en bloc, comme de simples moines, tous les candidats qui avaient eu l'affiche blanche, c'est-à-dire bénéficié de la candidature officielle. Oui, nous en eûmes l'idée, mais, Dieu merci ! nous nous en sommes tenus à l'idée et nous ne l'avons pas mise à exécution.

La Chambre a renoncé à l'idée mauvaise, regrettable qu'elle avait eue, et j'en trouve la preuve dans une élection du 13 décembre 1877. A ce moment, un de nos collègues voulait réunir deux élections qui avaient eu lieu dans les circonscriptions voisines, sous prétexte que les mêmes griefs exactement pouvaient être invoqués contre chacune de ces élections.

Il ne réclamait pas la connexité pour le vote, mais seulement pour la discussion. La Chambre hésita un peu pour la connexité de la discussion ; mais en ce qui concerne le vote, elle n'hésita pas conformément à l'avis exprimé par Gambetta dans une interruption, à refuser la jonction des deux affaires.

M. Jules Coutant (Seine). Cela n'a aucun rapport !

M. Renault-Morlière. A mon avis, vous vous trompez. Je reconnais, toutefois, qu'il n'y a pas identité, mais analogie.

Il y a analogie, car enfin lorsque la Chambre statue sur l'existence même d'une congrégation, lorsqu'elle se prononce sur ce qui est pour la congrégation une question de vie ou de mort, vous avouerez que cela ressemble beaucoup à un jugement, et je ne croyais pas avoir une prétention excessive en vous disant : Eh bien ! faites, pour les moines, ce que vous faites pour les députés..., les députés réactionnaires, bien entendu.

Il est incontestable toutefois, mon cher collègue, qu'en pareil cas nons n'exerçons pas le pouvoir judiciaire ; et, bien que M. le président de la commission ait dit le contraire, nous n'exerçons pas, non plus, le pouvoir législatif. Quelle est donc la nature du mandat qui nous est conféré ?

Deux auteurs dont l'autorité ne sera pas récusée en tout cas de ce côté de la Chambre (*la gauche*), MM. Trouillot et Chapsal, vont vous répondre. Ils s'expliquent sur la loi d'autorisation d'une congrégation et voici les explications qu'ils donnent :

« La décision prise par le Parlement en cette matière a plutôt le caractère d'une mesure d'ordre administratif que d'une loi, qui est regardée comme un précepte juridique d'une portée générale. Aussi doit-on la classer parmi les attributions administratives des Chambres. Celles-ci sont en effet appelées par la législation existante à faire des actes administratifs, lorsqu'à raison de leur importance ils sont de nature à exercer une influence sur les intérêts généraux de l'Etat ou sur les finances publiques. »

MM. Trouillot et Chapsal citent ensuite des exemples et ils ajoutent :

« En exerçant ces attributions, les Chambres font un acte administratif en forme de loi. Or il est de jurisprudence parlementaire de ne pas déroger aux lois de principe par des lois ayant le caractère de décisions individuelles. »

Il est impossible de mieux définir le mandat que nous exerçons.

Vous le voyez, lorsqu'une question présente une importance exceptionnelle, la Chambre l'enlève à la compétence du pouvoir administratif. La question lui paraît tellement grosse, tellement essentielle, qu'elle ne s'en rapporte qu'à elle-même pour statuer. Quand vous vous réservez une question à raison de son importance exceptionnelle, il paraît, messieurs, que c'est pour ne pas examiner du tout cette question.

MM. Trouillot et Chapsal vous disent, avec raison, qu'en pareil cas, le législateur opère bien en forme de loi, mais au fond ce n'est pas une loi qu'il fait, une loi contenant des préceptes d'ordre géné-

ral qui constituent l'essence même de la loi. Eh bien, s'il en est ainsi, pourquoi donc voulez-vous établir une règle générale que vous appliquerez à toutes les affaires dont vous vous êtes réservé la connaissance ? Mais non ! par cela même que vous faites un acte d'administration, vous n'avez pas à édicter des règles législatives d'ordre général, vous avez à statuer, comme on vous le disait, par des décisons individuelles, sur chacune des affaires qui sont portées devant vous.

Si quelque doute pouvait subsister encore, il me semble qu'il serait dissipé par la discussion qui se poursuit depuis quelques jours dans cette enceinte.

Est-ce que tous les orateurs n'ont pas successivement fait ressortir la situation absolument particulière des différentes congrégations sur le sort desquelles vous devez statuer ? Un jour, c'était un orateur qui égayait la Chambre aux dépens d'une congrégation placée sous le patronage de saint Antoine de Padoue ; un autre jour, M. le rapporteur signalait à la charge des congrégations des méfaits plus graves encore ; mais d'un autre côté, d'autres orateurs — et M. le rapporteur lui-même — rendaient hommage à d'autres congrégations, reconnaissant les services qu'elles rendent.

Il y a notamment les congrégations hospitalières qui nous rendront des services dont on ne peut se passer.

Il n'y a pas trois mois, au cours d'un autre débat, M. le président du conseil me disait : « Ces congrégations, nous nous garderons bien d'y toucher et de les supprimer ; nous en avons encore besoin. »

Donc, vous vous trouvez en présence de situations très diverses. Eh bien ! en face de cette diversité, comment voulez-vous procéder par une mesure générale ? Comment voulez-vous faire passer tous ces cas si différents sous le niveau d'une règle invariable et absolue ?

Evidemment, c'est impossible, et c'est pourquoi je vous disais tout à l'heure : Vous pouvez édicter des principes généraux lorsque vous faites œuvre législative, mais n'essayez pas d'agir de même quand vous avez à statuer sur une série de cas particuliers qui ne se ressemblent en aucune façon, et cela afin d'accomplir l'acte de haute administration dont vous avez été chargés par la loi du 1er juillet 1901.

Tout ceci est, en vérité, d'une telle évidence qu'au moment du vote de la loi du 1er juillet 1901, personne, ni parmi les partisans, ni parmi les adversaires du projet, personne ne soupçonnait la théorie que nous avons vu se produire plus tard ; personne n'a eu l'idée que la Chambre, appelée à statuer sur le sort des congrégations, pourrait leur opposer une sorte de fin de non-recevoir absolue et se dispenser de les examiner en détail.

Personne ? Je me trompe. Il y avait, dès ce temps-là, des socialistes à la Chambre, et un d'eux, M. Zévaès, proposa l'amendement que vous connaissez. Certes, c'était très net, et il n'est pas douteux qu'on statuait par une mesure dont on ne peut pas contester le caractère de généralité : il ne pouvait plus exister aucune congrégation en France.

Seulement il ne s'est trouvé que 33 députés dans la Chambre de 1901 pour voter cela.

Je constate que le législateur de 1901 a refusé, alors qu'on le lui demandait, de détruire par une mesure d'ensemble toutes les congrégations. Il est allé plus loin. Non seulement il a refusé, par une décision générale, de détruire les congrégations, mais il n'a même pas voulu appliquer des règles particulières aux unes ou aux autres en les divisant par catégories.

Il y eut en effet des députés, notamment MM. Thierry et Georges Berry, qui demandèrent des règles particulières pour les congrégations qui leur paraissaient dignes d'un intérêt particulier, c'est-à-dire pour les congrégations hospitalières et pour celles qui envoient des missions à l'étranger. Eh bien ! ici encore le législateur de 1901 n'a pas voulu voter ces amendements ; il n'a pas voulu créer des catégories ; il a voulu laisser à la Chambre le soin de statuer sur chaque affaire qui lui serait soumise, sur chaque espèce, comme on dit au palais.

Est-ce que je me trompe ? L'opinion du législateur, ne la trouvez-vous pas dans les discours d'un homme dont tout le monde invoque avec raison l'autorité, dans les discours de M. Waldeck-Rousseau ? En 1901, beaucoup d'entre nous avaient signalé les inconvénients sérieux qu'il y avait à confier aux Chambres et à enlever au conseil d'Etat et au Gouvernement le soin de statuer sur le sort des congrégations.

Il y eut, sur ce point, un grand et mémorable débat. Que disait alors M. d'Iriart d'Etchepare ? que disait mon éminent ami M. Ribot dont on citait hier encore les paroles ? Ils disaient à la Chambre : On va vous faire un fâcheux cadeau en vous donnant une attribution que vous ne pourrez pas exercer ; vous vous heurterez à des empêchements de toutes sortes. Il y aura pour vous perte de temps, vous serez embarrassés ; le Gouvernement même ne pourra pas, n'osera pas vous présenter des projets de loi qu'il eût soumis au conseil d'Etat, parce que le conseil d'Etat est plus apte à examiner ce genre d'affaires.

Voilà les objections que faisaient tous ceux qui combattaient l'autorisation par voie législative. Et que répondait M. Waldeck-Rousseau ?

Voici le discours qu'il prononçait le 14 mars 1901, à la Chambre des députés :

« On dit : Si vous permettez d'autoriser par voie de décret, alors l'autorisation sera une réalité. Le conseil d'Etat examinera les titres et les mérites des congrégations ; en un mot, le Gouvernement pourrait faire avec le conseil d'Etat ce que, sans un seul doute, il n'osera pas entreprendre avec les Chambres.

« On me permettra d'opposer à cette parole une protestation très nette mais très catégorique : Ce serait dire et penser beaucoup de mal du Gouvernement que de lui prêter cette pensée qu'il serait disposé à demander au conseil d'Etat ce qu'il craindrait de demander aux Chambres. »

Et plus loin :

« Je pense que si des religieux ou des religieuses sont entraînés, par la vue de tant de souffrances et d'infortunes, à les soulager, si l'on voit chez eux ou chez elles cet adjuvant qui rend encore plus forts ces sentiments puisés aux sources de la pitié, si une congrégation n'obéit qu'à l'élan de charité qui porte celles-ci à se dévouer aux malades, ceux-là à se faire missionnaires, et si les uns et les autres viennent dire : « Voilà notre but, ne nous refusez pas l'existence », je n'éprouverai pas plus d'hésitation à soumettre cette demande au Parlement que je n'en aurais éprouvé à la soumettre au conseil d'Etat. »

Et j'appelle votre attention sur ce passage :

« Je suis assuré qu'on méconnaîtrait les sentiments qui dominent cette Chambre et qui sont supérieurs à toutes les passions et à toutes les irritations politiques si on la supposait capable de ne point se laisser guider avant tout dans l'examen d'une question de cette sorte par le but, par l'œuvre que se proposera l'association qui demandera l'autorisation. »

Voulez-vous encore des déclarations plus formelles ?

M. Waldeck-Rousseau tenait au Sénat le même langage et dans des termes peut-être encore plus précis. Voici comment il s'exprimait dans la séance du 13 juin 1901 :

« Enfin, j'ai déclaré à plus d'une reprise devant la Chambre, et je tiens à le dire de nouveau devant le Sénat... que, lorsque des congrégations se présentent avec des statuts indiquant qu'elles se proposent de soigner les malades, de recueillir les infirmes, de pénétrer dans les régions les plus lointaines et d'y porter notre civilisation et notre langue, elles trouveront un Gouvernement disposé à examiner leurs statuts et, après vérification, à les recommander au Parlement. Quant à affirmer, messieurs, que le Parlement ne donnera pas d'autorisation, c'est, à mon avis, instruire bien vite son procès.

« Croyez-vous donc que les Chambres françaises mises en présence de statuts sincères et non pas semés de dissimulations, proclamant hautement un but philosophique, philanthropique ou d'intérêt social, seront animées d'un parti pris absolu et diront : c'est une congrégation, nous refusons l'autorisation ? »

M. Waldeck-Rousseau ne pensait pas, dans ce temps, qu'on pût tenir un tel langage : il me semble avoir entendu, il n'y a pas longtemps, quelque chose qui y ressemblait beaucoup. Je continue :

« Croyez-vous donc que les Chambres qui votent chaque année, dans le budget des affaires étrangères, des fonds appliqués précisément au soutien, à l'encouragement de nos missionnaires, envisageront d'un œil malveillant et soupçonneux les statuts d'une congrégation qui viendrait à se fonder dans le même but ? »

M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, n'était pas le seul membre du Gouvernement à tenir ce langage. Dans la séance du 20 juin au Sénat, M. le sénateur Francis Charmes faisait ressortir les inconvénients qu'il y aurait à donner l'autorisation par voie législative en disant ce que disait M. Rabier tout à l'heure, c'est que ce

serait une grande perte de temps pour les Chambres. Voici dans quels termes très nets il s'exprimait :

« Ne vous y trompez pas, messieurs, je me sers du mot juste en disant que ce sont de véritables jugements que vous serez appelés à rendre et, pour commencer, vous aurez à les rendre par centaines, vous y mettrez toute votre conscience, j'en suis sûr, et alors vous aurez à examiner, à étudier une foule de pièces et de documents, à ouvrir des enquêtes, à les poursuivre, à interroger les préfets ou à les faire interroger par leur ministre. Ne sentez-vous pas, par cette énumération même, que ce sont précisément les fonctions du Gouvernement et du conseil d'Etat que vous remplirez ? »

Que répondait le rapporteur de la loi des associations au Sénat, M. Vallé, aujourd'hui garde des sceaux, ministre de la justice ?

« Il est vraisemblable, au surplus, que lorsque quelques autorisations auront été accordées sur des statuts déterminés, toutes les congrégations qui voudront obtenir le bénéfice de la loi d'autorisation ne se présenteront plus qu'avec des statuts identiques... Ne vous laissez donc pas embarrasser par la crainte d'un trop gros travail législatif. »

De ces citations deux faits essentiels me paraissent résulter. Le premier, c'est que tous ceux qui, au nom du Gouvernement ou au nom de la commission, au moins du Sénat, ont pris la parole, ont toujours parlé de l'examen des statuts, ils ont toujours dit que la Chambre examinerait les statuts, le but, les moyens dont la congrégation disposait.

Donc ils entendaient tous qu'il y aurait des décisions individuelles, des décisions spéciales sur chacune des demandes qui seraient soumises au Parlement.

La seconde conclusion que j'en tire, c'est qu'en vérité, vous êtes mal venus à venir nous opposer aujourd'hui les difficultés de la besogne dont vous vous êtes chargés. Est-ce que vous n'avez pas été prévenus, est-ce que vous n'avez pas été avertis de toutes les façons ? Est-ce notre faute si vous ne nous avez pas écoutés ? Comment, nous vous avons dit : voilà une besogne qui convient au conseil d'Etat, qui ne convient pas à la Chambre, vous faites perdre le temps de la Chambre, elle n'a rien de ce qu'il faut pour statuer sur toutes ces questions.

Vous n'avez pas voulu nous entendre et aujourd'hui vous venez nous dire : la besogne demanderait trop de temps, nous ne pourrions pas la faire.

Permettez-moi de vous dire que quand une assemblée n'est pas en état de faire une besogne, elle ne s'en charge pas.

Après toutes les citations que je regrette d'avoir faites un peu trop longues — mais en vérité je crois que c'était nécessaire — il me semble que l'esprit de la loi de 1901 ne peut pas sérieusement être contesté, et quand vous nous demandez d'appliquer cette loi, non seulement nous ne refusons pas l'application, mais nous vous la demanderions au besoin. C'est nous qui vous demandons d'appliquer la loi de 1901, mais telle qu'elle a été faite par ceux qui l'ont faite.

J'arrive, messieurs, au troisième point que je devais traiter devant vous.

Mais, nous dit-on, ce n'est là qu'une question de procédure.

Les questions de procédure, aux yeux de certaines personnes, ont peu d'importance. On les laisse volontiers aux juristes dans la clairvoyance desquels M. le rapporteur n'a pas une confiance excessive. Les questions de procédure ont souvent plus d'importance qu'on ne le croit, parce que la procédure est la garantie des droits les plus respectables. Ce n'est pas là un langage nouveau dans ma bouche. Il y a déjà quelque temps je l'ai fait entendre à cette tribune.

Vous me permettrez bien de rappeler que, dans certaines circonstances dont vous n'avez peut-être pas perdu le souvenir... j'ai défendu ici même l'atteinte qu'à mon avis on voulait porter aux principes. Je me suis élevé contre la violation des règles de procédure et de compétence.

Les lois de procédure sont souvent très importantes parce qu'elles garantissent des intérêts respectables. C'est le cas de la question de procédure que je discute. Comment! voilà une majorité qui dira : j'ai examiné l'affaire, j'ai trouvé un argument général qui me suffit, vis-à-vis de trente ou de quarante congrégations, ce n'est pas la peine d'examiner les choses en détail. Nous l'avons décidé et nous sommes la majorité ; n'insistez pas, vous n'obtiendrez aucun résultat, ce sera purement et simplement faire perdre le temps de la Chambre.

Vous approuvez, monsieur le rapporteur?

M. le rapporteur. Je l'ai proposé ; par conséquent j'approuve.

M. Renault-Morlière. Je prends acte de vos paroles ; mais, en vérité, je m'étonne que vous ne voyiez pas où de pareilles théories nous mènent! Vous nous dites que vous avez trouvé un argument ; je veux bien qu'il soit suffisant, mais à côté de vous n'y a-t-il pas une minorité et n'a-t-on pas l'habitude de toujours respecter le droit de la minorité ?

Il y a des droits de la minorité que jusqu'ici on a toujours respectés.

Lorsque vous dites à la minorité : Nous avons décidé que vous ne pourrez ni discuter chaque projet de loi en détail, ni le voter en détail, vous portez par là atteinte à ses droits ; vous ne voulez pas même entendre les observations qu'elle peut avoir à présenter.

J'estime que la minorité a le droit de se faire entendre, non pas seulement dans une discussion générale, mais sur le vote de chaque affaire en particulier. Vous oubliez que nous ne montons pas seulement à cette tribune pour convaincre les collègues dont nous ne partageons pas l'opinion ; vous oubliez que cette tribune a, au dehors, un écho retentissant, que tout le monde a le droit de parler, de présenter ses arguments non pas seulement les arguments d'ordre général, mais d'ordre particulier, qui peuvent déterminer le vote sur chacune des affaires soumises à la sanction du Parlement.

Il me semble vraiment qu'en vous opposant ainsi au passage à la discussion des articles, après avoir fondu ensemble un certain nombre de projets de loi, vous faites un mauvais usage du droit qui ap-

partient aux majorités. Il vaudrait mieux, à mon avis, laisser tout le monde s'expliquer. Autrement vous méconnaissez la liberté de discussion et vous portez ainsi atteinte à l'essence même du régime parlementaire.

C'est pour cela, messieurs, que mes amis et moi nous résistons, c'est pour cela que nous ne pouvons pas vous suivre dans la voie où vous vous engagez, c'est qu'il ne s'agit pas pour nous de l'intérêt plus ou moins grand qu'on peut porter à telle ou telle congrégation. Non, la question est beaucoup plus haute ; il s'agit du respect des principes essentiels sur lesquels tout régime parlementaire repose.

Au surplus, il faut bien croire que ce que vous voulez faire n'est pas à l'abri de toute critique ; car enfin — ce n'est un mystère pour personne — ce ne sont pas seulement mes amis et moi qui avons éprouvé des scrupules. D'autres membres, qui appartiennent invariablement à la majorité ministérielle ont été également troublés dans leur conscience.

Est-ce que M. Barthou lui-même n'a pas fait certaines réserves ? Est-ce que ces réserves n'ont pas été accentuées encore hier par M. Roch ? Vous voyez donc qu'en dehors même de nous, un certain nombre de députés connus pour leurs attaches ministérielles ont éprouvé des scrupules et ont hésité à suivre le Gouvernement. On a essayé de calmer toutes ces inquiétudes. Le Gouvernement, je le comprends, attachait un prix particulier à les calmer. Aussi, dans le rapport de M. Rabier, nous a-t-on indiqué deux moyens pour concilier tous les intérêts. On nous a dit : Il y a des congrégations qui, en effet, offrent des avantages et rendent des services. Celles-là, nous ne les toucherons pas.

Vous avez dit : il y a des congrégations dont certains établissements sont funestes, d'autres rendent d'incontestables services ; et alors, vous avez imaginé de dire à vos amis : « Ne passez pas à la discussion des articles. » Comme conséquence, il est vrai que les congrégations n'ayant pas l'autorisation seront dissoutes de plein droit et cesseront d'exister. Mais vous avez ajouté : « Ne vous inquiétez pas, le Gouvernement les laissera exister en fait. »

En vérité, je ne m'attendais pas à voir se produire une pareille doctrine. Comment, le Gouvernement va tolérer l'existence de fait de certaines congrégations ou de certains établissements ; mais je croyais que nous avions fait la loi de 1901 pour détruire tous les établissements qui n'existaient qu'en fait ! Lorsqu'on a élaboré cette loi de 1901, j'ai entendu, à la commission même dont nous faisions tous deux partie, M. Rabier diriger de nombreuses critiques contre ces établissements qui n'avaient pas d'existence légale, mais qui jouissaient de ce qu'on a appelé l'existence de fait. Vous vouliez alors mettre fin à cette situation, et voilà maintenant que vous proposez de la rétablir !

En vérité, je ne vous comprends pas et j'ajoute que vos déclarations ne peuvent avoir aucune valeur. Oh ! je vous prie de croire qu'il n'y a ni dans mes paroles, ni dans ma pensée, rien qui puisse blesser les membres du Gouvernement ou de la commission. Je ne doute pas

de la sincérité de vos promesses, mais vous ne pourrez pas les tenir; les ministres ne sont pas éternels, et tout le monde sait que les promesses passent avec eux. Il y a encore autre chose à craindre : les ministres, pas plus que les hommes ne sont parfaits, et malgré tous les gages que M. le président du conseil a pu donner au parti avancé, il se trouvera peut-être un ministre plus parfait encore, qui ne tiendra pas les promesses de son prédécesseur.

Et ce n'est pas tout. Quand bien même le successeur de M. Combes voudrait tenir ses promesses, il ne le pourrait pas, parce qu'il n'y a pas de promesses qui soient valables contre la loi.

Or, la loi le dit dans les termes les plus formels ; on vous l'a rappelé, monsieur Rabier, pendant que vous étiez à cette tribune, et je ne pense pas que vous ayez fait une réponse satisfaisante. Vous avez reconnu vous-même qu'aux termes de la loi les congrégations qui n'avaient pas obtenu l'autorisation étaient dissoutes ; vous l'avez reconnu, n'est-ce pas ? Il n'y a pas de contestation sur ce fait que le lendemain de leur dissolution ce sera non seulement le droit mais le devoir du Gouvernement, si les membres ne se dispersent pas d'eux-mêmes, de les disperser et de liquider leurs biens ?

Pouvez-vous le nier ? Et si le Gouvernement ne le faisait pas de lui-même êtes-vous bien sûr que quelqu'un de ce côté de la Chambre (*l'orateur désigne l'extrême gauche*) ne le demandera pas ?

On viendra dire à M. le président du conseil il y a des congrégations en France que la Chambre a refusé d'autoriser. Or, ces congrégations sont, de par la loi, dissoutes de plein droit. Pourquoi les laissez-vous subsister ? Je me demande ce que M. le président du conseil pourrait répondre.

M. Emile Combes, *président du conseil, ministre de l'intérieur et des cultes*. Je n'ai pas l'intention de laisser subsister les congrégations quand vous aurez refusé l'autorisation.

M. Renault-Morlière. Vous me dites qu'on laissera subsister non pas les congrégations, mais les établissements. Et vous croyez, monsieur le président du conseil, qu'on peut faire disparaître les maisons mères et que les établissements continueront à subsister et à se recruter ? Vous croyez qu'après avoir tari la source on peut laisser couler le fleuve ?

Allons donc ! ce n'est pas possible, et, pour ma part, je crois que vous devez me faire l'honneur de me répondre. Ici encore je serai très heureux de vous entendre, et je suis convaincu que quelqu'un aussi vous répondra.

Mais un autre moyen a été proposé par M. le rapporteur. Il nous a dit : « En dehors de cette tolérance de fait pour certains établissements dignes d'intérêt, les congrégations pourront demander une autorisation nouvelle en modifiant leurs statuts et dans des limites plus restreintes. »

A l'impossible nul n'est tenu, et lorsque la congrégation sera morte, je me demande comment elle pourra réclamer de vous une nouvelle autorisation.

Si vous voulez un moyen, il n'y en a qu'un, je vais vous l'indiquer.

Il est dans l'article 13 de la loi du 1er juillet 1901. L'article 13 dit que « l'autorisation sera accordée par les Chambres qui détermineront le fonctionnement des congrégations autorisées ». Eh bien! voulez-vous me dire ce qui vous empêche d'accorder une autorisation dans les limites où elle vous paraît devoir être accordée? On vous disait l'autre jour : « La Chambre est tenue de répondre à une demande d'autorisation par oui ou par non. » Ce n'est pas absolument exact, la Chambre peut assurément autoriser ou refuser d'autoriser, mais il y a un troisième terme : elle peut parfaitement n'accorder l'autorisation que sous certaines réserves et dans de certaines limites. Pourquoi ne le faites-vous pas?

J'ai entendu dire que vous n'aviez pas le droit de toucher aux statuts. Soit, et cependant vous pouviez faire ce que fait le conseil d'Etat. Le conseil d'Etat prononce d'abord sur les statuts avant de prononcer sur l'autorisation ; rien n'empêcherait la Chambre d'en faire autant...

Vous ne voulez pas toucher aux statuts, soit! je passe sur cet argument. En laissant les statuts tels qu'ils sont, vous accorderez une autorisation conditionnelle. Il faudra bien que la congrégation elle-même change ses statuts ; si elle les change, l'autorisation sera valable, si elle ne les change pas, l'autorisation ne vaudra rien. Voilà ce que vous pouvez faire. Voilà le moyen, régulier, normal. Ne dites pas qu'il n'est pas applicable, car enfin si ce moyen n'est pas applicable, je demanderai pourquoi M. le président du conseil l'a appliqué dans les projets de loi qu'il a présentés au Sénat.

M. le président du conseil a présenté devant le Sénat quatre projets de loi, notamment pour les pères blancs, pour les moines de Lérins, pour les trappistes, je ne me rappelle plus tous les noms. Il y a quatre demandes d'autorisation dans les limites restreintes et limitées. Pourquoi ne voulez-vous pas faire devant la Chambre ce que, je le répète, vous avez fait devant le Sénat?

M. le président du conseil. Le cas n'est pas le même. Nous n'avons pas touché aux statuts dans les projets de loi envoyés au Sénat. Nous nous sommes bornés à déclarer que, les statuts étant ce qu'ils étaient, il ne nous convenait pas d'autoriser tous les établissements de la congrégation, et nous en avons mis quatre en dehors de l'autorisation.

M. Renault-Morlière. Pouvez-vous affirmer, monsieur le président du conseil, que sur 54 congrégations qui sont en instance devant la Chambre vous seriez obligé de toucher aux statuts? En êtes-vous bien sûr? Je me suis laissé dire qu'il y avait au moins une congrégation qui n'a pas de statuts du tout.

Dans tous les cas, il me semble qu'il y aurait eu là quelque chose à faire. C'eût été sérieux, efficace. Mais pour cela il faudrait nécessairement passer à l'examen des articles et procéder à l'examen particulier de chaque demande. C'est là ce que vous ne voulez pas. Eh bien, tant que vous ne nous aurez pas accordé une satisfaction plus efficace que celle que vous nous offrez, nous ne pouvons pas vous suivre. Vous portez atteinte à des principes que nous avons défendus toute notre vie...

Nous avons tenu à produire, presque *in extenso* cette consultation d'un homme qui, ayant voté avec Jules Ferry, l'article, eut même la constance de réclamer à la tribune l'exécution des décrets. Il a déclaré qu'on pouvait suivre Ferry, mais qu'en homme soucieux de la justice on ne pouvait emboîter le pas à M. Combes.

La majorité n'a pas ressenti le même scrupule. De scrupules, elle n'en a pas; et de souci pour la légalité, point davantage. Elle a voté le refus du passage à la discussion des articles et réclamé l'affichage du discours haineux du président du conseil.

Sans désemparer, on s'est occupé de la deuxième catégorie de congréganistes : les prédicants, et il s'agissait dans l'espèce des congrégations suivantes : Capucins. — Prémontrés de France. — Rédemptoristes. — Dominicains prêcheurs. — Passionnistes français. — Pères du Sacré-Cœur de Picpus. — Oblats de Saint-François de Sales. — Clercs de Notre-Dame de Sion. — Oblats du Sacré-Cœur de Saint-Quentin. — Pères de Saint-François d'Assise d'Ambialet. — Franciscains. — Pères du Très-Saint-Sacrement. — Chanoines de Latran. — Pères de la Retraite ou Missionnaires de Vabres. — Oblats de Marie Immaculée. — Bénédictins de la Pierre-qui-Vire. — Missionnaires de Garaison. — Pères de Saint-François de Sales d'Annecy. — Missionnaires de Sainte-Garde. — Oblats de la Vierge Marie. — Chanoines de l'Immaculée Conception. — Pères de l'oratoire de Saint-Philippe de Néri. — Missionnaires de la Miséricorde, dits de France. — Barnabites de Gien. — Barnabites de Paris. — Passionnistes anglais. — Pères du Calvaire de Toulouse. — Carmes de Laghet.

Après un débat écourté, bien que le ministre des affaires étrangères eût proclamé l'incontestable utilité de plusieurs d'entre elles au point de vue des intérêts nationaux, engagés à l'étranger ; bien que M. Combes lui-même ne pût dénier le patriotisme éclairé et le grand dévouement de nos missionnaires répandus sur toute la surface du monde, invoquant de nouveau ce prétexte : que la République devait tuer les Congrégations pour n'être point tuée par elles, il entraîna sa majorité qui, par 304 voix contre 246, rejeta également en bloc toutes les demandes d'autorisation formulées par elles pour se conformer aux dispositions de la loi.

Si M. Renault Morlière se distingua dans le débat concernant les congrégations enseignantes, M. Georges Leygues, membre du ministère Waldeck-Rousseau eut le courage d'intervenir et de montrer combien était faussé dans ses applications l'esprit, et la lettre même, de la loi de 1901.

La Chambre a dit à M. Georges Leygues, permettra à un membre de l'ancien gouvernement de dire comment il a été amené à voter, le 18 mars, pour le passage à la discussion des articles et pourquoi il votera, aujourd'hui encore, le passage aux articles. (Il est à remarquer, en effet, que la plupart des collaborateurs de M. Waldeck-Rousseau ont voté contre le rejet en bloc des demandes d'autorisation.)

Il n'y a dans ce vote rien d'hostile au gouvernement. Je veux le mettre hors de cause. Je pense que nous avons le droit d'interpréter la loi autrement que la majorité ne l'a fait...

Ce qui nous divise, le voici : Il y a d'autres congrégations, les unes, qui sont hospitalières, d'autres qui possèdent à l'étranger des établissements d'enseignement. M. Roch a très bien donné les raisons qui militent en faveur de l'examen des demandes de ces congrégations.

Il y a sur tous les points du globe des établissements hospitaliers tenus par des congrégations ; ils reçoivent nos nationaux et aussi des malades étrangers. Tous les ministres des affaires étrangères qui se sont succédé au pouvoir ont reconnu que ces établissements rendent à nos nationaux et à l'influence française de réels services.

Enfin, je signale une autre catégorie, les établissements de nos missions en Orient.

Il y en a qui ne sont pas autorisées et qui possèdent des établissements d'enseignement méritant d'être encouragés. Ces écoles sont au nombre de plus de 5.000 avec un chiffre de plus de 100.000 élèves. Il y a aussi à côté des écoles laïques, mais elles ne sont pas assez nombreuses.

C'est pour ces raisons que nous ne voterons pas contre le passage à la discussion des articles ; nous voulons l'examen particulier des congrégations qui possèdent des missions en Orient. Là se trouvent des missions protestantes au service de l'Angleterre et de l'Allemagne. Elles font aussi du bien, comme les autres, et on les soutient avec raison.

Peu de temps après les épouvantables massacres d'Arménie...

Au moment où ils se sont produits, nos ambassadeurs l'affirment, les seuls refuges où les victimes du fanatisme ont trouvé la vie sauve, ce sont les maisons de nos consuls et un certain nombre de couvents et collèges tenus par ces missions. Le gouvernement a adressé des témoignages de sa sympathie et de sa reconnaissance aux directeurs de ces missions.

Aujourd'hui le gouvernement peut-il les supprimer ? Je ne le crois pas.

Il serait étrange et inexplicable que ceux qui ont lutté là-bas pour nous et pour l'humanité fussent abandonnés par la France. Vous ne le voulez pas et le gouvernement ne le veut pas plus que vous.

Pour tant de franchise et d'indépendance, M. G. Leygues a été vigoureusement conspué, loin d'être écouté. Dans la plus prochaine séance on s'est alors occupé des Chartreux qu'on avait classés seuls et hors série. Parce que ces moines ne s'adonnaient ni à la politique, ni à l'enseignement, ni à la prédication, pas même à la fabrication de la fameuse Chartreuse dont les députés à la buvette de la Chambre font un gratuit et excessif usage, aux frais, bien entendu, du budget ; mais parce que, repliés sur eux-mêmes, ils ne songent, loin des hommes, qu'à l'éternité, on les a supprimés avec la majorité de faveur de 331 voix contre 226 ! Et le *Temps* fait observer à ce sujet, car on remarquera que par continuation nous ne produisons pas l'opinion de nos amis mais, de préférence, celle de nos adversaires incontestés :

La destinée de la congrégation des Chartreux, dit le *Temps*, n'en est pas moins d'une amère ironie, car c'est à cette liqueur, généralement très appréciée, qu'ils doivent l'hostilité de la majorité parlementaire. De même que M. Prudhomme protégeait les arts, mais non les artistes, les radicaux chassent les Chartreux tout en entendant bien ne pas se priver de chartreuse. Le souci de la propagande antialcoolique n'est certes pas ce qui les fait agir. Mais ils ne pardonnent pas à la congrégation l'argent que la liqueur rapporte. Comme consommateurs, ils enrichissent les Chartreux, et, comme politiciens, ils les proscrivent. Le prétexte est que cet argent, la congrégation l'emploie à subventionner des œuvres antirépublicaines. S'il en est ainsi, ils sont assurément très condamnables ; mais la preuve définitive ne paraît pas en avoir été fournie, et, en tout cas, une bonne partie des revenus de la congrégation était dépensée en œuvres de bienfaisance ou en travaux d'utilité publique, extrêmement avantageux pour la région. D'ailleurs, les Chartreux auront beau être installés en Suisse ou en Espagne, rien ne les empêchera, s'ils y tiennent absolument, de faire passer des fonds aux feuilles cléricales ou aux candidats réactionnaires.

Le refus d'autorisation n'est qu'une satisfaction puérile donnée aux passions radicales, impuissante à atteindre le seul objet pratique que l'on avoue. Tout est absurde dans cette affaire des Chartreux et serait risible si les explosions d'intolérance n'étaient toujours affligeantes. Un des reproches que l'extrême-gauche adresse le plus volontiers aux congrégations, c'est de combattre l'esprit moderne par la prédication et l'enseignement. Les Chartreux ne sont ni enseignants, ni prédicants. C'est, depuis mille ans, une congrégation

contemplative. Contre les contemplatifs, nos doctrinaires ont un autre grief ; ce sont, disent-ils, des oisifs, des inutiles, des forces perdues pour la société. Or les Chartreux, neuf siècles après la fondation de leur ordre par saint Bruno, entreprennent une exploitation commerciale qui devient vite extrêmement prospère. Et c'est maintenant cette prospérité dont on leur fait un crime. Dangereux, s'ils travaillent, et néfastes s'ils ne travaillent pas, ces moines infortunés n'ont évidemment qu'à disparaître. Encore est-il qu'on aurait pu les supprimer tout de suite et ne pas les induire en cette comédie de la demande d'autorisation, puisqu'on était parfaitement résolu à la leur refuser.

Enfin, parmi les députés qui ont voté le refus, il en est un certain nombre dont le vote est particulièrement comique : nous voulons parler des socialistes. Les Chartreux appliquent à leurs ouvriers un régime exceptionnellement favorable, comportant certaines mesures réclamées jusqu'ici sans succès par le socialisme, notamment les retraites ouvrières. Il y a mieux. La congrégation des Chartreux elle-même, avec la communauté de biens, l'organisation du travail, l'égalité absolue des individus sous des chefs qui ne tiennent tous leur pouvoir que de l'élection, est une petite société collectiviste. Et les collectivistes la pourchassent alors qu'ils devraient être les premiers à la défendre et à l'admirer. Telle est la logique politicienne.

Devant tant de passion et d'aveuglement, il est parfaitement inutile de nous appesantir, à l'exemple de M. Renault-Morlière, sur ce fait indéniable : que la Chambre s'est engagée dans une voie illégale. Est-ce que, à l'instar d'un sectaire qui clamait jadis « qu'en politique il n'y a pas de justice », un autre sectaire n'a pas vociféré, au milieu de la discussion contre les congrégations, que pour « la République et ses tenants il n'y avait pas de légalité ? » Est-ce que M. Combes n'a pas déclaré à ses amis, alliés et confidents que la latitude qu'on laissait à certaines congrégations de solliciter l'autorisation pour un but déterminé, comme toutes les invites précédentes à demander l'autorisation conformément à la loi, n'était qu'un leurre ; qu'on n'y ferait point droit ; qu'il avait refusé, quant à lui, de rien promettre, de rien laisser espérer ; qu'il ne désirait pas, du reste que pareilles demandes fussent produites. Dès lors, pourquoi toute cette comédie parlementaire, ces débats oiseux et ces violences ? et pourquoi ne pas avoir déclaré tout net AUX VICTIMES CHOISIES, au peuple abusé, que sous prétexte de donner à notre pays la liberté des associations, on ne visait qu'à la destruction des congrégations, qu'à l'annulation de la liberté d'enseignement et de conscience ; qu'on tendait, en réalité, à s'emparer de l'âme de nos enfants pour

y semer le mépris de la foi des ancêtres, la méconnaissance, sinon la haine de Dieu.

La notification du refus des autorisations ne tardera pas à être faite aux intéressés : aux uns on laissera quelques jours pour se disperser, aux autres quelques semaines de plus, nulle congrégation sacrifiée ne sera tolérée au delà de la fin de l'année scolaire, c'est-à-dire à partir de fin juillet.

Mais les congrégations accepteront-elles le sort qui leur est fait. Se disperseront-elles de bonne grâce, ou se laisseront-elles expulser de force pour rendre le pays témoin de la violence qui leur est faite ? Il semble bien que cette dernière résolution prévaudra dans le conseil des proscrits et ce sera, certes, la meilleure.

A propos de la discussion du budget des Cultes au Sénat, M. Combes a, une fois de plus, donné libre carrière à sa prêtrophobie.

Il a bien voulu déclarer, la bonne âme ! qu'il tenait à conserver le Concordat, mais à la façon du bourreau qui tient la corde du pendu : pour juguler l'Eglise. Si l'Eglise ne se laisse point faire, alors peut-être, et cela peut n'être pas éloigné, il lâcherait corde et le pendu.

Au cours de cette harangue qui eut aussi les honneurs de l'affichage, M. Combes exhala les griefs qu'il nourrissait : les uns contre le clergé français qui ne se résigne pas à admirer l'œuvre de la République, les autres contre le Saint-Siège qui n'accepte pas toutes les nominations épiscopales qui ont l'agrément de Combes et des francs-maçons qui l'ont délégué au pouvoir. Il a déclaré pour les premiers qu'il ne voulait pas du ralliement des catholiques et du clergé à la République ; il aime mieux les traiter en ilotes ; et il a juré quant à l'autre, à propos précisément du choix des évêques, qu'il n'irait pas ni lui, ni ses successeurs à Canossa ; c'est-à-dire, qu'il se tiendra obstinément aux nominations qu'il a faites et fera, que le Saint-Siège en veuille ou qu'il n'en veuille pas. C'est bien le schisme qui se prépare, comme nous n'avons cessé de le démontrer.

Et le *Temps* fait remarquer à ce sujet :

Puisque M. Combes est lui-même d'avis de maintenir le Concordat, la sagesse est, tout en sauvegardant les droits de l'Etat laïque, de ne pas le transformer, si l'on peut dire, en un discordat. Aussi, à ce point de vue, peut-on regretter la partie comminatoire de son

discours où M. le président du conseil, tout en repoussant la séparation pour aujourd'hui, annonce qu'elle se fera peut-être demain. Les raisons de ne pas la faire, si elles sont bonnes aujourd'hui le seront encore assez longtemps. Si les arguments de M. Delpech, qui sont de tradition à l'extrême-gauche, n'ont pas plus convaincu M. Combes qu'aucun de ses prédécesseurs républicains, et même radicaux, on ne voit pas pourquoi ils seraient victorieux l'année prochaine. Pour le bien de la République, qui est lié à la paix religieuse, il faut sauver et faire durer le Concordat.

Cela est évident ; mais du train où vont les choses, il est possible aussi que l'Eglise veuille reprendre sa liberté ; ce ne serait pas fait non plus pour raffermir la République en France, ni son prestige dans le monde : de cela même M. Combes ne s'inquiète pas.

Il ne s'inquiète pas davantage, il faut le supposer, des finances du pays. Il serait fastidieux de rejeter les invraisemblables lenteurs que la Chambre a mises à élaborer le budget de 1903. Le vote de trois douzièmes provisoires en fut la conséquence fatale et déjà on se voyait acculé à la nécessité d'octroyer un douzième provisoire supplémentaire quand les Invalides du Luxembourg se mirent à voter crédits et recettes à tour de bras, les poings crispés, les yeux fermés et trépignant d'impatience pour se hâter bien davantage ; on ne discutait pas, on prenait à peine le temps de respirer et de voter. On votait ainsi le matin, on votait l'après-midi, et après dîner on revenait voter sans défaillance, tous hypnotisés par le quatrième douzième provisoire qu'on agitait comme un épouvantail et comme un blâme devant tant de têtes fêlées et de cratères éteints. Tout ce qu'on peut retenir de la discussion entreprise au Sénat se trouve dans le rapport général de M. Dubost, à savoir : que depuis trois années, systématiquement, intentionnellement et frauduleusement, le ministère Waldeck-Rousseau a dissimulé la crise financière qui sévissait dans les flancs du Trésor français sur lequel était, alors comme aujourd'hui, déchaînée la plus exécrable politique. Ces déficits, dissimulés et dénoncés par année et par catégorie, chiffres irrécusables en mains, s'élèvent à bien près de 800 millions, et cette mésaventure arrivait à la France précisément au moment où chaque homme bien en poste s'extasiait sur l'élasticité prodigieuse des finances de notre pays et sur l'étonnante stabilité de ses recettes et de ses moyens. Il est vrai que les élections étaient proches ;

qu'il ne fallait pas décourager l'électeur la veille même du jour où, en son nom, on projetait tant de méfaits, de violences et d'iniques attentats contre les catholiques français qui sont encore le nombre, et qui pouvaient disposer de la victoire à leur gré. Aujourd'hui la même réserve ne s'impose plus et on nous montre bel et bien la *purée* républicaine : c'est que, avec juste raison, M. Rouvier, qui a une réputation financière à sauvegarder, ne voulait pas endosser la responsabilité de la situation qui lui avait été faite.

M. Loubet ira promener ses grâces en Tunisie et en Algérie : que les grâces de Dieu complètent les siennes et lui permettent, au seuil de la barbarie, d'apprécier les œuvres chrétiennes qu'il aide si efficacement à proscrire de France. Peut-être au cours de ses pérégrinations sur le sol algérien quelques échos lui viendront du Maroc. Il apprendra, sans doute, que ce pays ne jouit pas plus que la France d'une paix profonde. Il y a là un sultan impopulaire et combattu, un imposteur surtout qui soulève un peuple ignorant et fanatique ; que la guerre sainte contre les chrétiens y est aussi prêchée qu'en France, mais qu'elle y est conduite par le fer et par le feu ; que si M. Loubet en veut expérimenter les effets immédiats, il n'aurait qu'à s'aventurer dans un suffisant isolement dans les parages assez proches de Figuig. Là, Bou Amena veille et je songe qu'un rôdeur lui décollerait prestement la tête, laquelle suffisamment salée, dans un sac, irait sur les murs de Fez perpétuer le souvenir de cette bonne fortune de l'Islam ! L'incident, certes, serait, pour les Français qu'on traite là-bas en chrétiens, même malgré eux, l'occasion d'entreprendre une croisade à ce début de siècle ; il leur permettrait surtout de s'installer définitivement dans ce pays, bienfait sensible dont nos enfants déjà ne regretteraient pas la mise sanglante, qui justifierait mieux une expédition laborieuse qu'un coup d'éventail manquant généralement d'allure et d'intérêt poignant. Pour le moins, M. Loubet aura l'occasion de dire assez hautement pour que l'écho de sa voix, à défaut de sa tête, aille apprendre aux *infidèles* de Fez, aussi bien qu'aux *fidèles* de Tanger, ce que M. Delcassé a si excellemment affirmé à la tribune française, à savoir : que nos vues sur le Maroc ne peuvent pas se confondre avec celles de la collectivité des puissances ; que la France y a des intérêts spéciaux, prépondérants qui demandent un traite-

ment particulier et un régime exceptionnel. Le sort de la France africaine est, en effet, lié intimement aux destinées de l'empire du Maroc ; la France ne saurait donc sur ce point de l'Afrique répéter l'expérience malheureuse qu'elle a faite en Egypte ; elle ne pourrait admettre un partage d'influence, un *condominium* quelconque avec personne, rien qui puisse aliéner sa liberté, ni amoindrir ses droits positifs et incontestables, son moyen naturel d'extension territoriale, rien donc ne saurait se faire au Maroc sans nous, ni rien ne saurait y être tenté contre nous ; car, ce serait tout d'abord une grave menace à la sécurité de nos possessions africaines que l'installation d'une puissance européenne, autre que nous-mêmes, dans l'empire du Maroc.

Nous le disions il y a quelques jours, mais c'est une vérité que nous répéterons sans craindre la satiété, c'est notre propre avenir national qui se joue de l'autre côté de la Méditerranée. La grandeur d'un pays est une quantité relative, elle diminue s'il reste stationnaire pendant que croissent les autres. Or, étant donné le degré de puissance jusqu'ici inconnu dans l'histoire que sont en train d'acquérir l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre, les Etats-Unis, nous n'avons de possibilité de nous développer parallèlement qu'en Afrique. Notre passé est assez glorieux pour que nous puissions soutenir sans orgueil déplacé qu'il est nécessaire au monde que la France reste une grande nation, et c'est au nom de cette nécessité que nous devons défendre, avec toute l'énergie dont nous sommes capables, la situation privilégiée que le voisinage de l'Afrique nous crée au Maroc.

Précisant les faits, M. Delcassé a déclaré qu'il y avait deux questions au Maroc : une question internationale qui se limite à la liberté du détroit de Gibraltar ; et une question locale qui est la destinée du Maroc. M. Delcassé a reconnu que, dans l'intérêt supérieur de la paix et pour le bien de tous, la liberté du détroit doit rester entière, étant nécessaire ; la France n'a jamais songé à y porter atteinte. Quant au sort du Maroc, en ce qui est étranger à la liberté du détroit, c'est là-dessus que la France réclame des droits particuliers qu'il serait prématuré de définir ; mais, en tout état de cause, elle ne saurait admettre l'intervention d'une puissance étrangère dans les luttes intérieures qui dérobent périodiquement ce pays. C'est tout ce que, pour le moment, il nous importe de connaître.

L'espace nous manque pour insister d'une façon particulière sur les faits relatifs à la politique internationale, au reste peu importants, si l'on met à part la situation très embrouillée, très menaçante des Balkans. Ici la Bulgarie s'agite, la Serbie arme et la Macédoine, sillonnée par des bandes révolutionnaires pourchassées par les troupes régulières du Sultan, souffre des maux extrêmes que les réformes projetées ne sont pas à la veille d'atténuer. La Russie veut le maintien de la paix, d'accord en cela avec l'Autriche-Hongrie ; il n'y a donc pas de chances sérieuses pour que les désordres prennent immédiatement une importance internationale qui puisse faire redouter un conflit étendu.

L'Angleterre, de concert avec l'Abyssinie, s'applique avec une peine infinie à rétablir la tranquillité dans le Somaliland, tandis que dans l'Afrique australe elle travaille à solutionner la question de la main-d'œuvre indispensable pour la bonne marche des mines, mais raréfiée par les ressources imprévues que les indigènes ont trouvées au milieu des pillages de la guerre, et par les petites industries que ce bouleversement a fait naître.

Les seigneurs des mines voudraient le travail forcé pour l'indigène ; les autorités n'osent sous cette forme rétablir l'esclavage ; elles n'osent pas davantage se résoudre à recruter la main-d'œuvre parmi les paisibles populations du centre africain de peur de ressusciter, avec des formes nouvelles, l'industrie des esclavagistes. Reste l'importation des *jaunes*, des Chinois, importation proscrite en Australie, aux Etats-Unis, de toute terre soucieuse de sa propreté et de sa moralité. Ici encore l'Angleterre hésite et ce n'est pas au lendemain du pénible suicide du général Macdonald, victime du vice chinois contracté à Ceylan, qu'elle se décidera à polluer l'Afrique australe. En attendant, les mines d'or souffrent, périclitent faute de travailleurs et unanimement on arrive à regretter le régime des Boers malheureusement disparu.

ARTHUR SAVAÈTE.

A TRAVERS LES REVUES

SOMMAIRE

(*Février*)

I. *Le Carnet* : Déchéance des classes dirigeantes, M. de Caste. — II. La *Revue* (15 mars) : Une enquête sur les divergences politiques du socialisme actuel, M. G Renard. — III. *Revue de Paris* (15 mars) : Une flotte utile, xxx. — IV. *Revue politique et parlementaire* (10 mars) : La femme au Japon, M. Weulersse. — V. *Revue scientifique* (7 mars) : Cause de la morbidité et de la mortalité du soldat, M. Granjux.

I

Devant les ruines qui s'amoncellent de tous côtés en France, les catholiques s'émeuvent à très juste titre ; ils s'accordent presque tous pour accuser leurs adversaires politiques et religieux comme les seuls fauteurs et les seuls responsables. L'accusation n'est cependant pas entièrement méritée par ceux qui détiennent depuis quelques années le pouvoir. Celui-ci a été trop facilement abandonné par l'ancien parti conservateur, et par ce fait beaucoup de catholiques ont contribué aux malheurs présents. Ils ont négligé leur devoir. Ils devaient non pas subir un gouvernement hostile, mais garder coûte que coûte le pouvoir, car celui-ci leur revenait de plein droit pour des raisons qu'il est inutile de développer ici.

Pourquoi, depuis 1893 surtout, les anciennes classes dirigeantes, formées surtout par la fraction supérieure du peuple français, aristocratie de race ou de fortune, ont-elles abandonné leur rôle ? Pourquoi se sont-elles laissé rejeter de la vie d'un peuple dont si longtemps elles avaient dirigé les destinées ? Pourquoi, en somme, cette déchéance ?

M. de Casté nous le dit dans le *Carnet* (février).

La diversité des régimes que la France a eu à subir au cours du XIXe siècle est la cause première des atteintes au prestige des classes dirigeantes.

Les nouvelles conditions sociales, les progrès de la civilisation suscitèrent, vers 1840, aux classes dirigeantes, un nouvel et formidable adversaire dans le petit bourgeois, parvenu d'hier, et sorti du peuple. Et c'est à ce moment où l'influence des classes dirigeantes demandait impérieusement à être fortifiée et consolidée par un contact permanent et effectif avec les populations, que Paris s'ouvrait aussi bien à la vieille qu'à la nouvelle aristocratie, qui, amenant à leur suite la grosse bourgeoisie, venaient s'y faire une existence pleine de charme, exempte de toute

préoccupation d'ordre social. Les fils de famille se détachèrent de la province pour créer ce qu'on appela plus tard le mouvement mondain, laissant le peuple et le petit bourgeois dominer le mouvement social autrement important dans l'évolution d'une nation.

Si les conservateurs ont si rapidement disparu de la scène politique, il ne faut pas croire, dit avec raison M. de Casté, que les divergences d'opinions qui peuvent exister entre eux et une partie de la nation, en soient la *cause principale*. « La véritable cause de la déchéance de ce parti provient de l'effacement volontaire de ce parti ; effacement devenu épidémique depuis que le pouvoir ne lui est plus favorable. »

Aujourd'hui les hommes du monde évitent toute espèce de rapport avec les hommes de la province, et s'ils ne sortent pas de leur cercle c'est par indifférence ou par apathie, c'est pour ne pas perdre les instants réservés aux plaisirs. M. de Casté reconnaît volontiers que tous ne seraient pas aptes à une intervention personnelle, auprès des habitants de leur région, mais « les moins doués auraient pu coopérer à l'influence des classes dirigeantes en ouvrant généreusement leur bourse. Partout il y avait une caisse électorale souvent vide, une presse conservatrice souvent aux abois, des syndicats et des comices agricoles, des sociétés de courses locales, des sociétés de secours mutuels et de prévoyance, associations, dont les ressources principales sont les dons privés. Partout, les gens du monde, les conservateurs qui ont l'argent, auraient pu occuper dans ces différentes œuvres ou associations une situation prépondérante, se rendre utiles, se rendre même indispensables et assurer ainsi le prestige de leur classe sur une base indestructible. Telle n'a pas été, hélas ! leur préoccupation ! Leurs revenus, leurs instants ont été consacrés à la vie facile et luxueuse. Chez aucun l'idée d'obligation sociale n'a pu primer le besoin de distraction ».

Après avoir montré tout le vide de l'existence des gens qui composent le parti conservateur, le parti des gens du monde, M. de Casté démontre encore « qu'il ne dépendait pas de ceux-là mêmes de ressaisir, si tant est qu'ils l'eussent perdue, l'influence sociale qui maintient les partis au pouvoir ».

Il existe deux grands facteurs électoraux : l'intérêt et la popularité. « Combien n'eût-il pas été facile aux classes dirigeantes d'accaparer ces deux facteurs si elles avaient possédé la plus légère conscience de leurs obligations sociales. »

Ayant de l'argent, elles devaient en consacrer au moins une faible partie pour créer et soutenir des syndicats agricoles, des sociétés de secours mutuels, etc. Elles devaient, pour augmenter leur notoriété, posséder une presse consacrée à la défense de leur prestige ; elles devaient s'adresser au peuple, aller à lui, défendre partout ses intérêts. Elles devaient enfin créer une caisse électorale pour soutenir le candidat conservateur.

Ce rôle de classe dirigeante a été trouvé trop rude par le monde élégant qui s'est dérobé et « nous a donné le spectacle lamentable d'une classe sociale qui a préféré le plaisir à ses devoirs et qui a consenti à s'amoindrir afin qu'on la laisse jouir ».

II

M. le professeur Renard donne, dans la *Revue* (15 mars), les résultats d'une très habile « enquête sur les divergences politiques du socialisme actuel », résultats

d'autant plus intéressants que pendant ces dernières années les partis socialistes des différents pays du monde ont été en proie à des divisions graves.

« Le désaccord roulait-il sur un point essentiel de doctrine ou sur une simple question de tactique ? Portait-il sur le but poursuivi ou sur les moyens propres à l'atteindre ? S'agissait-il d'un changement dans l'orientation générale ou d'un choix plus ou moins provisoire, plus ou moins exclusif, entre diverses routes allant dans la même direction ? » Voilà ce que M. Renard a voulu savoir. Et, à cet effet, il a interrogé vingt et un des hommes qui, en Europe et en Amérique, sont le plus connus dans le monde socialiste. Il a concentré son enquête en trois questions essentielles à la fois larges et précises.

La première question était ainsi conçue : « Reconnaissez-vous comme but économique du socialisme la transformation de la société capitaliste en un régime où la propriété, devenue collective pour les moyens d'exploitation, ne sera plus individuelle que pour les objets d'usage personnel ? »

Les réponses à cette question sur le but économique du socialisme ont été toutes concordantes.

M. Debs (qui fut, aux dernières élections, le candidat socialiste à la vice-présidence des Etats-Unis) répond par l'affirmative.

M. Domela Nieuwenhuy (l'ancien pasteur hollandais, qui, après avoir tâté de la prison et du Parlement des Pays-Bas, s'est peu à peu rapproché des théories libertaires chères à Elisée Reclus) s'exclame, mais « certainement ».

M. Vaillant (l'ancien membre de la Commune de Paris, le socialiste révolutionnaire, resté fidèle aux traditions de Blanqui) se dit persuadé que « c'est là l'aboutissant évident de l'évolution sociale, donc le but certain du socialisme ».

M. Briand (le nouveau député de Saint-Etienne) reste étonné de ce qu'on ne soit pas encore convaincu que c'est bien là le but économique du socialisme.

M. Vandervelde (député socialiste de Belgique) atteste que tous les socialistes conscients *sont* et *doivent* nécessairement *être* d'accord, depuis ceux qui formulèrent le programme d'Erfurt jusqu'à ceux qui ont rédigé le programme du parti socialiste français.

M. Sigg (député au grand Conseil de Genève) reconnaît que « le communisme absolu, de même que l'individualisme absolu, sont irréalisables. Tout le problème se ramène donc, d'après lui, à la question de savoir suivant *quelles proportions* ces deux formes de propriété vivront côte à côte ». Je crois, écrit-il à M. Renard, que le maître est facile à trouver : à l'individu, tout ce qu'il peut se procurer par son travail personnel (manuel ou intellectuel) ; à la société, toute la propriété du sol et des moyens de productions.

M. E. Ferri (député italien) affirme que « parler de socialisme et ne pas admettre la transformation de la propriété individuelle des moyens d'exploitation en propriété collective ne serait qu'un jeu de mots ».

M. Colajanni (directeur de la *Rivista popolare*), avoue « qu'il n'est pas douteux que n'apparaisse comme désirable la substitution, au régime actuel, d'un régime où les moyens de production seront propriété collective. Pourtant sur la réalisation du régime de la propriété collective surgissent des doutes toujours plus nombreux et plus insistants parmi les socialistes eux-mêmes ».

M. Sidney Webb (membre du Conseil municipal de Londres) pousse la franchise jusqu'à reconnaître que « la substitution de la propriété individuelle ne sera pas une « panacée ». Elle ne peut guérir tous les maux et n'est pas le seul remède pour certains de ces maux ».

Après avoir passé en revue ces différentes opinions, M. Renard fait observer, avec raison, que le désaccord entre les groupes socialistes ne porte pas sur le but économique à atteindre, mais sur les voies et moyens qu'il convient d'adopter pour y parvenir. Cela ressort nettement, du reste, des réponses faites à la deuxième question, ainsi posée : « Croyez-vous que le but poursuivi ne puisse être atteint que par une révolution violente ? Ou bien, tout en admettant qu'une révolution peut être imposée par des circonstances exceptionnelles, estimez-vous qu'on puisse et doive s'approcher du but par une série de réformes légales ou progressives ? »

Selon M. Domela Nienwenhuy, le but ne peut être atteint par une seule révolution, si désirable que cela fût ; il ne peut l'être que par une série de révolutions, ce qui revient à dire par une révolution en permanence.

L'intelligence égoïste et la réaction obstinée de la classe capitaliste ne laissent pas espérer à M. Vaillant qu'elle puisse être dépossédée de son privilège politique autrement que par l'effort violent de la classe ouvrière.

M. Ferri, assimilant la société à la terre qui subit des transformations quotidiennes dont les cataclysmes ne sont pas exclus, pense que le procédé normal des transformations sociales est celui des changements graduels (réformes), mais que ce procédé n'empêche pas qu'il y ait des cataclysmes partiels dans la vie sociale.

M. Sigg croit qu'il faudra une révolution violente pour « son petit pays de Suisse, ce qui ne l'empêche pas de travailler avec ses « amis » et de toutes ses forces à la réalisation des réformes légales et progressives.

« On peut évidemment *concevoir* et l'on doit naturellement *désirer* que la transformation du régime capitaliste en régime socialiste s'effectue sans violences », écrit M. Vandervelde, mais, selon lui, cela dépend bien moins des socialistes que de leurs adversaires. M. Briand croit, à la fois, à la réforme et à la Révolution, l'une aidant l'autre.

M. Debs ne voit pas la nécessité absolue d'une révolution violente, car « les conditions politiques actuelles sont telles qu'une révolution complète peut être accomplie sans qu'il y ait nécessairement recours à la violence et à l'effusion du sang ».

M. Colajanni ne peut comprendre la substitution du régime collectiviste au régime individualiste par le moyen d'une révolution violente. « Si le socialisme moderne possédait un plan d'organisation dont le fonctionnement fût assuré, alors on pourrait admettre que, par une révolution violente, du jour au lendemain, ce plan serait substitué à la présente organisation sociale. Mais les socialistes les plus convaincus veulent être considérés comme partisans d'un socialisme scientifique, ils se refusent à tracer par avance, non pas seulement les détails, mais les grandes lignes de l'organisation sociale désirée. Ils s'en remettent à l'évolution lente, au Devenir perpétuel et fatal des idées et des faits. Si l'on ne sait pas encore ce qui arrivera demain, si l'on ne tient pas tout prêt le nouveau modèle de société qu'il faut substituer à l'ancien, on ne saurait justifier d'aucune façon une révolution générale, violente et voulue... C'est pourquoi la dénomination de révolutionnaire que prend un certain socialisme est irrationnelle et malfaisante. Le révolutionnarisme de ceux qui considèrent la révolution, pour ainsi dire, dans le sens catégorique du mot n'est que : ou bien une aberration intellectuelle contradictoire ou bien un charlatanisme méprisable. »

M. Sidney Webb reste convaincu que la substitution de la propriété et de l'administration collectives à la propriété et à l'administration individuelles ne peut se

faire que pas à pas, et que toute transformation complète et simultanée d'un organisme social compliqué n'est qu'une pure illusion de l'esprit.

Par ces réponses à la deuxième question de M. Renard, on peut voir qu'il y a sur la méthode générale à suivre une dissension qui s'accentue plus fortement encore dans celles qui ont été faites à la troisième et dernière question posée par M. Renard : « En conséquence, quelle doit être, selon vous, l'attitude du parti socialiste, soit à l'égard des partis bourgeois dans les luttes électorales, soit dans le Parlement à l'égard d'un ministère proposant des réformes démocratiques ?

Selon M. Domela Nienwenhuy, l'attitude du socialiste dans ces deux cas particuliers doit être une attitude d'isolement. Il faut être anarchiste pur sang ou bien parlementaire comme Millerand, et cesser alors d'être socialiste : ce qui se tient entre ces deux extrêmes est condamné à disparaître. Pas de compromis ! Pas de pactes !

M. Ed. Vaillant juge que le parti socialiste restant parti d'opposition gouvernementale, parce qu'il est parti de révolution sociale, ne peut participer au pouvoir central de la bourgeoisie, ne peut avoir dans un ministère un prétendu délégué ou représentant qui l'associe par délégation au gouvernement du régime capitaliste.

M. Ferri, dans une longue dissertation, s'efforce d'établir que le parti socialiste — s'il ne veut pas se confondre et se fondre avec les partis individualistes plus ou moins réformateurs — n'a qu'une méthode à suivre : « Continuer l'organisation économique et politique des travailleurs en parti de classe opposé à tous les autres partis, qui veulent conserver la base de la propriété individuelle, est le seul moyen pour grouper, solidariser, discipliner les consciences de tous les prolétaires dans tous les pays. »

M. Sigg, admettant les réformes dont la réalisation dépend souvent d'alliances avec les partis bourgeois, est partisan de ces alliances. Mais il faut évidemment aussi qu'elles ne se heurtent en rien aux principes qui sont à la base même de l'idée socialiste, et que s'il y a « compromis » momentané, il ne saurait y avoir « compromission » et cela sous aucun prétexte.

M. Vandervelde admet « parfaitement » l'alliance temporaire, exceptionnelle, des socialistes et d'autres partis, mais seulement dans un but « clairement déterminé ». Il admet aussi que « la partie socialiste d'un Parlement appuie un gouvernement démocratique, mais en réservant son entière liberté d'action et en échange de concessions sérieuses ».

A l'avis de M. Briand, le parti socialiste doit, au Parlement, s'associer à toutes les tentatives loyales faites par les partis républicains pour améliorer le sort des travailleurs ; dans le pays, il ne doit renoncer à aucune forme de l'action.

M. Colajanni croit que le parti socialiste dans les luttes électorales et dans le Parlement, doit s'allier aux partis bourgeois, qui, pour des raisons morales ou pour des motifs intéressés, se montrent disposés à faire des concessions sur le terrain politique et économique.

M. Sidney Webb est d'avis « de travailler en coopération, avec des personnes de toute opinion, pour les réformes sur lesquelles il nous arrive d'être d'accord ».

III

Dans la *Revue* du 1er février, nous avons résumé un article de la *Revue de Paris* (15 janvier) intitulé « Faut-il des cuirassés d'escadres ? » L'auteur anonyme

concluait son étude en ces termes : « De quelque côté que s'applique notre effort extérieur, quelles que soient les visées de notre politique, et même si notre politique nous conduisait à admettre le système de la guerre d'escadre, il n'est point nécessaire de construire des mastodontes de trente-cinq millions aujourd'hui, de cinquante millions demain. »

Cette conclusion n'est point parfaite. Elle est amenée par une série de considérations et de déductions particulières, pas toujours exactes, pas toujours complètes, très souvent flottantes, etc. » Le reproche n'est pas de nous, mais d'un second auteur anonyme qui, dans la *Revue de Paris* du 15 mars, « essaye », une fois de plus de bien poser la question, de la mettre au point, en tenant compte de l'état actuel de nos moyens et de nos progrès en matière navale, et d'indiquer une solution « rationnelle ».

Quelle est pour nous la flotte utile, quel doit être notre programme naval ? A ces questions, d'un haut intérêt, l'auteur donne une réponse originale et très significative.

Les affaires du Venezuela, exemple frappant de l'instabilité des groupements, montrent combien une nation doit être armée en vue de *toutes* les éventualités. Celles-ci se résument pour nous en deux hypothèses : conflit avec une puissance essentiellement maritime, n'ayant pas de point de contact par terre avec nous, c'est essentiellement le cas de l'Angleterre ; conflit avec une puissance continentale, ou un ensemble de puissances en contact immédiat ou proche avec nous, tel est le cas de la Triple Alliance.

C'est après l'examen de ces deux hypothèses, images types de combinaisons variables à l'infini, que l'auteur conclut quel est le programme maritime répondant le mieux aux nécessités qui se font sentir à la France.

La guerre sur mer vraiment offensive, à rendement efficace, ne s'impose vraiment pas si elle vise l'Angleterre prise comme type d'une puissance défendue par un océan.

Cette même guerre s'accommode fort bien, si elle vise des puissances continentales, du programme très précis que l'auteur a été amené à adopter par l'étude du problème franco-anglais. Ce programme se concrète dans les desiderata suivants :

1° Avant tout, parfaire notre défense des côtes, organiser celle des colonies, assurer la solidité de points d'appui de nos flottes, compléter l'autonomie défensive de l'Algérie et de la Tunisie, puis de l'Indo-Chine. Pour cela, il faut des soldats, des canons, des forts, des fabriques d'armes et de munitions, des torpilleurs et des sous-marins défensifs.

2° Substituer progressivement, dans les limites permises par le budget, à nos escadres de mastodontes avec leur cortège varié d'unités disparates de moindre acabit, des groupes volants de croiseurs cuirassés, puissants et rapides, ayant pour objectif principal l'interception des grandes lignes de communication du trafic britannique. Subventionner nos paquebots de telle manière que chacun des groupes ci-dessus s'en voie annexer un, en cas de guerre, comme croiseur auxiliaire.

3° Organiser ou renforcer les flotilles de défense mobile partout où nous devons constituer, pour les groupes ci-dessus, un point d'appui ou un refuge. Entraîner sous-marins défensifs, torpilleurs et contre-torpilleurs par des exercices continus qui mettent matériel et personnel dans la main des capitaines. Ne pas lésiner sur le charbon.

4° Pousser la construction des sous-marins offensifs et défensifs sous toutes

leurs formes. Et, pour cela, accueillir libéralement les idées neuves, ne pas dégoûter les inventeurs sérieux, d'où qu'ils viennent, les faire entendre et encourager, s'il y a lieu, par un comité peu nombreux, dont l'indépendance et la compétence sont hors de discussion.

5° Développer rationnellement la télégraphie sans fil afin de nous affranchir à bref délai du danger que comporte actuellement pour nous le réseau de câbles anglais.

Ce programme, s'il a contre lui toute une tradition, a en sa faveur tout un mouvement qui part d'en bas, des jeunes, il gagne les grades élevés, jusqu'aux plus brillants de nos officiers généraux actuels.

Plaise à Dieu et pour la France qu'il aboutisse à la réalisation de toutes ses promesses !

IV

Jusqu'à nos jours, la condition de la femme japonaise a été celle de la femme antique : une perpétuelle minorité. Toute la science de la femme devait, selon le grand moraliste japonais Raibara, se résumer dans une triple obéissance : « l'obéissance au mari était la première de toutes, et elle se doublait de l'obéissance absolue aux parents du mari ; mais la jeune fille était soumise à son père et à sa mère ; la veuve tombait sous l'autorité de son fils ».

Le mariage n'était pas un contrat véritable, mais une sorte d'engagement unilatéral où l'homme avait tous les droits et la femme tous les devoirs. Rien ne montre mieux l'infériorité sociale de celle-ci que les facilités de la répudiation. Suivant Raibara, le divorce est légitime dans les « sept cas » suivants : « désobéissance à son beau-père ou à sa belle-mère, stérilité, lascivité, jalousie, lèpre, loquacité, caquet irrespectueux, penchant au vol.

Cette infériorité sociale de la femme était fondée sur le principe de son infériorité morale, psychologique et même physiologique.

Mais depuis trente-cinq ans, beaucoup de choses ont changé au Japon. Et cependant le sort qui est fait à la femme ne s'est pas encore beaucoup amélioré. M. G. Weulersse donne à ce sujet une longue et intéressante étude, publiée par la *Revue politique et parlementaire* (10 mars).

La naissance de la jeune fille est pour ses parents une déception. « Un Japonais vous dit encore fort bien : « J'ai tant de garçons et tant de désappointements. » Aussi l'absolutisme des parents s'exerce-t-il plus durement sur elle que sur un enfant mâle. On disposera d'elle entièrement pour la plus importante affaire de sa vie, son mariage. » Le mariage d'amour n'existe pour ainsi dire pas au Japon ; il n'y a guère que des mariages forcés. Le père, ou à son défaut un frère, un oncle, choisit à la jeune fille son mari ; on lui fait entrevoir une fois, quelques instants, celui qui désormais va régner sur sa vie. Elle n'a qu'à dire oui. Heureuse au Japon la femme dont le père a disposé d'elle en mariage seulement, et ne l'a pas livrée à la débauche pour se faire un peu d'argent. Et pourtant quel sort est le sien ? « Le meilleur des maris, le plus noble, le plus riche, la traite en domestique. »

Quand la femme a cessé de plaire, on la renvoie. En dépit des nouvelles lois,

impuissantes contre des coutumes séculaires, le mari peut répudier sa femme aussi facilement qu'au temps du moraliste Raibara. Un tiers des mariages finissent par le divorce. Et, bien entendu, c'est toujours le mari qui en prend l'initiative. Dans les hautes classes, le divorce est moins fréquent : le concubinage le rend presque inutile.

Proudhon ne voyait dans la Japonaise qu'une « ménagère ou courtisane ». M. Weulersse y considère encore une grande travailleuse. C'est à cette dernière qu'il consacre la plus grande et la plus intéressante partie de son étude.

Au Japon, plus de la moitié du travail est fait par les femmes, lit-on dans le rapport fait par la Commission des femmes japonaises à l'Exposition de Chicago. Tout justifie cette assertion.

Les paysannes japonaises piquent et repiquent le riz. Comme les hommes, elles battent le riz au fléau, comme eux, elles portent d'énormes bottes de foin. Elles en sont venues à se vêtir comme des hommes. « Ce travail écrasant les vieillit avant l'âge. » La maternité même ne l'interrompt pour ainsi dire pas, car dès que l'enfant a quelques semaines, elles retournent aux champs avec leur progéniture ficelée sur le dos.

Aujourd'hui comme hier on voit des femmes dans les entrepôts employées à renouer et à déficeler les ballots, d'autres, le long des canaux, attelées à huit ou dix, hâler de lourds chalands ; d'autres encore, dans les ports, travailler au chargement ou au déchargement des navires.

Le développement de la grande industrie n'a guère fait jusqu'ici qu'étendre et aggraver le servage économique de la femme japonaise. Le nouveau Japon compte presque autant d'ouvrières que d'ouvriers. Les filatures de cotons emploient plus de femmes que d'hommes. A la grande manufacture de tabacs Mouraï à Ryots, elles forment les 5/6 du personnel Les fabriques d'allumettes n'occupent presque que des femmes et des enfants. Même à l'Imprimerie impériale, les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Les femmes sont aujourd'hui employées dans les industries les plus pénibles.

La proportion des femmes employées dans la grande industrie ne cesse d'augmenter. Dans les filatures de coton, par exemple, la proportion moyenne des femmes aux hommes n'était, en 1886, que de deux pour un ; en 1897, elle dépassait trois, et aujourd'hui elle atteint cinq, six et même davantage. La raison de cette progression c'est que, dit M. Weulersse, la Japonaise est, pour bien des travaux, plus habile et beaucoup plus agile que l'homme. Un seul exemple parmi ceux cités par l'auteur : des ouvrières en tabac arrivent à envelopper de papier d'étain 100 paquets de cigarettes par heure, 1 000 dans leur journée. Et puis les femmes sont plus dociles, les patrons les ont mieux dans la main, surtout quand ils prennent la précaution de les recruter dans les provinces lointaines. Mais ce qui vaut au travail féminin tant de faveur, c'est surtout qu'il est plus économique. On exige et on obtient des ouvrières onze heures de travail effectif et même onze heures et demie. Point de dimanche ; deux jours de repos par mois Aucune loi ne limite encore la durée du travail des femmes qui, comme les ouvriers, travaillent indifféremment de jour et de nuit, et cependant leurs salaires sont dérisoires. Elles gagnent d'un tiers à moitié moins que les ouvriers. Dans les filatures de coton, les femmes adultes gagnent de 10 à 20 sous.

Quand l'ouvrière est au bout de ses douze heures de travail, elle n'est pas toujours libre du reste de son temps. Souvent elle est pensionnaire à l'usine, d'où

elle ne peut sortir que deux ou trois fois par mois, ce qui permet au patron un surcroît d'exploitation.

Si triste que nous paraisse la situation de la femme au Japon, elle est encore de beaucoup supérieure à celle de la Chinoise. Alors que celle-ci vit à demi séquestrée, a les pieds mutilés, et que rien ne lui présage encore une existence plus digne et plus libre, la Japonaise profite déjà de l'introduction des mœurs occidentales, et enfin reçoit une instruction grâce à laquelle elle saura se faire respecter peut-être avant longtemps.

V

M. L. Granjux, qui, comme médecin, a passé trente années dans l'armée, expose longuement, dans la *Revue scientifique* du 7 mars, les « causes de la morbidité et de la mortalité du soldat ». Il étudie, sous toutes ses faces, cette question dont l'opinion s'est enfin inquiétée depuis l'interpellation faite au ministre de la guerre, le 25 novembre 1902, par M. Gotteron qui établit que nous perdions chaque année *trois fois* plus de soldats que l'Allemagne.

M. Granjux examine tout d'abord la façon dont se recrute l'armée, suit le soldat dans sa garnison, pénètre avec lui à la caserne, l'accompagne à l'exercice et dans tous les actes de sa vie, signalant ce qui est défectueux et indiquant le remède qui semble devoir y être apporté.

Alors que l'Allemagne n'incorpore qu'un conscrit sur cinq, la France prend trois recrues sur cinq conscrits. Cette sélection se fait chez nous au moyen d'un instrument mal approprié à cet usage. Le conseil de revision, composé de deux fonctionnaires politiques, de deux personnages politiques, d'un officier, assistés d'un médecin militaire n'ayant pas voix consultative, ne peut évidemment remplir son rôle important « de filtre dégrossisseur, arrêtant les lésions microscopiques ». Les chevaux, observe malicieusement M. Granjux, sont recrutés d'une façon plus judicieuse : leur sort est prononcé par une commission d'officiers de cavalerie et de vétérinaires.

Il importe donc de réorganiser ces conseils de revision en les scindant en deux : l'un serait uniquement chargé d'examiner les recrues au point de vue administratif, quant à leur situation de famille, etc. ; l'autre les examinerait au point de vue de leurs aptitudes physiques au service militaire, en général, et à celui de telle ou telle arme, en particulier.

Outre cette transformation du conseil de revision, déjà réclamée par M. le député Maujan, rapporteur du budget de la guerre pour 1903, il faudrait encore, pour permettre une meilleure sélection de notre armée, exiger un minimum de robusticité, et tenir compte au conseil de revision des renseignements sur les antécédents familiaux et personnels de chaque conscrit.

Il ne suffirait évidemment pas de mieux sélecter l'armée pour remédier à la morbidité et à la mortalité du soldat. C'est pourquoi M. Granjux propose beaucoup d'autres réformes après avoir longuement examiné les causes de maladie et de mort qui se trouvent en très grande partie dans les garnisons insalubres, dans les casernements à emplacement défectueux, aux locaux encombrés, mal disposés, dans l'alimentation insuffisante souvent, dans le service militaire où l'en-

traînement n'est pas calculé sur des données physiologiques, dans les punitions et jusque dans les permissions.

Tout d'abord il importe d'obliger les villes de garnison malsaines à prendre toutes les mesures hygiéniques nécessaires, sous peine du départ de la troupe ; d'assainir les casernements désinfectables, d'abandonner les autres et d'améliorer l'alimentation de l'homme, et lui faciliter l'envoi de provisions familiales.

L'officier français qui aime profondément ses hommes devrait, pense M. Granjux, s'adonner à l'étude de l'organisme humain, de sa physiologie, de son hygiène, afin de faire subir à ses recrues un entraînement méthodique et physiologique et afin d'éviter le surmenage aux anciens soldats.

Les modes dont se distribuent actuellement les punitions et les récompenses, donnent sujet à de sérieuses critiques, que M. Granjux examine. Là encore des réformes s'imposent. Il faudrait supprimer tout ce que les punitions comportent de souffrance physique et d'atteinte à la santé et enlever aux locaux disciplinaires tout ce qu'ils ont d'anti-hygiénique. Quant aux permissions, elles devraient être accordées aux hommes qui se conduisent bien et « par tranches sérieuses qui entraîneraient la disparition des permissions dangereuses » : permissions de nuit, de vingt-quatre heures, toutes néfastes à la santé des jeunes soldats.

Et pour que les heures de liberté passées dans la garnison soient employées le mieux possible, le développement des « maisons du soldat » doit être favorisé. C'est là une œuvre patriotique, car ces maisons représentent une œuvre de prophylaxie sanitaire et morale.

Pour diminuer encore la morbidité des soldats, l'organisation du service de santé de garnison devrait être, d'après M. Granjux, sous la direction et la responsabilité exclusives du médecin-chef de la place.

Quant à la mortalité, l'auteur croit qu'on pourrait la réduire dès le jour où les malades seraient conduits dans de bonnes conditions, dans un hôpital répondant pleinement à son but, et servi par des infirmiers instruits et suffisamment nombreux.

Quelques-unes de ces réformes ont déjà été approuvées en principe, par M. le général André. Ce ministre, qui n'a surtout de militaire que le titre, trouvera sans doute encore, entre quelques banquets, quelques voyages ministériels, quelques proscriptions, le temps nécessaire sinon pour étudier lui-même ces réformes, au moins de les faire étudier, et de signer le décret ordonnant leur application.

RAPHAEL SERGHERAERT.

Revue des Livres

L'ABBAYE DE MOYENMOUTIER, de l'Ordre de Saint-Benoît, en Lorraine, par L. Jérôme, agrégé de l'Université, professeur au grand Séminaire de Nancy. T. I. L'abbaye au Moyen Age, Paris, 1902, grand in-8.

« L'histoire de Moyenmoutier est à refaire, écrivait-on en 1887 ; et certes il y a là matière à un livre intéressant, savant et utile. » M. Jérôme s'est chargé de nous donner ce livre intéressant et savant. Il a soin de nous prévenir que son œuvre est rigoureusement scientifique et vraiment, disons-le tout de suite, il y aurait mauvaise grâce à le chicaner sur ce point ; ce premier volume se présente avec une accumulation de textes et de documents qui satisferont les plus exigeants des critiques. Nous ne craignons pas de l'affirmer, l'histoire de Moyenmoutier est un modèle du genre ; elle fera bonne figure à côté de l'histoire de l'abbaye du Bec, que nous a récemment donnée le chanoine Porée.

Moyenmoutier, fondation du VIIe siècle, forme avec les abbayes de Senones, de Jointures, d'Etival et de Bonmoutier, ce que l'on a appelé la Croix de Lorraine. Dans la première partie de son ouvrage, M. Jérôme étudie les origines de l'abbaye et son fondateur S. Hidulphe, que l'on faisait jusqu'ici archevêque de Trèves, et qui, en réalité, n'était qu'un simple chorévêque. C'est ici surtout, dans cette étude des sources, que l'auteur se montre critique consommé et perspicace. Dans une seconde partie, nous suivons les destinées de l'abbaye du IXe siècle jusqu'au XVIe et nous voyons défiler devant nos yeux une longue série de grands abbés. Le rôle du monastère durant cette période n'est pas très considérable et ces premiers siècles ne sont pour Moyenmoutier, comme pour beaucoup d'autres abbayes voisines, que des alternatives diverses de ferveur et de décadence, de réforme et de rechute. M. Jérôme a pourtant su nous intéresser et vivement aux mille faits du cloître.

Ce n'est qu'au début du XVIIe siècle, au moment où l'abbaye adopte, avec d'autres monastères lorrains, la réforme de S. Vanne de Verdun, et donne par là naissance à la Congrégation de Saint-Vanne et Saint-Hidulphe, qui a eu ses jours de gloire et dont les bénédictins actuels de la Congrégation de France sont les dignes héritiers, ce n'est qu'à ce moment que l'histoire du monastère prend un intérêt plus général. Le XVIIe et le XVIIIe siècle sont les siècles les plus brillants de Moyenmoutier ; la vie religieuse et intellectuelle y prend un essor nouveau qui ne cessera qu'avec la tourmente révolutionnaire. Cette troisième période formera l'objet du second volume, lequel, s'il est traité avec la même méthode critique, avec la même conscience littéraire, ne manquera pas de rencontrer l'approbation complète des quelques rares érudits, qui prennent encore plaisir à revivre la vie des vieux moutiers.

X. K.

***

LE RAYON, par R. Monlaur, in-16, Paris.

Ce livre a été édité par la maison Plon avec un soin typographique achevé. Il plaît au coup d'œil. C'est là son premier mérite. Il en a d'autres.

Le thème est très simple. C'est l'his-

toire de quelques âmes d'élite qui, dans la société juive, se donnent au Sauveur ou cheminent vers lui, on voit le progrès que peu à peu elles font dans sa connaissance et son amour. Ce sont : *Joïada*, le grand contemplatif, que l'habitude de la prière et de l'union à Dieu illumine des clartés d'en haut, et qui expire, enveloppé comme d'un *rayon* par la grâce qui lui fera confesser au seuil de l'éternité la divinité de Celui qui aura consolé ses derniers instants après avoir été l'objet des désirs de sa vie —; *Suzanne*, pure et gracieuse figure de jeune fille, vierge dont l'âme s'éprend de la surnaturelle beauté du Dieu fait homme et qui devient l'apôtre du Christ auprès de *Gamaliel*, troisième personnage, fameux docteur d'Israël, maître révéré de sa nation et qui, dans tout le cours de ce récit, fait preuve de sympathie et de dévouement pour l'humble Galiléen en attendant, selon que le rapporte la tradition, qu'à son tour il tombe dans l'adoration aux pieds de Jésus et meure baptisé. A côté de Joïada, de Suzanne et de Gamaliel, les trois types principaux de ce petit roman que domine toutefois, en l'embellissant comme d'un *rayon*, le Libérateur du monde, il faut placer la sainte Vierge, Madeleine, Marthe et Lazare et mentionner aussi ces pharisiens ou princes des prêtres pleins d'orgueil ou de haine dont la laideur fait ressortir la splendeur morale du Rédempteur et de ses fidèles. L'auteur a reproduit les traits des uns et des autres d'une manière conforme à la vérité évangélique. Ajoutons que certaines scènes, par exemple la mort de Joïada, la description des cérémonies rituelles des Juifs les jours de grandes fêtes, l'apparition de Madeleine et sa défense par Jésus au festin de Simon, la résurrection de Lazare sont supérieurement peintes. Nous n'avons pas à louer le style. Ceux qui ont lu *La Duchesse de Montmorency* [1] et *Angélique Arnauld* [2], et auxquels nous dirons que l'auteur semble s'être surpassé encore dans l'ouvrage que nous leur présentons en ce moment et qui en quelques mois a atteint dix-neuf éditions, devineront aisément tout ce que renferme de fraîcheur, de sentiments tendres et délicats ce *Rayon* que les littérateurs apprécieront comme une œuvre d'art et que les mystiques aimeront pour sa piété suave et douce. Tous deviendront meilleurs en le lisant et nous en recommandons chaleureusement la diffusion.

G. V. HÉBERT.

[1] Paris, Plon. — [2] Id., *ibid.*

*
* *

LA MADONE, par M. A. VENTURI. Paris, Gaultier-Magnière. Paris 1902. Un vol. in-4 de 450 pages, 400 illustrations dans le texte, 17 planches hors texte.

Avec l'Espagne, l'Italie est évidemment le pays où le culte de la Sainte Vierge jouit de la plus grande popularité. Celle-ci a eu son retentissement sur tout l'art italien. Peintres et sculpteurs, du plus obscur jusqu'au plus célèbre, tous lui ont au moins consacré une œuvre : tableau, statue, bas-relief ou miniature. Quel riche musée ne pourrait-on pas monter, en réunissant seulement les principales œuvres d'art que le génie italien a de tous temps consacré à la « Madone ». L'idée a frappé l'écrivain italien A. Venturi. Sans doute il ne pouvait assembler tous les chefs-d'œuvre dispersés dans les différents pays, mais du moins pouvait-il les reproduire, en les rangeant d'après leur ordre chronologique, et suivant un plan dont les grands événements, qui se sont succédé dans la vie de la Mère de Dieu, sont les grandes lignes. C'est ce qu'il a fait dans un magnifique ouvrage, merveille de reproduction et d'impression, dont les Madones, les mariages de la Vierge, les Annonciations, les Adorations, les Pietas, les Assomptions, de Fra Angelico, Boticelli, le Pérugin, Raphaël, le Titien, etc., etc., sont la parure.

R. J.

*
* *

POÈTES CHRÉTIENS. — ALFRED POIZAT : 1 vol. in-12 de 340 pages. Paris et Lyon, 1903.

Joli, exquis, charmant, recherché,

précieux, telles sont les épithètes que l'on pourrait écrire au bas de toutes ces pages sur les poètes chrétiens. Ce sont des poètes jugés par un critique, qui ne se défend pas d'être, lui aussi, quelque peu poète. Quels poètes ? Ausone, qui mérite dans une si petite mesure le titre de poète chrétien, Paulin de Nole, Sidoine Apollinaire, Avit, Ennodius, Boèce, Cassiodore (poète aussi ? Mais si peu !), Fortunat, Prudence. Le livre est divisé en deux parties : six récits qui se rattachent au drame de l'invasion, de la chute de l'empire et de la formation de la royauté mérovingienne. La seconde partie se compose de traductions de ces poètes. Tout cela ne fait pas un ouvrage bien ordonné et serré, c'est plutôt une anthologie. La critique et l'érudition ne sont pas de premier ordre, Darras et Charles Barthélemy sont cités sur le même pied qu'Ozanam, Augustin et Amédée Thierry, Gaston Boissier.

Si je fais ces critiques, c'est d'abord qu'elles me paraissent fondées, et ensuite parce qu'elles feront apprécier davantage les éloges que je ne veux pas marchander à l'auteur. Son livre a beaucoup de pages très bonnes, excellentes. Il est écrit avec esprit et avec charme, encore que parfois le style soit trop XXe siècle, témoin cette phrase : « Des glaçons pendaient dans les broussailles des cheveux et des barbes (il est vrai qu'il s'agit des Ostrogoths qui envahissaient l'empire) ; les guenilles cassaient sur les corps ; on brûlait des forêts pour se chauffer et ces lueurs annonciatrices *ruaient* des fuites de villages sur l'Italie » (p. 147). Hâtons-nous de dire que ces passages ne sont que l'exception. La plupart des autres décèlent un écrivain délicat et fin ; nombre de jugements et de portraits sont d'un véritable historien et d'un psychologue. Citons celui sur Ennodius, toujours pour contrebalancer : « Il resta un rhéteur... et n'était jamais plus heureux que lorsqu'on l'appelait à présider une distribution de prix. Rien ne put le détourner jamais de voir les choses du point de vue de l'Ecole, et de considérer la vie comme un prolongement de la rhétorique » (p. 156). Et il y a comme cela une foule de jugements très justes et d'expressions trouvées sur Fortunat, Ausone et les autres personnages du livre. L'auteur a bien compris et bien vu cette époque qui est en même temps une époque de décadence et une époque de rénovation, il l'a comprise plus par une sorte d'intuition qui est un don assez rare et tout à fait précieux, que par un long travail d'érudit sur les textes. Il a très bien vu aussi, à cette époque, le rôle politique du catholicisme qui a, pour le bonheur et la prospérité de l'Europe, évincé l'arianisme, et pris la tête du mouvement (p. 94).

Nous avons plaisir à constater ces qualités qui sont de premier ordre. L'auteur a trouvé un sujet intéressant et nouveau, après les deux Thierry, après Guizot, après Ozanam et les autres, il y a beaucoup à dire sur ces deux ou trois siècles de transition entre la civilisation romaine et l'avènement des barbares. Qu'il prenne un sujet bien défini, qu'il l'étudie en détail, et avec méthode, il est en mesure de nous donner sur la littérature chrétienne ou l'histoire de cette époque un grand et bel ouvrage qui restera et pour lequel je lui promets le succès. Son intéressant essai sur les *poètes chrétiens* nous montre ce qu'il peut faire.

M. C.

XXX.

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie BUSSIÈRE.

LOUIS AUDIAT

A la fin de 1902, la *Revue du Monde catholique* publiait un travail qui fut particulièrement remarqué. Il avait pour titre : UN POÈTE ABBÉ, *Jacques Delille, 1738-1813*, et pour auteur Louis Audiat, écrivain distingué, historien concis et précis, érudit impeccable, car il ne livrait au hasard ni une date, ni un nom, ni un fait.

Louis Audiat, dont l'Académie française a plusieurs fois couronné les ouvrages, nous avait promis d'autres et prochains travaux...

Hélas ! son POÈTE ABBÉ, devait être sa dernière œuvre.

Louis Audiat est décédé le 5 janvier 1903, à Saintes. Il est mort plein de jours, la plume à la main, en écrivant.

Dieu n'a pas voulu que cet homme de bien souffrît ; il s'est, comme Ernest Legouvé, endormi dans la mort, au milieu des livres qu'il aimait tant, dans cette bibliothèque de Saintes qu'il avait reconstituée après l'incendie du 12 novembre 1871.

Cet incendie, la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, dont Louis Audiat fut le fondateur et l'âme, nous le raconte en quelques lignes que nos amis liront avec le plus vif intérêt, car elles montrent le courage et l'énergie de celui que nos abonnés ne connaissent que comme un auteur plein d'humour, d'ironie bonne enfant et d'une science littéraire et historique qui a étonné l'Institut lui-même.

Ainsi s'exprime la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, livraison du 1er mars 1903 :

« Dans la nuit du 11 au 12 novembee 1871, la cloche du beffroi municipal tout d'un coup sonnait l'alarme, les tambours battaient la générale ; le feu, disait-on, était au collège !... à la sous-préfecture !... à la mairie !... Très sensible au fond, malgré les apparences d'un sang-froid qui savait toujours maîtriser ses impressions, notre ami n'était jamais des derniers dans ces occasions-là. Il fut donc en quelques instants sur le lieu du sinistre et put se convaincre que le danger le touchait de près. On imagine son angoisse quand il vit en flammes les bureaux de la mairie et la bibliothèque ! Tous ces livres amis, auxquels il avait voué sa vie, allaient périr et, avec eux,

ses papiers personnels, ses ouvrages en préparation, travail accumulé de douze années, entre autres son La Rochefoucauld, qu'il devait refaire vingt ans plus tard !

« Il n'eut qu'une pensée, monter dans la grande salle et sauver du moins les manuscrits et les volumes les plus précieux, quelques exemplaires qu'il savait uniques au monde. Mais la clef n'est plus à sa place, la porte qu'il essaye d'enfoncer résiste ; il prend une échelle et, par une fenêtre qu'il traverse en s'écorchant les mains et le visage, il pénètre dans la grande salle et se met à jeter dehors les livres qui lui tombent sous la main, parmi lesquels les *Procès-verbaux des assemblées du Clergé de France*, collection provenant de Pierre-Louis de la Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, qui l'avait reçue en don de l'Assemblée de 1780 dont il avait été secrétaire et qu'il avait fait relier magnifiquement à ses armes.

« Mais les flammes font leur œuvre et voyant le danger qu'il court, les spectateurs lui crient de descendre. Le colonel du 2e dragons, M. du Paty de Clam, dépêche un soldat pour le ramener de force ; mais Audiat qui ne connaît guère d'autre consigne que les siennes, s'empare du soldat, lui ordonne de le suivre et de jeter par la fenêtre les livres qu'il va lui passer. « Mais j'ai ordre de vous emmener ! » — Bien, tout à l'heure ! En attendant, dépêchez-vous, car déjà le plancher brûle. » Et il continue son sauvetage Toutefois, au bout d'un moment, des craquements se font entendre et l'avertissent à temps ; il crie au soldat : « Sauvons-nous ! » Ils avaient à peine repassé l'un et l'autre sur l'échelle que la toiture s'effondrait.

« Et maintenant, tandis que tout le reste est irrémédiablement perdu, les livres sauvés sont par terre, piétinés par le public, inondés par l'eau des pompes, exposés aux dilapidations. Il s'agite pour qu'on en prenne soin ; pour qu'on fasse aussi la chaîne afin de les transporter à la sous-préfecture : il va vient, donne des ordres, dans un tel état d'exaltation qu'un moment on le crut fou et qu'on l'emmena de force à la sous-préfecture. Disons tout de suite que de tout le dévouement qu'il avait montré, il lui vint la modeste récompense d'une lettre de félicitations ministérielle qui arriva... deux ans après. »

Ces deux années, Louis Audiat les avait employées à reconstituer la bibliothèque de Saintes. Elle ne tarda pas à renaître de ses cendres plus florissante que jamais, et, depuis longtemps, elle tient à la disposition de ceux qui travaillent les documents les plus précieux. Cette œuvre de réfection de *sa* Bibliothèque, il aimait à s'en glorifier, et il avait raison.

Il serait à désirer que sur les murs de cette bibliothèque où vient de mourir Audiat, la ville de Saintes mît une tablette de marbre, avec cette inscription :

Incendiée le 11 novembre 1871,
cette bibliothèqne a été
reconstituée par Louis Audiat,
historien critique et poète, 1871-1903.

Les journaux de toutes les opinions ont rendu un éclatant hommage au talent et au caractère de Louis Audiat, et la *Revue du Monde catholique* s'honorera toujours d'avoir compté parmi ses collaborateurs ce grand honnête homme, au cœur droit, à la conscience haute ; ce chrétien demeuré fidèle à la foi de ses pères !

Qu'il me soit permis, en terminant, d'adresser personnellement, à la mémoire de Louis Audiat, mon ami depuis bientôt un demi-siècle, le souvenir le plus ému.

Le jour même de sa mort, si douce et si inattendue, je recevais une lettre de lui, datée de la veille ! !...

Il a passé en travaillant et en faisant le bien.

Sa fin est digne d'envie.

Naturellement, Louis Audiat n'était pas chevalier de la Légion d'honneur.

PIERRE CONIL.

M. Arthur Savaète, désirant être agréable aux lecteurs de la *Revue*, tous si curieux des bons livres et amis de l'Histoire et de l'Archéologie, tient à publier la *Bibliographie des œuvres* de Louis Audiat, en souvenir de son éminent collaborateur.

Cette *Bibliographie*, la voici :

BIBLIOGRAPHIE DES ŒUVRES DE LOUIS AUDIAT

HISTOIRE

Bernard Palissy, Saintes, Fontanier, 1864.

Bernard Palissy, ouvrage couronné par l'Académie française. Paris, Didier, 1868, in-18. 480 pages.

Palissy et son biographe, réponse à M. Ath. Coquerel. Paris, 1869, in-8°, 48 pages.

Discours prononcé à l'inauguration de la statue de Palissy. Saintes, 1868, in-18, 13 pages.

André Mage de Fiefmelin, poète saintongeais du XVIe siècle. Paris, 1864, Aubry, in-8°, 65 pages.

Un fils d'Estienne Pasquier, *Nicolas Pasquier*, seigneur de Balanzac, lieutenant général à Cognac. Paris, Didier, 1876, in-8°.

Un oublié saintongeais, Pierre Cuppé, chanoine de Chancelade, prieur de Bois. Sauveterre, Chollet, 1881, in-8°, 7 pages.

Henri des Sales, notice biographique. Saintes, 1870, in-8°, 23 pages.

Un petit-neveu de Chateaubriand, *Ed. de Blossac*. Agen, 1877, in-8°, 35 pages.

Fénelon à La Tremblade, par MM. Audiat et Lételié. La Rochelle, 1874, in-8°, 8 pages.

Saint-Pierre de Saintes. Saintes, Z. Montreuil, 1871, in-8°.

Les pontons de Rochefort en 1793. Paris, in-8°, 72 pages.

La Fronde en Saintonge. La Rochelle, 1867, in-8°, 24 pages.

La Réforme et la Fronde en Bourbonnais, Moulins, 1867

Une élection au XVe siècle. Imp. imp., 1868, in-8°, 24 pages.

Les entrées épiscopales à Saintes. Paris, imp. imp., 1869, in-8°, 25 pages.

Les entrées royales à Saintes. Paris, 1875, in-8°, 66 pages.

Pèlerinage en Terre-Sainte, au XVe siècle. Paris, Dumoulin, 1870, in-8°, 15 pages.

Notice sur le collège de Saintes, par Moufflet, avec notice et appendice par M. Louis Audiat, 1886, in-8°.

L'abbaye de Notre-Dame de Saintes, histoire et documents, 1884, in-8°, 100 pages.

Saint Vincent de Paul et sa congrégation à Saintes et à Rochefort. 1885, in-8°, 106 pages.

Etats provinciaux de Saintonge, étude, documents inédits, liste des membres des trois ordres. Niort, Clouzot, 1870, in-8°, fac-simile des signatures, 192 pages.

Les Chenier du Chesne, notice biographique, Saintes, 1889, in-8°, 13 pages.

Jean-André Lételié. La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1891, in-8°, 10 pages avec portrait.

Un curé de Jarnac thaumaturge au XVIII *siècle*, note et documents. Paris, A. Picard, 1891, in-8°, 59 pages.

A. de Queux de Saint-Hilaire, notice Saintes, Mortreuil, 1890, in-8°, 15 pages, par Louis Audiat et Denys d'Aussy.

Denys Joly d'Aussy, notice. 1895, in-8°, 19 pages.

Le marquis Elie de Dampierre. 1896, in-8°, 16 pages.

La Saintonge et ses familles illustres. De Santonum regione et illustrioribus familis, par Nicolas Alain. Réimpression de l'édition de 1598, avec traduction, notice et notes, par M. Louis Audiat. Bordeaux, P. Chollet, 1889, in-8°, XXXIV, 235 pages.

Etudes, documents et extraits relatifs à la ville de Saintes (liste des maires, échevins, généalogie des familles, délibérations du corps de ville). Saintes, 1876, grand in-8°, 554 pages.

Saint-Eutrope et son prieur, documents inédits. Paris, 1877, grand in-8°, 480 pages.

Journal (inédit) *du siège de Saint-Jean d'Angély*, en 1621, publié par Saudau, avec notes de MM. Audiat et de Bremond d'Ars. Paris, Dumoulin, 1875, in-8°, papier vergé, plan du siège.

Fondations civiles et religieuses en Saintonge, documents inédits, eau forte de Gaucherel. Tours, 1878, in-8°, 103 pages.

Brouage et Champlain, documents inédits, in-8°, 1879.

La surprise de Taillebourg et de Montandre, 1593-1608, documents inédits. Pons, imp. Noël Texier, 1881, in-8°, 35 pages.

Un paquet de lettres (1576-1672). Lettres de Henri IV, Henri de Condé, comte de Soissons, maréchal d'Albret, duc de Bouillon, Turenne, Mme de Maintenon, Ninon de Lenclos, publiées par MM. Audiat et Valleau. Paris, Baur, 1881, in-8°, 46 pages

Documents pour l'histoire des diocèses de Saintes et de La Rochelle. Pons, imp. Noël Texier, 1882, in-8°, 229 pages, 2 héliogravures reproduisant des lettres d'indulgence de 1486, sceaux.

Un déporté évêque de Saint-Brieuc, Mathias Legroing de la Romagère. 1887, in-8°, 50 pages.

Saint Eutrope, premier évêque de Saintes, dans l'histoire, la légende et l'archéologie. 1886, in-8°, gravures, 543 pages.

Un géographe saintongeais au XVIe *siècle*, Nicolas Alain. Rochefort, imp. Thèze, 1893, in 8°, 11 pages.

La Terreur en Bourbonnais. Les victimes. Tome I (1883). II. Moulins et Lyon. Moulins, 1893, in-8°.

Un conventionnel, Pierre-Jacques Forestier, Nantes, 1888, in-8°, 23 pages.

Biographies révolutionnaires. Caroline de Fontanges. Moulins, imp. Crépin Leblanc, 1894, in-8°, 16 pages.

Samuel Champlain de Brouage, fondateur de Québec, 1567-1635. Saintes, 1893, in-8°, 32 pages.

Mgr Henri Valleau, évêque de Quimper et Léon, notice. Saintes, Mortreuil, 1803, in-8°, 45 pages.

Le diocèse de Saintes au XVIIIe *siècle.*

Hôpitaux, communautés religieuses, abbayes. Paris 1894, in-8°, 508 pages, gravures

Note sur l'instruction primaire en Saintonge. Aunis avant 1789, Paris, Picard, 1891, in-8°, 38 pages.

Un faux en gentilhommerie. Le dernier marquis de Montandre, extrait de la « Revue des questions historiques ». (Juillet 1875). Paris, 1895, in-8°, 19 pages.

Une histoire de la petite église. Vannes, imp. Lafolye, 1895, in-8°, 31 pages.

Deux victimes des septembriseurs. Pierre-Louis de La Rochefoucauld, dernier évêque de Saintes, et François-Joseph, son frère, évêque de Beauvais. Lille, Desclée, 1897, grand in-8°, 458 pages.

L'instruction primaire, gratuite, laïque et obligatoire en Saintonge. Aunis avant 1789, Paris, 1897, in-8°.

Les célébrités inconnues un petit-neveu de Montaigne, Raymond de Montaigne, lieutenant-général à Saintes, évêque de Bayonne. Picard, 1900, in-8°, 75 p. (Extrait de la « Revue historique de l'Ouest »).

ARCHÉOLOGIE

Le capitole de Saintes. Saintes. 1882, in-8°, 26 pages.

Saintes et ses monuments, guide du voyageur, in 12, 71 p.

Les cavaliers au portail des églises, in-8°, 27 pages.

Sceaux inédits de la Saintonge et de l'Aunis, in-8°, gravures.

Deux notes d'archéologie. Les statues équestres au portail des églises. Les Saintongeais ont-ils déplacé la Charente et non l'Arc de Triomphe ? 1885, in-8°, 15 pages.

Epigraphie santone et aunisienne. Paris, Dumoulin, 1871, in-8°, 18 gravures, blasons, etc... 340 pages.

Fouilles dans les remparts gallo-romains de Saintes, 16 pages, 3 planches, in-8°, 1887 2e mémoire, in-8°, 6 pages.

La date des remparts gallo-romains de Saintes. La Rochelle, 1899, in-8°, 12 pages.

Catalogue du Musée de la ville de Saintes. Antiquités gallo-romaines. Saintes, Mortreuil 1888, in-8°, 16 gravures, 70 pages.

Dampierre sur-Boutonne, église et château, avec une eau forte de M. Ch. Dangibeaud, 1884, in-8°, 31 pages.

DIVERS

Rapport sur la reconstruction de la bibliothèque de Saintes, contenant le nom de tous les donateurs. Saintes, 1873, in-8°, 150 pages.

La Chanson (en patois saintongeais) *de Maître Robineau et son fils*, avec la musique. La Rochelle, 1889, in-8°, 7 pages.

Sous le châtaignier. Paris-Bordeaux imp. nouvelle, A. Bellier. 1893, in-8°, 7 pages. Tiré à 40 exemplaires de la *Revue catholique* de Bordeaux. Traduit en provençal par M. Léon de Berluc-Perussis.

Crazannes. Souvenir du 19 mai 1874. Saint-Jean d'Angély, typ. Lemarié, 1894, in-8°, 6 pages.

Philippe V à Ecoyeux (23 décembre 1700), poésie. Pons, 1874, imp. Noël Texier, in-8°, 16 pages.

Pour la France, vers français et vers patois Saintes, 1872, in-8°, 39 pages.

Débris. Sonnets. 1895. petit in-4°, 132 pages.

Notice sur la « société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ». La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1887, in-8°, 12 pages, par Louis Audiat et Hippolyte de Tilly.

Les Sociétés de tir et d'escrime aux siècles passés. La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1888, in-8°, 7 pages.

La vie du glorieux martyr de Jesus-Christ saint Eutrope, apostre des Sainctongeais et premier evesque de Saintes (réimpression) Saintes. 1876, in 8°, 61 pages.

Inauguration du monument de saint Louis à Taillebourg, 24 juillet 1892. Discours de M. Louis Audiat. La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1892, in-8°, 12 pages.

Les fêtes de Samuel Champlain à Saintes, Rochefort et La Rochelle. 1893, in-8°, 108 pages.

Le combat de Montandre en Saintonge le 19 mai 1402. Inauguration d'une plaque commémorative par la « société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis ». La Rochelle, imprimerie nouvelle Noël Texier, 1895, in-8°, 24 pages.

Fêtes de Broue, Nieulle Saint-Sornin. Inauguration de plaques commémoratives en l'honneur du général de Chasseloup Laubat, Garesché et Du Guesclin, 1896, in-8°, 63 pages.

Une fille d'Alfred de Musset à La Rochelle. 1884, in-8°.

Prosper Mérimée et son édition de *Fœneste*. 1893, in-8°, 15 pages.

Essai sur l'imprimerie en Saintonge et en Aunis. Pons, in 8°, 1879, papier vélin, 208 pages.

Les œuvres de maistre Bernard Palissy, nouvelle édition, revue sur les textes originaux, par B. Fillon, avec une notice historique, bibliographique et iconologique, par M. Louis Audiat. Niort, Clouzot, 1888, in-8°, 2 volumes

M. Audiat a collaboré à une foule de journaux et revues : *Revue d'Aunis et de Saintonge*, *Revue des provinces*, *Revue de Paris*, *Revue historique et nobiliaire*, *Revue des questions héraldiques*, *Revue des questions historiques* *Revue de Gascogne*, *Revue de l'Agenois* *Revue de l'Aquitaine*, *Revue de Bretagne et Vendée*, *Revue catholique de Bordeaux*, *Revue des bibliophiles de Guyenne*, *Revue du Limousin*, *Revue du monde catholique* qui a publié son dernier travail *Un Poète Abbé : Jacques Delille*, novembre et décembre 1902. *Revue du Bas-Poitou*, *Revue historique de l'ouest*, *La Quinzaine*, *La France littéraire*, *La Nature*, *Magasin pittoresque*, *Bulletin critique*, *Bulletin monumental*, *Annales bourbonnaises*, *Polybiblion*, *Annuaire du conseil héraldique de France*, etc

Le P. Aubry

ET LA

RÉFORME DES ÉTUDES ECCLÉSIASTIQUES

(Suite et fin.)

« A son tour, notre contradicteur dépasse, et de beaucoup, notre pensée, lorsqu'il nous accuse de représenter en *bloc* les grands séminaires comme « endormis dans le gallicanisme, le cartésianisme et le jansénisme, échappant à la direction donnée aux études philosophiques et théologiques par le Saint-Siège, délaissant les sciences sacrées, pour faire de l'utilitarisme, etc... » Puisqu'il nous reproche notre « insupportable exagération », en voilà bien une aussi, et la plus forte que nous ayons jamais rencontrée. La reproduction du texte sur lequel porte cette accusation énorme, eût été plus juste. Nous renvoyons le lecteur aux articles incriminés ; il n'y trouvera ni cet absolutisme qui repousse toute *distinction*, ni ce *bloc* odieux. Nous y parlons simplement de « certaines écoles », de « certains amoindrissements, causés par l'influence des idées gallicanes et libérales », qui sont loin d'être mortes, de la « nécessité d'un retour plus complet aux méthodes scolastiques. » Est-ce là ce que notre contradicteur prend pour une « insupportable exagération », et voulait-il nous persuader que tout danger ait disparu du côté des théories libérales, gallicanes et même rationalistes ? Mais la crise terrible que nous traversons est une preuve formidable du contraire. Que l'on compare d'ailleurs les textes, et l'on verra que les hauts témoignages que nous reproduisons précédemment expliquent identiquement, sinon avec plus de force encore, notre pensée.

« Après cela, inutile d'appuyer sur la question de justice, soit quant au fond, soit quant aux procédés. Si le compte-rendu du livre est injuste, le livre lui-même est injuste ; et, encore une fois, nous ne commettons pas une méprise en avançant cette affirmation, puisque nous n'avons pas cru pouvoir mieux rendre compte des *Grands Séminaires* qu'en faisant nôtres soit les conclusions du P. Aubry, soit l'*expression même de sa pensée*. Si le livre du P. Aubry

est injuste, les éloges qu'il a reçus sont injustes. Mais alors, en bonne logique, notre contradicteur doit condamner — et en *bloc* cette fois — auteur, défenseurs et approbateurs. Soit ! nous sommes en trop bonne compagnie pour ne point passer condamnation au respectable supérieur...

« Passant de ce qu'il appelle nos méprises, au point de notre réplique « qui sont, dit-il, en dehors de la question », le respectable supérieur nous suit sur le terrain de la *question sociale*. Or, il est bon de le rappeler, l'idée qui domine dans le P. Aubry, c'est l'idée de la *régénération nationale* par la *régénération* sacerdotale. Sa conclusion est que le clergé, et le clergé seul, peut travailler efficacement au relèvement de notre patrie ; et il montre dans les séminaires la source de cette régénération. Nous devions donner la même conclusion, sous peine de nous écarter du P. Aubry... Notre langage n'est pas autre aujourd'hui ; et nous restons au cœur de la question. Nous ne concluons pas, pour cela, que « les séminaires ont manqué à leur mission ». Cette accusation n'a jamais été ni dans notre cœur, ni sous notre plume ; nous la renvoyons, avec quelques autres, à celui qui s'en est fait le porte-voix. Dieu nous garde jamais « de chercher, par des accusations lancées à la légère », à « compromettre des hommes commis à la direction des séminaires », comme on cherche à le faire croire au public, avec une insistance et dans un langage qui sent son école. Il nous plaît d'affirmer au contraire, qu'on a fait beaucoup déjà pour la cause de la régénération sociale et du triomphe évangélique. Mais le sel de la terre n'a pas donné encore toute l'énergie de sa vertu ; nous pouvons, nous devons faire infiniment plus ; et nous ne croyons pas exagérer, lorsque, constatant avec le P. Aubry le *mélange dangereux des principes* — le mot est de Pie IX — dans certaines écoles, nous demandons, avec lui, la destruction de certaines *tendances* très sensibles ici et là, l'application *moins timide* et *plus complète* de certaines idées « qui nous paraissent justes, incontestables, fécondes », comme l'avoue notre respectable contradicteur. « Ces idées, mises en pratique, comme lui même le confesse encore, élèveraient notre enseignement, combleraient des lacunes », et, finalement, sauveraient la société qui, de jour en jour, s'avance plus rapidement vers sa ruine.

« Malheureusement, nous doutons que des auteurs tels que ceux qui sont suivis, apportent un appoint considérable à la formation intellectuelle et à la trempe sacerdotale du clergé ; l'expérience en est faite depuis longtemps ; et personne n'ignore, dans le monde

théologique, les vicissitudes et les remaniements dont plusieurs de ces auteurs ont dû prendre leur parti, pour offrir, nous ne disons pas une *méthode*, mais une *doctrine* à peu près irréprochable, soit sur la question des rapports de l'Eglise et de l'Etat, soit sur la manière d'établir la foi et d'amener l'esprit à la première vérité révelée, soit sur divers autres points de non moindre importance — et nous sommes en mesure de discuter, quand on voudra, ce que nous avançons ici. — Tout autres sont les beaux manuels des PP. Harter, Zigliara, Liberatore, San Severino, etc ; et nous souhaitons vivement qu'ils se répandent de plus en plus ; car, si nous sommes bien informé, on ne les suivrait encore que dans un très petit nombre d'écoles.

« Avant de nous quitter, notre respectable contradicteur veut bien nous accorder qu'il ne ressent pas « une admiration bien passionnée pour les vues et la méthode de M. l'abbé Duchêne, ou pour l'école amie des opinions modernes en Ecriture sainte ». C'est quelque chose ! « Mais il ne pense pas que M. Duchêne enseigne dans un Grand Séminaire. » — Assurément non, pas plus que M. Loisy. Mais croit-il que la responsabilité d'un maître de la doctrine est moindre, parce que son enseignement tombe d'un chaire de Faculté ? N'est-ce pas au pied de cette chaire que se prépare le corps professoral des séminaires de province ? Et qui pourra dire où s'étend, où s'arrête l'influence d'un professeur de Faculté, étant donnée la mission dont il est investi par l'Eglise — *alios fecit doctores* — le prestige et l'autorité que sa science lui départira nécessairement sur ses disciples, l'influence que son caractère d'archétype de l'enseignement lui donnera infailliblement sur les méthodes, les tendances, les procédés intellectuels en usage dans les séminaires.

« Un dernier mot pour terminer, et ne craignons pas de le répéter avec le P. Aubry : « Qu'on généralise et qu'on fortifie la pratique des idées scolastiques, connues et appliquées déjà dans plusieurs de nos établissements. A l'exemple de l'Etat laïque, entre les mains duquel la centralisation est devenue une arme si puissante, qu'on travaille, avant tout, à l'*unification dans la direction*, les idées, la formation du corps enseignant ; et on aura fait infiniment plus pour le renouvellement de la société, que par toutes les industries de zèle et de ressources humaines. Les ennemis de notre foi ne redoutent qu'une chose, l'*union compacte de nos forces doctrinales ;* et ils ne sont si puissants que parce que nous sommes affaiblis par la division des idées et, surtout, par le dissolvant des principes libéraux qui ont envahi largement notre domaine ecclé-

siastique. Hélas ! combien de temps encore donnerons-nous, à ceux qui nous combattent avec un ensemble si parfait, le spectacle de nos divisions doctrinales, de nos divergences de vues, de nos indécisions pratiques ? Est-il possible que nous soyons encore à chercher l'orientation, le terrain, les armes mêmes de notre combat, lorsque Léon XIII a parlé si clairement, lorsqu'il a déclaré que les premiers efforts du sacerdoce, en France, doivent porter sur les idées, parce que ce sont les idées qui gouvernent le monde [1].

« Nous bornons ici nos réponses aux objections, non que tout soit dit ; mais il y a tant à dire que nous renvoyons cette controverse à un autre article, peut-être même à un autre volume. La question en vaut la peine. *Andremo al fondo.* »

CONCLUSION

Il faut parler franchement ; il faut proclamer, avec autant de sincérité que de conviction, la nécessité de la réforme des séminaires et l'orientation surnaturelle des études ecclésiastiques.

Le P. Aubry veut cette réforme ; il dit *pourquoi* et *comment* elle doit s'effectuer ; il a synthétisé et développé son programme dans deux ouvrages sur la méthode d'enseignement et sur les Grands Séminaires ; il a motivé et expliqué, en autant de volumes successifs, les points principaux de la réforme. La théorie des sciences, le directoire de la philosophie, la théologie dogmatique sur la religion et l'Eglise, les méditations sacerdotales, l'Ecriture sainte, la théologie de l'histoire, les conseils pratiques sont autant de pierres fondamentales de cet édifice.

Nous avons dit quels suffrages ont voté la réforme des études ecclésiastiques ; nous avons répondu aux objections principales de quelques esprits abusés dans leurs effarements.

Si quelqu'un pouvait s'effaroucher d'un vœu de réforme, nous le prierions d'interroger l'histoire.

Dès le premier siècle du Christianisme, les écoles d'Antioche et d'Alexandrie avaient accusé, dans l'interprétation des Ecritures, de graves divergences : l'une tenait pour l'interprétation littérale, l'autre pour le sens symbolique. Toutes les deux avaient raison,

[1] L'*Univers*, 26 juillet 1893. Art. de M. l'abbé Aubry.

toutes les deux avaient tort. De leur opposition naquirent des erreurs. Pour les combattre, pour venir à la vérité, il fallut l'autorité de l'Eglise et l'intervention des Conciles.

Au VIIe siècle, il y eut, dans les écoles franques, sur l'initiative de Didier de Cahors, de longues disputes sur les lettres de l'alphabet et les règles de la grammaire.

De Cassiodore à Raban-Maur, de saint Anselme à Thomassin, nombre d'auteurs se préoccupèrent de l'organisation des écoles, du plan des études et des divers degrés de l'enseignement.

Au XVIIe siècle, controverse entre Mabillon et Rancé, sur les études monastiques.

Au XIXe siècle, controverse soulevée par l'abbé Gaume, sur l'emploi des classiques païens dans l'enseignement secondaire.

Au XXe siècle, réforme des séminaires et des études, prêchée par le P. Aubry. Restauration du clergé par le renouvellement des études ecclésiastiques ; restauration de la France par les prêtres et par les évêques, formés selon la tradition séculaire des études sacerdotales.

Toutes ces controverses ont leur raison d'être ; mais aucune n'égale en importance la réforme du P. Aubry.

Nous ne contestons certes pas l'importance des questions d'herméneutique et d'exégèse ; elles ressortissent même de notre programme. Mais les règles élevées de la grammaire, le travail intellectuel des moines, l'emploi des classiques païens, le génie des langues et les intérêts de l'érudition, qu'est-ce que cela en comparaison de la réforme du clergé catholique et de la nation française ?

Deux raisons commandent cette réforme : la marche des temps et les assauts de la persécution contre l'Eglise.

Le monde marche, les esprits évoluent, la société se transforme et menace de se pervertir. De nombreux et encourageants symptômes témoignent qu'il s'opère, au sein du clergé, un mouvement d'adaptation aux nécessités contemporaines et que se mûrit, contre l'erreur, un plan de combat. La ruche a senti au dehors que s'ouvraient des fleurs nouvelles et ses ailes frémissent au parfum du renouveau ; elle a vu les frelons menacer son miel et ses aiguillons sortent pour repousser l'envahisseur.

En face des transformations de la société, en présence des périls, le clergé s'interroge, se demande quel rôle lui sera dévolu et s'apprête courageusement à le remplir. Il n'est plus le directeur religieux de la presque unanimité des citoyens ; il ne siège plus avec honneur dans le conseils du pouvoir ; il ne doit plus se regarder, dans nos

vieux pays chrétiens, comme le pasteur d'un troupeau soumis, mais trop souvent comme un missionnaire au milieu des pays infidèles. Son poste n'est plus un poste d'administrateur tranquille, mais un poste de capitaine courageux, avisé et prêt au combat.

La conséquence à tirer de cet état de choses est, non pas qu'il faut se décourager, mais qu'il faut hardiment, au nom de Dieu, se jeter dans la mêlée, empêcher les fidèles de se débander, rallier les timides, ramener les fuyards et tenir en respect les adversaires.

Dans cette situation nouvelle, il est nécessaire évidemment d'user de procédés nouveaux ou de revenir aux anciens, de sortir en tout cas de la courte tradition où l'on s'endormait un peu. Le temps n'est plus où le prêtre pouvait se contenter de prêcher, d'administrer les sacrements, de faire le catéchisme, de dire la sainte messe, de visiter les malades, et le reste du temps de cultiver son jardin. Les missionnaires n'ont pas de jardin ; ils se fient à la Providence et s'immolent à la tâche. Le prêtre aura bientôt tout son temps absorbé, d'un côté, par les études vivifiantes, de l'autre, par les œuvres ouvrières et sociales, par les intérêts qu'il est obligé de prendre à ce qui regarde son troupeau, par la prédication à domicile, par les conférences publiques, par les écoles du soir qu'il sera bientôt contraint de faire ou d'organiser, pour éliminer le poison de l'enseignement neutre.

Le christianisme est toujours le même et toujours en progrès. Son symbole, ses lois, son culte, sa discipline répondent à tous les besoins de l'intelligence, à toutes les faiblesses de la volonté, à tous les vœux du cœur. L'édifice est admirablement fait pour y loger l'homme, l'animal raisonnable et quasi divin, si petit et si grand, si faible et si fort, si timide et si courageux, au cœur si étroit, aux aspirations si grandes. Il y a des fontaines pour ses souillures, des retraites pour ses lassitudes, des chaires pour alimenter son intelligence, des tables chargées pour soutenir ses forces ; il y a des onctions pour les combats et pour les passages dangereux, des appuis pour toutes les faiblesses, des réconforts pour toutes les défaillances.

Le clergé a le vif sentiment du devoir qu'il doit remplir. Il est tout prêt à suivre l'impulsion qu'on lui donnera. Il n'épargne ni son temps, ni sa peine, pour le salut des âmes et l'honneur de Dieu.

La persécution, du reste, lui met le pied sur la gorge et, par ses violences, le contraint aux résolutions d'héroïsme. La République, en France, n'est qu'une forme vide et l'étiquette menteuse d'une

abominable tyrannie. Un complot de juifs, de protestants, de francs-maçons et de libres-penseurs s'est emparé du gouvernement, des Chambres et de l'administration. L'organisme officiel est l'instrument d'une conjuration athée, fermement résolue à proscrire l'Eglise et à détruire la religion catholique. Déjà les religieux sont proscrits ou partis en exil pour se soustraire au schisme ; les écoles libres sont fermées ; les écoles neutres empoisonnent la jeunesse ; la laïcisation a écarté, de tous les services, la pratique chrétienne ; les curés sont jetés aux casernes et les religieux en exil. La proscription du clergé séculier et la fermeture des églises n'est plus qu'une question d'heures. Le schisme est fait. C'est l'heure où agit la puissance des ténèbres ; mais c'est l'heure aussi où le clergé doit se ressaisir, reprendre des forces doctrinales et morales aux sources antiques et dans les grandes écoles. Quand Dieu efface, c'est pour écrire ; le cyclone qui ravage la France, fait table rase pour les œuvres d'une radicale restauration du Christianisme.

Le point de départ d'une restauration efficace, c'est la répudiation de tout particularisme scolaire. Nos écoles d'aujourd'hui avaient été fondées, après le concile de Trente, sous l'influence latente des écoles protestantes, gallicanes et jansénistes ; de là, leur rétrécissement doctrinal, leur étroite pratique, leur stérilité, leurs résultats funestes. Le P. Aubry a vingt fois constaté ce vice au point de départ. « L'établissement des séminaires et l'organisation pratique de la formation sacerdotale dans ces séminaires ont été réalisés en France, à une époque, dans des circonstances, par des hommes et sous l'influence d'idées qui ont faussé l'esprit de cette institution si essentielle et lui ont inoculé, dès l'origine, un vice funeste. Le *gallicanisme pratique* est entré là comme partout, et plus que partout ; il est entré là comme dans son sanctuaire ; il y a régné et il y règne encore comme partout ; il y est la règle pratique de la formation et des idées sacerdotales, avec le danger particulier et la fécondité spéciale que doit avoir, en mal comme en bien, tout ce qui fait partie d'une institution si puissante dans la vie de l'Eglise, puisqu'il s'agit de former ses prêtres [1]. »

Quand la Révolution eut tout balayé en France, entre autres cette organisation fausse et malsaine, donnée par le gallicanisme et le jansénisme aux choses ecclésiastiques, le plus grand désarroi régnait dans les idées, sur la formation des prêtres. La plupart n'avaient même pas de théories ; à peu près personne n'avait les idées ro-

[1] AUBRY, *Œuvres complètes*, t. X, p. 9.

maines. On refit à toute vapeur des diocèses, des séminaires, une éducation, un clergé; des études ecclésiastiques y furent mises à leur place, mais comme un élément tout à fait inférieur et vaille que vaille. Que d'anciens prêtres nous ont raconté avoir fait un an, deux ans de théologie; d'autres avoir été chargés de l'enseigner, sans en rien savoir. Bailly était l'auteur généralement reçu et ceux qui plus tard vinrent le remplacer, ne valurent guère mieux. Il y eut partout de vaillants prêtres, chargés de quatre ou cinq paroisses, travaillant avec zèle et ferveur, mais sans les idées romaines et parfois même sans idées. Plusieurs livres furent alors écrits pour le clergé, mais toujours imprégnés du poison gallican. On n'imagina point qu'il fallait instruire et organiser fortement les prêtres, selon les traditions de l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises. La générosité d'âme et la piété gallicane paraissaient suffire.

Depuis, en France, deux mouvements parallèles et contradictoires se dessinèrent : l'un, de franc retour aux doctrines et aux pratiques romaines; l'autre, d'infatuation aveugle dans les aberrations et les attentats révolutionnaires. D'un côté, nous revînmes à la juste idée de la monarchie des papes, à la sage entente des lois morales, à l'unité liturgique, à la nécessité du droit canon, à une plus juste conception de la philosophie, de la théologie, de l'histoire; de l'autre, les cohortes de l'anarchie et du socialisme nous poussent à une refonte de la société française ou plutôt travaillent pour la ruine du pays et la perte de son indépendance.

La nécessité d'agir apporte souvent des lumières et des conseils que la spéculation ne peut donner. Par une réaction toute naturelle contre la sécheresse et la pauvreté de nos méthodes, il y eut souvent, dans les séminaires, des essais de réforme et de relèvement vers les études plus approfondies, plus larges et plus élevées. Mais ces derniers, procédant de l'esprit propre, ne produisirent que des innovations futiles ou dangereuses. Ces initiatives personnelles, fruit de bons désirs, mais aventurées, s'imprégnèrent des erreurs régnantes et produisirent des théories creuses, des rêveries d'amour-propre, qui vinrent se perdre en libéralisme ou en essais d'économie politique.

De son côté, Pie IX, pour sauver la France, avait fondé le séminaire français; il espérait que les élèves de cette maison, devenus professeurs, réformeraient nos séminaires sur le programme des séminaires romains. Dans la plupart des diocèses, cette tentative n'a pas abouti pleinement. La restauration des études par l'*idée romaine*, crucifiée sur un plan gallican, au moyen de sujets formés à Rome,

mais d'abord soumis à des supérieurs gallicans, inconscients et intraitables, obligés de subir une organisation gallicane de l'enseignement, a souvent abouti à un échec, parce qu'on voulait introduire l'idée romaine, sans modifier l'organisation gallicane, qui ne peut ni ne veut la souffrir. On ne met pas le vin nouveau dans les vieilles outres. La réforme des études ecclésiastiques ne s'est pas faite, parce qu'elle n'a été ni complète, ni conséquente avec elle-même. Si l'on veut être Romain, — et on doit le vouloir, — il faut l'être dans l'organisation des études comme dans leurs principes, et en parfaite plénitude.

Généralement toutefois, on sent qu'on est dans le faux, on se plaint de l'insuffisance des études et de l'absence des hommes. Mais ces plaintes restent dans le vague et les généralités, ou n'amènent que des expédients sans vertu. J'ai en moi quelque chose qui pleure à la vue du gaspillage de ressources, du manque de suite, du défaut de tradition, de l'absence des principes, des tâtonnements et des changements continuels dans notre enseignement sacré.

Veut-on nous faire croire que le clergé se recrute dans un milieu si pauvre en intelligence, qu'il ne puisse plus s'élever où il atteignait autrefois. Les intelligences, dit-on, ne sont pas assez élevées pour faire de la théologie. Mais c'est justement l'affaire de la théologie d'élever les intelligences. La théologie possède la merveilleuse propriété d'ouvrir les intelligences médiocres et de les rendre capables d'aller loin. Pour devenir capable de la haute théologie, il faut en faire de la bonne. Le choix des douze apôtres prouve que jamais la pauvreté d'hommes n'a été un obstacle ; elle est même souvent une ressource, si on veut avoir des principes et mettre dans l'âme un feu divin.

Malgré tout, l'idée d'une réforme ecclésiastique est dans l'air et éclate partout, même là où elle ne paraissait pas devoir trouver accès. A Saint-Sulpice, le vieil Icart publiait ses *Traditions* de l'enseignement sulpicien, moins pour les défendre, que pour les actualiser et les agrandir. Un peu plus tard, le professeur Hogan, dans un livre sur les *Etudes du clergé*, parcourait, comme nous, toutes les branches de la science sacrée, pour faire connaître ses vues les plus chères et ses conceptions les plus hardies. Depuis, l'archevêque de Rouen, Frédéric Fuzet, par une initiative tristement solitaire, créait à Rouen le Grand Séminaire d'après le programme du concile de Trente. A l'heure présente, Eudoxe-Irénée Mignot, archevêque d'Alby, publie une série d'actes épiscopaux équivalant à un traité

des études ecclésiastiques. Michel-André Latty et Emile-Paul Le Camus, évêque de Châlons et de La Rochelle, par des pastorales qui sont des livres, réorganisent, dans leur séminaire respectif, les études ecclésiastiques. Une foule d'auteurs avaient déjà préludé à ces réformes : en Allemagne, plusieurs écrivains didactiques, notamment Sailer ; en Italie, Audisio avec son *Introduction à l'étude des sciences ecclésiastiques :* en France, Martinet : *Etude sur la méthode d'enseignement théologique ;* Bourquard, *Essai sur la méthode des sciences théologiques ;* Capri. *Observations aux évêques sur les études des séminaires ;* Désaire, *Des Facultés de théologie dans les Universités catholiques.* Ce serait infini si je mentionnais seulement les titres des discours des Didiot, des d'Hulst, des Péchenard, des Dadolle, des Sauvé, des Kernaeret, des Baunard et autres dignitaires de nos Universités, noms tous recommandables que couronne le grand nom de Freppel. Pour suivre le précepte de Quintilien sur les accommodements du discours, nous citons, en dernier lieu, sur le même sujet, les dix volumes du P. Aubry.

Je fais remarquer en passant que la réforme du P. Aubry n'a rien de commun avec les autres : les autres ne valent que par les talents et l'expérience de leurs auteurs ; la réforme du P. Aubry, c'est le retour aux grandes traditions du haut enseignement ; c'est la pure tradition des Ignace et des Boromée, telle que nous la trouvons au séminaire de l'Eglise romaine, mère et maîtresse de toutes les Eglises. Les autres sont des réformateurs, le P. Aubry est un Père de l'Eglise.

Mais, enfin, en quoi consiste la réforme du P. Aubry ? — Cette question exige deux réponses : l'une négative, répudiant les aberrations de nos séminaires : l'autre positive, préconisant les éléments et les points capitaux d'une régénération scolaire.

Ce que repousse le P. Aubry, c'est : 1° La piété sacerdotale, parquée dans un compartiment séparé du dogme, vivant de sentiments sans lumière, consistant surtout en rectitude extérieure et prétendant, dans l'éducation sacerdotale, à la première place, de manière à prévaloir sur l'enseignement dogmatique, qui n'a qu'un rôle subalterne et de mince importance.

Ce que repousse le P. Aubry, c'est : 2° L'enseignement de la théologie dogmatique, réduite à un petit *Compendium*, dont les thèses sont invariablement prouvées par les trois preuves de l'Ecriture sainte, des Pères et de raison théologique, mais sans intelligence profonde des textes, formalisme purement extérieur, simple exercice de mémoire, où l'on étudie la théologie comme on peut

étudier les mathématiques, sans que l'âme intervienne autrement que pour retenir cette macédoine de textes non digérés.

« Ce que je combats, dit-il, — et je veux citer ces paroles une seconde fois, — c'est cette école qui pense qu'on peut faire une éducation sacerdotale solide et un clergé vraiment apostolique, puissant en foi et en œuvres, sans une théologie *aussi forte que possible*, sans donner à la théologie une place plus grande que celle qu'elle a en France et la *première place* dans la formation du sacerdoce ; l'école qui dit que, dans l'état actuel de l'Eglise en France, la théologie n'est pas un *besoin urgent* et qu'en tout cas on n'a pas le temps d'en améliorer, d'en élargir et d'en fortifier l'enseignement. — Je regarde cette école comme une *branche de l'hérésie libérale*. Un de ses traits caractéristiques, c'est le dédain qu'elle professe pour les hommes à principes absolus, qui fournissent, disent ses partisans, un idéal chimérique, ou qui supposent une situation impossible aujourd'hui, ou qui raisonnent sur des éléments imaginaires [1]. »

Le P. Aubry impute, à cette école, la diminution simultanée de la vérité et de la vertu en France, diminution qui s'accuse par les quatre faits suivants :

1° Beaucoup d'esprits, pour parler des vérités religieuses, au lieu d'employer l'expression catholique, en atténuent la crudité par des circonlocutions qui la déguisent ou la diminuent ;

2° On voit des métaphores, des figures, une manière de parler, dans les grandes réalités qu'exprime la foi ; surtout les réalités qu'on admet le moins ce sont celles de la grâce et du monde surnaturel ;

3° Le libéralisme n'est lui-même qu'une de ces atténuations complaisantes de la vérité ;

4° Les fortes idées théologiques et surnaturelles, les vraies idées romaines, parce qu'elles sont vraies, tranchent trop fortement sur le fond affadi de l'esprit moderne ; elles rencontrent généralement la défiance dans le clergé, en ce siècle de poltronnerie intellectuelle et d'amoindrissement de la vérité.

Nous avons constaté déjà le cartésianisme et le positivisme en théologie, le rationalisme en philosophie, le semi-protestantisme en l'Ecriture sainte, le scepticisme en histoire. Le dernier signe du temps est le très faible écho suscité par la brochure contre les cinq ou six périls graves de la situation présente. Vous croiriez que la masse du clergé se désintéresse de doctrines.

Ce n'est donc pas sans raison que le P. Aubry impute, à cette

[1] *Œuvres complètes*, t. X, p. 35.

école, l'abaissement du niveau intellectuel et le discrédit des études. Le clergé français, autrefois le premier du monde, paraît déchu de son rang. Lui qui, à lui seul, achetait des livres plus que tous les autres clergés réunis, il est maintenant le dernier à en acheter; il a l'air de mourir à la pensée. De l'abaissement des études et des esprits est née, sinon la faiblesse, certainement la stérilité relative de l'apostolat. Cent mille prêtres prononcent chaque année cent mille sermons, et la France, oublieuse de sa vocation, infidèle à l'appel de Dieu, laisse périr les âmes et tomber sa gloire.

En présence de ces malheurs, il ne faut pas nous étonner que le P. Aubry déplore la sécularisation de l'enseignement, les tendances gallicanes, les procédés positivistes, non l'usage, mais l'*abus* de l'apologétique, de la polémique, de la controverse, de l'érudition, du répertoire, de la repasse et de tous ces procédés puérils, indignes de la gravité sacerdotale. En théologie, il nous faut la forme scientifique de la foi.

Voilà la réponse négative; voici maintenant la réponse positive.

La théologie est la science de Dieu et des choses divines. La révélation, complète dans son fond dès le commencement, progressive dans ses formes, est l'objet propre de la théologie. La théologie embrasse la révélation dans son ensemble; mais elle part des vérités à croire, des dogmes de foi. Le premier devoir de la théologie est donc d'exposer ces dogmes; c'est de les entourer de cette auréole de preuves, de cette couronne de témoignages et de monuments, qui fait resplendir leur crédibilité absolue. La première chose à comprendre, dans un séminaire, c'est que, si la piété est l'âme de la formation sacerdotale, les études en sont le corps La théologie dogmatique est l'endroit où se rencontrent et sont noués ce corps et cette âme; elle est le cœur des études, de la formation du prêtre et de toute organisation ecclésiastique des séminaires.

La meilleure méthode d'enseignement dogmatique paraît être celle du docteur Laforêt :

1° Commencer par exposer, avec netteté, précision et exactitude, le dogme tel qu'il est enseigné ou formulé par l'Eglise, le dogme dans son expression la plus simple, dégagé des opinions purement théologiques discutées dans les écoles;

2° En établir la vérité, en prouvant, par des preuves fortes, fondamentales, choisies et peu nombreuses qu'il est révélé de Dieu et qu'il a toujours été cru comme tel par l'Eglise de Jésus-Christ;

3° Signaler et combattre, par quelques arguments de premier ordre, les principales erreurs opposées à ce régime et les attaques les

plus considérables dont il a été l'objet, s'attachant principalement aux erreurs et aux attaques contemporaines;

4° Entrer dans une explication approfondie du dogme, l'analyser, en pénétrer la nature intime, en l'étudiant à la lumière de la raison purifiée et agrandie par la foi ; en rechercher les raisons et faire ressortir les harmonies divines qui existent entre l'ordre naturel et l'ordre surnaturel.

L'argumentation est nécessaire. Son but n'est pas d'apprendre les solutions, mais uniquement d'exercer à la gymnastique intellectuelle; de compléter la notion du dogme et les concepts théologiques en éveillant l'intelligence sur tous les points de chaque question ; enfin d'habituer à l'exactitude théologique dans l'expression de la pensée.

La vraie méthode d'enseignement, c'est la méthode apostolique. En fait de puissance surnaturelle, la principale ressource qu'aient eue les apôtres, est celle qui reste dans tous les temps. La vraie foi ne s'arrête pas à des polémiques doctrinales ; la parole évangélique se pose avec simplicité, force et autorité ; la méthode primitive consiste en une exposition simple, nette et courte des principes fondamentaux du christianisme et des éléments essentiels de la foi, soutenue quelquefois par les miracles, scellée souvent par le martyre, fortifiée généralement par la conviction et la simplicité de ses adeptes, assistée toujours et fécondée par la grâce.

La vraie méthode se plie d'ailleurs à toutes les formes de l'esprit humain. Sobre dans son enseignement, elle ne peut pas entrer dans tous les détails ; mais elle contient, en germes, tous les développements ; elle en donne les principes, les idées fondamentales, les règles et les limites.

L'enseignement de la théologie doit être maintenu dans la grande voie de la tradition scolastique. Ce sont les scolastiques qui ont dégagé, du sein de la patrologie, ces principes connus et employés par les pères, mais dispersés dans leurs ouvrages ; ils ont élaboré et édifié la théorie complète de la théologie. La scolastique comprend trois choses : une langue, une méthode et un ensemble de doctrines. Les doctrines sont celles de l'Eglise ; la langue est celle de la science ; la méthode est celle de l'enseignement. La méthode scolastique n'est pas une méthode, c'est *la méthode* : il n'y a rien à en retrancher, dit Capri ; il n'y a qu'à ajouter et sur le même fondement. Melchior Cano va jusqu'à dire qu'on ne peut être théologien si l'on ne fait grand cas de la scolastique.

« La théologie scolastique, dit le P. Aubry, peut s'accommoder de

tout ce qui est bon et sain ; elle-même n'est pas un système spécial ni une méthode particulière ; elle accepte tous les systèmes orthodoxes, et laisse à l'intelligence toute sa liberté. Qu'est ce donc ? C'est la noble et féconde alliance conclue entre la révélation divine et la raison humaine, durant les siècles où la foi a jeté son plus vif éclat et où les problèmes rationnels ont été le plus sérieusement étudiés ; ce sont les conquêtes accomplies par la foi dans sa lutte séculaire contre l'erreur, et mises en harmonie avec les données premières de la raison ; c'est le travail de la raison même, acceptant d'abord humblement les données de la foi, s'efforçant ensuite d'en étudier les rapports, d'en scruter les causes, d'en déduire les conséquences, d'en démontrer la conformité et l'harmonie avec les vérités de l'ordre naturel [1]. »

« Celui qui personnifie la doctrine philosophique et théologique du Moyen Age, dit encore le P. Aubry ; celui qui régna dès lors sur les écoles catholiques ; celui qui résumait tous les travaux des Pères, toutes les élaborations des savants, mit tous ces matériaux en ordre, les lia par une logique rigoureuse, les revêtit d'une doctrine philosophique en harmonie avec le dogme chrétien et dressa, dans le monde de la science, l'étonnant édifice, comme la pyramide de la doctrine chrétienne : ce fut saint Thomas. Saint Thomas est le docteur par excellence ; ses œuvres sont le palais de la science chrétienne. On y trouve tout : sainteté, tradition, théologie, philosophie, rigueur de méthode, définitions pleines de lumières, vaste ensemble, harmonie du monde des corps, du monde des intelligences et du monde divin ; c'est l'encyclopédie des sciences divines et humaines. » (*Op. cit.*, p. 120).

Le P. Aubry veut qu'on rétablisse, dans les études, l'esprit de saint Thomas ; il veut qu'on étudie saint Thomas, non pas dans une traduction, mais dans son texte même, à la source. Certainement il faut beaucoup étudier la Somme ; on ne lui donnera jamais une trop grande place. On doit appliquer hardiment sa méthode. Toutefois, le P. Aubry pense qu'il y aurait danger à se contenter de la méthode scolastique et spéculative ; on doit y ajouter l'élément de l'autorité, du témoignage, mis en œuvre par la méthode positive. A cette fin, il recommande Bellarmin, Franzelin ou Billuart, comme auteurs à étudier parallèlement. Ce n'est pas diminuer saint Thomas que d'ajouter à son œuvre ce qu'il y ajouterait lui-même, s'il venait à ressusciter.

[1] *Œuvres complètes*, t. X, p. 120.

Pour rendre vraiment fécond le retour à la scolastique, le P. Aubry insiste, en autant de chapitres :

1° Sur la formation du *sens théologique*, c'est-à-dire l'habitude et l'instinct qui devine les vérités théologiques, en prennent les raisons, le sens, la portée et l'harmonie ;

2° Sur la recherche de l'*intelligence de la foi*, par les dons surnaturels de science et d'intelligence qui élèvent la raison humaine jusqu'à la hauteur de la lumière divine ;

3° Sur le procédé de la *contemplation*, état général de méditation et de prière, qui pénètre dans l'intérieur du dogme et en goûte la moelle ;

4° Sur l'acheminement des sciences sacrées vers la *synthèse*, vers l'ordre et l'harmonie que la théologie doit voir en toutes choses, mettre dans les esprits et faire triompher par les dogmes.

5° Sur le *langage théologique*, langue en partie à retrouver, en partie à créer, pour rendre, aux idées chrétiennes, droit de cité dans la langue et restituer à la langue cette sève chrétienne qui faisait son charme ;

6° Sur l'*esthétique* du dogme, sur la vérité se répercutant dans la poésie, pour donner, à la langue, la mesure, la cadence, la précision ; pour exprimer parfaitement la justesse de la pensée.

Le P. Aubry montre encore l'influence de la théologie dogmatique sur la théologie morale, sur la prédication, sur la piété sacerdotale, sur le gouvernement des âmes, l'influence sociale et l'étude des sciences. Son programme est complet ; sa pensée réformatrice n'offre ni lacune, ni défaillances : *Justum et tenacem propositi virum.*

Tel est le P. Aubry. Dix volumes pour la réforme scolastique des séminaires en France ; dix volumes pour l'orientation surnaturelle des études ecclésiastiques.

Les réformateurs ne doivent pas être jugés comme les autres hommes ; il convient de faire équitablement la part du moment où ils ont paru, de l'état des esprits à cette heure de l'histoire, de la vigueur d'intelligence nécessaire pour s'élever au-dessus des préjugés de leur temps, du courage indispensable pour les vaincre et surtout de l'héroïque générosité dont ils ont eu besoin pour arborer, avec un entier désintéressement, l'étendard de la réforme. La commune destinée des réformateurs c'est d'être victimes de leur entreprise : l'initié tue l'initiateur, dit Ballanche, ou s'il ne verse pas toujours son sang, Dieu se plaît à lui demander ce sacrifice du cœur. Cette immolation de soi-même est le gage béni des meilleurs triomphes. Nous savons bien que Dieu a mis notre humilité sous la garde des

injures de nos semblables ; il nous condamne tous à être plus ou moins méconnus et outragés ; il verse encore une dose plus forte de poison dans la coupe des héros. Le P. Aubry a eu ce sort ; rien ne sied plus à sa mémoire que la palme de la modestie. Rien n'a manqué à sa vertu, pas même le martyre dont il a fait l'apprentissage pendant huit années, et dont il a goûté les prémices. Ses sacrifices assurent la force de ses convictions et leur préparent des conquêtes. Par une vocation de la Providence, appelé à être parmi nous l'ambassadeur du Saint-Siège, il est le propagateur de ses traditions scolaires ; de Rome, il assure, à la France et à l'Eglise, des jours meilleurs. Quand les fausses doctrines et les malheureuses coutumes dont il s'est fait l'adversaire convaincu, se seront définitivement ruinées par leurs désastres et déshonorées par la puérilité et l'obstination des aveuglements, ses livres trouveront d'intrépides défenseurs ; ses idées verront se lever des champions. La victoire est au bout, sinon nous ne nous obstinons pas aveuglément à languir sans cesse, enfin à mourir.

Un jour, le prophète Elie se promenait avec Elisée son disciple. La conversation roulait sur le sujet ordinaire de leurs entretiens, sur les fautes et les maux d'Israël, sur les réformes et corrections à effectuer pour son salut. Tout à coup, un tourbillon les sépare, un char de feu emporte Elie au ciel. Elisée, frappé de terreur, se lamente sur lui même et s'écrie : Char d'Israël et son conducteur ! Elie entend le cri de détresse et jette, à Elisée, son manteau. Elisée s'en revêt ; aussitôt l'Esprit de Dieu descend en lui et il prophétisait.

Le P. Aubry, moissonné à la fleur de ses ans, avait laissé ses idées en ébauche, ses projets en esquisse sur des fragments à recueillir pour qu'ils ne périssent point. « Le mort saisit le vif », dit le droit. Le défunt léguait ses papiers à son frère Augustin. Augustin eût pu s'en faire une robe, comme celle que les solitaires tissaient avec des feuilles de palmier ; il a préféré en faire un manteau pour les prophètes en Israël. Désintéressé pour lui-même, effacé, jusqu'à une complète abdication, il offre à son siècle et transmet, à la postérité, les œuvres complètes du P. Aubry. Bien qu'il ait prophétisé lui-même, il ne brigue que la grâce de l'humilité. A lui, une part de mérite ; à l'Eglise et à la France, la grâce ; à Dieu, toute gloire.

JUSTIN FÈVRE
Protonotaire apostolique.

LA CRISE DE LA PERSONNALITÉ

(A PROPOS D'UNE DE SES MANIFESTATIONS RÉCENTES : LA LOI SUR LES ASSOCIATIONS)

Ce qu'ont oublié tous ceux qui, dans ces derniers temps, ont écrit au sujet de la loi sur les associations, c'est de remonter à ses origines et de voir quelles sont les raisons morales qui ont pu permettre, dans un pays en apparence amoureux de liberté comme le nôtre, cette grave atteinte à l'inviolabilité de la conscience.

Une analyse, serrée de près, de l'état d'âme contemporain nous amène à constater un peu partout, soit dans la vie individuelle, soit dans la vie sociale, un manque absolu de direction ou de méthode, autrement dit un manque de volonté; manque de volonté qui se traduit dans le domaine psychologique par un amoindrissement de notre personnalité et dans le domaine de la vie de relations par une insouciance coupable vis-à-vis de celle d'autrui.

Il faut oser le dire et le constater courageusement, pour essayer d'y trouver un remède : *nous ne sommes plus, sauf de très rares exceptions, des êtres autonomes ;* nous n'avons plus, vis-à-vis de notre patrimoine spirituel, ce profond instinct de propriété inhérent au cœur de l'homme et, ne l'ayant plus nous-mêmes, nous ne sommes guère enclins à le respecter chez une élite — élite que forma, par exemple, la discipline sévère des couvents par ses exigences méthodiques et par cet épanouissement de fortes individualités auquel, en tuant l'orgueil et en exaltant l'instinct de renoncement, elle aboutit par surcroît.

Comment en sommes-nous arrivés là? C'est ce que nous étudierons tantôt en fixant les diverses influences qui ont agi depuis près d'un siècle sur nos cerveaux et sur nos cœurs. Auparavant il importe de souligner par des faits toute l'éten-

due de cette crise et d'en mettre en lumière les divers moments et la manière dont ils se succèdent.

Le socialisme que certains esprits férus d'idées évolutionnistes et négligents de cet appoint imprévu qui est à de certaines heures la volonté ou le génie de l'homme, le socialisme, qu'ils considèrent comme devant être fatalement, avec la rigueur d'une théorie géométrique, le régime de demain, incarne bien dans le domaine social ce que j'appellerai l'impersonnalité ou plus exactement *l'apersonnalité* que nous subissons. Il aboutit, à tort ou à raison, dans l'esprit de nos politiciens, à la mainmise de l'Etat sur tous les services publics. L'Etat, c'est-à-dire l'être impersonnel par excellence, qui est le grand symbole anonyme, le Dieu nouveau d'un gouvernement soi-disant athée, du moins dans ses déductions pratiques. L'individu n'existe plus dans le socialisme organisé, il n'est qu'une fraction de la collectivité, fraction qui doit autant que possible s'égaliser avec les autres, pour rendre plus logique et plus rigoureux le fonctionnement mathématique de la production.

Si le collectivisme, qui pour le gros public est l'angle sous lequel il se représente le socialisme, se trouve rejeté par les théoriciens français ; il ne ressort pas moins des doctrines en cours que désormais au libre jeu des activités individuelles se substituera une direction imposée, ayant pour elle toute l'autorité d'un dogme nécessaire. Et c'est ici que nous touchons du doigt le caractère théologique — si j'ose dire — de notre esprit national. « Les dieux s'en vont » est une formule désormais périmée ; les dieux ne s'en vont pas du tout : ils cèdent leur place à d'autres qui n'en sont le plus souvent qu'une pâle et misérable copie, d'autant plus pâle et plus misérable que ceux qui l'exécutent s'imaginent créer de toutes pièces et croient n'être pas influencés par l'original. J'entends par là que le mot « libre-penseur » ne saurait plus être prononcé sérieusement, quand ceux qui s'en affublent ne se libèrent des exigences d'une croyance que pour en subir une plus rigoureuse et qui n'a pour tout fondement que les bases illusoires d'une hypothèse à la mode.

Nous assistons donc à l'avènement d'une sorte de religion sans morale et sans certitude, qui n'a pour s'imposer que la force, et pour moyen d'action que la nécessité économique. Au catholicisme, qui eut entre autres influences la gloire de créer la personnalité humaine, on prétend opposer une doc-

trine où l'homme n'est plus qu'un producteur de forces, qu'une machine destinée à fournir un labeur d'un certain nombre d'années et cela sans autre but que d'accomplir son rôle anonyme de membre d'une collectivité. Au Dieu ancien, dont l'Humanité se penchait sur les souffrances quotidiennes, et y collaborait à tous les instants, succédera l'idée froide et purement nominale de justice ; le cadran de la mairie coupant régulièrement les heures réglées d'un travail réglé, remplacera l'hostie vivante de l'Eglise. Il n'y aura plus des personnes ayant *leurs* sentiments, *leurs* idées, *leur* idéal intime, mais des chiffres faisant nombre à la statistique de la souffrance ou du Bonheur humain. Qu'on ne s'imagine pas pour cela que la solidarité existera plus grande. C'est une erreur grave de croire que toute soustraction faite à la vie individuelle profite à la vie sociale. La vie sociale n'est que le concours, librement accepté de toutes les vies individuelles, à une même fin générale. Supprimez les vies individuelles ou imposez-leur ce qui ne doit être qu'un acte de volonté réfléchie, le concours n'existe pas là où il n'a qu'une valeur à peine différente d'une réglementation de police.

Le fonctionnarisme généralisé, outre qu'il ne remplacera pas comme valeur productive la compétition des énergies s'organisant elles-mêmes, sera donc le renoncement définitif à toute personnalité et aux avantages moraux et sociaux de cette personnalité. Pour qu'un tel régime soit accepté en principe par ces nouveaux pasteurs de peuples, que sont nos hommes politiques, — pasteurs qui préfèrent, dans leur unique souci d'arrivisme, suivre le troupeau dont ils ont la garde plutôt que de lui montrer le chemin — il fallait que l'on eût préparé déjà un terrain favorable à ce régime, car ici la théorie physiologique, qui prétend que la fonction crée l'organe, se trouve être de vérité éternelle.

Nous expliquerons ultérieurement ce phénomène de désagrégation sociale : notre but provisoire n'étant que de le constater.

Si du domaine social nous passons dans le domaine intellectuel, nous observerons des circonstances pareilles et quasiment symétriques. Je ne parlerai, qu'en étudiant les causes, de la philosophie dont le rôle fut plutôt actif que passif dans cette crise de la personnalité ; mais pour ce qui est de la littérature, ou plus que partout ailleurs se réfléchit l'âme d'une

époque, il suffit d'ouvrir un roman contemporain pour se rendre compte de cette déchéance. La morale, au sens le plus large de ce mot, en la considérant comme un souci de perfectionnement et d'aboutissement vers une fin arrêtée d'avance, n'y trouve plus place. Le roman psychologique, le roman naturaliste n'étudient que des faits ou ne font *qu'expliquer* des états d'âmes. Mais ce ne sont là que des constatations, que des documents. En circonscrivant son rôle dans ce cercle restreint, l'auteur indique par le fait même que le public auquel il s'adresse ne saurait s'intéresser à autre chose. Il aime à décrire des scènes bien présentées, le plus souvent d'une manière sensuelle, à voir dans tous ses détails le mécanisme des personnages qui y figurent : mais c'est tout ; comme un fumeur qui s'amuse dans la contemplation des spirales décrites par la fumée, il n'incline aucunement à une solution ; emmagasiner des images ou des sensations lui suffit et si d'occurrence son dilettantisme arrive à le fatiguer, il se jette sans conviction, par unique amour du changement, dans les bras du premier charlatan à paradoxes recrépis, qui se présente à lui avec un nom à consonnance étrangère.

Je m'en voudrais ici d'exagérer mes conclusions sur les romanciers contemporains et d'y grouper de parti pris tous les hommes et toutes leurs productions. Je sais trop combien l'œuvre de Tolstoï, en particulier, essaya de réagir contre cette tendance, et, plus près de nous, il faut savoir gré à Edouard Rod de l'idée qui préside à ses romans. Mais cette exception même vient à l'appui de ma thèse : car son influence ne fut que littéraire et fut davantage le fait du snobisme que d'une admiration sincère et désintéressée. Il se produisit ici un phénomène analogue à celui qui poussa nos ancêtres du XVIIIe siècle à abandonner la gavotte, le menuet ou leurs propos *libertins* pour apprendre *à marcher à quatre pattes* derrière Rousseau. Ce sont là jeux de prince, le tour paradoxal en est amusant en même temps que logique, une réaction s'imposant fatalement après une hypertrophie quelconque d'une de nos facultés. Nos mondaines parisiennes le savent qui se complurent, dans le jour discret de leur boudoir moelleusement capitonné, à fatiguer leurs paupières délicates aux peintures crues des romans de Zola. Car, contrairement à ce qu'on pense dans certains milieux, ce n'est point le peuple proprement dit qui fit la fortune du romancier bru-

tal, mort depuis peu, mais bien cette bourgeoisie de décadence, aux mœurs faisandées, que la névrose accable et qui, comme les patriciens des derniers jours de Rome, a cherché, dans le spectacle des instincts déchaînés, de l'animalité triomphante, de quoi faire vibrer ses nerfs désormais insensibles. Le peuple, lui — et c'est une constatation que j'ai faite maintes fois — ne se plaît que dans les combinaisons romanesques où le mélodrame et la féerie se marient en égales proportions. Il préfère à l'*Assommoir* les *Trois Mousquetaires* ou les *Mystères de la Tour-Pointue*, et je m'explique facilement la raison qui détermine son choix ; en sortant du garni malsain où le guettent l'ennui et les soucis du lendemain, il aime à s'évader pour une heure dans le domaine du rêve et de la chimère ; et il est évident que le *Traître*, le *Bon Chevalier* et l'*Orpheline* sont plus faits pour lui donner cette pâture que l'ordure où se vautrent *Coupeau*, *Nana* ou la *Mouquette*.

En quittant le roman pour envisager le théâtre, nous y remarquons le seul souci — chez les auteurs les plus sérieux, — d'une philosophie pratique de l'existence — philosophie qui ne va guère au delà des maximes de prudence qui firent la fortune du bonhomme Franklin. Alexandre Dumas fils est mort et sa conception du théâtre est considérée comme bien vieillotte par ses successeurs. On lui préfère Henri Becque dont l'observation, parallèle à celle de Zola, n'est qu'une critique négative de l'existence et ne saurait, par conséquent, comporter aucun enseignement. A la suite d'Ibsen, M. François de Curel essaya, avec la *Nouvelle Idole* et les *Fossiles*, d'acclimater, de nouveau, le problème moral à la scène ; son entreprise fut très contestée, et à peine une élite osa-t-elle prendre de l'intérêt à ses essais.

La politique qui, plus que la littérature peut-être, traduit les exagérations d'une époque, nous livre dans toute sa profondeur ce qu'on pourrait appeler la tare moderne. Au Parlement, les grandes voix se sont tues ; les bureaux et les commissions ont mécanisé tout le travail législatif. Un député n'est plus un homme ayant une conception individuelle qu'il essaye de faire partager à ses confrères et, par eux, au pays ; il est le membre d'un groupe : groupe socialiste, groupe radical-socialiste, groupe radical, groupe progressiste, etc... Il marche avec ce groupe, pense comme ce groupe, agit comme ce groupe.

D'ailleurs il n'a été élu que parce qu'il était déjà l'homme d'un *comité*, c'est-à-dire parce qu'il avait accepté un plan imposé et sans lequel il ne pourrait aspirer aux suffrages des électeurs.

Je causais dernièrement à ce sujet avec un grand maquignon électoral, pour qui la cuisine des voix n'a plus de secret, et comme je lui parlais d'un homme très intelligent, très en vue dans l'arrondissement, il me dit :

— Lui, député ? Il n'aurait pas dix voix.

— Mais cependant, hasardai-je, il a des idées, il est quelqu'un.

— Raison de plus, me répondit mon homme, *il voudrait faire à sa tête.*

Toute la sagesse présente d'une nation était dans la bouche de mon interlocuteur : *il voudrait faire à sa tête*, cela voulait dire : il serait une intelligence libre et non pas une pâte molle que nous modèlerions à notre gré : il serait dangereux !

Le mandat impératif, auquel certains ont songé, réaliserait à perfection l'idéal politique de beaucoup ; le député ne serait plus qu'un écolier allant réciter à la Chambre la leçon apprise et rien que la leçon apprise. Cela ne serait guère flatteur pour lui ; mais je parierais que la dignité de beaucoup s'en accommoderait.

*
* *

Cette crise de la personnalité, que nous avons constatée un peu partout, par quelle évolution malheureuse est-elle arrivée à son expansion ? Quelle a été, en quelque sorte, la courbe graphique qu'elle a suivie ? C'est ce que nous allons tâcher de dégager pour bien comprendre toute la portée de ce mal honteux qui nous ronge.

Les influences sociales n'existent pas par elles-mêmes : elles ne sont que la résultante des influences psychologiques, partant ces dernières seules méritent d'être étudiées. Une première observation prime toutes les autres dans ce domaine ; c'est le changement d'axe moral dans la gravitation du monde spirituel. La vie terrestre n'est plus un acheminement vers une autre vie supérieure ; elle n'est plus un moyen pour parvenir à cette vie éternelle : elle est devenue une fin.

Le problème philosophique a été déplacé. Les tentatives métaphysiques d'Outre-Rhin ont proclamé la seule importance du fait psychique, et la subordination de toute autre préoccupation à celui-ci. Le monde externe n'est que sa réverbération et Dieu qu'une catégorie de son idéal. Tout procède du moi et s'y ramène. Un scepticisme gouailleur — (où êtes-vous Henri Heine) — aurait beau jeu à cette glorification du moi, à une époque où nous sommes forcés de proclamer sa banqueroute. Mais ce sont là amusement de dilettantes, et de plus graves problèmes s'imposent.

Le droit au Bonheur n'est pas devenu seulement le thème familier de nos électeurs en quête d'une popularité rapide. Voici qu'il s'organise en une foi nouvelle et que, tout comme ses prophètes, elle a ses martyrs. La quatrième page de nos grands quotidiens est intéressante, à ce sujet ; d'un intérêt où le scandale n'est pas le seul contingent. Ce qu'on appelle des crimes passionnels, qu'est-ce autre chose que la conséquence de cette croyance au bonheur et à sa manifestation nécessaire dans les affections passagères ! Le martyrologe s'accroît tous les jours des désespérés de la passion ; de ceux qui allèrent à elle avec l'espérance d'y trouver la traduction moderne de leur idéal.

Dans une société positiviste, du moins dans ses mœurs, l'amour, en donnant à ce mot son acception la moins suprasensible, est devenu le Dieu nouveau où convergent tous les égoïsmes.

D'Aunonzio l'exalte dans l'*Enfant de Volupté* et dans *Le Feu* : les deux romans favoris de notre décadence. Et laissez-moi dire tout bas, très bas, à l'oreille de nos patriciennes nouvelles, que ce n'est pas le caractère de saint Pierre qu'elles préférèrent dans cette œuvre inégale de Sienkiewitch où *Quo vadis*, la phrase mémorable, comportait des réponses diverses, et auxquelles elles ne satisfirent que selon l'humeur actuelle de leur paganisme inconscient.

Une synthèse manquait de cet état d'esprit ou plutôt de sentiment de notre siècle. Nietszche nous la donna dans cette philosophie bizarre où la poésie et le mysticisme s'unissent à une logique implacable. Etant données les prémisses fournies par le scepticisme contemporain, ses déductions sont rigoureuses pour le sophisme métaphysique de ses prédécesseurs. Un livre comme l'*Antéchrist* a été l'aboutissant mathématique

de la *Vie de Jésus de Renan* et je ne sache point que notre Université, qui se réclame sans cesse de l'auteur des *Dialogues philosophiques*, soit bien fondée à le critiquer.

La doctrine de Nietszche peut être envisagée sous deux angles différents : Comme doctrine négative et comme doctrine positive. La partie critique de son œuvre se résout en un pyrrhonisme exalté, qu'on a appelé autre part le nihilisme et qui n'est autre chose que l'analyse très probe et très sincère d'un Pascal qui n'aurait pas la foi.

« Je rêve, disait-il dans ses notes intimes (et il soulignait cette déclaration), une association d'hommes qui soient absolus dans leur pensée, et veuillent être appelés *les destructeurs :* ils appliquent à tout la mesure de leur critique et se sacrifient à la vérité. *Ce qui est mauvais et faux doit être mis en lumière !* Nous ne voulons pas construire prématurément ; nous ne savons pas même si nous pourrons construire, et s'il ne vaut pas mieux ne rien construire. *Il y a des pessimistes paresseux, des résignés* — de ceux-là nous ne voulons pas être [1]. »

Dans un chapitre intitulé *Du grand désir*, dans *Zarathustra*, il continue sur un ton plus lyrique : « O mon âme, je t'ai donné le droit de dire *non*, comme la tempête, et de dire *oui* comme le ciel ouvert. Tu es maintenant calme comme la lumière... Ta plénitude jette ses regards sur les mers mugissantes, elle cherche et elle attend... »

Tout ayant été déblayé par lui, Nietszche veut édifier, sur les ruines qu'il a amoncelées avec une rage destructive, une doctrine nouvelle où l'homme, devenant le pivot éternel, sera à la fois la genèse et la fin de toute philosophie future. Et, ironie du sort, il n'aboutit en fin de compte, une fois qu'à la lecture nous avons dégagé de tout son fatras littéraire les idées qu'elles contiennent, il n'aboutit, dis-je, qu'à l'égoïsme ou égotisme surchauffé d'un Stendhal.

Peu importe d'ailleurs ; ce qu'il est intéressant d'examiner actuellement, c'est uniquement le souci qui dirige ses efforts et préside à son système. Or, ce souci qu'est-il d'autre que la déification de l'homme ou son acheminement vers une déification prochaine où l'homme fera place au sur-homme ? La

[1] Cité par Daniel Halévy dans une étude sur Nietszche, parue au *Temps*, à la date du 4 décembre 1902.

seule règle de morale qui désormais s'impose est l'expansion à l'infini de toutes les facultés et de tous les instincts. A la discipline religieuse, qui jardinait le champ de l'homme selon une connaissance traditionnelle des élaguements nécessaires et des greffages méthodiques, s'est substituée la pleine forêt avec ses lierres destructeurs et ses lianes capricieuses. L'imagination s'y complaît en une vue rapide, mais la raison saine s'effraye de toute cette végétation provoquée sans nulle prévoyance des forces en jeu et surtout sans nulle destination précise. Plusieurs siècles de civilisation, pour arriver à la forêt vierge avec, en moins, la spontanéité des sèves jeunes et la fraîcheur d'une atmosphère inviolée, c'est un peu bien toujours l'utopie de Rousseau et les sauvages hantent décidément les derniers jours de Byzance.

Le mot de Pascal est de vérité éternelle : « L'homme n'est ni ange ni bête, et le malheur veut que qui veut faire l'ange fait la bête. » Outre que cette idée contient en substance tout le catholicisme, elle a tenté beaucoup d'esprits claivoyants par l'enseignement profond qui en découle. Aristote avait dit déjà : « L'homme n'est ni Dieu, ni bête ; il est entre les deux (*Ethique*, VII, 1, 2). » Montaigne, dans le livre III de ses *Essais*, remarque que souvent les hommes, « au lieu de se transformer en anges, se transforment en bêtes » ; et Bossuet reprendra ce même aspect de notre condition éternelle dans son discours de 1675 sur la profession de Mlle de La Vallière.

Le naturalisme a surabondamment exalté la bête ; il semble qu'une fatigue a envahi les enfants du siècle, alors ils courent à ce replâtrage mystique que lui préparent les thuriféraires du néo-paganisme. Ils réédifient les anciennes idoles et personnifient les forces naturelles. Les naïades renaissent sous des noms modernes, souvent même en conservant leurs noms antiques. Vénus est adorée selon des rites consacrés et le soleil reçoit des hommages séniles.

Et c'est pourquoi l'on écrit *Aphrodite*, parce qu'on a trop lu *Nana* ; mais l'on oublie que l'une et l'autre sont sœurs, avec, uniquement, une différence d'éducation : ce qui, en l'espèce, m'apparaît être de faible intérêt.

Notre axe moral étant changé et la Vie présente s'étant substituée à une vie future, il est tout naturel que les préoccupations morales aient fait place aux seules préoccupations physiques. On ne travaille plus pour accomplir un devoir

social ou acquérir une certaine liberté morale, mais on travaille pour avoir l'argent qui procure le luxe et qui permet le plaisir. Le recueillement, la vie intérieure ne se complaisent guère au jour trop cru de nos arcs électriques : ils veulent le silence de la chambre et l'intime demi-jour où fleurissent les fleurs de l'âme. Nos contemporains ne savent plus rester dans leur chambre, ils préfèrent à tout le tête-à-tête avec eux-mêmes et ils vont au café, ils vont au théâtre pour se fuir et s'extérioriser.

L'âme n'existe plus en tant que préoccupation individuelle. Le souci de son perfectionnement occupe bien peu d'esprits. Les besoins inhérents à l'homme et ses besoins factices, fruits de notre civilisation, accaparent toute son attention. N'est-ce pas Bourget qui a dit que derrière les yeux les plus rêveurs et les plus beaux d'une Parisienne moderne, il y a le plus souvent pour seule pensée une note de couturière en retard ?

C'est tellement vrai que nous finissons tous par nous ressembler à force de n'avoir aucune individualité et nous acceptons les yeux fermés des *complets* moraux, qui nous vont aussi bien ou aussi mal qu'aux gens que nous coudoyons ; de même que nous allons en choisir pour nous vêtir à la *Belle-Jardinière* ou au *Bon-Marché*.

Ce goût de la casuistique, qui fut un des apanages principaux du XVIIe siècle, s'est résolu dans cette psychologie frelatée que de subtils romanciers mirent à la mode il y a une vingtaine d'années et qui n'est autre chose, tout compte fait, qu'une démographie plus ou moins exacte de la passion physique. La conscience au sens rigoureux du mot n'existe plus : elle ne se traduit dans la vie morale, à l'heure présente, que par une obéissance coutumière à quelques principes considérés guère plus que des habitudes mondaines. Un honnête homme, au sens du XIXe siècle, est simplement un homme dont le casier judiciaire est vierge. Seules les fautes concernant l'argent — et sur ce point encore il est des indulgences pour les aventuriers de haut vol — semblent devoir entacher la moralité de quelqu'un. Le scrupule n'existe plus que chez de rares tempéraments et avec lui cette délibération préalable des motifs avant l'exécution d'un acte relevant de notre conception du Devoir. Le préjugé courant seul nous détermine. De plus, cette inclination presque générale que nous avons à juger les actions de nos semblables, non par l'intention, mais

par le résultat, indique suffisamment qu'un acte ne saurait nous intéresser présentement que par sa répercussion sociale. Nous punissons un criminel non parce que sa volonté de tuer fut répréhensible, mais parce que l'exécution de cette volonté nous fut nuisible. L'image du *sépulcre blanchi* de l'Evangile rend assez la conception morale de notre temps : l'intérieur peut être et a le droit d'être un foyer de corruption ; pourvu qu'un certain atticisme préside à l'aspect de la façade, tout est en règle chez nous vis-à-vis de l'opinion.

« Conservons les apparences » est devenu la première et la seule règle de la morale bourgeoise : avec elle, on peut se livrer aux actions les plus coupables sans être inquiété soit par les autres, soit par soi-même ; et c'est cette dernière chose qui, à mon sens, proclame davantage notre déchéance.

De plus, l'analyse a relâché le ressort de notre énergie individuelle ; la blague et le ridicule l'ont achevé. En disséquant, partie par partie, notre organisme psychique, on a trop montré les mobiles souvent bas qui collaboraient à la formation de nos résolutions et de nos sentiments. En les mettant au premier plan, on a nié le rôle de notre volonté. Dès lors, une sorte de fatalisme nous a envahis ; une paralysie volontaire en a suivi, qu'a exagéré encore ce qu'on a appelé *la rosserie* contemporaine, c'est-à-dire la peur du rire et des haussements d'épaules des sceptiques et des désillusionnés.

Cyrano ne nous a intéressé qu'au point de vue documentaire, si j'ose dire. Nous avons tous senti plus ou moins inconsciemment qu'il était d'une autre race que nous et se réclamait d'un tout autre idéal.

*
* *

Maintenant que nous avons serré de près notre état d'esprit contemporain, nous voyons comment une loi dirigée contre les congrégations est, non pas un accident, mais un aboutissant nécessaire : étant posé notre détachement absolu vis-à-vis du respect de l'autonomie morale chez nous et chez nos semblables.

Des hommes, se livrant dans la paix des cloîtres à la culture de leur fonds moral, ne pouvaient que paraître dangereux dans un Etat qui a la prétention de couler toutes les unités

humaines dans un moule uniforme, chez un peuple dont la décadence a accepté cette passivité. De même l'enseignement de ces hommes a paru contraire au dogme nouveau, dogme beaucoup plus négatif que positif, ainsi que nous l'avons observé.

Une nation n'a que les lois qu'elle mérite et ce ne sont pas les jurisconsultes qui y remédieront. On ne change les lois, qui ne sont que l'expression d'un moment de la société, qu'en changeant la société, c'est-à-dire, ainsi que nous l'avons vu, l'individu. Pour cela, des éducateurs s'imposent : et puisque les collèges se ferment, le journal et la tribune me semblent tout indiqués pour cet apostolat. Des modèles puissants de littérateurs, d'orateurs et de publicistes consciencieux nous manquent. Il importe de les provoquer et surtout de les encourager. Là, je crois, plus que partout ailleurs, gît le salut...

JACQUES DYSSORD.

Les principes d'Éducation

L'éducation est la préparation à la vie — à la vie parfaite Car la vie est soumise à des lois, à des règles. Il ne suffit pas de vivre, il faut vivre normalement.

La vie normale a un but et un but normal, chose qu'il est essentiel de proclamer à une époque et dans un pays où tant de gens vivent sans but, ou se proposent un but anormal.

Puisque l'éducation est la préparation d'un homme à la vie, il est nécessaire de connaître le but de la vie pour bien concevoir et bien diriger l'éducation. L'éducation n'est pas et ne peut pas être autre chose qu'une adaptation d'un être humain encore brut aux lois de la vie parfaite.

Mais qu'est-ce que la vie parfaite ? et y a t-il seulement une vie parfaite ? C'est ce dont le public se préoccupe fort peu. Les éducateurs eux-mêmes manquent d'idées sur ce point, ou n'en ont que de fort vagues, et tout à fait disparates. Non seulement elles diffèrent suivant les doctrines religieuses et politiques, mais dans la même confession religieuse et dans le même parti politique, elles sont très dissemblables. Bien plus, les mêmes individus admettent et font vivre côte à côte dans leur esprit des idées qui se contredisent l'une l'autre.

Cela tient à l'habitude que nous avons de vivre sans rien approfondir et sans réfléchir à rien. On se passe de principes, comme si les principes n'avaient point d'utilité. Et lorsqu'il faut trouver une vérité fondamentale pour servir de base à toute une ligne de conduite, et même de direction à la vie, on suit la première inspiration venue, c'est-à-dire qu'on s'abandonne à la routine ou qu'on obéit aux plus bas intérêts.

Voyons donc quel est le but de la vie.

Et d'abord que faut-il entendre par la vie ? Généralement cette notion est circonscrite dans le court espace de temps qui s'écoule entre la naissance et la mort d'un individu ; et comme, en fait d'in-

dividu, celui que nous connaissons et que nous aimons le mieux c'est nous-mêmes, nous sommes portés, par l'étroitesse même de notre vue, à concentrer dans notre *moi* toute l'idée que nous nous faisons de la vie.

Or, rien n'est plus faux qu'une notion ainsi rétrécie[1]. La vérité est que notre vie, ainsi que celle de chaque homme, est en question depuis le commencement du monde et aura des répercussions jusqu'à la fin des temps. Notre vie a été préparée par tous les hommes qui nous ont précédés, et elle entre comme facteur dans la manière de vivre de tous ceux avec qui nous sommes en relation, et de tous ceux qui vivront après nous. En sorte que non seulement la vie en général, mais celle de chacun en particulier n'a pas d'autre limite d'une part que la création, de l'autre que la consommation des siècles. Tout ce que nous faisons est immortel par ses conséquences.

Pourquoi cela ? Parce que nous vivons les uns par les autres, et qu'à l'état d'isolement absolu, nous ne pouvons pas vivre. Nous naissons produits par les actes de nos ascendants indéfiniment, et nous sommes les facteurs nécessaires de la vie de notre prochain et de nos descendants indéfiniment. D'où il suit qu'en suivant la filière de la causalité dans les temps antécédents, dans les temps subséquents et dans toute l'étendue de notre race où cette causalité s'exerce réellement, nous constatons que notre vie intéresse tous les hommes et tous les temps.

Ainsi, dans la mesure où nous sommes libres, nous sommes cause efficiente du mode d'existence de tous ceux qui dépendent de nous. D'autre part, nous devons admettre comme un axiome que Dieu n'a pas de plus vif désir que de donner aux êtres qu'il a créés une vie aussi complète et aussi heureuse que possible. Et comme, en ce point, ainsi que nous venons de le voir, nous sommes ses collaborateurs, il s'ensuit que notre devoir est de développer la vie de nos contemporains et de nos descendants indéfiniment.

Ces notions fondamentales nous permettent de fixer nos idées sur l'appréciation de la vie présente dans ses rapports avec la vie future. Bien des personnes croient obéir à une haute pensée religieuse en professant un grand mépris pour la vie présente. Rien de plus dangereux et de plus faux qu'une telle disposition d'esprit. Je dis d'abord rien de plus dangereux, car du mépris de l'ensemble de la vie, on

[1] Voir *Pour le Christ et pour le peuple*, Ire partie, chap. II. Voir aussi le *Catholicisme social*, spécialement les deux premiers volumes (Paris, Lethielleux).

en arrive insensiblement au mépris de tout ce qu'elle renferme, y compris les devoirs qu'elle impose. C'est ainsi qu'en croyant se tenir au plus haut sommet de la perfection, on tombe nécessairement dans l'*amoralité* et de l'amoralité dans l'immoralité. Il est évident, en effet, que la moralité consiste dans une certaine manière d'être de la vie présente. Il faut donc s'intéresser vivement à cette vie présente pour trouver un intérêt supérieur à la moralité qui doit s'y déployer.

De ce que nous venons de voir il résulte que la moralité est l'ensemble des manières d'être qui nous font atteindre le but de la vie. D'autre part, le but de la vie consiste à concourir à la perfection de l'œuvre de Dieu en perfectionnant notre vie et celle de nos semblables, pour arriver à jouir de cette perfection dans ce monde et dans l'autre. La perfection de cette vie et la perfection de l'autre sont solidaires, connexes, étroitement dépendantes. Ceux-là seuls jouiront de la félicité éternelle qui auront créé dans ce monde de la félicité pour leurs semblables et, en rendant ceux-ci très moraux, auront contribué au bonheur de la postérité.

Loin donc de se désintéresser de la vie présente, l'éducation doit s'intéresser à tout, s'y intéresser vivement, donner son appréciation sur tout, laquelle appréciation doit être l'évaluation de la quantité de vie humaine que renferme chaque chose.

L'éducation doit donc nous apprendre à tirer de notre activité et de l'ensemble de nos facultés le maximum de vie pour les autres.

De quoi vivent tous les hommes ? Ils vivent d'abord de matières organiques dont la nature est trop avare pour qu'on puisse les obtenir sans travail en quantité suffisante. Ces matières vitales, une fois créées par le travail, risquent fort d'être accaparées par un certain nombre d'hommes disposés à s'en emparer par violence, ruse ou autrement, ce qui condamne tous les autres à mourir de faim. Il y a donc des mesures à prendre pour empêcher cela.

Ces mesures doivent être de deux ordres : d'ordre individuel ou privé et c'est là ce qui constitue les vertus individuelles, et d'ordre social ou public, ce qui comprend le fonctionnement de la justice publique et les organisations créées par l'inspiration des vertus chrétiennes.

En conséquence, si nous voulons que, selon le vœu de Dieu, le plus grand nombre d'hommes possible puisse vivre sur la terre convenablement, nous devons faire régner dans l'humanité trois grands principes, trois grandes règles ou lois :

1° *La loi du travail.* — Chaque homme doit se rendre le plus

apte possible au travail, et travailler dans toute la mesure de ses forces et de ses facultés afin de créer la plus grande quantité possible de ressources vitales pour l'humanité.

2° *La loi de la sobriété.* — Chaque homme doit s'efforcer de restreindre ses consommations, en éliminant de ses dépenses tout ce qui ne contribue pas directement ou indirectement à la production ou à l'accroissement de la vie humaine. Il est évident que si, après avoir créé, par le travail, une grande quantité d'objets producteurs de vie humaine, nous consommons ces objets d'une façon abusive, le but visé ne sera pas atteint. Il y aura stérilité de vie humaine comme si le travail n'avait pas eu lieu. La loi de sobriété est donc le corollaire indispensable de la loi du travail ; les éléments de vie humaine créés par celle-ci, celle-là les ménage et en prévient la dilapidation.

3° *La loi de charité.* — Il ne suffit pas que les produits *biogènes* soient créés par le travail de chacun et ménagés par la sobriété : il y a beaucoup de personnes qui, à cause de leur âge, ou de leur état de santé, ou d'infirmités diverses, ou des difficultés sociales au milieu desquelles elles se trouvent, ne peuvent pas travailler. D'autres sont en état d'infériorité pour échanger équitablement avec leurs semblables les produits de leur travail. Et pourtant, faut-il bien, selon le vœu de Dieu, que toutes ces personnes vivent, et vivent suffisamment pour pouvoir utiliser leurs facultés ! Ces personnes-là ne peuvent vivre que de dons, quel que soit le nom sous lequel ceux-ci sont désignés. Le sentiment qui préside à la distribution de ces dons s'appelle la charité. Qu'on le remarque bien, l'enfant à la mamelle vit lui-même de charité. Il importe peu que toutes les convenances, tous les usages imposent cette charité. Du moment que la contrainte de la loi est absente, la charité intervient et il est facile d'observer le peu que pèsent les usages et les convenances dès que le sentiment de la charité s'éteint dans la généralité des cœurs.

La charité est donc le sentiment qui en nous faisant aimer nos semblables, nous fait désirer pour eux tous les biens possibles, au premier rang desquels se place la vie et tout ce qui embellit et béatifie la vie. On voit que la loi de charité résume et implique les deux lois précédentes. Car si la charité nous porte à vouloir que le prochain vive, faut il bien lui en procurer les moyens ; et comme ces moyens sont tous le fruit du travail, il est facile de comprendre que celui-là n'a pas la charité, qui ne commence pas par travailler dans la mesure où il le peut. De même, après que nous avons créé par le travail des ressources vitales, la même charité doit nous porter

à nous en réserver pour nous-mêmes la plus faible quantité possible pour en accroître davantage la part des autres.

Un homme n'est véritablement homme qu'à la condition d'être charitable et il doit l'être éminemment pour être un homme supérieur. Là est l'idéal visé par l'éducation. Celle-ci doit chercher à faire des hommes supérieurs, des hommes en qui la foule puise des éléments de vie, des hommes qui déposent dans l'humanité des germes de vie dont profiteront les contemporains et où s'alimentera la postérité elle-même jusqu'aux générations les plus reculées.

L'homme supérieur est donc l'homme social, l'homme dont l'intelligence démêle dans leur complexité les intérêts généraux, et qui leur consacre son temps et son dévouement.

En l'absence d'éducation, l'homme a l'esprit borné et le cœur étroit. Doué, par la nature, de l'instinct animal qui a pour but de veiller en nous aux intérêts de l'animal, ses facultés, lorsqu'elles sont sans culture, l'élèvent très peu au-dessus de l'instinct. Son esprit borné ne voit guère plus loin que le *moi ;* son cœur étroit ne s'attache qu'au *moi* ou à ce qui a un rapport étroit avec le *moi*. Nous naissons égoïstes, et nous le restons si l'éducation ne nous *élève* pas au-dessus du moi. L'éducation doit donc placer dans notre poitrine un cœur qui s'intéresse au plus grand nombre possible de nos semblables, et dans notre cerveau une intelligence qui sache comprendre, diriger et solutionner les problèmes de la vie générale. En d'autres termes on se perfectionne lorsqu'on étend la portée de ses affections, de son esprit et de ses connaissances, parce qu'on devient ainsi apte à produire une plus grande quantité de vie humaine.

Les intérêts de l'humanité sont de deux ordres, d'ordre matériel et d'ordre moral. Nous avons, en effet, deux genres de difficultés à vaincre pour vivre dans l'abondance et la félicité : les difficultés que nous oppose la nature, qui ne nous donne pas sans travail les produits biogènes, et les difficultés que nous oppose l'égoïsme qui est en chacun de nous une obstruction à la vie des autres. Et comme l'égoïsme des autres n'arrête pas moins notre vie que le nôtre n'arrête la leur, l'égoïsme régnant est une semence de mort générale.

L'éducation, dont la raison générale est de produire la vie, doit s'efforcer de triompher des deux genres d'obstacles que nous venons de signaler : l'ignorance des lois de la nature et l'égoïsme.

Cultiver les sciences proprement dites, c'est apprendre à connaître les lois de la nature et à user des meilleures méthodes pour faire tourner le fonctionnement de ces lois au bénéfice des hommes.

Cultiver la littérature... c'est combattre l'égoïsme. Voilà, certes, une affirmation inattendue et nouvelle. Elle n'en est pas moins cependant parfaitement exacte et parfaitement démontrable. Du moins je prétends que la littérature doit être cela et n'a pas d'autre raison d'être avouable. Mais je reconnais volontiers qu'en fait elle s'est écartée généralement de cette sainte mission, au point que les littérateurs eux-mêmes ignorent le véritable but de la littérature.

Je dis, en effet, que la culture des lettres doit, en refrénant notre égoïsme, en étendant nos facultés affectives et compréhensives au delà du *moi*, faire de nous des êtres sociaux, c'est-à-dire moins individualistes et plus humains. N'est-ce pas là ce qu'ont pressenti les grands génies littéraires, eux qui ont donné à leur art le nom d'*humanités*, de lettres humaines, *humaniores litteræ ?* Et, en effet, ces lettres, en pénétrant dans notre âme, doivent créer en nous la perfection humaine, faire irradier de notre âme des rayons de bienfaisance qui se déversent sur nos semblables, et plus ces rayons sont puissants et prolongés, plus l'individu d'où ils émanent est humain. On dit qu'une personne a un caractère élevé, un esprit élevé, une âme élevée, lorsqu'elle s'occupe des intérêts d'autrui comme des siens, lorsque son intelligence, dépassant la portée commune, conçoit un ordre général des choses humaines où tous les intérêts sont harmoniques et tous les besoins satisfaits, sans que néanmoins aucune force naturelle soit oubliée, niée ou méconnue.

N'est-ce pas, au fond, ce que l'on veut dire lorsqu'on parle d'*élever* un enfant ? Elever un sujet, n'est-ce pas étendre son horizon, le faire sortir des brumes de l'ignorance, du terre-à-terre des sens et des étroitesses de l'égoïsme ?

Nous sommes bornés par les sens qui nous confinent dans le moi. Mais la charité délivre notre âme de cette étroite prison et la fait planer plus haut et pousser son vol plus au loin. Or qu'est-ce qui est plus haut et plus étendu que les sens ? Ce sont les idées. Comment faisons-nous naître les idées en nous et dans nos semblables ? Par la parole. Comment s'appelle la science de la parole ? La littérature.

Voilà donc la littérature ramenée à son vrai but, à sa véritable mission, qui est de former des hommes publics, c'est-à-dire des hommes providence, des hommes dévoués à leurs semblables et connaissant assez la nature et les hommes pour savoir comment on peut organiser, à la satisfaction générale, le jeu de leurs activités.

Effectivement si la science nous apprend à manier la matière en la pliant à servir nos besoins, la littérature doit nous apprendre la

connaissance des hommes, l'art de les manier et de porter leurs volontés vers le bien. Réfléchissez bien à ce que peut être l'idéal du poète, l'idéal de l'orateur, l'idéal de l historien, vous ne pourrez pas vous écarter de cette conception. La vraie littérature se propose de procurer le bien de l'humanité par l'action des idées.

On m'objecterait vainement que c'est là le domaine de la religion. Cette objection, au contraire, confirme ma thèse et en fait ressortir toute la force.

Où se trouvent consignés les principes de la religion, l'ensemble de ses dogmes, sa doctrine la plus sûre ? Dans ce qu'on appelle la Bible, c'est-à-dire le livre par excellence, qui porte encore le nom d'Ecriture, de saintes lettres. Et pourquoi attache-t-on une si grande importance à la conservation de ce livre, à son intégrité, à sa connaissance approfondie et à sa saine interprétation ? C'est que les vérités qu'il renferme constituent le patrimoine vital de l'humanité, et que si, par malheur, ces vérités venaient à se perdre, il est certain qu'on ne pourrait pas s'en passer et douteux qu'on puisse jamais les retrouver.

Or ces vérités concernent surtout les relations que les hommes doivent avoir les uns avec les autres, afin que de ces relations naisse la vie de chacun et de tous. Dieu est la base de ces relations parce qu'il est l'auteur, le législateur et le juge des lois auxquelles ces relations sont soumises. Le ciel et l'enfer en sont la sanction.

Comment porter les hommes à obéir à ces lois ? Par la parole. La parole expose ces lois, en démontre la nécessité, en explique le but, en fait comprendre la bienfaisance et détermine les volontés dans le sens de la pratique. La parole obtient ce résultat par l'expression des idées. Toute idée exprimée influe toujours plus ou moins sur la conduite des hommes ; et comme la littérature se propose l'expression d'idées et de sentiments peu vulgaires, ce qui en fait un art difficile et distingué, il s'ensuit qu'elle contribue dans une large mesure à pousser les hommes dans une bonne ou une mauvaise voie.

De ces considérations nous pouvons déduire cette série d'affirmations qui s'enchaînent l'une l'autre : Les hommes se gouvernent et gouvernent leurs semblables par les idées. La littérature a pour objet l'expression des idées de toute nature et spécialement des plus générales, des plus nécessaires, des plus élevées et en même temps des moins banales. Les idées les plus nécessaires et en même temps les moins naturelles sont celles qui changent un homme égoïste en un homme bon et généreux. Ainsi la littérature a le même objet que

la religion, ou plutôt elles sont entre elles comme le moyen et le but. La littérature est l'auxiliaire indispensable, le moyen nécessaire de la religion, et une littérature qui tournerait ses efforts contre la religion se corromprait rapidement et se détruirait elle-même, à moins qu'il ne s'agisse d'une religion abaissée qui n'en serait qu'un fragment, une caricature ou un abus.

Comme la religion, les poètes font éclater l'idéal en toutes choses : l'héroïsme, la vertu, le devoir. Les orateurs poussent les foules dans les voies de la justice, de la concorde et du progrès. Les historiens, en nous renseignant sur le passé d'où notre vie à tous est sortie, glorifient tous ceux qui ont été vraiment pères, vraiment producteurs de vie, qui ont enfanté dans la douleur et parfois en sacrifiant leur existence, les générations suivantes auxquelles ils ont légué les vertus et les idées qui font vivre. Par contre, ils stigmatisent ceux qui ont arrêté ou retardé la vie nationale.

Voilà le résumé de la bonne littérature et voilà en même temps le résumé de la bonne éducation.

Tout homme sérieusement renseigné sur la réalité des résultats poursuivis et obtenus par l'enseignement secondaire dans le siècle qui vient de s'écouler, trouvera dans l'esquisse qui précède la condamnation à peu près complète de cet enseignement. Les parents ne souhaitent pour leurs enfants qu'une chose : leur épargner toutes les difficultés de la vie et semer leur existence de douceurs continuelles, fût-ce en aggravant les charges et les peines du reste de l'humanité. Or, il est incontestable et nous avons vu que le but à poursuivre devrait être inverse : rendre les enfants aptes à vaincre les difficultés qui amoindrissent la vie générale, de façon à diminuer ces difficultés pour les autres d'abord, pour eux-mêmes ensuite.

Si le but de la presque unanimité des parents est bien tel que je viens de le signaler, celui des enfants en diffère moins encore. On n'obtient d'eux la soumission à un certain travail qu'en faisant luire à leurs yeux l'espérance d'un dédommagement prochain qui consistera dans l'aptitude à dominer leurs semblables, dont ils obtiendront ainsi les honneurs et la richesse, ou bien dans l'aptitude à goûter égoïstement les charmes du dilettantisme littéraire ou artistique. L'idée fondamentale de l'éducation, qui doit être de faire des jeunes gens qu'on élève des hommes éminemment sociaux, cette idée, dis-je, a été absente du programme moral d'éducation des deux ou trois siècles précédents.

Les meilleurs maîtres eux-mêmes n'ont pas connu cette idée, ou

du moins n'en ont pas soupçonné l'importance. Elle sortait parfois en périodes enflammées de la bouche et du cœur de certaines natures particulièrement généreuses, mais c'était une simple formule oratoire, un ornement de style, et non pas un principe qui s'impose et une loi qu'on ne saurait éluder sans se dénaturer.

Cette loi *que l'homme s'élève en développant la vie et spécialement la vie des êtres supérieurs* s'impose non seulement comme base de la moralité, mais comme explication de toutes choses. Elle explique tout le monde matériel, substances et mouvements, où tout converge vers la vie ; elle explique tout le monde moral où tout est coordonné à la vie des êtres supérieurs, tout jusqu'aux plus hautes et aux plus éminentes relations de l'homme avec Dieu. Elle est la règle de toute la littérature, qui n'atteint sa perfection que dans la mesure plus parfaite où elle en est la servante intelligente et docile. Sans elle l'histoire n'a aucun sens, ni aucun intérêt. L'histoire, en effet, pour être intéressante et profitable, doit nous démontrer que les peuples se sont élevés en grandeur et en prospérité à mesure qu'ils se sont élevés en justice, en vertus, en science, en observation des lois morales. La méconnaissance de ces lois a toujours, en effet, amené la corruption et la ruine.

Qu'il s'agisse d'exposer l'histoire et la littérature payennes, ou l'histoire et la littérature chrétiennes, il n'importe. Dieu n'a pas deux morales, ni deux manières d'agir. La justice, toujours identique à elle-même, plane sur l'histoire des peuples, et dirige tous les drames qui s'y jouent et toutes les épopées qui s'y déroulent. L'histoire ainsi enseignée forme l'homme social, parce qu'elle apprend à l'élève dans quelle voie il doit diriger son activité pour procurer davantage la vie de ses semblables. Mais jusqu'à présent, est-ce ainsi qu'on a enseigné l'histoire ? En présentant les faits historiques, ne s'est-on pas borné à en signaler les conséquences immédiates, lesquelles sont presque toujours l'opposé des suites ultérieures et des résultats définitifs ?

La religion, envisagée comme la formule suprême de la vie générale, doit donc, en matière d'éducation, pénétrer tout et utiliser tout. Les sciences nous montrent ce qu'est la nature et comment nous pouvons l'adapter à nos fins, qui sont la vie la plus large possible du plus grand nombre d'hommes possible. La littérature et la philosophie nous montrent ce que sont les hommes et comment nous pouvons développer leurs facultés et guider leurs volontés de façon à obtenir la vie la plus large possible du plus grand nombre d'hommes possible. La religion consacre ces fins diverses, les

résume, les amplifie, les épure et leur donne sa haute sanction.

Mais il ne suffit pas, en matière d'éducation, d'avoir un but : il faut encore avoir une méthode. Les mêmes raisons qui font qu'un homme sans éducation ne connaît pas le but de la vie, rendent cet homme impropre à connaître les moyens qui servent ce but, soit au point de vue théorique, soit au point de vue pratique. Bref, les fins de notre vie sont atteintes par nos facultés, lesquelles, sans culture, restent médiocres et impuissantes.

Comment se développent nos facultés ? Toutes nos facultés, quelles qu'elles soient, se développent par l'exercice. L'exercice des facultés peut être provoqué de deux façons : ou par l'initiative de l'élève, ou par l'excitation des maîtres. Se reposer complètement sur l'initiative de l'élève, c'est s'exposer à n'obtenir que de pauvres résultats, car quoique l'initiative soit plus ou moins naturelle à tous les hommes, et remarquable chez certains sujets, elle demande, elle aussi, à être développée par l'exercice, et a besoin d'une excitation extérieure. D'autre part, enfermer toute la libre activité de l'élève dans un cadre rigide qui détruit toute spontanéité et toute liberté, c'est placer dans la routine toute la valeur et toute la vertu de l'éducation. C'est anéantir l'homme lui-même sous prétexte de le développer, car c'est faire de la routine la méthode et le but de l'éducation. Or, la routine ne peut s'appliquer avec fruit qu'au dressage des animaux ou à la régularisation des habitudes humaines les plus infimes. Les facultés supérieures de l'homme, l'intelligence, le sentiment, la volonté, exigeant que chacun se décide à tout instant d'après un choix éclairé, demandent à être entourées de toutes les lumières qui peuvent perfectionner ce choix. La recherche de ces lumières, leur combinaison, leur application appellent une mise en œuvre très personnelle et très spontanée de ces facultés. Car les problèmes d'ordre moral que l'homme a chaque jour à résoudre dans la vie pratique sont tellement complexes et variés que l'on ne saurait s'en référer à une routine quelconque. C'est précisément parce que la routine gouverne fort mal la vie humaine, qu'on lui a substitué l'éducation supérieure. Cette éducation supérieure consiste dans la formation des facultés.

Nous avons déjà dit que les facultés ne se forment que par l'exercice, et nous avons ajouté que cet exercice ne peut être ni tout à fait spontané, ni mécaniquement imposé. En pratique, il convient donc de chercher le point à partir duquel une initiative trop abandonnée à elle-même deviendrait stérile faute d'excitation et d'essor, et d'autre part où l'imposition de solutions toutes faites rendrait l'esprit paresseux et par suite stérile.

L'âme humaine n'est pas un tiroir où il suffit de déposer des idées et des notions pour qu'elles y restent tout entières, c'est un terrain qu'il faut préparer pour y jeter des germes qui, par l'activité spontanée et des germes et du terrain, donneront en temps opportun des fruits au centuple. Il faut que les idées directrices de la vie, que les sentiments moteurs, que les notions générales et fécondes soient sinon totalement créés par l'élève lui-même, au moins assimilés par lui au moyen d'une activité intérieure et d'un effort personnel. Le grand mérite du maître doit être d'aider l'élève à se créer lui-même des idées et à faire siennes toutes les idées justes et toutes les notions vraies. Le maître ne doit jamais oublier qu'il opère sur des êtres vivants et libres. Il ne doit pas se comparer au potier qui façonne l'argile à sa guise, mais au jardinier qui dans la culture des bonnes plantes n'oublie pas qu'elles ont une forme spécifique, une sève particulière et qu'on ne saurait rien obtenir sans respecter les conditions de leur végétation.

Mais comment obtenir de l'élève qu'il fasse cet effort personnel, qu'il fomente sa propre activité dans le sens poursuivi par l'éducation ? Nous n'irons pas au fond de la question, mais nous avancerons un peu en disant qu'il faut s'arranger de manière à gagner sa volonté — il faut que l'élève le veuille...

On veut une chose dans deux cas : ou lorsqu'elle est agréable par elle-même, ou lorsqu'on trouve très avantageux les résultats qu'elle procure. Quelquefois ces deux cas se trouvent unis, et alors c'est parfait. Il en est ainsi par exemple lorsque l'élève à un goût prononcé, une sorte de passion pour l'étude, et que de plus il ambitionne ardemment les prix ou les diplômes que son travail lui procurera.

Jusqu'ici, depuis un temps immémorial, les établissements d'enseignement secondaire se sont résignés à ne compter que sur le second de ces moyens. Ils ont multiplié les récompenses de la façon la plus étendue et la plus ingénieuse. Dans le désir ardent d'avoir les prix, ou les distinctions honorifiques, ou les sorties de faveur promis au travail, l'élève se penchait fiévreusement sur ses livres, ses cahiers et ses dictionnaires, et par un effort où la mémoire était presque seule en jeu, attrapait des notions qui, sans cela, l'eussent laissé complètement indifférent.

Qu'a-t-on fait par cette méthode ? De brillants perroquets, des écoliers réguliers et parfois appliqués, mais rarement des hommes supérieurs. Encore même ceux-ci le sont-ils devenus malgré la méthode et non pas grâce à elle.

Y a-t-il mieux à faire ? Certes oui, et de beaucoup. Il faut que l'élève arrive à travailler, en très grande partie sinon exclusivement, par pur amour de l'objet de son travail. On objectera vraisemblablement que bien peu d'élèves sont capables de cela. Je réponds que s'il en est ainsi, c'est surtout à cause de l'absence de méthode ainsi que de l'insuffisance ou plutôt de la maladresse des maîtres. Et voici comment je l'établis.

Nous avons dit qu'on veut une chose dans deux cas : ou lorsque cette chose est agréable par elle-même, ou lorsque, tout en étant pénible en soi, elle offre manifestement par ses résultats des biens hautement ambitionnés. Or, je prétends que l'on peut toujours viser et atteindre l'un de ces deux buts, sinon tous les deux à la fois.

Et d'abord voyons l'agrément qu'offre l'étude par elle-même. Si toutes les études étaient absolument et indéfiniment désagréables par elles-mêmes, personne ne les cultiverait. Réfléchissez en effet que tout le travail que fait l'humanité est spontané. L'humanité dans son ensemble n'a de maître sensible qu'elle-même. Elle ne fait que ce qu'elle veut, et elle ne veut que son plaisir. Vainement on objecterait l'aiguillon du besoin. Le besoin, en matière d'art, de littérature, de sciences théoriques, n'est autre que le plaisir lui même de l'esprit. C'est justement ce que j'avançais tout à l'heure. Mais qu'est-ce qui fait précisément le plaisir que l'on goûte dans les arts, la littérature et les sciences théoriques ? C'est la concordance qui existe entre les procédés ou les objets de ces arts et la nature ou les tendances de nos facultés psychiques. Le beau, soit qu'on contemple celui des autres, soit qu'on le crée soi-même, produit une sorte de chatouillement délicieux dans notre cerveau, et, à cette sensation quasi physique, s'associe et correspond un sentiment très noble et très apprécié, dans notre âme immatérielle. Bref il y a un plaisir extrême à voir ou à réaliser une harmonie parfaite entre l'idéal et un objet d'art, entre une belle pensée et un beau langage, entre les principes et la conclusion, entre les phénomènes et les lois, entre un texte et sa traduction, entre l'histoire et les lois morales, entre notre devoir et notre bonheur, etc. Notre esprit est fait pour voir l'ordre en toutes choses : c'est là sa jouissance et combien vive et combien recherchée et combien universelle !

Si l'on n'arrive pas à intéresser les élèves dans tous leurs travaux, c'est qu'on les leur présente mal, ou prématurément, ou dans un ordre illogique. On ne devrait pas oublier l'ordre chronologique dans lequel se développent les facultés. L'enfant vit d'abord par les

sens et l'imagination. C'est à cette porte qu'il faut d'abord frapper. Dans les premières années d'études, il faudrait offrir à l'enfant les matières qui intéressent les sens par quelque côté : après la lecture et l'écriture, la géographie, la physique, la botanique, la zoologie. la géologie, la géométrie, etc.

Prenons par exemple la géographie. Si l'on proposait à des enfants de sept à huit ans de les conduire en promenade dans un village voisin qu'ils n'auraient jamais vu, ils accepteraient avec empressement et y prendraient un plaisir extrême. Le plaisir serait double si un cicérone intelligent leur expliquait, en les leur faisant voir, les choses curieuses ou intéressantes de l'endroit. Les enfants, mis en goût voudraient ensuite aller plus loin, et, de satisfaction en satisfaction, leur curiosité ne s'arrêterait qu'aux confins du monde.

La physique est susceptible d'avoir pour des enfants de huit à dix ans les charmes les plus séduisants. Naturellement on multiplierait les expériences dans les premiers temps, en bannissant l'algèbre. On s'occuperait d'expliquer les phénomènes les plus communs, les plus attrayants et les plus faciles à comprendre. Là aussi l'impatiente curiosité des enfants demanderait à aller toujours plus loin et devancerait les excitations du maître devenues inutiles. L'algèbre arriverait à son tour, plus tard, mais seulement quand on aurait pu convaincre les élèves que son intervention est nécessaire pour rendre compte de phénomènes ou de lois qui sans elle ne peuvent donner leurs formules et leurs solutions.

La botanique, la zoologie et la géologie se feraient sur des réatés tangibles et tout d'abord pour expliquer ce que l'on a autour de soi. Les êtres ambiants dont l'existence est mêlée à celle des élèves depuis leur bas âge, devraient être pris comme base d'intérêt, sinon comme base d'explication. L'enfant a une tendance à se prendre pour le centre de toutes choses, et tout ce qui l'entoure a pour lui beaucoup plus d'importance que les objets éloignés. Peu à peu vous corrigerez en lui ce défaut d'optique ; mais, pour le moment, au lieu de n'en tenir aucun compte, appuyez-vous sur lui. Vous avez là une provision d'intérêt, un foyer de curiosité capable, si vous savez l'attiser, de vous donner spontanément tout le rendement de travail que vous n'obtiendrez sans lui que par les efforts les plus péniblement extorqués tant de la part du maître que de la part de l'élève : profitez-en.

La géométrie, en tant que science de l'arpentage, de la coupe des pierres, etc., est à la portée d'intelligences très simples et même enfantines. Mais il faut qu'elle se présente d'abord comme une science

d'application ! Des ouvriers très jeunes et même illettrés font cette application ; pourquoi des enfants intelligents et cultivés ne la feraient-ils pas ? Si l'on veut bien ne jamais s'éloigner de l'application dans l'enseignement de la géométrie, on sera étonné de voir de quoi sont capables de tout jeunes enfants. Par une inexplicable routine, de très bonne heure on leur apprend l'arithmétique qui est bien l'une des sciences les plus difficiles et les plus rebutantes, parce qu'elle opère toujours sur des nombres abstraits. Les sens ne peuvent y avoir aucune part. J'entends bien que les quatre règles sont nécessaires dès les premières années d'étude ; mais au lieu de pousser les enfants sur des problèmes sans application pratique immédiate et qui sont de véritables casse-têtes, comme les extractions de racines, la preuve par neuf, etc., qu'on procède selon l'ordre logique en ne passant à l'abstrait qu'après avoir vu d'abord le concret. C'est ainsi que les expériences élémentaires de chimie devraient venir bien avant les problèmes d'arithmétique, même de force moyenne.

Aprés les facultés qui tiennent aux sens, celles qui se développent en second lieu sont les facultés affectives. L'enfant a d'abord le besoin de voir, puis celui d'aimer. Mais ce besoin d'aimer demande plus que tout autre à être cultivé, guidé, éclairé. Sinon l'enfant n'obéira dans la satisfaction de ce besoin qu'à des impulsions instinctives, grossières, égoïstes. Ce besoin d'aimer laissera même plutôt la place au besoin de haïr et de détruire. C'est parce que les facultés affectives ne sont généralement ni cultivées, ni guidées, ni éclairées, que La Fontaine a pu dire comme une vérité d'expérience : *Cet âge est sans pitié.*

Chez un enfant bien *élevé*, la pitié devrait être au contraire un sentiment très développé. C'est lui qui fait qu'un être est *humain.* Et comment aborder les lettres humaines, *humaniores litteræ*, si l'on n'est même pas humain ? Il faudrait donc d'abord donner les explications nécessaires pour faire comprendre le rôle que la pitié joue dans le fonctionnement de la société, et dans l'agrément général de la vie... des autres... et même de soi, car un homme méchant ne peut pas être heureux. Ici non plus les démonstrations et les applications ne doivent pas être négligées. On a beaucoup trop abandonné ce qu'autrefois on appelait assez justement la *morale en action.* J'accorde que cela manquait assez souvent de profondeur, de vérité, d'adaptation à la vie pratique. Mais qui empêche de le perfectionner ? Il faudrait faire aux adolescents un petit cours de sociologie morale, leur montrer, par toutes les expériences que la vie pratique déroule sous leurs regards, l'interdépendance de tous les âges entre

eux, de toutes les professions, de toutes les classes, de toutes les générations, et finalement de tous les hommes entre eux. Il faudrait leur faire voir comment la vie des individus n'a pas pu naître et se développer en dehors de la famille, ni la famille grandir sans la patrie, ni la patrie prospérer en dehors du labeur général de l'humanité. Ces idées, dont on ne donne pas aujourd'hui même une notion dans les classes les plus élevées, devraient être à l'état de chose démontrée et de conviction arrêtée chez les élèves des classes de grammaire. Ils trouveraient là la base de la morale et l'explication de toute l'histoire.

On exigerait de tous qu'ils donnent des preuves non équivoques de la vénération qu'ils professent à l'intérieur de leur âme pour tous leurs supérieurs et pour tous ceux qui les servent ; ils devraient voir dans tous ceux qui travaillent un de leurs auteurs, car travailler c'est produire de la vie, et la vie de tous s'alimente à un même réservoir de vie. Ils devraient donc apprendre à estimer chacun d'après la quantité de travail qu'il fait, ou du moins d'après sa bonne volonté au travail. Cette idée serait la source d'un grand respect de leur part pour tous les ouvriers en général et pour leurs domestiques en particulier. Est-ce ainsi que les choses se passent dans le cœur de nos collégiens ?

On devrait surtout exiger des élèves qu'ils se traitent entre eux comme des gentilshommes chrétiens doivent agir envers leurs pairs, c'est-à-dire avec une politesse exquise et le souci constant d'être toujours agréables les uns à l'égard des autres. Il faudrait obtenir qu'ils mettent autant d'ardeur à s'obliger et à se rendre de mutuels services, qu'ils en mettent d'ordinaire à se taquiner, à se persifler, à s'injurier, à se tromper, et parfois à se blesser grièvement. Si l'on veut faire des chrétiens et des hommes sociaux, ceci est absolument indispensable.

Les classes qui vont des classes élémentaires aux humanités devraient être surtout consacrées à l'histoire envisagée par le côté du pittoresque et des sentiments. La mémoire étant très développée, l'imagination et le cœur l'étant aussi, il faudrait alors mettre dans la mémoire de l'élève tout ce qui restera de tableaux d'histoire imagés et de chronologie pour le reste de ses jours. On réserverait la partie diplomatique et philosophique.

On continuerait dans cette période à cultiver les sciences en abordant des problèmes plus difficiles, et en essayant un peu de synthèse scientifique. Ce serait préparer une alimentation abondante pour l'apologétique et la philosophie.

On s'occuperait aussi des langues. La méthode devrait se résumer dans ces trois termes : un peu de grammaire, un peu de linguistique, beaucoup de pratique ; c'est-à-dire qu'on devrait obliger les élèves à parler la langue qu'on leur enseigne. Ce résultat devrait être poursuivi, au besoin, s'il s'agit d'une langue vivante, en envoyant l'enfant passer quelque temps dans le pays de la langue en question. M. Edmond Demolins, à l'Ecole des Roches, a pris en ce point une initiative qui lui fait honneur et qui donnera certainement d'excellents fruits.

En ce qui concerne les langues mortes, un résultat presque semblable pourrait être obtenu en donnant à l'enfant à traduire une grande quantité de textes faciles. Il faudrait proscrire absolument des textes, comme ceux de Tacite, qui sont de véritables logogriphes. Exiger de l'élève qu'il traduise fidèlement, et même élégamment, des textes faciles, est cent fois préférable à ces traductions d'un français horriblement barbare et pleines de contre sens si ce n'est de non sens, mais que la difficulté du texte rend excusables. En traduisant, *aperto libro*, ou par écrit, beaucoup de textes clairs, corrects et faciles, on arrive à se familiariser avec un grand nombre de mots et de locutions de la langue, et c'est cette familiarité qui, plus tard, aidera à résoudre les difficultés des textes obscurs, alors, en outre, que l'intelligence plus mûre comprendra plus aisément des pensées qui ne sont pas à la portée d'un cerveau d'adolescent.

Dans tout cela, l'enfant ayant devant lui un travail à sa portée, qui intéresse ses facultés, et qu'avec de la bonne volonté et les explications préalables de ses professeurs, il peut rendre parfait, l'enfant, dis-je, a toujours son goût stimulé et son attention éveillée par le travail lui-même. C'est pour lui un amusement, et il n'a pas besoin, pour donner toute sa mesure, d'être mis au régime des punitions. Ainsi dirigés presque tous les élèves se trouveraient punis d'être empêchés de travailler.

Le principe qui nous a guidés jusqu'ici est que l'exercice normal des facultés de l'enfant est pour lui un véritable plaisir. Dieu, qui a voulu que l'homme ne pût, que par un travail continuel, connaître le caractère et les lois des êtres qui nous entourent, et approprier ces êtres à nos besoins physiques, intellectuels et moraux, Dieu, dis-je, a attaché à tous ces travaux. une jouissance très vive et inépuisable. Dans le travail physique, la jouissance consiste à obtenir le résultat désiré ; dans le travail intellectuel, la jouissance consiste à comprendre. Saisir les rapports des êtres avec leurs lois, de ces lois avec leurs milieux ambiants, de ces lois et de ces milieux avec leur

vie, et enfin les rapports de ces êtres, de ces lois et de ces vies avec nos lois, nos besoins et notre vie, voilà la source et l'essence de la joie intellectuelle. Plus largement est atteint le résultat poursuivi, plus grande est la joie de notre esprit. L'esprit, en effet, est fait pour comprendre ; il veut comprendre l'ordre des choses, faire en lui-même la lumière qui le guidera dans le meilleur arrangement de sa vie. Si on lui procure cette satisfaction, on n'aura pas besoin d'autre appât pour l'exciter au travail, et obtenir de son cerveau le maximum de rendement.

Mais pour y arriver il faut étudier avec soin l'éveil, l'aptitude et le désir des facultés de l'enfant. Il faut se modeler sur celui-ci au lieu de l'obliger à se soumettre avec répugnance à des corvées qui sont tout au rebours de ses goûts, de ses aptitudes et du développement de ses facultés.

Il faut qu'il y ait toujours équation entre ce développement et le travail qu'on lui propose, comme il doit y avoir équation entre la préparation du terrain, la saison et la semence. Le meilleur directeur pédagogique, c'est encore l'enfant lui-même.

Ajoutons, pour ne rien omettre des éléments d'équilibre qui doivent se trouver dans un bon plan d'éducation, que le corps de l'enfant ne doit pas être moins exercé que son intelligence et ses facultés morales. En cela on doit se proposer un triple but : développer le corps de l'enfant, lui assurer une bonne santé et conserver ses forces intellectuelles pendant un temps aussi long que possible. Le corps, lui aussi, ne se développe que par l'exercice, et un corps dont les membres principaux ne sont pas suffisamment exercés, reste anémique, s'étiole et dépérit peu à peu. Dans un corps qui ne se développe pas faute d'activité physique, le sang demeure pauvre et n'a pas la force de se dépouiller des impuretés qu'il renferme ou qui se forment en lui. Ces impuretés donnent, à la moindre occasion, naissance à de graves maladies, et, en restant dans le corps, l'usent prématurément. Enfin, le cerveau, cet instrument indispensable du travail intellectuel, ne conserve ses forces que dans la proportion où l'ensemble du corps garde lui-même toute sa vigueur. L'inaction physique devant, à la longue, engendrer l'affaiblissement du corps, le cerveau s'affaiblira, lui aussi, à coup sûr à la seconde génération si ce n'est à la première.

Une éducation parfaite et complète exige donc le développement harmonique du corps, ce qui ne s'obtient que par de vigoureux et fréquents exercices. Pourquoi ne demanderait-on pas ces exercices en grande partie à un métier manuel ? J'y verrais de grands et nom-

breux avantages. Ces jeunes gens auraient plus tard, pour le gain de leur vie, plusieurs cordes à leur arc ; si le gain obtenu par les travaux manuels est, en général, modeste, il est aussi beaucoup plus sûr que celui des travaux intellectuels. De plus, il est bon de savoir faire ce que l'on est appelé à commander. Enfin, rien ne me paraît plus propre à faire apprécier la valeur des ouvriers manuels et à relever leur condition dans l'estime des classes plus fortunées. Quoique les jeunes élèves ne consacrent qu'un temps assez court à ces travaux manuels, et n'y voient qu'un exercice récréatif, ils peuvent juger néanmoins de ce que ces travaux ont de nécessaire, de pénible et de méritoire.

Après des classes élémentaires et moyennes ainsi conduites, l'élève abordera avec un esprit très ouvert les classes d'humanités et de philosophie. Il aura un grand appétit d'instruction et de fortes habitudes de travail. Son intelligence, accoutumée dès l'enfance aux méthodes d'analyse et aux explications rationnelles, accueillera avec enthousiasme les synthèses de la philosophie, car les notions scientifiques dont il aura été doté depuis plusieurs années, n'auront pas laissé de provoquer son esprit à des essais personnels de philosophie. Grâce à cela, les grandes vérités philosophiques ne seront pas pour lui des quintessences d'abstractions, exposées par suite à s'évanouir dans le vide, mais l'expression des rapports de notre intelligence avec les réalités, expression inébranlable et convaincante comme les réalités elles-mêmes. Qu'est-ce, au fond, en effet, que la bonne philosophie, si ce n'est les réalités elles-mêmes exprimant leurs rapports, dictant leurs lois à notre esprit et manifestant, à travers la variété de leur structure, leur tendance à la simplicité ?

L'idée simple qui se dégage des mouvements normaux de tous les êtres, c'est le déploiement de l'activité vers la vie. Dieu, qui est la vie, est là agissant ou excitant. En cela il s'est donné l'homme comme collaborateur. Mais pour que celui-ci devienne un collaborateur parfait, il doit être formé à ce rôle et par des maîtres avisés et par ses propres efforts. C'est là le but de l'éducation.

Ainsi l'éducation doit faire d'un jeune homme un être plus divin, *mens divinior*. Cet homme bien élevé doit représenter, mieux que les autres hommes, la Providence elle-même. Il doit être pour ses semblables une source de vie : de vie physique, par le travail manuel qu'il fera lui-même ou qu'il rendra plus fructueux chez les autres, grâce à des organisations sociales mieux entendues ou des méthodes plus perfectionnées ; de vie intellectuelle, par une possession plus forte des principes qui expliquent toutes choses et par une

étendue plus vaste de notions relatives aux contingences les plus utiles ; enfin de vie morale, en faisant irradier de sa personne les rayons contagieux de la charité. Tandis qu'un homme mal élevé ne songe qu'à lui et fait converger vers les satisfactions de son égoïsme le plus qu'il peut d'efforts humains, l'homme bien élevé s'oublie lui-même pour s'occuper surtout du bien de ses frères. En cela il s'élève, car s'élever, c'est se rapprocher de Dieu et imiter son activité vaste et bienfaisante.

J'ai esquissé les principes de l'éducation. Ils sont conformes à ceux de l'Evangile. Les nations qui les adopteront, grandiront. Celles qui s'en écarteront, dépériront. Celles qui les repousseront totalement se voueront à la mort. La France en est aujourd'hui pratiquement bien loin. Mais il y a de nos jours, dans les esprits, des bouillonnements visibles qui ne sont que des aspirations confuses vers la réalisation de ces idées. Travaillons à les vulgariser et à les mettre en pratique.

PAUL LAPEYRE.

L'Abbaye royale de Saint-Victor de Paris

(Suite.)

Les marchands d'épices parisiens acquirent donc une cliente en la personne de la grande dame norvégienne.

Ernis reçut à Paris la visite de son neveu Germond, le fils de sa sœur. Celui-ci, à peine retourné en Norvège, lui écrivait :

Germond salue très humblement son bon oncle Ernis et lui souhaite tout ce qu'un neveu peut souhaiter à son oncle. Je viens vous faire savoir que je suis arrivé sain et sauf dans ma patrie. Et bien souvent déjà j'ai pensé à revenir en France. J'ai regret de vous avoir quitté. Mais, bien que mon désir soit de vous rejoindre le plus tôt possible, j'en suis empêché de toutes manières. Nous éprouvons en Norvège de terribles calamités : aux uns on confisque leurs biens, les autres sont jetés en prison, à d'autres encore on tranche la tête [1]. C'est pourquoi mon père et tous mes parents ne veulent pas me laisser partir. Toutefois, mon oncle bien-aimé, si vous ou ma très chère mère, vous êtes d'avis que je m'en aille quand même, écrivez-le-moi le plus tôt que vous pourrez. Salut [2].

De fait il est curieux de constater qu'il y avait entre la France et des pays éloignés comme la Norvège des communications relativement nombreuses. Les gentilshommes et les clercs scandinaves aimaient à fréquenter nos écoles ou nos pèlerinages [3].

Ceci est plus vrai encore des clercs anglais, fort nombreux sur le continent, et à Saint-Victor même. Ernis passait pour leur être très secourable, et l'abbaye, de son temps, leur fut

[1] Allusion probable à la guerre déclarée entre Valdemar, roi de Danemark, et Erling, roi de Norvège.

[2] J. de Th. ad an. 1267.

[3] Comme ceux à qui le chancelier Hugue de Champfleuri fit rendre une chape déposée en gage entre les mains du prévôt de Chaumont (*Chialfmunt*). P. L. 196, col. 1588).

hospitalière. Aussi l'abbé de Westminster, Laurent, qui lui tenait par des liens de parenté, n'hésita pas à lui recommander le cousin de son prieur qui s'en allait en France pour y tenir les écoles en quelque ville du royaume [1].

Un peu plus tard, Laurent adressait à Ernis Jean, son propre neveu.

pour qu'il le dirigeât de ses conseils, l'entourât de sa protection, afin de le maintenir dans l'honnêteté et l'empêcher de perdre son temps en futilités [2].

Un autre anglais, R., clerc de l'église de Glocester, partant pour Rome, avait laissé en dépôt à Saint-Victor trois marcs sterlings. Il écrivit à l'abbé Ernis pour les lui réclamer, lui rappelant qu'il les lui avait remis en mains propres,

dans la petite salle des hôtes, en présence du frère Henri ; et qu'en même temps, pour le cas où il serait mort en route, il avait par testament laissé un marc à l'abbaye, un autre aux pauvres, un demi-marc aux lépreux et un demi-marc à son serviteur.

La condition, Dieu merci, n'ayant pas été réalisée, il réclamait son argent et les autres objets laissés à Paris [3].

Nous avons donné ailleurs les lettres de l'évêque d'Hereford et de l'abbé de Bristol.

Quant à Louis VII, il ne tint pas rigueur à Ernis de ses relations étrangères. Vers 1164, il lui écrivait ce billet :

Louis, par la grâce de Dieu roi de France, à son ami Ernis, abbé de Saint-Victor, salut. L'abbé de Saint-Mesmin d'Orléans s'est plaint à nous de vos hommes de Puiseaux. Si vous pouvez y remédier par vous-même, nous n'aurons garde d'intervenir. Prenez donc jour avec ledit abbé pour vous rendre à Puiseaux et terminer cette affaire, par exemple, le vendredi après l'Assomption, ou autre jour convenable. Autrement nous vous appellerons lui et vous devant nous, et le différend sera vidé en notre présence [4].

[1] P. L. 196, col. 1385. — Nous savons que Laurent devint abbé de Westminster grâce à la faveur du roi Henri II qui avait dû se résigner à la déposition de l'abbé Gervais, son neveu, dissipateur des biens de l'abbaye (Harpsfeld liv. XII, cap. XXIV).

[2] J. de Th. ad an. 1166.

[3] J. de Th. ad an. 1166.

[4] J. de Th. ad an. 1164. — H. F. XVI, 114.

Louis VI, lorsqu'il avait donné aux Victorins l'église et la terre d'Amponville, s'y était réservé un pied-à-terre de chasse dominé par une tour appelée la tour *de la Fortune*. Il arriva du temps d'Ernis que des paysans pénétrèrent par effraction dans l'habitation royale pour la mettre au pillage. Louis VII réclama aussitôt, auprès de l'abbé, qu'il lui fût fait justice :

Louis, par la grâce de Dieu roi des Francs, à son ami Ernis l'illustre abbé de Saint-Victor, salut.

Vous savez le tort que nous ont fait les hommes d'Amponville. Cinq d'entre eux nous ont déjà fait satisfaction. Nous vous enjoignons donc de remettre la Fortune en état, et de faire comparaître devant vous vos hommes (qui furent nôtres), dans la huitaine à partir de mercredi. Faute pour vous de le faire, nous nous transporterons à Amponville. Si quelques-uns étaient coupables d'avoir seulement participé à l'effraction de notre maison, sans avoir rien gardé de l'argent volé, obligez-les quand même solidairement à restitution. Car nous voulons de notre côté que nos hommes nous donnent satisfaction pour le dégât fait à la Fortune [1].

Peu après, le roi, par une charte solennelle, termina une longue querelle survenue entre l'abbaye victorine et celle de Saint-Séverin de Château-Landon, au sujet des annates de Saint-Sauveur de Melun [2].

Ernis mit encore à profit la bienveillance royale pour affranchir ses subordonnés de servitudes gênantes. Louis VII écrivait à son féal Pierre de Milli.

L'abbé de Saint-Victor nous a fait savoir que ton vassal Josbert de Fleuri a placé dans sa terre un hôte qui a des filles et une famille, lesquelles sont un objet de scandale pour les chanoines. Aussi nous t'ordonnons de faire débarrasser ceux-ci de cet hôte. D'ailleurs l'abbé ne veut pas se départir en ceci des règles de la justice : il offre ou d'acheter la terre en question, ou de l'échanger, ou

[1] H. F. XVI, 156. — P. L. 196, col. 1382. — Les gens d'Amponville avaient pris exemple sur leurs turbulents seigneurs. Le prieur d'Amponville, Erric, écrivait à Ernis qu'Ursin de Jadeville avait pillé le prieuré, interdit aux serfs de l'abbaye d'y cultiver les terres, et de plus aposté des maraudeurs pour y exercer jour et nuit des ravages. Assigné devant l'abbé pour le mercredi de la Pentecôte, il s'était moqué de l'assignation. « C'est pourquoi, ajoute le prieur, je vous prie de nous faire savoir au juste le jour que vous viendrez ici. » (P. L. 196, col. 1385. — J. de Th. ad an. 1167.)

[2] J. de Th. ad an. 1165.

de donner au propriétaire l'équivalent du revenu que peut rapporter un hôte. Salut[1].

Le roi de France éprouvait depuis longtemps une peine cuisante dont, sans doute, *son ami* Ernis avait été le confident. Dieu n'avait pas encore envoyé à son foyer l'héritier du royaume. De ses trois mariages il n'avait eu que des filles.

Aussi, écrit Jean de Paris, il réclamait de tous côtés des prières ; la reine Adèle faisait, pour fléchir la rigueur du ciel, d'abondantes aumônes. Comme le chapitre général des abbés cisterciens se tenait à Cîteaux (1164), le roi s'y rendit pour leur recommander son intime désir, et se proterna devant eux au chapitre les mains étendues, les yeux tout en larmes. Malgré les protestations des abbés, jamais il ne voulut se relever qu'ils ne lui eussent donné l'assurance qu'il aurait bientôt un fils[2].

Aussi quelle joie et quel triomphe lorsque, « une nuit de l'octave de l'Assomption, en 1165, naquit le très noble rejeton du roi Louis, son fils Philippe », celui qui devait être Philippe-Auguste ! Le moine de Saint-Germain, continuateur de la chronique d'Aimoin, raconte comment la nouvelle en fut portée dans son abbaye au moment où le chœur entonnait à Laudes le cantique de Zacharie : *Benedictus qui venit in nomine Domini.*

Louis VII manifesta son bonheur en récompensant généreusement un sergent de la reine, nommé Ogier, qui le premier lui avait annoncé la naissance de son fils :

[1] Ce prieuré de Fleuri donna à l'abbé d'autres soucis. Un seigneur voisin, du nom de Frédéric de Ferri, avait exercé contre lui de vrais actes de brigandage. Ernis demanda justice à l'archevêque de Sens qui excommunia le coupable. Le reste de l'affaire nous est révélé par une lettre d'Ernis au frère Mathieu, prieur de Fleuri, et à son confrère Alard, prieur d'Orgenois :

« Ernis, abbé de Saint-Victor, à ses chers frères Alard et Mathieu. Le seigneur, roi à qui nous ne pouvons ni ne voulons rien refuser, ainsi que les personnes de son entourage, nous ont supplié en présence des évêques de Paris et de Meaux de faire lever la censure lancée par l'archevêque de Sens sur l'église Saint Martin, les serviteurs et les hôtes du seigneur Ferri. Celui-ci d'ailleurs a promis de réparer, d'après les conseils des évêques de Paris et de Meaux et nos propres exigences, le mal qu'il a fait à l'église de Fleuri. Tous avons donc écrit à l'archevêque de Sens pour le prier de suspendre sa sentence jusqu'à ce que le chevalier Ferri ait tenu parole. Voilà ce que nous voulions faire savoir à votre fraternité. Salut » (J. de Th. ad an. 1165).

[2] *Mem. hist.* B. N. Ms. lat. 15011, f° 392.

Au nom de la sainte et indivisible Trinité, Amen. Moi, Louis, par la grâce de Dieu roi des Francs. Depuis longtemps le désir unique et toujours irréalisé de tout le royaume était que Dieu, dans sa bonté, nous donnât un fils qui pût porter un jour notre sceptre et gouverner après nous le pays. Et nous de notre côté nous soupirions après une descendance de meilleur sexe, *épouvanté que nous étions du nombre de nos filles*. C'est pourquoi, quand nous vîmes l'héritier tant désiré, rempli d'allégresse, nous avons rendu grâces au Très-Haut, et à cause de la joie ineffable qui a fait tressaillir à cette nouvelle les moelles de notre cœur et de notre corps, nous avons voulu récompenser le messager...

Et il donne à Ogier une rente perpétuelle de 3 muids de blé à prendre sur la grange de Gonesse [1].

Le prince fut baptisé le lendemain de sa naissance par l'évêque de Paris, Maurice de Sulli, en l'église de Saint-Michel-en-Grève.

Hugue, abbé de Saint-Germain-des-Prés, tint l'enfant dans ses bras, en qualité de parrain, sur la fontaine baptismale. Furent aussi parrains Hervey (Ernis), abbé de Saint-Victor, et Odon, ancien abbé de Sainte-Geneviève. Les marraines furent les sœurs du roi, Constance, femme de Raimond, comte de Saint-Gille, et deux veuves parisiennes.

Ainsi parle encore le moine de Saint-Germain [2].

La comtesse de Saint-Gilles tint à rendre plus étroits encore les liens d'affinité spirituelle qui l'unissaient à l'abbé de Saint-Victor. Elle acheta d'Harcher, fils de Savari *de Cauda*, une terre de la valeur de 40 livres, sise près de la forêt de Vincennes, la donna à l'abbaye victorine et déposa la charte de sa donation sur l'autel majeur de l'église, en présence de l'abbé Ernis, de tous les chanoines et d'une nombreuse assistance. Elle y ajoute, après avoir relaté ce qui précède :

« ... Je tiens surtout à faire connaître que l'abbé et les frères de Saint-Victor m'ont admise à la participation de leurs prières et bonnes œuvres et de celles qui seront faites dans leur église à perpétuité, pendant ma vie et après ma mort. Mon nom sera inscrit dans leur martyrologe, et tous les ans, au jour de mon décès, ils feront mon anniversaire... [3] »

[1] Arch. nat. K. 24, n° 10. Tardif, *Mon. hist.*, n° 588.

[2] P. L. 196, col. 1383.

[3] Cette clause fut fidèlement remplie. Voir *Necrol. Vict.* 3 Non. Sept.

Le parrain de Philippe-Auguste fut en relations plus ou moins intimes non seulement avec les membres de la famille royale, mais encore avec les palatins, qu'il rencontrait souvent à la Cour. Il y rencontra en effet Etienne de la Chapelle, dont le frère devait être plus tard chambrier de France, et qui lui-même, après un court passage sur le siège métropolitain de Bourges, où il succéda à Pierre de la Châtre, devait passer ses dernières années dans la paix de l'abbaye victorine.

En attendant, Etienne fit valoir les droits de l'amitié pour obtenir comme chapelain un Victorin, Fr. Pierre, son parent. Il est tout probable qu'il fut écouté [1].

On connaissait au loin la haute situation occupée par Ernis et son influence auprès du roi. Le légat apostolique Odon, cardinal diacre de Saint-Nicolas *in Carcere*, ayant échoué en Angleterre dans ses négociations au sujet de saint Thomas de Cantorbéry, ne crut pas devoir trouver de meilleur intercesseur pour obtenir de Louis VII la faculté de circuler et de séjourner librement sur ses terres. Ernis cependant n'eut pas un succès complet :

J'ai fait ce que vous m'avez ordonné, écrit-il au cardinal ; j'ai été trouver le roi et l'ai salué de votre part. J'ai pu l'entretenir à part et assez familièrement de vos peines, de vos soucis, et de votre désir d'obéir au Pape et de retourner auprès de lui. Je lui ai demandé ce qu'il en pensait. Très tranquillement il me fit part de ses intentions ; et, en toute franchise, voici tout ce que j'ai pu obtenir. Il accorde bien volontiers que vous alliez retrouver vos frères les cardinaux en quelque endroit qu'ils se trouvent, pour concerter les moyens de rejoindre le Pape. Dans ce but, pour l'amour de vous et l'honneur de la Curie, il vous délivrera un sauf-conduit mettant à couvert votre personne et vos biens, sur toutes ses terres et celles de ses barons, jusqu'à Saint-Gilles. Là il ordonnera à sa sœur et au comte de vous recevoir avec honneur et de pourvoir à votre sécurité jusqu'à ce que vous puissiez continuer votre voyage. Quant à séjourner sur ses terres, il ne veut accorder aucune permission à cet égard, et il m'a même défendu de lui en reparler. Envoyez donc ici pour prendre le sauf-conduit, à votre convenance. Il m'a cependant averti que plusieurs passages sont au pouvoir du roi d'Angleterre, et que, pour ceux-là, il ne garantit rien. Salut, et croyez-moi, à vos ordres, votre serviteur [2].

En une autre circonstance, le cardinal Odon avait demandé

[1] J. de Th. ad an. 1165.

[2] Marten. *Ampl. coll.* VI, col. 240. — P. L. 196, col. 1384.

à « son très cher frère et ami Ernis » copie de lettres royales dont il avait besoin. Ernis ne put se les procurer, mais lui résuma le contenu des lettres. Flairant un piège de la chancellerie, Odon, tout en remerciant son correspondant des services déjà rendus, déclarait ne pouvoir s'en contenter. En terminant, il constatait qu'ayant réduit sa suite à deux clercs et trois serviteurs, il pouvait séjourner chez n'importe lequel de ses amis [1].

Un autre solliciteur, au service d'un maître inconnu comme lui, fait passer mystérieusement à Ernis des lettres destinées au roi, avec prière d'y apporter les modifications opportunes, de les faire écrire par une autre main, la sienne étant trop connue, et de les faire porter à la Cour par un convers ou un chanoine de confiance [2].

Ernis fut chargé d'une mission d'ordre bien plus délicat encore lorsque le propre frère de Louis VII, Henri, archevêque de Reims, lui adressa une lettre où il plaidait chaleureusement la cause du chancelier Hugue de Champfleuri, avec prière de la présenter au roi, et d'insister de son côté dans le même sens s'il y avait lieu ; mais de la déchirer si la disgrâce du chancelier était une fausse nouvelle ou si le roi lui avait rendu sa faveur avec les sceaux de France [3]. Ernis présenta la lettre de l'archevêque, mais ne put empêcher l'éloignement du chancelier.

D'autre part on trouve Ernis aux côtés du roi d'Angleterre, à Angers, pendant les fêtes de Pâques de 1166 [4].

On conçoit facilement qu'avec de telles relations l'abbé de Saint-Victor se soit ménagé partout de puissantes influences. Il avait surtout senti le besoin de les étendre du côté de la Cour de Rome, lorsque le pape Alexandre III, se trouvant à Paris pour Pâques de 1163 [5], avait dû, en visitant l'abbaye, lui faire en plein chapitre de sévères recommandations pour

[1] J. de Th. ad an. 1168.

[2] J. de Th. ad an. 1168.

[3] Duchesne IV, p. 569 et 570. — H. F. XVI, 192.

[4] H. F. XVI, 516.

[5] Alexandre III s'était réfugié en France en 1162. Il passa à Tours les derniers mois de cette année et vint à Paris au commencement de 1163. Maurice de Sulli avait commencé les premiers travaux pour la construction de Notre-Dame, et Jean de Paris nous apprend que le Pape en posa solennellement la première pierre (B. N. Ms. lat. 15 011 f° 394 v°).

Il y avait aux archives de Saint-Victor une charte par laquelle, cette année

la sérieuse et paternelle administration de son troupeau. C'est le Pape lui-même qui nous l'apprendra un peu plus tard. Mais n'anticipons pas. La mauvaise impression du Pape va s'atténuer; Ernis comptera des amis de plus en plus nombreux parmi les cardinaux et l'entourage immédiat du Pontife; et, pendant six ans encore, sa fortune ne subira point d'éclipse.

Le cardinal Pierre de Bonis lui a recommandé le vieil abbé d'Eu, Roger; mais il lui a promis implicitement sa protection. Il en est de même du cardinal napolitain Jean Pinzuti, qui demande des recrues pour Saint-Pierre *ad Aram*. Enfin le plus dévoué est encore le chapelain du Pape, cet autre Victorin, Fr. Pierre, lequel d'ailleurs n'hésite pas à exiger la réciprocité :

Vous auriez tort de me considérer comme étranger, écrit-il à Ernis; car je reste votre confrère, je suis avec vous de cœur et, de plus, toujours prêt à vous rendre service. Je vous prie donc d'acquitter à mon égard le droit que j'ai en quelque sorte à la charité commune. Envoyez-moi une chape fourrée qui me garde du froid. Faites la faire de telle sorte qu'elle soit de mise à la cour pontificale, assez longue, assez ample... Je vous rappelle que le Fr. Robert de Bristol m'a trompé au sujet des deux marcs d'argent que je lui avais prêtés pour m'être rendus à la Saint-Jean-Baptiste déjà passée [1] ...

Le Fr. Robert de Bristol fait l'objet d'une seconde lettre où le pointilleux chapelain réclame à Ernis une intervention auprès de l'abbé du délinquant, pour rentrer au plus tôt en possession de sa créance,

afin que pour l'avenir j'aie tout lieu d'être disposé à rendre volontiers service à ceux de notre ordre [2].

Nous avons déjà nommé cet Alexis Capocci, sous-diacre de l'église romaine, venu en France vers 1157 avec de si hautes recommandations, pour y étudier aux écoles parisiennes. Au bout de quinze mois, Adrien IV rappelait à lui ce jeune homme

même, le doyen Clément et le chapitre de N.-D. donnent à Loonel et à sa femme Pétronille, bourgeois de Paris, deux maisons en échange de la leur qui avait été cédée à l'évêque pour être démolie dans le percement d'une rue devant le parvis.

[1] J. de Th. ad an. 1166.

[2] P. L. 196, col. 1383.

sur lequel reposaient de grandes espérances. En même temps partaient de la Cour romaine des lettres de cardinaux destinées à lui ménager partout bon accueil sur sa route, auprès de leurs amis d'outre-monts. Le cardinal Pierre de Bonis écrivait à son ami l'abbé de Saint-Laurent de Blois :

Alexis est notre frère et notre parent ; nous réputerons fait à nous-même tout le bien que vous lui ferez.

Le cardinal Grégoire de Suburra écrivait à l'évêque d'Auxerre, Alain, et à Thibaut, abbé de Saint-Germain-des-Prés,

pour son très cher ami et parent, que le seigneur Pape rappelle à lui, de l'avis unanime de ses frères, afin de l'élever à de plus hautes dignités.

De même l'heureux sous-diacre était chaleureusement recommandé à l'archevêque de Reims par le cardinal diacre Jacques ; à l'archevêque de Sens, par le cardinal Grégoire ; à l'archevêque de Tours, par le cardinal Othon ; à l'évêque d'Angers, par le cardinal Roland Bandinelli, qui devait être le pape Alexandre III ; à l'évêque Arnoul de Lisieux, par le cardinal Octavien, le futur antipape, qui l'appelait « son très cher ami et frère Alexis, appartenant à la noblesse romaine » ; à l'abbé de Verceil, par le cardinal Jules, évêque de Préneste [1].

Alexis accompagna le pape Alexandre III dans son voyage en France. Nous retrouvons sa trace à Chartres en 1163, dans un billet curieux qui nous révèle le nom de sa famille. Jean *Capocci*, son frère, en présence de Jean Giorgi et de Grégoire et Jean, les neveux du cardinal Jean de Naples, promet de lui donner avant le milieu de juillet une coupe d'argent de la valeur d'un marc, ou bien quarante sous parisis ; et en plus, 8 sous parisis à Jean Giorgi, le tout garanti sur sa part de patrimoine, en cas de mort... etc... [2].

Alexis Capocci n'eut que faire de la libéralité fraternelle. Quand le pape Alexandre III reprit le chemin de l'Italie, le sous-diacre de l'église romaine obtint la permission de ne pas

[1] J de Th. ad an. 1159.

[2] Daté de Chartres le jour de la Chaire de saint Pierre (22 février). — J. de Th. ad an. 1163.

l'accompagner, et s'en fut demander son admission à Saint-Victor. On conçoit l'accueil fait à une telle recrue. En fait, le moment était mal choisi ; la jeunesse religieuse d'Alexis Capocci allait traverser des régions tempêtueuses dans l'histoire de l'abbaye. Au moment où il sentait venir l'orage, le Pape se souvint de lui et écrivit à l'abbé et au chapitre de Saint-Victor une lettre où il leur recommandait « notre cher fils Alexis, notre sous-diacre, qui a pris l'habit de la profession canonique dans votre église [1] ».

Ernis, en prévision sans doute des gros temps qui déjà menaçaient, ne s'était pas contenté des amis qu'il avait déjà en grand nombre à la Cour romaine. Il y entretenait un certain Fr. Anselme, souple et avisé, si l'on en juge par la lettre suivante. Le ton est légèrement ironique ; évidemment Anselme sentait qu'Ernis avait besoin de ses petits services :

A Ernis, abbé de Saint-Victor, son vénérable père, redoutable en tout et partout, Anselme, son fils très soumis, filiale affection et pardon éternel du Christ. Je crois bon de vous avouer que votre valeur et votre excellente religion m'ont attaché à vous d'un lien indissoluble. Aussi vous convient-il de faire en sorte qu'une union si solide ne devienne par votre faute une honteuse désunion. Par sainteté et par religion, vous êtes prudent ; vous ne devez donc rien faire de défendu. Or, c'est chose connue qu'il est surtout interdit de manquer de parole. C'est pourquoi je prie votre sainteté de m'accorder, pour l'expiation de mes péchés, de revenir au cloître. Salut [2].

Parmi les abbés de l'Ordre victorin, même les moins hostiles à Ernis, tels que Yve, abbé de Saint-Memmie de Chalon, on se défiait des lumières ou de la sincérité du Fr. Anselme. Nous avons plus haut rapporté la lettre de l'abbé de Saint-Memmie, écrivant au Fr. Nicolas, son ami, qu'il a exigé de son mandataire le serment de ne rien faire contre lui-même ou contre l'abbé Ernis.

[1] J. de Th. ad an. 1170.
[2] J. de Th. ad an. 1166.

(A suivre.)

D. Fourier Bonnard.

Les Mémoires du Général de Wet

Pour ceux qui n'ont pas vu se dérouler les phases terribles de notre propre désastre, la guerre du Transwaal est certainement l'événement le plus tragique et le plus captivant de notre époque.

A chaque nouvelle bataille nous avons vibré de tout notre être. Cette cause incarnait pour nous la lutte injuste par excellence de l'ambition sans frein, du fort contre le faible, écrasant un peuple seulement armé de ses droits. Mais étions-nous bien dans le vrai quand nous stigmatisions ainsi la conduite de l'Angleterre ? Ne sommes-nous pas portés à juger sévèrement une rivale dans toutes ses entreprises belliqueuses ? N'est-il pas préférable de régler notre jugement, non suivant les inspirations d'un chauvinisme ardent, mais sur l'étude froide et impartiale des faits ?

Au premier examen, la vérité éclate à tous les yeux. Les Anglais se sont implantés dans le pays, ils l'entourent, ils exploitent ses champs d'or, ils veulent les posséder : donc ils les auront. Nous connaissons assez le caractère de l'Angleterre. Pas une considération ne peut l'arrêter dans la réalisation de ses desseins sur l'Afrique du sud. La même nation qui s'est emparée de Chypre, au mépris de toute espèce de droit, qui s'est installée en Egypte grâce au triomphe d'une politique d'accaparement, convoite maintenant le libre passage du Cap au Caire.

Une misérable petite république comme le Transvaal est-elle de taille à se mettre en travers de ces vastes projets d'empire? Assurément non. On l'écartera ; si elle résiste, elle sera brisée.

N'importe quel esprit politique pouvait donc prévoir pour un terme plus ou moins éloigné l'envahissement par l'Angleterre de ce petit Etat si malencontreusement placé.

Nous voyons alors la conquête anglaise suivre sa progression. De même que dans la Haute Vallée du Nil, l'entrée en scène des armes britanniques est d'abord marquée par un échec, à la défaite de Gordon correspond Majuba. Puis dans le silence et l'ombre, une seconde expédition sera plus sûrement préparée. L'obstacle,

mesuré une première fois, sera de nouveau abordé, mais cette fois avec toutes les précautions voulues. Fatalement et comme à Kartoum, le plus fort l'emportera et ne craindra plus pour arriver au but de démasquer toutes ses batteries.

Dès 1895, le jeu des Anglais n'était que trop clair. L'expédition du docteur Jameson passe, en fait d'impudence, tout ce qu'on peut imaginer.

Un raid aussi absurde ne mérite la notoriété qu'il a eue que par les hautes complicités qu'ils nous a dévoilées. Complicité de M. Chamberlain, plaidant la cause de Cecil Rhodes ; complicité du Gouvernement, relâchant les prisonniers et refusant plus tard le payement de l'indemnité.

C'est à cette date qu'il faut faire remonter le silence approbateur et honteux de la France.

C'est à cette même époque que les yeux des Transvaaliens furent bien obligés de se dessiller. Dès lors les Burghers durent fortifier leurs cœurs pour les tenir à la hauteur des plus hautes résolutions. Les tracasseries n'eurent plus de fin. Des pétitions circulèrent sous une direction occulte et firent entendre aux oreilles de l'Angleterre des griefs injustifiés contre le gouvernement du Transvaal. L'ingérence étrangère dans les affaires de Prétoria sut élever ses prétentions, pour dépasser indéfiniment la limite des concessions que la République africaine ne se lassait jamais d'admettre.

Ce jeu, qui équivalait à une déclaration de guerre, était destiné à gagner le temps nécessaire pour permettre l'arrivée des troupes. C'est ainsi, malgré l'esprit de conciliation inlassable du peuple Boer, qu'il se trouva malgré tout engagé dans la guerre. Et voilà pourquoi nous ne pouvons nous défendre d'une immense sympathie pour une petite nation poursuivie, traquée, alors qu'elle cherche seulement, mais à tout prix, à sauver sa liberté. Que les temps modernes nous fassent assister à une pareille iniquité, cela est décourageant. Malgré notre fameuse civilisation, nous en sommes encore là !

Pour nous faire oublier la honte de pareilles brutalités et réconforter nos âmes, nous avons vu heureusement sous nos yeux, et en face des Anglais, de nobles héros dont l'un des plus illustres est le général de Wet.

Le futur commandant en chef n'est avant la guerre qu'un simple fermier des environs d'Heilbron. On sait que l'Etat libre d'Orange était uni au Transwaal par un traité qui l'engageait à soutenir celui-ci en cas d'attaque. La loi militaire de l'Orange oblige tous les

citoyens de seize à soixante ans à se tenir prêts à combattre pour la patrie. De Wet se présente donc à son district accompagné de ses trois fils Suivant la règle, chacun amène un cheval, une selle, un harnais, un fusil et trente cartouches, enfin des vivres pour huit jours.

Une fois en campagne, on se nourrit de viande fraîche. Les animaux pris à la chasse sont dépecés et mis en parts. Puis les Burghers préparent chacun leur repas.

Dans ses mémoires, le général de Wet s'exprime ainsi :

« Nous prenions nos vivres et nos munitions, souvent nos armes, où nous pouvions. Après la bataille il n'y avait plus de chef, ni de soldats, mais simplement des citoyens; tous étaient égaux dans le commando ». C'est la vie à travers le Veld peinte en deux mots! Vie de hasards, de privations, mais de famille. Vie très guerrière, aussi bien pour la façon de s'approvisionner, mais ne se prêtant pas assez à la discipline indispensable aux opérations militaires.

Un véritable homme de guerre comme de Wet y trouvera mille obstacles à ses combinaisons, qui seront discutées et souvent rendues inexécutables.

Le citoyen de Heilbron, à son arrivé à l'armée, est immédiatement pourvu d'un commandement secondaire. A Moder-Spruit, le 24 octobre 1899, il a six cents hommes sous ses ordres en l'absence de son chef direct. A l'occasion de cette affaire, il adresse des félicitations sans réserve à un général qu'il sera bien loin d'approuver aussi complètement dans la suite. Je veux parler de Cronje, le vainqueur de cette première journée.

A quelques jours de là, il nous fait assister à une attaque qu'il dirige sur Nicholsons Nek. La position est emportée et voici dans quelles conditions.

« Combien étions-nous, cependant pour un pareil coup de main ? Trois cents hommes de Heilbron, vingt de Kroonstad et quarante ou cinquante appartenant à la police de Johannesburg, sous les ordres du capitaine van Dam Des trois cents hommes de Heilbron, il fallait encore retrancher ceux qui étaient restés derrière la montagne pour garder les chevaux et quelques retardataires qui n'avaient pu suivre l'action. Tout compte fait, deux cents Burghers à peine prirent part au combat, sur lesquels nous eûmes à déplorer quatre morts et cinq blessés.

« Quant aux Anglais, leurs pertes s'élevaient à deux cents hommes tués ou blessés, auxquels il faut ajouter ceux que nous ne découvrîmes point et qui durent succomber dans quelque creux de rocher.

« Nous fîmes, ce jour-là, huit cent dix-sept prisonniers. Sur mon ordre ils défilèrent quatre par quatre devant nos Burghers qui les regardaient, l'arme au pied. Je voulais ainsi leur donner du courage et leur faire comprendre que rien n'était impossible à des braves qui défendaient leur patrie. Les Anglais défilaient toujours lentement, officiers et soldats, sous les ordres d'un veldcornet qui les faisait pivoter comme des jeunes gens à qui l'on apprend l'exercice. Qu'étaient-ils donc venus faire dans nos défilés ? Nous montrer qu'avec tout leur attirail de guerre ils se battaient moins bien que nous qui n'avions qu'un fusil ? Mais nous n'avions pas besoin de cet enseignement. »

Les Burghers, commandés par de Wet, pouvaient tout espérer en effet à la suite de pareils exploits. Ils pouvaient aussi toiser avec fierté les soldats du peuple odieux qui rêvait d'anéantir leur nationalité.

Ce fut le beau temps de la résistance pour les Républiques Sud-Africaines. La valeur personnelle semblait tout. Les masses anglaises avaient perdu leur prestige. Le souvenir de ces luttes homériques vivra à jamais et des noms comme Maggersfontein seront à la gloire éternelle de ce petit peuple Boer, à la confusion inoubliable de la grande Angleterre.

Hélas, nous l'avons dit, l'entente manquait souvent parmi les Burghers. Chacun se trouvait libre d'agir à sa guise. Cette énergie indomptable qui anima beaucoup le commando jusqu'à la fin, tous ne la partageaient pas. Avec l'unanimité dans la volonté de se défendre à outrance, jamais le roi Edouard n'aurait régné sur les deux Républiques. A côté des forts, il était des hésitants et il fallut même prononcer en langue boer le triste mot de traître.

« Les déserteurs ! Peut-on penser qu'il en existât dans nos rangs si clairsemés et si divisés déjà ! Peut-on penser que des citoyens se retournèrent contre la patrie étouffée par le cercle de fer que les Anglais resserraient chaque jour autour d'elle ! Ce fut ainsi, pourtant. Et si, dans ces mémoires, je suis toujours fier de raconter les exploits impérissables par lesquels le nom des Républiques Sud-Africaines ne s'effacera jamais de la mémoire des hommes, je dois à la vérité de jeter l'opprobre et la malédiction au front de ces êtres plus indignes que tous les indignes et plus lâches que tous les lâches, que furent les déserteurs des deux Républiques. »

Bientôt, ses magnifiques qualités de commandement désignent de Wet pour exercer un rôle moins restreint. « Inoubliable journée pour moi, nous dit-il, que celle où je quittais mes compatriotes d'Heilbron, avec lesquels j'avais vécu depuis mon enfance la vie

paisible des fermiers. Je me séparais d'eux en leur assurant que je ne les oublierais point, que si nos corps étaient séparés, du moins nos âmes restaient unies dans l'ardent désir de sauver la patrie. Le commandant Stunckamp voulut bien me permettre d'emmener avec moi quatorze de mes plus vieux camarades. Les chevaux furent sellés, les mausers mis en bandoulière, et, au galop, en saluant encore de la main ceux que nous quittions à regret, pour aller à d'autres périls, nous disparûmes dans le Veld. »

Plus la responsabilité grandit, plus douloureuse devient l'épreuve, alors que la défense nationale semble ployer sous un effort trop lourd.

C'est avec une angoisse immense que le nouveau général orangiste assista, sans pouvoir l'empêcher, au désastre de Cronje.

« Les troupes de Cronje, au loin, faisaient l'effet d'une tache noire au milieu de l'ennemi. Les canons anglais tonnaient, fouillant la terre avec rage, et couvrant d'une poussière rougeâtre la troupe que nous allions secourir...

« Nous ne pouvions le laisser mourir dans le cercle de fer et de feu qui peu à peu se resserrait sur lui. A tout prix, il fallait attaquer. »

De Wet s'empare de positions qui dominent le cirque où se trouvent entourés Cronje et son laager.

« Cependant Cronje ne bougeait pas. Il était évident qu'il ne voulait pas abandonner son laager : car les troupes anglaises qui se trouvaient entre nous et ce laager s'étant retirées, il avait eu, pour sortir, un chemin que nos canons avaient encore élargi.

« Lutte héroïque et à jamais mémorable d'un homme qui n'eut jamais d'autre tactique que sa bravoure et se refusa toujours à la retraite. »

Le combat ne dura pas moins de quatre jours.

De Wet avait fait une dernière tentative pour ouvrir la route aux troupes armées et leur avait envoyé le capitaine Danie Théron.

« Je lui donnais l'ordre de dire à Cronje que toute notre cause était entre ses mains, que nos destinées recevraient un coup mortel s'il se laissait prendre, et qu'il fallait à tout prix risquer une sortie. Il devait abandonner son laager avec tout ce qui s'y trouvait, et s'avancer en combattant, même la nuit, par un chemin que je lui désignais. Moi-même j'irais à sa rencontre avec tous les Burghers dont je disposais pour protéger sa retraite...

Le lendemain matin Théron revint à nous. Il avait accompli un exploit sans pareil. Deux fois, en rampant, il avait traversé les lignes anglaises. Il avait les mains, le visage et les genoux en sang. Mais sa

démarche fut inutile. Cronje n'approuvait pas le plan que je lui avais soumis Le même jour, 27 février, à dix heures, il se rendait...

« La stupeur qui nous étreignit, moi et mes Burghers, quand nous apprîmes cette capitulation, nulle plume ne pourrait la décrire. Tous les visages marquaient le découragement et la désolation. Et je ne crains point d'affirmer que cet état d'âme fut celui des Burghers, tout le restant de la guerre. Nous ne nous relevâmes point de Paardenberg ! »

Ah ! certes, un homme comme de Wet dut être abreuvé de douleurs avant d'en arriver à l'issue fatale. Lorsque le coup d'œil du véritable chef lui a fait apercevoir les fautes dont on ne se relève pas, il souffre doublement. Et que de fois il fut spectateur impuissant de scènes désastreuses !

Le Boer est un être absolument spécial. Nous l'avons vu doué de qualités admirables et nous en avons fait un héros. Ne pensons pas, cependant, que ces hommes fussent sans faiblesse d'aucune sorte. D'eux on peut dire, en employant une expression courante, qu'ils ont les défauts de leurs qualités. Pour bien comprendre leur caractère, il faut penser avant tout que les citoyens des Républiques étaient des hommes libres. L'obligation de « servir » leur semble une déchéance. Chaque fermier est le maître chez lui et il ne connaît presque aucune obligation. Il est habitué à commander ses Cafres. A lui l'autorité, la vie large, les grands espaces à parcourir à cheval. Vivant perpétuellement d'une existence extérieure, son pays et la nature de son pays lui sont chose familière. L'Afrikander par la chasse est dressé au tir et à la ruse.

Mais comment se développeront ces aptitudes? D'abord par l'amour de l'indépendance au suprême degré, et par l'habitude de prendre toute décision après n'avoir consulté que soi. Puis une vie un peu indolente, dans un sens, avec une sorte de répugnance à exécuter une corvée quelconque.

Il m'a été raconté par un volontaire, venu d'Amérique pour partager les périls des Boers, que ceux-ci avaient la plus singulière manière d'entendre la guerre. Beaucoup de courage d'une part, de l'autre des faiblesses inexplicables. Les longues chevauchées dans le Veld et même dans la montagne ; un art merveilleux pour tromper l'ennemi dans ses mouvements ; un sang-froid à toute épreuve pour attendre l'ennemi derrière un abri et le foudroyer à bout portant ; une grande adresse pour s'approcher pendant la bataille tout en restant invisible. Voilà où l'esprit d'initiative, le courage personnel, l'habileté que développe la vie en plein air font leur office. Dans l'exer-

cice de ces facultés, les Afrikanders se sont montrés incomparables.

Mais ils n'ont supporté un feu à découvert, tenté un assaut de vive force qu'avec la plus grande difficulté et sous l'influence seulement d'une autorité vigoureusement imposée.

Pour obliger ses commandos à se maintenir dans une position fort exposée, il est vrai, de Wet n'avait trouvé qu'un moyen : faire conduire les chevaux à quatre milles de là. Les Boers se trouvaient complètement désorientés en l'absence de leurs chevaux et aussi démontés au moral qu'au physique. Mieux vaut, se disaient-ils alors, s'exposer sur place que de courir les dangers d'une retraite à pied.

Après le combat, où l'on comprenait jusqu'à un certain point le besoin de discipline, le commandant en chef redevenait un citoyen comme les autres.

« Les Burghers, me disait toujours ce volontaire américain, étaient étonnants de sans-façon avec leur général. En dehors de l'action même, ils ne se laissaient guère commander. Une des choses qui causèrent le plus d'amertume à de Wet fut l'obstination de ses hommes à faire traîner leurs chariots derrière la colonne en marche. C'était une complication affreuse que ces convois, un retard pour toutes les opérations, une difficulté parfois presque insurmontable pour les passages de cours d'eau, enfin une préoccupation constante dans le combat pour les Burghers, soucieux avant tout de sauver leurs biens. »

La reddition de Cronje était-elle autre chose que la conséquence d'une volonté qui s'obstinait à garder le laager ? Son devoir n'était-il pas de le sacrifier au salut d'une armée indispensable à la défense de son pays ?

Dès ce jour, de Wet aura comme une horreur de ces impedimenta, sources de revers certains. Un jour qu'il avait exprimé la volonté absolue de voir le laager s'éloigner, il ne fut nullement obéi. Plusieurs commandos l'abandonnèrent pour conserver leurs chariots.

« Ces voitures que nous traînions avec nous comme pour préparer plus sûrement nos défaites », dit-il ; et encore :

« Les chariots ! toujours les chariots ! ces corps morts qu'il nous fallait toujours traîner avec nous. »

C'est avec un pareil convoi à sa remorque qu'il est poursuivi par des forces considérables ; il s'arrête de temps en temps pour donner à l'ennemi son coup de boutoir ; mais il est obligé de fuir sans relâche. Sa course le mène jusque dans le Transwaal.

Les chevaux étaient à bout de forces. Mais ils avaient réussi à devancer les Anglais.

« Après huit jours de marche forcée, écrit de Wet, sans avoir perdu un homme, il nous était bien permis de nous reposer un peu. »

De Wet ne va pas rester longtemps en place ; il retourne dans l'Orange pour tenter de couper les communications des Anglais. Il trouva le pays occupé partout par l'ennemi et des difficultés inouïes sur sa route. Laissons-lui raconter un des épisodes de cette nouvelle chevauchée.

« La situation était critique.

« Nous ne pouvions, en effet, rebrousser chemin par le sentier ; car les Anglais en gardaient l'entrée. Au nord et à l'ouest se trouvaient aussi des forces ennemies et, droit devant nous, la chaîne des Magalies. Nous étions placés entre quatre feux.

« Nos chevaux étaient exténués. Ceux des Anglais l'étaient aussi sans doute. Mais il se pouvait qu'ils en eussent reçu d'autres de Prétoria. Et d'ailleurs, l'ennemi avait la facilité de choisir dans ses camps les meilleurs chevaux et ainsi de nous écraser par le nombre, si nous nous découvrions.

« Il n'y avait pas une minute à perdre. Car déjà je voyais une forte colonne anglaise quitter le camp par le côté de l'ouest, à deux milles de nous et s'avancer dans notre direction par la route de Wolhuterskop aux Magalies.

« Je me résolus à faire l'ascension des hauteurs sans me servir de route ni de sentier.

« Tout près de nous s'élevait une cabane cafre occupée par son propriétaire.

— Peut-on passer à cet endroit des monts Magalies ?

— Non, tu ne peux pas, me répondit-il.

— As-tu jamais vu de ta vie un homme y passer ?

— Jamais de ma vie.

— Est-ce que les babouins y passent ?

— Certainement, mais un homme ne le peut pas.

— En avant ! criai-je à mes Burghers. Là où des babouins passent, des hommes pourront bien passer. »

Dissimulés dans une crevasse de rochers, ils montent tirant leurs bêtes par la bride. Parfois les chevaux s'abattent, les hommes roulent avec eux. Puis il faut s'engager sur un grand plateau à découvert. Les Burghers sont pris de frayeur. Le roc est uni comme la glace et sous le feu des pièces anglaises.

« En avant, Burghers, en avant !

« Enfin nous arrivâmes à l'extrême crête absolument exténués. »

De Wet, dans son récit, n'échappe pas à la petite tentation

qu'éprouve tout narrateur de se mettre parfois en scène. Avant de l'accuser de rechercher un éloge — ce qui n'existe peut-être pas chez lui — il faut considérer que de Wet écrit un livre qui est sa défense personnelle. Dans une lutte aussi acharnée que fut cette résistance de deux petits peuples, on ne peut supposer que tous les conseils aient été unanimes, et que les différents chefs aient apprécié d'une façon identique l'opportunité de cette résistance et la manière de la conduire. Quant à de Wet, il ne déguisa jamais son désir de se battre à outrance et de reculer indéfiniment la fin des hostilités. Cette opinion, tous ne la partagèrent pas, même parmi les généraux. On comprend dès lors que ses souvenirs soient pour l'auteur comme un plaidoyer à l'appui de sa cause. Et dans ces conditions, comment ne point parler de soi ? De Wet le fait d'ailleurs sans exagération : et il faut lui savoir gré de donner ainsi à son œuvre une allure très vivante.

Vers la fin de l'année 1900, le projet qui donne le plus d'espoir à de Wet est une incursion dans la colonie du Cap. Tous ses efforts vont se tourner de ce côté. Là se révèle bien l'excellent tacticien qu'était le fermier de l'Orange. Son pays est encombré d'ennemis. Il ne peut plus se mouvoir à l'aise. Quel est son plan ? Ne pas s'user à des combats incessants et trop partiels pour rapporter un fruit suffisant. Se jeter sur les derrières des Anglais ; interrompre leurs communications ; couper les lignes de chemin de fer qui leur apportent matériel et personnel, enfin tenter un soulèvement qui rappelle l'ennemi chez lui en lui créant les difficultés les plus inquiétantes et en le menaçant de famine.

Ces essais, hélas, ne réussirent pas. Ce plan fut tenté à deux reprises, cependant, et avec la plus grande énergie.

La première fois, de Wet était arrivé sur les bords de l'Orange, bien résolu à le franchir sans retard. Mais l'Orange a grossi de telle façon que le passage est impossible. Derrière de Wet, la Caledon-Rivier a grossi également en un jour, de façon à barrer la route. Le général Knox est là aussi, fermant la souricière. Jamais de Wet n'a couru un pareil danger d'être pris. Les eaux baissent heureusement ; un gué sera praticable le soir même. On pousse les chevaux à moitié fourbus en avant ; il faut atteindre le gué : c'est un cas de vie ou de mort Enfin la Caledon-River est repassée, c'est le salut. Hélas ! c'est aussi la retraite.

La seconde tentative de pénétration, si elle réussit davantage, ne fut pas beaucoup plus féconde en résultat. Les Anglais, excités au plus haut degré contre le général de Wet, s'acharnaient après lui sans relâche. Sa seule présence dans une région faisait surgir les

troupes anglaises qui ne lui laissaient nul répit. Il était d'autant mieux un point de mire que le Président Steijn l'accompagnait et que l'espoir d'une pareille prise stimulait l'ennemi.

Une seconde fois, il fallut ramener les Burghers que ces raids mouvementés avaient mis sur les dents.

Pour qu'une énergie semblable pût se trouver dans une race si pacifique et si tranquille par tempérament, il fallait qu'un sentiment bien fort la poussât.

Le Boer est à bien peu près un Hollandais : il n'a donc pas dans sa nature seule le nerf qui soutient au milieu des privations, des fatigues sans cesse endurées. C'est un sujet lymphatique, moins apte cent fois à une guerre pareille que ne le seraient des types du midi de l'Europe, comme les Espagnols ou bien de véritables montagnards.

Ce qui fit accomplir des prodiges de résistance aux Afrikanders, c'est leur immense désir de garder à eux leur pays et aussi les violences exercées sur leurs femmes et leurs enfants. Elles méritaient bien d'ailleurs, ces femmes héroïques, d'être ainsi défendues.

C'était la guerre d'extermination.

« Des proclamations avaient été lancées par Lord Roberts, décidant que toute habitation située dans un rayon de dix milles à partir de l'endroit où les Boers avaient fait sauter la voie ferrée, serait brûlée. » — Comment juger ce système de représailles barbares s'exerçant aux dépens de la population et pour répondre à des faits de guerre ? Cet ordre fut partout exécuté... « Quand on ne les brûlait pas, on les faisait sauter à la dynamite, écrit de Wet, et alors tout y passait : les meubles, les provisions de blé étaient anéantis, les bêtes de somme, chevaux, bœufs, mulets, les troupeaux même étaient emmenés. Parfois, pour aller plus vite en besogne, on tuait les chevaux à coups de fusil ; les moutons par milliers tombaient sous les coups des cafres et des National Scouts, ou étaient embrochés par des baïonnettes de soldats. La dévastation s'étendait de jour en jour.

« Et la femme boer ? Perdit-elle son courage à la vue d un pareil spectacle ? Nullement, car aussitôt que commença la chasse aux femmes, ou plutôt la guerre contre elles et les biens de leurs maris, elles n'hésitèrent pas à fuir pour ne pas s'exposer à tomber aux mains des Anglais...

« Puis quand en pleine nuit une colonne ennemie s'avançait, la jeune fille, sous la pluie et le vent, prenait les bœufs par le licol, tandis que la mère les excitait du fouet. Et l'on vit ce spectacle attendrissant de jeunes filles gentilles et très bien élevées, obligées de monter à cheval pour chasser les bestiaux, échapper autant que

possible à l'ennemi, et ne pas être emmenées dans les camps de concentration que les Anglais appelaient lieux de refuge !...

« Nos laagers, composés de femmes, d'enfants et de vieillards, s'enfuyaient au hasard, traqués par les Anglais qui les assaillaient de coups de canon et de fusil pour arrêter leur marche ! Je pourrais, à ce sujet, produire des centaines de témoignages, tous très concluants. »

Peut-on imaginer une chose pareille ?...

Un tel récit se passe de commentaires. Mais je m'explique cela dans une certaine mesure, en me rappelant les paroles d'un prisonnier des Anglais. « C'est à croire, me disait-il, que pas un de leurs officiers n'est un gentleman. » Le mot est dur et même je me hâte de le dire, il est sûrement exagéré. Mais pour qu'un pareil langage ait été tenu ainsi de bonne foi et par un homme d'honneur, je le certifie, il faut que cet homme, durant toute sa captivité, n'ait trouvé sur son chemin que des gens tout à fait indignes de leur rang d'officier.

De Wet parle de la pénurie de vêtements et de chaussures où se trouvaient les commandos, tout étant pillé dans les fermes. Sa seule ressource était de fabriquer des pièces avec des morceaux de peau. Les femmes et les impotents avaient organisé ce service en grand. On tannait le cuir et on le faisait parvenir aux troupes. Les Anglais, lorsqu'ils eurent découvert la chose, éventrèrent toutes les cuves destinées à cet usage. Mais pour cette fois, les Boers purent leur rendre la pareille. Souvent ils faisaient des prisonniers ; plus rarement pouvaient-ils les garder. Ils ne se firent plus scrupule de les déshabiller pour utiliser leurs vêtements.

Il semble bien que les Boers, après tant d'infamies commises sur leurs femmes, eussent au cœur la haine la plus farouche, une de ces rancunes qui ne pardonne plus. Mais non ; la bonté et la magnanimité l'emportent chez eux. Ce sont des caractères sans pareil. Témoin de Wet qui écrit ce qui suit :

« Au reste, je suis convaincu que l'Angleterre, un jour, nous rendra justice, en considération de la fidélité et de la soumission du peuple de ses deux nouvelles colonies. Il n'y a pas d'exemple qu'un père reste sans pitié à l'égard d'un fils qui s'adresse respectueusement à lui. »

N'y a-t-il pas, dans ces paroles prononcées après qu'on a vu son propre pays écrasé, réduit à merci par le dominateur, la preuve de l'âme la plus élevée. Un oubli pareil des offenses ne va pas sans la foi la plus grande. A tout instant d'ailleurs, de Wet met sa cause dans la main de Dieu. Il n'espère de succès que par lui. Quoi qu'il

arrive, il adorera les arrêts de sa justice. Cependant, plus que personne, il est édifié sur la façon dont les Anglais se sont comportés chez lui.

Voici un fait entre mille autres. L'ennemi s'était emparé d'un convoi de femmes fuyant avec leurs chariots.

« Dès que les Anglais nous aperçurent, ils se couchèrent derrière leurs voitures, en forçant les femmes à rester debout derrière eux, en sorte que ces malheureuses se trouvaient exposées à être tuées par nous si nous tirions trop haut. Elles nous voyaient ainsi en terrain découvert, exposés aux coups des Anglais, et comprenaient qu'à la moindre maladresse, elles allaient recevoir la mort des Burghers eux-mêmes, peut-être de leurs époux ou de leurs frères. Affolées, échevelées, hurlant de douleur et de rage, elles nous faisaient des signes désespérés, tandis qu'impassibles, les fonctionnaires anglais les maintenaient derrière la ligne des tireurs, cible vivante chère à nos cœurs qu'on voulait offrir à nos fusils.

« Il n'y avait pas à hésiter; on ne pouvait tirer qu'à coup sûr. Aussi dans un galop effréné, je commandai l'attaque de l'ennemi. A quarante pas, une salve formidable nous reçut ; nous l'évitâmes penchés sur l'encolure de nos chevaux cabrés. Mais à cette distance nous étions sûrs de notre tir. Quarante balles sifflèrent sur les Anglais sans qu'aucune femme fût atteinte. »

Immédiatement ceux-ci prennent la fuite. Les femmes avaient pu s'écarter de la scène du carnage « roulant lourdement parmi les cadavres des Anglais qui étaient au nombre de quatre-vingts ». Mais hélas ! une seconde colonne accourue à la rescousse surprend de loin leur marche. « Les Anglais tiraient sur les voitures pour les faire arrêter.

« Impuissant, j'assistai de loin à cette fusillade dont je ne connus jamais les douloureuses conséquences. »

Parmi les témoins de cette scène de carnage fut aussi le Président Steijn. Personnage admirable dont les épreuves et un mal cruel n'affaiblirent jamais l'énergie. A quelque temps de là, Kitchener lance une proclamation déclarant la guerre régulière terminée et menaçant de bannissement quiconque sera trouvé les armes à la main. Steijn lui répond la lettre la plus ferme. Comment, lui qui s'est interposé pour éviter tout conflit entre le Transvaal et l'Angleterre, qui a tout mis en œuvre pour empêcher l'effusion du sang et qui s'est trouvé lié par un traité d'honneur avec le gouvernement de Prétoria pour partager les périls de la guerre, ce serait lui-même qui déposerait les armes ? alors que les Anglais occupent

son pays et que les Afrikanders leur tiennent tête partout y compris dans la colonie du Cap. Jamais les troupes britanniques n'ont eu plus à faire, et c'est maintenant que les Républiques du Sud leur abandonneraient leur indépendance ?

Ce langage empreint d'une fierté indomptable ne pouvait masquer toutes les difficultés avec lesquelles les Burghers commençaient à se trouver aux prises. Difficultés d'approvisionnements dans certains districts, pénurie de munitions, obstacles qui barraient partout la route des commandos... A ce prix, la lutte devenait chaque jour plus ardue.

Les Anglais avaient établi leurs lignes de blockhaus, petits fortins reliés par des fils de fer qui servaient de base d'appui à leurs mouvements. Mais s'ils avaient compté ainsi couper le passage à des gens comme de Wet, sans doute ils s'étaient trompés. La meilleure preuve en est d'ailleurs dans ses exploits ; il força la ligne et malgré l'effort de soixante mille hommes cherchant à l'acculer au cordon de défense, de Wet se frayera partout un chemin ; mais combien de petits commandos seront pris au filet ?

De beaux faits d'armes s'accompliront encore. La cause Boer aura encore des jours de gloire d'un éclat fulgurant ; mais après chaque éclair, la nuit retombera plus obscure et plus décourageante.

C'est le 15 août 1901 que le Président Steijn refusait d'entrer en pourparler avec Kitchener. En avril 1902, il est amené par les autorités transvaaliennes à entamer des négociations avec ce même général.

Les représentants du Transvaal, et à leur tête Burger le président intérimaire, réunis à ceux de l'Orange, vont discuter la situation. A l'offre de service des Pays-Bas, le gouvernement de Londres a répondu qu'il ne pouvait accepter d'une puissance étrangère le rôle d'intermédiaire pour lequel ils s'offraient.

L'assemblée des représentants déférant à la façon de voir de Lord Landsdowne prenait alors le parti d'examiner elle-même les propositions à faire.

Les avis sont partagés. Steijn et de Wet seraient partisans de continuer la guerre. De l'autre côté, Burger, Botha semblent incliner pour la paix. Mais quelle paix pourra-t-on avoir ? Là est la question. Il est bien douteux que l'Angleterre abandonne ses exigences en ce qui touche la perte de l'indépendance pour les Républiques. Cependant, comment consentir à cette extrémité, lorsqu'on a fait de cette indépendance son drapeau ?

De cette première réunion sortiront donc des propositions au sens atténué, et n'offrant pas assez de concessions pour avoir grande chance d'être acceptées. Le sacrifice de l'indépendance, ou seule-

ment une cession de territoire, n'y sont pas mis en question. Certainement de Wet trouvait ces offres suffisantes. Mais comment croire que l'Angleterre se contenterait de dispositions consacrant le *statu quo ante bellum* et ne visant que des modifications dans le régime intérieur ?

Les propositions des Boers ne sont même pas prises en considération et voici les instructions envoyées aux représentants britanniques : encourager les Boers à faire de nouvelles propositions ; l'abandon de l'indépendance servira de base.

Mais la petite assemblée n'a plus alors les pouvoirs voulus, et pour discuter la question de l'indépendance, qui touche à la Constitution même, il faut en référer au peuple.

Les citoyens sont convoqués partout en réunions partielles ; ils nomment des mandataires qui vont former une sorte de congrès.

La nouvelle assemblée siégera à Vereeniging à côté de Milner et de Kitchener. Beaucoup d'officiers ont été choisis comme représentants. Quelques-uns sont superbes d'opiniâtreté, d'autres plus sensibles à la misère du peuple montrent la situation comme désespérée. Le nombre de ces derniers est grand, et même ceux-là l'emporteront ; mais il s'élève encore contre l'abdication finale des cris de réprobation indignée.

La peinture du pays si éprouvé, des douleurs endurées dans les camps de concentration ; la pensée aussi qu'après une pareille consultation la division sévira entre ceux qui ont voulu la continuation de la guerre et ceux qui l'ont jugée impossible, tout cela impressionne fortement la majorité de l'assemblée.

De Wet un des derniers parlera encore de lutte à outrance. Puisque l'Angleterre veut négocier, c'est qu'elle a intérêt à terminer la guerre. La députation d'Europe n'a pas fait savoir que la cause était perdue.

Voilà des arguments qui ont sans doute leur valeur. Quant au général de Wet, si l'horizon est obscur pour lui, il lève plus haut les yeux. « Le Seigneur, dit-il, veut, par cette guerre, faire de nous un seul et unique peuple. Nous devons continuer d'avoir confiance en Lui. C'est une affaire de foi. »

L'assemblée de Vereeniging de concert avec Milner et Kitchener finit par élaborer les propositions à offrir au gouvernement du roi Edouard. Peu après, ces propositions reviennent de Londres dans une forme légèrement altérée et avec la condition absolue d'être prises ou rejetées en bloc.

Voici quelques points importants des clauses stipulées dans ce document :

Les armes seront remises aux autorités britanniques.

Les Burghers, présentement éloignés de leur pays, seront rapatriés à condition de se soumettre à leur nouveau souverain.

Les Burghers ne seront inquiétés pour aucun fait de guerre conforme au droit des gens. Un conseil de guerre examinera les faits contraires aux usages de la guerre.

La langue hollandaise sera enseignée aux enfants suivant le désir des parents.

Elle sera autorisée dans les tribunaux pour les cas nécessaires.

Des *rifles* seront autorisés sur une licence accordée par le gouvernement.

Une administration civile sera installée le plus tôt possible, et les conditions nécessaires à l'établissement d'un gouvernement représentatif et autonome étudiées pour être adoptées prochainement.

Il n'y aura pas d'impôt de guerre. Les réquisitions exercées légalement par les officiers en campagne seront acquittées. Cette dernière clause avait été la plus ardue à faire accepter à l'Angleterre. Il était bien naturel pour le nouveau maître, en prenant les biens de l'Etat vaincu, d'accepter ses charges ; mais il était pénible à son orgueil de solder lui-même toutes les dépenses faites pour le combattre.

Enfin le dernier jour de l'assemblée est venu. Comme toutes les autres, la séance commença par la prière.

La question est de savoir si les propositions anglaises seront acceptées ou rejetées, ou bien si l'on décidera de se rendre sans conditions. Cette dernière façon d'agir n'engagerait alors personne, mais exposerait le pays à toutes les rigueurs du vainqueur.

Le vote se décide en faveur des propositions qui sont acceptées par 54 voix contre 6.

« Quel moment indescriptible pour moi et pour chaque Burgher, s'écrie de Wet, que celui où fut accompli cet acte de renoncement suprême... Maintenant je vais reprendre cette vie de fermier que j'aurais voulu ne jamais quitter. »

Le nom de l'Etat libre d'Orange est désormais rayé de la carte d'Afrique. Et c'est pour cela que le sang a coulé partout dans le Veld, que les femmes et les enfants ont patiemment enduré les souffrances des camps de concentration.

Quelle douleur pour vous qui avez ainsi succombé ! Mais quelle gloire aussi ! Vos noms appartiennent aux fastes les plus héroïques de l'histoire du monde !

J. DE CLOTURE.

LA DAME BLANCHE

DU VAL D'HALID

ET LA MAIN NOIRE

(Suite.)

Puis, Georges réitérait ces excuses et, exhortant les femmes au courage :

— Il m'est pénible, ajoutait-il, de voir pleurer ainsi des dames que j'ai prises sous ma protection. Oh ! assurément, je conçois que l'aventure vous est cruelle et je comprends que vous en gémissiez. Mais enfin, en tout cela êtes-vous seules à plaindre et ne suis-je pas, moi aussi, digne de pitié ! Nos déplacements sont pénibles autant que périlleux : à chaque pas nous risquons la vie. Or, nous venions de loin, en toute hâte, informés du passage d'une très riche famille arménienne de Constantinople. C'est cette famille que nous attendions dans le chemin creux ; c'est à vous que, par une erreur fatale à tous, nous nous sommes adressés ; erreur doublement regrettable, d'abord parce qu'elle nous met en face de personnes bien moins fortunées ; ensuite, parce que, n'ayant prévu que l'enlèvement de *Messieurs*, rien n'avait été préparé dans la forêt pour recevoir des dames, ce qui nous oblige à solliciter encore plus d'indulgence. Mais encore, les choses étant à ce point, il faut se plier à la nécessité.

Et Georges, parlant ainsi, tirait de sa ceinture une feuille de papier à lettre, une plume américaine à réservoir d'encre et dicta à Mme Branzeau les conditions de la mise en liberté.

C'était 15.000 livres turques pour elle et 10.000 pour ses compagnes. L'une d'elles irait avertir les familles.

Or, qui de Mme Paraghamian ou de sa fille irait la nuit, seule, en compagnie d'un bandit et par des chemins inconnus, porter la missive, et laquelle des deux resterait à la merci des brigands? La mère était perplexe. Le *héros Georges* intervient.

Il explique qu'il vaut mieux lui laisser la belle enfant. Avec des signes de croix qui le couvrent des pieds à la tête, et sur l'écu de Saint-Georges qui lui tenait lieu de breloque, il jure bien haut que l'enfant ne courra aucun risque, qu'il va l'accabler de soins, l'entourer d'égards.

Foi de brigands, foi de chevaliers !

Dès cette heure, Georges et ses compagnons s'imposèrent même de grandes privations pour subvenir jusques aux fantaisies de leurs captives.

Les négociations traînant, le *héros Georges* écrivit à M. Branzeau et lui dit en ces termes excellents :

« Je suis parfaitement décidé à faire tuer ces dames ; mais, par pure philanthropie, je les ai assurées du contraire. »

Le gouvernement turc paie généralement les rançons des étrangères, prisonnières des brigands ; mais débourser d'un coup 25.000 livres ! Il préféra débarquer dans la presqu'île un agent de police muni d'un plan de campagne savant et d'ordres de répression rigoureuse. On armait les paysans, on courait les champs, on battait les bois et le *héros Georges*, finalement ennuyé de tout ce remue-ménage, avisa La Sublime Porte que si ce train-là ne cessait dans les deux jours, il tuait, lui, ses deux captives.

M. Cambon, ambassadeur de France à Constantinople, dut intervenir : la principale victime, Mme Branzeau, étant en effet française.

C'est qu'il n'y a pas à se faire la moindre illusion sur le sort des captifs en pareil cas : faute de rançon, il faut mourir. En attendant que les familles, l'ambassade ou le gouvernement consentissent à compter aux bandits la taxe de leur liberté, ces malheureuses femmes erraient jour et nuit entre vingt huttes ménagées en des lieux sauvages et elles ne parvenaient pas à se remettre de fatigues inouïes, couchées sur de la fougère humide et parfois à la belle étoile.

Comme les négociations n'aboutissaient toujours pas, les bandits s'étaient néanmoins procuré une tasse, une peau de mouton et cent petits objets utiles, ou seulement confortables. A vrai dire, ils ne négligeaient rien pour adoucir les maux de la captivité et c'est à la faveur de si bons procédés que s'établirent entre eux et leurs victimes une certaine intimité.

Mlle Paraghamian espérait même les amener à de meilleurs sentiments et ne craignait pas de leur dire tout l'odieux de

leur métier; elle leur reprochait jusqu'à la lâcheté de leur conduite et la profanation du nom de Dieu, qu'ils invoquaient même pour obtenir son assistance dans l'exécution de leurs pires desseins.

Les bandits accueillaient ces exhortations par des sourires bienveillants mais sceptiques. A peine convenaient-ils qu'ils étaient victimes d'un état social déplorable et que, tout compte fait, ils étaient manifestement moins coupables que tous ces gens hypocrites et cupides qui, chargés de divers mandats, n'usent des monopoles acquis, des privilèges achetés, que pour mieux exploiter ou opprimer leur prochain.

— Les hommes d'affaires et de loi, s'écriaient-ils, mais les voilà, les vrais bandits! Ces hommes-là sont les plus beaux, même les seuls ornements de cette civilisation ombrageuse qui ose nous condamner. Huissiers, avoués, avocats, banquiers et notaires, et tous ces politiciens d'extractions diverses qui évoluent autour des hommes d'Etat et qui gravitent aux abords des caisses publiques, qu'est-ce donc que tout ce monde-là! des bandits patentés qui rançonnent le peuple à l'abri d'une apparente légalité. L'hypocrisie chez eux mérite l'impunité.

Il en va autrement pour nous: nos affaires sont loyales, honnêtes; nous les traitons au grand jour avec l'énergie que comporte le droit du brigand; ce droit, nous ne l'excédons jamais et notre bonne foi est parfaite, vous en conviendrez. Du reste, nous ne sommes pas des tyrans, encore moins des bourreaux: qu'avez-vous souffert parmi nous et de quelles brutalités nous sommes-nous rendus coupables envers vous?

Il fallait bien en convenir: on les traitait avec ménagement. Mais comme elles ne cessaient cependant de se lamenter, l'un des brigands s'écria:

— Ah! que votre endurance est faible. Quoi, pour une contrainte si légère et de si courtes privations, depuis huit jours vous ne cessez de pleurer! Songez donc à ma mère qui me pleure depuis dix ans et à moi qui souffre tant d'être séparée d'elle.

Enfin la rançon arriva. C'était M. Cambon qui en faisait l'avance au gouvernement turc après que M. Rouet, premier drogman de l'ambassade, eut obtenu des délais et un rabais de 10.000 livres.

Les brigands reçurent l'argent; mais comme, contrairement aux conventions, le gouvernement n'avait ni suspendu les

recherches, ni retiré ses troupes, le héros Georges, jusqu'à parfaite exécution du traité intégral, garda ses captives, la rançon et même l'excellent docteur des bains de Coury qui venait de la lui apporter. Il fallut l'énergique intervention de la France pour qu'on rappelât l'agent de police, avec son plan de campagne et ses troupes.

Après avoir compté et vérifié leurs pièces d'or, en avoir opéré le partage, mais seulement quand chacun de son côté fut prêt à partir, alors, tour à tour, chaque bandit vint solennellement demander pardon aux captives du tort qu'il avait pu leur faire et déposa à leurs pieds la somme de cinq livres prélevée sur sa part de butin. De leur côté, et comme souvenir, les deux dames partagèrent entre les bandits les pièces d'un bracelet en argent! On n'est pas moins galant quand on opère au cours des bois.

Il est vrai que, cette fois, par exception, les compagnons du héros Georges ne furent point heureux. La plupart se laissèrent surprendre, furent tués ou pendus.

Mais voilà comment, sur le Bosphore, les brigands traitent avec le Grand Turc et les ambassadeurs : de puissance à puissance. Les réunions ont lieu dans les clairières ombreuses des forêts, et un protocole rigoureux en règle les détails avec autant de minutie que l'autre protocole mit à ordonnancer la Conférence de Berlin. Parfois le gouvernement turc cherche à éluder ses engagements ; mais le bandit respecte toujours les siens, et c'est ainsi que le héros Georges continuait, après des siècles, la légende du bon brigand.

Crèvecœur, lui, était aux antipodes du héros Georges et n'avait du brigand que l'humeur brutale et la cupidité; il avait, de plus, une forte dose de lâcheté.

Lopez connaissait le tempérament de son maître et, sans faiblir, il gardait cependant peu d'espoir.

XVI

LA GUEULE DU LOUP

A peine la respiration régulière et sonore de ses geôliers trahit-elle chez eux un lourd sommeil que Lopez cherche un moyen de défense ou d'évasion.

La vue des armes le fascine tout d'abord et l'attire. Il rampe jusqu'au pied de la paroi et, pour s'emparer d'un coutelas, il fait de grands efforts. En vain ! Les cordes, qui serrent ses poignées, se resserrent encore, déjà coupent ses chairs. Son sang coule, n'importe ! Il revient à la charge, redouble d'efforts, se dresse sur ses pieds entravés ; mais, bientôt il retombe comme une masse. Malgré la douleur, la rage et un désespoir naissant, il demeure immobile, épuisé, craignant aussi le réveil de ses geôliers. Puis, réduit à l'impuissance absolue, son esprit se perd peu à peu dans cette incertitude physique et morale, avant tout déprimante, où l'homme, accablé sans mourir, cesse cependant d'entendre, de penser, mais sans doute cesse aussi de craindre et de souffrir.

Lopez ne serait jamais revenu de cet assoupissement horrible, si le *capitano* ne s'était lui-même éveillé.

Capitano, c'est ainsi que s'intitulait le chef de la bande ; c'est ce titre que lui donnaient ses compagnons et ses captifs.

Les paupières du *capitano* étaient encore appesanties et sa prunelle troublée que déjà il cherchait le captif. Ne le trouvant plus à ses côtés, Crèvecœur bondit au milieu de la caverne en jetant un cri strident, appel farouche, vibrant autant de colère que de terreur.

Son compagnon ne fait qu'un saut pour le rejoindre.

— Le prisonnier ! hurle le chef !

— Mais le voilà, fait l'autre.

Et Crèvecœur, à peine rassuré, s'approche de Lopez, le palpe pour mieux constater la réalité de sa présence. La vue du sang qui couvre le captif trahit le mobile de sa tentative avortée et Crèvecœur ne peut se garder d'un frisson. Il coupe néanmoins les cordes qui, meurtrissant les bras de Lopez, menaçaient d'envenimer les plaies ; enlève aussi l'entrave de fer ; puis, le poussant du pied, il lui commande de se lever.

Comme le prisonnier, loin de répondre, ne donnait même aucun signe de vie, Crèvecœur s'inquiète, songe déjà à ce que la mort du malheureux va lui causer de pertes ou d'ennuis. Il se penche sur Lopez, lui met la main sur la poitrine : le cœur battait encore.

Le bandit s'empare aussitôt d'un baquet creusé à coup de hache dans un tronc d'arbre, en jette le contenu d'eau à la face de sa victime.

Lopez s'agite au milieu de son sommeil funeste, étire ses

membres engourdis, lève enfin sa tête qui retombe sur la pierre dure et il ouvre les yeux.

Son regard croise l'œil froid du brigand et il frissonne en voyant la figure de Crèvecœur rayonnante et sa bouche hideuse largement fendue par un vague sourire.

— Debout! ricane le *capitano*. Tu te croyais encore au Val d'Halid ! Que pensais-tu donc faire de nous?

— Régler un compte, rugit Lopez.

— Tu m'en dois ! c'est pour y mettre bon ordre que je tiens à ta vie.

— Raisonnons l'arme au poing ; l'oserais-tu ? Car, pourquoi cette ironie lâche et pourquoi aussi ces brutalités ?

— Ce défi est pour le moins maladroit. Si, en ce lieu, à cette heure, un assaut te souriait, cela ne m'irait guère, spécialement parce que le besoin ne s'en fait plus sentir. Tu es prisonnier, je le suppose. Je ne vois donc pas comment, en lui dictant ma loi, je couvre d'ironie et brutalise Lopez.

Je le sais, jeune homme, qu'à ma place tu te vengerais. Rarement, conviens-en, la vengeance est honnête. Il vaut mieux laisser vivre les gens et ne soigner que ses affaires !

A propos, tu m'en fis une fort vilaine au Val d'Halid ! Je songe qu'il serait utile pour toi et fort agréable pour moi de la voir compensée raisonnablement. Faute de quoi, sans que je veuille par là me venger, je t'inviterais à chercher un genre de mort qui puisse te laisser de la vie le moindre regret.

Sois franc, Lopez. Reconnais le grand tort qu'avec Félicio tu m'as causé près du *Grand Chêne ;* j'étais là à mon poste, et faisais mon métier. Mais vous, vous nous avez dérangés, attaqués, et tu sais combien de mes hommes en sont morts ! Je te donnerais volontiers à leurs mânes si je ne devais d'abord ta rançon à leur mémoire.

— La vie de tes pareils est vile : on la livre ou on la vend.

— Au poids de l'or, assurément. A ce compte-là que me dois-tu ?

— La mort.

— Bien ! et, selon toi, que vaut ta liberté ?

— La tienne ?

— Je suis libre et toi ?

— Je me sens ici en sécurité.

— Tu le feras voir !... Tu es fier, Lopez ; c'est ton affaire. Sans doute, chacun prend les choses comme il l'entend. Tu

les prends de haut et moi d'aussi bas qu'il me plaît ; d'ordinaire, je les envisage par le côté pratique. Pour le moment, une chose est bien claire : tu es quelqu'un et tu te trouves quelque part. Je ne connais ni ta fortune, ni ta situation, ni celle de tes parents ou de tes amis, ni l'importance que la *Main Noire* attache à ta conservation. Ton arrogance trahit ta condition qui n'est point petite, je le veux bien ; par contre, je sais où tu te trouves : entre les mains de Crèvecœur qui brise toujours ce qui lui résiste.

— Un brigand trompe, menace, vole et tue : c'est son affaire et son métier.

— Justement. Donc, puisque te voilà mon bien et ma chose, je ne te céderai à toi-même...

— Point de prix !

— Tu ne veux plus vivre ?

— Ose me faire mourir !

— Or donc, je continue.

— Tais-toi plutôt.

— J'aime autant te dire que moyennant dix mille pistoles, tu seras, bien vivant, remis en liberté. Tu régleras comme tu pourras ; mais le plus vite m'ira le mieux. Mes cellules sont comptées ; à certain délai je les vide pour les céder à d'autres utilement. Réfléchis et compte bien que dans quinze jours tu seras, sans compromis, libre ou enterré. Maintenant suis-moi.

Alors Crèvecœur, aidé par son dernier compagnon, entraîne Lopez vers le fond de la caverne où il pousse du pied une porte massive, dissimulée dans l'épaisseur du roc ; elle s'ébranle, roule sur ses gonds rouillés pour laisser entrevoir l'horreur du plus noir cachot.

Il jette son prisonnier dans ce réduit infect et l'y charge encore de chaînes.

Lopez, transporté de colère, s'était instinctivement raidi sous l'œil implacable des bandits. Le dégoût que lui inspiraient ces hommes sanguinaires lui valait la force de les braver. Mais, lorsque la porte de ce tombeau se fut refermée sur lui ; quand des ténèbres épaisses l'enveloppèrent enfin ; quand, en un mot, sans ennemi à combattre, il se trouva seul en face de son immense malheur, une réaction redoutable se fit brusquement en lui. La fureur fit place au regret, à l'âpre douleur et son cœur, semblable à l'arbre déraciné qu'emporte le torrent,

était entraîné par une invincible tristesse vers une désespérance plus lamentable encore.

Dans le trouble de son esprit, dans l'égarement de ses sens, il accuse déjà le ciel, il s'accuse lui-même de cet excès d'infortune et, se refusant à porter plus loin l'opiniâtre malheur qui le suit et l'accable, il appelle à son aide la pâle mort! Il sent, sur le flot amer de ses peines passées, sa pensée confuse rouler; et il revoit Elisa, son premier rêve, l'objet de ses jeunes espoirs! Elle est là, dans son cerveau tout en feu, échevelée, sanglante, souillée; puis, près d'elle apparaît l'infortuné Félicio lui tendant les bras; un instant même la fantasmagorie ressemble si bien à la réalité que le malheureux d'un mouvement irréfléchi se porte en avant, vers le spectre qui l'invite. Mais sa tête donne violemment contre le roc et il tombe en poussant un long gémissement.

XVII

ENTRE CAPTIFS

Au même instant une voix limpide et suave s'élève à ses côtés, frappe son cœur ulcéré jusqu'à l'attendrir. Se croyant le jouet d'un songe perfide, il se demande si c'est là une illusion trompeuse, ou bien quelque écho charmant d'un passé lointain, emprisonné en ce lieu sinistre. Mais où donc avait-il entendu des accents aussi doux et non moins mélodieux?

Le chant cesse. Après une pause de quelques instants, il reprend sur un rythme nouveau.

Le prisonnier se lève; ses mains tombent sous le poids de ses chaînes; n'importe, il se traîne vers le lieu d'où viennent ces accents.

Il écoute, bercé par ce chant mélodieux; il veut approcher davantage de l'être mystérieux qui le charme. Hélas! il faut s'arrêter contre le roc qui borne son réduit; là, recueilli, haletant, il prête l'oreille à ces douces paroles :

Quelle est l'infortune cruelle
Qui t'amène en ce noir séjour?
Tes cris, tes sanglots, tour à tour,
Trahissent ta peine mortelle.

J'entends ta voix, Lopez ; mais toi,
Qui désespères près de moi,
Cède à ta douleur amère,
Connais-tu ma voix, ma misère ?
M'entends-tu, dis moi ?

Certes ! il l'entendait. Mais comment aurait-il reconnu cette divine voix et deviné la misère de celle qui, si près de lui, gémissait !

D'ailleurs, sa surprise est si grande ; son bouleversement, si complet ; tant de pensées houleuses et confuses, une telle foule de sentiments divers et poignants assaillent à la fois son esprit, troublent son cœur qu'il ne peut répondre, l'eût-il osé, à la pauvre captive, ni lui dire l'émotion de son âme.

Après une pause nouvelle et plus prolongée, la voix mystérieuse, devenue tremblante, plus faible, et paraissant hachée par des sanglots, reprend :

Ne permets pas à la tristesse
D'ajouter encore à tes douleurs,
Résiste un jour à la détresse ;
Que l'espoir tarisse tes pleurs.

Lopez est, dès lors, transformé ; avec ces accords touchants, se répand autour de lui comme un parfum subtil et, dans son âme, une joie secrète venant d'un espoir naissant. Un flot de sang s'est, de plus, porté vers son cœur. Il a honte maintenant d'avoir faibli et il se reproche amèrement sa faiblesse, sa lâcheté. La confusion, le regret, la commisération, une noble colère lui rendant soudain tout son courage, lui donnent aussi la volonté de dompter le malheur en rejetant vers ceux qui l'occasionnent l'infortune qui l'écrase.

(A suivre.)

ARTHUR SAVAÈTE.

Louis Veuillot

Sa jeunesse, ses premières années à l' « Univers ».

(Suite.)

Avant de quitter Solesmes, Louis avait décidé de se mettre en ménage avec ses sœurs. Il allait avoir trente ans, son frère vingt-cinq. Annette et Elise étaient des jeunes filles et il avait promis à sa mère remariée d'assurer leur vie. Il les prévint de leur prochain « changement de domicile » et de s'y préparer. Tant qu'il avait été employé du ministère, Louis s'était appartenu ; maintenant qu'il était libre, il n'était plus à lui. Ses devoirs et ses charges se multipliaient : sa famille, son journal, le parti catholique, l'Eglise sollicitaient son dévouement.

Parvenu à ce point de la vie du grand journaliste, M. Eugène Veuillot raconte les origines du parti catholique. Il le fait remonter à Mgr de Boulogne, l'un des fondateurs et des maîtres de la presse catholique doctrinale et militante. Après lui, le comte Joseph de Maistre et le vicomte de Bonald deviennent les docteurs du parti qui trouve enfin dans Lamennais un chef militant. Deux jeunes prêtres, l'abbé de Salinis et l'abbé Gerbet, se serrent autour de l'abbé de Lamennais, l'homme de leurs idées et de leurs doctrines, et fondent un organe catholique et romain, résolu à poursuivre l'application des principes catholiques aux besoins de la société. Ce périodique « mensuel », le *Mémorial catholique*, devait prendre la place que n'occupait pas l'*Ami de la religion et du roi*, parce que sa manière d'être justifiait l'appellation qu'on lui donnait autour de Lamennais : l'*Ami de la religion et du roi*. En 1829, une autre revue, le *Correspondant*, fut fondée par l'Association catholique, réunion de jeunes gens résolument et pratiquement chrétiens. Montalembert n'était pas de ce groupe, mais il en avait les idées et il entra au *Correspondant*. Lorsque l'*Avenir* jeta ses premiers feux, le *Correspondant* et

le *Mémorial* s'éteignirent. L'éclat de l'*Avenir* fut grand. Mais, malgré le départ de Lamennais, Montalembert et Lacordaire pour Rome, l'ensemble des polémiques et des revendications de l'*Avenir* fut condamné par Grégoire XVI [1]. Le mouvement catholique ne dévia pas, mais il entra dans une période de tâtonnements. La question de la liberté d'enseignement le jeta dans l'action et les catholiques marchèrent chaque jour plus nombreux au combat. La Providence et les événements firent de l'*Univers* un centre de ralliement pour les forces catholiques dont Montalembert fut l'orateur et le chef politique.

A l'heure où nous sommes parvenus, la guerre contre le monopole de l'Université devenait ardente. Montalembert, « forcé d'accompagner sa femme à Madère où les médecins l'envoyaient », était navré de quitter le terrain du combat. « Envoyez-nous de là-bas quelques vigoureux appels, lui dit Louis Veuillot, l'*Univers* travaillera ferme, et à votre retour il y aura un parti catholique qui saluera en vous son chef. »

D'autres campagnes furent menées particulièrement dans l'*Univers*, sur les questions de philosophie, de liturgie, de droit ecclésiastique, mais la grande affaire, ce fut la liberté d'enseignement. Les journaux universitaires ou gouvernementaux se laissaient aller à injurier sans retenue et sans mesure les adversaires du monopole, notamment les évêques. L'*Univers* leur tint tête.

A l'action du journal, Louis Veuillot ajouta celle des brochures. Il avait composé chez les Bénédictins de Solesmes, une *Lettre à M. Villemain, ministre de l'Instruction publique, sur la liberté d'enseignement*. A peine avait-elle paru (septembre 1843) que Montalembert lança, de Madère, une brochure sur le *Devoir des catholiques dans la question de la liberté d'enseignement* (octobre 1843). Ce coup de clairon enleva les troupes et la mêlée devint héroïque. Mais on essaya de faire la conspiration du silence autour de la brochure de Veuillot [2]. Ces pages, agrémentées d'exemples saisis-

[1] Encyclique *Mirari vos*. Notons que les *Annales de philosophie*, fondées par Augustin Bonnetty, vinrent, après le *Mémorial*, prendre la place et tenir un programme de revue doctrinale catholique.

[2] Ce qui n'empêcha pas la première édition de 3.300 exemplaires, format in-8°, d'être promptement enlevée ; 10.000 autres exemplaires, format de propagande, partirent très vite. Cette brochure fait date.

sants, étaient pleines de considérations éloquentes et graves, relevées de traits mordants. Villemain laissa voir qu'il en était blessé, mais Montalembert en fut « transporté d'enthousiasme et de sympathie » pour l'auteur. « Ce Veuillot m'a ravi : voilà un homme selon mon cœur », écrivit-il à M. Foisset. De son côté, Louis Veuillot écrivait au « jeune pair » : « Que Dieu vous garde la belle destinée qu'il vous a faite ! Je ne vois pas deux hommes en France qui puissent rendre à l'Eglise les services que vous lui rendrez. »

Le rédacteur de l'*Univers* se mettait en rapport avec les membres les plus ardents de l'épiscopat, Mgr Parisis surtout qui se jeta des premiers dans la mêlée, après Mgr Clausel de Montals, évêque de Chartres, Mgr de Prilly, évêque de Châlons, Mgr Devie, évêque de Belley. Veuillot avait dit, dans sa *Lettre à M. Villemain* : « Vous ne réduirez les catholiques au silence que par la justice ou par la force ; vous leur permettrez d'ouvrir des écoles ou vous leur ouvrirez la prison. » Il fallut passer par ceci pour obtenir cela.

Quelquefois, Louis Veuillot quittait la plume du combat, il écrivait alors de « délicieux récits, qui, après avoir pris place dans les *Nattes* et la *Petite philosophie*, passèrent dans les *Historiettes et fantaisies* ». Il trouvait plaisir et profit à écrire ces bluettes : elles lui procuraient un appoint pour les besoins du ménage.

Louis était installé avec ses sœurs, rue de Babylone, 21. Il menait, disait-il, « une vie de chanoine honoraire ». Ce serait parfait, lorsque son frère l'aurait rejoint, ce qui ne devait pas tarder. Ces heures, ces pages de vie intime sont douces et suaves. Mais la polémique ne perdait pas ses droits. Les Michelet, les Quinet, les Libri attaquaient les jésuites, ils rencontrèrent en Louis Veuillot le plus redoutable des contradicteurs. Le journaliste catholique montra que la guerre aux jésuites n'était qu'un épisode de la guerre de l'Eglise. Il n'y avait plus de paix possible. Le gouvernement, contraint d'entendre la voix qui demandait l'exécution des promesses de la Charte, crut bon de répondre en faisant des procès.

Le premier frappé fut un prêtre, l'abbé Combalot, dont le *Mémoire sur la guerre faite à l'Eglise et à la société par le monopole universitaire*, lui valut d'être poursuivi devant la Cour d'assise de la Seine et condamné à quinze jours de prison et quatre mille francs d'amende. Louis Veuillot avait dit, au

début de la campagne : « Il faut que ceci devienne une affaire et une très grande affaire. » Il annonça la condamnation de l'abbé Combalot par un article, daté du jour même du jugement, 6 mars 1844. « L'Université ne s'applaudira pas longtemps de ce triomphe, déclarait-il. Nous lui promettons devant Dieu et devant nos frères que l'arrêt qui frappe son illustre et pieux antagoniste, ne la délivre pas d'un seul adversaire et ne lui épargnera pas une seule vérité. On a essayé les juges, ils se montrent disposés à condamner : notre tour viendra. » Montalembert, de son côté, prononçait à la Chambre des pairs un discours appelé au plus grand retentissement et laissait tomber de la tribune ces paroles devenues historiques : « Nous sommes les fils des Croisés, nous ne reculerons pas devant les fils de Voltaire. » Les évêques étaient entrés dans la lutte. C'étaient vraiment « une très grande affaire ».

L'*Univers* prépara un compte rendu détaillé du procès Combalot. Une introduction écrite par L. Veuillot le précédait. Le tout formait une piquante brochure de propagande. Le gouvernement intenta de nouvelles poursuites dans l'espoir de briser toute résistance. Veuillot fut condamné, mais l'effort catholique s'accrut. C'était le 11 mai 1844. Louis Veuillot fut frappé d'une amende de 3.000 francs et d'un mois de prison ; le gérant de l'*Univers*, Jean Barrier, jouit du même traitement. Après sa comparution devant « un aréopage de ferblantiers, avocats, marchands de peau... » le journaliste frappé trouva que les représentants de l'*Univers* « avaient été fouettés comme des enfants mal appris ».

De généreux souscripteurs, à la tête desquels ne figuraient pas moins de vingt évêques, payèrent l'amende. Louis Veuillot et J. Barrier firent la prison, mais l'*Univers* grandit en influence et en autorité. L'une des premières lettres du prisonnier fut adressée à l'abbé Morisseau [1]. «... Me voici en prison. J'y suis bien, trop bien, ceci ne ressemble pas du tout au martyre. Avec un peu d'air, ma prison ressemblerait à un lieu de plaisance. J'y suis au frais et à l'ombre, j'y suis seul, j'y lis, j'y écris, j'y prie : ce matin, j'y ai commencé le mois du Sacré-Cœur, que je n'aurais jamais eu le temps de célébrer dans le monde. Le soir, quand les voleurs sont en-

[1] De la Conciergerie, juin 1844.

fermés, on me permet d'entrer dans la cour où ils prennent leurs ébats, et je puis m'y promener pendant une heure et demie environ. Par malheur, c'est là que je ramasse des puces en abondance, mais il n'y a point de roses sans épines. Les geôliers ont soin de moi, je leur suis recommandé par M. le Général des galères, vulgairement nommé préfet de police. Pour me rendre la vie plus douce, ils avaient formé mon lit d'une telle pile de matelas que je n'ai pu y monter qu'avec le secours d'une chaise, et comme les matelas sont très étroits, j'ai passé une partie de la nuit à chercher des moyens de me tenir en équilibre ; figurez-vous un homme couché sur la crête d'un mur chancelant, et menacé de se réveiller à six pieds plus bas, sur un édredon de dalles. Mais cela ne venait que d'un excès de tendresse de ces bons geôliers... »

On avait fait au condamné l'honneur de le loger à la Conciergerie, la prison des écrivains, Sainte-Pélagie étant pleine, dans la plus belle et la plus glorieuse cellule de l'établissement : celle du régicide Fieschi et du prince Louis-Napoléon [1]. Il supporta sa peine avec un charmant mélange de modestie et de fierté. Le gouvernement lui procurait ainsi quelques loisirs pendant lesquels il se donna le plaisir de relire ses auteurs favoris et d'écrire quelques pages détachées sur les choses et les hommes du temps.

Déjà au cours de son procès, Louis Veuillot avait publié les *Nattes*. C'était un recueil de « petits ouvrages », très fins, « de pensée très douce et très forte », composés dans les heures où l'écrivain suspendait la verge du polémiste. Rien ne dépasse la grâce et le charme de certains de ces récits. On ne trouvera pas de meilleurs modèles de littérature que l'*Epouse imaginaire* [2], le *Vol de l'âme*, les *Histoires de Théodore*. Sainte-Beuve dit au sujet de la *Chambre nuptiale* : « Rien de mieux n'a jamais été écrit dans notre belle langue française. » Le conteur ne rompt pas avec la causticité qui lui est naturelle, mais il ne saurait être plus ému, ni plus entraînant, ni moraliste plus pénétré du sentiment chrétien.

Qui n'a lu *Ce que c'est qu'un curé ?* On est touché de cette

[1] Il y reçut la visite de Montalembert, de Mgr Parisis, et de quelques autres personnages.

[2] On y trouve l'auteur peint par lui-même. Il s'y donne une tête qui ne le flatte pas.

vertu isolée, ineffablement douce, aux prises avec toutes les passions, toutes les calomnies ameutées contre elle. Ce bref et simple récit est plus émouvant et plus vrai qu'un roman ; il retrempe l'âme du prêtre auquel il montre tout ce qu'il peut craindre, et aussi tout ce qu'il peut espérer. On ne surpassera pas l'écrivain et le penseur de la *Chambre nuptiale*, ni le narrateur et le chrétien de *Ce que c'est qu'un curé*.

A la suite de la table des matières de la première édition des *Nattes* se trouvait cet avis : « Pour paraître à la fin de juin : l'*Honnête femme*, roman par M. Louis Veuillot, 2 vol. in-18. Cet ouvrage a déjà paru en six livraisons dans le *Correspondant*. L'auteur le publie de nouveau après y avoir ajouté quelques chapitres et essayé d'y faire les corrections indiquées par ses amis. »

Le livre parut, à peine retouché, avec quelques phrases modifiées, cinglant, sous une forme mordante et amusante, les mœurs du temps. Le monde, qu'il jugeait dans sa droiture indépendante, taxa cette œuvre d'immoralité. Sans doute parce que, en face d'une femme qui manque de moralité, se dresse un homme qui lui donne des leçons, à moins qu'il ne soit immoral de mettre en évidence, par voie de contraste, la supériorité de l'homme qui se confesse, ou de montrer l'homme à genoux devant le crucifix plus grand que le libre penseur sans liberté et sans pensée. Serait-il donc si criminel de faire éclater toute la fausseté et toute la perversité de la vertu mondaine. Dans un monde d'intrigues et de plaisirs dont Lucile est l'ornement et dont Valère, chrétien résolu, condamne, par sa vie et par ses exemples, l'aveuglement et la misère, se meuvent des êtres ridicules et vicieux, tout entiers à leurs libertés et à leurs travers. On dirait l'exposition des vices du *pays légal*, du monde officiel et bourgeois ; mais les vices et leurs propriétaires sont lestement flagellés. C'est que, au milieu de ce beau monde, s'est glissé un « petit garçon », jeune journaliste, persifleur et narquois. Ce petit garçon n'est autre que Louis Veuillot. Les dieux de la critique bourgeoise se sentirent atteints dans leur monde, mais ils ne purent empêcher le retentissement des coups de fouet.

La préface de l'*Honnête femme* était datée « de la Conciergerie du Palais, le 6 juillet 1844 ». Sorti de prison, le 15 du même mois, dès la première heure, Louis Veuillot rejoignit ses sœurs et son frère, établi depuis quelques mois avec lui

dans la vie commune de maison, de journal et d'encrier.

Le lendemain, il faisait sa rentrée à l'*Univers* par un long article intitulé : *Ce que l'on pense en prison.* Il pensait que l'épreuve avait grandi son œuvre et il disait : « Il n'y a qu'un mois, tous les sacrifices nous étaient possibles ; aujourd'hui, tous les sacrifices nous seraient doux. » Le journaliste avait plus de zèle, l'*Univers* plus d'éclat, les rapports du rédacteur en chef avec l'épiscopat et en particulier avec l'archevêque de Paris devenaient plus cordiaux ou plus confiants.

Le projet Villemain, déposé le 2 février 1844, avait été discuté, à la Chambre des Pairs, du 22 avril au 24 mai. Louis Veuillot manqua une seule séance, celle du 11 mai, jour de sa condamnation aux Assises. Nous n'avons pas à rappeler le grand rôle joué par Montalembert, rentré de Madère le 16 avril, mais il faut dire que Veuillot le soutint de toutes ses forces et se plut à l'appeler « notre homme » ; ils étaient, l'un et l'autre, les hommes de l'Eglise. Voté à la Chambre des pairs, le projet Villemain passa à la Chambre des députés. M. Thiers se fit charger du rapport et la bataille reprit dans toute son intensité, mais les vacances suspendirent le feu. Montalembert et Mgr Parisis s'alarmèrent de cette accalmie. « Beaucoup d'évêques hésitaient à continuer la campagne, et manifestement d'autres désiraient s'arrêter. » Le gouvernement intervenait pour diviser l'épiscopat. A l'*Univers*, rien n'était changé, mais L. Veuillot dut rassurer Mgr Parisis ; « Les journaux ne peuvent se dispenser de faire la sieste pendant l'été », lui écrivit-il. Cependant, lui-même en était encore à soigner ses yeux toujours malades, et il devait terminer les *Français en Algérie* « dont il avait contracté la dette envers un libraire[1], pour subvenir aux dépenses de sa pauvre maison ».

Les catholiques sentaient le besoin d'une organisation. Montalembert, fortement encouragé et soutenu par Mgr Parisis, se mit à l'œuvre. En janvier 1845, le *Comité pour la défense de la liberté religieuse* était fondé ; l'*Univers* devint naturellement son organe : un de ses rédacteurs, Henry de Riancey, avait pris une bonne part de travail à la formation de l'association catholique.

Mais plusieurs ne tardèrent pas à voir cette œuvre de dé-

[1] Il s'agit de la librairie Mame, de Tours.

fense d'un œil méfiant. Certains évêques s'inquiétèrent du rôle de Montalembert, et l'*Univers*, qui prenait chaque jour plus de force, éveillait je ne sais quelle défiance. L. Veuillot en vint à craindre quelque lettre épiscopale où le journal pourrait être malmené. Mgr Parisis, par une lettre publiée dans l'*Univers* même, puis éditée en brochure de propagande, établit à l'avance les droits et les devoirs des laïques dans les luttes sur les questions relatives aux libertés de l'Eglise. Le parti catholique non moins que l'*Univers* devait en tirer force et sécurité.

La situation financière du journal, sans être brillante, devenait bonne. Louis Veuillot gagnait sa vie et préparait les dots de ses sœurs, en ajoutant à son traitement de rédacteur le produit de ses livres. « Toute la sagesse du monde, disait-il, ne peut faire que je n'aie mon frère à caser, et vingt mille francs à trouver pour mes sœurs. » Son frère se casa près de lui à l'*Univers*, et chez lui, rue de Babylone. Mais, à ses sœurs, il ne pouvait « donner un honnête homme à moins de dix mille francs pièce ».

Quelques amis s'étaient occupés à différentes reprises et s'occupaient encore de le marier lui-même. Il ne se pressait point, laissant à la Providence le choix de l'heure et de la personne. Sa *copie*, comme il disait, était en hausse ; une dot était prête, la deuxième le serait bientôt. Il établit sa sœur Annette, l'aînée des filles, de 16 mois, avec Stanislas Desquers, bon travailleur et bon chrétien, qu'il avait connu très jeune à Périgueux. Veuillot fit associer son beau-frère à Sirou, l'éditeur et l'ami de Mgr Parisis. Sa seconde sœur, Elise, fort peu pressée de suivre l'exemple de l'aînée, ne se mariant pas, les amis marieurs de Louis revinrent à la charge et, le 31 juillet 1845, jour de la fête de saint Ignace, le P. de Ravignan bénit l'union du rédacteur de l'*Univers* avec Mlle Mathilde Murcier, pieuse jeune fille issue d'une famille honnête et religieuse de Versailles.

Il faut lire dans le livre de M. Eugène Veuillot le récit des préliminaires de ce mariage, histoire douce et touchante comme une idylle [1]. Ce n'est pas le frère, témoin et confident, qui se fait entendre, c'est Louis Veuillot lui-même. Voici en quels termes cette bonne fortune nous est révélée : « En 1873,

[1] I, 531 et ss.

atteignant la soixantaine, mon frère voulut se raconter. Cette autobiographie qui eût été si précieuse, il ne l'a pas faite, mais il m'en a laissé des morceaux détachés. J'ai là dix pages sur son mariage. Je les ai trouvées dans un paquet portant ce titre général : *Temps heureux!* C'est un récit sans phrases, sans voile, très calme et très émouvant. On y sent, on y voit la vérité. Le lecteur ne doit pas oublier que ces pages ont été écrites vingt-huit ans après le mariage de mon frère et vingt après la mort de l'épouse dont elles donnent le touchant et vivant portrait. »

Elles sont vraiment belles ces pages d'une étonnante simplicité mais d'une émotion contenue et d'une éloquence exquise.

Là s'arrête le premier volume de la vie du bon sergent de Jésus-Christ. M. Eugène Veuillot la raconte avec une finesse pleine de charme et une sobriété pleine de délicatesse. On le lit et on le croit. Il a vécu ce qu'il raconte, on le sent juste assez pour se laisser aller à une confiance entière. La sincérité du biographe illumine la haute physionomie du journaliste et du chrétien. Il est, lui aussi, à l'instar du « grand frère », « du nombre des contemporains qui n'ont point abusé du droit d'écrire et qui en ont payé l'exercice au prix qu'il faut ». Il y a mis son temps, son étude, sa liberté. Puisse-t-il longtemps encore puiser dans l'encrier de Louis.

(A suivre.)

L. Bascoul.

UN NOUVEAU CATÉCHISME

Un prêtre du diocèse de Mende, le P. A. Hillaire, ancien professeur au Grand Séminaire, supérieur des missionnaires diocésains, vient de publier sous ce titre : *La religion démontrée*, un livre parvenu sans bruit à sa troisième édition. Cet ouvrage est un nouveau catéchisme ; il est fort de six cent vingt pages et se présente avec toutes les garanties souhaitables d'orthodoxie et d'exactitude. Un docteur en théologie du collège romain en a examiné les pages comme à la loupe ; un vicaire capitulaire a donné une approbation canonique ; le P. Pie de Langogne, capucin, a donné, *ad abundantiam juris*, une seconde approbation ; et un vaillant évêque, Mgr Bonnet, évêque de Viviers, a complété le tout par de très explicites félicitations.

Nous voulons tresser d abord à ce livre une couronne formée de toutes les fleurs qui ont décoré son berceau.

« L'auteur, dit l'examinateur diocésain, a résolu un problème très ardu : la composition sur les *fondements de la religion chrétienne*, d'un livre qui est à la fois doctrinal, apologétique, et catéchistique.

« L'on peut dire, en effet, que la *Religion démontrée* est, à la fois, une *Théologie*, une *Apologie* et un *Catéchisme* : une *Théologie* par la richesse, l'ampleur, la sûreté de la doctrine ; par la méthode simple et claire, mais scientifique, de l'exposition ; par la force et l'agencement des preuves ;

« Une *Apologie* par la réfutation nerveuse et complète, péremptoire toujours, parfois éloquente, des erreurs anciennes et modernes, que les ennemis de l'Eglise ont accumulées contre ces vérités fondamentales ;

« Un *Catéchisme* par l'ordonnance et la distribution des matières, l'emploi de traits et d'exemples bien choisis et élégamment racontés.

« Le style est clair, simple, énergique, toujours correct ; et en certains passages où le sujet le permettait, chaud et éloquent. Aussi la lecture de cet ouvrage est-elle agréable et intéressante, malgré le

sérieux et l'élévation du sujet. On peut signaler telles questions qui sont magistralement traitées.

« Le P. Hillaire était préparé pour ce labeur de maître qui est l'œuvre de toute sa vie. L'enseignement de la théologie qu'il professa longtemps, une longue expérience des besoins intellectuels des âmes, acquise dans le ministère des missions diocésaines, lui ont permis de réaliser ce travail si complet et si parfait. Si le P. Hillaire est un homme d'action, il est surtout un homme d'étude, très au courant des questions agitées ou controversées, possédant une science vaste et variée. Pour mener son œuvre à bonne fin, il n'a reculé devant aucun effort, devant aucune recherche, ne dédaignant point, ce qui est toujours sage, de recourir aux lumières et aux conseils d'autrui.

« Ce livre où l'auteur, par un tour prodigieux, a pu condenser la matière de quatre ou cinq volumes, a sa place marquée dans *toute famille chrétienne*, où l'on doit trouver un ouvrage de doctrine plus développé qu'un catéchisme diocésain.

« Il peut servir de *manuel de maître* aux instituteurs et institutrices, congréganistes ou laïques. Il serait utilement placé entre les mains des élèves plus avancés des Collèges et des Séminaires.

« Il n'est pas jusqu'aux prédicateurs et conférenciers, curés, vicaires, missionnaires, qui ne trouvent dans ce volume d'abondants et précieux matériaux pour la pensée et la défense des vérités fondamentales : existence de Dieu, spiritualité et immortalité de l'âme, nécessité de la religion, miracles et mystères, divinité du Christianisme divinité de Jésus-Christ, l'Eglise, sa constitution, son organisation, ses prérogatives, ses bienfaits. Cette riche collection d'arguments, cette complète réfutation d'objections constitue un véritable trésor. — Nous voudrions voir ce trésor dans la bibliothèque de tous nos confrères ». — Signé, *Nègre*, docteur en théologie. Toutes nos félicitations à ce docteur ; c'est plus qu'un maître, c'est un juge.

Le vicaire capitulaire Laurens, plus bref, comme il sied à l'autorité, dit : « Nous recommandons la lecture de ce livre *à tous les fidèles* du diocèse ; ils y trouveront de solides raisons pour affermir leur foi et une réponse péremptoire aux nombreuses objections modernes. — Nous nous permettons de le recommander encore *à nos confrères* dans le sacerdoce : ils ont à défendre la même doctrine que le P. Hillaire défend avec autant de force que de clarté. »

Le P. Pie de Langogne ajoute : « Toucher en quelques pages à toutes les vérités fondamentales ; les exposer d'une façon claire ;

les démontrer avec assez de logique et de force pour convaincre même les dissidents ; réfuter les objections courantes de l'ignorance, du sophisme et de la légèreté ; éclairer nos conclusions par des exemples et par des récits : c'était là un problème bien difficile à résoudre. Aussi ai-je une vraie joie à vous dire que vous avez grandement réussi et volontiers j'applique, à votre excellent livre, l'adage connu : *Mole exiguus, merito ingens*. Je vous félicite particulièrement d'avoir adopté, par le développement de vos thèses, la méthode si simple et si lumineuse de la *Somme théologique* de saint Thomas. Vous avez su puiser à bonne source et vos explications des enseignements du Concile du Vatican n'ont certes rien perdu à cette vigoureuse dialectique, qui a été celle de nos grands théologiens et de nos meilleurs philosophes. Le divin Maître, pour qui vous avez travaillé, *corde magno et animo volenti*, bénira, je n'en doute pas, l'œuvre et l'ouvrier. »

S. G. Frédéric Bonnet, évêque de Viviers, avec son autorité épiscopale, met le sceau à tous ces suffrages. « Vous n'êtes pas sorti de votre rôle, en écrivant ce petit livre. Il résume les travaux de votre vie apostolique et les fera vous survivre, en maintenant dans bien des esprits, et en faisant passer, je l'espère, sur bien des lèvres, vos puissantes et victorieuses défenses de la vérité chrétienne.

« Votre œuvre apologétique est d'une *rigoureuse exactitude*, d'une dialectique serrée et d'une remarquable concision. Vous avez su condenser, en quelques pages, la matière de plusieurs volumes. — Fidèle aux traditions de l'école, vous commencez par signaler loyalement l'erreur, non pas seulement cent fois répétée dans nos vieux traités de théologie, mais l'erreur rajeunie par l'impiété contemporaine. Puis vous faites une large et savante exposition de la doctrine. Et là, si vous êtes sobre de mots, vous faites abonder les preuves.

« Je n'ai plus à garantir la fidèle orthodoxie de votre livre ; elle l'est suffisamment par le témoignage de notre éminent compatriote, le P. Pie de Langogne, dont personne ne conteste la haute compétence en matière doctrinale. C'est faire de votre œuvre un *grand éloge* que d'affirmer, après lui, qu'elle ne contient *aucune* inexactitude théologique.

« Vous avez écrit votre livre sans autre préoccupation que d'être clair et juste. Vous avez voulu simplement ouvrir à tous les dispensateurs de la vérité, à tous les distributeurs de l'enseignement chrétien, *un riche arsenal*, où ils sont assurés de trouver, à la portée de leurs mains, les armes nécessaires à la propagation et à la défense de la vérité catholique. Qu'ils aient parfois à polir ces armes, à les

affiner, à leur donner une tournure plus artistique et plus élégante : vous ne vous en souciez guère. Il vous suffit que la lame soit solide et de bonne trempe.

« J'estime que, pour être d'excellents apologistes, nos missionnaires de l'avenir n'auront qu'à prendre une page de votre recueil, à la développer pour la mettre au niveau des intelligences, à l'agrémenter de quelques ornements littéraires et à l'animer au souffle vivifiant qui s'échappe de toute âme qui aime vraiment les âmes et Dieu. Aussi je vous félicite et vous remercie du nouveau service que vous rendez à l'Eglise. »

I

Le rapprochement de ces témoignages constitue, en faveur de ce nouveau catéchisme, un magnifique et juste éloge. En dépit du proverbe : « Personne n'est prophète dans sa patrie », le P. Hillaire a trouvé, dans son pays, de dignes juges. Tous louent l'exactitude de sa docrine, la simplicité de sa parole et cet heureux assemblage de mérites qui l'assortit aux nécessités de tous les âges, aux besoins de toutes les conditions. L'enfant y trouve le lait du premier catéchisme ; le jeune homme et la jeune fille, un plus solide aliment ; les vieilles têtes, un remède à leur ignorance et à leurs préjugés ; les esprits cultivés, une somme contemporaine des enseignements nécessaires ; les maîtres même, un directoire. Dans ces appréciations flatteuses, la complaisance n'entre pour rien. La *Religion démontrée* est un livre supérieurement fait, de main d'ouvrier, dirait La Bruyère. Le catéchisme est, dans l'Eglise, le livre le plus étudié et le plus pratiqué ; c'est l'ouvrage auquel on s'adresse avant tout et après tout. Chaque siècle y apporte ses efforts et son application ; le xxe siècle, à son début, y met tout de suite, par le travail du P. Hillaire, un surcroît d'excellence. Dans l'état de marasme intellectuel et de déroute morale où est maintenant le clergé français, j'augure qu'il voudra chercher, dans ce trésor, le réconfort et les richesses, non pas seulement pour le relever au niveau de sa surnaturelle grandeur, mais pour l'armer des ressources les plus fécondes de la puissance ecclésiastique.

Nous n'entendons critiquer personne. Il faut reconnaître qu'aujourd'hui les catéchismes sont faits dans chaque paroisse, avec le

plus grand soin ; généralement, à la première communion, les enfants connaissent la doctrine et les préceptes de l'Eglise, autant que le permettent leur âge et leur intelligence. Mais je me demande s'il ne reste rien à faire, pour qu'au milieu de l'incrédulité féroce d'aujourd'hui, ces jeunes cœurs puissent conserver la foi aux vérités de la religion catholique de demain ; ils entendront chaque jour répéter que la religion n'est qu'une chimère, que les faits de son histoire sont des contes, ses dogmes des fables, son culte un ensemble de pratiques bonnes tout au plus pour les petits enfants et les vieilles femmes. Presque tous les livres et les journaux qui leur tomberont sous les mains, attaqueront l'Eglise ou prêcheront ouvertement l'impiété. Est-il possible que des enfants restent chrétiens, s'ils ne connaissent au moins quelques-unes des grandes preuves

Nous pousserions volontiers plus loin ces questions. Nous demanderions si, aujourd'hui, dans plusieurs provinces, l'enfance n'est pas dépravée avant même d'avoir le sentiment de la dépravation. L'air ambiant rend ces pauvres petits irréligieux, avant même qu'ils aient pu, je ne dis pas comprendre, mais rien apprendre. L'histoire sainte, le catéchisme trouvent, dans leur esprit, la place occupée et ne vont même pas jusqu'à leur cœur. Cette précoce incrédulité n'engendre-t-elle pas une inconsciente dépravation. Si nous n'y prenons garde, les enfants de France ne seront ils pas comme les petits païens des premiers siècles de notre ère, gâtés avant l'âge de raison, conquis au vice avant d'avoir pu faire un effort réfléchi vers la vertu.

Nous osons donc dire qu'il y a lieu, dans nombre de paroisses, non pas de modifier, mais d'accroître l'enseignement du catéchisme. Le par cœur, l'explication littérale, l'exposition élémentaire, les traits amusants, ont toujours leur prix, mais ne suffisent plus ; il faut, au moins, des allures scientifiques, des arguments, des démonstrations, autant du moins que le comportent ces jeunes intelligences. Le Dieu infini et éternel, l'immortalité de l'âme, la création, le déluge, la longévité des patriarches, la Trinité, l'Incarnation, la Rédemption, le jugement dernier et la béatitude : autant de vérités que la foi ne gardera plus dans les jeunes âmes, qu'avec l'appui du raisonnement et l'autorité d'une solide science. Voici le point capital du ministère. Aussi trouvons-nous excellentes, supérieures même, l'idée et l'exécution du nouveau catéchisme du P. Hillaire. Nous n'en faisons pas un Al-Koran ; nous estimons que tout catéchiste est libre d'adopter tel plan, telle méthode, d'étendre ou de restreindre son cadre, de passer sur telle question ou de

fortifier tel argument. Tant que le monde sera monde, il faudra bien permettre ces libertés. Mais enfin, sauf l'action de ces respectables latitudes, personne ne peut contester le haut mérite de la *Religion démontrée ;* personne ne peut en contester l'heureux accroissement, l'opportunité et encore moins la triste nécessité qui en impose l'usage. Nous appliquerions volontiers, à ce maître livre, l'adage classique : *Indocti discant et ament meminisse periti.*

Nous ne prétendons pas que le catéchisme soit une panacée universelle. Nous espérons bien que personne ne nous reprochera de pousser à la science dans le sens impie, bien moins encore dans le sens internal. Nous disons simplement que, laissant le catéchisme à son rôle, il y a, en ce moment, dans sa pratique, un progrès à faire, et que ce progrès doit consister dans le recours à une solide science, dans l'emploi plus fréquent de la démonstration.

A l'appui de cette proposition, nous invoquerons, tout à l'heure, trois arguments : la nécessité de guérir les enfants des vices d'esprit et de cœur que leur inocule, dès l'âge le plus tendre, l'indifférentisme ; la nécessité de les armer pour les luttes que doit soutenir, contre les vices du siècle, leur jeunesse si faible et si éprouvée ; la nécessité enfin de répondre aux développements désordonnés que reçoivent, sous nos yeux, les écoles et la presse.

Nous voulons citer d'abord une anecdote, quelques textes et quelques faits.

En 1855, le cardinal Gousset disait : « On ne fait pas assez de théologie dans les catéchismes, et, ajoutait-il, avec un malin sourire, c'est peut-être que les catéchistes ne savent pas, eux, assez de théologie. »

A ce propos, le cardinal disait que le catéchisme de Guillois, d'ailleurs bien fait, était encore *faible* à son début. Avant de l'approuver, l'archevêque de Reims avait voulu le lire lui-même ; et il y avait relevé onze pages de fautes, onze pages de sa fine écriture et de son grand papier.

Vers le même temps, l'abbé Rambaud fondait, à Lyon, la *Cité de l'Enfant Jésus :* c'était une école où l'on donnait gratuitement, aux enfants de petite condition, l'instruction religieuse, d'après une nouvelle méthode d'enseignement. Des hommes, fort compétents en pareille matière, affirment que c'était une œuvre magistrale ; qu'elle sortait des vieilles ornières ; qu'elle imprimait, à l'enseignement, une marche plus rapide et plus en harmonie avec les besoins des temps.

L'évêque de Genève, Gaspard Mermillod, écrivit à l'auteur : « Il

est inutile de le dissimuler, nous sommes à une heure de transformation sociale ; on sent, dans les courants populaires, un besoin avide de connaître et de se rendre *raison des choses*. Le peuple a soif de science et jusque dans les terribles manifestations des classes ouvrières, il y a un indice évident de cette passion d'*être éclairé* qui tourmente toutes les classes.

« Que faire devant ce mouvement ? Le combattre, c'est s'exposer à des mépris légitimes et à de douloureuses représailles ; rester dans l'*ornière d'une routine insuffisante*, c'est commode pour la paresse, mais c'est volontairement *abdiquer* devant les droits nouveaux. Quant à moi, je répète ce que j'ai souvent proclamé, c'est qu'il est sage de faire ce que l'Eglise a toujours fait : diriger ce mouvement, car il y a là une *véritable ascension des âmes*. »

Le 21 septembre 1864, Mgr Filippi, évêque d'Aquila, prononçait à Rome, devant sept cardinaux, vingt évêques et un grand nombre de prélats, un discours qui fut couvert d'unanimes applaudissements. Ce discours traitait : de la *nature*, de la *cause* et du *remède* du mal actuel : c'est notre question même. Sur le catéchisme, voici la motion de l'orateur :

« Le déplorable état où est réduite la société actuelle nous *impose le devoir* de faire ce qui, dans d'autres temps, aurait pu paraître moins nécessaire. Dans d'autres temps, comme à l'époque de la Renaissance et au siècle suivant, la société était encore toute religieuse. Une atmosphère chrétienne enveloppait, pour ainsi dire, les âmes des jeunes gens et les préservait du paganisme. Alors on pouvait ne pas craindre les funestes effets d'un contact qui n'avait pas encore donné ses fruits. Mais aujourd'hui l'enfant, *à peine sorti du berceau*, tombe dans l'élément enflammé de l'esprit moderne, qui est un esprit d'incrédulité et d'indifférence, de licence et de libertinage.

« Aujourd'hui, comme le disaient sagement, il y a quelques jours, à leur roi, les évêques de Bavière, aujourd'hui malheureusement la vie de famille n'est plus ce qu'elle était autrefois ; elle menace même de jour en jour d'abandonner le dépôt de la foi et la culture de la vie chrétienne. Il ne *suffit donc plus* aujourd'hui de faire apprendre, aux jeunes gens, un peu de catéchisme, en leur donnant une connaissance légère et comme une *teinture* de religion, trop vite effacée. Il faut une instruction religieuse *solide*, *étendue*, *substantielle*, capable de faire, dans le cœur et dans l'esprit de la jeunesse, une impression *assez profonde*, pour protéger contre les assauts nombreux et inévitables de l'incrédulité, et pour développer *vigoureusement* en elle le *sentiment* chrétien. »

Nous dirons donc, avec Mgr d'Aquila, que c'est là une question de la plus haute importance. C'est une question religieuse et sociale de premier ordre, pui que c'est une question de souveraineté morale d'où dépend le salut du monde. Il s'agit, en effet, de l'instruction qui forme l'homme; de l'instruction de l'homme qui assure le plus la société; de l'instruction religieuse qui embrasse la période de l'enfance, dans laquelle s'impriment les pensées et les affections qui durent autant que la vie; de l'instruction de toutes les classes, mais notamment de l'instruction presque unique de cette classe, qui décide aujourd'hui du sort de la société et qui s'appelle la majorité numérique. Or, l'Eglise n'a pas d'autre politique que celle de la conquête des âmes à Dieu.

Au point où en sont les choses, et elles en sont au point de faire frémir, nous ne saurions trop nous préoccuper de notre système d'instruction populaire.

Après ces citations, le point que je veux signaler, c'est le zèle du XIXe siècle à la restauration du catéchisme.

Le premier qui eut, parmi nous, pour les initiatives doctrinales, un vrai génie, c'est l'abbé Migne. Migne réédita, en deux volumes, les catéchismes de Feller, Aimé, Scheffmacher, Rohrbacher, Pey, Le François, Alletz, Almeida, Fleury, Pomez, Bellarmin, Meusy, Chalonner, Gother, Surin et Olier. Parmi ces catéchismes, les uns ont pour objet de développer la doctrine chrétienne, sous toutes ses faces; les autres de faire monter de degré en degré, jusqu'au sommet de la sainteté chrétienne. Mais il y en a aussi où l'on prend l'enfant à l'état de croyances, de doute et même d'incrédulité, pour lui inspirer la foi, la conviction et les œuvres.

D'autres ont réédité les catéchismes de saint Thomas, avec les notes de l'abbé Bulteau; le catéchisme de Canisius avec la savante introduction de l'abbé Peltier; le catéchisme de César de Bus, avec le commentaire de l'abbé Bonhomme; le catéchisme de la Chétardie et l'*Exposition de la doctrine chrétienne* par le P. Bougeant, qui, par parenthèse, était un homme de génie.

A côté ou au-dessus de ces différentes publications, il faut placer les notes de Mgr Doney et de l'abbé Gagey sur le catéchisme du Concile de Trente; les *Soirées chrétiennes* de l'abbé Gridel; la *Théologie des familles chrétiennes*, par l'abbé Tamisey; la *Théologie des gens du monde*, par Charles de Saint-Foi. Dans ces ouvrages, les motifs de crédibilité ne sont pas exclus, tant s'en faut; et il y a une part nécessaire pour les enfants.

Sur les questions générales de l'enseignement catéchétique, nous

avions dès longtemps la *Méthode* de Saint-Sulpice. La seconde moitié du siècle a vu naître la *Théologie du catéchiste*, par l'abbé Leclerq ; la *Théologie des catéchismes*, par l'abbé Bouvier ; le *Questionnaire* de l'abbé Laveau ; les catéchismes philosophiques, par Martin de Noirlieu et par l'abbé Sagnier ; le *Moniteur des persévérants*, de l'abbé Regnault, auteur d'une *Encyclopédie* des catéchismes ; enfin les *Entretiens* sur le catéchisme, par l'évêque d'Orléans.

Je veux mentionner à part, avec un éloge particulier, l'histoire du catéchisme depuis l'ère apostolique jusqu'à nos jours, par l'abbé Hézard, curé de Saint-Pierre de Sens. C'est un livre longuement étudié, très bien fait et très propre à orienter le pasteur des petits agneaux.

Quant aux œuvres plutôt élémentaires, nous avions, il y a soixante ans, le catéchisme de Couturier, curé de Léry, et quelques autres, bons pour le temps ; mais on sentit bientôt la nécessité de les annoter et de les augmenter. J'ai dit quel progrès avait fait faire l'œuvre par excellence, le catéchisme de Guillois. On eut ensuite le catéchisme de l'abbé Noel, vicaire général de Rodez ; le catéchisme de l'abbé Dehaut ; et les prônes de l'abbé Luche, curé de Montbazens.

Je crois inutile de rappeler les catéchismes historiques de Schmidt et de l'abbé Poussin ; la méthode de Mgr Devie et les tableaux si ingénieux du cardinal d'Astros.

Le développement de l'enseignement catéchétique, depuis soixante ans, est donc hors de conteste. Que les catéchismes touchent à la théorie ou à la pratique, il n'entre dans l'esprit de personne qu'ils se bornent à l'explication pure et simple. Les motifs de crédibilité et de foi y ont toujours paru. Les œuvres que l'opinion acclame, celles que le jugement des évêques consacre, sont justement celles qui donnent, à cet enseignement si nécessaire, une place d'honneur.

Quand nous parlions d'agrandissement, de démonstration, de science ; quand nous proposions de guérir les enfants des vices du premier âge, de les prémunir par une forte doctrine contre les rechutes plus funestes de l'adolescence, nous suivions donc les meilleures traditions de la science et du zèle pastoral.

II

Malgré les progrès merveilleux du catéchisme au XIXe siècle, nous ne le croyons point encore parvenu à la hauteur du passé, ni assorti

parfaitement aux exigences actuelles, ni assez élevé pour répondre aux *desiderata* de l'avenir.

Ceux qui croiraient que le catéchisme s'est toujours fait dans l'Eglise d'après un plan uniforme et sur une méthode immuable, tomberaient dans une véritable erreur. Le dogme catholique est complet dès le commencement ; il n'admet ni diminution, ni progrès, mais seulement une plus parfaite détermination dans ses formules. Les articles du Symbole, les préceptes du Décalogue, les sacrements, le saint Sacrifice, la liturgie, la discipline dans ses principes essentiels : tout cela se conserve dans l'Eglise comme un dépôt divin, dont les hommes doivent assumer la garde intelligente et fidèle. Cette garde impose, à ceux qui en ont la charge, un certain travail. La doctrine catholique ne doit pas seulement être prêchée par la bouche des apôtres et arrosée du sang des martyrs ; elle doit encore être précisée, développée par les spéculations des docteurs, par les canons des Conciles et par les définitions *ex cathedra* des Pontifes romains. La raison de ce double travail de définition et de développement se tire de la diversité des peuples à évangeliser et du caractère variable des générations. Tous les peuples, loin de se ressembler, affectent, au contraire, un caractère différent : chacun d'eux a son génie national, son caractère propre. Dans un même peuple, les générations se suivent avec rapidité, éprouvent des besoins divers, s'inspirent d'autres goûts. De là, nécessité d'approprier l'enseignement de la doctrine aux besoins changeants des générations et aux caractères, parfois opposés, des peuples. Et les milliers d'écrits des Pères de l'Eglise, des scolastiques et des théologiens sont la preuve évidente, la démonstration par les monuments que l'Eglise a toujours vaqué, avec une admirable résolution, à ce glorieux travail.

En jetant un coup d'œil sur la tradition catéchétique, nous trouvons donc partout le même travail, dans son application à l'enfance. D'un côté, depuis les catacombes jusqu'à nos jours, nous voyons les catéchismes, dans leur forme élémentaire, varier selon les temps et les pays. De l'autre, nous voyons se succéder une série de traités didactiques, où l'on enseigne la meilleure manière de catéchiser les enfants.

Le catéchisme n'est pas une nouveauté dans l'Eglise. L'Evangile, qui offre de si grandes pages, en présente le précepte et la pratique également sublimes. Les épîtres de saint Paul, si fortes de théologie et de métaphysique surnaturelle, donnent aussi d'admirables pages de catéchisme. Dès les temps apostoliques, à côté des savantes ré-

futations du judaïsme et du paganisme, nous trouvons l'instruction élémentaire des catéchismes pour les enfants. Dans les écrits des plus illustres pères, au milieu d'œuvres plus relevées, nous rencontrons ces simples et aimables catéchèses : saint Cyrille, entre autres, les a portées à la perfection et saint Augustin, le grand évêque de tous les temps, en a formulé, avec sa netteté et sa pénétration ordinaires, la parfaite théorie.

Mais je me demande comment un homme d'esprit, comment un commentateur de savoir fin et de fine expérience, pourrait être assez distrait pour voir, dans les catéchistes patristiques, la négation implicite des progrès, effectifs ou souhaitables, des catéchismes.

A l'origine, dans l'Eglise, les choses n'étaient pas réglées, codifiées comme aujourd'hui. Les circonstances, au surplus, s'y prêtaient peu. Les Apôtres d'abord avaient moins à instruire les enfants qu'à convertir des adultes, et, après la conversion, à les préparer, par le catéchuménat, au saint baptême. L'imprimerie manquait ; l'écriture, au moins dans les catacombes, était d'un difficile emploi ; et, sur les recommandations expresses de l'Evangile, on recourait plutôt à la parole. L'instruction élémentaire s'appelait catéchèse ; mais une catéchèse n'était pas un catéchisme ; c'était une instruction, simple sans doute, oratoire pourtant. Saint Cyrille y excelle ; Origène y porta son habituelle grandeur. Dans ces incomparables catéchèses, —car elles sont bien telles, — vous trouvez, en même temps, une simplicité qui étonne, une éloquence qui entraîne et une science qui vous illumine. Quand nous parlons de catéchismes documentés, développés, élevés, si l'on nous objectait les catéchèses, nous pourrions les invoquer pour notre justification.

Toutefois, s'il est vrai que nous nous contenterions à ce prix, nous nous contenterons à moins. Aussi bien nous n'oublions pas que nos enfants ne sont pas adultes, et s'ils offrent plus de ressources d'intelligence chrétienne que les enfants à demi-païens des premiers siècles, il ne faut pas, non plus, dépasser leur capacité et se perdre en discours incompris. Pas plus, au reste, qu'il ne faut les initier aux malices intellectuelles des sophistes et à leurs tours de passe-passe, s'ils les ignorent. Le propre du catéchiste n'est pas de se constituer l'avocat du diable ; saint Paul a tracé la règle du sage discernement : *Omnia honestè et secundum ordinem.*

A l'appui de ces considérations, nous avons de nombreux titres. Depuis saint Augustin jusqu'à Lhomond, en passant par Gerson, saint Charles Borromée, saint François de Sales, Fénelon, Bossuet, il y a un *effort constant* pour améliorer les catéchèses et les caté-

chismes. Et surtout il est remarquable que tous ces maîtres exigent du vrai catéchiste, outre une mûre considération, une doctrine exacte, un sens rassis, une parfaite connaissance de la religion et de la langue, *la science à fond* de la plus *haute* théologie.

Nous pourrions produire ici de nombreux témoignages ; nous nous contentons d'en invoquer deux, qui parleront pour tous, saint Augustin et Bossuet.

Le grand évêque d'Hippone a composé, sur le catéchisme, deux opuscules. Dans un petit écrit *De la doctrine chrétienne,* il offre un traité élémentaire de rhétorique sacrée, en vue de la prédication parfaite des catéchèses. Or, le saint docteur exige, pour ce ministère, tant et tant de qualités, qu'à la fin il se confesse impropre à le remplir. Nous ne nous hausserons pas plus haut ; nous nous trouverions très satisfait d'obtenir seulement des demi-Augustins.

Dans l'opuscule *de Catechisandis rudibus*, le grand évêque propose trois moyens d'instruction : d'abord une synthèse générale des saintes Ecritures, depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ, une espèce de concordance historique et dogmatique des deux Testaments ; ensuite un exposé des préceptes de la religion ; enfin un grand fonds de cordialité. Sur le premier point, on reconnaît le chantre de la Cité de Dieu ; sur le second, nous retrouvons l'expression des justes doctrines, que nous nous efforçons d'inculquer. « Autant que le permettent le temps et la capacité de ceux que nous instruisons, dit le docteur, il faut établir la vérité contre les *vaines objections* et les *railleries* des infidèles. » Un peu plus loin : « Il faut travailler à munir ceux que nous instruisons, contre les *scandales* et les *tentations* qui leur peuvent arriver du dehors ou du dedans de l'Eglise : du dehors, par les *païens*, les *juifs* et les *hérétiques*, et du dedans, par ceux que l'Evangile appelle *la paille* de l'aire du Seigneur. » (Chap. VII.)

Bossuet, dans le mandement placé en tête de son catéchisme, dit : « Il est juste de donner des *catéchismes plus étendus* à mesure que les fidèles en deviennent plus capables. Et enfin le retour des hérétiques (aujourd'hui des incrédules) à l'Eglise, nous sollicite à donner des instructions *plus amples*, pour ôter tout à fait le vieux levain.

« Ce qui nous a excité à vous donner ce nouveau catéchisme, où, si vous trouvez quelquefois des choses qui *semblent surpasser* la capacité des enfants, vous ne devez pas, pour cela, vous *lasser* de les faire apprendre, par ce que l'*expérience* fait voir, pourvu que ces choses leur soient expliquées en termes *courts* et *précis*, quoique ces termes ne

soient pas d'abord entendus ; peu à peu, en les méditant, on en *acquiert l'intelligence* : attendu que, *regardant au salut de tous*, nous avons mieux aimé que les moins avancés et les moins capables trouvassent des choses qu'ils n'entendissent point, que de *priver les autres* de ce qu'ils seraient capables d'entendre.

« Il nous a paru aussi que le fruit du catéchisme ne devait pas être *seulement d'apprendre* les premiers éléments de la foi, mais encore de les rendre capables des instructions plus solides. »

Plus loin, Bossuet aborde l'objection d'incapacité ; il la repousse avec mépris : « Quand on crie tant, dit-il, que les peuples sont incapables, il est à craindre que ce ne soit un *prétexte* pour se décharger de la peine de les instruire. »

Et, à la fin, il conclut : « Inculquez et répétez souvent avec force les choses plus difficiles et plus importantes. »

Ainsi parlent Bossuet et saint Augustin ; et rien ne doit moins étonner. Les grandes âmes sont favorables à tous les agrandissements de l'esprit. Il serait plus qu'étrange qu'on pût invoquer les docteurs pour favoriser le rapetissement de l'enseignement doctrinal.

Quelqu'un pourrait dire, — car il faut tout prévoir, — que le catéchisme du Concile de Trente a posé les colonnes d'Hercule : c'est une objection facile à tourner en argument.

Les Pères du Concile furent frappés de la nécessité d'un livre didactique qui fût, à proprement parler, le catéchisme officiel de la sainte Eglise romaine ; cette observation est vraiment digne d'un Concile. La rédaction de ce catéchisme fut confiée à une commission de savants. Quand le texte fut arrêté, il fut corrigé par les cardinaux, promulgué par les papes saint Pie V et Grégoire XIII.

« Le catéchisme du Concile de Trente, dit Valère de Vérone, est véritablement un don que Dieu nous a fait, pour rétablir la *discipline ancienne* de l'Eglise et pour soutenir la république chrétienne. Cet ouvrage est si remarquable, si *profond* et si clair que, depuis longtemps, il n'en a pas paru de semblable, au jugement des hommes les plus savants. Ce n'est point un homme qui semble avoir tenu la plume ; c'est l'*Eglise* même, notre sainte Mère, guidée par *le Saint-Esprit*, qui y parle et qui nous entend. »

Dès la préface, n° 6, les auteurs déclarent que le but de leur œuvre est de répondre aux pseudo-prophètes du protestantisme, et l'on doit, sur cette déclaration, inférer qu'il faut également répondre aux faux docteurs du rationalisme. Au n° 16, ils déclarent qu'il faut tenir compte de *l'âge* de ses auditeurs, de la *portée* de leur esprit, de

leurs *mœurs* et de leur condition. Au n° 17, ils ajoutent qu'il ne faut point croire qu'on puisse instruire également tout le monde *præscriptâ quâdam et certâ docendi formulâ*. Au n° 25, ils concluent : « Quant à l'ordre de l'enseignement, on choisira celui qui paraîtra le *mieux approprié* aux personnes et aux temps. »

Dans le corps de l'ouvrage, on reconnaît les docteurs qui ont lu, comme ils le disent, *ingentia volumina et infinitos libellos*. Luther, Calvin, Zwingle et toute la tourbe des théologastres, toute la clique des novateurs, n'a rien de caché pour leur érudition. Tous les grands controversistes, Eck, Emser, Cochlée, Piérias, Latomus, leur ont fourni les formules précises de la rédaction. La doctrine est exposée tantôt avec une lucidité qui dispense de preuves, tantôt avec le rappel sommaire des preuves qui la confirment. D'un bout à l'autre, souffle un grand esprit de foi, de science et de noblesse catholique. A cette œuvre, je reconnais la sainte Mère Eglise.

Que si l'on opposait ce catéchisme à nos vœux de démonstration et d'accroissement doctrinal, nous ne pourrions le comprendre. Ce livre répond si bien à nos vœux que nous croirions le monde sauvé, si nos fidèles le possédaient dans l'esprit de leur cœur, avec les compléments qu'y donnent les apologistes, avec les améliorations que souhaite le questionnaire Catérini, et que poursuivait, dans ses solennelles assises, le Concile du Vatican.

Notre conclusion, fournie par saint Grégoire-le-grand, au livre IX, chap. VI de ses *Morales*, c'est que plus approche la fin du monde, plus doit croître la supériorité de la science, et qu'elle doit faire, avec le temps, de plus larges progrès : *Largius cum tempore excrescit*. C'est l'oracle du bon sens, formulé par un grand génie.

En somme, ni les catéchèses des Pères, ni les traités didactiques des docteurs, ni le catéchisme romain, ne sont à l'encontre de nos vœux ; ils les confirment plutôt et préconisent pour leur temps ce que nous réclamons pour notre époque. A bon entendeur, salut.

Reste à savoir si ce travail progressif s'est continué depuis le Concile de Trente. — Depuis l'ère moderne, trois ennemis se sont levés contre les enseignements de l'Eglise romaine. La révolte protestante a contraint nos apologistes, depuis Bellarmin, à traiter spécialement de l'Eglise et du Saint-Siège ; la révolte encyclopédique et déiste a forcé d'approfondir davantage l'étude de la vraie religion. De nos jours, le scepticisme exégétique, positiviste, révolutionnaire nous oblige d'étudier à fond l'exégèse, ainsi que l'analogie de la raison et de la foi, pour asseoir les croyances sur les premières bases de la pensée orthodoxe.

Ce développement, trois fois séculaire, de l'enseignement théologique, nous fournit, en faveur de notre thèse, une nouvelle conclusion. Par là, que l'Eglise donne, aux jeunes lévites, un enseignement si progressif, il faut croire qu'elle le juge nécessaire, non seulement pour la prédication proprement dite, mais encore pour l'instruction de l'enfance. Qui donc oserait dire que l'apologétique contemporaine, avec ses efforts généreux et ses œuvres très louables, n'est qu'un passe-temps de séminaire et une récréation d'Académie ?

Le bon sens vient, ici, à notre aide. L'enfant est l'homme de l'avenir ; mais, dans cet homme de demain se refléteront les hommes d'aujourd'hui. Les enfants n'ont rien qu'ils n'aient reçu ; les parents ne peuvent donner que ce qu'ils ont Proportion gardée, vous retrouverez dans les enfants les idées, les préjugés, les passions, les sympathies ou les antipathies des pères et des mères. Et si l'on admet la nécessité d'exposer en chaire les motifs de croire, il faut l'admettre également pour les catéchismes.

Dans les Grands Séminaires, l'art des arts, l'art de faire le catéchisme, a, dans les diaconales pour la formation des jeunes prêtres, une grande part. Dans les retraites ecclésiastiques, les évêques aiment à revenir sur ce sujet d'un éternel à-propos, à en rappeler les principes, à en préciser les détails, à en agrandir les horizons. Les livres des directeurs de séminaires reproduisent ces enseignements ; l'écho des retraites retentit dans les mandements des évêques.

Il paraît superflu de pousser plus loin cette démonstration.

III

Venons au temps présent et approfondissons les deux raisons qui commandent de fortifier nos catéchismes.

Nous ne disons point que les enfants soient matérialistes, panthéistes ou athées. Ces erreurs savantes, pour autant qu'on les raisonne, dépassent évidemment leur capacité : les enfants ne paraissent pas aptes à l'incrédulité systématisée, à la corruption soi-disant philosophique. Grâce à leur baptême et à leur jeune âge, les petits enfants gardent, sinon toujours l'innocence, du moins le principe actif du surnaturel. Le mal qui peut les surprendre, ne vient guère de leur fond ; il entre dans leur âme par la porte des sens.

Notre pensée consiste tout simplement à dire qu'il faut aujourd'hui, à l'enfance, une précoce et forte instruction : d'un côté, pour les prémunir contre les assauts réservés partout à l'adolescence ; de l'autre, pour les défendre contre les surprises qui peuvent troubler et même pervertir le premier âge.

Nous ne pensons pas que personne puisse contester notre premier argument. Il n'est que trop tristement vrai ; nous vivons dans un siècle, où il est très difficile et très rare de conserver la jeunesse. Parmi les jeunes gens, bien peu sont fidèles ; parmi les jeunes personnes, même dans les paroisses relativement passables, il y a toujours quelques transfuges. Il n'en faut pas beaucoup pour empoisonner un pays. Combien de pasteurs, dans l'amertume de leurs espérances trompées, peuvent dire : « J'avais planté une vigne, je l'avais taillée avec art, purgée d'herbes malfaisantes, entourée d'une haie. J'attendais une belle vendange ; hélas ! je n'ai recueilli que des verjus. » Oui, il est tristement vrai ; nous pouvons constater, avec le prophète-roi, une défaillance universelle : *Omnes declinaverunt ;* nous pouvons dire avec un autre prophète : « J'avais élevé des fils, ils m'ont méprisé : *Filios enutrivi ; ipsi autem spreverunt me.* »

A ce mal flagrant, universel, à jamais lamentable, le catéchisme doit opposer un remède. Il ne suffit pas de sauver le présent, il faut préparer l'avenir. Il faut donner aux jeunes gens ces viatiques qui permettent de braver la tempête ou d'échapper au naufrage. Personne ne doit oublier le propos de Sénèque : *Ea viatica paranda sunt quæ cum naufrago enatent.*

Notre second argument, plus contesté, ne paraît pas plus contestable. Seulement il est nécessaire de distinguer les idées et de préciser les choses, pour les réduire au plus haut degré d'évidence.

En notre siècle, si peu réservé, lorsqu'il s'agit de louer ses mérites, bien peu de Ruben disent à des frères égarés : Ne vous rendez pas coupables envers l'enfant : *Nolite peccare in puerum.* Nous comptons même trop peu de moralistes pour répéter la grande maxime de Juvénal : *Maxima debetur puero reverentia :* Respect souverain à l'enfance ! Les têtes sont languissantes, les cœurs aigris du levain de l'iniquité ; le scandale, parfois cynique, se dresse sur chaque pavé des rues. Dans la longue énumération de nos gloires ne figurent pas la fermeté de la foi, la pureté des mœurs et la délicatesse de la conscience publique.

Avant l'âge de raison, dans l'heureux état d'innocence, par une admirable disposition de Dieu, les enfants, vivement impressionnables, peuvent beaucoup recevoir et beaucoup retenir. L'âme de

l'enfant est comparée tantôt à une cire molle qui se manipule aisément, tantôt à un arbre souple à la pression du jardinier, tantôt à un vase de grande capacité mais d'étroite embouchure. C'est un fait certain ; tout ce qui entre d'abord dans ce vase, l'embaume de ses parfums ou le souille de ses poisons. Le comte de Maistre va jusqu'à dire que l'enfant est formé avant l'âge de raison, peut-être plutôt, ajoute-t-il finement.

En des temps meilleurs, cette éducation première était l'objet de la plus grande vigilance. La famille était un sanctuaire ; la société, plus sage et plus pure, savait s'attendrir sur les jeunes années. L'enfant, sans le savoir, emboîtait le pas du bon ordre. Je demande s'il en est de même aujourd'hui. Je demande si l'éducation domestique et la morale publique exercent encore sur l'enfant cette heureuse influence. Sans doute, il y a de vertueux parents ; sans doute, il y a de sages maîtres ; sans doute, il y a de vertueux pasteurs. Mais enfin n'est-il pas vrai que le courant général va plus au mal qu'au bien ? N'est-il pas vrai que bien peu d'enfants sont assez préservés pour ne pas sentir de détestables influences et souvent les subir ? Pour moi, je le dis sincèrement, je crois que nos plus tendres enfants respirent l'incrédulité et la corruption dans l'air même qu'ils boivent à pleins poumons ; et chaque mouvement de leur poitrine délicate, chaque pulsation de leur cœur généreux subit plus ou moins le contact des poisons publics.

Après l'âge de raison ou de maladie, comme on voudra, le péril grandit avec les années. L'inclination inconsciente, qu'ils ont reçue jusque-là du mouvement général, commence, chez les enfants, à devenir une chose réfléchie. Il se peut, il arrive toujours malheureusement, que les premières lueurs de leur intelligence, les premières aspirations de leur sentiment, le premier exercice de leur activité morale embrassent le vice ou l'erreur. A coup sûr, ce n'est pas encore un fait général, mais c'est un fait assez commun. De sept à douze ans, c'est chose ordinaire, vulgaire, qu'un pauvre enfant de village ait à subir de rudes secousses, parfois à traîner déjà le joug de l'ignominie.

Ce n'est là qu'une présomption ; elle s'appuie sur des faits. Nous pourrions en citer beaucoup ; nous voulons nous abstenir ; mieux vaut les laisser pourrir dans le cimetière de l'oubli. Mais il conste que les enfants sont souvent troublés, parfois corrompus avant de passer la robe de l'adolescence. Les pasteurs des âmes reçoivent rarement les Benjamin de la piété et les Joseph de l'innocence. Les pauvres néophytes sont presque tous, plus ou moins, descendus par

des mains fraternelles dans les citernes rompues de l'impiété, ou vendus à des marchands d'Egypte où fleurit le vice impur. Ce qu'on offre, ce n'est plus le petit ange revêtu de la robe blanche du baptême, c'est une simple tunique trempée dans le sang des boucs. Et si, d'un œil inquiet, nous voulons percer ce mystère, il faut se lamenter avec le vieux patriarche : « Une bête féroce a dévoré mon fils ! »

Sur ce point, il faut entendre les maîtres de la science.

Nous avons consulté les oracles de la physiologie, un Belouino, un Blaud, un Debreyne et plusieurs autres. Au milieu d'explications qu'il faut nous interdire, ces savants confessent que beaucoup d'enfants viennent au monde avec un double péché d'origine : le péché d'Adam et d'Eve, et le péché de leurs parents. Ces pauvres enfants, nés de mariages sans bénediction, conçus d'un sang deux fois criminel, éprouvent, pour le péché, des entraînements précoces, que ne connaissent pas les enfants, nés de parents corrects, dans des mariages bénis de Dieu.

Après les physiologistes, nous avons consulté les maîtres de l'enfance : un Timon-David, dans son *Traité de la confession des enfants ;* un Ody, dans son *Directeur de l'enfance*. Ce dernier cite le *Miroir du clergé*, le *Rituel de Toulon* et les consultations de vingt prêtres en exercice. Or, tous ces auteurs recommandent fortement la confession des enfants, même des plus jeunes et donnent, entre autres raisons, la chute dans le péché, de la plupart des enfants. Ces péchés ne sont pas tous mortels, grâce au défaut d'advertance et au bénéfice de la bonne foi ; mais la légèreté du pécheur n'empêche pas la gravité de la matière ; et la fréquence des chutes que cette légèreté permet, rend plus préjudiciable, pour l'avenir, la gravité matérielle des fautes.

Nous avons consulté d'autres maîtres, le P. Valuy, Perdreau, Chesnel, Plasman, sur la question des hommes. Nombre d'hommes, parmi nous, sans être impies fieffés ni libertins notoires, vivent en dehors des pratiques religieuses. On cherche les causes de leurs égarements, pour découvrir le secret de leur conversion. Or, parmi ces causes, ces auteurs indiquent la corruption ou l'incrédulité précoce ; ils font remonter souvent jusqu'à l'enfance la cause des malheurs de toute une vie.

On objectera que nous avons encore des familles patriarcales ; sans doute, et plus heureux que Sodome, nous avons plus de dix justes pour conjurer le feu du ciel. Mais ce souvenir et cette réserve ne prouvent point ce qu'on voudrait prouver. Les familles pa-

triarcales des premiers temps firent, à la vertu, de fréquents et terribles accrocs. Il ne faut pas oublier que leur chute, dans une corruption charnelle, rendit nécessaire le déluge, et que leur rechute dans la corruption, aggravée par l'idolâtrie, rendit nécessaire la vocation d'Abraham.

J'admets que nos familles patriarcales, mieux fondées en grâces, ne sont pas souillées par de cruels déportements. Dans ces familles pourtant tout le monde a pu constater une certaine baisse du niveau moral, parfois un oubli complet des vieilles traditions. En parlant des enfants perdus, nous ne parlons pas, du reste, des enfants de ces familles ; nous parlons des autres. Nous parlons de ces familles dont le père ne met jamais les pieds à l'Eglise ou s'y comporte comme un homme sans foi ; nous parlons de ces familles dont les fils fument de bonne heure et fréquentent les cafés, dont les filles vont à la danse pour s'y préparer au libertinage ; dont les enfants, préposés à la garde du bétail, en copient volontiers les mœurs. Vous dites à ces enfants qu'il faut se confesser ; mais leur mère ne se confesse pas ; vous leur recommandez de venir à la messe dominicale ; mais leurs grands frères n'y viennent plus ; vous leur dites de prier, mais leur père ne plie jamais le genou. Volontiers, ils vous répondraient comme le bambin cité par l'abbé Mullois : « Je voudrais bien être grand comme papa. — Mais pourquoi ? — Pour ne plus faire de prières. »

Et vous voudriez que ces enfants soient sincères dans leur foi, fermes dans leurs mœurs, soustraits aux surprises de l'inexpérience, aux entraînements des passions, aux grandes chutes !

On pourrait objecter encore que nous vivons en pays catholique, que nous recueillons l'honneur de seize siècles de christianisme. Nous n'avons garde d'y contredire ; nous croyons à la force de ces souvenirs et à leur grâce. Mais peut-on oublier que, depuis trois siècles, l'Europe glisse sur le penchant de l'apostasie ; que, depuis 89, la France glisse sur la même pente par sa politique ; que, depuis 1830 et 1860, les gouvernements se sont oubliés jusqu'à se faire agents de démoralisation nationale et que, depuis 1880, le gouvernement persécuteur tient école d'impiété radicale et de bestialisme. La communauté de vie, qui nous rattache aux grands siècles de notre histoire, n'a plus qu'une influence lointaine ; les blasphèmes de l'école primaire ont prit la place des souvenirs de saint Louis et de Charlemagne.

J'admets qu'il y ait, en sens contraire, une protestation nationale et, dans certaines parties, un mouvement de régénération ; mais

combien faible ! Dans la masse du peuple, il y a un travail accéléré de dissolution radicale, constaté déjà par Guizot ; mais combien plus terrible depuis vingt ans. Mouvement qui peut inspirer de grandes alarmes, et auquel on ne prévoit encore ni compensation, ni retour.

Dans certains diocèses, je le concède, il existe encore des oasis, où l'on goûte les frais ombrages, les doux repos, les saintes espérances. Dans les déserts voisins, il faut se défier du mirage, des tempêtes de sable que soulève le souffle violent du *simoun ;* il faut se méfier même des lacs enchanteurs, dont les nénuphars cachent des crocodiles. Il n'y a plus place nulle part pour une entière confiance.

IV

« La seconde année du règne de Darius, le prophète Zacharie, ayant levé les yeux, vit un *volume volant,* long de vingt coudées et large de dix, et il sut, de l'ange, que ce volume était la *malédiction* qui allait se répandre sur toute la terre »

En parlant des progrès de l'enseignement catéchétique et des améliorations qu'il réclame, nous avons examiné d'abord la thèse en son énoncé authentique ; nous avons produit, en faveur d'une loyale opinion, des arguments intrinsèques et extrinsèques ; nous avons, chemin faisant, réfuté quelques objections. Pour ne pas nous départir, dans cette discussion, de l'ordre nécessaire, nous avons abordé successivement les divers aspects historiques de la question ; nous avons parlé du présent et du passé. En ce moment, nous nous mettons en présence des perspectives d'un avenir prochain. Ce point de vue nous est expressément indiqué par le *volume volant* du prophète Zacharie.

L'esprit général de notre temps, c'est une confiance absolue dans la science. Plusieurs vont même jusqu'à dire que la science va remplacer la foi et que, quand nous aurons ravi à la nature tous ses mystères, répandu les lumières et le saint amour, nous n'aurons plus besoin, sans doute, ni de police, ni de prison. Beaux rêves que la réalité n'autorise guère ; mais illusions qui déteignent plus ou moins sur tous les esprits et inspirent même les résolutions des gouvernements. Il suffit de promettre la science pour voir les applaudissements éclater.

L'enseignement public, à tous les degrés, a reçu, de nos jours, des développements considérables. Spécialités nouvelles, écoles nouvelles, agrandissement continu des écoles et des spécialités anciennes : tout cela s'accomplit sous nos yeux avec une rapidité qui tient du vertige. Comment ces progrès subits, réels ou supposés, s'accorderont-ils avec les conditions matérielles et morales de l'ordre public, c'est ce dont nous n'avons pas à nous enquérir. Le seul point qui importe, c'est le lien qui rattache toutes ces choses à l'éducation de la jeunesse et à la bonne tenue des paroisses.

Or, l'enseignement primaire, en particulier, commence, depuis quelques années, beaucoup plus tôt ; il s'est beaucoup élargi et se pousse plus loin qu'autrefois. Grâce à la combinaison des petites écoles et des cours d'adultes, des jeunes gens, dans le plus humble village, suivent un cours d'études d'une douzaine d'années. C'est beaucoup pour ces jeunes têtes. En tireront-elles une forte dose de science, je ne sais, je ne le crois même pas ; nos jeunes gens seront-ils des demi-savants ou des quarts de savants, ou simplement, comme autrefois, des hommes de bon sens ? je veux l'ignorer. « Un peu de science éloigne de Dieu, a dit Bacon, et beaucoup y ramène. » Ce mot, souvent cité, n'est peut-être pas d'une justesse absolue. Beaucoup de science, comme peu de science, quand la science est seule, peut également éloigner de Dieu. Nous en avons pour preuve nos savants d'aujourd'hui, généralement plus dépourvus de foi que de science. Et s'il fallait chercher une preuve plus haut, je pourrais citer Lucifer qui n'a jamais passé pour un sot, et qui n'offre pas moins l'exemple de la plus effroyable apostasie.

Ce qui importe dans cette matière, au point de vue de la religion et des mœurs, ce n'est pas le plus ou le moins de science, c'est le plus ou moins de vertu dans la science. Or, nous voyons, dans l'enseignement de la jeunesse, multiplication des écoles, extension des programmes, continuation prolongée des études. S'il en résulte un certain accroissement intellectuel, il faut, à cet accroissement, un accroissement au moins égal de progrès moral. S'il n'en résulte aucun progrès sérieux pour le savoir, il en résultera, au moins, la persuasion illusoire qu'il est allé beaucoup à l'école, ou a dû se meubler richement la cervelle. Dans l'un et l'autre cas, il faut à la jeunesse, comme sauvegarde, un surcroît d'instruction religieuse et de moralité. Il faut que le cœur fasse équilibre à leur tête ; puis que, dans la tête elle-même, la lumière d'en haut domine la lumière venue d'en bas et en dissipe les brouillards malsains, les orgueilleuses fumées. Nous demandons ce double avantage au catéchisme, plus

développé, plus relevé, voire savant et philosophique, autant, du moins, que la science de bon aloi et une droite philosophie peuvent cadrer avec les autres développements intellectuels de la jeunesse.

Si nous ne trouvons pas un secret quelconque pour atteindre ce but, tous ces progrès de l'enseignement, qui me réjouissent comme citoyen, m'épouvantent comme chrétien. Si je ne vois qu'un enseignement profane, plus prétentieux que solide, en tout cas insuffisant, absorbant toutes les belles années de la jeunesse, quand l'étude de la religion est réduite à quelques heures par semaine ; si cet enseignement profane, suivant les passions de la politique, s'inspire, envers l'Eglise, tantôt d'une hostilité féroce, tantôt d'une neutralité jalouse, rarement d'une équitable bienveillance, oui, tous ces progrès m'épouvantent. Cette science sans vertu, cette science sans foi, gonflée d'elle-même, ne répandra que des lueurs funestes. « Faute d'enseignement religieux, disait M. de Maistre, nous serons abrutis par la science et c'est le dernier degré de l'abrutissement. »

A côté de cette diffusion actuelle de l'enseignement primaire, fait par lui même très grave et qui préoccupe justement les hommes sérieux, se place la diffusion, plus grande encore, de la presse périodique. Les productions de la presse impie et révolutionnaire, voilà le volume volant qui s'élève chaque matin de la grande cité et dont les feuilles, emportées par un vent de mort, répandent la malédiction sur la surface de la terre. La presse a, de nos jours, un développement inouï, une diffusion phénoménale, surtout la presse impie, corruptrice, vouée à l'obscénité et aux ordures. C'est l'emprisonnement à jet continu, la corruption cynique, effrontée, à haute dose et forte pression.

Au volume volant de l'impiété, il faudrait opposer le volume volant de la foi, des pages et des voix assez nombreuses, assez rapides, pour porter la bénédiction, la lumière et la vie, aussi vite, aussi loin, aussi abondamment, que les pages et les voix volantes du mensonge, des ténèbres et de la mort. Le journal populaire, la feuille honnête, le volume de propagande religieuse, voilà le livre volant, la bonne pensée, munie d'ongles et d'ailes, qui suit le mensonge dans les airs, l'atteint, le combat et le tue quelquefois. Serait-ce tout ? n'aurions-nous pas aussi le sabre, l'obus et les solides armures ?

« Après avoir beaucoup lu, disait sur son lit de mort le président Troplong, il n'y a rien de mieux que d'en revenir au catéchisme. » A notre avis, en présence de ce débordement de la presse impie, malgré les forces de propagande et les ressources de publicité qu'on

lui oppose, le catéchisme et ses annexes nécessaires, nous paraît encore la meilleure arme pour la défense, et même pour l'attaque. Avec le catéchisme, nous pouvons, à l'exemple de nos soldats d'Afrique, tirer le canon dans des nuées de sauterelles ; avec le catéchisme, nous pouvons et nous devons cuirasser la jeunesse contre les flèches empoisonnées de l'ennemi Oui, nous le répétons avec une entière conviction, le catéchisme qui donne les forces lumineuses de la foi ; le catéchisme qui inspire, à l'esprit et au cœur, le bon tempérament de la pratique chrétienne ; qui asseoit les âmes sur le roc indestructible de la dogmatique divine, ce catéchisme, par sa puissance de préservation et sa vivifiante influence, voilà notre meilleur gage pour la sécurité de l'avenir.

Cette conclusion se corrobore par les malversations de la politique. La proscription des religieux et des religieuses ; l'école confiée à des titulaires tous laïques, souvent impies, peut-être francs-maçons ; l'enseignement impie et corrupteur peut-être pour un temps : voilà qui peut arriver demain, et contre quoi il faut se prémunir.

En disant donc qu'il faut insister désormais sur les motifs de crédibilité, qu'il faut s'armer de science et recourir à l'emploi fréquent de la démonstration, nous n'avions certes pas la prétention d'ouvrir un conseil nouveau ; mais nous avions la pleine certitude d'appuyer un avis important, de recommander une chose qui n'a même pas besoin de recommandation.

Ce point seul prêterait matière à d'autres considérations ; il fait finir. Mais que le clergé français nous permette de le lui dire : En portant, au catéchisme, une forte doctrine, les prêtres portent, dans les plis de leur soutane, les destinées de la France et l'honneur de son avenir.

V

Peut-être allez-vous poser la question : Comment faut-il ordonner l'enseignement catéchétique, pour l'approprier parfaitement aux besoins et au goût de la société contemporaine ? C'est une question indiscrète. En rendant compte d'un livre, à notre gré, supérieur, nous ne voulons émettre qu'une idée, ou plutôt confirmer l'idée de l'auteur. Nous tâchons d'indiquer, à la pensée sacerdotale, une plus large ouverture, c'est tout. Nous n'avons, du reste, aucu-

nement la prétention de nous croire personne idoine ; surtout nous ne saurions oublier que nous n'avons pas mission.

En matière aussi pratique, c'est aux pasteurs qu'il appartient de décider. C'est au curé, dans sa paroisse, sous la direction de son évêque, à tracer sa règle de conduite et à la suivre, — je ne dis pas avec dévouement, je suis sûr qu'il ne manque pas, — mais avec cette parfaite intelligence, qui décide des heu euses applications.

Les paroisses se touchent, mais ne se ressemblent pas. Ici, tel esprit ; là, tel autre ; ailleurs, aucun esprit Il y a une façon de ville, une manière d'être à la campagne. Une paroisse d'ailleurs ne ressemble pas toujours à elle-même. Il y a des veines d'enfant et des courants d'opinion. Un accident peut tout changer. A la longue, il s'opère souvent des révolutions morales. Le pasteur, l'œil ouvert, l'esprit toujours en haut, suit ces viscissitudes pour y approprier ses actes. Là est son devoir, là est son mérite.

Dans chaque diocèse, un grand nombre de pasteurs donnent, à ce travail, des soins infinis. L'un compose une explication théologique du catéchisme ; l'autre, un commentaire littéral ; celui-ci, des dialogues ; celui-là, de petits drames. Si nous pouvions pénétrer le secret de tous les presbytères, nous trouverions, sans doute, dans tel carton mystérieux, le manuscrit que le pasteur revise et perfectionne chaque année, avec d'autant plus de succès qu'il ne consulte, dans ses inspirations, que l'intérêt des âmes.

Qu'il soit bien entendu que là où les vieux us continuent à porter leurs fruits, il n'y a qu'à suivre la tradition. La simplicité, d'autant qu'elle est plus rare, est une précieuse vertu. Quand, à cette bonne simplicité, s'ajoute la forte raison qui la soutient, l'explique et la conserve, c'est une grande grâce. Passez, siècle vingtième ; nous ne subissons pas vos atteintes ; nous conservons, dans les jeunes cœurs, les vieilles vertus.

Que si nous attribuons, au catéchisme, une influence considérable, nous ne croyons pas qu'il suffise. Ce n'est pas assez de semer ; il faut cultiver la terre, l'amender, l'arroser, la sarcler ; à ce prix seulement mûrit l'abondante moisson. De même, pour le ministère, il ne suffit pas de prêcher, il faut corriger ; il ne suffit pas d'éclairer l'esprit, il faut guérir le cœur. La purification du cœur, outre sa valeur propre, contribue, plus qu'on ne saurait croire, à l'illumination de l'esprit.

Maintenant, sur la question pratique, notre pensée réduite à sa plus simple expression, vient à dire qu'il ne suffit pas d'*exposer*, qu'il

faut démontrer, arguer, réprimer, conjurer, en toute patience et en toute doctrine.

Cette proposition est de saint Paul ; les Pères l'appliquent fidèlement ; la scolastique n'est que la démonstration élevée à la plus haute puissance, et la théologie moderne n'est que la scolastique dans une autre forme. Le catéchisme c'est l'explication de la théosophie aux jeunes âmes. *Credere et cur credas nescire, est insanire*, disait saint Thomas. Nous demandons l'application aux enfants du *Cur credas*.

Le motif de cette demande s'appuie sur le caractère connu du siècle. Le siècle présent s'est intitulé sans titre, le siècle des lumières, mais entendues dans un sens hostile à la piété et à la foi. Ce n'est pas là un acte de vigueur et de force, mais plutôt une marque de faiblesse. L'acte de foi est, en effet, l'acte suprême de la raison ; il ne faut pas, à l'âme, une trempe médiocre, pour porter, sans défaillance, le glorieux fardeau des mystères. Mais enfin avec ce siècle, surtout déraisonneur, il faut raisonner mieux que lui et l'amener par la raison à la foi. L'orgueil rationaliste peut utilement être combattu, par la raison, même dans les enfants.

Un contradicteur nous demande comment il faut exposer les mystères ? Il faut les exposer comme l'Eglise, et, si vous ne connaissez pas sa pratique, il faut l'apprendre. Vous avez sous les yeux la pratique du Collège romain, appliquée, par le clergé romain, aux catéchismes.

Les vérités dont l'esprit agité, désorienté du siècle, demande le plus impérativement la démonstration, sont Dieu et l'âme, Jésus-Christ et l'Eglise, l'Eucharistie et la Papauté, le Credo le Décalogue, les sacrements, les fins dernières et même les rapports de l'Eglise et de l'Etat. Le cadre du catéchisme diocésain doit avoir, ici, l'autorité d'une règle.

Quant au mode didactique à suivre pour inculquer les démonstrations, c'est d'ajouter, après chaque réponse du catéchisme, un bref commentaire en petit texte. Ce commentaire positif, assez étendu pour doubler ou décupler le volume du catéchisme, sert, avant la première communion, de commentaire et de mémorial ; après, il sert de thème au catéchisme de persévérance Le pasteur est juge, en dernier ressort, de ce qu'il convient d'ajouter à la lettre du catéchisme. Le commentaire lui laisse toute latitude ; il peut aller loin sans craindre de n'être pas suivi ; et n'aura point à redouter l'oubli de leçons qui parlent aux yeux de la jeunesse.

Les enfants, très curieux des choses profondes et ambitieux du sa-

voir, trouvent, dans ce commentaire, un attrait et un aiguillon. Cette science embryonnaire, entrouvrant de vastes horizons, inspire, pour le catéchisme, un goût plus vif, un respect plus durable et pourra, plus tard, inspirer le désir sérieux d'y revenir.

Dans tout ceci, c'est à l'avenir qu'il faut songer ; c'est aux futures dispositions des esprits qu'il faut pourvoir, c'est aux vœux des cœurs qu'il faut répondre. La recherche obscure des connaissances profondes est un des plus grands dangers que puisse courir l'homme sur la terre. Plus l'homme veut apprendre, plus il a besoin d'être dirigé ; plus il veut approfondir, plus il a besoin du catéchisme ; plus il a appris, plus il a besoin de promener sur les mondes qu'il découvre un regard pur, un regard humble, un regard obéissant. Cette conclusion est un écho de la pensée de Bossuet.

Mais nous avons hâte de sortir des abstractions. La notion que nous venons de produire n'est pas un vœu spéculatif, c'est une œuvre accomplie. La *Religion démontrée* par le P. Hillaire, dont nous parlions au commencement de cet article, répond au programme que nous venons d'esquisser et à l'idéal dont nous avons présenté la justification. Dans ses six cents pages, ce livre offre trois choses, excellentes par elles mêmes, plus précieuses encore par leur heureux assemblage. Premièrement, notre auteur vous expose l'ensemble complet de la religion ; il l'expose d'une manière à la fois exacte, savante et facilement appréhensible. Secondement, son exposition doctrinale est à la hauteur de la science contemporaine, dont elle vous rapporte toutes les conclusions vérifiées. Troisièmement, cet exposé, fortifié de toutes les ressources de la science, reproduit encore les enseignements de l'Eglise, et, en particulier, toutes les doctrines et canons du concile du Vatican. C'est le premier, à notre connaissance, qui offre ces trois avantages réunis : nous ne jetons la pierre à personne, mais nous disons très haut, et nous voudrions être entendu de tout le clergé français, que ce livre, à la fois catéchisme et encyclopédie, répond merveilleusement aux misères du siècle et aux exigences de l'esprit public. Je ne serais nullement surpris que les prêtres, bons juges des œuvres qui les obligent, fissent à celle-ci un succès qui tînt du triomphe.

Telle est, du moins, notre impression réfléchie et notre jugement. De bons juges, du reste, ont émis déjà de semblables appréciations. L'*Univers* par la plume d'un chanoine Crouzer, deux fois docteur ; les *Semaines religieuses* de Mende et du Puy ; le *Messager du Sacré-Cœur ;* les *Croix* de Paris et de plusieurs départements, célèbrent à l'envi cette magistrale publication. L'*Univers* loue la rigoureuse

intelligence et la vaste érudition de l'auteur ; il loue son livre dans les mêmes termes que le docteur Nègre et appuie sur l'heureuse opportunité de son apparition. Le *Messager du Sacré-Cœur* déclare qu'il suffit de lire cet ouvrage de bonne foi, pour être convaincu que tout homme *raisonnable*, doit être chrétien et catholique. La *Croix* de Paris énumère les cinq parties excellemment traitées et recommande cet ouvrage aux collèges et séminaires, aux gens du monde, aux prédicateurs, aux catéchistes et aux missionnaires : c'est, en effet, un *Vade mecum* qui peut convenir à tout le monde. La feuille de *Mende* parle de la clarté, de la multiplicité, de la logique et du savoir qui rendent facile aux jeunes gens l'étude approfondie des fondements de la foi. Mais nul n'a été plus explicite que le vicaire général du Puy, M. Touzet ; je cite cette appréciation qui est également une approbation, libellée en termes dont le jugement augmente l'autorité.

« Je me fais un véritable plaisir de signaler au clergé et aux fidèles un livre nouveau que je regarde comme un *véritable trésor* et que je voudrais voir dans *toutes* les bibliothèques. Ce livre est intitulé : La *Religion démontrée ;* et chacun, après l'avoir lu, trouvera ce titre pleinement justifié. Son auteur, le P. Hillaire, par un véritable tour de force, a su condenser, en un style clair et à portée de toutes les intelligences, la matière de plusieurs gros volumes et les richesses de science et d'apologétique disséminées dans de longs ouvrages. Riche collection d'arguments, réfutation victorieuse de toutes les objections, même les plus modernes, traits saillants, exemples bien choisis, rien n'y manque. Pour se servir avec avantage de toutes ces armes accumulées, parfois, je l'avoue, il faudra lui donner plus de poli, une tournure plus élégante, mais l'essentiel est qu'elles soient de bonne trempe et elles le sont.

« Ce livre, qui m'a pleinement satisfait, je me permets de le recommander en toute confiance, à mes vénérés confrères, en leur garantissant qu'il sera pour eux un riche arsenal où ils trouveront, à la portée de leurs mains, toutes les armes nécessaires à l'exposition et à la défense de la foi catholique. Je le recommande encore très instamment à tous les bons frères, à toutes les bonnes sœurs de nos écoles chrétiennes, en leur donnant l'assurance qu'il leur sera d'une très grande utilité pour la préparation de leurs catéchismes et qu'il leur rendra cette importante préparation d'une facilité merveilleuse. Je le recommande enfin à tous les catholiques instruits, à toutes les personnes pieuses : il sera pour eux une véritable théologie, dont la lecture agréable et intéressante aura pour effet de rendre la foi d'au-

tant plus inébranlable qu'elle sera plus éclairée et mise ainsi à l'abri de tous les sophismes, de tous les scandales de notre époque, *Ex ungue leonem.* »

Nous saluons, avec respect et reconnaissance, l'auteur de ce précieux travail ; et, sans que notre plume hésite, nous résumons notre appréciation de son ouvrage dans l'inscription gravée sur la porte de la bibliothéque d'un saint cardinal : *Præsidium Reipublicæ Christianæ.*

Justin FÈVRE,
Protonotaire Apostolique.

Revue des Livres

LES CHAPELLES DE L'EGLISE DE NOTRE-DAME DE DOLE, par RANCE DE GUISEUIL, ancien magistrat, 1 fort vol. in-8°, de 420 p., Paris et Dôle, 1902.

Notre-Dame de Dôle est l'église principale de la capitale de la Franche-Comté. Elle n'est pas contemporaine de nos grandes cathédrales mais toutefois, si l'on ne peut la comparer à ces chefs-d'œuvre de notre art national, elle a son importance architecturale, même historique. Il est intéressant de voir comment, par exemple, au commencement du XVIe siècle, la population chrétienne s'organise pour bâtir une grande église. Ici nous n'en sommes pas réduits aux hypothèses; les archives ont gardé toutes les pièces.

L'auteur, très au courant de l'histoire de son pays, s'en est servi pour retracer l'histoire de l'église, ou plutôt de ses chapelles. Afin d'arriver plus facilement à obtenir des souscriptions, le conseil de ville concéda, aux familles ou aux confréries qui voudraient y contribuer, le droit de posséder à perpétuité une chapelle, ou un oratoire, ou un autel adossé aux piliers principaux. C'est l'histoire de ces chapelles, de ces familles, de ces confréries que nous retrace l'auteur. Son livre, on le voit, est d'un intérêt tout local ; étudié avec soin, écrit d'après les documents des archives, il est une contribution importante à l'histoire de Dôle pendant l'âge moderne Une partie juridique est consacrée à l'étude des droits des héritiers, des fondateurs des chapelles. Au sujet des confréries, l'auteur nous donne d intéressants détails sur leur organisation et leur histoire.

P. N.

***

HISTOIRE DES MAITRES GÉNÉRAUX DE L'ORDRE DES FRÈRES PRÊCHEURS. T. I (1170-1263), par le R. P. MORTIER, O. P., Paris, Picard et fils, 1903, gr. in-8° de VIII-485 p.

Ce très important ouvrage comprend l'œuvre de saint Dominique, dans ses caractères spéciaux, la pensée directrice de son gouvernement et de celui de ses premiers successeurs. Ce tome I a pour objet S. Dominique, fondateur et premier maître de l'Ordre des Prêcheurs (1170-1221) ; le B. Jourdain de Saxe (1222-1237) ; S. Raymond de Pennafort (1238-1240) ; Jean le Teutonique (1241-1252) ; le B. Humbert de Romans (1254-1263). — C'est un livre de science historique, sincère, loyal : « Je présente, dit l'auteur, les personnages tels qu'ils me sont apparus à la lumière des documents les plus authentiques Rien n'est affirmé qui ne soit justifié par une référence sérieuse, puisée presque toujours aux sources primitives. Ce qui est grand je l'admire sans réserve ; s'il y a des défaillances, je les signale ; des déchéances, je les condamne .. Toutefois, je ne sacrifie pas les idées de nos Pères du XIIIe siècle à celles de notre époque, même sur les points qui nous répugnent le plus. Car j'estime que plus chrétiens que nous, ils avaient l'âme plus saine que la nôtre. Ils ont pu se tromper dans l'exercice de leur redoutable ministère, peut-être en exagérer la rigueur ; mais toujours leur erreur, si elle a existé, ou leur exagération, a consisté à donner aux droits de Dieu la part la plus large » (p. VIII). Tel est l'esprit de

l'ouvrage. Il est remarquable par l'étendue de l'érudition, la conscience de ses conclusions, la vie de son style, et la méthodique distribution de ses innombrables matériaux Il sera un instrument de travail indispensable à ceux qui voudront s'occuper de l'histoire ou de l'influence dominicaine, surtout en ce qui concerne la toujours brûlante question de l'Inquisition, le mouvement oratoire et théologique du Moyen Age.

LOUIS ROBERT.

*
* *

DU DICTIONNAIRE DE THÉOLOGIE CATHOLIQUE (fasc. VII), Paris, Letouzey et Ané.

Indiquons seulement les articles suivants très fouillés : L'arianisme (*suite*) dans l'empire romain, chez les peuples germaniques et dans les temps modernes ; — l'Aristotélisme de la scolastique (où est établi comment la philosophie de l'Ecole procède de celle d'Aristote, si elle en descend et en droite ligne, si la source aristotélicienne a été déviée en route ou pervertie par la scolastique elle-même, s'il y a eu d'autres sources dont la scolastique est tributaire, enfin dans quelle mesure elle a puisé à la première de ces sources) ; — l'Arménie : Histoire religieuse, conciles, littérature théologique, croyance et discipline ; — Arnauld, le chef et l'oracle des Jansénistes ; — L'art chrétien primitif en général et l'art chrétien, lieu théologique, excellent article, dans lequel sont étudiés l'origine et l'histoire de cet art, ses sources et moyens d'interprétation, ses caractères, son multiple objet : peinture, mosaïque, architecture, statuaire, sculptures, ivoires ; — Les articles fondamentaux : exposé historique et doctrinal, réfutation ; — Ascétique : en quoi elle consiste ; comment elle a pris une forme scientifique ; principales œuvres ascétiques et principaux cours d'ascétique : l'Imitation de J.-C., œuvres de sainte Thérèse, de saint François de Sales, Louis de Grenade, etc. ; — Ascétisme chrétien : en quoi il consiste, comment il diffère de l'ascétisme non chrétien, quelles formes principales il a revêtues à travers les temps ; — Asie : état religieux de l'Asie, histoire des missions asiatiques, statistique au point de vue religieux.

LOUIS ROBERT.

*
* *

ETUDES DE LITTÉRATURE ÉTRANGÈRE. ÉCRIVAINS CÉLÈBRES DE L'EUROPE CONTEMPORAINE, par JEANROY-FÉLIX, Paris, 1902, in-8° de 408 p.

Dans cette deuxième série, l'auteur s'occupe de Sienkiewicz, de Henri Heine, Pouschkine, Emerson, Mauzoni, Paukin, Mickiewicz, Keller, Castelar. Ce ne sont pas des études ; celui qui y chercherait des renseignements abondants, des informations précises ou neuves, des analyses fouillées, une critique sérieuse des écrivains et des œuvres, celui-là serait déçu. Ce sont des essais, de simples causeries, parfois spirituelles, mais qui parfois aussi sont saupoudrées d'un sel qui n'est pas le sel attique. Il faut les prendre pour ce qu'elles sont et ne pas leur demander ce que l'auteur ne promet pas. Ce sont un peu des articles de journaux qui se lisent sans fatigue, qui distraient et qui donnent quelques notions sur ces auteurs étrangers.

*
* *

A-T-ON INTÉRÊT A S'EMPARER DU POUVOIR ? par EDMOND DEMOLINS, in-12 de 340 p., Paris, 1903.

Singulière question ! Réponse plus singulière encore, car tout le livre va à prouver que *Nous* (c'est-à-dire les *conservateurs*, les catholiques, et d'une façon générale, tous les hommes) n'avons pas intérêt à nous emparer du pouvoir.

Le pouvoir, entendez par là, toutes les charges rétribuées par l'Etat, est aux mains de politiciens, c'est-à-dire d'hommes intrigants, ambitieux, d'une honnêteté très relative qui s'arrête aux limites

mêmes où commence l'intérêt personnel, hommes pressés d'arriver, comme on dit aujourd'hui dans le style expressif et incorrect courant *arrivistes*. Et, quant à ceux qui sont dans les places secondaires, ce sont, la plupart du temps, des hommes sans initiative, sans caractère, qui par peur de l'effort par nonchalance, trouvent plus commode d'entrer dans une place garantie par l'Etat.

Qu'arrive-t-il ? c'est qu'il se forme une classe à part qui par l'intelligence, le caractère, la puissance morale, et même la vraie influence est d'un niveau très abaissé. Où sont allées la vraie force, la véritable influence ? A tous ces hommes laborieux, actifs, courageux, entreprenants qui dédaignent le collier administratif, et lui préferent les places indépendantes, les situations conquises à la force du poignet.

Et maintenant, ami lecteur, vous voyez la conclusion, qui tout à l'heure vous paraissait paradoxale ? a-t-on intérêt à entrer dans la première ou à se maintenir dans la seconde ? La question est résolue d'avance.

L'auteur est déjà bien connu comme directeur de *La science sociale*, et surtout par son livre sur *La supériorité des anglo-saxons*. Son nouvel écrit se recommande par les mêmes qualités, clarté, vigueur, facilité, intérêt. Les théories qu'il présente sont à peu près les mêmes. Il en est d'excellentes, ce sont des idées de Le Play, qui ont été soumises à un examen méthodique, enrichies d'applications et d'observations nouvelles. Il en est quelques-unes de contestables, de trop systématiques. Cette admiration presque sans réserve de la race anglo-saxonne, par exemple, a été critiquée bien souvent. Elle ne tient pas assez compte selon nous des conditions de temps et de lieu, des avantages d'une situation isolée qui rendent superflues des armées étendues et fortes. Transportez les Anglais au centre de l'Europe ou en Suisse, croyez-vous qu'ils maintiendraient encore leur supériorité ? La science sociale est extrêmement compliquée ; le succès ou les revers d'un peuple appartiennent à des causes nombreuses, souvent difficiles à distinguer. Il nous semble que l'auteur et son école sont parfois portés à simplifier extraordinairement les problèmes sociaux et n'en donnent qu'une application insuffisante, ou une solution trop hâtive.

Malgré ces critiques, l'ouvrage est intéressant, il abonde en considérations ingénieuses, en vues justes, il est d'une lecture saine. Nous recommandons en particulier ses pages sur l'architecture du Moyen Age et les conséquences qu'il en tire sur la supériorité de cette société du XIe au XIVe siècle, au point de vue économique et social. L'auteur a mis en pratique ses théories ; il a créé aux Roches, une école, qui a fort bien réussi, dit-on, et il a déjà organisé plusieurs succursales. S'il arrive à nous faire des hommes plus sérieux, des caractères mieux trempés, et à donner aux jeunes gens l'esprit d'initiative et d'entreprise, nous serons des premiers à applaudir à son œuvre.

M. N.

*
*

LA FRANCE ET LE GRAND SCHISME D'OCCIDENT, par NOEL VALOIS, t III et IV. Paris, Picard et fils, 1901-2, gr. in-8 de XXIV-632 et 610 p.

Le monde érudit connaît les deux premiers volumes de M. N. Valois qu'il publia en 1896 sur le Grand Schisme. Sur cette matière confuse, il est l'ouvrage classique. L'Académie des Inscriptions en a reconnu l'exceptionnel mérite en décernant deux fois à l'auteur le grand prix Gobert et en lui offrant un fauteuil parmi ses membres.

Les deux derniers ont récemment paru, avec la même conscience scientifique, la même clarté et la même sereine indépendance qui ne se soucie que de la vérité dans ce schisme, un vrai chaos. « Pendant quarante ans, l'Eglise a cherché, sans le trouver, son véritable chef, son Pontife qui fût reconnu sans conteste. Crise effroyable que celle que subissait alors la chrétienté ! Luttes douloureuses dont les conséquences se sont fait sentir jusqu'au milieu du

XIXe siècle en entretenant chez nous ce schisme en puissance, le *gallicanisme* » — Pendant seize ans, le vaillant chercheur qu'est M. Valois, au milieu de difficultés matérielles innombrables, a dirigé ses investigations parmi des documents éparpillés à l'infini dans l'Europe entière. Il les a mis en œuvre avec une supérieure habileté et divisé ses « Sources », paraît-il, d'après les obédiences des Pontifes rivaux. Donc « Sources romaines », « Sources avignonnoises » ; les premières ce sont les documents relatifs aux Papes de Rome ; les secondes, aux Papes d'Avignon, que les pièces d'archives soient en France, en Italie ou en Allemagne Puis ce sont les Sources françaises, anglaises, espagnoles, etc., qui sont classées d'après l'endroit où elles se trouvent. Par la très complète énumération de ces richesses documentaires — dans deux longues préfaces — M. Valois a donné à son travail une suprême autorité et rendu le plus grand service à ceux qui voudront reprendre telle partie du vaste et sombre problème.

Il tient pour la validité de l'élection d'Urbain VI, sans toutefois nier la bonne foi, dans les partis adverses, au cours de cette attristante période de l'histoire ecclésiastique. Le tome III reprend la question aux efforts que fait la France pour obtenir l'abdication des deux Pontifes rivaux (1394-5) et le t. IV se termine sur l'extinction du schisme.

En cette longue querelle, le rôle de la France fut très important. Bien qu'on ait reproché à nos rois d'avoir favorisé le schisme en soutenant, par politique nationale, le siège d'Avignon, après avoir lu l'ouvrage de M. Valois, il paraît plus juste de reconnaître que la France, par des voies différentes, ne poursuivit qu'un but : arriver à l'union. Pour cela, elle mit en œuvre trois moyens : 1° Etendre à toute la chrétienté l'obédience du Pape d'Avignon qu'elle tenait pour le Pontife légitime ; 2° Obtenir la cession de leurs « droits » des deux Pontifes rivaux ; 3° Parvenir à la paix, en dehors des Papes obstinés dans leurs démêlés, et cela par un concile général. C'est au développement de ces trois phases que s'est si heureusement appliqué l'auteur, car, il ne faut pas l'oublier, il fait son étude particulière de la part prise par notre pays dans cette lamentable aventure. Les descriptions des assemblées, du clergé, des discussions de la puissante Université de Paris ; ses portraits des théologiens célèbres, des docteurs subtils, ses analyses lumineuses de leurs controverses nous font pénétrer dans le vif du débat où nous retiennent la netteté de l'exposition et la lucidité du récit. Les fameuses « Libertés » de l'Eglise gallicane se produisirent au jour, durant ces troubles, et c'est autant aux sophismes des docteurs qu'aux brutalités des soldats de Philippe-le-Bel qu'il faut les attribuer. Les doctrines devinrent incertaines dès que le pouvoir central fut discuté. C'est ce qui est démontré excellemment au t. III (p. 305 et ss.). Ainsi l'Eglise de France s'affranchissant de l'autorité du Pape retombait sous le joug de l'autorité civile. Alors les théologiens sont désemparés, témoin l'illustre Gerson, épisode ici traité avec ampleur et justesse. (T. IV, p. 83...) Au long de ce monumental ouvrage, la vérité se fait jour sans flatter les passions. M. Valois n'incrimine pas, il explique. Il ne manque pas non plus de charme : le lecteur saisi s'arrêtera volontiers aux tableaux de la cour de Charles VI, lorsqu'on y annonça la mort de Clément VII ; du siège du château des Doms ; de la curieuse séance en plein air, tenue à Paris, où le roi, les princes, le Parlement, l'Université lacérèrent les bulles de Benoît XIII. On s'arrêtera aussi à la *survivance* des obstinés du schisme de Pierre de Lune qui fait songer à la petite Eglise du XIXe siècle.

LOUIS ROBERT.

XXX.

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie BUSSIÈRE.

SILHOUETTES ROMAINES

I

LE LOGIS A ROME

Quand on quitte la Ville Eternelle, chaque fois, on a l'âme oppressée par le regret, emplie de pensées nostalgiques.

Et quand on y revient, ah ! comme le cœur bat vite, au moment où, à travers les glaces du *sleeping*, le regard s'accroche à ces endroits connus de l'*Agro*, à ces blanches façades, à ces tombes illustres, à ces ruines gigantesques. Voici les Thermes de Caracalla, le sépulcre de Cécilia Metella, les statues de *San Giovanni in Laterano*. Nous arrivons.

Et tout de suite l'impression de grandeur s'impose et ne diminuera pas jusqu'au bout. Rome est royale en tout et par tout.

Jusqu'aux maisons romaines, jusqu'au simple appartement que vous habitez... L'escalier est en marbre blanc, les degrés sont larges, spacieux, commodes, faits pour des pas de vieillards, de gens graves et posés, de penseurs, comme cette SCALA REGIA du Vatican, l'imitant toujours, de loin...

Je cours à la fenêtre de ma chambre, elle ne donne pas sur la rue. Tant mieux ! J'ai une vue idéale et très romaine.

Une cour ou plutôt un jardin ; il n'est pas grand, mais il est orné d'une vasque et d'un jet d'eau murmurant, — ce qui est de rigueur à Rome, la ville des belles eaux — ; au-dessus du jardin une terrasse ornée d'orangers, de citronniers, de cactus et d'aloès ; plus loin, par delà une rue voisine et silencieuse, un autre jardin plus spacieux sur lequel s'ouvrent les péristyles d'un collège étranger. Jardins, cours forteresses et colonnades ont la forme antique à n'en pas douter. En vérité, c'est toujours la Rome impériale ; elle n'a pas changé, non plus que ce ciel bleu éblouissant à étourdir.

Et dans ma chambre, le plafond haut est peinturé, le lit de fer a un chevet élevé et des contours artistiques ; de bonnes copies de Raphaël ornent les murs et une porte à deux battants s'ouvre sur une

galerie extérieure. Je suis bien, bien, et j'enrage à la pensée de devoir quitter tout cela et tout ce que j'entrevois dans quelques semaines...

II

PREMIÈRES PROMENADES

Il faut prendre l'air de Rome. L'évêque de P... et moi nous montons en voiture et faisons une promenade de trois heures, au Pincio, au Pont Milvius, — l'endroit où Constantin aperçut le *Labarum*, — et, aux *Prati di Castello*, — un quartier nouveau où les maisons neuves et toutes modernes sont inhabitées ou mal habitées. Nous revenons par Saint-Pierre, le Janicule et l'*Aqua-Paolina* que j'aime tant ! C'est là aussi que l'on trouve la statue de Garibaldi. Je ne l'avais pas encore vue. Ce monument imposant, sculpté par Gallori et coulé en bronze par Nelli, a été érigé le 20 septembre 1895, pour fêter les noces d'argent de Rome délivrée, et il a coûté plus d'un million.

Délivrée de quoi ? De la tyrannie pontificale, bien entendu. Pauvres et doux vieillards que l'on accuse, vous n'êtes guère des tyrans.

En attendant, la statue équestre du fameux *condottiere*, bien campée sur son socle, flanquée aux quatre coins de figures allégoriques et d'inscriptions comme celles-ci : « Rome ou la mort ! », domine tout le panorama. On l'aperçoit des quatre coins de la ville. Et cela me fait souvenir qu'il y a des années, voyageant dans le nord de l'Italie et me trouvant à Udine « la petite Venise », j'ai vu sur les murs de grandes affiches apposées, annonçant la mort du « grand citoyen », du « héros des Deux-Mondes », et ses admirateurs n'y allaient de *main morte ;* ils commettaient, avec une facilité surprenante, la petite erreur théologique et l'appelaient carrément :

Garibaldi
Splendore di Dio !

Rien que cela !

III

MONSIGNORI

Mgr D... m'emmène au Vatican pour voir le *maître de chambre*, Mgr Bisleti. En arrivant à la Porte de Bronze, qui se

trouve sous la colonnade du Bernin, au bas de l'*Escalier Royal*, nous entendons un bref commandement et tous les Suisses du poste d'entrée se rangent sur une seule ligne et saluent militairement ; les sentinelles présentent les armes.

Et partout, dans tous les coins, sur tous les paliers, surgissent des ombres isolées ou groupées, au port d'armes. Qui donc m'avait dit qu'à Rome on faisait peu d'attention à un évêque ? Il n'en est rien. Après les cardinaux, les évêques sont très en vue, très remarqués, très honorés par tout le monde, y compris, je dois le dire, les employés du gouvernement italien.

Nous sommes reçus d'une façon charmante par le puissant maître de chambre. Il occupe une charge fort importante et quoiqu'il ne soit pas évêque, son rang le place au-dessus de ceux-là ; du reste, le cardinalat l'attend : nous avions connu autrefois Mgr Macchi comme *maestro di camera* : il est présentement cardinal.

Le maître de chambre est donc un prélat palatin, demeure près du Pape et doit l'accompagner partout. Ses fonctions équivalent à celle du grand Chambellan dans les Cours ou d'introducteur des ambassadeurs chez nous. Il est aussi gardien du Sceau pontifical appelé l'*Anneau du Pêcheur*. Son traitement peut aller de huit mille à douze mille francs, outre le logement et la faculté de se servir des voitures du Palais apostolique.

— Monseigneur, lui demandâmes-nous, Votre Excellence connaît-elle Paris ?

— Hélas non ! Je n'ai jamais eu le temps d'aller voir cette capitale. Quand j'ai quelques jours de congé, je les emploie à aller voir ma mère qui habite dans les environs. Mais, je vois plus que Paris ici ; l'univers entier y défile.....

Le majordome est le premier ministre de la maison du Pape, le gardien de sa personne et des objets précieux du Palais. Il garde encore une des clefs de l'armoire de fer où se conserve la chaîne de saint Pierre, à *San Pietro in Vincoli*, et une des clefs du ciborium qui renferme à Saint-Jean-de-Latran les têtes de saint Pierre et de saint Paul. Il contresigne toutes les nominations dans le personnel de la Cour pontificale.

Quand le pape Pie VII fut transporté à Savone par Napoléon Ier, il y amena une partie de sa Cour. Le général Berthier, qui était son gardien et assumait une lourde responsabilité, prit le titre et la charge de « Maître du Palais du Pape ». Un Majordome de Sa Sainteté, avec un sabre et des éperons, il y avait longtemps que l'on n'avait vu cette plaisante aventure....

Nous vîmes le *Sacriste :* Monseigneur Pifferi, évêque de Porphireone, de l'ordre des Augustins. Il habite un petit appartement dont l'escalier se trouve à gauche de celui qui conduit à l'appartement du Pape, dans la cour Saint-Damase.

Ne prenez point garde à l'exiguïté des pièces, ne dites point que le sacriste est mal logé.

Quelques années auparavant, j'avais visité, à Naples, la Chartreuse de San-Martino et la magnifique salle, revêtue de marbre où était rangée la plus belle collection de reliques qu'on puisse imaginer. A travers les fenêtres grandes ouvertes, le radieux soleil venait se jouer sur l'oret l'argent et les châsses de métal précieux.

J'ai pu croire un instant qu'un coin du Paradis était entr'ouvert devant moi ; eh bien ! chez Mgr le Sacriste, j'ai senti passer aussi un souffle du ciel. Quel ne fut pas notre étonnement quand l'évêque, faisant ouvrir une armoire située à droite de son autel domestique, découvrit à nos yeux, dans un reliquaire fastueux, une tête, une tête coupée, encore revêtue de chair desséchée, au rictus douloureux.

— Voilà la tête du grand martyr de Rome, le diacre Laurent. Et voyez à ce rictus comme il a souffert.

— Ah ! Monseigneur, il faudrait un palais exprès pour contenir les richesses que vous possédez ici en reliques saintes !

— Evidemment, le Quirinal.

— Mais qui vous le rendra ?

— Vous, les Français.

J'admirai la robustesse de cette foi et le prestige encore exercé à Rome par la grande nation catholique, même parmi les familiers du Vatican.

A ce moment, un jeune ecclésiastique entre dans la chapelle privée. Mgr Pifferi nous le présente ; c'est Mgr de Samper, un des quatre camériers secrets participants qui font, tour à tour, le service d'introducteur près du Souverain Pontife. Mgr de Samper est Colombien et a vingt-huit ans. Je ne crois pas qu'il soit possible de voir un visage d'homme plus beau et plus sympathique que celui de ce prélat et j'imagine que le regard de l'auguste vieillard doit se reposer avec une particulière bienveillance sur ce visage-là, car partout où il apparaît, il met de la joie et de la clarté.

IV

PRINCES DE L'ÉGLISE

Nos aimables hôtes ont aujourd'hui à déjeuner trois cardinaux, quatre évêques et trois prélats. Les cardinaux sont l'archevêque de Paris, Son Eminence le cardinal Ferrata, ancien nonce à Paris, Son Eminence le cardinal Mathieu, cardinal de *Curie*, chargé des intérêts français à Rome. Les évêques ; Mgr de Limoges, Mgr de Southwarck (Londres), Mgr de Périgueux, le vicaire apostolique de Madagascar ; les prélats : Mgr Duchesne, l'éminent directeur de l'Ecole Française, à Rome, membre de l'Institut ; Mgr d'Armailhacq, Supérieur de Saint-Louis-des-Français ; Mgr Guthlin, consulteur canoniste de l'Ambassade de France près le Saint-Siège. Nous avons de plus, M. Nisard, ambassadeur de France près le Saint-Siège. Assemblée d'élite s'il en fût jamais et la France à Rome, pour tout dire.

Je ne sais trop si on se représente bien la situation d'un cardinal. Sa nomination est célébrée à Rome comme la naissance d'un fils de souverain, prince du sang, héritier éventuel de la tiare et de la souveraineté. Un cardinal est donc prince, c'est-à-dire l'égal d'un grand duc de Russie, par exemple, ou encore d'un archiduc autrichien ; de là, la notification de son élévation faite aux cours catholiques ; de là les lettres de compliments écrites par les cardinaux aux souverains catholiques et qui commencent toujours par ces mots : « Mon cher cousin ». De là le train de maison du cardinal qui est toujours assez fastueux, quand bien même le nouveau *porporato* n'aurait été qu'un simple religieux Carme ou Capucin, marchant pieds nus, la veille, dans la boue des rues.

Le contraste alors est saisissant. Qu'on en juge :

Le prince de l'Eglise habite presque toujours un palais ; mais son appartement a quelque chose de caractéristique et qui se rapproche toujours un peu de celui du Pape.

En entrant on trouve l'antichambre des domestiques. On voit une crédence sur laquelle on dépose les pardessus et les chapeaux, puis un écusson aux armes du prince recouvert d'un baldaquin, puis le coussin et le fameux parasol rouge. Le premier sert pour se mettre à genoux devant le Saint-Sacrement ; le second pour s'abriter du soleil, quand on entre à l'église solennellement.

La salle qui suit est celle du secrétaire.

La troisième est l'antichambre noble, par ce qu'on y voit la barrette rouge placée sur une console.

La quatrième est la salle du trône, tendue en damas rouge, avec des fauteuils en étoffe pareille, avec appuis dorés. Au milieu, sous un baldaquin en soie rouge. frangée et galonnée d'or, on a mis le portrait du Pape régnant et au-dessous un fauteuil retourné contre la muraille, pour montrer que seul le souverain Pontife peut s'y asseoir. C'est là, en effet, que le Pape serait reçu, s'il venait en visite.

Le cardinal sort-il, il ne le fera qu'en voiture à deux chevaux noirs, avec un cocher et un valet de pied, en livrée.

Le cardinal rentre-t-il chez lui, après l'Angélus, que l'on appelle en Italie l'*Ave Maria*, deux domestiques l'attendent au pied de l'escalier et, tenant chacun un flambeau en main, l'escortent ainsi jusqu'à son appartement.

Cette étiquette nécessite naturellement un nombreux personnel et une certaine fortune. N'oublions pas qu'il s'agit ici d'un prince. Le cardinal fait princièrement tout ce qu'il fait ; mais les plus grosses dépenses ont eu lieu lors de la réception du chapeau. Avec les componendes de la cour romaine, les frais de bulles et d'anneaux, l'achat du vêtement et des ornements pontificaux, les dépenses du consistoire, les soirées, dîners et réceptions, les innombrables *mancie* et largesses qu'il faut donner de tous côtés, le compte grossit. Il y a un proverbe à Rome qui dit que « si on n'a pas cinquante mille francs, on ne peut être créé cardinal ».

Quant au personnel de la maison cardinalice, il est loin d'être aussi nombreux maintenant qu'autrefois. Alors on comptait toujours les emplois suivants :

D'abord pour l'antichambre noble :

L'auditeur chargé de l'étude des questions des congrégations désignées par le maître.

Le secrétaire pour la correspondance.

Le maître de chambre pour introduire les visiteurs.

Le gentilhomme qui porte la barrette dans les cérémonies.

Pour la 2e antichambre :

Le caudataire.

Le prêtre chapelain.

Le maître de maison ou intendant général.

Le valet de chambre.

Pour la salle :

Le doyen ou surintendant des domestiques et les autres serviteurs.

Il fut un temps, comme le xve siècle, où les cardinaux ont montré un luxe presque royal, parce qu'alors ils étaient fort riches. Pierre Riario, neveu de Sixte IV, avait une Cour composée de trois cents personnes ; Thomas Wolsey, premier ministre d'Henri VIII, mille personnes, et comme le Pape reprochait à Hyppolite de Médicis son nombreux personnel, celui-ci lui répondit :

— Sainteté, je n'ai pas besoin de tous ces gens, mais tous ces gens ont besoin de moi. »

Qui pourrait jeter le blâme sur la bienfaisance et ceux qui l'exercent grandiosement ?

Nous ne nous arrêterons pas à raconter quel est le mode de nomination de ces grands dignitaires ; disons seulement que leur nombre est de soixante-dix, mais qu'il est très rare que le Sacré-Collège soit au complet.

Il y a trois catégories de cardinaux : ceux dits de *curia*, c'est-à-dire qui ont été promus pour aider le Pape dans l'administration de l'Eglise et doivent résider à Rome même. Ce sont les anciens nonces de première classe (Paris, Vienne, Madrid, Lisbonne), quelques secrétaires de congrégations et grands prélats du Vatican.

La seconde classe est celle des cardinaux dits de *couronne*, parce qu'ils sont ordinairement proposés par les gouvernements.

La troisième, les cardinaux occupant en Italie un siège épiscopal.

On voit que le nombre des cardinaux résidant dans la Ville Eternelle est assez restreint : ils peuvent être vingt-cinq ou trente environ et encore comprenons-nous dans ce chiffre les cardinaux évêques, c'est-à-dire ceux qui occupent un des sièges suburbicaires.

Le cardinal Mathieu nous fit l'insigne honneur de nous emmener avec lui pour faire la promenade de l'après-midi que l'on appelle la *passagiata* cardinalice. L'endroit choisi était la *Via Appia nuova*, que l'on trouve en sortant de la Porte Saint-Jean-de-Latran.

Les *porporati* vont aussi beaucoup sur la Voie Appienne proprement dite qui n'est autre que l'ancienne Voie Sacrée et voisine.

La veille, j'y avais été avec l'évêque de Périgueux et, passant sous l'arc de Drusus enchâssé dans la porte monumentale de Saint-Sébastien, nous avions vu d'abord l'église du *Quo vadis*, et donné en passant un souvenir à Sienkiewicz — un auteur qui a eu de la chance —, puis nous avions continué à nous avancer sur les gros polygones de lave de l'antique et royal chemin.

Appia longarum teritur regina viarum.

Il est bordé d'une double rangée de tombeaux, dont la perle est

celui de C. Metella, mais qui sont encore parfois bien conservés et ornés d'épitaphes mélancoliques ou plaisantes : « *Miraculum hic, vir et uxor non litigant... Ebrius me ebriam nuncupat* ».

Ah ! comme je bénissais les barbares de tous les genres et de tous les siècles d'avoir consenti à nous laisser admirer encore le peu que nous voyons maintenant !

Le grand charme de ces deux Voies Appia est l'*agro romano*, dont les méchants ont dit tant de mal ! « Il faut laisser à Rome cette banlieue en repos, qui a la majesté du désert sans en avoir l'âpreté et dans laquelle on ne rencontre guère que des troupeaux, des aigles et des tombeaux,... cette solitude de prairies qui, en interceptant les bruits du monde autour de la Ville Sainte, enveloppe comme il convient de silence et de paix le grand cloître de la chrétienté[1]. »

C'est que c'est vrai, Rome est entourée du désert comme Jérusalem. Le désert dispose à la méditation ; il faut se recueillir quand on approche des lieux saints...

— Mais regardez-moi cela ! faisait le cardinal, voyez le soleil couchant qui teint en rose et en violet les monts Albains ; voyez ces longues et mélancoliques lignes de l'aqueduc de Claude qui se marient si bien à la grandeur de l'horizon romain. Cela est unique.

— Je le sens, Eminence. N'est-ce pas Chateaubriand qui, faisant parler son Eudor, dit que « les aqueducs amenaient leurs eaux au peuple-Roi sur des arcs de triomphe » ?

Bast ! Le cardinal ne m'écoute plus. Il rencontre des religieuses, il leur fait l'aumône, parce qu'elles dirigent un orphelinat ; il rencontre un cantonnier, il fouille dans ses poches et lui remet une grosse pièce : « Tiens ! voilà pour toi ! »

— A ce compte-là, Eminence, vous vendrez bientôt votre voiture et vos deux beaux chevaux noirs.

Mais qu'est-ce que cette voiture que nous croisons ? L'équipage du cardinal Agliardi, ancien nonce à Vienne.

Et cette autre qui arrive ?... Il en descend deux religieux : le général et le procureur des Trappistes. Ils font les cent pas avec nous.

— Vous êtes de très saintes gens, lui dit le cardinal.

— Mais, Eminence...

— Je vous répète que vous êtes des saints..

Après tout, le cardinal doit s'y entendre. Il est de ceux qui canonisent.

Mais comme j'admire cet homme, surtout quand il me dit :

[1] Les *Trois Romes* — Gerbet.

— Voyez-vous, mon cher ami, le plus grand saint, c'est le Pape. Vous savez que tout le monde doit baiser sa mule en l'abordant. Les membres du Sacré-Collège ne le font pas toujours, parce que le Souverain Pontife a égard à leur dignité ; moi, je le fais, chaque fois ; j'aime cela...

La *passagiata* est terminée : nous rentrons dans Rome et à la villa Wolkonsky où habite mon illustre compagnon. Etrange et originale habitation bâtie sur deux ou trois arches de cet aqueduc de Claude que nous avons rencontré tout à l'heure, avec un grand parc autour, d'où l'on aperçoit Saint-Jean-de Latran, Sainte-Croix de Jérusalem, qui sont voisins.

Oui, la promenade est bien terminée. Et maintenant, au travail ! Car les valets remettent au cardinal quatre énormes dossiers qui arrivent des congrégations. Nous sommes à la Saint-Martin ; les vacances sont finies.

Je me retire, non pas sans que mon hôte éminent ait mis sa voiture à ma disposition pour rentrer à Rome et sans qu'il m'ait dit :

— Répétez bien à tous les vôtres que je pense à eux et que je les aime !

Peut-on pousser plus loin la bienveillance et la bonté ? mais qui s'en étonnerait après avoir jeté un coup d'œil sur les armoiries du cardinal appendues dans le vestibule et sur sa devise, celle du Bienheureux Père Fourier de Lorraine.

Nemini obesse, omnibus prodesse.

V

AU PALAIS DES CÉSARS. VIEUX ROMAINS

Ces promenades à la Voie Appia nous avaient donné le goût de l'antique. L'antique grandiose où le trouver, où l'étudier mieux à Rome que dans le Palais impérial, qu'au Palatin ?

Le mot Palatin vient de *Palès*, la déesse des ancêtres pasteurs descendus des monts Albains, patrie de la mère de Romulus. Mais Romulus lui-même, le fameux et légendaire fondateur de la célèbre ville, lui a-t-il donné son nom, comme on le croit généralement ? Erreur. La science rétablit tout dans la vérité et le savant archéologue Guidi [1], et avant lui Marianus [2], ont prouvé que Romulus emprunta

[1] *La fondatione di Roma* 1881.
[2] *Apud Servium Bucol.*

son nom au fleuve qui baignait les pentes du Palatin. En langue sabine fleuve se dit *rumon ;* d'où *Roma*. On a reconnu ici le Tibre.

Quoi qu'il en soit, le voyageur qui arrive à Rome, et dont l'âme a quelque peu vibré autrefois au récit des héroïques histoires, doit venir ici. C'est ici que Rome a commencé, c'est ici que Rome s'est développée, c'est ici que les Dieux ont reçu les hommages de ceux qui parmi les hommes furent les plus grands, les plus forts. Aucune race n'a égalé cette race géante, aucune n'a fait aussi grand, ni dans la vertu, ni dans le crime. Rome est écrasante et on en a bien le sentiment, au milieu de ces ruines croulantes.

Tous, ils ont tous vécu ici, ceux dont les noms sont dans toutes les mémoires et dans toutes les bouches : Romulus, Servius, les Tarquin qui furent rois : Marcus-Livius Drusus, Quintus-Lutatius Catulus, Cicéron, Catilina, Lucius Crassus, les vieux républicains ; Auguste, Tibère, Caligula, Néron, Domitien et les Flaviens, Adrien, Septime Sévère, les puissants empereurs.

Une chose étonne, c'est le manque d'unité dans le style, c'est le peu d'uniformité du plan général. Mais deux raisons l'expliquent. Il y a là un assemblage de palais et non pas une seule demeure ; chaque prince qui venait, se trouvant mal à l'aise et voulant attacher son nom à son œuvre, bâtissait sa propre maison ; un ordre était donné et le lendemain vingt mille esclaves entassaient les briques les unes sur les autres et les revêtaient de marbres.

Et puis la fantaisie était satisfaite et l'art aussi. Ce n'était pas notre art et notre goût. Les façades uniformes étaient inconnues aux architectes du Palatin, mais ils multipliaient les portiques, les arcades, les terrasses bordées de statues, les bois sacrés, les jardins et les bosquets, avec des échappées sur la ville, le Forum et les lointains horizons. Voyez les Romains modernes. Voyez le Vatican, cet entassement de palais ; Nicolas V, les Borgia, Sixte IV, Innocent VIII, le Bramante, Sixte-Quint n'ont jamais eu l'idée de bâtir un Louvre ou un Versailles.

Mais dans quel état se trouve aujourd'hui le Palatin ?

Après les empereurs, les Barbares. Il semblerait que ceux-ci soient venus pour tout briser et tout anéantir. Nullement. Odoacre et Théodoric ont habité ces somptueux appartements sans les détériorer. Les Papes les délaissèrent pour le Latran, les barons du Moyen Age les tranformèrent en forteresses féodales comme les tombeaux de la Voie Appienne ; seuls les hommes de la Renaissance ont osé porter une main sacrilège sur ces restes sacrés pour en utiliser les matériaux, voire même pour en faire de la chaux !...

Ce n'est que vers le milieu du XVIIIe siècle que l'on a renouvelé les explorations archéologiques avec Mgr Francesco Bianchini, à qui le duc de Parme, propriétaire de ces lieux, fournit les subsides nécessaires, et un peu après avec l'abbé Rarcureuil, un Français.

Heureusement le Forum et le Palatin étaient des déserts inhabités ; si par malheur ils eussent été couverts de maisons, les fouilles seraient devenues encore plus difficiles. En 1862, Pie IX en ordonna de nouvelles dans la partie sud et le gouvernement français au nord.

Alors que notre armée occupait Rome, on voyait une sentinelle française monter la garde devant le portique de Vignole qui donnait accès au Palatin. C'est que le 26 août 1865, maître Franchi, notaire de la ville, avait passé un acte par lequel Sa Majesté François II, roi des Deux-Siciles, avait vendu les jardins Farnèse à Sa Majesté Napoléon III, l'auteur de la « Vie de César ».

Celui-ci avait donné la direction des fouilles à M. Pierre Rosa, un descendant de Salvator Rosa, qui s'en acquittait avec le soin le plus méthodique, examinant les moindres fragments, faisant transporter au loin les déblais, cherchant le sol antique ; ainsi découvrit-on la fameuse *maison* dite de *Livie*. En 1870, Napoléon tombait et cédait les jardins Farnèse au gouvernement italien qui ne négligea rien pour mener l'œuvre à bonne fin et a donné cette mission à des hommes comme le commandeur Barnabé et le professeur Gatti.

On sera évidemment moins heureux à l'Esquilin, où Néron éleva sa Maison Dorée entourée de prairies, de bois, de vignes, d'un lac et d'une ville maritime. Les murs y étaient plaqués d'ivoire et incrustés de pierreries ; la salle à manger était mobile et tournait sur des pivots, marquant le jour, la nuit et le cours des astres représentés sur un fond de lapis lazuli. De toutes ces merveilles il reste quelques salles souterraines, là où peut-être le maître a chanté la mort et la destruction :

J'ai détruit Rome afin de la fonder plus belle.

L'entrée du Palatin se trouve aujourd'hui dans la via San Teodoro. Tout de suite on remarque à gauche un mur en gros blocs rectangulaires ; c'est un reste de l'enceinte de la *Roma quadrata*, la Rome carrée de Romulus. En avançant plus loin, voici un autel antique demeuré sur le lieu où il a été érigé avec une inscription qui nous apprend qu'il a été dédié à un dieu ou à une déesse anonyme, par Caïus Sextius Calvinus, préteur (654). Ce dieu inconnu rappelle beaucoup celui de saint Paul à Athènes.

Par-dessus le mur, le temple de Cybèle et la maison de Tibère; sur le versant qui s'abaisse à droite, la grotte du dieu Faunus, le *Lupercal*, où la louve allaita les deux jumeaux, Romulus et Rémus, au pied de la colline *Germalus*. Puis le *pædagogium* ou maison d'éducation des jeunes esclaves des empereurs. Lisez les inscriptions, au fond de ces chambres : *Umbonius exit de pædagogio. — Euphemius exit...*

Et nous n'avons pas seulement ces souvenirs tout païens ; c'est ici même qu'en 1857, on trouva le graphite célèbre représentant un homme à tête d'âne attaché à la croix, tandis qu'un autre homme se tient à côté, dans l'attitude de la prière, avec l'inscription : « Alexamène adore son Dieu. » On a reconnu là un soldat chrétien caricaturé.

Nous arrivons à un des plus beaux endroits du Palatin : à l'*exèdre* du palais d'Auguste. Les Romains appelaient ainsi ou encore *pulvinar* des portiques en hémicycle dominant un joli site ou un vaste panorama. L'exèdre d'Auguste dominait tout le grand cirque (circus Maximus) qui était situé entre le Palatin et l'Aventin et pouvait contenir deux cent mille spectateurs.

Qu'on se figure donc le puissant potentat, entouré de toute sa cour, donnant le signal des jeux ou recevant les acclamations de ceux qui le regardaient non seulement comme leur maître, mais aussi comme leur pourvoyeur, leur distribuant tour à tour le pain et les jeux, *Panem et circenses*. Cet exèdre était le point central de la ville et du monde, l'endroit du triomphe, avec le Capitole.

C'est derrière qu'il faut chercher les ruines du palais *domus Augustana*.

Y retrouverons-nous les jolis vers tracés un jour par Virgile !

Sic vos non vobis nidificatis, aves !

Allons-nous en flânant y rencontrer Horace ? Lui aussi il flâne, en vrai paresseux, en vrai poète.

Ibam forte via sacra, sicut meus est mos
Nescio quid meditans nugarum, totus in illis.

« Je vais seul flâner où la fantaisie me pousse : je m'informe du prix des légumes et du thé : je regarde, au cirque, les faiseurs de tours ; le soir, je me promène au Forum, j'écoute les devins, puis je viens retrouver, chez moi, un plat de poireaux et de pois. Trois enfants me servent mon souper. Mon buffet, en marbre blanc, porte deux pots, une coupe, un grand plateau, une aiguière, le tout en terre de Campanie. Puis je me couche sans avoir à penser qu'il faudra me lever de grand matin, le lendemain. Je reste au lit jusqu'à la

quatrième heure ; ensuite je vais et viens, lisant, écrivant, heureux de n'avoir pas à parler : je me fais frotter d'huile, mais non comme Natta d'une huile volée aux lanternes. Dès que le soleil devenu fatiguant m'avertit d'aller aux bains, je m'y mets à l'abri des ardeurs de la canicule : je déjeune légèrement, assez toutefois pour passer, sans rien prendre, le reste de la journée, et je jouis à loisir d'être chez moi. Voilà la vie d'un homme exempt des misères de l'ambition [1]. »

Et voilà la vie, très probablement de bon nombre d'hommes qui ont passé par ici, avec la subvention du maître.

Ils sont venus dans ce *Stade* magnifique qui se déroule maintenant devant nous et dont nous voyons les bases des pilastres du portique et les demi-colonnes de briques, ayant gardé leur revêtement de marbre rose.

D'autres encore y sont venus. Les actes du martyre de saint Sébastien disent que le valeureux tribun militaire subit son supplice *in hippodromo Palatii* sous Dioclétien. Toujours la croix est là, même dans le palais des Césars ; surtout là.

Nous abordons ensuite les ruines de la maison de Septime Sévère. Celui qui disait *Laboremus* au centurion, connaissait aussi bien le travail des architectes que le métier des armes ; il lui manquait de la place pour bâtir : il fit une colline ou plutôt la prolongea et y établit de vastes substructions, puis son *Septizonium*, somptueux portique, remarquable, sans doute, par les zones ornementales qui l'embellissaient. Il avait, dit-on, 96 mètres [2].

Au sommet du plateau nous avons le temple de Jupiter vainqueur, qui est voisin de la maison des Flaviens, commencée par Vespasien, mais bâtie principalement par Domitien. Elle se composait de salles d'apparat, destinées aux grandes réceptions. La plus belle est l'*aula regia*, la salle du trône — 160 pieds de long sur 120 de large, — avec huit niches énormes pour des statues et seize colonnes en marbre phrygien ; à droite, la *Basilique* ou tribunal. On voit encore là, devant l'abside, un fragment de la balustrade de marbre qui la séparait de la nef. Saluons de nouveau un souvenir chrétien, car très probablement c'est ici que les martyrs Xyste et Laurent furent amenés devant leurs juges [3].

A côté, une vaste cour entourée d'une colonnade ; elle a une surface de 3.000 mètres carrés ; plus loin le *triclinium*, ou salle à man-

[1] 6e *Satire*. Livre I.

[2] Tous ces détails sont empruntés à l'excellent opuscule de Marucchi et P. Chenillat : *Guide du Palatin*.

[3] *Actes*.

ger. Allez derrière et voyez ce réduit avec des niches très curieuses. Peut-être était-ce là le *vomitorium* dont parlent les auteurs latins [1].

Nous terminons par la maison de Tibère dont les ruines sont ensevelies sous les jardins du Palatin, mais dans le voisinage de laquelle on rencontre la gracieuse maison de Livie. Elle a échappé aux collectionneurs de marbre et de chaux ; il n'y avait là que des peintures ; mais combien délicieuses ! On en voit dans les trois pièces : le *tablinum*, l'*ala dextra* et l'*ala sinistra ;* les plus jolies représentent la fable d'Io et d'Argus, puis une scène dans une rue de Rome, au temps d'Auguste ; enfin des scènes champêtres.

Toutes ces constructions étaient reliées entre elles par de vastes galeries demi-souterraines appelées *cryptoportiques*. L'une d'elle va à la maison de Caligula, déroulant son pavé en mosaïque ; c'est l'endroit où l'empereur de ce nom, ce fou couronné fut assassiné en revenant du spectacle.

Nous voici arrivés sur la terrasse du jardin Farnèse qui se trouve en face de la fontaine versant ses eaux fraîches dans un bassin tout encadré de verdures. Coin délicieux qui rappelle toutes les séductions accumulées par les maîtres du monde, dans ce paradis du Palatin. On se laisse un instant attendrir par un tableau aussi champêtre, mais qu'on se retourne : le site a changé.

En bas, c'est le Forum dans toute sa majesté sévère, augmenté encore par les vastes arches colossales de la Basilique de Constantin. Le despote qui régnait alors pouvait embrasser, d'un seul coup d'œil, l'immense étendue de cette place publique et, jetant un ordre bref, précipiter ses prétoriens sur la foule révoltée. Et quand nous nous retournons à gauche, par un effet d'imagination très naturel, nous les voyons, ces rudes légionnaires, descendre en courant les pentes raides de cette voie antique, entièrement conservée, poussant devant elle des hommes en toge, fuyant éperdus, sous les hautes arcades des galeries ; une scène de *Quo vadis* ou encore de cette *Agonie* de Jean Lombard dont le souvenir nous hantait obstinément en parcourant ces lieux célèbres et terribles.

En quittant le casino de la villa Farnèse, si on pouvait encore descendre en droite ligne au Forum, on trouverait le temple de Vesta et la rangée de statues élevées à la mémoire des prêtresses du Feu. Invariablement on lit sur le socle de chaque effigie les appellations magnifiques : *Maximæ*, *Sanctissimæ*, *Benignissimæ*.

Furent-elles très grandes, très saintes, très bienfaisantes ?

[1] *Edunt ut vomant : vomunt ut edant.*

Chanoine VIGNERON.

L'Abbaye royale de Saint-Victor de Paris

(Suite.)

Quoi qu'il en soit, Anselme était pour son abbé un précieux agent. Nous avons là-dessus le témoignage de Jean de Naples qui était bien placé et bien doué pour en juger :

Jean de Naples, indigne cardinal de la sainte Eglise romaine, à son cher frère Ernis, abbé de Saint-Victor de Paris, salut et dilection. Je n'ai pu me dérober davantage aux importunités du Fr. Anselme, qui brûle du désir de revoir sa mère et ses parents. J'aime mieux, dans de telles conditions, me priver de lui pour le moment. Il se met donc en route pour te voir, te parler, comme un frère, un fils, un ami, qui t'a conquis un grand nombre d'amis à la Cour. Je sais que tu l'aimes : aime-le davantage eu égard à ma recommandation. Laisse-le visiter sans difficulté, pour l'amour de nous, ses parents et ceux qui lui sont chers, afin que, lorsque tu nous le renverras, par ordre au besoin, il revienne promptement et volontiers. Regarde-nous toujours comme tes amis, et, moyennant ses bons services, prêts à faire tes volontés [1].

Jean de Naples parle ici au pluriel. C'est qu'en effet, nous l'avons déjà signalé, plusieurs cardinaux en usaient familièrement avec Ernis, tel Odon, cardinal-diacre de Saint-Nicolas *in Carcere*, et légat apostolique en Angleterre, qui lui écrit toujours comme « à son cher frère l'abbé de Saint-Victor », et dit lui adresser un serviteur chargé à Paris de plusieurs affaires particulières, et, notamment, de lui acheter une chapelle pontificale [2]. Une autre fois il réclamait plusieurs objets laissés à Saint-Victor, et surtout, disait-il : « Envoyez-nous notre histoire » ; peut-être un ouvrage écrit par lui.

De même, Guillaume, cardinal-prêtre de Saint-Pierre-ès-Liens, recommandait à *son ami* Ernis, « son très cher frère et ami Nicolas, sous-diacre de l'église romaine », rappelé à Rome par le Pape « pour siéger avec les princes ». L'abbé était

[1] J. de Th. ad an. 1165.
[2] P. L. 196, col. 1388.

prié de subvenir aux besoins de son voyage, « et, au bon moment, promettait le cardinal, peut-être bientôt, nous saurons nous montrer reconnaissants en prenant en mains les intérêts de votre église » [1].

A la suite de ces rapports incessants avec les légats apostoliques, on était bien informé à Saint-Victor, concernant la lutte engagée dans ces années entre les Plantagenets et l'archevêque de Cantorbéry, saint Thomas Becket. Cette grande figure devait, elle aussi, avec tant d'autres, appartenir à l'histoire victorine. Chassé de Pontigni, repoussé par la plupart des évêques et des gentilshommes de France, le noble proscrit avait trouvé une hospitalité royale auprès de Hugue, archevêque de Sens. Sa signature figure au bas d'une charte de son hôte, ratifiant un arrangement conclu entre Nicolas de Milli et le Victorin Fr. Alard, prieur de Faronville, au sujet de la dîme de Villiers-en-Bière [2].

Un simulacre de réconciliation eut lieu en 1171 entre Henri II et saint Thomas ; et celui-ci, avant de rejoindre son diocèse, crut devoir venir à Paris vers la Sainte-Madeleine de cette année pour remercier Louis VII de l'avoir accueilli sur les terres de France, toujours hospitalières aux exilés. Durant les quelques jours qu'il passa à Paris, l'archevêque descendit à l'abbaye de Saint-Victor, qui était, nous l'avons dit, la maison de famille des enfants d'Albion, et qui, de plus, lui avait, par l'organe du prieur Richard, témoigné personnellement de la sympathie [3]. Il y était encore, à la fête de Saint-Augus-

[1] J. de Th. ad an. 1168. Le cardinal écrivit dans le même sens à l'abbé de Sainte-Geneviève, Albert, et à Hugue de Champfleuri, évêque de Soissons.

[2] Cet engagement ne comprenait qu'une moitié de la dîme ; l'autre moitié fut engagée à Saint-Victor par Hugue Malepointure, du consentement de tous les ayants droit. Et ces diverses transactions reçurent l'approbation du roi par acte daté de Melun en 1169. (Arch. nat. K. 25, n° 3. — Tardif, *Mon. hist.* n° 617.)

[3] Parmi les nombreuses lettres adressées au Pape en faveur de saint Thomas, nous en trouvons une de Richard, prieur de Saint-Victor et de E., *ancien abbé de Saint-Augustin* (de Bristol ?) — D'après une tradition constante de l'abbaye, saint Thomas Becket y célébrait la messe dans une chapelle alors dédiée à saint Laurent, et voisine de la crypte de Notre-Dame. Après sa canonisation, elle fut appelée chapelle de saint Thomas. L'abbé Nicaise Delorme la restaura en 1494, au moment où il faisait construire au-dessus une sacristie. Le prieur-vicaire, Denis de Saint-Germain, lui fit subir, en 1625, une seconde restauration. — On conserva jusqu'à la Révolution, au trésor des reliques de l'abbaye de Saint-Victor, le cilice, les gants, un bonnet et un peigne qui avaient été à l'usage du martyr ors de son séjour de 1171.

tin (28 août), et devant le chapitre assemblé, il prononça un discours dont malheureusement les manuscrits ne nous ont conservé que le thème : *In pace factus est locus ejus* (Ps. 75). Son séjour est devenu le séjour de la paix. Le grand athlète voulait-il ainsi traduire son propre état d'âme, au moment où, réconcilié avec son souverain, il reprenait le chemin de la patrie ? Hélas ! il allait à la paix suprême, au martyre [1]. Voulait-il plutôt apporter une parole de paix dans cette solitude où grondaient dès lors des passions frémissantes, où s'amoncelaient de terribles orages ?

« Plût à Dieu, s'écrie Jean de Thoulouse, que les complices de l'abbé Ernis se fussent davantage appliqués à goûter les délices de la paix dont la bouche du Pontife, suave comme un

[1] Il fut assassiné quatre mois après, le 29 décembre. Presque aussitôt Saint-Victor lui voua un culte public, d'ailleurs ratifié par la solennelle canonisation du martyr, en 1173.

Nous savons déjà que notre poète Adam composa pour sa fête liturgique une de ses plus belles séquences. Il semble y rappeler la présence du héros au milieu de ceux qui chantaient cette strophe sous les voûtes de la basilique victorine :

Quo absente infirmatur
Infirmato conculcatur
  Libertas ecclesie.
Sic nos, pater, reliquisti,
Nec a vero recessisti
  Tramite iusticie.

Quelques années après, un clerc du diocèse de Cantorbéry, novice à Saint-Victor, écrivait à un sien cousin :

« Ayant appris, très cher, que tu es en vie, que tu te portes bien, que tes affaires sont prospères, que ta conduite est agréable à Dieu et aux hommes, que tu reçois volontiers de mes nouvelles, j'ai de tout cela éprouvé une grande joie, car, ayant renoncé aux affections du monde, je l'avoue, je n'ai pas renoncé à t'aimer... J'ai mis la main à la charrue, à Paris, dans la maison de Dieu et de Saint-Victor, sous la règle canonique de saint Augustin. Tout petit novice, je m'essaie à servir le Christ... Ma gloire est de pouvoir et de vouloir plaire à Dieu... As-tu jamais rêvé pour moi rien de plus grand et de meilleur ?... Je me suis réduit à rien, ou plutôt, en me faisant humble, j'ai monté d'un degré : celui qui s'humilie sera exalté... Il me reste un très ardent désir à t'exprimer : Ne pourrais-tu m'envoyer une parcelle des reliques de notre glorieux martyr saint Thomas ? Ce me serait là un trésor plus précieux que l'or et la topaze, un compagnon et une force dans le chemin de la vie, un talisman contre les traits de la tentation. Je m'imaginerais que le bon pasteur me charge sur ses épaules pour me mettre, moi, sa toute petite brebis, avec le reste de son troupeau. Si tu peux réaliser mon désir, envoie la relique dans un vase scellé, par le premier messager qui viendra dans nos parages » (J. de Th. ad an. 1174).

rayon de miel, leur faisait l'éloquent éloge ! La famille de Saint-Victor n'aurait pas été condamnée à exposer sa misère et ses hontes aux yeux des plus hauts personnages de l'Eglise et du royaume. Plût à Dieu que tous eussent été semblables à toi, savant prieur Richard [1] ! Elle n'eût pas été troublée un instant, cette paix que l'archevêque te recommandait, cette paix que sauvegardaient à l'intérieur tes doctes œuvres, cette paix que ta sagesse rétablit en un clin d'œil en faisant élire l'abbé Guérin ! Et vous, astres brillants de la famille victorine, la postérité chérira votre mémoire, vous dont la piété égala l'éloquence : Guérin, que nous admirerons tout à l'heure au premier rang ; Gautier, le fléau des faux docteurs ; Godefroid, courageux transfuge du monde ; l'abbé Odon, ce vétéran de la vie canonique ; Adam, le chantre aimant de la Vierge-Mère ; l'intègre Robert, qui deviendra prieur ; Alexis qui a foulé aux pieds les fausses grandeurs du siècle ; Léonius, le poète des livres divins ; Uldric, qui a brisé un noble blason. Et vous tous, défenseurs infatigables de la discipline et de l'observance canonique, les prêtres Hugue de Sarcelles, Thibaut de Taverni, Daniel le Breton, Pierre de Périgord, Henri, Frédéric, Pierre d'Yerre, Jonas, Lambert ; les diacres Jean et Herbert ; les sous-diacres Roger et Pierre de Poitiers [2], qui tous avez eu le bonheur d'entendre l'archevêque saint Thomas [3]. Et vous tous, pères et confrères inconnus, qui êtes

[1] Richard fut élu prieur en 1162, à la mort de Nantier. Gautier devint sous-prieur.

[2] Cette évocation n'a presque rien de fantaisiste. Tous ces noms et d'autres encore figurent sur des chartes authentiques de l'époque. Pour certains, cependant, Jean de Thoulouse n'avait aucune donnée lui permettant de les ranger parmi les partisans ou les adversaires de l'abbé « César ».

L'abbé Odon, entre autres, était certainement survivant lors de ces tristes débats. Nous en avons la preuve dans une charte de Ferri de Paris, relatant que Geoffroi, prêtre d'Yerre, a donné, en mourant, à l'abbaye de Saint-Victor une maison sise à Paris dans sa censive. A la prière de Hugue de Champfleuri, évêque de Soissons, de l'abbé Ernis et d'*Odon, ancien abbé de Sainte-Geneviève*, il abandonne les six deniers de cens qu'il en percevait, à condition que les chanoines feront son anniversaire. Les témoins étaient : l'évêque de Soissons, l'abbé de Saint-Victor, l'abbé de Sainte-Geneviève-du-Mont, l'abbé Odon, Pierre, Henri, Frédéric et Pierre, chanoines de Saint-Victor ; l'an du Verbe incarné 1171. — La censive en question était au lieu dit Champrosai, dans la Cité, aux abords de Saint-Pierre-aux-Bœufs et de Saint-Christophe.

[3] Quelques années auparavant (1167), un autre exilé demanda à Saint-Victor l'hospitalité de la mort. L'archevêque de Tyr, Frédéric, et son suffragant Jean,

restés dans la paix et avez lutté courageusement contre tous les éléments de discorde, grâce à vous l'ordre et la vie canonique ont triomphé dans cette maison, et vous avez laissé à la postérité un exemple glorieux. »

Rarement l'annaliste embouchera plus à propos la trompette épique. La lutte est plus ardente que jamais, en raison même de la vitalité étonnante d'une abbaye qui n'a que 50 ans d'existence, et déjà s'est rangée au premier rang des abbayes de France.

Il nous faut quelque peu revenir en arrière. Ernis était fort répandu au dehors. Cependant on doit lui rendre cette justice qu'il ne négligeait pas absolument les intérêts de sa maison pas plus qu'il ne se dérobait à son rôle de suzerain dans l'Ordre de Saint-Victor. Plusieurs acquisitions avantageuses sont là pour témoigner de son activité ou de sa bonne chance. Nous en avons déjà relaté quelques-unes. Il faut y ajouter : les hôtes, la dîme, le cens, le champart et autres droits sur Villiers, ainsi que les dîmes d'Athis, acquis des moniales d'Yerre, en échange de la grange de Sénart, achetée, à cet effet, des moines de Barbeau (1166) [1] ; l'église de Saint-Pierre de Gacé avec les droits paroissiaux, et l'annexe de Saint-Martin, donnés à Saint-Victor par l'évêque Arnoul de Lisieux [2] ; des bois et des terres à Beaurose, près Brie-Comte-

évêque de Panéas, ou Césarée de Philippe, étaient venus, après les derniers désastres du royaume latin de Jérusalem, demander l'aide du roi de France. L'évêque de Panéas mourut à peine arrivé à Paris, et fut inhumé à Saint-Victor, à qui il laissait une portion *de ligno Domini* (Necrol. IV. Id. octobr.). Sur sa tombe, placée dans le transept, devant la grande porte du chœur, on lisait au XVIIe siècle : « Conditus est in hoc alieno solo R. P. Dominus Joannes, Cæsareæ Philippi, vulgo Belniadis, episcopus, qui legatus ad Ludovicum Juniorem Francorum regem, mox ut Lutetiam pervenit morbo præventus et abductus excessit anno 1167, quarto idus octobris. »

[1] J. de Th. ad an. 1166. Il y a à ce sujet : 1° l'acte d'échange émané de Clémence, abbesse d'Yerre, signé de sa prieure Isabel, des moniales Aremburge de Pervers, Richent d'Etampes, et sa sœur Isabel, Béatrix de Cordun, Tiphaine, Pétronille de la Fertet, des convers Ogier et Odon ; 2° la confirmation de l'évêque Maurice de Sulli ; 3° la confirmation du roi Louis VII « donnée à Melun, l'an de l'Incarnation 1166, de notre règne, le 29e et le premier de la naissance de notre fils Philippe ». (Arch. nat. K. 24, n° 12. — Tardif, *Mon. hist.* n° 593.)

[2] J. de Th. ad an. 1171. Deux chartes : 1° celle de la donation ; 2° celle où l'évêque donateur détermine la part du revenu à laisser par les Victorins au prêtre qui desservira l'église en leur nom.

Robert (1170) [1] ; la dîme du territoire de Barre, près Chevreuse, laissée par son détenteur [2] aux Victorins de Saint-Paul-des-Aulnois (1170) ; enfin une aunaie sise près de ce dernier prieuré, et des terres, cens, bois et prés, sis à Corbert, dans le voisinage, achetés cette année encore par l'évêque de Soissons, dans la même intention [3]. On remarquera en effet que ces trois acquisitions de 1170 sont faites au nom de Hugue de Champfleuri, le toujours fidèle ami de l'abbaye, pour revenir à celle-ci après sa mort. Peut-être se méfiait-on d'un coup de tête de l'abbé Ernis.

Celui-ci connut les petits moyens de gouvernement. Il tint toujours à être bien renseigné... par voie officieuse, de ce qui se passait, durant ses fréquentes absences, à l'abbaye ou dans les prieurés [4].

Comme tous les supérieurs qui administrent de loin, comme ceux qui n'ont pas avec leurs sujets de contact intime, grisé qu'il était par son prestige, ses hautes relations, la confiance dont il était l'objet au dehors, Ernis se montra au dedans impérieux, tyrannique, arbitraire.

[1] Ces terres et bois, d'une contenance de sept-vingt arpents, furent achetés par Hugue de Champfleuri aux frères Gui d'Aubervilliers, Guillaume Maluscion, et Thomas, et à leur mère Hersend. Nous avons à ce sujet : 1° une charte de Maurice de Sulli, devant qui eut lieu la vente *apud sanctum Victorem in lobio aule episcopalis ;* 2° une charte du suzerain, Gui de Garlande, donnant son assentiment (Arch. nat. K. 25, n° 37).

[2] Le clerc Guillaume, fils de Payen du Val, qui l'a reçue en patrimoine, et la remet à Hugue de Champfleuri pour revenir, après la mort de celui-ci, aux Victorins : Charte de Maurice de Sulli (J. de Th. ad an. 1170).

[3] Les vendeurs étaient Renaud *Aculeus* et Roland le Duc : Charte de Maurice de Sulli. (J. de Th., *ibid.*)

[4] Un prieur forain, du nom de Jean, peut-être Jonas, lui écrivait : « A son vénérable abbé Ernis, Jean, le dernier des siens, souhaite le triomphe qu'il mérite. Etant à Orléans, vous m'avez enjoint de vous donner des nouvelles d'Adam, notre convers *ad succurrendum*. Il est mort le 7 des calendes de mars. Le frère Henri et moi nous ne savons que faire de ce qui lui a appartenu. Ceux à qui il a fait des aumônes réclament ce qui leur revient. Donnez-nous vos instructions à ce sujet. Pour moi, je me sens partagé entre la nécessité de restaurer votre maison au service de laquelle je suis attaché, et la volonté d'y servir Dieu en paix. La nécessité, véritablement urgente, sera la plus forte, à moins que vous n'y apportiez remède au plus tôt. Vous y contribueriez en renouvelant le commandement que vous avez déjà donné, à savoir que Robert, qui partage ici mes travaux, reçoive au plus tôt les ordres sacrés. Il s'y refuse de toutes ses forces ; mais vous pouvez vaincre sa résistance et par persuasion et par autorité. Salut. » (J. de Th. ad an. 1163.)

Le frère Jonas, par exemple, en avait fait l'expérience. Son histoire est quelque peu lamentable. Il avait reçu l'administration du prieuré d'Ambert, depuis longtemps déjà grevé de dettes et d'hypothèques. Dans une première lettre que nous avons et qu'il adresse à son abbé, il commence par le remercier de lui avoir assigné un séjour charmant et de lui avoir fait des loisirs pour se livrer à la contemplation.

Mais (ici nous retrouvons le poète).
Etant venu chercher ici des joies pures et durables,
Je tremble de les voir trop tôt finir.
Je vous ai fait savoir que le prieur de Buci nous est jusqu'ici généreusement venu en aide. A présent qu'il a de lourdes charges,
Un autre amour absorbe ses forces,
Et vivant pour Buci, il est mort pour Ambert. Venez donc au plus vite pour nous tirer de peine, etc.

Ernis ne vint point. Les créanciers se montrèrent impitoyables. Jonas écrivit :

Au révérend abbé Ernis, frère Jonas, son chanoine... quelconque, salut et la filiale obéissance qu'il lui doit : Ici, Père révérendissime, tout notre espoir est dans votre secours. Faites-nous donc savoir par le porteur des présentes comment il faut traiter les créanciers qui se sont emparés de vos biens pour couvrir leurs créances, ce qu'il faut faire de l'avoine qu'Henri menace d'emmener, ce qu'il faut faire du vin de la récolte. Dites-moi également comment il faut agir à l'égard de Jean qui s'est mis avec les siens au service du prieuré. Vous pourrez, si vous le voulez, le garder, lui, avec sa femme et ses deux fils majeurs, quand il aura placé sa fille et son fils plus jeune. Pour tout mettre en ordre, je soupire après votre venue. Salut [1].

Nous ne savons si Ernis vint à Ambert. En tout cas il se débarrassa de Jonas en l'envoyant à la pointe du Cotentin. Nous avons déjà signalé sa présence à Cherbourg et la lettre douloureuse où il implorait son retour à Paris [2].

[1] J. de Th. ad an. 1162.

[2] De Cherbourg ou d'ailleurs, Jonas écrivit à un frère Pierre, resté à Ambert : « A Pierre, frère Jonas. Il est cruel de négliger sa réputation, plus cruel encore de commettre des actes qui sont la mort de l'âme... Tu me diras : Saint Pierre a péché tout comme moi. C'est vrai... Mais Pierre a pleuré et toi, tu ris ; Pierre a expié sur la croix et toi, tu endors ta mollesse dans des draps de fin tissu, sur un lit moelleux. Désireux d'aller avec le Christ, il a bu volontiers l'amer calice de la mort ; toi tu dégustes du Falerne, je veux dire du vin de choix, après des repas qui sont pour Ambert une dépense trop lourde. O vieillard peu sage, pour

Les procédés si peu paternels de l'abbé Ernis ne furent pas sans donner lieu à quelques murmures. Le Pape en avait recueilli les premiers échos pendant son séjour à Sens, puis à Paris même en 1163. Le coupable avait été secrètement et publiquement averti d'avoir à s'amender. Pendant un temps, grâce à de hautes protections, sans rien modifier d'ailleurs à sa manière de faire, il réussit à donner le change. Les règles si sages de Gilduin avaient fait place au plus tyrannique arbitraire. Lorsque, vers 1169, cette situation fut révélée au pape Alexandre III, sans doute par les soins du prieur Richard et de la partie saine de l'abbaye, il écrivit immédiatement à son légat apostolique, Guillaume, archevêque de Sens, et à l'abbé d'Ourscamp, Odon :

Alexandre, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre vénérable frère, Guillaume, archevêque de Sens, légat du Siège apostolique, et à notre cher fils Odon, abbé d'Ourscamp, salut et bénédiction apostolique.

Quand nous étions à Sens, les années passées, nous avons appris que l'église de Saint-Victor, jadis brillante et célèbre entre toutes les autres par sa sainteté et son observance, s'était vue considérablement amoindrie par la faute de son abbé, accusé de tout attirer à lui, et de vouloir s'emparer de toutes les charges. Nous avions dès lors commandé à l'abbé et à son chapitre de veiller à ce que les auteurs du désordre fussent corrigés, et à ce que tous, à l'unanimité, s'appliquassent à la réforme et au rétablissement de l'observance. De plus, nous avons renouvelé souvent par lettre et de vive voix à l'abbé, en chapitre, les mêmes avertissements paternels.

Mais on nous a rapporté qu'après notre départ de France, non seulement il ne tint aucun compte de nos reproches ; mais qu'il supprima et altéra la discipline de son église au point que celle-ci paraissait n'être plus la même à ceux qui l'avaient connue en d'autres temps. Semblable à un autre César, il tient toutes choses dans sa main, contrairement aux statuts de l'Ordre ; il distribue les obédiences à son gré, sans consulter les frères ; il n'a nul souci de la résidence régulière au cloître ; et dans de telles conditions, il ne garde ni en lui, ni dans les autres, la ferveur de la vie religieuse.

Or, notre devoir est de prendre les mesures nécessaires pour empêcher que par notre négligence et notre silence l'ordre de la religion n'y vienne à périr et que ladite église ne perde de son bon renom. Nous avons donc décidé de vous confier, à vous dont la

ne pas dire sot ! On ne va pas au ciel par ce chemin... Tu as péché, relève-toi. Pécher, c'est humain ; mais s'endurcir dans le mal, c'est diabolique. Change de vie, de peur que le seigneur abbé et le conseil des frères ne t'expulse de la maison de Dieu. J'ai écrit, non pour t'insulter, mais pour te corriger. Salut. Ne fais voir cette lettre à personne. » (J. de Th. ad an. 1165.)[1]

prudence et la vertu nous donnent toute assurance, l'œuvre de cette réforme. En conséquence, nous vous enjoignons, de par l'autorité apostolique, de vous transporter ensemble à Saint-Victor, et de vous informer avec soin de l'état de l'église et des personnes, auprès des chanoines les plus âgés, les plus estimés, et les plus fervents. Vous corrigerez et amenderez ce qui est répréhensible, et, la grâce de Dieu aidant, vous vous emploierez de toutes manières à remettre cette abbaye dans son état ancien. Si vous ne pouvez y réussir qu'en éloignant certaines personnes, et nommément l'abbé, vous lui enlèverez toute administration, du consentement et par l'autorité de notre vénérable frère Maurice, évêque de Paris, qui a spéciale juridiction sur l'abbaye ; et vous ordonnerez aux chanoines, en vertu de notre autorité, de réunir leurs suffrages, pour élire d'un commun accord, comme pasteur et abbé, avec le conseil de gens sages et religieux, une autre personne idoine, vertueuse et lettrée.

Si l'abbé ou tout autre vient à interjeter appel, vous agirez quand même comme il vient d'être dit ; vous continuerez soigneusement et prudemment l'enquête prescrite ; et vous nous en ferez connaître pleinement les résultats. En attendant vous interdirez de notre part, sous des peines sévères, à l'abbé, d'aliéner ou d'engager les biens de son église, sans le consentement de son chapitre ou de la majeure et plus saine partie d'icelui.

Nous avertissons en même temps notre cher fils dans le Christ, Louis, l'illustre roi des Francs, de faciliter votre tâche en lui apportant son assentiment et son secours. Donné à Bénévent la veille des Calendes d'octobre (1169) [1].

Ernis, qui avait appris cet art auprès des trônes, courba la tête devant la foudre, et parut faire une soumission complète. Le Pape s'y laissa prendre, puisque le 13 mai de l'année suivante, il écrivit à ses chers fils Richard, prieur, et au chapitre de Saint-Victor [2] :

Bien souvent nous avons averti notre cher fils votre abbé Ernis, et à présent encore nous l'avertissons et lui enjoignons de ne traiter et décider les affaires intérieures et extérieures de votre église que d'après le conseil de la majeure et plus saine partie de votre chapitre. Nous l'engageons également à promouvoir avec zèle votre progrès à tous dans la complète observance de votre Ordre. Maintenant donc que nous croyons et espérons qu'il se conformera en tout à nos volontés, nous vous ordonnons, d'autorité apostolique, de lui garder l'obéissance et le respect qui lui sont dus, de l'aider avec empressement et efficacité dans la gestion et la direction des affaires de votre église, de l'assister volontiers pour le développement de la vie

[1] J. de Th. ad an. 1169.

[2] J. de Th. *Ibid.* — P. L. 200 col. 675, d'après Marten. *Ampl. coll.* VI, col. 264. Dom Martène a écrit Robert pour Richard et Venise pour Verules.

religieuse et le soin de vos intérêts temporels, conformément à vos statuts, de manière que votre prospérité aille toujours croissant, dans l'ordre spirituel et l'ordre matériel. S'il y a chez vous quelque chose à corriger, et que la majeure et plus saine partie du chapitre n'y puisse apporter remède, nous voulons et ordonnons que vous recouriez à ceux à qui nous avons donné commission de veiller sur l'état de votre église.

On conçoit que de telles procédures firent grand scandale. Le scandale fut plus grand encore lorsqu'on s'aperçut qu'Ernis avait à peine obéi aux ordres pontificaux et que la discipline était bien loin d'être rétablie. De nouvelles plaintes parvinrent vite aux oreilles du Pape, qui, cette fois, résolut d'en finir.

Par lettres datées de Tusculum le 1er février 1172, il envoyait pleins pouvoirs à Guillaume, archevêque de Sens et légat apostolique, à l'évêque de Meaux, Etienne de la Chapelle (qui était sur le point d'être transféré à la métropole de Bourges), et à l'abbé Dodon ou Odon [1], de Valséri, de l'Ordre de Prémontré, pour reprendre à Saint-Victor l'œuvre qui avait échoué un an auparavant :

C'est depuis longtemps déjà que nous entendons parler de l'état de l'église de Saint-Victor ; et nous craignons qu'au dernier jugement il nous soit reproché d'avoir été lâche dans la correction des abus qui nous sont signalés...

Ne pouvant en personne visiter cette église, nous vous déléguons pour remplir ce devoir, vous ordonnant, en vertu de l'autorité apostolique, de vous y transporter, d'y faire une enquête prudente, et de prendre toutes les mesures utiles pour la réforme...

Si, pour remettre tout en ordre, il faut sacrifier un ou plusieurs des délinquants, n'hésitez pas... Si vous ne pouvez vous y rencontrer tous les trois, que deux au moins d'entre vous remplissent nos prescriptions [2].

[1] J. de Thoulouse l'appelle Nicolas, sans autre raison apparente que l'initiale N. des lettres pontificales. Or, aucun Nicolas ne figure dans la liste des abbés de Valséri. (*Vallis secreta*) (*Gall. Christ.* IX, col. 497)

Cette abbaye était située près de Château-Thierry, sur la Marne.

L'abbé de Valséri dut intervenir peu activement dans l'affaire de l'abbé Ernis. Le Pape ne le nomme plus dans les lettres qu'il écrivit au mois d'avril suivant, après l'élection de Guérin.

[2] Mansi. *Concil.* XXI, 993. — P. L. 200, col. 771.

(A suivre.)

D. Fourier Bonnard.

LE SOPHISME

DE L'UNITÉ NATIONALE

Il paraît que l'unité nationale est compromise. Nombre de publicistes et d'orateurs le répètent depuis quatre ou cinq ans avec une furieuse persévérance. On a voulu en faire un « cliché » et l'on y a réussi. C'est sur ce cheval de bataille que partent en guerre tous ceux qui veulent détruire l'enseignement libre. Ces gens-là ont besoin, pour étouffer les protestations de la conscience publique autour de leurs desseins persécuteurs, d'une abstraction imposante et décorative ; et, comme ils redoutent les cris de « Liberté ! liberté ! » poussés par leurs adversaires, leur tactique est de les couvrir désormais sous une nouvelle clameur habilement érigée en mot d'ordre : « Unité ! unité ! »

Que parlez-vous d'être libre ? C'est « vieux jeu ». La revendication était bonne pour nos grands-pères, et, aux environs de 1830, ne faisait vraiment pas trop mal. Mais aujourd'hui il ne s'agit plus pour le pays d'être libre. Il s'agit d'être *un*, et nous saurons bien le forcer à l'être. Comme les jacobins de 1793 disaient à qui leur semblait suspect : « Sois libre, ou je te tue », nos jacobins modernes disent au pays : « Sois *un*, ou nous sabrerons tout ce qui met en toi de la variété. » Comme on le voit, la mode change ; c'est la façon de la propager qui ne change pas.

C'est pourquoi, soit à la Chambre, soit dans les conférences, soit dans les congrès « laïques », soit dans les journaux, on nous rebat les oreilles du péril des « deux jeunesses ». Il y a deux jeunesses en France — est-on bien sûr qu'il n'y en ait que deux ? — et la jeunesse n'est pas *une* parce que l'enseignement n'est pas *un*. Nul n'est un bon éducateur s'il ne pense comme l'Etat, c'est-à-dire comme les politiciens qui détiennent momentanément le pouvoir. Et nos unificateurs, se creusant la tête, ont cherché comment ils pourraient nous faire cadeau de cette unité. Longtemps ils ont tâtonné pour en saisir la formule. Un jour c'était le « stage scolaire » ; un autre jour c'était le rétablissement radical du monopole de l'instruction au profit de l'Etat. Depuis peu, ils ont enfin trouvé le

joint. L'enseignement libre existera toujours ; seulement il *ne sera libre de s'adonner à l'enseignement libre,* à moins que les politiciens au pouvoir, en lui délivrant un « certificat d'aptitude pédagogique », ne daignent l'autoriser, *par un privilège spécial,* à user du droit commun.

Cette solution a un mérite précieux : celui de n'être pas franche et, par suite, de mettre en pleine lumière la loyauté de ceux qui se voilent la face en contemplant l'hypocrisie des jésuites..... dans les *Provinciales* de Pascal. Assassiner quelqu'un, c'est trop brutal ; mais réussir à le faire périr par anémie, tout en continuant à lui montrer bon visage, c'est le comble de la délicatesse et de l'art.

Toutefois, notre intention n'est pas d'entrer ici dans des discussions politiques. Nous désirons simplement projeter tant soit peu la clarté des faits sur un programme social qui, malgré ce qu'il offre d'apparemment lumineux, soulève d'obscurs problèmes. Nous serons donc calme, afin de mieux voir les choses et de les pénétrer plus à fond. L'indignation, pour être justifiée, doit avoir pour point de départ la claire vision de l'injustice.

Et d'abord, avant d'envisager le moyen, prenons une idée du but. Qu'entend-on par l'unité nationale ?

Veut-on parler de l'intégrité du territoire, et craint-on que les jeunes gens élevés hors des lycées ou des collèges, se réunissant dans un certain nombre de départements spéciaux, séparent ces départements de la France pour en faire un Etat particulier ?

Non ; personne ne songe à cela. Nous ne voyons pas que, depuis un demi-siècle, c'est-à-dire depuis l'émancipation partielle de l'enseignement, la centralisation ait diminué. A plus forte raison, nul ne saurait signaler aucune tendance séparatiste. Quand ces tendances se produisent dans un pays, elles reposent toujours sur une différence de race : par exemple les Catalans en Espagne, les Tchèques en Autriche, les Finlandais en Russie, les Irlandais dans l'empire britannique, les Crétois dans l'empire ottoman. La France, précisément, est un des rares grands peuples où l'« unité nationale », au point de vue territorial, est aussi parfaite que possible. Le ressentiment et le chagrin persistants qu'a causés dans tout le pays la perte de l'Alsace Lorraine donnent une idée des dispositions avec lesquelles pourrait être accueillie, dans une fraction quelconque du public, l'idée d'un nouveau démembrement de la France.

Par « unité nationale », on peut entendre encore l'universalité du patriotisme chez les citoyens.

On pourrait dire, par exemple, que les jeunes gens élevés par l'Etat aiment leur patrie et que les jeunes gens élevés, soit par leur famille, soit dans des maisons d'éducation indépendantes, ne sont pas des patriotes, ce qui peut compromettre indirectement, et dans l'avenir, cette unité du territoire dont nous parlions tantôt.

A cela, plusieurs faits répondent.

D'abord un fait général : le sentiment patriotique est, à notre époque, plus intense que jamais.

On se rappelle les vers fameux de Voltaire félicitant les soldats du roi de Prusse d'avoir vu, à Rosbach, les derrières des « guerriers du roi Très Chrétien ». Quel est, aujourd'hui, dans n'importe quel parti, le Voltaire blanc, rouge ou tricolore qui oserait féliciter, en vers ou en prose, les vainqueurs de Reischoffen et de Sedan? Si cette monstruosité se produisait, on le lapiderait. Voltaire n'a pas été lapidé. Il se plaignait même, lors de son dernier voyage à Paris, d'être « étouffé sous les fleurs ».

Le sentiment patriotique est plus que développé de nos jours dans toutes les classes de la société. Il est surexcité, exalté, quelquefois fanatisé, sans qu'on puisse faire la moindre distinction entre l'exaltation des hommes qui ont décliné « *rosa, la rose* » dans un lycée et ceux qui ont conjugué les verbes en *mi* dans un établissement libre. Inutile de rappeler quelques grandes scènes récentes : le voyage des souverains russes à Paris, l'arrivée du commandant Marchand, etc. L'enthousiasme montré alors par la foulé était bien l'enthousiasme de tout le monde. S'il y avait des gens, comme toujours, pour crier plus ou moins fort, et d'autres pour ne pas crier du tout, c'était moins une question de formation scolaire qu'une question de tempérament. Les socialistes « internationalistes » eux-mêmes évitent de choquer, dans leurs acclamations électorales, ce qu'ils appellent le « chauvinisme » du public.

Le patriotisme est même le seul terrain sur lequel puissent quelquefois se rencontrer des hommes d'opinions diamétralement contraires. L'un dit blanc, l'autre dit noir, mais chacun prétend travailler dans l'intérêt supérieur de la patrie. Cette prédominance exclusive du sentiment patriotique tient en partie à la disparition des groupements régionaux qui existaient jadis, et qui absorbaient à leur profit une partie de cette énergie morale. Les Bretons du XVIe siècle se faisaient tuer pour l'autonomie de la Bretagne; en 1870 et 1871, ils se sont fait tuer comme mobiles, pour l'intégrité de nos frontières de l'Est, qui ne les auraient pas préoccupés jadis, puisque leur province est à l'autre extrémité de la France.

Notons que, dans les deux cas, le sentiment est le même. Il y a eu déplacement du point d'application, voilà tout.

Du temps des guerres de religion, en ce même XVIe siècle, les catholiques trouvaient tout naturel d'invoquer l'appui de l'Espagne et les protestants celui de l'Angleterre. Au siècle suivant, c'est aussi la flotte anglaise qui protégeait l'insurrection de La Rochelle et l' « infanterie d'Espagne » qui ouvrait ses rangs au grand Condé. De nos jours, on ne voit pas que les querelles intestines aboutissent à des combinaisons extérieures de cette espèce. L'alliance de la Russie, nation dont la religion est faite pour déplaire également à nos catholiques et à nos libres-penseurs, a été acclamée chez nous par une foule de gens qui trouvent que les Russes ont trop de christianisme et par une foule d'autres qui leur reprochent de ne pas en avoir assez.

Il y a plus : si l'on essaye quand même de rechercher une différence entre les Français élevés par l'Etat et ceux qui ont dû leur instruction à l'initiative privée, on se trouve en présence de deux phénomènes qui contredisent directement la thèse d'après laquelle la formation de ces derniers serait moins favorable à l' « unité nationale ».

Le premier phénomène, c'est le grand nombre de militaires et d'explorateurs fournis par les écoles libres, militaires et explorateurs qui ont travaillé, au prix de leur vie, à l'extension du territoire national. Le commandant Marchand est un produit de l'enseignement libre.

Le second phénomène, c'est la physionomie jalousement « nationaliste » prise depuis quelques années par un parti fort hétérogène, mais qui paraît renfermer, précisément, une plus forte proportion d'hommes formés dans les établissements libres que d'hommes formés dans les écoles de l'Etat.

Ce parti peut, évidemment, exagérer bien des choses, et nous n'écrivons pas ici pour le juger. Bornons nous à constater que ses exagérations vont précisément *en sens inverse* du défaut que l'on prétend trouver aux Français dont l'instruction s'est faite hors de l'influence de l'Etat.

L'existence des « deux jeunesses » ne menace donc l'unité nationale ni au point de vue territorial, ni au point de vue du sentiment patriotique. Les faits, jusqu'à présent, contredisent une telle assertion d'une manière éclatante.

En quoi donc consiste cette « unité nationale » que l'enseignement libre compromet cependant, nous assure-t-on ?

Les interprétations précédentes étant éliminées, il ne peut s'agir, évidemment, que de *l'unanimité des opinions*. La thèse des partisans du monopole peut se réduire à cette formule étonnante : « Si l'enseignement libre n'existait pas, l'unanimité des opinions régnerait en France, mais, comme l'enseignement libre existe, cette unanimité des opinions ne règne pas. »

Observons tout d'abord qu'il y a opinions et opinions. Sur certaines choses, tout le monde est d'accord. Tout le monde, à part quelques philosophes saugrenus, pense qu'il existe une terre, des astres, des montagnes, des arbres, des maisons ; tout le monde pense qu'il fait plus chaud en été qu'en hiver, que deux et deux font quatre, que l'eau est composée d'oxygène et d'hydrogène, que César a été vainqueur à Pharsale et Napoléon à Austerlitz, que c'est un mal de voler et d'assassiner, que les enfants doivent respecter leur père et mère, etc., etc. Les *et cætera* sont même en nombre infini. Voilà donc beaucoup de points sur lesquels les hommes peuvent s'entendre, un immense terrain commun pour leurs discussions, et même, avec un peu de bonne volonté, le moyen d'éviter toute discussion. Deux hommes qui n'ont pas les mêmes convictions politiques peuvent converser pendant plusieurs heures sans se prendre aux cheveux, s'ils ont soin de s'entretenir « de la pluie et du beau temps ».

Mais voilà : on a bien vite fait de parler de la pluie et du beau temps. On passe à d'autres sujets, et alors on ne s'entend plus. C'est un accident très vieux dans les sociétés humaines. Les scolastiques du Moyen Age, qui tous avaient reçu une éducation assez semblable, se livraient d'illustres batailles sur la question des réalistes et des nominaux. Les « Intellectuels » aujourd'hui ne disputent plus des réalistes et des nominaux, mais ils disputent d'autres choses. Il existe, aujourd'hui comme alors, des « questions brûlantes », et c'est sur ces questions que se manifestent les divergences si redoutées par les vigilants défenseurs de l'unité nationale.

Ces divergences, hâtons-nous de le reconnaître, sont excessivement nombreuses. Elles existent en littérature, en musique, en peinture, en sculpture ; on les retrouve en philosophie et dans les divers ordres d'idées qui se rattachent à un principe philosophique ; elles s'accentuent à propos des systèmes d'éducation et des doctrines sociales. Enfin elles éclatent avec une acuité singulière sur deux terrains bien déterminés, encore plus brûlants que tous les autres : la politique et la religion.

Cette constatation une fois effectuée, il est permis de poser une

question. Les théoriciens de l'unité nationale rêvent-ils donc une société où tout le monde penserait de même sur la littérature, les arts, la philosophie, les questions sociales, une société où tous les citoyens professeraient obligatoirement les mêmes opinions politiques et adhéreraient, de gré ou de force, soit à la même religion, soit à la même irréligion ? La conception est audacieuse, et le despote oriental le plus infatué de son omnipotence n'oserait peut-être pas élever si haut ses prétentions.

Mais, dira-t-on, nous savons bien que l'unification absolue est impossible. Nous ne voyons pas d'inconvénients à ce que les hommes diffèrent d'opinions en littérature, en musique; en peinture, à ce que les uns aient un culte pour Wagner, tandis que les autres préfèrent Verdi, à ce que ceux-ci goûtent le dessin classique de M. Bouguereau, et ceux-là les ombres violettes des impressionnistes. Ces divergences-là ne mettent pas l'unité nationale en péril. Celles que nous redoutons sont d'une autre espèce. Elles se rattachent *à des ordres d'idées plus importants*.

Remarquons, avant d'aller plus loin, où nous ont conduits nos éliminations successives. Nous avons constaté : 1° que l' « unité nationale » se réduit à une « unité d'opinions » ; 2° qu'une multitude infinie d'opinions, étant communes, ne soulèvent pas de divergences ; 3° qu'une multitude de divergences d'opinions ne présentent aucun inconvénient. Quelles sont donc celles qui en présentent ?

Les amateurs d'unité ayant l'habitude de mettre dans leurs doléances plus d'emphase que de précision, il est difficile de délimiter exactement les « compartiments » intellectuels, plus importants que les autres, autour desquels doit s'exercer, selon eux, la vigilance inquiète des lois. Ces compartiments paraissent être, cependant, ceux qui renferment tout ce qu'on appelle les idées philosophiques, sociales, politiques, religieuses. Voilà d'où viennent les déchirements de la patrie.

Observons tout d'abord que les divergences de cette catégorie ne sont pas propres à notre époque et n'ont pas fait leur apparition avec la dualité de l'enseignement. Il suffit de feuilleter l'histoire pour y trouver le récit de longues querelles rentrant par leur nature dans les compartiments ci-dessus désignés : lutte des thomistes et des molinistes sur la conciliation de la liberté humaine avec le gouvernement divin (divergence philosophique), luttes entre les corporations pour savoir, par exemple, si les boulangers ont le droit de fabriquer des gâteaux ou si ce privilège doit appartenir aux

pâtissiers (divergence sociale) ; lutte entre les mazarinistes et les frondeurs (divergence politique), lutte entre les jansénistes et les catholiques orthodoxes sur la grâce efficace (divergence religieuse). La même histoire, qui nous apprend que ces divergences ont existé, nous apprend qu'elles ont été *extrêmement vives*, et que des troubles, des rixes, des guerres, des révolutions, des hérésies perturbatrices, des bouleversements universels en ont parfois résulté. Or, les hommes qui représentaient ces diverses opinions avaient été, bien souvent, élevés côte à côte dans les mêmes écoles, ou dans des écoles très semblables. Luther était moine ; Jacques Clément l'était aussi. Essayez donc de faire tenir ces deux têtes — et ces deux cerveaux — sous le même froc.

De nos jours, les *exemples* de divergence ont changé. On ne se querelle plus beaucoup sur la prédétermination physique, mais on est spiritualiste, matérialiste, panthéiste, positiviste, évolutionniste, idéaliste. On ne se déclare plus la guerre entre corporations, mais on se met en grève contre les patrons ou les compagnies. On ne tient plus pour ou contre Mazarin, mais pour ou contre M. X***, le ministre du jour. On ne se divise plus sur la nature de l'efficacité de la grâce, mais on se divise sur la question de la religion et de l'irréligion. Il se peut, au point de vue purement spéculatif, que les divergences soient aujourd'hui plus *profondes ;* mais, au point de vue pratique, peut-on affirmer qu'elles produisent aujourd'hui *une discorde plus intense* qu'autrefois ? C'est évidemment une chose très difficile à mesurer que l'intensité de la discorde ; mais comparons, par exemple, les conspirations qui se tramaient contre Richelieu à celles que l'on a prétendu avoir été tramées contre le ministère Waldeck-Rousseau, et nous verrons clairement que cette intensité, loin de s'accroître, s'est plutôt notablement affaiblie.

Quoi qu'il en soit, ces discordes existent. Elles nous environnent ; elles nous pénètrent. Elles se traduisent moins facilement en violences, mais en revanche nous font consommer infiniment plus de papier qu'autrefois. Les guerres civiles tendent à se faire de plus en plus sous forme de discours, de propagandes électorales et d'articles de journaux, ce qui est toujours plus hygiénique et plus confortable que les coups d'arquebuse ou de poignard. Telles qu'elles sont devenues, ces divergences continuent incontestablement à produire des effets regrettables, et c'est un noble vœu, en principe, que celui de les faire évanouir. L'anéantissement de l'enseignement libre au profit de l'enseignement d'Etat a t-il quelque chance d'aider dans une mesure quelconque à la réalisation de ce vœu ?

Il est un fait bien connu de presque tous ceux qui ont passé sur les bancs du collège, à savoir que, très souvent, l'influence du maître, en matière d'opinions, s'exerce *négativement*, dans un sens absolument contraire à la direction désirée. Parmi les causes qui portent beaucoup de jeunes gens à traiter Boileau et Racine de « perruques », il faut classer au premier rang l'insistance avec laquelle leur professeur de rhétorique les a engagés à admirer Racine et Boileau. On peut s'affliger de cette tendance ; mais il faut la constater : elle est inhérente à la nature humaine ; une des manifestations du vice originel est précisément l'esprit de contradiction. Nous avons lu quelque part (sans pouvoir du reste la vérifier) l'histoire d'un maître d'école peu banal qui, voulant détourner ses élèves de l'habitude de fumer, avait imaginé de les faire fumer « par ordre » en certaines occasions. L'unification de l'enseignement est donc un moyen radicalement impropre à réaliser l'unification littéraire ou artistique des esprits.

Le maître serait-il plus heureux en matière philosophique, sociale, politique, religieuse ? Rien ne porte à le croire. Mais, en supposant l'effet possible, pour que cet effet soit l'*unification*, n'est-il pas nécessaire d'unifier ces éducateurs eux-mêmes, et de nous donner une philosophie d'Etat, une sociologie d'Etat, une politique d'Etat, une religion — ou une irréligion — d'Etat ?

La philosophie d'Etat, nous l'avons eue avec Victor Cousin. On sait sous quelles virulentes attaques elle s'est écroulée. En fait, les professeurs de philosophie, dans l'Université, représentent assez bien, mis ensemble, le concert le plus dissonant qu'on puisse rêver. Tous sont des travailleurs. Plusieurs ont des idées ingénieuses. Il en est qui trouvent des choses ; il en est d'autres qui se contentent de trouver des mots ; mais, pour le fond des idées, c'est le disparate aussi absolu que le souhaiteraient des partisans, non de l'unité, mais de la « cacophonie nationale ».

Nous n'avons pas de sociologie d'Etat ; mais nous avons eu longtemps ce qu'on a appelé l'économie politique libérale, dont quelques représentants estimables continuent à dire et à écrire des choses parfois très savantes et très sensées. Mais nul n'ignore que cette église est désormais flanquée de solides hérésies, et les hérésies sont venues précisément à mesure que l'économie politique s'occupait davantage de questions sociales. L'Université renferme des professeurs orthodoxes et des professeurs hérétiques. Elle nourrit même dans son sein des théoriciens socialistes, comme le montre l'exemple éclatant de M. Jaurès. Ni ce dernier ni M. Léon Say n'ont passé

par les mains des congréganistes. En furent-ils mieux d'accord ?

Passons à la politique ; mais, ici, la matière devient singulièrement délicate. Le professeur n'a pas actuellement pour mission d'inculquer des opinions politiques aux enfants qu'on lui confie, et, s'il l'essayait, on ne voit pas trop comment il pourrait s'y prendre. Il ne peut agir qu'indirectement, en exposant sous un jour favorable ou défavorable *certains événements de l'histoire*. C'est un point qui revêt, aux yeux de plusieurs défenseurs de l'unité, et notamment aux yeux de M. Aulard, une souveraine importance. On accuse l'enseignement libre de défigurer certains faits de l'histoire et, tout particulièrement, de ne pas rendre à la Révolution française la justice qui lui est due. Mais ceux mêmes qui admirent la Révolution n'y admirent pas tous les mêmes choses. Les jacobins pensaient qu'une bonne histoire républicaine doit glorifier Pompée, défenseur de la république romaine. Michelet, au contraire, prend le parti de César, représentant des revendications populaires. Les mêmes opinions politiques amènent donc à transfigurer l'histoire de deux façons opposées. Il est logique d'ailleurs que les professeurs de philosophie ne soient pas seuls à puiser dans la science qu'ils étudient des impressions dissemblables, et que le cerveau des professeurs d'histoire, à ce point de vue, ne soit pas autrement construit que celui de leurs collègues. Or, voici un fait déconcertant : parmi ceux qui ont porté sur la Révolution des jugements plutôt sévères, on voit figurer des hommes comme Taine, élevés, non seulement dans des lycées, mais dans la serre chaude de l'Ecole Normale. Les normaliens qui parviennent, dit-on, à donner une touche commune à leur style, parviennent donc moins facilement à fraterniser sur le terrain des idées. Enfin, chacun des partis qui se combattent à l'heure actuelle compte de nombreuses recrues dans les écoles libres comme dans les écoles d'Etat. Des polémiques furieuses ont eu lieu entre M. Rochéfort et M. Jaurès. Tous deux ont été élevés dans un lycée de Paris. M. Trouillot et M. de Mun sont tous deux élèves des Jésuites. Pour en revenir aux professeurs de l'Université, on trouve aussi parmi eux des opinions politiques absolument opposées. Les récentes divisions qui ont affligé la France ont même eu ce résultat curieux de jeter dans la lutte des partis, *de part et d'autre*, des hommes qui jusqu'alors ne s'étaient pas combattus et semblaient vouloir se confiner dans leur pacifique mission de pédagogues. Certains journaux, partisans déterminés de l' « unité nationale », dénoncent de temps à autre des des lycées où, disent-ils, depuis une certaine « affaire », les professeurs sont divisés en deux camps qui ne peuvent se souffrir. Peut-

on compter sur des éléments si divers pour inculquer un même esprit politique à tous les enfants de France, en admettant même que l'influence professorale pût s'exercer comme en vase clos, sans intervention des influences externes ?

Chose curieuse : si le respect de la Révolution et des principes de 1789 pouvait être inoculé uniformément aux enfants de toutes les écoles, une des premières maximes dont ils se pénétreraient serait que « nul ne doit être inquiété pour ses opinions », ce qui suppose essentiellement la variété fondamentale de celles-ci. L'existence même de Chambres délibérantes, de discussions contradictoires, d'élections où toutes les candidatures, sous n'importe quelle étiquette, sont libres de se produire, atteste que les divergences d'opinions en matière politique sont une chose naturellement admise. La chose enseignée contredirait le but cherché par l'enseignement. Mais, en supposant réalisée l'incroyable hypothèse d'une classe où le professeur, d'après une circulaire ministérielle, apprendrait à l'enfant qu'il doit être conservateur, progressiste, radical, socialiste, nationaliste, n'oublions pas que derrière cet enfant, il y a une famille, famille prête à s'insurger et à contredire avec passion, au besoin, les directions du maître. Or, la famille, à moins d'être gravement désorganisée, agit plus sur l'enfant que les auxiliaires intellectuels de la famille. Entre un professeur qui voudrait détruire chez l'enfant le prestige du père, et un père qui chercherait à détruire le prestige du professeur, la lutte serait inégale, et il serait téméraire à celui-ci de l'engager.

Tout ce que nous venons de dire pour la politique s'applique plus encore à la religion. Le personnel enseignant de l'Etat comprend des professeurs catholiques, protestants, israélites, incroyants. Avant d'obtenir l' « unité » dans les croyances des enfants, il faudrait commencer par la réaliser chez les maîtres. Est-ce possible ?

Il est des gens qui le rêvent. Un article que nous avons sous les yeux propose d'organiser, dans les classes monopolisées par l'Etat, des cours où l'on enseignerait aux enfants l'inanité de toutes les religions, quelles qu'elles soient. « Pourquoi néglige-t-on la science des religions ? Pourquoi nos instituteurs publics n'ont-ils pas le droit d'ouvrir, en ces matières, les jeunes intelligences qui leur sont confiées ? Pourquoi, dans leurs modestes cours, ne s'appesantiraient-ils pas sur les absurdités du dogme de la création et sur la vanité du monothéisme ? Pourquoi leur est-il interdit de parler de l'éternel processus évolutif qu'est le monde [1] ? » Et ailleurs : « Quand l'ensei-

[1] M. Maurice Allard, *Lanterne*, 25 janvier 1901.

gnement officiel aura montré le néant de l'hypothèse Dieu, la plus puérile et la plus insensée des hypothèses cosmogoniques, et renseigné les enfants sur les origines des religions, on aura supprimé la cause première de tout le mal[1]. »

Un enseignement de ce genre supprimerait quelque chose, infailliblement : il supprimerait les élèves, dans le cas d'ailleurs improbable où l'on trouverait un personnel enseignant pour l'organiser. La religion est un besoin universellement ressenti par les familles, sauf de très rares exceptions. Avec le système actuel, qui est celui de la « neutralité », le professeur a pour consigne de n'inculquer aux écoliers aucune doctrine religieuse ; mais chacun de ces enfants se rattache à un groupement familial où l'on a généralement des idées religieuses, où les pères mêmes qui ne pratiquent guère tiennent à la religion pour leurs enfants. Or, comme ces idées religieuses sont différentes, la neutralité, qui est une *abstention*, un *néant*, ne saurait supprimer ces différences. Elles subsistent donc, et, du reste, hors de la famille comme hors de l'école, diverses influences viennent agir sur l'enfant, soit pour affermir sa foi, soit pour la restaurer, soit pour la détruire. Aussi trouve-t-on chez les croyants de nombreux échantillons de l'enseignement universitaire, et chez les libres-penseurs de nombreux échantillons de l'enseignement libre. Edmond About, anticlérical militant, sortait de l'Ecole Normale. Et le cardinal Perraud, d'où sort-il donc ?

Les historiens et les penseurs de tous les siècles, dans la lutte entre Socrate et ses accusateurs, ont pris, avec beaucoup d' « unité », le parti de Socrate. Or, le crime de Socrate était précisément de troubler l' « unité nationale » des Athéniens au point de vue des idées religieuses, et d'avoir autour de lui comme une sorte d' « école libre », où il inculquait à de jeunes gens suspects, tel que Platon et Xénophon, des doctrines propres à les mettre en désaccord avec la doctrine officielle. Mais, pendant que l'histoire nous fait assister à ces tyranniques efforts déployés par les magistrats athéniens pour maintenir l' « unité nationale », elle nous révèle en même temps que rarement cité fut plus troublée par les factions, par les séditions, par les conspirations, par les ostracismes, par les ententes secrètes avec l'étranger, par l'abus des accusations mutuelles, que cette Athènes où l'on punissait pourtant avec tant de zèle un citoyen soupçonné de vénérer imparfaitement les dieux de l'Etat. La ciguë qui a « guéri » Socrate de la vie n'a donc pas guéri Athènes de

[1] *Ibid. Lanterne*, 5 octobre 1900.

ses discordes. Un coq pouvait être dû à Esculape par le philosophe ; il ne lui en était point dû par la cité.

L'unanimité des opinions est donc chose impossible à obtenir, surtout en ce qui concerne les fameuses « questions brûlantes », parce que, dans les ordres d'idées relatifs à ces questions brûlantes, les opinions tiennent, pour ainsi dire, aux entrailles mêmes de ceux qui en sont imbus. Parmi les martyrs qui mouraient sous Néron plutôt que de sacrifier aux dieux, il en est probablement qui, dans les tortures, eussent fort bien consenti, si on ne leur avait demandé que cet aveu, à dire que Néron était un poète plus grand que Virgile. C'eût été un vulgaire mensonge sans portée, et, à défaut d'une véritable unité d'opinion, on en eût obtenu l'apparence. Mais dire que Jupiter était dieu, c'était autre chose; le mensonge fût devenu apostasie. L' « unité nationale » est donc plus irréalisable dans les matières qui occasionnent les discordes les plus graves que dans celles dont s'alimentent simplement les discussions des artistes et des lettrés. C'est alors que l'intransigeance éclate, refuse de se dissimuler, atteint l'héroïsme, et se propage par une incoercible contagion. Enfin, la tendance que nous avons observée chez les écoliers, et qui les pousse fréquemment à prendre le contre-pied de l'opinion de leurs maîtres, reparaît sur un plus large théâtre, lorsqu'il s'agit d'un peuple entier à qui ses gouvernants veulent inculquer de force tel ou tel principe touchant à ce que l'âme a de plus intime et de plus cher. On accuse le peuple français, en particulier, d'éprouver un plaisir tout particulier à « fronder » ses gouvernements. Plus les prétentions dogmatiques de ceux-ci s'étendraient, plus la chanson, la satire, l'épigramme, le pamphlet, l'allusion piquante auraient un champ largement ouvert. Que chacun de nos lecteurs veuille évoquer seulement, par la pensée, le souvenir de cinq ou six personnes de sa connaissance, prises au hasard, et qu'il nous dise si la plupart d'entre elles, dans un état social où le gouvernement, entouré de l'appareil légal le plus solennel, dirait officiellement : « *Je veux* que l'on croie ceci », n'éprouveraient pas par cela même, au plus haut point, la démangeaison de se tourner vers la croyance contraire.

La divergence des opinions a des causes sociales trop profondes, contre lesquelles la contrainte des lois ne peut rien.

Une foule de choses, une foule de *contacts* concourent à former les opinions. Or, parmi ces contacts, celui du professeur et de s'élève dans la classe n'a qu'une influence très partielle et très se-

condaire. Ces contacts sont plus nombreux et plus variés qu'autrefois. Le mouvement scientifique du XIXe siècle et le développement des moyens de transport a multiplié dans d'énormes proportions le nombre *des idées qui voltigent dans l'air*, idées venues de partout, de très loin peut-être, et qui peuvent concourir, selon des combinaisons infinies, à façonner peu à peu les intelligences. Ces idées arrivent à l'enfant par son père et sa mère, par ses oncles, tantes, cousins, par ses frères et sœurs aînés, par les amis de la famille, par ses amis à lui, par les livres et les journaux qui lui tombent fatalement sous la main, et dont la *diversité* n'a fait que croître depuis un siècle. Elles lui arrivent avant qu'il soit à l'école ; elles continuent à lui arriver pendant qu'il y est, par tous les canaux énumérés ci-dessus, fonctionnant au parloir ou dans les congés, et aussi par le canal des camarades, par les causeries de la récréation, par celles de la classe et de l'étude. Il y a là toute une série d'alluvions intellectuelles qui ne sont pas pour Pierre ce qu'elles sont pour Paul, et, plus les *couches* sont nombreuses, plus la divergence s'accentue entre ces esprits. Mais ce n'est pas tout. Le collège lâche l'homme à seize ou dix-huit ans. C'est plus que jamais le moment où le cerveau fermente, où l'âme est prête à recevoir les semences qu'apportera, de droite ou de gauche, le premier vent venu. Les nouvelles idées s'arrangent comme elles peuvent avec les anciennes, les poussent pour se faire une place, parfois les bousculent, parfois les chassent. Quelquefois c'est la fusion harmonieuse ; plus souvent peut-être c'est le système des « cloisons étanches ». Plusieurs opinions disparates trouvent le moyen de vivre sous le même toit, et chacune a ses heures de réapparition dominatrice. Les passions naissantes ont aussi une grande influence sur l'orientation des idées, car l'on se forge volontiers des théories pour se justifier à soi-même sa conduite. Or, les passions, qui dépendent du tempérament, chose éminemment particulière, dépendent aussi des circonstances, des « rencontres », lesquelles constituent aussi des faits individuels. La vie est une maîtresse d'école qui, loin de donner la même leçon à chaque homme, inaugure un enseignement inédit pour chaque élève nouveau.

Le jeu des lois sociales s'oppose invinciblement à ce que l' « unité nationale », telle que la conçoivent les théoriciens dont nous parlions tout à l'heure, soit autre chose qu'une utopie. Mais, cette unité, la souhaitent-ils autant qu'ils le disent ? Il est permis de se poser cette question quand on voit la façon dont les politiciens exploitent

la politique. L'intérêt évident de ces politiciens n'est pas d'accroître le nombre des jeunes gens qui, par leurs idées, peuvent être considérés comme dignes de pénétrer dans « la citadelle de la République », autrement dit d'emporter pour leur part, à la grande curée des emplois, une parcelle de l'argent des contribuables. Tout le monde *bien pensant :* voilà qui serait désastreux ! Cela ferait trop de concurrents pour le même nombre de places. Grâce aux partis d'opposition qu'on peut excommunier, une besogne éliminatoire se fait toute seule. Sous la Révolution, il y avait deux mots expressifs pour distinguer ces deux catégories de personnages : les *purs* et les *suspects*. Or, les fonctions publiques étant l'apanage des *purs*, il est bien clair que ceux-ci feraient un métier de dupes en travaillant à étendre le domaine de la pureté aux dépens du territoire de la suspicion.

Aussi voyons-nous les détenteurs du pouvoir attentifs à faire surgir, entre eux et les hommes des autres clans, de nouvelles barrières pour remplacer, le cas échéant, celles qui paraissent abattues. On exige au début, par exemple, l'adhésion à la forme gouvernementale. L'adversaire rechigne d'abord, puis il s'apprivoise, et déclare accepter le gouvernement établi. Va-t-on fraterniser ? Non. Ce n'est là qu'une entrée de jeu. On explique à l'adversaire qu'il n'a encore rien fait s'il n'accepte pas, avec la forme de gouvernement, un certain nombre de lois *fondamentales*, *intangibles*. Pourquoi fondamentales et intangibles ? On n'en sait rien, et l'on n'en dit rien ; mais l'on a soin de choisir, pour les orner de ce caractère décoratif, les lois que l'on sait être le plus désagréables à l'adversaire, *afin qu'il ne soit pas tenté de les accepter*. Car c'est là le péril. Au fond, ces lois sont si peu intangibles que leurs partisans eux-mêmes se permettent fort bien d'y toucher. Mais il faut avant tout empêcher les participants à la curée d'être trop nombreux. On exclura même du parti de vieux compagnons d'armes, en les déclarant indignes de l'étiquette traditionnelle qui sert à les classer. Bref, au lieu d'attirer, on repousse, et, ceux qui repoussent, ce sont précisément les partisans de l' « unité ».

Pourquoi donc cette antinomie, car c'est la dernière chose qui nous reste à expliquer ? Pourquoi le clan vainqueur, qui ne veut pas partager le butin national avec les autres clans, parle-t-il d'une unité nationale, autrement dit d'une fusion de tous les clans, en vertu de laquelle les adversaires, devenus des amis, devraient rationnellement avoir leur part de dépouilles ?

Cela tient tout simplement à ce que la théorie offre au clan dominateur un excellent prétexte pour frapper les organismes qui peuvent prêter une certaine force aux clans rivaux. C'est qu'elle lui permet de décapiter ceux-ci, de façon à les rendre *plus faibles sans les détruire*, inaptes à conquérir le pouvoir, tout en demeurant également inaptes à se confondre avec les vainqueurs.

Il faut bien se dire, une fois pour toutes, que la diversité des opinions, en matières frivoles ou en matières graves, est chose absolument indifférente à ceux qui feignent de s'en alarmer. La seule chose qu'ils redoutent, c'est la possibilité d'être remplacés au pouvoir par les *personnes* qui ont ou qui représentent les opinions différentes de celles qu'ils ont ou qu'ils représentent eux-mêmes.

Swift, non moins profond que mordant, a représenté, dans ses *Voyages de Gulliver*, la nation des Lilliputiens divisée en deux partis irréconciliables : celui des *Gros-Boutiens*, qui tiennent à ouvrir les œufs à la coque par le gros bout, et celui des *Petits-Boutiens*, qui ont pour principe de les ouvrir par le petit bout. Cette divergence d'opinion produit des guerres sanglantes, absolument comme s'il s'agissait de l'affranchissement des communes, de la suppression des droits féodaux ou de quelque autre motif de large envergure. C'est que le fond des querelles, en bien des cas, n'est pas la chose qui divise, mais le besoin que l'on a d'être divisé. Si tel sujet manquait, on prendrait tel autre, mais l'on ne perdrait pas l'occasion de se nuire réciproquement. Voilà pourquoi certains « faits divers » prennent parfois une importance gigantesque et coupent une nation en deux, alors qu'en d'autres temps on leur eût accordé trois minutes d'attention pendant trois jours.

La théorie de l'unité nationale — en mettant à part quelques esprits abstraits qui peuvent être sincères — est avant tout un sophisme de politiciens intolérants qui veulent se donner un nouveau prétexte pour intervenir dans le domaine de l'initiative privée, pour paralyser des groupements, pour entraver le fonctionnement d'écoles qui ont la confiance des familles, pour frapper d'une sorte d'incapacité civile les spécialistes éducateurs dont la spécialité est plus particulièrement utilisée par les membres du parti que l'on combat, pour détruire ou affaiblir, en un mot, les groupements qu'on soupçonne de pouvoir renforcer l'action des adversaires. C'est une théorie d'ostracisme et de proscription.

Mais, cela fait, on ne tient nullement à ce que les partis d'opposition abandonnent les idées qui leur sont chères. Au contraire, on fera tout ce qui est possible pour les parquer dans ces idées avec

défense d'en sortir, et, si des convertis en sortent, *on fera comme s'ils n'en étaient pas sortis*. On ne veut pas la conversion du pécheur, on veut sa servitude et son impuissance.

Il était intéressant, croyons-nous, de démontrer le mécanisme de cette « unité nationale » dont on joue avec tant de frénésie depuis quelque temps. Nous l'avons fait d'une façon un peu sommaire et un peu rapide, mais en cherchant à nous placer à un point de vue scientifique et en opposant à une idée fausse la contradiction positive des faits sociaux. Pour juger l'œuvre des partis, nous nous sommes placé hors des partis. Les lois du cœur humain, celles de la famille, celles de la vie, celles de l'histoire, sont d'accord pour nous répondre que l'unité nationale, telle que la conçoivent ses apôtres actuels, est une utopie. Mais, chez ceux qui la propagent sans y croire, l'utopie change de nom. Nous parlions tout à l'heure de Socrate, professeur libre immolé à l'unité de l'enseignement d'Etat. En ce temps-là, les politiciens, pour parvenir, se mettaient à l'école des sophistes. Ce sont les sophistes, aujourd'hui, qui sont aux gages des politiciens.

GABRIEL D'AJAMBUJA.

LA CAVALERIE

SOMMAIRE

§ 1. Pourquoi s'occupe-t-on de la Cavalerie. — § 2. Prédiction du maréchal de Moltke. — § 3. *Première opinion :* Le manque de Cavalerie est la conséquence de la moindre importance de l'arme. — § 4. *Deuxième opinion :* Plaidoyer par le général von Pelet-Narbonne. — § 5. Rôle de la Cavalerie, pendant la mobilisation. — § 6. Rôle de la Cavalerie, avant les grands engagements. — § 7. Rôle de la Cavalerie, pendant la bataille. — § 8. Rôle de la Cavalerie, après la victoire. — § 9. Projets du Ministre de la Guerre allemand. — § 10. — Modification dans la répartition de la Gavalerie en France. — § 11. Quelle est la valeur de notre Cavalerie ? — § 12. Influence de la guerre sud-africaine sur la Cavalerie française. — § 13. Coup d'œil rétrospectif sur les Dragons. — § 14. Coup d'œil rétrospectif sur les Carabiniers. — § 15. Le Tir à cheval. — § 16. Le Cavalier bon tireur. — § 17. La Cavalerie de l'avenir.

§ 1. — Pourquoi s'occupe-t-on de la Cavalerie.

Depuis quelque temps, il n'est question que de la Cavalerie, non seulement dans les journaux et revues militaires ; mais même dans les feuilles journalières et brochures périodiques qui sont plutôt politiques ou littéraires.

C'est évidemment une des nombreuses conséquences de la guerre du Transvaal, où la Cavalerie anglaise a joué un rôle plutôt pénible ; tandis que les Boers utilisaient les chevaux de façon toute différente. Ils produisaient ainsi des effets de surprise qui jetaient le plus grand trouble dans les opérations que leurs adversaires s'efforçaient de rendre méthodiques.

Le moment me semble opportun pour parler un peu de la Cavalerie aux lecteurs de la *Revue*, non pas pour leur faire un cours de tactique de cette arme ; mais pour les tenir au courant d'une question intéressante en elle-même et à laquelle l'actualité donne un regain d'importance.

§ 2. — Prédiction du maréchal de Moltke

Jetons d'abord un regard du côté de nos voisins de l'Est.

Les Allemands, en gens avisés, ne demandent qu'à profiter de l'occasion pour augmenter le nombre de leurs régiments de Cavalerie.

Dans une récente brochure qui a vu le jour sur les bords de la Sprée, on raconte que le maréchal de Moltke répétait fréquemment à ses familiers et à ses amis, surtout dans les derniers temps de sa vie, cette phrase qui ne lui était évidemment pas dictée par un excès de modestie : *Nous avons étonné le monde par nos fusils en 1866 ; nous l'avons étonné par notre artillerie en 1870 ; dans la guerre prochaine, nous l'étonnerons par l'action de notre Cavalerie.*

Que voulait dire au juste le vieux maréchal en se donnant des airs de prophète ? La victoire lui avait donné deux fois raison. A Sadowa et à Sedan et il ne doutait plus de rien ; mais personne ne saurait expliquer la prophétie : L'empereur Guillaume voudrait seulement la réaliser. Au surplus, si de Moltke a organisé l'Allemagne en nation armée, pendant que les Chambres françaises refusaient au maréchal Niel les fonds nécessaires pour organiser la garde mobile, ce n'est pas une raison pour que nous lui reconnaissions la moindre valeur comme tacticien. Néanmoins cela fait toujours bien de citer de Moltke, et quand on a donné son avis sur une question militaire, on croit avoir résolu cette question. De Moltke a eu un mérite incontestable d'organisateur. Il a eu aussi le grand talent de former, pour l'armée allemande, un excellent corps d'Etat-major. *Suum cuique.* C'est déjà bien assez.

Pourquoi donc alors, au début de cette étude, ai-je cité de Moltke ? — C'est parce que, de l'autre côté du Rhin, on attache de l'importance à ses paroles ou du moins on fait semblant d'en attacher. — Ce qui pour le résultat est la même chose ; puisqu'elles se traduisent par des actes.

Or il est un fait qui a frappé tout le monde, depuis longtemps c'est l'importance que l'Empereur d'Allemagne donne à la Cavalerie, à ce point de prendre lui-même le commandement de grandes masses de troupes de cette arme pour leur faire exécuter d'énormes chevauchées.

Sa Majesté a-t-elle foi dans la pseudo-prophétie du vieux maréchal ? — L'empereur Guillaume est un mystique, il se pourrait bien qu'il ait l'espoir de réaliser le rêve, le cas échéant. Il va même un

peu loin dans ses manifestations en faveur de la Cavalerie. N'a-t-on pas été jusqu'à dire en septembre dernier, qu'un des grands chefs de la Cavalerie allemande osa en plaisanter : « Notre Empereur croit donc être un Murat !... » La phrase a été reproduite partout. Si l'Empereur l'apprend, il ne s'en fâchera pas. Mais lui aussi, modeste comme le vieux maître, il répondra tout simplement : « Oui ! »

Quoi qu'il en soit, on voit dans l'examen du budget militaire de l'empire qu'un nouveau régiment de Chasseurs à cheval va être créé incessamment. Un régiment de plus, c'est peu de chose ; mais ce n'est que la préface de créations nouvelles, « un premier son de cloche. »

§ 3. — Première opinion : Le manque de Cavalerie est une conséquence de la moindre importance de l'arme

Déjà la *Kölnische Volkszeitung* prévoit d'autres augmentations : cette création n'est encore qu'une modification de forces, dit-elle ;... mais la raison invoquée pour cette mesure, *c'est qu'il y aurait un manque en Cavalerie,* dans l'armée allemande.

Elle reconnaît que, dans l'origine, on avait créé une brigade de Cavalerie par division, les divisions étant au nombre de deux ou trois par corps d'armée. « Au cours des trente dernières années, dit-elle, l'armée allemande s'est augmentée de quatre corps d'armée, de dix nouvelles divisions, tandis que la Cavalerie est restée à son *ancien effectif de 1866*... quelques corps d'armée se trouvent à ce point de vue dans une situation qui semble défavorable. »

La conclusion serait évidemment la création de 20 régiments de Cavalerie, ou plus exactement de 19, pas un de plus, pas un de moins.

Tel n'est pas l'avis du journal populaire de Cologne :

Cette feuille trouve au contraire bien gros le morceau qu'on se prépare à présenter sur la table des contribuables ; et elle en donne des raisons qui ne sont pas sans valeur.

« La Cavalerie, reprend-elle, ne se verra plus accorder une importance comparable à celle d'autrefois. Son rôle principal comprend aujourd'hui le service de reconnaissance et de renseignements ; quant aux attaques de Cavalerie telles que nous les avons vues se renouveler aux manœuvres, elles ne se produiront, si elles se produisent, que dans des circonstances graves. Elle n'a pas foi dans la prophétie.

Et l'article conclut qu'en somme il est logique d'avoir moins de

Cavalerie, puisque le rôle de la Cavalerie est réduit — *le manque de Cavalerie n'est en somme qu'une conséquence naturelle de la tactique moderne.*

§ 4. — Deuxième opinion : Plaidoyer par le général von Pelet-Narbonne

Mais cela ne fait pas l'affaire de la Cavalerie qui n'entend pas du tout que son rôle soit réduit. — Il y a toujours des intérêts lésés quand les rôles se réduisent. Si l'on diminue le nombre des unités, il faut diminuer le nombre des officiers destinés à les encadrer — d'où ralentissement dans l'avancement. — Aussi n'est-il pas étonnant que la déclaration de la *Kölnische Volkszeitung* ait provoqué une levée de bouclier pour la défense des intérêts de l'arme... toujours, bien entendu, au nom de l'intérêt général.

Toujours est-il que le général von Pellet-Narbonne vient de plaider énergiquement et fort habilement d'ailleurs la cause de la Cavalerie dans l'annuaire de l'armée et de la marine allemande, sous le titre *Plus de Cavalerie !*

C'est un véritable cri d'alarme que pousse l'écrivain.

« Dix-sept escadrons de chasseurs créés en 1895. Ce n'est pas assez, dit-il, pour une arme dont le rôle est si vaste et si important... Et l'auteur étudie le rôle de la Cavalerie dans la guerre de l'avenir sur les quatre faces suivantes :

1° Action pendant la mobilisation ;

2° Action avant le choc des masses armées ;

3° Action dans le combat ;

4° Action après le combat. Ce plaidoyer, qui met bien en évidence tout ce qu'on peut demander à la Cavalerie, mérite d'être connu. Nous allons le résumer brièvement :

§ 5. — Role de la Cavalerie pendant la mobilisation

La Cavalerie couvre la frontière, elle assure les rassemblements et les départs des réservistes. Elle permet par conséquent l'organisation de l'armée nationale, l'exécution de cette grosse chose qui s'appelle *la mobilisation*. Elle protège les voies ferrées, les centres d'approvisionnement... etc.

Que l'un des partis ne protège pas suffisamment sa mobilisation

et que l'autre fasse sauter des portions de voies ferrées, qu'il fasse irruption dans les villes ouvertes et qu'il les rançonne. Jugez de l'effet moral et du désarroi produit. C'est presque la déroute avant la bataille.

Le général Pelet ajoute : « La répartition de la Cavalerie de nos voisins de l'est et de l'ouest (Russie et France) indique, de leur part, une pensée de ce genre. » La menace produit toujours son effet ; car la nature humaine est essentiellement peureuse.

Frédéric le Grand a dit dans son testament politique : « En guerre, rendez-vous maître du pays à l'aide d'une bonne Cavalerie : deux ou trois coups heureux qui se succèdent suffisent pour intimider l'ennemi qui n'a plus le cœur de se montrer. » Frédéric II a évidemment raison.

§ 6. — Role de la Cavalerie avant la grande bataille des armées

La Cavalerie doit orienter le commandement. Pour assurer son *service d'exploration*, elle lance en avant des armées de grandes masses. — Celles-ci précédées d'échelons de plus en plus minces doivent pénétrer jusqu'à l'ennemi et lui arracher ses secrets : — La force de ses effectifs, ses emplacements et successivement ses mouvements d'où l'on peut présumer ses projets. Si ce service est mal fait, le généralissime ne saura sur quoi baser ses propres décisions.

Mais ce n'est pas tout. Quand le généralissime a pris une résolution, l'exécution commence ; et il faut empêcher l'ennemi de se renseigner à son tour. Un mouvement de l'adversaire, une manœuvre connue d'avance est à moitié parée. D'où toujours même conclusion. Si nous n'avons pas une Cavalerie supérieure à celle de l'ennemi, notre général en chef sera aveugle et il aura pour adversaire quelqu'un qui y verra clair.

Le général Pelet insiste ensuite, après le rôle de l'exploration, sur l'importance de la *reconnaissance tactique*, qui n'est en somme qu'une des formes de l'exploration même.

§ 7. — Role de la Cavalerie pendant la bataille

Ici l'écrivain s'étend longuement sur la façon dont la Cavalerie qui protégera les ailes cherchera à menacer, à déborder et à tourner

celles de l'ennemi. La Cavalerie des corps d'armée devra enfin saisir toutes les occasions d'intervenir sur le front d'action : concourir à l'assaut d'une position, enlever une batterie qui change d'emplacement, etc.

§ 8. — Role de la Cavalerie après la bataille

Il s'agit surtout ici de la poursuite ; vaincre n'est rien, si on ne profite pas de la victoire. Et c'est grâce à la Cavalerie qu'on résoudra ce problème. Pour cela, la Cavalerie devra se fractionner en deux parties. La plus faible s'attachera aux arrière-gardes afin de ne jamais perdre le contact ; pendant que la plus forte suivant des voies parallèles aux lignes de retraite de l'ennemi cherchera à gagner celui-ci de vitesse, pour tomber sur le gros de ses colonnes et profiter du désordre inhérent à la retraite qui suit un échec. Il laisse de côté la mission de la Cavalerie en cas d'échec de l'armée, sans doute parce qu'il ne juge pas nécessaire de prévoir cette éventualité pour l'armée allemande.

Passant ensuite à l'examen de la proposition de la Cavalerie qui entre dans la composition de l'armée allemande, le général von Pelet-Narbonne développe ce principe très vrai d'ailleurs que « la Cavalerie est l'arme qui s'improvise le moins » et il en conclut que cette arme doit être au moins égale au 1/5 de l'Infanterie. Cette proportion d'ailleurs est très variable et dépend surtout des terrains sur lesquels on opérera.

Se livrant enfin à une savante discussion sur l'état de la Cavalerie dans les principales armées européennes, il pose en principe qu'il serait nécessaire d'augmenter non pas de 19 régiments, mais de 27 *régiments* la Cavalerie allemande.

§ 9. — Projets du ministre de la guerre allemand

Disons tout de suite que le Ministre de la Guerre a déclaré à la commission du budget du Reichstag qu'il avait l'intention de demander la création de 41 bataillons d'Infanterie pour porter à trois bataillons les régiments qui n'ont encore que deux de ces unités et que, pour la Cavalerie, il se propose de même de former de nouveaux corps ; mais pas en aussi grand nombre que le demande l'étude dont nous avons donné un rapide résumé.

§ 10. — Modifications dans la répartition de la Cavalerie en France.

En France aussi, l'état-major de l'armée est en travail d'enfantement d'une réorganisation de la Cavalerie, depuis près de deux ans.

On sait que notre Cavalerie est organisée en brigades attachées chacune à un corps d'armée et en divisions de cavalerie à trois brigades, dont une ou deux de grosse cavalerie (cuirassiers). On avait d'abord songé à endivisionner toutes les brigades ; mais les commandants de corps d'armée ont tellement insisté pour conserver leur brigade qu'on a renoncé à cette idée. Elle présentait, au point de vue de l'entraînement et de l'homogénéité, de grands avantages. On y reviendra plus tard ; mais quand ?

Comme quelques-uns de nos corps d'armée sont à trois divisions, on a admis que les brigades de Cavalerie de ces corps d'armée seraient à trois régiments.

La composition des divisions indépendantes a été revisée, pour chacune d'elles, d'après des considérations particulières dans le détail desquelles il serait trop long d'entrer ici.

Comme le fait très justement remarquer le général von Pelet-Narbonne, la majeure partie de notre Cavalerie est en garnison dans les villes de l'est. Ce n'est peut-être pas très amusant pour les jeunes officiers ; mais il est bien certain qu'en vue du rôle très important que la Cavalerie aurait à jouer, pendant la période si délicate de la mobilisation, tant pour assurer le bon fonctionnement de l'organisation de nos armées que pour chercher à gêner la mobilisation de l'ennemi, il est nécessaire que le gros de notre Cavalerie soit dès le premier jour sur son terrain d'opération, et qu'elle le connaisse.

On sait en effet qu'en cas de mobilisation, les régiments de Cavalerie entrent en ligne quelques heures après l'arrivée du télégramme qui causera dans le pays la violente motion de l'appel aux armes de tous les Français valides.

Chaque régiment, chaque brigade, chaque division a sa place marquée et son rôle fixé d'avance, mais quelle place, quel rôle ? C'est le secret inviolé qui permettra à nos cavaliers, de concert avec les bataillons de couverture, de former en avant des armées un rideau impénétrable, espérons-le, à l'abri duquel les corps d'armées se réuniront prêts à l'attaque ou à la défense, selon les ordres qu'ils recevront du chef suprême.

Faut-il ajouter ici que le Ministre vient de prendre, à la fin de février, une bonne mesure qui permettra d'utiliser dans les troupes à cheval tous les hommes du contingent qui exerçaient avant leur incorporation des professions les préparant au service de cavalier, tels que : jockeys, garçons d'écurie d'entraînement, écuyers de cirque ou de manège. Ces jeunes gens, souvent pour défaut de taille, étaient affectés à des régiments d'Infanterie où ils étaient dépaysés et ne faisaient généralement que de médiocres soldats.

C'est là un petit détail ; mais ce qui étonne c'est qu'il ait fallu si longtemps pour trouver que des gens habitués au cheval devaient servir dans la Cavalerie. Il a fallu que la réduction du temps de service à outrance fît reconnaître la difficulté de créer des cavaliers et oblige à user de toutes les ressources, pour avoir quand même et rapidement le plus d'hommes possible en selle.

§ II. — Quelle est la valeur de notre Cavalerie.

Maintenant que vaut notre Cavalerie ? C'est encore une question qu'on se pose souvent... Et à laquelle on fait les réponses les plus diverses. Certes, si je la croyais mauvaise, je ne le dirais pas ; mais je la crois très bonne et je suis heureux de le dire très haut... Très bonne ; c'est-à-dire aussi bonne qu'elle peut être sous le régime de la nation armée.

Notre Cavalerie a énormément travaillé depuis 1870 ; elle est entrée résolument dans la voie du progrès avec son magnifique règlement de 1882 qui a été encore perfectionné par celui du 12 mai 1899. Le grand principe de *l'initiative* si fécond en résultat, dans une arme qui a pour premier moyen la rapidité, est passé dans le sang de la Cavalerie. Tous ses chefs en sont imbus et ne songent qu'à trouver une occasion de bien faire et d'aller de l'avant.

Alors qu'en 1870, les cavaliers considéraient la charge comme le seul acte digne d'eux, ils ont compris maintenant qu'ils doivent aller au loin, voir et renseigner, enlever des postes et faire la petite guerre pendant toute la durée d'une campagne. Ils savent que la charge ne sera qu'une exception.

Dans les manœuvres d'arme, comme dans les manœuvres avec les autres armes, les cavaliers font preuve d'audace à tous instants et se montrent pénétrés de cette maxime formulée par le regretté général L'Hotte dans le règlement de 1882 : « L'inaction pour un cavalier est la seule faute infamante. »

Certains journaux ont reproduit un interview qu'aurait eu un reporter avec un des officiers étrangers, présents en 1902 aux manœuvres du Lauraguais : *Infanterie admirable, Artillerie supérieure, Cavalerie moins satisfaisante, ne faisant pas bien le service de renseignements : On l'a devant moi réprimandée plusieurs fois*, aurait dit cet officier. D'abord est-ce exact ? on peut toujours se demander si le journaliste ne s'est pas trompé sur le sens des réponses qu'il a ainsi résumées. Et puis qu'est-ce que prouve l'avis d'un seul. Ici, toutes les femmes sont rousses, écrit le touriste légendaire. C'est toujours le vieux raisonnement : *ab uno disce omnes*.

En fait, il arrive en effet assez souvent en manœuvres, qu'on se plaigne de la Cavalerie ; mais il faut bien aussi reconnaître, pour être juste, que la faute réelle est rarement imputable à cette arme.

« Ma Cavalerie ne m'a pas renseigné. » — Oui, mais lui aviez-vous dit quels renseignements vous vouliez avoir ? L'avez-vous envoyée à l'endroit d'où elle pouvait recueillir ces renseignements, ou lui avez-vous donné une mission qui lui rendait impossible à rendre le service que vous vous plaignez de n'avoir pas reçu ? Enfin avez-vous pris soin de tenir votre Cavalerie au courant de vos projets, afin qu'elle puisse faire elle-même intelligemment acte d'initiative ? Avant de blâmer la Cavalerie, il faut faire son propre examen de conscience.

Un autre officier d'une armée étrangère aurait encore dit aux manœuvres de l'année dernière : *Vos cavaliers sont assez hardis à cheval, mais ils ont la main dure, peu de souplesse et fatiguent leurs chevaux.*

Assurément nos cavaliers qui ont en moyenne deux ans de service ne peuvent être tous des centaures, ni même des écuyers de manège ; mais assurément aussi ils sont aussi solides à cheval que ceux des autres armées européennes. Qu'ils aient de la hardiesse, c'est la principale des qualités à réclamer du soldat. Or, il m'a été donné de voir des régiments de Cavalerie se présenter au grand complet aux revues de printemps et évoluer, voire même ébaucher des charges et franchir des obstacles en ayant dans le rang des jeunes gens qui, cinq mois avant, n'avaient jamais eu un cheval entre les jambes — j'en ai été émerveillé. Et j'en félicite les instructeurs.

Dire que si nos soldats de Cavalerie faisaient 5 ou 7 ans de service, ils ne conduiraient pas leurs montures avec plus de souplesse, ils ne sauraient pas mieux les ménager, certainement non ; mais je suis bien forcé de déclarer que nos officiers de Cavalerie font de vrais

miracles en mettant si vite en selle les recrues qu'on leur donne, à ce point que, cinq mois après l'incorporation, ces jeunes soldats sont mobilisables.

§ 12. — Influence de la guerre sud-africaine sur la Cavalerie française.

Les exploits des Boers ont un peu bouleversé les idées, comme je le disais en commençant cette étude. Deux grands courants d'opinion sont venus se mêler aux théories qui étaient en faveur avant la douloureuse guerre de l'Afrique du Sud : le cavalier fantassin et le cavalier bon tireur.

Quand il s'agit des principes de la guerre, il faut avant tout être bien pénétré qu'il n'y a pas de règles absolues ; mais que dans tout, il peut y avoir du bon à glaner, même dans les erreurs qui reposent toujours sur un fond de vérité.

On a constaté que les Boers avaient fait beaucoup de mal à leur ennemi en utilisant les chevaux pour transporter des tireurs sur des points où on ne les attendait pas et l'on en est arrivé à se représenter le cavalier idéal comme un fantassin monté.

D'où engouement sur toute la ligne pour le combat à pied.

Sans aucun doute le combat à pied peut et doit être utilisé ; mais ce ne sera jamais par la Cavalerie qu'un pis aller ou, si l'on veut, une manière de combattre qu'elle emploira accidentellement, dans les circonstances où l'Infanterie n'aura pas encore eu le temps d'arriver, pour garder par exemple un point important, un pont, un défilé, voire même une position dont la possession doit être assurée longtemps d'avance. Encore souvent, dans ce cas, l'emploi des cyclistes sera généralement préférable.

Quoi qu'il ait été fait et quoi qu'on puisse dire, la véritable arme du cavalier c'est son cheval.

Ceux qui viennent aujourd'hui parler de fantassin monté croient avoir fait une découverte ; mais ils sont simplement en retard de plusieurs siècles.

Les carabiniers et les dragons dont l'origine remonte au XVIe siècle n'ont pour ainsi dire été que de l'Infanterie montée jusqu'à la Révolution, et quand je dis au XVIe siècle, je veux dire que nous ne retrouvons pas trace de ces dénominations avant cette époque, mais il est probable que l'emploi du cheval pour porter un homme destiné à combattre à pied a précédé de longtemps ces dénominations.

§ 13. — Coup d'œil rétrospectif sur les dragons.

Les dragons levés par le maréchal de Brissac se distinguèrent, dans les armées de Henri II, au Piémont, en 1558.

Un officier espagnol publia, en 1611, un ouvrage intitulé *Regole militari sopra il governo della cavalleria* dans lequel il parle déjà des dragons que son armée employait *à l'imitation des Français* qui s'en servaient depuis bien des années.

Joachim Ambert nous dit, dans ses admirables esquisses, que les arquebusiers à cheval qui se firent connaître sous le nom de dragons « n'étaient pas d'abord de la Cavalerie, mais simplement de l'*Infanterie à cheval* qui devait se transporter plus rapidement d'un point à un autre. Les chevaux, ajoute-t-il, devaient *être chétifs* et ne pouvaient servir à la Cavalerie proprement dite ».

Cela ne faisait point l'affaire de nos guerriers qui prirent des chevaux plus forts et perdirent peu à peu l'habitude de mettre pied à terre. Ils exécutèrent alors des feux à cheval ; mais quand les accidents de terrain ne permettaient pas aux chevaux de passer, les dragons revenaient à leur ancienne coutume ; ils mettaient pied à terre, « laissant quelques hommes pour garder leurs montures et quelquefois même les abandonnant ».

Comme malgré tout ces pseudo-cavaliers s'efforçaient d'avoir de bons chevaux, on voulut les obliger à se servir de mulets dont le caractère rétif s'opposerait toujours au rôle de cheval de bataille. On n'y réussit point.

Au combat, les dragons se plaçaient sur plusieurs lignes éloignées les unes des autres. Chaque ligne faisait successivement ses décharges et passait en queue, pour aller y recharger ses mousquets ou ses arquebuses... « à moins, dit le Père Daniel, qu'ils ne fussent poussés par l'ennemi à mettre l'épée à la main », ce qu'ils faisaient vaillamment.

Le duc d'Angoulême signale, à la mort d'Henri III, trois compagnies d'arquebusiers à cheval *qu'on nommait dragons*.

Brantôme et Montluc parlent également d'arquebusiers appelés dragons.

Dans sa *Chronologie novennaire*, Victor Caïet raconte ainsi la retraite d'Aumale où Henri IV courut de grands dangers : « Le Roy qui se vit si près de son ennemi, dit-il, avec forces du tout inégales, sans aucune Infanterie, sans canons, fit mettre pied à terre à

200 arquebusiers à cheval qu'on appelait dragons, pour l'amuser... ». L'amuser, c'est le distraire de sa mission.

A Rocroi, le 19 mai 1643, ce sont les dragons qui enfoncèrent « la redoutable Infanterie espagnole » dont parle Bossuet dans sa magnifique oraison funèbre du prince de Condé.

A propos des premiers dragons, je dois encore citer un vieil ouvrage de Jean-Jacques Walhausen, « capitaine de la *louable* ville de Dantzig ». Je lis dans ce curieux traité traduit en français en 1615 : « Les *drageons* sont plus dépendans de l'Infanterie que de la Cavalerie ; mais ils sont toujours à cheval... Les armes du drageon sont le mousquet et la pique... ; il a le moindre cheval qu'on peut avoir, de sorte que s'il doit le quitter, la perte n'en est trop grande. Il ne se chargera de bottes ne esperons ; car elles lui seroient plutôt dommageables que profitables, quand il aura besoin de mettre pied à terre ».

Plus tard on s'aperçut que la mèche à mousquet était embarrassante à cheval. C'est alors qu'on donna aux dragons l'arquebuse à rouet.

Sous la république, le 1er empire, les dragons furent de la Cavalerie de ligne et même de la grosse Cavalerie.

Ainsi les trouva l'ordonnance royale du 19 février 1831 qui prescrit que les dragons seront armés d'un fusil sans baïonnette de 1 mètre 133 mm. de longueur, afin que ce corps, sans rien perdre de son importance comme Cavalerie, puisse au besoin remplir sa *destination première* et rendre, sous ce rapport encore, d'utiles services.

« On n'a point donné aux dragons la baïonnette, dit la curieuse ordonnance, parce qu'ils ne sont pas destinés à combattre à pied *en ligne, comme l'Infanterie ;* mais on leur a donné un fusil d'un tir plus juste et d'une portée plus longue que le mousqueton afin de pouvoir les employer à défendre un point éloigné, tel que pont, défilé, village, éminence, etc. qui auraient besoin d'être rapidement atteints, et quelquefois aussi à tenir à distance les tirailleurs ennemis. »

Nihil novum sub sole. Voilà exactement ce qu'on dit aujourd'hui sur l'emploi de la Cavalerie. On lui a donné une carabine précisément pour qu'elle remplisse à l'occasion la tâche que le règlement de 1831 attribuait aux seuls dragons.

§ 14. — Coup d'œil rétrospectif sur les carabiniers.

Si les dragons ont fait, dans les siècles passés, ce que les Boers

nous ont remis en mémoire, il ne faut pas non plus oublier, comme fantassins montés, les carabiniers, dont les origines exactes sont assez confuses.

Ces fantassins à cheval furent d'abord appelés *carabins*. La Chesnay, dans son dictionnaire, fait venir ce mot d'une arme appelée *Karab* dont se servaient les cavaliers maures en Espagne. Il a peut-être raison ; car Montgomery, Caseneuve et après eux Leunclavius, dans son vocabulaire des mots turcs et persans, attribuent aux carabins une origine arabe. Cependant d'autres auteurs font venir « carabin » de l'italien *carabina* qui est lui-même une corruption de *cana bina*, canne double.

Montgomery trouve la racine de carabin dans le mot espagnol *cara* (visage) et le mot latin *binus*, — *a*, — *um* (double). Sans doute parce qu'il avait visage de fantassin et visage de cavalier. D'ailleurs peu importe que carabin vienne de carabine, ou carabine de carabin.

Les carabins ne formèrent pas tout d'abord des compagnies ; mais ils étaient attachés par groupes d'une trentaine, aux compagnies à cheval. Ils ne furent formés en régiment que sous Louis XIII. Ils firent partie alors de la Cavalerie légère bien qu'ils portassent la cuirasse, une cuirasse échancrée d'une façon particulière pour faciliter la mise à l'épaule de l'arme à feu.

Bellon parle ainsi des carabins dans ses *Principes d'art militaire* qui parurent sous Louis XIII. « Ils auront la cuirasse ou un pot ou salade (casque) sans autres armes défensives, et pour armes offensives, une grosse arquebuse à rouet de trois pieds ou un peu plus, ayant gros calibre, et l'épée au costé, et un pistolet court. Ils porteroient, si l'on vouloit, les casaques et les gamaches au lieu de bottes, *pour mettre mieux pied à terre* au besoin. Etant ainsi armez et montez, ils peuvent combattre à pied et à cheval. »

Sous Henri IV, les carabins passèrent dans la grosse Cavalerie sous le nom de carabiniers.

On lit dans une ordonnance royale de 1693 : « Les testières des chevaux propres et toutes unies, des bossettes dorées toutes unies aussi, des épées de même longueur et largeur ; des *carabines raïées* pareilles, et tout ce qu'il faut pour les charger ; observant d'avoir des balles de deux calibres, les unes, pour entrer à force avec le marteau et la baguette de fer et les autres plus petites pour recharger plus promptement si l'on en a besoin.

« Les pistolets les meilleurs que l'on pourra et de quinze pouces de longueur.

« Les chevaux tous de même taille, à longue queue et l'ayant retroussée de même sans ruban ni trousse-queue... »

Le roi se déclara le *premier mestre de camp des carabiniers* et désigna le duc du Maine, son fils naturel, pour les commander effectivement. « Louis XIV, dit encore Ambert, se réserva le droit de juger lui-même les différends qui pouvaient s'élever entre les capitaines de ce corps : On entendra, dit l'ordonnance, les raisons de chacun qui se débiteront sans aigreur, ni dispute, pour en rendre compte au Roy ; afin qu'il décide promptement. »

Les carabines de ces cavaliers fantassins, à l'encontre de celles des dragons, furent *munies d'une baïonnette* en forme de lame de couteau. Cette baïonnette leur fut donnée en récompense de leur belle conduite au combat de Guastalla où ils mirent pied à terre au nombre de 500, ouvrirent d'abord le feu pour empêcher les grenadiers impériaux de traverser le Pô ; puis n'y pouvant réussir par le feu de leurs carabines, se jetèrent à l'eau et firent couler les barques.

En 1763, ils furent envoyés tenir garnison à Saumur où ils commencèrent en 1768 la construction des bâtiments qui servent encore aujourd'hui à notre brillante école de Cavalerie.

Jusqu'en 1809, ils eurent la carabine, puis se fondirent dans les cuirassiers. Après la restauration, le nom reparut ; mais sans aucune signification. *Les* carabiniers de 1830 sont des cuirassiers de luxe, pas autre chose.

C'est ainsi que la guerre est un éternel recommencement et qu'on croit découvrir, comme une nouveauté, des pratiques qui ont eu leur histoire glorieuse et sont ensuite tombées en désuétude.

§ 15. — Le tir a cheval

En 1870, notre Cavalerie exécutait encore le tir à cheval. La Cavalerie avait renoncé à ce genre d'exercice, sous le premier Empire : A cette époque si glorieuse pour la Cavalerie, les grosses charges conduites par ces admirables cavaliers qu'on nomme Lassable, Bessières, Nausouty, Murat et tant d'autres enfonçaient tout dans leur élan irrésistible. La charge de Cavalerie était alors, suivant le mot de Balzac, une colonne de boulets de canon. La Cavalerie française revint à ses anciennes amours, en voyant les cavaliers arabes d'Algérie se servir contre elle de leurs longs fusils : Cela dura jusqu'en 1882.

Le règlement de 1882 estima que nos cavaliers n'étaient plus assez adroits avec le service réduit à cinq ans pour tirer à cheval et réglementa de nouveau, *pour toute la Cavalerie*, le combat à pied dans lequel le cavalier utiliserait sa carabine.

Pour mon compte, je regrette le tir à cheval. Les Américains et les Boers, avec leur vie aventureuse qui les fait pour ainsi dire naître « bons tireurs et bons cavaliers », peuvent faire à cheval des prodiges d'adresse; mais ce n'est pas notre cas, en France, et je comprends très bien la mesure prise par les rédacteurs du règlement de 1882.

Si autrefois les dragons et les carabiniers ont fait des prodiges en combattant pied à terre, notre Cavalerie actuelle, il faut le reconnaître, est restée très sceptique sur le combat à pied.

§ 16. — Le cavalier bon tireur.

La base du combat à pied, c'est évidemment le tir. Or, dans la Cavalerie, il est presque de bon ton de mal tirer. « Le cheval, le cheval voilà la seule arme digne du cavalier. » Dans la plupart des régiments, les sous-officiers se croiraient déshonorés s'ils portaient au bras les insignes de bons tireurs — et, même quand ils les ont obtenus, ils ne les font point coudre sur leurs habits.

Or, voilà que la guerre du Transvaal a fait ouvrir les yeux à tout le monde.

Et maintenant la Cavalerie commence à comprendre qu'elle peut avoir à jouer à la guerre, le cas échéant, un rôle très brillant avec ses carabines. Déjà, dans les régiments, le tir semble avoir pris une importance beaucoup plus grande. — On le fait sérieusement, les officiers donnent l'exemple et ne dédaignent pas de prendre eux-mêmes la carabine pour tirer à la cible — je l'ai vu, de mes yeux vu. — Je n'en aurais pas pu dire autant, il y a trois ans. — Et je l'ai vu, même dans des régiments de cuirassiers, c'est-à-dire composés des cavaliers qui sont le moins aptes au combat à pied et dont le rôle presque exclusif comme troupe de réserve est la charge en ligne ou en échelon.

L'élan est donné. Il ne s'arrêtera pas de sitôt.

Et voilà que le commandant Riffault, dans une brochure des plus intéressantes intitulée *Le Cavalier bon tireur*, n'a pas craint de s'attirer les quolibets de ses camarades en « les conjurant de rompre résolument avec les anciens errements et de se livrer à une étude

sérieuse du tir et d'avoir pour leur carabine autant de respect que pour leur sabre ».

Eh bien ! je crois que le commandant Riffault a grandement raison. Il faut que le cavalier soit bon tireur. Seulement avec le service de trois ans, c'est bien difficile. — On a déjà de la peine à faire un cavalier assez bon. — Il faudrait aussi que le cavalier sache vigoureusement et adroitement se servir de son sabre et, pour les dragons, de la lance. Et on est en train de réduire le service à deux ans, même dans la Cavalerie !... Comment concilier tout cela ? C'est en vérité très difficile.

J'ai parlé de la lance pour les dragons.

Autrefois nous avions et toutes les armées d'Europe avaient des régiments de lanciers portant un superbe uniforme polonais — et les lanciers s'étaient couverts de gloire dans plusieurs rencontres.

Pourquoi les a-t-on supprimés tout d'un coup. Je crois qu'on ne l'a jamais bien su. — La seule raison sérieuse, c'est que les hommes que donne le service à court terme n'ont pas le temps de devenir habiles au maniement de ce terrible instrument ; mais alors pourquoi en armer des dragons. Je ne serais pas étonné que la lance disparût de nouveau avec le service de deux ans. *Pour* avoir des soldats accomplis, *il faut* des gens de métier, c'est incontestable. C'est l'éternel duel entre le nombre et la qualité. Il faut choisir.

§ 17. — La Cavalerie de l'avenir

L'idéal est difficile et même impossible à atteindre, mais il n'est cependant pas mauvais de le connaître ; parce que, tout de même, le connaissant, on s'efforce de s'en rapprocher. Or, je ne crois pas pouvoir mieux terminer cette causerie qu'en citant quelques lignes tirées d'une étude parue dans la *France militaire* du 14 février dernier, sous le titre : la *Cavalerie de l'Avenir*. Cette étude résume très bien la situation.

« Que fera la Cavalerie dans quelques années, dit l'auteur qui signe X ?..... Sera-ce la masse imposante, hérissée de lances, qui chargera partout et toujours ? — Nous ne le croyons pas..... Sera-ce une sorte d'Infanterie montée ?..... Nous ne le croyons pas non plus.

La Cavalerie de l'avenir aura peut-être une place entre les deux... Elle sera les deux à la fois : Cavalerie allant et mordant, toutes les fois qu'il s'agira d'éclairer, de marcher et de charger ; Infanterie

provisoire et tenace, quand il faudra, ce qui sera fréquent, combattre momentanément à pied.

« Plus de Cavalerie de corps ou de Cavalerie indépendante : A quoi bon les distinctions ?..... Il n'y aura qu'une Cavalerie. Son rôle ? Eclairer toujours ; combattre, quand il le faudra.....

« Des hommes vifs, alertes, adroits, à l'esprit ouvert, à l'intelligence prompte, cavaliers d'extérieur émérites, aimant le cheval, sachant le soigner et en tirer tout le parti possible, prêts à donner un vigoureux coup de sabre, mais aussi adroits tireurs, bons marcheurs, sachant combattre à pied aussi bien qu'à cheval.....

« Voilà quels devront être nos cavaliers..... »

J'arrête là la citation car je finirais par croire moi-même que je fais un beau rêve, trop beau pour être réalisé..... avec le service de deux ans !

Et vive saint Georges, patron des cavaliers ! que sa grande épée nous protège !

JEAN D'ESTOC.

L'IMPOT SUR LE REVENU

L'impôt sur le revenu est une des armes favorites du parti révolutionnaire. Les démagogues, pour se rendre le peuple favorable, ne peuvent lui offrir ni doctrine plausible ni pratique acceptable, rien. Dans leur néant ils ne peuvent s'adresser qu'aux passions ; ils n'ont garde d'y manquer.

L'annonce la plus grossière, dont ils se servent dans ce but, c'est l'impôt sur le revenu. Impôt sur le revenu, en temps d'élection, cela signifie que les riches paieront tous les impôts et que les pauvres ne paieront plus rien. Vous êtes pauvres, mes amis ; eh bien, nous allons vous enrichir. Il n'y a que nous pour faire ce coup-là ; les autres, peuh ! ils ont la manie de vouloir rester honnêtes gens. Nous aussi, bien entendu ; mais enfin, pour graisser les roues du char social, on ne peut prendre de la graisse que là où il s'en trouve. C'est chez les riches que se trouve la bonne graisse, naturellement.

Jacques Bonhomme croit ça dur comme fer ; vote pour les polichinelles qui lui ont promis, sur les riches, l'impôt du milliard, inventé par Barbès ; et, les élections finies, ne s'aperçoit plus que d'une chose, c'est que la cote d'impôts va toujours en augmentant et que la source des pièces de cent sous va toujours en diminuant. Alors il se promet, une autre fois, d'être plus sage ; il ne votera plus pour ces animaux-là.

Au retour des élections, même comédie. Pauvre Jacques Bonhomme, tu ne sais donc que te faire engluer et emberlucoquer. Tu ne comprendras donc jamais que ces farceurs-là ne songent qu'à te duper et à te tondre jusqu'à la peau, jusqu'au sang. Crois-moi, Jacques mon ami ; il n'y a tel que d'être honnête et sincère. Jamais, tu entends bien, jamais l'impôt ne pourra être que proportionnel. Il faut que chacun contribue pour sa part et selon ses moyens, aux frais de l'ordre public. C'est là l'impôt normal, régulier, bienfaisant. Tout autre système n'est que comédie et volerie, c'est-à-dire brigandage, imbécillité et despotisme.

Nous devons à un conseiller général des Deux-Sèvres, M. Foudi, de Niort, contre l'impôt sur le revenu, la plus vaillante charge que nous connaissions. Les feuilles publiques l'ont divulguée; il y a bien longtemps, il nous paraît utile de la reproduire. Lis cela, Jacques, tu comprendras l'ineptie des farceurs ignorants qui veulent nous ramener à l'ancien régime.

Messieurs,

L'importance attachée à la question de l'impôt sur le revenu semble prouver que la fable et la fiction exercent aujourd'hui un grand empire sur nos concitoyens.

Je le déplore bien profondément, car le règne de la fiction sur les intelligences a toujours été, dans les annales du genre humain, le signe distinctif, caractéristique, de l'enfance et de la vieillesse des nations.

Comme nation, nous ne sommes plus des enfants : nos gloires et nos malheurs sont inscrits dans une trop longue succession de siècles.

Serions-nous alors sur la pente fatale de la décadence? Ah! prenons garde, prenons garde que nos rivaux, et ils sont nombreux dans le monde, ne crient, ne répètent à tous les échos que notre race est finie, qu'elle touche à la sénilité, à l'impuissance! Notre commerce, déjà si anémié, si malade; notre industrie livrée par le pouvoir aux syndicats internationaux, en mourraient sans retour.

Quoi qu'il en soit, c'est fable et fiction pure que présenter l'impôt sur le revenu comme un impôt *démocratique!* L'impôt sur le revenu est un impôt *personnel*, et l'impôt *personnel*, nul ne saurait le contester sérieusement, est l'impôt des sociétés au milieu desquelles la force est la base du droit public. En fait, aujourd'hui, l'impôt sur le revenu, repoussé par toutes les démocraties du monde, est l'impôt des anciennes monarchies de la Sainte-Alliance.

Fable, fiction pure aussi, que chercher l'impôt *idéal* dans l'impôt sur le revenu; fable, fiction pure enfin, que vouloir trouver dans son application une panacée pour les souffrances des travailleurs. Dans le passé, l'impôt sur le revenu a toujours été un simple expédient: expédient destiné soit à remplir le trésor des despotes comme à Syracuse et à Florence; soit à ruiner des adversaires politiques comme à Athènes; soit à faire face à ces guerres désastreuses, comme chez nous en 1710 : comme en Angleterre en 1799 ; comme aux Etats-Unis en 1862.

Ne l'oublions pas, la révolution de 1789, dont vous vous proclamez sans cesse les héritiers, s'est faite en partie pour effacer l'impôt sur le revenu de notre régime fiscal. Sa gloire la plus pure est d'avoir établi l'impôt *réel*, impôt qui ne connaît pas l'individu; impôt qui s'attache seulement à la matière imposable; impôt qui, par suite, dans une société divisée comme la nôtre, est le seul dont la percep-

tion ne se complique pas d'arbitraire, le seul qui n'engendre point des recherches inquisitoriales, recherches incompatibles avec la dignité de citoyen d'une nation libre et fière.

Je me garderais bien de répondre aux partisans de l'impôt sur le revenu que, dans notre système fiscal, tous les revenus sont frappés. Ils le savent aussi bien que nous. Que dis-je! ils le savent mieux que nous. Apôtres loyaux, convaincus, d'un régime qui, nouveau Messie, doit guérir toutes les plaies sociales, ils nous apportent bien certainement le fruit de leurs recherches patientes, de leurs longues veilles. Lorsqu'on soulève, en effet, une question de cette importance suprême, on l'a auparavant étudiée, approfondie, creusée avec soin sous toutes ses faces. Lorsque, sans hésitation aucune, sans tremblement dans la voix, on propose la refonte d'une machine fiscale qui produit annuellement plus de quatre milliards, lorsque surtout on formule cette proposition audacieuse dans l'état actuel de l'Europe et du monde, on est entièrement fixé sur la valeur réelle, absolue, mathématique, de la machine destinée à remplacer la première, et cela, messieurs, sous peine de passer avec raison pour un utopiste dangereux, je devrais dire pour un fou malfaisant.

Les partisans du nouveau système financier savent donc que les revenus de la *propriété bâtie* donnent, au Trésor public, quatre-vingts millions et les revenus de la *propriété non bâtie* environ cent millions.

Ils pourraient, au besoin, nous apprendre que l'impôt sur les *valeurs mobilières* s'élève à soixante-quinze millions, et que ces mêmes *valeurs mobilières* sont encore grevées de droits de transmission évalués annuellement à quatre-vingt-quinze millions.

Enfin ils n'ignorent point que l'impôt des *patentes*, impôt des *valeurs industrielles*, rapporte au fisc cent vingt millions, tandis que, de son côté, la personne-mobilière produit près de quatre-vingt-dix millions, etc., etc.

Tous ces chiffres, les partisans de l'impôt sur le revenu les ont examinés, pesés, étudiés longuement. Aucun d'entre eux n'a échappé à leur vigilante attention, à leur sollicitude patriotique ! Car, dans l'hypothèse contraire, hypothèse que je suis loin de vouloir envisager, hypothèse que je repousse même de toutes mes forces, de toute mon estime pour eux, le crime du condamné de Rennes ne serait que la *petite monnaie* de leur haute trahison.

Je ne demanderai pas davantage à la nouvelle école comment elle établirait le revenu brut et le revenu net de chaque contribuable.

Prendrait-elle pour base de ses évaluations les *signes extérieurs* de la richesse, pour en arriver fatalement, soit à faire disparaître cette richesse extérieure dont vivent cependant de si nombreux travailleurs, soit à laisser indemnes des charges fiscales le gros financier égoïste, l'avare, qui, satisfaits, repus des seuls reflets fauves de leur or, vivent sans bruit dans des habitations de pauvre apparence, le cœur plein d'un mépris hautain pour le niais, taillable et corvéable à merci, qui s'entoure d'un luxe toujours fécond, il est vra, pour l'ouvrier, mais aussi toujours facile à taxer, à imposer !

Chercherait-elle, au contraire, le chiffre réel du revenu de chacun de ses concitoyens dans les *déclarations* préalables des intéressés? Mais alors, qui chargerait-elle du contrôle si délicat de ces déclarations? Donnerait-elle cette mission difficile à des fonctionnaires, toujours enclins, malgré leur loyauté native, malgré leur probité professionnelle, à majorer, pour se faire valoir, le revenu du contribuable? Ou bien, l'abandonnerait-elle, avec une candeur enfantine, avec une naïveté coupable, aux municipalités militantes, dont le premier soin serait de grossir la note de leurs adversaires de la veille et de leurs adversaires du lendemain?

L'impôt frapperait-il le revenu brut ou frapperait-il seulement le superflu? L'impôt atteindrait-il à la fois le revenu annuel et le capital, ou atteindrait-il uniquement le revenu annuel? L'impôt serait-il progressif? La progression serait-elle la même pour les revenus inférieurs et pour les revenus supérieurs? etc., etc...

Toutes ces questions, je ne les poserai point. Elles seraient, d'un côté, trop longues à développer, à discuter. Elles dépasseraient, d'un autre côté, notre compétence. Nous sommes des ruraux simples et bons, des agriculteurs honnêtes, attachés à l'humble sillon ouvert par nos pères, et non des financiers de haut vol!

Je me contenterai d'ouvrir l'histoire, et de vous rappeler, en quelques mots rapides, les résultats matériels de l'impôt sur le revenu chez les peuples qui ont eu le malheur de le subir, et chez les peuples qui le subissent encore.

Tout d'abord, dans l'antiquité, nous trouvons l'impôt progressif sur le revenu à Syracuse et à Athènes.

A Syracuse, il fut établi au IVe siècle avant Jésus-Christ, par un philanthrope resté célèbre, par Denys le Tyran! Ce bienfaiteur de l'humanité était fort avare. Fatigué de payer, de nourrir, d'entretenir la légion d'égorgeurs à l'aide de laquelle il décimait périodiquement la riche bourgeoisie de Syracuse, il imagina un jour l'impôt progressif sur le revenu. Ce fut un coup de maître! un véritable coup de tyran! Economie de main-d'œuvre, d'un côté, et rapidité d'exécution, de l'autre! Cinq ans après, par le seul jeu normal, par le seul fonctionnement régulier de ce système financier, Denys se trouva le seul et unique propriétaire de la riche métropole de la Sicile! Le bourreau à jamais odieux de Syracuse : voilà le père, voilà l'auteur, ou, du moins, l'un des premiers organisateurs du régime fiscal que les grands agitateurs politiques du moment présentent sans pudeur aux foules aveugles, comme un régime humanitaire, comme un régime de progrès! Messieurs, les réhabilitations sont à l'ordre du jour! Que les partisans de l'impôt sur le revenu obtiennent tout d'abord la réhabilitation de leur féroce précurseur? Nous discuterons ensuite avec plus de calme, et surtout avec plus de fruit, sur le tranchant acéré et singulièrement expéditif des théories financières de ce grand méconnu de l'histoire.

A Athènes, mêmes résultats rapides, mêmes résultats effrayants! Malgré le génie athénien, dont le rayonnement lumineux éclaire encore si vivement notre littérature et nos arts; malgré les sept

millions de tribut annuel, somme énorme pour l'époque, versés au Trésor public par les alliés d'Athènes, un siècle suffit à l'impôt progressif pour jeter cette grande ville épuisée aux pieds de la Macédoine à moitié barbare, en l'an trois cent trente-huit avant Jésus-Christ. L'impôt sur le revenu avait tout vicié, tout souillé, tout anéanti dans la cité de Minerve. Lisez Isocrate ! vous trouverez dans son *Aréopagitique* qu'à cette époque on appelait, à Athènes, *Démocratie :* l'anarchie ; *Liberté* : le mépris des lois ; *Egalité* : le droit d'insulte !

Si de l'antiquité nous passons aux temps modernes, les ruines amoncelées à Florence par l'impôt progressif appellent immédiatement notre attention. Véritable pieuvre dévorante, insatiable, il permit aux Médicis de *sucer* en quelques années, dit une de leurs victimes, les richesses immenses de cette république florissante ; et en 1458, le peuple mourant de faim, l'industrie étant ruinée, le commerce ayant disparu, la campagne restant inculte, il fallut forcément supprimer un régime que les malheureux Florentins, dans leur détresse profonde, avaient appelé le régime de la *scie*, parce qu'il revenait sans cesse sur la matière imposable comme la scie revient sur la pièce de bois qu'elle doit couper !

Mais arrivons à la France. Messieurs, nous sommes en 1710. Le territoire est envahi. Le Grand Roi a porté à l'hôtel de la Monnaie les chefs-d'œuvre d'orfèvrerie de la Renaissance. Mais le Trésor est toujours vide. L'armée qui, hier encore, à Malplaquet, a jeté son pain pour courir à l'ennemi, ne pourrait aujourd'hui renouveler cette folie sublime : elle n'a plus de pain !

Les financiers aux abois proposent l'impôt sur le revenu. Malgré son dénuement, le monarque *absolu* hésite. Effrayé des conséquences, car il connaît l'histoire, lui ! il résiste et résiste encore. Mais l'ennemi avance ; il est là ! Le soleil radieux de Denain ne brille pas encore sur l'horizon sombre de la France. Louis cède à regret le 14 octobre 1710.

Et aussitôt, du Nord au Midi, de l'Est à l'Ouest, s'élève un concert général, immense, de plaintes et de récriminations violentes. Les Parlements, depuis si longtemps muets, adressent des remontrances amères. Les petits, les ouvriers, les artisans, les agriculteurs surtout se font remarquer par la persévérance et l'acrimonie de leurs réclamations. Quatre-vingts ans s'écoulent en efforts désespérés de la part des populations pour briser le lourd collier de fer qui les étouffe, et enfin, après quatre-vingts ans, sous la pression de l'opinion publique toujours déchaînée et sur les rapports des représentants du peuple La Rochefoucauld et Deffermon, rapports des 11 et 19 octobre 1790, les *grands ancêtres* abolissent l'impôt sur le revenu comme *arbitraire*, comme *vexatoire*, comme *inquisitorial* au premier chef ! Voilà oui, voilà l'admirable système financier dont on vous propose audacieusement de demander le rétablissement ! Voilà l'œuvre néfaste pour le présent et mortelle pour l'avenir à laquelle on ne craint pas de vous prier de vous associer !

Eh bien, parlez ! Quel est celui d'entre vous qui a reçu mandat

précis, formel de ses électeurs, — il s'agit, dans ma pensée, d'un mandat *réfléchi*, *débattu*, *discuté* entre le mandataire et le mandant, et non d'un mandat en l'air, donné, après boire, dans un café quelconque, — quel est celui, dis-je, qui a reçu un tel mandat pour porter une main sacrilège sur votre *saint des saints*, pour faire une brèche capitale au fameux *bloc* révolutionnaire ; pour effacer du livre d'or de la première république sa conquête peut-être la plus précieuse ?

Traversons maintenant la Manche. L'impôt sur les *différents revenus*, établi en 1799, par William Pitt, pour lutter contre nous, souleva en Angleterre la même explosion de colères ardentes qu'en France. Il fut aboli en 1802, aux applaudissements unanimes de la nation exaspérée. Introduit de nouveau, après la rupture de la paix d'Amiens, pour combattre la puissance militaire la plus formidable qui fut jamais sous le soleil, il disparut avec elle après Waterloo. On brûla même à cette époque, sur les places publiques, les registres de perception de cet impôt pour en faire disparaître, oublier, jusqu'au souvenir exécré. Rétabli en 1842 par les Tories, par les *aristocrates*, messieurs, il n'est pas devenu plus populaire, et M. Gladstone, il y a quelques années à peine, s'écriait : *Le vœu le plus ardent du peuple anglais est l'abolition de l'income-tax.* Qui oserait soutenir que la démocratie anglaise a moins que la nôtre la claire perception de ses véritables intérêts ?

Passons l'Océan. Chez la grande république américaine, si jalouse des droits de l'individu, si respectueuse de la dignité du citoyen, ce régime inquisitorial ne pouvait avoir qu'une existence bien éphémère. C'est ce qui est arrivé. Créé le 1er juin 1862 au milieu d'une crise terrible, pendant la guerre du Nord contre le Sud, l'impôt *général sur le revenu* fut supprimé dix ans après, suivant le vœu *impératif* de tous les Etats de l'Union. La démocratie américaine serait-elle moins intelligente ou moins éclairée que la démocratie française ?

Revenons vers les Alpes. En Suisse, deux cantons sur vingt-deux, les cantons de Vaud et de Zurich, ont essayé de l'impôt *sur le capital et à la fois sur le revenu, avec progression.* Les résultats obtenus à ce jour sont si lamentables que les vingt autres cantons sont devenus absolument réfractaires à ce régime fiscal. Le canton de Neufchâtel a réuni même contre lui, en 1876, une majorité énorme. La démocratie suisse, vénérable doyenne des démocraties de l'univers, aurait-elle moins de sollicitude pour les progrès matériels et moraux de ses membres que les socialistes français à peine nés d'hier ?

Je ne dirai rien de l'impôt sur le revenu en Prusse et en Autriche. La loi du 24 juin 1891, qui a organisé, en Allemagne, l'impôt *général sur le revenu, avec progression pour les revenus supérieurs*, est la reproduction presque absolue de la Déclaration de 1710, du système de Louis XIV. Les orages soulevés chez nous par son application révèlent sa totale impuissance, soit au point de vue de l'équitable réparation des charges fiscales, soit au point de vue de l'amélioration du sort des travailleurs.

Quant à l'Italie, l'émigration toujours croissante de ses classes pauvres prouve surabondamment que l'impôt sur la *richesse mobilière*, établi en 1864, n'a pas ramené chez nos excellents voisins, chez nos frères bien-aimés, l'âge d'*argent*, à plus forte raison l'âge d'*or*.

Résumons cet aperçu historique !

L'impôt sur le revenu n'est pas l'impôt *idéal* : fruit pourri du despotisme antique, ou machine de guerre au service des démagogues de tous les temps, il a constitué, il constitue et il constituera toujours un simple expédient financier, et un expédient de mauvais aloi.

L'impôt sur le revenu n'est pas un impôt *démocratique* ; il est repoussé, vomi par toutes les démocraties du monde : la démocratie anglaise *à laquelle les Tories l'ont imposé brutalement*, aspire à sa suppression comme à une véritable délivrance. — La démocratie américaine l'a rejeté avec dégoût de son régime fiscal. — Et la démocratie suisse résiste victorieusement, dans vingt cantons sur vingt-deux, à son établissement. Seules, ne l'oubliez pas, seules les *monarchies* du centre de l'Europe lui paraissent momentanément acquises.

Messieurs, les théories financières chères à Denys le Tyran et à la Sainte-Alliance l'emporteraient-elles dans vos esprits avides, affamés de justice, sur la plus grande des réformes fiscales de 1789? Iriez-vous chercher aujourd'hui sans répugnance les principes de la Déclaration des Droits de l'Homme dans les doctrines de Pitt et de Cobourg? Le Fachoda politique, déjà si lamentable, doit-il être suivi nécessairement d'un Fachoda économique plus déplorable encore ?

Il y a cent et quelques années à peine, le Comité de Salut public, toujours paternel, aurait purement et simplement, sans phrases, envoyé à la mort les auteurs imprudents de ce vœu téméraire. Aujourd'hui, les amnisties succédant aux amnisties pour... les amis du pouvoir, ils peuvent dormir tranquilles. Dans tous les cas, comme nous avons le bonheur de posséder un ministère composé d'élèves des Jésuites, des *anciens camarades à moi*, à l'occasion et bien volontiers, j'intercéderais pour eux !

Quoi qu'il en soit, je ne peux croire que la Démocratie française qui, la première, a détruit, sur son propre sol, l'impôt personnel, impôt si humiliant, si dégradant, si avilissant pour l'individu, veuille aujourd'hui, de gaieté de cœur, le rétablir.

Je ne peux croire que le peuple qui a employé tant d'années d'efforts sans espoir à déchirer cette brûlante tunique de Nessus veuille de parti pris, en dépit de l'expérience du passé, en revêtir de nouveau ses membres affaiblis par les divisions intestines, affaiblis par les guerres extérieures.

Mais le peuple français veut-il bien réellement faire ce pas en arrière ? Veut-il le rétablissement de l'impôt personnel ? Messieurs, je le crierai sur les toits : Non, cent fois non, mille fois non, le peuple français ne veut pas la restauration de ce système odieux. Non, le

peuple français ne veut pas le rétablissement de ce régime, sous lequel il a tant souffert. Non, le peuple français ne veut pas le rétablissement de ce douloureux gril de saint Laurent, sur lequel, impuissant, il s'est tourné et retourné durant quatre-vingts ans.

La question de l'impôt sur le revenu, à peine posée dans les masses profondes de la nation, est encore simplement une arme de combat pour les partis avancés !

Mirage décevant et cruel à la fois, cette question égare les malheureux travailleurs, en faisant luire vainement devant leurs pauvres yeux fatigués les fraîches clartés des oasis lointaines, hélas ! bien clairsemées sur notre misérable planète !

Fantaisie politique brillante, *bruyante* surtout, elle sert aux uns de thème émouvant pour préparer les batailles électorales futures ; elle sert aux autres de marchepied facile, d'échelle merveilleuse, pour escalader le gouvernement de nos colonies, pour escalader le gouvernement de la France, elle-même !

Voilà les seuls résultats matériels, tangibles, recueillis par les populations ouvrières de l'agitation factice, malsaine, entretenue depuis trop longtemps autour de cette question aux apparences séduisantes, aux dehors troublants ! C'est peu, bien peu, pour l'estomac sain et robuste des travailleurs !

Messieurs, méfiez-vous partout et toujours des lois politiques. En matière fiscale, elles conduisent aux abîmes. Vous voulez des ressources pour améliorer le sort des prolétaires, vous voulez de l'argent pour les invalides du travail, vous voulez de l'or pour les retraites ouvrières ? Cherchez-les dans la diminution des dépenses publiques ; cherchez-les dans la suppression des grasses sinécures ; cherchez-les surtout dans la réduction du fonctionnarisme, cette plaie hideuse de notre époque, cette lèpre dégradante de la société française ! Taillez largement dans le plein drap des abus ; mais point de nouveaux impôts, la nation râle sous le poids de ceux qui existent ! Améliorez, si vous le voulez, notre régime fiscal par une nouvelle et prudente législation des valeurs mobilières, mais ne le détruisez point. En face de l'Europe sous les armes, en face du monde devenu une immense poudrière, ne tuez pas la poule aux œufs d'or, car le démon de la guerre aujourd'hui se nourrit d'or plus encore que de sang !

Messieurs, au nom d'une fausse *liberté*, des sectaires, pour faire oublier cette tant vieille chanson qui, d'après Jaurès, berçait si délicieusement l'âme ulcérée des travailleurs au milieu des orages de la vie, — des sectaires, dis-je, ont essayé de détruire l'article deux du *Palladium* de la démocratie française, l'article deux du Décalogue de votre république une et indivisible, l'article deux de la Déclaration des Droits de l'Homme.

Au nom d'une égalité fictive devant les charges fiscales, vous ne les suivrez point dans cette voie funeste. Vous ne renierez point les grands réformateurs de 1790. Vous ne chercherez point les bases inébranlables de votre système financier dans le bon plaisir, dans le simple caprice du législateur. Vous n'ouvrirez pas à la légère les

portes de la France à la plus meurtrière et à la plus impie de toutes les guerres, *à la guerre des classes par l'impôt*, guerre qui a fait de la reine de la civilisation antique le jouet du Macédonien ! Vous n'inviterez pas inconsidérément vos représentants à se lancer en aveugles, à se jeter têtes baissées dans une aventure financière dangereuse, redoutable, dont le résultat le plus certain serait de frapper de nouveau la propriété foncière déjà si éprouvée, d'atteindre, et cette fois mortellement, l'infortuné Jacques Bonhomme, courbé tristement depuis des siècles sur sa charrue misérable ; Jacques Bonhomme, cette grande victime, ce grand sacrifié de tous les régimes et de tous les temps ; Jacques Bonhomme, qui succomberait fatalement sous ce nouveau fardeau, tandis que les mobiles et insaisissables capitaux que vous espérez naïvement appréhender, bravant vos menaces, vaines, riant de vos mesures impuissantes, franchiraient impunément la frontière désormais sans défense, désormais ouverte aux ennemis héréditaires !

Et si dans vos cœurs oublieux, dans vos cœurs ingrats, l'image sainte de la Patrie mutilée, l'image adorable de la France naguère encore si glorieuse, passe après la conversation des institutions républicaines, *Sunt lacrymæ rerum !*, dit le poète, vous vous souviendrez alors, mais alors seulement, vous vous souviendrez de la république de 1848 ! Vous vous souviendrez de l'impôt mortel pour elle ! Vous vous souviendrez de l'impôt des quarante-cinq centimes !

Messieurs, par déférence pour des adversaires dont je respecte les personnes, mais dont les doctrines financières me font horreur, parce que leur succès, leur triomphe serait la ruine de la patrie, la mort de la France, je laisse à l'un des vôtres le soin de conclure :

« L'impôt sur le revenu, dit Proudhon, c'est la confiscation, « lorsque ce n'est pas une mystification... L'impôt sur le revenu, « c'est l'arbitraire sans frein et sans limite... L'impôt sur le revenu, « c'est la plus inique et la plus folle des jongleries... Avec l'impôt « sur le revenu, le travail, comme un homme attaché à un cadavre, « embrasse la misère dans un accouplement sans fin ! »

***

LA DAME BLANCHE

DU VAL D'HALID

ET LA MAIN NOIRE

(Suite.)

Cependant, quelle est l'âme sensible qui prend ainsi pitié de son sort bien que, peut-être, elle souffre plus que lui-même ? Quel est cet être aimable et tendre, cette femme enfin dont le chant harmonieux trahit à la fois l'émotion et la jeunesse ! pourquoi veut-elle lui inspirer de l'espoir ? Qu'ose-t-elle projeter ou attendre de lui ? et pourquoi a-t-elle mêlé son nom aux douces paroles qui devaient l'attendrir en l'encourageant ? Est-il donc connu d'elle ? ou son nom ne lui est-il parvenu que mêlé aux menaces des bandits ?

Lopez le craint. Néanmoins, il trouve que cette voix est empreinte d'une telle mélancolie, d'une compassion si sincère qu'il n'admet pas que ce puisse être une étrangère ou une sirène habile tendant à sa faiblesse un piège perfide. Cette voix, en effet, ne s'est-elle pas faite faible, semblable au zéphyr qui se glisse entre de faibles roseaux ? au limpide ruisseau qui, sans murmure, serpente dans les prés ou fuit sous le gazon ? Elle l'a rendue si voilée, si pénétrante cependant...., mais pourquoi ? Si c'était une captive comme lui !

Une femme jeune, belle (il la supposait telle que les nymphes antiques dont elle imitait le chant et qui, comme elle, troublaient ou rassuraient) se trouverait là, près de lui et comme lui courbée sous le poids d'un même malheur ! Elle endurerait d'égales souffrances, d'aussi cruelles terreurs ; et elle aurait plus de force que lui !...

Que ne peut-il lui dire son admiration, lui jurer de l'écouter au moins s'il n'arrive pas à l'imiter, à la défendre !

Il porte la main, la seule qui soit libre, sur les chaînes qui entravent ses pieds. Elles sont épaisses, massives, elles défient tous ses efforts. Au reste, serait-il bien avancé dans sa tâche

s'il parvenait à les rompre ? La porte a des gonds solides et ses panneaux de chêne sont revêtus d'une armure d'acier ; autour de lui, il n'existe que le roc vif. Que faire, mon Dieu !

Il veut, du moins, avancer jusqu'au bout de sa chaîne ; il se traîne sur les mains et les genoux ; et, pour ne point se heurter à d'invisibles obstacles, il sonde de la main l'ombre devant lui.

Il procède ainsi lentement, palpe le rocher : Que faire de plus ?

Sa poitrine se gonfle, il respire à peine. Enfin, refoulant la crainte qui le paralyse, il frappe le roc par trois fois.

Trois coups lui répondent.

Lopez les entend, faibles mais si distincts qu'il ne peut se défendre d'un grand contentement : il lui semble que, seuls, les obstacles légers transmettent les sons aussi nettement. Si la paroi est si mince ne peut-il tenter de la percer ?

Alors, élevant timidement la voix :

— Qui êtes-vous, dit-il, âme sensible qui daignez vous intéresser à mon sort ? J'ai entendu de vous un chant d'espérance. Chacune de vos paroles est arrivée jusqu'à mon cœur ; je les ai senties descendre en mon âme, semblables à la rosée bienfaisante qui fait reverdir le gazon, semblables au baume qui trompe la douleur ! Qui donc êtes-vous ?

Apprenez-moi un nom cher que je puisse répéter pour en remplir ma solitude et mon âme ; un nom que, en le bénissant sans cesse, je vais aimer toujours. Répondez-moi et, si je puis sans vous déplaire m'en informer, dites par quel malheur, heureux pour moi, le ciel a ménagé votre présence en ce lieu. Vous avez ranimé mon cœur défaillant ; parlez maintenant et que j'apprenne comment, pour vous servir, il faut user du courage qui me revient.

— Je ne suis qu'une femme, faible, jeune et comme vous privée de liberté. Seul, le souvenir de Félicio me soutient ! Lopez, je suis Idala, la fille de Pedro !...

Durant de longues nuits, sur un rocher désert, on me fait jouer la *Dame Blanche*. Qu'ajouterai-je pour peindre tout mon malheur ! J'ai appris votre infortune par les menaces que vociféraient les bandits ; en vous écoutant j'ai dû vous admirer. Lopez, votre présence ici me rassure et, depuis que je vous

sens si près de moi, je ne sais quoi me fait espérer pour l'ami de Félicio et pour moi-même un meilleur destin.

— Pauvre Idala ! est-ce bien vrai ? Répétez-le : âme de mon ami est-ce vous qui me parlez ? N'est-ce point plutôt l'erreur inhumaine et l'amère illusion d'un songe cruel ? Idala !...

— Lopez, c'est moi ! Rappelez-vous le lieu où je vous vis pour la première fois, sur le coteau, à l'ombre des pampres verts ; je chantais aussi quand...

— Ah ! oui, c'est vous, espoir de mon ami ! oui je le sais, je le sens, rien ne me trompe ! c'est vous !... vous ! Hé ! que puis-je pour ramener ici l'espérance ? Comment enfin pourrai-je, captif moi-même et chargé de chaînes, adoucir votre triste sort ? vous rendre à la lumière, à la liberté, à Félicio ? Comme moi, êtes-vous plongée dans les ténèbres ? Vos blanches mains et vos faibles pieds sont-ils pris dans les fers ?

— Non, Lopez. Mon cachot ne ressemble pas plus au vôtre que le jour n'est semblable à la nuit. On a voulu lui donner avec quelque luxe une apparence de gaieté pour m'en rendre le séjour supportable. On m'entoure de prévenances qui gênent, d'une sollicitude dont on laisse trop deviner les raisons. Sans doute, on ne me demande encore rien ; mais on fait tant que, loin de l'ignorer, je sais tout ce que la luxure ose espérer de moi. Je ne cache pas mon horreur et ne cherche point à dissimuler mes dégoûts : connaissant le péril, je saurai le braver et peut-être m'y soustraire. Résister, hélas ! le pourrai-je longtemps ? Je dois craindre les emportements de ces gens, la brutalité de leurs vœux ! La mort seule pourra me sauver d'eux.

— Non, Idala, vous ne périrez point ; je ne puis le permettre et Félicio ne saurait le supporter. Vous m'avez rendu l'espérance, je vous dois en retour la liberté. Pouvez-vous me l'apprendre ? Est-ce aussi une porte, bardée de fer, qui défend l'entrée de votre cachot ?

— Non. Une étroite ouverture y donne un accès. Les bandits ne roulent à l'entrée qu'un quartier de roche.

— Sauriez-vous l'écarter ?

— Peut-être.

— Quel est, pensez-vous, le nombre des brigands occupant la caverne ?

— Ils ont soutenu un combat meurtrier ; le chef de la troupe seul a survécu avec le brigand qui veillait sur moi. Il n'y a plus d'autres malfaiteurs dans cet antre redoutable.

— Savez-vous qui leur a livré ce combat funeste ?

— J'ai entendu les deux brigands se lamenter entre eux et puis hurler de rage ; dans leur emportement ils maudissaient l'indomptable vaillance de Lopez et de Félicio !

— C'est Ruiz de Gomez, aujourd'hui malheureux autant qu'un mortel le peut être, qui nous attira dans ce guet-apens... Il me semble, Idala, que la paroi qui nous sépare est peu épaisse. Ne serait-elle point également fragile ? Si je tentais de l'ébranler ;... si je pouvais vous rejoindre !... j'écarterais les obstacles et, libre de mes fers...

Lopez ne voyait plus de difficultés. Il passe la main sur la paroi humide dont il cherche à reconnaître la nature et la résistance. Elle semble être taillée dans le roc.

Il y met l'épaule pour essayer ses forces ; mais le rocher demeure immobile autant que l'écueil séculaire qui, impassible, brave les vents et les flots. Il allait renouveler sa tentative vaine, quand une clef se met à grincer dans la serrure de la porte de son cachot.

Lopez se rejette en arrière sur son grabat.

Il s'y était à peine étendu, lorsque le compagnon de Crèvecœur, taciturne comme les ombres fugitives qui hantent les tombeaux, parut à ses côtés. Il tenait d'une main un flambeau de résine, de l'autre une sorte d'amphore remplie d'eau et un pain noir. Le captif dévisage le bandit ; en soulevant les bras, il pèse ses fers comme s'il allait tenter d'assommer son geôlier.

Cependant, Lopez se ravise. Tandis que le bandit dépose les vivres, il l'observe avec soin : cet homme était admirablement équipé et, dans tout son être, apparaissait cette aisance matérielle, cette sécurité morale caractérisant le subalterne automatique, tortionnaire ou bourreau, qui, commettant le mal, ne fait cependant que jouer un rôle et remplir un devoir. Sa vue faisait rêver au brigandage devenu matière à commandite, d'association anonyme, en passe même de se convertir en service public, en quelque sorte, salarié par l'Etat. Le vêtement était confortable : cheviotte solide et soutachée, chapeau de feutre ondoyant, de belles bottes neuves. Un manteau en caoutchouc, doublé de flanelle, était même négligemment jeté sur son épaule, et il avait le couteau de chasse au côté, une sacoche en bandoulière.

Lopez profite de sa présence pour jeter un coup d'œil au-

tour de lui pour examiner la voûte de ce réduit, son fond rocailleux et ses parois ruisselantes.

Ce cachot était tout entier creusé dans une roche vive, grossièrement polie à coups de maillets. Impossible d'en rien ébranler. Toutefois, sur le grès uniforme, presque à fleur du sol, une tache noire l'avait frappé.

Lopez attend que la porte se soit refermée pour s'approcher de ce point qui l'avait intrigué.

Au toucher, il reconnaît des pierres mal cimentées, branlantes. Aussitôt, il fait part à la captive de sa découverte et Idala, mieux placée pour observer, la confirme, en détaille même l'aspect et la nature.

Les brigands, d'ordinaire, ne visant que la rançon à extorquer, se soucient peu de fouiller et rarement ils dévalisent leurs prisonniers. Au contraire, on les voit parfois entourer leurs captifs d'un certain luxe, voire même d'un grand confortable qu'ils aiment à se faire rembourser.

Sans doute, moins que personne, Lopez pouvait prétendre à des égards.

Cependant, une passion nouvelle venait de compliquer l'égoïsme de Crèvecœur qui s'en montrait moins vindicatif, plus âpre au gain. Pour le moment, il attachait une grande importance à la rançon qu'il pourrait tirer de l'ami de Félicio.

Il n'avait donc pas fouillé Lopez qui avait conservé son couteau à lame courte et fixe : arme presque inoffensive, il est vrai, mais, fort utile en cette occurrence. En effet, s'aidant de cette arme, il enlève la terre durcie qui, entre les pierres branlantes, tenait lieu de ciment ; Idala, de son côté, avec des ciseaux, le seconde de son mieux.

Malheureusement, le captif sent faiblir cet instrument fragile qui s'ébrèche, se tord. Il n'en perd point courage ; la nécessité le rend ingénieux.

Dans le vide laissé par la première pierre qui cède, il verse l'eau de l'amphore. La terre, ainsi détrempée, fuit sous sa main et une seconde, bientôt une troisième pierre se détachent ; le travail progressant augmente leur espérance, double aussi leur courage.

Lopez, en redoublant d'efforts, dit à la captive son succès, il l'entretient déjà de ses projets !

Ainsi s'écoulent des heures mortelles.

Les prisonniers trouvent à la fin qu'il serait dangereux de

poursuivre leur tâche : la nuit devait être proche et la *Dame Blanche* allait figurer bientôt sur son rocher.

Ils masquent donc leur travail, attendent anxieux et perplexes.

Or, Crèvecœur, obsédé par de sombres pensées et éprouvant une grande hâte d'en finir avec le captif, se rend bientôt auprès de Lopez.

Rarement l'œil du bandit avait été plus farouche, sa face plus rigide et, par moments, plus étrangement mobile. Il y avait dans son maintien quelque chose de déterminé, dans tout son être comme un reflet sinistre du crime sauvage.

— Je reviens, Lopez, dit-il en entrant de sa voix la plus dure ; je reviens, peut-être ai-je tort de le faire. Me gardant de cette faiblesse, je ne devrais songer qu'à venger ceux qui ne sont plus ! Ah ! si le contentement des morts faisait durer les vivants !... Mais ce n'est pas cela qui m'amène. Dis-moi, Lopez, as-tu déjà pensé à me satisfaire ? Quel jour le feras-tu et par quels moyens ?

— Je n'éprouve point ce souci.

— Tu as tort. Il ne faudrait pas surtout lasser ma patience.

— Pourquoi chercher à m'en imposer ! Quant à perdre patience, Crèvecœur s'en gardera bien.

— Ah ! pour quels motifs, s'il te plaît ? La vie de mes captifs flotte entre mon caprice et le sac d'écus qu'ils m'abandonnent. En irait-il autrement pour Lopez ?

— Peut-être.

— Point de bravades !

— En un mot, Crèvecœur, et, pour abréger cet entretien, je te déclare être mieux en sûreté dans tes fers que toi sous l'œil et le poignard de la *Main-Noire*. Tu connais Rudolpho et tu n'as pas oublié, je suppose, l'*Hercule de la Nevada*. Je songe qu'après les indiscrétions de ces compagnons infidèles tu n'affronteras plus la colère de Félicio !

Le brigand demeure un instant interdit. Il répond cependant :

— Que m'importe ta *Main-Noire* ? Mon métier me regarde seul et je ne m'occupe point du sien. Est-elle donc au service de tout homme qui me brave, ou de qui va implorer sa pitié ? J'en doute fort pour Lopez.

— Je le crains davantage pour Crèvecœur... Tes crimes...

— Qu'ils te fassent pâlir !

— ... Ces crimes, Crèvecœur, avant longtemps, s'ils ne te portent un pire malheur, te feront ramper aux pieds de Félicio.

— Alors, pour ton plaisir et le leur, aussi pour le mien, tu me rappelleras cet avertissement... Mais assez de vains propos ! Je ne viens pas discourir de ce que tu désires ou de ce que je puis redouter ; ta rançon seule m'intéresse. Si la *Main-Noire*, si Félicio ont encore cure de toi, demande-leur ce qu'il me faut pour te sortir d'affaire ; ensuite, tu reviendras m'affronter et reprendre ton bien. Songe au terme que je vais fixer et n'oublie pas que si la vie a des charmes, la mort que je te réserve aura des horreurs dignes de ton audace et des tourments au-dessus de ton courage.

Le bandit se retire alors, laissant son prisonnier à sa tâche.

L'œuvre de la délivrance faisait de réels progrès. Après des tentatives réitérées et des efforts encore plus soutenus, plusieurs pierres cèdent enfin à la fois, laissant entre les deux réduits une communication insuffisante, sans doute, mais qu'on pouvait élargir. Captif et captive s'y appliquent aussitôt avec ardeur.

Idala enlève la terre, ébranle les pierres, que son compagnon, plus vigoureux, arrache l'une après l'autre. Le cœur de Lopez était inondé de joie en présence de celle que son ami croyait perdue. Il allait donc la délivrer et, en cela, plus heureux que Félicio quand celui-ci était à la recherche d'Elisa, il pourrait saine et sauve, et encore digne d'amour, la lui rendre bientôt.

Il levait de loin en loin, et discrètement, les yeux vers elle : c'étaient les mêmes traits ravissants et purs, sur lesquels les veilles et les insomnies, les regrets et les angoisses avaient répandu une pâleur mortelle qui, sans en altérer l'éblouissant éclat, en rendait néanmoins l'expression plus touchante.

Par le plaisir qu'il rêve pour Félicio, l'infortuné éprouve doublement le chagrin de la perte d'Elisa. Ce souvenir, doux et cruel pour lui, ramène dans sa pensée l'image regrettée et il lui semble que le sentiment qu'elle évoque en son cœur ne ressemble pas à l'admiration calme, éthérée que lui inspirait alors la malheureuse fille de Pedro.

De son côté, le cœur d'Idala débordait de la douce recon-

naissance, de ce sentiment supérieur qui n'est cher qu'aux âmes sensibles. Sa plus grande joie, à cette heure, était de devoir l'espérance au vaillant Lopez, à l'ami de Félicio.

Cependant, ils travaillent sans cesse avec plus d'ardeur..., soudain un grand bruit se fait entendre dans la caverne.

Précipitamment ils masquent la communication établie entre les deux réduits ; puis ils écoutent haletants.

(A suivre.)

ARTHUR SAVAÈTE.

Louis Veuillot

(Suite et fin.)

La lutte pour la vie. La liberté d'enseignement ; la question des classiques [1].

I

« Je vous embrasse, cher Eugène, comme un vrai frère de chair et d'os. Je vous aime parce que personne n'a servi autant que vous à m'enfoncer dans le service actif du bon Dieu. Je vous y pousserai, mon bonhomne, et vous me tirerez, et toujours ainsi, poussant, tirant, nous finirons par aller au fond et ne plus pouvoir nous dépêtrer. Offrez-moi avec vous à notre bonne mère des Victoires. Je veux qu'aussitôt mon retour nous allions ensemble faire vœu de servitude à ses pieds. »

Tels étaient les sentiments que Louis Veuillot communiquait à Eugène Taconet, dans un billet écrit en 1843. Au lieu de céder aux sollicitations du général Bugeaud, et de s'assurer, avec la bienveillance et la protection de Guizot, une grande situation dans la presse ministérielle, Louis Veuillot s'enfonçait dans l'*Univers*. Il était de ceux qui ne s'arrêtent pas en chemin, qui ne font pas au devoir une part limitée, qui vont jusqu'au devoir d'exception ; il se rivait à son journal à l'heure même où l'on formait contre lui une redoutable coalition. Il s'agissait de mettre cette feuille catholique dans la main d'un comité composé de Montalembert, des Pères Lacordaire et de Ravignan, de Charles Lenormant et de l'abbé Dupanloup. Les prétextes étaient, pour les uns, la rude polémique du journal, c'est-à-dire de Louis Veuillot, pour les autres, les ménagements exagérés en faveur

[1] *Louis Veuillot*, par Eugène VEUILLOT, tome II (1845-1855).

de certains adversaires, comme le pauvre Villemain que la peur des Jésuites avait rendu fou.

On négligea de prévenir de ce projet le principal propriétaire du journal, Eugène Taconet. D'autre part, le principal rédacteur, Louis Veuillot, put écrire à M. Foisset, aux premiers jours de janvier 1845 :

« C'est par vous que j'ai appris que nos meilleurs amis n'étaient pas contents de moi. Il y a huit jours, M. de Montalembert me faisait des compliments que je n'acceptais pas sans réserve ; au commencement de l'Avent, le P. Lacordaire me disait que nous étions plus sages qu'on n'avait pu l'être à l'*Avenir ;* la semaine passée, l'archevêque louait tout dans l'*Univers*, sauf la forme, restriction banale, dont il faut bien que je prenne mon parti... Qu'est-il donc arrivé depuis huit jours ? Un incident presque ridicule. M. de Montalembert, dont vous connaissez les promptitudes, a voulu nous faire dire, en toutes lettres, que Villemain est fou et donner tous les détails de sa folie. Je m'y suis refusé. Mon sentiment m'y poussait et la famille de ce malheureux nous en faisait prier. Voilà le dissentiment, voilà ma tyrannie. Je n'ai jamais connu entre Montalembert et moi que des difficultés de ce genre. »

La surprise du propriétaire et du rédacteur fut d'abord égalée par leur juste mécontentement. Puis, on négocia. Louis Veuillot écrivit encore à M. Foisset : « Je ne consentirai jamais qu'à être un rédacteur très subalterne, un rédacteur littéraire, par exemple, dans un journal où M. le comte de Montalembert aurait une influence prépondérante et je ne veux pas être rédacteur en chef d'un journal catholique, en dehors duquel se tiendraient, dans les circonstances présentes, M. de Montalembert et ses amis. Rien ne va parmi nous que le journal et je ne veux pas que le journal qui engage tout n'aille que par moi... Il faut que M. de Montalembert soit général, et là où il est général, tel que j'apprends à le connaître, je ne peux être que volontaire. »

Les Cinq du comité formaient une élite, mais une élite à idées divergentes. M. Foisset rappelait à Louis Veuillot [1]

[1] C'était une réplique à cette question du journaliste : « Comment contenter à la fois M. Lacordaire, un peu démocrate ; M. de Montalembert, dynastique ; MM. Dupanloup et de Ravignan, légitimistes ; M. Lenormant, doctrinaire et guizotin ? »

« l'intime désaccord qui a si longtemps régné entre MM. Dupanloup et Lacordaire ; entre ce même M. Dupanloup, légitimiste et gallican, et M. de Montalembert qui n'est ni l'un ni l'autre ; entre les Jésuites et les Dominicains ».

Ces dissentiments, je ne sais quel anonymat dans la direction future du journal et la difficulté de trouver un correcteur des articles de Louis Veuillot empêchèrent la manœuvre d'aboutir [1].

Pendant ce temps, le journaliste bataillait toujours contre les détracteurs des religieuses, des Jésuites et du clergé. Ces insultes et ces calomnies amenèrent l'abbé des Garets, chanoine de Lyon et ancien official, à publier le *Monopole universitaire destructeur de la religion et des lois*, dont le principal auteur était le P. Deschamps, jésuite. A l'aide d'extraits pris dans les écrits et les leçons de professeurs universitaires, on y démontrait que l'Université, dans son enseignement, justifiait les plaintes des catholiques et les inquiétudes des pères de famille. Ce livre, qui ne dépassait pas les droits de la guerre, provoqua les plus violents accès de colère, mais on ne parvint pas à démontrer son injustice, et les catholiques dénoncèrent de tous côtés les attentats à la justice, à la religion et à la pudeur commis par leurs adversaires. Dans les bas-fonds, Eugène Sue faisait fleurir le *Journal des Débats* avec les *Mystères de Paris* et rétablissait les affaires du *Constitutionnel* avec le *Juif-errant ;* dans les marais de la polémique ou sur les hauteurs de la politique, Genin, Bayard, Cuvillier-Fleury, Cousin, Thiers, auxquels se joignaient des folliculaires sans nom et des politiques sans valeur, aiguisaient contre les Jésuites les armes les plus viles, pour le salut du monopole. Dupin, appuyant ces défenseurs de l'Université, réimprimait, avec une préface agressive, son *Manuel de droit public ecclésiastique français.*

Ce livre, condamné par le cardinal de Bonald, et mis à l'index par Rome après que l'archevêque eût été censuré par le conseil d'Etat et son mandement frappé d'abus, souleva de violentes contradictions. L'*Univers,* menacé d'un procès, trouva dans ce péril une raison nouvelle de parler haut et net. A côté de Louis Veuillot, qui écrivit la matière

[1] L'*Univers*, qui ne comptait en 1842 que quinze ou seize cents abonnés, en avait plus de six mille en janvier 1845. On ne doutait pas que ce succès, très grand pour l'époque, ne fût dû au talent de L. Veuillot.

d'un gros tome dans cette lutte contre le monopole, se distinguèrent Eugène Veuillot et Henry de Riancey.

Le journaliste se reposait de la fièvre des combats en produisant quelque œuvre plus spécialement littéraire. Les *Français en Algérie* paraissaient vers cette époque ; ils avaient été tenus quatre ans sur le métier, par les exigences du journalisme. Ce livre empreint d'originalité est rempli d'observations pratiques et opportunes. L'auteur, tout entier à l'influence de l'idée chrétienne, veut en répandre les bienfaits et les clartés ; il demande que l'on facilite l'action du catholicisme, « sans dire au vaincu : crois ou meurs ; ni même ce qui est moins dur et plus excusable : crois ou va-t-en ; sans lui demander en aucune façon l'abandon de son culte, la simple politique du bon sens conseille de lui faciliter tous les moyens d'y renoncer ». Ce vœu de l'écrivain est le résultat de son séjour en Afrique et d'une étude consciencieuse au cours de laquelle il a pu se rendre compte du rôle à jouer par le christianisme dans la civilisation du pays conquis [1].

Bien que ce livre ne fût pas un écrit de combat, Louis Veuillot y livrait encore bataille pour l'Eglise et pour la foi. La grande et chaude bataille, avec ses alertes, ses emportements, ses angoisses, ses joies et ses déboires, était ailleurs ; elle était au journal et à la tribune. A une énorme majorité, malgré une éloquente protestation de Berryer, la Chambre des députés vota la dissolution de la compagnie de Jésus ; M. Guizot avait évité de s'engager pour ne pas accroître le triomphe attendu de M. Thiers. A la Chambre des pairs, le danger, le ridicule et l'odieux de la conduite du gouvernement furent dénoncés par Montalembert dont le beau discours, au mérite d'encourager les catholiques ajouta celui « d'exciter en M. le ministre des cultes une fureur qui a étonné tout le monde ».

A côté des emportements du ministre, M. Martin, Louis Veuillot signala, dans son compte rendu, la mimique de Victor Cousin qui « a commencé d'un ton dolent : il se meurt ; il n'est sorti que pour observer ce qui se passe ; il supplie ses collègues d'avoir pitié de lui et de permettre qu'il parle de sa place, car il va rendre l'âme : tout cela d'un air à fendre

[1] Nous espérons revenir sur ce livre et sur l'œuvre littéraire de Louis Veuillot, dans un article où nous considérerons surtout l'écrivain.

les rochers et avec une télégraphie qui fait sourire les pairs, les huissiers, les spectateurs. Le garçon qui porte l'eau sucrée va le dire à ses camarades ; les portes s'entre-bâillent, de tous côtés des têtes curieuses viennent contempler les évanouissements de M. Cousin. Ces petites grimaces achevées, notre moribond entre en matière, et d'une voix de stentor, pendant près d'une heure, il se livre aux emportements du zèle universitaire le plus fougueux ».

La loi contre les Jésuites fut votée, mais le gouvernement, que la résistance des catholiques inquiétait, agissait déjà sur le terrain diplomatique. Avant le vote de la loi, il avait délégué M. Rossi pour négocier avec « l'autorité spirituelle [1] ». A l'*Univers*, on reçut cette information : « Rossi fait le chien couchant, ne se lasse pas de flatter tout le monde, déploie beaucoup d'adresse et gagne les hommes un à un. Déjà il a autour de lui un groupe assez compact. Les Français qui le suivent sont : d'Isoard, Vaure, Bonnechose, Lacroix ; Falloux a fait la navette du camp Rossi au Gesù. » Les nouvelles arrivaient contradictoires. De fait, Grégoire XVI ne s'était pas montré irréductible en face de concessions qui permettraient d'apaiser l'orage sans cesser de faire le bien. « Après des négociations laborieuses où le cardinal Lambruschini avait eu le double rôle d'intermédiaire et de conseiller, il avait été convenu qu'une concession réduite serait faite au gouvernement français... Les Jésuites se dispersèrent momentanément, logeant, ceux-ci chez des amis, ceux-là dans des appartements provisoires ; les noviciats de Saint-Acheul et de Laval furent fermés ; puis on attendit, sans plus se cacher mais sans bruit, les événements. »

Pendant ce temps M. Taconet, inquiet des prétentions du Comité des Cinq, avait négocié avec M. de Coux, ancien collaborateur de l'*Avenir*, et l'un des trois condamnés de l'Ecole libre. Le 12 août 1845, Louis Veuillot annonçait à ses lecteurs que M. Charles de Coux, ancien professeur d'économie politique à l'Université catholique de Louvain, devenait rédacteur en chef de l'*Univers*, et il signait (sans doute il ne le fit pas sans rire) son article : Louis Veuillot, *rédacteur en chef adjoint*. Cette transaction ne devait pas satisfaire

[1] Mgr d'Isoard avait déjà reçu ou s'était donné, en 1844, la mission officieuse de préparer, à Rome, la paix entre l'Eglise et l'Université.

le groupe hostile au journal, mais L. Veuillot y gagna de pouvoir prendre un peu plus de vacances et de faire avec liberté d'esprit son voyage de noce. L'année 1845 se termina, pour le journaliste, dans la joie intime d'une prochaine paternité : il rêvait d'un fils et il l'appelait Pierre ; il eut une fille et il l'appela Marie : ce fut le 23 mai 1846 [1].

Grégoire XVI allait mourir. Ce pape, plein de défiance envers la presse, reconnaissait quelque mérite à l'*Univers*, mais il y tenait fort peu. Son très puissant ministre, le cardinal Lambruschini, n'y tenait pas du tout. Rossi pouvait donc dénoncer avec confiance le journal catholique. Deux ou trois fois il obtint la confiscation de l'*Univers* par la poste romaine, sur l'ordre de la secrétairerie d'Etat. Heureusement, le nonce, Mgr Fornari, penchait pour le journal. Montalembert, par son intermédiaire, adressa au Saint-Siège un mémoire justificatif de sa conduite, de celle de l'*Univers* et du parti catholique. La réponse du cardinal ministre fut « une mercuriale à laquelle personne dans le parti catholique n'échappait complètement ». Toutefois « l'*Univers* n'avait plus guère à craindre qu'on lui fermât les Etats pontificaux ». Mais Rossi intriguait toujours, et au journal on restait inquiet.

Au lendemain de ces douloureux épisodes, Louis Veuillot « prit texte des hostilités de la presse, pour résumer, défendre et glorifier, dans son ensemble, le pontificat qui venait de finir ». Si des concessions fâcheuses ont vraiment été faites, s'écriait-il, ce n'est pas la faute du père, mais celle de ses enfants : « En effet, par quelle action hardie et unanime les catholiques ont-il rassuré la prudence d'un vieillard et d'un père ? A Dieu ne plaise que nous laissions fléchir cette mémoire sainte sous le poids de nos pusillanimités ! Si Grégoire XVI ne nous a pas encouragés autant que nous le désirions, nous ne condamnerons point pour cela ses alarmes. Il y a eu parmi nous assez de cœurs timides pour qu'il ait cru sage de prier et d'attendre. » Louis Veuillot défendit même un peu contre Montalembert la politique générale de Grégoire XVI.

Un autre danger mettait l'*Univers* en péril : la création

[1] Eugène Veuillot, lors du mariage de son frère, avait quitté le logement étroit de la rue de Babylone ; quand Marie s'annonça, il prit avec lui sa sœur Elise, laissant au jeune ménage une plus grande aisance avec plus de liberté.

d'un journal catholique, royaliste, mêlé de libéralisme et teinté d'humanitarisme. La nouvelle feuille, l'*Alliance*, paraissait entrer en scène avec les plus grandes chances de succès. Taconet, mécontent de n'avoir pu rétablir l'union entre ses amis en appelant de Coux à l'*Univers*, songeait à rentrer dans ses fonds et à partir. Effrayé de tant d'orages, il accepta d'entrer en pourparlers avec les fondateurs de l'*Alliance*. Louis Veuillot déclara que si les négociations aboutissaient, il se retirerait. Cela ne l'empêcha pas d'être accusé de cupidité. Tant il est vrai que le service de la vérité n'est que trop souvent payé par la calomnie. Mais la combinaison échoua et l'*Alliance*, après être allée quelque temps à la dérive, sombra.

On le voit, les catholiques dirigeants n'étaient pas sans sujets de division au moment où, du conclave, sortit Pie IX. « Le chef que Dieu vient donner à son Eglise appliquera aux temps nouveaux les vérités anciennes, et le monde fera un pas dans le salut », dit Louis Veuillot.

Le jour des élections générales était proche. Le parti catholique soutint les candidats qui s'engageaient à réclamer et à défendre la liberté d'enseignement et la liberté d'association. L'*Univers* et Louis Veuillot appuyèrent quiconque souscrirait à cette double condition, socialiste, légitimiste, libéral, protestant, philosophe ou doctrinaire. Le résultat de la bataille fut heureux. L'ancienne Chambre comptait une vingtaine de députés hostiles au monopole, la nouvelle en comprit de cent quarante à cent cinquante. Mais les catholiques, et principalement Louis Veuillot, furent accusés d'indifférence politique.

Alors, Montalembert, trompé par son zèle et excité par l'abbé Dupanloup fit un mémoire destiné à éclairer le nouveau pape « sur la position du gouvernement français vis-à-vis de l'Eglise et du Saint-Siège ». Sans être nommé, l'*Univers* y était malmené. D'ailleurs, l'abbé Dupanloup se plaisait à montrer, dans Rome, une lettre où son ami disait du journal de Louis Veuillot : « c'est la croix, l'humiliation, la honte du catholicisme ». Le journaliste demanda des explications et, en même temps, il prit la défense de M. de Coux et de Taconet. La guerre n'éclata pas, il fallait lutter ensemble contre l'ennemi commun, mais on resta dans un état de trêve armée que faillit changer en fièvre belliqueuse, dès février 1847, la

maladroite intervention de l'abbé Veyssières, directeur de l'*Ami de la religion*. Mgr Parisis, joua fort à propos un rôle de conciliation et comme le lui écrivit Louis Veuillot, au lieu d'un « bruit de trompette, il n'y eut qu'un air de chalumeau... »

En ce moment, du Lac, toujours à Solesmes, menait, dans l'*Univers*, la bataille liturgique dans laquelle Veuillot était entré à la suite de dom Guéranger. Cette campagne attira au journal de solides et ardentes amitiés ainsi que de redoutables et menaçantes hostilités. De Coux aspirait à reculer, Taconet voulait s'arrêter, Louis Veuillot poussait de l'avant.

A côté de l'unité liturgique dont le triomphe approchait, du Lac soutenait, auprès de ses amis, une cause moins bonne. Louis-Philippe pensait à réorganiser le Chapitre de Saint-Denis. Le Saint-Siège ne refusait pas de s'y prêter. Mgr Parisis et Montalembert pensaient que la souveraineté pontificale en tirerait quelque avantage ; du Lac, acquis à cette idée à cause de l'exemption, soutenait cette thèse. Louis Veuillot craignait que cette institution ne devînt une sorte de séminaire de futurs évêques trop dévoués à l'Etat. « C'est du gallicanisme sous couleur de romain », dit-il. L'affaire n'eut pas de suites. Mais tant de controverses soulevées de tous côtés entretenaient des dissentiments parmi les chefs catholiques.

La question des Jésuites reparaissait à Rome et en Suisse. L'*Univers* dut s'en occuper. M. de Coux honorait ces religieux, il tolérait même qu'on les défendît, mais il tremblait qu'on ne les défendît trop. Il acceptait avec quelque satisfaction les rumeurs qui les montraient opposés à la politique réformatrice de Pie IX ; il ne blâmait pas les cantons catholiques de la Suisse de se liguer pour maintenir, chez eux, la compagnie de Jésus, mais il les eût peut-être approuvés d'en faire le sacrifice [1]. Louis Veuillot, malgré la poussée du correspondant romain du journal, l'abbé Chéruel, dont les propos charmaient M. de Coux, se défiait de ceux qui, craignant de la part du Pape un ralentissement dans la voie des réformes, dénonçaient sans cesse l'obstacle, l'ennemi, les Jé-

[1] Le *Sonderbund*, alliance de sept cantons catholiques, fut écrasé par les cantons protestants. Il y aurait lieu de noter ici, outre les sentiments de L. Veuillot favorables au *Sonderbund*, ses articles sur le tzar et les catholiques polonais.

suites. Après cela, on ne sera pas surpris qu'il y eût quelque malaise parmi les rédacteurs de l'*Univers*.

D'autre part, Rossi manœuvrait toujours à Rome contre les Jésuites et contre l'organe catholique. Il reprenait l'essai de transaction ébauché sous Grégoire XVI. C'était correspondre aux vues de M. de Salvandy, successeur de Villemain, au ministère de l'instruction publique, « mieux intentionné, plus pompeux et moins éclairé ». C'était aussi se conformer aux désirs de Louis-Philippe et de Guizot qui rêvaient toujours d'en finir avec la question de la liberté d'enseignement par la présentation d'un nouveau projet de loi que Rome aurait à l'avance secrètement approuvé et recommanderait à l'heure décisive aux évêques. »

L'abbé Dupanloup, rentré à Paris, publia sous ce titre : *Etat de la question*, une brochure qui visait à rapprocher les catholiques et les universitaires par des concessions mutuelles. Cet écrit mécontenta Montalembert, déplut à Mgr Parisis et irrita L. Veuillot qui l'attaqua. Mais Rossi, n'aboutissant pas, à Rome, M. de Salvandy, après deux ans de ministère, présenta un projet de loi qui refit l'union des catholiques contre lui. Cependant le monde parlementaire lui fit bon accueil. M. Liadères fut rapporteur à la Chambre des députés et cela nous a valu un maître portrait de ce personnage, tracé par la plume mordante de L. Veuillot. Les universitaires reprirent leurs attaques habituelles mais un certain nombre d'évêques et de laïques notables se désintéressèrent de ce nouveau combat. D'ailleurs, le temps des vacances était venu.

Louis Veuillot, accompagné de son frère, partit pour l'Alsace et passa quelques jours, très doux, chez M. Théodore de Bussière, dans son château de Reischoffen. L'année précédente, il était allé en Savoie où l'appelait Mgr Rendu, évêque d'Annecy.

Les circonstances ne lui permirent pas plus en 1847 qu'en 1846 d'emmener Mathilde avec lui. Mais il songeait toujours et revenait sans cesse, dans sa correspondance, « à leur amour, à son enfant et à Dieu ». C'était la joie sereine et la tendresse émue de l'homme de famille. Un jour il fit cette confession à sa femme, en villégiature chez ses parents : « Je viens de faire un péché. Tu sais ce pauvre relieur avec une béquille et un habit en queue de morue ! Il est venu me demander de l'ou-

vrage. Je lui ai dit que je ne voulais plus lui en donner parce qu'il était trop cher. Alors il m'a regardé d'un air si triste et si déconfit que je n'ai pu y tenir. J'ai cherché partout des livres et il en a remporté... dix!! » Il attendait alors son deuxième enfant, Pierre ou Agnès. Ce fut Agnès qui vint.

En quittant Paris pour prendre quelques jours de congé, Louis Veuillot gardait quelque inquiétude au sujet de la direction que de Coux, laissé à lui-même, donnerait au journal. On appelait parfois l'*Univers* « le journal des Jésuites ». M. de Coux en souffrait ; Veuillot en plaisantait. « Rien ne dépend moins de nous, disait-il, que la façon dont on parle de nous. L'*Univers* sera toujours le journal des Jésuites pour les ennemis qui par *Jésuitisme* entendent catholicisme et aussi pour certains catholiques auxquels par quelque côté la Compagnie de Jésus déplaît... En ce qui regarde les Jésuites comme en tout le reste, mieux vaut suivre le Pape en nous tenant à sa soutane que nous efforcer de le tirer en avant. Le Pape est assez sage pour n'être ni retenu, ni poussé ; la sécurité est à son ombre [1]. »

Un trop grand nombre de catholiques sincères étaient prêts à prendre au sérieux les acclamations hypocrites du parti révolutionnaire en présence des généreuses réformes accomplies par Pie IX. Le nouveau correspondant de l'*Univers* à Rome, le comte de Messey, qui avait remplacé l'abbé Chéruel, était attaché aux opinions très avancées du P. Ventura, par conséquent hostile aux Jésuites, et il excusait volontiers Gioberti dont il acceptait les accusations et les diatribes contre les noirs. Lacordaire était du mouvement et il eût voulu entraîner Montalembert. M. de Coux penchait de plus en plus du côté du correspondant romain auquel L. Veuillot écrivit : « Prenez garde, vous finirez par avoir un Jésuite sur le nez comme les lecteurs du *Constitutionnel* [2]. » Le rédacteur en chef adjoint, éclairé par son esprit de foi, et renseigné par le nonce Mgr Fornari, résistait à tant d'efforts multipliés autour de lui, lorsqu'un bref du Pape au P. Perrone acheva de lui démontrer qu'il était dans la bonne voie. Aussitôt, de foncer

[1] L'*Univers* marquait d'une façon particulière son dévouement au Pape en inaugurant, par une souscription, la grande Œuvre du Denier de Saint-Pierre, septembre 1847.

[2] Louis Veuillot en vint même à supprimer une correspondance du comte de Messey. La veille des journées de Février, Eugène Veuillot en ajourna une autre.

plus vigoureusement que jamais sur Gioberti et le *giobertisme*. « M. de Coux fut ému, mécontent, mais se tut, raconte M. Eugène Veuillot ; on put voir sous les lunettes de l'abbé Hiron un œil irrité, mais, lui aussi, ne dit rien ; Taconet, troublé, pria le rédacteur en chef numéro 2 de ménager les sentiments du rédacteur en chef numéro 1 ; Messey parla de démissionner, et Louis envoya l'ouvrage de Gioberti à du Lac, pour qu'il en fît, par une étude approfondie, sévère justice. »

Taconet voyait approcher avec inquiétude le moment où il devrait choisir entre M. de Coux et L. Veuillot. Il penchait pour le premier, mais il ne se résignait pas à perdre les articles chaque jour plus remarquables et plus remarqués du second. L'*Univers* commençait, à ses yeux comme à ceux de tant d'autres, à être Louis Veuillot. Cependant, celui-ci, bien qu'il fût à bout de sacrifices, désirait ne pas rompre avec M. de Coux. « Je pense, lui disait-il, que nous pourrons longtemps nous chamailler sur le bon côté de la route, sans cesser pour cela de traîner notre charrette du meilleur de nos jarrets. » La situation ne cessa pas de se tendre et le 14 février 1848, Louis Veuillot écrivait à du Lac : « Je puis vous dire que la semaine ne finira point sans que M. de Coux se retire ou que je me retire moi-même. »

Taconet réfléchissait ; on lui accorda jusqu'au 1er mars. Une nouvelle coalition s'était formée, avec l'appui de Montalembert, pour publier un journal qui serait l'organe de l'épiscopat. Cette feuille, en gestation depuis 1846, menaçait de voir le jour. Ses parrains, avant de tuer l'ours, c'est-à-dire l'*Univers*, essayèrent une fois de plus de l'acheter. L'affaire traîna en longueur. Sur ces entrefaites, du Lac, forcé de quitter Solesmes pour secourir sa famille, vint à Paris. Taconet le consulta. « Si Veuillot reste, je rentre ; sinon, non, répondit du Lac. Votre intérêt, celui de la cause, le devoir envers l'Eglise veulent que l'*Univers* soit donné à Veuillot. » Taconet réfléchit encore.

Le lendemain il y eut insurrection de bouteilles de Champagne contre M. Guizot. Le surlendemain, l'émeute grondait ; puis le trône s'effondrait, comme de lui-même, au simple souffle d'une insurrection.

C'était le 24 février. Le soir, L. Veuillot, son frère et quelques collaborateurs étaient au bureau du journal avant l'heure accoutumée. Il fallait aviser à la situation. « Monta-

lembert entra, raconte encore Eugène Veuillot. Louis se leva précipitamment et tous deux se prirent les mains avec effusion. La réconciliation était faite, l'entente cordiale était rétablie. — « Il n'y a plus de pairs de France, je ne suis plus rien, dit Montalembert, je viens travailler avec vous. — Je vous attendais, répondit mon frère. » Il suffisait pour s'unir « d'aimer la justice et de servir franchement la liberté. » C'est par ce mot à l'adresse du futur gouvernement que Louis Veuillot, approuvé par Montalembert, salua la dynastie de Juillet emportée par l'une des plus étonnantes révolutions de l'histoire. Dieu avait donné sa leçon.

Poussé par les circonstances, Taconet avait réfléchi. M. de Coux partit sans prendre congé, à la manière de Louis-Philippe. Quelques jours après, il envoyait sa démission de rédacteur en chef de l'*Univers* ; du Lac revenait au journal. Enfin, la paix et l'ordre régnaient à l'*Univers*.

II

Le 26 février, Carnot, provisoirement ministre de l'instruction publique et des cultes crut devoir rassurer l'Université sur son existence. L'*Univers* répliqua que si la République maintenait le monopole de l'enseignement, les catholiques le combattraient, mais que, d'ailleurs, ils étaient prêts à remplir leurs devoirs vis-à-vis du gouvernement nouveau comme ils l'avaient fait pour les régimes passés. Montalembert renouvela lui-même cette déclaration en tête des colonnes du journal, le 28 février, en poussant les catholiques à l'action. Le même jour Lacordaire se faisait applaudir à Notre-Dame et ces applaudissements l'encouragaient à entrer confiant et joyeux dans le mouvement républicain.

L'adhésion à la République devint bientôt à peu près générale, et l'*Univers* obtint sans tarder l'approbation et les encouragements d'un grand nombre de prélats parmi lesquels il convient de citer Mgr Parisis, Mgr Gousset, le cardinal de Bonald et l'archevêque de Paris, Mgr Affre. De plus, à cette époque, il y avait un échange continuel de vue entre le nonce, Mgr Fornari, et Louis Veuillot. Accepter la République, ce n'était pas renoncer à lui donner des conseils et des avertisse-

ments, on le vit bientôt. A la poussée des utopistes et des démagogues, parmi lesquels Lamennais prenait rang, Louis Veuillot répondit en répétant, sous une autre forme, ses déclarations du premier jour. Il ajoutait : « La Révolution ne nous a pas surpris dans les antichambres des Tuileries ; elle ne nous précipitera pas dans les antichambres de l'Hôtel de Ville. Il n'y a plus de trône, nous n'en forgerons pas un autre : Dieu dans le ciel, la liberté sur la terre, voilà toute notre charte en deux mots. — Aujourd'hui comme hier, pardessus tous les drapeaux particuliers nous tendons la main à quiconque ne se déclare ennemi, ni de Dieu ni de la liberté... »

Quelques jours plus tard, il s'écriait : « Le vieux libéralisme mentait à la liberté, nos prétendus républicains la profanent : ils expieront leur parjure. »

Ledru-Rollin envoyait en province des « commissaires » qui usaient contre l'Eglise de pouvoirs aussi illimités qu'indéfinis. Louis Veuillot batailla contre les pachas républicains et persécuteurs qui changaient aussi vite de principes que de fortune. Il n'était pas hors de propos de batailler vigoureusement à l'heure où pour la première fois on allait faire l'expérience du suffrage universel. Il fallait sonner le ralliement, pousser les timides, entraîner les hésitants, et forcer les nouveaux maîtres à donner aux catholiques une large place dans les conseils de la nation. L'*Univers* et le Comité catholique menaient parallèlement la campagne électorale. Des propositions de candidature vinrent à L. Veuillot de la Bretagne, du Pas-de-Calais, du Loiret, d'Avignon, mais il voulut rester journaliste. « Mon poste au journal, écrivait-il à l'abbé Boucheny, ecclésiastique d'Orléans, me donne assez de part dans l'action et me donne assez de responsabilité pour que je m'en tienne à ce fardeau. » A un autre correspondant, il répondait : « Avez-vous place (dans votre département) pour M. de Montalembert, pour le P. Lacordaire ? Il me semble que ces noms doivent passer avant tout et que les plus dignes doivent s'effacer devant eux. Il n'est pas permis à un catholique de leur préférer même son frère. » Le lendemain, il disait à l'abbé Liénard, prêtre influent du Pas-de-Calais : « Nous ne savons pas encore où nous porterons M. de Montalembert. Ce serait une honte pour nous qu'il ne fût pas nommé. »

Montalembert fut élu par le Doubs, Lacordaire par les

Bouches-du-Rhône [1]. L'illustre religieux, qui différait d'impressions et de vues avec Montalembert presque autant qu'avec Louis Veuillot, fondait à ce moment même un journal d'avant-garde : l'*Ere nouvelle*. Cette feuille, appelée à soutenir les idées démocratiques, devait être l'instrument le plus sûr du progrès par la République et du triomphe de la religion par la popularité. L'*Ere nouvelle* parut le 14 avril 1848. Mgr Affre avait présidé à sa naissance ; l'abbé Maret la dirigeait de fait, avec Frédéric Ozanam pour principal rédacteur. M. de Coux, revenu de Versailles, prêta son concours, se ressouvenant de l'*Avenir*. Et l'on partit, plein d'une belle confiance.

Réunie le 4 mai, la nouvelle Assemblée frappa Louis Veuillot par son incohérence et sa nervosité. Montalembert fut ébloui par les acclamations qui accueillirent la robe blanche du P. Lacordaire. Le rédacteur en chef de l'*Univers* en éprouva une grande joie, mais il lui restait quelque inquiétude ainsi qu'en témoignent ses lettres intimes. Louis Blanc, Ledru-Rollin, que Lamartine éclipsait, appuyaient les clubs et enrégimentaient les ouvriers. Le 15 mai, l'émeute envahit l'Assemblée. Lacordaire, concluant que la République était perdue, donna sa démission trois jours après. Montalembert ne crut plus du tout à la République à laquelle il n'avait cru qu'à demi. Louis Veuillot fut ébranlé. On résolut plus fermement que jamais d'aller au peuple, à la démocratie pour servir l'Eglise et la France.

Déjà paraissait à l'horizon la silhouette d'un Bonaparte. Louis-Napoléon fut élu par trois départements aux élections complémentaires du 14 juin 1848. Il ne fut validé qu'après un débat orageux, mais il avait très habilement pris position. « Louis Veuillot marqua cette entrée en scène par divers articles si justes, si prévoyants, qu'ils semblent avoir été écrits après coup. »

L'émeute revint en proclamant « le droit au travail ». Décidée le 22, l'insurrection commença le 23 et dura quatre jours. Mgr Affre marqua par un acte de sublime dévouement les dernières heures de la guerre civile. Il se présenta devant les barricades dans l'espoir de désarmer les combattants ; il

[1] Avec eux, trois évêques, parmi lesquels Mgr Parisis, et onze prêtres, dont l'abbé de Cazalès, entraient dans l'Assemblée des représentants.

y tomba frappé d'une balle, victime de charité et de pardon. On le salua comme l'apôtre de l'Evangile et le martyr de la fraternité.

Depuis longtemps, Louis Veuillot réclamait de la sagesse des gouvernants un acte qui rendît Dieu à la société et le peuple à Dieu. Maintenant, il avait bien le droit de dire : « Dieu nous a envoyé le plus formidable ministre que puisse employer sa colère ; il a livré l'homme à l'homme ; il nous a flagellés de nos propres conceptions. » Plus de 1.500 socialistes avaient été tués, des milliers allaient être déportés. Les vainqueurs étaient satisfaits. Quant à savoir d'où venait le mal, ils ne voulaient pas le rechercher. La plaie était à l'âme et on refusait d'y porter le remède. C'était promettre une revanche aux vaincus. Avant tout, il fallait oublier les droits de Dieu et le laisser à la porte. Les Constituants de 1848 commirent cette faute. Ils remplacèrent les droits de Dieu par la liberté du travail, le droit à l'instruction et l'obligation d'*assister les citoyens nécessiteux*. Louis Veuillot s'occupa de tout cela. Il montre en particulier l'assistance pour les nécessiteux créée, dans « ce pays absurde, où l'on croit en Dieu », la Bretagne, par deux jeunes ouvrières, une vieille domestique et un petit vicaire de Saint-Servan, et il célèbre *Les Petites Sœurs des Pauvres*. Dans de fortes et belles pages, égayées par de vivants croquis d'orateurs, il rend compte des séances où l'on discute le préambule de la Constitution et démontre l'impossibilité de fonder des œuvres sociales sans s'appuyer sur la religion. Montalembert voulut indiquer à l'Assemblée nationale le vrai remède aux maux qui accablaient la société, mais il fut mal reçu. Le lendemain, M. de Falloux, qui s'essayait à mener « le grand parti de l'ordre » et à s'emparer du parti catholique, prit la parole pour atténuer les vérités mises en vue par le chef des catholiques. Il était assez loin de répéter les paroles que Louis Veuillot avait prises sur les lèvres du Saint-Père : *solutio omnium difficultatum Christus*.

Les événements n'avaient pas amené une reprise de relations entre Montalembert et Louis Veuillot seulement, mais encore, et ceci à la veille de la Révolution, un rapprochement sincère entre l'*Univers* et l'abbé Dupanloup. Ce dernier acquit l'*Ami de la Religion* et comme pour sceller l'union des esprits, il offrit un dîner d'inauguration où les deux Veuillot représentaient l'*Univers* et où il fut entendu que Montalem-

bert écrirait à la fois dans les deux journaux. On marcha du même pas contre l'*Ere nouvelle* qui, de plus en plus vivement, prétendait réconcilier le catholicisme avec la démocratie au lieu de chercher à convertir les démocrates par le catholicisme. *L'Ere nouvelle*, attaquée par Montalembert qui publie un travail vigoureux dans l'*Ami de la Religion* et dans l'*Univers*, répond avec feu. Louis Veuillot réplique. On l'accuse d'empêcher l'accord entre l'Eglise et l'Etat, honneur de la République et de la démocratie. Il reprend : « Nous sommes des chrétiens, c'est-à-dire des hommes essentiellement gouvernables, qui ne se soulèvent point contre les pouvoirs et qui ne s'étonnent pas de les voir tomber ; qui savent que l'Eglise accepte toutes les formes de gouvernement, bénit toutes celles qui la protègent et ne s'attache absolument à aucune ; qui, par conséquent, ne repoussent aucun essai régulier, ne s'insurgent contre aucune loi supportable, ne se refusent à aucun sacrifice ou de sentiment, ou de repos, ou de fortune, mais qui, en même temps, ne soumettent leur conscience qu'à Dieu et ne placent qu'en lui leur espoir. »

Il serait curieux d'établir un rapprochement entre les idées exprimées alors par Louis Veuillot sur la démocratie chrétienne et l'enseignement de l'encyclique *Graves de communi* de Léon XIII. « La démocratie s'élève, écrivait le journaliste, et l'Eglise est là, comme une mère, auprès du berceau. Elle protège cet enfant qui a tant d'ennemis, elle essaie d'éclairer ce prince, qui a tant de flatteurs. »

Mais un autre prince avait réussi à prendre la première place dans l'opinion. Louis-Napoléon Bonaparte, par une attitude fort habile, préparait sa candidature à la présidence de la République. Les catholiques iraient-ils à lui ou bien à Cavaignac, le sauveur de Juin [1] ? Montalembert et Mgr Parisis se montraient favorables au premier ; Mgr Sibour, successeur de Mgr Affre, et le P. de Ravignan inclinaient vers le second que l'*Ere nouvelle* soutenait passionnément ; Louis Veuillot et l'abbé Dupanloup attendaient. Le prince candidat savait écouter tous les hommes qui « possédaient une voix ou une plume », il provoquait leurs conversations. Louis Veuillot, sollicité de se prêter à une entrevue, répondit que Montalembert était le chef des catholiques et que plus que

[1] Les radicaux portaient Ledru-Rollin et les démagogues Raspail. Des révolutionnaires, qui se crurent roués, portèrent un certain Napoléon Lebon.

personne il avait titres et capacité pour faire connaître leurs revendications.

Tout à coup on apprit que Rossi, devenu premier ministre de Pie IX, était tombé sous le poignard d'un assassin et que le Pape était prisonnier de la révolution. Le général Cavaignac envoya spontanément 3.000 hommes au secours du Pontife « pour assurer sa *liberté personnelle* et lui offrir au besoin l'hospitalité de la France ». Cet acte impressionna favorablement les catholiques, mais le gouvernement indiqua qu'il n'irait pas plus loin. Alors, Louis-Napoléon adressa une lettre au rédacteur en chef de l'*Univers*, dans laquelle il promit de « garantir efficacement la liberté et l'autorité du Souverain Pontife ». Puis, par une seconde lettre adressée au nonce, il déclara indispensable « le maintien de la souveraineté temporelle ». Les sympathies catholiques étaient acquises. Louis-Napoléon l'emporta sur son concurrent de quatre millions de suffrages. Montalembert voulut célébrer lui-même ce triomphe dans l'*Univers*. En donnant sa voix à Louis-Napoléon, Louis Veuillot ne s'engageait que dans la mesure où le candidat s'engageait lui-même vis-à-vis de l'Eglise. Il pouvait répéter ce qu'il avait dit en 1842 sous Louis-Philippe : « Nous réservons notre hommage et notre amour à l'autorité vraiment digne de nous qui, sortant de la monarchie actuelle, fera connaître qu'elle est de Dieu, en marchant vers les nouvelles destinées de la France une croix à la main. »

Ces quatre lignes caractérisent toute la politique et toute l'œuvre de Louis Veuillot. Cet esprit ne s'est jamais mieux manifesté que dans la préface de la première édition des *Libres Penseurs*, écrite en septembre 1848, lorsque se dessinaient les candidatures à la présidence de la République. Ce livre, d'une extraordinaire puissance et d'une terrible loyauté, parut en octobre 1848. C'était par-dessus tout une critique virulente des mœurs littéraires et politiques, des institutions sociales et des pratiques à la mode sous le régime de la charte. Comme pour *Les caractères* de La Bruyère, les portraits des *Libres Penseurs* attirèrent les amateurs de *clefs*. Louis Veuillot ne voulut pas reconnaître les noms que chacun plaçait sous des ressemblances de fantaisie. Quelques blessés et d'autres qui pensèrent l'être poussèrent les hauts cris. Rien ne put le décider à retoucher son œuvre : ayant parlé comme il avait senti, l'auteur laissa pleuvoir les injures sans s'accuser ni

s'excuser. Il mit cependant quelques accusés de réception dans la préface de sa deuxième édition. En voici un : « M. Pelletan m'accorde que j'ai de l'esprit à mes heures. Il ne me vaincra pas en générosité. Si je le prends jamais dans ces heures-là, je veux le crier sur les toits. »

Louis Veuillot lança d'autres bombes dans la mêlée. Les *Dialogues socialistes* établirent la filiation logique des idées antisociales les plus effrayantes engendrées par les idées libérales. Un pamphlet, l'*Esclave Vindex*, dialogue d'une poignante éloquence, montre Spartacus, le meneur, l'agitateur de tous les temps, cherchant à calmer le peuple naïf et crédule, *Vindex*, dont il s'est adroitement servi, mais entendant gronder et monter la colère de ce malheureux qui ne croit plus. Avec le *Lendemain de la victoire* paraît le socialisme tel qu'il sera. Un critique, entraîné par l'indomptable logique s'écrie : « Voilà une prophétie très probable et un livre saisissant de vérité ! » Le mot était vrai, seulement la prophétie était aussi un drame [1].

Le polémiste se reposait de ses combats en publiant des écrits pacifiques et doux. Il écrivait à M. Guerrier de Dumas qui paraissait regretter quelques rudesses des *Libres Penseurs* : « Je vais vous envoyer ces jours-ci je ne sais quoi de doux et de tendre. Vous verrez comme c'est bête. Ce sera votre punition. » Il s'agissait de la *Petite Philosophie* parue en février 1848. Ce recueil contient six fantaisies pleines des douceurs de la fidélité à la vie chrétienne et de la soumission à Dieu. On sentait qu'elles avaient été écrites, avant le combat, dans le calme et la paix d'une jeunesse qui n'était pas encore toute à la guerre. On peut en dire autant de *Corbin et d'Aubecourt*, petit roman par lettres, aussi délicieux que chrétien [2].

En même temps que les questions politiques et sociales, la question romaine était à l'ordre du jour à côté de la liberté d'enseignement. Le Président de la République, en vue de ces deux graves difficultés, avait choisi M. de Falloux pour ministre de l'instruction publique et des cultes. Il visait à satis-

[1] Louis Veuillot publia aussi, sur la demande du Comité dit de la rue de Poitiers, deux brochures du même caractère : *Noir et Rouge*, en réponse à une diatribe de Félix Pyat, adressée aux paysans, et le *Fond des cœurs* où il sondait les sentiments qui dictaient les votes.

[2] Mentionnons aussi une étude sur *M. de Lamartine romancier*, sévère et vibrante, dont Guizot le fit remercier.

faire toutes les nuances du parti de l'ordre, et il trouvait réunis dans ce personnage le légitimiste et le catholique. Dès son installation, le nouveau ministre donna un grand dîner où L. Veuillot occupait une place en vue. Vers la fin du repas, M. de Falloux, très aimable, « interpellant le rédacteur en chef de l'*Univers*, lui dit : — N'êtes-vous pas étonné, Monsieur Veuillot, d'être entré ici ? — Pas trop, puisque nous avons travaillé ensemble à faire la brèche. »

Après le dîner, il fut évident que le monopole universitaire touchait à sa dernière heure et que la République romaine allait mourir. Ce fut l'Assemblée constituante qui mourut la première. Louis Veuillot la salua d'un « bonsoir » bien cavalier. A l'Assemblée qui vint ensuite il déclara qu'il lui serait difficile, à lui journaliste catholique, d'être plus tendre pour elle que pour son aînée parce que, « issue du même système électoral, obéissant aux mêmes passions et ayant les mêmes droits, elle suivrait les mêmes errements ». Cette conception rapprochait L. Veuillot des monarchistes. D'autres événements rejetaient le pays vers le gouvernement personnel. Le 10 juin 1849, le maréchal Bugeaud, venu à Paris pour siéger à l'Assemblée, était atteint du choléra et mourait. « Le voilà tombé, s'écria L. Veuillot, cet homme calme et fort, vers qui tous les yeux se tournaient dans l'attente pleine d'angoisse où nous vivons. » L'insurrection provoquée par Ledru-Rollin, qui éclata deux jours après cette mort, prouva que cette disparition était un malheur public et que le maréchal voyait juste lorsqu'il estimait qu'il faudrait sortir de la légalité pour arrêter le mouvement révolutionnaire. Tout cela n'était pas pour affermir la République.

Le 3 juillet, l'armée française entrait dans Rome et le pouvoir temporel était rétabli de fait. On pensa bien à imposer au Pape un programme de réformes, mais la fermeté de Pie IX déjoua tous les calculs et il rentra en souverain dans sa capitale. En octobre 1849, avaient lieu, à la Chambre, les dernières discussions sur la question romaine. Victor Hugo, après avoir été élu par les conservateurs, eut le triste courage de passer aux révolutionnaires ; Montalembert eut le glorieux mérite de lui répondre par l'un de ses plus éclatants discours ; Thiers, toujours habile, sut garder un premier rôle et servir avec une sage prudence la cause catholique. Louis Veuillot résuma ses impressions dans des articles remarqués et, bien que très en

froid avec Montalembert, il se déclara fier du langage et du triomphe de l'orateur catholique.

Comme les politiques aveugles ne pensent qu'à l'ordre matériel, le vaillant journaliste leur montrait les abîmes où ils conduisent les peuples tôt ou tard. On était sourd à ses avertissements. Il les accentuait en face des modérés, des conservateurs et des libéraux non moins qu'en face des révolutionnaires et des socialistes. Il redressait avec une verve toujours nouvelle ceux de ses adversaires qui faussaient des textes pour mieux combattre l'Eglise. C'est ainsi qu'il amusa la galerie aux dépens d'Eugène Pelletan, dans une série d'articles où se mêlait agréablement et cruellement le plaisant au sévère.

Maintenant, une question dominait toutes les autres. M. de Falloux avait dit à M. Thiers qui le pressait d'accepter le ministère : « Si j'accepte, ce sera pour obtenir la liberté de l'enseignement, me soutiendrez-vous ? — Je vous soutiendrai », avait répondu avec élan l'homme politique de la bourgeoisie voltairienne. Celle-ci s'inquiétait avec raison du progrès croissant des théories socialistes, et la peur l'éclairait. M. de Falloux, la trouvant prête à conclure une sorte de concordat entre l'Eglise et l'Université, nomma une commission de vingt-quatre membres pour préparer une loi de liberté. Ce ne fut pas sans quelque surprise qu'on remarqua l'exclusion de certains hommes désignés en quelque sorte par leur action publique, tels que Charles Lenormant, Mgr Parisis et Louis Veuillot. A propos de ce dernier, M. de Falloux a cru devoir s'excuser, dans ses *Mémoires d'un royaliste*, en ces termes peu convaincants : « J'aimais mieux l'exposer à la tentation de critiquer les choses faites sans lui que de l'armer du droit d'empêcher de les faire. »

On peut ramener à trois groupes les membres qui composaient cette commission extra-parlementaire : le groupe politique dont M. Thiers était le chef ; les universitaires conduits par Cousin et Saint-Marc-Girardin ; les catholiques avec Montalembert et l'abbé Dupanloup. L'*Univers* attendit l'œuvre de la commission avant de formuler des critiques. Lorsque le projet de loi parut, on le compara au programme catholique tel que l'avait formulé le cardinal de Bonald, archevêque de Lyon. Le projet ne répondait pas précisément à ce programme : il accordait quelques avantages, « non la liberté

vraie de l'enseignement », dit justement M. Eugène Veuillot. Le ministre, redoutant quelque mécontentement de la part de Louis Veuillot et du groupe nombreux qui marchait avec lui se rendit chez le rédacteur en chef de l'*Univers*. Il invoqua toutes les raisons qui, dans son esprit, justifiaient sa conduite et militaient en faveur du projet de loi de la commission ; Louis Veuillot fit valoir les motifs qui rendaient l'accord impossible et les deux interlocuteurs se séparèrent, sans rompre, après s'être donné une poignée de main.

Le comité catholique fut convoqué en séance solennelle. On discuta la question à l'ordre du jour : il s'ensuivit la dislocation du comité déjà sujet à bien des tiraillements. La polémique allait s'ouvrir pour durer près d'un an. L. Veuillot débuta par un article intitulé : *Aperçu du projet*. C'était, si l'on veut, une déclaration de guerre, mais pleine de réserve et sincèrement affligée. Après cette déclaration du rédacteur en chef de l'*Univers*, les organes religieux se rangèrent les uns derrière L. Veuillot, les autres derrière M. de Falloux et Mgr Dupanloup [1]. Il devait y avoir des chocs, il y en eut de violents. L'*Ami de la Religion* et l'*Univers* prirent la tête de file. Louis Veuillot, ayant reconnu, dans certains articles, la marque de Mgr Dupanloup, railla son adversaire ; « il aimait peut-être un peu trop à le railler », avoue son frère. Piqué au vif, l'évêque nommé d'Orléans « écrivait à une puissante dame de Rome, bien vue au Vatican, la princesse Borghèse : « L'*Univers* est une plaie vive au sein de l'Eglise de France. Il y a déjà fait de grands maux, il en prépare de plus grands encore : vous le verrez si on ne l'arrête pas. » Revenant sur cette idée et ce désir dans une autre lettre à la même personne, il s'écriait : « Je le répète, c'est une plaie qui sera bientôt inguérissable. Il y faudrait immédiatement un coup décisif ; mais qui ose quelque chose. »

Le projet de loi avait été déposé le 18 juin 1849 sur le bureau de l'Assemblée. Celle-ci nomma une commission législative composée de quinze membres. Montalembert et Mgr Parisis en firent partie. La commission élut M. Thiers président et choisit le comte Beugnot comme rapporteur. L'évêque de

[1] Après la nomination de la commission législative, l'abbé Dupanloup, qui n'était pas député, ne pouvant en faire partie, fut appelé à l'épiscopat. Il prit L. Veuillot comme témoin de ses informations, mais il ne l'invita pas à son sacre : entre les deux cérémonies, la polémique s'était ouverte, piquante.

Langres joua un rôle important parmi les commissaires et il obtint des améliorations notables. A la Chambre, la discussion ne commença que le 15 janvier 1850. Thiers fut le héros du débat. Montalembert intervint; il crut devoir déclarer, non sans quelque embarras, qu'il se rangeait avec ceux qui, pour sauver la société, « substituaient l'alliance à la lutte ». Mgr Parisis, fidèle à sa tactique, quoique défavorable à la transaction, combattit sur le terrain qui lui était offert afin d'assurer quelques avantages. « L'esprit de tout son discours se résume dans cette phrase : « Si le projet nous est présenté comme une faveur, je le repousse ; s'il nous est présenté comme une occasion de dévouement, je l'accepte. » Le jour du vote définitif, bien qu'il eût conseillé à ses amis de dire Oui, il s'abstint. » Mgr Pie, le jeune évêque de Poitiers, lui avait dit : « Si j'avais l'honneur d'être représentant, je puis vous dire que, en définitive, je voterais contre la loi. »

Le projet fut adopté par 399 voix contre 237. Louis Veuillot écrivit : « Notre amour-propre ne peut pas recevoir de blessures quand l'intérêt de l'Eglise est sauf. » Il ne bouda pas à la loi ; il fit même tout ce qui dépendit de lui pour en tirer bon parti. C'était rendre les armes en chrétien. Mais on ne lui accorda pas la paix.

Ceux qui n'avaient pas été moins violents que lui, crurent habile de lui reprocher ses violences : il avait eu seulement la main plus sûre et l'arme mieux trempée que ses adversaires. Quelqu'un voulut aussi rendre Louis Veuillot responsable des premières attaques et de l'opposition faite au projet de loi transactionnel, et le montrer journaliste ambitieux, ennemi de tout frein, ne demandant qu'à briller, usant même de la dénonciation masquée pour renverser ceux qui le dominent.

Mais on n'ignore pas que le *Correspondant* tira les premiers coups, avant l'*Univers*, et plus violemment que lui, contre le projet de la commission : c'était M. Ch. Lenormant, c'était M. Foisset, tous deux amis particuliers de Montalembert. Dans l'épiscopat, ce n'est pas l'*Univers* qui entraîna Mgr Blanquart de Bailleul, Mgr Clausel de Montals, Mgr de Prilly, Mgr Rivet, Mgr Gignoux, et tant d'autres évêques réputés par leur sagesse ou leur vaillance. L'abbé de Cazalès qui menait l'opposition catholique au sein de l'Assemblée, était l'un des vétérans de la lutte contre le monopole universitaire ; avait-il besoin d'être poussé au combat par L. Veuillot ?

Admettrons-nous que dom Guéranger, l'abbé Rohrbacher, l'abbé Combalot, et bien d'autres personnages éminents, prêtres et laïques, avaient besoin, pour penser, d'être inspirés par Louis Veuillot? Si, comme l'écrivait Mgr Dupanloup, l'*Univers* était *une plaie* qui serait *bientôt inguérissable*, s'il fallait *immédiatement un coup décisif*, comment le nonce apostolique, dont les fonctions ne consistaient pas à être aveugle et sourd, ne demanda-t-il jamais à Louis Veuillot de cesser la lutte? « Mon frère le voyait souvent et du Lac, qu'il aimait beaucoup, plus souvent encore, raconte le fidèle biographe du grand journaliste. Je peux dire que l'*Univers* a eu constamment son appui. »

Louis Veuillot n'a pas plus essayé de prévenir le Saint-Siège contre les auteurs ou les partisans de la transaction qu'il n'a dénoncé le P. de Ravignan au général de la Compagnie de Jésus. Ce dernier exploit appartenait en propre à l'abbé Combalot qui s'attira, le jour où il en fit la confidence au Rédacteur en chef de l'*Univers*, cet avis désapprobateur : « Je vous reconnais bien là, mon cher ami. Vous auriez mieux fait de vous taire. »

Enfin, ce n'est pas Louis Veuillot qui a tué le parti catholique. L'historien de Montalembert raconte ceci : « Une dernière fois Montalembert réunit le comité central ; la séance se passe en récriminations et en querelles. « C'est bien fini ! » dit tristement Montalembert en sortant. — « Qu'importe ! répondent Dupanloup et de Falloux ; le parti catholique a accompli sa tâche ; et ils se félicitent de le voir disparaître. » Le parti catholique avait vécu pour briser le monopole et s'il n'avait pas conquis la liberté absolue de l'enseignement, du moins il était entré en part.

Les évêques demandèrent une ligne de conduite à Rome. Le Pape répondit en les engageant à accepter et à exécuter toutes les clauses de la loi. L'*Univers* fut des premiers à publier les instructions pontificales et Louis Veuillot tint fidèlement l'engagement qu'il avait pris au lendemain du vote. « Nous obéirons, avait-il dit, nos évêques sont les gardiens des consciences chrétiennes. La loi sera pour nous ce qu'elle sera pour eux. » Louis Veuillot fut toujours du nombre de ces intrépides soldats qui, menant volontiers la charge, savent pourtant battre en retraite au premier appel du clairon. Polémiste résolu, il fut toujours du nombre de ces écrivains fran-

chement religieux qui brisent leur plume sur un désir du Pape et laissent inachevée la phrase commencée.

III

Passionné avant tout pour la vérité divine et pour la défense des droits de l'Eglise, Louis Veuillot n'abordait les questions politiques que sous l'inspiration du dévouement chrétien et avec l'indépendance d'un homme qui voit de haut toutes les agitations humaines.

Ainsi, en 1850, il appuie le projet de réforme destiné à régulariser et à moraliser le suffrage universel, sans croire cependant que ce soit « un remède fort efficace » à la maladie dont souffre la France. Dans une page étincelante il établit un curieux parallèle entre Montalembert qui avait soutenu le projet de réforme à la tribune et Victor Hugo qui l'avait combattu. Victor Hugo, orateur, paraissait d'autant plus petit que Montalembert était plus grand. Et Louis Veuillot glorifiait ainsi le représentant catholique au moment où celui-ci l'accusait, dans sa correspondance, de s'efforcer de le diminuer par jalousie et par ambition.

L'*Univers* ne souhaite pas moins, surtout par la plume de Louis Veuillot, sous forme de lettres écrites de Londres, la fusion, l'union des deux branches de la Maison de France. Mais en soutenant cette cause, le journaliste répétait ce qu'il avait toujours pensé : « Il n'y a qu'une conduite qui soit sûre, qu'une politique dont les événements ne puissent pas se jouer, c'est de respecter le droit, d'observer la justice et de s'en remettre à Dieu. » Comme la République lui paraissait traiter Dieu en étranger, il regardait vers la monarchie et désirait que, si elle se relevait, ce fût par Henri V. Il n'est pas et ne veut pas être légitimiste, mais l'idée monarchique renaissant, il n'admet pas que le roi puisse monter sur le trône sans y faire régner le principe monarchique dans toute sa dignité. La République penchant visiblement vers sa fin et devenant, soit par la faiblesse du pouvoir, soit par les audaces des révolutionnaires, de plus en plus compromise aux yeux des hommes d'ordre, L. Veuillot écrivait, le 21 juin 1850 : « Si la franche République n'est pas possible, il n'y a de pos-

sible que la vraie monarchie. » Il ne prétendait point, d'ailleurs, combattre le prince président, mais il jugeait bon de s'armer contre les dangers de l'anarchie.

Ces dangers, il les signalait aux aveugles du juste milieu, ce parti libéral conservateur, aussi effrayé du cléricalisme que du socialisme, dont l'*Ordre* était l'organe. Un jour il crut devoir présenter à ses lecteurs le rédacteur en chef de ce journal. Voici quel air il lui donna : « M. Chambolle a toujours été l'un des plus brillants émules de Mathieu Garo, lequel voulait que les glands fussent gourdes. Raisonnant à part soi de l'ordonnance du monde, Maître Garo n'y trouvait guère que de mauvais arrangements... Un gland, tombé sur le nez de Garo, le fit changer de langage. S'estimant heureux que le gland n'eût pas été citrouille, il reconnut que Dieu fait bien ce qu'il fait. M. Chambolle croit plus fermement à sa propre sagesse. A lui aussi, pourtant, il est tombé quelque chose sur le nez, le 24 février 1848... Mais il n'est pas homme à se rendre pour si peu. »

En même temps qu'il défendait contre M. Chambolle et ses amis, le Pape et l'Eglise, L. Veuillot maintenait la ligne de l'*Univers* contre l'*Ere nouvelle*. Les deux journaux ne parvenaient pas à s'entendre malgré le désir marqué de Mgr Sibour. Le nouvel archevêque de Paris, qui, dès son arrivée dans la capitale, disait : « L'*Univers* est mon journal », eût bien voulu le faire sien dans toute la force du terme, mais il rencontra une résistance passive. A son défaut, il se fût volontiers servi de l'*Ere nouvelle*, mais elle dépérissait. Il fit du neuf. Le 1er janvier 1850, le *Moniteur catholique* paraissait : C'était un organe de conciliation et de pacification. L. Veuillot, invité au repas d'inauguration du nouveau journal, se permit d'interrompre Mgr Sibour qui peinait à expliquer la différence essentielle entre l'*Univers* et le *Moniteur* : « Le *Moniteur catholique* sera Marie, dit-il, et tiendra salon, l'*Univers*, sera Marthe et fera le gros service. » Le *Moniteur* vécut six mois. Cette mort, ajoutée au regret de ne pas gouverner l'*Univers*, fâcha l'archevêque qui partit en guerre.

Mgr Sibour détacha et promulgua un décret du concile provincial de Paris, tenu en septembre 1849, touchant « les écrivains qui traitent des matières ecclésiastiques ». Il accompagna cette publication d'un avertissement dans lequel il « reprochait à l'*Univers* le fond de ses doctrines, le sujet

et la forme de ses polémiques, toujours ardentes ». Cette attaque venait à la suite d'un article où l'on relevait les erreurs du *Dictionnaire d'histoire et géographie* de M. Bouillet qui avait reçu l'approbation épiscopale [1]. L'*Univers*, et c'était l'avis de Mgr Gousset, ne croyait pas avoir dépassé son droit de critique. Loyalement, il publia le mandement archiépiscopal mais il déclara remettre sa cause au jugement du Saint-Siège. Mgr Parisis adressa au nonce un mémoire où il approuvait expressément cet appel à Rome. De nombreux évêques témoignèrent encore de leur sympathie pour le journal catholique. Rome manifesta discrètement mais clairement son désir d'arriver à une réconciliation. Après divers pourparlers avec un secrétaire et un vicaire général de Mgr Sibour, les rédacteurs de l'*Univers* écrivirent à l'archevêque, dans une note convenue, que, *rassurés sur la pensée qu'il donnait à ses réprimandes*, ils retiraient leur appel. Mgr Sibour les félicita immédiatement de leur soumission. Le nonce eut aussitôt une entrevue avec l'archevêque. Il comprit que la paix serait de courte durée. « Préparez-vous à de nouvelles épreuves, dit-il à Louis Veuillot ; il recommencera. — J'en suis convaincu », répondit le journaliste. Mais le Pape était content et on le savait à l'*Univers*.

Peu après, L. Veuillot avait la joie d'annoncer à M. G. de la Tour un nouveau raccommodement avec Montalembert, et au mois de mars 1851, il écrivait au même ami : « Je dîne ce soir chez Montalembert avec Donoso Cortès [2]. » C'est un cri de joie, ce simple énoncé, remarque M. Eugène Veuillot.

Mgr Sibour n'avait pas renoncé à prendre l'*Univers* en défaut. Mgr Clausel de Montals fournit l'occasion désirée. Ce vénérable évêque de Chartres, qui reprochait amèrement à son métropolitain d'enseigner la république et la démocratie, crut devoir répondre publiquement, par une lettre pastorale datée du 12 mars 1851, à un mandement de l'archevêque de Paris en date du 15 janvier précédent. L'évêque de Chartres

[1] Plus tard ce Dictionnaire fut mis à l'Index par Rome. L'attaque de l'archevêque arrivait au moment où L. Veuillot venait de recevoir, par l'intermédiaire de son frère alors à Rome, les bénédictions du souverain Pontife. Ceci faisait supporter cela.

[2] Donoso Cortès, ambassadeur d'Espagne à Berlin, avait appris en Allemagne à estimer l'*Univers*. En 1849, il voulut voir L. Veuillot avant de rentrer à Madrid, et, dès lors, il fut l'un de ses plus intimes amis.

ayant demandé l'insertion dans l'*Univers*, L. Veuillot consulta Mgr Gousset, de passage à Paris et à la veille de se rendre à Rome pour recevoir le chapeau de cardinal. Comme le cardinal se dit « fort heureux que ce vieil évêque eût le courage de parler, quand tout le monde se taisait, Louis Veuillot demanda : Puis-je publier ? — Oui. — Le dois-je ? Oui. — Il n'y a pas péché ? — Non, certainement ; mais il y a quelque péril pour vous. L'Eglise gagnera certainement quelque chose à ceci. » Il y avait péril et l'Eglise devait y gagner : le lendemain, l'*Univers* publiait la Lettre, précédée du billet qui en réclamait l'insertion.

L'émotion fut vive chez les catholiques, mais chez Mgr Sibour elle éclata dans une ordonnance par laquelle l'archevêque traduisait son suffragant devant le prochain Concile de Paris et portait interdiction à l'*Univers* de reproduire aucune pièce relative à cette affaire, quelle que fût sa nature et d'où qu'elle vînt. C'était ramener ce nouveau conflit sur le terrain de l'année précédente. Un journal qui va partout, en France et hors de France, dont la publicité s'étend à tous les diocèses, doit-il, parce qu'il s'imprime à Paris, ne dépendre que de l'autorité ecclésiastique de ce diocèse ? En France, Mgr Parisis, à Rome, le cardinal Gousset pressèrent le Saint-Siège d'intervenir. Le Vatican s'abstint de juger, mais les deux évêques en cause furent invités à se rapprocher. Les négociations furent longues et laborieuses et après un échange de lettres convenues d'avance entre les deux prélats, une note parut qui scella, sans dire grand'chose, une réconciliation qui signifiait moins encore. L'*Univers* sortait sans dommage de l'impasse où il se trouvait engagé, toujours décidé à n'être jamais l'instrument de l'archevêque de Paris.

Mgr Sibour agitait déjà le fantôme d'un nouvel avertissement à l'occasion de la polémique de L. Veuillot avec Emile de Girardin. Celui-ci se prétendait plein de respect pour la religion, et il étalait dans la *Presse* une haine furieuse contre le cléricalisme. Il s'était vanté d'avoir une idée par jour, Veuillot constatait que l' « on n'a pas une idée parce qu'on a la fièvre ». La polémique fut longue. Aux yeux de l'archevêque de Paris, Emile de Girardin avait l'avantage de citer parfois Mgr Sibour, en le louant. Le prélat intervint, mais il ne fut pas heureux, car le rédacteur de la *Presse* se donna des airs de confident et découvrit Mgr Sibour en faisant

pressentir le nouvel avertissement. L'archevêque s'arrêta.

D'ailleurs, les événements politiques s'imposaient à l'attention de tous. Du haut de la tribune, Thiers jetait, aux partis de l'opposition, cet avertissement : « Agissez tout de suite ou l'empire est fait. » On se demandait si le Président l'emporterait sur l'Assemblée ou si cette dernière ne deviendrait pas la maîtresse par l'usurpation parlementaire. Les monarchistes, divisés, restaient impuissants, les républicains s'agitaient ; les rouges allaient-ils encore se soulever ? Montalembert tendait à devenir napoléonien ; L. Veuillot était toujours « présidentiel ». On avait admis à l'*Univers* la nécessité d'une revision de la Constitution qui, en permettant de réélire le prince Louis-Napoléon, donnerait du temps pour disposer le pays à accepter ce qu'exigeraient les circonstances. Mais la proposition de revision, appuyée cependant par le grand orateur légitimiste, Berryer, avait été repoussée. Au lieu des deux tiers des voix, elle n'eut que la majorité. Le président, cessant de penser à sa réélection, commença les préparatifs d'un coup de force. On se demandait partout : « A quand le coup d'Etat. » Fin novembre, L. Veuillot dit à son frère : « J'ai besoin de repos, je vais aller passer huit ou dix jours dans le Berry, chez le comte de Montsaulnin. Le coup d'Etat se fera bien attendre jusque-là. » Le prince n'attendit pas si longtemps ; ses mesures étaient prises, il les appliqua le 2 décembre.

Le soir du 24 février, Montalembert s'était rendu au bureau de l'*Univers*, il s'y rendit encore le matin du 2 décembre, mais ce ne fut pas davantage pour conseiller la résistance. Toutefois, en l'absence du rédacteur en chef, ses collaborateurs attendirent avant d'engager le journal. Le succès du coup d'Etat paraissait assuré. Cependant, le lendemain, la résistance s'organisait, et le 4 il y eut des coups de fusil [1]. L. Veuillot jugea qu'il fallait se prononcer. Il dit : « Le Président de la République est votre général, ne vous séparez pas de lui... Ralliez-vous aujourd'hui, demain il sera trop tard pour votre salut ou pour votre honneur. » Cette fois, l'*Univers* était engagé à fond. « Montalembert, qui l'avait demandé, l'en félicita », dit M. Eugène Veuillot. On attaqua le rédac-

[1] Quelques mouvements éclatèrent aussi en province, mais, dès le 8 décembre, toutes les tentatives d'insurrection étaient réprimées.

teur en chef. Il avait été sage. Les éloges qu'il reçut compensèrent et au delà les injures qu'il subit. On lui offrit même la candidature à la députation. Il hésita, fort peu, puis il y renonça ; « et quand il vit fonctionner le corps législatif, il se félicita de n'être pas député ».

A quelques jours de là, Montalembert, qui, d'après ce que lui avait demandé le Président, pouvait faire deux conseillers d'Etat, dit à Louis Veuillot : « Soyez un des deux. — Non, j'ai renoncé aux emplois pour être journaliste, répondit le Rédacteur en chef de l'*Univers*, je reste journaliste. » Cependant le journalisme n'avait plus cette excessive liberté de la veille. Un décret-loi ne tarda pas à réglementer la presse. Il n'y avait plus de contrôle. Seulement si ce que disait le journal déplaisait, il pouvait être suspendu et même supprimé par voie administrative sans avoir été admis à donner une explication quelconque. « Nous approuvons la loi, écrivit L. Veuillot, non l'usage mauvais qu'on en pourra faire. Et puisque nous retrouvons, à nos risques et périls, la faculté d'apprécier les actes du gouvernement, nous en userons avec respect et indépendance pour la critique comme pour l'éloge. »

L'*Univers* eut à soutenir diverses polémiques avec les royalistes de couleurs et de nuances variées. Il s'établit sur un terrain neutre qui lui permît d'approuver le pouvoir lorsqu'il se montrait favorable à la religion et de le blâmer lorsqu'il oubliait ses devoirs envers l'Eglise.

Mais déjà Montalembert s'irritait contre le nouveau régime. Le parti catholique achevait de se disloquer. « L'œuvre du journal était maintenant isolée, explique Eugène Veuillot, il parlait en son seul nom, il propageait l'action catholique par une défense constante et ferme des hommes et des choses de la religion, ayant pour base une soumission complète aux enseignements de Rome. »

Montalembert rendit plus saillante encore cette divergence d'idées en publiant une brochure sous le titre : *Des intérêts catholiques au XIXe siècle.* Il y attaquait vivement ceux qui, après avoir marché longtemps avec lui, acceptaient maintenant la politique de l'*Univers*, et qui, après avoir approuvé le coup d'Etat du 2 décembre, restaient dans la voie où lui-même les avait précédés. A cause de cette attitude, on affecta de prendre L. Veuillot pour un adorateur de l'astre

levant : il n'était qu'un spectateur, tantôt applaudissant, tantôt sifflant la pièce jouée.

Sur cette querelle, vint se greffer un autre débat. L'abbé Gaume dénonçait dans le *Ver rongeur des sociétés modernes* le péril que l'instruction donnée, avec les auteurs païens à la base, faisait courir à la jeunesse. Il réclamait au moins la part dominante pour les auteurs chrétiens. Deux partis se formèrent aussitôt. De part et d'autre on s'échauffa très vite. Louis Veuillot se rallia au système de l'abbé ; Mgr Dupanloup s'y montra résolument opposé. Habitué à la polémique, l'évêque d'Orléans ne paraissait pas en craindre les risques. Dans une *Lettre aux professeurs de ses petits séminaires*, il attaqua rondement la thèse de l'abbé Gaume et ses partisans.

« Toutes les feuilles universitaires, depuis le *Journal des Débats* jusqu'au *Charivari*, et toutes les feuilles catholiques ennemies de l'*Univers* la célébrèrent passionnément. » On pouvait croire que cette lettre tombait dans le domaine de la discussion publique. Louis Veuillot s'autorisa de cette opinion pour répondre à l'écrit de Mgr Dupanloup et le railla quelque peu, selon sa coutume. L'évêque, blessé, lança un mandement par lequel il défendit la lecture de l'*Univers* aux supérieurs et aux directeurs des maisons d'éducation de son diocèse. C'était violent. Louis Veuillot reproduisit intégralement cette sentence publiée sous forme de mandement et, par la voie du journal, adressa au fougueux prélat une lettre aussi déférente que fière, dans laquelle il déclarait n'avoir pas voulu l'insulter.

Bien loin de retirer sa condamnation, Mgr Dupanloup essaya de faire adopter par l'épiscopat une sorte de formulaire en quatre articles, dirigé contre l'*Univers* bien plus que contre les classiques chrétiens. Il sollicita la signature de ses collègues, soit par lui-même, soit par des mandataires de confiance. A ce coup, trop habile pour être bien franc, les amis du journal agirent. Le cardinal Gousset et Mgr Parisis soumirent au jugement du Pape ce procédé en même temps que ce mode de consultation des évêques. Un désaveu devenant possible, Mgr Dupanloup mit au tiroir circulaire et signatures ; tandis que l'archevêque de Reims recevait du cardinal Antonelli une réponse le félicitant de « l'influence qu'il avait eue pour arrêter une affaire grosse de conséquences déplorables par la manière dont elle était engagée ». Peu après,

Louis Veuillot, sur le conseil du cardinal de Bonald, qui aimait l'*Univers*, déclara que le moment de cesser la polémique était venu. La retraite du polémiste redouté rassura les modérés, sans mécontenter ses amis, et, dans un sourire, Veuillot laissa échapper cette parole : « J'ai enfin le prix de sagesse. »

Des douleurs intimes avaient mêlé leur amertume aux épreuves de toutes ces luttes. Une enfant de dix mois, Thérèse [1], la dernière des cinq petites filles de Louis Veuillot, causa, par sa mort, le premier chagrin du ménage. Mais, Mathilde elle-même n'avait que quelques jours à vivre. En face de la cruelle séparation, le chrétien fut grand comme toujours et l'époux admirable. « Dieu a récompensé une sainte qui avait gagné sa couronne, et puni un pauvre pécheur, écrivit-il à M. de Cuverville : il faut courber la tête, adorer et se convertir. »

Elise et Eugène revinrent auprès de leur frère et Louis Veuillot retournait au combat. La *Bibliothèque nouvelle* venait de publier l'*Essai sur le catholicisme, le libéralisme et le socialisme*, de Donoso Cortès. C'était un livre de haute science, de brillante polémique et de profonde doctrine, mais il éveilla des susceptibilités. L'abbé Gaduel, vicaire général d'Orléans, prétendit démontrer, avec esprit, dans l'*Ami de la Religion*, que cet ouvrage fourmillait « d'erreurs théologiques et philosophiques ». La critique fut acerbe, la défense fut vive. Ce fut Louis Veuillot qui s'en chargea. En trois ou quatre articles, chefs-d'œuvre de polémique, il accabla l'imprudent Zoïle de bonnes raisons et de railleries mordantes. Il examina la science du vénérable théologien et il en rit ; il rit de son esprit, il rit de sa littérature, il rit de sa logique et le livra pantelant à la risée publique. Puis, il partit pour Rome en compagnie de Mgr de Salinis, évêque d'Amiens, 1er février 1853. Derrière lui éclatait la plus formidable tempête. L'abbé Gaduel, à bout de verve, déférait le journaliste à l'archevêque de Paris. Mgr Sibour se hâta de faire droit à cette supplique par une ordonnance qui prohibait la lecture de l'*Univers* dans les communautés religieuses, défendait à tout prêtre du diocèse de le lire, d'y écrire et de concourir en au-

[1] Elle avait eu pour parrain Donoso Cortès ; pour marraine une petite Sœur des pauvres.

cune manière à sa rédaction. Il interdisait particulièrement l'emploi dans l'*Univers* et dans les autres journaux religieux des termes d'*ultramontains* et de *gallicans*. Le journal condamné, sans être entendu, publia *in extenso* la sentence de l'archevêque et le réquisitoire de l'abbé Gaduel, mais il fit remarquer que la condamnation ne signalait aucune erreur contraire à la foi ou aux mœurs.

Louis Veuillot priait à Rome lorsque lui fut communiquée l'ordonnance de Mgr Sibour. Sur les conseils autorisés qu'il reçut, il en appela au Pape. L'évêque de Viviers, Mgr Guibert, avait précédé l'archevêque de Paris, dans cette campagne contre l'*Univers*. Il avait écrit une circulaire très dangereuse pour le journal. « Modérée dans la forme, dit M. Eugène Veuillot, et très dure, très injuste quant au fond, elle appuyait les accusations des ennemis du journal, et pouvait leur amener les indécis, les neutres. » Grâce à la véhémence de Mgr Sibour, l'embarras fut pour ceux qui se préparaient à parler contre l'*Univers*.

A Paris, le nonce, Mgr Garibaldi, était favorable au journal ; à Rome, l'ancien nonce, cardinal Fornari, le soutenait toujours. Le cardinal Gousset sollicitait les évêques en sa faveur. Mgr Parisis disait en plein dîner ecclésiastique : « Messieurs, l'archevêque de Paris vient de donner un scandale. » Dans son inquiétude, Louis Veuillot éprouvait de douces consolations. Il avait vu Pie IX pour la première fois, le 25 février. « Vous êtes venu pour le baptême, et maintenant vous venez pour la confirmation. — Précisément, Très Saint Père », répondit le journaliste que cette confirmation devait soutenir contre le rude assaut livré à l'*Univers*. C'est de Rome que L. Veuillot notifia son appel à l'archevêque de Paris. Dans la lettre où il envoyait cet appel à son frère, il ajoutait ces lignes douces et intimes : « J'ai reçu la lettre de Fille (il s'agit de l'aînée, Marie, qui allait avoir sept ans). Dis à cette chère enfant que je l'embrasse ainsi que toutes ses petites sœurs et que je lui répondrai bientôt. Cette lettre me rend ridicule : je la colporte dans tout Rome. Je veux que les cardinaux l'admirent et je ne puis pas me dissimuler qu'elle m'intéresse plus que tout ce que peut écrire l'épiscopat français. »

Le 9 mars, Mgr Fioramonti, secrétaire de Sa Sainteté pour les lettres latines, écrit à L. Veuillot. Il le loue de mettre toutes ses forces, tout son talent, toute son ardeur au service

de l'Eglise, il l'encourage « à traiter les choses qui doivent l'être au temps présent », et, après lui avoir demandé de parler avec modération et douceur afin d'enlever tout prétexte à ceux qui s'autorisent de sa polémique pour soutenir certains principes opposés, il ajoute : « J'ai la confiance que ceux qui, pour le moment, vous sont contraires, seront bientôt unanimes à louer le talent et le zèle avec lesquels vous ne cessez de soutenir la religion et le siège apostolique... » La publication de cette lettre officielle consterna autant qu'elle les irrita Mgr Sibour et ses amis. En même temps que ce document, l'archevêque recevait une lettre du cardinal Antonelli qui lui en précisait la portée et l'engageait à retirer son ordonnance. Un nouveau mémoire contre l'*Univers* était en préparation ; la mort du journal devait s'ensuivre. Mgr Dupanloup, que l'annonce d'une encyclique prochaine, sur le rôle des laïques dans la presse religieuse, n'était pas sans inquiéter, se disposait à frapper un grand coup par la publication d'un mandement qui devait donner le coup de grâce à la feuille de L. Veuillot. Mais l'encyclique *Inter multiplices* du 21 mars 1853 déjoua tous les calculs, et l'archevêque de Paris, après avoir reçu une lettre du journaliste, demandée au nom du Pape [1], non point comme un acte de soumission, mais comme un désir sincère de paix religieuse, leva *spontanément* les défenses portées dans son ordonnance du 17 février. On ne pouvait douter que Rome ne fût avec Louis Veuillot [2].

L'*Univers* était vraiment confirmé par le Pape, et il s'imposait, selon le mot de Mgr Parisis, comme « une grande institution catholique ». Ainsi, en même temps qu'il avait la douleur de voir des évêques se lever contre lui, Louis Veuillot avait la joie d'en voir, et des plus marquants, le défendre et le couvrir. Il avait surtout le bonheur de regarder toujours vers le Pape et d'être aimé comme un serviteur fidèle par l'Evêque des évêques.

L'attitude du polémiste en matière religieuse explique son

[1] L. Veuillot écrivait à son frère, le 3 avril : « C'est l'archevêque lui-même qui, pour sortir d'embarras, a demandé à Rome que je lui écrivisse, et la demande, par une délicatesse dont je suis reconnaissant, m'a été transmise au nom du Pape, comme venant de lui, pour que je n'eusse rien à refuser. »

[2] Les adversaires éprouvèrent le même échec à l'endroit du livre de Donoso Cortès. L'*Essai*, examiné à Rome sur la prière de l'auteur, fut lavé de toute censure et Pie IX ordonna aux rédacteurs de la Civiltà cattolica d'en rendre compte.

attitude en matière politique. Sous Louis-Philippe, sous la République, sous l'Empire, il ne réclamait qu'une chose, l'extension de la liberté chrétienne, un régime qui ne prétendît pas enchaîner le catholicisme. Il avait écrit dans l'*Univers* du 14 mars 1852 : « Que le prince se souvienne de la confiance que le pays a mise en lui, non le pays qui discute et jalouse son pouvoir, mais le pays qui demande au pouvoir la justice, la force et la paix. Le prince peut beaucoup pour le mal comme pour le bien ; mais Dieu ne soutient longtemps que ce qui est juste, et la France n'a longtemps d'estime que pour ce qui est grand. »

Convaincu que Louis-Napoléon marchait à l'Empire, il avait ajouté, le 31 juillet 1852 : « Si vous n'adoptez pas une politique chrétienne, vous ne fonderez rien. » Quatre mois après, la France était aux pieds de César et Napoléon III assurait trois années de tranquillité politique et religieuse. Mais, on l'a vu, pour L. Veuillot, cette période de paix fut pleine d'orages et de tempêtes. Cependant, le soin qu'il dut prendre de sa propre défense ne l'empêcha pas de se porter sans cesse au secours de la Vérité quel que fut l'assaillant et sous quelque forme qu'elle fût attaquée.

M. Dupin voulut salir l'Eglise de l'infamie du *Droit du Seigneur*. Veuillot bondit, jette un coup de clairon dans un premier article, puis charge à fond. Il se relève puissant historien dans un livre brillant, solide, spirituel et savant : *Le Droit du Seigneur*. Mauvaise foi ou méprise, la maladresse de ses adversaires excite sa verve : il est éloquent, incisif, irrésistible ; il éclaire, il étonne, il excite le rire. Les Dupin, les Alloury sont tournés et retournés sous le fouet vengeur d'une critique vigoureuse et les catholiques relèvent la tête au spectacle de la déroute des ennemis.

Les ardeurs du combat n'absorbaient pas l'activité de Louis Veuillot au point de l'empêcher d'écrire « en accomplissement d'une promesse », un volume intitulé : *Vie, vertus et miracles de la B. Germaine Cousin*. Ce livre d'histoire religieuse et de piété est encore une œuvre de foi inspirée par ce sentiment qui domina toute sa vie : accroître le règne de Dieu.

M. Eugène Veuillot met en évidence, avec une satisfaction contenue, ces qualités de zèle, de dévouement et de foi, poussées si haut et si loin, chez son glorieux frère : on ne

saurait lui reprocher de le laisser paraître quelquefois. Mais il sait découvrir les défauts de cette grande et puissante nature. Ainsi, Louis Veuillot était, sans doute, trop enclin à parler la langue du jour et même à en suivre l'esprit, à la fin de la royauté de juillet et au début de la République de 1848. L'historien ne craint pas de citer le témoignage d'un libéralisme exagéré, tombé parfois de la plume du journaliste. Homme de combat, L. Veuillot, très impressionnable et très sensible, devait partir vite et rendre vivement ses impressions. C'est ce qui lui fit, à l'occasion, et dans des circonstances particulièrement graves, dépasser la mesure et jeter dans la mêlée des expressions brûlantes et des paroles irritées. Moins homme de sentiment et de sensibilité, il lui fût arrivé moins souvent de blesser. Mais il ne faut pas oublier le mot de Jules Lemaître : « Cet homme fut d'une étrange franchise, et, contre l'opinion commune, doux et humble de cœur. » Ce mot sera celui de l'histoire et de la justice.

Disons-le : il est évident que le « petit frère » tient à respecter les adversaires de Louis Veuillot. Devant Montalembert, il baisse les armes, de peur de le blesser ; devant Mgr Dupanloup, il s'efforce de les émousser ; devant M. de Falloux, il part pour la charge... mais il se ressaisit, ne voulant pas oublier qu'il est historien, et il l'est.

LOUIS BASCOUL.

Le Théâtre et les Idées

L'*Autre Danger*, par Maurice Donnay. — *Les Tabliers blancs*, par Louis Bénière.

Bien que l'*Autre Danger* soit composé de quatre actes assez touffus, il offre cet avantage, — qui n'est pas, d'ailleurs, un mérite, — de pouvoir être analysé rapidement. Je dis avantage et non pas mérite, parce que la facilité de l'analyse est due surtout à la multiplicité des incidents négligeables.

Mme Jadain, du temps qu'elle était demoiselle, avait eu pour ami, pour camarade, un aimable adolescent, nommé Freydières, un peu moins âgé qu'elle et qui était follement amoureux de la jeune fille. Celle-ci, depuis lors, a épousé un ingénieur, très fort en son métier, mais de cerveau étroit, de figure insignifiante et de caractère insupportable. Il doit avoir tous les défauts, c'est le mari.

Treize ans plus tard, Mme Jadain, mère d'une grande fillette, Madeleine, retrouve son ancien amoureux, devenu un célèbre avocat, plein d'esprit, de grâce et de cœur. Il doit avoir toutes les qualités, c'est l'amant.

Mme Jadain cède à la passion de Freydières qui, grâce à l'aveuglement du mari, devient le commensal de la maison: Mais Madeleine grandit ; peu à peu, elle s'attache à ce brillant et généreux Freydières ; à dix-huit ans, elle se prend tout de bon à l'aimer. De son côté, le jeune homme est séduit par le charme et la beauté de cette jeune fille, qui s'épanouit, auprès de sa mère qui décline.

Rendons-lui justice ; il combat cet amour et le cache avec énergie. Mais, dans un bal, à propos de galanteries un peu fortes qu'un danseur s'est permises envers Madeleine, il se trahit par un mouvement de colère, un peu trop accentué pour n'être point inspiré d'une jalousie amoureuse. Au même bal, un entretien surpris par la jeune fille révèle à celle-ci que

sa mère est accusée de relations coupables avec le célèbre avocat. Evanouissement, suivi d'une maladie de langueur, à laquelle on ne comprend rien. Bref, Mme Jadain finit par arracher à Madeleine et le secret de son amour et la cause de son mal. Et, pour anéantir les soupçons de sa fille, elle lui dit : « Tu épouseras Freydières, puisque tu l'aimes. » Et c'est, en effet, ce qui arrive, après une résistance honorable de la part de l'avocat, dont une nouvelle pâmoison de Madeleine suffit à trancher les scrupules.

Cette pièce, aggravée de ce dénoûment, a ravi la critique et fait courir la foule à la Comédie-Française. On a jugé que ces quatre actes, où l'on nous promène à travers mille détails assez malpropres, étaient bien couronnés par cette conclusion monstrueuse, qui a paru sans doute hardie et nouvelle, mais surtout logique.

Et la conclusion est logique, en effet, si l'on s'en tient à la morale inaugurée par la nouvelle école où M. Maurice Donnay tient l'un des premiers rangs. Cette morale, en effet, peut se résumer en un seul mot : souveraineté absolue de l'amour. On avait déjà placé l'amour au-dessus du mariage ; au nom de quel principe eût-on pu interdire à M. Donnay de le mettre au-dessus de la loi naturelle ?

Toutefois, l'auteur n'a pas précisément pour but de démontrer ici, — comme il l'a essayé dans le *Torrent*, — que l'amour est souverain ; M. Donnay tient le fait pour acquis. Cette fois donc, il se borne à nous dépeindre un monde, où l'amour exerce impérieusement sa souveraineté.

Il l'exerce, d'abord, dans le petit roman de Freydières avec Mme Jadain. Le jeune avocat aime la femme de l'ingénieur, il en est aimé ; les deux amoureux s'unissent. Ils ne font rien de mal, ils suivent le penchant naturel, ils obéissent aux lois de l'amour.

Et l'auteur, pour nous attacher davantage aux deux complices, a résumé en eux tous les charmes et tous les attraits, — j'aurais ajouté toutes les vertus, si j'étais bien sûr que ce mot, chez les néo-moralistes, eût un sens précis. C'est le procédé de la nouvelle école ; et M. Maurice Donnay, cet écrivain qu'on estime original et audacieux, l'emploie avec une docilité qui nous révèle en ce novateur une certaine amitié pour les lieux communs, — du moins quand ils sont d'usage commode et de mauvais goût. Le mari a tous les défauts, c'est

un homme insupportable et odieux ; l'amant a toutes les qualités, c'est un être exquis, une simple perfection.

Et quant à l'épouse infidèle, il faut, pour la peindre, épuiser sa palette. Ne croyez pas que Mme Jadain soit une coquette, une femme légère, — on nous en montre beaucoup, dans ce joli monde, et elle leur est infiniment supérieure — ; Mme Jadain, au contraire, est une personne de grand esprit, de délicatesse admirable et de sentiments très purs. Aussi, comment veut-on que son noble cœur ait le moindre penchant pour un mari si borné, si grincheux? Comment veut-on que sa belle âme résiste à l'attraction de l'âme-sœur, l'âme de ce brillant amoureux, qui répond si merveilleusement à l'idéal de ses rêves ?.. Il est vrai que Mme Jadain pourrait se consoler des froideurs et des humeurs de son époux, sans recourir aux tendresses du jeune avocat... puisqu'elle a une fille. Mais il paraît que l'éducation d'une fille est trop peu pour occuper les loisirs d'une mère. Et, d'ailleurs, ne vous y trompez pas, cette femme est aussi la plus tendre et la plus dévouée des mères. Oui, M. Donnay veut, — passez-moi l'expression, — que nous avalions cette énormité.

Cette malheureuse, qui non seulement ose introduire son amant jusqu'à l'intimité du foyer domestique, mais qui ne craint pas de le donner comme ami, conseiller et confident à sa fille ; cette femme, qui pousse à ce point l'inconscience ou l'impudeur, — car ceci nous paraît plus odieux que l'infidélité conjugale elle-même, — on prétend nous la faire admirer comme une mère accomplie.

Il paraît que, dans la nouvelle morale, on peut agir ainsi, sans manquer à aucun des devoirs de la maternité.

Et c'est logique, encore une fois, puisque cette nouvelle morale a pour fondement que l'amour excuse tout, que dis-je, purifie, légitime et sanctifie tout. Donc, dès lors Mme Jadain ressent pour Freydières un véritable amour, aucune des conséquences, où l'entraîne cet amour, ne peut être coupable ; il n'est plus de fautes, que sa passion ne suffise à justifier.

Et c'est aussi la souveraineté de l'amour, qui, après avoir formé le nœud de la pièce, en va régler le dénouement. L'amour avait innocenté l'adultère, il va légitimer l'union la plus révoltante.

Quel est en effet le motif déterminant du mariage entre Madeleine et l'amant de sa mère ? C'est tout simplement que

la jeune fille aime Freydières. Puisqu'elle l'aime, il faut bien qu'elle l'épouse ; car il n'est point de loi supérieure à l'amour. Et la mère de préparer cette union monstrueuse, et l'amant d'y prêter les mains. L'amour a passé, tout est pur.

Mais ici, quelques spectateurs, émus par la passion de Madeleine, élèvent une objection : « Je comprends que l'honnêteté répugne à ce mariage et que l'on s'écrie : *tout* plutôt qu'une telle solution !... N'oubliez pas cependant que ce *tout* se résume, au fond, dans le malheur de la jeune fille innocente ; elle sera punie pour les coupables. »

C'est évident. Et je ne cache pas que la solution, voulue par la morale, semble contraire à la pitié. Mais, si l'innocente est sacrifiée, qui donc en est responsable ? A qui la faute ? Est-ce d'ailleurs la première fois qu'un enfant doit porter le poids des fautes paternelles ? Hé mon Dieu, c'est une loi de la nature et de l'histoire. On ne pourra jamais l'abolir et c'est aux parents qu'il appartient d'en prévoir les conséquences.

Et la conclusion de la pièce aurait dû précisément rappeler cette loi infrangible aux parents oublieux. C'est pourquoi le malheur de la jeune fille innocente eût été non seulement préférable à ce dénouement scandaleux, mais encore devait être le seul dénouement logique et *moral*.

Immorale dans ces détails et dans ces développements, la pièce aurait pu se terminer ainsi par une leçon, navrante à coup sûr, mais salutaire.

On aurait vu l'enfant succomber sous le poids du vice maternel ; et les douleurs de la victime auraient fait comprendre, aux moins sérieux, la gravité de la faute. Et puis, autre avantage, la fausse héroïne aboutissant, par son crime, à devenir le bourreau de sa fille, eût été à la fin découronnée de sa scandaleuse auréole.

Mais voilà justement ce que l'auteur a le plus redouté. Lui, voulait, au contraire, que le dénouement déployât, autour de l'épouse infidèle, une suprême apothéose.

Il nous la montre, en effet, s'immolant pour sa fille, la poussant elle-même à cette union qui lui brise le cœur, édifiant enfin le bonheur de son enfant sur les ruines de son propre bonheur. Il faut non seulement que nous soyons émus de sa souffrance, mais que nous tombions en admiration devant son héroïsme !

La morale antique et vulgaire aurait demandé que la faute

eût son châtiment ; la femme adultère eût croulé sous le mépris public, en même temps que sous la peine. Son malheur aurait pu, sans doute, émouvoir la pitié qu'on accorde au coupable écrasé par la punition ; mais son crime eût été livré à l'horreur et à l'indignation.

La nouvelle morale est très différente. Elle reconnaît bien, — c'est dans la vie, — que l'adultère n'est pas toujours couronné par le bonheur et qu'il peut aboutir à des désastres. Mais elle se refuse à le juger coupable et à voir, dans les souffrances qu'il entraîne, une expiation. L'infidèle est transformée en martyre.

En un mot, l'héroïne que M. Donnay propose à nos applaudissements, c'est la femme idéale qui, après avoir surmonté le préjugé vieilli de la fidélité conjugale au nom de l'amour passionnel, atteint la perfection de l'amour maternel en se sacrifiant pour sa fille.

Nous doutons que cette néo-morale produise autant de saints que l'ancienne.

*
* *

Les comédies représentées sur le Théâtre-Antoine ont presque toujours au moins un mérite, celui de l'originalité. Des questions fort curieuses, et généralement négligées par les auteurs dramatiques, y sont soulevées, quelquefois approfondies. Au fond, la plupart des sujets capables d'intéresser le public, intelligent ou badaud, peuvent être portés sur la scène. Le tout est de savoir les accommoder. Qui jamais aurait cru que l'on pouvait tirer, du problème des nourrices, une comédie piquante et agréable ? Et, pourtant, les *Remplaçantes* ont compté parmi les meilleurs succès de M. Brieux. Et je crois que si M. Bénière avait eu le tour de main de l'auteur de *Blanchette* et de l'*Evasion*, ses *Tabliers blancs* n'auraient pas été moins goûtés du public.

M. Louis Bénière a posé la question des domestiques : il nous dit ses vues sur les rapports des domestiques avec leurs maîtres et, par échappées, sur le rôle qui convient aux femmes, à l'intérieur de la maison. Mélange de question ouvrière et de féminisme.

Toutefois, l'auteur a étroitement limité son sujet. La do-

mesticité, c'est un champ très vaste ; il n'en a exploité qu'une partie restreinte. Il n'a choisi, en effet, que la bonne à tout faire et encore n'a-t-il examiné sa situation que dans la petite bourgeoisie provinciale. Cette catégorie est, d'ailleurs, intéressante et nombreuse.

La façon dont M. Bénière a posé le problème est ingénieuse : il a supposé la grève des domestiques. Une grève de domestiques, on n'en a jamais vu. — « Eh bien, comme réplique un des personnages de la pièce, on en verra une. » Et, en somme, dans une petite ville, l'aventure n'est pas tout à fait invraisemblable ; il suffit que toutes les bonnes s'entendent.

Et c'est précisément ce qui arrive. Au premier acte, on assiste à la préparation du grand coup. L'auteur nous introduit dans un petit ménage de fonctionnaire, où la bonne, une vieille fille honnête et dévouée, se voit surchargée de besogne et traitée brutalement. Malgré tout, restée fidèle à ses maîtres, elle refuserait de consentir au mouvement, si elle osait résister à ses camarades et si elle ne craignait pas de manquer aux devoirs de la solidarité.

A l'acte suivant, la grève éclate ; au troisième acte, elle bat son plein, puis, brusquement, se dénoue.

D'intrigue, il n'y en a pas d'autre ; la pièce est moins une comédie, coulée dans le moule ordinaire, qu'une série de tableaux, d'ailleurs habilement reliés, qui peignent au vif la situation que l'auteur a voulu décrire et telle qu'il prétend l'avoir vue.

Au premier acte, il nous montre, à l'issue d'un grand déjeuner, la malheureuse bonne rudoyée par sa maîtresse, qui la bouscule et l'ahurit, la traite d'imbécile et lui parle de haut, l'accable de besogne et lui refuse la moindre sortie. Puis, nous assistons au papotage étourdi et vipérin des petites bourgeoises qui se reposent de déchirer leurs amies en se plaignant de leurs domestiques.

Le point culminant du deuxième acte est le départ de la bonne. Après dix années d'obéissance fidèle et silencieuse, elle se voit traitée quasiment comme une fille malhonnête ; on ouvre sa malle, on la visite à fond, on suspecte l'origine de ses maigres économies. Bref, on la pousse à bout et la malheureuse, éclatant à la fin, laisse échapper toute la rancœur accumulée, pendant ces dix ans, contre les mépris, les

paroles dures, l'indifférence dédaigneuse et la lourdeur de ces travaux forcés, presque jamais interrompus.

Le désarroi des maîtresses de maison privées de leurs bonnes remplit la fin du deuxième acte et tout le troisième. Ignorantes et fainéantes, nos petites bourgeoises ne savent plus comment se tirer d'embarras et elles sont sur le point de capituler, quand les bonnes, encore plus malheureuses, ayant dévoré leurs économies, reviennent solliciter leurs places.

De tous ces tableaux, deux conclusions se dégagent : que, d'après l'auteur des *Tabliers blancs*, les bonnes ont à peu près toutes les vertus et leurs maîtresses à peu près tous les défauts.

Côté des bonnes. Celle qui personnifie la corporation témoigne à ses maîtres un respect, une obéissance, une fidélité, qu'on serait presque tenté de qualifier de naïfs ; elle se plie, sans un mouvement d'humeur, à toutes les exigences ; elle empoche, sans un mot de réplique, toutes les bourrades et toutes les avanies ; elle pousse la conscience et l'honnêteté jusqu'à l'extrême délicatesse. Quand elle se décide à faire grève, elle n'y va qu'à contre-cœur et par un scrupule de camaraderie.

Il est vrai que l'auteur nous présente une autre bonne, la meneuse de la grève, aussi mauvaise tête, âpre et violente, que la première est soumise, résignée, tranquille. Mais la seconde est une exception. C'est une malheureuse que son maître a séduite et qu'il a chassée honteusement quand il l'a vue sur le point d'être mère. Elle ne nous est pas donnée pour un type de servante, mais comme une fille abandonnée qui se venge.

Et, maintenant, côté des maîtresses. Oh ! les méchantes et insupportables personnes ! Ce sont d'abord de fieffées paresseuses et d'absolues incapables ; elles ne sauraient, ni même ne voudraient, faire cuire un œuf ou épousseter un meuble. Leur principale occupation consiste à médire du prochain, surtout de la prochaine. Envers leurs bonnes, elles montrent une indifférence, une dureté, un mépris incroyables. A propos d'un homme qui a épousé sa cuisinière, elles vont jusqu'à insinuer qu'il aurait peut-être agi d'une façon plus convenable.... en n'épousant pas !

Telle est la situation présentée par M. Bénière. Evidemment, la peinture est excessive ; et c'est grand dommage. Car la pièce est dictée au fond par une inspiration généreuse

et elle vise à des conclusions salutaires et justes. Mais la cause est gâtée par l'avocat.

C'est une première invraisemblance que d'incarner la corporation des bonnes dans une domestique modèle et de paraître ou vouloir ignorer qu'il y a aussi des servantes moins honnêtes, moins polies, moins douces et moins actives.

C'est une nouvelle invraisemblance que de présenter toutes les maîtresses de maisons comme des pies ou des chipies, sans cervelle et sans cœur, expertes seulement à vilipender leurs amies et à se faire servir par leurs bonnes.

Il n'est pas jusqu'à ce tableau de la petite bourgeoisie dans la petite ville qui ne contienne, en dépit des soins minutieux de l'auteur, une foule de nuances et de détails invraisemblables. Oui, ce caquetage, onglé de médisance, est bien pris sur nature. Ces petites bourgeoises qui, n'étant occupées d'aucun travail sérieux, ni intéressées par aucune idée forte, remplissent de potins et de méchancetés l'oisiveté de leur existence et le vide de leurs entretiens, l'auteur les a peintes au vif. Encore eût-il été plus loyal et même simplement juste, en indiquant que cette règle générale était confirmée par bien des exceptions. Mais là où M. Bénière est tombé tout à fait dans le faux, c'est précisément sur le point le plus important pour sa thèse. Il lui fallait des maîtresses impitoyables envers leurs domestiques et incapables cependant de se passer de leurs services. Il les a donc fabriquées ainsi, pour le besoin de sa cause. Mais l'incompétence absolue de ces bourgeoises de petite ville en questions de ménage et surtout de cuisine, ainsi que le fossé d'indifférence et de mépris qu'elles creusent entre elles et leurs bonnes, ce sont deux pures invraisemblances.

Dans les petites villes, au contraire, il est très fréquent que les petites bourgeoises, assez portées sur leur bouche, aient toute une collection de recettes culinaires qu'elles se communiquent entre elles, — à moins que chacune ne garde jalousement les siennes en s'efforçant de découvrir celles des autres. Et, parmi ces dames, il en est beaucoup qui ont un vrai plaisir à confectionner, de leurs propres mains, certains plats tout particuliers ; il en est même, — et plusieurs, — qui ne croient pas déroger le moins du monde, en aidant leur bonne à la préparation des grands dîners, voire à la solennelle opération du lessivage. Il y a là tout un coin, très cu-

rieux, de la vie bourgeoise en province, que l'auteur des *Tabliers blancs* a négligé pour les besoins de sa thèse, mais qui n'en contredit pas moins les données de son problème.

Une dernière invraisemblance enfin, c'est le rapprochement de ces maîtresses impitoyables et fainéantes avec ces domestiques admirablement fidèles. Il n'en va pas ainsi dans la réalité. Le cas se présente, évidemment, quelquefois. Mais, en général, les maîtres ont les serviteurs qu'ils méritent. Une femme dure à ses inférieurs et ignorante des choses de la maison n'est capable, ni de s'attacher le dévouement des filles honnêtes, ni d'empêcher la paresse et les larcins de celles qui ne le sont pas. Au contraire, entre les personnes douces et vigilantes et les bonnes actives et dévouées, il y a comme une attraction de sympathie qui, tôt ou tard, les réunit sous le même toit.

Encore une fois, ces injustices et ces invraisemblances ont un caractère d'autant plus fâcheux, que le fond de la pièce est juste et que les défauts de la plaidoirie nuisent à une cause qui eût mérité d'être mieux défendue. Car, après avoir critiqué les chemins que prend l'auteur pour atteindre son but, il nous faut applaudir au but qu'il a visé. Ce but, en somme, on peut le réduire à deux termes, — et qui n'en font qu'un, en réalité, puisque chacun d'entre eux est la conséquence de l'autre : que les maîtresses de maison soient moins ignorantes des choses du ménage et que les domestiques soient traités plus humainement. Revendications très justes et qu'il était bon de faire entendre.

Il n'est que trop véritable, en effet, que, dans bien des familles, les serviteurs ne sont pas traités comme on doit traiter des hommes et des chrétiens. Beaucoup trop de maîtres ne gardent ni assez de ménagements pour leurs forces, ni assez de respect, — je dis bien, de respect, — pour leur dignité ; au physique et au moral, ils en usent à peu près comme des bêtes de somme. A coup sûr, il ne s'agit pas de comparer le sort des bonnes à celui des esclaves ; et, pourtant, je crois qu'un des excès les plus fâcheux de l'esclavage antique a survécu à son abolition. Le maître, autrefois, ne considérait point son esclave comme une personnalité humaine ; est-ce que, dans certains intérieurs, on fait plus de cas des domestiques ?

Il est donc heureux qu'un auteur se soit rencontré pour

élever la voix en leur faveur. Evidemment, je ne conteste pas les défauts des bonnes et je reconnais qu'elles justifient trop souvent les doléances dont elles sont le sujet. Mais n'y aurait-il pas lieu de rechercher ici la part de responsabilités qui incombe aux maîtres dans les vices et les abus dont ils font grief à leurs domestiques. A-t-on bien le droit de blâmer l'immoralité de ses gens, quand on ne prend aucun souci de leur vie morale ? A-t-on bien le droit de leur reprocher de tirer profit, plus ou moins honnêtement, de leur situation, quand on ne songe qu'à tirer profit, plus ou moins humainement, de leurs services? Au fond, c'est le cas de rappeler le mot célèbre : « Aux vertus que l'on exige des domestiques, il n'y a pas beaucoup de maîtres qui fussent dignes d'être valets. »

Cependant, malgré tout l'intérêt de cette plaidoirie pour les bonnes, je me réjouis encore davantage de la leçon que M. Bénière inflige à leurs maîtresses. Car s'il a eu le tort de généraliser ses critiques, il n'a pas critiqué à faux; si les petites bourgeoises de sa comédie ne sont pas le type de l'espèce, elles n'en constituent pas moins des réalités.

Or, depuis quelques années, quand on étudiait la situation de la femme, au théâtre ou dans le roman, c'était pour nous saturer d'un certain féminisme éthéré, prétentieux, surtout prodigieusement absurde et faux. Tantôt on plaignait la femme d'être opprimée sous le joug de l'état social et du mari, qui la réduisent à la servitude et à l'inaction ; tantôt on réclamait en sa faveur le droit de travailler, de jouer un rôle dans le monde et jusque dans le gouvernement !...

Enfin, voici donc un auteur qui a l'audace de rappeler aux femmes, avec un peu de brutalité peut-être et de rigueur, qu'elles sont des maîtresses de maison, qu'elles ont un intérieur à tenir — et nous eussions voulu que M. Bénière ajoutât : et une famille à élever ; mais il a négligé ce côté de la question, ce qui est regrettable. Car il y aurait toute une pièce à écrire sur ce sujet : les domestiques et les enfants !

Sans doute, il ne faut rien exagérer. On serait tenté de croire, à lire les *Tabliers blancs*, que le grand art de la petite bourgeoise est de savoir bien cuisiner. Parmi les personnages de la pièce, il se rencontre un vieux garçon qui épouse sa bonne, une jeune personne aimable et, surtout, parfait cordon bleu. Et, du coup, ce monsieur nous est présenté

comme le plus sage et le plus fin de la comédie. Tandis que les autres maris, furieux, sont réduits, par la grève des domestiques et la fainéantise ignorante des dames, à vivre de fromage et de charcuterie, lui se régale, soir et matin, des plats les plus délicieux. L'idéal de l'existence a pris pied dans son ménage. C'est peut-être grossir un peu trop le rôle de la cuisine dans la vie humaine.

Mais sans tomber dans cet excès, il était nécessaire de rappeler à tant de femmes paresseuses et frivoles, à tant de perruches de salon, qu'une maîtresse de maison doit savoir gouverner son intérieur et se montrer experte aux choses du ménage. Etre capable de surveiller sa femme de chambre et de conseiller sa cuisinière, voilà certes un talent d'un vulgaire à soulever le cœur de nos modernes Philaminte. Et pourtant, combien de plaies sociales y pourraient trouver, sinon la guérison complète, au moins une amélioration certaine.

On se plaint de voir tant d'ouvriers ruiner leur ménage et s'empoisonner eux-mêmes, au cabaret. Le mal ne vient-il pas souvent de la tendance de trop de pauvres femmes à négliger leur intérieur « pour faire la dame » ?

Or, quand on y songe, il n'est pas de critique plus profonde à l'adresse de la bourgeoisie que le sens donné à cette expression : « faire la dame ». Est-ce que, si les maîtresses de maisons remplissaient mieux leurs devoirs, étaient plus actives et plus vigilantes, « faire la dame » serait devenu, pour les gens du peuple, le synonyme de ne rien faire? N'oublions jamais que les vices d'en bas sont, la plupart du temps, le résultat des mauvais exemples d'en haut.

Et puis, enfin, travailler, c'est le devoir. Dût-on m'accuser de redire un lieu commun, — lieu commun qui, d'ailleurs, devient, de plus en plus, en pratique, une originalité, — j'oserais répéter que le but de la vie n'est pas la jouissance. A chacun son labeur; au mari, de gérer la fortune et de gagner l'argent; à la femme, de régler et de surveiller les dépenses avec ordre et sagesse.

Ce sont là des choses, au surplus, qu'il serait inutile de répéter, si nos contemporains, — si beaucoup de chrétiens même, ignorants de leur foi, — n'avaient perdu la tradition chrétienne.

Et ceci m'amène à regretter, — ce sera ma conclusion, —

que l'auteur des *Tabliers blancs* n'ait pas fait la moindre allusion à la morale évangélique, en signalant un mal causé surtout par la méconnaissance des lois religieuses et que, seul, un sincère retour au véritable esprit chrétien pourrait complètement guérir.

Dès l'Ancien Testament, le divin inspirateur des Ecritures offrait à l'admiration du monde le portrait de la femme forte qui, dans sa demeure, est toujours la première au travail. Et l'Eglise n'a pas relégué ce modèle au fond de l'antiquité ; constamment, elle le remet sous nos yeux.

C'est l'Eglise encore qui ne cesse de rappeler aux maîtres qu'ils ont charge d'âmes et que les serviteurs font partie intégrante de la famille. Et qu'on ne dise point que ces conseils sont de théorie pure ; aux âges de foi, ils étaient de la pratique. Alors, le domestique avait sa place au foyer et son nom même, dont les usages modernes ont dénaturé le sens très noble, indiquait à lui seul qu'il était de la maison. L'Eglise ne s'était pas bornée à libérer les esclaves ; elle avait, pour ainsi dire, ennobli les travaux serviles.

M. Bénière a négligé ou méconnu ces grandes choses. Et pourtant que de difficultés ne seraient-elles pas résolues par la prière du soir faite en commun, chaque jour, par les maîtres et les domestiques.

François Veuillot

Revue des Livres

LES PRINCIPES OU ESSAI SUR LE PROBLÈME DES DESTINÉES DE L'HOMME, par l'abbé GEORGES FRÉMONT, in-8°, t. I (2e édition), 1902-

L'ouvrage dont nous allons parler est le premier d'une série de quatorze volumes publiés par la maison Bloud, formant un tout harmonieux et profondément un, mais dont chacun est complet par lui-même, traite de matières qui sont le sujet d'un livre à part et peut s'acheter séparément.

Il est peu de personnes cultivées qui n'aient ouï parler de l'abbé Frémont. Prédicateur réputé, il s'est fait entendre à de nombreux auditoires. Pour nous, qui n'avons jamais assisté à ses conférences, nous ne le jugerons pas comme orateur. Nous avons lu le premier volume des *Principes*. C'est ce livre et son auteur que nous apprécierons. Il n'est pas inutile d'abord de dire un mot du titre même : *Les principes ou Essai sur le problème des destinées de l'homme*. Vouloir en effet remonter à des *principes* et fixer son regard sur des *destinées*, faire des uns et des autres une étude approfondie et qui comprendra de cinq à six mille pages est l'indice, n'est-il pas vrai, d'un homme dont l'intelligence aime les grandes questions et s'y trouve à l'aise ? Cette remarque est toute à l'honneur de M. Frémont ainsi que la suivante : Qu'il a ambitionné de ne pas rester seul possesseur des richesses accumulées dans ses veilles, mais d'en faire bénéficier les âmes ; le zèle du bon prêtre s'est manifesté par là. Ainsi donc M. Frémont a été, dans *Les Principes* et dans les longues et laborieuses années de la préparation de son œuvre, l'homme d'une idée, d'une grande idée, il s'est attaché à creuser un problème capital et à exposer, pour le plus grand bien de tous, le résultat de ses recherches. Il y a lieu de faire cas d'un homme qui comprend de la sorte le prix du temps et voue pour ainsi dire sa vie à une entreprise qu'il a jugée digne de toute son attention. Nous sommes donc de ce chef prévenus en faveur de M. Frémont. Ajoutons dès à présent que notre bonne impression s'est maintenue malgré quelques desiderata que, selon notre règle d'absolue impartialité, nous formulerons en passant.

Le livre Ier débute par une *Introduction* d'une quarantaine de pages qui en explique le but et la composition comme elle en dessine les grandes lignes. Le but, c'est de traiter de *l'importance souveraine et universelle du problème des destinées de l'homme pour l'individu, la famille et la société*. M. Frémont nous explique dans un style chaud, vibrant, et d'une harmonieuse sonorité, qui même devient parfois tapageuse et dégénère trop souvent en emphase, comment il a été amené à faire de la question de nos destinées comme le centre de ses préoccupations, à méditer ces mystérieux points d'interrogation : « D'où vient l'homme ? Où va-t-il ? Quelle est son origine première et sa dernière fin ? Quel est le but suprême et vraiment digne de lui que doit se proposer ici-bas sa multiple activité ?... Quelle est la notion supérieure, la doctrine démontrable et démontrée qui lui permette de distinguer entre la vérité et le mensonge, le bien et le mal, le mérite et le démérite, l'honneur et la honte ?... La terre a-t-elle toujours existé ?... Si elle a commencé, quelles sont ses origines... ses révolutions... ses harmonies et ses désaccords avec le genre humain ?... Quelle est son histoire et

celle des êtres variés qui la peuplent?... L'univers s'explique-t-il sans un Dieu, distinct des forces physiques qui le constituent, ou ne s'explique-t il que par lui ?... Si ce Dieu existe, quelle est sa nature et quels sont ou quels ont été ses rapports avec le genre humain ? Quel est de tous les systèmes de philosophie ou de religion celui qui est vrai ?... Le surnaturel est-il réel ou chimérique ? » Telle est en résumé la tâche immense que M. Frémont a assumée. Il reconnaît qu'il y a eu des devanciers, et d'illustres, au premier rang desquels brillent saint Augustin, saint Thomas et Bossuet ; mais, vu la forme nouvelle qu'ont à notre époque revêtue les attaques contre le catholicisme ou le surnaturel, il veut faire autrement qu'eux ; il veut mettre à la portée de tous un arsenal d'armes, de réponses nouvelles ou nouvellement présentées et destinées à répondre aux objections sur le terrain et sous la forme que celles-ci réclament à l'heure actuelle. Tout en admettant les avantages du latin comme langue officielle de l'Eglise et ses qualités maîtresses, il estime avec raison que le français est très propre à traduire la vérité religieuse ou philosophique et que dès lors il faut l'employer auprès de ceux pour qui il est le seul idiome intelligible ; « sa force, sa majesté, son ampleur merveilleuse, sa finesse, sa grâce exquise, ne cesseront jamais d'être à la hauteur des plus difficiles problèmes intellectuels », telle est l'opinion de M. Frémont, elle est très soutenable, on n'est pas blâmable d'affirmer de notre parler national qu'il « est magnifiquement doué pour servir d'organe aux plus grandes thèses de la philosophie et de la théologie ».

L'auteur nous déclare qu'il s'appliquera à être vrai, impartial, méthodique dans sa marche, clair dans son style. Si l'on en juge d'après ce premier livre, il a pleinement réalisé sa promesse. Après avoir établi qu'il doit y avoir une question de nos destinées et que l'homme, doué d'intelligence et de volonté, ne saurait s'en désintéresser, il traite de l'importance souveraine et universelle de ce problème pour l'individu, la famille, la société. Ce n'est pas encore ici le lieu d'examiner quelles solutions a reçues ce problème et quelle est la bonne, au cas où il y en aurait une bonne, mais simplement de constater que le problème est grave et qu'un être doué de raison est engagé à se demander s'il n'a pas une solution. Il y a certainement un problème de nos destinées, notre conscience, notre intelligence, nos sentiments, les êtres qui nous entourent, tout nous le crie, comme tout proclame qu'il y a un intérêt de premier ordre à le sonder. L'homme, la famille, la société ont, dans leur vie, qui ne peut aller au hasard des événements, à s'orienter vers *un* but, à diriger leur activité dans *un* sens et non dans n'importe lequel. Or cela ils ne le pourront absolument pas sans résoudre (de quelle façon, ce sera l'objet de livres ultérieurs) le problème de nos destinées, problème dont la conclusion embrasse le cercle immense de notre activité entière, soit que nous l'exercions comme individus, soit que nous la déployions dans la famille ou dans la société. Rien, dans la vie, privée ou publique, de l'homme, ne lui permet de se soustraire à l'obligation de chercher une solution au problème de nos destinées, et d'autre part nous ne pouvons manquer de conformer nos actes au résultat trouvé, quel qu'il soit. Et précisément parce que la direction pratique donnée à l'existence sera illuminée par l'intelligence, il importe que celle-ci ne s'égare pas, de peur qu'elle n'oriente faussement toute la série subséquente de nos opérations. Quelle que soit la solution de l'immense problème dont il s'agit, l'homme n'en saurait esquiver la préoccupation, il a besoin de connaître pourquoi il est au monde et quel est le but réel de la vie, sans quoi pas d'unité dans ses pensées, pas de repos dans ses affections, pas de bonheur durable ni solide, pas d'organisation intelligente de la famille, de l'instruction, de la société civile, impossibilité d'instituer un gouvernement éclairé, mutilation de la théorie des rapports de l'Eglise ou des Eglises de l'Etat... Nous ne pouvons

qu'indiquer toutes ces considérations. L'abbé Frémont les développe en une série de chapitres qui sont autant de thèses vraiment bien conduites et que précède une longue et belle dissertation sur le Positivisme, qui enseigne « que le problème des fins dernières de l'homme n'a et ne saurait avoir de solution certaine ». M. Frémont n'est pas de cet avis ; il le combat donc ; c'est la grande erreur contre laquelle il lutte dans tout ce premier livre et qu'il poursuit sur tous les terrains, car le positivisme est aussi descendu de la théorie dans le domaine des faits et de la politique. M. Frémont nous montre quelle attitude il a prise et si cette attitude est en accord avec la logique de ses prétentions, à lui positivisme, et de l'histoire. La marche de ses pensées amenait naturellement l'auteur à se demander quelle, en France, devait être et a été en face du positivisme gouvernemental, républicain, la conduite des catholiques. Nous avons à cette occasion une forte thèse sur la tolérance, une moins bien réussie sur la neutralité, des aperçus originaux et curieux sur le *ralliement*.

Nous ne faisons pas nôtres toutes les idées émises dans ces études ; l'explication du *Credo quia absurdum* manque de développement, l'exposé des motifs de l'antagonisme des républicains de gouvernement contre le catholicisme pourrait être serré de beaucoup, et dans cet antagonisme l'auteur néglige trop la part prépondérante qui revient aux néfastes influences de la franc-maçonnerie, plus près, l'appréciation des guerres de religion ne satisfait qu'imparfaitement et celle du Concordat ne réussirait pas à infirmer l'opinion, selon nous beaucoup plus fondée, qu'a formulée M. Georges Goyau dans un livre que nous avons analysé ici même [1]. On rencontre çà et là dans ce tome I des arguments qui ne sont pas présentés avec assez d'étendue, et, quant au style, il n'est pas exempt de traces de mauvais goût, de phrases à effet qui sentent la déclamation ou l'enflure.

Nous devions à la vérité de signaler ces défauts, aisés à corriger dans les éditions à venir, que nous appelons de nos vœux ; mais nous ne soulignerons pas davantage quelques ombres d'un livre qui a une si réelle valeur. Une fois l'introduction achevée et le corps même du sujet entamé, le mauvais goût dont nous parlions à l'instant n'est que l'exception, la rare exception ; les propositions se succèdent méthodiquement enchaînées, claires, simples comme un exposé doctrinal, ou vives comme une discussion, relevées parfois par un certain tour oratoire qui rappelle le conférencier, plus souvent encore par des citations choisies avec à propos ; la controverse est d'une grande loyauté, partant des textes mêmes de l'adversaire, dont la personne et les opinions sont toujours traitées avec une courtoisie parfaite, sans pourtant que chez M. Frémont le prêtre disparaisse dans des compromissions injustifiées. Nous conseillons donc fortement la lecture de ce premier volume des *Principes ;* nous la conseillons surtout parce que le sujet y a été bien compris et que généralement l'argumentation, vigoureuse, porte loin et fort ; les spiritualistes, les croyants y trouveront la confirmation de leurs convictions, les incrédules le commencement du retour à la vérité.

G. V. Hébert.

XXX.

[1] *Le Vatican*, par Goyau, Pératé, Fabre, t. I, Paris, Didot.

Revue Financière

La Bourse s'est fait remarquer par la lourdeur de la rente nationale et par la baisse des valeurs industrielles françaises, alors que le compartiment des fonds d'Etat étrangers s'est signalé par une fermeté toute particulière. De plus en plus, nos capitaux se portent vers ces placements. C'est une réalité fâcheuse qu'il convient de signaler, quelque peine qu'on ait à s'y résoudre.

La cause de cette désaffection est attribuable au monde politique tout entier, c'est-à-dire à tous les partis. Aux uns, parce qu'ils n'ont pas su prévoir et garder le pouvoir en défendant avec fermeté les droits et les libertés essentiels, et qu'ils ont donné l'exemple du pillage du budget en prétendant y maintenir, au chapitre de la guerre, des dépenses qui n'ont rien à voir avec la défense nationale et faire concéder à leurs électeurs le droit de refus du payement de l'impôt, le droit à la fraude sous la forme du privilège des bouilleurs de cru. Aux autres parce que se ruant au pouvoir avec l'impatience d'une longue attente et la méconnaissance du crédit, ils ont créé des illusions dans le pays au sujet de l'état des finances de la République et l'ont ainsi acculée à la répudiation de la promesse d'antan : ni impôts, ni emprunts.

Et l'on voudrait, alors que chaque jour des dépenses nouvelles menacent le budget, que la confiance ne conçût aucune alarme, que le crédit public restât intact, que la rente française se maintînt au pair ? Gouverner serait vraiment trop commode si l'on pouvait impunément gaspiller et tout compromettre.

C'est en vain que le taux du crédit à la Bourse, sous la forme des reports, et aux guichets des sociétés de crédit, sous la forme des avances sur titres, a été jusqu'à présent réduit au minimum. La baisse des cours seule répond à ces facilités de crédit offertes. Les capitaux hésitent à s'employer et restent disponibles précisément sous la forme de reports dont ils continuent ainsi de déterminer l'extrême bon marché.

Nous ne croyons pas pousser trop au noir le tableau de la situation financière de notre pays. La France se ruine-t-elle ? demandait un jour un de nos plus distingués confrères. Non, répondait-il ; n'aurait-il pas pu ajouter : mais on la ruine. La France est le pays le plus facile à gouverner, le plus épargnant. A l'étranger, elle a surtout le prestige des capitaux et c'est ce dernier avantage que ses gouvernants veulent lui faire perdre. Au lieu de maintenir, d'accroître cette

force, argument prépondérant et décisif, compensateur du moins d'autres faiblesses, les partis politiques s'ingénient à l'envi à en tarir la source ou à en détourner l'emploi au profit des gouvernements et des affaires de l'étranger.

Dans une période si troublée, on conçoit que des paroles comme celles que le président de la République a prononcées au cours de son voyage en Algérie, soient accueillies avec soulagement par le monde des affaires. M. Loubet est coutumier de ces manifestations heureuses qui tranchent avec la politique tracassière et les débats passionnés des assemblées.

On se rappelle qu'à son retour de Russie, au mois de mai de l'année dernière, le président de la République s'était arrêté à Dunkerque où un banquet lui fut offert par le conseil général du Nord.

Faisant allusion, comme hier en Algérie, à nos querelles intestines, M. Loubet disait :

Nous aurions grandement raison de consacrer à l'examen des affaires du pays, à l'étude et à la solution des problèmes financiers, économiques et sociaux qui nous pressent, une activité et une ardeur que nous ne savons pas toujours utilement dépenser.

Il y a meilleur emploi à faire de notre zèle patriotique : c'est de le tourner du côté de ces grandes questions de la protection des intérêts généraux, dont vous nous avez signalé, monsieur le président, en ce qui concerne la région du Nord, les plus essentiels...

Nous avons le devoir strict de nous appliquer à cette étude et vous auriez le droit, si nous oubliions que le pays vit, non pas de disputes personnelles, mais surtout d'industrie, d'agriculture, de commerce, de nous rappeler que nous devons d'abord assurer sa prospérité matérielle, condition de son essor intellectuel et de sa moralité. Pour cela, l'union de tous les bons citoyens est nécessaire.

En parlant ainsi, M. Loubet a exprimé la vraie pensée du pays qui travaille. M. Rouvier a eu le courage de reprendre ce thème réconfortant au moment de la discussion du budget de 1903. Or, personne du côté modéré de la Chambre n'est monté à la tribune pour soutenir ses efforts. Si c'est dans cet état d'esprit que doit être abordée la discussion du budget de 1904, le crédit public ne risque-t-il pas fort de subir de nouvelles atteintes ?

Au moment même où il semble que nous entrions dans une nouvelle période de dépression financière et économique, l'Angleterre sort en quelque sorte restaurée de la longue crise qu'elle vient de traverser.

Sa situation financière est liquidée. La dépense totale des deux guerres d'Afrique et de Chine s'est élevée à 5 milliards 1/2. Néanmoins aujourd'hui, le budget de 1904 a pu être établi avec un excédent de recettes de 270 millions, l'income-tax est diminué, les cotes au-dessous de 4,000 francs sont exemptes d'impôt et le droit d'accise sur le blé est supprimé.

Telle est la récompense du long effort de la nation anglaise.

N'est-elle pas de nature à frapper les esprits français en leur mon-

trant que c'est par l'union de tous les partis concertée en vue de la prospérité économique et non par les querelles intestines et la persécution des personnes et des capitaux qu'on réalise le relèvement et la grandeur d'un pays.

Les fonds d'Etat autres que la rente française ont été fermement tenus, la situation de la politique générale extérieure étant de nature à soutenir leur cours. Les diverses assurances internationales de bon voisinage qu'échangent ou doivent échanger plusieurs des Etats européens, notamment le voyage du roi d'Angleterre, ont fortifié la confiance de la bourse.

On remarque bien, il est vrai, quelques difficultés sur certains points, comme au Maroc et en Orient, mais l'attitude des grandes puissances tend à faire supposer que tous les efforts seront tentés pour empêcher ces conflits de se généraliser. Ces considérations expliquent que le marché, sans chercher à faire bénéficier la cote d'un mouvement de reprise, qui aurait été peut-être intempestif, ait cependant témoigné de dispositions très résistantes.

L'*Extérieure* a réalisé une plus-value sensible. La Bourse n'a tenu compte à l'égard de cette valeur que d'une seule indication : la position de place. Les ventes spéculatives avaient été nombreuses ; en faisant monter un peu les cours, il était facile de créer un découvert vendeur de ferme et de primes. C'est ce qu'on a fait ; le mouvement une fois commencé devait forcément prendre des proportions assez marquées, et l'on a monté de 86 82 à 87 72.

Le change reste assez stable aux environs de 36 o/o. Il a plu en Espagne ; mais la pluie a-t-elle été assez abondante ? Si la récolte est bonne, c'est sinon l'amélioration du change, mais au moins son maintien aux environs du taux actuel qu'on peut prévoir. Sinon, la nécessité d'importation de céréales peut déterminer la hausse du change. L'*Italien* progresse de 103 05 à 103 60. Le *Portugais* passe de 31 40 à 31 55. Les fonds turcs ont été très indécis, les événements d'Orient étant tels qu'il eût été imprudent de n'y pas prêter attention. La *série C* finit à 31 42, la *série D* à 29 05. Les fonds brésiliens ont été fermes : le 4 o/o à 77 05 ; le *Funding* à 101 90. Le *Serbe* 4 o/o vaut 77 10.

Syndicats des Anthracites de Savoie. Nous prions les adhérents de ce Syndicat, qui ont l'intention de souscrire aux termes et conditions de notre dernière circulaire, de nous en aviser sans retard.

Syndicats de mines et ardoisières de l'Ariège et Port-Cros Réunis : Nous apprenons que la négociation engagée avec une maison anglaise pour la vente par traité valable pendant 3, 6 et 9 années de 100.000 bouteilles *par mois* d'eaux minérales de Port-Cros, au prix net de 41 centimes par bouteille, sur quai à Marseille, est sur le point d'aboutir. D'autre part, M. Martignat, ingénieur, chargé de la mise en marche de l'usine de Port-Cros, annonce qu'il travaille désormais industriellement et peut livrer au commerce des superbes carreaux naturels, polis, d'un incomparable grain et éclat au prix de 13 francs le mètre carré, sur quai à Toulon, carreaux 20 sur 20, soit 25 par mètre carré.

En Ariège, les travaux et les ventes se développent normalement. Des ingénieurs étrangers au Syndicat ont visité les chantiers et les concessions et en ont constaté avec une réelle surprise l'excellent état et l'étonnante richesse. Vers le 8 mai, M. Georges Soulage, ingénieur-conseil du Syndicat, se rendra sur les chantiers en compagnie de plusieurs personnes décidées à donner à la société le plus précieux concours. Nous aurons à revenir sur cette visite et sur ses conséquences.

Alliance de la Presse, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie BUSSIÈRE.

Charles Périn

CRÉATEUR DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE CHRETIENNE

Les idées politiques et économiques sont tombées, en France, dans une grande pauvreté et dans une particulière perversité. « Nous gardons la civilisation par les armes, disait Donoso Cortès ; nous allons à la barbarie par les idées. » On parle, comme d'une affaire sans conséquence, de la liquidation du vieux monde ; de la reconstruction, sur des bases nouvelles, de la famille et de la société. Refondre l'homme, satisfaire toutes les passions, établir le paradis sur la terre, il y a des gens qui croient facile de réaliser ce mirage. Croire que la vie est une épreuve, que la terre est une vallée de larmes, qu'il faut pour son salut embrasser la croix : des gens d'esprit, même parmi ceux qui ne sont pas dépravés, ne s'inclinent plus devant ce vieux dogmatisme de l'orthodoxie. Il est aisé de voir qu'en sortant de l'Evangile, on va tout de suite se précipiter dans les illusions. Si vous ne croyez pas, en effet, à la déchéance de l'homme et à la rédemption par Jésus-Christ, il est naturel que vous fassiez votre nid dans les sillons, quitte à chanter parfois, comme l'alouette, votre hymne au soleil.

L'état d'âme qui conduit au sensualisme et confine l'homme dans l'animalité, n'est pas seulement l'effet direct de la défaillance de la foi et de la déroute des mœurs chrétiennes ; il est encore la conséquence naturelle des idées morales, ou plutôt immorales que préconisa le XVIIIe siècle. Les hommes de ce temps-là, que leurs talents autorisaient à se croire de l'esprit, ne sont guère, au regard, je ne dis pas seulement de la religion, mais de la philosophie, que des âmes basses qui s'escriment à des rôles de charlatans. Buffon, avec ses phrases élégantes, ne voit guère dans l'homme que le roi des animaux ; Montesquieu explique les phénomènes de l'histoire par l'influence des climats et règle, par les degrés de la titude, la condition des fils de la terre ; Voltaire, démon d'es-

prit sans cœur, est avant tout, et n'est après tout, qu'un libertin qui sait écrire et qui aime à rire. Le plus pervers de tous, c'est Rousseau ; avec l'éducation d'Emile, il ne peut produire que des crétins ; avec les lettres de la nouvelle Héloïse, il fait des épicuriens ; et avec sa théorie du contrat social, Dieu mis hors du monde, il sème des générations de scélérats. Qu'on vante leur esprit, qu'on apprécie leur goût, soit ; mais impossible de contester sérieusement que ces hommes d'esprit, ces soi-disant philosophes, n'ont été dans leur pays que des bandits littéraires, les corrupteurs brevetés de l'avenir. — Je ne parle pas du troupeau qui les suivait et poussait leurs égarements aux dernières extrémités : c'est un ramassis ignoble de basses canailles. Et même Tircis et même Estelle et Némorin, tout ce beau monde enrubanné, n'aura qu'à jeter sa défroque pastorale, pour devenir un monde où grouillent les tricoteuses et les chourineurs.

Au XVIIIe siècle, l'esprit français avait séduit le monde civilisé et l'égarait. C'est à cette date que vous voyez naître une science nouvelle, l'économie politique. La famille et la société avaient eu, de tout temps, sous l'exercice de leur constitution morale et religieuse, un service matériel, un ensemble de doit et d'avoir, une économie totalisable dans un budget. Idée n'était point venue en aucun temps, en aucun pays, d'en faire une science séparée ; elle paraissait dominée par l'ordre moral et assurée sous son empire. Au XVIIIe siècle, on fait, de l'économie matérielle de la société, une science à part et même une science à mettre en tête, au pays de la vérité. Les vieilles idées dogmatiques paraissent avoir fait leur temps. Que vous dois-je, que me devez-vous ? Voilà le nouvel Evangile ; voici la loi et les prophètes de l'avenir. La production, la distribution, la consommation des richesses, c'est la charte constitutionnelle du monde nouveau. L'homme, dira bientôt un célèbre docteur, n'est qu'un tube digestif percé par les deux bouts. A ce tube, il faut des provisions pour charger son fourneau ; la science qui doit les lui fournir, est la mère-nourrice de l'humanité. Chapeau bas, peuples affranchis ; saluez la divinité nouvelle : *Incessus patuit dea.*

Voilà donc à peu près cent cinquante ans que l'économie politique a fait son entrée dans le monde. A son début, elle n'a qu'un souci, le bien-être ; qu'un moyen d'action, la matière ; qu'un but, l'assortir aux besoins de l'homme. En

France, elle est représentée par les physiocrates, par des hommes qui ne voient dans la société que le jeu des forces économiques, qui ne demandent que des richesses et se réservent de se faire, à eux-mêmes, une âme par leur industrie. Leur nom même indique ce qu'ils représentent, l'empire de la nature, la déification de la physique sociale. En Angleterre, Adam Smith, Ricardo, Mac-Culloch, tout en approfondissant certaines idées particulières comme la division du travail et la rente, ne s'élèvent guère au-dessus de l'horizon matériel. Leurs émules en France au XIXe siècle, particulièrement Jean-Baptiste Say, réputé le patriarche de l'économie politique, ne sont, suivant l'énergique expression de Bonaparte, que des *brasseurs de matière*.

L'économie de la société, réduite à la seule matière, pose bientôt, devant la conscience publique, la question formidable des riches et des pauvres. Jusqu'ici les économistes, ne voyant dans le monde qu'un engrenage implacable comme le destin, laissent écraser les victimes et traversent, en stoïciens, les crises de l'industrie. Mais ceux qui ont une âme s'apitoient sur le sort des victimes et veulent les arracher aux dents du Minotaure. Alors ils mettent en cause la propriété et rêvent du socialisme. Babœuf en avait fait une conspiration qui lui valut l'échafaud. La question, constatée par la mort de Babœuf, amena plus tard les rêves pantagruéliques de Fourrier et la conception du Christianisme industriel de Saint-Simon. Bientôt la France se passionnera pour ces théories, et vous verrez défiler le droit au travail de Louis Blanc, le communisme de Cabet, le *Circulus* humanitaire de Pierre Leroux, les fantaisies idylliques de Considérant, l'individualisme de Proudhon : toutes théories que Proudhon lui-même appelle les *rêves de la crapule en délire*.

Les théories prestigieuses et décevantes du socialisme eurent immédiatement, dans la société civile, un terrible contre-coup. Sous la République de 1848, l'invasion de la Chambre le 15 mai, l'insurrection de juin, des agitations dans la rue et dans le Parlement, marquent les incidents de cette guerre sociale. Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 y mit fin. Alors la dissolution, qui ne pouvait plus se poursuivre activement, se réfugia dans les livres. Pour prouver que l'avenir était au socialisme, Proudhon publia son livre : *La*

Révolution sociale démontrée par le coup d'Etat du 2 décembre. A l'entendre, l'empire ne pouvait être qu'une étape, un acheminement à la liquidation du vieux monde, à l'installation d'un monde nouveau, exclusivement occupé d'économie politique. A voir ce qui se passe aujourd'hui, on peut croire que le célèbre socialiste ne se trompait pas beaucoup. L'empire tombé, c'est l'anarchie et le socialisme qui prennent sa place, c'est la Commune qui vient, à la lueur de l'incendie, expliquer l'apocalypse des nouveaux cieux et de la nouvelle terre. Et puis, après une courte période de tâtonnements politiques, la révolution se présente comme solution du problème social, et pendant que le collectivisme esquisse ses programmes, la guerre à l'Eglise catholique montre le parti révolutionnaire acharné à sa ruine, pour préparer une place libre aux constructions de l'avenir.

La question actuelle se réduit à ces trois points : 1° Que l'économie politique, entendue dans un sens exclusivement matériel, est la propre formule et l'application sociale du sensualisme; 2° que le sensualisme, accepté comme loi suprême de l'ordre social, pose la question des riches et des pauvres, du travail et du capital, de l'ouvrier et du patron ; 3° que cette question, entendue dans le sens révolutionnaire, ne peut se résoudre que par l'anarchie, le collectivisme et l'internationalisme.

Que l'économie politique, entendue dans le sens libéral, avec le mot d'ordre : *Laisser faire, laisser passer*, ait été la préface de ce gâchis, confus et désespérant, cela est hors de doute. Pour être juste envers les personnes, il faut dire que nombre d'économistes, dans les derniers temps, avaient aperçu le péril et pris leur précaution pour l'écarter. Les uns voulaient réduire l'économie à la pure spéculation et laisser à la police d'Etat la discipline des mœurs ; les autres, Michel Chevalier, Rossi, Bastiat, préparaient la réforme ou au moins la transformation de cette science et descendaient dans l'arène pour combattre le socialisme. L'académie des sciences morales et politiques, en présence du gouffre béant, voulut elle-même, par une série de petits traités, rasséréner l'esprit public et maintenir l'ordre dans les consciences. En louant ces efforts, nous constatons leur insuccès et leur défaut de logique. « Le socialisme, disait Donoso Cortès, est fils de l'économie politique, comme le vipereau est fils de la vipère. »

Quand la maison brûle, on n'éteint pas l'incendie en mettant de l'huile dans les pompes ; et quand les frères ennemis s'entretuent, on ne cicatrise pas les plaies en versant sur les déchirures quelques gouttes de vitriol.

Maintenant il faut revenir sur nos pas et à notre sujet.

Lamennais, à l'époque de sa réaction très énergique contre le gallicanisme, ne se dissimulait pas que le gallicanisme avait empoisonné tout l'ordre social ; son vaste esprit avait conçu le dessein d'une réforme générale ; et, dans cette réforme, la restauration de la science économique avait sa part. Lamennais avait partagé, à ses disciples, toutes les provinces du royaume de la vérité. A l'un, il avait donné la théologie dogmatique et morale ; à l'autre, le droit canon et la liturgie ; à celui-ci, l'histoire de l'Eglise ; à celui-là, les sciences et les arts ; à d'autres, la philosophie naturelle, les traditions des Gentils, la mythologie. Dans ce partage, l'économie politique était échue à Charles Decoux, celui-là même qui ouvrit, avec Lacordaire et Montalembert, l'école libre. Charles Decoux s'y appliqua quelque temps ; il publia des fragments de son œuvre restauratrice, dans l'*Université Catholique* de Bonnetty. Un peu plus tard, s'étant marié à une femme riche, il fut perdu pour la haute science. Alors, il transmit à un disciple l'œuvre qu'il abandonnait ; le restaurateur, le créateur de l'économie politique chrétienne, c'est l'homme dont nous venons parler, Charles Périn.

I

BIOGRAPHIE

Henri-Xavier-Charles Périn naquit à Mons, en Belgique, le 25 août 1815 ; sa famille appartenait à l'administration et à la magistrature. Au sortir des écoles primaire et secondaire, il étudia le droit et l'économie politique à Louvain. Docteur, il exerça quelques années au barreau de Bruxelles ; puis fut nommé, en 1844, par l'épiscopat belge, professeur à l'Université catholique, dont il avait été l'un des plus brillants élèves. Chargé d'abord du cours de droit public, il fut, l'année suivante, sans quitter cette chaire, appelé à la chaire d'écono-

mie politique. Dans les desseins de Dieu, il devait occuper cette chaire par son enseignement et l'illustrer par ses écrits, pendant une quarantaine d'années. Ce professeur, chargé d'années et de mérites, vit encore ; cette circonstance ne nous permet pas de franchir le mur de la vie privée. En le louant autant que le veut notre estime et autant que le prescrit notre parfait accord sur les principes et les pratiques de l'intransigeance doctrinale, nous craindrions de paraître nous louer nous-même. Grand homme de bien, également habile dans l'art de parler et d'écrire, poussant les principes dans toutes leurs légitimes conséquences, soldat dans la vie civile, il mourra comme il a vécu, fidèle jusqu'au dernier soupir aux deux grandes causes de l'Eglise et de la patrie.

Au cours de son enseignement universitaire, le professeur ne se contenta pas d'enseigner ; il voulut, comme le veulent les hommes profondément convaincus, immortaliser ses doctrines par ses ouvrages. Voici la nomenclature de ses œuvres :

1° *Les économistes, les socialistes et le christianisme*, in-8° d'environ 200 pages, 1849.

2° *Du progrès matériel et du renoncement chrétien*, in-8°, 1850.

3° *De la richesse dans les sociétés chrétiennes*, 2 vol. in-8°, 1861.

4° *Les lois de la société chrétienne*, 2 vol. in-8°, 1875.

5° *Des doctrines économiques depuis un siècle*, un vol. in-12 de 350 pages, 1880.

6° *Mélanges de politique et d'économie*, 1 vol. in-18 de 514 pages, 1883.

7° *Le patron*, sa fonction, ses devoirs, sa responsabilité, 1 vol. in-12 de 190 pages, 1886.

8° *L'ordre international*, 1 vol. in-8°, 1888.

9° *Premiers principes d'économie politique*, 1 vol. in-12, 437 pages, 1896.

10° Plusieurs brochures sur l'usure et la loi de 1807, sur le socialisme chrétien, la corporation chrétienne et le modernisme dans l'Eglise d'après les lettres de Lamennais.

En présence de cette collection d'ouvrages originaux, tous produits de la même pensée : Déduire des lois de l'Evangile les règles d'une sage économie politique, nous aurons deux choses à faire : Recueillir les jugements qu'en ont portés

Pie IX et Léon XIII, puis justifier, par une analyse démonstrative, les appréciations des Pontifes romains.

Voici d'abord le jugement de Pie IX :

A notre cher fils Charles Périn, professeur de droit public et d'économie politique à l'Université de Louvain.

PIE IX, PAPE

Cher fils, salut et bénédiction apostolique,

« Les choses que vous Nous avez dites, cher fils, lorsque vous vous êtes trouvé en Notre présence, touchant les principes qui vous guident, aussi bien que les doctrines que vous avez exposées dans plusieurs écrits, témoignent clairement que toujours vous avez cru et enseigné que le bonheur des peuples a pour fondement la justice, dont la règle nous est donnée par la loi divine ; que cette loi divine est la sauvegarde des droits des souverains et de la vraie liberté du peuple, et qu'elle-même est inviolablement gardée par l'Eglise et par ce Siège apostolique ; que, par conséquent, il faut considérer comme de perfides ennemis des princes et des peuples ceux qui tentent de soustraire au souverain domaine de Dieu les lois et les empires, ceux qui voudraient briser les liens qui unissent la puissance spirituelle et la puissance civile, ou bien encore ceux qui essayent d'imposer des entraves au souverain Pontife dans le libre exercice de sa charge suprême.

« Telles sont les vérités que, de nouveau, vous vous êtes efforcé de faire comprendre dans un écrit récent, ayant pour titre *les Libertés populaires*. Dans cet écrit, vous marquez avec votre netteté habituelle, le vrai caractère de la liberté ; vous faites voir comment elle comporte des développements et des modes divers, suivant la diversité des âges, et suivant la diversité des formes de la société chez les différents peuples ; vous montrez comment la pratique de la liberté peut être viciée soit par la licence des passions, soit par les fausses doctrines ; enfin, vous appuyant à la fois sur la raison et sur l'expérience, vous cherchez à ramener à la vérité les esprits qui s'en écartent, et, remontant à la cause des maux présents, vous vous appliquez à y apporter le vrai remède. Dieu seul peut dissiper les ténèbres de l'erreur qui obscurcissent les esprits ; qu'il lui plaise de favoriser votre entreprise. Quant à Nous, assurément, Nous avons reçu avec un sentiment de grande satisfaction ce travail, dans lequel Nous voyons un nouveau gage de la fermeté de votre foi.

Quant au jugement de Léon XIII, voici ce que nous trouvons en tête d'un mémoire intitulé : *Rome* et *Louvain :* « M'étant rendu à Rome au mois de juillet 1881, sur le désir que le Pape m'avait fait exprimer par un prélat de sa cour,

je recueillis, de la bouche de Sa Sainteté lui-même, l'approbation la plus complète pour mes doctrines. Les cardinaux et les théologiens avec qui je me trouvais en relation par ordre de Sa Sainteté, furent unanimes à déclarer que mes écrits étaient *hors de toute contestation.* »

Cette déclaration de l'auteur suffit à la probité de l'histoire.

II

LA SITUATION DE LA BELGIQUE

Avant d'aborder le compte rendu des ouvrages de notre auteur ; il faut mentionner brièvement les incidents de son existence.

Vous voyez passer chaque jour à la même heure, avec le même calme, le professeur qui se rend à son cours ; vous dites : Voilà un homme bien tranquille. Vous exprimez une illusion commune ; vous supposez aux autres une paix que vous n'avez point. La vérité, c'est que personne ne la possède, cette bienheureuse paix. Nous avons tous à résoudre, dans notre esprit, le problème assez mystérieux de l'existence humaine. Notre intelligence, aux prises avec ce problème, y travaille pendant toute la durée de notre vie. A la vérité, les hommes appliqués aux travaux musculaires et aux arts mécaniques, trouvent, dans leurs occupations, une distraction et un moindre souci. Parfois même la fatigue du corps va jusqu'à la suppression de l'exercice de la pensée. Mais les hommes dont la vie est surtout intellectuelle ont, au cerveau, le foyer de leur puissance. Le cerveau est, comme l'esprit, toujours en activité, parfois en ébullition. Par la continuité du travail, le cerveau résorbe en lui toutes les forces de l'organisme. Cœur et bras, tout se ramène au cerveau, s'y concentre et s'y épuise. Le cerveau, dans cette hypertrophie de vitalité, devient le tourment de l'existence humaine. Une tempête dans un crâne, ce n'est pas une figure de rhétorique ; c'est un fait permanent et universel.

Ce n'est pas tout. Aux craintes et aux soucis du dedans s'ajoutent les combats du dehors. Fussiez-vous relégué dans la solitude, du moment que vous exprimez votre pensée,

vous entrez dans le tourbillon de toutes les agitations humaines. Les penseurs gouvernent le monde ; mais, pour s'en disputer l'empire, ils s'accordent peu et sont presque toujours sous les armes. En vain, votre barque est amarrée à un rivage désert, dans une oasis obscure, les vents sauront bien la détacher, la mener en pleine mer et la jeter dans les ouragans. Il ne faut ni s'en étonner, ni s'en plaindre. C'est le sort de tous ceux qui pensent profondément. Non seulement ils sont des athlètes ; les passions veulent encore les avoir pour victimes. Contre eux volontiers elles se coalisent et cherchent encore plus à écraser le rameur qu'à briser la barque. Ne vous troublez point, homme de peu de foi. Il y a un Dieu au ciel et une vérité sur la terre. Cette vérité, du moment que vous la défendez, elle fera votre force ; et le Dieu que vous servez en le défendant saura vous ménager des triomphes. Et quand encore vous n'en remporterez aucun, ne savez-vous pas que le Verbe incarné, la vérité substantielle, après avoir passé en faisant le bien, a été crucifié au Calvaire ; du haut de ce gibet, l'Evangile a vaincu le monde. Ce fait historique est la prophétie du ciel sur les béatitudes des auteurs.

Ceci dit, venons au fait.

La Belgique est un petit Etat. Sous Napoléon, elle était incorporée à l'Empire ; en 1814, elle fut rattachée politiquement aux Pays-Bas. Le roi Guillaume lui donna une Constitution, soi-disant libérale, où était inscrite l'égale protection des cultes. Cette disposition, introduite depuis peu dans le système général des lois de l'Europe, n'était pas applicable rigoureusement à la Belgique, pays complètement catholique, où il ne se trouvait que 10.000 dissidents. Depuis la conversion des Belges au Christianisme, jamais on n'avait introduit cette dangereuse nouveauté, dans ces provinces, que par la violence. L'empereur Joseph II avait essayé inutilement de l'y maintenir. La tyrannie du gouvernement français l'avait établie en théorie ; s'il n'en résulta aucun trouble religieux, c'est que le chef de l'Etat ne protégeait pas plus la communion protestante que l'Eglise catholique ; mais après le renversement de cette puissance, l'Eglise de Belgique recouvra tous ses droits religieux. Par arrêté du 7 mars 1814, le gouvernement général de la Belgique avait déclaré « qu'il maintiendra inviolablement la puissance spirituelle et la puissance temporelle dans leurs bornes respectives, ainsi qu'elles sont

fixées par les *lois canoniques* et les *anciennes lois* constitutionnelles du royaume ».

En édictant les libertés constitutionnelles des cultes, de la presse et l'égale admission de tous les citoyens à tous les emplois, le roi Guillaume violait donc les lois de l'Eglise et de l'Etat; il agissait ainsi, suivant la phraséologie libérale, dans l'intérêt de la liberté et du progrès; mais il mettait de côté les volontés expresses de la majorité de la nation, compromettait son avenir et sacrifiait les droits sacrés de la sainte Eglise. Au fait, il n'est pas vrai que toutes les religions soient bonnes, qu'on puisse également se sauver dans l'une ou dans l'autre. L'admissibilité de tous à tous les emplois fait que les intérêts de l'Eglise, ses lois, sa morale, sa discipline tomberont entre les mains de ses ennemis, toujours empressés à les trahir. Conséquences d'autant plus funestes que le gouvernement démocratique détruit la notion de toute espèce de droit, et quand il ne vient pas à la suite de l'athéisme, il l'enfante. La souveraineté du peuple, représentée au Parlement par une majorité, se croit le droit de changer et de modifier, comme il lui plaît, la religion du pays. Il suit de là manifestement que la démocratie, qu'on nous représente comme le terme extrême de la liberté, n'est que le dernier excès du despotisme; car, quelque absolu qu'on le suppose, le despotisme d'un seul a pourtant des limites, le despotisme de tous n'en a point.

Guillaume des Pays-Bas, fidèle aux aberrations révolutionnaires, ordonna que ses sujets belges devraient prêter serment à la Constitution libérale. Les évêques belges, par un *jugement doctrinal*, déclarèrent illicite la prestation de ce serment. « C'est pour remplir un des devoirs les plus essentiels de l'épiscopat, visant les évêques, que nous avons jugé nécessaire de déclarer qu'aucun de nos diocésains respectifs ne peut, sans *trahir* les plus chers intérêts de sa religion, sans se rendre coupable d'*un grand crime*, prêter les différents serments prescrits par la Constitution, par lesquels on s'engage à observer et à maintenir la nouvelle loi fondamentale, ou à concourir au maintien et à l'observation de la dite loi. »

Les ministres crurent pouvoir rassurer certains membres des Etats généraux en disant que la prestation du serment pouvait se faire avec telle *vinculation ou réserve* que dicte-

rait la conscience. Le roi écrivit, dans un sens analogue, pour rassurer le prince de Méen, ancien évêque de Liège ; le prince prêta donc le serment avec certaines restrictions, d'ailleurs mal expliquées et insuffisantes. Le pape Pie VII le blâma et lui refusa même ses bulles pour le siège métropolitain de Malines. Pour obtenir ses bulles, le prince de Méen dut prêter un nouveau serment avec toutes les clauses et réserves admises par la Chaire apostolique. De la limitation apportée par le Saint-Siège, il suit que la protection jurée au profit des dissidents n'a pour objet que la sécurité de leurs personnes et de leurs intérêts civils. En d'autres termes, le serment est restreint à la tolérance, telle qu'elle est entendue et justifiée, en certain cas, par les canonistes, tolérance qui n'est nullement la protection au point de vue sectaire, encore moins une protection égale à celle qui est due à l'Eglise catholique.

De 1815 à 1828, les griefs des catholiques s'accumulèrent, et en 1830 la Belgique se sépara politiquement des Pays-Bas. Qui le croirait ? La Belgique affranchie s'inspira elle-même et aggrava encore la Constitution qu'elle avait repoussée en 1815 ; elle proclama, dans un accès de fièvre, la liberté de pensée, de conscience, de presse, de culte ; séduite par les doctrines de Lamennais, elle crut le Christianisme, assez fort par son principe divin, pour braver et vaincre toutes les puissances de l'enfer. C'était établir en Belgique un foyer d'irréligion et d'impiété ; on doit le regretter avec d'autant plus d'amertume que les catholiques, en 1830, eussent pu restreindre les libertés accordées aux dissidents ; ils eussent pu même les supprimer. Les ecclésiastiques, présents au congrès, sont bien coupables de s'être prêtés à ce crime contre leur patrie. Par suite, la mort de la Belgique catholique n'était plus qu'une affaire de temps ; à moins que, par la grâce de Dieu, sous l'action du temps et à l'école du malheur, l'opinion publique ne se transforme, n'amène à reconnaître les vrais principes sociaux et à les faire respecter.

Nous ne dérogeons pas aux justes doctrines. « Que si, dans un Etat, la religion vraie et divine n'existe pas seule, si le refus fait par le prince de tolérer les autres religions peut compromettre la tranquillité de ses Etats et l'exposer lui-même à perdre sa couronne, ou seulement à souffrir une notable diminution de son autorité sur les peuples, il peut les to-

lérer en effet pour le bien actuel et immédiat de ses sujets. L'Eglise catholique l'a toujours entendu ainsi, parce que, dans ce cas, la tolérance civile n'implique pas une déclaration d'indifférence pour toutes les religions et suppose seulement que telle ou telle mesure civile en faveur de la religion catholique, serait alors nuisible à la société, et, par conséquent, à la religion[1]. »

Il y a donc une tolérance, dictée par des circonstances impérieuses, pour le bien même de la religion. Mais qu'on y prenne garde ! il ne s'agit pas d'une tolérance de fait accordée à telle ou telle classe de dissidents, qui, de leur personne, ne sont point en cause ; il s'agit d'une déclaration générale, absolue, insérée dans le droit public d'une notion chrétienne, à la requête, non des dissidents, mais des libres penseurs, portant que les sectes seront protégées ni plus ni moins que si elles étaient la vraie religion. Entre la tolérance, telle qu'elle a été entendue, jusqu'aux temps modernes, par les canonistes et les jurisconsultes, et la tolérance actuelle qui implique une égale protection et un égal mépris, il y a une énorme distance, et, la supprimer, c'est confondre toutes les notions.

Ce fut là, en 1830, la faute et le crime du libéralisme belge. Et ce qui étonnera éternellement l'histoire, c'est que ce clergé, si justement susceptible, contre les présents du roi calviniste des Pays-Bas, désarmera en présence de la Constitution de 1830. Bien plus, il se trouve, dans son sein, des autorités pour entendre, dans un sens latitudinaire, les restrictions des théologiens. Le serment prêté à cette Constitution ne doit pas s'entendre seulement dans le sens traditionnel de la doctrine catholique, mais dans le sens de l'ordre civil. C'est-à-dire que les libertés constitutionnelles constituent un ordre social légitime, solide et durable, tandis que, partout où elles sont proclamées, elles ne servent avec le temps et le concours des passions, qu'à détruire l'ordre social pour avoir méconnu l'ordre religieux.

On ne peut donc pas, étant catholique, être libéral, pas plus qu'on ne pouvait autrefois être gallican; je cite, en faveur de cette conclusion, une lettre de Veuillot :

« NE SOYEZ PAS GALLICAN !

[1] Mgr DONEY, *Lettres et mandements*, p. 496.

« Tirez-vous de ce pays d'ergoterie, de mesquinerie et de taquinerie ; quand Dieu vous offre l'espace, ne vous rencoignez pas. Le gallican est un rencoigné, un oiseau qui renonce au vaste champ de l'air pour se donner le lustre d'habiter une petite cage où il sifflotte quelques notes d'une chanson mal tolérée qui détonne au milieu de l'harmonie universelle ; et s'il osait achever la chanson, alors la cage se fermerait et le pauvre oiseau serait reclus, c'est-à-dire exclu.

« Le gallicanisme a été très subtilement inventé pour pousser insensiblement le prince sur l'autel et le Pontife dans l'antichambre. Protestantisme, anglicanisme, gallicanisme, popisme, ce sont des nuances de la même mauvaise chose. Le dernier couplet de la chanson gallicane, c'est que Dieu a un maître qui est l'homme, et vous voilà tout de juste au *guéroultisme*. Faites-y bien attention. L'homme qui croit que Dieu a un maître devient tout de suite esclave de ce maître qui devient une brute. Le culte de César aboutit au culte du singe. Ce n'est qu'une affaire de temps et, aux jours où nous sommes, de peu de temps. »

III

LES PREMIERS DISSENTIMENTS

A ses débuts et pendant longtemps, notre professeur ne se mêla point aux affaires de Belgique. La jeunesse l'inclinait à la modestie ; sa profession l'obligeait au travail, à ses études d'approfondissement que poursuivent toujours les esprits bien doués. Petit à petit, les ailes poussent ; parfois aussi le bec et les ongles. La circonstance décisive, pour Charles Périn, fut le voyage à Rome en 1868. Pie IX était un pontife d'un sens très élevé et d'une résolution très militante ; il n'avait pas d'autres protocoles que le *Credo* et les commandements de Dieu, pas d'autre diplomatie que les longues prières devant son Crucifix. Aux écrivains, il était très accueillant ; volontiers il les poussait au combat ; et n'eût-il rien commandé, il suffisait d'entendre pour se sentir des verges pousser aux mains. Avec sa nature droite et généreuse, Périn ne pouvait faire exception ; lui aussi sut se dire qu'il fallait être un bon

soldat du Christ. Le nonce Cattani l'encouragea fort dans ces dispositions. L'évêque de Namur, Gravez, avec qui il avait soutenu les bonnes doctrines, lui fit même un cas de conscience de lutter sur le terrain universitaire. L'occasion qui lui mit l'épée à la main fut la fondation des *Croisés de Saint-Pierre*, par le comte Joseph de Hemptinne, de Gand. Cette idée d'une croisade à l'intérieur marque un coup d'œil sûr et une généreuse résolution.

L'association est une force ; elle ne se constitue pas seulement par l'addition des unités, mais par l'échange de leur puissance électrique. Cette puissance résulte des doctrines, des intérêts à servir, du zèle qu'on met à les défendre, cela demande de l'abnégation. Sur la question de la déférence aux évêques dans l'action politique, spécialement sur le terrain électoral, la plupart des membres des *Croisés* se séparèrent de leur directeur. Sur les conseils du Nonce apostolique, il se forma une autre association, qui se nomma la *Confrérie de Saint-Michel*. L'idée était la même : dans la première, on avait mis la croix sur son écu ; dans la seconde, on s'armait de la lance de l'archange pour percer la gueule du démon, coup le plus efficace pour prévenir ses morsures ou arrêter ses ravages. Les confrères en saint Michel choisirent Charles Périn pour leur président. Dès lors, le nouveau président fut mêlé plus que jamais aux difficultés de l'action catholique, sur le terrain libéral de la Constitution belge. La tâche n'était pas au-dessus de ses forces : à un sens très droit, à un esprit très pénétrant il joignait une énergie égale à ses convictions. La nécessité, plus d'une fois, lui fit un devoir d'inspirer, aux défenseurs des doctrines romaines en Belgique, une certaine direction et de stimuler vivement leur zèle.

La Belgique était alors le grand champ des expérimentations libérales. Depuis 40 ans, les Belges avaient inscrit, dans leur Constitution, spontanément et follement, tous les principes du libéralisme, c'est-à-dire de la destruction. Leurs constituants avaient été pris de la fièvre révolutionnaire et s'étaient laissé prendre aux prédications insensées de Lamennais dans l'*Avenir*. On avait alors une telle horreur de l'ancien régime et un tel goût du nouveau, qu'on perdait la tête et quelquefois plus. Mais la fièvre passe et le bon sens réclame ses droits. Il fait vivre, vivre dans le travail, la concorde et la paix. Et, pour toutes ces vertus, il faut des prin-

cipes solides et des pratiques assorties aux principes éternels. Les Belges, avec leur foi, ne demandaient pas mieux que de céder à ces exigences ; mais la Constitution était là : il fallait se battre, au moins pour la forme. Les évêques, corps religieux essentiellement politique, s'aperçurent qu'on allait à la dérive et, pour conjurer la dissolution, fondèrent l'Université catholique de Louvain : c'était une inspiration de la sagesse même. Les libéraux, sous l'impression de l'impiété, qui fait le fond de leur symbole, fondèrent, à Bruxelles, une Université libre, ou si l'on veut libertine, et, pour dire le mot propre, nihiliste, livrée à toutes les tempêtes de l'anarchie intellectuelle, ne pouvant avoir que l'unité de la haine. Dès lors le libéralisme, soutenu à Bruxelles et à Gand, se porte à toutes les extrémités des aberrations doctrinales ; les catholiques ne parurent pas opposer, à ces écarts et à ces attentats, le radicalisme intransigeant de la vérité orthodoxe. Les historiens, les philosophes, les politiques, se réclamèrent volontiers des *gueux*, appellation que la provenance historique n'autorisait pas, mais que leur vertu, sujette aux éclipses, devait accepter ; les politiques, chrétiens et conservateurs, s'essaient à les combattre et souvent y réussissent par les habiletés de la stratégie et les bonnes fortunes de l'appel au peuple ; nous n'avons pas à raconter cette histoire.

Le côté le plus beau de l'histoire contemporaine de Belgique, c'est le côté religieux. En 1860, lorsqu'il fut évident que la révolution voulait détruire le pouvoir temporel des Papes, des légions de Belges accoururent à la défense de leur père en Dieu. Rien ne prouve mieux combien ce peuple avait, dans les réserves de sa foi et de sa vertu, de forces d'avenir. Les Belges se mirent jusqu'en 1870 au service pontifical. Pour la croisade à l'intérieur, ils avaient leurs confréries et fondèrent des congrès. Dans ces congrès, Guillaume Verspeyen et Cartuyvels se firent, à force de bon sens et d'esprit, une illustration de bon aloi. Les concours du libéralisme gâtèrent ces congrès en venant y pondre leurs œufs ; le cardinal Wisemann, présent à l'un de ces congrès, se crut obligé à des observations critiques ; Pie IX mit le hola ; Charles Périn s'était déjà retiré, ne voyant rien de bon à espérer de ces divagations éloquentes sans doute, mais peu raisonnables et mal fondées en doctrine. A l'Université de Louvain même, tout n'avait pas droit ; le professeur Uboghs, incliné vers l'ontologisme,

fut deux fois repris officiellement par le Saint-Siège. Le recteur Laforêt, esprit plus distingué, avait rendu d'importants services ; son prédécesseur, appliqué à l'hagiographie locale, avait opposé les saints flamands aux gueusards de terre et de mer. Mais évidemment la Belgique, comme tout peuple livré au libéralisme, ressemble à la femme du patriarche ; elle a deux enfants dans son sein ; de ces enfants naissent deux familles contraires, hostiles, qui se combattent à mort : c'est leur secret pour préparer l'avenir.

Au point de vue religieux, l'homme qui domine tout, c'est l'archevêque de Malines. La prééminence de métropolitain n'ôte rien au mérite des autres évêques ; je dirais plutôt qu'elle l'augmente. A cette date nous pouvons citer spécialement Malou, savant évêque de Bruges. Nous savons que le prince de Méen n'avait pas été un modèle ni de clairvoyance doctrinale, ni n'énergie patriotique. Engelbert Stercks, sur ce même siège, homme d'ailleurs bien méritant, s'était abusé sur le sens exact des documents politiques et avait incliné un peu à gauche. Victor-Auguste Deschamps, simple rédemptoriste, qui devint évêque de Namur, archevêque de Malines, cardinal de la Sainte Eglise, était surtout un orateur ; mais il ne dédaignait pas d'écrire. On lui doit quelques brochures populaires et des volumes de plus forte contenance, notamment : Le *Christ et les Antéchrists*, ouvrage où il réfute la christologie insensée des novateurs allemands ou dignes de l'être ; et *Entretiens sur un essai de démonstration de la vérité catholique*, en réponse à la théologie libérale et laïque du prince Albert de Broglie, homme d'ailleurs infaillible, surtout lorsqu'il se trompait et donnait des leçons à l'Eglise. Où Victor Deschamps prévalut avec plus d'avantage ; c'est quand il aborda la thèse de l'infaillibilité et fut mis dans la nécessité de se défendre contre Gratry et Dupanloup. Deschamps n'a pas la science victorieuse d'un Guéranger ; il ne paraît pas même très fort en haute théologie ; mais il triomphe de ses bruyants adversaires par la décision du bon sens, le calme de l'esprit, la force des arguments et la grâce du discours.

Le cardinal Deschamps, instruit et zélé comme il était, ne pouvait pas s'abuser sur la grande erreur du temps : il écrivit deux lettres, l'une sur le libéralisme, l'autre sur les catholiques libéraux. En général, c'est bien touché et appuyé de documents décisifs. Entre écrivains strictement orthodoxes,

la question n'est pas de savoir si l'Etat peut et doit tolérer certains maux dans le corps social : tout le monde est d'accord là-dessus ; mais s'ils déterminent *exactement* le sens du serment qui astreint les consciences à observer la Constitution. Sur ce point il y a une lettre du directeur général du culte catholique au royaume des Pays-Bas, Gonbau. Gonbau écrit : « D'après les principes, tout serment doit être prêté d'après *l'intention* de celui qui le défère, *juxta mentem petentis ;* le fonctionnaire, qui prête purement et simplement le serment dont il s'agit, est et ne peut être censé le prêter que sous *le rapport civil.* Par conséquent, toute *clause restrictive, toute addition*, toute *rétractation* qu'on exige de ceux qui ont prêté ce serment, sont non seulement hors de saison, mais sont *inconvenantes* par la raison qu'elles *altèrent*, qu'elles *combattent*, qu'elles *détruisent* même le *sens* dans lequel le serment a été déféré, et par conséquent le *sens dans lequel il a été prêté.* » Cette lettre est un chef-d'œuvre de phraséologie et de perfidie. Pour la traduire simplement en français : Le serment à la constitution est pris dans le sens civil, la constitution étant un document de cette nature ; et comme elle est hérétique et qu'on lui prête serment sans réserves, on prête serment à l'hérésie. Plusieurs dignitaires de Belgique s'y laissèrent prendre.

La catholique Belgique n'était donc pas tant dans le faux que dans le vague ; mais à la faveur du vague et des nébuleuses, le diable tendait ses fils et tissait sa toile. Pour dissiper les nuages et conjurer les périls, un groupe de jeunes catholiques résolurent de publier un journal intransigeant, intitulé : *La Croix*. L'intransigeance de cette *Croix* n'allait certainement pas à contester la thèse traditionnelle de la tolérance ; mais à la restreindre dans ses justes bornes. Les bornes, c'est ce que ne voulaient pas ces âmes, généreuses peut-être, mais certainement mal éclairées, qui se ruaient avec des enthousiasmes saugrenus, à l'admiration des libertés constitutionnelles. La *Croix* avait donc sa raison d'être et pouvait rendre un grand service. En combattant *mordicus* le catholicisme libéral, elle devait dissiper les incertitudes et éliminer les poisons.

Ces faits n'échappaient pas à la clairvoyance de Pie IX. Lui qui avait fait, contre le catholicisme libéral, le serment de destruction, ne manquait aucune occasion de poursuivre son

dessein. Quand le Pontife sut qu'il s'établissait, en Belgique, une fédération générale des cercles catholiques, il écrivit à leur président le 8 mai 1873 :

« Ce que nous louons le plus dans cette entreprise pleine de piété, c'est que vous êtes, dit-on, rempli d'aversion pour les principes *catholiques libéraux*, que vous tâchez de déraciner des intelligences, autant qu'il est en votre pouvoir. Ceux qui sont imbus de ces principes font, il est vrai, profession d'amour et de respect pour l'Eglise et *semblent* consacrer à sa défense leurs talents et leurs travaux ; mais ils s'efforcent néanmoins de *pervertir* sa doctrine et son esprit ; et chacun d'eux, d'après la diversité de ses goûts et de son tempérament, incline à se mettre *au service de César* ou de ceux qui revendiquent *des droits* en faveur d'une *fausse* liberté. Ils pensent qu'il faut absolument suivre cette voie pour enlever *une cause de dissensions*, pour *concilier* avec l'Evangile le *progrès* de la société actuelle et pour rétablir l'ordre et la tranquillité, comme si la lumière pouvait coexister avec les ténèbres et comme si la *vérité ne cessait pas d'être la vérité* quand on la détourne violemment de sa véritable signification et qu'on la dépouille de la fixité inhérente à sa nature. Cette erreur, pleine d'embûches, est plus dangereuse qu'une inimitié ouverte, parce qu'elle se recouvre du *voile spécieux* du zèle et de la charité ; et c'est assurément en vous efforçant de les combattre, et en mettant un soin assidu à en éloigner les simples, que vous extirperez la *raison fatale* des désordres et que vous travaillerez *efficacement* à produire et à entretenir l'union étroite des âmes. Sans doute, ce n'est pas vous qui avez besoin de ces avertissements, vous qui adhérez avec un dévouement si absolu à tous les documents émanés de ce Siège apostolique, que vous avez vu condamner, à *différentes reprises*, les principes libéraux ; mais le désir même de faciliter ses travaux et d'en rendre des fruits plus abondants nous a poussé à vous rappeler le souvenir d'un point si important. »

L'année suivante, le 21 mai 1874, le même Pontife adressait à la *Croix* de Bruxelles de plus explicites encouragements : « Vous faites justement remarquer, cher Fils, que le renversement de l'ordre religieux et politique est amené, encouragé et propagé, par l'apostasie d'un grand nombre, par les *transactions si fréquentes* aujourd'hui entre la vérité et l'erreur ou par la *pusillanimité* de la plupart ; vous faites voir qu'il

n'y a pas d'autre arme à employer, pour repousser l'invasion du désordre, que la force de la vérité, qu'il faut absolument chercher là où le Christ a établi la Chaire de Vérité... C'est pour nous un devoir de louer le dessein que votre lettre nous fait connaître, et auquel nous avons appris que votre journal répond pleinement, à savoir : de produire, de répandre, de mettre en lumière, de faire pénétrer dans les esprits tout ce que le Saint-Siège a enseigné contre les doctrines coupables, ou contre les doctrines pour le moins fausses et reçues en plus d'un lieu, notamment contre le libéralisme catholique, qui tâche de concilier la lumière avec les ténèbres, la vérité avec l'erreur. Sans doute, vous avez entrepris une lutte très rude et très difficile, puisque ces *doctrines pernicieuses*, qui *ouvrent le chemin* à toutes les entreprises de l'impiété, sont, en ce moment, soutenues avec violence par tous ceux qui se glorifient de favoriser le prétendu progrès de la civilisation ; par tous ceux qui, professant *extérieurement* la religion, mais n'ayant pourtant pas son véritable esprit, parlent partout et très haut de paix, alors qu'ils ignorent *la véritable voie* de la paix, attirant à eux, par ce procédé, le nombre très considérable des hommes que séduit l'amour égoïste du repos. »

La *Croix*, ainsi confirmée par le Pape, pouvait faire grand bien en Belgique ; mais plus sa mission était nécessaire, plus son œuvre était clairvoyante et courageuse, plus sa tâche devenait difficile. Le signe particulier des catholiques libéraux, c'est une grande susceptibilité de l'épiderme. Quand ces théophilanthropes d'une nouvelle manière forment troupe et se sentent piqués, ils poussent des cris comme des oies qu'on plume ; et le seul cataplasme efficace pour les blessures qu'ils ont à la peau, c'est l'arrêt de mort de leurs critiques. Libéraux d'étiquette, despotes au fond, rien que la mort n'est capable d'expier les forfaits commis contre leurs peu sacrées personnes. Or, ils estiment à forfait tout jet de lumière jeté à profusion sur leurs propres yeux. La *Croix*, il faut le dire à son honneur, eut le noble courage de multiplier ces crimes.

Dans ces conjonctures, Charles Périn fut conduit à prendre plus d'une fois une attitude plus accusée que celle qu'il avait en quittant les Croisés de Saint-Pierre. En ce qui concerne le journal la *Croix*, il manifesta une adhésion et montra un zèle qui ne concordaient pas absolument avec ses sentiments antérieurs. Ce changement de disposition fut déterminé par des

instructions qu'il reçut de Rome. L'autorité pontificale lui fit connaître des sentiments qu'il ne connaissait pas. J'en trouve l'expression dans une lettre d'un prélat dont Pie IX se servait souvent pour transmettre ses ordres. Cette lettre était alors confidentielle ; elle ne l'est plus aujourd'hui. L'histoire a des droits supérieurs contre lesquels les considérations de personnes ne sauraient prévaloir.

Paris, le 5 octobre 1875.

« J'ai recu votre dernière lettre du 22 septembre et je l'ai crue digne d'être montrée au Saint-Père ; car elle vous fait honneur et montre comment les catholiques sans épithète pensent, parlent et agissent. Le Saint-Père en a été bien content, d'autant plus qu'il partage vos craintes sur l'Université de Paris. — Je reçus, il y a quelque temps, une lettre de M..., collaborateur du journal la *Croix*, pour me la recommander. Mais il en avait écrit une autre au Père... où il se plaignait d'une nouvelle persécution, excitée contre le journal, par l'évêque de Gand et secondée par l'archevêque de Malines. Je ne sais si vous connaissez tous les précédents, une partie desquels est secrète et doit rester telle. Lorsque l'épiscopat belge, tout entier, excité par l'évêque de Gand, voulait la mort de ce journal, on en fit examiner, à Rome, deux fois, la doctrine. On la trouva *irréprochable* et alors on encouragea les rédacteurs par un Bref et, en même temps, on envoya une instruction à Mgr Cattani, pour parler aux évêques. Mais on fit sentir aussi, indirectement, aux rédacteurs, leur devoir de garder les règles de la modération et de la prudence, soit pour le choix des sujets, soit pour la manière d'écrire, soit pour la docilité vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique et de ne *choquer* personne.

« En effet, ils se présentèrent à l'archevêque de Malines pour le prier de leur indiquer ce qui lui déplaisait dans leur journal. Il leur défendit de parler de la Constitution, des lois et du double pouvoir du Pape. Ils ont promis d'obéir et ils ont tenu parole. — Mais voilà que M... se plaint que l'évêque de Gand avait toujours conservé sa vieille antipathie pour ce journal, et ne pouvant pas l'interdire solennellement, le fait de vive voix dans tout son diocèse et que le cardinal de Malines vient d'écrire, au nom de tout l'épiscopat belge, une

lettre au *Bien public*, où le journal est décrié pour en éloigner les souscripteurs.

« Ce serait vraiment dommage de tuer un journal *purement catholique*, parce qu'il fait la guerre au libéralisme, au moment où celui-ci menace toujours et se rend plus dangereux. M... nous recommande de le sauver ; mais que faire? Tant que l'évêque de Gand n'agit qu'en cachette, on ne peut lui rien dire, et, par rapport à la lettre du cardinal, nous ne la connaissons pas. — Pourriez-vous nous faire connaître nettement le vrai, vous entendre avec le comte de Hemptinne et nous indiquer ce qu'il y aurait à faire. » — Cette lettre est signée, à l'original, d'un nom allemand ; ce prélat est mort depuis longtemps.

Ce document appelle quelques réflexions. L'idée de ne choquer personne dans un journal nous paraît chimérique. Un journal est une machine de guerre ; à la guerre on se bat ; avec une machine on doit frapper plus fort. Remplacer la machine par un verre d'eau sucrée, cette liqueur serait douce aux estomacs ; mais inclinerait peu aux résolutions et produirait encore moins d'éclaircissements. Interdire, à un journal belge, de parler de la Constitution, des lois, du pouvoir du Pape, cela nous rappelle le mot de Beaumarchais : Pourvu que vous ne parliez ni du roi, ni de la reine, ni des princes, ni de la cour, ni du lieutenant de police, ni du déficit, ni des Etats, la presse jouit d'une liberté absolue. Prétendre que cette liberté, dans son exercice, ne doit toucher ni aux personnes, ni aux questions brûlantes, c'est la supprimer dans ses plus utiles applications. L'esprit catholique, dans les coins éloignés du monde, est sujet à des aberrations étranges. Par exemple, nous avons vu des catholiques prétendre qu'on pouvait, sans blesser la conscience, prêter le serment du *test* et signer les trente-neuf articles d'Elisabeth. La Constitution belge est moins certainement hérétique, mais plus insidieuse, et s'il y a quelque chose à dire contre, il ne peut être que juste et digne de l'exprimer. Supprimer un journal parce qu'il a ce courage, c'est, en présence du mal, supprimer le remède ; et jeter sur lui la défaveur publique, il nous semble que c'est mal comprendre le gouvernement de l'Eglise.

La *Croix* eut une vie courte. Sa rédaction était savante et modérée ; mais elle allait contre les vents et marées du libéralisme. La coalition des illusions et des amours-propres eût,

tôt ou tard, amené sa ruine. Un procès, qu'elle perdit, l'obligeait à publier, comme rectification, des déclarations libérales. Par un noble excès de délicatesse, elle aima mieux mourir que de publier des blasphèmes, même par autorité de justice. Sa mort fut un deuil pour tous les amis de l'Eglise et de la papauté ; elle fut un sujet de paix pour les sectaires libéraux. Un journal ecclésiastique d'Orléans, la *Défense sociale et religieuse*, dit à ce propos : « Je viens d'apprendre une nouvelle qui n'est pas sans importance ; le journal la *Croix* cesse sa publication... Personne ne le regrettera ; c'était une *peste* dans les rangs de la presse catholique ; nous en sommes heureusement délivrés. » La *Défense* a disparu de même et eût mérité un pareil éloge, mais à juste titre. Mais retenons cet aveu compromettant : un journal purement catholique, jugé tel à Rome, c'est un fléau de l'Eglise. La vraie nourriture des peuples chrétiens, c'est la promiscuité du bien et du mal ; la vraie politique, c'est la vérité et l'erreur jouissant d'une égalité de droit. La *Défense* d'un côté, avec Dupanloup ; la *Croix* de l'autre, avec Pie IX.

(A suivre.)

JUSTIN FÈVRE
Protonotaire apostolique.

Le Nationalisme aux Antipodes.

Vers le mois de juin 1902, se réunissait au *Colonial Office* de Londres un majestueux conseil.

Chamberlain, raide et correct, le monocle vissé dans son œil droit, présidait, tandis qu'à ses côtés des hommes, venus de tous les pays, l'éclairaient sur les besoins et les aspirations des colonies britanniques.

C'était un moment solennel. Après la grande lutte africaine, l'Angleterre avait enfin signé la paix tant souhaitée. Après les combats, c'était le triomphe ; c'était le trône d'Edouard VII surgissant dans toute sa splendeur et élevant sa structure grandiose sur des monceaux de cadavres et au milieu de ruisseaux de sang.

Bientôt la royale procession du sacre allait défiler sous la gigantesque Arche canadienne : le domaine de John Bull est grand, le soleil ne s'y couche jamais !

Encore quelques efforts et l'Impérialisme, le rêve passionné et l'œuvre des Disraëli et des Chamberlain, dominant la terre et les flots, étreindra l'Ancien et le Nouveau Monde. Les sceptres vieillis des Souverains du Globe deviendront des houlettes obéissantes, houlettes des serviteurs du Royaume-Uni.

Tout allait être soumis au Roi des Rois. Les malins ajoutaient même que l'Antéchrist venait de naître à Birmingham et que, poursuivant sa marche, il devait atteindre son but. Les temps marqués par l'Ecriture sont proches !

L'Hôtel Cecil, le magnifique rendez-vous des millionnaires de toutes nationalités, a ouvert ses portes pour recevoir les illustres « premiers » coloniaux.

Dans les couloirs somptueux, dans les salles magnifiques de ce palais, les hommes les plus habiles allaient converser ensemble, se faire part de leurs impressions, calculer les chances de succès de leurs plans.

Les heures qui s'écoulaient étaient des heures précieuses ; de ces heures qui comptent dans l'histoire des peuples.

On remarquait là, dans cette inoubliable conférence, Sir Wilfrid Laurier, premier ministre du Canada ; Barton, l'homme de l'Australie ; Grigg, représentant du Cap, lequel pouvait facilement éclairer ses collègues par ses expériences récentes et plutôt malencontreuses ; Seddom, le Néo-Zélandais, l'enragé Jingo à la fois prophète et législateur, grand capitaine Fracasse de l'Impérialisme, parleur infatigable, féministe et socialiste ; enfin, d'après la légende, grand moralisateur des peuplades Maoris, lesquelles, d'après la légende toujours, avaient appris de lui la courtoisie et l'art inappréciable de se vêtir sans trop d'accrocs à la décence.

Dès la première consultation de ces illustres visiteurs, Chamberlain, ému malgré lui par son rôle imposant, laissa tout naturellement tomber sur le tapis le sujet toujours nouveau de l'Impérialisme.

Déjà, exultant et radieux, il allait prononcer un discours enthousiaste, lorsque sir Laurier se leva.

« Certes, dit-il, les hommes d'Etat de la vieille Europe ont « de vastes et d'immenses projets... Mais l'ambition, la « guerre sont des choses auxquelles nous ne songeons jamais « dans nos délibérations d'Ottawa ! Nous n'y pensons point, « et ne les désirons pas. Nous sommes heureux sans cela et « nous avons une existence tranquille et fortunée... »

C'était une douche d'eau glacée. L'homme au monocle et à l'orchidée, l'homme de Birmingham, ne sourcilla pas.

A Québec, il y a un souvenir que l'on n'oublie pas et les plis du drapeau britannique ont encore une tache sanglante. Le temps ne l'a pas encore effacée.

Il le savait !

Mais voilà qu'un autre personnage se fait entendre. Celui-là est bien britannique, — ou du moins ce qui est à peu près la même chose pour un Anglais, — d'Angleterre, c'est un Australien.

J'ai nommé Sir Barton.

« Gentlemen, — et ce sont à peu près ses propres paroles, — « je représente un pays neuf, un pays riche et prospère. Chez « nous, nous avons de quoi nous suffire. Nous sommes des « serviteurs loyaux et fidèles de la couronne, mais puisque « vous voulez une union douanière, une espèce de Zollverein

« favorable à l'Angleterre et à toutes ses possessions dans « tous les pays britanniqnes, laissez-moi m'expliquer sur « notre situation particulière à Melbourne. Le tarif que vous « nous proposez est un désastre pour nos finances. Tout ce « qui entre en Australie et en sort est soumis à des taxes « élevées, source de nos revenus. Si nous les abaissons, en « votre faveur, c'est la ruine. Si nous les surélevons encore, « notre pays n'a rien à perdre et tout à gagner. Pourquoi « suivre un mouvement qui nous est funeste, pourquoi adop- « ter les principes de l'Impérialisme ? Nous nous suffisons « à nous-mêmes dans la grande île de l'Océan Pacifique ; « nous n'avons rien à attendre des autres pays, y compris « l'Angleterre. Restons-en donc au même point. Nous vous « soutiendrons peut-être ! » — et sur ce peut-être il appuya fort peu, « mais que nous font à nous le Jingoïsme et l'Em- « pire ? Nous sommes prospères sans cela !.. »

Il y eut un moment de silence. Ce fut le tour de Seddon, parlant pour la Nouvelle-Zélande. Quand Seddon eut émis son opinion et à grand frais célébré la gloire de l'Angleterre et l'avenir de l'Empire, lorsqu'il eut mis Chamberlain au rang des Dieux et proclamé que la suprématie britannique était l'idéal par excellence, personne ne songea à le féliciter.

Il avait été bruyant. Mais ne voyait-on pas clairement, dans cette protestation de la Nouvelle-Zélande, le cri jaloux poussé par une petite île, qui craint d'être englobée par un puissant voisin et qui redoute de voir sa personnalité et son indépendance disparaître. C'était l'éternelle plainte du faible contre le fort, et cette plainte montait jusqu'au pied du trône du souverain du Royaume-Uni.

Dans son impérialisme, il était, d'ailleurs, bizarre et vieux jeu, ce discours de Seddon. Une théorie de Darwin en formait le cadre.

« Puisque tous les êtres sont destinés à subir les lois du meilleur d'entre eux et à se transformer pour leur bien, les peuples qui seront les meilleurs et aussi les plus puissants arriveront nécessairement à envelopper et à dominer les autres peuples, à les conduire et à les diriger dans l'éternelle recherche de la lumière et de la science.

« S'il en est ainsi, il faut que tout peuple qui se sent fort et meilleur que son voisin cherche à s'assimiler ou à écraser la personnalité des peuples voisins. La guerre, par l'or et le

commerce, par le fer et le feu, est alors un bien, et la pratiquer est une vertu !

« Les Anglais sont le meilleur peuple du monde. Que ne suivent-ils la voie qui leur est ouverte ? Que la Grande-Bretagne domine et devienne la « Greater Britain », que l'Impérialisme ajoute encore à sa grandeur et à sa supériorité ! Puissent les colonies s'unir à la mère-patrie pour anéantir dans une lutte de tarifs tout ce qui n'arbore pas le pavillon anglais. C'est juste, c'est beau ! »

Plus d'un auditeur savait déjà ce que signifiait cette domination. Les griffes du léopard anglais ont déchiré beaucoup de proies : peu de nations ont senti le velours de ses pattes.

Aussi personne n'avait d'illusions sur ce point ; l'Australien moins que les autres. Une guerre sans merci, une lutte contre tous les pays du monde, il la prévoyait ; mais il ne la voulait pas.

Quels nuages nouveaux s'amoncelaient donc dans la mer Pacifique ? Quel orage s'apprêtait à y gronder ?

Un peuple se levait ; le nationalisme avait surgi à l'horizon.

Par ce mot de nationalisme — qui n'a pas la même acception que chez nous — j'entends ce désir d'un peuple de créer une grande nation et de se débarrasser des liens inutiles qui le rattachent encore à la mère-patrie. Désir d'un peuple, semblable aux aspirations du jeune homme qui subit en frémissant une longue et ennuyeuse tutelle, qui appelle à grands cris le jour de sa majorité et déclare qu'il veut marcher seul son chemin !

C'est l'espérance noble et fière d'une race qui attend son apogée de grandeur par la conquête de son indépendance ; c'est le cri sorti de milliers de poitrines : « Nous n'avons besoin de personne, nous nous suffisons, soyons libres ! » C'est cette aspiration des êtres d'un même pays qui les pousse vers le développement complet de leurs facultés, vers le moment où ils joueront enfin un premier rôle sur la grande scène de l'histoire !

C'est le motif qui entraîna l'Amérique du Sud dans les guerres d'indépendance, au commencement de ce siècle ; c'était l'idée que souhaitait Washington en 1784 et pour laquelle les O'Connel et leurs successeurs ont souffert et combattu héroïquement sur leur terre martyre, la noble et brave Irlande.

Pour juger, en témoins bien informés, la marche de l'Australie vers le nationalisme, il nous faut revenir en arrière, il nous faut exposer sa vie intérieure, à la première époque de son existence, la contempler telle qu'elle est actuellement avec ses aspirations et ses erreurs, et décrire ses mœurs Anglo-Saxonnes, ainsi que ses tendances révolutionnaires.

Il me suffira de dire que cet immense pays, plus grand que l'Europe tout entière, fut colonisé, il y a cent ans à peine. Tout d'abord composée d'un élément que je nommerai aristocratique, la population compta d'abord et surtout des propriétaires très riches, possédant d'immenses étendues de terre. En 1851, l'Australie n'atteignait que le chiffre de 430.000 habitants.

A cette date, on découvrit les mines d'or de Victoria, leur exploitation amena comme conséquence une énorme affluence d'émigrants.

L'or, le cuivre, l'argent, le nickel, le fer, le charbon enfin, tous les métaux, apparurent successivement dans les profondeurs du sol; l'Australie fut un véritable rendez-vous des aventuriers et des parias de tout pays. De plus, l'Angleterre en faisait une colonie pénitentiaire.

En 1891, les divers Etats de « New South Wales », « Victoria », « Queensland », Australie du Sud, Tasmanie, Australie de l'Ouest, parfaitement indépendants entre eux, et ne relevant que de la Couronne anglaise, évaluaient à quatre millions le nombre de leurs citoyens. L'Australie moderne était constituée et prenait, chaque jour, une importance de de plus en plus grande. Aux yeux de certains théoriciens d'outre-mer, elle avait même un mérite inappréciable : elle était socialiste. Il n'y a d'ailleurs pas lieu de s'en étonner.

Parmi les éléments qui la composent, on remarque des individus de toute origine : surtout des Irlandais et des Ecossais. Les Anglais, de source vraiment anglaise, n'arrivent qu'en troisième ligne.

Pour qui connaît un peu l'Irlande, il est facile de deviner que les sympathies de ce pays ne vont guère à l'Angleterre. Il y a trop de cruautés dans l'histoire britannique et trop de sang sur les mains de cette autre Macbeth !

En général, bon enfant, crédule, enthousiaste, travailleur et bon camarade, l'Irlandais s'accommode parfaitement avec l'habitant des Highlands, avec l'homme du Nord, comme

l'on a surnommé l'Ecossais. Celui-ci est un peu fier, il a une histoire et des souvenirs patriotiques ; et souvent quand se présentent à sa mémoire les hauts faits de ses aïeux, une étincelle jaillit dans la prunelle de ses yeux noirs et un éclair de haine y passe, à l'adresse des assassins de Marie Stuart. La limite conventionnelle, qui le sépare de l'Anglais, a encore dans son esprit une existence réelle.

Pauvres tous les deux, l'Ecossais et l'Irlandais ont eu à fournir de longs travaux pénibles et journaliers. Nombreux sont ceux qui dans leurs rangs ont soupiré et gémi contre les grands capitalistes de Leeds, de Liverpool ou de Birmingham, contre ces capitalistes qui les écrasent par leurs « trusts », dont ils subissent les exigences brutales. Ils aiment et vénèrent les grands propriétaires de leur pays, les lords qui y sont nés et y ont vécu. Ceux-là ont lutté et souffert avec eux, ils ont défendu la même cause.

Mais l'Anglais, c'est un étranger, c'est un spoliateur...

Ajoutez aux Australiens venus d'Irlande et d'Ecosse quelques Français de la Nouvelle-Calédonie et les descendants des convicts anglais. Joignez-y ce ferment de révoltés et de criminels et vous n'aurez pas à vous étonner de ce socialisme envahissant, de cette lutte contre le riche, contre le financier de la Bourse, généralement arrivé des bords de la Tamise. Mauvaise et funeste est la théorie socialiste ; on ne saurait assez la réprouver... ; mais enfin, ont-ils le droit de jeter les hauts cris, les fils de la Grande-Bretagne ? Ils récoltent ce qu'ils ont semé, eux qui contre tout droit ont saccagé, pillé et tué. Qu'ils lisent cette Ecriture qu'ils portent partout hypocritement, qu'ils la méditent au milieu de leurs scènes de vandalisme et de brigandage !... Il y a là un texte qu'ils n'auront pas de peine à interpréter : « Qui frappe par l'épée, périra par l'épée ! »

Qui arrêterait ce mouvement socialiste ? Les dogmes philosophiques ?

— Allons donc, ces dogmes ne le justifient-ils pas !

Une influence religieuse ? — La majorité du pays est protestante et le protestantisme n'a jamais eu de principes assez forts pour résister à la passion.

« Le protestantisme n'est chez nous, dit un Australien, qu'une religion commode nous permettant de chanter des hymnes à l'Etre suprême. C'est une religion sans théologie. »

Que peut-on tirer d'une religion sans théologie !

D'ailleurs on ne peut assez se faire une idée de l'union étroite qui règne entre les éléments de la classe ouvrière, et cette classe absorbe les autres. Ayant tous le même langage, ne faisant guère attention aux différences de religion et de croyances, les Australiens ont pénétré dans un pays neuf, un pays où chacun est libre de faire son chemin comme il l'entend ; avec cette grande liberté d'allures, les luttes et les vieilles divisions du pays natal n'ont pas d'écho, fort peu de retentissement.

Ils ont tout oublié. Dans ces vastes solitudes, toujours obligés de s'entr'aider, de se porter assistance, ils se sont reconnus frères et sont heureux de partager la même existence.

Cette intimité, cette camaraderie a engendré naturellement une liaison d'idées et de sentiments. Tous ont partagé les mêmes malheurs et les mêmes souffrances et le socialisme, n'ayant pas de frein et ne trouvant pas d'obstacle, s'est propagé d'une façon effrayante. Ils pensent tous de la même manière, parce qu'ils sont unis.

Hardis et passionnés, entreprenants et aventureux comme toutes les populations exposées à de perpétuels dangers, ils ont suivi la voie qui s'est ouverte devant eux avec une rapidité surprenante.

Ils se sentent du courage, de la force, eux qui sont continuellement exposés aux pires dangers et ils ont compris qu'ils pouvaient être quelque chose, et même former une puissante nation. Quoi d'étonnant à ce qu'ils y aient travaillé !

Déjà dans leurs efforts continuels pour établir une législation quelconque, capable d'assurer à tous les travailleurs du Petit Continent une existence plus plaisible et plus fortunée, dans l'élaboration de cette vaste fumisterie législative que l'on a nommée la « Motherly Législation » (Législation de la patrie nourrice), leur puissance avait fait une impression profonde sur leur imagination. Ils constituaient un peuple très riche et l'on parlait d'eux au delà des mers !

Un autre événement vint contribuer à accroître leur enthousiasme. Soucieux de s'assurer plus de voix, espérant avoir plus de popularité, les meneurs socialistes demandèrent à grands cris le vote de l'autre sexe. Il y eut de la résistance. Mais les futures citoyennes tinrent des meetings impo-

sants, où elles menacèrent l'homme « dur et intraitable » et, peut-être, par courtoisie, le bill passa.

Quand les femmes votent et font de la politique, il n'est pas surprenant que l'on aille vite et que les projets se succèdent rapidement. Aussi on alla loin en Australie et l'on marcha à toute vapeur.

Les lois les plus insensées furent promulguées.

Le vieil orgueil des races anglo-saxonnes d'Australie se montra avec encore plus d'éclat.

En même temps que les produits de leurs mines et de leurs fermes inondaient le marché européen ; que leurs laines n'avaient à redouter aucune concurrence, leur Gouvernement faisait l'admiration des illuminés de tout pays.

Supérieurs en tout, ils l'étaient aussi à l'Angleterre. Un jour, à Cheltenham, petite ville d'Angleterre, il y a trois mois à peine, une équipe australienne était interrogée par des « reporters ». « Craignez-vous d'être battus ? leur dit-on. — Battus, s'écrièrent-ils, nous valons tous les cricketers du monde ! »

Dans l'Afrique du Sud, le faible contingent fourni par l'Australie, quelques milliers d'hommes, avait tout fait, pendant la guerre. Si l'oncle Paul a fui en Europe, c'est grâce aux milices australiennes qu'on le doit. Un officier anglais, qui les avait vues de près, riait en me décrivant les fameuses milices empanachées.

Plus d'un esprit, imbu de ces idées de supériorité universelle, originales d'ailleurs, rêvait en Australie un projet formidable. Les Etats-Unis ont la doctrine de Monroë ; les peuples slaves le panslavisme ; les Allemands, le pangermanisme ; pourquoi les Australiens n'auraient-ils pas quelque chose ! Ils trouvèrent la doctrine de l'Australasie : c'est-à-dire une vaste confédération à laquelle se réuniraient toutes les îles du voisinage : savoir Fiji et la Nouvelle-Zélande.

Plus d'un Anglais a ri en apprenant que cet éclair de génie a illuminé soudain le Ciel austral et il a trouvé que, depuis que les femmes votent en Australie, on y est transporté dans les domaines de la haute fantaisie ; mais tout à coup, en 1900, un plébiscite eut lieu dans toute l'étendue du continent en faveur de la réunion de tous les Etats d'Australie en vaste Fédération.

Bon gré, mal gré, Chamberlain, peu soucieux d'avoir encore une funeste aventure à relater dans ses mémoires, fut

obligé de céder. Le 1er janvier 1901, le duc d'York, faisant une tournée d'impérialisme à travers le monde, inaugurait avec étonnement la première session du Parlement de la « Commonwealth », comme l'on a appelé la Fédération australienne.

C'est que tout était bien organisé, et tout était pesé pour faire de la « Commonwealth » un gouvernement fort et énergique. Chaque Etat conservant sa législation propre, laissait toutes les affaires d'intérêt général, toutes les questions d'ordre politique au parlement de Melbourne. Ce parlement, nommé par tous les citoyens, avait auprès de lui un pouvoir exécutif dont le chef était et est encore Sir Barton. C'est cet homme que nous avons déjà vu siéger à Londres, dans les assises présidées par Chamberlain.

La constitution porte bien en gros caractères, sur sa première page, que Sa Majesté Britannique est représentée auprès du gouvernement australien par un gouverneur. Mais ce gouverneur n'est qu'une ombre de puissance, avec un simulacre d'attributions, et on le lui fait bien voir.

Depuis quelques années, les finances étaient dans un état déplorable. Certains philanthropes ayant demandé que tout individu, âgé de soixante ans, puisse jouir d'une retraite de 1700 à 1800 francs, cette mesure n'était pas de nature à remplir les caisses du gouvernement.

Un beau jour, tandis que l'on discutait, en pleine Chambre, sur le moyen de rétablir l'équilibre du budget gravement compromis, Sir Barton se leva : « Le gouverneur, dit-il, de-« mande 39.000 livres — c'est-à-dire 950.000 francs, — « comme frais de représentation. C'est énorme. Croit-il que « cet argent se trouve aisément dans nos poches? Je propose « de rabaisser cette pension à 15.000 livres. » Et les députés d'extrême-gauche de s'écrier tous dans un parfait accord : « C'est vrai ! Qu'on lui supprime le tout ! C'est lui qui est « cause de notre état financier ! C'est lui qui a fait le « coup ! »

Or, le gouverneur avait réellement fait 975.000 francs de dépenses et cela en recevant le duc d'York. Les 15.000 livres qu'on lui octroyait étaient trop peu : il devait payer de sa poche environ 600.000 francs.

Le gouverneur dont les quartiers étaient retranchés fit appel à Chamberlain.

« Voyons, câbla celui-ci, vous êtes riche. Je prends part à « toutes vos afflictions. Mais surtout pas d'éclat ; pas d'af- « faires. Les circonstances l'exigent. »

C'était, comme on le voit, presque du Delcassé !

Lord Hopetoun, le gouverneur, répondit : « Je suis riche, « en effet ; mais je ne désire pas avoir des pertes semblables « à l'avenir. Envoyez quelqu'un de plus riche à ma place ! »

Le malheureux gouverneur prépara ses malles, se proposant bien d'offrir un brouet clair aux ministres, si jamais ils avaient le front de reparaître à sa table, où jadis ils banquetaient et buvaient avec tant de désinvolture.

Tant il est vrai que tout n'est pas rose dans la vie d'un gouverneur de l'Australie !

Sir Barton n'avait pas encore épuisé son formidable arsenal de projets de lois et de décrets. Tout ce qu'il proposait était voté. Pourquoi ne pas user largement des généreuses dispositions des députés ?

Un jour, les banquiers et les armateurs anglais apprirent qu'une barrière douanière, des plus difficiles à franchir et des plus gênantes, venait d'être élevée entre l'Australie et les autres pays du monde. Barton avait fait le raisonnement suivant : L'Australie déverse sur tous les marchés du globe des produits, qui n'ont à subir aucune concurrence, qui sont même nécessaires pour les manufactures et les industries de la vieille Europe.

Les Etats qui trafiquent le plus avec l'Australie sont l'Angleterre et les Etats-Unis ; chacun sait que l'or ne fait pas défaut dans ces deux contrées. Elles sont riches, l'Australie ne l'est pas. Imposons donc les marchandises tant à l'importation qu'à l'exportation : les caisses du Trésor seront pleines. Déliez les cordons de votre bourse, gentlemen !...

En effet, comme Barton l'avait prédit, le nouveau tarif rapporta des sommes énormes.

On protesta à Londres, il y eut quelques pétitions au « Colonial Office » ; mais rien n'y fit. Les Australiens, bien loin de s'émouvoir, allaient jusqu'à taxer tous les navires passant dans leurs eaux, même ceux qui ne s'y arrêtaient pas !

Ce n'est pas tout. Les journaux et les revues australiennes se plaisaient à énumérer les forces du pays sur mer et sur terre, ses moyens de défense. Le rêve de l'indépendance hantait jusqu'aux hommes d'Etat, déclarant, dans de longs dis-

cours, la puissance et la haute personnalité de la « Commonwealth ».

Sir Barton n'a-t-il pas déclaré un jour que 974.000 hommes pouvaient se lever pour défendre le sol du pays outragé ? N'a-t-il pas fait des périodes pompeuses en l'honneur de la première escadre australienne, croisant à Sydney ?

Cette conduite n'étonnait d'ailleurs personne.

D'une haute valeur et d'une intelligence très vive, cet homme d'Etat se révèle par son audace sans pareille. Choisi parmi la moyenne classe d'Australie, il la personnifie dans tout son élan et dans toute sa hardiesse.

Socialiste par ambition plutôt que par sentiment, il suit l'évolution de ses compatriotes comme il suivrait toute autre évolution, vers n'importe quel but. On rencontre tant d'opportunistes, dans les différents partis, même les plus extrêmes, sous tous les cieux et sous tous les climats !

Il veut être quelque chose dans son pays : pourquoi ne serait-il pas un chef d'Etat, un Washington quelconque de l'Australie ? Qu'y risque-t-il ? Absolument rien. — Il a même tout à y gagner. Il possède une facilité d'élocution et un répertoire de grands mots à effet; il se fie à sa rhétorique et en fait le fondement de sa popularité.

En avant ! « Les sots sont ceux qui n'osent point », d'après sa formule favorite.

Aussi il brave Chamberlain jusque dans le Conseil sacré de ses « premiers » coloniaux; il lui fait comprendre sèchement que son impérialisme est une théorie dont il ne veut subir aucune conséquence et qui ne le concerne pas. Cette théorie, elle ne peut lui rapporter aucun avantage marqué, puisque l'Australie n'est qu'une colonie soumise à la Métropole et non la tête du mouvement impérialiste.

Puis, d'un pas majestueux et solennel, Barton se rendra à Buckingham Palace, pour présenter ses hommages et affirmer son loyalisme à Edouard VII, emploiera une vieille formule du XIVe siècle et il prendra le roi d'Angleterre à témoin de son parfait attachement au Royaume Uni.

Metternich, le grand diplomate, dirait de lui, s'il existait encore, qu'il est un parfait homme d'Etat puisque il sait si bien mentir. En somme, Barton est déjà mûr pour gouverner un peuple. Ne saurait-il pas régner aussi bien qu'Edouard VII, lui-même ?

Sa loyauté, l'attachement à la Grande-Bretagne, quelle vieillerie ! Si l'impérialisme sévit, c'est la guerre inévitable et passionnée. L'Australie ne tient pas à y prendre part. On laissera les Européens s'entr'égorger et l'Australie formera une nouvelle puissance. Les Anglais ont toujours recherché leurs intérêts dans les colonies ; pourquoi les colons, eux aussi Anglo-Saxons, ne rechercheraient-ils pas leurs intérêts ? Le monde a déjà vieilli, trop vieilli même, pour que l'on sache encore ce qu'est la fidélité.

Imbu de ces idées « up to date », le grand homme australien est revenu de Londres à Melbourne. Nul ne sait s'il mobilise ses troupes et s'il fortifie ses ports ; d'aucuns prétendent qu'il n'y songe guère.

L'Anglais en Australie ! Quelle chimère ! Qu'il y vienne donc, qu'il parcoure les immenses prairies ! Qu'il paraisse !

On chasse en ce moment l'antilope et l'autruche, on chassera l'Anglais. Une balle cônique fera toujours l'affaire !

Suivant toute probabilité, en ces conjonctures, la Nouvelle-Zélande se déclarerait pour les « Jingoes ». Seddon, le premier ministre, dont j'ai cité plus haut la fameuse doctrine darwiniste et impérialiste, veut avoir un nom lui aussi. Il préfère gouverner librement, sous la dépendance de l'Angleterre, plutôt que d'être incorporé à l'Australie et de voir son peuple noyé parmi les habitants du continent voisin. Jaloux, car l'Australie leur fait une puissante concurrence, les Néo-Zélandais veulent, à tout prix, atténuer l'importance de Sydney et de Melbourne. Mais que feraient-ils ? Ils n'ont pas d'armée, leur flotte consiste en deux avisos démodés. Ils font en attendant des discours à grand fracas. Qui sait si plus tard, entraînés dans l'immense tourbillon du nationalisme régnant en l'Australie, ils ne seront pas des premiers à saluer son épanouissement et ses conquêtes !

L'horizon est calme et le ciel est serein en Australie. Tandis que les hommes du Vieux Continent s'échauffent, Sir Barton attend, en souriant, l'aurore du Grand Jour !

Il sent qu'en Australie la poussée vers le nationalisme est invincible, qu'il va être maître de la position. Il l'a compris et veut l'être !

Il passe ses loisirs à gourmander Chamberlain qui n'en peut mais. D'un geste, il le calme, et du même geste il le fait obéir.

Un jour, dans un de ces accès de rage, dans un de ces élans furieux auquel se laisse aller parfois l'homme de Birmingham, alors que tout plie sous ses décrets proconsulaires, Chamberlain s'est oublié jusqu'à supprimer les libertés de la Colonie du Cap.

Le colosse de l'Australie protesta immédiatement; il demanda sur-le-champ au ministre s'il entendait supprimer une à une toutes les libertés des Colonies anglaises? Chamberlain rétablit les libertés et obéit aux injonctions de Sir Barton. L'enthousiasme qui régna à Melbourne lorsque l'on apprit cette nouvelle, est impossible à décrire. Tout plie devant l'Australie. On la craint. Il faut tout oser. Les Australiens sont prêts, et ils oseront davantage.

Ainsi, dans cette grande île que John Bull considère comme définitivement sienne, dans ce continent qu'il regarde comme l'une des bases de son empire, bien des déboires l'attendent. Ce qui est vrai aux Antipodes, est vrai aussi un peu partout, au Canada, aux Indes, dans l'Afrique du Sud.

Les peuples de colons ont grandi et, presque sans effort, d'eux-mêmes, ils vont se détacher de la Grande-Bretagne, comme un fruit mûr et à point se détache de l'arbre séculaire qui l'a nourri.

A l'exemple du colosse de Rhodes, l'Empire de Chamberlain doit son origine à une conception de génie; mais il est bâti sur le sable et, le jour où l'heure fatale aura sonné, cet Empire s'effondrera avec un bruit assourdissant et roulera dans un abîme sans fond.

Travailleurs égoïstes et opiniâtres, les Anglais comptent leurs ignobles succès et leurs hontes, comme d'autres peuples comptent leurs faits d'éclat. Ils ont extrait des richesses et rapporté des dépouilles de tous les pays qu'ils ont visités; ils ont partout pillé et saccagé; ils ont cherché en tout leurs intérêts, quoi d'étonnant à ce que, partisans de la même doctrine utilitaire, leurs colons se retournent contre eux!

Jadis, lorsque Napoléon triomphait et ornait le péristyle de Notre-Dame d'une couronne de drapeaux pris à l'ennemi; lorsque dans ses rêves de triomphe, il attachait les rois et les archiducs à son char de conquérant, une voix s'était élevée dans la Grande-Bretagne, voix qui nous maudissait..... c'était celle de Pitt.

Quand, plus tard, l'empereur eut fermé, aux bandits de la mer et aux oppresseurs de l'Irlande, les portes de toutes les nations civilisées; lorsque ses cuirassiers se furent ensevelis dans le

linceul de neige qui les attendait à Moscou et que, d'une main brutale, en violation de tous les droits, le roi d'Espagne eut été fait prisonnier dans l'antique palais de Charles-Quint et de Philippe II, les Anglo-Saxons ne tarissaient pas sur l'injustice et l'oppression des Français, sur leur ambition qui mettait à néant la liberté des peuples et leur indépendance.

« Les Français ont fait une guerre injuste ; ils tomberont ! » disait Wellington à Londres.

... Aujourd'hui la légende de l'empereur redevient la réalité ! Si Bonaparte revivait encore, si sur les rochers de Sainte-Hélène il surgissait de sa prison, éternel monument de la perfidie anglaise, heureux serait-il ! Son œil mâle et puissant s'éclairerait d'une lueur vengeresse !

Aux regards des nations, devant les princes de l'Europe, déjà soumis et suppliants, le léopard anglais a bravé le ciel lui-même avec sa devise mensongère : « Honni soit qui mal y pense ! » Et poursuivant le cours de ses tristes exploits, il a pillé, saccagé, ajoutant une guerre injuste de plus à une longue suite d'infamies.

Chamberlain, dans sa soif inextinguible de l'or, a fait incendier un pays, brûlé ses fermes, il a massacré les habitants d'une terre héroïque et fière.

Mais l'armée anglaise a plié ; ses soldats fameux, les invincibles de Waterloo, ont senti leurs cœurs se glacer et ils se sont réfugiés derrière des femmes craintives.

A l'horizon, tandis que les nations se réveillent de leur sommeil, tandis qu'elles applaudissent les soldats des Delarey et des De Wet, tandis qu'un ineffaçable stigmate de honte s'imprime au front des oppresseurs, les colonies anglaises, méprisant une nationalité honteuse, s'apprêtent à renier la mère-patrie, cette orgueilleuse marâtre qui voulait en former les éléments dociles de son immense empire.

Le danger est proche. C'est la ruine ! Et comme à la veille de la chute de l'empire romain, un cri désespéré a retenti aux oreilles de l'Angleterre :

« Caveant Consules ! »

Vous avez une histoire souillée ; vous avez fait une autre guerre injuste : rappelez-vous la Guerre d'Espagne, messieurs les Anglais !....

Joseph Roques.

L'Abbaye royale de Saint-Victor de Paris

(Suite.)

Par le même courrier, le Pape écrit à ses chers fils l'abbé et les chanoines de Saint-Victor :

Depuis longtemps nous avons appris qu'il y a chez vous beaucoup à corriger. Cependant, parce que nous savions que votre église a jeté pendant longtemps le plus pur éclat de science et de vertu, au point que beaucoup accouraient à l'odeur de vos parfums, et venaient s'éclairer à vos lumières, nous avions attendu jusqu'ici, espérant toujours que spontanément vous redeviendriez vous-mêmes, et que vous feriez disparaître du milieu de vous tout sujet de scandale.

Puis il leur notifie la décision qu'il vient de prendre, en désespoir de cause, avec l'ordre de recevoir et d'aider dans leur tâche par tous les moyens les commissaires apostoliques.

Enfin, dans une lettre plus longue adressée à Louis VII, le vénérable Pontife découvre son mal de cœur, et implore l'aide de son royal correspondant :

Rien n'est plus à la gloire du roi de France, rien ne lui vaut autant de mérite devant Dieu que le zèle déployé par lui pour l'honneur et la défense de la religion. Plaise à Dieu que les prêtres eussent autant d'ardeur, pour marcher en avant dans cette voie, que le monarque très chrétien en aurait à les y suivre !

Or, continue le Pape, beaucoup s'endorment dans le sanctuaire, et pendant ce temps, dans les champs de l'Eglise, à la place de la délicate violette et du narcisse empourpré,

Infelix lolium et steriles dominantur avenæ[1].

[1] Virgil. *Georg.* I, 153.

C'est ce qui arrive, et c'est grande pitié, pour l'église de Saint-Victor. Elle qui était naguère si florissante, on nous dit qu'elle a laissé considérablement tiédir la ferveur de son observance ; elle qu'on était habitué à voir porter secours à toutes les causes en péril, elle a besoin d'un secours étranger, et personne ne s'est trouvé pour le lui fournir. Non pas qu'il n'y ait là un grand nombre d'hommes qui ont la connaissance et l'amour de leur règle ; mais la tête est très malade, et plusieurs membres avec elle : de là tout le mal.

Il y a longtemps que nous sommes au courant de cette situation ; nous avons paru ne pas croire, pour leur donner le temps d'apporter eux-mêmes le remède à leurs défaillances. La tête s'y est opposée, ou n'a manifesté dans ce sens qu'une activité très relative... Nous n'avons pu cependant nous rendre compte par nous-mêmes de la vérité des bruits en circulation...

Pour le suppléer dans cette tâche, il a remis l'affaire entre les mains des délégués plus haut nommés. En terminant, il adjure le roi de lui apporter son concours,

de peur que, en tardant trop d'extirper le mal, il ne vienne à s'aggraver, le sens de la douleur ne disparaisse, et le malade ne revienne que difficilement à la santé [1].

Les commissaires apostoliques trouvèrent sans doute leur mission épineuse [2]. Ils profitèrent de la présence à Paris des cardinaux Théodwin, diacre de Saint-Vital, et Albert, du titre de Saint-Laurent *in Lucina*, envoyés en Angleterre par le Pape, pour faire justice des meurtriers de saint Thomas Becket ; et les emmenèrent à Saint-Victor, où, le chapitre convoqué, ils firent comprendre à l'abbé prévaricateur que, pour éviter la flétrissure d'une déposition canonique, il y allait de son honneur de se démettre spontanément de la charge abbatiale.

Sans retard, mettant à profit la salutaire impression produite par cette mesure radicale, ils firent procéder à l'élection du successeur. A l'unanimité, le choix des Victorins se porta sur Guérin, un modeste et un fort.

Pour couper court à tout désordre, et faciliter les débuts d'une administration qui avait à réparer tant de ruines, Ernis

[1] Cf. H. F. XIV, 886, 898 et suiv., 913-916.

[2] Personnellement d'ailleurs l'archevêque de Sens était disposé à user de miséricorde, comme il résulte d'une lettre adressée par lui à Ernis. (H. F. XIV, p. 889.)

fut envoyé dans un des prieurés de campagne : Saint-Paul-des-Aulnois, ou Bois-Saint-Père, suppose Jean de Thoulouse.

Guérin reçut la bénédiction abbatiale avant Pâques de 1172, et tout d'abord eut à subir un abus de pouvoir de la part de Simon, l'archidiacre de Josas, qui, au mépris des privilèges et des statuts, formels à cet égard, refusa au prieur Richard et au sous-prieur Gautier le droit d'introniser le nouvel abbé, voulant procéder lui-même à son installation, et exigeant pour ce fait la somme de cent sous. Comme de juste, plainte fut portée au tribunal du Saint-Siège. Le Pape en reconnut le bien fondé, rappela à l'archidiacre qu'il devait respecter l'usage des Victorins, et en tout cas, ne rien exiger pour de pareilles fonctions. S'il ne renonçait pas à ses tracasseries et ne les laissait « vaquer en paix à la prière », il le menaçait de lui faire sentir l'autorité de saint Pierre [1].

Alexandre III ne s'en tint pas là. Il écrivit de Tusculum, le 11 avril, aux Victorins, pour leur témoigner sa joie, et les féliciter d'être débarrassés de celui « par la faute duquel tout le mal était venu », et d'avoir élu un abbé capable de le réparer. Il confirmait l'abdication d'Ernis, et l'élection de Guérin, auquel ils devaient désormais filialement et humblement obéir pour lui permettre de faire refleurir la discipline.

Tout ensemble Guérin recevait une lettre personnelle portant la même date, où le Pape lui exprimait à peu près les mêmes sentiments. Il ajoutait :

Il convient que tu prennes garde à l'héritage de vertu, de religion, de rigoureuse observance de cette église qu'on vient de te confier. Aussi, nous te faisons une obligation stricte de veiller constamment à accomplir consciencieusement ta charge, à édifier tes frères, à rétablir et développer l'ordre régulier. Quant à nous, nous voulons t'aimer et te défendre, toi et ton église, et au besoin, tu ne seras pas sans éprouver le patronage du Siège apostolique [2].

Avant de quitter la France, les cardinaux légats adressèrent à Guérin leurs dernières félicitations et leurs derniers conseils. Ils l'avisaient qu'ils écrivaient en même temps aux archevêques de Bourges [3] et de Sens. Tout à l'heure nous sau-

[1] J. de Th. ad an. 1172.

[2] Marten. *Ampl. coll.* VI, col. 254 et 255. — P. L. 200, col. 876, 877.

[3] Etienne de la Chapelle venait d'être transféré de Meaux à Bourges.

rons à quel sujet. Ils l'engageaient à ne jamais perdre de vue les responsabilités d'une charge dont il aurait à rendre compte au Souverain Juge. Qu'il n'imite pas son prédécesseur et bien d'autres, qui furent de *grands bâtisseurs*. Ce qui lui convient à lui, c'est le recueillement et la vigilance.

D'ailleurs, ajoutent-ils, pleins de confiance dans votre vertu, nous vous gardons une sincère affection, et nous serons toujours prêts à vous venir en aide.

Ils écrivaient par la même occasion au prieur Richard et aux chanoines victorins pour leur rappeler les gloires de leur abbaye, exprimer l'espoir que la chaîne des nobles traditions, un instant rompue, ne se briserait plus jamais, et que le champ, trop longtemps négligé, allait produire à nouveau des fruits de vertu. Dans l'œuvre accomplie, il faut avant tout voir la main de Dieu. Aussi doivent-ils lui témoigner leur reconnaissance. Qu'ils obéissent à leur nouvel abbé, que toute trace s'efface des dissensions anciennes, et que leur maison redevienne le Saint-Victor d'autrefois[1]...

Guérin, on le voit, entrait en charge sous les plus heureux auspices. L'archevêque de Sens voulut d'ailleurs mettre la dernière main à sa tâche de restauration. L'abbé Ernis avait non seulement altéré la discipline, mais il avait dilapidé les finances. Nous venons d'apprendre qu'il avait le goût des constructions somptueuses et ruineuses. De plus, les Victorins avaient trop souvent cédé à d'importunes instances en se montrant peu exigeants pour percevoir leurs droits d'annates « qui constituaient la majeure partie de leurs revenus ». C'est ce que constate l'archevêque, et, en vertu des pouvoirs spéciaux reçus du Pape pour la réforme, il leur défend d'en rien abandonner désormais, ou de permettre à qui que ce soit de s'en libérer par un cens annuel. Cette défense devait être proclamée au chapitre, avec menace d'anathème[2].

Puisque nous sommes sur ce terrain, mentionnons l'arrangement conclu entre les chanoines de Saint-Côme de Luzarches et les Victorins qui leur abandonnent les dîmes revenant à l'abbaye par donation de Payen de Prayers en 1139, moyennant une rente annuelle de quatre boisseaux de

[1] P. L. 196, col. 1387 et 1395.
[2] J. de Th. ad an. 1172.

grain, à percevoir dans la grange dîmière du chapitre de Saint-Côme, le jour de la Saint-Remi[1]; l'acquisition de la grande dîme de Villiers-le-Bel, achetée 80 livres à Hugue de Champfleuri[2]; l'acquisition de la terre de Buothière ou Malassise, paroisse de Gommetz (?), faite par le même évêque, à condition qu'elle reviendra après sa mort au prieuré de Saint-Paul-des-Aulnois[3]; l'acquisition de 80 arpents de terre et de forêt à Beaurose, dans les mêmes conditions[4]. En même temps, Manassé de Garlande, évêque d'Orléans, garantissait à l'abbé de Saint-Victor la libre élection et destitution des prieurs de Buci, et à ceux-ci, l'exemption du synode, des droits dus aux archidiacres et autres servitudes[5].

« Nous écrivons à nos frères les archevêques de Sens et de Bourges dans le sens le plus conforme à vos intérêts », avaient dit les cardinaux légats. Qu'est-ce à dire ? C'est qu'Ernis, outré des mesures de préservation prises contre lui, avait déjà tout mis en désordre dans le prieuré qui était le lieu de sa retraite. Et de fait, voici la lettre des cardinaux motivée par de nouvelles plaintes à cet égard :

A nos frères aimés et toujours aimables dans le Christ, Guillaume, par la grâce de Dieu archevêque de Sens et légat du Siège apostolique, et Etienne, archevêque de Bourges : Albert, du titre de saint Laurent in Lucina, et Théodwin[6], du titre de saint Vital, cardinaux et légats apostoliques, souhaitent d'apparaître en toute justice en présence du Seigneur.

Aux pécheurs endurcis on rend service en leur enlevant l'occasion de mal faire. Vous savez assez comment le Fr. Ernis, ancien abbé

[1] Il y a sur ce sujet : 1° une charte de Maurice de Sulli ; 2° une charte de Guérin et de son chapitre. Cette dernière mérite d'être remarquée pour sa date et les noms des signataires : « Ego Guarinus abbas ecclesie sancti Victoris Parisiensis totusque noster conventus... Actum anno ab Incarnatione MCLXXII. S. Richardi prioris ; S. abbatis Odonis ; S. Galteri supprioris ; S. Lamberti, S. Petri, sacerdotum ; S. Joannis, S. Herberti, diaconorum ; S. Rogeri, S. Petri, subdiaconorum, canonicorum sancti Victoris. »

[2] Charte de Maurice de Sulli. (J. de Th. ad. an. 1172.)

[3] Charte de Maurice de Sulli. Les témoins furent Guérin, abbé de Saint-Victor, Pierre, prieur d'Athis, Gautier, prieur de Saint-Paul, Pierre d'Yerre et Jonas, chanoines de Saint-Victor ; Osmond et Marcel, chanoines de N.-D. de Paris, etc... (J. de Th., *ibid.*)

[4] J. de Th., *ibid.*

[5] J. de Th. ad an. 1172 et 1175. Guillaume, archevêque de Sens, accorda les mêmes franchises aux prieurs victorins de son diocèse. (J. de Th. ad an. 1175.)

[6] Cf. H. F. XVI, 486.

de Saint-Victor, a écouté ses vices et ses mauvaises convoitises, combien il a négligé le salut de ceux qui lui étaient confiés. Vous le savez mieux que nous, vous qui avez renversé la muraille, et découvert les serpents cachés à l'intérieur. Mais voilà que déjà se réalisent les craintes manifestées par les frères, lorsque vous l'avez éloigné de l'abbaye. Il cherche à s'approprier ce lieu où vous l'avez exilé pour un temps, en attendant que l'ordre soit rétabli. Lui qui devrait désirer de trouver quelque retraite où il pût expier dans les larmes, le travail et la pauvreté, on dirait qu'il ne songe plus qu'à accumuler péché sur péché, et à vivre dans la bonne chère, comme le riche de l'Evangile.

Ce n'est pas la bonne méthode de correction : le permettre serait le fait de mauvais médecins... Tournez donc de ce côté votre sollicitude pontificale. Que cette volonté dévoyée ne soit pas la plus forte. Peut-être, au jugement, Dieu vous rendrait-il responsable de la perte de cette âme, si vous ne l'obligiez à cette modération que certaines maladies rendent nécessaire. Salut [1].

Ernis est donc un dévoyé, un *pestiféré,* selon l'expression énergique des légats. Aussi, son vénérable successeur, avant d'arriver à la paix, allait-il avoir de son chef à subir de rudes épreuves.

Il est probable qu'Ernis fut rappelé à Paris, à la suite de la lettre que nous venons de rapporter. Là il mit au pillage le trésor de l'église et, de plus, s'empara d'une somme d'argent assez importante qu'Eskyl, archevêque de Lunden en Danemark, lui avait jadis remise en dépôt en la confiant à sa loyauté.

Maurice de Sulli avisa immédiatement l'archevêque de Sens, retourné dans son diocèse :

Vous avez pu juger du trouble apporté par les désordres d'Ernis, l'ancien abbé de Saint-Victor, au milieu de ces hommes, dont tout le monde s'accorde à reconnaître la science et l'éminente vertu. Il a persécuté de toutes ses forces les saints qui l'entouraient et la sainteté elle-même. Vous lui avez enlevé le pouvoir de nuire davantage ; mais nous apprenons qu'il est loin d'être converti et qu'il s'étudie à perpétuer l'agitation.

A présent, il tient caché le trésor de l'église. Et je viens précisément vous prier de vous rendre ici sans retard, afin que, sur les indications de l'abbé Guérin et des frères, vous puissiez fouiller ses meubles et ses cachettes, pour y retrouver le calice d'or et les autres objets précieux de leur église pour les leur restituer.

Quant au dépôt de l'archevêque de Danemark, vous le mettriez en

[1] J. de Th. ad an. 1172.

lieu sûr, dans la grande église. Au cas où Ernis ferait de la résistance, il y aurait lieu de briser le vase d'iniquité, et de passer outre.

A la suite de cette pénible perquisition, on retrouva sans doute les vases sacrés de l'abbaye. Mais la somme déposée par l'archevêque Eskyl n'existait plus, au moins, dans son intégrité. Le propriétaire arrivait peut-être déjà trop tard lorsque, mis en éveil par les premières procédures apostoliques, il écrivait à Ernis :

Eskyl, par la grâce de Dieu archevêque de la sainte église de Lunden, légat du Siège apostolique et primat de Danemark et de Suède, à son vénérable frère et principal ami Ernis, salut et cordiale affection.

L'amitié ne connaît pas les distances. C'est vrai pour nous, qui sommes séparés par de longs espaces, mais dont les cœurs sont unis par le lien des nobles amours. Puisque l'occasion se présente, j'aime à vous dire par écrit ce que je désirerais tant vous dire de vive voix. Je vous envoie un clerc qui m'est cher, Osbert, investi de ma pleine confiance. Vous pourrez donc lui remettre toutes les valeurs que j'ai déposées à Saint-Victor en présence d'un témoin, devant l'autel de Saint-Laurent, et en présence de deux témoins dans notre chambre.

J'ai cependant été très étonné, lorsque j'ai appris que beaucoup de gens connaissaient ce dépôt que je vous avais confié en secret en quelque sorte sous le regard de Dieu seul. Je vous en supplie, ne me faites pas, une autre fois, une peine pareille, car, sans que j'aie rien fait pour cela, je suis entouré d'envieux et de traîtres [1].

Ernis ne rendit rien.

Deux fois encore Eskyl renouvela ses instances. En désespoir de cause, il écrivit à Louis VII une lettre où il s'avouait déjà à demi français avant de le devenir tout à fait, et lui demandait l'appui de son autorité pour rentrer en possession des 397 marcs d'argent déposés aux mains d'Ernis,

afin, dit-il, d'échapper au plus vite à la malhonnêteté aussi déconcertante qu'effrontée de cet homme. Je crains fort d'ailleurs que le bon renom de votre noble royaume n'ait à souffrir à l'étranger, si l'on y vient à apprendre que les abbés de la *douce France* sont capables de pareils procédés avec des amis [2].

Peu après, l'archevêque échappait à son dangereux entourage, à son pays toujours déchiré par la guerre, et venait en

[1] J. de Th. ad an. 1169.
[2] H. F. XVI, 158.

France réaliser le rêve de toute sa vie. Il demandait à Clairvaux l'habit cistercien[1]. Il eut pour successeur, sur le siège primatial de Lunden, Absalon, auparavant évêque de Roskild, le promoteur de l'établissement victorin créé par saint Guillaume à Æplæholt. Soit qu'Eskyl lui ait fait abandon de sa créance, soit qu'elle appartînt réellement à l'église primatiale, Absalon en poursuivit avec activité le recouvrement.

L'abbé Guérin se trouva dans un grand embarras. Il répondit que le fait d'un membre que l'abbaye avait désavoué n'engageait celle-ci en rien, attendu que l'argent n'avait pas été dépensé pour l'utilité de la communauté.

Absalon ne se tint pas pour battu. Il en écrivit au Pape, et celui-ci en référa immédiatement à son légat, l'archevêque de Sens, et à Maurice, évêque de Paris, qui reçurent mission tout d'abord de s'emparer du coupable, de le faire charger de chaînes et mettre à la question, pour lui faire rendre tout ce qui était encore en sa possession[2]. Puis il constitua Manassé, évêque de Troyes, et Thibaut, évêque d'Amiens, juges et arbitres entre les chanoines de Saint-Victor et l'archevêque de Lunden : Cause fort délicate, déclare le Pape. Chaque partie nous est également chère... Raison de plus pour vouloir avant tout que chacune soit traitée selon son droit. De toute manière il y a lieu de faire rendre à l'archevêque ce qui aurait été dépensé pour l'usage de l'église victorine[3].

Le Pape notifiait à Absalon cette décision, lui expliquant au préalable qu'il ne pouvait de prime abord forcer les chanoines à restitution, tant qu'il ne serait pas prouvé que l'ab-

[1] Eskyl était encore archevêque de Lunden, dans les derniers mois de 1169, où il est nommé dans les lettres d'Alexandre III relatives à l'union de l'île de Rugen au diocèse de Roskild et à la translation à Calvé du monastère cistercien d'abord établi à Weng. (P. L. 200, col. 428, 429, 607, 612.) — Eskyl était d'une famille de haute noblesse danoise. Il entretint avec saint Bernard des relations intimes. Le pape Alexandre III l'avait en haute estime ; et, enjoignant au roi Waldemar, en 1166, de le rappeler sur son siège, il l'appelait « vir religiosus et Deo acceptus ».

L'Exordium magnum Cisterc. lui consacre deux chapitres fort curieux (Dist. III, cap. XXXV et XVI. — P. L. 185, col. 1085). — Cf. Langebeck. *Script. rer. danic.* V. 238, 243, 246. — Hasselbach. *Cod. Pomeran. diplom.* I, 64. — Thorkelin. *Diplom. Arna. Magn.* I, 27. — Mon. Germ. hist. t. XXIX.

[2] J. de Th. ad. an. 1173.

[3] J. de Th. *Ibid.*

baye avait bénéficié en quelque chose des dépenses d'Ernis. Il lui conseillait de diriger plutôt son action contre « ce voleur, cet homme de Bélial », déjà traduit au tribunal de l'archevêque de Sens et de l'évêque de Paris.

Ne gardez point rancune à l'église de Saint-Victor. Ne lui demandez rien qui ne vous soit dû. Jadis vous lui veniez en aide, comme à tant d'autres. Le mieux serait un arrangement à l'amiable, en accordant de votre côté tous les délais possibles, ou en vous contentant de percevoir quelques-uns de leurs revenus. Vous feriez là chose fort agréable à nous qui voulons, comme de juste, vos intérêts, mais qui compatissons au malheur des chanoines de Saint-Victor. Nous croyons qu'il vaut mieux, qu'il est plus séant pour vous, de terminer ainsi pacifiquement cette affaire ; d'autant plus que le résultat d'une action judiciaire est encore fort douteux, s'ils continuent à nier leur dette. Cependant ils ont un ordre strict de notre part de vous restituer ce qui, au su de tous, aurait été employé pour l'utilité de leur église. Si toutefois vous avez l'intention d'exiger d'eux en justice la totalité de l'argent déposé, les évêques de Troyes et d'Amiens sont délégués pour juger cette affaire.

En effet, Alexandre III écrivit à l'abbé Guérin et à son chapitre :

...Votre abbaye était un membre illustre et très noble de la sainte Eglise, à présent grièvement blessée par ce voleur... Nous avons grande peine de cette nouvelle atteinte portée à votre bonne renommée... Raison de plus pour y apporter un prompt remède.

Suit l'ordre de restituer à l'archevêque de Lunden, « notre frère et votre bienfaiteur », dans les limites plus haut indiquées, et de se soumettre pour le reste à la sentence des juges délégués [1].

Le Pape, on le voit, manifestait d'une manière non équivoque sa sympathie personnelle pour les chanoines de Saint-Victor. De plus, la cause de ceux-ci avait de puissants soutiens à la Cour pontificale : Jean Pinzuti, de Naples, que nous connaissons déjà ; et Hugue Pierleone, l'ancien évêque de Plaisance, créé cardinal-diacre de Saint-Ange, au mois de juillet 1173 [2].

J. de Th. ad an. 1173.

[2] Jaffé. *Regesta Rom. Pont.*, p. 677.

Deux autres cardinaux victorins étaient déjà disparus à cette époque : Ive, créé en 1130 et mort en 1143 ; Hugue, créé cardinal-évêque de Tusculum en 1166 et mort en 1167 (Jaffé. *Ibid.*)

Nous savons déjà l'indiscrète opiniâtreté avec laquelle Jean de Naples avait réussi à obtenir un Victorin, Fr. Pierre, et d'autres chanoines réguliers empruntés à diverses abbayes de l'Ordre, pour peupler son église de Saint-Pierre *ad Aram*. Après avoir témoigné à Guérin sa satisfaction pour ce résultat, il déclare avoir contracté pour toute la vie une dette de cœur et d'honneur envers Saint-Victor.

Pour ce qui regarde les injustes prétentions de l'archevêque de Lunden, nous avons fait en votre faveur tout ce que nous avons pu. Vous en jugerez en lisant la lettre que le Pape lui a adressée. De notre côté, nous écrivons aux juges délégués pour que pleine justice vous soit rendue. Beaucoup de nos frères les cardinaux font de

Hugue Pierleone, l'ancien évêque de Plaisance, qui avait pris l'habit de Saint-Victor vers 1148, était le neveu du précédent. Créé cardinal de Saint-Ange en 1173, il fut envoyé en Angleterre en qualité de légat apostolique vers la fin de 1175, assista avec Jean de Naples à la conférence de Venise de 1177, destinée à éteindre le schisme d'Octavien, son parent, et mit, en rentrant à Rome, l'influence de sa famille au service d'Alexandre III (Ciaconius). Il fut dans la suite transféré au titre presbytéral de Saint-Clément (1178) ; et signa la grande bulle de Lucius III confirmant, en février 1181, tous les biens et privilèges de sa toujours chère abbaye de Saint-Victor. Le Nécrologe victorin indique son anniversaire en même temps que celui de son oncle, avec, pour tous les deux, le titre explicite de *chanoines profès*. Hugue Pierleone avait laissé à l'abbaye des vases sacrés et des ornements sacerdotaux (Necrol. XI Cal. Maii).

Quant au cardinal Pierre de Saint-Chrysogone, ses attaches victorines sont plus que douteuses. Aucune mention de lui au Nécrologe. Dans les listes de Jaffé, il figure du 26 octobre 1173 au 25 avril 1179. Dans une lettre adressée de France au pape Alexandre III qui l'avait chargé de lui indiquer les personnages marquants de ce royaume, susceptibles d'être élevés aux dignités de l'Eglise romaine, il nous apprend qu'il revenait d'une légation dont le but était de combattre les hérésies et de réconcilier les rois de France et d'Angleterre ; puis il nomme au Pape, comme les personnages les plus méritants de l'époque pour la science et la vertu : l'abbé (ou prieur) de Clairvaux, le prieur de Mont-Dieu, l'abbé de Forde (Fordenus), l'abbé P. d'Igni, de l'ordre de Cîteaux, qui fait des miracles, les abbés de Saint-Remi de Reims, et de Saint-Crépin de Soissons ; Pierre le Mangeur, doyen de Troyes, Bernard de Pise, Girard la Pucelle, tous trois docteurs de grand renom ; Ive, l'archidiacre de Rouen, et Maître Herbert Medeci. Aucun Victorin n'est nommé (Duchesne. *Rer. franc. Script.* VI. 560 — P. L. 200, col. 1370).

Pierre de Saint-Chrysogone était en France vers 1176, où le Pape lui écrivait de faire part de son mécontentement à l'évêque de Paris de ce qu'il n'avait pas pris pour archidiacre Gratien, sous-diacre de l'Eglise romaine, et de prêcher la croisade au roi et aux barons de France (P. L. 200, col. 1061 et 1063. — Mansi. *Concil.* XXI. 964-970).

même pour nous être agréables. Vous vous en convaincrez en voyant le contenu du présent courrier [1].

Effectivement nous possédons une lettre du cardinal de Naples à Thibaut, évêque d'Amiens, qui atténue un peu la valeur de la somme jadis déposée par Eskyl : en chiffres ronds, 300 marcs d'argent. Il y déclare nettement injustes les instances de l'archevêque Absalon contre l'abbaye. On dit que les frères en chapitre auraient reconnu leur dette et supplié l'archevêque de patienter pour en être désintéressé. Ceci ne prouverait rien. Toujours est-il que le Pape a donné ordre à l'archevêque de Sens et à l'évêque de Paris de mettre Ernis en prison et de sévir contre lui jusqu'à ce qu'il rende tout ce qu'il détient encore : preuve que l'abbaye n'est pas tenue pour responsable.

Vous ferez bien de lire à ce sujet la lettre du Pape à l'archevêque de Lunden, et celle qu'il adresse à l'archevêque de Sens et à l'évêque de Paris ; vous connaîtrez ainsi l'intention du Pape, et vous tiendrez compte de nos prières [2].

Les autres cardinaux ne se désintéressèrent pas non plus de cette affaire.

Pierre de Saint-Chrysogone, dans une lettre à Guérin [3], qui est celle d'un retors habitué au travail diplomatique, lui raconte comment il a remué ciel et terre en sa faveur, discute le fond du litige d'après les principes du droit. A supposer même que le chapitre de Saint-Victor ait promis une chose qui n'est pas due, il doit être considéré comme un pupille qui a fait un acte inconsidéré et non valable. Avant tout prudence, et encore prudence.

Hugue Pierleone exprime à Guérin son sincère amour pour l'abbaye qui lui fut, en d'autres temps, un doux et paisible refuge, rend compte, lui aussi, de ses efforts et promet tout son dévouement.

Un autre cardinal, Bernard, évêque des sièges suburbicaires de Porto et Sainte-Rufine, expose qu'il a pris également la défense de l'église de Saint-Victor, « qu'il considère comme la sienne propre, et dont il escompte pour son profit la per-

[1] P. L. 196, col. 1394.
[2] J. de Th. ad an. 1173.
[3] *Gall. Christ.* VIII, col. 1616. — H. F. XVI, 751.

pétuelle prière ». En terminant, il recommande à Guérin son neveu Bernard, qui profitait déjà de la large hospitalité de l'abbaye [1].

Guérin avait de plus sollicité les bons services du chambrier du Pape (appelé Frédéric par J. de Thoulouse, qui le dit Victorin). Le chambrier les lui accorda volontiers [2].

Nous ignorons malheureusement la solution de cette troublante affaire, dont le retentissement nous montre quelle place Saint-Victor occupait alors dans la chrétienté. Il est probable que les parties s'accordèrent à l'amiable, car nous n'avons aucune pièce relatant une sentence officielle quelconque.

A partir de ce moment, Ernis disparaît de notre histoire. Il ne dut pas beaucoup survivre à ces orages et à sa déchéance. Le Nécrologe lui consacre cette simple mention :

Idibus Maii. Anniversarium domini Ernisii quondam huius ecclesie abbatis.

Aucune épitaphe n'a désigné sa tombe.

IX

UNE RESTAURATION

L'abbé Guérin. — Les hôtes de Saint-Victor. — Protections pontificales. — Les cardinaux victorins. — Arnoul de Lisieux à Saint-Victor. — L'ordre de Saint-Victor. — Prestige personnel de l'abbé Guérin. — Maurice de Sulli à Saint-Victor. — Les abbés Robert et Bernard. — L'abbé Absalon à Sprinckirsbach et à Saint-Victor. — La règle victorine chez les Trinitaires et au Val des Ecoliers. — La reine Ingeburge et les Victorins.

Nous avons assez peu de données biographiques au sujet de Guérin. D'un éloge que lui adresse le poète Léonius, on peut inférer qu'il était d'origine plébéienne :

> Tu quoque, quem falso generis non lumine splendor,
> Sed virtus meritique illustrat gloria celsi [3].

[1] P. L. 196, col. 1392. — H. F. XVI, 158 et seq.
[2] P. L. 196, col. 1395, et J. de Th. ad an. 1172.
[3] B. M. Ms. lat. 14760.

De plus nous savons qu'il était jeune encore [1] (c'est lui qui va nous l'apprendre), et qu'il appartint quelque temps à l'abbaye de Notre-Dame de la Châge à Meaux [2].

Il connaissait déjà les amertumes du gouvernement. Le cardinal Jean de Naples, en insistant outre mesure pour avoir des Victorins à Saint-Pierre *ad Aram*, vint encore augmenter son embarras et lui fournit l'occasion d'adresser au Pape cette plainte qui en dit long sur l'état de l'abbaye :

Ces religieux vénérables, dont la présence donnait à notre église un si grand renom de vertu, pendant qu'elle se dirigeait d'après leurs conseils, sont morts pour la plupart et n'ont pas été remplacés. Car un certain nombre de sujets respectables et lettrés, qui auraient pu nous être fort utiles et nous faire honneur, ont été refusés malgré nous par mon prédécesseur.

La maison est fatiguée par tant de troubles, accablée de dettes, gravement atteinte dans ses biens temporels, à peine rétablie au spirituel. Voudrait-on m'enlever, au milieu de tant d'angoisses, le peu de conseillers qui me restent pour me venir en aide au début de mon administration ? Je suis tout jeune, j'ai peu d'années de religion. Si l'on me prive des yeux qui doivent éclairer ma route, je risque fort de me tromper et de ne pouvoir porter le fardeau qui m'est imposé [3].

Guérin écrivait la même chose, mais avec un peu moins de franchise au cardinal [4].

La mort passait donc impitoyable, en ces années, sous les cloîtres victorins. Il est assez difficile de retrouver dans le Nécrologe ceux qui furent alors ses victimes. Cependant on peut conjecturer avec une probabilité suffisante que le prieur Richard fut du nombre. Il signait en 1172 une transaction conclue avec le chapitre de Saint-Côme de Luzarches. C'est la dernière fois que son nom figure sur un document offi-

[1] Il y a bien dans les recueils épistolaires victorins une correspondance des plus piquantes entre un Guérin, chanoine de Rouen, lettré et tenant école, et son neveu ou plutôt ses neveux, Nicolas et R., neveux prodigues, étudiants à Orléans, aimant fort le jeu d'échecs, et toujours à court d'argent. L'oncle et les neveux étaient en relations avec les Victorins, mais il est bien invraisemblable que le chanoine de Rouen et l'abbé de Saint-Victor soient le même personnage (B. N. Ms. lat. 14615, f°s 315, 318, 320, 324).

[2] Le Nécrologe de la Châge l'inscrivait au 20 octobre : « Anniversarium venerabilis Guarini abbatis sancti Victoris et canonici nostri ».

[3] P. L. 200, col. 1373.

[4] P. L. 196, col. 1389.

ciel. Il mourut un vendredi (probablement le 10 mars 1173[1].)

Guérin avait raison de pleurer en voyant disparaître, avec ce survivant de l'âge héroïque, l'héritier des traditions savantes, et la plus ferme colonne de la discipline claustrale. Richard fut inhumé dans le cloître, auprès de la porte de l'Aumône. Plus tard, Jean Bordier y fit graver ces quelques vers de bon goût, qui nous dispensent de reproduire les autres épitaphes :

Moribus, ingenio, doctrina clarus et arte,
Pulvereo hic tegeris, docte Richarde, situ.
Quem tellus genuit felici Scotica partu,
Tu fovet in gremio Gallica terra suo.
Nil tibi parca ferox nocuit, quæ stamina parvo
Tempore tracta gravi rupit acerba manu.
Plurima namque tui superant monimenta laboris,
Quæ tibi perpetuum sunt paritura decus.
Segnior ut lento sceleratas mors petit ædes,
Sic propero nimis it sub pia tecta gradu[2].

En effet, c'est « trop vite encore que la mort revint dans la pieuse demeure », lorsque, le 5 mai suivant, elle fauchait le vénérable abbé Odon. Le saint vieillard, en mourant, pouvait au moins saluer l'aurore de la restauration. Il reçut la sépulture dans la crypte de Notre-Dame[3].

Le nouveau prieur fut le belliqueux Gautier ; et Godefroid le poète, conjecture Jean de Thoulouse, fut élu sous-prieur.

Au commencement de 1174, l'abbaye arrondit encore un peu son domaine du côté du Bois-Saint-Père[4] et du côté de Pui-

[1] Necrol. Vict. VI Id. Mart. « Eodem die anniversarium Richardi huius ecclesie prioris, qui exemplo sancte conversationis et scriptorum elegantia dignam sui nominis memoriam reliquit. »

[2] P. L. 196, col. 1377. — Voir B. N. Ms. lat. 15058, f° 16, les mauvais vers de Guillaume de Saint-Lô. — Il y a un éloge commun consacré par un poète du XIIIe siècle à Richard, Gautier et Robert, tous trois de nationalité anglaise :

Horum doctrina solidi fuit ordo vigoris.
. . . . . .
Hic sunt pastores quos nobis Anglia misit.
(Bib. Mazar. Ms. 778, f° 146 v°.)

[3] Necrol. Vict. III Non. Maii « Item anniversarium pie memorie dñi Odonis, abbatis sancte Genovefe et nostri canonici professi. »

[4] La charte est curieuse, car elle fixe une date. Bouchard approuve la cession de 10 arpents de bois donnés au prieuré par Mathieu de Roissi, Richilde, sœur de

seaux, grâce aux libéralités de Bouchard de Montmorenci et de Gautier de la Chapelle [1], chambrier de France.

Celui-ci était le frère de l'archevêque de Bourges que nous avons déjà vu intervenir bien souvent dans les affaires de Saint-Victor. Il y contracta une amitié étroite avec l'abbé Guérin, tout comme le chancelier Hugue de Champfleuri, tombé en disgrâce. Guérin avait assez l'oreille de Louis VII et des grands pour être encore le médiateur d'une réconciliation touchante *in extremis*. Il avait d'ailleurs joui de la confiance du chancelier au point de le remplacer parfois pour traiter les affaires les plus graves [2]. Celui-ci mourut en 1175, laissant à sa chère abbaye tout un lot de propriétés foncières acquises à son intention et que le Nécrologe évalue dans leur totalité à 900 livres.

Quant à Etienne de la Chapelle, il quitta son archevêché vers 1173 [3], se réfugia à Saint-Victor pour y vivre du régime

celui-ci, et Gui de Groslai, à la prière de l'archevêque *Pierre de Tarentaise*, le jour même où celui-ci consacrait la chapelle de Montmorenci, en 1174 (Arch. nat. K. 25, n° 6[6]. — Tardif, *Mon. hist.* n° 660).

[1] Gautier de la Chapelle, à la suite de divers arrangements, donne à l'abbaye pour le salut de son âme et de celle de son frère Etienne, archevêque de Bourges, etc. : sa part de la terre de Châtillon, près de Puiseaux. La charte est signée de l'abbé Guérin, de Gui, prieur de Puiseaux, d'Henri, chambrier, et de Barthélemi, chanoines de Saint-Victor. — Le roi confirma, par charte de 1174. (Arch. nat. K. 25. n° 6[4]. — Tardif. *Mon. hist.* n° 656.) — La charte est datée : *vacante cancellaria*, témoignage de la disgrâce du chancelier.

[2] Hugue de Champfleuri écrivait aux chanoines d'Auxerre et à Guillaume de Champfleuri : « Le seigneur Pape nous a confié, à l'évêque de Paris et à moi, la solution de votre affaire et de celle de l'église de Saint-Germain. Nous ne pouvons, tant à cause des affaires du Saint-Siège qu'à cause de celles du royaume, nous trouver au rendez-vous fixé ; mais nous vous envoyons à notre place l'abbé de Saint-Victor que vous voudrez bien traiter comme vous nous traiteriez nous-même. » (P. L. 196, col. 1588 — H. F. XVI, 205 et 162.)

[3] Son successeur fut Guérin Girard. Un document authentique, émané de Louis VII pendant la vacance du siège, prouverait qu'Etienne de la Chapelle était mort en 1174. Le roi concède au chapitre de Saint-Etienne le droit de fortifier son cloître et autres privilèges, à condition de célébrer un anniversaire pour lui et « pour l'âme d'Etienne, de bonne mémoire, ancien archevêque de Bourges ». Daté de Bourges en 1174. (*Gall. Christ.* t. II, col. 55, instr. 26.)

La date de 1181, inscrite sur sa tombe restaurée par l'abbé Bordier, serait donc fautive. — Etienne de la Chapelle fut inhumé au milieu du chœur, au côté gauche de l'évêque Etienne de Senlis. Son portrait avait été sculpté sur la pierre tombale ; mais celle-ci fut brisée lors de la construction de la nouvelle église. L'abbé Bordier fit alors reproduire, sur une tapisserie précieuse destinée à recouvrir leur dernière demeure, les traits des trois prélats qui dormaient là côte à côte. Des vers de

commun aux frères, et y mourut sous l'habit canonique l'année suivante [1].

Sept ans plus tard, l'évêque Arnoul, de Lisieux, devait prendre le même chemin, et trente ans après, Geoffroi de Poissi, évêque de Meaux, dont nous parlerons en leur temps.

De leur côté, les évêques de Paris ne surent pas résister à l'attrait de la solitude victorine. Etienne de Senlis était mort « pasteur de l'église de Paris et brebis de celle de Saint-Victor ». Pierre le Lombard dut y faire quelque séjour comme aux années de sa belle jeunesse d'étudiant pauvre. Nous avons de lui un acte de 1159 « fait publiquement à Saint-Victor ».

Mais à partir de 1170 nous trouvons Maurice de Sulli, installé à demeure à l'abbaye, en des appartements spécialement construits ou aménagés à cet effet [2]. N'oublions pas que les

composition ancienne accompagnaient chaque effigie. Ceux-ci étaient consacrés à l'archevêque de Bourges :

STEPHANUS. { hic rexit Meldensem ex dono gracie,
post, Bituricensem ecclesiam pie }
Pax populi, clerique decus, patrieque patronus,
Stephanus huius urbis amor et orbis obit.
Meldis episcopum, primatum Bituris, ortum
Parisius, tumulum continet ille locus.
Idibus Iani terre divisus et astris
Que dederat celum terraque, solvit eis.

[1] Necrol. Vict. Pridie Id. Januarii « Anniversarium solemne pie memorie venerabilis Stephani Bituricensis archiepiscopi, qui ecclesiam nostram speciali amore diligens, magne devotionis quam erga nos habebat affectu, de archiepiscopatu suo ad nos veniens, quietis ac sepulture locum ecclesiam istam inter omnes alias preelegit, societatis nostre frater effectus. Pro cuius archiepiscopi anima dedit nobis in eleemosynam frater ipsius Gualterus Regis camerarius pro anniversario et pro suo et uxoris Aveline medietatem terre, grangie et aque de Chastillon et omnium que ibidem habebat. »

[2] La maison épiscopale, à Saint-Victor, était, d'après Jean de Thoulouse, située du côté nord de l'église, dominant ce qui fut plus tard le jardin de l'abbé. Elle était pourvue d'une chapelle dont l'autel était dédié à *saint Etienne*. Pour éviter à l'avance tout conflit, l'évêque Etienne de Senlis, qui, le premier, avait créé cette situation (pour se dédommager personnellement de son échec dans ses tentatives de vie commune à Notre-Dame ?), fit certains règlements dont voici la substance d'après un manuscrit ancien, transcrit par Jean de Thoulouse :

« Sachent tous que, lorsque notre révérend Père dans le Christ, l'évêque de Paris, habite, dans l'enclos de Saint-Victor, sa maison, qu'on appelle la maison épiscopale, nous gardons, dans tout l'intérieur de notre clôture et sur cette maison même, haute, moyenne et basse justice. Aucune autre personne ecclésiastique ou séculière n'y peut donc rendre la justice. Et l'usage a été ainsi de tout temps.

Victorins, restant dans la tradition, ne furent jamais exempts de la juridiction épiscopale [1]. L'évêque pouvait reconstituer avec eux son *presbyterium* régulier. Ainsi s'explique ce fait que tant d'actes de Maurice de Sulli soient datés de Saint-Victor, et portent de nombreuses signatures de Victorins, appelés comme témoins. Ceci est vrai surtout de ses dernières années, où il semble ne plus quitter sa maison de Saint-Victor [2], et s'attache en qualité de chapelain deux chanoines de l'abbaye, Fr. Daniel et Fr. Aimeri, que nous trouvons sans cesse à ses côtés [3].

Si donc les familiers de l'évêque y ont entre eux ou avec d'autres des litiges, c'est à nous seuls, non à l'évêque ou à qui que ce soit d'en connaître et d'en juger, comme il appert par le privilège du seigneur Etienne, jadis évêque de Paris. Il y est dit encore que, pour ne pas troubler l'ordre de l'abbaye, personne ne pourra dans notre enclos exercer de violence ou de pouvoir quelconque contre nous ou nos biens... De plus, ce n'est pas l'usage que pour des familiers quelconques de l'évêque notre porte extérieure soit fermée trop tard ou soit ouverte à une heure indue. L'évêque et ses familiers ne peuvent sortir dans le jardin qui est près du cimetière, sans en avoir demandé la clef au prieur ou au sacristain. »

— Saint-Victor n'étant pas exempt, l'évêque y avait droit de visite canonique. Le même manuscrit contient une « note concernant la réception du seigneur évêque de Paris » :

Art. I. L'évêque de Paris, visitant notre église pour la première fois, y est reçu processionnellement avec la solennité réglée par l'abbé (Cf. B. N. Ms. lat. 14455. f° 152 v^so^). — Art. II. Dans toutes ses autres visites (canoniques), on ne le recevra plus en procession, mais en son honneur on pourra sonner la grosse cloche. — Art. III. Quand l'évêque sera admis à notre chapitre, il n'aura pas avec lui ses conseillers ou ses gens, mais une seule personne et un notaire. Ceci s'entend : quand il vient au chapitre pour la visite canonique. De notre côté, nous pouvons avoir avec nous en pareil cas un notaire et un personnage notable.

[1] Cf. Guérard. *Cart. de N.-D.*, I, p. 23-26.

[2] Le *Gall. Christ* donne de ce fait une explication qui, a elle seule, n'est pas suffisante : l'inondation du palais épiscopal de la Cité. (VII, col. 74.)

[3] Ce fait, pour des chanoines réguliers, d'être à poste fixe chapelains de l'évêque de Paris, donna lieu à des questions d'école. Jean de Thoulouse nous les fait connaître, d'après un manuscrit que, selon sa mauvaise habiude, il ne désigne pas.

Dans une discussion générale il fut demandé :

1° L'évêque de Paris peut-il prendre comme chapelain un des chanoines de Saint-Victor contre le gré de l'abbé ? — 2° Un moine ou un clerc, ayant reçu de son abbé permission de sortir, à condition d'être rentré pour six heures, va visiter l'évêque, qui l'invite à dîner. S'il accepte, manque-t-il à l'obéissance, et doit-il être puni ?... — 3° Un moine vient à mourir et ressuscite : doit-il revenir à son cloître ? — Un évêque ressuscité peut-il revenir à son évêché ?... Et chaque question est suivie d'une longue réponse où sont pesées les raisons pour et contre.

Un siècle après, nous verrons encore un autre évêque de Paris, Etienne Tempier, faire sa résidence à peu près habituelle à Saint-Victor.

Si nous devions rapporter par ordre toutes les acquisitions faites sous l'administration de Guérin, il nous faudrait considérablement allonger ces pages, sans d'ailleurs en augmenter l'intérêt. Cependant, en feuilletant rapidement le monceau des chartes qui les représentent, il nous faut saluer au passage des noms comme ceux de la reine Adèle, abandonnant ses dîmes sur la paroisse de Buci, à condition que le prieur, Fr. Nicolas, en jouirait sa vie durant [1]; celui d'Henri II, roi d'Angleterre, qui, se trouvant à Tours à l'occasion de la paix conclue avec le roi de France en 1175, confirme solennellement toutes les possessions de Saint-Victor dans ses Etats [2].

[1] Louis VII confirma la libéralité de sa femme (Arch. nat. L. 898, n° 4 et K. 25. n° 7[2] — Tardif. *Mon. hist.*, n° 664.) — Cette cession eut en plus la confirmation de l'archevêque de Sens, frère de la reine, et de l'évêque d'Orléans, Manassé (J. de Th. ad an. 1175.)

Le prieur Nicolas, qui jouissait ainsi des faveurs de la reine, était le confesseur de la duchesse d'Orléans. Il devint par la suite abbé de N.-D. de Bourgmoyen à Blois. (Necrol. VIII Id. Octobr.)

[2] C'était le cas de l'église de Saint-Loup de Bobiers, donnée, cette année même, par Rotrou, archevêque de Rouen. (Arch. nat. L. L. 1450, f° 111 r°. — J. de Th. ad an. 1175. — Arch. nat. L. 888[b], n° 9.)

(A suivre.)

D. Fourier Bonnard

L'AVENIR DE L'EUROPE

Le passé n'a été ni sans honneur, ni sans gloire ; mais le présent fait pitié aux hommes d'esprit, horreur aux hommes de foi. Malgré les dithyrambes au progrès, qu'on trouve partout, même dans les dissertations sur les eaux chaudes, non seulement la confiance manque, mais on sent que ça ne peut pas durer et on a peur. Deux choses inspirent la crainte : d'une part la résolution des grands empires de la force de s'arracher tous les débris du monde ; de l'autre, la préparation à se disputer ces lambeaux de territoire et ces masses de population, avec le fer et le feu. Le monde n'a jamais été armé aussi puissamment qu'aujourd'hui ; il possède assez de sabres, de fusils et de canons pour exterminer le genre humain. Vous croiriez que nous sommes revenus à ces temps formidables où les peuples, pris du délire de la destruction, paraissent vouloir faire, de ce globe, un cimetière.

Nous allons aux funérailles de l'humanité ; le problème, grave et solennel, c'est de conjurer cette catastrophe. Ce problème a deux solutions : la solution *divine* et la solution *humaine*. La solution *divine* a, pour moyen d'action, la religion catholique ; pour organe de transmission, l'Eglise romaine et la Chaire de Pierre. Son procédé consiste à régler la foi et les mœurs des individus ; à constituer la famille sur des principes divins ; à organiser la société sur des bases également divines ; à régir enfin l'humanité par l'autorité unique, suprême et infaillible des Pontifes romains. La solution *humaine* n'exclut pas la solution divine, mais elle la subordonne aux idées et aux intentions des hommes. La raison, la volonté, la puissance de l'homme ont, en effet, sous l'autorité de Dieu, leur juste crédit et leur sphère d'action légitime. Leur puissance est d'autant plus grande qu'elles s'attempèrent davantage aux institutions divines ; elle est d'autant plus courte qu'elles s'en éloignent davantage. Quand l'homme veut se mettre à la place de Dieu et s'ériger en Dieu terrestre, ce n'est plus qu'une idole sotte et vaine, qui a des yeux pour ne point voir, des oreilles pour ne point entendre, des

mains pour ne point agir. Ce n'est pas que, pour avoir écarté Dieu ou s'être révolté contre sa souveraine puissance, l'homme soit devenu une statue de pierre ; il est resté homme, mais dévoyé ; il peut faire encore de grandes choses, mais, par défaut de ciment divin, toutes ses constructions ressemblent à la tour de Babel. Plus elles s'élèvent haut, plus elles sont fragiles et plus promptement elles s'écroulent.

Ouvrez les annales de l'histoire ; voyez, pendant quatre mille ans, l'histoire du genre humain, séparé ou éloigné de Dieu. Dans les premiers jours, il s'élève des hommes forts ; dans la suite, il se produit des séries de grands hommes. Ces grands hommes constituent un grand empire qui débute en Assyrie et en Babylonie. De la Mésopotamie, il passe en Perse, en Egypte, en Grèce et vient enfin à Rome. Rome soumet, à cet unique empire, toutes les sociétés civilisées de l'antiquité païenne. Or, ce grand empire n'est qu'une arène ouverte à toutes les passions, un champ clos où les gros mangent les petits, à la fin un mauvais lieu que les barbares jettent aux gémonies. C'est la marque la plus incontestable de la puissance et de l'impuissance de l'homme, infidèle à Dieu.

L'avènement de Jésus-Christ change la face de l'histoire ; mais ses effets sociaux ne se manifestent dans tout leur éclat qu'après la chute de l'empire romain et de la société antique. Les barbares qui fondent, sur ces ruines, des sociétés nouvelles, viennent avec la verdeur de leurs passions, mais ne promettent pas de constituer, avec leurs coutumes germaniques, des sociétés florissantes. L'extrême barbarie comme l'extrême civilisation ne sont sans doute pas dépourvues d'éléments de bien et de ressources pour l'action ; mais il leur manque deux choses, une lumière qui les éclaire sur les problèmes de l'humanité, et une force qui les concentre sous une loi de vie. Par eux-mêmes, les barbares sont pleins de vigueur et réussissent promptement à constituer partout, en Europe, des monarchies militaires dont l'épée et la législation servent de frein et de contrainte à ces sociétés naissantes. L'élément vital et progressif, c'est l'Eglise romaine, c'est l'Eglise seule qui le fournit ; c'est elle aussi qui fournit les agents nécessaires à la mise en œuvre de ces éléments d'avenir.

Deux choses, deux institutions contribuent puissamment à la mise en œuvre de ces éléments : l'épiscopat et l'institution monastique.

Vous voyez ces cabanes qui se dressent près d'un marais, au coin d'un bois ou au flanc d'une montagne : ces cabanes, ce sont les pre-

mières constructions d'un établissement assez pauvre, qui sera, plus tard, une riche abbaye. Les hôtes de ces cabanes sont des hommes ou des femmes, voués au célibat, qui poursuivent, sous la direction d'une règle, par la grâce de Jésus-Christ, la perfection morale de l'Evangile ; ils veulent la réaliser dans leur personne, par les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance. Leur vie est une vie de travail continuel. Les uns, voués à la culture des champs, commencent par aménager les eaux, les bois et les terres ; ils créent et organisent la production des biens que le sol peut fournir ; les autres s'adonnent plus spécialement aux travaux de l'esprit, copient les chefs-d'œuvre des lettres antiques et posent les assises de la science chrétienne, des lettres et des arts. Le monastère est surtout la maison de Jésus-Christ ; c'est aussi une école où les enfants viennent chercher l'éducation ; c'est un centre de rassemblement où les populations reçoivent tous les bienfaits de l'assistance ; c'est un germe qui deviendra une cité, et un organisme vivifiant où viendra se former la civilisation au berceau.

Dans les cités, encore rares et peu populeuses, vous voyez une grande maison près de laquelle s'élève une église : c'est la maison de l'évêque ; l'église est le siège de son autorité religieuse. L'évêque est le successeur des apôtres que Jésus-Christ a chargés d'enseigner le monde et de le diriger dans les voies du salut. Autour de sa personne et de son église rayonnent toutes les œuvres qui assurent la puissance d'action de l'Evangile. Dans les maisons de l'église mérovingienne, il y a un séminaire pour la formation des prêtres ; il y a une école pour l'instruction des laïques ; il y a un hospice pour le service des pauvres ; il y a un hôpital pour l'assistance des malades et des vieillards. La maison de l'église est, avec le monastère, le foyer de la civilisation. Pendant dix siècles, ils président aux destinées des peuples et servent intelligemment tous les intérêts matériels, intellectuels, moraux, sociaux de l'humanité.

Tandis que l'Eglise constitue moralement les sociétés européennes, ces sociétés évoluent sur leurs bases premières. La monarchie militaire se relâche à mesure que s'affermit l'Evangile et que se forment les consciences. Après Charlemagne, il se produit partout un éparpillement, un émiettement de la souveraineté politique, et, sous le nom de féodalité, s'établit un état des terres et un état des personnes, qui embrigade les masses populaires et sert à leur enseignement mutuel. La féodalité bâtit des châteaux pour les seigneurs ; elle crée des communes pour mettre, sous la protection du droit, les intérêts des classes laborieuses et ouvrir des espérances à la liberté.

A mesure que son œuvre se confirme, un seigneur s'élève au-dessus des autres et devient l'agent de l'unité nationale. Depuis plus de trois siècles, chaque nation de l'Europe s'est constituée ainsi et agrandie sans cesse. Pour venir, sans transition, au temps présent, l'Europe aujourd'hui est partagée entre huit ou dix puissances ; chacune de ces puissances est le symbole et l'agent de l'unité d'un peuple.

Pendant que se produisait, depuis Charlemagne, ce travail de concentration et d'unité, l'Eglise romaine, avec une souplesse merveilleuse, s'attempérait aux évolutions des peuples, en discernait les périls pour les conjurer, en suivait les intérêts pour en assurer la fortune. L'époque la plus florissante de cette action ecclésiastique s'appelle le Moyen Age ; elle se caractérise par la prépondérance de l'autorité des Pontifes romains et par les bienfaits séculaires que les mains miséricordieuses de l'Eglise n'ont cessé de répandre. C'est à l'Eglise, en particulier, que les peuples doivent l'honneur et les gloires de cette civilisation harmonieuse qui assure leur hégémonie sur le reste du monde. L'Europe est la tête de l'humanité ; l'Eglise romaine en est le cœur, c'est-à-dire le premier principe d'action, le principe divin qui ramène à un plan les initiatives des hommes.

Dès le IXe siècle, un principe de subversion religieuse avait été amené dans l'Eglise par le schisme de Photius, par la séparation de l'Orient et de l'Occident. Depuis trois siècles, d'autres principes de dissolution et d'anarchie se sont produits en Occident et ont mis sa civilisation en danger de ruine. Sans entrer dans la généalogie théologique de ces erreurs, nous constatons que le protestantisme, le rationalisme, le césarisme, le libéralisme et, sans compter l'anarchie, le socialisme, ont mis en échec l'Europe chrétienne et l'avenir du monde. Là où, pendant des siècles, le Pape avait été le Pontife unique et l'arbitre souverain de la chrétienté, des hérétiques, des philosophes et des révolutionnaires ont prétendu qu'à eux appartenaient le gouvernement des âmes et le sort des nations. Descartes, Luther, Voltaire, Proudhon soutiennent que chaque homme doit être son pape et son empereur ; que chaque Etat a seul, à l'exclusion de l'Eglise, toute souveraineté ; que, dans chaque Etat, le souverain est l'arbitre des âmes comme des corps, et que chaque citoyen, autonome par sa raison, doit être, par principe, traité comme une majesté royale et même plus.

Le problème de l'avenir de l'Europe et de l'avenir de la civilisation se compose donc de deux éléments : 1° la coexistence de sept ou huit grandes puissances en lutte pour la conquête de la magistra-

ture suprême en Europe et de l'empire du monde ; 2° la coexistence de plusieurs confessions religieuses en lutte pour le gouvernement des âmes, l'orientation de la vie et les premiers éléments du bonheur des peuples.

Quatre peuples surtout aspirent au premier rang : l'Angleterre, la Prusse, la Russie et l'Amérique du Nord. Quant aux confessions qui se disputent les âmes, le catholicisme romain est seul en possession d'un état régulier ; les autres, protestantisme, judaïsme, rationalisme, socialisme, libre-pensée et franc-maçonnerie ne sont que des révoltes contre l'autorité légitime et des complots pour la renverser ; du reste, sans doctrines reçues, ni force morale, autre que celle des passions, bâtons pointus qui percent la main en quête de leur appui.

I

Maintenant, pour ne pas nous perdre en circonlocutions, disons que les quatre grandes puissances dangereuses pour l'équilibre de l'Europe et la paix du monde sont : l'Angleterre, la Prusse, la Russie et l'Amérique du Nord. L'Amérique peut devenir un péril en se vouant au militarisme, à l'esprit d'invasion et de conquête ; la Russie en s'annexant l'Asie, pour peser sur l'Europe ; l'Allemagne en poursuivant, au détriment de tous ses voisins, ses projets d'agrandissement territorial ; l'Angleterre en se livrant au brigandage dans les cinq parties du monde, politique scélérate qui est bien la sienne depuis près de deux siècles.

Le plus grand danger pour la France, c'est l'Allemagne.

L'Allemagne est, certainement, très orgueilleuse de ses récentes conquêtes ; mais, malgré cette extension rapide, qui est la caractéristique de son histoire, elle se sent faible encore et n'est pas trop rassurée sur son avenir. La preuve c'est qu'à peine constituée en empire fédéral, elle a voulu se fortifier encore par l'alliance avec l'Italie et l'Autriche. La triple alliance est faite, dit-on, pour empêcher la guerre et consolider la situation générale. Il serait plus exact d'affirmer qu'elle a pour but de rendre impossible aux victimes la reprise des biens volés et conserver la paix jusqu'au moment propice pour leur porter de nouveaux coups.

L'Autriche, au lendemain de son exclusion de la confédération germanique, n'a pas eu honte de s'allier avec la Prusse, contre la Russie, c'est-à-dire de se livrer au Minotaure qui se réserve de la

dévorer. L'Italie, qui avait fait son unité au cri de *Fuori i barbari !* s'est alliée à ces mêmes barbares pour empêcher le rétablissement du pouvoir temporel et déborder un peu sur ses frontières.

Prêter à la France l'intention de troubler l'Europe, c'est manquer à l'évidence. Depuis 1815, où elle fut bassement sacrifiée à la jalousie et à l'intérêt, la France s'est tenue en paix. Ce n'est que dans l'intérêt de l'Angleterre qu'elle est allée en Crimée en 1854; et dans l'intérêt de l'Italie, qu'elle s'est battue en 1857. En 1870, elle a dû se battre, non point par bravade, mais pour se défendre contre cette Prusse haineuse qui, depuis Frédéric II, nous poursuit avec acharnement. Cette guerre était voulue et préparée depuis longtemps. Dès 1845, la Prusse publiait des cartes de l'Allemagne, où elle faisait entrer de fortes rognures de la France. « Depuis 1860, dit Guillaume II, le maître d'école allemand avait préparé ses élèves à reconquérir l'Alsace et la Lorraine. » Jamais aucun repos en Allemagne, nation âpre à la curée depuis un siècle et demi.

En 1859, la Prusse put nous combattre dans l'espoir de nous vaincre, au sortir de la guerre d'Italie. En 1865, Bismark vient à Biarritz, offrir la Belgique à Napoléon III; en 1867, il s'engage formellement sur la question du Luxembourg, mais se déclare débordé par le parti militaire et par son maître, Guillaume Ier. Cette reculade pouvait amener la guerre; elle nous fit accepter la conférence de Londres, qui déclara la neutralité du Luxembourg : preuve que la France voulait la paix; elle ne songeait point d'ailleurs à augmenter ses armements.

En 1870, il est vrai, nous avons déclaré la guerre, mais trompés par le plus lâche moyen que puisse employer un homme d'Etat. Le roi de Prusse avait fait, à notre ambassadeur, une réponse honnête; Bismark falsifie cette dépêche et la rédige en ces termes : « Dans l'après-midi du 13, le roi Guillaume se promenait, avec le comte de Lindorff, son aide de camp, dans le Kurgasten à Ems, lorsque M. Bénédetti l'accosta pour lui faire sa dernière et *extravagante* demande. — Le roi se retourna, ordonna au comte Lindorff de dire à M. Bénédetti qu'il n'y avait pas de réponse et qu'il ne le *recevrait plus*. » La dépêche royale n'avait rien d'insultant; avec la falsification de Bismarck, elle battait la chamade, suivant l'expression pittoresque de Molke : c'était l'équivalent d'une déclaration de guerre, dans le but de soulever l'indignation en France et de pousser à la guerre. Plus tard, cette fraude fut reconnue, mais trop tard, pour en empêcher les suites. Suivant la juste expression du socialiste Liebknecht, « Bismarck avait commis un crime sans nom », ce qui doit déshonorer sa mémoire sans retour. »

Bismarck avait dit ne faire la guerre qu'à Napoléon III, pas du tout à la nation française. Napoléon tombé, Bismarck proposa un armistice, qu'il n'eût pas accordé, si nous en avions accepté les conditions. En même temps qu'il joue cette comédie, il invente, chaque jour, de nouveaux prétextes, pour saigner la France à blanc. Enfin il lui impose le traité le plus dur que la France ait jamais dû subir.

Qui donc tremble aujourd'hui pour cet enlèvement de deux provinces? L'Allemagne. L'arrogance de ce pays a blessé tout le monde. Chaque jour l'histoire éclaire son passé, découvre dans son arsenal diplomatique quelque nouvelle infamie et l'Europe surprise voit à quel empire elle a permis de s'élever. L'Allemagne ne voit que trop le mépris dont elle est l'objet; elle sait que ses alliés même la détestent; elle sent bien que, pour vivre, il lui faut rester puissante et incontestée au dedans comme au dehors. Comment en serait-il autrement? La bonne situation de l'Allemagne ne peut surprendre personne dès qu'on relit son histoire.

La Prusse, dit Louis Veuillot, est le péché de l'Europe. Le grand maître de l'ordre teutonique, Albert de Brandebourg, sur les suggestions de Luther, vola une femme à Dieu et une principauté à l'Eglise. L'un de ses successeurs, électeur de l'empire, s'attribua lui-même la dignité de roi. Frédéric II, l'ami de Voltaire, fidèle aux traditions de sa famille, donna tous ses soins à la formation de son armée et consacra tous ses efforts à l'utiliser *per fas et nefas*. Pour ne pas remonter au delà d'une génération, nous avons vu la Prusse s'emparer des Duchés du Schleswig-Holstein; puis des villes libres, Lubeck, Brême, Hambourg; puis du Hanovre, de Nassau et de l'Alsace-Lorraine. Maîtresse de l'Allemagne, par la reconstitution de l'empire protestant, pour se créer un empire colonial, elle a acquis Heligoland et tenté d'acheter l'Ile de Bornholm. Aujourd'hui, elle convoite le Luxembourg; demain, elle voudra la Hollande, et les provinces soi-disant allemandes de l'Autriche et de la Russie, Après, elle revendiquera la Belgique, plusieurs départements français, la Franche-Comté, la Bourgogne et les cantons allemands de la Suisse. L'Allemagne veut que l'Europe devienne un empire allemand, dont la France, l'Espagne, l'Italie, la Grèce ne seront, avec les petits Etats du Nord, que des feudataires.

Le programme politique de l'Allemagne est, implicitement, une déclaration de guerre à l'Europe, une cause permanente d'armements militaires, une cause de trouble pour la conscience des peuples et la bonne tenue de leurs finances.

Les iniquités du passé suffisent, au reste, pour produire les mêmes résultats. En 1870, nous avons été vaincus ; on nous a imposé, par la force, un traité léonin. Ces sortes de traités ne sont point des garanties de paix ; dès que la victime a retrouvé sa force, son droit et son devoir est de déchirer ce qu'elle a signé le couteau sur la gorge. L'Allemagne le savait si bien, qu'elle confesse avoir pris l'Alsace et la Lorraine pour se créer un boulevard militaire, et, suivant un mot topique, pour avoir un genou appuyé sur notre poitrine.

Nous prêcher, dans ces conditions, une politique de paix, c'est une grossièreté cynique. C'est dire : « Nous avons vaincu la France par tous les moyens dont nous pouvions disposer ; qu'elle désarme maintenant afin de nous permettre de conserver nos conquêtes et de lui prendre ce qui nous conviendra. »

La France ne doit pas désarmer. Il ne suffit pas d'avoir de l'intelligence, du cœur et de l'or ; si nous ne voulons pas être asservis, il faut du fer, il faut la force. Gardons nos forces, restons fidèles à la justice, n'attaquons personne, ne rêvons ni invasions ni conquêtes, mais luttons pacifiquement pour nos principes, pour nos lois, pour nos mœurs et pour nos vertus.

II

Une chose qui étonne, c'est que l'Italie, au lendemain de son unité, constituée avec le concours de la France, s'allie avec les ennemis qui ont toujours fait, de l'Italie, leur dupe et leur victime.

Nous croyons avoir une juste idée de la grandeur de l'Italie. Au souvenir des traditions glorieuses de ses ancêtres, le peuple italien a un patriotique orgueil ; il est fier du grand nombre de penseurs, de poètes, de peintres, d'artistes qui ont vu le jour sur cette terre ensoleillée. L'Italie n'offre pas, à tous ses enfants, le pain de chaque jour ; un grand nombre vont chercher du travail à l'étranger ; mais ils gardent dans leur âme la vision du soleil de l'Italie ; ils travaillent avec courage, vivent sobrement pour revoir un jour leur village et leur montagne. Rarement ils se fixent sur une terre étrangère et sont comme réfractaires à la naturalisation.

Il ne faut pas confondre le sentiment national avec les revendications plus ou moins fondées de plusieurs classes d'*irréductibles ;* encore moins avec les rêveurs qui veulent la reconstitution de l'empire ro-

main. De ces deux partis, l'un est fou, l'autre maladroit jusqu'à la perversité.

Avant de s'unir à l'Allemagne, les Italiens devraient se souvenir des invasions répétées des Allemands, invasions qui n'ont été qu'une longue suite de meurtres, de tortures et de brigandages. Les Allemands voulaient noyer, dans le sang latin, les premiers germes de cette sainte liberté pour laquelle les Italiens ont si souvent combattu. Nous déplorons l'oubli de ce passé ; nous nous étonnons que ce mot de *Tedeski*, si longtemps abhorré, sonne agréablement aux oreilles italiennes et puisse éveiller des espérances. Que les Italiens le sachent bien ; la fin de la France, ce serait la fin de l'Italie. S'ils venaient à réduire la France, les Teutons envahiraient les plaines fertiles de la Lombardie, envahiraient cette Italie qui hante leurs cerveaux, comme un doux rêve et qu'ils ont convoitée à toutes les époques de leur histoire.

C'est la France qui a délivré l'Italie des *barbares*. La France seule débarrassa l'Italie des Autrichiens, malgré les Prussiens, qui avaient mobilisé 120.000 hommes pour empêcher l'émancipation de l'Italie. C'est la France qui l'émancipa tout à fait, par la rétrocession, en 1866, de la Vénétie, malgré la Prusse. Le roi de Prusse fut le dernier à reconnaître le roi d'Italie. En 1878, quand les plénipotentiaires italiens réclamèrent quelques avantages, il leur fut répondu cruellement : « Pourquoi demandez-vous quelque chose, puisque vous n'avez pas été battus ? »

Schopenhauer, interprète de la pensée allemande, dit des Italiens : « Le trait national du caractère italien est une parfaite *impudence :* cette qualité consiste dans l'*effronterie* qui se croit propre à tout et dans la *bassesse* qui ne se refuse à rien. Quiconque a de la pudeur est trop timide pour certaines choses, trop fier pour certaines autres. L'Italien n'est ni l'un, ni l'autre ; on le trouve, suivant l'occurrence, humble ou orgueilleux, modeste ou suffisant, dans la poussière ou dans les nuages. »

Non seulement tout ce passé est oublié ; mais l'éducation italienne est faite de telle sorte que la France a succédé à l'Allemagne dans l'exécration dont elle était l'objet. Les actes de la France sont présentés sous un jour si faux, si désavantageux, qu'ils fomentent la haine entre la France et l'Italie ; haine également douloureuse et funeste entre deux peuples qui ont des idées communes, des sentiments identiques, des besoins analogues et des aspirations vers le même but.

Ne vaudrait-il pas mieux dire aux Italiens que les peuples latins représentent les idées d'avenir, les peuples affranchis et libres de leurs

destinées. Les peuples anglo-saxons et allemands représentent, au contraire, la réaction, le despotisme, l'asservissement des consciences, la ruine du sentiment. Leurs formules favorites, les axiomes qu'ils prônent par-dessus tout sont : « L'intérêt prime la signature » ; et « La force prime le droit ».

La politique italienne n'est ni parlementaire, ni nationale. Dirigée absolument par le roi, elle ne s'inspire que des intérêts dynastiques ; elle veut inscrire la monarchie italienne parmi les puissances attachées aux vieux principes. La maison de Savoie suit les principes auxquels elle a constamment subordonné sa conduite ; elle se met du côté des forts, pour faire oublier son origine révolutionnaire. Le roi n'aime pas à entendre parler de l'union des races latines ; il ne songe qu'à l'affermissement de son trône. L'amitié de l'Autriche lui est d'autant plus précieuse, qu'elle aide à restreindre les libertés publiques. On voudrait une orientation mieux appropriée aux traditions et aux besoins du pays.

L'Italie, dit-on, doit être l'Angleterre ou la Prusse du Midi. Une Italie reprenant Nice et la Savoie, prenant le Tyrol, la Dalmatie, l'Istrie, débordant sur l'Afrique depuis Tripoli jusqu'au détroit de Bab-el-Mandeb, c'est la tentation de Satan à ce pauvre pays. Le roi d'Italie rêve donc de vastes projets, habilement suggérés par l'Allemagne. Dans ce dessein, il fait plus que se rapprocher de l'Allemagne et de l'Autriche ; il est devenu leur fidèle allié. Qu'il nous soit permis de dire que, comme chef de nation, il n'est pas dans le vrai. Les hommes d'Etat de la péninsule ne doivent pas prendre.

Que peut gagner l'Italie à l'agrandissement progressif de l'Autriche et de l'Allemagne ? Rien. Que peut-elle prendre ? Tout et premièrement ce qui lui a coûté si cher à obtenir, l'unité. Qu'elle se brouille demain avec ses amis d'aujourd'hui, dont elle augmente la force, se gêneront-ils beaucoup pour lui reprendre ce que nous avons contribué à lui faire donner : La Lombardie et la Vénétie ? Oh, non. A cet argument, il est vrai, les Italiens répondent : « A ceux qui diront que l'Allemagne arrivant, un jour, jusqu'aux Alpes, gardera le Tyrol pour elle-même et occupera Trieste, faisant ainsi de l'Adriatique, un lac allemand, ils disent que la concurrence maritime de l'Allemagne ne doit point effrayer une nation comme l'Italie, que ses destinées appellent à grandir, à devenir une puissance de premier ordre ».

Ce langage revient à dire : Nous sommes là pour arrêter l'Allemagne. C'est avoir une grande confiance dans la valeur italienne. Que les Italiens permettent à l'Europe de douter qu'une fois

triomphante Allemagne sur l'Adriatique, l'Italie l'en déloge facilement sans le secours d'aucune autre nation. A notre avis, elle se trompe. Les loups du Nord dévoreront toujours les agneaux du Midi. Si les loups entraient en campagne, les Italiens seraient bien forcés de reconnaître que leur alliée naturelle, ce n'est ni l'Autriche, ni la Prusse ; c'est la France.

« L'empire de la Méditerranée, disait Bismarck, appartient incontestablement à l'Italie, qui possède, sur cette mer, des côtes deux fois plus grandes que la France. Marseille et Toulon ne peuvent entrer en comparaison avec Gênes, Livourne, Naples, Palerme, Ancône, Venise et Trieste. L'empire de la Méditerranée doit être la pensée constante de l'Italie, l'objectif de ses ministres, la pensée fondamentale de son gouvernement. »

Ce sont propos de politique rusés. L'Italie, devenue la Prusse des nations latines, conquérant la France et l'Espagne ; l'Italie devenue Angleterre de la Méditerranée, autrefois lac romain : c'est évidemment, très adroit, mais la pléiade d'hommes sérieux, qui devra diriger l'Italie après la chute de la maison de Savoie, sait très bien que les Allemands brisent leurs amis et n'excitent leur ambition que pour mieux les perdre. Pour eux, la Méditerranée ne doit être ni italienne, ni espagnole, ni française ; elle doit être un lac européen.

D'ailleurs, on devrait savoir au Quirinal, que le principe de la politique allemande est celui de Frédéric II : « Si nous gagnons à être honnêtes, soyons-le ; s'il faut duper, soyons fourbes. »

Cette maison de commerce militaire, qui s'appelle l'Allemagne, veut faire des affaires quelles qu'elles soient. Le roi d'Italie, croyant travailler pour le bien de sa nation, peut se réveiller un jour en face d'une situation terrible, où sombreront son trône, sa dynastie et l'Italie elle-même. Et qui sera là pour arrêter le vautour du Nord ? La France républicaine défendant la nation-sœur, substituant, dans la politique étrangère, les principes moraux aux intérêts égoïstes et aux folies ambitieuses.

III

Nous voulons parler maintenant des rapports de l'Espagne avec la France ; de l'union, de l'alliance qu'il faut souhaiter entre ces deux nations.

L'Espagne d'abord est une nation latine, profondément imprégnée

de catholicisme. Par ses idées, par sa langue, par son goût, par ses œuvres de science et d'art, elle est à moitié française ; comme la France, par ses idées, par sa langue, par son goût, par ses œuvres, est à moitié espagnole... Les littératures espagnole et française sont de même race. Nos grands auteurs, Molière, Corneille, Racine, Lesage, Beaumarchais, Musset, Victor Hugo ont écrit comme les Cervantes, les Caldéron, les Lope de Vega, les Quevedo, les Larra. Le grand maître contemporain de l'histoire littéraire, Brunetière, s'en exprime en ces termes :

« L'indifférence actuelle des Français pour la littérature espagnole est de date assez récente ; nos pères s'en étaient bien gardés. Quoi que l'on puisse penser de la littérature espagnole, ils savaient qu'en raison du voisinage et de la politique, aucune autre, pas même l'italienne, n'a plus souvent ni plus profondément agi sur la nôtre, ne s'y est mêlée plus intimement. Deux fois, au moins, l'influence espagnole n'a-t-elle pas modifié, pour un temps, la direction de la littérature française ; vers le milieu du XVIe siècle avec ses Amadis, et vers le milieu du XVIIe, par l'intermédiaire des deux Corneille. Que dirons-nous, dans le siècle suivant de Gil-Blas et du Figaro ? et dans notre siècle, d'Hernani, de Ruy-Blas, de Carmen ? » — Brunetière ajoute : « La littérature française et la littérature européenne en général doivent, à l'Espagne, deux choses : le sens du chevaleresque et celui du romanesque. »

« Quand, pendant près de trois siècles, deux peuples voisins se sont mêlés constamment l'un à l'autre et que leurs littératures se sont tour à tour, plus ou moins fidèlement imitées, il y a quelques chances pour que leurs rapports soient, en quelque sorte, *fixés*, et pour que tout ne soit pas faux ni vain dans l'idée qu'ils se font l'un de l'autre. Il flotte alors entre eux, pour ainsi parler, je ne sais quelle image d'eux-mêmes, imprécise et brouillée, mais cependant assez ressemblante, ou même dont je ne suis pas bien sûr qu'elle ne fût moins fidèle, si les traits en étaient plus caractérisés. »

Brunetière conclut : « Nous ne devons que peu de chose à la littérature allemande ; nous devons un peu plus à la littérature anglaise, quoique d'ailleurs son influence ne commence à se faire sentir sur la nôtre qu'avec le XVIIIe siècle ; mais nous devons beaucoup à la littérature espagnole et à la littérature italienne, et, sans méconnaître ce que nous devons à la seconde, ou plutôt en inclinant même à l'exagérer, je ne sais si la première, l'espagnole, n'a pas encore plus agi, je veux dire plus profondément, plus continûment sur la nôtre. »

Les deux littératures espagnole et française accusent donc, entre les deux peuples, des similitudes d'âmes, de pensée, de sentiments, de résolution ; les intérêts achèvent l'œuvre des sentiments et des pensées.

L'Allemagne, qui n'a jamais colonisé, n'a cessé d'aller en Italie, en Espagne, en France, par des invasions de quasi-barbarie. Si elle a fait des tentatives de colonisation, elle a su blesser l'Espagne en portant atteinte au sentiment le plus noble, celui de la patrie. L'affaire des Carolines a fait long feu.

L'Espagne et la France sont aujourd'hui plus rapprochées que jamais, par une solidarité la plus vive, celle du malheur. Le gouvernement de la République lui offre toute garantie, et, chose étrange ! dans ce délicat sujet, la situation des trois nations sœurs est intimement liée. On prétend que la République est préjudiciable aux alliances ; je ne crois pas qu'elle songe à intervenir, ni en Italie, ni en Espagne.

On parle de l'isolement de la France. Au milieu et à la fin du XVIIIe siècle et au commencement du XIXe, la France s'est trouvée entourée d'ennemis, parce qu'elle poursuivait des conquêtes. A présent, si elle se trouve entourée de certains ennemis, s'il y a des gouvernements méfiants à l'égard de la France, je puis vous assurer, pour me servir d'un beau mot de Castelar, que tous les peuples du monde sont *pour elle*, qu'ils la regardent *comme le soleil*.

« Du moment, continue Castelar, que vous ne représentez plus la conquête, du moment que vous ne représentez plus la guerre, du moment que les anciens souvenirs se sont effacés, croyez-moi, et l'expérience confirmera cette espèce de prophétie, croyez-moi, chaque jour les peuples seront davantage pour la France, parce qu'elle représente dans le monde, le travail, la science et la liberté. — Je ne vous dis pas cela pour vous flatter. Non ; tout ce que je vous dis n'est que l'écho très fidèle du langage que j'ai toujours tenu à l'égard de la France, à la tribune espagnole et quand je me trouvais à la tête du gouvernement. »

Quand on écrit sur l'union des races latines, les adversaires opposent volontiers le souvenir des guerres continuelles entre l'Espagne, la France et l'Italie. Ces guerres étaient les effets d'une politique qui n'a plus aucune raison d'être. Il n'est plus question, entre les peuples de l'Europe, de guerres d'invasion et de conquêtes ; mais plutôt de solidarité internationale et d'alliances fondées sur une réciprocité de bons offices.

Les souvenirs d'autrefois n'ont d'ailleurs aucune portée. La France

n'a-t-elle pas livré plus de batailles contre l'Anjou, la Bretagne, l'Aquitaine et la Bourgogne, et toutes les autres provinces, que contre les nations voisines? L'Espagne n'eut-elle pas de nombreuses guerres entre l'Aragon et la Castille ? Ces guerres n'ont pas empêché les deux pays de devenir parfaitement homogènes. Ces exemples sont plutôt rassurants pour l'avenir des races latines.

Les Pyrénées et les Alpes seront supprimées, si l'on continue à conclure des échanges rationnels et favorables aux intérêts. Ce que n'ont pu accomplir les conquérants, le droit des gens, le commerce, l'industrie, la civilisation par ses meilleures influences, peuvent l'accomplir. Dès que les alliances seront conclues, les routes, les voies ferrées se construiront à travers les montagnes. Les peuples frères se donneront la main et, unis par un pacte fraternel, puiseront, dans leur union, les ressources de la force.

Je cite encore Castelar : « Louis XIV, dit-il, s'est trompé quand il a dit : Il n'y a plus de Pyrénées ! parce que Louis XIV était un conquérant. Mais si le travail, si le commerce, si la liberté disent : Plus de Pyrénées ! ils ne se trompent pas, parce que, pour la liberté, pour la fraternité, pour l'amour du peuple, il n'y a plus de Pyrénées dans le monde.

« Nous vous donnerons nos minéraux, nos fruits et même notre vin, quand le phylloxéra sera dans vos vignes. Vous nous donnerez les produits de votre intelligence, vos livres, vos chefs-d'œuvre artistiques, tous les produits enfin, où ressortent la splendeur de votre art et l'activité de votre industrie. »

L'Espagne se trouve, chaque jour, plus entraînée vers la France ; elle sait que, de notre pays, lui viendront les capitaux, les ingénieurs, les secours de toute nature pour valoriser ses immenses richesses agricoles ; elle sait, comme le disait un ambassadeur d'Espagne à Paris, « que les deux nations n'ont pas seulement des rapports de bon voisinage, mais que des intérêts positifs, variés et considérables, les rapprochent à toute heure, que la prospérité de l'une est liée à la prospérité de l'autre ». L'ambassadeur se félicitait souvent de cette tâche si belle d'avoir à cultiver des rapports de plus en plus affectueux pour la France, cette nation aimée, qu'il appelle *si noble et si généreuse*. Le Président de la République répondit à l'ambassadeur que la ferme intention du gouvernement français était d'entretenir les rapports de solidarité entre les deux nations et de resserrer chaque jour davantage les liens d'amitié qui les rapprochent si heureusement.

IV

La même solidarité doit nous rapprocher du Portugal.

En 1890, brutalement, sans autre raison que le droit du plus fort, l'Angleterre volait, au Portugal, le Zambèze et les possessions portugaises de Mozambique, possessions affirmées par des droits séculaires, historiques et par une paternelle colonisation. Aux justes réclamation du Portugal, le Cabinet anglais répondait par l'envoi d'un *ultimatum*. L'Angléterre ne risquait rien. Lorsqu'elle s'adresse aux faibles, toutes les duretés semblent son apanage ; quand elle traite avec les forts, elle sait les prendre en douceur. D'ailleurs, tous les moyens lui semblent bons, soit qu'avec des millions elle achète des traîtres comme en Egypte ; soit qu'elle paie des troupes pour combattre à sa place, comme sous le premier empire.

La conduite de l'Angleterre, envers le Portugal, est du pire brigandage. L'Angleterre prend la navigation du Zambèze, les droits sur Lourenço-Marquès, Nhassa et Mashona. Le Portugal se plaint ; lord Salysbury répond : « Nous ne contestons pas la valeur des revendications du Portugal ; elles reposent sur l'histoire ; mais notre intérêt veut que nous arrachions à la suzeraineté du Portugal une population qui se développe et des industries qui prospèrent. »

Avec la France, l'Angleterre ne s'est pas gênée davantage ; elle s'est emparée de nos droits sur le Zanzibar en disant qu'elle avait oublié le traité conclu en 1845. A la République argentine, elle a pris les îles Malouines, et n'a pas même daigné répondre aux protestations des ministres argentins. Au Venezuela, elle a enlevé le delta de l'Orénoque, sous prétexte qu'elle a déjà l'île de la Trinidad. Au Natal et au Transvaal, elle vient d'arracher, par une guerre scélérate, ce qui tient le plus au cœur des hommes, l'indépendance de leur patrie. L'Allemagne avait occupé la baie d'Angra-Pequeña ; les Anglais réclament ; Bismarck répond que, des prétendus droits de la colonie anglaise, il ne tiendra aucun compte. L'Angleterre s'incline ; vis-à-vis de la Russie, elle est également humble. Plate avec les forts, hypocrite avec les égaux, d'une insolence ridicule avec les faibles, voilà l'attitude de l'Angleterre, cette éternelle ennemie du repos de l'Europe.

Le Portugal, depuis le traité de Methuen, est la victime du léopard affamé ; il peut donc s'entendre avec la France que les affronts du Zanzibar, la perte de l'Egypte, l'abandon de 1870,

doivent instruire. Aussi semble-t-il logique d'affirmer que le Portugal, l'Espagne et la France doivent s'unir ; ils ont, dans leurs mœurs et leurs langues, les mêmes affinités ; ils ont éprouvé des malheurs analogues ; ils ont les mêmes ennemis, et, contre eux, les mêmes revendications matérielles et morales à soutenir.

Leur dignité a été outragée ; il a fallu un patriotisme à toute épreuve pour résister aux vexations du Cabinet de Londres. Les peuples latins ne sont pas des esclaves ; et, le seraient-ils, que le fouet du dominateur insolent doit les soulever contre le brigandage et les contraindre noblement à recouvrir leur pleine indépendance.

Un jour, la suprême justice se lèvera pour l'Angleterre et pour l'Allemagne, elles sauront ce qu'il en coûte, en rampant devant les forts, d'insulter les faibles.

Au Portugal, on est particulièrement francophile, et, si l'on est anglophile, c'est par force. L'école polytechnique, l'école de droit portugaises sont amies de la France. La France rend bien son amitié au Portugal. Un député parlait de défendre le Portugal à la tribune, simplement parce que la cause est noble et juste. Au Portugal, d'ailleurs, comme en Espagne et en Italie, l'idée républicaine fait de tels progrès, que le Portugal, comme le Brésil, peut se trouver en République, sans secousses, sans verser une goutte de sang, par la volonté nationale. « Nous avons, disait un député portugais, la certitude d'être en République quand nous voudrons. » Un ministre anglais disait également : « Une révolution en faveur de la République portugaise, est immanquable et à brève écheance. » — Or, la République, c'est la préface naturelle d'une alliance.

Si la République n'est, pour le Portugal, qu'une question de temps, il est facile de prévoir qu'un pareil événement doit se reproduire en Espagne. On conçoit alors combien l'union deviendrait intime avec la République française, et combien l'Italie, libérale au fond, regretterait amèrement ses alliances actuelles. En pareille occurrence, elle comprendrait encore mieux que la *triple-alliance* n'a été pour elle qu'un leurre, et plutôt un appui au trône de Savoie qu'un gage de l'intégralité et de la grandeur de la nation.

A l'Italie, à l'Espagne, au Portugal, en Monarchie ou en République, nous disons donc : « Votre intérêt, le sentiment de la race, la juste appréciation de l'avenir et de la fédération des peuples, vous poussent vers une union avec la France. La France ne veut dominer aucune nation ; elle veut marcher à côté de toutes et surtout de ses sœurs latines. »

Les Anglais ne sont pour le Portugal que des vampires. Quand nous étions son adversaire, nous lui faisions moins de mal que son allié. Aujourd'hui, nous sommes franchement amies ; c'est plus même que si nous avions contracté alliance.

V

A la Grèce, nous ne parlerons pas longtemps de la nécessité de s'allier avec la France ; ce serait lui faire injure. Les rois de Grèce ne peuvent pas oublier combien nous avons contribué à la création de la royauté hellénique ; la nation grecque qui n'a pu davantage oublier que la nation française a été la première à provoquer sa résurrection.

En preuve, je citerai un mot de Colettis. Guerrier et administrateur, plusieurs fois ministre et plénipotentiaire, il avait été témoin et agent de la restauration de l'antique Grèce. En 1843, il écrivait à un de ses amis de France : « C'est l'exemple de la France seule que nous devons suivre ; c'est sur ses traces que nous devons marcher. Il y a, entre la France et la Grèce, une affinité de besoins, de tendances, qu'une constitution, à peu près semblable, doit rendre encore plus intime. La Grèce est une fille de la France ; ayons confiance dans l'avenir de la Grèce. Dieu la protège, comme il protège la France. »

Il y a peu d'années encore, Delyanis proclamait, aux applaudissement de la Chambre hellène, que seuls nous n'avions pas participé au blocus brutal que l'Europe avait imposé à la Grèce.

En 1828, au congrès de Berlin, quand l'Angleterre soutenait mollement les vœux de la Grèce, la France les appuyait énergiquement. Grâce à cet appui, le gouvernement d'Athènes obtint la promesse de recevoir environ la moitié de l'Epire et de la Thessalie et l'autorisation de réorganiser les provinces helléniques, encore gémissantes sous la domination des Turcs. C'était encore une cotte insuffisamment taillée ; si l'Allemagne et l'Angleterre n'avaient pas soutenu la barbarie musulmane, la civilisation eût pu, par des rétrocessions à la Grèce, obtenir de plus sérieux avantages.

L'entente et l'union entre la France et la Grèce ne sont pas de vains mots. En France, plus que partout ailleurs, nous croyons à l'avenir de la Grèce, convaincus que nous sommes des qualités natives du Grec et du brillant avenir de son pays.

Dans une remarquable étude de la *Revue des Deux-Mondes*, signée Walbert, nous lirons ce mot prophétique : « Le Grec est né pour tout apprendre et pour tout faire. » Dans ce tableau de la Grèce contemporaine, on lit encore : « Si Athènes n'est plus une grande école d'art et de philosophie, Athènes est une ruche qui envoie dans l'empire ottoman, comme un essaim d'instituteurs et d'institutrices, chargés de répandre, sur tous les rivages, les souvenirs et les espérances de la Grèce. La propagande que font ces instituteurs a d'autant plus d'effet qu'ils ont le bonheur d'exprimer leurs pensées dans un idiome qui ressemble chaque année davantage à la plus belle langue que les hommes aient jamais parlée. »

Par malheur, comme les Italiens, comme les Allemands, les Grecs ont leur rêve qui n'est pas au bénéfice des nations et de l'Europe : c'est de relever l'empire de Constantin. Depuis que cette idée les a pris à la gorge, ils se sont affaiblis. Les questions vitales viennent à la remorque de ce rêve ; le gouvernement caresse ce préjugé patriotique et entretient une armée hors de proportion avec les ressources budgétaires. Tout comme les vieux pays, cette jeune société connaît les déboires des dettes et des emprunts. L'ambition de devenir un grand peuple fait oublier les routes, les canaux, les chemins de fer, le commerce et l'industrie. A quelles conditions, le royaume hellénique pourrait-il rétablir l'équilibre de son budget ? Personne ne peut le savoir. Les finances grecques dépendent de la politique grecque et la politique grecque dépend du bon plaisir de l'Europe.

Rien de durable ne se fait en politique, sans le droit et la justice. Nous osons donc dire à la Grèce : « Choisissez comme amis, comme soutiens, ceux qui sont de votre race, ceux qui vous ont aidés et ne veulent que votre bien. Vous vous inspirez, avec une fierté légitime, des Athéniens de l'antiquité, qui ont laissé au monde le souvenir inoubliable de leur République. Alliez-vous donc aux nations latines, qui ont déjà rétabli ou qui rétablissent les principes de ceux qui vous ont précédés ; contribuez de toutes vos forces au rétablissement de la confédération européenne, par la formation de la confédération latine. La bizarre tutelle que l'Europe exerce sur vous, cessera le jour où vous entrerez dans cette union des nations sœurs. Tous les nobles sentiments qui vous animent, loin d'en être froissés, se développeront au contraire et centupleront leur force. Jamais Berlin ne vous accordera la liberté, ou, s'il vous la donne, ce sera pour vous faire porter d'autres chaînes.

VI

En déduisant ces raisons pour l'établissement d'une confédération latine, nous songeons à la sécurité des peuples latins et à l'avenir de l'Europe. Cet avenir est singulièrement menacé par les convoitises des grandes puissances. Le mouvement de concentration et d'unité nationales, qui se poursuit depuis mille ans, aboutirait-il à la création d'une grande puissance matérielle, dépourvue de salutaires doctrines et satanique dans sa grandeur ? On doit le craindre en présence des ambitions cyniques des empires de la force.

Que désire l'Allemagne ? Devenir la puissance prépondérante du centre de l'Europe ; pouvoir résister à la France et à la Russie ; comprendre dans ses frontières, au nord, la Hollande, le Danemark et le Luxembourg ; au sud, la partie allemande de l'Autriche ; et encore nous contentons-nous d'émunérer les plus modestes revendications des Allemands.

Que désire l'Autriche ? Si elle perd Vienne, former depuis la Hongrie jusqu'à Constantinople un grand empire, et, en attendant, se pousser vers la Bosnie, l'Herzégovine, la Serbie, le Monténégro, avec la Macédoine jusqu'à Salonique.

Que désire l'Italie ? La réalisation de son fameux programme : Trente, Trieste, l'Istrie, le Tyrol césalpin, Malte, la Corse, la Savoie, le comté de Nice, le canton du Tessin, une partie des Grisons, Tunis et Tripoli.

Que demande l'Angleterre ? Conserver tout ce qu'elle a pris. Son programme peut se définir en ces termes : affaiblir la Russie et d'abord la tenir en échec par l'Allemagne et l'Autriche ; affaiblir la France pour lui prendre la Normandie et la Bretagne et tout d'abord la Belgique en compensation de la Hollande prise par l'Allemagne. Une fois l'équilibre rompu à son profit, elle posséderait définitivement l'Egypte ; ses routes maritimes seraient libres, ce qui garantirait l'exploitation de ces colonies qui doivent lui échapper tôt ou tard.

Rêve ou cauchemar, tout cela est à craindre. En tout cas, c'est plus réalisable que la résurrection des empires d'Auguste, de Constantin, de Charles-Quint et de Charlemagne. L'histoire ne se recommence pas, elle se poursuit.

Toutes ces puissances d'Europe, définies par leur ambition, se sont unies pour vaincre ; elles font miroiter, aux yeux des peuples,

qu'elles épuisent par des armements, comme amorces grossières, les butins des futures victoires. Agrandissements territoriaux, indemnités de guerre, confiscation des armements de la France, mainmorte sur ses capitaux, la France au pillage de l'Europe, cela vaut bien quelques sacrifices.

En cas de victoire, il y aurait un second congrès de Berlin où les appétits territoriaux ne seraient pas moins violents que les questions sociales. L'Angleterre et l'Allemagne y parleraient en maîtres et prendraient tout ce qu'elles peuvent convoiter. L'Angleterre rognerait tout autour de l'Europe, l'Allemagne en occuperait le centre; les Habsbourg transporteraient, à Budapest ou à Constantinople, le mobilier impérial. L'Italie y trouverait souvent des déceptions, la France un affaiblissement définitif. Le monde serait livré de nouveau à l'empire de la force aveugle, de la passion sans contrainte, au règne de la bête, animalisée avec éléganee et d'autant plus basse qu'elle entendrait se couronner de gloire.

Cette situation prépare, à l'Europe, un avenir surchargé d'embarras et de désastres. Pour les conjurer, se présentent diverses solutions :

1° Formation des Etats-Unis d'Europe ;

2° Confédération des puissances latines;

3° Ligue des neutres ;

4° Alliance franco-russe.

L'alliance franco-russe est un fait accompli. D'après les *Novosti*, on doit y voir le point de départ d'un nouveau groupement des puissances.

La formation des Etats-Unis d'Europe permettrait à l'Europe de lutter, au point de vue économique, et lui assurerait, dans le monde civilisé, une place prépondérante. Mais, hélas! la diplomatie actuelle la considère comme impossible et trop de puissances divergentes, par égoïsme et ambition, refusent d'y concourir.

La confédération des puissances latines assurerait la paix et permettrait, aux confédérés, de gagner quelques territoires. Cette heureuse alliance, appuyée par la Russie, offrirait une garantie d'équilibre. Malheureusement l'Italie, grisée par ses souvenirs, affolée par ses espérances, refuse d'y accéder. Notre voisine, la patrie du Dante, est enchaînée par l'Allemagne et gît aux pieds de la perfide Albion.

La ligue des neutres, la confédération des petits Etats, pour qu'ils ne soient pas mangés par les gros, est une opération que réclame l'honnêteté publique. Sur le continent, la ligue des petits Etats, Hollande, Belgique, Luxembourg, Alsace-Lorraine, Suisse, Istrie,

Dalmatie, Grèce, formerait, entre les grands Etats, des tampons de sûreté. Mais si l'on pense que l'Europe, soi-disant très civilisée, est revenue aux convoitises grossières des temps barbares, on se demande qui pourra conjurer ces horribles guerres qui peuvent faire de l'Europe un lac de sang, et des grands empires, une courbe pour revenir à l'état sauvage.

Aux garanties, difficiles à trouver, on peut substituer des préservatifs. L'Angleterre dit volontiers : « Périsse l'Europe plutôt qu'une seule de nos colonies ! » Mais l'Angleterre n'est qu'un rocher de houille en équilibre sur une banque ; la banque peut chavirer, le feu peut se mettre aux houillères. Qui nous délivrera des puissances chimériques. L'Angleterre faite de quelques morceaux du monde ! l'Autriche faite de quelques morceaux de l'Europe ! une Allemagne qui veut revenir au Césarisme et une Italie qui rêve aussi d'empire romain. Il faut des Etats définitifs ; les autres sont voués à la désagrégation.

La Grande-Bretagne est à l'apogée de la puissance. De même que les vice-rois espagnols du Mexique, du Venezuela, du Pérou, de la République argentine ; de même les proconsuls ou les citoyens anglais peuvent fonder de nouveaux Etats indépendants : l'Inde, l'Australie, le Canada. Que resterait-il de cette Angleterre chez qui l'intérêt prime tout ? Deux îles qui se donneraient trois gouvernements : Londres, Dublin et Edimbourg. C'est bien cette fatale échéance que redoute l'Angleterre ; aussi maintient-elle, avec un soin jaloux, certaines puissances de l'Europe, toujours en état de surexcitation, sans fin à l'affût de nouvelles conquêtes. En éveillant les convoitises, les ambitions, elle excite et affaiblit les Etats, elle devient à leur insu l'arbitre de leurs destinées : Cette politique, aussi habile que périlleuse, ruine infailliblement l'Europe ; mais elle est précieuse pour prolonger l'égoïste exploitation des cinq parties du monde par l'Angleterre.

L'Europe n'est qu'un jouet entre les mains de l'Angleterre. Les deux camps qui la divisent n'existent que par elle et pour elle ; c'est cette puissance qu'il faut d'abord frapper en détruisant sa puissance coloniale. L'alliance franco-russe peut préparer cette tâche laborieuse ; elle l'accomplirait avec d'autant plus de facilité que la Grande-Bretagne n'est constituée que de nationalités disparates, de territoires enlevés à toutes les puissances. Restituer à chacun ce qu'on lui a pris, serait l'objet d'une universelle satisfaction.

La France reprendrait Jersey et Guernesey ; l'Espagne, Gibraltar ; le Portugal, son indépendance et ses colonies ; l'Italie, Malte ;

l'Egypte, sa liberté ; la Turquie, Chypre. La question irlandaise serait résolue ; car, il est probable que la destruction de la puissance coloniale de l'Angleterre substituerait la République à la Monarchie.

Resterait la question turque : comment la résoudre ? Partager la Turquie d'Europe entre l'Autriche et la Grèce ; rejeter les Turcs en Asie ou les livrer à la puissance russe. On ne peut pas sérieusement songer à fortifier l'empire turc ; on ne peut le soutenir que comme la corde soutient le pendu. C'est le jeu actuel de l'Allemagne : elle soutient la barbarie mahométane, pour l'étrangler d'abord, ensuite pour la spolier.

J'estime qu'une des plus graves questions est celle des trois détroits : Gibraltar, Suez et Constantinople. Ces détroits sont un moyen de domination. L'idée de dominer l'Europe est si forte chez certains monarques, qu'on ne peut qu'en attendre de nouvelles guerres, qui, hélas ! ne seront pas les dernières. Nous aimons à répéter ici un mot de Talleyrand : « Les vrais intérêts de la France ne sont jamais en opposition avec les vrais intérêts de l'Europe. »

Le point noir, c'est la triple alliance et l'ambition de l'Italie. L'Allemagne a une politique d'agrandissement ; l'Italie est frappée d'aliénation mentale : elle se ruine et se dépeuple avec le vain espoir de s'agrandir. « Il n'y a pas, disait Thiers, une seule puissance, la France exceptée, qui n'ait intérêt à la voir se démembrer, et plus d'une ira chercher, dans ses démembrements mêmes, les points de la future carte d'Europe. » — « L'Italie, disait Rothan, oublie-t-elle ses embarras intérieurs ? Croit-elle en avoir fini avec le catholicisme et aussi avec les éléments républicains ? Ne voit-elle pas surgir mille périls que l'alliance avec la République pourrait seule conjurer ? »

Nous ne discutons pas ces opinions. Pour nous, la suppression du pouvoir temporel des Papes met l'Europe en état de péché mortel et sur la pente du retour à la sauvagerie. Ou le Pape remontera sur son trône, ou il ne restera pas, en Europe, pierre sur pierre. Ce dilemme ne se justifie que trop par ces armements progressifs, par ces menaces de guerre, par ces prophéties qui annoncent, chaque année, pour le printemps prochain, de grandes exterminations. On pourrait écrire indéfiniment sur ce sujet ; il faut conclure : La France peut dire : « Qui n'est pas avec moi est contre moi. » Nos ennemis veulent la guerre, tout en s'en défendant et en parlant de paix. C'est triste, triste ! et pour terminer, je leur répondrai par le cri sarcastique de Voltaire : « Modernes Lycurgues, vous parlez de

pain et de fer : le fer des piques ne produit que du sang ; c'est le fer des charrues qui produit du pain. »

Et pour ne pas finir sur un mot de Voltaire, pour relever plus haut les esprits abattus, nous produisons une sentence, qui est, à la fois, la constatation d'un fait et le vœu d'une éloquente prière : Dieu protège la France !

Abel VIGOUREUX.

Légitimité de la critique biblique.

On parle tant de *critique biblique* dans les journaux et les Revues, surtout depuis l'apparition du livre de M. Loisy. « L'Evangile et l'Eglise » qu'il a paru opportun de dire ici en quelques mots en quoi cette critique consiste et quelle en peut être la légitimité.

*
* *

« Le mot *critique*, dit M. Loisy lui-même, signifie jugement, discernement, examen, art de juger. On entend maintenant par *critique* l'examen raisonné des œuvres de l'esprit.

Appliqué aux textes anciens, la critique s'occupe de vérifier l'intégrité de leur conservation, leur origine, leur sens et d'apprécier leur caractère.

Pour fixer le *texte* des anciens documents, on est obligé de consulter avant tout les manuscrits, surtout les principaux, et les copies qui en ont été faites indépendamment l'une de l'autre.

Ces manuscrits ne sont jamais nombreux pour le même livre ; mais ils offrent toujours une certaine quantité de variantes. Aucun ne remonte, la plupart du temps, à l'époque de l'auteur, ni souvent même aux époques les plus rapprochées de lui, par exemple les manuscrits de Cicéron, d'Aristote, de l'Ancien Testament. Des fautes de transcription se sont introduites dans le texte durant cette série de siècles. Aucun manuscrit n'en est exempt, si bien que le meilleur ne saurait jouir d'une autorité absolue » [1]. C'est par la comparaison des variantes qu'on choisit celle d'entre elles qui a le plus de chances de représenter la leçon primitive.

Qui ne voit déjà, par ce simple exposé, que la discussion des textes est une œuvre aussi indispensable que délicate, et que la besogne est d'autant plus ardue que les textes à contrôler et à vérifier son plus anciens ?

Mais ce n'est pas tout. En face de ce texte, ainsi reconstitué,

[1] Loisy. — *Etudes bibliques.*

bien des questions se posent. Ce texte, d'où vient-il ? A quel auteur faut-il l'attribuer ? A quelle époque remonte-t-il ? C'est la question *d'authenticité*. Il y a deux voies pour la résoudre : l'examen du texte lui-même, de son contenu et de son style, et les témoignages de ceux qui en ont parlé ou qui l'ont mentionné de quelque manière. Mais ces témoignages il faut les peser, les apprécier, les discuter, pour n'en admettre aucun à la légère. Quant aux indications tirées du style, c'est-à-dire du vocabulaire employé par l'auteur, des tournures qui lui sont plus habituelles, des aperçus qui en forment comme le caractère, elles exigent un sens critique sûr et des connaissances linguistiques approfondies.

Ce n'est pas tout encore. Ce texte, dont la paternité a été ainsi établie, à quel genre littéraire appartient-il et que renferme-t-il ? Ici, s'ouvre devant les investigations du critique un champ beaucoup plus vaste et beaucoup plus difficile à défricher : c'est le champ de l'*interprétation*. Sans une grande connaissance des langues, de l'histoire, des institutions diverses de l'antiquité, impossible de mener cette œuvre à bonne fin. Il faut s'identifier pour ainsi dire avec les contemporains du texte à expliquer, s'être habitué à penser, à sentir, à parler comme ils faisaient eux-mêmes, sous peine de commettre, tout en prétendant les interpréter, de grossiers contre sens.

Tels sont la nature et l'objet de la critique en général ; il est aisé d'en déduire ce que doit être *la critique biblique*.

Elle aussi aura des textes à contrôler, de manière à établir scientifiquement, par l'étude des manuscrits les plus anciens, celui qui mérite le plus d'être considéré comme la *vraie parole de Dieu, Verbum Dei*.

Elle aussi aura à rechercher la date et la provenance de ces textes anciens, afin de démontrer si, oui ou non, ils appartiennent aux personnages auxquels la tradition ou la croyance commune es attribue. Elle aussi enfin s'attachera, et avec d'autant plus de soin que le texte à expliquer est plus vénérable, à en donner une saine et rigoureuse interprétation.

Mais, dira-t-on, une semblable entreprise, quand elle s'applique aux Livres saints, n'est-elle pas superflue ou même téméraire ? Des trois grandes questions auxquelles la critique biblique aurait à répondre : intégrité du texte, provenance du texte, interprétation du texte, y en a-t-il une seule que l'Eglise infaillible n'ait déjà résolue ? N'est-ce pas Elle qui est l'interprète suprême de la Bible ? N'est-ce pas Elle qui en sanctionne l'authenticité et qui déjà nous en a fait

connaître les auteurs ? N'est-ce pas Elle enfin qui nous a présenté, dans la Vulgate, le texte officiel dont il n'est pas permis de s'écarter ? Et, s'il en est ainsi, à quoi peut servir la critique biblique et comment un catholique peut-il la considérer comme légitime ? C'est là précisément ce qu'on va tâcher d'expliquer.

*
* *

Remarquons tout d'abord que s'il n'y avait rien de profitable ni de légitime dans la critique biblique on ne verrait pas, comme nous le voyons depuis près d'un quart de siècle, tant de prêtres éminents, en France et au dehors, se livrer avec ardeur à cette étude et s'en estimer heureux. S'il n'y avait dans la critique qu'une nouveauté sans profit et condamnable, nous ne verrions pas l'Eglise lui décerner des éloges, la pratiquer et la recommander ? Or, qui ne connaît, au moins de nom, les immenses travaux scripturistiques des Origène, des Clément d'Alexandrie, des Jérôme, des Augustin, des Saint-Jean Chrysostome, qui, bien souvent, pour la défense de la foi contre les païens ou contre les hérétiques, ont dû établir l'origine divine des textes sacrés, les discuter, en rechercher le véritable sens d'après la lettre même, en un mot faire œuvre de *critique,* sans le dire ? Qui peut ignorer surtout les termes par lesquels, dans sa mémorable encyclique *Providentissimus Deus*, le pape Léon XIII, signale au clergé catholique l'étude des langues orientales et *la critique biblique* comme devant être l'objet de ses soins et de son activité intellectuelle, sous peine de ne pouvoir qu'imparfaitement soutenir l'honneur de son ministère et d'être incapable de rendre compte à tous, avec compétence, des saintes espérances dont il est le gardien ? « Utriusque rei scientia (linguarum orientalium et *artis quam vocant criticam*) clerus, plus minusve pro locis et hominibus exquisitâ, ornatus, melius, poterit decus et munus sustinere suum ; nam ipsâ omnia in omnibus fieri debet, paratus semper ad satisfactionem omni poscenti rationem de eâ quæ in ipso est spe » (I *Petr.*, III, 15).

Qui ne sait enfin que c'est en vue de scruter les problèmes les plus ardus de la *critique biblique* et afin de diriger d'une main sûre les efforts des catholiques dans ce chemin que le même Pontife a constitué auprès de lui ce tribunal nouveau, cet Aréopage international, qui s'appelle : La Commission *de re biblica ?*

Il est donc manifeste que la *critique biblique,* envisagée en elle-

même et réglée par le principe chrétien, est un art légitime et dont la Religion ne peut attendre que de bons fruits.

Mais, qu'on y prenne garde ! Ce principe chrétien régulateur y est absolument nécessaire. Sinon, cette critique ne peut être qu'un danger et qu'une étude de malheur. C'est alors, pour me servir des expressions d'un ancien professeur de l'Institut catholique, qu'on en viendrait facilement à « se persuader que la critique est comparable à l'arbre de la science du bien et du mal et qu'il n'est pas possible d'y toucher sans mourir » [1]. De celle-là l'Eglise n'en veut point ; c'est contre elle que le Souverain Pontife a écrit sa mémorable encyclique du 17 novembre 1893 ; et ce n'est pas, si je ne m'abuse, entrer dans l'esprit de ce grand document pontifical, que de donner pour patron et pour modèle à cette nouvelle critique, comme le professeur dont je parle le fit en 1892, le trop fameux oratorien Richard Simon, dont l'immortel Bossuet dut interdire les œuvres à ses prêtres et à ses fidèles, sous peine d'excommunication *ipso facto*, et dont il ne craignait pas de dire *qu'il n'avait jamais ouvert aucun de ses livres sans y ressentir bientôt un sourd dessein de saper les fondements de la Religion* [2]. Aussi trouvait-il sa critique *dangereuse et libertine*, et gémissait-il, dans son âme d'évêque, de voir tant de gens *avalant, sans y prendre garde, le poison qui était caché dans ses principes* [3]. La charité et la justice me font un devoir de ne point attribuer à M. Loisy un si horrible dessein, mais la vraie critique n'aurait eu qu'à gagner à être soustraite au patronage sous lequel il l'a placée.

La critique ainsi comprise, quel en est le domaine ?

Nous l'avons déjà dit ; elle a un triple objet : établir le vrai texte biblique ; en rechercher la provenance ; en bien donner le sens : *intégrité, authenticité, interprétation.*

*
* *

En ce qui concerne l'intégrité du texte, l'œuvre de la critique est d'ordre purement littéraire, j'allais dire d'ordre profane : car, pour divins que soient les livres sacrés, ce sont des livres ; et, envisagés comme tels, dans la réalité matérielle des mots qui les constituent, ils ne peuvent être établis ou rétablis dans leur réalité originelle

[1] Loisy. — Leçon d'ouverture du Cours d'Ecriture Sainte, dans l'Enseignement biblique. nov. déc. 1892.

[2] Bossuet. — *Lettre à Nicole,* xxvi, 460 Edit. Lachat.

[3] Même lettre.

que par les mêmes moyens que l'on emploie en pareil cas pour tous les autres livres, c'est-à-dire par l'examen attentif des manuscrits les plus anciens et par l'examen intelligent des variantes qu'ils peuvent présenter entre eux. Voilà pourquoi le Souverain Pontife a mis à la disposition des vénérables membres de la Commission biblique les documents manuscrits les plus précieux, entre autres le fameux *Codex Vaticanus, qui date du milieu du IVe siècle et dont la valeur exceptionnelle est reconnue de tous les critiques* [1]. « Vaticanum codicem non solum vetustate, verum etiam bonitate cœteris anteire » (Cardinal Caraffa). Les autres *Codices* ou *manuscrits* les plus célèbres sont celui *d'Alexandrie*, qui est probablement de la seconde moitié du ve siècle ; celui *du mont Sinaï*, découvert dans le couvent Sainte Catherine situé sur cette montagne, en 1844 et 1859, et qui date, croit-on, du vie siècle ; le *palimpseste de Saint Ephrem*, ainsi appelé parce que le texte biblique, qu'on y a fait reparaître en 1834, en avait été gratté au xiie siècle pour faire place aux œuvres de Saint Ephrem, et qui paraît avoir été écrit avant le milieu du ve siècle [2].

Ces trois derniers manuscrits ne peuvent se trouver qu'en copies exactes sous les yeux des commissaires romains ; car le premier se trouve à la Bibliothèque de Londres ; le second, par parties, à celles de Leypzig et de Saint Pétersbourg ; le troisième à la Bibliothèque Nationale de Paris. Tels sont les quatre vénérables témoins par le rapprochement desquels la saine critique peut établir ou vérifier avec certitude *l'intégrité* des textes bibliques. Pour ce qui est de la Vulgate, traduction authentique de ces textes quant à la substance doctrinale, l'intention de l'Eglise n'a jamais été de la préférer aux originaux, soit pour les études plus approfondies, soit pour la polémique avec ceux qui rejettent cette version.

*
* *

La question de la provenance des livres saints est plus délicate. Plusieurs même se sont demandé et se demandent encore si la critique ne doit pas s'arrêter là ? L'*authenticité* des livres saints, en effet, c'est-à-dire le nom de leurs auteurs, de ces personnages privilégiés que Dieu a favorisés de son inspiration, n'a-t-elle point de telles connexités avec cette inspiration elle-même et avec les traditions,

[1] Vigouroux. — *Bible polyglotte*, t. I, xviii.
[2] Vigouroux. — *L. c.*, xx-xxi.

chrétienne et juive, qu'il soit libre à la critique de la révoquer en doute, au lieu de chercher à l'étayer par tous les moyens en son pouvoir ? A-t-elle le droit de s'élever, sur ce point, si elle le croit juste contre la croyance commune, non seulement des simples fidèles, mais encore de l'ensemble des théologiens et des Pères de l'Eglise ? Pareille entreprise ne serait-elle pas précisément celle que condamne Léon XIII, quand il stigmatise cette *haute critique* qui, au grand dommage de la Religion, *perperam et cum religionis damno*, entreprend de décider par les seuls caractères internes de n'importe quel livre, sans tenir compte des témoignages historiques, l'*origine et la provenance de ce livre ?* « Perperam inductum est artificium, nomine honestatum criticæ sublimioris, quo ex solis internis rationibus, *cujuspiam libri origo*, integritas, auctoritas dijudicata emergant » [1].

De là, dit notre illustre Pontife, les ennemis de la Religion n'en viendront-ils pas à attaquer et à mettre en pièce l'*authenticité* de nos saints livres ? « Hostibus religionis plus confidentiæ futurum est ut *sacrorum authenticitatum librorum impetant et discerpent* » [2]. Il semble donc incontestable que le critique catholique a le devoir en face des Livres Saints de travailler à justifier la tradition en ce qui concerne leur provenance, et de ne jamais se permettre d'en chercher ou d'en soutenir une autre. Ce serait dire que les questions d'authenticité ne sont pas libres pour lui.

Cette assertion n'est-elle pas excessive ?

Premièrement, il est un certain nombre de livres saints, dont l'origine a toujours été considérée comme douteuse ou même comme tout à fait inconnue ; tels sont, par exemple, les Livres des Juges, les Livres des Rois, le livre de Ruth, de Judith, d'Esther, et même celui de Job, quoiqu'on l'ait assez longtemps attribué à Moïse [3]. Pour ceux-là du moins, la liberté de la critique, en ce qui concerne l'authenticité, est entière, puisqu'elle ne se heurte à aucune tradition continue et certaine.

La critique chrétienne peut-elle aller plus loin ? Le Pentateuque, par exemple, ou comme on dit aujourd'hui, l'Hexateuque, ayant toujours paru appartenir à Moïse, la critique peut-elle le dépouiller de cette possession, tant de fois séculaire, et l'attribuer à d'autres auteurs ?

Il a semblé à d'excellents catholiques et même à de vénérables

[1] Encycl. *Providentissimus Deus.*

[2] Encycl. *L. c.*

[3] VIGOUROUX. — *Bible polyglotte*, II, p. 137, 264, 285, 525, 672.

prêtres et religieux, de tout point irréprochables, que la liberté de la critique, mais en maintenant l'inspiration, peut aller jusque-là. Et, de fait, cette authenticité, si universellement acceptée dans la suite des âges, ils l'ont, non seulement révoquée en doute, mais renversée, sans croire avoir par là contrevenu aux volontés de l'Eglise et sans que celle-ci ait protesté.

Moïse, tout en restant, pour eux comme pour nous, *le premier législateur d'Israël et l'initiateur de tout le mouvement religieux* qui se développe dans les livres du Pentateuque, a cessé d'en être le véritable auteur ; ils les attribuent à quatre personnages anonymes que Dieu aurait favorisés de son inspiration et dont un cinquième inconnu aurait colligé et réuni les œuvres pour en faire un tout, qui est le Pentateuque actuel.

Parmi les écrivains catholiques qui ont émis et soutenu cette thèse on peut citer, pour ne nommer que les plus remarquables, le Docteur Von Hügel, professeur à l'Université catholique de Washington ; le Docteur Bickell, professeur à l'Université de Vienne ; le Docteur Von Hoonacker, professeur à l'Université de Louvain ; le R. P. Lagrange, dominicain, directeur de la *Revue biblique ;* le jésuite anglais Herbert Lucas, etc. Et, tout récemment, à la date du 17 janvier dernier, les éminents rédacteurs de la *civilta cattolica,* dont tout le monde connaît depuis longtemps la rigoureuse orthodoxie, n'hésitaient pas à écrire que « l'inspiration, qui nous donne la certitude sur la vérité des textes saints, *laisse entières* les questions relatives à leur date, *à leur origine et à leurs rédacteurs* ou auteurs secondaires. Dieu est toujours l'auteur principal ; quel sera l'*auteur secondaire ?* C'est à la critique qu'appartient le soin de le rechercher. » Le R. P. Condamin, alors professeur à l'Institut catholique de Toulouse, avait exprimé la même pensée en 1890 [1], lorsque, répondant à l'objection tirée du sentiment des Pères, il écrivait : « Tous estimaient que la question d'*auteur* des livres sacrés était, non pas théologique, mais historique, et donc devait être définie selon les canons, non point de la théologie, mais de l'histoire et de la *critique.* » Et la *civiltà,* après avoir cité avec éloge ces paroles, conclut ainsi : « Rompons, s'écrie-t-elle, avec ce fétichisme des traditions judaïques, propre non aux catholiques, mais aux vieux protestants. Si l'on demandait à Saint Jérôme, si la forme présente du Pentateuque doit être attribuée à Moïse, auteur, ou à Esdras, compilateur, il répondrait : *Non curo* » [2].

[1] *Revue biblique.*

[2] *Civiltà cattolica,* 21 février 1903.

Ces paroles étonneront peut-être quelques lecteurs qui pensaient qu'il y avait autour de l'authenticité des livres saints une barrière protectrice que la tradition avait élevée et qu'aucune main catholique ne pouvait se permettre d'ébranler. L'attitude de la *civiltà* et des autres écrivains vénérables que nous avons cités démontre que cette barrière n'existe pas et que l'authenticité des Ecritures est du libre ressort de la critique catholique, aussi bien que leur *intégrité*. Et, en effet, dit M. Loisy[1], « jamais jusqu'à ce jour l'Eglise n'a défini que tel livre de la Bible appartient à tel auteur. Elle a déclaré simplement que tous les livres de la Bible sont inspirés et canoniques. L'Eglise pourrait certainement, si elle le jugeait à propos, émettre une décision sur cette matière. Mais autre chose est le droit strict, autre chose est l'exercice de ce droit ».

M. Loisy passe il est vrai, pour un critique trop hardi ; mais les Révérends rédacteurs de la *civiltà cattolica*, bien qu'ils soient et se proclament des *critiques modérés*, *dei moderati*, n'hésitent pas, nous l'avons vu, à professer la même doctrine, étant de ceux, disent-ils, *qui ne veulent être ni plus catholiques que le Pape ni plus conservateurs que l'Eglise*. « Che non vogliono essere nè piu cattolici del Papa, nè piu conservatori della Chiesa »[2]. D'où l'on peut conclure que l'authenticité de nos saints livres n'est pas un objet de foi imposé par l'Eglise à ses enfants, et que la seule chose que l'encyclique *Providentissimus Deus* ait entendu leur interdire c'est de l'attaquer de partis-pris et dans un esprit rationaliste. S'il existe, en effet, une *haute critique* orgueilleuse qui, dans un but de haine religieuse, s'occupe de déterminer l'auteur, l'origine, la composition, les sources de nos Ecritures, il y a aussi, disent les éminents religieux de la *civiltà* « une critique historique saine qui, libre de préjugés et procédant d'après les règles qui lui sont propres, travaille pacifiquement à l'*investigation des mêmes faits*[3]. C'est de celle-là que peuvent se réclamer les catholiques, en matière d'authenticité ; c'est de celle-là qu'ils continueront de faire usage, avec la ferme persuasion que l'Eglise, à laquelle ils sont pleinement soumis, ne leur en conteste point le droit. Et en effet, au nom de quel principe le ferait-elle ? Au nom de la doctrine révélée dont elle a la garde et dont les livres saints sont les dépositaires ? Mais le caractère divin de ces livres et de cette doctrine provient assurément, non des hommes

[1] *Etudes bibliques*, 1903, p. 109.
[2] *Civiltà*, 19 juillet 1902, p. 152.
[3] *Civiltà*, 21 février 1903.

que Dieu a choisis pour les écrire, mais de Dieu même qui les a inspirés. Or cette action inspiratrice de Dieu dans toutes les Ecritures canoniques et dans toutes leurs parties, la critique catholique se fait gloire de la professer. Aussi, alors même qu'elle arriverait à se démontrer que non seulement le Pentateuque, mais n'importe quels autres livres saints ont eu *d'autres auteurs secondaires* que ceux qu'on avait cru jusqu'ici, elle n'en entourerait pas moins ces livres du même religieux respect et de la même vénération, à cause de Dieu, *leur premier et principal auteur*, qui *seul*, les rend sacrés pour tous les hommes et divinement croyables.

*
* *

Entière par rapport à l'intégrité et à l'authenticité des textes bibliques, la liberté de la critique catholique a nécessairement des bornes dans leur *interprétation*. Sans quoi, la *parole de Dieu* courrait les plus grands risques ; elle ne serait bientôt plus qu'une parole humaine, et la porte serait grande ouverte à toutes les aberrations protestantes et rationalistes.

Ici, d'ailleurs, c'est l'Eglise elle-même qui, de fait, a dressé les barrières préservatrices.

Le concile de Trente, en sa session quatrième, a décrété que, « dans les choses de la foi et des mœurs qui intéressent l'édification de la doctrine chrétienne, nul n'a le droit de se fier à sa propre sagesse et ne peut se permettre, en détournant l'Ecriture au sens de ses opinions personnelles, de lui donner un sens contraire à celui que tient et qu'à tenu la Sainte Mère l'Eglise, ou au consentement unanime des Pères » [1]. C'est à l'Eglise seule qu'appartient le droit de juger du vrai sens et de la véritable interprétation des Livres saints. *Ecclesia, cujus est judicare de vero sensu et interpretatione scripturarum sanctarum.*

Et ce serait, dit Bossuet [2], penser trop indignement de ce célèbre décret que de le réduire, comme le faisait Richard Simon, à un simple règlement de police. « Sa portée est vraiment doctrinale, et M. Loisy le reconnaît formellement. De même, dit-il [3], que la partie du décret qui concerne la Vulgate implique la conformité *doctrinale* de cette version avec les textes originaux, de même la pres-

[1] Conc. Trid., sess. IV.
[2] Bossuet. — III, 420.
[3] Loisy. — *Etudes bibliques*, p. 115.

cription relative à l'interprétation des Ecritures implique l'obligation de *considérer comme vrai* le commentaire qui est donné à l'Ecriture par l'Eglise elle-même ou par la tradition ecclésiastique ».

Remarquons toutefois que ce commentaire obligatoire est *restreint par* les Pères de Trente *aux choses de dogme et de morale*, intéressant la doctrine chrétienne. C'est ce que, de nos jours, le concile du Vatican. (Constitution *Dei filius*) a tenu à expliquer. Voici ses paroles : « Le sage décret du Saint Concile de Trente, dit-il, ayant été mal compris par quelques-uns. Nous, renouvelant le même décret, nous déclarons qu'il signifie, *hanc illius mentem declaramus*, que dans les choses de la foi et des mœurs, *in rebus fidei et morum*, important à l'édification de la doctrine chrétienne, *ad ædificationem doctrinæ christianæ pertinentium*, on doit regarder comme vrai sens de l'Ecriture celui qu'a tenu et tient la Sainte Mère l'Eglise, et que, par cela même, il n'est permis à personne, *atque ideo nemini licere*, d'interpréter la Sainte Ecriture contrairement à ce sens ou bien contrairement au consentement unanime des Pères ».

Les choses de foi et de mœurs appartenant à l'édification de la doctrine chrétienne sont donc les seules où l'interprétation individuelle n'ait pas le droit de se produire, si déjà l'Eglise ou le consentement unanime des Pères les ont interprétées ; sa tâche unique est de tenir ce sens pour vrai et de s'étudier à le justifier.

Mais ce domaine dogmatique et moral embrasse-t-il toute l'Ecriture ? Toutes les phrases, tous les mots des Livres saints, par exemple les récits de batailles, les descriptions, les généalogies, les détails législatifs, font-ils partie de la doctrine chrétienne et appartiennent-ils au dogme et à la morale ? Evidemment non. Il y a donc, dans l'Ecriture, une multitude de textes que la saine critique a le droit d'interpréter suivant ses lumières, à la condition toutefois de n'en extraire jamais aucun sens qui s'oppose aux enseignements de la vraie doctrine chrétienne.

Or, c'est une maxime fondamentale dans cette doctrine, maxime récemment mise en lumière par la célèbre encyclique *Providentissimus Deus*, écho du Concile du Vatican, que « tous les Livres saints, considérés dans leur ensemble et dans toutes leurs parties, ayant été écrits sous la dictée du Saint Esprit — *Spiritu sancto dictante conscipti* —, il n'est pas possible qu'une erreur quelconque — *error ullus* — s'y soit glissée ; car cela répugne à leur Auteur qui est la Souveraine Vérité ».

Par conséquent, si en interprétant quelques passages bibliques, d'allure historique ou scientifique, on en venait à leur attribuer un

sens dont l'histoire ou les sciences démontrent avec certitude la fausseté, il faudrait en conclure que cette interprétation est fausse et qu'il faut la changer. « Le vrai, en effet, dit le Concile du Vatican [1], ne peut être contraire au vrai » ; et « Dieu, auteur et législateur de la Nature, ne saurait, dit l'Encyclique, être en contradiction avec Dieu, auteur des Ecritures ».

Ce principe d'interprétation, pour les textes non doctrinaux, n'est pas une concession inventée de nos jours par quelques catholiques pusillamines. Saint Thomas l'a formulé depuis longtemps et il n'en est pas lui-même l'inventeur : « Comme, dit-il, le texte sacré est susceptible de plus d'une interprétation, lorsqu'on en a adopté une dont la raison prouve de par ailleurs la fausseté, il faut bien *se garder de s'y obstiner quand même, de peur d'exposer les Ecritures aux risées des incrédules* et de fermer à ceux-ci le chemin de la foi ». « Cum Scriptura divina multipliciter exponi possit, observandum est quod nulli expositioni alicuis *ita præcise inhæreat* ut, si certe ratione constiterit hoc esse falsum quod sensum scripturæ esse credebat, *id nihilominus asserere præsumat*, ne scriptura ex hoc ab infidelibus derideatur, et ne eis via credendi prœcludatur » [2].

C'est par application de ce principe que l'exégèse catholique moderne a abandonné sans hésiter, dans l'explication de maints textes touchant aux sciences humaines, les interprétations que les exégètes anciens, qui ignoraient ces sciences, en avaient donné. Le déluge, par exemple, a cessé d'être absolument universel [3] ; l'antiquité de l'homme sur la terre a été considérablement reculée ou même livrée aux investigations des géologues et des paléontologistes [4] ; les six jours de la création sont devenus d'immenses et d'indéfinissables périodes [5] ; etc., etc. Par cette nouvelle exposition de l'Ecriture, un grand nombre d'objections presque insolubles se sont trouvées sans objet, et de rudes et inutiles travaux ont été épargnés à l'apologétique. C'est un vrai service qui lui a été rendu.

Cette œuvre d'élucidation interprétative est loin d'être achevée, surtout si l'on considère qu'elle doit avoir aussi pour objectif d'expliquer ou de faire disparaître les apparences de contradictions, d'invraisemblances choquantes, d'incohérences, qu'on peut trouver à première lecture dans le texte sacré lui-même et qui ne sauraient

[1] Conc. Vatic. Constit. *de fide catolica*, c. 4.
[2] Saint Thomas. — *Summa theol.*, 1er P., q. 68, a. 1.
[3] Vigouroux. — *Manuel bibliq.*, t. I.
[4] Cardinal Gonzalez. — *La Biblia e la Ciencia.*
[5] Encyclique, *Provid. Deus.*

lui convenir. Il y a là, selon le mot de Léon XIII, un vaste champ où, sous le regard de l'Eglise et pour défendre l'*inerrance* de nos saints livres, la critique catholique est appelée à livrer de grands et d'utiles combats. « Privato cuique doctori magnus patet campus, in quo, tutis vestigiis, sua interpretandi industria præclare certet Ecclesiæque utiliter ».

Sur ce terrain ardu de l'interprétation, comme sur celui de l'intégrité et de l'authenticité, l'Eglise elle-même provoque notre activité et bénit d'avance nos efforts. A nous seulement, durant la lutte, de ne jamais perdre de vue, même avec d'excellentes intentions, cette *Colonne de lumière*, dont parle quelque part M. Loisy [1], et qui n'est autre que l'*enseignement toujours ancien et toujours nouveau de l'Eglise* notre Mère, qui « pourrait avoir à souffrir, dit Léon XIII, non seulement des attaques audacieuses de ses ennemis déclarés, mais encore des nouveautés téméraires et fallacieuses de certains de ses défenseurs. « Ne patiamur ulla in parte violari ab iis qui in scripturam sanctam sive impio ausu invehuntur aperte, sive nova quædam fallaciter imprudenterve moliuntur » (Encyclique).

[1] Loisy. — Discours d'ouverture, 1892.

Beaurredon,
Chanoine.

Pensées d'un chrétien

MÉDITATION SUR LA CROIX

Nil supra Crucem.

Croix de mon Sauveur ! divine boussole, dont l'aiguille se dresse éternellement vers le ciel, pour nous indiquer le chemin de la patrie ;

Sublime trait d'union, qui semble rattacher la terre au ciel ;

Croix du Golgotha ! Ton pied, comme le nôtre, plonge dans la fange et l'ordure. Mais ta tige, arbre céleste, s'en détache aussitôt, haute et fière, dans un élan incoercible vers Dieu, et s'en va porter son front, inviolé et radieux, dans l'air pur et la vive lumière.

Guide mystérieux, tu traces ainsi à notre âme, enfouie dans les souillures et les ténèbres du corps comme dans un tombeau, la voie qu'elle doit suivre pour s'élever comme toi à l'idéale pureté, à l'angélique innocence, à la vie du Ciel.

*
* *

Croix de mon Sauveur ! Tes bras rigides étendent bien haut au-dessus de nos têtes leur ligne inflexible, comme pour nous rappeler qu'au pied de la Croix de Jésus tous les fronts, les plus altiers comme les plus humbles, doivent se prosterner bien bas, confondus, dans une même poussière et un même néant, en l'unanimité d'une même adoration.

Croix de mon Sauveur ! Tes bras sont aussi le fléau de la divine balance, de cette balance de justice où les soupirs de l'infortune et les pleurs de la souffrance pèsent d'un poids plus lourd que tous les trésors de l'opulence et de l'iniquité.

Mais ces bras de la Croix ne sont pas seulement ceux de la balance de justice. Chrétien ! regarde-les bien. N'y reconnais-tu pas la silhouette des bras de Jésus lorsque, raidissant dans une dernière convulsion d'agonie ses membres divins sur le bois désormais sacré, il les ouvrait comme pour étreindre sur son cœur défaillant l'humanité tout entière, pour laquelle il allait mourir ?

Mystère sublime de la Croix ! Bonté ineffable d'un Dieu juste et compatissant, qui a trouvé le moyen d'unir en un même symbole l'indulgence du père à l'impartiale équité du juge, et qui a voulu que les deux bras de la Croix figurassent, en même temps que les deux bras de la balance de justice, les deux bras du père, largement ouverts pour accueillir en son sein, avec la même infinie miséricorde, et le juste sans reproche et le pécheur repentant.

Croix de mon Sauveur ! Symbole divin d'élan vers Dieu, de justice, d'égalité, de miséricorde et d'amour, je m'incline bien bas, je me prosterne devant toi, je te bénis, je t'adore et je t'aime, ô Croix de mon Sauveur, toi qui, debout sur les tours de nos cathédrales, sembles de loin, avec tes deux bras étendus, quelque fier archange, qui va prendre son vol vers les cieux.

A LA VIERGE MÈRE

Tout au fond du sanctuaire, parmi la verdure et les fleurs, à la douce clarté des lampes d'argent, sous les rayons multicolores qui glissent des antiques vitraux, tu m'apparais, ô Marie, en une suave et inoubliable vision.

Candide et bonne comme aux enluminures naïves des vieux missels, fraîche et pure comme un lis de l'Eden, Vierge et Mère tout à la fois !

Arbre mystique, unique au monde, qui portes côte à côte, sur ta tige élancée, avec les fleurs de neige de ton immarcessible virginité, le fruit précieux de ta glorieuse maternité !

Divine Marie ! Le Seigneur te choisit, pure entre les plus pures, parmi les anges qui environnent son trône, pour être l'auguste Mère de son divin Fils. Mais il voulut que ta naissance à la vie terrestre fût pure comme ton âme, pure comme devait l'être la conception de cet Enfant-Dieu que tes entrailles étaient destinées à donner à la terre.

Il voulut, par un privilège spécial, soustraire ta naissance aux lois ordinaires de la nature, proclamant ainsi en ta personne cette grande vérité, que les lois édictées par le Créateur ne sauraient jamais lier celui qui les édicta et qu'il demeure toujours libre de s'en affranchir, quand il lui plaît et comme il lui plaît.

*
* *

Vierge divine, toi qui, au cours de ta vie mortelle, pratiquas si

bien tous les devoirs, Mère de douleur aussi, qui connus toute l'amertume des larmes humaines, sois notre consolatrice dans les épreuves et les douleurs de cette vie, notre protectrice et notre soutien dans les tentations qui nous assaillent, notre guide toujours et notre modèle !

Fille obéissante et modeste d'Anne et de Joachim, viens à nos fils, qu'affole un souffle de liberté et d'indépendance, viens enseigner ces humbles et fécondes vertus dont tu nous a légué l'admirable exemple : l'obéissance, le respect des parents et des aînés, le culte pieux des ancêtres, de tous ceux qui nous ont fait ce que nous sommes et auxquels notre souvenir reconnaissant doit à jamais demeurer fidèle.

Chaste épouse de Joseph, toi qui ne dédaignais point les humbles travaux de la couture et du ménage, et qui chaque jour préparais de tes augustes mains les aliments destinés à ton époux et à ton divin Fils, oh ! viens rappeler à la femme, que la frivolité ou le culte d'une prétendue science arrachent trop souvent aujourd'hui à son foyer, que sa place n'est point dans les lieux de plaisir, non plus que dans les chaires, les laboratoires et les amphithéâtres ; rappelle-lui qu'elle est, cette place, là où était la tienne, ô Marie, à ce foyer de famille, dont elle a le devoir de faire, comme toi, le charme et l'éclat ; esclave sans doute, mais couronnée de vertus et de gloire, et qui trouvera dans sa servitude même — et pas ailleurs — le secret de son bonheur et de sa véritable grandeur.

Mère incomparable, viens enseigner aux familles chrétiennes qu'il leur appartient, et pas à d'autres, de former dès le jeune âge l'âme de leurs enfants. Que la mère, à ton exemple, leur apprenne dès le berceau à lever leurs yeux et leurs petites mains vers le « Père tout-puissant qui est aux cieux ». Que le père s'attache à donner à leur esprit, dès qu'ils auront de la connaissance, cet honneur, cette franchise et cette loyauté, qui sont la marque indélébile du vrai chrétien et de l'honnête homme. Que la mère enfin, par son exemple et ses leçons, orne et embellisse leur cœur, lui donne cette chasteté, cette idéale pureté qui fait la gloire des anges dans le ciel et qui brille aux yeux de Dieu même d'un incomparable éclat.

C'est cette pureté, divine Marie, qui fait le charme souverain de ta grande et sublime figure, ô Marie Immaculée, toi qui sus traverser la vie, sans que la moindre souillure vînt jamais ternir la pureté de tes blanches ailes ! Dix-huit siècles se sont écoulés depuis le jour où tu disparus de notre ciel, astre à la lumière vive et douce ; mais

tu disparus en laissant derrière toi dans l'espace un long sillage de lumière argentée, et, après dix-huit siècles, le merveilleux éclat ne s'en est point encore affaibli : notre œil le contemple toujours avec la même extase, le même ravissement, et, aujourd'hui comme alors, nous croyons toujours y voir briller, comme en une radieuse et magnifique apothéose, ton virginal sourire et ton angélique beauté, ô Marie ! ô Reine des Cieux !

L'ÉGLISE DE DIEU

Eglise trois fois sainte, toi dont le Christ est le Père, et la Vierge Marie, l'auguste Mère !

Eglise, dont les fondements de granit ont été cimentés par le sang généreux des Martyrs, et qui dresses ta masse imposante et indestructible, par delà les nuées orageuses de notre atmosphère, jusque dans les régions éternellement sereines de l'Infini du Ciel !

C'est sous tes voûtes sonores qu'ont retenti les accents surhumains des Chrysostome et des Bossuet !

C'est sur tes dalles de pierre que venaient, au cours des siècles, s'agenouiller les preux pour implorer du Dieu des armées, à la veille des grandes journées, ce secours d'en haut, qui seul rend invincible !

C'est dans l'ombre de tes sanctuaires, ô sainte Eglise, que d'innombrables générations fidèles ont prié et pleuré : les anges de Dieu, garde vigilante de tes sacrés parvis, recueillaient, pour les porter aux pieds du Très-Haut, leurs larmes avec leurs prières, et toujours ils s'en retournaient consolés et exaucés.

Eglise du Christ ! c'est toi qui la première as fait connaître aux hommes le bienfait de la Liberté en les affranchissant du plus lourd et du plus odieux des jougs, celui du péché.

C'est toi qui leur as enseigné la véritable Egalité en leur apprenant qu'ils sont tous les enfants d'un même Père, conviés également par lui à prendre place à la table de l'éternel Festin.

C'est toi enfin qui as fait couler pour eux, du haut des célestes collines, le flot pur et vivifiant de la divine Charité ; c'est toi qui en as abreuvé leurs âmes et qui, d'une terre jusqu'alors aride et inféconde, as fait surgir cette opulente moisson de dévouements et de sacrifices, qui fait ta gloire, ô sainte Eglise, en même temps que l'admiration du monde !

Église, fille de Dieu, libératrice et bienfaitrice de l'humanité, que serions-nous sans toi ? Eglise, bâtie sur le roc immuable, toi qui élèves fièrement dans l'azur tes coupoles de pierre, et qui domines les plus superbes monuments des hommes de toute la hauteur dont l'Infini surpasse le néant !

LE PRÊTRE CATHOLIQUE

Ministre de paix dans les temps de colère.
(RACINE.)

L'Eglise catholique, ou universelle, a été ainsi nommée de ce que sa parole s'adresse au monde entier, et que, semblable à une bonne mère, elle tend à réunir en son sein maternel, sans acception de caste ni de couleur, tous les enfants d'un même Dieu.

Voyez dans nos cités le prêtre catholique. Planant au-dessus des divisions qui nous déchirent, les bras et les yeux levés au ciel pour appeler sur nos têtes les bénédictions du Très-Haut, sourd aux vains bruits du monde, qui ne sauraient monter jusqu'à lui pour troubler sa prière ou alarmer sa charité, ignorant des plaisirs de la terre, il ne connaît de l'humanité que ses souffrances. Enfermé dans ses méditations pieuses, il n'en sort que pour aller porter à ses frères la parole du divin Maître ou remplir auprès d'eux son ministère de dévouement. Charitable et serviable envers tous, il l'est particulièrement pour celui qui ne pense point comme lui, et que l'erreur ou la haine tient éloigné du troupeau des fidèles. Laissant là pour un instant les brebis dociles, il se met par monts et par vaux à la recherche de la brebis égarée. Il sait opposer à l'indifférence et aux insultes le calme du silence et la générosité du pardon, prêt à donner sa vie comme le divin Maître pour le salut des âmes, descendant des Martyrs, martyr lui-même, s'il le fallait.

Quelle sévère, quelle austère mission ! mais aussi quelle grande, quelle glorieuse, quelle sainte mission.

LA VOIX DE L'ANGELUS

Chaque matin et chaque soir, la voix glapissante et hurlante de la Presse s'en va criant aux quatre vents du ciel : « Hommes, méprisez-vous ! haïssez-vous ! déchirez-vous ! »

Où donc sont-ils, les temps bienheureux où la seule voix que l'on entendait planer le matin et le soir par-dessus nos cités était la voix — douce et grave — de l'Angelus ? Chaque matin, il élevait dans l'air pur et vibrant son chant, toujours le même : « Hommes, levez-vous et travaillez pour gagner votre pain quotidien, pour être utiles à vos frères de la terre, et servir Dieu, votre Père céleste ! »

Le soir, il redisait encore, mais d'une voix plus calme et plus lente : « Hommes, votre journée a été bien remplie ; trouvez maintenant dans le repos l'oubli de vos peines et de vos fatigues. Endormez-vous : les anges du Seigneur veilleront sur votre sommeil. »

Et la cité, bercée par cette voix divine, s'endormait dans le calme pour se réveiller dans la joie...

Temps bienheureux, qu'êtes-vous devenus ?

X***

LA DAME BLANCHE

DU VAL D'HALID

ET LA MAIN NOIRE

(Suite.)

XVIII

DERNIER ASSAUT

A peine Idala s'est-elle un peu remise de sa subite terreur, que le sinistre Crèvecœur se présente devant elle.

Le brigand était las d'attendre et d'espérer. L'âme pleine d'un redoutable dépit, furieux d'être toujours négligé par la captive, il entendait être endurant pour la dernière fois.

Il voulait, cependant, qu'elle le trouvât très bien de sa personne, convenable dans ses discours, distingué dans ses façons ; un parti, en un mot, qu'on ne rebute point sans regret. Il comptait joindre, à l'amabilité de ses paroles, une patience éprouvée, ne renonçant point d'ailleurs d'être ferme à son heure et pressant à propos.

En entrant, il enveloppe sa victime d'un regard qu'il croyait aimable, mais dont l'éclat lubrique et la rare férocité font pâlir l'infortunée.

— Tu trembles ! dit-il, d'une voix qu'il fait douce. Qui donc, si près de moi, t'épouvante, *ô ma Dame Blanche !*

Idala, toute frémissante, se recule, mais Crèvecœur se rapproche d'autant que l'infortunée se retire ; et poursuivant sa pensée :

— *Dame Blanche*, n'aie point peur, repose enfin ton espoir sur moi...

— Jamais !

— N'achève point ! ne le répète plus ! Regarde plutôt au-

tour de toi. Est-ce ainsi que j'ai coutume de traiter celles que la bonne fortune soumet à ma loi ? Sans doute, je ne les laisse point mourir de faim ; qu'y gagnerais-je après tout ? mais peu s'en faut ! D'ailleurs, c'est un métier que j'exerce de mon mieux ; et certes ! il ne vaudrait rien si j'y dépensais tout ce que j'en retire.

Il faut songer aux vieux jours, épargner ; est-ce un si grand crime ? N'est-ce point plutôt la vertu de mon état ? Les logements réservés à mes hôtes ne me coûtent guère et rapportent bien ; j'y mets peu de paille; l'eau, je la puise au ruisseau voisin ; le pain se donne avec mesure et on le paie de façon à me faire regretter fort peu cette avance minime. Or, dis-moi, *Dame Blanche*, est-ce ainsi que j'en ai usé à ton égard ? Mes bienfaits t'entourent et devraient, avec la main que je t'offre, te faire bénir un mal qui tourne au bonheur !

Ce disant, il s'approche encore.

Mais, à ces mots, à cette tentative, Idala pousse un cri d'horreur qui, comme un appel suprême, arrive à Lopez. La malheureuse gémissait au milieu de ses sanglots :

— Ah ! Félicio !... Félicio ! Que n'es-tu là !...

— Il est mort !... hurle le bandit.

— Lopez !...

Alors, d'une voix saccadée et brutale, le brigand continue :

— Lopez ? Malheureuse, qu'espères-tu donc de lui ? Plongé dans un cachot et chargé de mes fers, il est seul en face de son propre malheur ; il tombe abîmé dans une incertitude cruelle, doublée d'un désespoir profond. Si c'est la confiance qu'il t'inspire qui te rend rebelle à mes vœux, je l'amènerai enchaîné, devant toi, pour que sa vue te désespère. Tu le verras, ce beau Lopez, jadis si fier et si redouté, aujourd'hui rampant comme un chien qu'on vient de battre. Je pensais l'épargner ; mais puisqu'il est un obstacle entre nous, je veux le perdre à son tour ou te séduire devant lui.

— Ecoute, implacable assassin, soupire la pauvre fille ; écoute-moi ou plutôt ferme l'oreille à mes lamentations comme ton âme l'est déjà à la pitié. Donne-moi la mort, la même que tu fis souffrir à Félicio ! Je la désire maintenant, je la cherche ; oh ! ne m'épargne plus ! Accorde à la femme que tu insultes dans la misère où tu la plonges ici un triste bienfait qu'elle demanderait au ciel à genoux : la mort que je trouve mille fois moins affreuse que ta présence et que tes

vœux ! Frappe !... Tu hésites, bandit ! Dis-moi : par quels outrages puis-je émouvoir ton âme pétrifiée, ranimer ta fureur ? dis-le-moi et pour arriver à la mort, je te les jetterai à la face tous à la fois... Ah ! Lopez, si vous pouviez m'entendre, accourir à mes cris, me sauver de lui !... Venez ! Venez !...

Lopez l'entendait. Transporté d'une rage inexprimable, il ne songeait plus qu'à voler à son appel.

Insensible à toute autre considération, il n'écoute que les conseils de sa pitié, ne s'inspire plus que du désespoir de la captive. Il est debout, tel qu'un guerrier exalté en face de l'ennemi ; la fureur allume son regard, la colère tord ses bras vigoureux.

Tout à coup, il se penche pour saisir sa chaîne scellée dans le roc, et il la secoue avec d'autant plus de rage qu'il espérait moins la rompre. O surprise ! ô immense joie ! La chaîne, rongée par la rouille, cède ; au second effort, elle se brise et Lopez, emporté par l'élan, tombe à la renverse, se relève libre, mais la tête meurtrie.

Sans plus délibérer, il démasque l'ouverture faite avec tant de patience et, sans bruit comme un reptile, il se glisse dans l'antre où Crèvecœur tentait Idala...

Le brigand avait le dos tourné vers Lopez ; il parlait à la captive avec emportement et, tout à ses infâmes pensées, il était loin de s'attendre à ce qu'on vînt le troubler jusque-là.

Cependant, le jeune homme se lève derrière lui, un quartier de roche aux poings et, frémissant de rage, il crie à l'infâme :

— Hôlà ! on appelle Lopez et déjà le voici ?...

Le bandit se retourne ; trop tard ! Les bras de Lopez se sont abattus et l'on entend à l'instant un bruit sourd, semblable à celui d'une massue défonçant un crâne.

Crèvecœur, ébranlé par ce coup inattendu et formidable, tombe un genou à terre. Avec un suprême dédain, Lopez lui cingle alors la face avec le bout de chaîne encore rivé à son bras meurtri. Un filet de sang coule de la tête du bandit qui pousse des rugissements.

Mais bientôt chez le brigand, avant que Lopez pût l'achever, la surprise, la honte, un violent dépit venant d'une déception si prompte et d'une attaque aussi imprévue, l'emportent sur la douleur. L'habitude qu'il avait des scènes tra-

giques lui permet, au premier coup d'œil, de se rendre compte de la situation qui lui est faite par l'intervention de Lopez. Il remarque le trou béant qui avait livré passage au captif et devine la résolution qu'avait celui-ci d'en finir. Il observe de plus que l'arme improvisée dont Lopez venait de se servir lui avait, avec le coup, échappé de la main ; il suit de l'œil son ennemi qui songeait déjà à répéter l'attaque. Il se baissait en effet.

Alors Crèvecœur se relève et la rage doublant ses forces il fond sur Lopez.

Celui-ci se redresse et fait face ; mais affaibli par les privations, insuffisamment rétabli de ses blessures ; de plus, cruellement entravé, il ne pouvait se faire d'illusion sur l'issue de la lutte. Il jette un regard vers Idala qu'il voit livide, immobile d'effroi. La vue de ces angoisses lui donne la force de tout tenter et la résignation de tout souffrir.

D'ailleurs, Crèvecœur ne dispose, pas plus que lui-même, d'aucune arme ; mais, le bandit avait dans sa force une entière confiance. Tout, en outre, lui donnait l'avantage sur Lopez : il avait l'habitude d'une vie dure, se trouvait dans le plein épanouissement de l'âge, à tel point qu'il semblait devoir facilement accabler son adversaire dont la grande jeunesse paraissait plus brillante que nerveuse ; et qui, où il en était, ne devait guère attendre le succès de ses efforts dans cette lutte où l'agilité secondant la force pouvait seule donner la victoire.

Pourtant, qui décrira la violence, la haine, la mortelle fureur de ces adversaires implacables ! Qui tentera de peindre leur rage féroce, leur besoin immense d'une vengeance terrible et leur mépris soudain de la vie qu'ils négligent également pour ne menacer que celle de l'ennemi qu'ils détestent !

Ils se sont abordés ; Crèvecœur tient Lopez dans ses bras vigoureux, Lopez enlace Crèvecœur ; ils se secouent avec violence et l'effort qu'ils font pour résister les retient face à face, immobiles. Ils s'observent, puis se ramassent, s'allongent, se baissent et se relèvent brusquement pour se presser davantage, sans cesse ils redoublent ainsi d'efforts, sans cesse ils multiplient des tentatives vaines. Dans cet acharnement, leurs bras s'enroulent comme le lierre flexible autour d'un arbrisseau ; leurs souffles brûlants se mêlent, leur haine se confond et ils s'embrassent toujours plus étroitement pour mieux s'étrangler ! Tous les deux semblent inébran-

lables, également altérés de sang, possédés d'un même désir de vengeance, d'un pareil besoin de vaincre : tels l'on trouve parfois deux tigres dévorants dans le désert aride se disputant au bord d'une fontaine la proie que l'un d'eux a surprise pendant qu'elle se désaltérait.

Lopez, qu'une surexcitation extrême avait jusque-là servi à souhait, sentait, hélas ! sa vigueur s'éteindre et sa confiance faiblir. Il constatait son impuissance, et, son accablement grandissant, il doutait déjà de la victoire. Ses premières attaques, si redoutables par leur violence soudaine, se renouvellent plus rares, plus pénibles, plus faibles aussi et partant moins dangereuses pour l'ennemi. Il est baigné de sueurs, hors d'haleine ; ses yeux même se troublent et, pour comble de malheur, ses genoux se dérobent enfin sous lui. Le bandit s'en aperçoit ; ses efforts, jusque-là si soutenus par une vigueur que les ans n'avaient point affaiblie, se répètent avec une audace grandissante et plus de sauvagerie. Pour effrayer Lopez, au milieu de ricanements féroces, il lui dit les tourments qu'il se propose de lui faire endurer et les outrages qu'il aura à subir durant un supplice aussi lent qu'effroyable.

Mais Lopez résiste encore, levant son regard vers la voûte de l'antre noir comme s'il implorait le ciel, en attendant un prompt secours.

Alors Idala, qui avait recouvré ses esprits et qui mesurait dans sa pensée affligée toute l'étendue du danger qu'elle courait en même temps que Lopez, pousse un cri déchirant. Lopez l'entend et cet appel douloureux met en feu le sang qui se glaçait déjà dans ses veines. Il ne veut ni succomber, ni périr ; et, animé d'une force, éphémère peut-être mais réelle pour le moment, il se raidit ; après une feinte habile suivie aussitôt d'une attaque imprévue, il ébranle le bandit qui tombe à ses pieds.

Lopez profite du loisir que lui donne cette lourde chute. Il s'empare du quartier de roche, marche sur l'ennemi en la brandissant au-dessus de sa tête...

Idala, ramassant un autre bloc, murmure :

— Courage, Lopez !

Cette voix, bien que tremblante et douce, retentit dans le cœur de Lopez comme l'appel pressant d'une trompette guerrière ; sa vaillance en est d'autant plus enflammée que le bandit en paraît plus morfondu.

Cependant Crèvecœur cherche à se garer alors que Lopez, brandissant le pavé dont il s'est armé, se dresse sur la pointe des pieds pour frapper de haut ; la pierre s'abat, atteint le bandit à la tête, puis au flanc, et le misérable retombant comme une masse rugit encore de douleur.

Idala passe à son défenseur le quartier de roche qu'elle tenait en réserve, répétant avec un soupir :

— Courage !

Maintenant, comme un glas funèbre, cette voix de femme résonne à l'oreille du brigand, et le crime déjà, sous la forme d'un squelette aux os branlants, se présente à ses yeux, obstiné, menaçant ; il tremble à son tour et, saisi d'une subite terreur, il perd avec toute confiance ce qui lui reste d'ardeur.

Lopez le frappe encore et plus rudement ; ensuite, profitant de l'étourdissement qu'il a causé, il se penche sur le bandit qui veut se relever ; comme une masse, il le précipite contre terre. Alors, sans lui laisser le temps de se reconnaître, il lui met le genoux sur la nuque, prend sa tête à deux mains et la tourne sur elle-même, face sur le dos. Les os craquent, se brisent ; Crèvecœur en même temps jette un hurlement épouvantable.

Le bandit, quelques instants encore, se débat ; pâle d'abord, bientôt il est livide. Ses yeux hagards sortent de leur orbite, sa bouche s'ouvre comme pour achever une parole arrêtée sur ses lèvres et cette bouche hideuse, muette à jamais, ne se referme pas ! Les dernières convulsions vont se ralentissant ; les bras s'allongent et l'œil, gonflé, injecté de sang, se fixe dans l'immobilité d'une effroyable mort.

Lopez, sans perdre un temps précieux en vaines paroles, cherche sur le cadavre la clef de sa chaîne. Il la trouve, se débarrasse du reste de ses fers ; puis, pour soulager Idala d'une vue odieuse, il traîne ce corps hideux vers son propre cachot, l'y pousse et masque l'étroit passage derrière lui.

Il s'applique dès lors à rassurer la captive, mais il se demande, non sans anxiété, ce qu'était devenu le compagnon de l'homme qui venait de périr. S'il se trouvait dans la caverne, pourquoi n'était-il pas accouru aux bruits de cette lutte mortelle ?

Une abstention si étrange lui faisait croire à l'absence du dernier des bandits du Val d'Halid.

Il parut bientôt naturel à Lopez que Crèvecœur eût pro-

fité de l'éloignement de son dernier compagnon pour tenter la fortune.

Fallait-il sans désemparer tirer parti de ce premier succès ? Il était, certes, facile désormais d'envahir la caverne, d'y choisir l'arme la plus sûre et d'attendre de pied ferme le seul survivant de la bande. Néanmoins, un doute subsistait dans l'esprit de Lopez qui craignait pour Idala plus que pour lui-même la surprise de tomber sans défense sous les coups d'un assassin.

Seul, il se serait hasardé. A cette heure, il préférait agir avec prudence et tout calculer, puisque du succès de son entreprise dépendait non seulement sa vie, mais encore la liberté de la *Dame Blanche*. On eût dit, en le voyant si perplexe, qu'il n'y avait vraiment qu'elle en cause.

Idala se trouvait dans un état pitoyable. Etendue sur le sol, l'œil hagard, les cheveux en désordre, elle sanglotait, tandis qu'un tremblement nerveux agitait tout son corps ; la terreur la rendait méconnaissable !

Lopez s'agenouille à ses côtés, lui prend les mains, la contemple en silence. Enfin, il la relève et, pour la rassurer, il lui tient ce discours :

— Idala ! Idala, ô vous, qui seule donnez à Félicio la force de supporter un immense malheur, revenez à vous, revenez à moi-même ; calmez cet affreux désespoir, afin qu'il vive ; afin que, pour votre bonheur commun, je puisse achever ma tâche cruelle. A votre tour, courage, Idala ! Que craignez-vous auprès de moi ? Regardez, je suis libre enfin, Idala, et je saurai mourir pour vous s'il le faut. Au nom de votre amour que je connais et que j'admire ; au nom cher de Félicio que j'aime autant que moi-même ; au nom de votre digne père qui n'a point d'enfant plus aimé que vous, qui espère votre retour et que votre présence pourra, en le consolant, décider à porter plus loin le fardeau de la vie, ah ! réveillez-vous ! reprenez des forces ; ayez au moins la volonté de m'approuver et de me suivre ! Je vous dois la vie, pauvre Idala ; faites donc qu'avec l'espoir de vous assurer d'heureux jours je puisse encore combattre pour vous.

— Mort ! ô mort ! répond l'infortunée d'une voix lente qui semblait s'éteindre, ô cruelle mort ! Que tu choisis mal tes victimes ! que tes coups barbares sont aveugles ! On te redoute ! pourquoi te craindre quand, loin de troubler le

bonheur, tu viens assurer un repos funeste, unir d'un second trait mortel ce qu'un premier avait séparé ? Si tu ne peux plus me rendre Félicio, voudrais-tu refuser de me joindre à lui dans un même malheur que j'appelle de mes vœux, que je saurais bénir !... Vous parlez de l'absent, Lopez, comme s'il était encore en vie et, cependant, il n'est plus ! Félicio est mort et vos victoires, dussent-elles éclairer le ciel par leur éclat, confondre l'enfer par leur épouvante, ne pourront ni combler le vide de mon cœur, ni consoler mon âme éperdue. Il est mort !...

— Qui donc vous a appris ce que moi-même j'ignore ? Celui que vous honorez par des larmes si amères vit et j'ajoute, pour votre bonheur, que son cœur fidèle ne soupire qu'après vous.

— Il vit !... N'est-ce point, Lopez, pour abuser mes sens affaiblis que vous me tenez ce discours ? Il vivrait ? Répétez-le ! donnez-moi cette assurance ; mon cœur y est tellement intéressé que mon esprit voudra croire tout le bien que Lopez affirmera de lui.

— Il vit ! Je le jure et j'ajoute qu'il ne cesse de se lamenter à cause de vous.

— Ah ! Lopez !... Les bandits !...

Une détonation venait, en effet, d'ébranler la caverne et les captifs s'entre-regardaient avec stupeur.

Que signifie cette explosion isolée, soudaine ? Est-ce le retour d'un ennemi redouté ou livre-t-on au repaire un assaut imprévu ?

Lopez se le demande avec anxiété pendant qu'Idala se serre contre lui tremblante et murmurant :

— Ils viennent, Lopez !

Au même instant des éclats de voix, vibrants et joyeux, se font entendre.

— Eh ! bonjour, Rudolpho, clamait une voix sonore qu'Idala reconnaissait être celle du compagnon de Crèvecœur, te voilà enfin de retour ? Fort à propos, ma foi ! pour renforcer notre troupe réduite. J'ai raté mon coup, heureusement pour toi et pour nous ; c'est, je le crois, la première fois que cet accident m'arrive et me laisse satisfait. Dis donc : comment as-tu fait pour fausser compagnie aux brigands de la montagne ?

— Avant de te faire mes confidences, permets que je te

fasse mes compliments. Averroès, il s'en est fallu de bien peu que ta chanson ne m'éveillât en l'autre monde et cela ne pressait pas !

— Parbleu !

— Je te connaissais bon œil, Averroès ! Il est vrai, on se fait vieux et le doigt tremble enfin, et l'œil aussi se trouble.

— Ce n'est pas cela, mais...

— Oh ! ne t'excuse pas ! Je sais bien que tu m'en voulais pour un tour pendable que je t'ai joué jadis. Je ne dis pas que tu cherchais à t'en venger, cela serait, camarade, qu'on ne s'en étonnerait pas.

— Rudolpho !

— Que diable ! Pourquoi te défendre de ce que, sans résultat, du reste, tu n'as fait qu'essayer. A cette heure, je te sais vraiment gré de m'avoir épargné... malgré toi ; voilà tout ! C'est de notre satané métier d'avoir ainsi avec la mort des colloques incessants et discrets ; comme l'on s'y attend toujours, il se trouve qu'on ne s'en étonne jamais.

— Tu es brave, on le savait.

— Parbleu ! et penses-tu que pour l'apprendre je descends de la montagne ?

— Mais alors ?

— Eh bien ! voilà : pour causer ; cela ne te surprend pas ? Je suppose que les morts du Val d'Halid que j'ai regrettés...

— Ah ! les brigands ! Je n'étais point de la danse, moi ; je veillais sur la *Dame Blanche ;* mais les nôtres partirent six et Crèvecœur revint seul, fou furieux, ivre de sang et aussi couvert de blessures.

— On me l'a dit là-bas... Pour le moment, tu es donc seul au logis ?

— Point ! Le chef roucoule aux pieds de la *Dame Blanche.*

— Ah !... Qui est-elle aujourd'hui ?

— Ni une Portugaise arrogante, ni une Américaine à dollars, ni une fière Romaine ainsi que cela arrivait au bon temps ; pas même une Anglaise rousse comme une vache andalouse ; ce n'est qu'une bergère, fraîche, il est vrai, comme un bouton de rose et belle comme l'étoile du matin : elle est la fille de Pedro.

— Idala !

— Elle-même. Viens, Rudolpho. En veine de franchise, je te conterai tout et, si tu veux me comprendre...; si tu saisis

l'idée de dessous ma coupole ;... ah ! si j'étais sûr de toi, nous ferions l'affaire.

— Je comprends, Averroès. Touche-là, et pour ce... soyons unis. Mais, la fille de Pedro, pourquoi la garde-t-on ?

— Encore une fantaisie de Ruiz de Gomez ; mais le chef l'a conservée pour compte.

— Ce fut donc une mauvaise affaire ?

— Non ! Il a surgi certaine rivalité !... qui fit que de Gomez ne put obtenir livraison. Crèvecœur tenait à son caprice et, depuis qu'il tient la bergère, il est méconnaissable. On le voit hésitant, gai sans raison et, sans cause, tout à coup rêveur ; il se montre prodigue autant qu'épris ; quand il se tourne vers la cellule embellie de sa captive, il ne se possède plus. Cela ne me dit rien qui vaille, Rudolpho ; seul avec cet homme, je me sens déjà peu à l'aise et point sûr de l'avenir.

— Il n'y a point d'autres captifs ?

— Un jeune homme peu commode, un lion enragé qui fut le compagnon de Félicio ! Impossible de s'entendre avec lui : Crèvecœur en veut cinq mille pistoles ; je crois qu'il faudra enterrer l'homme et la rançon !

Averroès s'informe à son tour des aventures de Rudolpho.

Celui-ci parut sensible à l'empressement d'Averroès. Après une pause, ayant en orateur sagace toussé par trois fois, il dit d'une voix grave et lente :

— Averroès, avant de quitter notre caverne, j'étais ignorant, naïf comme l'enfant qui n'a jamais vu d'autre horizon que celui de son village. Un accident, que je ne puis croire malheureux, m'a fait courir le monde, connaître les hommes et les choses qui remplissent le grand univers. Je ne suis pas encore un savant comme il s'en rencontre ; mais, puisqu'il m'a été donné de jeter un regard avide dans un monde d'idées nouvelles et d'intérêts divers, on ne saurait plus dire que je suis un ignorant stupide qui ne juge de ce qu'il ignore que d'après les objets grossiers qui l'entourent.

Je ne sais, Averroès, si c'est mon absence qui fut la cause de tant et de si grands malheurs, arrivés soudain à mes compagnons d'armes ? Je veux en douter ; mais notre troupe, si cruellement éprouvée, a dû souffrir d'un isolement périlleux. Ah ! que je vous plains, ô vous, mes compagnons, qui tous étiez mes amis et qui avez succombé, comme il con-

vient à des braves, les armes à la main, face à l'ennemi ! Vous avez enduré la mort ! Croyez-le, pendant ce glorieux passage de la vie au trépas, Rudolpho n'était pas non plus couché sur des roses...

— Tu ne te plaisais pas dans les montagnes !

— Je sais, Averroès, que tu es venu toi-même t'en assurer et voir en même temps si j'avais bien gardé le secret du Val d'Halid. Mon retour ici te rassure évidemment ; plus de réticences, je t'en prie, et trêve au vain soupçon. Tu es loup, je suis renard et, tout confiant que je paraisse à tes côtés, encore suis-je tout à fait sur mes gardes.

— C'est un excès de prudence !

— D'accord !... Or donc, quand nous mîmes le feu à la chaumière de Félicio, sais-tu qui a sauvé la mère, qui dispersa nos compagnons et s'empara de Rudolpho ?

— Dona Bella.

— Elle-même !

— Et tu vis ?

— Je me porte bien.

— Elle a donc tout excusé, tout pardonné ?

— Rien ! Sa mémoire est fidèle comme sa haine reste enracinée. Elle ignorait qui j'étais ; ce fut la seule raison de la clémence qui t'étonne et me confond. Lorsque la mère de Félicio revint à elle quand la chaumière ne fut plus qu'un amas de cendres et de débris fumants, la *Vierge de la Montagne*, aidée de ses *Vengeurs*, me traîna à sa suite, regagna les ravins inconnus où elle a placé ses réserves et son refuge suprême. Dès l'aube du jour, je me trouvais enchaîné, gardé à vue dans une cabane délabrée, accessible à tous les vents. J'étais là, seul, abandonné à moi-même. J'obtenais ce qu'il fallait pour ne point mourir de faim et seulement quand quelqu'un, dans le hameau, se rappelait ma présence. Dans l'ignorance où l'on me tenait du sort qui m'était réservé, je vécus misérablement dans des transes bien compréhensibles. Or, comme j'attribuais l'indulgence dont on usait envers moi à ma blessure, à mes souffrances, je feignis un épuisement que je ne ressentais pas. J'attendais ainsi que la surveillance se relâchât assez pour me fournir l'occasion de m'évader. Elle s'est présentée enfin et me voilà ! Je te dirai que j'ai vu de près ce terrible Félicio : aujourd'hui, il commande en maître dans les montagnes. Lopez jadis n'y fut pas moins écouté et obéi.

Unis, Lopez et Félicio allaient accomplir des prodiges et devaient tout d'abord mettre un terme à notre industrie.

— Les *Vengeurs* connaissent-ils notre retraite ?

— Ils la connaîtront sitôt qu'il plaira à Ruiz de Gomez de proposer nos têtes contre sa liberté. Il en est capable. Or, Félicio, ce pâtre qu'on disait ordinairement pensif et toujours inquiet ; qui se révéla à vous par des coups si funestes ; Félicio s'acharne contre Ruiz et l'engage à parler s'il ne veut pas mourir. Il l'interroge au sujet d'Elisa et s'informe auprès de lui de la retraite où des brigands retiennent Idala, fille de Pedro. Va-t-il faiblir, parler enfin ? Si l'ennemi découvre ainsi notre refuge et la légende qui le protège, quelle sera dès lors notre défense et notre sécurité ? Penses-tu que nous puissions ici braver *la Main-Noire ?*

Tu ne t'imagines pas ce dont Félicio est capable ; blessé au cœur, sa fureur est telle que le lion numide n'a jamais connu autant d'audace, ni le tigre royal plus de férocité. Quand il presse Ruiz, il montre la souplesse du reptile et l'emportement du taureau sauvage.

Que dirais-je encore de lui, sinon que la perte d'Elisa et celle de la bergère qu'il aime lui rendent la vie insupportable. Il pleure, de plus, Lopez dont il a perdu la trace. Ainsi, il se ronge de dépit et il accuse à la fois Dieu et les hommes quand, appelant une trop tardive vengeance, elle n'accède jamais à ses désirs emportés. Frappé par Ruiz de Gomez, un bourgeois anobli, dit-il, dont il méprise la race, il fait la guerre à tous ses pareils, trouvant le peuple mal gardé d'eux par une administration complaisante ou vénale ; il en veut au roi et aux lois, s'érige en réformateur violent, sans doute, mais intègre ; en ami du peuple opprimé ! C'est, en effet, au nom des classes sacrifiées qu'il s'en prend au bourgeois jouisseur, à l'aristocrate orgueilleux ; c'est pour le triomphe de l'affamé qu'il attise le feu social, souffle sur le foyer ardent des pires passions ; c'est pour l'émancipation des îlotes d'Espagne enfin qu'il brandit le fer et verse le sang. Félicio commande à la *Main-Noire* et, à son appel pressant, les montagnards accourent de toutes parts, s'enrôlent en masse sous le drapeau de l'indépendance qu'il a planté parmi eux. En écoutant ses discours, le pauvre rougit de son indigence, l'ouvrier frémit sous le joug qu'il subissait jusque-là sans se plaindre ; et tous en chœur demandent la fin d'un trop long esclavage politique

et social. Félicio ne prétend pas, comme le *nihiliste* russe, comme le *social-démocrate* allemand et le *collectiviste* de France, ou bien comme le *fénéan* d'Irlande, au partage sinon à la *nationalisation* de la propriété ; il ne demande que la divisibilité de cette propriété pour que chacun puisse acquérir de son épargne le coin de terre capable de le nourrir, le toit modeste qui protègera ses vieux jours contre les intempéries des saisons et de l'âge ; il exige, en outre, une part des bénéfices que procure le travail qu'il fournit ; au lieu d'être exploité, il veut être associé dans une proportion légitime dans la mise en valeur des ressources nationales. Ces idées, activement répandues, sont partagées avec enthousiasme et les efforts soutenus de Félicio, loin de tendre à l'organisation d'une bande dont l'action et les moyens seraient bornés, visent au contraire à la formation d'une société secrète étendue, protégée par la terreur et basée sur une solidarité complète. Déjà la *Main-Noire* couvre de ses ramifications l'Andalousie entière ; elle se répand dans tout le royaume d'Espagne dont elle franchira bientôt les frontières. En effet, des émissaires parcourent tout le pays à la recherche des malheureux et des mécontents qu'ils réunissent pour leur révéler l'existence de l'association dont ils expliquent le but et les statuts ; ils les enrôlent et en font aussitôt d'ardents propagateurs de la nouvelle doctrine.

Je veux t'entretenir de l'organisation de cette société, de son comité de formation, de sa division en fédérations et en sections, des lois rigoureuses qui régissent les affiliés, de ses assemblées, de ses juntes et tribunaux secrets, de mille autres choses, toutes intéressantes, que j'ai apprises ou observées durant ma captivité. Cependant, cher Averroès, l'air pur de la montagne a rendu mes poumons ou plus faibles, ou plus capricieux. J'étouffe littéralement dans cette caverne. Sortons ; allons nous asseoir, comme jadis, au bord du ruisseau voisin. Là, sur l'herbe, à l'ombre du bois, je te dirai des choses dont ton âme sera étonnée.

Les voix s'éloignèrent alors et de nouveau, dans la caverne, se fit un silence profond.

Lopez pousse un soupir qui le soulage. Sa propre émotion a fait qu'il n'a point remarqué le trouble de sa compagne d'infortune.

Or, la malheureuse n'avait elle-même rien perdu du discours

de Rudolpho. Le nom de Félicio, de cet homme aimable qui était le commencement et la fin, le seul objet de tous ses rêves de bonheur, et qu'elle avait presque, dans le malheur, accusé d'indifférence et d'abandon ; ce nom, toujours cher, retentissait encore à son oreille avec un déchirement douloureux. Son souvenir divisait maintenant son cœur ! Il lui semblait, en effet, qu'un double courant de sentiments contraires l'entraînait à la fois auprès et loin de Félicio : ceci plaidait pour son amour, cela le condamnait et elle entendait, de chaque pli et repli de son pauvre cœur, tout agité, monter comme des murmures qui, se prolongeant en ironiques échos, paraissaient lui dire :

— Tu l'aimes encore, ce brigand !

Oui, elle l'aimait, malgré tout, comme jadis, lorsqu'aucun souffle délétère n'avait effleuré son âme ; lorsqu'aucune tache de sang ne souillait cette main... et que sa pensée attendrie ne restait sensible qu'à l'amour. Mais aussi, il se passait je ne sais quoi en elle qui, faisant grandir Félicio dans son estime, l'amoindrissait en son cœur. Elle s'était habituée en ses rêves à ne contempler dans ce sensible berger qu'une image inoffensive et touchante, aux couleurs vives, riantes, avec les seules ombres nécessaires pour la mise en relief de ses vertus. Et voilà que soudain cette même image se dressait devant elle, aimable encore sans doute, mais combien dépourvue de ces grâces légères, de cet abandon qui subjugue une âme naïve et qui l'entraîne ; elle la considère et la retrouve froide, sévère, incurablement sombre, affreusement pâlie, détrempée de larmes, souillée de sang.

La malheureuse n'avait pas versé de pleurs ni poussé un soupir ; elle étouffait, cependant, et ses pensées roulaient, troublées et tumultueuses, pressées comme les volutes d'un torrent qui déborde, envahissant ses rives, comblant de ses eaux limoneuses les vertes vallées et les vallons fleuris.

Quand Lopez se tourna vers elle, il resta frappé par son extrême pâleur.

Attribuant son saisissement au voisinage des bandits, il cherche à la rassurer.

— Idala, courage, dit-il, et ne tremblez pas ; car, avec les brigands eux-mêmes, le péril s'éloigne de nous. Il ne tient qu'à notre sang-froid, à une résolution virile d'achever l'œuvre de notre délivrance.

A ces mots, l'infortunée sort comme d'un songe pénible. Elle lève les yeux vers Lopez ; sa prunelle voilée semblait sans regard comme ses paupières étaient réellement vides de larmes elle ; n'avait plus de force même pour se lamenter.

— Hâtons-nous, insiste Lopez.

— Que faire ? dit-elle avec accablement ; car je viens de souffrir tout ce que le cœur d'une femme peut endurer. J'ai confiance en vous, Lopez, agissez selon vos inspirations. En l'état où je me trouve, quel secours puis-je vous offrir ? Il faudra, hélas ! vous exposer encore et me sauver sans mon concours ! Lopez, partez seul. Enlevez ces pierres qui ferment mon réduit ; descendez dans la caverne, les armes n'y manquent point ; hâtez-vous et sachez, puisqu'il le faut, m'abandonner à mon triste sort.

— D'ici, repartit Lopez, nous ne sortirons qu'ensemble. Ne me faites pas l'injure de me croire capable d'une lâcheté : Je dois à Félicio votre liberté.

Idala, à ce nom béni jusque-là, frémit pour la première fois. Elle ne répondit pas. Cependant, Lopez a déjà démasqué l'entrée du cachot. Il se glisse dans la caverne, invitant sa compagne à l'y suivre.

Une mèche baignant dans un vase d'huile éclairait vaguement le repaire. A sa lueur incertaine, le jeune homme retrouve la paroi où les bandits, parmi mille armes diverses, venaient de suspendre leurs fusils. Lopez les reconnaît à leur bonne tenue et il s'en empare tout en mettant aussi main-basse sur deux revolvers munis de leurs cartouches et sur un long poignard qu'il glisse soigneusement dans sa ceinture.

— Je me sens mieux à mon aise ainsi, dit-il ; maintenant nous pouvons partir.

L'entrée de la caverne, cachée par des broussailles était défendue par une porte massive, alors entrebâillée. Ils se dirigent vers elle ; Lopez la pousse et, au milieu de ronces et d'épines soigneusement entretenues, il fraie un chemin pour sa compagne.

Cependant, et dès les premiers pas, ils demeurent aveuglés : le soleil atteignait le milieu de sa course et ses rayons brûlants tombaient sur leurs têtes et les éblouissaient. Heureusement que de blanches vapeurs papillonnaient sur un ciel ordinairement tout d'azur et qu'en ce même instant un léger nuage vint adoucir encore l'éclat du jour qui leur était si contraire.

Lopez avance, entraînant sa timide compagne. Bientôt, grâce à la tendre verdure du gazon qu'ils foulent à l'ombre des arbres sous lesquels ils s'engagent, ils peuvent examiner d'un regard moins troublé les lieux où ils se trouvent perplexes et certainement en danger.

Tout à coup Idala fait un effort pour retenir Lopez.

— Voyez? gémit-elle. Les voilà. Debout déjà, ils viennent à nous! Lopez, nous sommes perdus!

Lopez, qui avait suivi le regard de sa compagne, s'expliquait son effroi. En effet, Averroès et Rudolpho s'étaient assis au pied d'un chêne-liège, non loin d'un clair ruisseau pour s'entretenir sans contrainte; ils ébauchaient même une affaire doublée d'un complot. Quand donc les captifs débouchèrent soudain de la caverne, ils se levèrent précipitamment et ne purent se garder, dans leur stupéfaction, de jeter comme un cri de détresse, où vibrait la surprise et la fureur. En entendant cette clameur qu'il supposait menaçante, Lopez se porte aussitôt à deux pas en avant de sa compagne la couvrant déjà de son corps; à part lui, un seul instant, il délibère. Va-t-il prendre l'offensive, préférant combattre de front qu'être traqué? va-t-il mourir en vendant chèrement sa vie plutôt que de périr au coin du bois, fuyant, sans ressource et sans vengeance?

Les bandits lui enlèvent l'embarras du choix; ils arrivent sur lui, l'un tenant à la main un couteau catalan, l'autre un pistolet de combat.

Malheureusement, Lopez ne remarque pas les signes d'intelligence que l'un d'eux tente d'échanger avec lui; d'un mouvement aussi rapide que sûr, il épaule le fusil qu'il tient à la main. Un coup sec retentit. Frappé au cœur, Averroès tournoie sur lui-même et s'étend face contre terre; Rudolpho tournait les talons lorsqu'une balle le rejoint et le jette bas à son tour.

Et le destructeur de la bande du Val d'Halid ayant ainsi rassuré sa compagne poursuit son chemin en emmenant, loin de ce lieu sinistre, la dernière *Dame Blanche*. Silencieux, tous les deux s'enfoncent dans la forêt et pendant près d'une heure y marchent rapidement.

La fille de Pedro était brisée par tant et de si violentes émotions; Lopez lui-même paraissait absorbé par des pensées noires, étrangères au drame qui venait de se dérouler; des

nuages, au surplus, roulaient tumultueux sur son front pâle et son œil brillait d'un feu sombre, presque farouche. Sous la poussée des réflexions amères qui l'assaillent, en effet, son souffle, tantôt faible, tantôt bruyant, s'enflamme parfois; alors, son cœur bondit dans sa poitrine haletante et le sang, refluant vers sa gorge, le fait étouffer. Puis, faisant sur lui-même de sensibles efforts, il recouvre un calme apparent. Au milieu de cet apaisement passager un vague sourire, inénarrablement amer, se joue sur sa lèvre pincée par le dégoût ou par le dépit.

C'est ainsi qu'ils traversent la forêt, arrivent enfin dans la vallée où le Guadalquivir roulait ses eaux redevenues paisibles. A droite, à gauche et à perte de vue, se déroulaient les gras pâturages dans lesquels les bergers menaient paître leurs troupeaux. Idala avait parcouru mille fois ces plaines fertiles et la plupart des bergers qui les fréquentent lui étaient connus.

— Voici le Guadalquivir, dit-elle, et la ville que vous voyez, là-bas, assise sur ses bords, c'est Séville. Mais que tout est changé dans la prairie! les troupeaux paissent isolés et les bergers, jadis si liés, ont l'air de se fuir. Ne vous semble-t-il pas que la haine et la défiance soient répandues sur leurs traits? Nul ne me reconnaît plus, et personne ici ne s'intéresse à mon retour! Voyez, ils ne portent plus la houlette, mais le fusil et, au lieu de deviser au bord d'une claire fontaine, les voilà soucieux et à cheval, dispersés dans la plaine, le regard perdu dans l'horizon lointain. Que se passe-t-il donc chez nous? Lopez, la maison de mon père est peu éloignée d'ici; seule, je n'ose me rendre jusque-là. Conduisez-moi ne fût-ce que pour voir mon père, pour l'entendre se joindre à moi pour vous témoigner notre commune reconnaissance et vous exprimer notre bonheur.

— Allons! fait Lopez d'un air résigné.

Chemin faisant, presque rassurée et déjà pleine d'espoir, la dernière des *Dames Blanches du Val d'Halid* parle à son sauveur avec l'émotion d'une gratitude profonde.

Elle conte ses aventures dans la caverne, ses angoisses, ses terreurs et l'invincible confiance qui, n'ayant cessé de remplir son âme, l'avait gardée de toute défaillance. Elle parle aussi de Pedro, de sa douleur, du plaisir qu'aura son père de la retrouver, de la serrer dans ses bras et du bonheur qu'elle

éprouvera elle-même de pouvoir lui dire que, si elle a souffert des épouvantes mortelles, elle n'a subi aucun outrage irréparable ; qu'elle reste digne de son père, digne aussi de...

Elle s'arrête à cette pensée, au nom qui allait tomber de ses lèvres, et elle n'ose plus poursuivre son discours ; un sanglot était monté de son cœur, lui serrait la gorge jusqu'à l'étranglement. Elle se taisait et cependant Lopez écoutait encore, comme en un rêve, celle qu'aimait Félicio.

Ils arrivent à proximité de la ferme de Pedro.

Lopez s'arrête alors disant à sa compagne :

— Vous voilà saine et sauve, libre de rentrer chez votre père. Allez ! Je serais trop heureux de connaître Pedro, de voir sa surprise et votre bonheur ; je ne puis toutefois accorder à mon cœur un spectacle si doux. Au reste, le soin de ma propre sécurité fait qu'il faut m'en aller. En embrassant votre père songez à Félicio et quelque peu à son ami Lopez. Adieu !

Idala lève vers lui ses yeux baignés de larmes, pense insister ; mais, devinant sur les traits du jeune homme une résolution inébranlable, elle le remercie en balbutiant et s'éloigne à pas lents, comme à regret. Une vague et indéfinissable terreur avait, en effet, envahi son âme et il lui semblait que tout en elle la repoussait du but qu'elle voulait atteindre pour l'attacher à son libérateur.

Elle part cependant, se détourne en marchant pour saluer une dernière fois Lopez qui, immobile au bord du chemin, la suivait du regard ; enfin, elle disparaît dans l'enceinte du verger.

A son tour, Lopez s'éloigne, mais d'un pas pressé comme s'il avait craint qu'on se mît à sa poursuite pour le ramener et le retenir.

Un désir violent, tel qu'en éprouvent les malfaiteurs, tels qu'en connaissent aussi les héros qui, les uns comme les autres, reviennent pour ainsi dire instinctivement sur le lieu de leurs crimes ou sur le théâtre de leurs exploits, l'attire vers le Val d'Halid, soit qu'il tient à revoir le champ de bataille sur lequel il était tombé, soit qu'il veut considérer de plus près, seul et une dernière fois, le *Trône de la Dame Blanche*, soit enfin qu'il ne lui est plus indifférent d'apprendre ce qu'étaient devenus les brigands tombés sous ses coups. Mais, parce que le jour baisse, il s'aventure de préférence

et d'abord à travers les pâturages, vers la fontaine où Félicio faisait boire jadis son troupeau. Lopez espérait y trouver quelque pâtre connu de son ami ; il y rencontre, au contraire, tous les bergers réunis.

Ces hommes, jadis pacifiques et sur qui Félicio par son adresse, Idala par sa beauté, exerçaient un si doux empire, se réunissaient ainsi chaque soir pour s'entretenir des sinistres rumeurs qui remplissaient les vallons et les montagnes ; pour se plaindre surtout de la disparition mystérieuse, tragique, du pâtre le plus admiré et de la plus aimable bergère. Il avait été convenu que chacun, tour à tour, jusqu'à ce que leur maître viendrait les réclamer, ferait paître les brebis de Félicio.

Lopez arrive donc au bord de la fontaine. Sa tête est si penchée sous le poids de ses soucis ; sa pensée, si profondément plongée dans une rêverie désolante qu'il ne paraît se rendre compte ni du lieu où il se trouve, ni de l'étonnement que sa présence inattendue cause parmi les bergers. Ceux-ci se taisent en le considérant ; et, entre eux, ils ne s'interrogent plus que du regard.

Néanmoins, le chien fidèle de Félicio, qui, à quelques pas, isolé et morne, était couché sur la prairie suivant d'un œil languissant le troupeau confié à sa garde, se redresse à la vue de Lopez ; il secoue ses longs poils et sa grosse tête, se bat les flancs de la queue et, avec un empressement qui étonne, accourt auprès de l'ami de son maître, se traîne caressant à ses pieds. Le jeune homme contemple ce bel animal qui, par de petits cris répétés et mille contorsions, sollicitait un regard, un sourire, une parole amie, peut-être un souvenir de son maître absent ; il le reconnaît sans peine et se penchant vers la pauvre bête, il lui passe la main sur le dos, l'appelle par son nom. Aussitôt l'intelligent animal, par des hurlements répétés, laisse éclater son plaisir.

Les bergers, rassurés à cette vue, s'approchent de l'étranger, s'informent de sa santé, l'invitent à prendre quelque repos au milieu d'eux, à partager aussi leur repas champêtre. On lui apporte une coupe d'un lait frais, couronnée d'une blanche écume et du pain de froment que les bergères ont fait cuire sous la cendre ; on lui présente en même temps du beurre, jaune comme les boutons d'or de la prairie, et du fromage semblable à la crème la plus pure.

Lopez accepte avec reconnaissance. Durant ce frugal repas, comme le chien fidèle ne quittait pas l'étranger et lui témoignait sans cesse plus d'amitié, le plus ancien des pâtres demande au nouveau venu si, par bonheur, il ne connaîtrait pas Félicio, le plus aimé des bergers de la vallée et dont les compagnons pleuraient la perte en quelque sorte certaine.

En entendant le nom de son maître, le pauvre chien regarde Lopez en poussant un cri plaintif. Lopez le caresse encore ; puis, d'une voix émue, il dit au pâtre qui l'interroge :

— Je connais cet infortuné dont je fus l'ami sincère et préféré. Félicio n'est point né au milieu de vous ; mais vous lui fîtes jadis, comme à moi-même aujourd'hui, un accueil touchant qui gagna son cœur. Il aimait votre vie et vos joies, partageait vos soucis et comptait bien couler dans ces lieux paisibles le restant de ses jours dans l'espoir d'oublier enfin ses souffrances et ses malheurs. La fortune ennemie, qui le traquait jusqu'au milieu de vous, ne l'a point permis. Félicio vit encore, mais il est plus tourmenté que jamais et plus malheureux qu'en aucun jour de sa malheureuse existence. Je ne puis, en ce moment, vous instruire mieux de son sort. Un jour, prochain sans doute, je pourrai sans l'exposer vous conter ses dernières aventures.

— Nous l'aimions tous, repartit le berger. Il était beau, vigoureux, le plus adroit des pâtres, quoique simple et doux, modeste même au milieu des plus sensibles succès. D'autre part, nous n'avions pas de bergères qui pût rivaliser en beauté avec la fille de Pedro, à laquelle tous voulaient plaire, mais dont Félicio seul sut toucher le cœur. Ils étaient heureux de s'aimer lorsqu'Idala disparut soudain ; Félicio lui-même ne reparut pas. Enfin, le départ précipité de Pedro pour la montagne mit le comble à nos incertitudes en égarant nos soupçons. Vous le dirai-je ? La ferme de Pedro, déserte aujourd'hui et dévastée, semble maudite. Nul ne veut plus féconder les terres du tyran de Gomez, ni s'asseoir à l'ombre de ce toit redouté. Ainsi le doute nous presse. Cependant, en attendant que le voile se lève sur tant de mystères, peut-être horribles ; en attendant le retour de Félicio, ce que nous ne cessons d'espérer, nous menons tour à tour paître ses brebis et nous les lui rendrons plus nombreuses et plus grasses, toutes chargées de laines et d'espérances !

— Moi, dit Lopez, je n'ai plus de chaumière et n'ai point

de brebis à faire paître. Puisque vous voulez me témoigner quelque confiance ; puisque le chien de mon ami a pour moi de l'amitié, confiez à moi seul ce cher troupeau.

Tous accueillent cette proposition avec satisfaction. Lopez s'installe aussitôt et le soir même, préoccupé de ce qu'il avait entendu, il se rend à la ferme pour voir ce qui s'y passait, pour apprendre du moins ce qu'allait devenir la fille de Pedro. Mais il revient à la cabane de Félicio, inquiet et perplexe, presque désespéré, résolu cependant à se fixer au milieu des bergers. Il estimait que dans ces pâturages la *Main-Noire* perdrait sa trace et il ne cessait de croire que, un souvenir cher le ramenant, il y rencontrerait encore Félicio.

XIX

DISPARAITRE OU MOURIR

En quittant Lopez, attirée vers le toit paternel autant que le cerf altéré l'est vers une source limpide, l'infortunée Idala se hâte, court, vole ; mais à peine a-t-elle franchi l'enceinte du verger qu'elle s'étonne d'abord de le trouver abandonné et déjà rempli d'herbes parasites. Elle avance pourtant ; ne voyant rien apparaître, n'entendant aucun bruit, une terreur inénarrable s'empare tout à coup de son âme, lui fait ralentir le pas. Ah ! qu'alors tout paraît triste et vide autour d'elle, que tout lui semble bouleversé !

Elle passe en tremblant sous les bouquets d'arbres qui précèdent la ferme, s'arrête sous la véranda où jadis, chaque soir, Pedro venait l'attendre quand elle ramenait ses brebis.

Personne ne l'attendait plus en ces lieux chéris ; une table rustique et des chaises en joncs tressés gisaient pêle-mêle brisées et défoncées à dessein !

En vain, après de longues hésitations, elle parcourt le corps du logis et toutes ses dépendances ; en vain elle en fouille jusqu'au moindre recoin ; en vain, elle appelle tous ceux qu'elle aime et espérait rencontrer, elle ne découvre personne et nulle voix ne répond plus à ses appels désespérés ! Elle se trouve seule au milieu des souvenirs de sa vie brisée.

Hélas ! tout en ce lieu trahissait un désordre voulu tant les

bouleversements étaient lamentables : les meubles les plus précieux avaient disparu, les autres gisaient çà et là hachés, détruits ; des commencements d'incendie avaient achevé l'œuvre de vandales inhumains. Plus de bœufs à épaisse encolure, plus de brebis aux riches toisons, pas le moindre andalou ! Visiblement on avait pris plaisir à multiplier les ruines, car les arbres les plus utiles, comme l'oranger, le citronnier, l'olivier et le mûrier, avaient été coupés et la vigne, arrachée !

A ce navrant spectacle, le cœur de l'infortunée se serre de douleur et d'épouvante. Ne sachant ce qu'était devenu Pedro, ni où s'étaient réfugiés ses frères, ses sœurs dont l'innocence et le bas âge auraient dû attendrir des tigres sanguinaires, elle redoute déjà pour elle-même les malheurs qui avaient frappé tous les siens.

Fallait-il se fier aux confidences de Rudolpho et admettre que sa famille avait suivi Félicio dans les montagnes ?... dans quelles montagnes ?... enfin au milieu de quelles gens !... certainement parmi des hommes égarés et pervers qui, par des sentiers tortueux, tendaient à un but éloigné, exécrable ! L'auréole de sang et de feu qui, dans sa pensée troublée, ceint déjà le front de Félicio, cernerait-elle désormais aussi la tête de Pedro et de ses frères ? et ses sœurs, qu'allaient-elles devenir !

Qu'allait-elle faire elle-même ? Après tant d'espoirs déçus et tant de rêves évaporés, que pouvait-elle espérer encore !

— Mon Dieu ! gémit-elle au milieu de ses sanglots, pitié !

A genoux, levant vers le ciel son cœur meurtri et ses yeux baignés de larmes, elle demande un appui pour sa faiblesse, quelque soulagement à des maux si cruels ; du moins, un conseil pour son esprit en détresse.

Et comme si Dieu avait déjà exaucé sa prière, un nom vient flotter dans son esprit tourmenté :

— Praxilla ! soupire-t-elle.

(A suivre.)

ARTHUR SAVAÈTE.

LES RUSSES EN ASIE

L'Europe se rassure : elle peut espérer quelque paix, et elle doit ce bonheur aux pacifiques gouvernements de l'Allemagne et de la Russie.

L'un et l'autre désirent sincèrement la paix, disent-ils ; mais ils se préparent sans cesse à une guerre plus terrible que toutes celles du passé.

Le maître de l'Allemagne ne se contente pas de ses quatre ou cinq millions de soldats ; il acquiert par des alliances la disposition éventuelle des forces de la Turquie, de l'Autriche, de l'Italie. Ce maître, c'est l'homme qui, au prix de tant de sang, a fait de la petite Prusse la puissance la plus redoutée du monde ; c'est le politique qui ne reconnaît d'autre droit que la force, et qui a si bien masqué ses desseins qu'il n'inspire plus de confiance, pas même à ses alliés.

L'autocrate russe commande à cent vingt millions de sujets et dispose de six ou sept millions de soldats ; aussi ne s'incline-t-il pas devant le dictateur de l'Europe centrale. Restant indépendant et libre, il paraît exercer le beau rôle de protecteur du droit et de la paix. L'immensité de son empire ne lui permet pas une brusque offensive et retarde la concentration de ses armées ; mais ses voisins savent combien l'invasion de l'immense plaine russe, ou brûlante ou glacée, serait difficile et dangereuse ; les armées qui s'y enfonceraient risqueraient d'être tournées et affamées par la cavalerie russe, deux fois plus nombreuse que les cavaleries réunies de l'Allemagne et de l'Autriche.

Se tenant sur la réserve, en invoquant le traité de Berlin, dirigé en partie contre elle, mais qui lui offre actuellement de l'appui, la Russie gagnera probablement le temps de compléter ses défenses, soit jusqu'à la dissolution de la coalition centrale, soit jusqu'à d'autres événements favorables.

L'expansion moscovite, comme une inondation endiguée d'un côté, se rejette et s'étend aussitôt d'un autre côté.

L'Allemagne, l'Autriche et l'Angleterre ont élevé entre la Russie

et Constantinople un obstacle qui semble actuellement infranchissable : les Russes ont débordé dans l'Asie centrale, qu'ils ont conquise et soumise avec une étonnante rapidité. Selon l'idée émise par Skobelef, c'est en menaçant de forcer les portes de l'Inde qu'ils espèrent contraindre les Anglais à leur ouvrir le Bosphore.

Il y a peu d'années, Samarcande et Soukhara, fanatiques Etats musulmans, étaient fermés aux religions et à la civilisation de l'Europe chrétienne; Vaubéry n'y pouvait pénétrer que déguisé, après de longues fatigues et s'exposant à la mort : une expédition russe, habilement organisée et vigoureusement conduite, triompha du désert et soumit ces pays.

Entre l'Afghanistan et la Caspienne circulaient des pillards acharnés ; non contents de se jeter sans cesse sur la Perse et d'en ramener de nombreux esclaves, ils osaient exercer la piraterie sur la Caspienne, où la Russie ne laisse déployer que son pavillon. Une grande forteresse, de 6 kilomètres de tour, Ghéok-Tépé, à 400 kilomètres de la Caspienne, était le principal asile de ces hordes turcomanes. Les généraux Lazaref et Lomakine échouèrent dans l'attaque de cette place, à laquelle on n'arrivait qu'en franchissant un désert aride sillonné de sables mobiles. En peu de mois le général Annenkof improvisa un chemin de fer, qui conduisit l'armée de Skobelef près des murs; impénétrables au canon, ils abritaient 40.000 vaillants défenseurs : la mine y fit brèche, et, le 14 janvier 1880, un horrible massacre des assiégés épouvanta toutes les peuplades jusqu'aux frontières afghhanes.

Profitant de cet effroi, un jeune Khan lesghien, Alikhanof, décida les belliqueux Tékés de l'oasis de Merv à se soumettre; fatalistes, les musulmans cèdent facilement à une force dont ils ont reconnu la supériorité. Nommé colonel très jeune, cet Alikhanof fut dégradé après un duel, servit comme simple soldat, reconquit ses épaulettes, battit les Afghans à Koutska ; âgé seulement de trente-six ans, il gouvernait tout le territoire de Merv.

Au temps de Gjiaghis khan, cette ville était la plus peuplée de l'Asie centrale; on dit qu'il en égorgea les 700.000 habitants. Plusieurs fois ravagée et démolie ensuite, elle se relève de ses ruines ; bientôt les canaux du Mourgab réparés fertiliseront derechef les 600.000 hectares de cette vaste oasis. La Russie y créa une importante place d'armes, et les peuplades turcomanes pourront lui donner 50.000 cavaliers.

A peine la soumission de Merv était-elle acquise, que les Russes commencèrent la ligne ferrée destinée à relier leurs nouvelles

possessions. Ce chemin est terminé jusqu'à Samarcande ; un récent décret ordonnait la construction du transsibérien, partant de la Caspienne et traversant toute la Sibérie méridionale pour aboutir à l'embouchure de l'Amour dans l'Océan. Le général Annenkof fut chargé de ce grand travail, qui fut fait rapidement et à bon marché ; le constructeur du transcaspien a fait preuve de talent et d'activité.

Un de nos compatriotes, M. Boulangier, qui a parcouru en 1886 le transcaspien jusqu'à Merv, où il reçut l'hospitalité d'Annenkof, est revenu enthousiasmé. Toujours en mouvement et en inspection, le général logeait dans un wagon sur la ligne, entouré des chefs de son personnel ; deux bataillons de chemins de fer et plusieurs milliers d'indigènes exécutaient ses ordres. Il a construit cette voie ferrée en dépensant moins de 80.000 francs par kilomètre. Les wagons, vastes et commodes, sont munis de couchettes et on trouve dans chaque train un restaurant.

La traversée de la Caspienne, déjà réduite à vingt-quatre heures, est supprimée par un complément de la voie ferrée qui contourne le sud de la mer. Du port d'Ozou-Ada, où l'on débarque, on va à Merv en quarante heures, et, en un jour, de cette ville à Samarcande ; cet embranchement traverse l'Amou-Daria, l'ancien Oxus, fleuve capricieux, long de 2.500 kilomètres, en majeure partie navigable, qui a changé quatre fois de cours et d'embouchure et qui, après s'être jeté deux fois dans la Caspienne, débouche maintenant dans le lac d'Aral.

La station la plus méridionale du transcaspien, Douchak, est la plus rapprochée de l'Afghanistan et des Indes. 800 kilomètres la séparent de Bolan, où se termine le réseau anglo-indien. Pour relier les deux voies, on peut opter entre deux passes, où se rencontrent peu de difficultés naturelles ; il n'y aurait pas à exécuter des travaux d'art ; partout de l'eau et un sol ferme ; un de ces débouchés passe par Seraks et l'autre remonte le cours du Tedchen.

Si cette lacune était comblée, l'Inde se rapprocherait de l'Europe à ce point que l'on irait en dix ou douze jours de Paris au Gange ; mais les Anglais, qui s'opposent à la construction d'un pont ou d'un tunnel sur la Manche, se garderont bien de tendre la main aux Russes par l'Afghanistan. Ce pays est souvent troublé par des factions ; si les Russes y intervenaient, la guerre éclaterait probablement entre les deux puissances.

M. Boulangier la croit inévitable et dit : « L'année prochaine peut être marquée par de grands événements ; quiconque a voyagé

en Russie en revient convaincu qu'à elle appartiendra l'empire de la terre. »

Cette opinion est très aventurée ; un observateur impartial ne la soutiendrait pas. Plusieurs côtés faibles, l'éducation matérialiste, l'insuffisance du clergé, le scepticisme de la noblesse, la corruption des fonctionnaires, l'hostilité des Polonais, la multiplicité des sectes, le chancre du nihilisme menacent cet empire de dislocation ; une évolution libérale lui serait évidemment fatale. Ses dépenses militaires annuelles, qui approchent d'un milliard, sont disproportionnées avec ses ressources. D'autre part, cependant, la majorité de la nation est animée d'un ardent patriotisme, d'une ambition illimitée, légitimée par les succès. L'armée est brave, solide, tenace, en incontestable progrès ; la population s'accroît avec une exceptionnelle rapidité. Il est donc possible que, dans le prochain avenir, l'aigle du Nord dépasse en force et en envergure les oiseaux de proie de son espèce.

Un publiciste anglais signalait, il y a cinquante ans, les progrès de la Russie en Orient, et engageait son gouvernement à les arrêter. Après l'historique des conquêtes russes, il concluait : « Ce que la Russie a acquis depuis 1772, dépasse en étendue et en importance son empire d'Europe d'avant cette époque ; ses possessions européennes ont été presque doublées. Elle a poussé ses frontières de 300 lieues vers Vienne, Berlin et Paris, elle s'est placée aux portes de Stockholm. Elle s'est rapprochée de 170 lieues de Constantinople. Elle s'est avancée de 400 lieues vers les Indes, ainsi que vers la capitale de la Perse. » Si cet Anglais vivait encore, que penserait-il de la marche triomphale des Russes dans l'Asie centrale ? Ne frémirait-il pas en voyant leur drapeau planté à 200 lieues de l'empire anglo-indien, que déjà ils pourraient menacer par la concentration d'une nombreuse armée ?

Déjà le pauvre royaume de Perse, démembré, chancelant, sans argent, sans armée sérieuse, ne subsiste plus que par le bon plaisir des Russes qui le cernent. Le transsibérien longe la Chine ; par ses peuples et ses soldats musulmans, la Russie peut exercer une redoutable influence sur leurs coreligionnaires des Indes et de la Chine.

A notre époque, les pays barbares ou demi-civilisés tombent successivement au pouvoir des puissances européennes. La Russie a pris, dans ses récentes annexions, plus d'espace que de richesses ; mais ses voies fluviales et ferrées se rapprochent du Bosphore, du Gange et du Pei-ho ; si elles y touchent un jour, l'échec sera terrible pour la marine et la fortune de l'Angleterre.

La politique des Anglais s'est toujours montrée si égoïste que nous ne pouvons nous préoccuper de leurs embarras et de leurs périls.

Mais gardons-nous d'un engouement irréfléchi pour la Russie ; elle ne nous soutiendra que dans la mesure de ses intérêts.

Notre alliance naturelle et désirable, ce serait celle de l'Autriche, qui contiendrait l'Allemagne, pèserait sur l'Italie, et pourrait la contraindre à restaurer la royauté du Pape.

De la Tour.

Revue des Livres

ENTRETIENS SUR L'ÉGLISE CATHOLIQUE, par l'abbé H. Perreyve, 4e éd., 2 vol. in-12 de xxxi-460 et 550 p. Paris, 1901.

Hier c'était Gratry qui bénéficiait d'un regain de popularité, aujourd'hui c'est son disciple et ami Perreyve auquel on revient. Les questions personnelles sont à peu près oubliées, les erreurs de principe ou d'appréciation et les illusions dont quelques-uns de leurs ouvrages portent la marque sont moins dangereuses aujourd'hui, leurs qualités de style et de composition n'ont pas vieilli, et l'on comprend que l'on revienne à leurs ouvrages qui ont gardé leur utilité pour les contemporains. Ajoutons cette remarque essentielle pour comprendre la vogue nouvelle revenue à ces écrits déjà anciens (celui-ci fut composé en 1864) : le pape Léon XIII a donné une actualité saisissante à la question des rapports de l'Eglise avec la société moderne. Par son enseignement aussi bien que par son impulsion, il a voulu montrer que l'Eglise et la société moderne ne sont pas en contradiction, qu'elles peuvent s'entendre, qu'il faut qu'elles s'entendent pour le bien de l'une et de l'autre.

Or, c'est précisément à ce point de vue que s'est placé l'abbé Perreyve. Son livre n'est pas un livre de théologie, et, à ce point de vue, comme livre de doctrine, il ne satisfera pas, nous le craignons, les théologiens, habitués à se placer sur un autre terrain, à résoudre les questions par voie d'autorité, à poser les principes révélés d'où ils tirent leurs conclusions. L'abbé Perreyve comme Lacordaire, comme Gratry, comme Montalembert, Dupanloup, Cochin et bien d'autres, se place sur le terrain des hommes du monde. Il étudie l'Eglise comme société humaine, il la compare aux autres sociétés humaines, il montre en quoi elle leur est supérieure. L'homme aspire au vrai, au bien, à l'unité, l'Eglise se présente comme la société qui garde le dépôt des vérités religieuses, son enseignement est invariable ; l'homme veut une société sainte, l'Eglise est sainte, elle est une société spirituelle avant tout, elle seule conserve la note d'universalité.

Inutile de dire que ces questions sont traitées avec l'éloquence qui était un des dons de l'abbé Perreyve, avec une chaleur communicative, et, quoique notre orientation littéraire et oratoire soit changée, et que nous soyons moins que la génération précédente en sympathie avec l'orateur, il ne laisse pas de nous émouvoir et de nous charmer par moment. Ses développements sont riches, ses aperçus ingénieux, encore qu'à notre sens il se tienne trop dans les généralités qui étaient dans le goût de l'époque.

Les hommes du monde auront beaucoup à apprendre chez lui. Il paraît que ces conférences, prêchées d'abord par l'auteur alors aumônier au lycée Saint-Louis, eurent beaucoup de succès et firent tomber bien des préjugés. Nos contemporains ne sont ni plus instruits ni plus bienveillants pour l'Eglise ; c'est dire qu'ils ont le même besoin de cet enseignement. Signalons surtout les pages sur le célibat, sur l'humilité, sur la maxime : hors de l'Eglise pas de salut, etc.

M. C.

*
* *

L'ORAISON DOMINICALE, SES RAPPORTS AVEC LES SEPT PÉCHÉS CAPITAUX, LES VERTUS THÉOLOGALES ET CARDINALES ET LES BÉATITUDES, par Mgr Amédée Curé, Bar-le-Duc, 1895-1901, 3 vol. in-18.

Prendre le Pater comme le thème de ses instructions, c'est une pratique usitée dès les premiers siècles de l'Eglise ; c'était plus que cela, c'était une règle générale, car il était entendu que tous les catéchumènes, avant de devenir chrétiens, devaient suivre une série d'instructions sur le *Pater*. Mgr Curé, comme le titre l'indique, a envisagé cette prière sous un aspect particulier.

Le premier volume est consacré aux six premières demandes du *Pater*, les deux autres à la dernière : *Délivrez-nous du mal*. On voit par là qu'il y a un certain défaut de proportion dans la composition de l'ouvrage, qui du reste a demandé à son auteur plusieurs années.

Ce n'est pas à dire que cette dernière partie ne soit fort intéressante, car l'auteur envisage tous les sens dans lesquels peut être pris le *Libera nos a malo*, délivrez-nous du méchant (le diable ; à ce propos, étude sur l'influence diabolique) ; délivrez-nous du péché (étude sur le péché) ; délivrez-nous de l'enfer (instructions sur l'enfer) ; délivrez-nous de tous les maux. Cette dernière étude est la plus développée parce qu'elle contient des instructions sur la providence, sur la compensation des maux d'ici-bas, sur le ciel, la vision intuitive, etc. Tous ces sermons prêchés à la chapelle royale de Frohsdorf sont pleins d'une saine doctrine ; des notes abondantes et instructives font de l'ouvrage une vraie mine pour le prédicateur. Nous lui souhaitons bon succès.

C. N.

*
* *

LE CATÉCHISME EXPLIQUÉ ET ILLUSTRÉ, par l'abbé S. L. Adam, Paris, 1902. Un fort vol. in-18 de XIX-1163 p.

Ce livre mérite de prendre place parmi les ouvrages d'enseignement que nous recommandons à nos lecteurs. Il suit le plan ordinaire du catéchisme, mais il le développe et l'explique, il l'illustre par des gravures choisies soit parmi les représentations de l'art chrétien primitif, soit parmi les tableaux des peintres, ou encore par des plans ou des cartes de géographie. L'auteur donne d'abord le texte du catéchisme de son diocèse (Coutances et Avranches), puis, en caractères différents, les commentaires ou explications qui sont tirés de la théologie ou de l'histoire ecclésiastique, de la liturgie et font de l'ouvrage comme une théologie à l'usage des gens du monde. En tête de chaque leçon se trouvent les principaux passages d'histoire sainte qui s'y rapportent. L'auteur a su rendre son livre aussi intéressant qu'il est utile. Commencé sous l'inspiration de Mgr Guérard, il a demandé quatre ans de travail à son auteur, et son œuvre a été revue soigneusement par un savant théologien. C'est dire que ce catéchisme présente toutes les garanties de science, et de doctrine. Aujourd'hui où une partie de la jeunesse est retirée à l'Eglise et privée de tout enseignement religieux, il devient de plus en plus important de placer sous les yeux des personnes plus avancées en âge de ces manuels qui, tout en restant élémentaires, ont plus de chance d'intéresser des lecteurs plus exigeants. Du reste n'est-ce pas sous forme de catéchisme, qu'à tous les siècles, de grands docteurs, depuis saint Augustin, ont présenté aux fidèles la doctrine de l'Eglise ?

I.

*
* *

CONTRIBUTION PHILOSOPHIQUE A L'ÉTUDE DES SCIENCES, par Chanoine Didiot, 1 vol. in-32, de 300 p. Lille, 1902.

Le titre modeste de cette œuvre ne

dit pas assez ce qu'elle est ; et, à vrai dire, il n'est pas facile de lui en trouver un autre. Il n'est pas, nous dit l'auteur, un manuel pour les classes de philosophie, car plusieurs parties n'y sont pas traitées, notamment ce qui concerne la morale, et les sciences historiques ; ce n'est pas non plus une *introduction* à l'étude des sciences ou de la philosophie. Il en serait plutôt le *complément*, non pas un complément apologétique, polémique, théologique, mais un complément psychologique, ontologique, métaphysique. Il est destiné, dans tous les cas, moins aux élèves qu'aux professeurs et aux étudiants déjà familiarisés avec les études élémentaires des sciences.

Il y eut un temps où l'étude des sciences n'était pas séparée de l'étude de la philosophie. Le domaine de la philosophie renfermait tout. Depuis le XVIIe siècle, les sciences naturelles et physiques s'en séparèrent, au grand détriment, peut-on dire, des unes et de l'autre. Car tout fait, toute observation scientifique a sa portée philosophique. Les dangers et les inconvénients de ce dualisme ont été sentis au XIXe siècle, et des efforts se sont faits pour réunir de nouveau la philosophie et les sciences, non pas, entendons-nous bien, pour confondre les deux domaines qui doivent rester distincts par leur objet et leur méthode, mais pour faire profiter l'une des découvertes de l'autre. La philosophie ne peut se passer de la connaissance des faits et des expériences qui depuis le dernier siècle surtout ont enrichi d'une manière si merveilleuse la physique, la chimie, la géologie, la physiologie. Déjà de nombreux travaux ont été faits en ce sens, il suffit de citer les noms de Bonniot, Farges, Guibert, Pesch, Mercier, Boulay, Gardair et Domet de Vorges. M. le chanoine Didiot, que sa *Théologie catholique* recommandait assez déjà aux lecteurs catholiques, ajoute à tous les travaux que nous avons cités sa *Contribution*. La première partie est consacrée à l'étude de l'*être* (*substance*, *accident*, *vie*, *matière*, *composé humain*, *anges*) ; la seconde partie à l'*Action*, c'est la plus considérable. La thèse si remarquable de M. Blondel a attiré l'attention des philosophes sur cette question et en a fait mieux comprendre l'importance. L'auteur traite ici des éléments de l'action, des diverses sortes d'action, des lois de l'action, de l'action physico-chimique, de l'action physiologique, de l'action humaine cognoscitive et appétitive, de l'action humaine et de l'action divine.

Ceux à qui est destiné ce livre, et nous avons dit combien ce cercle est étendu, le liront avec le plus grand profit et posséderont sur ce sujet des notions claires et justes. Ce sont les éléments d'une bonne philosophie des sciences.

N. D.

* * *

NOUVEAU DICTIONNAIRE LATIN FRANÇAIS, par Eug. BENOIST, membre de l'Institut, et Henri GOELZER, maître de conférence à l'école normale supérieure, 3e édition, Paris, in-4° de 1712 p., 1903.

Les auteurs ont rédigé ce dictionnaire d'après les meilleurs travaux de lexicographie latine, et surtout d'après ceux de Forcellini, de Georges, de Freund et de Klotz. Ils ont mis à profit aussi les études de Wœlfflin, celles de Paucker et de Rœusch. Grâce à cette préparation si consciencieuse, ils peuvent se vanter de donner au public le Dictionnaire latin le plus complet qui existe en France. Les noms propres eux-mêmes s'y rencontrent. Non seulement ce Dictionnaire donne plus de mots que les autres, mais encore il donne les significations nouvelles et des acceptions peu connues. C'est dire que l'ouvrage est fait non seulement pour les élèves, mais encore pour les professeurs et les savants qui y trouveront un grand secours pour leurs études. Le Latin chrétien, un peu négligé d'ordinaire dans les lexiques, a trouvé ici un accueil plus hospitalier.

Ce que nous aimerons aussi à louer dans ce Dictionnaire c'est la méthode

pour la rédaction de chaque article. Les auteurs suivent l'ordre historique ; ils partent de l'acception primitive et la suivent dans ses dérivations et ses altérations ; les tournures et les idiotismes les plus curieux ou les plus caractéristiques sont aussi donnés. La partie étymologique et la partie grammaticale ont été aussi particulièrement soignées. Enfin il n'est pas jusqu'à la correction typographique qu'il ne faille louer. Le mot se détache en caractères très nets, la quantité est toujours marquée ; le corps de l'article est en caractère plus fin ; des signes particuliers séparent les acceptions diverses.

En un mot, ce Dictionnaire doit être recommandé aux élèves et aux professeurs comme un excellent et utile travail.

E. M.

***

PAGES D'ÉVANGILE, par l'abbé PLANUS, vicaire général d'Autun, 3 vol. in-12, de 504, 406, 392 p. Paris, 1902.

Le succès des trois volumes de prédication *Le Prêtre*, que nous avons annoncés ici, a décidé M. le chanoine Planus à nous donner ses *Pages d'Evangile*. Ici il s'adresse plutôt aux fidèles qu'au clergé. L'œuvre est divisée en trois parties :

1er volume : *Quelques-unes des déclarations de N.-S. J.-C ;*

2e volume : *Récits et paraboles ;*

3e volume : *De la dernière cène à l'Ascension.*

C'est donc à peu près tout l'Evangile que nous avons ici commenté dans les sermons du pieux chanoine. Il a du reste donné à ses chapitres plutôt la forme de méditations que celle de sermons pour les rendre plus utiles à la pratique. Pourquoi, dira-t-on, ce nouveau commentaire des évangiles, après toutes les œuvres qui ont paru sur ce sujet ? Ce n'est pas, nous dit l'auteur, qu'il veuille s'écarter des sentiers de la tradition, mais il pense avec raison que l'Evangile est un livre toujours jeune et toujours ancien, qu'il s'adapte à toutes les situations et à tous les temps et que toutes les époques y trouvent des leçons nouvelles et l'envisagent à un point de vue spécial.

Et certes ce n'est pas nous qui reprocherons aux orateurs chrétiens de revenir sans cesse à l'Evangile et à la Bible. C'est ce que dans l'Eglise ont fait les plus grands docteurs, c'est ce que demandent les besoins des fidèles, et les essais que l'on a tentés pour renouveler la prédication et la faire entrer dans des voies qui n'étaient plus celles de l'évangile ont la plupart du temps assez misérablement échoué. Ajoutons qu'un théologien, comme le chanoine Planus, et un docteur trouvent toujours à tirer du texte de l'Evangile un enseignement nouveau et intéressant.

Le premier volume contient des sermons ou méditations sur Dieu, le prochain et nous-mêmes. Le deuxième contient « une série de tableaux où la conduite de ceux qui vécurent en relations avec Notre-Seigneur, retracée à l'aide des textes qui la révèlent, fut l'image anticipée d'une série aussi de dispositions de la conscience humaine de tous les âges. Si le terme ne paraissait pas prétentieux, ajoute l'auteur, nous oserions dire que nous ouvrons une galerie de peintures où chacun se puisse aisément reconnaître ». Il s'adresse d'abord aux *privilégiés de la foi*, Marie, Elisabeth, Siméon, la samaritaine, l'aveugle-né, les deux disciples d'Emmaüs. Puis à ceux qui cherchent la foi, les bergers, les Mages, Nicodème, Zachée ; à ceux ensuite qui hésitent devant la foi, saint Pierre et les disciples dans plusieurs circonstances ; enfin à ceux qui systématiquement résistent à la foi. Le troisième volume d'une allure un peu différente, est consacré d'abord à une étude théologique de la sainte Eucharistie (plus d'un tiers du volume) ; les autres méditations sont tirées du dernier entretien de N.-S. avec ses disciples, de la passion, de la résurrection et des apparitions de N.-S. jusqu'à son Ascension.

Nous avons remarqué dans ce volume

comme dans les précédents une langue claire, simple, et facile, un enseignement sérieux, substantiel et théologique. Nous pouvons donc recommander le livre soit aux prêtres qui y trouveront des matériaux pour leur prédication, soit aux fidèles qui s'en serviront utilement pour leurs méditations et leurs lectures. L'enseignement chrétien ne peut que profiter à se retremper ainsi à ses sources.

N. D.

*
* *

DOCTRINE SPIRITUELLE DE SAINT AUGUSTIN, par M. l'abbé J. MARTIN. Paris, 1 vol. in-18 de 282 pages. Prix :

M. l'abbé Martin a eu la patience de recueillir dans les divers écrits de saint Augustin tout ce que ce grand Docteur a dit touchant le principe de la vie surnaturelle, la grâce ; sur les obligations de la vie religieuse : vœux, pauvreté, obéissance, etc. ; sur l'union avec Dieu ; enfin sur la vie future.

Le livre de M. M. n'est en somme qu'une riche compilation de textes, souvent fort courts, que l'auteur a soudés de son mieux par de brèves liaisons ou transitions. Mais précisément parce que cet ouvrage est surtout une œuvre de marqueterie, sa richesse même en rend la lecture un peu pénible. Tel qu'il est néanmoins, il pourra rendre service à ceux qui, ne pouvant eux-mêmes lire saint Augustin, désireraient connaître ses idées sur ces grandes questions. Il sera surtout utile aux âmes qui suivent la règle attribuée au saint Docteur et à ceux qui les dirigent.

C. H.

*
* *

LA FOI DE NOS PÈRES, ou exposition complète de la Doctrine chrétienne. par Mgr GIBBONS. Cardinal-Archevêque de Baltimore, traduit de l'anglais par l'abbé Adolphe SAUREL. Nouvelle édition, Paris 1902, in-8° de 435 p.

M. l'abbé Saurel a eu une excellente idée en faisant connaître, en France, un ouvrage qui certes mérite d'être bien accueilli.

Son Eminence le Cardinal Gibbons a eu un double but en publiant son livre : *La foi de nos Pères*. Tout d'abord il cherche à faire disparaître, de l'esprit des protestants des Etats-Unis, les préventions et les haines toujours si mal fondées qu'ils nourrissent contre l'Eglise romaine. De plus, il donne aux catholiques romains un préservatif, un antidote contre le poison de l'erreur qui plus d'une fois peut-être a porté atteinte à la foi de leurs pères. Ils trouveront là aussi une réponse toute faite aux objections qu'on peut leur présenter chaque jour.

Ces deux états d'esprit n'existent pas seulement aux Etats-Unis ; on les retrouve plus ou moins un peu partout et, hélas ! pour le second au moins, surtout dans notre pays. Du reste la lutte n'est pas d'aujourd'hui entre l'Eglise et l'incrédulité, mais il faut bien le dire, elle est à l'heure actuelle plus violente que jamais. N'y a-t-il pas tout à craindre pour la foi, si on ne vient pas l'éclairer, l'affermir par une doctrine solide et sûre ?

Le Cardinal Gibbons l'a compris et c'est une des raisons sans doute du succès de son livre. C'est aussi pourquoi nous pensons que le public français prendra un grand intérêt à la traduction.

On ne peut qu'admirer la manière ingénieuse, facile et familière dans laquelle l'auteur explique si nettement les sujets qu'il traite. Tous les chapitres de ce livre sont, on peut le dire, autant de petits chefs-d'œuvre.

Il est à désirer qu'un tel ouvrage se trouve dans toutes les mains.

On peut regretter cependant de n'y point trouver, parmi tant de matières si habilement traitées, plusieurs questions qui pour le public français eussent été fort utiles. Nous nous contentons d'en signaler quelques-unes comme : le miracle, la vie religieuse, l'enseigne-

ment religieux dans les écoles. Ce n'est pas un reproche fait à l'ouvrage, c'est seulement un regret, que nous exprimons.

Ce livre en effet est une œuvre vraiment apostolique ; la *foi de nos pères* dans la pensée de l'auteur, c'est surtout la foi de la Nation anglaise avant le protestantisme. En France, la *foi de nos pères* n'a jamais, Dieu merci, été remplacée par un autre *credo*, mais combien la *foi des fils* est plus tiède aujourd'hui que celle de nos pères ! Nous avons presque autant besoin que nos voisins de nous y retremper.

M.

XXX.

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie BUSSIÈRE.

La faillite de l'épiscopat

Depuis vingt ans, la presse offre cet étrange phénomène que l'épiscopat est l'objet d'incessantes attaques. Que les évêques, gardiens du troupeau de Jésus-Christ, soient, de la part de l'Etat laïque, l'objet d'une neutralité plus ou moins malveillante ; que ces mêmes évêques soient en butte aux tracasseries incessantes des feuilles serviles qui obéissent aux inspirations de l'Etat, c'est, pour l'Eglise, le train ordinaire de sa vie historique. Mais que les évêques soient mal vus des fidèles ; que cette suspicion ou ce mécontentement des fidèles trouvent un écho dans l'opinion publique ; que cette opinion mécontente se fasse jour dans les feuilles quotidiennes, un jour plus ou moins sombre, ceci déjà sort de l'ordinaire. Mais que ces mêmes évêques trouvent, dans les livres, de fréquentes, âpres et énergiques censures ; que ces livres forment, depuis vingt, une bibliothèque d'hostilité ; et que les évêques eux-mêmes, par leurs dissentiments publics ou leur défaut de concert, donnent raison à cette levée de boucliers, ceci dépasse toutes les bornes. A notre connaissance, un tel phénomène est rare dans l'histoire de l'Eglise.

Les évêques, posés par Jésus-Christ, pour gouverner son Eglise, sous la principauté suprême, unique et infaillible du Pontife romain, ont leur histoire écrite d'avance dans l'Evangile. Cette histoire se réduit à deux points, fixes dès le premier jour. En voici la divine formule, adressée aux Apôtres par le divin Sauveur : En ce monde vous souffrirez persécution ; mais, ayez confiance, j'ai vaincu le monde : *In mundo pressuram habebitis, sed confidite, ego vici mundum.* L'histoire des évêques, dans tous les pays du monde, est donc premièrement une suite de persécutions, de compressions, d'empêchements, d'obstacles à l'accomplissement du devoir sacré ; mais, secondement, dans ces tribulations perpétuelles, les évêques ne doivent éprouver aucun trouble, n'avoir même aucun souci, mais plutôt une perpétuelle confiance ; et pourquoi ? Parce que, s'ils n'y mettent point obstacle, pour peu qu'ils coopèrent à l'action du Crucifié,

Rédempteur des âmes et Roi des nations, Jésus-Christ remportera, contre ses ennemis, une victoire dont il laisse la gloire aux évêques.

Glorieuse est, en effet, l'histoire des évêques. Dans l'empire romain, ils eussent empêché sa ruine, si, fidèles aux décisions des conciles et aux inspirations des évêques, les empereurs avaient été autre chose, contre les éléments de dissolution intérieure et les attaques du dehors, que d'impuissants, de faibles fantômes. Et cette puissance des évêques eût été d'une efficacité d'autant plus certaine, que ces évêques se sont montrés religieusement plus grands, politiquement plus forts ; à telle enseigne que l'humanité a oublié les noms des empereurs, pour ne se souvenir que des évêques, et que l'Eglise, organe surnaturel de l'humanité rachetée, a consacré leur gloire en la couronnant de l'auréole des saints.

Rome tombe ; avec Rome, tombe l'empire romain ; avec l'empire romain succombent les peuples civilisés de l'antiquité païenne. C'est le plus grand événement, ou mieux, la plus grande ruine de l'histoire ; c'est le point de départ de l'ère moderne. Il n'y a plus, debout, en Occident, que les évêques. Défenseurs des cités dans les derniers temps de l'Empire, leurs sauveurs pendant les invasions, ils sont, après, pour tous les peuples modernes, les génies constituants, les créateurs des sociétés, les arbitres de la civilisation, plus que rois. Gibbon, bien qu'impie, mais honnête, a dit : « Les évêques ont fait la France comme les abeilles font la ruche. » Sans abeilles, il n'y a pas de ruches ; sans évêques, il n'y eût pas eu de France. L'oracle de Gibbon doit être pris mathématiquement ; et de la France étendu à toute l'Europe. Dans toute l'Europe, les évêques des temps barbares ont laissé, dans l'histoire, des souvenirs de thaumaturges, hommes prodigieux dont la légende a grandi encore le prestige.

Depuis Charlemagne, dans toutes les vicissitudes de l'histoire, les évêques sont restés au niveau de cette grandeur. Darras a ramené l'histoire de l'Eglise universelle à la succession des Papes ; l'histoire de France pourrait se ramener, aussi véridiquement, à la succession des évêques. Il y a pourtant deux ou trois circonstances où les évêques ont paru moins fidèles à la vertu de Jésus-Christ, moins dociles au mot d'ordre de l'Evangile. On cite le xe siècle, une courte période du XIIe et la fin du XVIIIe siècle. Alors le phénomène que nous avons constaté, se reproduit, mais en sens inverse : les évêques, en combattant la persécution, étaient les bienfaiteurs des peuples ; les évêques, en s'abstenant de résister, devenaient causes, involontaires sans doute, mais causes efficaces, des malheurs de la

nation. La France, livrée depuis un siècle aux agitations révolutionnaires, en fournit une terrible preuve.

Cette conclusion est un fait d'histoire. Le caractère sacré des Pontifes n'est point en cause ; le respect et l'obéissance qui leur sont dus, sont des devoirs certains. Ici, nous ne sommes à aucun titre et nous ne voudrions être, à aucun prix, des censeurs d'évêques. Mais, qu'on le veuille ou non, il y a, dans les choses, une logique immanente et une fatalité que j'ose appeler sainte. Si les évêques cessent d'être les défenseurs des cités, les fidèles sentent diminuer leur respect et leur empressement à l'obéissance. On ne se révolte pas contre les évêques ; on gémit de leur inaction ; et plus s'augmente la conviction des malheurs publics, plus les gémissements éclatent en plaintes. Ce ne sont pas des protestations, mais des prières.

C'est dans ce sens respectueux que nous ouvrons l'ouvrage intitulé : *La faillite de l'épiscopat*. Cet article ne procède pas de notre propre initiative ; c'est le compte rendu d'un ouvrage publié sans nom d'auteur ; et notre unique souci, en le parcourant, c'est d'en dresser l'inventaire. Quelles sont les allégations de l'auteur anonyme ? quels sont les faits, les raisons et les arguments produits en faveur de sa thèse : voilà, pour nous, toute la question.

En présentant ce rapport, notre but est de porter à la connaissance du public les vœux de certains auteurs. Nous osons dire que notre rapport est fidèle ; nous laissons, au lecteur, le soin de tirer les conclusions. Dans l'état fâcheux où se trouve la France, il n'y a pas question de plus tragique intérêt.

I

Rien n'est plus difficile que de bien déterminer et de bien faire saisir les idées. S'il s'agit des idées d'autrui, le mode d'exposition le plus décisif et le plus certain, c'est la production des textes. Nous citons textuellement l'avant-propos de la *Faillite*.

« Je me propose de mettre en récit une phase de notre histoire contemporaine, phase malheureuse, bien triste : c'est l'histoire de la faillite de l'épiscopat français.

« C'est la faillite à l'*énergie* et à la *sublimité* du ministère apostolique.

« C'est la faillite à l'*honneur* et à la *gloire* de l'épiscopat français.

« La première, je la signale en quelques lignes : elle apparaît dans

une double infidélité et un double oubli : L'infidélité à cette recommandation du Christ : *Celui qui, ayant mis la main à la charrue, regarde en arrière, n'est pas digne de moi* ; — l'infidélité à cette règle de conduite tracée par les Apôtres : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.*

« L'oubli du *Quo vadis,* suivi immédiatement du retour saintement héroïque de Pierre, après un moment de faiblesse et de prudence humaine. L'oubli du courage ferme de Paul, en appelant à son titre de citoyen romain, pour forcer la justice à être juste envers lui et envers la cause qu'il défendait. C'est donc, premièrement, la faillite à ce qu'il y a de grand, d'élevé, de divin dans le devoir.

« La seconde faillite est, en réalité, le *sujet de ce livre* et demandera plus de développement.

« Comme je ne veux être que narrateur, il m'incombe de mettre le lecteur à même de prononcer. Pour cela, il devient nécessaire de placer notre épiscopat de l'heure présente en face de l'épiscopat de la France à différentes époques.

« Parce qu'aujourd'hui le goût du martyre n'est guère prononcé, dit-on, je passerai sous silence les trois premiers siècles de l'Eglise, l'ère des persécutions sanglantes. J'emprunterai les exemples aux âges de paix, au moins de paix apparente, mais naturellement aux prises avec de grandes difficultés ; et encore, pour abréger, je ne produirai que les principaux faits.

« Ce seront deux tableaux en miniature, placés en face l'un de l'autre, pour en faire apparaître le saisissant contraste. L'un sera saintement lumineux, l'autre tristement sombre pour les catholiques, avec une teinte de gaieté pour les adversaires, amusante pour les indifférents. »

L'auteur n'appuie donc pas sur la faillite à l'*énergie* et à la *sublimité* du ministère apostolique. La sublimité n'est jamais commune ; l'héroïsme est rarement obligatoire. Ce n'est pas faire un grand reproche à quelqu'un, que de lui dire : Vous n'êtes pas un héros ; pas plus, au reste, que ce n'est froisser l'amour-propre d'un homme, que de lui reprocher son défaut de génie. Le génie dans l'intelligence, la sublimité dans la vertu, c'est le propre des natures d'élite, qualités d'autant plus dignes d'admiration, qu'elles sont le fruit d'une généreuse spontanéité.

L'auteur appuie uniquement sur le manquement à l'*honneur* et au *devoir* de l'épiscopat. Encore, s'il impute ce reproche, ce n'est point par une argumentation *directe* ; c'est par le *contraste* qu'il établit entre autrefois et aujourd'hui. Nous apprécierons mieux son genre

d'argumentation et la force de ses preuves en les mettant sous les yeux du lecteur.

Le premier exemple des temps anciens que cite l'auteur, c'est l'exemple de saint Hilaire de Poitiers. Sa fermeté dans la défense de la foi catholique l'avait fait exiler en Phrygie. Dans l'exil, ne pouvant parler à l'empereur Constance, il parla au peuple chrétien : « Sacrifions, dit-il, nos vies pour nos ouailles, puisque les loups sont entrés et que le lion furieux tourne à l'entour. Ne craignons pas celui qui peut tuer le corps et non l'âme ; mais celui qui peut jeter l'un et l'autre dans la géhenne. » Puis, s'adressant à l'empereur, il profère ces paroles que je voudrais voir répéter aujourd'hui : « Tu combats contre Dieu, tu sévis contre l'Eglise, tu persécutes les saints, tu hais les prédicateurs du Christ, tu anéantis la religion, tu te fais tyran, non pas dans les choses humaines, mais dans les choses divines... Tu distribues en don les évêchés aux tiens ; tu remplaces les bons par les méchants ; tu jettes les prêtres en prison ; tu disposes tes armées pour inspirer la terreur à l'Eglise » (*Contra Constantium*, 1, 4, et 7).

Le second exemple de notre auteur, c'est saint Prétextat, évêque de Rouen. Frédegonde, pour le punir de ses représentations, l'avait envoyé en exil, puis rappelé : « Exilé ou non, disait-il, j'ai été, je suis et je serai évêque ; mais vous, vous ne jouirez pas toujours de la puissance royale. De l'exil, nous passerons au royaume céleste ; vous, de ce royaume terrestre, vous serez précipitée en enfer. Vous feriez mieux de vous convertir. » Au lieu de rompre avec sa méchanceté, la reine fit assassiner l'évêque. Avant de mourir, il disait encore : « Dieu veut me retirer du monde ; mais vous, cause de tant de maux, vous serez maudite et Dieu vengera mon sang. »

Les troisièmes ce sont saint Grégoire de Tours et Léon de Sens. A propos du meurtre de Prétextat et du mariage de Mérovée avec Brunehaut, deux conciles s'assemblèrent à Paris et à Orléans. Chilpéric pressait sur les évêques et plusieurs faiblissaient. Tel est l'effet ordinaire de l'intervention du pouvoir souverain dans les affaires de l'épiscopat. Parmi les prélats faibles ne doit pas figurer Leudovalde de Bayeux, qui osa lancer l'interdit. Léon de Sens menaça d'interdit Childebert, s'il mettait un intrus sur le siège de Melun ; et Grégoire de Tours bravait les menaces et repoussait les offres de Chilpéric : « Quant vous me donneriez mille livres d'or et d'argent, que pourrais-je faire autre chose que ce que le Seigneur ordonne ? » (*Hist. Franc.*, v, 18).

Les exemples individuels ont leur prix ; les exemples collectifs ont un plus grand poids.

Le pape Symmaque avait été accusé devant Théodoric, roi des Goths. Le prince avait réuni un concile pour juger le Pape. A cette nouvelle, saint Avit de Vienne écrivit au Sénat de Rome : « Il est difficile de comprendre que les inférieurs puissent juger un supérieur et principalement le chef de l'Eglise... Le chef du troupeau sacré rendra compte de la manière dont il s'est conduit ; mais ce n'est pas au troupeau à demander semblable compte au pasteur ; c'est au juge. » Les évêques cédèrent à cette juste observation. (MANSI, *Conc.* VIII, 294).

Les neveux d'Adrien Ier avaient accusé Léon III devant Charlemagne ; Charlemagne avait assemblé les évêques ; les évêques refusèrent de siéger : « Nous n'osons juger le Siège apostolique, qui est la tête de toutes les Eglises ; nous sommes tous jugés par ce siège, qui, lui, n'est jugé par personne : voilà l'ancienne coutume. Comme le pontife jugera lui-même, nous obéirons canoniquement. » Charlemagne déféra à cette réponse des évêques et c'est là une des marques de sa grandeur.

Dans la longue querelle entre l'empereur Louis-le-Débonnaire et ses trois fils, l'intervention d'Agabord sauva tout par sa fermeté. Dans l'affaire de Lothaire II et de Valdrade, Adon de Vienne eut la même gloire. Tous les vices sont faibles ; il s'agit de savoir leur résister. Quand leur faiblesse va jusqu'à la fureur, jusqu'au crime, c'est l'heure de résister avec plus de force et de plus grande chance de succès.

Vous croiriez que les princes, parce qu'ils sont au-dessus des peuples, se croient au-dessus de la morale. Philippe Ier avait répudié son épouse et fait enlever Bertrade, pour l'épouser. Yves de Chartres, non seulement refusa de célébrer le mariage, mais refusa même d'y assister. « J'en suis empêché, dit-il, par ma conscience que je dois conserver pure devant Dieu et par ma qualité d'évêque de Jésus-Christ, laquelle doit demeurer sans tache. J'aimerais mieux être jeté, avec une meule de moulin au cou, au fond de la mer, que d'être un sujet de scandale pour les fidèles. » Yves de Chartres fut jeté en prison ; sa fermeté rappela au devoir les chiens muets qui n'avaient plus la force d'aboyer. Philippe recula.

Pierre de Poitiers fit reculer, de même, le comte de Poitiers qui voulait, après répudiation de l'épouse légitime, épouser la fille du comte de Châtellerault. Le comte menaçait de tuer l'évêque : « Frappez, dit-il, je suis prêt ». Le comte se contenta d'envoyer l'évêque en exil.

Dans l'affaire de Philippe-Auguste, qui voulait répudier Ingelburge et épouser Agnès de Méranie, la barre de fer fut Innocent III ; mais tous les évêques sans exception soutinrent le Pontife et vainquirent la passion du prince.

Dans le conflit violent entre Philippe le Bel et Boniface VIII, même unanimité de l'épiscopat, même résistance sous Philippe de Valois, après les plaintes des légistes. Le roi déclara ne point vouloir que son règne marquât un commencement d'attaque contre l'Eglise.

« La fermeté et le courage dans la défense des causes justes et saintes, conclut notre auteur, l'invincible résistance devant les obstacles, l'esprit de sacrifice qui ne connaît pas la peur, se maintinrent donc dans l'épiscopat français, à travers les années souvent difficiles du Moyen Age. »

II

Même spectacle dans les temps modernes. L'acte qui l'ouvre, c'est le concordat de Léon X avec François Ier. Ce concordat concédait au prince la nomination aux évêchés et aux abbayes. Bien que le prince fût le Fils aîné de l'Eglise, le clergé ne vit pas moins, dans cette concession, la ruine de l'Eglise en France. Pendant plus de cent années, de concert avec l'Université et le Parlement, il ne cessa, par ses Chapitres, aux Etats généraux, dans ses Assemblées et dans les Conciles, de protester contre cet acte politico-religieux, et d'en demander l'annulation.

Un peu plus tard, le pouvoir civil s'opposait à la réception des décrets du concile de Trente. Les décrets de la sainte Asssemblée avaient été reçus dans les Synodes diocésains et dans les conciles provinciaux. En 1614, à l'ouverture des Etats généraux, le clergé fit cette déclaration : Que, monobstant toute opposition du pouvoir royal, il observerait, pour la réforme des mœurs et de la discipline ecclésiastique, les décrets et constitutions canoniques du Concile.

En 1617, Cospeau, évêque d'Aire, s'élevait fortement contre les duels et le mauvais choix des évêques.

En 1682, l'affaire de la Régale et la Déclaration présentent l'épiscopat français sous un triste aspect. En vain, Bossuet avait dit : « Qu'elle est belle, cette Eglise gallicane, pleine de science et de vertu : Mais qu'elle est belle dans son tout qui est l'Eglise catholique ; mais qu'elle est belle, saintement et inviolablement unie à son

chef, c'est-à-dire au successeur de Pierre. » En vain, le pape Innocent XI avait rappelé les évêques au devoir; ils lâchèrent pied et firent tomber sur la France le grand anathème dont elle aura peine à se relever.

En 1695, l'évêque de Noyon, François de Clermont, rappelait à Louis XIV, au faîte de sa puissance, la rigoureuse obligation de donner à l'Eglise de dignes pasteurs.

En 1763, quand la royauté de Sardanapale proscrivait les Jésuites, comme ennemis de la royauté, les évêques de France et en particulier l'archevêque de Paris, Christophe de Beaumont, élevèrent des protestations avec autant de science et d'esprit politique que de courage.

En 1789, le clergé proposait de combler le déficit des finances ; et, en 1790, cent trente évêques affrontaient la mort et subissaient l'exil plutôt que de tremper dans le schisme constitutionnel.

En 1804, pour faciliter la conclusion du Concordat, quarante-cinq évêques offraient spontanément leur démission, exemple qui, un peu plus tôt, un peu plus tard, fut suivi par les autres.

Au conciliabule de 1811, Antoine de Boulogne, évêque de Troyes, faisant allusion aux courageuses vertus des anciens évêques, pouvait dire éloquemment : « Il me semble en ce moment les entendre ; il me semble revoir leurs ombres vénérables apparaître au milieu de nous, comme pour nous dire de ne rien faire qui ne soit digne d'eux, qui ne soit digne de nous, et de ne jamais dévier de l'antique chemin qu'ont tenu nos ancêtres. » L'évêque de Troyes, les évêques de Gand et de Tournay, Hirn et de Broglie, suivirent l'antique voie et furent incarcérés au donjon de Vincennes, avec l'abbé d'Astros. Cinq ou six furent moins braves; mais tous sans exception avaient prêté ce serment : « Je reconnais la sainte Eglise catholique, apostolique, romaine, pour mère et maîtresse de toutes les Eglises ; je promets et jure une véritable obéissance au pontife romain, successeur du bienheureux Pierre, prince des Apôtres et vicaire de Jésus-Christ.

En 1828, les Ordonnances limitent le nombre des élèves des petits séminaires et interdisent l'enseignement aux Jésuites. L'épiscopat s'émeut, et, à peu d'exception près, signe un mémoire à Charles X pour protester contre l'usurpation de la puissance séculière sur la puissance spirituelle, usurpation évidente, puisque l'Etat met sa lourde main sur les établissements ecclésiastiques et sur les écoles où se recrute le sacerdoce. Les évêques ne pouvaient se soumettre aux Ordonnances ; ils opposèrent le *Non possumus*.

De 1836, à 1848, la liberté d'enseignement, promise par la charte, revient en discussion, d'abord à propos des petits séminaires, ensuite pour la question plus générale de l'enseignement secondaire, des droits connexes de l'Eglise à l'enseignement et des pères de famille à choisir, pour leurs enfants, des établissements scolaires à leur convenance. Cette controverse, provoquée par des projets de lois hypocrites qui tordaient le cou aux promesses de la Charte, mit en campagne tout l'épiscopat. Pendant dix ans, il n'y eut pas d'autres questions dans les églises de France. Parmi les laïques, Veuillot, Montalembert avec Lacordaire ; parmi les évêques, les cardinaux de Bonald et Gousset, Monnyer de Prilly et Clausel de Montals, pardessus tous les autres, le grand évêque de Langres, Parisis, se couvrirent de gloire. C'est à leurs efforts savants et courageux, que fut due la conquête de la liberté d'enseignement, complétée en 1875, par la fondation d'Universités libres.

Sous le second empire, trois questions nous montrent l'épiscopat, à peu près unanime par ses protestations, pour le pouvoir temporel des Papes, pour le Syllabus des erreurs du temps présent et pour la définition dogmatique de l'infaillibilité personnelle du Pape. L'histoire n'oubliera pas les noms des Pie, des Plantier, des Freppel et de plusieurs autres qui surent dire la vérité, proclamer le droit et tenir tête aux ennemis de l'Eglise.

L'épiscopat français, pendant l'époque moderne, s'est donc élevé à la hauteur des grands évêques du Moyen Age. Reste à savoir si, avec le temps présent, ces glorieux souvenirs ne forment pas un douloureux contraste.

III

En 1870, à la chute du second empire, la République fut proclamée, en face de l'invasion, par les députés de Paris. A la paix, le suffrage universel, convaincu de leur néant, mit les républicains en minorité, et confia le gouvernement au vieux Thiers. Fontriquet était un habile homme, mais sans principes et sans vertus ; le sinistre vieillard manœuvra si bien ou si mal, qu'il dupa la majorité monarchique de la Chambre, et, pour se conserver au pouvoir, ramena les suffrages au parti républicain. Une constitution fut votée ; le gouvernement fut confié pour sept ans à une présidence fainéante. Finalement, par le chassé-croisé des intrigues parlementaires et la haute imbécillité des électeurs, les républicains purs s'emparèrent du

pouvoir et dans son exercice, ne s'inspirèrent que de la plus basse impiété. A partir de 1878, jusqu'à présent, sous l'impulsion initiale du dictateur de l'incapacité, Gambetta, ces soi-disant républicains, séides du dictateur, ne songèrent plus qu'à procéder aux funérailles d'un grand culte. Fonder la République, l'établir dans les institutions par une refonte générale ; assurer, en le dirigeant, le mouvement séculaire de la démocratie : cette noble tâche devait tenter des esprits supérieurs et vraiment patriotes. La bande à Gambetta n'y songea même pas ; elle ne fit ni une réforme politique, ni une loi démocratique, rien : le râtelier était trop haut pour ces pauvres et lâches bêtes. Pour consigne, ils acceptèrent le mot d'ordre : « Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! » et, sous ce couvert dissimulé, se ruèrent à la destruction du Christianisme. Ce que n'avaient pu ni Néron avec ses fureurs ; ni Dèce et Dioclétien avec leur savante habileté ; ni Julien avec l'âpreté de l'apostasie ; ni les Césars allemands avec leur enfantine ambition ; ni Napoléon, ni Bismarck avec leur puissance militaire et leurs ruses diplomatiques : eux, ces crétins et apprentis gredins, ils se flattent de le réussir. Ces foudres de guerre s'étaient fait battre par des Prussiens ; ils pensèrent qu'ils se feraient un prestige en assiégeant Frigolet, en dispersant des Jésuites, en grappillant dans les maisons religieuses, en prenant au collet d'humbles sœurs, institutrices dans les villages. Ce fut leur idéal et c'est maintenant l'histoire des vingt-cinq dernières années. Je ne pense pas qu'il y ait eu jamais, en aucun temps et en aucun pays, un gouvernement plus bas, plus stupide, plus niaisement féroce et plus misérablement égoïste : ils appellent cela l'assiette au beurre, et quand ils ont léché le beurre, ils y mettent des ordures. Oh ! les braves !

L'objectif, depuis vingt-cinq ans, est donc la déchristianisation de la France. Mais agir vite eût été dangereux : 93 l'attestait. Se pousser en tapinois, par intermittence, en mentant comme des diables, paraissait plus sûr. L'orgie sanglante de 93 avait fait, du sang des martyrs, une semence de chrétiens ; l'orgie de 1878, plus habile dans sa stratégie, en dirigeant ses forces lentement, mais sûrement, d'abord sur un point, puis sur un autre, se promettait de détruire à coup sûr la religion catholique et l'Eglise romaine. Tel fut le plan satanique poursuivi avec une satanique habileté.

La persécution, déclarée dès le commencement, pour ne laisser à l'illusion aucun motif et aux défaillances aucun prétexte, fut donc menée par étapes. L'étape procure aux troupes, après la marche, gîte et nourriture ; elle refait les forces et tourne au détriment de

l'adversaire. Ici, dans la marche de la persécution, l'étape, attirant aux catholiques de nouveaux coups, préparait l'opinion à les accepter et faisait oublier, à la conscience publique, l'horreur des premiers attentats. Impossible aux catholiques de s'abuser; et pourtant leur clergé eut des oreilles pour ne pas entendre, des yeux pour ne point voir, des mains pour ne point se défendre.

La persécution s'inaugura par la laïcisation des écoles et des hôpitaux. Les principales étapes furent : la loi sur le divorce ; les décrets fermant les maisons religieuses qui n'avaient pas l'estampille officielle et dispersant les religieux par la force ; la loi de finance enlevant les bourses aux séminaires catholiques et les maintenant aux gymnases protestants et juifs ; la même loi supprimant les facultés catholiques par refus d'allocation et dotant les facultés calvinistes ; la loi militaire envoyant les séminaristes à la caserne et mettant le sac au dos des curés ; la loi contre les fabriques les assujettissant à une comptabilité impossible ou ruineuse, préface d'une confiscation ; la loi contre les congrégations religieuses, pour leur faire payer trois fois plus d'impôts qu'aux autres citoyens.

Ce sont là les principales étapes des premières années de la vraie république des purs républicains. Entre chaque étape, pendant les haltes, se produisent des mesures analogues; la note dominante, c'est toujours la persécution. Ainsi :

1° Suppression des prières publiques : est-ce que la France a besoin de Dieu ?

2° La suppression du traitement des vicaires et des chanoines : à quoi bon des chapitres ?

3° La mainmise sur les menses épiscopales, pour en vendre les biens.

4° La réduction progressive du budget des cultes, diminué de dix millions.

5° La suppression des aumôniers militaires et même la défense de les entretenir gratuitement.

6° L'exclusion du clergé des commissions hospitalières et des bureaux de bienfaisance.

Ces mesures et ces lois néfastes, votées suivant la consigne des sectaires francs-maçons, juifs, protestants, libres-penseurs, tous ardents persécuteurs, ont été appliquées avec une rigueur implacable. En voyant se dérouler la série de ces impitoyables agissements, vous croiriez que le gouvernement a voulu lasser la patience du clergé et pousser le peuple à la sédition. Ou plutôt de prudence et de gouvernement, il n'y en a pas l'ombre ; vous n'avez sous les yeux que l'esprit de la guerre civile et l'éclat du fanatisme.

Dans tous les temps, jusqu'au dernier pontificat, en présence de pareils excès, la Chaire apostolique, usant de son droit, opposait le rempart d'airain du *Non possumus*, ou, de la défensive passant à l'offensive, lançait les foudres de l'excommunication. Cette conduite des Papes revêt d'un caractère de grandeur l'histoire des Pontifes romains ; elle n'a pas épargné, à l'humanité, toutes les épreuves et ne l'a pas dispensée d'héroïques témoignages. Mais alors le martyre était un comble de grandeur ; tandis que la persécution, subie avec une constante passivité, abaisse les victimes elles-mêmes. Ce n'est plus seulement une défaite, c'est une déroute, presque une abdication.

Nous ne manquons pas de gens pour prétendre que le Pape ne peut plus user de son droit, ni, sans doute, remplir tout son devoir. C'est la théorie du catholicisme libéral et de l'opportunisme appliquée au gouvernement de l'Eglise. A la place de l'intransigeance du Christ, il faut mettre la prudence et la sagesse de l'homme. Si telle est la pensée et telle la volonté du Pape, nous ne dirons rien à l'encontre. Nous continuerons de croire que l'anathème de Rome, aussi puissant aujourd'hui que dans tous les temps, s'il tombait sur les chapeaux d'à-présent, y ferait même plus de ravages que sur les diadèmes d'autrefois. Sans entrer dans cette casuistique épineuse, même de nos jours, on aimerait à entendre la voix de saint Pierre, la grande voix proclamant la vérité et le droit en face des tyrans aussi coquins et aussi bas que ceux qui nous oppriment. Tous les pauvres êtres écrasés, moins sous la force que sous la canaillerie, seraient réconfortés par cette parole et remonteraient leur âme vers le ciel.

La politique de conciliation, de concession, de capitulation ou de silence, a pu avoir sa raison d'être lorsqu'elle avait devant elle un prince, sinon catholique, du moins religieux et au moins raisonnable, mais momentanément égaré, qu'un sentiment pouvait fléchir et que le droit pouvait vaincre.

L'Eglise, en France, du moins, n'a plus de prince à désarmer ; elle n'a pas non plus de nation à ramener par des actes de bonté paternelle. La nation française n'a aucun préjugé, ni contre la religion, ni contre l'Eglise, ni contre la Chaire du Prince des Apôtres. Depuis vingt-cinq ans, les attentats successifs sont le fait, non du peuple, mais du gouvernement, et encore moins du gouvernement que des sectes qui ont mis la main dessus. Des diverses campagnes menées contre les institutions ecclésiastiques, aucune n'avait pour but de redresser cette institution ; mais n'était qu'une charge pour détruire, sans qu'il y paraisse, le grand culte de la patrie.

La vérité est que l'Eglise est en lutte, parmi nous, avec des confessions religieuses : avec le judaïsme thalmudique, avec le protestantisme libre-penseur, avec la franc-maçonnerie athée.

Dans aucune de ces confessions, la notion de respect, d'égalité, de tolérance, n'a jamais trouvé place : ce sont des fanatismes bornés dont la coalitition constitue l'antichristianisme; leur but n'est que la destruction de l'Eglise romaine et de la religion catholique, tout simplement pour les remplacer. C'est donc une erreur, presque un acte d'aveuglement et de démence, d'espérer une action quelconque sur des gens dont les cerveaux sont pétris d'impiété et de haine, sur des gens confinés depuis des siècles, dans leurs loges, leur Kahal, leurs consistoires, comme dans des forteresses fermées aux parlementaires du dehors et aux messagers de la paix.

D'ailleurs ces victoires, pourquoi n'en pas convenir, ont, pour eux, une certaine logique. En parlant de liberté, de tolérance, ils jouent une comédie; ils mentent, mais leurs mielleux discours ne sont que la parade extérieure, le boniment devant la boutique. Leur pensée commune, la pensée de derrière la tête, pour eux qui ne sont que les organes de l'orgueil humain, c'est que l'Eglise, qui est la vérité absolue, ne leur a jamais rien concédé et ne leur concédera jamais rien, c'est pourquoi ils veulent l'anéantir. Dans ces conditions, l'Eglise n'a donc d'autre attitude à prendre que de rester fidèle à son principe; que de se retrancher derrière sa hiérarchie, son symbole et son code; et de grouper ses fils en armée, sans caresser plus longtemps l'illusion de vaincre, par sa mansuétude, des haines dont ses concessions ne font qu'augmenter les espérances et déchaîner les fureurs.

En un mot, il faut se battre. Vingt années d'attentats et de déroute, c'est plus qu'il n'en faut pour épuiser la confiance. D'ailleurs à tirer du fourreau l'épée des angéliques combats, nous n'avons jamais eu, nous n'aurons jamais, nous n'avons rien à craindre. Notre devise est : En avant toujours !

IV

Mais nous n'avons pas à rechercher si le Saint-Siège est resté fidèle à ses traditions, ni si, en présence des attentats du gouvernement persécuteur, il s'est renfermé dans un silence timide ou résigné à de malheureuses concessions. Le gouvernement du Pape n'a de juge que le Pape et de contrôle qu'au ciel. Nous avons lu, comme

tout le monde, les actes pontificaux ; nous savons que s'ils ont préconisé, par conseil, le ralliement à la République, ils ont intimé par ordre, la résistance aux lois antichrétiennes. Sur cette distinction, il était facile de baser une action publique et de résister jusqu'à effusion de sang. Nous le dirons même avec une sincérité absolue : quand il s'agit de remplir son devoir, nous n'avons pas besoin de la décision du Pape. La loi, la conscience, l'honneur de l'Eglise, la valeur des âmes, l'intérêt de la France, étaient des raisons plus que suffisantes d'engager la bataille pour Dieu et pour la patrie romaine ; personne ne me fera croire que si de nos rangs étaient sortis un Chrysostome, un Basile ou un Athanase, Léon XIII les eût rappelés à l'ordre.

Nous croyons que nos Eglises, attaquées, ébranlées, démantelées depuis vingt-cinq ans, n'ont pas été défendues comme elles devaient l'être et, pour nous servir du jugement porté contre Bazaine, « on n'a pas fait tout ce qui se pouvait ». Du moins telle est la thèse de l'auteur dont nous devons recueillir et classer les arguments.

Mais avant de produire cette thèse et les faits qui l'appuient, nous n'entendons ni trop prouver, ni taire les actes qui honorent l'épiscopat.

D'abord, au début de la persécution, les évêques, présentés par les régimes antérieurs, continuèrent dignement les traditions militantes de l'épiscopat français. Plusieurs parlèrent pour tous ; les autres se rattachèrent à leurs motions. Comme les événements se précipitaient, les évêques, qui n'agissent jamais promptement, furent atteints par de nouveaux coups, avant d'avoir pu résister aux premiers assauts. Mais l'un d'eux, au milieu de ces attentats précipités, se couvrit d'une gloire immortelle ; ce fut l'archevêque de Paris, le vieux Guibert. A chaque invasion du domaine sacré, il élevait la voix, il disait le droit avec force et revendiquait, avec une vigueur apostolique, toutes les prérogatives de l'Eglise. Vieux comme il était et temporisateur par nature, il ne put, sans de généreux efforts, se tenir ainsi sur la brèche et recevoir sur son corps, qui demain sera un cadavre, les traits de l'ennemi. On a dit que Poujoulat, le compagnon de Michaud, l'avait beaucoup aidé dans ces admirables pastorales ; si cela est, c'est ce que Poujoulat a fait de mieux ; en tous cas, l'initiative de l'évêque reste entière, et, même sous la plume d'un autre, on voit éclater, avec les rayonnements de son esprit, les résolutions héroïques de son zèle.

En second lieu, après quelques années de silence relatif, les cardinaux français, en présence des impôts pris injustement sur les con-

grégations, au mépris flagrant de la constitution française, voulurent protester ensemble contre ces iniquités. Leur protestation s'éleva premièrement contre la violation de la loi d'égalité devant l'impôt ; et subsidiairement, ils arguèrent des services rendus par les congrégations religieuses. A cette occasion, ils rappelèrent tous les actes de persécution contre l'Eglise, et sans les stigmatiser trop fort, en découvrirent au moins l'injustice. La plainte des cardinaux est d'une précision irréfragable ; elle détermine le droit avec l'autorité de l'évidence, et ne paraît passive d'aucune objection respectable. Cet acte toutefois a un défaut et même deux : le premier, c'est que les cardinaux, princes de l'Eglise, ne parlent guère que comme citoyens français et sans tabler sur leur titre cardinalice ; le second, c'est que, s'adressant, par pétition, à une autorité souveraine, si elle rejette leur supplique, ils sont censés souscrire à la violation de leur droit et sont déchus civiquement de toute instance. Nos anciens apologistes n'invoquaient les constitutions civiles qu'en second lieu et comme argument *ad hominem ;* ils s'appuyaient avant tout sur le droit divin de la sainte Eglise, et, après l'avoir intimé avec l'obstination apostolique, ils y mettaient la tête. Par la vertu de la croix, c'est la force suprême de l'épiscopat.

L'héroïsme est rarement collectif ; c'est plutôt une vertu individuelle. L'épiscopat, dont les cardinaux portaient la bannière, eut aussi ses héros. Xavier Gouthe-Soulard, Charles Cotton, François Trégaro, Roverié de Cabrière, Louis Isoard, Frédéric Bouange et plusieurs autres, se montrèrent à la hauteur des temps antiques. Gouthe-Soulard monta deux fois sur la brèche et Cotton une ; Bouange eut à sa boutonnière deux sentences comme d'abus ; Cabrière se montra orateur de grande éloquence et controversiste de solide doctrine ; Trégaro sut écrire des lettres avec l'énergie des vieux loups de mer, et Isoard, peut-être le plus fort argumentateur, sut mener la défense de l'Eglise avec une puissance également supérieure par les principes, irréfragable par les discussions, et invincible par ses résolutions de courage. *Hi viri sunt quorum pietates non defuerunt.*

L'Eglise ne peut être, à aucun prix, l'ennemie, ni même l'adversaire de l'autorité civile. Dans le plan de Dieu, l'autorité temporelle et l'autorité spirituelle président aux destinées du genre humain et en assurent, par leur concert, le normal accomplissement. L'autorité religieuse ne peut guère manquer à son devoir ; l'autorité civile déroge plus facilement. Alors l'Eglise qui a la religion de la seconde majesté et qui prie pour son salut, est mise en demeure de résistance. Parfois même, persécutée, elle n'a plus à remplir qu'un rôle de

victime. Mais victime ou opposante, elle est toujours l'Eglise ; elle est toujours une mère fidèle à tous les devoirs de la maternité surnaturelle. Cependant, on a vu, parfois, dans l'Eglise, quelques dignitaires moins bien comprendre ou moins bien pratiquer le devoir d'une soumission digne ou d'une résistance nécessaire. Dans l'ancien régime, des bouches, dignes de ne pas descendre à l'adulation, s'inspirèrent d'une espèce d'idolâtrie monarchique ; de nos jours, cette idolâtrie, ci-devant monarchique, est devenue républicaine et se porte, en sens diamétralement opposé, aux mêmes excès.

Dès que le Président de la République, qui n'est rien, et dès qu'un ministre, qui est moins que rien, passe sur le territoire d'un diocèse, fût-ce à la frontière, aussitôt se dresse devant lui, à la première halte, un dignitaire ecclésiastique, pour le complimenter. Le saluer, si le personnage vient dans la ville épiscopale, très bien ; faire vingt-cinq lieues ou même en faire que dix, pour tirer son chapeau, c'est beaucoup d'empressement. Mais encore, pour complimenter, faut-il qu'il y ait matière ; trop souvent elle manque ; — même quand elle ne manque pas, c'est un art difficile. Un compliment est obligé d'être flatteur ; s'il ne l'est pas ou s'il est le contraire, cela s'appelle mettre les pieds dans le plat ; s'il l'est trop, c'est casser l'encensoir sur le nez. Dans les deux cas, le héros est risible et le complimenteur ridicule.

Hélas ! Hélas ! Hélas ! et quatre fois hélas ! que dire de cet art de complimenter sous la République ! D'abord l'art habile d'y donner une leçon au pouvoir ou de produire une réserve inspirée par la conscience, n'y brille guère que par son absence. Ensuite on y voit plus souvent des soucis d'excuses ou d'apologie, que la dignité devrait interdire, parce que ces propos n'ont pas de raison d'être. Mais surtout quand le goupillon est entre les mains de grands vicaires en mal de mitre, et même quand la parole est aux évêques, que d'emphases ridicules et d'absurdes mensonges ! Je ne citerai pas de noms propres ; je ne veux même pas, au moins par respect pour le ridicule, trop déshabiller les circonstances. Mais comment taire qu'un président de la République a été qualifié par un évêque, du titre de *Christ temporel ;* qu'un autre a été appelé l'*Etoile du matin ;* un autre, le *Pacificateur des consciences ;* un autre, une *émanation de la divinité*, quelque chose comme l'*oint du Seigneur*. *Christ temporel*, c'est une assimilation fausse et blasphématoire ; *Etoile du matin*, c'est une impiété du genre pittoresque ; *Pacificateur des consciences*, c'est une expression fausse et, dans une certaine mesure, schismatique ; l'*Emanation de la divinité*, l'*oint du Seigneur*, pour des gens qui affectent

de ne pas mettre les pieds dans une église et qui ne paraissent même pas croire en Dieu, avouez que c'est dépasser toutes les mesures permises à la plus vulgaire complaisance et même à la prosaïque emphase.

J'aime à voir un évêque dans l'éclat de sa dignité et je suis heureux de lui offrir mes hommages. Mais un évêque, genou en terre ou à plat ventre, devant une idole imbécile, non, non, non ! Epargnez-nous ce misérable spectacle. Ces abdications sont sans excuse imaginable. Quand je pense que ces propos ont été tenus devant un Grévy, devant un Casimir Périer, devant un Faure, ce n'est pas seulement du dégoût qu'on éprouve, c'est une indicible horreur. Une mort tragique a relevé un peu Carnot de sa platitude ; mais l'austère Grévy avait un gendre qui payait ses fournitures avec des croix d'honneur ; mais l'étoile de Casimir est surtout une étoile filante ; et l'*infelix* Faure est mort sur le ventre d'une femme ! Beaux types, pour recevoir des adulations qui rappellent trop les turpitudes de Byzance. J'aime mieux un *Domine salvum* ; et peut-être a-t-on cru bon d'y déroger et surtout d'y ajouter.

V

La *Faillite* est un tissu de petits textes, sans doute probants et significativement tristes, mais trop dispersés pour former un corps. Au lieu d'entrer dans cette voie d'analyse, il paraît meilleur de les grouper autour des actes du gouvernement. Sans autre préambule, je passe à la loi sur les conseils de Fabrique.

L'Eglise n'est pas de ce monde, mais elle est en ce monde et doit s'attempérer aux conditions de la créature. Pour l'exercice de son culte il lui faut des temples avec un mobilier liturgique, et des ministres avec une maison pour abriter leur tête et des ressources assurées pour leur modeste entretien. A cette fin, l'Eglise a droit divin de posséder des propriétés foncières et d'accepter, des fidèles, les holocaustes de la charité. Ce double droit aux oblations et à la propriété est, pour l'Eglise, une condition rigoureuse d'existence et, pour son ministère, un gage nécessaire d'indépendance. Or, l'Etat révolutionnaire a détruit les propriétés ecclésiastiques, puis il a permis à l'Eglise de reconstituer son domaine, mais n'a autorisé les fondations qu'en capitaux mobiles, n'a payé qu'en capitaux votés chaque année la dotation du clergé ; et, par une loi de 1884, a mis la main sur les oblations, sur toutes les ressources néces-

saires aux solennités du culte. A la lettre, l'Eglise en France ne possède plus rien, ni terres, ni capitaux fixes, ni oblations facultatives. L'Eglise, pour exercer son ministère et pour vivre, est, à la lettre, sous la coupe de l'Etat et à sa merci. L'Etat peut, à son gré, rendre son fonctionnement impossible ou la contraindre à mourir de faim.

Lorsque parut cette loi faisant entrer les oblations dans la comptabilité publique, on devait penser que les évêques voudraient garder cette prérogative de leur pouvoir et cette dernière marque de liberté. Un publiciste avait même vu, dans cet attentat une obligation de résistance à la persécution. Au bas mot, l'affaire était au moins mixte et devait se régler à l'amiable, à supposer qu'elle ait besoin d'être réglée par un autre pouvoir que l'Eglise. Or, sans parler du publiciste qui fut frappé comme un criminel, sait-on combien d'évêques défendirent les oblations, je veux dire le sou de poche que donnent les fidèles ? Trois, Cabrière de Montpellier, Fava de Grenoble et l'évêque de Nevers. Un quatrième, archevêque, avait ordonné à son clergé de dresser ses comptes et budget comme ci-devant, sans rien changer aux formules reçues ; il avait même promis d'aller jusqu'au bout. Un brave curé, électrisé par l'exemple de son évêque, criait : « Vive Monseigneur ! Que notre cause serait belle, si elle avait *seulement un évêque* et quelques doyens *en prison* pour la liberté de l'Eglise ! Je voudrais être de ces doyens-là. Il en faudrait une centaine : nos Chambres deviendraient des reliques et peut-être seraient-elles mieux conservées que la chape de saint Thomas Becket. »

L'énergie de l'archevêque fléchit immédiatement ; il fit même amende honorable : « Je n'ai *jamais* eu, dit-il, l'intention d'inviter les fabriques à *désobéir* à la loi. Mes relations avec le gouvernement (persécuteur) ont toujours été *cordiales*. J'estime que le gouvernement, se méprenant sur le fonctionnement des Conseils de Fabriques, a cru que ces Conseils distrayaient certaines sommes pour venir en aide aux écoles libres. (Et quand encore ?) Si ma lettre est déférée d'abus au Conseil d'Etat, je m'en rapporterai à la justice du Conseil. Il était bien entendu que le travail des Conseils de Fabrique n'était pas subordonné à l'acceptation ou au refus du gouvernement. Si j'avais un seul tort, je n'hésiterais pas à faire des excuses. J'ai conscience d'avoir agi en bon Français qui veut la pacification de son pays. »

Quand l'affaire vint en discussion à la Chambre des députés, le ministre put dire : « Je ne crois pas m'écarter de la vérité en disant

que, sur 87 évêques, 25 à peine ont protesté ; plus de 60 ont ordonné d'exécuter la loi comme *c'était leur devoir* (!). » La plupart des protestations étaient d'ailleurs incolores et pas du tout à la hauteur des circonstances, certaines gens disaient tout haut : « Il y a des Bazaines dans les Eglises de France. » Des Bazaines, pas encore, mais certainement des esprits faibles et des cœurs sans énergie.

On est étonné, par exemple, d'entendre un archevêque dire : « Je n'ai jamais eu l'intention de désobéir à la loi. » Entendons-nous, réplique Trégaro ; il y a loi et loi ; mais il n'y a pas de droit contre le droit. Une loi injuste est une loi nulle ; lui désobéir est un devoir ; obéir, c'est un crime. Bossuet, dans son grand style, après avoir enseigné que, relativement au temporel de l'Eglise, les obligations de l'Etat se réduisent à deux points essentiels : à pourvoir à la subsistance des ministres des autels et à conserver à l'Eglise les fonds que la piété des fidèles lui a donnés, ajoute ces vigoureux avertissements : « Souvenez-vous d'Héliodore et de la main de Dieu, qui fut sur lui pour avoir voulu envahir les biens mis en dépôt dans le temple. Combien plus faut-il conserver ces biens, non seulement déposés dans le temple, mais donnés au fonds de l'Eglise. »

Ce ne sont pas là des choses douteuses, ni des matières à discussion. Les biens de l'Eglise sont les biens de l'Eglise, au profit des pauvres ; ce sont des biens consacrés à Dieu ; il est impossible d'y porter atteinte sans que vous éprouviez un sentiment pénible et l'impression douloureuse d'une atteinte portée à l'entière et légitime indépendance des évêques.

Ce ne sont pas non plus des choses nouvelles. La cause des biens de l'Eglise a eu des martyrs. Saint Sixte, pape, y a mis la tête ; le diacre saint Laurent fut mis sur un gril ; saint Thomas de Cantorbéry fut assassiné dans sa cathédrale. Aujourd'hui les causes pour lesquelles on mourait autrefois, passent avec trois ou quatre protestations. Puis elles entrent dans les mœurs comme choses indifférentes. Ces affaires indifférentes, c'est le complet esclavage de l'Eglise.

Les morceaux de chair, volés par l'aigle, à l'autel de Jupiter, mirent le feu à son aire : cette fable est un grand fait d'histoire. En 1789, la bourgeoisie française détruisit la noblesse et se fit un patrimoine avec les quatre milliards des biens du clergé ; plus, les seize milliards de biens charitables ; plus, les cinquante-trois milliards d'assignats. La noblesse avait mérité son sort : elle avait déserté sa grande mission d'autrefois ; elle avait tourné à l'impiété et ne s'occupait guère que de plaisir. Le clergé avait sans doute, devant

Dieu, provoqué sa spolation, et ce fut un des siens qui l'effectua. La bourgeoisie tient, depuis, la main à cette confiscation ; elle arrache l'Eglise du sol, la volatilise, la réduit à rien temporellement. D'autre part, la bourgeoisie n'a cœur qu'aux jouissances : pour elle, Dieu et la religion, ce n'est rien ou peu de chose ; voler l'Eglise, c'est pain bénit. C'est pourquoi, un quatrième Etat se lève, au nom de la justice ; il veut exproprier la bourgeoisie, comme la bourgeoisie a détruit la noblesse et confisqué les biens de l'Eglise. C'est l'accomplissement de l'axiome : la propriété, c'est le vol.

Mais, dans ces crimes qui se perpètrent contre Dieu, la religion, l'Eglise, la société, il y a aussi la loi de solidarité, loi qu'avaient devinée les païens et que le poète latin exprimait en ces termes : *Delicta majorum immeritus lues*. Cette loi poursuit son cours avec une inexorable magnificence. Après les adultères de Louis XIV et les débauches de Louis XV ; après les attentats de Napoléon et les petites persécutions de Louis-Philippe, vous avez vu l'échafaud de Louis XVI, la mort de Louis XVII, l'exil du roi de Rome, du comte de Chambord, du prince impérial et du comte de Paris. Lazare Carnot avait décrété la ruine de Lyon ; le lendemain de la publication d'une loi pour la mainmise de l'Etat sur les oblations, vous voyez Sadi Carnot tomber à Lyon sous le poignard d'un assassin. *Nunc erudimini*.

VI

Après la loi contre les fabriques, la loi d'abonnement. — Pour comprendre ce singulier accouplage de mots, cette espèce de logomachie d'une loi à laquelle on s'abonne, mais pas facultativement, quelques observations sont nécessaires.

En principe, tout citoyen français doit payer ses frais d'Etat et contribuer, par l'impôt, à l'entretien de tous les services onéreux de la société. La loi de l'impôt, c'est l'égalité ; tout citoyen doit le payer en proportion de sa fortune. L'impôt progressif n'est pas admis dans la législation française, pour deux motifs : parce que, quelle que soit la règle de progression, le citoyen serait livré à l'*arbitraire* du gouvernement, chose contraire à la constitution de la société moderne ; et parce que l'impôt progressif, poussé à fond, ce n'est plus la protection du citoyen dans ses biens, c'est le vol, la confiscation dissimulée, la proscription sous un masque, et sans obstacle à ses excès. Tout citoyen est soumis à l'égalité proportionnelle devant l'impôt ;

non à la progression que réclament vainement jusqu'ici, les sectaires du socialisme.

Les congrégations religieuses payaient précédemment les impôts comme tout le monde, tous les impôts, sauf un, l'impôt sur les mutations de biens, après décès. Les religieux et religieuses étant célibataires, leur mort n'ouvrait pas de succession. Mais croire que la société moderne leur avait fait grâce des droits de transfert, serait la marque d'une grande naïveté. La fiscalité française leur appliquait un impôt dit de *biens de mainmorte ;* par là on entendait que la mort du religieux n'ouvrant pas de succession, on calculait que sa succession devait, à la place de l'impôt de succession, un impôt de tant, pour représenter les prix ordinaires de translation des biens d'une tête à une autre. Par la taxe de mainmorte, le religieux payait exactement comme tout autre citoyen, ni plus, ni moins. La justice, une justice stricte, présidait à la répartition des impôts sur tous les enfants de la même famille.

Le parti, qui se dit en France républicain, et qui n'est qu'un parti d'impiété, de déraison, d'injustice et de violence, ne pouvait pas s'accommoder longtemps de ce juste partage. Un répugnant sectaire, nommé Brisson, pour répondre aux vœux criminels de son parti, conçut la pensée d'étrangler les congrégations avec un fil d'argent. Le tout était de savoir s'y prendre. Décemment on ne pouvait pas se présenter à la porte des congréganistes, comme le voleur au coin d'un bois : la bourse ou la vie. L'idée de Brisson était de faire la même chose sans le dire et en amalgamant les impôts avec art. Voici comme s'y prit ce coryphée des malhonnêtes gens.

Son point de départ fut de ne tenir aucun compte de l'impôt des biens de mainmorte et de faire croire aux Français, légers et jaloux de l'égalité, — la plupart appartiennent à ces deux catégories, — que les religieux ne payaient pas les droits de succession. La République, qui est la vertu même, qui est l'intégrité même dans le maniement des finances et la justice rigoureuse dans la répartition des impôts, devait faire cesser cette anomalie. Et Brisson, le grand citoyen, le grand bienfaiteur du peuple, allait, au nom de la Franc-Maçonnerie, de la Juiverie et du gourgandisme, faire lever, sur l'Eglise, le soleil de la justice.

Brisson imagina un impôt dit *droit d'accroissement*, c'est-à-dire que chaque religieux laissait à sa mort une succession, la congrégation, qui héritait, devait payer ce droit. Brisson en avait menti *per la gola :* les religieux payaient les droits de succession en payant la taxe des biens de mainmorte ; et en leur ajoutant le droit d'accroisse-

ment, il leur faisait payer deux fois la même chose. C'est l'évidence même. Brisson violait impudemment la loi d'égalité devant l'impôt; mais bah ! un acte de cynisme de plus ou moins, qu'est-ce que cela peut bien faire, quand il s'agit des catholiques et n'est-ce pas plutôt un bon tour ?

Cependant le tour ne passa pas. Les députés votèrent la loi, le gouvernement voulut l'appliquer ; mais à l'application, cette loi produisait de telles injustices, de si monstrueuses violations de l'égagalité, qu'il fallut en reconnaître la scandaleuse injustice.

Alors Brisson se remit à l'œuvre ; il coupa la poire, non pas en deux, mais en trois, et, grâce à ces coupures, en paraissant diminuer l'impôt, dans la réalité, il l'aggravait. Brisson imagina trois impôts : 1° l'impôt d'abonnement pour remplacer par un droit fixe le précédent impôt d'accroissement ; 2° l'impôt sur la valeur brute des établissements religieux ; 3° l'impôt sur le revenu des mêmes établissements. Pour parler simplement, l'impôt sur les biens des religieux doit se payer une première fois par l'impôt des biens de mainmorte ; une seconde fois, par le droit fixe d'abonnement ; une troisième fois, une quatrième fois, par l'impôt sur la valeur brute et par l'impôt sur le revenu. Je ne pense pas qu'il y ait nulle part échantillon d'une pareille iniquité. C'est la confiscation dissimulée, la mort par épuisement de ressources, le vol en grand, comme chez Robert Macaire.

En vertu de cette triple ou quadruple violation du droit, l'attaque au clergé, pour sonner le rappel et donner un branle-bas, était magnifique. Le gouvernement attentait au droit de propriété, base essentielle de la sociabilité humaine ; il violait la loi constitutionnelle de l'égalité devant l'impôt ; il attentait au droit de l'Eglise sur les propriétés ecclésiastiques ; il prenait en quelque sorte les évêques au collet en foulant aux pieds des titres que chaque évêque, à son sacre, jure de défendre, et que les cardinaux doivent défendre jusqu'à l'effusion du sang. Au lieu d'une croisade contre l'iniquité, il n'y eut, nous le disons avec tristesse, que le minimum de défense, tout juste ce qu'il fallait pour sauver, au moins, les apparences. Les deux cardinaux de Reims et de Paris écrivirent une lettre très bien raisonnée, mais renfermée dans les strictes limites de la modération. La plupart des évêques y adhérèrent, qui plus, qui moins, adhésions qui ne paraissent pas traduire assez vigoureusement les anathèmes du Concile de Trente. Mais il se produisit un fait qui caractérise cette situation. L'archevêque de Reims avait dit le droit ; son suffragant de Beauvais le contredit publiquement. Dans une lettre à une religieuse imposée, il déclara, comme évêque, que les religieuses

devaient payer, parce qu'elles le pouvaient et parce que la résistance, sur une misérable question d'argent, était peu honorable et d'ailleurs trop tardive. A quoi le journal de l'empire des Bellovaques publia des litanies pour demander à Dieu de délivrer le diocèse du persécuteur des prêtres et des religieuses. Un malin, il y en a partout, fit circuler, dans Beauveais, le quatrain suivant :

Un prélat de Beauvais, vierge de Domrémy
Dans la prison de Rouen, te jette toute nue,
Un autre maintenant, pour plaire à l'ennemi,
Jette tes sœurs... dans la rue.

En apparence, l'évêque de Beauvais avait pour lui une certaine logique. Dans sa réponse au métropolitain de Reims, il aurait pu dire : Quand on a expulsé les religieux, vous vous êtes soumis ; quand on a enlevé le Christ à l'âme des enfants, vous vous êtes soumis ; quand on a enlevé, aux malades, les consolations religieuses, vous vous êtes soumis ; quand on a enlevé, aux prisonniers, les meilleures espérances, vous vous êtes soumis ; quand on a envoyé les séminaristes à la caserne, vous vous êtes soumis ; quand on a voté la loi contre les fabriques, vous vous êtes soumis ; quand on a voté la hideuse loi du divorce, vous vous êtes abstenu de protestation. Maintenant, pour une question d'impôt qu'on peut payer, vous parlez de résistance ! C'était dès le principe et toujours qu'il fallait résister. Vous avez pensé qu'il fallait se soumettre jusque-là ; je pense qu'il faut se soumettre toujours. C'est affaire d'appréciation.

L'évêque des Bellovaques eût suivi jusqu'au bout le raisonnement de l'abdication ; mais il y a une autre logique, contraire, il est vrai, à la faiblesse humaine, mais conforme au droit. Le droit dit que le clerc « consentant à l'usurpation des biens ecclésiastiques et religieux, sera trappé *d'anathème*, sera *privé* de tous ses bénéfices et deviendra *inhabile* à en recevoir d'autres ». A son sacre, tout évêque dit : « J'observerai de toutes mes forces les règles des saints Pères, les *décrets des Conciles*, et les ferai observer par les autres. » — Or, l'évêque, argumentant contre son métropolitain, dit qu'il fallait résister dès le commencement ; il a raison ; mais quand il dit que pour n'avoir pas résisté de prime abord, il faut continuer de tout permettre, il se donne un tort visible et cesse de raisonner. Puisqu'il fallait résister dès le commencement ; il faut, *à plus forte raison*, résister après dix ans de déceptions. En disant qu'il faut continuer de mettre bas les armes, vous tombez sous l'anathème dont vous proclamez la justice. Vous êtes inhabile à recevoir d'autres bénéfices ; mais cette

inhabileté ne l'empêchera pas de devenir archevêque de Rouen, ni même archevêque de Paris, primat des Gaules, suivant l'oracle connu de Dumay : *Ou Fuzet ou rien.*

VII

Nous ne pousserons pas plus loin le compte rendu du livre intitulé : *La faillite de l'Episcopat.* Nous en recommandons la lecture ; nous recommandons, de même, les ouvrages analogues : *Pas d'épiscopat, à peine des évêques*, par le baron de la Heunière ; *l'Episcopat français hier et aujourd'hui* par un chroniqueur ; *le clergé français dans le passé et dans le présent*, conférences entre ecclésiastiques. Ce sont des livres d'un douloureux intérêt, les deux premiers surtout ; ils mettent la différence entre les évêques d'autrefois et les évêques d'aujourd'hui, en singulier relief, et même en triste contraste. Mais y a-t-il vraiment *faillite ?*

Un négociant est mis en faillite lorsqu'il est au-dessous de ses affaires ; lorsque, sur ses livres de compte, le passif est très supérieur à l'actif ; et lorsque, suivant le cours ordinaire des choses, il n'y a aucune apparence, qu'il puisse faire argent pour payer ses dettes ou recourir raisonnablement au crédit. Alors un tribunal de commerce juge son cas, et, suivant la gravité de la situation, propose un arrangement amiable avec les créanciers ou prononce légalement la faillite du commerçant en déconfiture ; l'épiscopat français est-il dans ce cas et l'histoire, la main sur son dossier, peut-elle proclamer une faillite de l'épiscopat ?

La *faillite de l'épiscopat*, c'est sans doute un titre qui pique la curiosité ; toutefois entre un évêque et un commerçant, il n'y a point parité de situation, mais seulement analogie au sens large. Un évêque peut contracter des dettes comme un autre et gérer mal les finances de son diocèse ; en ce cas, on lui cherche un successeur qui s'entende aux comptes par sous et deniers et puisse libérer le diocèse en déficit momentané. C'est d'ailleurs un cas bien rare ; les évêques, s'ils ne sont pas communément riches, savent du moins régler convenablement leur maison et équilibrer le budget de leur administration publique. De plus, de ces comptes-là, ils ne doivent, chez nous, raison à personne. C'est bien ou mal traité ; personne n'a rien à y voir. On peut gémir parfois avec de sérieux motifs ; on ne peut pas user légalement de contrainte.

La faillite de l'épiscopat, matériellement peu vraisemblable, peut équivalemment se produire au sens intellectuel, moral et religieux. Un évêque peut être un homme sans valeur ; un évêque peut se mal conduire ; un évêque peut même gérer si mal son diocèse, que le Saint-Siège doive procéder contre lui et prononcer une déposition. Le cas est individuel et pas commun. Pour la totalité des évêques d'un pays, c'est beaucoup plus rare ; mais pourtant ce n'est pas sans exemple. A Bysance, par exemple, depuis Constantin jusqu'à Michel Cérulaire, le grand nombre des évêques fut plus d'une fois prévaricateur ; dans son sein, l'héroïsme ne fit pas souvent défaut, mais n'exista le plus souvent qu'à l'état d'unité. Les Athanase, les Basile, les Chrysostome, les Cyrille, les Maxime, les Damascène, sont justement glorifiés par l'histoire. Et, trait à retenir, ils ne furent pas persécutés seulement par le pouvoir civil, ils le furent souvent par des évêques infidèles à l'Eglise. A la fin, les évêques d'Orient lâchèrent pied et trahirent l'Eglise.

L'Occident s'est montré plus sage et plus hardi que l'Orient. Chez tous les peuples d'Europe, les évêques ont été d'abord des thaumaturges, puis simplement des sages, parfois des hommes faibles. La faiblesse toutefois est plutôt à l'état d'exception, et, quand elle s'accuse, l'intervention des Papes suffit communément à tout relever. C'est dans les grandes crises seulement que le mal paraît créer de plus graves périls. Toutefois tant que la soumission au Saint-Siège prévaut, on peut se relever et on se relève de toutes les défaillances. C'est seulement dans les trois derniers siècles qu'on voit des évêques, dans les pays scandinaves, en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, et aussi quelquefois en France, qu'on voit des évêques moins attachés par une ferme adhérence au roc de Saint-Pierre, et par conséquent moins fermes contre les assauts de l'ennemi, moins forts pour braver la tempête.

La France en est-elle venue à cette heure périlleuse de son histoire ? et la faillite de l'épiscopat menace-t-elle d'ouvrir la voie au schisme et de perdre irrémédiablement la France ?

On doit le craindre ; depuis vingt ans, l'Eglise en France est en butte à une persécution, habilement conduite, qui, lentement, mais sûrement, doit aboutir à la déchristianisation de la France. Cette persécution peut démoraliser les masses populaires, les rendre vicieuses, mais elle ne les rendra pas hostiles à l'Eglise, au point de vouloir sa suppression violente. Le clergé seul pourrait, par sa complicité, assurer, contre l'Eglise, le triomphe de la persécution. Or, dans le clergé, parmi les curés, un très petit nombre ont cédé à l'at-

trait des mœurs schismatiques, et encore dans une courte mesure, sans vouloir conniver au dernier aboutissement. On dit beaucoup que le gouvernement compte sur les évêques et qu'il s'applique à en chercher qui se vendent, corps et âme, au pacte de destruction impie. Qu'il en cherche, je le crois bien ; Dumay, qui n'est pas fin, s'en vante même et croit toucher au but. Qu'il en trouve, sur qui il puisse absolument compter, pour affronter impudemment cette entreprise, c'est autre chose. Les livres dont je rends compte, citent beaucoup de propos peu braves, beaucoup d'actes encore moins fiers ; mais cela prouve, tout au plus, une certaine timidité, une certaine défaillance, faiblesse habituelle aux agneaux qui peuvent demain se trouver béliers et frapper avec les deux cornes de la mitre, terribles aux ennemis de la vérité. On cite bien, comme particulièrement compromis, Fuzet, par bizarrerie d'esprit ; Larue, par défaut ; mais Larue n'est plus évêque et Fuzet, s'il raisonne de travers, ne s'est pas encore inscrit pour la trahison. C'est sur lui, il est vrai, que Dumay compte, pour en faire un patriarche des Gaules ; c'est sur deux autres qu'il compte pour en faire les deux cardinaux du patriarcat. Du moins, on le dit beaucoup ; on le dit, mais qu'est-ce que cela prouve ? Les évêques viennent de se trouver soixante-quinze au bas d'une pétition, acte, il est vrai, bien peu brave et nullement décisif ; mais enfin ils y sont et cela ne prouve pas qu'ils songent à déserter devant l'ennemi. Ceux qui n'ont pas signé cet acte, y ont suffisamment adhéré pour que l'épiscopat ait paru unanime dans sa volonté de revendiquer le droit et de sauver l'Eglise.

On dit aussi beaucoup de choses contre Rome ; on est navré de l'attitude du Saint-Père en présence de la persécution. Naguère, deux grandes dames avaient porté leurs plaintes à Rome. Un cardinal répondit : « Je comprends très bien, mais je dois vous dire une triste vérité : le Pape sait de bonne source qu'il ne peut compter absolument et quoi qu'il advienne, que sur six évêques de France ! — Et alors que voulez-vous qu'il fasse. »

Nous ignorons ce que répondirent les nobles visiteuses. Nous aurions, nous, dit au vénérable prélat :

« Eh bien, que le Saint-Père dénonce le Concordat qui, en réalité, n'existe plus que pour persécuter l'Eglise ; tout vaut mieux que cet état d'abjection et de servitude ; libre, le Saint-Siège pourra déposer les *préfets violets* à la mode Dumay et en nommer d'autres, plus dignes de leur divine mission. »

D'ailleurs et à l'excuse de la politique de Léon XIII, il est à sup-

poser que le Saint-Père est à la même enseigne que les autres souverains et qu'il ignore presque toujours la vérité.

Encore une fois, qu'est-ce que cela prouve ? Léon XIII n'a-t-il pas déjà écrit sa bulle *Clericis laïcos* et sa bulle *Unam sanctam Ecclesiam*, et ne pouvons-nous pas les voir apparaître demain aux applaudissements du monde chrétien. Et croyez-vous qu'en ce cas un Le Nordez croirait qu'il suffit de garder le silence de la dignité, et qu'un Le Camus estimerait qu'il ne lui appartient pas de descendre dans l'arène. Pour moi, sans croire que les foudres de guerre sont communs parmi nous, je me persuade qu'il n'est pas nécessaire d'être un foudre pour faire son devoir et que, devant un mot d'ordre d'appel aux armes, personne ne resterait sous sa tente.

Le P. Monsabré n'est pas un Pape mais voici ce qu'il disait, en 1895, à Clermont, devant quarante évêques : « Messeigneurs, n'est-ce pas que vous êtes prêts à conduire à la guerre sainte les croisés du XIXe siècle, sous les ordres d'un si illustre et si vaillant capitaine (Léon XIII) ? Nous comptons sur vous, car *sans vous*, nous ne pouvons ni combattre, ni vaincre. » — Ceci est une erreur, mais l'adjuration n'en est pas moins belle.

« Ah ! je vous en supplie, comme on doit supplier des Pères, souvenez-vous que le Seigneur, en vous consacrant, vous a mis sur la tête un casque de défense et de salut, et qu'ainsi il vous a faits chevaliers et capitaines de la milice chrétienne. Il faut qu'on vous voie les premiers dans la foi, les premiers dans l'amour, mais aussi les premiers dans l'inébranlable et publique affirmation de la vérité, les premiers dans les résistances et les saintes audaces qui arrêtent et vouent à la malédiction de Dieu les sacrilèges entreprises des ennemis du Christ et de son Eglise ; les premiers à commander le dévouement et le don du soi par des exemples héroïques qui enlèvent les hésitants et les timides ; les premiers dans l'union et la concorde dont nous avons si besoin, pour concentrer nos forces, et les faire donner toutes ensembles contre l'ennemi commun, unis dans le devoir et au même but.

« Vous aurez bientôt rallié autour de vous, avec un clergé plein d'ardeur, les laïques intelligents, courageux, influents et dévoués, qui serviront de cadre à l'armée des croisés et alors il n'y aura plus qu'à lever l'étendard, la croix... Levez-vous ! levez-vous ! marchez devant nous ! Il faut que le Christ règne. Dieu le veut, Dieu le veut, Dieu le veut ! »

L'équité oblige d'ajouter que nombre d'évêques n'ont pas attendu, pour parler et agir, ce chaleureux appel. J'ai déjà cité, pour

leur rendre gloire, Gouthe-Soulard, Fava, Cotton, Trégaro, Isoard ; parmi les vivants, il faut citer encore, avec grand honneur, le cardinal Langénieux, l'archevêque de Cambrai, les évêques de Montpellier, Viviers, Versailles, Tulle, Saint-Brieuc. Vous allez me dire, sans doute, que ce n'est là qu'une infime minorité ; que plus ça va, pire c'est ; que les promotions Dreyfus et Trouillot décident le clergé et mettent à la place des braves morts au champ d'honneur, de pauvres prélats qui mettent la main sur la bouche des grands prédicateurs et encensent les persécuteurs les plus répugnants. J'accorde que l'épiscopat français, dans son ensemble, ne s'élève pas encore à la sublimité de son ministère apostolique. J'accorde que si nos évêques avaient su tous parler fortement, agir fortement, ne pas craindre la prison, jamais un gouvernement n'eût pu mener ainsi, rondement, son œuvre criminelle. Les honnêtes gens, les indifférents, surtout les bons chrétiens se seraient émus en présence de ses attentats et se seraient rangés vaillamment sous l'étendard de la justice, déployé par les évêques. J'accorde tout ce qu'on voudra ; mais je crois qu'il est toujours temps de bien faire.

Nous défendons une cause qui ne peut pas périr. Nous préparons le triomphe de Dieu et le triomphe de la France catholique. Depuis quinze siècles, la France est catholique, par sa pensée, par son cœur, par son cerveau et par son sang ; elle est imprégnée de catholicisme et d'esprit militaire. Les persécuteurs ont cette conception stupide de prétendre gouverner ce pays qui compte encore trente-six millions de catholiques, au profit d'une infime et infâme minorité, puisqu'ils espèrent mener tout doucement ces catholiques à l'apostasie. Eh bien, non ; ils ont coupé la France en deux, ils ont produit la guerre civile à l'état latent, ils ont annihilé l'énergie, l'activité, les forces de ce grand pays, mais ils n'en feront pas un apostat.

Nous défendons deux causes sacrées, la foi chrétienne et la patrie française. Avec cette double croyance on est très fort et on a Dieu pour complice. La persécution ne peut plus durer longtemps ; lorsque nous aurons fourni des victimes, nous serons vainqueurs.

Nous le sommes déjà. Les misérables dont nous subissons le joug tâchent de déshonorer l'armée en faisant marcher nos pauvres soldats, la baïonnette au canon, contre les admirables servants de Dieu et des pauvres. Demain ils demanderont aux prêtres catholiques de jurer obéissance au gouvernement des loges et de la synagogue. Loubet signera le décret du schisme, comme il a signé le décret des dragonnades. — C'est la fin de la persécution, parce que ce sont les pires excès.

L'âme de la France est endolorie, mais pas aussi veule qu'on le prétend. Notre énergie n'a pas pu depuis longtemps se répandre ; elle s'est concentrée ; le jour où elle éclatera, elle brisera tous les obstacles. Chaque fois qu'un acte de bravoure a été posé, elle a été à la veille de tendre tous nos ressorts. Le premier qui s'emparera de cette force, sera un triomphateur.

Les évêques qui ont refusé jusqu'à présent de descendre dans l'arène, ne resteront pas éternellement ce sage de Lucrèce qui veut se coucher sur le rivage, pour, de là, contempler la tempête. Un temps vient où tous se souviendront des paroles de saint Grégoire le grand : « C'est vous, mes frères, qui êtes les grands coupables, vous qui n'avez pas su résister aux scélératesses du prince, vous êtes devenus les complices de ses iniquités... Craignez de recevoir la récompense non des pasteurs, mais des mercenaires, puisque voyant le loup déchirer le troupeau du Seigneur, vous avez pris la fuite, vous êtes allés vous cacher dans le silence... Si vous vous coalisiez pour défendre la justice, vous pourriez détourner le prince de ses habitudes coupables. Mais, en admettant que vous ayez tout à craindre, même la mort, est-ce que votre devoir n'est pas de maintenir la liberté de remplir les obligations de votre sacerdoce ? »

La situation se réduit à ce dilemme : Ou l'héroïsme de la bravoure et du triomphe, ou la déclaration de l'apostasie. Le temps du double jeu est passé ; c'est l'un ou l'autre ; il n'y a plus place ni pour le doute, ni pour les illusions.

PAUL DE RECLANCOURT.

DROIT CANON GALLICAN

L'ORGANISATION NATIONALE

DU

CLERGÉ DE FRANCE

Au double point de vue politique et canonique.

I

La question n'est pas de déterminer la place que le clergé occupait dans les institutions nationales, et les influences qu'il y exerçait. Nous avons déjà envisagé ce côté de son histoire [1]. On sait que, sous la première et la seconde race de nos rois, le clergé se mêle à toutes les affaires, assiste à tous les « mals » des Champs de Mai, à côté des guerriers et des Leudes, pour y traiter de la paix, de la guerre, même des rapports de l'Eglise et de l'Etat. Sous les Carlovingiens, sa participation au gouvernement de la nation se développe encore. Les assemblées ou « mals » deviennent plus fréquentes : la présence du clergé leur donne un air de conciles : on y fait de la théologie, on y dresse des règles de discipline. Les *Capitulaires*, qui sont comme les procès-verbaux de ces assemblées, sont bourrés de textes de l'Ecriture, des SS. Pères et de titres de Droit canon, qui trahissent une autre main que celle de Charlemagne et de ses successeurs, plus accoutumés à porter l'épée que la plume. « D'autre part, parmi les chefs de guerre aux longs cheveux, à côté des rois vêtus de fourrures, l'évêque mitré et l'abbé au front tondu siègent aux assemblées ; ils sont les seuls qui tiennent la plume, qui sachent discourir. Secrétaires, conseillers, théologiens, ils participent aux édits, ils ont la main dans le gouvernement [2]. » La prépondérance du clergé dans une société en formation, quand la civilisation romaine avait péri, et que la civilisation moderne

[1] *L'Eglise et les origines de la Société moderne.*
[2] TAINE, *L'Ancien régime*, p. 5.

bouillonnait dans le chaos d'où elle devait sortir un jour, s'explique : il représentait l'intelligence savante ; il avait les vrais principes de gouvernement, parce qu'il était lui-même une société et un gouvernement ; il dirigeait moralement les populations déjà chrétiennes : une pareille force devait nécessairement être agissante. Guizot explique son action par trois circonstances : les évêques étaient grands propriétaires ; ils intervenaient dans le régime municipal des cités dont ils remplacèrent les anciennes magistratures ; enfin ils étaient les conseillers du pouvoir municipal [1]. Ces causes, d'un ordre moins distingué, mais réelles. s'ajoutent aux précédentes sans les contredire. La philosophie de l'histoire monte ou descend, elle est réaliste ou idéaliste, selon qu'on étudie les faits terre à terre et, comme on dit, selon la méthode expérimentale, ou à la lumière d'une doctrine supérieure. Guizot indique des causes dont il faut chercher les causes. Quand Ozanam établit, dans une savante analyse, comment « la société religieuse reconstitue la société politique », il s'élève jusqu'à la cause première, dont les causes secondaires ne sont que des instruments [2].

A l'avènement des Capétiens, l'organisme national se perfectionne : l'unité territoriale et administrative s'annonce, d'abord obscurément, mais par un progrès continu. Dans cette unité ébauchée, les grandes lignes se dessinent, et les bases des futures institutions s'accusent. Deux corps puissants étaient déjà constitués autour de la royauté : le clergé et l'aristocratie ; quand le tiers états eut conquis ses droits, il ne restait qu'à l'associer aux deux autres : la forme de l'organisme national était achevée. Les Etats généraux fonctionneront de Philippe le Bel à Louis XIII ; et après deux siècles de suspension, ils reprendront leur part dans le gouvernement des affaires de la France, non pas toujours pour son bonheur.

Dans les Etats généraux, la place du clergé est la première. Les édits des rois de France sont sur ce point très explicites. « Savoir faisons, que reconnaissant l'état ecclésiastique le premier de notre royaume, lequel voulons et désirons maintenir et conserver favorablement de tout notre pouvoir » etc. (Déclaration du roi Henri III, 10 février 1580). — « Statuons et ordonnons ce qui suit : Article 1er : Que les ordonnances, édits et déclarations faites par nous et par les rois nos prédécesseurs, en faveur des ecclésiastiques de notre royaume, pays, terres et seigneuries de notre obéissance, concernant

[1] *Histoire de la civilisation en France*, vol. II, leçon 19, p. 99.
[2] *La Civilisation chrétienne chez les Francs*, vol. II, p. 300.

leurs droits, rangs, honneurs, juridiction volontaire et contentieuse, soient exécutés en conséquence » (Edit du mois d'avril 1695). Le préambule de l'édit porte : « Nous avons bien voulu réunir dans un seul édit les principales dispositions de tous ceux qui ont été faits jusqu'à présent touchant la dite juridiction ecclésiastique, et les honneurs qui doivent être rendus à cet ordre qui est le premier de notre royaume. » Le commentateur de l'édit ajoute : « Entre les privilèges qui concernent leurs personnes... le premier est que dans les assemblées des Etats généraux les députés du clergé ont rang immédiatement après les princes du sang [1]. » On peut consulter encore parmi les actes royaux : les lettres-patentes du 1er mai 1596, du 9 décembre 1606, du 10 août 1615, du 15 juin 1628 [2]. Sur quoi le célèbre jurisconsulte Loyseau fait la réflexion suivante : « En ce royaume très chrétien, nous avons conservé aux ministres de Dieu le premier rang d'honneur, faisant à bon droit du clergé, c'est-à-dire de l'ordre ecclésiastique, le premier des trois Etats de France. » Très épris de l'antiquité, comme tous les humanistes de son siècle, il ajoute un peu naïvement : « En quoi nous avons suivi aucunement les anciens Gaulois, nos prédécesseurs, lesquels donnaient le premier ordre aux druides qui étaient leurs prêtres, même les faisaient leurs juges et magistrats. Et ainsi la compagnie des Druides était en Gaule tout ensemble, et ce que le Sénat était à Rome, et ce que le clergé est en France [3]. » Si le bonhomme Loyseau revenait parmi nous, il serait étonné des changements que le progrès moderne a amenés dans la situation du clergé ; il réclamerait, à grand renfort de textes empruntés à tous les codes, le premier rang pour l'ordre ecclésiastique, repoussé par les parlementaires ; il introduirait une instance pour que Messieurs du clergé fussent au moins traités comme les Druides. Mais il perdrait son procès.

Le rôle du clergé dans les Etats généraux du royaume, et celui qu'il joua dans l'Etat, même après la suspension de ces assemblées de 1614 à 1789, est connu et généralement apprécié favorablement, excepté des sectaires qui font passer leur passion avant les témoignages de l'histoire. Il devait établir que le clergé eut toujours le beau rôle dans les affaires de l'Etat, et que son influence fut utile. La science gouvernementale, la lumière des saines maximes en politique comme en théologie, le désintéressement, l'amour du bien

[1] *Commentaire de l'Edit de 1695*, t. I, p. 3. — DURAND DE MAILLANE, *Dictionnaire de Droit canonique*, article *Clergé ;* article *Préséances*.

[2] *Mémoires du clergé de France*, t. VIII, p. 1405-1419.

[3] Voir DURAND DE MAILLANE, article *Préséances*.

public, firent de cet ordre le modérateur, le directeur et le pondérateur des deux autres. Les fautes personnelles de quelques-uns de ses membres sont des taches inséparables de l'humanité, et dont aucun corps politique n'est exempt. Pour l'ensemble, l'impartiale histoire a prononcé : les pièces de conviction sont partout.

Mais le clergé de France, en vivant de la vie nationale, dont il était un des éléments, vivait de sa vie propre : il était autonome. Son organisation interne, considérée en elle-même et dans ses rapports avec l'Etat, est l'objet de cette étude. Incidemment nous verrons ses rapports avec l'Eglise catholique.

La base de l'organisation autonome du clergé de France était les immunités ecclésiastiques : ces immunités consistaient dans l'exemption pour le clergé des charges publiques qui, dans toute société pèsent sur les personnes et sur les biens. Revendiquées par les papes et les conciles comme de droit divin, elles furent généralement octroyées par les princes chrétiens comme de droit royal ; ainsi fut résolu pratiquement un démêlé de doctrine qui a duré des siècles, et sur lequel les théologiens et les légistes disputent encore. De très bonne heure, les rois de France consacrèrent les immunités ecclésiastiques par leurs édits et ordonnances : nous en possédons un grand nombre. Sans remonter jusqu'à la première et la seconde race, on peut citer : 1° la Pragmatique Sanction de saint Louis, de l'an 1268 : *Item libertates, franchisias, immunitates, prærogativas, jura et privilegia per inclytæ recordationis francorum reges prædecessores nostros, et successive per nos, ecclesiis, monasteriis, atque piis locis, religiosis nec non personis ecclesiasticis regni nostri concessœs et concessa, innovamus et confirmamus per præsentes*. Quoique la Pragmatique soit apocryphe, le passage témoigne des sentiments de saint Louis envers l'Eglise ; il établit en même temps la coutume déjà existante en France des immunités ecclésiastiques. Philippe le Bel, peu suspect de complaisance envers le pouvoir spirituel, fit une déclaration semblable et presque dans les mêmes termes, dans son ordonnance de 1302 : *Volumus autem quod privilegia, libertates, franchisiæ, consuetudines seu immunitates dictarum ecclesiarum, monasteriorum et ecclesiasticarum personarum, integræ et illæsæ serventur et teneantur eisdem sicut temporibus bonæ felicis que recordationis B. Ludovici proavi nostri, inviolabiliter observatæ fuerunt*, etc. Cette déclaration fut depuis publiée sous les rois Jean, Charles V, Charles VII. Nous avons déjà cité l'édit de Henri III, et l'édit du mois d'avril 1685, sous la signature de Louis XIV, conçus dans une teneur plus générale. Ainsi la

jurisprudence du royaume sur les immunités ecclésiastiques est bien établie [1].

Ces immunités étaient de deux sortes : elles étaient personnelles ou réelles, selon qu'elles regardaient les ecclésiastiques comme tels, ou les biens d'église. Les immunités de la première catégorie sont longuement énumérées par les jurisconsultes. Le commentateur de l'Edit de 1695 en compte jusqu'à treize, telles que l'exemption de la taille, des corvées, de la capitation, de l'impôt du sel, de l'entrée et de la vente des vins en gros, du droit de jauge et de courtage, de l'imposition des denrées aux octrois, du droit de franc-fief, du ban et de l'arrière-ban, du logement des gens de guerre, des taxes municipales, du guet et de garde, de tutelle et de curatelle, de la contrainte par corps pour dettes, de saisie mobilière pour le même motif, de la juridiction des prévôts des marchands, présidiaux et autres. Quant aux immunités réelles, que certains auteurs rangent parmi les immunités personnelles, ce qui produit une certaine confusion, on donne les règles suivantes : 1° Les biens d'église n'appartiennent pas aux bénéficiers, qui n'en sont que les usufruitiers ; 2° Ces biens sont exempts de droits de franc-fiefs, de dixième, de vingtième et autres impositions ; 3° L'administration de ces biens est soumise à un régime particulier ; 4° Ils sont inaliénables et imprescriptibles [2].

Mais il faut observer que ces immunités n'étaient pas absolues et ne constituaient pas des droits pleins. Les réserves, restrictions, distinctions abondent dans la jurisprudence qui régit la matière. Le détail en serait infini, et il faut renvoyer les chercheurs patients aux canonistes et jurisconsultes qui, pendant plus de trois siècles, ont disséqué et classifié les dispositions contenues dans les édits et ordonnances des rois, dans les arrêts des Parlements. On trouvera ce travail tout fait dans *Les Mémoires du Clergé de France,* articles *Biens d'Eglise — Immunités — Taille — Impositions — Décimes — Dons gratuits.* — Consultez encore Durand de Maillane, sous les mêmes titres dans son *Dictionnaire.* — Fleury est le plus court et le plus clair, dans l'*Institution du droit ecclés.*, tome I, partie 2e, chap. x et suivants.

Malgré ces réserves, les immunités ecclésiastiques constituaient un état de choses exceptionnel, et qu'on pourrait appeler anormal au point de vue social. L'Eglise estune société spirituelle, principa-

[1] *Mémoires du clergé de France*, vol. VI, p. 17, 18 et suiv.
[2] *Commentaires de l'Edit d'Avril 1695*, t. I, *passim.*

lement préoccupée des intérêts supérieurs de l'humanité ; mais elle touche à la terre, elle se compose d'hommes, elle emprunte à la sphère inférieure du monde des éléments de subsistance ; or, c'est un principe que tout vivant doit rendre ce qu'il a emprunté ; et c'est cette circulation, cette rotation de la vie qui produit l'équilibre. Le clergé de France, comme celui de toutes les autres provinces de la chrétienté, était devenu de bonne heure propriétaire. Ses biens s'accroissent avec rapidité par la force de son influence : c'était la juste récompense de ses services. Les rois furent très bien inspirés en prenant ces biens sous leur protection, et en leur conférant des privilèges, qui profitaient à la nation entière par l'emploi qu'en faisait le clergé. Mais ces biens, pris sur la richesse nationale, devaient y faire retour, pour la part nécessaire de l'Etat, qui, lui, a besoin de subsides, puisque l'Eglise elle-même ne peut pas s'en passer. Le clergé l'avait compris, et il sut remplir le devoir social avec une générosité patriotique que tous les publicistes, Taine en particulier, n'ont pas apprécié avec assez de justice.

Le clergé chercha à concilier ces immunités, qu'il appuyait sur le droit divin, avec l'accomplissement du devoir social : le moyen dont il usa, ce sont les décimes. A toutes les époques de l'histoire de France, le clergé contribua aux charges publiques, mais sous des formes différentes : sous la première et seconde race, aux Etats généraux de la nation dont le clergé faisait partie, il votait des dons gratuits au roi. Les décimes étaient des subventions librement consenties : c'est leur premier caractère. Cette doctrine fut toujours soutenue par le clergé ; ce n'était pas celle des légistes ni des théologiens et canonistes gallicans, y compris Fleury, qui mêle les deux opinions dans un certain clair-obscur, et se range à peu près à celle des légistes [1]. — Il faut convenir que si les décimes ne sont pas volontairement consentis par le clergé, « l'immunité », — « le contrat », — « le don gratuit » ne sont que des étiquettes destinées à voiler la prétention des rois qui, en proclamant l'exemption du clergé et en traitant avec lui d'après le cérémonial que l'on sait, ne voyait en lui qu'un contribuable comme les autres. C'est en vain qu'on objecterait que les rois levaient des décimes sans le consentement du clergé. — On peut répondre que souvent les rois ont demandé aux papes la permission de lever ces décimes, reconnaissant ainsi l'immunité ecclésiastique ; quand ils se dispensaient de ces formalités, c'était dans des cas de force majeure, en face de nécessités

[1] *Institution du droit ecclésiastique*, t. II, p. 252, note 1.

urgentes ; ou bien c'était des abus de pouvoir, comme les rois s'en permettent bien souvent, et qui ne prouvent rien contre le droit. On le voit, c'est l'éternelle question du droit divin et du droit royal qui revient ici par un autre côté ; la question remplit l'histoire des démêlés des deux puissances : les décimes et l'annate se regardent et souvent se heurtent : l'annate est la décime des papes ; la décime est l'annate des rois : à qui refuse la décime on refuse l'annate. La violence a souvent raison dans ces conflits ; l'Eglise plie comme le roseau ; et après la tempête, elle relève la tête et affiche les mêmes prétentions.

L'autre caractère des décimes réside dans leur origine, qui était le contrat du clergé avec le roi, et dans la manière dont elles étaient prélevées. C'est ici que se dessine l'organisation nationale du clergé de France, objet de cette étude.

Le contrat est un acte synallagmatique, qui met en présence deux volontés, qui sont deux puissances, même quand elles ne sont pas égales. L'essence du contrat c'est la liberté. Malgré les subtilités des légistes et des canonistes gallicans, l'histoire prouve que, pendant près de trois siècles, le mot a été pris au sérieux, et que nos rois ont traité avec le clergé comme avec un corps reconnu, qui avait ses franchises et savait les faire respecter : nous le verrons mieux dans la suite. « Les contrats que le clergé passe depuis longtemps avec nos rois sont autant de preuves et de monuments de la possession où il était de contribuer par des dons gratuits et volontaires aux besoins de l'Etat [1]. » Il faut convenir que ce contribuable n'a pas une posture trop humiliée ; il fait des propositions, il les discute et les soutient quelquefois contre les représentants du roi : il n'appose sa signature au fond de l'acte conventionnel qu'à bon escient et le voulant bien.

Le premier de ces contrats fut passé à Poissy en 1561 avec Charles IX : le clergé était réuni dans cette localité pour un colloque avec les protestants. Tel fut le point de départ des Assemblées qui se succédèrent périodiquement, à des dates irrégulières. Ce n'est qu'au commencement du XVIIe siècle qu'elles devinrent régulières, de dix en dix ans, et de cinq en cinq ans pour des affaires différentes. C'est la forme que prirent les rapports de l'Eglise avec l'Etat, tant pour les affaires temporelles que pour les spirituelles : elle dura jusqu'à la Révolution française, en survivance sur les Etats généraux du royaume, qui furent interrompus en 1614 jusqu'en 1789.

[1] *Mémoires du Clergé*, t. XIII, c. 607.

Les auteurs qui ont traité cette matière distinguent trois espèces de décimes payées par le clergé au roi : les décimes ordinaires, les décimes extraordinaires, annuelles aussi, mais d'une origine différente, et le don gratuit payé tous les cinq ans seulement. Les décimes ordinaires sont celles qui étaient payées en vertu du contrat du clergé avec le roi, et qu'on appelait « décimes du contrat » ; les décimes extraordinaires étaient établies pour le rachat des rentes qui avaient été imposées au clergé par différentes Assemblées, pour fournir au roi des sommes que les circonstances rendaient nécessaires. Le don gratuit signifiait d'une manière générale toutes les décimes que le clergé accordait au roi, dans les besoins et nécessités de l'Etat. Les décimes étaient prélevées sur toutes les personnes ecclésiastiques qui possédaient des bénéfices ou des biens ecclésiastiques. Sous ce titre on comprenait les séculiers, les réguliers, les communautés, les collèges, etc., avec des distinctions et des réserves dont le détail ne peut pas trouver place ici. Pour percevoir ces décimes, le clergé avait une administration complète, semblable à celles qui se rencontrent dans tous les pays pour la bonne gestion des finances. A la base de cette administration étaient les chambres ou bureaux, qui étaient diocésains ou provinciaux ; les premiers levaient les décimes du diocèse ; les seconds recueillaient les décimes de chaque circonscription composée de plusieurs diocèses ; les uns et les autres avaient qualité pour recevoir les doléances, juger les contestations et conflits entre les collecteurs et les contribuables : les chambres provinciales faisaient fonction de cours d'appel. Il y avait des receveurs et des contrôleurs des décimes, les uns diocésains, les autres provinciaux ; ces employés n'étaient pas nécessairement ecclésiastiques ; mais les laïques restaient sous la juridiction du clergé, qui les nommait et les rétribuait. Après le contrat de Poissy, le clergé créa la charge de receveur général des décimes, par une clause stipulée dans le contrat même, qui l'autorisait à la confier à telle personne qu'il lui plairait de choisir. La création des receveurs des décimes avait l'approbation royale par édits qui réglaient ces offices, leur étendue, leurs droits et privilèges et autres circonstances. Il faut en dire autant des bureaux, parce que leurs décisions ayant force de loi, il fallait que l'autorité publique les reconnût, et au besoin en appuyât l'exécution.

Après avoir indiqué la provenance des finances du clergé, et le mode de perception qu'il avait suivi, il reste à exposer comment ces finances passaient de ses mains à celles de l'Etat, pour remplir le devoir social en accomplissant des engagements librement contrac-

tés. Ici le grand pouvoir résidait dans les Assemblées générales du clergé : leur composition, le choix de leurs membres, leurs actes, leurs délibérations, le règlement de leurs séances, le cérémonial qui accompagnait leurs rapports avec la Cour et les représentants du roi : toutes ces choses offrent un vif intérêt comme étude de mœurs, et au point de vue des droits de l'Eglise en face de l'Etat, et des devoirs de l'Etat envers l'Eglise, que l'ancienne monarchie, malgré de nombreux abus, sut remplir, parce que, despotique et gallicane, elle était chrétienne quand même.

Les Assemblées générales étaient composées des délégués de toutes les églises du royaume. Tandis que les députés aux Etats généraux étaient élus par gouvernements et par bailliages, les députés aux Assemblées du clergé représentaient les provinces ecclésiastiques qui contiennent chacune plusieurs diocèses. L'élection de ces députés était à deux degrés : les électeurs du premier degré choisissaient les membres du collège diocésain ; ceux du second degré prenaient dans le collège diocésain les membres du collège provincial ; c'est là qu'étaient élus les députés aux Assemblées générales. Ils étaient au nombre de quatre, deux du premier ordre, évêques ou archevêques ; deux du second ordre, simples bénéficiers ou dignitaires à tous les degrés, pour les Assemblées dites du « contrat », et au nombre de deux, un de chaque ordre, pour les Assemblées dites des « comptes ». Dans les Assemblées du « contrat », qui étaient décennales, on déterminait la somme des décimes à payer au roi. Dans les Assemblées des comptes, on vérifiait la gestion financière des diocèses et des provinces ; elles étaient quinquennales. Ces questions étaient les principales qui y fussent traitées ; mais elles n'épuisaient pas la compétence de ces Assemblées ; d'une manière générale toutes les affaires du clergé de France y étaient portées, et elles les tranchaient souverainement. Nous verrons qu'elles dépassèrent la sphère des choses temporelles, et qu'elles s'érigèrent en juges de la doctrine et de la discipline.

Le clergé entretenait à Paris des agents généraux ou chargés d'affaires nommés pour deux ans par deux provinces à tour de rôle, approuvés par l'Assemblée générale, après prestation de serment ; ils étaient ordinairement prêtres, et pouvaient être pris parmi les laïques. « Ils étaient reconnus capables de faire leurs très humbles remontrances au roi et à nos seigneurs de son conseil, pour obtenir la rétractation des édits, déclarations, lettres patentes et arrêts des conseils de Sa Majesté, en ce qui pourrait être contraire aux intérêts de l'Eglise, et pour y demander la cassa-

tion des arrêts des parlements et des autres cours du royaume [1]. »

La convocation des Assemblées générales n'avait lieu qu'après l'autorisation expresse du roi. Dès que les archevêques avaient reçu des agents généraux, avec les lettres du roi, « commissions et paquets », ils transmettaient aux évêques, leurs suffragants, l'ordre de faire nommer les députés de l'assemblée provinciale selon les formes déjà exposées. Les Assemblées générales se tenaient le plus souvent à Paris ; elles siégeaient quelquefois dans d'autres villes. Les Assemblées du « contrat » ne pouvaient pas durer plus de six mois, les Assemblées des « comptes » trois mois, non compris l'aller et le retour. Si pour une raison quelconque la session se prolongeait au delà de ce terme, c'était aux dépens des députés. Car les députés touchaient une indemnité, arrêtée en Assemblée générale, approuvée par le roi. Il y avait l'indemnité de séjour et l'indemnité de voyage ; la première était proportionnée à la dignité des personnes, archevêques, évêques, simples bénéficiers ; la seconde était calculée sur la distance de la résidence des députés au siège de l'Assemblée. L'assistance était obligatoire à deux séances par jour, dont les heures étaient comptées, sous peine de ne pas toucher l'indemnité. On peut lire dans les mémoires du temps tout ce qui a trait à la vérification des pouvoirs, à l'organisation des Assemblées, au mode de votation, aux costumes des députés, aux prières qui précédaient l'ouverture des travaux, aux hommages que l'Assemblée allait rendre au roi, en corps ou par ses délégués, dans quel costume et avec quel cérémonial. Le moment le plus solennel était l'arrivée des commissaires royaux, qui venaient remettre au président de l'Assemblée la lettre du roi contenant la demande des décimes. Ici le protocole était assez compliqué, et ne manquait pas de pompe : le nombre des députés du premier et du second ordre qui allaient recevoir les commissaires à la descente du carrosse, les places réservées aux commissaires dans le lieu des séances, les discours échangés, la remise de la lettre du roi, la sortie des commissaires, jusqu'à la question de savoir qui avait le pas à l'entrée et à la sortie des commissaires ou des députés qui les accompagnaient — ce qui dépendait de beaucoup de circonstances et admettait de nombreuses distinctions — tout était réglé dans les plus minutieux détails, et avec une rigidité dogmatique. Pour respecter la liberté de l'Assemblée, les commissaires royaux n'assistaient pas aux délibérations ; naturellement l'accord ne se faisait pas du premier coup : les propositions des deux parties con-

[1] *Mémoires du clergé de France*, t. VIII, p. 2339-2345.

tractantes étaient l'objet de négociations souvent laborieuses : on aboutissait toujours. La signature du contrat des décimes ou des dons gratuits était apposée, tantôt au lieu de l'Assemblée, tantôt chez les chanceliers, quelquefois à la Cour, quand le roi daignait y mettre la sienne.

Nous possédons le Recueil des procès-verbaux des Assemblées générales du clergé, depuis leur première origine jusqu'à la Révolution française, avec les chiffres des décimes ordinaires et extraordinaires, celui des dons gratuits et des aliénations du temporel des églises accordées au roi, avec l'histoire des circonstances qui les accompagnaient et des causes qui les rendaient nécessaires. De 1561 à 1705, nous comptons 16 contrats de décimes ordinaires, à des époques qui devinrent peu à peu décennales : contrat de Poissy (1561), 1.600.000 par an, pour 6 ans ; contrat avec les échevins de Paris, à la décharge du roi, 630.000 livres par an, pour 10 ans, en principal 7.560.000 ; contrat de Melun (1580), 1.300.000 livres par an, pour 6 ans. De 1586 à 1705, les Assemblées du contrat se tiennent à Paris, de dix en dix ans, sans interruption, et les décimes votées à Melun sont votées sans changement sensible, soit 1.300.000 francs par an et pour 10 ans. Il est facile d'estimer ce que le clergé accordait au roi par périodes décennales.

Les dons gratuits étaient accordés dans les circonstances extraordinaires et ajoutés aux décimes ordinaires. C'est sous Louis XIII et sous Louis XIV que la Cour fit plus fréquemment appel à la fortune du clergé, parce que ces deux règnes furent marqués par des guerres longues. Le contrat de Bordeaux (1621) accorda au roi la somme de 186.208 livres à prélever sur le fonds des décimes ordinaires, plus 100.000 livres de rente d'imposition nouvelle ; le contrat de Paris (1626), 1.745.500 livres ; le contrat de Fontenay-le-Comte (1628), 300.000 livres ; le contrat de Paris (1636), 300.000 livres ; le contrat de Mantes (1641), 5.500.000 livres. Tous ces dons gratuits furent prélevés par Richelieu, qui en fit ses subsides de guerre contre les protestants, principalement au siège de la Rochelle, contre l'Autriche et contre la noblesse de France. Le contrat de Paris (1646) accorda à la Cour 4.000.000 de livres, pour frais de guerre intérieure à l'avènement de Louis XIV et pendant la régence d'Anne d'Autriche : la Fronde s'annonçait ; le contrat de Paris (1657), 2.700.000 livres, pour la guerre avec l'Empire et avec l'Espagne ; le contrat de Paris (1661), 3.000.000 de livres, à l'occasion du mariage du roi et pour d'autres besoins de l'Etat ; le contrat de Paris (1666), 2.400.000 livres pour la guerre avec les Anglais ; le con-

trat de Pontoise (1670), 2.200.000 livres. Cinq contrats, passés à Saint-Germain-en-Laye, accordaient les dons gratuits suivants : 4.500.000 (1675) ; 3.000.000 (1680) ; 3.000.000 (1685) ; 12.000.000 (1690). A Paris : 4.000.000 (1693) ; à Saint-Germain-en-Laye : 3.500.000 (1695) ; *Item :* 10.000.000 (1695) ; *Item :* 3.500.000 (1700). A Paris : 6.000.000 (1705) ; *Item :* 8.000.000 (1711) ; *Item :* 1.200.000 (1715) ; *Item :* 1.292.600 (1715). Cette liste peut être continuée sous le règne de Louis XV. Ces fortes sommes correspondent aux périodes les plus brillantes du règne du grand roi, qui n'allèrent pas sans des revers cruels ; la gloire elle-même coûtait cher à la France en hommes et en argent. Le clergé fut toujours à la hauteur des circonstances.

Les contributions du clergé aux charges de l'Etat allèrent plus loin encore, jusqu'à l'aliénation du temporel des églises : après les revenus, le fonds. En 1563, un édit de Charles IX ordonna la vente de 100.000 écus de rente sur les biens du clergé. Déjà l'année précédente, ce prince avait autorisé par lettres patentes quelques provinces, Reims, Sens, Rouen, à aliéner des joyaux, vaisseaux et meubles précieux, et à constituer des rentes sur les immeubles pour fournir la somme de 300.000 livres tournois dont le besoin se faisait sentir. Henri III suivit les errements de son prédéceseur, et à plusieurs reprises il rendit des édits pour l'aliénation du temporel du clergé : les raisons étaient les mêmes, pendant les guerres de religion.

Cependant les rois de France abusèrent sans doute de leur autorité, car les prélèvements opérés sur les biens d'église finirent par provoquer les plaintes du clergé, sans refroidir son patriotisme. Une des plus vigoureuses protestations partit de la chambre ecclésiastique des Etats généraux réunis à Blois en 1577[1]. Cette protestation fut ratifiée par l'Assemblée générale du clergé tenue à Melun en 1579, avec la même solennité de formes, relevée encore par l'autorité plus grande d'une Assemblée qui représentait mieux la France ecclésiastique. L'Assemblée générale du clergé de 1586, qui cette année tint ses séances à Saint-Germain-des-Prés, renouvela les plaintes des deux Assemblées précédentes [2].

Cependant les papes étaient intervenus, à la demande des rois de France, qui faisaient montre de respecter les prérogatives du Saint-Siège — il n'en était pas toujours ainsi — peut-être pour avoir un

[1] *Mémoires du clergé.* Le volume IX contient les procès-verbaux des contrats passés entre les rois et le clergé.

[2] *Mémoires du clergé*, vol. IX.

point d'appui contre les réclamations du clergé. De son côté, le clergé avait sans doute invoqué la suprême autorité de l'Eglise pour se défendre des exactions des rois. En 1564, Pie IV confirmait par bref les aliénations du temporel des églises décrétées par Charles IX, *papa inconsulto*. En 1568, Pie V permettait par bref l'aliénation de 150.000 écus de rente sur les biens d'église, en faveur du même prince. Grégoire XIII, à la requête d'Henri III, permettait, par une première bulle, en 1574, l'aliénation de 1.000.000 de livres ; et par une seconde bulle, en 1576, la vente de biens d'église pour la somms de 50.000 écus d'or. Henri III obtint encore une première bulle de Sixte-Quint, qui autorisait la vente d'une valeur de 50.000 écus d'or en 1586 ; la même faveur lui fut continuée par la bulle de 1587. Urbain VIII confirma en 1627 le don gratuit demandé au clergé par Richelieu pour la guerre contre les protestants [1].

Malgré les interventions des papes, qui régularisaient toutes les entreprises des rois par leurs suprêmes décisions, les plaintes du clergé ne cessaient pas. En comparant les dates de ses protestations officielles avec celles des brefs et des bulles que nous venons d'examiner, on constate que les protestations avaient précédé, accompagné et suivi les brefs et les bulles. La conclusion à tirer de cette apparente contradiction, c'est que les concessions papales étaient souvent dépassées, et que les papes, qui usent de leurs droits avec discrétion, remédiaient aux plus gros abus, et en laissaient bien d'autres. Une certaine tolérance est nécessaire à tout gouvernement.

Maintenant que faut-il penser des Assemblées du clergé dont nous venons d'étudier l'organisation et le fonctionnement ? On a beaucoup loué Taine pour l'esprit d'impartialité qu'il a apporté dans l'exposé du rôle de l'Eglise en France, des services qu'elle a rendus à la nation, et qui, selon lui, justifiaient les privilèges dont elle jouissait. Ce jugement d'ensemble ne contient pas toute la pensée de l'éminent écrivain : quand il entre dans le détail, il commet beaucoup d'erreurs et il conclut le plus souvent contre l'Eglise dont il s'est montré l'avocat. Les Assemblées générales du clergé n'ont pas provoqué son admiration, il s'en faut. D'abord il n'analyse pas leur organisation avec exactitude ; il ne parle que des Assemblées quinquennales et semble ignorer les Assemblées décennales, plus solennelles, plus nombreuses, où se signait le contrat des décimes. Il passe sous silence les Assemblées extraordinaires, qui étaient générales ou particulières. Cet incomplet étonne chez ce po-

[1] *Mémoires du clergé*, vol. IX.

sitiviste, ce faiseur d'autopsies, l'homme du « Document ». Il renvoie au *Rapport de l'Agence du clergé* : cette référence est bonne. Que n'a-t-il consulté les 14 volumes des *Mémoires du clergé* où sont contenus tous les procès-verbaux des Assemblées. Il ne les cite pas une seule fois, comme si cette source lui était suspecte. Mais comment suspecter des procès-verbaux officiels, revêtus de la signature des personnages présents ? Le jugement qu'il porte sur le rôle des Assemblées du clergé, et leur influence sur les intérêts généraux de la nation, est absolument défavorable et passionné : les écrivains hérissés de chiffres et de textes ne sont pas à l'abri des entraînements. Le tableau que Taine trace des rapports des Assemblées du clergé avec la Cour, œuvre de maître au point de vue de l'art, est sombre et chargé de couleurs odieuses, par l'effet du procédé accumulatif où il excelle. Ses préjugés d'école, qu'il professait si loyalement, ne lui permettaient pas de saisir le rôle des Assemblées du clergé au point de vue catholique ; le libéral résolu n'a rien compris à la religion d'Etat et à la répression des hérétiques. Nul n'en est surpris. Ici je me borne à relever les inexactitudes qu'il a commises sur deux points : la dignité des Assemblées en face de la Cour ; leurs agissements en matière économique et fiscale. « Convoquée (l'Assemblée) par le gouvernement, dirigée par lui, contenue ou interrompue au besoin, toujours sous sa main, employée par lui à des fins politiques, elle resta néamoins un asile pour le clergé qu'elle représentait. Mais elle n'est un asile que pour lui ; et dans la série des transactions par lesquelles elle se défend contre le fisc, elle ne décharge ses épaules que pour rejeter un fardeau plus lourd sur les épaules d'autrui. On a vu comment sa diplomatie a sauvé les immunités du clergé, comment elle l'a racheté de la capitation et des vingtièmes, comment elle a changé sa part d'impôt en un « don gratuit », comment chaque année elle applique ce don au remboursement des capitaux empruntés pour son rachat, par quel art délicat elle est parvenue, non seulement à n'en rien verser dans le Trésor, mais encore à soutirer chaque année du Trésor environ 1.500.000 livres : c'est tant mieux pour l'Eglise, mais tant pis pour le peuple [1]. »

Tout n'est pas faux dans les assertions de Taine : mais tout n'est pas vrai. Il est vrai que l'autorisation du roi était requise pour la tenue des Assemblées ; il est faux qu'elles fussent convoquées par le roi ; c'était l'office des agents généraux, qui transmettaient la lettre portant autorisation aux archevêques. Ceci n'est qu'une

[1] *L'ancien régime*, p. 78-79.

nuance. Les Assemblées étaient-elles en réalité « dirigées, contenues, interrompues au besoin par le roi, et toujours sous sa main ? » — Il faut confesser la trop grande dépendance dans laquelle l'Eglise gallicane était placée vis-à-vis du roi. Ses fameuses libertés, dont elle était si jalouse, étaient des libertés envers le Pape et des servitudes envers le roi : le mot est resté parce qu'il est juste. L'histoire ne permet pas de révoquer en doute l'action dirigeante du roi sur ces Assemblées, action qui devint plus d'une fois une pression réelle, selon les époques, et qui atteignit son maximum sous Louis XIV : avant et après son règne les choses n'allaient pas aussi loin. Quand les commissaires du roi présentaient la demande des décimes, ils y mettaient le prix fort ; leur absence des délibérations de l'Assemblée ne supposait pas toujours une absolue liberté pour ses membres : on peut citer des exemples de coups d'Etat qui renvoyaient les députés dans leurs diocèses et dans leurs bénéfices. Ces concessions faites, ce serait une erreur de croire que sous ces entraves, assurément gênantes, il y avait des esclaves et des petits valets : il y avait des caractères. Les courtisans ne manquaient pas ; mais le clergé, pris comme corps, gardait la conscience de ses droits, et savait protester quand ils étaient violés. Les parlements ont donné plus d'une fois des leçons aux rois : les Assemblées du clergé en ont fait autant avec une fierté respectueuse plus grande encore. Le volume XIVe des *Mémoires du clergé*, composé de 1780 colonnes serrées, contient *Le Recueil des Cahiers présentés, et des Remontrances et harangues faites aux rois et aux reines par le clergé de France, tant aux Etats généraux qu'aux Assemblées générales et particulières du clergé* de 1579 à 1732. Qu'on relise ces pièces, pénétrées de la religion de la monarchie et pleines de respect, mais vibrantes de noblesse et du vif sentiment du droit ; après cela nos contemporains seront peut-être plus modestes. Si on compare les 83 articles des « libertés de l'Eglise gallicane » catalogués par Pierre Pithou, avec les 76 articles des « Organiques » du 26 messidor an IX, les rapports par ressemblance sont faciles à saisir ; les rapports par différence sont encore plus sensibles. La première différence est dans l'aggravation des mesures tyranniques que « les Organiques » font peser sur l'Eglise ; la seconde est dans l'hypocrisie qui a présidé à leur rédaction, et dans le but poursuivi qui était de fausser le Concordat, en retirant d'une main les avantages que la Révolution lui accordait de l'autre ; la troisième est dans l'esprit sectaire qui se cache sous des textes d'une apparente correction, et dont on ne saurait douter quand on en connaît la provenance. *Qui dissipat sepem, mordebit eum*

coluber ; ces paroles empruntées à l'*Ecclésiastique*, chap. x, et que Pithou a mis comme épilogue à la fin de son catalogue des « libertés de l'Eglise gallicane » seraient mieux à leur place à la suite des « Organiques ». La dernière différence entre les deux législations — celle-ci est la plus grave — consiste en ce que la première était appliquée par des princes chrétiens quand même, malgré leur fausse conception de la doctrine sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat, et les désordres de la vie privée chez quelques-uns, tandis que la seconde est devenue une arme de haine et d'oppression entre les mains des hommes d'Etat qui passent aux affaires depuis cent ans, à peu d'exceptions près. Pour n'en fournir qu'un exemple, l'article X des « Libertés de l'Eglise gallicane » porte : « Les roys très chrétiens ont de tout temps, selon les occurrences et nécessités de leurs pays, assemblé ou fait assembler synodes et conciles provinciaux et nationaux. » Les rois pouvaient les interdire ; mais, en règle générale, ils les autorisaient toujours. L'article IV des « Organiques » porte : « Aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante n'aura lieu sans la permission expresse du gouvernement. » Le gouvernement, qui peut toujours les autoriser, ne les autorise jamais, si ce n'est par exception. Il y a une distinction capitale à établir entre les formules et les actes : les actes ne correspondent pas toujours aux formules, par une heureuse inconséquence qui empêche les erreurs doctrinales de produire leurs derniers effets. Chez les rois de France, chez Louis XIV en particulier, il y avait un despotisme de style, qui se lit dans les préambules des édits et des déclarations, et qui flattait leur orgueil. On a beaucoup reproché à Louis XIV d'avoir dit dans des instructions au duc de Bourgogne que toutes les propriétés du royaume étaient à lui ; simple boutade d'un souverain accoutumé à ne pas rencontrer de résistance autour de lui. Une autre fois il avait dit : « L'Etat c'est moi » ; ceci est plus vrai, puisqu'il avait étouffé les libertés publiques dans une centralisation excessive ; et cependant le parlement et les Assemblées du clergé l'avertissaient de temps en temps que s'il était le premier, il n'était pas tout le monde. En se déclarant propriétaire universel de la France, il ne songea jamais à faire usage d'un droit mal libellé ; sous son règne, les prophètes n'eurent pas à protester contre le vol de la vigne de Naboth. Les gouvernements modernes, qui proclament chaque matin que la propriété est sacrée et que chaque citoyen doit être protégé dans ses biens comme dans sa personne, peuvent-ils en dire autant ? Cette distinction entre les formules et les actes semble avoir échappé à l'école de

Rohrbacher qui, pendant cinquante ans, a brûlé de la poudre contre le gallicanisme et les gallicans, avec un tel zèle qu'elle ne voyait pas d'autre ennemi, ni de plus grand péril pour l'Eglise. Il faut louer sans réserve des écrivains qui mirent au service de la bonne cause une science étendue, une orthodoxie impeccable et un courage inébranlable, à une époque où le gallicanisme était encore en possession des esprits, incarné dans l'enseignement ecclésiastique, dans la liturgie et dans les institutions publiques. Au point de vue dogmatique, la raison était de leur côté ; le gallicanisme altérait la constitution de l'Eglise : il était gros de périls. S'il y avait dans sa théologie un germe de schisme, contenait-elle la Révolution française *in potentia ?* Bossuet est-il l'ancêtre de Robespierre ? Sur ce thème, nos virtuoses se sont livrés à des amplifications oratoires qui n'ont pas persuadé tout le monde. Mais cette question est ici purement incidente. Ce qu'on peut reprocher aux écrivains dont je parle, c'est de n'avoir pas présenté la situation de l'Eglise gallicane sous son vrai jour, en tempérant les censures infligées aux doctrines par un peu plus de justice pour les hommes qui étaient chargés d'en faire l'application. Le procédé accumulatif, qui fausse les tableaux historiques chez Taine, se rencontre chez tous les écrivains qui ont une idée fixe, vers laquelle tout converge. C'est un peu le cas de l'école de l'héroïque Rohrbacher.

(A suivre.)

P. At,
Prêtre du Sacré-Cœur.

Charles Périn

CREATEUR DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE CHRÉTIENNE

(Suite.)

IV

La *Croix* mourut noblement et ressuscita, dès le troisième jour, dans la *Correspondance catholique*. Ce fut l'œuvre propre d'un écrivain belge ; nous ouvrons une parenthèse pour lui rendre, ici, le plus explicite hommage.

Clément-Théodore-Joseph-Ghislain Van Doren était né à Bruxelles le 13 mars 1828, de parents chrétiens, appartenant à la bonne bourgeoisie ; il fit ses premières études au collège de la Sainte-Vierge à Termunde, ses humanités au collège Saint-Michel de Bruxelles, ses cours universitaires à Louvain. Docteur en médecine, chirurgie et accouchements, il abordait en 1853 la carrière médicale. Marié en 1855, père d'une jeune fille dont la mère était morte après l'avoir mise au monde, le docteur Van Doren trouva, dans son veuvage et dans l'état de sa santé, un double motif pour restreindre, puis pour abandonner la pratique de sa profession. L'éducation de sa fille absorbait ses soins ; cette enfant mourut en 1880, au moment où elle achevait son noviciat chez les Dames du Sacré-Cœur. Dans les loisirs que lui laissait l'éducation de sa fille, plus tard dans la solitude sanctifiée par toutes les pratiques de la piété chrétienne, le docteur se décida, par piété même, à écrire. En digne et intelligent chrétien, il voulut travailler, par la confession de sa foi, au bien de son pays.

La Belgique, livrée au constitutionnalisme libéral, lui apparaissait, par la forme de son gouvernement et encore plus par le mauvais esprit de basse impiété qui fait le fond obscur du libéralisme, un pays voué aux ravages qu'entraîne forcément la promiscuité des doctrines. Ce qui caractérise, en

effet, le libéralisme, c'est qu'il supprime ou plutôt désarme l'autorité ordonnée de Dieu, pour combattre les passions des hommes et les faiblesses de l'esprit, comme les autres. Par le jeu, souvent aveugle, des élections, le nombre décide de tout ; le pouvoir législatif et exécutif n'est qu'un mandat éphémère et révocable ; il dispense de conscience et décharge de toute responsabilité. C'est la presse et la tribune qui soufflent le chaud et le froid ; leur haleine enfle les voiles du vaisseau qui enserre, dans ses flancs, la fortune publique ; leur aveuglement et leurs colères en déchirent souvent les voiles, en cassent parfois la mâture et laissent rarement cette fortune sans péril. Dans l'état général de l'Europe, après trois siècles d'aberration protestante, un siècle de révolutions libérales, la Belgique, séparée de la Hollande, en 1830, pour défendre sa foi, doit la perdre par l'effet de ce libéralisme gangréneux dont elle s'est fait une constitution. Le peuple belge est catholique ; son gouvernement est libéral. Ceci tuera cela, avec le temps, par l'effet nécessaire de la promiscuité des doctrines et des passions que sait toujours caresser l'erreur.

Telle est, en substance, l'idée génératrice des écrits du docteur Van Doren. Nous l'avons beaucoup connu par ses livres et pratiqué, mais seulement par correspondance : nous croyons en parler à bon escient. A la place d'un gouvernement d'élections et de majorités, dont l'athéisme fait le fond, le docteur belge veut un gouvernement chrétien, catholique, apostolique, romain ; un gouvernement qui prenne, pour charte, l'Evangile ; pour lois de l'esprit, le Symbole des Apôtres ; pour règle de la volonté, le Décalogue ; pour assistance des âmes, la grâce des sacrements et le ministère de l'Eglise ; un gouvernement qui observe ponctuellement les stipulations du droit canonique et s'inspire des consignes du Saint-Siège. Le docteur Van Doren, dans sa politique, était catholique jusqu'au fond des entrailles ; je ne suis pas éloigné de croire que, docile à l'esprit de Dieu, il avait, à lui tout seul, plus d'esprit que la Belgique officielle.

Comme tous les hommes de cœur et de foi, Van Doren a beaucoup écrit. Une première série de ses œuvres est consacrée aux études de religion et d'histoire. Je cite, sans m'y arrêter un instant : 1° Les anges considérés dans leur nature ; 2° Les anges dans l'ancien et dans le nouveau Testament ; 3° Histoire du peuple de Dieu ; 4° Esther ou notre espérance ;

5° Les deux Tobie ; 6° Les apparitions du diable ; 7° Aperçu de l'Apocalypse ; 8° Coup d'œil sur l'histoire de la Belgique pendant les trois derniers siècles.

La série, à mon gré la plus importante, des œuvres de Van Doren, a trait aux questions politiques. Je cite également sans appuyer : 1° La constitution belge est-elle condamnée ? 2° Etudes sur le catholicisme libéral ; 3° Qu'est-ce que la liberté ? 4° Les hiérarchies terrestres ; 5° Ne touchez pas à la constitution ! 6° Religion et diplomatie ; 7° Exposé historique de la question du serment constitutionnel ; 8° La Belgique indépendante et catholique libérale ; 9° Le lendemain des élections ; 10° A propos d'un *Imprimatur* ; 11° Entretiens sur le catholicisme libéral ; 12° Entretiens à propos de l'Encyclique ; 13° Les abbés du congrès de 1830 ; 14° Opportunité et nécessité de dire la vérité ; 15° A propos du prétendu silence ; 16° Le libéralisme constitutionnel ; 17° Un peu plus de lumière ; 18° Les principes du congrès national ; 19° Le lendemain des élections de 1884 ; 20° La réforme scolaire jugée par la presse catholique ; 21° Les deux manifestes du 5 juin et du 15 octobre 1884.

Ces titres disent quelque chose : ils marquent un esprit, élevé et juste, qui suit tous les mouvements de l'opinion et les actes de la politique ; qui dit sur chaque chose le mot propre de la religion, du droit et du bien public ; qui sacrifie son temps, son argent, sa santé pour soutenir, par ses efforts, la dignité de sa patrie. On peut être aussi estimable que le docteur Van Doren ; on ne peut pas l'être plus.

En 1884, lorsque la *Croix* voulut disparaître plutôt que de servir d'écho au blasphème, Van Doren voulut joindre, aux engagements partiels et intermittents de la brochure, une campagne continue de journalisme : il fonda la *Correspondance catholique* de Bruxelles et la soutint de ses deniers jusqu'à son dernier soupir. D'après son organisation et d'après son titre, cette Revue mensuelle devait avoir pour rédacteur ses abonnés ; elle devait, un peu comme le *Correspondant* de Paris en 1834, reproduire les lettres venues un peu de partout ; mais à la différence du recueil français, les lettres devaient être toutes dirigées contre la grande hérésie du XIXe siècle, le libéralisme. Le point capital était de bien choisir les correspondants ; c'est la chose strictement nécessaire ; mais moins aisée à réussir qu'on ne l'imagine. Le

libéralisme est, après le jansénisme, l'hérésie la plus subtile que le diable ait tissée ; elle se fourre partout ; elle est théologique, politique, civile, économique, pieuse, confite en dévotion et même en mysticité. Tous ceux qui lui obéissent ou s'en inspirent, ne suivent pas moins les vrais principes du diable. Sous les beaux dehors, il y a toujours une défaillance de vertu, une dépravation de l'esprit, et, j'ose le dire, une trahison.

Nous ne manquons pas aujourd'hui de chrétiens catholiques dans la vie privée, mais libéraux dans la vie publique. Il se trouve même, parmi les prêtres et les évêques, des hommes certainement croyants et fidèles ; mais qui, par esprit de conciliation, pour parvenir ou pour se maintenir, acceptent l'anesthésie du libéralisme ; ils tolèrent dans leur gouvernement, ils admettent dans la société, comme licites ou tolérables, des choses qu'ils devraient repousser, comme monstrueuses dans leur conscience. Le monde va par là à une gigantesque hérésie qui livrera définitivement la société au Démon, et ne laissera plus que le for intérieur des âmes, à Jésus-Christ, rédempteur des âmes, roi des nations et dominateur immortel des siècles. *Christus heri et hodie et in sæcula.*

Si le docteur belge eût choisi ses correspondants parmi les gens de cette ondoyante espèce, il eût commis la faute du pompier qui jette l'huile sur le feu : il eut meilleur flair. Parmi le petit nombre des adorateurs zélés, il choisit ceux qui n'ont pas admis, même à l'état de dilution infinitésimale, les principes de 89 ; ceux qui n'ont jamais, si peu que ce soit, fléchi le genou devant le Baal du libéralisme. Tous ne nous sont pas personnellement connus ; plusieurs ne signaient pas leurs lettres ; mais nous pouvons citer Michel Maupied, grand théologien et grand canoniste, auteur primitif de la définition de l'infaillibilité pontificale qui prévalut au concile, mort depuis dans la pauvreté et dans la disgrâce ; le P. Hilaire de Paris, capucin, grand théologien aussi, le plus grand même des théologiens français du XIXe siècle, si j'en crois Scheeben, en disgrâce aussi dans son couvent ; le P. At, prêtre du Sacré-Cœur, canoniste, qu'on retrouve à la *Revue du monde catholique*, avec le *Chant du Cygne*, après l'avoir vu aux *Annales de philosophie*, à l'*Univers* et à la *Correspondance catholique* ; mais s'il n'est pas en disgrâce, peu s'en faut. La prétendue paix dont nous jouissons en France depuis

vingt-cinq ans, — paix plus funeste même qu'une guerre désastreuse, et la guerre ne pouvait pas l'être, — offre ce trait significatif que les écrivains, décorés par Pie IX, sont tous plus ou moins frappés et chargés d'entraves. Nous ne croyons pas nécessaire de les défendre ni de les plaindre : il y a une béatitude dans la persécution pour la justice. Nous constatons seulement, à leur honneur, qu'il ne leur a été demandé aucune abdication d'esprit. C'eût été un supplice pire que la mort. La mort nous efface de cette terre, mais nous délivre de ses turpitudes ; l'abdication nous les fait subir. On a toujours, au surplus, le droit de protester contre l'aveuglement, l'inertie et l'injustice : *Adversus hostem, æterna auctoritas esto.*

Cette *Correspondance catholique* dura plusieurs années, plus ou moins abondante, suivant le zèle de ses rédacteurs tous retenus ailleurs par d'autres besognes ou d'autres devoirs. Mais là, ils avaient toutes les immunités dont avaient joui précédemment les congrès libéraux de Malines ; ils s'en donnaient à cœur joie, favorisés encore par le voile possible de l'anonyme, dont, au reste, ils n'abusaient pas. On savait être brave sans cacher son nom. Par le fait, cette Correspondance est devenue, suivant un titre fourni par Jules Morel, une *Somme* contre le catholicisme libéral. Quand la Belgique, politiquement bien surmenée, voudra revivre dans la plénitude divine du catholicisme, elle s'appliquera les doctrines de la *Correspondance* Van Doren.

A la pureté des doctrines, la *Correspondance* ajoutait un autre mérite, l'intégrité du dévouement. — Au Moyen Age, pour concourir au mouvement rénovateur du monde et au progrès à venir, il fallait fonder des monastères et bâtir des églises ; dans les temps modernes, pour réagir contre la perversité des doctrines qui ont tout compromis et qui peuvent tout perdre, il faut courir à la plume, composer des livres, publier des journaux et des revues. Espérer arrêter l'Europe sur la pente vers l'abîme où tout se précipite, c'est une entreprise ou un dessein qui promet peu de succès immédiat. En présence de l'infatuation universelle, nous ne voulons pas dire que tout est perdu, mais on peut le craindre. On ne doit pas moins se raidir contre la mauvaise fortune. La patience active ne se décourage point, tous les mauvais jours précèdent des jours meilleurs. En mettant la chose au pis ; en

supposant la mort des nations dont se composait autrefois la chrétienté, si la Providence a décrété leur résurrection, elle ne s'opérera que par la vérité. Ceux donc qui croient et qui voient d'avance, doivent, autant qu'il est en eux, préparer le pur froment à semer, puisque cette récolte aidera seule à nourrir les hommes sortis des ruines.

Telle était la résolution du docteur Van Doren qu'il voulut prendre à sa charge tous les frais de rédaction et de publicité, sans demander, à ses lecteurs, aucun frais d'abonnement, mais seulement les frais de poste. La gratuité du ministère apostolique était la loi de sa Correspondance ; il donnait gratuitement tout ce qu'il avait reçu de Dieu. Pour soutenir plus longtemps son œuvre, il n'hésita pas à sacrifier sa fortune, à s'imposer même des privations, choses méritoires sans doute, mais de peu de prix, en comparaison de cette semaille de ces doctrines saintes dont il était l'aumônier. Il y en a, dit saint Bernard, qui étudient pour savoir, et c'est une curieuse ambition ; il y en a qui étudient pour s'illustrer et c'est une frivole convoitise ; il y en a qui étudient pour amasser de l'argent ou monter aux honneurs et c'est une cupidité honteuse. Mais il y en a qui étudient pour édifier et pour s'édifier et c'est, devant les hommes et devant Dieu, une très digne, une très louable entreprise.

Tel fut le mérite du docteur Van Doren. Si l'on ajoute qu'au sacrifice de sa fortune, il joignit constamment les souffrances de la maladie et ne poursuivit son œuvre qu'en se crucifiant, il faudra dire qu'il fut, pour les bonnes doctrines, un confesseur et un martyr. Le génie peut conquérir la gloire ; la sainte grâce de Dieu sait seule multiplier les vertus.

V

Cet hommage rendu au docteur Van Doren, nous revenons à notre héros. — La première difficulté grave qu'il rencontra dans l'Université de Louvain eut trait à des articles de Revue. Cette Université publiait une Revue mensuelle, petit in-quarto, couverture verte ; la Revue de Louvain avait, de prime abord, acquis dans l'Eglise, par l'intégrité de ses doctrines, une grande renommée ; on la citait, dans les séminaires de

France, comme une autorité indiscutable. Puis on s'aperçut qu'elle déclinait; qu'elle était moins nette et moins ferme; qu'elle diminuait en autorité, parce qu'elle laissait fléchir son intransigeance. C'est un peu l'histoire de toutes les revues. Le souci du succès amène des concessions et les concessions tuent le crédit.

La Revue avait un comité de direction. Le professeur Périn, qui subodorait le fumet de ses cuisines, avait d'abord refusé d'en faire partie. Sur les instances du recteur Laforêt, avec qui il avait toujours vécu dans les meilleurs termes, il revint sur son refus, par cette considération principalement que l'épiscopat belge faisait, de son entrée au conseil, la condition de son acquiescement à la reconstitution de la Revue. Périn mit lui-même, à son adhésion, cette réserve, que le chanoine Lamy serait exclu du conseil et qu'il serait remplacé par le professeur Moulaert. On voit que si, bientôt, quelque dissentiment doit se produire avec ce dernier, ce n'est pas une susceptibilité de personne, mais uniquement une susceptibilité de doctrine.

Un premier dissentiment se produisit à propos d'articles du chanoine Labis sur la nature des Concordats. Les Concordats sont des conventions diplomatiques entre le Saint-Siège et les gouvernements politiques, pour mettre fin, par des concessions mutuelles, à des conflits qui ont duré plus ou moins longtemps. Ces Concordats sont-ils des contrats dans le sens strict du mot? sont-ils simplement des *indults*, révocables au gré du Pape quand ils tournent au détriment de l'Eglise, détriment dont le Pape est seul juge? On a établi là-dessus une controverse: les uns tiennent pour l'indult, les autres pour le contrat: nous ne pouvons entrer ici dans ce litige. D'une part, une convention est, à coup sûr, un engagement des deux parties; d'autre part, il est sûr qu'ils ne se concluent que sur des concessions du Pape. Mais comme les gouvernements politiques violent les Concordats sans vergogne et parfois même les tournent contre leur but, jusqu'à faire, d'un instrument de paix, une arme de persécution, on ne peut pas décemment soutenir que le Pape est obligé de subir, désarmé, ces iniquités et ces violences; il a droit de briser cette arme déloyale aux mains de l'ennemi.

Au fond, il y a dans, cette controverse, comme, en général, dans toutes les questions soulevées par les hérésies, un côté

moral, qui touche aux plus profonds mystères du cœur humain. La vérité est une, elle est absolue, sans tache ni ombre ; elle doit faire loi. Mais au regard de la vérité absolue, les hommes se partagent en deux sections : les uns, les clairvoyants, les pénétrants, les désintéressés, les vertueux tiennent pour cette vérité dans toute sa rigueur ; les autres, les nonchalants, les vulgaires, les mous ne l'envisagent pas sous ses aspects austères ; ils l'aperçoivent sous des angles qui la diminuent et ils en maquignonnent dans leur intérêt ou pour leurs passions. Les premiers sont plutôt les soldats de l'Eglise ; ils la défendent avec courage et parfois se font tuer à son service ; les autres sont plutôt les bienveillants serviteurs de l'Etat ; ils n'opèrent pas, sans doute, toujours pour avoir une récompense, mais ils excellent volontiers à attraper les bureaux de tabac.

Une controverse beaucoup plus grave fut soulevée par le professeur Moulaert, celui-là même que M. Périn avait fait entrer au Conseil de Direction. Dans l'affaire Labis, Moulaert avait montré patte rouge : il avait soutenu que la théorie du contrat irrescendible était l'enseignement commun des théologiens et qu'il était, lui, prêt à la signer des deux mains. Dans un article à lui, il produisit une erreur analogue ; il affirma et soutint que l'assistance de l'Eglise par l'Etat n'est point une obligation *principale* de l'Etat ; mais seulement une appartenance *secondaire* de sa mission. Selon nous, cette proposition est inintelligente et sophistique. Ou il y a obligation d'Etat ou il n'y en a pas : s'il y a une obligation d'assistance imposée par Dieu à l'Etat, l'Etat doit, en travaillant au bien matériel, à l'ordre civil, à la paix sociale, procurer ce bien, dans les conditions déterminées par Dieu ; ces conditions sont strictement obligatoires ; si l'Etat s'y dérobe, il ne désobéit pas seulement à Dieu, il trahit la société. Croire qu'il peut, selon ses goûts et ses fantaisies, se croire obligé ou non, c'est pousser la naïveté au delà des bornes. L'Etat, dans ces conditions, s'affranchit toujours ; l'obligation secondaire est, pour lui, l'équivalent de rien ; le prêtre, qui a fait prévaloir cette distinction, a trahi, c'est-à-dire livré l'Eglise à l'Etat.

Cette question était grave pour le professeur de droit public ; elle venait l'attaquer dans son enseignement ; la confiance que lui témoignaient les évêques et le Saint-Siège pour

maintenir, à l'Université, la doctrine catholique en matière sociale et politique, ne lui permettait pas de garder le silence. S'il n'eût tenu qu'à lui, il ne se fût point occupé d'hommes et de choses peu dignes d'attention. A raison du double intérêt de ses cours et du bon renom de l'Université, dès qu'il eût lu l'article Moulaert, il écrivit à ce professeur pour lui faire part de l'intention où il était de le combattre sur ce point. « Je ne saurais, écrit-il, vous cacher que cette proposition m'a causé un étonnement pénible. C'est le contraire qui me paraît être la vérité ; je crois que l'assistance positive de l'Eglise est dans les obligations essentielles de l'Etat. Je considère comme un devoir d'affirmer hautement cette conviction dans mon enseignement du droit public et de combattre de toutes mes forces les systèmes qui se résument dans la proposition émise par vous. Ne soyez donc pas étonné, si l'occasion se présentait, que je me pose en adversaire de votre doctrine. Il m'en coûte infiniment de prendre vis-à-vis de vous cette attitude ; mais vous savez le proverbe : *Amicus Plato, sed magis amica veritas.* Je crois d'ailleurs qu'en une telle rencontre, la franchise est la meilleure preuve d'estime et de sympathie qu'on puisse donner à ceux dont on ne partage pas les vues et c'est la raison qui me décide à vous parler comme je viens de le faire. »

Presqu'en même temps, à la Revue de Louvain, se produisit un autre incident. Un correspondant, Tancrède de Hauteville, avait adressé une lettre où il dévoilait et appréciait justement les doctrines et les manœuvres de certains libéraux de France : cette lettre fut refusée à l'impression et bien à tort. On s'imagine que les catholiques libéraux n'intriguèrent qu'au Concile : erreur totale : ils intriguèrent dès leur berceau. Quand Dupanloup vit Pie IX créer le séminaire français, pour soustraire les prêtres à la contagion gallicane, il envoya dans cet établissement un élève dont la mission était d'introduire la peste dans ce séminaire. Battu au concile, il intriguait de plus fort en France, en Italie, à Rome, en Belgique et partout avec une ruse qui rappelle les Jansénistes et une audace qui rappelle les Ariens sous Constance.

Quand M. Périn eut acquis la certitude que, pas plus dans cette question que dans l'affaire Moulaert, il ne serait soutenu par le comité directeur, il donna sa démission, de ce

comité, par une lettre au recteur Namèche. « Je viens d'apprendre, lui dit-il, que la direction de la *Revue catholique* persiste à refuser l'insertion du passage où notre collaborateur signale l'étrange attitude des catholiques libéraux dans les controverses auxquelles ont donné lieu les paroles du Saint-Père aux députés des différentes nations catholiques. Après ce refus, je ne puis plus conserver de doute sur la voie dans laquelle la Direction de la Revue est engagée et je me trouve dans la nécessité de donner ma démission de membre du comité de Rédaction. Il y a environ deux ans, une difficulté analogue, mais moins grave, s'est présentée ; je crus alors devoir déclarer que si pareil fait se présentait, je me verrais dans la nécessité de me retirer. Aujourd'hui cette nécessité est d'autant plus impérieuse que l'esprit de la Revue est affirmé davantage, d'abord dans l'article du chanoine Labis sur les concordats et tout récemment dans les propositions Moulaert sur l'union ou la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Des explications que donnera, sans doute, notre savant et consciencieux collègue, pourraient faire disparaître ce qu'il y a de fâcheux dans le passage sus-indiqué ; mais le refus de la correspondance Hauteville reste et cela suffit pour m'obliger, à mon très grand regret, de prendre le parti de quitter le comité. Il m'en coûte de me séparer sur ce point de collègues que je compte parmi mes meilleurs amis ; mais il y a, ici, pour moi, une de ces questions de devoir sur lesquelles on ne transige pas. J'ai mûrement réfléchi ; cette résolution est définitive. »

Plusieurs évêques, notamment l'évêque de Namur, à qui M. Périn avait demandé une direction doctrinale pour l'affaire Moulaert, regrettèrent sa sortie d'un comité où il eût pu empêcher quelque mal ; en expliquant ce regret, ils déclarèrent ne pouvoir blâmer cette résolution. Saisis d'ailleurs de l'affaire Moulaert dans leur réunion annuelle du mois d'août, les évêques, y compris Labis, évêque de Tournai, jugèrent inexacte la doctrine de Moulaert et décidèrent qu'il serait invité à la modifier dans un article subséquent ; l'évêque de Namur, Gravez, devait faire la revision de ce second article. C'était une victoire pour M. Périn.

L'affaire se passa, du reste, comme il faut, entre braves gens. Après avoir reçu, de l'évêque de Namur, l'approbation sans réserve de son second article, le professeur Moularet

écrivit au professeur Périn : « J'aurais été, je vous assure, heureux de vous donner cette satisfaction, dès le premier jour, si je vous avais compris. Il ne me reste plus qu'à prier Dieu de tout mon cœur qu'il daigne vous épargner toujours, à vous et à vos enfants, des peines semblables à celles que j'ai endurées depuis deux mois. » — « Soyez persuadé, répondit M. Périn, le 25 septembre 1872, que toute cette affaire m'a été, à moi-même, infiniment pénible. Si je me suis adressé directement à vous dès le début, c'était surtout en vue de vous amener à fournir des explications qui auraient coupé court à tout. Si ces explications avaient été données plus tôt, vous vous seriez épargné des peines que je comprends et auxquelles je prends autant de part que personne. Il répugne à mon caractère de créer des difficultés qui peuvent être si cruelles pour des hommes qui ont toute mon estime. Mais les devoirs que créent certaines situations parlent plus haut que tous les sentiments personnels. Ce n'est pas sans regret que j'ai quitté le comité de la Revue ; à présent que c'est fait, je me plais à penser que, n'ayant plus aucune part à la direction du recueil, je ne me verrai plus dans la nécessité de remplir de pareils devoirs. »

C'était parler droit. Tout est bien qui finit bien. Ne nous flattons pas cependant d'un trop brillant avenir. Quand l'erreur a mis le pied quelque part, elle ne décampe pas si vite ; elle sait s'attacher par ses racines et par je ne sais combien de vrilles. Les faiblesses de l'esprit et les bassesses du cœur sont, en secret, de compte à demi dans toutes ses manœuvres ; les vues de l'amour-propre et les audaces de la pensée se coalisent pour en assurer le succès. Quand ces choses sont le fait des gens d'Eglise, il y a parfois, sous un scrupuleux décorum, une plus vivace perfidie. Alors on sait donner, à tous les complots, les apparences du dévouement et le prestige du haut savoir. On se fait presqu'un point d'honneur de trahir ou de déserter.

A suivre.)

JUSTIN FÈVRE
Protonotaire apostolique.

L'Abbaye royale de Saint-Victor de Paris

(Suite.)

Le pape Alexandre III avait jusqu'ici montré la plus paternelle sollicitude pour une abbaye qu'il avait sauvée d'une rapide décadence. Il en donna de nouvelles preuves dans une série de bulles, dont la première datée d'Anagni, en 1175, confirme le droit de libre élection et de libre intronisation des abbés victorins sans que personne ait à intervenir ou à rien exiger de ce chef; la seconde, datée aussi d'Anagni, confirme la cession de la dîme de Buci, « à la prière de notre très chère fille Adèle, reine des Francs », la liberté d'élire sépulture dans l'église de Saint-Victor, la faculté d'y admettre librement les personnes de toute condition, qui voudraient renoncer au siècle, et enfin la défense à qui que ce soit de citer les Victorins devant un juge séculier. La troisième, datée de Velletri établit que l'abbaye aura droit de prendre, sans contradiction, toutes les dîmes qu'elle a levées en fait depuis 40 ans, à moins que les terres décimables ne viennent aux mains de personnes exemptes par privilège apostolique. La quatrième, donnée à Tusculum, permet de recouvrer les dîmes tombées en mains laïques, de toucher dans leur intégrité annates et prébendes, de nommer, sans aucune intervention ecclésiastique ou séculière, les prieurs des prieurés, et confirme l'union de l'église de Tossi à celle de Fleuri-en-Bière [1]. Il y joignit un bref, en forme moins solennelle, exemptant les Victorins de payer la dîme à qui que ce soit pour les terres défrichées ou pour les pacages.

En 1179, il donnait, au Latran, une bulle autorisant les Victorins à placer un des leurs à la tête du prieuré de Consla-Ville, et de le présenter à l'évêque pour en recevoir la juridiction, « comme ils ont coutume de faire dans toutes leurs

[1] Union faite en 1175, par Guillaume, archevêque de Sens (J. de Th. ad an. 1175). Cette église fut rendue dans la suite à l'évêque diocésain (J. de Th. ad an. 1191).

églises rurales dont les revenus suffisent à l'entretien d'au moins trois frères » [1].

Enfin une autre bulle, datée de Velletri, confirmait le don fait de l'église de Vri-en-Bière, par Guillaume, passé de l'archevêché de Sens à celui de Reims [2].

Le Pape n'avait pas oublié son sous-diacre, Alexis, perdu à présent au milieu du blanc troupeau de l'abbé Guérin. A peine rentré à Rome, au commencement de 1178, il songea à le rappeler près de lui et lui envoya des ordres en ce sens. En même temps, il faisait écrire à Gui, évêque de Chalon, par le cardinal victorin Hugue Pierleone, pour lui recommander

le fils privilégié du Saint-Siège, son cher frère Alexis, sous-diacre de l'Eglise romaine, chanoine de Saint-Victor, un homme sage et lettré, que le Pape rappelle auprès de lui pour l'élever à de plus hautes dignités. Recevez-le, donnez-lui secours et conseil, fournissez-lui un équipage digne de lui. Tout ce que vous ferez pour lui sera réputé fait à nous-même.

Deux ans après, Alexandre III chargea son sous-diacre d'une légation en Ecosse, pour y apaiser un schisme dans le diocèse de Saint-André. Alexis reconnut pour légitime l'élection de l'évêque Jean, fit procéder à sa consécration, et excommunia Hugue, l'intrus [3]. Pendant qu'il était sur le chemin du retour, Alexis fut créé cardinal diacre de Saint-Nicolas *in Carcere,* au moment même où mourait un autre cardinal victorin, Jean Pinzuti. Ce fut là un des derniers actes d'Alexandre III qui descendit au tombeau dans les derniers jours de juillet 1181 [4].

[1] Ceci nous fournit la solution d'un problème jusque-là insoluble : Pourquoi les Victorins desservaient-ils par eux-mêmes certaines de leurs églises de campagne, et faisaient-ils desservir les autres par des prêtres séculiers ? — C'est que ces dernières, comme Gacé, Courcouronne, Saint-Brice, Vigneux, etc. (Guérard. *Cart. de N.-D.*, I, p. 12.) n'avaient pas des revenus suffisants pour y constituer un prieuré où *plusieurs* chanoines puissent continuer de vivre en commun. Pour cette même raison, certaines églises, desservies à l'origine par les Victorins, cessèrent de l'être : ainsi Orgenois.

[2] Arch. nat., L. 230, n° 5 et L. 231, n°s 38, 46, 73. — B. N. Ms. lat. 14672, n°s 24, 25, 26, 27, et J. de Th. aux années indiquées.

[3] Mansi *Concil.* XXI, 912, 913, 914. — P. L. 200, col. 1274 et seq.

[4] Au nombre des bienfaiteurs de l'abbaye, le Nécrologe inscrit un certain Gentil, neveu du Pape défunt (Necrol. IX cal. Nov.).

Par une coïncidence providentielle, le cardinal Alexis vint frapper à la porte de N.-D. d'Eu, en Normandie, « où des chanoines de l'ordre de Saint-Victor servaient Dieu et sainte Marie en toute régularité », au moment où s'y achevaient les funérailles de saint Laurent, archevêque de Dublin.

En 1188, Alexis fut transféré au titre presbytéral de Sainte-Suzanne, et il mourut en 1190 [1].

Tant de souhaits exprimés naguère pour que Saint-Victor reprît le premier rang parmi les abbayes françaises s'étaient pleinement réalisés. Infatigablement, Guérin avait travaillé au relèvement de son abbaye, et il y avait réussi [2].

Il y avait été puissamment aidé par des hommes comme son prieur, Gautier, et son sous-prieur, Godefroid, qui mirent au jour vers cette époque les remarquables ouvrages que nous avons ailleurs analysés. Gautier mourut trop tôt encore [3]; mais les savantes traditions étaient reprises, avec Pierre le Mangeur, peut-être un *refusé* d'Ernis, qui apparaît alors dans l'histoire de Saint-Victor ; avec Léonius, qui n'a pas laissé dans sa pauvre église de Saint-Benoît sa lyre harmonieuse. Il y a entre l'abbaye et les écoles des relations de plus en plus fréquentes et fructueuses de part et d'autres. Des mauvaises années d'Ernis il ne reste plus qu'un lointain souvenir.

Alors mourut le roi Louis VII, qui resta jusqu'à la fin « l'homme d'une dévotion intrépide envers Dieu, d'une extrême bonté envers ses sujets, et dont toutes les préférences étaient pour les ordres religieux », ainsi que l'a dépeint Guillaume de Neubrige [4].

Le nécrologe victorin l'inscrit en ces termes :

[1] *Necrol. Vict.* « VIII cal. Maii. Obiit frater Alexis, noster canonicus professus, presbiter cardinalis ».

[2] Au point que Jean, abbé de Saint-Satur de Sancerre, lui adressait, pour être converti, un transfuge de son abbaye (J. de Th. ad an. 1176).

[3] Du moins nous le trouvons remplacé en 1180 par le prieur Robert dans une charte de Maurice de Sulli constatant la vente faite à Saint-Victor, par André de Merville, de terres dans l'île de *Longuignon*, près de Saint-Cloud. — Saint-Victor avait déjà acquis de Pierre de Saint-Cloud, en 1173, le fief de cette île. Peu à peu son domaine s'y arrondit, en 1184 et 1196 (J. de Th. aux années indiquées). — Le Nécrologe porte : « XIII cal. Sept. Anniversarium *pie memorie* Galteri prioris ».

[4] Lib. III. cap. IV.

Anniversaire solennel du roi Louis le Jeune, de bonne mémoire, qui porta un amour spécial à cette église, lui garda jalousement sa liberté et l'intégrité de ses droits, confirma à perpétuité toutes les donations généreusement faites par son père, fondateur de ce lieu. Il y ajouta confirmation de la terre de Vincennes, avec droits de pacage et d'usage dans la forêt, nous fit mettre en possession des fiefs et hommages, jadis concédés par son père et dont nous n'avions pas encore la jouissance, échangea le moulin d'Etampes, pour notre plus grande utilité, contre trente muids de grain à percevoir annuellement. En mourant, il nous fit une aumône de cent bésans. En conséquence, il sera recommandé à part avant la messe de ce jour [1].

La reine Adèle lui fit donner la sépulture au monastère de Barbeaux, dont il était le fondateur.

D'autres amis remplaçaient les disparus et consolaient l'abbaye de ses deuils.

En première ligne il faut ranger Lucius III, qui, au début de son pontificat (XIV des Calendes de mars 1182), donne une bulle très solennelle, confirmant nommément et à nouveau tous les biens et privilèges de l'abbaye. Il insiste en particulier en l'entière sujétion des prieurs-curés à leur abbé. Ce point spécial fut l'objet d'une seconde bulle datée d'Anagni, le 3 janvier 1184. Sans doute Guérin avait vu là un sujet de justes appréhensions, après le scandale donné par les prieurs-curés de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes, alors en pleine révolte [2].

La bulle de 1182 est contresignée par Hugue, cardinal prêtre du titre de saint Clément, qui n'est autre que notre Hugue Pierleone (transféré à ce titre presbytéral en novembre 1181). Son influence ne fut pas, sans doute, étrangère aux bonnes dispositions du Pape. Ce fut le don du cœur : le cardinal mourut en avril de l'année suivante [3].

Les cartulaires de l'abbaye renferment plusieurs autres bulles de Lucius III : une, confirmant le don de l'église de Boubiers, fait par Rotrou, archevêque de Rouen ; une autre, portant exemption de payer la dîme à des laïques et faculté de racheter les dîmes tombées en leurs mains ; une troisième, stipulant que le chanoine chargé de représenter l'abbaye

[1] Necrol. Vict. XI cal. Octobr.

[2] Louen, *Hist. de l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes* (Paris, 1712), p. 295 et 297. — P. L. 200, col. 1278 et 1279.

[3] Jaffé, *Regesta Rom. Pont.*, p. 834.

dans la stalle qui lui revient à Notre-Dame, sera toujours prêtre [1].

Toutefois un simple accident de correspondance, fréquent à ces époques de communications difficiles, faillit faire encourir à Guérin la disgrâce du Souverain Pontife. Le célèbre abbé de Sainte-Geneviève, Etienne de Tournai, intervint pour dissiper le malentendu :

Au Souverain Pontife, Etienne de Tournai, salut, obéissance et dévouement.

Très Saint Père, il faut excuser un genre d'ignorance qui n'est pas le fait de la grossièreté, mais à laquelle n'échappent pas même les gens savants et cultivés, à cause de la difficulté des temps et des lieux. L'abbé de Saint-Victor, ce fils d'innocence, ce zélé de l'obéissance, en a été victime. Croyez bien qu'il n'a pas voulu se dérober à vos ordres.

Vos lettres ont été remises au porteur le premier janvier, comme l'indique leur date; et cet homme droit et intègre qu'est l'abbé Guérin ne les a reçues que le mardi de la Pentecôte. Y a-t-il en cela de la négligence ou de la ruse de la part de quelqu'un ? Le fait n'en est pas moins incontestable.

Votre correspondant est plein de religion et de crainte de Dieu ; il est prêt, pour vous obéir, à subir la prison et la mort. Que ces considérations l'excusent auprès de vous, alors même qu'il aura pu être dénigré par quelque calomniateur audacieux.

Ayez pitié de sa faiblesse, ayez pitié de sa santé chancelante. Permettez-lui de ne pas répondre à votre citation, de peur qu'il vienne à succomber en chemin. Cependant, comme il abhorre la désobéissance à l'égal de l'idolâtrie, l'esprit alerte (je m'en porte garant), autant que le corps est affaibli, il aimera mieux mourir pour se rendre à vos commandements [2].

Voilà certes un beau témoignage. Mais vraiment quel était donc le crime de Guérin, pour nécessiter une pareille défense ? Peut-être la lettre du Pape avait-elle trait aux débats de Saint-Jean-des-Vignes.

Dans cette pénible occurrence, Guérin avait à ses côtés un homme devenu sceptique sur les caresses de la faveur humaine, et dont la bonne amitié pouvait lui donner le conseil de la prudence et de l'expérience. Arnoul de Lisieux, pendant quarante ans d'épiscopat, avait joué un rôle considé-

[1] Arch. nat., L 232, nos 3, 4, 17, 29, 33. — B. N. Ms. lat. 14672, nos 28, 29, 30.

[2] P. L. 211, col. 342.

rable, si l'on en juge par sa très importante correspondance. Après s'être employé pour détourner les foudres de Rome de la tête d'Henri II, lors du meurtre de Saint Thomas, il avait fini par encourir à la fois les rigueurs du Pape et la colère de son roi [1]. Vers 1181, à la suite de plaintes de chanoines de Lisieux, Lucius III le suspendit d'une partie des fonctions épiscopales. Presque aussitôt, le Pape, mieux informé, revint sur sa sentence, mais déjà l'évêque avait démissionné. Quelque temps il hésita sur le choix de sa retraite. Il demanda, sans l'obtenir, de finir ses jours au monastère de Mortemer, de l'ordre de Cîteaux. Enfin il fut accueilli à l'abbaye de Saint-Victor qui avait déjà, en bien des circonstances, reçu des preuves de sa prédilection.

Peut-être, en franchissant le seuil de la demeure hospitalière entre toutes, il sentit sa Muse frémir une dernière fois, au sourire de Léonius et de Godefroid. Car lui aussi avait été poète :

> Olim me celebrem Normannia tota poetam
> Duxit, vixque dabat Gallia tota parem [2].

Poète à la manière des humanistes Pierre de Blois et Bernard de Chartres, il avait habilement manié le distique d'Ovide, pour chanter Dieu et ses saints assurément, mais encore pour traduire, à leurs heures, les rêves et les fantaisies d'une exubérante jeunesse, soit qu'il peignît le printemps, lorsque

> Gramine vestitur humus, arbor frondibus, offert
> Gemmam vitis, ager lilia, spina rosam ;

soit qu'il dît les grâces de l'évêque de Winton, ou rappelât à la pudeur un poète vénal :

> Importunus enim est quisquis sibi postulat aurem
> Laudibus impleri, muneribusque manum.

[1] P. L. 201, col. 145, et *passim*. — *Gall. Christ.* XI. col. 774. — Il n'est pas prouvé qu'Arnoul prit parti contre saint Thomas. Nous avons sa pensée dans une lettre écrite au martyr lui-même (d'Achery, *Spicileg.*, II, p. 485. — P. L. 201, col. 56). — Cependant il fut parfois assez malmené par l'archevêque de Cantorbéry (H. F., XVI, 404).

[2] P. L. 201, col. 200.

Il a une épigramme charmante sur une vieille dame qui travaille à réparer l'irréparable ; une petite analyse d'âme de la plus grande finesse « à un jeune homme et à une jeune fille qui se regardent tendrement » ; une confession (tout à son honneur) adressée à ses compagnons débauchés ; une boutade sur la bonne manière de donner ; son testament poétique à son neveu qui sent les invites de la muse ; plusieurs épitaphes, etc.

Outre ses lettres, très importantes, nous le répétons, il a laissé un traité fort virulent sur le schisme d'Anaclet, et des sermons où il se montre comme toujours « un esprit fin, délicat, pénétrant » [1].

L'abbaye de Saint-Victor ouvrait donc ses portes à un hôte digne d'elle. Autant que le permettaient son âge et ses infirmités, l'ancien évêque de Lisieux voulut être avant tout chanoine régulier et participer à la vie commune. On trouve cette préoccupation indiquée dans la suscription de ses dernières lettres :

« A son seigneur très révéré, Henri, par la grâce de Dieu glorieux roi d'Angleterre, frère Arnoul, chanoine de Saint-Victor de Paris, *utinam regularis* ». La lettre qui porte cet en-tête, implore, chose étrange, la protection du roi contre les exactions du neveu de l'évêque, gâté dès son enfance par son oncle trop aveugle, qui, comme toujours, n'a trouvé qu'ingratitude [2]. Une autre lettre, adressée par le nouveau Victorin, « à son cher souverain », semble un adieu de cœur. Arnoul rappelle au roi ses alternatives de faveur et de disgrâce, rappelle leur dernière entrevue à Gisors, où Henri II lui a promis une affection qui ne finirait plus.

Dans ces conditions, il me sera doux de mourir, comme entre les bras de mon seigneur. Maintenant, délivré de tout, je supplie Dieu de vous donner, après la royauté de la terre, le royaume éternel, et de m'y adjoindre à vous comme votre serviteur. Vivez, ô mon roi ; soyez glorieux de manière à faire taire toute envie...

[1] P. L. 201.

[2] Arnoul y rappelle au roi la donation qu'il avait faite de l'église de Gacé à Saint-Victor. Cette mention était opportune, car dix ans après, un clerc, Guillaume de Montfort, s'empara de cette église. Il ne fallut rien moins que l'intervention du Pape pour remettre les choses en état.

Les juges délégués furent l'évêque de Paris et *Pierre le Chantre* (J. de Th. ad an. 1192).

Dans l'enclos de Saint-Victor, l'évêque s'était fait construire une demeure artistique [1] (il avait le goût des beaux édifices); mais il ne l'habita pas longtemps [2], car il mourut le dernier jour de juillet 1184.

Il fut enseveli près du chœur de l'église de Saint-Victor. Dans la restauration du XVIe siècle, son tombeau fut déplacé, et à gauche de l'autel Saint-Denis, on scella une pierre funéraire avec cette inscription :

Epitaphium Dñi Arnulphi Episcopi Lexoviensis, qui postquam quadragintà annis potens verbo et opere populo suo præfuit, frater noster effectus, moriens demum in veteri basilica sepultum est. Nunc vero translatus hic quiescit.

Tu qui dives eras et magnus episcopus, ob quid
Sortem mutasti pauperiore statu ?
— Immo pauperiem mutavi fœnore magno
Mundo dives eram, plus fuit esse Deo [3].

[1] C'est Robert de Torigni qui donne ce détail (*Mon. Germ. hist.* VI, p. 531). Arnoul était bâtisseur. A Lisieux il avait déjà construit sa cathédrale et son palais.

Sa maison, à Saint-Victor, était située à l'orient de l'abbaye, au bord de la Bièvre, attenant au cloître des novices. Elle devint plus tard le local de la Bibliothèque des manuscrits. L'évêque avait fait construire en même temps pour son usage une petite chapelle qui porta longtemps le nom de *chapelle de Lisieux*. Au XIVe siècle, à la suite d'une fondation de messes de Jean Pastourel, elle fut appelée *chapelle de Pastourel*. L'abbé Bordier la restaura en 1531, et y fit graver un distique qui rappelait la mémoire du fondateur :

Hoc templum, junctæque ædes sunt præsulis olim
Arnulphi antiquum Lexoviensis opus.

Le *Vieil Ordinaire* y mentionne un autel dédié en l'honneur de la Transfiguration et des saints apôtres Pierre, Jacques et Jean.

La chapelle fut démolie sous le priorat de Gourreau, après 1660 (B. N. Ms. fr. 24082, p. 643). — Sur le plan de Saint-Victor dressé en 1765 (Arch. nat., N² Seine, nº 163), on ne trouve plus trace ni de la maison de l'évêque de Lisieux ni de sa chapelle.

[2] Nous avons une jolie lettre qui lui fut adressée dans sa retraite par Pierre de Blois :

« ... Nichil, queso, in vobis reperiat (inimicus) suum, sed qui vos in annis fortioribus quandoque devicit, ipse vos *victorem* inveniat licet decrepitum et infirmum. Vale ». (Du Boulay. *Hist. Universit. Paris.*, II, p. 447.)

[3] Le Nécrologe (Prid. Cal. Sept.) lui consacre un long éloge où est relatée sa retraite : « canonicus noster effectus », et où sont énumérés ses legs : deux évangéliaires, une croix, un calice, trois chasubles, une tunique, une dalmatique, une chape et deux garnitures d'autel ; 300 livres d'Angers, *pour payer les dettes de l'église*, des volumes de droit et autres, à garder dans l'armoire.

Les quelques objets laissés par lui en héritage à ses frères les Victorins leur furent disputés par les chanoines de Lisieux. Guérin les leur renvoya en partie, pour avoir la paix, et en fut remercié par le doyen Jean, au nom du chapitre, qui déclarait abandonner toute prétention ultérieure [1].

Vers la même époque mourait un autre évêque, nommé Léon, d'un siège resté inconnu, et qui reçut la sépulture à Saint-Victor, aux pieds du prieur Thomas [2].

L'abbaye avait repris sa belle splendeur d'autrefois. Comme aux temps de Gilduin, ses fils dirigeaient au loin les abbayes canoniales. D'autres abbayes, telles que Juilli, Hérivaux, Livri, se fondaient pour pratiquer sa règle ; l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes, recevait l'ordre, pour se réformer, d'embrasser ses observances. Enfin les chapitres généraux veillaient au respect de la discipline. Il nous en reste un décret significatif, remontant aux temps de Guérin :

Voici les principales observances que le seigneur abbé ou les autres abbés de notre société ne peuvent modifier sans le consentement unanime de notre chapitre et des autres chapitres qui suivent nos statuts : Ce qui concerne le manger et le boire, le silence, les vêtements, la literie, l'ordre accoutumé du service divin. Nous concédons cependant aux abbés la faculté d'ajouter ou de modifier quelque antienne s'ils croient pouvoir le faire avec prudence. Car rien n'est plus honteux, rien n'est plus sot que de changer tous les ans l'ordre liturgique. C'est trop rappeler la misère humaine qui n'a rien de l'immutabilité du soleil. Ce sont les sots qui changent comme la lune.

Or, aucune institution ne fut plus traditionnelle que Saint-Victor. A l'époque où nous sommes, la ferveur religieuse a repris toutes ses ardeurs, toujours entretenues par la parole de l'abbé lui-même [3], d'un Godefroid, d'un Pierre le Mangeur, etc. Les prieurés n'ont rien à envier à l'abbaye pour la prospérité matérielle et le niveau moral. Presque toutes

[1] J. de Th. ad an. 1184.

[2] La tombe, où l'on voyait son portrait, en ornements pontificaux, fut transférée au XVIe siècle. Voici sa nouvelle épitaphe, qui reproduit l'ancienne :

« Epitaphium Leonis episcopi, qui sepulturam in veteri basilica apud Thomam nostrum moriens elegit et nunc, translatus, ad eumdem appositus est :

Conditur hoc tumulo Leo nomine, moribus agnus,
Ut sua serviret copia, factus egens. »

[3] B. N. Ms. lat. 14588, fo 164.

les nombreuses donations de ces années se font en leur faveur.

Guérin jouissait toujours de la confiance des Papes. Urbain III lui en offrit la preuve en donnant une bulle de confirmation relative au prieuré de Buci [1], et surtout en inscrivant l'abbé Saint-Victor au nombre des juges délégués [2] pour instruire l'affaire des convers de Grandmont [3]. En cette qualité, Guérin écrivit au roi Philippe-Auguste, pour le remercier d'avoir pris en main la cause des religieux clercs, insister sur la monstruosité de ces convers « qui, sans études et sans lettres, prêchaient l'obéissance à des ministres de Dieu » ; et supplier le roi de prêter main forte pour remettre les choses en ordre.

Il termine ainsi : « Que Dieu vous conserve longtemps pour l'honneur de la Sainte Eglise » [4].

En même temps Guérin se joignait à ses collègues des grandes abbayes parisiennes : Saint-Denis, Saint-Germain et Sainte-Geneviève, pour communiquer au Pape le résultat de leur enquête, toute à la défaveur des convers, dont ils racontent par le menu tous les excès [5]. Cette querelle de moines fit grand bruit; longtemps après la mort de Guérin, le pape Innocent III en écrivait encore, en 1215, à son légat, Robert de Courçon, coupable de partialité envers les délinquants,

[1] Arch. nat., L. 233, nº 4.

[2] Etienne de Tournai en fit aussi partie, et mena cette affaire, à son habitude, avec une grande activité (P. L. 211, col, 417-419).

[3] Ceux-ci, fort nombreux, chargés d'après la règle d'Etienne de Muret, de l'administration des biens temporels, s'étaient ligués pour se soustraire à l'autorité des religieux clercs, qu'ils obligèrent à s'exiler à Cîteaux, et avaient élu un convers comme prieur. Il nous reste dans un Ms. victorin (B. N. Ms. lat. 15009, fº 257 vso) un curieux monument des luttes de Grandmont : *De cismate grandimontariorum*. Les laïques y sont appelés :

Grandimontis grex infamis.

. . . . . .

et ainsi apostrophés

Quid barbarum densa prolixitas
Vobis prodest ? Quid vestis vilitas,
Quid murorum alta soliditas,
Dum depascit animum feritas
Laicalis ?

[4] P. L. 196, col. 1396.

[5] P. L. 211, col. 427.

et, en 1218, chargeait l'abbé Pierre de Pontigni et le prieur de Saint-Victor d'ouvrir une nouvelle enquête [1].

Philippe-Auguste eut d'autres rapports avec Guérin. Partant pour la croisade, en 1190, il le choisit pour l'un de ses exécuteurs testamentaires [2] ; puis, voulant prouver qu'il était capétien par son amour pour Saint-Victor, il data de Fontainebleau une confirmation générale de tous les biens et privilèges de l'abbaye [3]. En dehors de cette pièce, toujours recherchée, le chartier de Saint-Victor ne renfermait pas moins de trente-deux chartes ayant pour objet de sanctionner de nouvelles acquisitions des chanoines ou de relater les dons personnels du roi [4] ; comme celle où il donne des terres, bois, maisons, droits de justice au Gros-bois, entre Marolle et Villecresne, en compensation du droit d'usage, devenu impraticable, dans le bois de Vincennes, qu'il a fait clore de murs (1190), etc.

Les Papes se succédaient rapidement. Après Urbain III, Clément III semble avoir pris à cœur d'empêcher tout conflit entre l'abbaye et le chapitre de Notre-Dame, touchant l'intégrité des annates et de la prébende dues par la métropole à Saint-Victor. Il y a trois bulles sur ce sujet toujours litigieux [5]. Deux autres ratifient des arrangements d'intérêt tout secondaire.

En 1191 Hyacinthe di Bobone, cardinal diacre de Sainte-Marie *in Cosmedin*, est élu Pape à l'âge de 85 ans, et prend le nom de Célestin III. Guérin lui adressa ses félicitations et tout ensemble un cri de détresse contre les prétentions toujours renouvelées des chanoines de Notre-Dame [6]. Etienne de Tournai y joignit une lettre qui serait à citer en entier [7] :

[1] Potthast. *Regest. Rom. Pont.*, n° 5662.

[2] « Si in via quam facimus nos mori contingeret, precipimus quod regina et archiepiscopus (son oncle Guillaume, archevêque de Reims) et episcopus Parisiensis et abbates Sancti Victoris et de Sardeneio et frater B. thesaurum nostrum in duas partes dividant... etc... » (Chron. de Rigord, ed. Delaborde, p. 104).

[3] Arch. nat., K. 26, n° 15. — S. 2132, n° 11.

[4] Arch. nat., Cartul. LL. 1450, n°s 15 à 32. — Léop. Delisle. *Catal. des Actes de Philippe-Auguste* (indic. des pièces), n°s 264, 282, 284, 285, 299, 390, 506, 525, 542, 645, 657, 792, 981, 1119, 1278, 1365, 1434, 1527, 1815, 1937, 2146,

[5] B. N. Ms. lat. 14672, n°s 32, 33, 34. — Arch. nat. L. 234, n°s 10, 13, 14, 15, 16.

[6]. P. L. 206, col. 1261.

[7] P. L. 211, col. 441.

...Des hommes sages et puissants qui possédaient naguère les premières dignités dans l'église de Paris ont éprouvé, à l'endroit de l'église de Saint-Victor, une affection telle que la plupart lui ont donné non seulement leurs biens, mais se sont donnés eux-mêmes dans une glorieuse émulation de générosité... Leurs successeurs ne suivent guère de si beaux exemples... Il ne faut pas les écouter. Le droit de Saint-Victor à percevoir *intégralement* les annates est établi par chartes très authentiques de l'évêque et du chapitre de Paris, le tout confirmé par bulles des Papes, et en plus par la prescription. Les évêques d'Arras et d'Amiens ont reçu de vous commission non d'interpréter, mais de faire passer dans la pratique le fameux *ex integro*... Nous sommes à vos genoux, moi le plus petit de vos fils, et *nous tous qui observons de notre mieux les statuts de Saint-Victor* [1], pour que vous rendiez obligatoire la seule interprétation juste et canonique, et que vous fassiez respecter les droits de cette très religieuse et très fidèle église de Saint-Victor, afin que les malveillants ne puissent dire de vous que vous n'avez pas protégé le pauvre contre le puissant...

Célestin III répondit par une bulle donnée à Rome près Saint-Pierre le 20 mai 1191, recevant l'abbaye sous la protection spéciale du Saint-Siège et contenant la plus ample confirmation de ses possessions et privilèges, avec mention spéciale des annates et des prébendes, interprétation du litigieux *ex integro* dans le sens que les Victorins percevraient leur annate dans la même intégrité que le chanoine qui aurait joui le dernier de la prébende vacante, etc... Une bulle spéciale sur ce sujet fut datée du 12 mars 1192. Par contre, le Pape avait stipulé l'année précédente que le vicaire, représentant l'abbaye dans sa stalle de Notre-Dame, serait toujours prêtre. Il n'y a pas moins de six bulles de Célestin III relatives à Saint-Victor [2]. Il n'avait pas mérité les reproches qu'Etienne de Tournai lui faisait craindre.

Guérin, arrivé à la vieillesse, après vingt ans d'une administration féconde et réparatrice, jouissait de cette considération universelle qui est le digne couronnement d'une vie bien employée. Le Pape le déléguait avec Michel, doyen de Paris, et R., chanoine de Thérouanne pour enquêter sur la validité de l'élection de Didier à l'évêché de Thérouanne [3]. Les abbayes rivales, chose remarquable, rendaient pleine justice à

[1] Ceci indiquerait une pétition rédigée au chapitre général.

[2] Arch. nat., L. 235, nos 2, 3, 7, 15. — B. N. Ms. lat. 14672, nos 35 à 40.

[3] Cette commission a pris place au nombre des décrétales « Cum dilectus ». *De electione*, cap. XXXII.

ses vertus. Nous possédons à ce sujet le témoignage des moines de Saint-Germain-des-Prés [1], flattés d'avoir sa préférence dans la distribution des meubles d'un clerc décédé à Saint-Victor.

Jamais peut-être, excepté sous Gilduin, on ne relate plus d'alliances spirituelles et d'unions de prières négociées entre l'abbaye et des églises ou monastères de tout ordre, en France et à l'étranger, jusqu'en Irlande [2].

Guérin mourut, selon toute apparence, le 19 octobre 1193 [3].

Le nouvel abbé, sixième de la série, fut Robert, qui transmit sa charge de prieur à Anselme. Toute son administration semble, pour nous, se réduire à ranger de nouvelles chartes de donation ou d'achat dans les archives victorines.

La simple énumération en serait fastidieuse. Nous y pouvons au moins apprendre la composition de la Chambre des

[1] Mabillon, *Diplomat.* p. 371.

[2] Voici les principales : Saint-Etienne, de Sens : Notre-Dame, de Paris, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Martin-des-Champs, Montmartre, Yerre, Sainte-Barbe-en-Auge, Andernach, le Bec, le Saint-Sépulcre à Jérusalem, Luçon, Saint-Maixent, Saint-Faron de Meaux, Fontaine-Jean, Saint-Gilbert-de Radford, en Angleterre, Saint-Thomas à Dublin, Jouarre, etc... Au xve siècle, il n'y avait plus échange de brefs mortuaires qu'avec les églises ainsi désignées au f° 213 v^so du Ms. lat. 14455, de la Bibl. nat :

« Ce sont les lieux où doivent estre portées les brèves des frères de Saint-Victor : à Saincte-Geneviève, aux Cordeliers de Saint-Marcel, à Nostre-Dame-des-Champs, à Chartreuse, à Saint-Iaque, aux Materins, aux Cordeliers, à Saint-Germain-des-prez, aux Augustins, aux Carmes, à Saint-Bernart, à Sainte-Croix en la bretonnerie, aux frères des Billettes, aux Blancs-Manteaux, à Sainte-Katherine du Val-des escolliers, aux Béguines, à Saint-Antoine, à Saint-Magloire, à Saint-Martin-des-Champs, aux Filles-Dieu, à Montmartre, à Saint-Denis, à Argentueil, à Duel, à Villiers-le-Bel, au Boys-Saint-Père, à Maubuisson, à Pontaise, aux Cordeliers, à Saint-Martin, à Eaumont, à Hérivaux, à Senlis, à Saint-Remy, aux Cordeliers, aux Rouges-Chaperons, à Saint-Vincent, à la Victoire, à Bray, à Montepilloir, à Chaaliz, à Chambrefontaine, à Meaulx, à Nre-Dame, à Saint-Pharon, aux Augustins, à Gournay, à Chielle, à Vauiour, à Livry, à Saint-Mor, à Yverniau, à Iarsy, à Yerre, à la Saussoye, à Athiis, à Corbueil, au Jars, à Saint-Père de Melun, au Lis, à Faronville, à Fleury, à Fontainebluaut, à Barbiau, à Saint-Donin, à Montbeon, à Sainte-Columbe près de Sens, à Sens, à Saint-Anthoine, à Saint-Père-le-vif, à Saint-Iehan, à Nre-Dame-du-Cherne, à Saint-Remy, à Saint-Pol, à Ferrières, à Saint-Severin, à Nerouville, à Serquenciau, à Nemours, à Amponville, à Puiseaux, à Flotain, à la Court-Dieu, à Saint-Yvurte. »

[3] Voici le raisonnement de J. de Thoulouse, pour établir cette date : Anselme ne fut prieur qu'après l'élection de Robert pour abbé. Or, nous trouvons Anselme qualifié prieur dans des chartes de 1193. Donc Guérin cessa d'être abbé cette même année.

seniores ou discrets. Anselme est prieur; Guillaume, sous-prieur; Godefroid est sacristain; Bernard, chambrier; un autre Bernard, prébendier. Joignons-y Renaud, et, après lui, Absalon, hôteliers; Alerin, aumônier; Guillaume, cuisinier, et nous aurons tout le personnel dirigeant de la maison dans les années de l'abbé Robert.

De plus, lui-même et bon nombre de ses chanoines figurent dans les chartes de Maurice de Sulli, qui achève dans sa demeure épiscopale de Saint-Victor une vie qui s'éteint. Nous saluons une dernière fois sa trace dans une charte concernant la vente d'une partie des dîmes de Villiers, en 1196, la 26e année de son épiscopat. Les témoins sont l'archidiacre Maurice, celui-là même qui sera bientôt Victorin, Nicolas, chanoine de Notre-Dame, et chapelain de l'évêque, Robert, abbé de Saint-Victor, Bernard, chambrier et Aimeri, chapelain de l'évêque et chanoine de Saint-Victor.

Accablé de vieillesse, ne pouvant déjà plus rien prendre, sentant venir la mort [1], il demanda le Saint-Viatique. Les chanoines de Saint-Victor, n'osant lui donner la Sainte-Eucharistie, à cause de sa difficulté d'avaler, lui apportèrent une hostie non consacrée. Mais lui, éclairé par une lumière divine : — Ce n'est pas là mon Sauveur que j'ai tant désiré et tant demandé. — Ses hôtes, stupéfaits, lui apportèrent alors le Corps du Christ. L'évêque fondit en larmes, en reconnaissant son Dieu, le fit seulement approcher de ses lèvres, et dans ce suprême baiser rendit l'âme [2].

Avant de mourir, l'évêque avait voulu être réellement agrégé à la famille victorine. Jean de Paris nous apporte là-dessus

[1] Maurice de Sulli avait chargé l'abbé Robert, de Saint-Victor, et Renaud, doyen de Saint-Marcel, de réparer les injustices qu'il avait pu commettre dans sa longue administration (*Gall. Christ.* VII, col. 75).

[2] Jacques de Vitri, *Hist. occid.* lib. II. — Césaire d'Heisterbach et d'autres auteurs contemporains racontent ce fait à peu près dans les mêmes termes. Il a été aussi conté en vers par un poète de l'époque, probablement victorin :

. . . . . .

Verbo, mente, manu, calicem panemque repellit
  Et sic celesti corripit ore dolum :
— Illusere michi velut hostes : postulo passum,
  Passum sub vera postulo carne Deum —
Rem stupet auditor, offert venerabilis abbas
  Quod petit ; occurrit mente manuque Pater.
Sentit adesse Deum, fervescit in oscula, sanctum
  Vas tenet et verum corpus adorat...
(J. de Th. ad an. 1176. — *Gall. Christ.* VII, col. 76.)

un témoignage formel. Or, on sait que pour toute cette partie de son Mémorial, il a souvent transcrit mot pour mot une chronique contemporaine [1].

Aussi c'était justice que l'abbaye gardât sa tombe. Il reposa au côté droit de l'évêque Etienne de Senlis, qui avait déjà à sa gauche l'archevêque Etienne de la Chapelle [2].

Odon de Sulli, son successeur, est ainsi mentionné au Nécrologe de Saint-Victor (Prid. Id. Julii) :

Anniversarium pie memorie domini Odonis Parisiensis episcopi et *nostri canonici.*

Est-ce à dire qu'il fut tiré du cloître victorin [3] pour monter sur le siège épiscopal ? Le problème restera longtemps sans solution. Il est certain que dans les recueils victorins de ser-

[1] « Obiit Parisiensis episcopus bone memorie Mauricius qui plura monasteria in diecesi Parisiensi fundavit, scilicet Herivallem, de ordine sancti Victoris et Hermerias, prope Latiniacum, ordinis Premonstratensis ; item monasterium sauctimonialium de Hedera, et sanctimonialium de Giffe. Aliis abbatiis et locis religiosis multa dedit. Sepultusque est apud sanctum Victorem in choro, et *eiusdem loci in morte canonicus effectus.* Cuius supra pectus hoc scriptum est iussu eius : Credo quod Redemptor meus vivit et in novissimo die de terra surrecturus sum. » (B. N. Ms. lat. 15011, f° 409 v°).

[2] La pierre tombale qui portait son image fut brisée lors des travaux de 1524. — L'abbé Bordier, sur la tapisserie que nous connaissons, couvrant les tombes des trois prélats, avait fait inscrire ces mots :

MAURICIUS { iste primus inchoavit
Magnam basilicam Virginis Marie.

puis ces vers dont les quatre premiers sont d'Etienne de Tournai, qui les composa à la prière de l'abbé Robert et des Victorins (P. L. 211, col. 522) :

Doctor et antistes cathedra condignus utraque
A prima meruit continuare duas.
Sana fides, doctrina frequens, eleemosyna iugis :
Clamat Parisius non habuisse parem.
Virginei mensis que tercia prevenit idus
Splendorem sepelit nube sepulta dies.

La tombe nouvelle porta cette simple inscription :

« Hic jacet. R. P. Mauricius Parisiensis episcopus, qui primus magnam basilicam Sanctæ Mariæ inchoavit. Obiit anno Domini 1196, III Id. Septembris. » — D'après le Nécrologe (III, Id Sept) il avait laissé entre autres choses à l'abbaye 900 livres et un calice d'or.

[3] Odon de Sulli était un prince alors que son prédécesseur n'avait été qu'un mendiant. Il n'y avait entre eux aucune parenté. Odon, issu des comtes de Champagne, était proche parent des rois de France et d'Angleterre. Pierre de Blois a sur lui un charmant témoignage (P. L. 209, col. 375).

monnaires de cette fin du XIIe siècle, il y a plusieurs sermons d'un Fr. Odon [1], avec ceux de l'archidiacre Maurice, qualifié chanoine de Saint-Victor. Mais nous avouons que c'est là un indice fort discutable. Aussi n'insistons pas.

Quoi qu'il en soit, si Odon de Sulli ne fut pas chanoine profès de Saint-Victor, il fut ami des Victorins : d'une amitié toutefois qui ne fut pas sans nuages. Il fit œuvre d'amitié en garantissant à l'abbaye l'annate entière des demi-prébendes formées à Notre-Dame par division des prébendes existantes au moment de la concession d'Etienne de Senlis (1197), et en donnant plus tard à l'abbé Absalon liberté complète relativement à la nomination et au déplacement de ses prieurs-curés du diocèse de Paris : d'Athis, Villiers-le-Bel, Vauljour et Saint-Paul-des-Aulnois (1202) [2].

L'abbé Robert mourut à la fin de novembre 1197 [3], et fut enseveli au milieu du chœur, à la gauche de Gilduin. Les vieux recueils nous ont conservé ces vers à son honneur :

Sane Robertus illustri dignus honore
Conventum claustri sincero rexit amore [4].

Le septième abbé de Saint-Victor fut, sans aucun doute possible, Bernard, auparavant prieur de Saint-Guénaud de Corbeil [5], peut-être le chambrier ou le prébendier nommé dans plusieurs chartes de Maurice de Sulli. En tout cas il nous reste de lui un acte authentique daté de 1198 [6], concernant la dîme de Ville-Parisis. Son gouvernement ne dut guère dépasser les six mois, car nous trouvons, dès 1198, l'abbé Absalon mêlé à l'affaire de l'établissement des Trinitaires.

[1] B. N. Ms. lat. 14948, f° 28 et 13774, f° 31.

[2] P. L. 212, col. 69 et 75.

[3] Necrol. Vict. XVI cal. Decembris.

[4] Bib. Mazar. Ms. 778, f° 146 r°.

[5] Le vieux Nécrologe de Saint-Guénaud portait au VII des cal. de Juin : « Anniversarium solemne domni Bernardi huius ecclesie prioris et postea beati Victoris abbatis. »

[6] J. de Th. ad an. 1198. — Un chevalier Adam avait vendu pour 150 livres parisis la moitié de cette dîme à l'abbaye, qui l'avait quelque temps possédée en paix. Des parents du vendeur, revenus de la croisade, refusèrent leur assentiment à cette vente. Baudouin, frère d'Adam, rendit l'argent, reprit la dîme, mais dut rendre désormais hommage à l'abbé Bernard de Saint-Victor, qui dans l'intervalle avait acquis le fief, etc...

Une question se pose de prime abord au sujet de l'abbé Absalon. Devons-nous voir le même personnage dans Absalon qui occupa le siège abbatial de Saint-Victor de 1198 à 1203 et cet Absalon que Césaire d'Heisterbach[1] nous apprend avoir été appelé de Saint-Victor même pour réformer à la même époque l'abbaye de Sprinckirsbach, au diocèse de Trèves ?

Oudin veut deux Absalon[2] ; Jean de Thoulouse incline dans le même sens. Dom Brial[3] tient pour un unique Absalon, successivement abbé de Sprinckirsbach[4] et de Saint-Victor.

[1] *Dialog.* Dist. IV, cap. 89.

[2] *Comment. de Script. eccl.* t, II, p. 1173.

[3] *Hist. litt. de la France*, t. XVI, p. 452.

[4] L'abbaye de Sprinckirsbach fut fondée vers 1107, par une pieuse veuve du nom de Bénigne (*Gall. Christ*, éd. Piolin, t. XIII, col. 620).

(A suivre.)

D. Fourier Bonnard

LA DAME BLANCHE

DU VAL D'HALID

ET LA MAIN NOIRE

(Suite.)

Dans un pieux recueillement, elle entend vibrer longtemps ce nom cher dans son cœur et elle repasse, pour se rassurer, tous les souvenirs qu'il évoque en son âme.

— Oui, se dit-elle enfin ; oui, j'irai vers ce coteau béni, vers la chaumière que j'ai connue et que j'aime ; je dirai tout à la sœur de ma mère : les déceptions de mon cœur, les tristesses de mon âme et mes lamentables aventures ; elle est sensible, elle me porte quelque intérêt et elle ne voudra pas, à la vue de ma peine immense, douter de l'amertume de mes pleurs.

Elle se lève alors de la pierre où elle s'était affaissée, cueille — en quittant la ferme — le plus sombre rameau du plus noir cyprès, le regarde en songeant à ses infortunes et le baigne de larmes tout le long de son chemin.

Certes ! elle ne s'en allait pas à l'aventure ; dans les prés comme dans les bois et sur les monts voisins, elle avait parcouru cent fois jusqu'au moindre sentier alors que, heureuse de vivre et sans souci, elle avait foi en l'avenir. Aujourd'hui, hélas !...

Elle presse le pas.

Le soleil s'incline, pourpre et sans feu, sur le front des bois quand la jeune fille s'engage enfin sous le vaste ombrage de la sombre forêt. Elle y suit une clairière au-dessus de laquelle les chênes et les ormes, mariant leurs frondaisons altières, formaient un dôme impénétrable même à la lumière du jour. La nuit y devançait de beaucoup son heure habituelle.

Idala, hantée par des souvenirs pénibles, n'avance qu'en tremblant et son épouvante, sans cesse, ne fait que grandir avec la solitude et les ombres. Or, la nuit aidant et vingt sen-

tiers divers s'ouvrant à la fois devant elle, vu son trouble et sa frayeur, elle suit une piste qui doit, selon elle, la mener plus rapidement à la chaumière de Praxilla. Par malheur, ce sentier se déroule et s'en va par tant de tours et détours qu'elle craint bientôt s'être trompée. Elle revient sur ses pas, prend un autre chemin, avance, recule encore, se ravise à chaque instant, prête l'oreille au moindre bruit, s'arrête tout à coup pour reprendre sa course et elle s'arrête de nouveau, haletante, éperdue, scrutant d'un regard terrifié la futaie ténébreuse. L'indicible terreur qui s'était emparé d'elle l'agite de plus en plus ; elle veut appeler à son aide ; mais, qui l'entendrait en ce lieu ! qui viendrait à elle à cette heure avancée !... Et elle se remet en route, frémissante au seul bruit de ses pas.

Le ciel noir, sillonné d'éclairs sinistres en même temps que chargé de nuages bas rasant la cime de la forêt, creva soudain en une pluie torrentielle. Le tonnerre grondait de toutes parts ; sans cesse, il tombait avec fracas. Les arbres gémissaient dans des contorsions horribles ; feuilles et rameaux remplissaient les airs, et des vieux troncs d'arbres brisés, déchiquetés s'en allaient au loin au gré des tourbillons. Les géants se courbaient comme des roseaux, se heurtaient, s'enlaçaient, se rompaient, et cent chênes vigoureux qu'aucune tempête n'avait émus jusque-là jonchent bientôt le sol de leurs vastes ruines.

La pauvrette ne savait plus où se réfugier. Vingt fois emportée par le vent, elle avait été précipitée sur le sol détrempé. S'accrochant à tout ce qui pouvait raffermir ses pas, la maintenir contre la tempête, elle se traîne plutôt qu'elle ne marche et, chemin faisant, elle prête l'oreille à des voix confuses, lointaines, à des bruits lugubres qui semblaient être des hurlements mêlés au crépitement d'une fusillade ; elle regarde aussi, et avec quel saisissement, le ciel embrasé ! Elle croit que, malgré les vents et le tonnerre, malgré l'éclair aveuglant, on lutte non loin d'elle ; et ces lueurs qui éclairent le ciel, lui apparaissent comme les indices d'un sinistre immense.

Après des efforts inouïs et d'inénarrables épouvantes, elle arrive enfin au pied d'un mont, contrefort de plus hautes montagnes. Le vaste contour et les flancs abrupts en sont couverts de noirs sapins ; non loin de là un torrent, grossi par l'orage, roule ses flots de roche en roche et fuit au loin en mugissant.

N'osant plus ni avancer ni reculer, et ne découvrant rien qui pût encore la rassurer ou la guider, Idala reste immobile, comme pétrifiée.

Cependant, consultant le ciel, elle découvre vers le sommet de la colline une lumière vacillante qui lui apparaît, au milieu de tant d'horreur, comme le feu follet, troublant, sur une tombe abandonnée. Et loin de l'affoler, cette flamme la ranime, l'attire ; sans la perdre un instant de vue, elle cherche à l'atteindre.

Elle gravit ainsi le coteau. Elle monte s'aidant des pieds et des mains, s'accroche aux joncs, à la fougère, aux mille rameaux qui se croisent au-dessus de sa tête, fait tant d'efforts qu'elle parvient bientôt sur un terre-plein qui s'étendait devant une chaumière. Elle s'approche, n'ose plus croire à ses yeux. C'est bien la même disposition, la même simplicité, la même élégance ; il lui semble reconnaître le chaume et l'enclos ; ainsi, elle avait connu la retraite paisible de Praxilla ? Et c'était cette chaumière elle-même !

L'infortunée se tient à la porte, détrempée, tremblante, essoufflée ! Que va-t-elle dire ? que doit-elle faire ? Comment expliquer surtout son état et sa présence en ce lieu, à pareille heure ? Elle frappe. La porte s'ouvre ; elle entre, murmure un nom et s'affaisse sans mouvement, presque sans vie.

Mais un cri indicible l'avait accueillie ; déjà Praxilla la tenait dans ses bras et disait :

— Idala ! Idala ! Est-ce bien toi, ma fille ? n'est-ce pas plutôt quelque autre qui te ressemble et dont les traits, doux mais trompeurs, viennent dérouter ma tendresse ! Non, c'est bien toi ; toi-même, ici, à cette heure, libre enfin et sauvée ! Quelle dure nécessité te fait encore errer dans les bois au milieu de la nuit, malgré la tempête affreuse ? N'as-tu pas craint de retomber au pouvoir des bandits ? Peut-être, qu'égarée tu ne songes qu'à te dérober à leur poursuite, qu'à me demander un abri pour attendre le jour et rejoindre ton père aussi malheureux que toi !

— Mon père !... soupire l'infortunée sortant comme d'un songe pénible ; hélas !... O vous, sœur unique de ma mère bien-aimée, ayez pitié de moi !

Praxilla ne cherche pas à retenir ses larmes ; elle presse de nouveau la pauvre enfant sur son cœur, la fait asseoir auprès d'elle, lui dit avec compassion :

— Ma chère petite, depuis quelques jours j'ai vu et deviné bien des malheurs cruels et des souffrances atroces; j'ai ramené du voisinage des morts deux infortunés dont la jeunesse égalait le courage ; j'ai vu l'un d'eux, profitant de ce bienfait, revenir du mal pour retourner au bien ; et l'autre, qu'il est à plaindre! dégoûté du bien par le malheur, lui-même se plonger dans le mal pour se venger des malfaiteurs. On ne rend pas la vie à un homme sans s'attacher à lui. Or, je porte à ces jeunes gens un intérêt croissant. Quoiqu'ils aient quitté ce toit hospitalier, mon cœur les y retrouve toujours et ne pouvant me détacher de leur sort, je priais encore Dieu tout à l'heure pour Lopez et Félicio.

A ces mots, Idala pousse un profond soupir ; une sueur froide perle sur son front, ses yeux se troublent, elle pâlit. Praxilla, qui l'observe, s'en inquiète et continue :

— Pardonne-moi, chère enfant ; ce n'est pas l'indifférence qui me fait en ta présence parler des maux d'autrui. Que souffres-tu, ma fille, et pourquoi cette grande désolation ? Ouvre-moi ton âme, confie-moi tes peines et sois certaine de trouver déjà dans cet entretien un grand soulagement pour ton cœur, alors même que je serais impuissante à te donner soit un conseil ami, soit, comme je le désire, un appui salutaire. Je ne suis point sans ressources ; je puis et je veux être utile à la plus sage des filles de Pedro.

Idala embrasse la sensible Praxilla et, amenant son escabeau jusqu'aux pieds de la vieille femme, près du feu qui la ranime, elle lui tient ce discours :

— O sœur aimée d'une mère que je pleure tous les jours, faut-il vous confier mes douleurs, vous conter toutes mes aventures, dire par quelles angoisses et à la suite de quel hasard heureux je me retrouve enfin auprès de vous, seule et désolée, sans espoir ?

— Je vous écoute, ma fille.

— Sœur bien-aimée de ma pauvre mère, excusez ma faiblesse et prenez pitié de moi si, au milieu de mes larmes, je vous parle d'amour : J'aimais un jeune et sensible berger que j'avais admiré sur les bords du Guadalquivir. Mon père, favorable aux vœux aimables que nous osions, l'un pour l'autre, former tous les deux, avait uni nos mains, en disant : « Mes enfants, vous êtes dignes l'un de l'autre, promettez-vous le bonheur. »

Mais le maître de mon père, Ruiz de Gomez, vint se jeter au travers de nos projets ; il prétendait avoir des titres à mon admiration et des droits sur mon cœur ! Mon père dut supplier Félicio de lui rendre sa parole. Ainsi commencèrent mes infortunes.

Un jour donc, sur l'ordre de Ruiz de Gomez, les brigands envahirent notre ferme et s'emparèrent de moi. Mon père, revenant de la foire de Séville, fut témoin de ce triste attentat ; il accourut à mon aide et pour me défendre provoqua tous les bandits. Eux, se jetèrent sur lui, le frappèrent après l'avoir réduit à l'impuissance ; et moi, interdite autant qu'accablée par cette agression odieuse, je perdis connaissance entre les bras de ceux qui m'emportaient. Je me suis réveillée au sein de la terre, dans la compagnie redoutable de malfaiteurs terribles.

De loin en loin, toujours la nuit, et je ne sais pour quel motif, on me fit revêtir une robe éclatante de blancheur ; puis, retenue par une chaîne, comme un animal nuisible, un bandit me conduisait sur un rocher qui dominait un précipice. Je n'en revenais qu'à l'aube du jour.

Je séchai dans les larmes et dans des transes continuelles. Bientôt le chef de la bande ne me cacha plus ses projets ; il fixa même le jour où, dans un hymen exécrable, je devais lui sacrifier ma vertu.

Le danger pressant, la désespérance de pouvoir jamais m'y soustraire me firent demander au ciel de mettre un terme à mes angoisses. Je le suppliais de vouloir, par pitié, dissiper mes craintes en coupant la trame de ma vie... Ce n'était pas ainsi qu'il entendait exaucer ma prière ! Souffrir est le malheureux sort des tristes humains. Au reste, la coupe de mes douleurs n'était pas pleine et je ne l'avais point vidée jusqu'à la lie ! Or, dans ma prison ténébreuse, je songeais au pâtre qui m'était cher, quand une voix arriva jusqu'à moi d'un cachot voisin. Cette voix ne m'était pas étrangère et je sus bientôt que Lopez, l'ami de Félicio, était captif aux mêmes lieux que moi.

— Lopez ! s'écrie Praxilla... Continue, ma fille, ce récit m'intéresse.

Idala raconte alors comment Lopez attaqua Crèvecœur et le tua ; comment il la fit sortir de la caverne et après un dernier combat la reconduisit vers la maison de son père qu'elle

trouva déserte et saccagée ; comment enfin, ne sachant plus que devenir, elle avait songé à Praxilla et avait voulu se rendre auprès d'elle.

Praxilla dit à son tour le guet-apens du Val d'Halid, les souffrances des jeunes amis, les soins qu'elle leur avait prodigués, comment et dans quelles dispositions redoutables Félicio se retira dans les montagnes; comment enfin et dans quels sentiments Lopez l'avait quittée. Elle ne dissimula rien de ses craintes, rien des dangers que couraient les jeunes gens ; et quand elle entendit l'infortunée, à bout de forces et baignée de larmes, se plaindre de coups aussi lamentables, elle la consola en ajoutant :

— Reste ici, ma fille, je serai une mère pour toi et tu seras ma dernière joie, ma suprême consolation. Tu sais d'ailleurs quelle estime j'ai pour ton père et combien j'ai pleuré ta mère. Ta vue a fait revivre le passé dans mon cœur ; je te rendrai en biens sensibles et avec usure le plaisir de ta présence et l'affection dont tu rempliras le vide de ma vie qui s'éteint. Reste donc avec moi, use librement de tout ce qui m'appartient ; mon bien n'est point grand ; mais peu suffit à quiconque a des goûts modestes et la crainte de Dieu !

Idala se répandit en bénédictions.

Dès lors, ne songeant plus à Félicio que pour pleurer ses erreurs, ne sachant ce qu'étaient devenus les siens et n'espérant plus les rejoindre, elle coula ses jours désolés dans cette retraite paisible. Elle entourait Praxilla d'une affection tendre et de soins touchants. C'était elle qui, après la tempête, allait ramasser dans la forêt le bois mort abattu par les vents ; elle qui cueillait les herbes dont Praxilla faisait des remèdes bienfaisants ; elle encore qui prenait soin de deux chèvres et de quatre brebis, les menait paître et qui, le soir venu, apportait à la vieille femme une coupe écumante d'un lait frais et doux comme le miel ; c'était elle aussi qui allait puiser l'eau à la source vive, qui allait cueillir des fruits sauvages mais savoureux et qui, par des récits émouvants, remplissait de charmes les longues veillées. Mais la nuit, elle retrouvait toutes ses peines amères et ses opiniâtres chagrins ; car, malgré tout, elle attendait Félicio !

XX

LE SOLITAIRE DE L'UNTERWALD

Sur les bords riants et pittoresques du lac Léman, assise sur l'une et l'autre rive d'un fleuve fameux par la rapidité de ses eaux, s'élève la ville de Genève : ville antique, connue déjà par les Romains et conquise par eux ; ville riche, éclairée et redoutable en Europe parce qu'elle est habitée par une race d'homme actifs, intrigants, avides de domination, alors qu'ils professent, avec quelque hypocrisie, une horreur profonde pour toutes les tyrannies et un détachement absolu de la terre ; ville redoutable surtout parce qu'elle est comme un réservoir de passions violentes, un centre de doctrines dangereuses ; parce qu'elle est le refuge inviolable de tous les utopistes, de tous les mécontents, de tous les bandits de la presse, en un mot, et de tous les entrepreneurs en démolitions politiques, religieuses et sociales.

Là, il semble que la Révolution, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, ait élu domicile ; elle y règne, du moins, sans conteste, avec une quiétude que les princes et les rois partagent rarement avec elle.

Or, en ce temps, la Révolution n'avait pas, même à Genève, de partisan plus zélé que le *Solitaire de l'Unterwald*.

C'était un vieillard à la taille majestueuse, dont les cheveux et la barbe vénérables avaient la blancheur éclatante de la neige qui couronne les Alpes. Son front, large et nu, paraissait aussi chargé de soucis que sillonné de rides ; son regard était creux, fixe comme l'œil d'un moribond et il avait la voix grave autant que le geste imposant. Son long passé, son errante vie, ses faits, ses gestes, le lieu de sa naissance et les ressources dont il disposait, les motifs secrets qui le faisaient agir, l'origine de ses haines, le motif de ses dégoûts, la fin de ses espoirs ; tout en lui était ténèbres et mystère. Il avait vécu sous tous les climats, parlait toutes les langues et, quand on lui demandait son âge, il répondait :

— J'ai vu tant et tant de fois fondre la neige de vos montagnes ; j'ai vu la verdure si souvent reparaître dans vos vallons que je ne compte plus le nombre de mes années !

Il était vrai que les plus âgés l'avaient vu toujours également vieux, également voûté. Un gourdin noueux soutenait son corps de géant, dont le torse, qu'on eût dit desséché sous le hâle du temps, ne tenait qu'en branlant sur ses longues jambes décharnées, flexibles comme la tige élancée du jeune sapin.

Il paraissait, cependant, que, loin de se détendre avec les années, ses nerfs, pareils à l'acier choisi pour un noble usage, ne faisaient que s'y tremper. Aussi, avec les dehors d'une vieillesse caduque, gardait-il la lucidité d'esprit de l'âge mûr, l'énergie et presque la vigueur de la jeunesse.

Le *Solitaire de l'Unterwald*, après une longue absence et revenant encore de je ne sais quel lointain pays, reparut tout à coup à Genève.

Il chemina lentement à travers les rues étroites, entre des maisons dont les nombreux étages semblent destinés à peupler les cieux.

Arrivant ainsi devant le nouvel hôtel de la Poste, il s'arrêta un instant pour en contempler l'imposante façade et les myriades de fils télégraphiques qui le couvraient alors, mettant Genève en communication directe avec tous les pays du monde. A cette vue, un sourire éclaira sa face réfléchie et son œil terne brilla d'une secrète fierté.

Enfin, il pénétra dans l'hôtel, remplit vingt télégrammes qu'il lança dans les directions les plus opposées et se retira plus lentement qu'il n'était arrivé.

Il avait rempli la tâche d'une journée et, tout en cheminant, il réfléchissait à ce qu'il allait faire le lendemain.

Or, le lendemain et les jours suivants, dans une vaste mansarde qu'il occupait ou qu'il n'occupait pas, puisqu'il n'était nomade ou sédentaire qu'à ses heures choisies ; dans la maison la plus délabrée qui regarde le grand lac, il reçut de nombreux amis avec lesquels il eut des entretiens mystérieux.

Quand tous eurent enfin retrempé leur zèle dans son propre fanatisme, le *Solitaire de l'Unterwald* prit passage sur l'*Helvétia* pour se rendre à Lausanne. Le soir même il débarqua à Ouchy et, par le chemin de fer connu sous le nom de *la ficelle*, il gagna la capitale si pittoresque du canton de Vaud.

Ce n'était pas la première fois que le *Solitaire* venait à Lausanne, mais il s'y retrouvait toujours avec un nouveau plaisir. Malgré son grand âge et la lenteur encore calculée de

ses pas, il voulait gravir à pied le chemin qui, par vingt tours et détours, entre des chalets rustiques et des villas perdues dans la verdure, conduit au sommet des coteaux abrupts sur lesquels la ville est assise. Il prit à l'*Hôtel de l'Europe* une correspondance volumineuse et, partout dédaigneux des souvenirs du passé comme des splendeurs du présent, il ne daigna regarder ni l'Académie où professèrent Théodore de Bèze et Henri Estienne, ni le pont fameux jeté sur le vallon qui divise la ville; mais, par un sentier raviné et que bordent, d'une part, des précipices et de profondes vallées, de l'autre des hauteurs boisées, il gagne le sommet du plateau qui domine la ville et le lac aux eaux bleues.

Une vaste maison, édifiée sans luxe et sans art, au moyen de pierres recueillies dans la montagne, avec le sable tiré du torrent, s'élève en cet endroit sur le bord du chemin. Une branche de buis est attachée au-dessus de la porte pour dire au voyageur que c'est un asile ouvert à tout venant.

Le *Solitaire* arrive devant cette maison bien avant dans la nuit, mais alors qu'aucun être humain ne montait, ni ne descendait plus le rude sentier. Une lampe fumeuse éclairait faiblement une salle immense et vide, seule ouverte au vulgaire qui visitait ces lieux pittoresques.

Le vieillard entre; lentement il se dirige vers le comptoir. A sa vue, l'hôtesse pâlit et rougit tour à tour, balbutie quelques mots, appelle l'hôtelier qui ne tarde pas à paraître. Celui-ci, s'approchant du *Solitaire*, porte d'abord la main à son front, puis l'abaisse sur ses yeux, en forme de visière, pose ensuite un doigt sur ses lèvres, met pour finir trois doigts de la main gauche dans le creux de sa main droite et murmure :

— Fidélité !

— A nos frères! répond le *Solitaire de l'Unterwald* d'une voix singulièrement sourde et il ajoute : Suis-je donc le premier au rendez-vous ?

— Maître, votre volonté ferme égale votre courage et votre zèle enflammé; mais l'âge a ralenti vos pas. Nos Frères sont réunis dans la salle du conseil : le respect qu'on vous porte ici veut que toujours tous devancent vos ordres et sachent vous attendre. Ils achèvent un repas... frugal.

— Bien ! fait le *Solitaire*.

Et il prête l'oreille aux bruits confus qui parviennent à lui de la salle du festin !

Il connaissait la disposition des lieux. Une porte à deux battants, cachée par une draperie écarlate, donnait accès au milieu du banquet. Le *Solitaire* tire cette porte, écarte la tenture et, sans mot dire, s'assied au milieu des convives.

Ils étaient sept.

Tous saluèrent le *Solitaire* selon l'usage et, se rapprochant du maître, ils attendent qu'il plaise au vieillard de leur apprendre la raison secrète d'une convocation pressante, bien faite pour les étonner.

Après s'être un instant recueilli, sans daigner toutefois toucher aux mets qu'on lui présente, ni tremper ses lèvres dans un vin généreux :

— Chers et vaillants compagnons, leur dit-il d'une voix caverneuse, ô vous qu'aucun sacrifice, qu'aucun labeur, même le plus aride et le plus dangereux, ne rebute jamais, loin de vous faire reculer dans l'œuvre de l'émancipation des peuples et de la défense du prolétaire, vous attendez de moi, avec juste raison, des communications faites pour réjouir vos cœurs dévoués, ou propres à enflammer davantage votre noble courroux. Je le dois à votre zèle ; mon âme, d'ailleurs toujours repliée sur elle-même, a besoin de se répandre parfois. Où le pourrait-elle avec plus de fruit, avec un plus libre abandon que dans vos cœurs ! Je vous parlerai comme en toutes circonstances et depuis que nous sommes voués à la même cause, avec une confiance entière et une liberté parfaite !

Ce sont les *Choses d'Espagne* qui m'inquiètent et pour lesquelles j'ai besoin de vos sages conseils.

Le roi Alphonse XII se laisse mollement bercer par les *burgraves* des bords de la Sprée : il se fait applaudir sur les champs de manœuvres de Hambourg et ne songe ni à l'accueil que je lui réserve à Paris, ni au sort qui l'attend à son retour sur la terre d'Espagne, ni à ce qui arrivera de malheureux à son pays, dans l'empire du Maroc, à Cuba, à Porto-Rico, aux Philippines.

Le *Tigre de Berga* est avisé, la *Lionne des Asturies* se tient prête et la *Main-Noire* fait cause commune avec eux. *La Vierge de la Montagne* s'est assurée de l'appui de Félicio, le plus sensible, dit-on, aussi le plus vaillant des pâtres des bords du Guadalquivir ; malheureusement le compagnon Lopez nous trahit.

Mais procédons avec méthode. Je crois convenable que

chacun de vous me rende d'abord compte de sa mission.

A ces mots, le vieux Rodolinski, assis à la droite du *Solitaire*, demande la parole.

— J'étais à Moscou, dit-il, lorsque je reçus l'invitation de me rendre à Lausanne. Depuis dix ans je centralise les efforts de tous les mécontents de la Russie ; j'ai parcouru cet empire, me rendant tour à tour de la mer Blanche à la mer Noire, de la Tornéa et du Muonio à la mer Caspienne et aux monts Ourals ; j'ai traversé, pour servir le peuple, pour l'éclairer sur son sort et le résoudre à la rébellion, les *toundras* horribles et les impénétrables forêts des Uvalli ; j'ai dû me réfugier dans les marais de Pinsk et quand je m'enfonçai dans les steppes que divise le Don, toujours inquiet, partout relancé par les Cosaques, je faillis succomber cent fois de misère dans le plus triste abandon. Une étoile favorable sauva mes jours, sans arriver, cependant, à faire que ce sol ingrat fût fécondé par mes sueurs, malgré le libéralisme complaisant de Mélikoff, brave homme, après tout, qui, habitué aux hasards de la guerre, dédaigne les dangers que voile l'apparente soumission d'un peuple asservi.

Le *Nihilisme* existe en Russie ; l'Université est son refuge ; mais quoiqu'il soit mon œuvre, je dois avouer qu'il n'est encore dans la vie tenace de la grande nation slave qu'un accident, qu'un malaise, qu'il n'est rien !

Quel que devienne donc un jour, sous ce climat réfrigérant, le nombre de nos fidèles, jamais ils n'arriveront à saper les assises d'un trône dont l'ombre va s'étendre de jour en jour pour abriter enfin tous les peuples. Je crois peu à l'Apocalypse, mais si jamais une *Grande Bête* descendait sur la terre, elle serait fille de tsar, du despote dont les pieds baignent dans la Néva et de qui le front majestueux se perd dans le ciel d'Orient.

En réalité, les Russes ne sont pas mûrs pour la liberté ; la philosophie n'a pas encore troublé la naïveté de leur foi vive et la vue d'un luxe outrageant, d'une vie menée à outrance, ne les a point jusqu'ici dégoûtés de leur sort pénible ; ils croient au ciel, au tsar, à l'avenir de la Sainte Russie et, en attendant les biens incertains qui ne sont point de cette terre, leur ambition se borne à transmettre à des enfants, nombreux, aussi simples qu'eux-mêmes, avec une bénédiction féconde, le champ que cultivèrent leurs aïeux.

Rodolinski se tut.

Le *Solitaire* avait écouté ce discours avec attention. A chaque instant sa face se couvrait de rides plus profondes, et son front de nuages plus épais.

— Rodolinski, dit-il enfin, je connais votre zèle et je rends volontiers hommage à la bravoure qui vous fit affronter les pires dangers, les plus rudes fatigues ; plus de consolations étaient dues à ce beau dévouement. Courage ! Si les tsars ont quelques forces et ne manquent pas d'héritiers, nous aurons une postérité plus nombreuse qu'eux. Aussi, par l'Enfer je le jure, un jour viendra où nous resterons vainqueurs, même du saint empire de Russie !

— Qu'il en soit ainsi, conclut Rodolinski.

Le *Solitaire* se tourne vers l'Allemand Haupt et lui donne la parole.

— Mieux partagé que mon vénérable collègue de toutes les Russies, dit ce dernier, je puis vous entretenir de succès. L'Allemagne est en travail et là, du moins, l'avenir est à nous.

Elle est admirable la circonstance qui m'a permis de servir notre cause. Il faut en convenir, tels que nous voici réunis, nous sommes le nœud de toutes les sociétés secrètes, le point de départ de toutes les conspirations, de tous les complots et l'univers, que nous bouleversons à notre gré, ne sait encore rien de notre puissance. L'ombre qui nous enveloppe est telle, en effet, que tous ignorent notre qualité ; Bismarck lui-même, à qui rien ne semble échapper, n'a pas su se garder de moi.

Un jour, il m'appelle à Friedrichsruhe ; il souffrait d'une névralgie infernale et bondissait comme un lion en délire sur son fauteuil de cuir noirci par le temps.

Haupt, me dit-il, les dents serrées par sa rage de dents ; Haupt, mon ami, on m'a fait de toi un rapport favorable ; tu es un fin limier, tu as l'œil perçant, la main sûre et la langue discrète ; tu es brave, avec cela vigilant, propre à tout faire, même à me servir fidèlement.

(A suivre.)

ARTHUR SAVAÈTE.

Mgr DE SUSSEX

Ce fut une noble et belle figure que celle de ce savant et modeste prélat, qui vient de s'éteindre à un âge très avancé, avec les plus grands sentiments de piété, dans ce paisible ermitage de Montmorency, où il passa dans la retraite les vingt dernières années de sa vie.

Héritier d'un des noms les plus illustres de l'histoire d'Angleterre, il descendait d'une famille depuis deux siècles immigrée en Normandie, pour échapper aux persécutions cruelles qui sévirent sur les catholiques au temps d'Elisabeth ; c'est dire que Mgr de Sussex considéra et aima toujours la France, comme sa meilleure patrie.

Jeune encore, et presque sans fortune, il commença par s'adonner avec ardeur à la pratique des sciences ; plus tard, devenu chimiste distingué, ses travaux devaient lui valoir d'être nommé membre de l'Académie royale de Londres. Cependant, il s'était choisi une compagne, appartenant à une honorable et vieille famille de l'Ile-de-France ; il en eut de nombreux enfants. Vers 1860, il réside dans une belle propriété des environs de Sèvres, où toujours les visiteurs recevaient une large hospitalité ; en même temps, il dirigeait avec bonheur une importante verrerie, où travaillaient plus de 200 ouvriers. En 1868, après avoir eu la douleur de perdre sa femme, il part pour Rome, et là, il reçoit de l'illustre Pie IX un inoubliable accueil. Le Saint-Père daigne l'honorer de son amitié, et lui confère les ordres, avec la dignité de Camérier secret. C'est une vie nouvelle qui commence pour lui ; — après avoir connu les joies de la famille, il va remplir les nobles fonctions du sacerdoce, auquel Dieu semble l'appeler d'une manière toute particulière.

Mgr de Sussex, dès lors, s'adonne avec succès à la prédication, en France et en Angleterre ; dans ce dernier pays, il fonde un couvent dans les environs de Plymouth, et opère plusieurs conversions. Vers 1872, il revient en France pour

baptiser lui-même un de ses petits enfants ; puis il continue à exercer le ministère à Paris, jusqu'au moment où il est nommé aumônier du couvent des Dames Augustines de la rue de la Santé, où il a laissé d'ailleurs d'ineffacables souvenirs ! Mais, frappé par l'infortune, ayant perdu une fille chérie, Mme la Comtesse Julia Rohlfs de Sussex, si remarquable par son esprit et sa beauté, il ne songe plus qu'à la retraite, et choisit pour s'y réfugier les coteaux de Montmorency.

C'est là que, dans une curieuse villa, il se consacre uniquement à l'étude, travaillant sans relâche dans sa belle bibliothèque, recevant quelques amis fidèles, parmi lesquels il nous sera bien permis de nommer : M. de Varigny, écrivain bien connu ; l'honorable M. de Marcère, sénateur ; le vénérable évêque du Mans, Mgr de Bonfils, qui l'honora toujours de son amitié, et le très distingué P. de Salinis. S. J. — Il fallait l'entendre conter, avec cet art que lui seul possédait, certaines anecdotes de sa vie de Rome, où il avait connu les plus éminents personnages ; on était vite charmé, conquis par sa verve tempérée par une grande bonté, par la distinction de son esprit et de ses manières. Tous ceux qui l'ont bien connu n'ont pu que rendre hommage à son caractère, à sa foi des plus sincères et des plus éclairées ; c'est le témoignage que le clergé de la paroisse voulut rendre de lui, à sa mort ! Ses amis si nombreux, ses enfants, qu'il put baptiser, bénir, marier même jusqu'à la troisième génération, restent inconsolables de sa mort ; — et aussi, quelques vieux paysans de Montmorency, beaucoup de pauvres mendiants, qui étaient ses fidèles clients ! La présence de tous ces humbles, l'hommage de la municipalité, rendirent touchantes ses funérailles, qui eurent lieu dans la merveilleuse église gothique, qui domine la plaine d'Enghien et d'Argenteuil.

Ce jour-là, sur toutes les lèvres, il n'y avait qu'un mot pour caractériser la vie de cet homme de Dieu « *Transiit benefaciendo ! — Il a vécu en faisant le bien !* »

X***

AUTOUR DU MONDE

Nous avons attendu le retour des Chambres pour reprendre nos *Tours du monde*. Au cours de divers voyages entrepris durant les vacances parlementaires, nous avons constaté par tout le pays une telle effervescence, un mouvement de réprobation et de révolte si profond, si général que, moins instruits de l'asservissement de nos hommes politiques, nous aurions pu espérer qu'ils en subiraient quelque trouble et qu'ils s'efforceraient dès la rentrée à mieux interpréter les sentiments de la nation française et à mieux servir aussi ses intérêts évidents.

Il n'en a rien été.

En vain, d'une voix en quelque sorte unanime, tout l'épiscopat français s'est élevé contre les violences dont souffraient les consciences catholiques ; en vain, les plus illustres prélats ont indiqué les raisons péremptoires et solides pour lesquelles ils se refusaient d'abandonner aux loups errants et dévorants la meilleure partie de leurs troupeaux et ils se sont soulevés d'une juste colère et d'une sainte horreur contre les circulaires monstrueuses de M. Combes, qui, laissant toute liberté aux jeux naguère interdits, aux cercles interlopes, redoutés et jadis si étroitement surveillés, ordonnent, par contre, que les chaires chrétiennes seront interdites aux religieux sécularisés et que toute chapelle catholique non autorisée sera fermée au culte sur le territoire de la République. En vain aussi, à l'exemple des évêques et du clergé, la multitude des fidèles a protesté et s'est dévouée à la cause des persécutés jusqu'à s'exposer dans la rue aux insultes, aux lâches agressions de cette populace infâme qu'on ne voit surgir des bouges innomés qu'aux jours de trouble, de défaillance sociale ; lie du peuple qu'un *homme d'Etat* éclairé aux lueurs des luttes intestines qualifiait avec écœurement « ce pire du mauvais » mais dont M. Combes s'entoure comme d'une garde du corps,

et qu'il laisse envahir la voie publique comme réserve de la police nationale, en attendant sans doute qu'elle devienne une pépinière de bourreaux ! En vain les confesseurs de la foi ont-ils déjà rempli les prétoires, encombré les prisons ; en vain la profonde paix des églises a-t-elle été troublée par des luttes sanglantes et les jeunes communiantes outragées jusqu'aux pieds des autels ; en vain tout ce que nos ancêtres ont vénéré et respecté a été bafoué ou proscrit ; en vain aussi la concussion et la prévarication se sont-elles effrontément étalées, et la famille Combes a-t-elle été accusée sans réplique satisfaisante de forfaiture dans l'affaire des millions des Chartreux ; en vain les esprits les moins suspects et les plus compétents ont dénoncé l'appauvrissement de la France au dedans, son effacement progressif au dehors, et les intrigues qui la font souffrir, et les complots qui la menacent ; en vain la banqueroute est-elle à nos portes, et la guerre civile dans nos foyers, nos législateurs fourvoyés n'ont rien appris et ils persistent rageusement dans leur œuvre misérable de désorganisation nationale. Dès la rentrée, M. Combes a dû s'expliquer sur les conséquences funestes de sa campagne d'éviction, de proscription et de spoliation : il l'a fait pitoyablement quand il a fallu excuser les siens ; il l'a fait indignement quand il a fallu justifier ses actes. Ce n'est qu'en promettant à la meute des proscripteurs de nouvelles charrettes qu'il s'est fait pardonner son incapacité, ses faiblesses et ses attentats à la liberté, à la propriété.

Quand on lui proposa le jury pour son fils, M. Combes se tourna vers ses mameluks dont les rangs pressés forment le « bloc » intangible et indestructible, et où, pêle-mêle, évoluent impunis et effrontés les 90 concussionnaires qui offriront la location de leurs votes contre les millions des Chartreux : et ce président, choisi d'une majorité qui le vaut, s'écria sans une apparence de pudeur : « Qu'est-ce donc que ce jury ? Je lui préfère ma meute cent fois ; ma meute avec ses élans furieux, avec ses coups de gueule féroces. »

Quand on lui parla ensuite de la magistrature parfois embarrassée à plier le texte de la loi aux exigences des tyrans ; il clama aux applaudissements du « bloc », vociférant sur la piste des honnêtes gens : « Quand les juges ne font pas concorder leurs arrêts avec mes ordres, ils sont coupables de « défaillances » et cessent ainsi de bien mériter de la République. On juge donc par ordre ! »

Et voilà ce que sont devenues en France la liberté, la justice, la légalité et la fraternité ; voilà en quelle ornière a versé le brillant carrosse qui portait l'œuvre de la Révolution et les Droits de l'Homme.

M. Combes, pour mieux atteindre les congrégations, pour les exécuter sans soulever d'unanimes protestations, s'était posé d'abord comme le champion du clergé séculier contre le clergé régulier. Il avait dénoncé les empiètements de celui-ci en exaltant les vertus de celui-là; il croyait, à force d'astuce, se ménager des alliés jusque dans le sanctuaire.

Mais le clergé séculier vit le piège grossier qu'on lui tendait ; il alla aux proscrits, comme la charité va à la misère, et M. Combes, de nouveau déconcerté, trouva soudain que l'un et l'autre clergé se valaient, et qu'il fallait en finir des remontrances de tous les deux.

Il se fit alors proposer par ses satellites un châtiment exemplaire pour tous les récalcitrants : la dénonciation du Concordat, la séparation des Eglises et de l'Etat !

Or, les Eglises reconnues en France sont : le judaïsme, le protestantisme et le catholicisme. Les deux premières ont combattu avec le bloc contre l'Eglise catholique ; c'eût été mal reconnaître leurs services que de les envelopper dans une commune réprobation et M. Combes monta à la tribune pour déclarer que si une séparation s'imposait, ce ne pouvait être que la rupture de l'Etat avec la *seule Eglise catholique*.

Et les baptisés renégats, dont la masse compacte forme le « bloc », applaudirent à cette déclaration parricide. Les socialistes voulaient une sanction, un vote solennel engageant le principe de la séparation depuis si longtemps réclamée par les radicaux ; il se trouve au Palais-Bourbon des compères moins emportés ou diversement engagés envers leurs électeurs et qui trouvèrent cette décision prématurée. Il y eut donc bataille rangée sur les ordres du jour plus ou moins explicites et M. Combes, à contre-cœur sans doute, dut accepter celui qui, hypocritement, reconnaissait encore que quelques égards restaient dus à la Religion que professe la majorité des Français !

Voilà la théorie parlementaire qui appuie et justifie toutes les exactions gouvernementales, toutes les menaces, toutes les iniquités. La pratique est ce qu'on a vu dans les églises de Belleville, de Plaisance et autres envahies par les camelots

et par les Apaches recrutés à quarante sous par bagarre, qui s'empressèrent d'imposer silence aux orateurs sacrés et de massacrer les fidèles dans la rue. Il leur arriva aussi d'assommer les représentants de l'ordre public, le préfet de police en premier lieu.

Et tandis que cette perturbation morale et sociale emporte la France à l'intérieur, à l'extérieur son prestige disparaît, ses intérêts périclitent. On a vu, entre temps, les souverains étrangers se déplacer mystérieusement; il en est qui, comme Edouard VII, sont venus jusque parmi nous jouir de nos dissensions, imposer leurs volontés, conspirer contre nos alliés.

On a vu le roi d'Angleterre à Lisbonne, à Gibraltar, à Malte, à Rome, à Paris. Il faisait, disait-on, sa tournée de visites de joyeux avènement. Il inspectait surtout ses postes éparpillés dans la Méditerranée ; il s'entendait avec l'Italie au sujet d'entreprises communes dans l'Afrique septentrionale et il venait demander au quai d'Orsay s'il plaisait à la France de respecter la volonté d'Albion et ses visées sur le littoral du Maroc.

M. Delcassé n'a rien laisser transpirer des conciliabules auxquels il dut prendre part. On a laissé entendre cependant qu'il s'agissait de certains règlements ardemment poursuivis par les *jingoes* d'Outre-Manche. En Angleterre on voudrait, en effet, consacrer, par un instrument diplomatique opposable aux anciens droits, la situation acquise en Egypte ; moyennant quoi, après avoir assuré d'autre part l'opposition de l'Allemagne et de l'Espagne à nos projets de pénétration, on reconnaîtra à la France le droit de verser son sang au Maroc dans la conquête d'un désert qu'on ajouterait aux solitudes inaccessibles du Sahara.

On troquerait, parait-il, assez volontiers de nos droits à Terre-Neuve contre une enclave de l'Afrique occidentale, à la condition que la France renoncerait, en outre, à sa conquête pacifique des Nouvelles-Hébrides. Il n'est de sacrifices qu'on n'ose encore nous demander et le plus sensible serait assurément notre renoncement à l'alliance franco-russe qu'on remplacerait par l'*Entente cordiale* entre l'Angleterre et la France, doublée d'un accord avec l'Allemagne qui rendrait définitif notre renoncement à l'Alsace-Lorraine.

La presse moscovite et pétersbourgeoise se fait l'écho at-

tristé de ces cabales et notre alliée du Nord se demande déjà par quelle combinaison diplomatique elle doit remplacer sa mésalliance avec la République française, alliée incertaine qui se couvre de ridicule et piétine dans son propre sang.

On a vu Guillaume II suivre Edouard VII à Rome. Voulait-il contrôler la politique ébauchée entre son oncle qu'il soupçonne et Victor Emmanuel qu'il accuse de tiédeur ? Il est certain que l'empereur allemand s'est comporté dans la ville éternelle comme en pays assujetti. Il fut l'hôte du roi d'Italie, mais beaucoup plus le visiteur du Vatican, de Léon XIII qu'il honore d'une façon ostensiblement souveraine. Est-ce que Guillaume II, en blessant si profondément le loyalisme italien, cherchait à intimider son hôte, à le rattacher à la Triple Alliance dont il semble de plus en plus se détacher ; ou conspirait-il auprès du Souverain Pontife, profitant de la guerre religieuse déchaînée en France contre le protectorat français établi et provisoirement maintenu contre tous sur les chrétiens d'Orient ? Il est certain que l'empereur allemand a poursuivi concurremment ce double but et que sa visite au mont Cassin n'a été qu'une démonstration tendancieuse, faite surtout pour souligner la politique anticléricale du gouvernement français et pour en faire ressortir à nos dépens les inconvenances.

Il fut cependant très remarqué que dans les toasts échangés entre souverains, au Quirinal, il n'a été fait aucune allusion au troisième allié, à l'Autriche : Cette circonstance symptomatique prend une signification précise par l'éclat subit en Italie d'un mouvement irrédentiste dirigé contre l'Autriche et dont la violence inouïe est bien faite pour brouiller davantage deux alliés mal assortis dont l'intimité ne persiste que par l'amitié impérieuse de l'Allemagne.

C'est la question d'Orient, ou plutôt la question macédonienne, qui devient la pierre d'achoppement de la Triple-Alliance.

Pour ajourner la liquidation ottomane à des jours meilleurs ; pour éviter des compétitions sanglantes en lesquelles des intérêts essentiels mettraient fatalement aux prises les alliés de la veille, l'Autriche-Hongrie s'est rapprochée de la Russie, et, de concert avec le tsar, elle prodigue de sages conseils à la Serbie comme à la Bulgarie, sans compter la Roumanie plus désintéressée, ou plus docile. La pression

austro-russe n'a pu éviter des désordres tragiques en Macédoine, ni les atroces attentats de Salonique, mais cette intervention loyale autant que résolue a circonscrit l'insurrection et mérité que le Sultan, rassuré sur les intentions des puissances, imposât les réformes promises à l'Europe aux Albanais récalcitrants et en armes. Tout porte à croire que ces désordres seront localisés et réprimés, le calme rétabli et la fatale échéance de nouveau éloignée. On le souhaite d'autant plus ardemment que, de conscience certaine, on sait que Berlin conseille, dirige et au besoin appuierait son allié en puissance, que n'a cessé d'être le Sultan rouge, aujourd'hui néanmoins singulièrement perplexe.

Si la Macédoine préoccupe l'Europe, l'Extrême-Orient la rend nerveuse et singulièrement irascible.

La Russie n'est nullement disposée à céder le pas au Japon dans la Corée, ni à puissance qui vive en Mandchourie. La Corée elle-même se révolte ouvertement contre l'ingérence japonaise et édicte des règlements qui, étant la proscription des intérêts japonais, ressemblent à s'y méprendre à une déclaration de guerre en due forme.

Pour ce motif, le Mikado arme précipitamment et la Russie concentre aux abords des champs de bataille éventuels des éléments d'intervention efficaces. Il n'en faut pas davantage pour que l'Angleterre, alliée du Japon, se sente en cause, en quelque sorte menacée.

Le *Foreign Office* ne demanderait pas mieux assurément que de prendre position ; mais si la paix apparente est rétablie dans l'Afrique australe, la concorde est loin d'y être descendue dans les cœurs : loyalistes et Afrikanders se regardent comme chiens de faïence et les Boers, impassibles, pansent leurs plaies et marquent les coups. Ils constatent entre temps que toutes les soi-disant réformes jadis réclamées avec tant d'arrogance par les intlanders sont rejetées aujourd'hui par le gouvernement anglais lui-même et que les conditions de la main-d'œuvre blanche et indigène sont plus précaires, plus onéreuses que sous le gouvernement patriarcal de M. Krüger. On en est réduit à revenir au système des Burghers et à l'aggraver singulièrement, d'où un malaise et un mécontentement qui ne demandent qu'une occasion pour éclater. L'Angleterre, depuis, a fait le bilan de sa guerre africaine qui lui a coûté exactement, dit-elle, 211 millions de livres, soit

5 milliards 275 millions de francs. Elle n'envisage donc pas sans appréhension la possibilité d'avoir à recommencer pareils efforts et de tels sacrifices, d'autant plus que dans le Somaliland elle a sur les bras une guerre qui ne lui donne rien moins que des satisfactions militaires et financières. L'occasion pour John Bull d'affronter un orage dans l'Extrême-Orient n'est pas tentante et voilà pourquoi elle est en coquetterie avec l'Allemagne et les Etats-Unis pour les opposer à la Russie, tandis qu'elle tente la France pour obtenir d'elle une défection à la veille d'un conflit.

Ce conflit, la Russie ne le provoque pas ni ne le craint guère ; sa calme résolution et ses progrès méthodiques sauront, il faut l'espérer, l'éviter encore.

Les Etats-Unis seraient, sans aucun doute, un facteur considérable avec lequel la Russie devrait compter, si toutefois le président Roosevelt voulait prendre part dans cette bagarre internationale. L'aventure des Philippines, l'ingratitude de Cuba lui en ôteront l'envie et il se contentera pour quelque temps encore, en favorisant l'achèvement du Panama, de chanter la gloire immortelle de l'*Union Jock*, puissance prépondérante sur l'Atlantique et le Pacifique réunis par le capital et le génie américain.

ARTHUR SAVAÈTE.

A TRAVERS LES REVUES

SOMMAIRE

I. *Revue des Deux-Mondes* (15 avril) : Evolution de l'industrie chimique, M. P. Bonet-Rivet. — II. *Quinzaine* (1er mai) : Formes du mariage, M. Fonsegrive. — III. *La Revue* (15 mai) : Vices du système pénitentiaire, Dr Lombroso. — IV. *Journal des Economistes* (15 avril) : Le Trafic des votes aux Etats-Unis, M. Laborer. — V. *Revue canadienne* (1er mai) : Les Etats-Unis ne sont pas un pays anglo-saxon, M. de Nevers. — VI. *Revue Bleue* (25 avril) : Emigration aux Etats-Unis, M. Delpon de Vissec. — VII. *Revue universitaire* (15 avril) : Introduction du travail manuel dans l'enseignement secondaire, M. Dieux.

I

M. P. Bonet-Rivet étudie dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 avril) l'*Evolution de l'industrie chimique*, évolution qui tend à devenir une révolution, dont le domaine, immense déjà, ne cesse de s'accroître, car il comprend les différentes sortes de fabrication que la chimie permet de constituer de toutes pièces.

Le développement progressif de l'industrie chimique pendant le XIXe siècle, développement qui est une des plus grandes caractéristiques de cette époque, s'explique fort naturellement par les travaux de Lavoisier. En faisant connaître en gros la composition chimique des matières premières employées et des produits fabriqués, les contemporains et successeurs de ce grand homme avaient eu, à son exemple, le grand mérite de mettre les industries à même d'appliquer immédiatement leurs découvertes. Aussi dans une courte période d'années, voit-on Leblanc créer la fabrication de la soude, Berthollet l'industrie des chlorures décolorants, Chevreul établir les principes sur lesquels allait se fonder l'industrie des corps gras, etc. Trois générations profitèrent de ces travaux. Mais l'industrie chimique progressant de plus en plus, le jour arriva forcément où, tout le monde étant outillé pour bien faire, chacun dut s'efforcer de faire mieux ou, à qualité égale, de produire à meilleur marché. Il fallut alors, pour les industriels, renoncer à l'école des laboratoires, délaisser les anciens procédés et, à l'aide des progrès accomplis dans la voie de l'analyse la plus minutieuse et de la synthèse la plus audacieuse, abandonner les méthodes jusqu'alors adoptées.

Et M. Bonet-Rivet montre que c'est surtout la synthèse qui, s'imposant de plus en plus dans l'ordre scientifique, est venue tout naturellement au secours des fabricants et a créé cette évolution devenue une révolution par l'entrée en ligne d'un agent aussi souple que puissant, l'électricité, laquelle, sortie tout armée des laboratoires, s'impose actuellement à tout et à tous.

Personne n'accorde plus à la nature seule le monopole de la production des corps organiques. Berthelot a obtenu, par la synthèse, les corps gras naturels ; depuis Fisher, on produit les sucres ou hydrate de carbone. Quant aux aliments azotés nécessaires à la formation et à la réparation de nos tissus, Berthelot affirme qu'on ne peut douter de leur réalisation prochaine. Les transformations de cette science nous réservent d'autres surprises. Dans la première partie du XIXe siècle, ces études et leurs applications semblaient avoir été réservées à la France et à l'Angleterre. Ce ne sont pas les champions de la première heure qui, actuellement, sont les plus avancés. Depuis 1870, l'Allemagne a pris la première place. En vingt ans, de 1881 à 1901, son exportation des produits chimiques (matières premières et produits fabriqués), a passé de 305 à 510 millions de francs, soit une augmentation de 205 millions, tandis que l'importation s'est élevée de 289 à 414 millions, soit 125 millions d'augmentation seulement. En 1890, l'exportation des produits chimiques en Allemagne s'élevait à 343 millions de francs, en Angleterre, à 224 millions seulement, soit 78 millions en moins. Dix ans plus tard, en 1900, l'exportation allemande monte à 497 millions, l'exportation anglaise à 232 millions, soit 208 millions en moins. Et pendant ce temps l'importation allemande passait de 336 à 414 millions de francs, tandis que l'importation anglaise baissait de 205 à 139 millions. Pour la France, si en 1900 l'exportation de nos produits chimiques monte à 253 millions de francs, dépassant de 20 millions l'exportation anglaise, nos importations, d'une valeur de 286 millions, dépassent de 146 millions les importations anglaises et sont supérieures de 33 millions à nos exportations. Nous sommes donc au troisième rang, et ce rang modeste, les Etats-Unis s'apprêtent à nous le disputer. Mais en 1901, nos exportations sont montées à 262 millions, dépassant de 4 millions nos importations. Une seule année a donc suffi à améliorer la situation à ce point que notre exportation ait augmenté de 10 millions et que notre importation ait fléchi de 28 millions.

L'espoir d'un meilleur avenir, quant à notre industrie chimique s'entend, ne nous est donc pas interdit.

II

M. Fonsegrives, continuant son étude sur les « Institutions matrimoniales », présente dans le numéro du 1er mai de la *Quinzaine* les formes du mariage.

Les formes que peut revêtir le mariage sont en somme en très petit nombre ; on peut les ramener à deux principales : la polygamie et la monogamie. Dans la polygamie on peut distinguer : la polygamie à laquelle on réserve d'ordinaire ce nom et où un seul homme a plusieurs femmes ; la polyandrie où une femme a plusieurs maris. La polygamie admet souvent et même le plus ordinairement deux sortes d'épouses : les légitimes et les concubines. Parfois il ne peut y avoir qu'une femme légitime comme en Chine et un nombre illimité de concubines ; d'autres fois, il peut y avoir un nombre limité de femmes légitimes, quatre au plus, par exemple, chez les musulmans, et d'autres fois ce nombre même n'est pas limité. La monogamie peut être tempérée par le divorce rendu plus ou moins facile ; c'est le cas de tous les peuples civilisés qui ont subi l'influence du christianisme et qui ont rompu avec les traditions du droit catholique ; ou bien la monogamie est indissoluble, c'est le droit canonique du catholicisme, et ce droit seul qui a constitué cette forme du mariage la plus simple, la plus étroite et par conséquent la plus austère. La législation catholique se pose ainsi en opposition avec toutes les autres législations. Il y a là un phénomène sociologique aussi éclatant qu'il est important.

C'est déjà un fait remarquable que les formes matrimoniales soient liées à des formes religieuses, car la monogamie n'existe que là où il y a christianisme et l'indissolubilité n'existe que là où il y a catholicisme. Ce seul fait induit M. Fonsegrive à penser que les croyances religieuses ont dû avoir une très grande influence sur les formes matrimoniales. C'est ce qui résulte des conclusions qui d'elles-mêmes sortent de son étude. L'auteur expose les faits tels que l'histoire des institutions les montre chez les peuples les plus différents.

Plus on remonte haut dans l'histoire, dit-il, plus on trouve de coutumes monogamiques. Cela est tout à fait remarquable et contraire, comme l'a remarqué Westermack, à l'hypothèse de la promiscuité. Les anciens Babyloniens étaient monogames, et le Code d'Hammourabi, récemment rapporté de Suse par M. de Morgan et traduit par le P. Scheil, l'établit surabondamment. Ce code date du XXIIIe ou XXIVe siècle avant Jésus-Christ, c'est le plus antique monument que nous possédions sur les mœurs de l'humanité. Or, tous les textes supposent la monogamie. Le mariage est un acte public. Le mari ne peut prendre une concubine que dans le cas où il n'aurait d'enfants ni de sa femme légitime ni de la serve que celle-ci lui aurait donnée ; la serve est ici considérée non pas comme une concubine, mais comme une suppléante, une sorte de prolongement de la personnalité de sa maîtresse.

Le mari peut répudier à son gré sa femme ou sa concubine. Il ne le peut pour cause de maladie sans le consentement de la femme. L'adultère, l'inceste avec les ascendants, le viol sont sévèrement punis. Il résulte du sens des textes que c'est le père qui marie ses enfants. Les frères aînés uccèdent même en ce point aux droits du père.

D'ailleurs, continue saint Paul, celui qui n'aime pas sa femme se hait

lui-même. Car la femme, selon la parole de la Genèse, est pour l'homme la chair de sa chair et l'os de ses os. Elle est donc un autre lui-même. Le but supérieur en vue duquel l'homme et la femme s'unissent consiste à donner des membres à l'Eglise, à susciter de nouveaux enfants de Dieu. La fin qu'ils procurent les dépasse infiniment, et cette fin ne peut être obtenue que par la libre volonté de leurs enfants. Le but principal du mariage c'est l'enfant, sa naissance, son éducation. L'enfant n'est pas un moyen, il est ici une véritable fin. C'est là ce qui fait l'originalité de la conception chrétienne du mariage, et c'est de ce caractère que découle la haute moralité du mariage chrétien ainsi que la dignité que la femme y a trouvée.

Ce Code suppose derrière lui des siècles nombreux de civilisation. Il marque moins un état de l'humanité enfant qu'une étape de l'humanité adulte déjà. En plus d'un point de la législation civile, il paraît supérieur au Code hébreu, auquel il est au contraire très inférieur en tout ce qui touche à la législation purement morale.

En Egypte, de même, la monogamie est la règle, l'inceste est pratiqué dans les familles royales et nobles, probablement par orgueil du sang. La femme y dispose de ses biens. Cependant la polygamie n'est pas défendue. L'infanticide est fréquent. Le divorce est autorisé, le mari peut répudier sa femme ; plus tard, la femme peut aussi répudier son mari, et enfin vers le temps d'Evergète II, elle semble avoir conquis le monopole de la répudiation.

Chez les Hébreux, du temps des patriarches, nous voyons Abraham prendre une concubine, sa servante Agar, sur la demande même de sa femme légitime, Sarah. Jacob épouse successivement Lia et Rachel et les garde toutes deux comme femmes légitimes ; cependant, à la demande de ses deux femmes, il accède aussi au concubinat. Le droit de renvoi de la femme paraît probable. L'adultère, l'inceste, les mœurs infâmes sont sévèrement punis dans le *Lévitique* et dans le *Deutéronome*. La monogamie paraît être l'usage général, la polygamie ne semble point interdite. Avec les prisonnières on a le droit de faire un essai de mariage, quitte après à laisser à la femme sa liberté (*Deuter.*, XXI, 10). Le concubinat ne paraît pas défendu. Le mari a droit au divorce d'abord pour cause d'adultère, les *Proverbes* blâmeront même plus tard, dans ce cas, le mari qui ne divorcera pas. Les enfants restent à la femme. La femme répudiée pour disgrâce et qui a pris un autre mari ne peut, même après la mort de celui-ci, revenir au premier. C'est de là que sont nées les diverses législations qui ont interdit dans l'âge moderne le remariage aux époux divorcés. Le divorce fut d'abord mal vu, il entra ensuite dans les mœurs.

On voit dans la Bible instituer la coutume du lévirat ; quand un homme meurt sans laisser d'enfants, sa femme peut exiger devant les anciens que le frère du défunt l'épouse pour susciter une descendance à celui qui n'est plus.

Dans l'Inde ancienne, entre le XXe et le XVe siècle avant notre ère, un

homme peut avoir plusieurs concubines, il n'a qu'une épouse légitime. La mort seule dissout l'union.

Après Açoka au IIIe siècle, quand les indigènes se sont fondus dans les Aryens, la femme n'est plus considérée comme l'égale de l'homme, ainsi qu'elle l'était pour ces derniers. « La femme, dit Manou, doit toujours être assujettie : enfant à son père, mariée à son époux, veuve à son fils. » Le bouddhisme est plus sévère encore que le brahmanisme. Le Râmâyana condamne l'adultère. En général, les enfants sont mariés par les parents bien avant la puberté. Il y a huit formes de mariage.

Dès le temps de Manou, la polygamie n'était pas reçue chez les riches ; elle se répandit après la conquête musulmane. Le mariage est soumis d'ailleurs à deux lois : l'une d'exogamie, qui interdit le mariage entre *sapindas*, c'est-à-dire entre parents par les mâles jusqu'au sixième degré, ou par les femmes jusqu'au quatrième ; l'autre, d'endogamie, qui interdit à chaque hindou de se marier hors de sa caste. La loi anglaise sanctionne aujourd'hui encore toutes ces dispositions.

En Chine, le mariage a une importance extrême, puisqu'il constitue à peu près la seule religion de tous ceux qui ne sont ni bouddhistes ni chrétiens, Confucius n'admet qu'une femme légitime, les autres ne sont que des concubines ; le mari a le droit de répudiation, mais les cas sont limités par la loi au nombre de sept.

Les enfants sont mariés quelquefois avant la naissance ; le mari voit sa femme pour la première fois le jour de ses noces. La femme demeure esclave et servante toute sa vie. Elle n'est qu'un instrument passif à l'usage de l'homme. L'homme ne peut se remarier qu'à la mort de sa femme ou pour des raisons majeures, comme celle de s'assurer une postérité mâle ; l'épouse répudiée ne peut pas se remarier.

Dans le monde musulman régi par les lois de l'islam, c'est la polygamie qui règne, la femme est enfermée dans le harem, surveillée et gardée par des eunuques. Ce sont les parents qui décident les mariages. Le mari a droit à quatre femmes légitimes et à autant de concubines qu'il peut en entretenir. Le mari ne répudie pas sa femme infidèle, il la tue. La femme n'a aucun recours contre le mari. Elle n'est qu'un jouet et un instrument pour perpétuer la race.

En Grèce, au temps d'Homère, il n'est pas fait mention du divorce. Ménélas revendique Hélène malgré toutes ses aventures. La femme n'a certainement pas le droit de quitter son mari. Les guerriers et les rois homériques n'ont qu'une femme, mais ils font de leurs prisonnières de guerre des concubines.

A Lacédémone, au IXe siècle avant notre ère, Lycurgue visa surtout à organiser une cité guerrière. Tout l'effort de l'institution matrimoniale tendra donc à donner à la cité de mâles et vigoureux soldats. Le mariage est un devoir et l'époux qui n'a pas d'enfants doit se faire suppléer. Le mari a seul le droit de répudiation, sans aucune formalité. La femme peut appartenir en commun à plusieurs frères. Le mari peut prêter sa

femme. On connaît la coutume barbare du Barathron : l'enfant mal conformé est sacrifié. L'avortement est fréquent.

A Athènes, il y a des institutions à peu près semblables. Le célibat est puni, le mari qui n'a pas d'enfants se fait suppléer. Le divorce est libre. La femme est enfermée dans le gynécée. C'est, d'ailleurs, la monogamie qui règne, tempérée par le concubinat légal, sans compter les mœurs infâmes.

L'infanticide est pratiqué dans les mêmes conditions qu'à Sparte, et Aristote professe toute une théorie de l'avortement.

A Rome, le divorce remonte à la plus haute antiquité. Il est réservé au mari et autorisé dans quatre cas déterminés : l'empoisonnement, l'adultère, l'ivrognerie et la fabrication de fausses clefs de la cave au vin. Cependant, malgré ces facilités, le divorce est peu pratiqué. Les mœurs antiques de Rome furent excellentes. La femme n'est pas enfermée, elle préside les repas de famille et est vraiment la reine de son foyer. Aussi les vieux jurisconsultes romains se font-ils une très haute idée du mariage qu'ils définissent : *Consortium omnis vitæ, individua vitæ consuetudo, divini et humani juris communicatio*, « l'intime union de toute la vie, l'habitude indivisible de la vie, la mise en commun des relations humaines et divines ».

La formule sacramentelle que prononce la femme au moment du mariage est caractéristique : *Ubi tu Gaïus, ibi te Gaïa*, dit-elle ; — et cela veut dire : « Où tu es maître, je suis maîtresse. »

Après les guerres puniques, le divorce devient fréquent, le commerce avec les Grecs corrompt les Romains. Le droit du père sur l'enfant est absolu, l'infanticide est donc licite sinon fréquent, et les enfants ne sauraient se marier contre la volonté paternelle. En résumé, au moment où commence l'ère chrétienne, les liens du mariage sont dans l'univers entier chose fragile ; la femme est dans une condition inférieure, toujours soumise, parfois enfermée et presque esclave, humiliée par la polygamie ou par le concubinage ; l'infanticide est fréquent et la dissolution des mœurs, en Grèce et à Rome, est portée au comble.

M. Fonsegrive considère longuement ce que le christianisme a fait de la famille.

Tout l'enseignement biblique porte, en ce qui concerne les relations de l'homme et de la femme, la marque de la plus haute moralité. Tous les vices contre nature, si répandus dans le monde antique, sont exécrés par les écrivains sacrés. L'homme ne doit s'unir à la femme qu'en mariage et avec des intentions droites. Nous avons vu cependant que la Loi hébraïque tolère tout au moins la polygamie et le concubinage, qu'elle permet le divorce dans plusieurs cas déterminés et que les rabbins ont ensuite singulièrement élargi ces tolérances.

C'est justement sur ce point que les pharisiens viennent interroger Jésus, dans le passage célèbre de saint Matthieu qui forme la base de l'enseignement chrétien en matière de mariage.

Si l'Eglise catholique n'admet pas le divorce, elle reconnaît cependant diverses causes de nullité, dont les unes résultent de la nature des choses, telles que l'erreur sur la personne, la violence faite aux contractants, leur folie ou leur impuissance ; et les autres résultent de certaines lois disciplinaires établies par l'autorité légitime, par exemple la parenté, l'adultère, la clandestinité. Ces empêchements, appelés dirimants, font que le mariage n'existe pas. L'essence du mariage consiste dans le consentement mutuel de l'homme et de la femme en tant qu'ils sont l'un et l'autre habiles à contracter. C'est ce qu'expriment les mots : *inter legitimas personas* employés dans la définition juridique du mariage.

Le christianisme considère le mariage comme un sacrement. Ce sacrement embrasse à la foi les fins naturelles et les fins surnaturelles du mariage, celles-là comme conditions nécessaires de celles-ci. Naturellement le mariage est destiné à assurer d'abord la perpétuité de la race humaine, à unir ensuite les époux, à leur faciliter la bonne tenue de la vie morale ; surnaturellement, le mariage a pour fin, d'abord d'augmenter le nombre des enfants de Dieu, des créatures humaines destinées par grâce à la déification ; ensuite, de sanctifier les époux par les grâces que leur apporte le sacrement.

Le mariage aux yeux du Christianisme n'est pas l'état le plus parfait, le plus noble que l'homme puisse embrasser. La virginité, le célibat chaste qui se consacre à Dieu et aux œuvres pies, lui apparaît comme supérieur en noblesse et en perfection. C'est que la noblesse de la vie se mesure à son expansion ; or, celui qui se refuse au mariage pour se consacrer à Dieu donne à sa vie la plus large, la plus haute et la plus vaste expansion. Enfermé dans le cercle d'une famille, il ne donnerait sa vie qu'à sa femme et à ses enfants ; consacré à Dieu, il est libre vis-à-vis de quelques êtres humains afin de pouvoir se donner tout entier à l'universel, à la totalité de la race humaine, c'est donc pour être à tous qu'il ne veut être à personne. Et il est vraiment difficile à une âme philosophique de contester ces principes. L'état de mariage a été, au rang immédiatement inférieur, loué, estimé et exalté par toutes les vraies traditions du christianisme. Saint Paul, en même temps qu'il loue la virginité, dit : « Ce sacrement est grand, je dis : en Jésus-Christ et en son Eglise. » Clément d'Alexandrie réfute les divers hérétiques qui condamnaient le mariage et regardaient comme un crime la procréation des enfants ; il leur soutient que le mariage est non seulement innocent et permis, mais saint et destiné à sanctifier les époux.

III

Notre système pénal et notre système pénitentiaire sont l'objet de critiques nombreuses.

Au système pénal on reproche, avec raison, d'être illogique. Les procédés juridiques actuels sont irrationnels et décevants dans leurs résultats. Les magistrats distribuent les châtiments fixés d'avance par la loi dans des limites restreintes. Tant pis si la peine ne peut avoir aucun effet sur le criminel ou l'amende au contraire dès le début de son application. « Le vieux cheval de retour du vice, dit le docteur Toulouse dans quelqu'une de ses intéressantes études sociales, comme le délinquant occasionnel, sont traités sensiblement de la même manière. Le thérapeute judiciaire, après avoir prescrit son traitement à forfait, ne se donne pas la peine de suivre le patient. »

Le docteur C. Lombroso qui, dans un livre, très remarqué, sur le *Crime*, admet que la peine ne peut être un châtiment, mais est seulement une mesure de préservation sociale, et qui inspira à un philanthrope américain, Brockway, la création dans l'Etat de New-York de la célèbre maison de Réforme d'Elmira, résume en quelques pages publiées par *La Revue* (15 mai) les *vices du système pénitentiaire.*

« D'après le docteur Lombroso, tous, nous avons encore de la prison l'idée la plus erronée, nous en parlons de la manière la plus absurde. Nous croyons que ces mesures ont prise sur les natures honnêtes dévoyées, tandis qu'elles les avilissent et les torturent, et nous nous persuadons qu'elles peuvent aussi réussir à amender, à dompter les natures primitives, perverties et nées pour le mal. Or, ces moyens coercitifs, précisément parce qu'ils sont mauvais, manquent leur but et ont un effet tout opposé. »

Le régime pénitentiaire ne fait qu'effleurer superficiellement l'individu dont l'âme n'est pas émue. La prison ne sert qu'à augmenter son hypocrisie, à lui enseigner quelles précautions il doit prendre dans le crime. « J'ai pu me convaincre, dit l'auteur, que la terreur du bagne n'a d'effet que sur quelques hommes honnêtes, condamnés par erreur ou entraînés au crime dans un moment d'oubli. »

Et alors, à quoi sert la prison ? A quoi sert l'intimidation ? « La crainte que l'on cherche à inspirer ne fait que corrompre davantage et définitivement l'homme déjà perverti en l'obligeant à se défendre par la dissimulation et par la ruse. »

« Le Directeur de — pouvait croire que tout marchait parfaitement bien dans sa maison de force, que le système pénitentiaire florissait et donnait de bons résultats dans ses mains ; mais moi qui sondais l'âme des criminels, j'y voyais plus clair et je comprenais que ce régime de la terreur n'enfantait rien de bon. Je me rendais compte que toutes ces mesures, cette discipline étroite, créaient en peu de jours chez les forçats une habitude à laquelle ils se pliaient machinalement. »

« Que peut-on espérer d'un individu chez qui l'Etat tend sans cesse à annihiler toute idée de dignité humaine ? Seul l'homme honnête est capable d'en souffrir.

« Je pus me convaincre, durant toutes les années que je passai à C···

que les règlements n'avaient d'effet que sur deux ou trois hommes honnêtes qui étaient des esprits cultivés. C'était pour moi une torture d'autant plus atroce qu'elle n'était partagée par personne. J'ajouterai encore que la privation de la liberté est plus aisément supportée par l'homme honnête et cultivé, parce qu'il trouve en lui-même des ressources de méditation que n'ont pas les autres. C'est aussi ce que pense Kropotkine. »

La prison que l'on considère comme moyen préventif du délit ne fait au contraire que le rendre plus fréquent en inspirant au détenu le dégoût du travail et en lui enlevant l'exercice de sa propre volonté.

« Avoir une volonté personnelle en prison n'est qu'un élément d'infortune. Si, avant son entrée, le coupable avait le goût du travail, il y répugne bientôt et le prend en haine. S'il doutait de la misère sociale dans le monde moral, il en est désormais convaincu. Et cela est vrai de toutes les prisons, quoique les mauvaises soient les plus dangereuses, car l'escroc et le voleur y apprennent à se perfectionner dans leur métier et à exécrer davantage la société.

« Ce ne sont pas seulement les prisonniers de génie qui l'affirment, ce sont aussi les grands studieux des disciplines pénitentiaires qui expriment les mêmes idées lorsqu'ils savent échapper aux préjugés de l'ambiance.

« La loi belge, écrit Prins, admet l'isolement cellulaire, afin de régénérer le coupable en le soustrayant aux influences délétères de ses co-détenus. Cela c'est la théorie, mais voyons le fait. Si la solitude librement cherchée élève l'âme du poète qui, écœuré des vulgarités, se réfugie dans les régions de l'idéal, la solitude imposée au misérable ne peut avoir d'autre effet que de l'abandonner au néant de sa pensée, à ses instincts inférieurs et d'abaisser toujours plus son niveau moral. Apprend-on à marcher à l'enfant en le ligotant incessamment avec des lisières ? Apprend-on la sociabilité à l'homme en le renfermant dans une cellule loin de toute vie sociale, en lui enlevant jusqu'à l'apparence d'une gymnastique morale, en réglant les moindres détails de sa journée, tous ses mouvements et jusqu'à ses pensées ? N'est-ce pas le déplacer en dehors des conditions de l'existence et lui désapprendre l'exercice de sa propre volonté et de la liberté à laquelle on prétend le préparer ? »

IV

Notre Constitution de 1875 admet le principe de la souveraineté du peuple. Nos gouvernants, à l'heure actuelle, sont les premiers à jouer, suivant l'expression de La Fayette, sur le clavier des droits de l'homme, quitte, il est bien vrai, à les méconnaître en privé et en fait. Et illogiques avec leurs discours, préoccupés non de la volonté nationale qui veut la paix tant intérieure qu'extérieure, mais de leurs intérêts personnels, de la sa-

tisfaction de leurs haines sectaires, antisociales, ils ne se font aucun scrupule de commettre des fraudes manifestes dans les élections, de les recommander à leurs compères, de les ordonner à leurs subordonnés.

Tous les gens honnêtes sont scandalisés, à juste titre, de pareils abus, mais combien ne s'y résignent et ne s'en consolent, que parce que chez quelqu'autre peuple le mal est plus grand. Que ceux-là portent les yeux sur la grande République des Etats-Unis ! Le trafic des votes y est érigé en système légal.

M. Laborer consacre dans le *Journal des Economistes* (15 avril) quelques pages intéressantes sur la manière dont les votes se trafiquent aux Etats-Unis.

Des gens bien posés versent chaque année des fonds destinés à acheter des électeurs. Dans un grand nombre de villes, la vente et l'achat des votes se fait au grand jour. L'argent reçu est considéré comme le paiement du temps perdu par l'électeur. Si celui-ci est au travail, l'agent électoral arrive et offre de le conduire en voiture au scrutin. Deux dollars sont le prix ordinaire d'un vote. Les gens y sont tellement habitués qu'il faut payer les électeurs pour se rendre au scrutin s'il n'y a qu'un seul candidat. Dans certaines villes l'on vote invariablement pour le parti qui a la caisse la plus garnie. Ce qu'il y a de plus décourageant, c'est que les électeurs, habitués à recevoir de l'argent, sont généralement propriétaires de leur maison et d'autres biens.

Se basant sur ces faits, le Gouverneur de l'Etat de Rhode-Island, M. Gravin, expédia, le 9 mars dernier, un Message au Sénat de Rhode-Island, le priant de s'entendre avec la Chambre pour mettre fin à ce négoce. Et le Sénat, rapporte M. Laborer, jeta tout simplement le Message au panier !

Dans le Delaware il y a mieux. C'est une loi autorisant quiconque à assister l'électeur, c'est-à-dire à l'accompagner au scrutin afin de constater s'il dépose le bulletin qu'on lui a payé.

« Ces mœurs, lois sont assurément redoutables et font mal augurer de l'avenir des institutions républicaines. »

M. Laborer parle encore d'un organisme « infiniment plus dangereux ». C'est le *Boss*. « Vous ne trouverez pas ce mot dans le dictionnaire », dit-il. Il faut le définir : « Le Boss c'est ce que nous appelons en France le Patron. Chaque parti, dans chaque Etat, a un *Boss* ou *Patron*. Généralement il siège au Sénat de chacun des Etats dont se compose l'Union. On peut comparer ses pouvoirs dans les limites de son Etat à ceux du ministre de l'Intérieur en France. Quand M. Combes presse un bouton à minuit, à Paris, tous les préfets de France s'éveillent ; à minuit cinq, tous les sous-préfets sont debout ; le lendemain matin, les 36.000 maires de France sont en route avec leurs subordonnés pour exécuter l'ordre parti de la place Beauveau. Et voilà le Boss. Il fait marcher tout parti, républicain ou démocrate, comme un ministre français son personnel. L'on s'aperçoit qu'avec un pareil système, des institutions libérales n'ont qu'un souffle de

vie. En fait, il ne leur reste qu'une seule garantie : la liberté de la presse. Elle n'a pas d'entraves aux Etats-Unis. »

Quand et où trouverons-nous la souveraineté d'un peuple s'exerçant librement, intégralement ?

V

Les Etats-Unis ne sont pas un pays anglo-saxon.

Voilà une assertion qui au prime abord paraît bien paradoxale. M. de Nevers, c'est lui qui la soutient dans une intéressante étude que donne la *Revue canadienne* (avril), nous en prouve la vérité, d'une façon toute mathématique.

En 1754, lors du premier congrès tenu en vue d'une union fédérale, les treize colonies anglaises d'Amérique comptaient, d'après les meilleures autorités, 1.428.000 habitants dont 1.165.000 de race blanche et 263.000 noirs.

En 1775, à la veille de la déclaration de l'Indépendance, cette population avait presque doublé et s'élevait à environ 2.580.000 âmes : 2.100.000 blancs et 480.000 noirs.

A partir de 1890, date du premier recensement complet, voici, d'après les chiffres officiels quel a été, par décade, le mouvement progressif de la population américaine.

	Population totale.	Noirs.
En 1790	4,005,208	757,208
1800	5,308,493	1,002,037
1810	7,239,814	1,377,808
1820	9,638,131	1,771,656
1830	12,866,020	2,328,642
1840	17,069,453	2,873,648
1850	23,191,876	3,638,808
1860	31,443,321	4,441,830
1870	38,558,371	4,880,009
1880	50,497,057	6,580,793
1890	62,622,250	7,700,000

On calcule généralement que le chiffre total du census 1900 ne sera guère inférieur à 80 millions, s'il ne le dépasse pas. Ainsi, en un peu plus d'un siècle, la population des Etats-Unis se sera décuplée deux fois.

L'augmentation a été à peu près régulière et a varié par décade, entre 30 et 36 pour 100, exception faite des décades 1860-70 (époque de la guerre de Sécession) et 1880-90 pendant lesquelles elle n'a été que de 22,63 et 24,86.

Jusque vers 1860, les familles sont restées très nombreuses, tant dans l'élément indigène de la population que parmi les émigrés ; depuis environ quarante ans, les sociologues et moralistes signalent et déplorent la décroissance de la natalité dans les familles de vieille souche américaine et dans les classes riches.

A aucune époque l'immigration n'a été absolument interrompue ; pendant la guerre de l'indépendance même, paraît-il, un bon nombre d'Irlandais ont passé en Amérique. Après la guerre, ce nombre s'est accru en même temps qu'il s'y joignait plusieurs milliers d'Allemands, d'Ecossais et d'Anglais. De 1784 à 1808, l'extension extraordinaire donnée à la traite des Nègres a été un facteur important dans le mouvement de la population, comme on peut le constater dans le tableau qui précède.

Jusqu'à la guerre de Sécession, l'immigration s'est recrutée parmi les Irlandais, les Allemands, les Scandinaves, les Ecossais ; mais surtout parmi les Irlandais, tandis que les descendants des anciens colons anglo-saxons, irlandais, allemands, huguenots, hollandais se sont multipliés dans des proportions normales et que les familles, comme je l'ai dit, sont restées généralement nombreuses. A partir de la guerre de Sécession qui a détruit près d'un million d'hommes, dont un grand nombre, principalement dans le Sud, appartenaient aux anciennes familles, les immigrants ont continué d'affluer, non seulement de l'Allemagne, des Iles Britanniques et de la Suède-Norvège, mais encore de l'Italie, de l'Autriche-Hongrie, de la Pologne, du Canada et même de la Russie, alors que la population américaine de vieille souche n'augmente plus sensiblement si même elle ne décroît pas.

Les statistiques relatives à l'immigration allemande ont été recueillies avec un grand soin, tant en Allemagne, aux ports d'embarquement de Brême et de Hambourg, qu'aux Etats-Unis.

En 1844, la population blanche totale des Etats-Unis s'élevait à 15.730.000 âmes ; sur ce nombre, d'après des statistiques de source américaine, 4.844.630 étaient d'origine allemande.

En 1800, la population d'origine allemande dans l'Union dépassait 1.061.000 âmes.

D'après les rapports de l'immigration, 3.000 Allemands par année, de 1800 à 1815, sont arrivés aux Etats-Unis, soit, 45.000.

Ce nombre, en 46 ans, s'est triplé	135.000
De 1815 à 1830, l'immigration s'est élevée à 12.000 par année, soit 180.000. Ce nombre a doublé en 31 ans	360.000
De 1830 à 1846, immigration annuelle 40.000.	640.000
Ce nombre s'est accru de moitié en 16 ans . .	320.000
Les 1.061.000 Allemands qui se trouvaient aux Etats-Unis en 1800, ont dû, comme le reste, se tripler	3.183.000
Total.	4.638.000

D'après les statistiques officielles américaines, l'appoint fourni par l'Allemagne à l'immigration, du 30 septembre 1819 au 31 décembre 1855, a été de 1.242.082 personnes dont 752.431 hommes et 487.864 femmes (le sexe de 1787 individus n'a pas été constaté).

« Si maintenant, dit M. de Nevers, nous supposons que ces 4.638.000 ou, si l'on veut, ces 4 millions d'Allemands ont doublé en trente ans, ce qui est fort probable, car on constate généralement que les immigrants appartenant à cette race ont beaucoup d'enfants, leurs descendants devaient être, en 1875, au nombre de 8 millions. Au cours des vingt-quatre dernières années, de 1876 à 1900, ce nombre a dû augmenter de moitié et se trouverait porté à 12 millions. Je fais ici la part du fait que beaucoup des Allemands émigrés dans la première moitié du siècle, ou antérieurement à la Révolution, se sont enrichis, complètement anglicisés, et qu'ils appartiennent désormais aux classes opulentes et peu prolifiques de la population. »

Le census de 1880 constate l'existence aux Etats-Unis de 1.690.410 individus qui déclarent être nés en Allemagne.

« Depuis 1847, c'est-à-dire pendant cinquante-trois ans, l'Allemagne a fourni presque chaque année, aux Etats-Unis, la population d'une grande ville. Si nous continuons le calcul commencé plus haut et supposons que les éléments de cette émigration, en majorité des jeunes gens valides et tous à l'âge du travail, ont doublé en trente ans, nous trouvons aux États-Unis, en 1900, une population d'origine allemande d'au moins 21 millions d'âmes.

Les statistiques relatives aux Irlandais sont moins concluantes et présentent beaucoup plus de difficultés.

Les sept huitièmes des émigrants qui sont indiqués comme s'étant embarqués dans le Royaume-Uni pour venir en Amérique, sont des Irlandais, d'après toutes les autorités compétentes.

En 1885, cette question de la proportion de l'élément irlandais dans la population américaine, fut agitée dans plusieurs journaux du pays, et l'on tomba généralement d'accord sur le fait qu'elle devait dépasser vingt millions ; c'était, en particulier, l'opinion de Mgr. Gibbons.

La moyenne de l'émigration d'Irlande aux Etats-Unis, depuis quinze ans, est d'environ 50.000 par année. Le nombre des citoyens américains qui ont du sang irlandais dans les veines, à l'heure qu'il est, ne doit pas être inférieur à 40 ou 50 millions.

Aux États-Unis, les familles irlandaises, pendant une ou deux générations, après l'exode de la mère patrie, sont beaucoup plus nombreuses que les familles anglaises et écossaises, chacun a pu le constater ; elles comptent certainement, en moyenne, six ou sept enfants. La plupart des émigrés, de même que dans les autres nationalités d'ailleurs, sont des jeunes gens qui se marient aux Etat-Unis et se trouvent bientôt à la tête d'une famille. On dit, d'un autre côté, qu'en raison des circonstances difficiles où se trouvèrent souvent les émigrés irlandais, entassés dans les grandes

villes pendant les premières années de leur séjour en Amérique, la mortalité a fait chez eux de plus grands ravages que chez les Allemands et les anciens habitants de l'Union.

Lors du recensement de 1870, 1.854.827 personnes ont reconnu être nées en Irlande ; presque toutes habitaient les villes, 142.000 seulement vivaient à la campagne.

Après les Irlandais et les Allemands, l'émigration qui a le plus fourni à la population de l'Union est probablement celle de la Suède-Norvège. En 1860, d'après les autorités les plus compétentes, les Suédois et Norvégiens étaient déjà, aux Etats-Unis, au nombre de 200.000 ; la plupart habitant les Etats du Wisconsin, du Missouri, de l'Iowa et du Minnesota. Depuis cette époque, ils y ont émigré dans les proportions suivantes ;

1861-70	117,799
1871-80	226,488
1881-90 environ	370,000
1891	53,400
1892	57,724
1893	52,000
1894	20,000
1895	38,000

En 1892, les Etats-Unis comptaient une population de 500.000 Hongrois. L'immigration de Hongrie a commencé en 1849 ; dans la seule année 1892, elle s'est élevée à 34.000 et à environ 15.000 par année à partir de 1880.

En 1871, la population italienne des Etats-Unis ne dépassait pas 70.000 âmes. De 1873 à 1884, l'immigration d'Italie constatée officiellement par les autorités américaines a atteint le chiffre de 145.616 et de 1885 à 1895 celui de 518.501 ; elle a été très considérable depuis cinq ans.

D'après les statistiques officielles, l'émigration des Français aux Etats-Unis, de 1820 à 1889, s'est élevée à 357.333 âmes ; celle des Danois à 127.642 et celle des Suisses à 160.201.

Il y aurait à noter aussi, en ces dernières années, une immigration assez considérable d'Autriche et de Russie ; la première ne modifie que légèrement le chiffre de la population allemande de l'Union, un bon nombre des émigrés étant des Polonais et des Tchèques, des Polonais surtout. L'immigration russe se compose presque exclusivement de Juifs.

Les Canadiens-Français comptent aujourd'hui, dans les Etats de l'Est et de l'Ouest, une population d'environ 1.300.000. Les Canadiens-Anglais ont émigré dans l'Ouest, paraît-il, au nombre de cent cinquante ou deux cent mille.

Les Français forment quelques groupes importants à New-York, San-Francisco, Los Angeles ; les Louisianais de race française sont environ 250.000.

Les Noirs qui étaient 7.700.000 en 1890 dépasseront probablement, au census de 1900, le chiffre de 9 millions.

Les Chinois sont nombreux dans quelques grandes villes et ils ont un ou deux représentants, dans la plupart des villes et villages de l'Union où ils exercent le métier de blanchisseurs.

249.273 Indiens ont été inscrits au recensement de 1890, ce nombre n'aura pas dû augmenter depuis dix ans.

Les Juifs, enfin, comptent aujourd'hui une population de plus d'un million d'âmes aux Etats-Unis et ils y émigrent continuellement en nombre considérable d'Allemagne, d'Autriche et de Russie. Ils sont très puissants à New-York, y formant une colonie de 150.000 âmes. Des 400 édifices qui s'étendent sur le Broadway, de Canal-Street au Union-Square presque tous sont occupés par des Juifs ; plus d'un millier de maisons de gros sur un total de 1200 appartiennent à des individus de cette race.

Une fusion complète s'est accomplie peu à peu entre plusieurs des éléments divers dont se compose la nation américaine ; d'abord au sein des groupes entre lesquels les croyances religieuses ne créaient pas une barrière infranchissable : puritains et épiscopaliens anglo-saxons, presbytériens, irlandais, luthériens allemands, Huguenots, Hollandais ; plus tard entre Irlandais, Allemands, Polonais, Hongrois catholiques, puis dans l'Ouest entre les représentants de toutes les nationalités qui s'y sont donné rendez-vous, au hasard des rencontres et des sympathies. Peut-être reste-t-il dans le Massachusetts, le New-Hampshire, le Vermont, le Maine, un certain nombre de familles chez lesquelles le *New-England blood* est sans mélange. Peut-être les descendants ruinés de quelques grands planteurs de la Virginie, ont-ils tenu à épouser des femmes dans la caste exclusive à laquelle ils appartenaient autrefois. Peu de familles, en dehors des émigrés des quarante dernières années sont exclusivement anglaises, exclusivement irlandaises, exclusivement allemandes par le sang.

« Les races sont cependant perpétuées distinctement, par leurs représentants mâles et si les noms n'avaient pas été si souvent modifiés, nous pourrions indiquer la part revenant à chaque nationalité dans la formation de la population américaine en un tableau qui serait à peu près celui-ci :

Irlandais et descendants d'Irlandais	26,000,000
Allemands et descendants d'Allemands	20,000,000
Descendants de Puritains, de Virginiens et d'Anglo-Saxons de vieille souche américaine.	6,000,000
Descendants de Hollandais	1,000,000
Total	53,000,000

Report	53,000,000
Descendants de Huguenots	700,000
Écossais et descendants d'Ecossais	3,000,000
Scandinaves	2,500,000
Polonais	2,000,000
Tchèques et Slaves d'Autriche	600,000
Hongrois	600,000
Emigrés anglo-saxons, canadiens-anglais et descendants	1,500,000
Canadiens-Français	1,300,000
Belges, Suisses, Français	1,000,000
Espagnols, descendants d'Espagnols et Portugais	500,000
Italiens	1,600,000
Indiens et Chinois	500,000
Nègres	9,000,000
Juifs	1,100,000
	78,900,000

VI

M. L. Delpon de Vissec, dans un article intitulé : l'*Emigration européenne aux Etats-Unis*, publié par la *Revue Bleue* (25 avril), apporte quelques considérations très intéressantes, surtout après l'étude de M. de Nevers.

Il a été de tout temps relativement facile aux émigrés de trouver du travail dès leur arrivée aux Etats-Unis. Leur affluence ne s'explique pas seulement par le désir d'améliorer la situation qu'ils ont dans leur pays d'origine, elle répond à un besoin de l'autre côté de l'Océan. Il n'existe pour ainsi dire pas de classe ouvrière aux Etats-Unis. L'ouvrier américain a toutes les facilités pour recevoir une bonne instruction et pour apprendre de très bonne heure un métier industriel. Il se considère donc comme au-dessus des ouvrages grossiers, les méprise et choisit un genre de travail qui exige de l'intelligence et de l'habileté et qui lui rapporte trois ou quatre dollars par jour, quinze à vingt francs. Comme il faut que les gros ouvrages se fassent, l'émigré, qui la plupart du temps est un ouvrier inexpérimenté, n'hésite pas à s'y employer.

Il est même certain, d'après M. Delpon de Vissec, que les Etats-Unis ne sauraient se passer du flot continu d'immigrants qu'ils reçoivent. Si ce flot s'arrêtait, ils s'en trouveraient très mal. Dès à présent, certains symptômes indiquent des embarras futurs. Les Italiens qui, au début de leur émigration prenaient charge des gros labeurs, commencent à les abandonner, comme les Irlandais le firent avant eux, et ont maintenant des inspirations plus élevées. Toutefois ils travaillent encore en grand nombre dans les mines et les carrières, et cultivent la terre. Mais ils ont une tendance marquée à se fixer dans les grandes villes, où ils s'adonnent au

commerce du détail et à la fabrication du cigare. Quant aux Juifs de Russie et de Roumanie, soit par aversion, soit par incapacité physique, ils ne s'emploient ni au dur travail des usines, ni à l'agriculture. Ils sont tous concentrés dans les grandes villes ; leur principale occupation est la confection et la vente des vêtements bon marché.

L'immigration fit naître une concurrence très vive qui exposa le travail américain à un grave danger, qu'atténuèrent des lois de 1885, 87, 88, limitant l'émigration.

Elle présentait un second danger. Comme elle se recrute parmi les classes les plus pauvres, elle risquait d'introduire en Amérique des indigents et des criminels en grand nombre. Les premières lois qui datent de 1875 et 1882 excluaient, et excluent encore, tout individu ayant encouru une condamnation ou pouvant devenir une charge publique. Elles obligent également chaque immigrant à être porteur d'une somme d'au moins 10 dollars. Par un amendement introduit en 1894, l'accès du territoire fut enfin interdit aux aliénés, aux malades, aux infirmes et aux prostituées.

Les adversaires de l'immigration prétendent que le paupérisme et le crime sont beaucoup plus répandus dans l'élément étranger que parmi la population native.

Le manque d'instruction est très fréquent, surtout chez les Italiens. Plus de la moitié de ceux qui arrivèrent en 1902 ne savaient ni lire, ni écrire. C'est parmi les Irlandais, les Allemands et les Suédois que se trouve le moins d'ignorance.

Mais il est un autre danger qui paraît beaucoup plus sérieux à M. L. Delpon de Vissec. C'est la décroissance de la population américaine en présence de l'immigration. Le problème de la dépopulation est aussi aigu aux Etats-Unis que dans les autres pays d'Europe, et il est appelé à le devenir plus, si les tendances actuelles persistent. Il y a là un problème inquiétant, car de pareilles tendances aboutiraient à la longue au « suicide de la race ».

Après avoir passé en revue les dangers auxquels l'immigration expose les Etats-Unis, M. L. Delpon de Vissec voit si le pays est armé contre eux.

L'école est pour la société américaine une garantie de conservation, et particulièrement à l'égard des enfants de l'étranger qu'elle a reçus hier. Elle est comme un tamis qui arrête au passage toutes les impuretés. Non seulement elle forme l'esprit par les excellentes méthodes d'enseignement qui y sont suivies, mais elle est une admirable éducatrice sociale et développe dès la première heure chez l'élève ce sentiment de civisme qui joue un si grand rôle dans la vie américaine.

Armé comme il l'est d'un système d'éducation solide et efficace, le peuple américain a, selon l'auteur, tout à gagner à l'immigration. D'ailleurs avant d'en subir le choc, il a eu le temps d'acquérir des traits de race qui sont irréductibles. Il conservera toujours son esprit d'indépendance qui le met à l'abri du péril socialiste, son aptitude si précieuse pour l'usage du

self-government, la sévérité de mœurs dont il a hérité des puritains de la Nouvelle Angleterre, son sentiment de l'égalité, son amour de l'ordre et de la loi, son patriotisme intense et sa grande confiance dans l'avenir du pays. Sans perdre ces qualités de race qui lui ont donné sa force et sa grandeur, il peut en acquérir encore d'autres au contact de l'étranger immigré. Jusqu'à présent, l'influence irlandaise est la seule qui soit palpable. C'est en grande partie à l'Irlande que les Américains doivent leur vivacité, leur esprit, leur intrépidité et leurs aptitudes politiques. Les milliers de travailleurs qui ont émigré d'Allemagne n'ont introduit ni le sentimentalisme rêveur ni les dispositions à la pensée métaphysique propres à leur pays. L'influence italienne, toute récente, n'est guère appréciable mais se fera certainement sentir, elle contribuera à donner aux Américains un caractère artistique. La race juive jouera-t-elle aussi son rôle dans la formation du caractère américain? M. Delpon de Vissec en doute beaucoup, car, « socialement, dit-il, les deux races sont fermées l'une à l'autre. Elles vivent côte à côte sans s'approcher et elles ne pénétreront jamais ».

VII

Dans chacune de leurs attributions, nos gouvernants se montrent épris de réformes, sinon de révolutions, M. Combes s'efforce, avec succès, il faut le constater, à laïciser la France catholique. Le général André étudie quelle couleur de pantalon, quel « chapeau mou » remplacera avantageusement le képi, le pantalon rouge de nos soldats qui, selon lui et son ami Jaurès, restent trop longtemps réfractaires à l'Internationale. M. Chaumié, contaminé par ses collègues, est entraîné, lui aussi, dans le mouvement. Rêvant à quelque solidarité entre les élèves de l'enseignement secondaire et les apprentis « ouverriers » de leur âge, il voudrait introduire le travail manuel dans les établissements d'enseignement secondaire.

Ce dernier projet n'a pas l'avantage de plaire à l'Université, cela ressort d'un article que donne, dans la *Revue universitaire* (15 avril), M. E. Dieux, professeur au lycée de Nantes, et soi-disant interprète d'un sien ami.

Tout d'abord M. Dieux voudrait être plus complètement fixé sur les conditions et la portée du nouveau projet. Que s'agit-il d'introduire dans les lycées? « Est-ce un enseignement manuel de quelque importance et obligatoire pour tous les élèves? Est-ce simplement une sorte de distraction facultative, ou du moins réservée à certaines classes. »

Dans le premier cas, M. Dieux serait « plutôt hostile à la mesure ». Et voici son pourquoi :

« Aujourd'hui les programmes sont si chargés, ils portent sur un si grand nombre d'objets, que les élèves (je parle des bons, les autres se tirent toujours d'affaire) ont toutes les peines du monde à y faire face ». Où trouver le temps nécessaire pour une culture manuelle de quelque valeur? Dans

tous les métiers où l'ouvrier n'est pas un simple manœuvre, il faut des années à un jeune homme, même bien doué, pour parvenir au terme de son apprentissage. « Dès lors, que signifieront quelques heures péniblement arrachées au temps des études proprement dites? Quelle habileté technique pourront-elles procurer à nos élèves? N'est-il pas à craindre, au contraire, qu'elles n'affaiblissent le point principal sur lequel doit porter leur effort, sans donner en échange une valeur appréciable dans l'ordre manuel. » Aussi, à chacun son métier, conclut M. E. Dieux.

A l'appui de leur vœu, les partisans du travail manuel invoquent une raison qui, si elle était fondée, devrait, selon l'auteur, primer le reste et entraîner tous les suffrages : ils voient dans la mesure qu'ils proposent un moyen de rapprocher les diverses conditions de la vie et d'inspirer aux fils des classes dirigeantes la considération et le respect des classes ouvrières.

« Noble but » ! s'écrie M. Dieux, « mais il est à craindre qu'on ne soit ici la dupe d'une illusion généreuse. Nos élèves s'occuperont de menuiserie, de charpente, de forge, de gravure, et ils ne se regarderont pas davantage comme des menuisiers, des charpentiers, des forgerons, des graveurs. Il y aura toujours une indifférence essentielle entre ce que l'on fait par dilettantisme, et une chose que l'on fait pour gagner son pain. Non, là n'est pas le secret de rapprocher les classes ; il est plus haut, il est dans les principes d'une éducation vraiment libérale et vraiment humaine. »

A ces considérations d'un ordre général et permanent, M. E. Dieux en ajoute encore d'autres tirées des circonstances : le remaniement des programmes, le bouleversement des études, l'insuffisance du budget et « la maigreur des crédits ».

Reste la seconde alternative : introduction du travail manuel à titre facultatif et comme une distraction à qui voudra la prendre. Ici, bien que certaines objections subsistent en ce qui concerne les frais d'installation et d'entretien, il ne semble pas à M. Dieux que la mesure ainsi réduite comporte de grands inconvénients.

RAPHAEL SERGHERAERT.

Revue des Livres

LA FRANCE AU DEHORS. LES MISSIONS CATHOLIQUES FRANÇAISES AU XIXe SIÈCLE. Tome V, **MISSIONS D'AFRIQUE** ; Tome VI, **MISSIONS D'AMÉRIQUE**. Paris, 1902, 2 vol. in-4° de 512 et 520 p.

Avec ces deux derniers volumes se termine le grand ouvrage entrepris par la maison Colin et mené, du premier au sixième volume, avec le même entrain, le même soin typographique, la même entente. Ce vaste travail est plus qu'une œuvre littéraire, c'est une démonstration de ce qu'ont réalisé nos missionnaires sous tous les climats, et si nous avions à notre tête, au lieu de politiciens de rencontre, de vrais hommes d'Etat, ils s'empresseraient de seconder les efforts de ces vaillants pionniers qui répandent, en même temps que l'Evangile, le respect et l'amour de la France. Mais qu'on entende cette voix ou qu'on ferme l'oreille, le livre n'en restera pas moins comme une page d'histoire, et quand ils n'auraient atteint que ce résultat, les directeurs de cette œuvre pourraient se montrer satisfaits de voir leur tâche accomplie.

L'Afrique est presque, pour les missions catholiques, comme un monde nouveau qui s'est ouvert devant nos missionnaires au XIXe siècle. La plupart de ces contrées nous étaient inconnues; il y a quelque cinquante ans, ou du moins elles étaient fermées à notre influence. Rien de plus intéressant que de suivre l'histoire de la fondation et du développement de ces chrétientés Une grande partie du volume est l'œuvre de Mgr Leroy. Il a décrit dans le chapitre premier *La terre et les hommes*, puis il retrace l'histoire des missions comme le Sénégal et la Sénégambie, dans la Guinée française, la Sierra-Leone, Liberia, le Bas-Niger, le Congo français, le Gabon, Loango, l'Oubanghi, Angola, l'Afrique équatoriale, le Zanguebar. Un chapitre est consacré à l'Afrique du Nord par le R. P. Comte, un autre aux missions africaines de Lyon par le R. P. Planque, un troisième à la mission du fleuve Orange par Mgr Simon, enfin le Natal, le Transvaal, l'Orange, le Basoutoland sont décrits par le P. Delalle.

Ce qui fait l'intérêt et la valeur de tous ces chapitres, c'est qu'ils sont rédigés par des hommes qui ont passé de longues années dans ces pays, qui en connaissent la langue, l'histoire, les mœurs des habitants. Les gravures sont des photographies prises sur les lieux, et ajoutent à l'importance de l'ouvrage. Que deviendront ces missions avec le nouveau régime qui pèse sur la France, et n'allons-nous pas voir tarir les vocations à leur source ? C'est la tristesse qui vous poursuit à travers la lecture de toutes ces pages.

Le dernier volume consacré à l'Amérique présente au point de vue des auteurs une plus grande variété. M. Alexandre Guasco a composé le chapitre premier, le pays et ses habitants, et les chapitres sur les Etat-Unis, Haïti, les anciennes missions dans l'Amérique du Sud, la Guyane française. Le chapitre sur les anciennes missions de l'Amérique du Nord est dû au P. de Rochemonteix ; celui sur la confédération canadienne à Mgr Grouard et au P. Gohiet ; la Colombie britannique, au R. P. Morice. Le P. Pie Mothon a écrit les chapitres sur Cuba et la Trinidad. La Dominique et Sainte-Lucie sont échues au P. Fort, le Brésil à Mgr Le Roy, aux PP. Gallet et Fidèle ; et le P. Piolet, à qui revient l'honneur d'avoir

dirigé cette grande publication, a écrit le dernier chapitre : Les religieux français dans l'Amérique latine. Le chapitre d'Introduction à tout l'ouvrage a été confié à M. Etienne Lamy, qui, en une centaine de pages, a tracé l'histoire et la philosophie de l'*Apostolat chrétien* avec l'éloquence et la hauteur de vues qu'on lui connaît. La conclusion a été écrite par M. Brunetière. Le célèbre écrivain a commenté, plus brièvement, la parole *Gesta Dei per Francos*, et il reprend la thèse qu'il a déjà exposée ailleurs que le catholicisme, c'est la France, et la France, c'est le catholicisme. Ces paroles ont besoin sans doute d'être expliquées, mais elles sont vraies si on veut les entendre, en ce sens, que l'Eglise catholique a trouvé en France ses plus puissants ouvriers. C'est encore un motif pour nous d'applaudir une fois de plus à ce livre qui restera une des pages les plus glorieuses de l'histoire de France et de l'histoire de l'Eglise au XIXe siècle.

M. C.

*
* *

LES MONUMENTS ANTIQUES DE L'ALGÉRIE, par S. Gsell, 2 vol. in-8°, Paris, 1901-1902.

Les érudits, qui ont suivi dans la *Revue africaine* et ensuite dans les *Mélanges d'archéologie et d'histoire de l'Ecole française de Rome* pendant ces dix dernières années la *Chronique africaine* de M. G., ne s'attendaient pas à un ouvrage moins excellent que celui qu'il nous donne. Les grandes traditions scientifiques de Léon Renier et R. Cagnat, de G. Willmann et de Tissot ont trouvé pour l'archéologie monumentale un représentant digne du groupe de savants illustres et modestes dont les austères investigations ont, depuis trois quarts de siècle, ressuscité en Afrique les civilisations punique, libyphénicienne, romaine et byzantine. M. G. a adopté la seule méthode estimée des savants soucieux de vérité plus que d'imagination. Le point de vue rigoureusement objectif dans la division du sujet est sauvegardé par une série de monographies courtes et complètes sans divagations ni paroles inutiles. Les monuments indigènes et puniques sont étudiés dans les soixante-quinze premières pages. On y a laissé presque toute la place à la description aux dépens de la conjecture, les travailleurs ne s'en plaindront pas. Vient ensuite l'étude des monuments romains ; celle des monuments chrétiens et byzantins occupe les trois cent cinquante dernières pages du second volume. On n'est ni plus complet ni plus précis, la bibliographie est fort bien entendue, ne donnant que les titres des ouvrages dont la lecture peut apprendre quelque chose. Il suffira à M. G. de donner périodiquement des fascicules supplémentaires pour tenir son ouvrage au courant non seulement des fouilles, mais de la science.

Une étude des monuments antiques de l'Algérie n'était profitable que si l'auteur joignait à des connaissances techniques accomplies la pratique des méthodes actuelles de la science ; l'ouvrage réclamait à la fois un architecte et un archéologue. M. G. s'est trouvé être l'un et l'autre. Depuis les grands recueils de Ravoisié et de Delamare, un grand nombre de collaborateurs spontanés avaient levé des plans, entamé des fouilles ; malheureusement leur compétence n'égalait pas leur bon vouloir et la plupart des plans et notices qui remplissent la *Revue africaine*, l'*Annuaire* et le *Recueil de la société archéologique de la province de Constantine*, le *Bulletin de l'Académie d'Hippone* et plusieurs autres périodiques fondés spécialement pour l'étude des antiquités de l'Afrique, ne fournissent pas des éléments qu'on puisse mettre à profit pour une enquête définitive. Plans, descriptions, estampages, dessins ont été aujourd'hui repris, vérifiés avec la minutie d'une science bien outillée, et, à côté du tome VIII du *Corpus* des inscriptions de l'Académie de Berlin, les *Monuments antiques de l'Algérie* prennent une place qui paraît ne pas pouvoir leur être disputée. L'illustration est aussi excellente que le texte. Elle comprend pour les deux volumes 104 planches

hors texte et 174 illustrations dans le texte. Ces planches et ces dessins sont, à leur manière, un événement, presque toutes reproduisent des photographies récentes, ainsi elles marquent l'état archéologique de l'Algérie au début du XXe siècle ; l'incurie ou l'hostilité de certaines administrations municipales sera désormais facile à constater et, comme le disait, il y a peu d'années devant l'Académie de Berlin, le regrettable Johann Schmidt, la constatation est plus fréquente qu'on ne pourrait le croire. Cette documentation parallèle et respective du texte par les planches et des planches par le texte a une toute autre portée que d'être « un livre d'images ». Lorsque Ernest Renan entreprit pour l'Académie des Inscriptions la publication du *Corpus* des inscriptions sémitiques, Mommsen lui manifestait son étonnement pour la reproduction des moindres fragments par l'héliogravure et lui demandait pourquoi il avait adopté un système aussi coûteux. « C'est, dit Renan, parce que nos explications feront peut-être sourire nos enfants quand la science aura fait des progrès par de nouvelles trouvailles ; mais nos héliogravures seront toujours bonnes ; c'est la part de vérité définitive dans notre recueil. »

H. L.

*
* *

LA VIE ANTIQUE, *Manuel d'archéologie grecque et romaine*, par TRAWINSKI, introduction par Albert Dumont. *Première partie, La Grèce.* 2e éd., Paris, 1902, in-8o de XXVIII-472 p.

Cet ouvrage est traduit sur la 4e éd. du manuel de Guhl et de Koner ; il a été couronné par l'Académie française, et il est déjà à sa seconde édition. Il est de tout point digne de son succès. L'impression est excellente ; la maison Laveur (ancienne librairie Rothschild) n'a rien négligé pour l'illustration qui ne mérite guère non plus que des éloges ; les sujets sont bien choisis, rendus avec goût. Comme le titre l'indique ce livre est un résumé, un manuel. Il ne faut donc pas s'attendre à voir les sujets étudiés dans le dernier détail, avec un grand déploiement de citations et d'érudition. Mais il n'en est pas moins un ouvrage très savant au fond, rédigé par des hommes parfaitement au courant de l'archéologie, et il mettra les élèves, les étudiants et les amateurs au courant de cette vie grecque et romaine qu'il faut connaître, si l'on veut comprendre les auteurs anciens, les lire avec intelligence et profit.

Le premier volume dont nous rendons compte est consacré à la Grèce. Les auteurs étudient le culte, l'architecture des Grecs dans ses origines et dans ses transformations, architecture religieuse, architecture militaire, architecture civile. Les tombeaux, dont la disposition est toujours très significative dans l'étude des mœurs et des croyances, ont une place à part. Le mobilier, le costume, l'éducation, les jeux et les exercices, la guerre, la navigation, les repas, enfin la mort et les funérailles, tout cela est passé en revue dans une série de chapitres écrits avec autant d'agrément que de précision et de science. On sent partout que les auteurs dans un long commerce avec l'antiquité, ont vécu de cette vie ; les détails archéologiques et les minuties de l'érudition s'animent sous leur plume et reprennent leur véritable valeur. C'est un livre d'étude et en même temps un livre de lecture très intéressant, et aussi un livre d'initiation.

Il est difficile, traitant de la vie antique, de ne pas toucher au moins à certains sujets assez délicats, ce qui, presque inévitablement, empêche que ces livres soient confiés, sans discrétion, aux jeunes gens. Les auteurs, à ce point de vue particulier, méritent des éloges. Nous ne faisons qu'une légère réserve pour la reproduction et la description *du symposion*, p. 378-379.

M. C.

XXX.

Revue Financière

Sur l'ensemble du marché les transactions sont calmes. Il n'y a eu un peu d'animation que sur les fonds d'États étrangers, turcs, brésiliens, espagnols et sur quelques valeurs, le Rio et le Gaz. A noter encore une tendance à la reprise sur les mines sud-africaines, sous l'influence des avis de Londres.

La campagne d'affaires, annoncée pour ce printemps, est compromise. Les circonstances politiques ne semblent pas en effet favorables au lancement de grandes opérations. L'agitation soulevée par l'application de la loi Waldeck inquiète le pays, et cette agitation menace de durer longtemps encore ; après l'expulsion des moines, le gouvernement va entreprendre l'expulsion des religieuses.

La rente est donc restée faible ; au comptant, sur les ventes continues du portefeuille, elle a perdu 0,22 au cours de 97,67 ; à terme, elle a fléchi à 97,85.

On annonce pour un jour prochain la publication du projet de budget de 1904. M. Rouvier compte équilibrer ce budget, grâce à des économies, sans impôt nouveau et sans emprunt. Acceptons-en l'augure. Il est vrai que M. Rouvier ne fait pas état, dans ce projet, des augmentations de dépenses auxquelles il devra faire face dans quelques mois pour la laïcisation des écoles congréganistes et pour l'application de la loi militaire de deux ans.

M. Paul Leroy-Beaulieu compare, dans l'*Economiste français*, la tenue des obligations des grandes compagnies de chemins de fer français avec celle des obligations des chemins de fer étrangers, depuis un an, et il montre que, du 15 mai 1902 au 19 mai 1903, toutes les obligations des chemins français, à l'exception des 2 1/2 du Lyon, du Nord, de l'Orléans et de l'Est, qui ont gagné de 1 à 4,50, ont sensiblement baissé ; la plus grande dépréciation a été de 15 fr. sur les obligations du Midi, et la plus petite a été de 6,50 sur les obligations nouvelles de l'Orléans.

Les obligations des chemins algériens ont également baissé.

Par contre, les obligations des chemins étrangers ont bénéficié d'une grande hausse.

Le même contraste apparaît dans le compartiment des actions de ces Compagnies ; les actions françaises ont toutes baissé ; les actions étrangères, sauf celles de la Compagnie des Andalous, ont gagné de plus hauts

cours. M. Leroy-Beaulieu, qui reconnaît que notre situation économique serait plutôt en ce moment en voie d'amélioration, ainsi qu'en témoignent les recettes des chemins de fer et les mouvements de notre commerce d'exportation, estime que la dépréciation des actions et des obligations de nos grandes compagnies résulte certainement du peu de confiance qu'inspire à nos capitalistes, petits et grands, la politique actuelle du gouvernement et des Chambres.

L'Extérieure s'est représentée au même cours. M. San Pedro, le nouveau ministre des finances, caresse l'espoir de réaliser des excédents de recettes avec un projet de budget qui comporte une augmentation de dépenses de 30 millions de piécettes. L'optimisme des ministres des finances de tous les pays est fait d'une pâte spéciale.

Le groupe turc a été mouvementé ; comme il est de notoriété publique que le Trésor est à sec, chaque jour la Porte reçoit une nouvelle proposition d'avance de fonds ; M. Babington Smith est revenu à la rescousse cette semaine, puis ç'a été le tour de la Régie des tabacs.

Quant au projet d'unification, il est trimbalé du conseil des ministres au palais, et du palais au conseil, en attendant la signature de l'iradé. Il est probable que le sultan finira par se décider à l'accepter.

Le consortium des banquiers vient de donner satisfaction à la Porte sur un point important ; le taux de l'intérêt de l'avance de deux millions et demi de livres ne sera que de 4 o/o.

Quant au tribunal arbitral, il n'a pu rendre encore sa sentence sur la question du relèvement du coupon ; un septième arbitre est appelé à Constantinople pour départager le tribunal.

Les fonds brésiliens ont été mouvementés. Le nouvel emprunt de cinq millions et demi de livres sterling, dont l'émission a eu lieu à Londres, a été couvert plusieurs fois. Le Lot du Congo a conservé une bonne tendance au cours de 85 fr.

Le Crédit foncier a monté un moment jusqu'au cours de 670, mais des rachats l'ont fait revenir à 660.

On fait circuler depuis quelques jours des informations tout à fait erronées concernant les opérations hypothécaires du Crédit foncier avec les congrégations.

Le Crédit foncier n'a prêté qu'à des congrégations autorisées, munies d'un décret spécial du conseil d'Etat approuvant ledit prêt. Quant aux prêts faits aux Sociétés civiles, ils n'ont été faits qu'à des Sociétés régulièrement constituées avec toutes les garanties déterminées par la loi, et aucun de ces prêts n'a été effectué non seulement depuis la promulgation de la loi de 1901, mais même depuis la mise à l'ordre du jour de la discussion du rapport de cette loi. Ajoutons, enfin, que la légitimité d'aucun de ces prêts n'est contestée.

La Banque de Paris et des Pays-Bas s'est avancée à 1,105 fr. Le Crédit lyonnais s'est tenu à 1,079 fr. On a traité le Comptoir national d'escompte à 583 fr. et la Société générale à 624 fr. La Banque parisienne

est restée ferme à 584 fr. La Banque transatlantique n'a pas changé beaucoup à 408 fr. La Banque ottomane a gravité autour du cours de 600 fr., en attendant qu'il plaise au sultan d'approuver le projet d'unification. La Banque nationale du Mexique a progressé au cours de 664 fr. sur la perspective d'une opération d'emprunt dont on attribue le dessein au gouvernement mexicain.

Les actions des grandes Compagnies ont été calmes ; elles n'ont éprouvé que de petites variations de cours, sous l'influence des oscillations de la Rente. Le Nord a fini à 1,834 fr., le Lyon à 1,412 fr., l'Orléans à 1,494 fr., le Midi à 1,165 fr., l'Est à 902 fr., l'Ouest à 899 fr.

Le Suez s'est traité à 3,859 fr. La recette totale s'élève à 40,340,000 fr. contre 43,570,000 fr. l'an dernier.

Le groupe Panama a été délaissé. Le Parlement colombien doit s'occuper prochainement du traité passé avec les Etats-Unis ; il est bien difficile de dire si ce projet sera ratifié ; l'opposition est très vive contre son adoption. Les Colombiens paraissent décidés à tirer le plus grand profit de la cession du canal ; mais peut-être qu'ils dépasseront la mesure et qu'ils se montreront par trop exigeants. On ne devrait pas perdre de vue à Bogota que les partisans du canal de Nicaragua n'ont pas désarmé.

Le Gaz s'est enlevé à 772 fr. sous l'impression des déclarations du préfet de la Seine à la commission municipale. M. de Selves n'a pas caché ses préférences pour le projet présenté *in extremis* par la Compagnie parisienne. Reste à savoir si la majorité du Conseil municipal changera d'opinion et admettra que le préfet, après avoir combattu le projet Chamon, fasse échouer au port le projet Devaluez-Duchanoy.

Dans tous les cas, il est certain que tous ces retards favorisent la Compagnie et la rendent de jour en jour maîtresse de la situation. C'est ce qu'ont dû escompter les acheteurs d'actions de la Compagnie.

La Thomson-Houston a été lourde ; l'assemblée de ses actionnaires a été tenue sous la présidence de M. Guillain, qui a tout particulièrement insisté, dans ses explications verbales, sur le développement des affaires en 1903. Reste à savoir si le rendement sera proportionnel à cette extension. Interrogé sur ce point, M. Guillain a dû reconnaître que la Thomson ne subissait pas autrefois la concurrence avec laquelle il faut compter aujourd'hui.

« Il est certain, a-t-il dit, que le bénéfice que l'on peut espérer ne présente plus un tant pour cent aussi favorable que dans les années précédentes. De sorte que si le chiffre des commandes dépasse de beaucoup celui de l'an dernier, il ne s'ensuit pas que les bénéfices accusent une progression proportionnelle. »

Les Omnibus ne se sont pas éloignés du cours de 708 fr. Les Petites Voitures ont été lourdes, comme précédemment. Les Tramways-Sud ont été lourds. Il est toujours aussi incertain que l'administration accorde à cette Compagnie l'autorisation de sectionner ses lignes. Le Métropolitain a reculé à 613 fr.

On annonce que le quatrième quart restant à verser sur 14,516 actions de la Compagnie du chemin de fer métropolitain de Paris sera appelé, le 1er juillet prochain, de façon à assimiler définitivement toutes les actions. Quant à la 3e série de 100,000 actions nouvelles, on dit qu'elle sera émise avant la fin de l'année. Le Rio a été ballotté entre 1,260 et 1,256. Le cuivre a valu, à Londres, de 62 1/4 à 61 3/4.

Syndicats de mines et ardoisières de l'Ariège et Port-Cros Réunis. — Nous avons annoncé que le 6 mai dernier MM. le Marquis Costa de Beauregard, membre de l'Académie française, le prince G. de Broglie, le comte de Londemont, Guinebertière, Arthur Savaète et Barneaud, accompagnés de MM. Georges Soulages et Martignat, ingénieurs des *Syndicats Réunis*, devaient se rendre sur les chantiers de Siguer et de Lercoul pour se rendre compte de l'état des travaux. Les ingénieurs avaient en outre à s'occuper des installations à faire pour augmenter la production des chantiers en vue de pouvoir accueillir favorablement les importantes demandes d'ardoise qui, de tous les pays : Allemagne, Angleterre, Danemark, Suède et Norvège notamment, affluent sur le marché français et arrivent aux *Syndicats Réunis*. Au dernier moment, pour raisons de santé, deux membres de la caravane durent s'excuser ; les autres s'embarquèrent au Quai d'Orsay à Paris et arrivaient le lendemain vers deux heures du soir à Siguer.

La population entière, si laborieuse, si intelligemment dévouée à l'œuvre des *Syndicats Réunis*, était debout, en grande partie occupée sur les chantiers.

Une plaque commémorative, en ardoise du chantier *Charles-Arthur*, fut offerte par M. le maire Pagès, à M. le marquis Costa de Beauregard, en souvenir de sa première visite à Siguer, et l'inspection des carrières et des concessions commença aussitôt. Il ne m'appartient pas d'anticiper sur les appréciations et les conclusions du rapport que l'ingénieur-conseil des Syndicats prépare à l'intention du Conseil et des Syndicataires.

Mais il ne m'est pas interdit de répéter quelques paroles échappées en face d'indéniables richesses exposées en plein jour : L'ardoise est excellente, elle est incontestablement abondante, inépuisable, d'une extraction extrêmement commode, dirent les ingénieurs, et l'un d'eux ajouta : « Ici, avec quelques soins, on peut réaliser des bénéfices *scandaleux*. »

A la carrière *Charles-Arthur*, à celle d'*Alexis Pagès* et dans les amorces nombreuses de Lercoul, l'ardoise est d'un bleu grisâtre, légèrement argenté, ardoise encore inconnue sur le grand marché et à l'exportation. On y voyait un inconvénient. Les offres faites, les demandes présentes des meilleures maisons françaises et étrangères disent assez que ce n'est pas un obstacle à la vente. Mais, en parcourant la concession de Siguer, M. Soulages releva de nombreux affleurements d'ardoise noire, affleurements qui trahissaient une juxtaposition de nombreux filons de schiste noir, que les habitants du pays dédaignent mais que le reste du monde recherche avec empressement comme un produit hors ligne.

« C'est ici qu'il faudra attaquer », dit-il. Mais le lendemain en parcourant Lercoul, M. Soulages désigna d'autres points plus favorables encore à une exploitation par galeries, facile et en quelque sorte immédiatement productive.

Il constata l'abondance des eaux utilisables en force motrice, mais inclina, vu l'extraordinaire facilité de l'exploitation, de réduire au strict nécessaire les dépenses de ce genre d'installation ; « d'autant plus, dit-il, qu'une société devant entreprendre une exploitation électro-hydraulique à Siguer même, il n'y aura probablement qu'à louer l'énergie électrique utile à vos travaux : d'où grande économie d'argent, de personnel et de surveillance. »

Nous songions aussi que l'installation d'un câble transporteur de 400 à 500 mètres serait indispensable. M. G. Soulages, après mûr examen, indiqua un point sur la concession où l'amorce d'une galerie était, pour ainsi dire, indiquée et d'où on pouvait jeter le câble jusque dans la vallée sans autre support que les postes de départ et d'arrivée, vu que sa portée serait réduite des deux tiers, et son prix de revient de 25.000 à 7.000 fr. environ. « De plus, ajouta-t-il, les travaux se faisant sur terrains communaux, vous seriez dispensés d'acquérir des propriétés privées, acquisitions toujours onéreuses. » Nombre d'autres études et observations furent faites et la délégation revint de ses excursions absolument charmée et confiante dans la réalisation prochaine des meilleures promesses.

La population tint à fêter la délégation, et, bien avant dans la soirée, elle se réunit devant l'hôtel. Un chœur de voix sonores, échos mélodieux des montagnes, improvisa un véritable concert, au cours duquel on exprima, dans un chant de circonstance, la gratitude du pays pour ses bienfaiteurs.

Mais, laissons à la presse de Toulouse, qui se fit l'écho bienveillant de cette fête industrielle, le soin de redire les sentiments de ces ouvriers si dignes d'intérêt.

L'Express de Toulouse dit en effet :

« Jeudi dernier, tout un groupe parisien qu'accompagnait M. le marquis Costa de Beauregard, arrivait à Siguer, sous la conduite de M. Charles Barneaud, directeur du Syndicat des Ardoisières ; c'étaient, avec les ingénieurs chargés de l'inspection des travaux et de la préparation des travaux futurs, des participants de la première heure venus pour constater les progrès de l'exploitation.

« Sur la carrière *Charles-Arthur*, les soixante ouvriers ont chaudement reçu les visiteurs ; des bouquets ont été offerts et le soir une sérénade fut donnée à ceux qui, depuis 14 mois, ont si bien réorganisé l'industrie ardoisière.

« La direction du syndicat présentait à M. le marquis Costa de Beauregard, son premier souscripteur, une superbe plaque en ardoise du pays, richement encadrée, et sur laquelle était gravée en lettres d'or une ins-

cription commémorative. Ce spécimen est la meilleure preuve de l'utilisation pour tous usages de nos produits ariégeois.

« M. Soulages, ingénieur des mines, après examen minutieux des travaux, a vivement félicité MM. Alexis et Antoine Pagès qui ont dirigé l'exploitation et mis à nu les magnifiques filons, qui fournissent aujourd'hui toute l'ardoise désirable.

« La prospection des gisements a fait préciser les points d'attaque des galeries qui seront commencées dès que l'on aura édifié l'usine hydro-électrique projetée, c'est-à-dire très prochainement.

« Nous sommes heureux de saisir toutes les occasions qui se présentent pour exprimer la reconnaissance de notre pays à ceux dont l'énergique persévérance réussira à surmonter tous les obstacles ; grâce à eux, nous savons que l'ère de prospérité est ouverte pour Siguer et le concours de tous les enfants du pays est acquis au Syndicat qui, en assurant à tous du travail, en accueillant toutes les bonnes volontés, fait cesser les anciennes dissensions et réunit les partis dans l'intérêt commun.

« A nos visiteurs qui viennent pour travailler à l'œuvre de conciliation et de progrès entreprise par le Syndicat, nous disons : « Au revoir ! »

Le journal radical, *La Dépêche* de Toulouse, dit de son côté.

« Jeudi dernier, une touchante manifestation a eu lieu aux ardoisières de notre localité. Nos braves ouvriers siguerois ont reçu la visite de MM. le marquis Costa de Beauregard, Savaète, éditeur, Guinebertière ; Martignat et Soulages, ingénieurs du syndicat ; Barneaud, gérant. Dès l'entrée de ces messieurs dans la carrière, un vieil ouvrier fendeur, M. Caujolle, a prononcé quelques paroles de bienvenue aux visiteurs et offert un magnifique bouquet à M. de Beauregard au nom de tous les ouvriers.

« Le marquis a remercié ce bon serviteur et a envoyé chercher de nombreuses cruches de vin. Plus loin, c'est une ouvrière porteuse qui, au nom de ses collègues, lui a offert également un bouquet. Très ému, l'honorable académicien, dont on a pu apprécier déjà la bonté, tout en remerciant a remis un beau jaunet.

« Au goûter, les soixante ouvriers présents ont bu à la santé de leurs bienfaiteurs et à la prospérité des ardoisières de Siguer.

« Nous joignons volontiers nos souhaits à ceux de ces braves ouvriers.

« La fête eût été complète si un bal champêtre avait clôturé cette inoubliable journée.

« Siguer possède les éléments voulus pour former une société musicale. Si M. le maire voulait bien accorder son appui moral aux personnes de bonne volonté, nous serions bientôt dotés d'une musique qui charmerait la population et serait pour tous une cause d'union et de joie.

« Nous sommes avant tout de chauds partisans de la mise en valeur de

notre région et il est du devoir de tout citoyen d'encourager par tous les moyens une industrie qui doit nous donner l'aisance et la prospérité.

« Nous soumettons nos réflexions à MM. les administrateurs, persuadés qu'ils y feront bon accueil.

« Allons, messieurs, à quand l'organisation de la Fanfare des Ardoisières ? »

Nous ne nous étendrons pas davantage aujourd'hui sur cette visite et ses résultats heureux. Nous tenons seulement à faire toucher du doigt, à nos amis et adhérents, que l'œuvre entreprise est en excellente voie et promet de plus en plus de réaliser notre attente.

Et voici un nouvel élément de cette confiance. Avant notre départ pour Siguer nous recevions une commande de 500.000 fr. environ d'ardoises, dits, modèles anglais. On offrait pour le modèle 608 × 360 millimètres, 105 francs les 1040 d'ardoises ; pour le modèle 608 × 306 milimètres, 85 francs. M. Barneaud répondait qu'à ce prix il ne voulait pas fournir, vu que les prix cotés ailleurs étaient infiniment supérieurs. Il est vrai qu'ailleurs il s'agit d'ardoises de fonds, et à Siguer d'ardoises de surface ou d'affleurements.

A notre retour de Siguer, nous trouvons une nouvelle lettre de la même maison, insistant : nous disant textuellement :

« Monsieur,

« ... Je compte recevoir incessamment les modèles anglais n° 2 de l'Ariège. Ils seront expédiés de suite et je compte recevoir mes premiers ordres d'un wagon à titre de simple essai ; ensuite nous aurons très probablement une commande de 3 ou 4 wagons, et après ces essais nous entrerons dans la période des grosses commandes, qui vous permettront d'entreprendre une fabrication suivie et intense de ce modèle 61 × 31, fort demandé. Le prix le plus élevé que je puisse payer est 175 fr. sur wagon à Tarascon par 1040 ardoises... »

Signature.

C'est donc une amélioration de 70 fr. par mille de ces ardoises de grand modèle, obtenue en quelques jours.

Alliance de la Presse, 76, rue des Saints-Pères, Paris.

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie BUSSIÈRE.

ARTHUR SAVAÈTE, ÉDITEUR, 76, RUE DES SAINTS-PÈRES, PARIS

LES PETITS BOLLANDISTES

VIES DES SAINTS

Par Mgr PAUL GUÉRIN

Vingt volumes, y compris 3 volumes de supplément par Dom ROBIN

Voici le titre complet de cet ouvrage : « Vies des saints, des bienheureux et des pieux personnages morts en « odeur de sainteté, depuis le commencement du monde jusqu'aujourd'hui d'après les Bollandistes, le P. Giry, « Surius, Ribadeneira, les hagiologies, les propres de chaque diocèse et les travaux hagiologiques les plus ré- « cents :

« Avec l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Vierge, des discours sur les mystères et les « fêtes, une année chrétienne, le martyrologe romain, le martyrologe français et les martyrologes de tous les « ordres religieux, une table alphabétique de tous les saints connus, une autre selon l'ordre chronologique, une « autre de toutes les matières contenues dans l'ouvrage, destinée aux catéchistes, aux prédicateurs, etc. »

Comme le titre l'indique, les *Vies des Saints* que nous offrons au public sont sans contredit et sans comparaison ce qui a paru de plus complet, de plus parfait en ce genre.

Pour son édition définitive, l'auteur a consulté tous les travaux hagiographiques publiés ; de plus, il a reçu des notes de tous les points de l'univers catholique. Il n'y a pas un seul saint honoré dans l'Eglise d'un culte public, pas un nom vénéré dans quelque coin de l'univers catholique, dont il ne soit fait mention dans cette édition, avantage que n'offre aucun ouvrage de ce genre.

Nous ne pouvons, faute d'espace, qu'indiquer quelques améliorations de la dernière édition.

A la fin de la biographie de chaque saint, l'auteur indique comment l'art chrétien l'a représenté et pourquoi ; à quelle fin particulière on l'invoque, de quel pays, de quelles corporations il est le patron, et pour quel motif. Il apporte, en outre, un soin tout spécial à la partie bibliographique, trop négligée dans la plupart des autres éditions de ce genre.

Il indique, d'après des renseignements sûrs et récents qu'il s'est procuré au prix de démarches, de recherches, de fatigues, de sacrifices inouïs, quel est pour chaque saint l'état actuel de son culte, de ses reliques, des pèlerinages, des églises, abbayes et autres monuments destinés à conserver sa mémoire.

Il mentionne tous les pèlerinages, toutes les fêtes locales et fait l'histoire d'un grand nombre, il raconte longuement toutes les apparitions de la sainte Vierge et signale avec soin les moindres traces de son culte par tout l'univers, et principalement en France.

Dans ce recueil, les vies des saints ne sont pas résumées avec sécheresse et aridité, mais savamment et onctueusement développées ; elles touchent autant qu'elles instruisent.

VITA JESU CHRISTI

Domini ac salvatoris nostri, ex evangelio et approbatis ab ecclesia catholica doctoribus, sedule collecta, Per Ludolphum de Saxonia, candissimi carthusianorum ordinis servantissimum.

Quatre beaux volumes in-8°, sur papier vergé, caractères elzéviriens

Prix : 24 francs

On n'a rien écrit de plus docte, de plus complet ni de plus instructif sur la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

L'ouvrage de *Ludolphe* est la mine féconde où les ascétiques et les prédicateurs ont largement puisé depuis le quatorzième siècle jusqu'à saint François de Sales, depuis saint François de Sales jusqu'à notre regretté père Ventura ; entre autres exemples, Mgr Mermillod assure que Mgr Marilley, le vénérable évêque de Lausanne et de Genève, en fait le délice de ses méditations quotidiennes. Saint Ignace de Loyola avait en prédilection ce livre auquel il dut sa conversion.

Pour les Homélies sur l'Evangile, aucun auteur ne possède plus de matériaux et ne respire une pareille suavité. — Aussi ce livre est-il devenu le *Vade mecum* du prêtre de Jésus-Christ.

Il existe plusieurs versions françaises de *Ludolphe*. Mais qu'on le sache bien, *Ludolphe* est un écrivain qu'il faut lire dans la langue de l'église ; en le traduisant on le déflore.

Il reste encore quelques exemplaires de la belle édition in-folio, portique des Bollandistes au prix de 50 fr., broché et en reliure d'amateur. Avec dos et coins en maroquin poli, haut de tranches doré à net 60 et 70 fr.

La Chasse à Travers les Ages

Par M. le comte de CHABOT

Préface de M. le marquis COSTA de BEAUREGARD, de l'Académie française

Beau vol. in-4° broché, illustré

Couronné par l'Académie française, médaillé à l'Exposition Universelle de Paris 1900

Prix : **50** fr. — 25 exemplaires sur papier japon : **150** fr. l'exemplaire

Sous ce titre M. le comte de Chabot fait paraître un livre curieux qui, par son texte comme par ses illustrations, a sa place indiquée dans toutes les bibliothèques, dans tous les salons. C'est-à-dire que l'ouvrage ne contient aucun passage risqué. Imprimé par les P. Bénédictins avec un soin minutieux sur papier couché et en caractères elzéviriens tout neufs, de format in-quarto raisin, ce livre est appelé à un succès d'autant plus grand qu'il ne s'adresse pas seulement à la catégorie spéciale des amateurs de la chasse. Environ trois cents gravures tirées de monuments documentaires appropriés à chaque époque, de manuscrits inédits, de dessins empruntés aux collections d'estampes, soit particulières, soit provenant de la bibliothèque nationale, de reproductions de tableaux du Louvre et de nos divers musées, tant nationaux que privés, ont servi à l'illustration dans le texte et hors texte de cet ouvrage.

Le livre débute par une étude des plus intéressantes et des plus documentées sur l'époque préhistorique. Les gravures qui accompagnent le texte nous apprennent que la chasse était pour nos premiers parents « la lutte pour la vie. » Nous ne connaissons l'intime histoire des habitants de la terre qui vivaient avant le déluge, que par les scènes gravées au trait avec des pointes de silex éclaté : or, leurs gravures sur bois de renne ou sur feuille de schiste, retrouvées de nos jours dans les cavernes préhistoriques et reproduites dans l'ouvrage, ne représentent que des scènes de chasse : ce sont les seules indications que possède la science sur les occupations et les mœurs de nos premiers ancêtres ; c'est dire tout l'intérêt de cette première étude.

Les civilisations égyptienne, assyrienne, perse, grecque et romaine, si avancées, ont chacune leur chapitre, et là encore les dessins inédits abondent. Les Gaulois et les Gallo-Romains ont une place spéciale, ces derniers surtout, dont l'auteur a reproduit plusieurs monuments d'un intérêt majeur.

L'auteur aborde ensuite l'histoire de la chasse en France depuis nos premiers rois jusqu'en 1870. Tout en respectant les faits historiques dans leur rigorisme obligé, M. de Chabot a voulu recueillir surtout les anecdotes les plus intéressantes et les moins connues des siècles passés, en sorte qu'on peut dire que *La chasse à travers les âges* est une histoire de la chasse aussi anecdotique que scientifique, aussi neuve dans ses aperçus que riche en documents archéologiques : les armes, les costumes, les chars, les chevaux et leurs harnachements, les scènes diverses de toutes les époques, ont leur place marquée à l'endroit même où le texte doit être éclairé et complété par les gravures correspondantes.

Ce livre, fruit d'immenses et laborieuses recherches, s'adresse à tous ceux que l'étude du passé peut intéresser : archéologues, savants, historiens, artistes, tous auront certainement intérêt à y glaner quelques épis.

Bien qu'elle soit entrevue par les petits côtés de l'histoire, cette étude des annales humaines est au plus haut point instructive : la vie intime, celle du foyer domestique et de tous les jours, sont prises sur le vif ; les mœurs, les usages du temps passé revivent dans les siècles qui se déroulent. Racontées par les auteurs de chaque époque, les anecdotes ont un accent de vérité et une couleur locale qu'un littérateur moderne, même le plus habile, ne saurait leur donner. A notre avis c'est là, avec les nombreuses gravures, le principal intérêt de *La chasse à travers les âges.*

Le style très personnel est clair, précis, et ne manque ni d'élégance ni de concision. Publiés par la maison F. Didot, les deux premiers ouvrages de M. de Chabot ont été promptement épuisés.

PRIX :	Broché, Japon	**150 fr.**
	Relié en 1/2 chagrin, plats toile, tranches dorées	**65 fr.**
	— amateur	**65 fr.**
	— percaline, tranches dorées	**60 fr.**

LE COURONNEMENT
d'Alphonse XIII, roi d'Espagne

Par Gaston ROUTIER

Ouvrage illustré de 109 photogravures et dessins. Prix : 7 fr. 50

Ce livre est plus et mieux qu'un document : c'est une œuvre à la fois historique et littéraire, aussi amusante à lire qu'un récit de voyage, aussi instructive qu'un ouvrage de haute érudition. M. Gaston-Routier, littérateur aussi élégant que réputé, connaît l'Espagne à merveille, et il a profité de l'occasion de décrire les fêtes si nombreuses et si brillantes du couronnement du roi Alphonse XIII, pour tracer quelques tableaux vivants et pittoresques de Madrid, des mœurs madrilènes et des monuments de cette capitale. Il y joint des aperçus historiques sur tous les rois qui ont porté, en Espagne, le nom d'Alphonse, sur les ancêtres du roi actuel, princes de la lignée des Bourbons d'Espagne. Son œuvre fourmille de renseignements curieux — et d'une exactitude *officielle* — sur la jeunesse du roi, sur son auguste père Alphonse XII, et sur la famille royale entière. Les illustrations, aussi précieuses que rares, véritables documents photographiques complètent et achèvent ce beau livre recommandable à tous les points de vue et qui s'impose dans toutes les bibliothèques. Ce sera un succès et, sans aucune flatterie, un succès très mérité.

Jésus et nos Petits Enfants

1 volume in-4°, fort de 75 pages, papier de luxe, illustrations en couleurs de Bouisset, couverture de luxe avec enveloppe de garantie, cartonné dos toile. Prix : 8 fr.

Cet ouvrage est un délicieux album signé *Marthe Rochenor*, pseudonyme derrière lequel se cache une femme du monde.

C'est une suite de petits poèmes pleins d'émotion et de grâce, destinés à faire la joie de tout ce petit monde pour lequel nos littérateurs se montrent quelque peu avares depuis quelque temps.

François Coppée a bien voulu honorer cette publication d'une préface où il évoque le souvenir de ses premières années.

MONSEIGNEUR D'HULST

Recueil de Souvenirs à la mémoire de Mgr d'Hulst

Beau volume in-8° jésus, illustré. Prix : 10 fr.

Tout ceux qui, de près ou de loin ont connu Mgr d'Hulst, tous ceux qui ont admiré cette intelligence noble, persévérante, volontaire, tous ceux qui ont admiré sa foi ardente, sa charité inépuisable, voudront lire la vie de cette nature exceptionnelle, de ce cœur droit et généreux.

L'histoire du regretté Prélat ne pouvait être plus vraie que publiée par *M. F. V. Camis*, son pupille et ami ; aussi cette publication est-elle honorée de l'approbation de nombreux Cardinaux, Archevêques et Evêques. L'ouvrage, orné de 25 gravures et portraits inédits, forme un grand in-8° et est vendu dix francs. C'est une édition de luxe recherchée par les bibliophiles.

LE TYROL

Histoire et Légende, par le P. Ch. CLOER, de la Compagnie de Jésus

Volume in 8° jésus, de 116 pages, illustrations en couleurs
Sur papier de Japon, 10 fr. ; papier de luxe, 5 fr.

Il serait difficile de dire le charme pénétrant et ému de ces poèmes d'une inspiration chrétienne si pure, si élevée. Chacun voudra les lire et, les ayant eues, voudra les conserver.

ARTHUR SAVAÈTE, ÉDITEUR, 76, RUE DES SAINTS-PÈRES, PARIS

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE

DE DROIT CANONIQUE

en français

Approprié par sa forme didactique à l'enseignement classique des séminaires, à l'usage du clergé paroissial et des juristes laïques, avec appendices contenant les dispositions du Droit concordataire des Eglises de France et celles de la législation civile, en ce qu'elle a de non conforme et même de contraire au Droit commun et au Droit particulier. *Nulli sacerdotum liceat canones ignorare.* (Le Pape saint Célestin, *Epist.* 5).

Par Mgr Anselme TILLOY

DOCTEUR EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANONIQUE, ANCIEN AUMONIER DU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND
CHANOINE DE LORETTE, OFFICIER D'ACADÉMIE

Deux beaux et forts volumes, texte très compact, équivalant à 8 volumes ordinaires, œuvre examinée et approuvée par les membres les plus distingués de nos Congrégations les plus populaires, et considérée par eux-mêmes comme appelée à devenir classique dans l'avenir le plus prochain. Dès la première année six éditions ont été enlevées, c'est en quelque sorte une partie de maitre par l'étendue des matières traitées et par la méthode qu'apporte l'auteur.

Prix de l'ouvrage . . . . . **15 fr.**

Traité théorique et pratique du droit canonique

Par Mgr Anselme TILLOY, docteur en théologie et en droit canonique

Nouvelle édition revue et appropriée par sa forme didactique à l'enseignement classique des séminaires et à l'usage du clergé tant séculier que régulier, contenant, outre les dispositions du droit commun les modifications introduites par le droit concordataire des Eglises de France et les dispositions de la législation civile qui dérogent au droit commun et au droit particulier. Cette édition très suffisante pour le commun du clergé est considérée comme la partie de l'élève au séminaire où elle est adoptée comme manuel classique.

« LES SOURCES DU DROIT CANONIQUE : LOCI THEOLOGICI »

Les Conciles généraux et particuliers

Protonotaire apostolique A. I. O. prélat de la maison du Pape, auteur des *Petits Bollandistes*, *Vie des Saints*, *Dictionnaire des Dictionnaires*, *Bible des Familles*, etc.

3e édition, trois forts volumes in-8° raisin de 580, 650 et 884 pages. Texte très serré, prix de chaque volume **7** fr. de l'ouvrage entier **21** fr.

Cet ouvrage indispensable à tout prêtre contient pour chaque concile : l'historique et le texte français ; pour les conciles œcuméniques, l'historique, le texte français et latin, un commentaire ; toutes les pièces importantes, les encycliques des souverains Pontifes, lettres des Pères et docteurs de l'Eglise, etc. Un sommaire numéroté guide le lecteur à travers cet immense travail. Les prêtres, désireux de s'instruire se procureront le *Droit Canon* de Mgr Tilloy et les conciles de Mgr Guérin qui, se complétant heureusement, forment un tout complet, texte original et commentaire irréprochable.

CONCILE ŒCUMÉNIQUE DU VATICAN

Son histoire, ses décisions, en latin et en français avec tous les documents relatifs à ses délibérations du 29 juin 1868 au 20 octobre 1870 par Mgr Paul Guérin protonotaire apostolique, 1 vol. in-8° raisin, 4e édition, prix **2** fr. **50**.

Ce volume contient le texte latin et français de toutes les pièces officielles de ce concile ; l'historique relatif à la convocation du concile, son ouverture, ses travaux, ses sessions et tous les documents relatifs aux délibérations. Il serait oiseux de signaler autrement l'importance de ce travail aussi consciencieux que complet.

UN PROCÈS NÉCESSAIRE

Lettre à M. Fallières, *président du Sénat français et de la Haute Cour de justice.*

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de m'adresser à vous par la voie constitutionnelle de la pétition. Cette pétition, monsieur le Président, a pour but de provoquer la réunion extraordinaire de la Haute-Cour de justice, pour juger un crime commis contre la constitution politique et civile de la société française, crime placé, par le droit naturel, parmi les attentats les plus énormes qui se puissent commettre. Les délits et crimes contre les particuliers ont, sans doute, une gravité proportionnelle à l'accroc qu'ils font à la justice; mais ils n'altèrent que l'ordre privé. Les attentats contre la collectivité nationale, portant résolution du pacte qui unit entre eux les citoyens, laissent la société sans droit connu et ne livrent plus qu'à l'initiative privée, à la force individuelle, la protection des biens et de la vie de chacun. Etat épouvantable où l'anarchie met tout en dissolution; où le despotisme, en violant toute loi morale, n'offre plus que la garantie, toujours précaire et déshonorante, d'une violence faite, à la fois, d'ignorance et de scélératesse. Je ne pense pas, Monsieur, qu'une plus grave affaire puisse se poser devant la conscience publique et réclamer impérieusement l'équitable arrêt de la justice.

Pour motiver cette démarche, je dois prendre cette affaire à son point de départ, expliquer comment elle s'est posée, dire par quelles manœuvres et quels agents elle a été jetée hors de sa voie, mettre en relief sa monstrueuse iniquité, et, comme conséquence, dénoncer l'attentat qu'elle constitue et les malheurs dont elle nous prépare les désastres. Cette affaire, dans son espèce, nous jette dans un état de confusion où l'on ne voit plus l'ombre même de l'ordre. La mort, la mort sans phrase et sans périphrase, ou au moins la

décadence et la ruine : tel est l'aboutissement forcé de l'attentat criminel que je dénonce à la Haute Cour de justice.

Pour laisser à cet acte son caractère de recours juridique, j'en retrancherai tout ce qui ne vient pas *ad rem* ; mais je ne tairai rien de ce qui peut accuser le crime

J'ajoute que, partisan réfléchi des principes de la société moderne, je ne songe point, par ma requête, à les mettre en cause ; je les admets comme lois constitutionnelles de la France et abri, légalement nécessaire, du pays. Ma plainte ne s'élève pas contre ces principes et ces lois, mais contre leur manifeste et criminelle violation. Dans la fable, Jupiter foudroie les Titans révoltés contre son empire ; en histoire, les hommes doivent suffire pour ramener au bon sens, à l'équité, au patriotisme, des politiciens assez aveugles ou assez faibles pour violer la grande charte de la patrie.

En droit, par les excès actuels, on fait une révolution contre les lois de la société moderne ; on nous ramène à l'ancien régime ; on nous fait rétrograder jusqu'à l'absolutisme. La république est un titre officiel ; la pratique, c'est du césarisme, au nom d'une majorité qui prend ses aveuglements pour des raisons et ses passions pour des droits. Au fond, c'est le néant qu'impose une misérable impiété.

I

La religion catholique romaine, religion de la presque universalité des citoyens français, reconnaît, comme toute religion d'ailleurs, deux formes de vie : la vie *commune*, strictement soumise aux dix préceptes du Décalogue ; la vie *de perfection* qui aspire à la parfaite observance des conseils de l'Evangile. Depuis le berceau du Christianisme, jusqu'à nous, dans toutes les contrées du monde chrétien, ces deux formes de vie ont été retenues, d'un côté, par la multitude des chrétiens, de l'autre, par une élite qu'une vocation divine appelle à la perfection évangélique. A moins de ramener le Christianisme aux Catacombes, il faut bien reconnaître la licité, je dirai plus, la nécessité morale et sociale de cette double manifestation. Encore, il n'est pas prouvé que, même au temps des persécutions sanglantes, on n'ait pas vu les cénobites faire fleurir le désert des grâces de Jésus-Christ.

Les siècles chrétiens nous offrent donc, dans tous les temps et

sous toutes les latitudes, l'effloraison spontanée des types de vie chrétienne et des types de perfection évangélique. Leur développement parallèle, leur libre manifestation est également visible en histoire. Il ne peut en être autrement, à moins de proscrire la libre profession de Christianisme, prohibition nulle de plein droit, parce qu'elle est contraire au droit de Dieu et à la royauté de Jésus-Christ.

En ce qui regarde particulièrement la profession religieuse, aussi libre dans son exercice que la profession chrétienne, elle représentait spécialement la liberté de conscience. Se mettait religieux qui voulait; pour suivre son attrait, rien à demander à personne. A son choix, chacun pouvait ou se faire ermite, ou s'enfermer dans un monastère, ou s'unir à d'autres dans une association libre. Toutefois, comme la société avait reconnu aux chrétiens le droit de former des paroisses, d'avoir une église et un pasteur; elle avait reconnu aux religieux la faculté de se nantir d'une autorisation civile qui leur octroyait un titre analogue au titre de paroisse, un titre d'abbaye, par exemple.

L'autorisation civile, toutefois, n'était, pour les congrégations religieuses, qu'un bienfait facultatif. L'obtenait qui pouvait; personne n'était contraint de la demander [1]. Depuis la Révolution française, qui avait confisqué la propriété ecclésiastique, les sociétés religieuses, averties par cet acte de haut brigandage, s'étaient strictement renfermées dans le droit d'association conforme à l'individualisme libéral. Depuis 1789, il n'y avait plus légalement en France que des individus formant société en vertu du droit, juridiquement sacré, que possède chacun d'eux, de s'unir aux autres et de constituer, pour leur commune protection, un état. Les associations religieuses s'étaient fondées de même sur le consentement personnel de chaque membre de la communauté; il n'y avait plus mort civile, mais persistance, pour chaque membre, de son droit individuel, de la propriété de ses biens; et pas d'autre restriction à sa volonté que la volonté réitérée à chaque instant, de s'imposer volontairement telle ou telle restriction. Que cette volonté se fût liée par un vœu; qu'elle se fût assujettie à telle ou telle autorité intérieure, dans des conditions librement acceptées et pour un temps voulu, cela ne regardait que cette volonté même, pas du tout l'Etat soi-disant laïque, qui n'a rien à voir, ni à l'émission d'un vœu, ni à l'acceptation d'une règle, ni à

[1] Les Oratoriens formaient une congrégation libre, une société de prêtres simplement astreints aux devoirs du sacerdoce.

rien de ce qui regarde le salut de chacun, suivant sa volonté. On ne peut, dis-je, rien contre cette forme d'association, à moins de nier radicalement le droit promulgué par la Révolution française et de nous ramener à une prépotence d'ancien régime, où l'homme existe pour la société, et non la société pour l'homme.

Dans ces conditions, les associations religieuses ne demandaient rien à l'Etat. Au regard de l'Etat, elles n'existaient pas ; il n'existait que le droit des individus qui en faisaient partie ; qui usaient de leur droit comme ils l'entendaient ; et que l'Etat ne pouvait reprendre qu'au cas où quelque religieux eût violé le droit général de la France et fût tombé sous le coup du Code pénal.

Pour faire brèche à ce régime de franche liberté, on a beaucoup dit que la société était sans défense contre les associations religieuses et qu'elles pouvaient former, par leurs biens et par leur personnel, un péril. Cette allégation est un pur mensonge. Pour leurs biens, elles payaient les mêmes impôts que tout le monde ; de plus, depuis longtemps, elles payaient un droit de mainmorte motivé par la persistance des mêmes biens dans le patrimoine des congrégations religieuses, biens dont la transmission s'effectuait d'ailleurs ordinairement dans les formes légales ; enfin, de nos jours, elles avaient été atteintes par trois impôts absolument injustes, fondés, l'un sur une succession imaginaire, l'autre sur un droit fictif de valeur foncière et de revenu réel, quand il n'y avait ni revenu, ni succession. Par le fait, pour leurs biens-fonds, les associations religieuses payaient trois fois plus que les simples citoyens ; elles étaient les vaches à lait de l'Etat. En comparaison, je voudrais voir ce que l'Etat prélève sur les grosses fortunes juives, beaucoup plus considérables et aussi immobiles que les biens des congrégations religieuses.

Quant aux personnes des religieux, pour voir, dans leur association, un péril national, il faut une ignorance crasse ou une impudence rare. Les membres de ces associations ne sont pas seulement des honnêtes gens ; ce sont de fidèles chrétiens qui portent, à ses dernières limites, la pratique du dévouement. Sur les tables de la criminalité, leurs noms ne brillent que par leur absence ; ou si quelque religieux paie son tribut à la faiblesse humaine, le nombre en est si faible, qu'il accable, en comparaison, tous les pharisiens du laïcisme. Mais quand même les religieux ne seraient pas tous des modèles de vertu, depuis quand fait-on des lois contre quelqu'un, parce que ce quelqu'un pourrait commettre un crime ? La législation pénale existe ; elle frappe indistinctement tous les coupables,

sans s'occuper de leur condition, ni de leur culte. D'autre part, cette législation a pris, depuis un siècle, contre le grand culte de la patrie, des dispositions si ombrageuses, qu'on se demande comment un catholique pourrait commettre un crime impunément.

Pour faire rougir tous les ennemis de l'Eglise, qui ne sont pas absolument dépravés, je transcris ici les lois françaises relatives à la police du culte catholique.

D'abord le Concordat lie les évêques par un serment sacré ; il les oblige en conscience à ne rien entreprendre contre l'Etat, et, s'ils viennent à connaître quelque trame, ils doivent la faire savoir au gouvernement. — De plus, les Articles organiques portent qu'aucune provision de Rome ne peut être mise en emploi sans l'autorisation du gouvernement. En cas d'abus, le Conseil d'Etat prononce la nullité de l'acte du Saint-Siège ou de l'évêque *in parte de qua*.

Et ici, je remarquerai, en passant, la haute ignorance ou l'inexprimable inconscience de ces républicains qui se croient démocrates et qui s'intitulent libéraux. Les rapports de l'Eglise et de l'Etat sont réglés en France par deux titres contradictoires. Le Concordat, signé par le Pape, règle ces rapports suivant ce qu'ils appellent *les conquêtes* de la société moderne ; les républicains le battent en brèche tant qu'ils peuvent. Les Articles organiques sont le retour pur et simple aux pratiques de l'ancien régime ; les républicains s'y attachent avec un aveuglement puéril, comme pour prouver, par leur incohérence, qu'ils ne sont ni libéraux, ni démocrates, mais sont simplement de plats et absurdes tyranneaux.

Aux précautions prises par les évêques, pour garantir leurs rapports avec Rome, voici ce qu'ajoute le Code pénal.

Art. 199. — Tout curé qui procède au mariage religieux avant le mariage civil est puni d'une amende de 16 à 100 francs.

Art. 200. — En cas de récidive, pour la première fois, emprisonnement de deux à cinq ans ; pour la seconde, détention.

Art. 201. — Tout prêtre qui censure le gouvernement ou la loi dans l'exercice de son ministère et en assemblée publique, est puni d'un emprisonnement de trois mois à deux ans.

Art. 202. — Si le discours contient une provocation à la révolte, non suivie d'effet, emprisonnement de deux à cinq ans ; s'il y a effet, bannissement.

Art. 203. Au cas où l'effet est une sédition formelle, peine plus forte que le bannissement.

Art. 204. — Au cas où une instruction pastorale contient une censure du gouvernement, bannissement.

Art. 205. — Au cas où la provocation est directe, détention.

Art. 206. — Au cas où la provocation est suivie d'effet, peine plus forte que la déportation.

Art. 207. — Tout ministre qui aura entretenu une correspondance avec un gouvernement étranger sera puni d'une amende et de la prison.

Art. 208. — Au cas où la correspondance aura été suivie d'effet, bannissement et même peine plus forte, à la discrétion du juge.

Amende, prison, bannissement, détention à perpétuité, châtiment laissé à la discrétion du juge : telles sont les peines qui peuvent atteindre un prêtre dans l'exercice de ses fonctions. D'autre part, ce prêtre, comme citoyen, est soumis au même Code pénal que tous les autres citoyens français. Si l'on tient compte des susceptibilités jalouses de la police et des parquets, des dénonciations quotidiennes de la presse et des sociétés secrètes, on se demande, non pas si un prêtre peut commettre un délit ou un crime, — tout homme est faillible et peccable, — mais si, en cas de culpabilité, il peut compter sur l'inertie des lois et sur l'indulgence du juge. Et en présence des ombrages ridicules d'une opinion affolée, un borgne devenu roi, dans une assemblée d'aveugles, osera dire que les religieux et les religieuses menacent de ruine la société française et que, dans l'impossibilité où l'on est de les punir, il faut les proscrire ou succomber à leurs coups ! Le pouvoir est armé, contre eux, jusqu'aux dents ; s'il leur impute des torts réels, il confesse une coupable et absurde impuissance ; et s'il leur impute des torts illusoires, une accusation feinte et dépourvue de preuves n'est plus qu'une infamie.

Et pourtant c'est dans une disposition si manifestement futile que s'est ourdi un complot public pour exterminer tous les instituts observateurs des perfections de l'Evangile ; tous les instituts dont les membres ne demandent à la société, rien pour eux-mêmes, que le droit de s'immoler au bien public ; se consacrent au soulagement de toutes les misères et peuvent seuls conjurer les catastrophes prêtes à fondre sur nos têtes. Mais il y a ici une ingénuité de perfidie et de tyrannie qu'il faut mettre au jour.

En 1901, projet de loi pour régler le droit naturel d'association. Notez que la société française ne repose plus que sur ce droit, et que, en vertu de mon droit de citoyen, j'ai le plein droit de former toute association à ma convenance, droit qu'on ne peut retenir sans me supprimer. On édicte donc une loi pour ouvrir toutes grandes les portes de l'association et fortifier le droit naturel par le bienfait

de l'autorisation civile. Notez encore que les associations n'en ont pas besoin pour subsister en droit ; mais abondance de biens ne nuit pas, et on veut les combler. Alors on presse officieusement les associations religieuses, parfaitement légales, strictement inattaquables puisqu'elles ne sont que l'application naturelle du droit civique, à demander aussi le bienfait de l'autorisation. Confiantes dans la probité du pouvoir, elles demandent cette autorisation ; elles donnent l'état de leur personnel et de leurs biens ; elles s'attendent à une confirmation qui sera, dans l'avenir, un gage de sécurité et de force. Ici le complot se révèle. Bien que la loi soit expresse dans ses dispositions, la Chambre des députés refuse même d'examiner la question. L'état du personnel des associations ne sert plus qu'à les proscrire ; et l'état des biens, qu'à les confisquer. Cela, c'est le crime qui crie vengeance.

II

Il faut dire ici brièvement comme cela s'est fait.

On nomme une commission ; cette commission procède à une enquête ; un député est chargé d'en faire le rapport ; la Chambre s'incline devant les réquisitions de ce Fouquier-Tinville.

L'enquête n'offre, par elle-même, aucune difficulté ; il faut convenir qu'elle s'est faite loyalement. D'abord les associations religieuses, sans réticence aucune, présentent naïvement l'état de leur personnel, de leurs biens et de leurs œuvres, chose, en soi, du plus haut prix, puisque tous les services qu'elles rendent ne coûtent pas un sou au budget. Ensuite les conseils municipaux sont priés de donner leur avis, et le plus grand nombre, témoin des bonnes œuvres des congrégations, leur rend le plus explicite témoignage, là, du moins, où la passion politique ne vient pas étouffer le cri de la reconnaissance. Les conseils d'arrondissement, conseils généraux, députés, sénateurs, pour autant qu'ils sont consultés, confirment ces témoignages. Le gouvernement, par ailleurs, consulte ses subordonnés, préfets, sous-préfets ; mais ces fonctionnaires du gouvernement, à cause de leur dépendance rigoureuse, sont sans qualité dans l'espèce : c'est le gouvernement se consultant lui-même. D'ailleurs, un sous-préfet n'est, par état, que l'égout collectif de toutes les malfaisances locales, le récepteur de l'espionnage ; sans valeur par lui-même, il est en grand crédit par les poisons dont il est le véhicule officiel et le collecteur complaisant. Mais on doit croire

que ces derniers témoignages ne pèseront pas beaucoup au trébuchet de la justice parlementaire.

La question n'offre d'ailleurs aucune obscurité, ni erreur; les bienfaits des moines sont visibles comme le soleil. Les moines ont, en leur faveur, quinze siècles d'existence historique; quinze siècles de bienfaits tels, qu'il est impossible de ne pas les voir. Consultez qui vous voudrez là-dessus : le protestant anglais, Marsham; le protestant allemand, Herder; le protestant français, Guizot, vous diront que les moines ont été les grands facteurs de la civilisation en Europe; que, sans eux, nous restions dans une éternelle enfance; que, eux disparus, nous retournons à Nemrod. Pour penser et croire le contraire, il faut être d'une ignorance cube, d'une indécrottable niaiserie. D'autant mieux que pour la France, en particulier, nous n'avons pas cessé de jouir des bienfaits de l'institution monastique et que nous avons toujours besoin, pour nos colonies, de ses bêches et de ses sueurs. Ce sont les moines qui, pendant cinq siècles, ont aménagé les eaux, les bois et les terres de France; ce sont eux qui, sous la monarchie militaire, féodale, absolue et constitutionnelle, ont facilité toutes les transformations de l'histoire; ce sont eux qui, dans notre période démocratique, sont les plus propres à résoudre le problème de l'accord du travail avec le capital. J'attire surtout, pour ceux qui ne sont pas absolument fossilisés dans le crétinisme, l'attention sur ce fait grand comme le monde : c'est que nous devons, aux moines, tous les monuments de notre histoire. Je ne parle pas seulement des monuments de pierre, encore existants sous nos yeux; je parle des monuments en papiers qui braveront, par leur immortalité, toutes les ingratitudes des âges. Je parle de la *Gallia christiana* et de l'*Histoire ecclésiastique des Francs* en 20 volumes in-folio; je parle du *Recueil des historiens* des Gaules et de la France, en vingt-trois volumes in-folio; je parle de l'*Histoire littéraire* de France, menée à son seizième volume par les Bénédictins et où s'est envasé l'Institut, incapable de liquider cet héritage. La France eût perdu ses titres de noblesses; les Ordres religieux les ont conservés et illustrés; et tel serait l'effet de cette destruction que si quelque Erostrate pouvait brûler tous ces monuments monastiques, nous retomberions, le monde retomberait avec nous dans l'obscurité de la nuit.

Si quelque attentat semblable avait autrefois pu seulement se rêver, Boileau demanderait si l'auteur d'un tel crime ne serait pas un Topinambou. Eh bien, non, c'est dans la Ville lumière, promise depuis trente ans, au pétrole, que se tente cette glorieuse entreprise.

Ce n'est pas d'ailleurs, entendez-le bien, que l'ignorance soit seulement possible ou supportable. Il n'est pas nécessaire d'être un rat de bibliothèque, il suffit d'être un honnête homme pour savoir que l'histoire des institutions religieuses, construite à chaux et à sable par les historiographes des monastères, a été résumée savamment par Mabillon, par Hélyot, et, en dernier lieu, par Montalembert, un nom connu même des sauvages de l'Océanie.

Les bienfaits de leurs sacrifices quinze fois séculaires ; les monuments historiques consacrés à l'illustration de la patrie ; les ouvrages qui portent, à la connaissance de l'humanité, le souvenir de leurs services : tout interdit de craindre qu'une enquête, si peu honnête qu'elle puisse être, tourne à la proscription des congrégations religieuses.

Eh bien, encore une fois, vous vous trompez ; et vous allez voir comment on peut s'y prendre avec la résolution, à nos yeux criminelle, d'en finir une bonne fois avec le monachisme, de prendre, comme dit le petit sectaire, Ferdinand Buisson, la question à 1792, et, supprimant un siècle, de tout anéantir en 1903.

III

La commission parlementaire possède tous les documents nécessaires à l'instruction de la cause. Chaque membre de la commission est, dans la circonstance, un juge, et, comme tel, contraint à une scrupuleuse équité. On lira toutes les pièces, on les discutera avec maturité et les religieux et les religieuses sortiront de cette épreuve avec tout l'éclat du triomphe.

Illusion ! La Chambre met, dans cette commission, les députés les plus hostiles à l'Eglise et à la religion. Ces députés ne lisent pas un seul document justificatif des moines ; ils ne tiennent compte que des pièces accusatrices ; et ils chargent un rapporteur d'écrire, avec une plume plus sotte qu'un couteau, un arrêt de mort. Il est plus facile de proscrire que d'assassiner. Le sang versé retombe sur les assassins ; l'encre, versée au service de l'injustice, ne tache que les mains et la réputation. Mais nous comptons sur cette justice, aveugle souvent, boiteuse parfois, immanente toujours, qui réserve, aux scélérats, des échafauds ; à leurs victimes, un bulletin de victoire.

Je vous présente le rapporteur : il se nomme Fernand Rabier ; c'est un petit avocat d'Orléans, un *arrabiato* chauffé à rouge par la

Franc-Maçonnerie. Quoique la condition morale ne fasse rien à l'affaire, elle peut déteindre sur sa logique ; en voici le papillon.

Par suite d'affaires de famille, notre âmé et féal Rabier avait, en passif, 400.000 francs de dettes. Les créanciers, las de ne recevoir ni capital, ni intérêts, avaient mis opposition sur l'indemnité parlementaire du député d'Orléans. Parmi les créanciers se trouvait une dame Biessy, de Lyon, qui, jusqu'en 1898, avait touché de 1 à 3 o/o d'une créance de 7.200 francs. Or, en 1898, avant de solliciter le renouvellement de son mandat, il fallait s'entendre avec la meute de ses créanciers. Je cite le *Salut Public*.

M. Rabier, qui est un habile homme, ne perdit pas de temps. En cette circonstance plus que dans toute autre, il se rendait compte que le temps, c'est de l'argent. Il fit une série de démarches auprès de ses créanciers, à l'effet d'obtenir de leur complaisance une main levée passagère de leur opposition. Il leur représenta que s'il n'était pas réélu il allait se trouver sans ressources et *par conséquent* dans *l'impossibilité matérielle* de s'acquiter jamais envers eux. Bref, il plaida si éloquemment sa cause, que les prêteurs se laissèrent convaincre jusqu'au dernier jour. Mme Biessy, qu'il était venu voir à Lyon, ne fut pas plus inflexible que les autres.

Cette formidable épine extraite du pied, M. Rabier se sentit incontinent plus leste et plus agile. Il mena rondement sa campagne électorale, arriva en bonne posture au premier tour de scrutin, et au ballottage l'emporta sur son adversaire de huit à neuf cents voix. La démocratie d'Orléans se réjouit de cette victoire et les créanciers de M. Rabier sentirent renaître dans leur âme l'espoir de rentrer petit à petit dans les sommes qu'ils lui avaient imprudemment avancées.

C'est ce que purent éprouver les prêteurs confiants. Le soir même de son élection, M. Rabier, *profitant de la mainlevée qu'il avait obtenue*, fit, par-devant notaire, à un tiers, qui apparaît en l'espèce comme un homme de paille, la *cession totale* de son indemnité parlementaire pendant quatre ans.

Le tour était joué. Pour avoir *eu foi en la parole* de M. Rabier, les créanciers se trouvèrent « roulés » de main de maître. On conviendra, qu'après cet exploit, nul n'était mieux désigné que le député d'Orléans pour procéder à l'étranglement des congrégations.

En ce qui concerne Mme Biessy, ajoute la *Vérité*, Rabier trouva un moyen... ingénieux de s'en débarrasser. Il l'assigna devant le tribunal civil de Lyon, afin de faire reconnaître par un jugement « la nullité des billets sur lesquels il avait apposé sa signature ».

Il paraît que Mme Biessy fut littéralement abasourdie (il y avait de quoi !) mais heureusement pour elle, il y avait des juges à Lyon. Voici le texte du jugement qui fut rendu le 21 mars 1900 et que reproduit le *Salut Public*, d'après le *Moniteur Judiciaire de Lyon :*

Attendu, en ce qui touche les autres valeurs, qu'il est difficilement explicable que Rabier ait attendu jusqu'en 1899, pour contester la valeur des billets sur lesquels aucuns fonds ne lui auraient été remis ;

Qu'en l'état, il n'administre nullement la preuve qu'aucune somme lui ait été délivrée sur les effets dont il s'agit ;

Que dans tous les cas il n'est pas fondé à soutenir que la veuve Biessy est un porteur irrégulier et de mauvaise foi, alors qu'il est établi par les pièces et documents versés au procès qu'il a formellement reconnu sa dette ; qu'il est entré en pourparlers avec la veuve Biessy pour le règlement de sa créance ; qu'il n'a jamais élevé aucune contestation sur les productions que ladite dame a faites aux contributions ouvertes en suite de saisies-arrêts ou oppositions pratiquées par ses créanciers.

Attendu que, d'autre part, la dame Biessy est en droit de réclamer reconventionnellement le paiement des billets dont elle est actuellement porteur ;

. . . . . .

Par ces motifs,

Le tribunal

Dit et prononce que la demande formée par Rabier contre la veuve Biessy n'est pas fondée ;

En conséquence, l'en déboute ;

Statuant sur la demande reconventionnelle :

Condamne Rabier à payer à la dame Biessy en deniers ou quittances valables : 1° la somme de 7,200 francs, montant des quatre billets par lui souscrits et endossés à la veuve Biessy ; 2° les frais de protêts ; 3° les intérêts de droit ;

Condamne Rabier aux dépens de l'instance.

Comment la majorité a-t-elle pu confier à un Rabier le soin de faire un rapport qui devait avoir tant de retentissement et mettre si fort en évidence l'auteur de ce document ?

Notons que l'autre jour, à la tribune, dans un beau mouvement d'éloquence, M. Rabier a parlé, sans rire, de son désintéressement.

N'est-ce pas exquis ?

En dehors de ces disgrâces financières, ce petit homme ne passait pas pour un maître ; on lui savait l'esprit ingrat, la plume rétive, la vertu légère et pas d'autres qualités que les vices d'un petit politicien. Par son rapport, le voilà, du coup, devenu le grand ouvrier de la rage anti-chrétienne, le secrétaire de l'antéchrist. Mais encore cette gloire à rebours lui est-elle contestée. Un Juif, pas des mieux odorants, se vante d'avoir collaboré au rapport ; il le dit à plusieurs personnes et offre même, à un limier du *Figaro*, des références. Dénégation de Rabier, qui confesse pourtant s'être servi du Juif pour

corriger ses épreuves et qui avoue tout bas avoir pu commettre des indiscrétions. Riposte du Juif, qui déclare le rapport infidèle de parti-pris, par suppression de titres officiels. Noble émulation pour devenir valets de bourreaux [1] !

Nous laissons de côté le casier judiciaire du Juif et les avaries financières du libre-penseur. Ce qui prime tout ici, c'est la question même de la plus haute perfection de l'Evangile, produite depuis dix-neuf siècles dans l'humanité, par la grâce de Dieu et l'action de l'Eglise. Il ne s'agit, il est vrai, que d'une province de l'Eglise, mais d'une province qui, depuis Clovis, tient la tête de la civilisation européenne. Comment, vous, libre-penseur et juif, vous entreprenez un rapport, sur une institution, dont le principe est aux antipodes de vos préjugés et de vos passions, dont les moyens d'action ne tombent pas sous votre compétence, dont le but moral vous échappe ! Dans la fable, l'âne qui trouve une flûte, s'épargne au moins le ridicule en affectant le dédain. Vous, au contraire, que la passion aveugle et emporte, vous vous ruez à une œuvre d'ignorance et de mauvaise foi, dont le moins qu'on puisse dire c'est que c'est un chef-d'œuvre de ridicule extravagance : l'incapacité, l'indignité, ce n'est pas un obstacle ; c'est une raison décisive, la vraie raison de l'attentat.

IV

La question du monachisme n'est pas neuve et n'est point entière. La révolution française avait détruit les congrégations religieuses en 1792, par déférence pour les vœux homicides des pseudo-

[1] La confection du rapport Rabier a prêté matière à controverse. Rabier prétend naturellement en être le seul et unique auteur, homme spécial en tout, personne idoine, ayant titre à compliment et motif d'exaltation. Très bien. Mais Rabier confesse avoir employé Camille Dreyfus, avec ses trois secrétaires (Rabier a trois secrétaires ; jugez par là de son esprit !) Cette seule confession suffit pour l'accabler. Corriger les épreuves d'un livre quelconque, c'est, depuis Voltaire jusqu'à Balzac, lui donner le coup de pouce, le dernier tour, la perfection. Corriger les épreuves d'un rapport parlementaire, avec documents annexés à l'appui, ce n'est pas seulement être correcteur d'imprimerie ; c'est être, surtout lorsqu'on a autant d'esprit que Camille Dreyfus, avocat consultant et, pour le moins, co-auteur. Camille Dreyfus s'est déclaré l'auteur propre ; il l'a pu sans mentir. On le croit d'autant plus volontiers que les amis de Rabier le disent incapable, un panier encore plus percé intellectuellement, qu'il ne l'est sous d'autres rapports.

philosophes du XVIIIe siècle. Pendant dix ans, la France avait été privée de ces pieux asiles où venaient s'abriter toutes les infortunes. A l'aurore du XIXe siècle, leur destruction devait produire de tels mécomptes et de si cruelles épreuves que l'avis unanime fut favorable à leur réouverture. Les tardigrades du matérialisme en grognèrent bien un peu ; leurs grognements furent étouffés par le concert de toutes les nobles voix. Poètes, philosophes, historiens, publicistes, hommes politiques, Fontanes et Chateaubriand, Portalis et Napoléon, tout le monde fut d'accord. Conformément à ce vœu patriotique et pieux, le XIXe siècle, dans tout son développement, mit ses forces, ses ressources et son génie à la restauration de l'ordre monastique et à la création de nouvelles sociétés religieuses, mieux appropriées aux maux nouveaux que la pauvre humanité tire, sans cesse, de son sein. Des politiciens de la plus basse espèce, juifs, protestants, francs-maçons, libres-penseurs veulent aujourd'hui supprimer par la force l'œuvre séculaire de la France chrétienne. *La force prime le droit*, disait le grand ennemi de la France ; et de mauvais Français, pour le compte de l'étranger, retournent, contre leur malheureuse patrie, le brutal adage des sept péchés capitaux.

On dit que les couvents sont devenus des retraites inutiles. Et quand donc les causes qui donnèrent naissance à la vie religieuse ont-elle cessé ? N'y a-t-il plus d'orphelins, de pauvres, de malades, d'infirmes, de vieillards, d'infortunés ? Même quand le progrès du siècle aurait supprimé ces terribles misères, la société contemporaine, si habile à tourmenter les âmes, si ingénieuse à créer des douleurs, a bien su faire naître mille autres raisons d'adversité qui nous jettent dans la solitude ! Que de passions trompées, que de sentiments trahis, que de dégoûts amers nous entraînent chaque jour loin du monde. C'est assurément une chose fort belle et fort nécessaire que ces maisons où l'on trouve une retraite assurée contre les orages de son propre cœur et contre les coups de la mauvaise fortune. Vous les supprimez ; si vous ne supprimez en même temps ces maux, vous n'êtes que les tortionnaires du genre humain. Supprimer un remède, en laissant sévir le mal, c'est l'œuvre du bourreau.

C'est une philosophie barbare et une politique insensée, celle qui oblige l'infortuné à vivre au milieu du monde. Des hommes sont assez peu délicats pour mettre en commun leurs voluptés ; mais l'adversité a un plus noble égoïsme : elle se cache toujours pour jouir de ses plaisirs, je veux dire de ses larmes. S'il est des hospices

et des hôpitaux pour la santé du corps, permettez à la religion d'avoir des refuges pour la santé de l'âme. Hélas ! notre âme est sujette à plus de maladies que notre corps ; ses infirmités sont plus douloureuses, plus longues, plus difficiles à guérir.

Des gens soutiennent qu'il suffit d'ouvrir, à ceux qui pleurent, des retraites *nationales*. Ces philosophes sont profonds dans la connaissance de la nature ; ils pénètrent les secrets du cœur humain ; c'est-à-dire qu'ils veulent confier le malheur à la pitié des hommes et mettre son chagrin sous la protection de ceux qui le causent. Pour soulager l'indigence d'une âme infortunée, il faut une charité plus magnifique que la nôtre : Dieu seul est assez riche pour lui faire l'aumône.

On prétend rendre un grand service aux religieux et aux religieuses en les forçant de quitter leurs retraites : qu'en est-il ? Les religieuses proscrites, qui ont pu trouver un asile dans les monastères étrangers, y ont pris leur refuge ; d'autres se réunissent pour former des monastères au milieu du monde ; d'autres sont déjà mortes de chagrin ; et ces Trappistes et ces Chartreux si à plaindre, au lieu de profiter des charmes de l'affranchissement, ils continuent leurs macérations dans les bruyères de la Grande-Bretagne, dans les savanes de l'Amérique, à moins que l'Italie et l'Espagne ne briguent l'honneur de leur offrir l'hospitalité. Le monde entier tend les bras aux Français obligés à l'exil, parce qu'ils portent les insignes de la perfection de l'Evangile.

Il ne faut pas croire pourtant que nous soyons tous nés pour charger un fusil ou conduire une charrue. N'en doutez pas ; il y a des hommes d'une délicatesse particulière, nés pour les labeurs de la pensée, comme d'autres pour le travail des mains. Au fond du cœur, nous avons mille raisons de solitude : les uns y sont entraînés par une pensée contemplative ; d'autres, par une certaine pudeur qui les renferme en eux-mêmes ; d'autres âmes se sentent trop grandes en elles-mêmes pour ne pas s'astreindre à une virginité morale, à un veuvage éternel.

J'affirme, au surplus, que, dans les retraites religieuses, à raison de la concentration pieuse des âmes, il y a plus de puissance active, plus d'énergie et de résolution que partout ailleurs. C'est là que les esprits sont grands ouverts ; c'est là que les cœurs sont forts ; c'est là que les mains sont puissantes. Un religieux accompli, une sainte religieuse, c'est le type de perfection possible dans l'humanité. Et quand tous les crétins et tous les gredins de l'univers hurleraient à l'encontre, ils ne prouveraient qu'une chose, leur gredinisme et leur crétinisme.

Vous allez me dire que des hommes politiques n'ont que faire de l'idéal de la vie religieuse, des constitutions monastiques, des œuvres historiques des moines, de leurs travaux dans les missions. Je crois le contraire ; j'ai appris que les âmes ouvertes à ces grandes choses étaient les âmes de tous les puissants législateurs. Mais enfin, je conviens que, pour les âmes plus médiocres, il y a une politique d'intérêt, mieux assortie à leur médiocrité. Toutefois, même dans cet horizon borné, il y a des chiffres capables de faire réfléchir la passion enragée de la politique.

En 1903, la vie religieuse en France vous présente les résultats matériels et spirituels, sociaux et religieux d'une action ouverte le lendemain du Concordat, poursuivie pendant un siècle au milieu des aveuglements de la foule, des attentats des passions et des malveillances de la neutralité des gouvernements. Que cette œuvre vous plaise ou ne vous plaise pas, là n'est pas la question ; vos humeurs, bonnes ou mauvaises, ne sont ni des institutions, ni des lois.

L'ensemble des petits faits forme un grand événement historique, un phénomène de sociologie, un élément qui commande l'attention. Cet événement s'est poursuivi par une série de victoires, remportées sur tous les préjugés et sur toutes les passions du siècle ; mais il n'a pu triompher que par la puissance du sacrifice, par la supériorité de l'intelligence et l'éclat même du génie. Ce génie de restauration, cet esprit supérieur, ces sacrifices qui représentent tant de générosité d'âme, ce sont des raisons de plus pour considérer ce phénomène avec plus d'attention et en discourir avec plus de respect.

Quelle que soit la petitesse de votre esprit, quelle que soit l'âpreté de vos bas instincts, et quoique vous portiez au cou le collier d'un chien franc-maçon, opérant pour les Juifs, vous ne pouvez pas nier que la religion catholique et l'Eglise romaine, par un travail séculaire, ont recruté cent mille moines et religieuses ; que ces moines ont bâti des cloîtres, sans doute, mais qu'ils ont bâti aussi d'innombrables écoles, des garderies d'enfants, des orphelinats, des hospices pour les vieillards ; vous affirmez même qu'ils ont su trouver, pour ces œuvres, ce fameux milliard, objet des convoitises parlementaires et socialistes. Mettez qu'ils ont su cacher encore neuf milliards et que leur fortune égale celle de Rothschild : ce soupçon est à la hauteur de votre esprit. Au moins, vous devriez convenir que Rothschild, lui, le roi de la République, consacre ses milliards à augmenter sa fortune ; et qu'eux, ces religieux et religieuses, que vous vouez aux dieux infernaux de la Révolution, ont consacré leurs

milliards au soulagement de toutes les misères de l'humanité. Vous devriez convenir que Rothschild ne travaille, lui, qu'à augmenter le déficit de nos finances et à préparer peut-être la ruine de notre indépendance nationale ; qu'il est, en tout cas, l'artisan le plus actif de notre abaissement, le propagateur des catastrophes, le soudoyeur de cette presse infâme qui déshonore le pays et fait trembler le Parlement. Eux, au contraire, ces religieux et ces religieuses, ils n'amassent que pour donner gratuitement ; ils ne mendient que pour nourrir les pauvres ; ils n'enseignent que pour relever plus haut les esprits abattus. Rothschild est la malédiction, la banqueroute, la ruine ; eux sont la bénédiction d'En-Haut.

Et vous, petit homme, si seulement vous êtes encore un homme, — car je crains que vous n'ayez troqué ce titre contre le signe de la bête : *characterem bestiæ :* — vous vous arrêtez comme un myope devant cette pyramide de la science, des vertus et des œuvres monastiques. En promenant vos petits doigts sur ces monuments, vous avez rencontré un grain de poussière et vous prétendez que le temps a produit, çà et là, sur une pierre, quelques éraflures. Vous n'avez vu ni la science de Mabillon, ni la vertu de Rancé, ni les volumes admirables des Bénédictins, des Trappistes et des Chartreux, ni les dévouements héroïques des humbles sœurs de Saint-Vincent-de-Paul et des Petites sœurs des pauvres. Vous n'avez rien vu ; ou plutôt, vous avez voulu tout oublier ; et dans l'âpreté d'une haine trop partiale pour recueillir les circonstances atténuantes de la cécité, vous soutenez qu'il faut proscrire vingt ou trente mille religieux et mettre sur leurs maisons la main rapace du fisc. Exiler et mettre au pillage : voilà le rapport Rabier.

Je me refuse à discuter par le détail cette œuvre de haute ignorance et de remarquable inconscience.

Je me refuse à constater que, sur quinze cents délibérations de conseils municipaux, de corps élus, représentants de la souveraineté nationale, 142 n'ont pas répondu ; 454 ont voté contre ; et 1075 se sont prononcés pour le maintien des écoles congréganistes.

Je me refuse à tourner en dérision votre complaisance puérile à chercher des arlequins dans le puisard des préfectures.

Vous avez passé, en aveugle ou en malfaiteur, à côté de cette grande question sociale et vous avez conclu à la mort.

Inutile d'ajouter que vous avez lu votre rapport à une commission et que la commission a approuvé votre rapport. Vous auriez pu le faire lire dans les bagnes et dans les mauvais lieux ; je suis assuré qu'il y eût été couvert d'applaudissements. C'est là qu'on voit

le mieux les dangers de la vertu et les intrigues de l'innocente virginité. En passant, permettez que je vous le rappelle : les cloîtres, fermés par les décrets de 1792, sont, la plupart, devenus des prisons, des maisons centrales, pour abriter les fidèles les plus logiques de la sainte révolution. J'ose vous prédire que les cloîtres fermés suivant les conclusions de votre rapport, devront devenir de nouvelles maisons de stricte clôture, pour les saints élèves de l'école sans Dieu. Quoi que vous en disiez, vous, le premier rapporteur des proscriptions révolutionnaires, vous êtes condamné par la logique et par la fatalité de l'histoire, à maintenir des couvents : vous fermez les couvents des religieux ; vous ouvrez les couvents des repris de justice.

Vous avez lu votre rapport à la tribune. J'ose demander que la tribune, pour la purifier de cette souillure, soit lavée à grande eau et passée au chlore. Cette tribune d'où ont parlé Mirabeau et Maury, Royer-Collard et Villèle, Thiers et Guizot, Chateaubriand et Montalembert... la voilà descendue à Rabier; la voilà souillée par un rapport concluant à proscription et confiscation. Dieu ait pitié de la France !

A l'appui de cette mercuriale, j'emprunte au *Journal du Loiret*, à la vaillante plume de son rédacteur, cette protestation :

« Entre le ministre qui décrète et le préfet qui exécute, vous avez été l'instigateur. Entre les responsabilités lointaines ou passagères de l'un ou de l'autre, vous avez celle qui reste. C'est donc à vous le premier que je viens dire : « Vous avez commis une infamie ! »

« Une infamie ! Parce que, politicien frivole, sceptique par ignorance ou sectaire par intérêt, coureur de popularité dans tous les sens, charlatan d'irréligion autant que de démocratie, marchand de faux programmes et débitant de doctrines inconsistantes, simple jouisseur d'un parlementarisme licencieux, vous n'êtes pas même un fanatique sincère et sérieux.

« Une infamie ! Parce que votre « anticléricalisme », dans son exercice actuel, n'est qu'une diversion d'abord, une revanche ensuite, du dreyfusisme qui vous commande. — Une infamie ! Parce que vous *dénaturez votre mandat*, et que vous démentez le sentiment général de la population orléanaise, et que vous déshonorez ses vertus traditionnelles, sa modération et sa tolérance.

« Une infamie ! Parce que ces religieux et ces religieuses que vous chassez de leurs maisons, que vous éloignez de leurs autels, alors que vous les expulsez de leurs écoles, vous les avez leurrés par l'appât de l'autorisation que votre loi elle-même promettait à leurs dociles demandes. — Une infamie ! Parce que, parmi tous ceux que vous persécutez, il n'en est pas un qui ne vaille plus que vous, non pas seulement devant Dieu, mais devant la société.

« Une infamie ! Parce que c'est aux pauvres surtout que vous extorquez, voleurs de leurs enfants, le droit si humain et, en apparence, si républicain, d'élever leurs fils et leurs filles, comme bon leur semble et où ils le veulent. — Une infamie ! Parce qu'aux catholiques de tous les partis, vous ôtez les deux consolations qui leur étaient le plus chères, parmi les déceptions politiques de leur siècle : la liberté de conscience et la liberté d'enseignement.

« Pour toutes ces indignités, on vous criera, comme moi, et on vous répétera jusqu'à votre dernière heure, dans cette ville d'Orléans et dans ce département du Loiret où tant d'honnêtes gens et de braves gens vont souffrir par vous : Vous, vous avez commis une infamie ! »

V

En présence de ce rapport, dressé contrairement aux principes de la plus élémentaire morale, aux règles de la logique et aux faits de l'histoire, je dois rappeler ici que, le 23 décembre 1902, Léon XIII adressait, à l'archevêque de Paris et à tout l'épiscopat français, une lettre pour la défense de toutes les congrégations religieuses de France. La lettre pontificale rappelle l'origine évangélique des ordres religieux, « portion choisie du troupeau de Jésus-Christ, *honneur et* « *parure de la grâce spirituelle*, selon l'expression de saint Cyprien » et témoignage de la sainte « *fécondité* de l'Eglise ».

Elle énumère les immenses services qu'ils ont rendus dans le passé, non seulement à l'Eglise, mais à la société civile elle-même, et elle affirme que « ni leur activité, ni leur zèle, ni leur amour du « prochain ne se sont amoindris de nos jours. Le bien qu'ils accom- « plissent frappe tous les yeux et leurs vertus brillent d'un éclat « qu'aucune accusation, aucune attaque n'a pu ternir ».

Dans cette noble carrière, où les congrégations religieuses font assaut d'activité bienfaisante, celles de France, Nous le déclarons avec joie une fois de plus, occupent une place d'honneur.

Le Saint-Père montre cette activité se déployant et dans l'enseignement de la jeunesse et dans les diverses œuvres de charité, où elle porte un secours efficace à toutes les misères physiques et morales, au sein d'innombrables asiles. Il la montre ensuite s'étendant par tout l'univers, et allant porter aux peuplades les plus sauvages le bienfait de l'Evangile et en même temps le nom, la langue et le prestige de la France.

L'attachement inviolable des missionnaires français à leur patrie, les services éminents qu'ils lui rendent, la grande influence qu'ils lui assurent, particulièrement en Orient, sont des faits reconnus par des hommes d'opinions très diverses et naguère encore proclamés solennellement par les voix les plus autorisées.

Dans ces conjonctures, ce ne serait pas seulement répondre à tant de services par une inexplicable ingratitude, ce serait évidemment renoncer du même coup aux bénéfices qui en dérivent, que d'ôter aux congrégations religieuses, à l'intérieur, cette liberté et cette paix qui seules peuvent assurer le recrutement de leurs membres et l'œuvre longue et laborieuse de leur formation.

L'auguste auteur ajoute que frapper les ordres religieux, ce serait attenter à la liberté même de l'Eglise, qui est garantie par un acte solennel, car « tout ce qui l'empêche de mener les âmes à la perfec-« tion nuit au libre exercice de sa mission divine ».

Enfin, la principale force de l'apostolat dans toutes les parties du monde étant représentée par les congrégations françaises, « le coup « qui les frapperait aurait un retentissement partout, et le Saint-« Siège, tenu par mandat divin de pourvoir à la diffusion de l'Evan-« gile, se verrait dans la nécessité de ne point s'opposer à ce que « les vides laissés par les missionnaires français fussent *comblés* par « des missionnaires d'autres *nationalités* ».

Pour ne laisser debout aucun des reproches faussement adressés aux congrégations, la lettre pontificale affirme avec une irrécusable autorité :

Qu'elles n'empiètent nullement sur la juridiction des évêques et ne lèsent en rien les droits du clergé séculier;

Qu'elles ne possèdent point trop de richesses ; qu'elles les possèdent honnêtement et légalement ; et que, par conséquent, les dépouiller serait attenter au droit de propriété ; qu'enfin elles ne possèdent point dans l'intérêt personnel et pour le bien-être des particuliers qui les composent, mais pour des œuvres de religion, de *charité* et de *bienfaisance*, qui tournent *au profit* de la *nation française*, soit au *dedans*, soit au *dehors*.

D'ailleurs, au cas où les inconvénients que l'on indique auraient sur tel ou tel point *quelque réalité*, la voie est toute ouverte pour les signaler au Saint-Siège, qui est disposé à les prendre en sérieux examen et à y appliquer, s'il y a lieu, des remèdes opportuns.

En terminant cette lettre, le Saint-Père, rappelant les preuves spéciales de déférence, de sollicitude et d'amour données par lui à la France, dit l'extrême douleur qu'il éprouverait si, arrivé au soir

de sa vie, il se trouvait déçu dans ses espérances et frustré du prix de ses sollicitudes paternelles.

VI

Le diable lui-même, s'il était cité devant un tribunal, ne devrait pas être condamné sans être entendu. C'est, en effet, un principe de droit éternel, qu'une accusation par elle-même n'est rien, qu'une faiblesse de cœur et une infirmité d'esprit, si elle n'est corroborée d'irréfragables preuves, discutée contradictoirement selon les formes de la procédure, imposée comme conclusion judiciaire et juste expression de la justice. Nous venons de citer une lettre du chef de l'Eglise, bien placé pour savoir ce qu'il dit ; nous citons maintenant une note des supérieurs des congréganistes, condamnés sans avoir été entendus. *Audiatur et altera pars !*

A la date du 1er juillet 1901, une loi votée par les deux Chambres, et accompagnée d'un arrêté du président du conseil, invitait les congrégations existantes à soumettre au Parlement une demande en autorisation, et à fournir toutes les *listes*, *états* et *pièces* qui pouvaient permettre au Parlement de statuer en connaissance de cause sur chacune des demandes présentées.

Plusieurs congrégations estimèrent qu'il leur était préférable de se dissoudre dans le délai de trois mois accordé par la loi ; le plus grand nombre, confiantes en l'invitation qui leur était faite, et rassurées par la *déclaration formelle* de M. le président du conseil qu'une demande venant même d'associations qui se prévalaient d'une situation particulière *les couvrait contre toute espèce de risques*, déposèrent cette demande dans les termes prévus par la loi.

Malgré les efforts courageux et les raisons décisives de nos amis et de tous les amis de la liberté, la Chambre des députés a refusé de discuter les demandes formulées par les congrégations religieuses d'hommes.

Il ne nous reste plus qu'à adresser à l'opinion publique une défense que ses représentants n'ont pas voulu entendre.

Nous avons été traduits à la barre du Parlement, appelé à statuer sur la vie ou la mort de nos associations, sans que la Chambre ait même *pris connaissance des pièces* que nous lui soumettions et des avis, favorables pour plus des deux tiers, des conseils municipaux nterrogés, — sans que nous ayons même eu communication *des*

rapports des préfets sur le vu duquel on nous condamne, rapports dont la commission n'a cité que des extraits incomplets et choisis exclusivement parmi ceux qui nous chargeaient, sans que les défenseurs auxquels nous avions remis notre cause aient *même pu élever la voix* pour défendre chacune de nos associations.

Est-ce là la justice de la France ?

Et que nous reproche-t-on ?

Nous n'avons pas à refaire notre histoire, si glorieusement liée à l'histoire de notre pays ; mais nos œuvres sont là : pour laquelle de ces œuvres nous condamne-t-on ?

Nous savons bien que la calomnie s'attaque tous les jours à nous dans certains journaux ; il lui est facile de nous noircir des accusations les plus ignobles, auprès de ceux qui ne nous connaissent pas. Nous le demandons avec confiance à tous nos concitoyens : les religieux qu'ils connaissent personnellement méritent-ils les reproches odieux qu'on leur adresse ? Pourquoi donc, sans preuves, supposer plus coupables ceux qu'ils ne connaissent pas ?

Que nous reproche-t-on ?

De ne pas payer les impôts ? — Plusieurs, dans le peuple, l'ont cru. Mais nous avons toujours rendu à César ce qui est à César ; et si certains d'entre nous ont jugé bon de défendre devant les tribunaux des droits qu'ils croyaient lésés par des charges abusives, qui donc oserait les en blâmer ?

De nous lancer dans la politique ? — C'est l'un des griefs que l'on articule le plus volontiers et le plus violemment contre nous. Du moins aurait-il fallu nous permettre de nous défendre contre un préjugé si profondément enraciné dans les esprits, et de prouver que, si certaines personnalités avaient pu se lancer sur ce terrain brûlant, tout autre était l'objet des travaux apostoliques de nos congrégations, uniquement vouées à répandre le royaume de Dieu sur la terre.

De recevoir la direction d'une puissance étrangère ? — Comme si tout chrétien ne recevait pas du Vicaire de Jésus-Christ la direction de son âme, et comme si cette direction pouvait porter le moindre ombrage au pouvoir civil auquel elle ne cesse de nous prêcher l'obéissance !

Nous est-il permis d'ajouter que si une direction pouvait exciter notre zèle au service de la France, c'était bien celle du glorieux ami de la France qui occupe aujourd'hui le Saint-Siège.

De nous soustraire à la direction des évêques, de diminuer et de paralyser l'action du clergé séculier ? — Nous n'avons plus à répondre à ce

grief : nos évêques l'ont fait pour nous, et nous sommes heureux d'avoir cette occasion de leur adresser publiquement, avec l'hommage ému de notre profonde reconnaissance, la nouvelle assurance de notre religieux dévouement.

De résister aux pouvoirs publics ? — Mais l'acte même à la suite duquel nous sommes condamnés n'est-il pas la preuve la plus éclatante de l'entière déférence que nous témoignons aux représentants de ces pouvoirs ? Aurions-nous fait acte de rebelles en sollicitant l'autorisation du gouvernement et en lui fournissant tous les états, listes, statuts et justifications qu'il nous a demandés ? — Plusieurs d'entre nous n'ont même de *congrégation* qu'une apparence toute superficielle ; d'autres avaient depuis longtemps une existence légale sur le terrain des associations ; tous ont adressé une demande au gouvernement ; pouvions-nous donner une plus grande marque non seulement de soumission, mais même de confiance à l'égard des pouvoirs publics ? — Est-ce la récompense de cette confiance que nous recevons aujourd'hui ?

On nous reproche d'être riches, d'être puissants, d'être actifs.

Notre richesse, elle s'étale au soleil : lorsque, au prix de nos labeurs, nous avons pu réaliser quelque épargne, nous l'employons à soutenir nos missions, à entretenir nos vieillards, à former nos sujets ; et ce qu'il peut nous rester encore, nous le réservons pour construire une chapelle, un hospice, une école, dont le peuple est appelé à jouir autant que nous, ce qui ne nous empêche pas de rester pauvres dans nos cellules.

Notre puissance ou notre activité, à quoi donc est-elle consacrée ? — Qu'on mette au grand jour nos œuvres ; qu'on ne se contente pas de vagues et vaines accusations ; qu'on examine, qu'on contrôle, qu'on vérifie ; et si on constate que ces œuvres nuisent à la paix et à la prospérité de la France, qu'on nous condamne. Si, au contraire, comme nous en avons l'intime conscience et l'absolue certitude, ces œuvres sont toutes de paix, de bienfaisance, de dévouement, de charité, de miséricorde ; si c'est pour Dieu et pour la France que nous dépensons nos vies ; si, en soumettant librement nos volontés à la forte et simple discipline des vœux et en renonçant aux joies de la famille comme à l'usage des richesses, nous ne voulons et ne faisons que réserver plus de force pour le service de l'humanité, alors, que la justice parle et maintienne nos droits ! — Aussi bien est-ce à elle que restera le dernier mot : les hommes passent, la justice demeure.

Et maintenant, que ferons-nous ?

Avec une confiance que rien ne saurait abattre ni altérer, nous continuerons à faire le bien et à répandre la parole de Dieu ; car aucune violence ne saurait nous empêcher de nous dévouer, et la parole de Dieu n'est pas enchaînée. L'Eglise et les ordres religieux sont habitués à souffrir pour la justice et à attendre la victoire.

Nous avons dit ce que nous sommes : nous faisons appel à tous les Français de bon sens et de bonne foi pour nous juger, non d'après les dires de certains journaux, mais d'après nos œuvres que tous, s'ils veulent s'en donner la peine, peuvent aisément contrôler.

Nous avons confiance en la justice de Dieu, nous avons aussi confiance en la justice de notre pays, et nous sommes sûrs qu'un jour viendra où elle nous sera rendue !

VII

Habemus confitentem reum. Le chef de l'Eglise universelle, le Pontife romain, a célébré les services que rendent, au genre humain et en particulier à la France, les congrégations françaises. Les supérieurs de ces mêmes congrégations n'ont pas été entendus dans le procès qui amène leur proscription ; mais nous venons de recueillir leurs suffrages. Maintenant, qui le croirait, le gouvernement qui les frappe ne méconnaît lui-même ni leurs mérites, ni leurs services. Constater qu'une congrégation, sur divers points du monde, est très avantageuse au pays, sans coûter rien à son budget et l'anéantir : rien ne prouve mieux, ou que le gouvernement est frappé d'aveuglement, d'aliénation mentale ; ou que ce même gouvernement, supérieur en France, obéit à d'autres puissances étrangères, notamment à la Franc-Maçonnerie dont les chefs résident à Rome, à Londres et à Berlin. D'où suit que si la France est mutilée dans ses organes, ravagée dans ses forces religieuses, contrairement à son utilité et à l'aveu de son gouvernement ; cela n'est point *pour,* mais *contre* l'intérêt reconnu de la France. Ce raisonnement est irréprochable ; reste à savoir s'il est fondé.

Eh bien, oui, il est fondé sur des preuvres testimoniales, au-dessus de toute exception. Le Delcassé de Fachoda, l'éternel reculeur aux affaires étrangères, l'homme qui a le plus contribué à l'effacement de la France au dehors, est ce témoin. En même temps qu'il soumettait à la commission des congrégations les demandes en

autorisation, le gouvernement lui remettait également certains dossiers concernant ces mêmes congrégations.

Ces dossiers, qui n'ont pas été publiés, contiennent nombre de documents intéressants, notamment des lettres échangées entre M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, et M. Waldeck-Rousseau, président du conseil, qui sont de nature à faire apprécier les services rendus par ces congrégations.

M. Denys Cochin, qui devait produire ces documents à la tribune de la Chambre dans la discussion des demandes en autorisation formées par les congrégations prédicantes, ne put intervenir, le débat ayant été étranglé.

Nous sommes cependant à même de pouvoir donner ces documents inédits qui démontrent que M. Delcassé pensait, en 1901 et 1902, autrement qu'il ne pense en 1903, et que le ministre des affaires étrangères a voté contre son opinion.

Le 23 août 1901, M. Delcassé écrivait en effet à M. Waldeck-Rousseau la lettre suivante, au sujet de la mission des Passionnistes de Bulgarie :

Nos représentants en Bulgarie ont maintes fois témoigné de la satisfaction que leur donnait cette mission depuis qu'elle est dirigée par un religieux français. Et ils ont signalé particulièrement des services que ces derniers rendent à la propagation de notre langue sur les bords du Danube. Je verrais donc tout avantage à ce que le recrutement en France de ces missionnaires ne fût pas entravé, et qu'un accueil favorable fût réservé à leur demande d'autorisation.

Le 29 octobre 1901, au sujet des Bénédictins du Sacré-Cœur dits de la Pierre-qui-Vire, le ministre des affaires étrangères s'exprimait ainsi :

Mon département n'a qu'à se louer des œuvres accomplies par cette congrégation, à laquelle est confiée la garde du sanctuaire d'Abou-Gisch, qui appartient à la France. La même congrégation a, d'autre part, organisé une intéressante mission dans le territoire indien de l'Amérique du Nord. Je verrais donc de sérieux avantages à ce que leur demande bénéficiât de votre bienveillant appui auprès du Parlement.

Le 7 septembre 1901, M. Delcassé envoie à M. Waldeck-Rousseau deux rapports de M. Klazowsky, notre consul général à Montréal, sur les Oblats de Marie-Immaculée, établis depuis longtemps au Canada :

Les renseignements, dit le ministre des affaires étrangères, sont extrêmement favorables. M. Klaczowsky rend hommage au zèle que cette congrégation met à répandre la langue française dans ces régions. Il serait regrettable, ajoute-t-il, qu'après avoir tout fait pour répandre le nom et la langue de la France, il pût sembler que ces missionnaires fussent gênés dans le développement de leur œuvre par des mesures dont la France fût rendue responsable.

Le 19 octobre 1901, M. Delcassé écrivait à M. Waldeck-Rousseau la lettre suivante :

Monsieur, etc...

A deux reprises déjà, le 19 mars 1891 et le 12 janvier 1897, mon département a appelé l'attention de vos prédécesseurs sur la situation spéciale de l'établissement sis à Lyon, rue des Tournelles, 14, et portant le nom de « Procure des missions étrangères de l'ordre des Capucins ».

Ainsi qu'on l'indiquait aux dates visées ci-dessus, l'institution dont il s'agit a pour but de pourvoir aux besoins matériels des évêques et des missionnaires français dans les pays étrangers, et notamment en Orient ; elle est destinée également à leur offrir un asile toutes les fois qu'ils viennent en France traiter les intérêts qui leur sont confiés. C'est de cette maison que partent les secours nécessaires aux nombreuses écoles dirigées par les Capucins en Syrie, en Mésopotamie, en Arménie, à Constantinople et en Afrique.

Le procureur qui est français, le P. Moyse d'Orléans, vient de s'adresser à vous pour obtenir que sa procure, en raison des conditions toutes spéciales, soit reconnue comme ayant une existence distincte des autres établissements de son ordre et une sorte de caractère international.

Je recommande volontiers et très particulièrement la requête du P. Moyse d'Orléans à votre bienveillance, car cet office central des missions des Capucins à l'étranger paraît réellement indispensable au fonctionnement de leurs missions d'Orient. Or, le maintien de celles-ci présente, au point de vue de notre influence, un intérêt d'autant plus incontestable qu'elles sont visées nominativement dans les traités conclus en 1673 et en 1740 entre la France et la Turquie. Le P. Moyse d'Orléans se croit autorisé à penser que, dans ces conditions, sa procure pourra bénéficier de l'intention exprimée par vous, au cours de la discussion de la loi du 1er juillet 1901, « de ne pas abandonner un seul des privilèges défendus au dehors par les gouvernements antérieurs » et il semble bien, en effet, que les intérêts dont il nous entretient rentrent exactement dans la catégorie de ceux que vous manifestiez alors la volonté de préserver.

Agréez, etc...

DELCASSÉ.

Le 27 novembre 1901, M. Delcassé écrivait encore à M. Waldeck-Rousseau :

Monsieur le président et cher collègue,

Le Père Léonard Estairis, commissaire général de Terre-Sainte, m'a demandé d'appuyer auprès de vous la demande d'autorisation générale présentée par l'ordre des Frères en exécution de la loi du 1er juillet 1901.

La mission la plus importante confiée à l'ordre des Frères est la Custodie de Terre-Sainte qui, depuis le temps des croisades, a la garde des lieux saints et dont la protection par la France, en vertu de nos plus anciennes capitulations, est la base de notre protectorat religieux en Orient.

La Custodie de Terre Sainte, qui comprend les représentants de vingt-deux nations, affecte un caractère international ; et en présence des décisions judiciaires et administratives qui avaient à diverses reprises admis la validité des legs faits en sa faveur, un de vos prédécesseurs faisait savoir à mon département, à la date du 29 juillet 1880, qu'il « considérait la Custodie et les commissariats de Terre-Sainte comme légalement reconnus et ne tombant pas dès lors sous l'application des décrets du 29 mars 1880 ».

En dehors de cette mission, qui a une importance toute spéciale, l'ordre des Franciscains est chargé des intérêts religieux dans d'autres pays où nous avons des intérêts politiques considérables. Il a la direction presque exclusive des missions en Egypte, en Tripolitaine et au Maroc, et il ne possède pas moins de dix vicariats apostoliques en Chine. Nous avons par suite un réel intérêt à ce que la proportion de nos nationaux au sein de cet ordre ne devienne pas plus faible qu'elle ne l'est (actuellement on ne compte que 48 Français sur 472 Franciscains de Terre-Sainte) et à ce que le recrutement en France ne soit pas entravé.

Je verrais donc des avantages tout particuliers à ce que cette congrégation obtînt l'autorisation légale, et je vous serais reconnaissant de vouloir bien appuyer sa demande auprès du Parlement.

Agréez, etc.

DELCASSÉ.

Enfin, le 22 février 1902, le même M. Delcassé adresse une lettre au président du conseil dans laquelle il signale, à propos de la procure des Capucins, à Lyon, la place importante que cet ordre tient parmi les missions de l'Empire ottoman, placées sous le protectorat de la France.

Ces Capucins ont, en outre, la charge de deux missions des îles Seychelles et de l'Ethiopie méridionale :

Notre consul à Port-Louis, écrit M. Delcassé, affirme que les services des Capucins sont impossibles à contester, et l'alliance française reconnaît la part que ces missionnaires prennent au maintien de notre langue dans l'archipel des Seychelles, ancienne possession française. Depuis 1852, ces Capucins assurent le fonctionnement régulier de la poste française au Harrar et ces religieux ont toujours compté parmi les agents les plus notables de l'influence française dans l'Abyssinie méridionale. J'ai l'honneur, dit M. Delcassé, de vous signaler l'intérêt qui s'attacherait à appuyer auprès du Parlement la requête de cet ordre.

Le dossier contient encore plusieurs dépêches échangées entre le ministère des cultes et les préfets.

En voici une qui ne manque pas de saveur ; elle est adressée à la date du 26 avril 1900, par M. Dumay, directeur des cultes, au préfet du Finistère :

Journaux signalent manifestation avec procession qui aurait eu lieu le jour de Pâques, à Quimper, avec le concours de l'évêque, pour clôturer retraite des Franciscains.

Le préfet répond :

Quant à la mission religieuse, je n'ai pas cru devoir l'empêcher ; toute interdiction à ce sujet eût soulevé des protestations dangereuses à la veille des élections.

Les élections sont terminées. Il n'y a plus à se gêner.

VIII

Maintenant nous sommes à la Chambre des députés. Les représentants du peuple français vont délibérer, en pleine lumière et sous l'impression du patriotisme, sur l'autorisation de ces congrégations, si précieuses à l'intérieur, si fortifiantes à l'étranger. Vous vous promettez, sans doute, une fête de raison, un régal d'éloquence, une solennité enthousiaste du patriotisme. Hélas ! Hélas ! Hélas ! et quatre fois hélas !

Déjà vous savez que le gouvernement a ouvert une enquête et formé un dossier volumineux, non pas pour s'instruire, mais pour escamoter l'instruction de la cause. La Chambre a nommé une commission choisie parmi les députés notoirement hostiles au froc monacal ; et ces députés, ennemis forcenés des moines, ont confié le

rapport à un cancre de la basoche, l'homme le plus propre à faire fonctionner à sec la guillotine.

D'autre part, nous savons que le droit d'association, première base juridique de la société française, confère, à tout citoyen, le droit naturel, antérieur et supérieur, de former des associations, moins étendues, selon ses goûts, ses convenances, ses intérêts ou ses fantaisies. Nous savons que ces associations, pour se former légalement, n'ont besoin que du droit civique des citoyens qui les constituent ; qu'elles n'ont nullement besoin d'une autorisation quelconque du gouvernement, sauf pour en recevoir des avantages que lui seul peut conférer comme interprète et gardien de la constitution française. Le gouvernement est sans qualité pour leur reconnaître le droit à l'existence ; elles possèdent, comme associations, tous les droits que la Déclaration des droits de l'homme reconnaît au citoyen français comme homme privé, droit antérieur et supérieur, autant de fois multiplié que l'association compte de membres. Le gouvernement n'y peut toucher, sans enlever, au citoyen français, ses inamissibles droits ; il n'y peut venir que pour en confirmer la jouissance, pas du tout pour la restreiudre ou la supprimer.

Nous rappelons que le ministère Waldeck-Rousseau, en 1901, a fait voter et édicter une loi positive pour réglementer le droit naturel d'association. Dans la discussion de cette loi, il a été bien entendu qu'elle n'a pour but que de favoriser et de fortifier le droit naturel, seul but licite à un gouvernement honnête. Dans le texte de la loi, en effet, ce but paraît atteint assez heureusement. Il est spécifié, toutefois, que la liberté d'enseignement, réglée par une autre loi, n'est pas en cause ; qu'elle ne peut être atteinte, encore moins supprimée, par un biais perfide. La loi offre aux associations religieuses l'avantage de se faire autoriser ; elle les invite gracieusement à en faire la demande et les prie de lui fournir les renseignements nécessaires. On examinera chaque cas en particulier, comme le doit être moralement toute espèce juridique, et l'autorisation subséquente sera un titre à chevilles et à clous. D'ailleurs, la législation française a pour principe général qu'aucune loi ne jouit du bénéfice de la rétroactivité ; mais qu'elle exerce son droit seulement à partir du jour de sa promulgation.

Jusque-là tout est bien. Mais ici changement de front, et disons le mot propre, coup d'Etat du gouvernement ; non pas coup d'Etat comme au 2 décembre, contre l'Assemblée nationale ; mais coup d'Etat de l'Assemblée nationale, complice du gouvernement, contre

toutes les associations religieuses sans exception ; coup d'Etat dont l'application répressive ira jusqu'à des extrémités inconnues de l'histoire, sans exemple contre des femmes, et de telle nature qu'elles paraissent avoir reculé, jusqu'aux pires excès, les monstruosités de la tyrannie.

Une telle allégation paraît incroyable. Vous ne pouvez croire qu'un gouvernement simplement raisonnable, que des représentants, si peu que ce soit honnêtes, soient allés jusque-là. L'illusion doit disparaître devant la réalité.

Le gouvernement a ouvert une enquête, c'est pour ne rien examiner ; le gouvernement a prié qu'on lui demande une autorisation, c'est pour les refuser toutes en bloc et procéder à la suppression totale des associations, sous ce prétexte qu'ayant sollicité l'autorisation, elles se reconnaissent en déshérence de droit et dépendantes de sa volonté. La commission entre dans ce jeu et le rapport conclut à l'étranglement universel. C'est sur ce seul point que s'engage la discussion : Examinera-t-on en particulier le dossier de chaque congrégation, comme il a été promis, et comme le veut la loi, ou les supprimera-t-on en bloc ?

Ici une observation s'impose. Le gouvernement supprime toutes les congrégations, les unes, parce qu'elles n'ont pas demandé l'autorisation ; les autres, parce qu'elles l'ont demandée. Dans les deux alternatives, sa volonté est la même et sa volonté de tout détruire est la seule raison de ses actes. C'est la formule propre et la confession cynique de la tyrannie : *Sic volo, sic jubeo ; sit pro ratione voluntas.*

« Il est plus aisé, disait Papinien, de commettre un crime que de le justifier. » Mais enfin, c'est l'éternel honneur de la nature humaine, qu'on ne peut se rendre criminel sans essayer, au moins, d'une justification. Si la justification vaut, elle innocente le coupable ; si elle ne conclut pas, elle tourne contre le coupable, pour aggraver sa réprobation.

Le gouvernement, pour justifier sa résolution, distingue quatre sortes d'associations religieuses : les enseignants, les prédicants, les commerçants et les congrégations de femmes. Ces dernières sont renvoyées au conseil d'Etat qui les supprime d'office au nom du ministère ; les trois autres sont soumises à la discussion parlementaire, au verdict des représentants du peuple.

L'exécution commence par les congrégations enseignantes, proscrites pour deux motifs : 1° parce qu'elles sont inutiles ; 2° parce qu'elles sont nuisibles : inutiles, puisque nous avons des écoles et

collèges en suffisance et que nous saurons en bâtir pour tous les enfants de la République ; nuisibles parce que, loin d'avoir l'esprit de la révolution, elles le combattent pour le détruire. C'est pour le bien de la France et pour le salut de la République que le Tartufe de la Présidence et ses dignes acolytes ferment les écoles religieuses et proscrivent les maîtres.

Fermer les écoles catholiques au nom du progrès des lumières et proscrire des maîtres au nom de la liberté, de l'égalité et de la fraternité : c'est le premier point de cette grande escobarderie. Baudry d'Asson, qui réussit quelquefois ses violences, proposait de remplacer la devise républicaine par ces trois mots : Servilité, rapacité et extermination. Je n'insiste pas sur ce point : l'évidence n'a pas besoin de preuve.

Les écoles catholiques sont-elles inutiles ? Non, puisqu'il a été nécessaire de les construire, puisque le public les soutient de ses sympathies, puisque les pères de familles les honorent de leurs préférences et que, pour les fermer, il faut employer la force.

Les écoles catholiques offraient surtout ces deux grands avantages sociaux : 1° Qu'elles formaient, pour tous les services, de dignes titulaires ; 2° qu'elles obligeaient les maîtres de l'Université à soutenir, par de généreux efforts, la concurrence du mérite.

Dans une société démocratique et égalitaire, l'entrée dans toutes les fonctions, l'avancement en grade sont soumis à des examens. Les concurrents, sortis des écoles libres et des écoles d'Etat, devaient se disputer les places. Les sujets des écoles libres les disputaient souvent avec avantage, et, pour les punir de leur supériorité, on les supprime. Désormais, tous les cancres de la bourgeoisie française trouveront un plus facile emploi et les maîtres n'auront plus d'efforts à se recommander. L'Université devient une abbaye de Thélèmes. Les blackboulés du baccalauréat seront désormais des phénix ; le corps des professeurs devient un mandarinat, envasé dans sa suffisance. Rabaisser les maîtres, rabaisser les élèves, par suite, abaisser la nation : telle est la formule du progrès qui ressort de la destruction des écoles catholiques. C'est le progrès à reculons, en descendant aux abîmes.

Vous avez des écoles et vous saurez en bâtir. Soit. Mais, en attendant que vous ayez achevé vos constructions, bien que votre loi rende l'enseignement primaire obligatoire, vous jetez les enfants hors de l'école, et pour avoir mis les enfants dehors, vous pourriez mettre les pères dedans. Voilà une belle logique.

Vous saurez en bâtir : avec quoi, avec quel argent ? Il est dif-

ficile de savoir où en est le Trésor. L'ex-ministre Caillaux ose dire, sans vergogne, que, sous son consulat, l'excédent du Trésor était de 250 millions ; les maîtres de la finance, un Jules Roche, un Paul Leroy-Beaulieu et même le rapporteur Dubosc, accusent, au contraire, un déficit de 870 millions. Un écart d'un milliard dans un calcul laisse, aux conclusions, une marge étrange. Mais enfin, pour bâtir des écoles, vous ne pouvez prendre que l'argent des communes, si elles en ont, et l'argent de l'Etat, si elles n'en ont point. Aujourd'hui, toutes les caisses sont vides ; l'absence d'argent est la preuve d'une politique misérable. Engager le Trésor pour une dépense estimée, au bas mot, cent millions, dans les circonstances actuelles, c'est presque un crime. Mettre la caisse des communes à la discrétion des préfets, c'est outrager les populations ; c'est renverser la loi française qui n'admet que les impôts consentis par les corps élus ; c'est mettre les maires sous la coupe des intendants, comme autrefois ; c'est rétrograder, c'est supprimer l'affranchissement des communes et détruire le principe même de la République. La République administre la France avec des pachas : c'est la forme socialiste de la liberté.

La seconde raison pour détruire les congrégations enseignantes, c'est qu'elles ne sont pas animées de l'esprit de la Révolution et de ses principes, des mœurs et de l'esprit de la démocratie. Or, il est bon de rappeler, à ces ignorants, que le Concordat, dont ils sont partisans, a eu précisément pour but de réagir contre l'esprit jacobin et contre les lois de la Révolution.

Que disait Bonaparte aux curés de Milan, le 5 juin 1800, neuf jours avant la bataille de Marengo ?

... Les philosophes modernes se sont efforcés de persuader à la France que la religion catholique est l'implacable ennemie de tout système démocratique et de tout gouvernement républicain : de là cette *cruelle persécution* (*et ils vont la recommencer !*) que la République française exerça contre la religion et contre ses ministres ; de là toutes les *horreurs* auxquelles fut livré cet infortuné peuple.

L'expérience a détrompé les Français... La religion catholique est la seule qui donne à l'homme des lumières certaines et infaillibles sur son principe et sa fin dernière.

Nulle société ne peut exister sans morale. Il n'y a pas de bonne morale sans religion. (*M. Combes a dit la même chose il n'y a pas longtemps.*) Il n'y a donc que la religion qui donne à l'Etat un appui ferme et durable...

La France, instruite par ses malheurs, a ouvert enfin les yeux. Elle a reconnu que la religion catholique était une ancre qui pouvait seule la fixer dans ses agitations et la sauver des efforts de la

tempête ; elle l'a en conséquence rappelée dans son sein. (Voir encore sa proclamation au peuple français, 17 avril 1802, en publiant le Concordat.)

Bonaparte, conséquent avec lui-même, au début des négociations sur le Concordat, avait présenté, au nom du gouvernement, ce texte :

Art. 1er. — Le gouvernement français déclare que la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de la nation et de l'Etat.

Art. 2. — L'exercice de ladite religion sera libre et public en France. Elle y sera conservée dans toute la pureté de ses dogmes et l'intégrité de sa discipline ; et *toutes les lois, arrêtés et jugements* contraires à son exercice, ou à la liberté de ses ministres et à leur rentrée dans le sein de la République, sont considérés comme révolutionnaires et entièrement abolis.

Pourquoi voulez-vous, maintenant, que le clergé aime *la Révolution, son esprit et ses maximes*, lorsque le gouvernement lui-même lui a appris à s'en éloigner, et déclare abolies les lois que la Révolution a faites contre l'Eglise, ses ministres et son culte ?

Et qu'on remarque bien que la clause révoquant et annulant toutes lois, etc. contraires à la religion, subsista jusqu'au projet numéro 12, discuté et débattu durant la nuit et le jour des 13 et 14 juillet 1801. Si elle ne figure pas dans le texte définitif du Concordat, cela est dû à l'observation des plénipotentiaires français « que tous les obstacles sont levés dès lors que le culte catholique est libre et public ». C'est pourquoi le jour même où le Concordat fut signé, c'est-à-dire le 16 juillet 1801, Consalvi écrivait au cardinal Jos. Doria :

Au sujet de l'éloignement des obstacles... puisque, *a-t-on dit*, on assure l'exercice libre de la religion, on promet implicitement par là même que ces obstacles sont écartés ; en effet, s'ils persistaient encore, il ne serait pas vrai qu'on exerçât librement une religion, qu'à cause de certains obstacles (*les lois révolutionnaires*) on ne pourrait exercer en son entier. On a ajouté enfin *que les lois et les décrets contraires à la religion sont révoqués et n'existent plus*...

Pourquoi M. Combes et les siens nous chantent-ils constamment que rien de tout cela n'est révoqué, et que tout existe encore ? Pourquoi font-ils une question de vie ou de mort au clergé, d'avoir à aimer *des lois révolutionnaires*, et, qui plus est, *l'esprit et les principes* de la Révolution ?

Encore une fois ; le Concordat a aboli ce joli *bloc*, si cher à M. Clémenceau... *avant d'être sénateur*. Ni le clergé séculier, ni les congrégations, *enseignantes*, *prédicantes* ou *hospitalières*, ni même les catholiques ne peuvent aimer ce qui est condamné, respecter ce qui est *aboli*, ce qui *n'existe plus*. Voulez-vous le faire revivre ? Vous abolissez le Concordat, que vous prétendez cependant maintenir. Donc, pas de milieu : pour ou contre le Concordat ! Pour ou contre la Révolution ! M. Combes a pris son parti. Il est pour le Concordat, et donc contre la Révolution ! Du reste, il est en bonne compagnie : avec Bonaparte, avec Portalis, avec Talleyrand... et avec le clergé dont, vu sa *modération*, il est *disposé à plaider la cause* (voir son discours au Sénat, 21 mars).

En tout cas, si MM. Jaurès et Coutant le ramènent à leur féroce intransigeance, qu'il sache, comme le lui a dit éloquemment et bravement M. de Lamarzelle, qu' « à la servitude payée, le clergé français préférera toujours la pauvreté qui maintient les consciences robustes, les cœurs fiers et les têtes hautes ».

Du reste, le défaut d'esprit révolutionnaire et d'intelligence démocratique, imputé aux congrégations enseignantes, pour les détruire, n'est pas seulement un acte d'ignorance ; c'est surtout une faiblesse d'esprit, à moins que ce ne soit un acte d'hypocrisie.

Quel esprit anti-républicain peut-on insuffler à des marmots, en leur apprenant à lire, à écrire, à compter et à observer la discipline de l'école ? Dans les écoles primaires, on n'enseigne pas autre chose ; on l'enseigne sous la surveillance de vos inspecteurs ; et comme cette inspection est constante, exacte et même vétilleuse, vous ne pouvez invoquer, en preuve pour autoriser vos violences, ni un fait ni même une présomption. Vous n'arguez qu'avec une répugnante malveillance.

Quel esprit anti-républicain peut-on insuffler dans l'enseignement secondaire, en corrigeant des thèmes sur les règles de la grammaire ou des narrations en mauvais style ? Quel esprit anti-démocratique peut-on inspirer en expliquant Cornélius ou Justin, Tacite ou Salluste, Virgile ou Horace, Platon ou Aristote ? Quel esprit contraire à nos institutions peut-on répandre en exposant les sciences physiques et mathématiques, en enseignant l'histoire ou les arts libéraux ? On les enseigne sur des programmes dressés par vous ; avec des auteurs approuvés par vous ; par des professeurs diplômés par vous ; voire des inspecteurs de plus en plus stylés par vous, autorisés à suivre les classes et à passer au crible les cahiers de devoirs ? Une telle accusation est une injure gratuite, une sottise et un simple escamotage de Bosco parlementaire.

Les écoles primaires ont, pour pasteur, leur curé ; les écoles secondaires, leur directeur ; absolument comme vos lycées sont régis par des aumôniers. Si les directeurs vous paraissent suspects, la même suspicion doit atteindre les aumôniers et les pasteurs ruraux. Ici, j'en conviens, votre argument est plus à propos que contre l'enseignement des écoles. Un duel à mort est établi, depuis trois siècles, entre la révolution et l'Eglise. Le sens général de l'histoire, sur la lutte séculaire du bien et du mal, se particularise sous nos yeux dans l'antagonisme des principes chrétiens et des idées révolutionnaires. L'Eglise a su résister à Luther ; elle a su résister à Voltaire ; actuellement, elle résiste à Proudhon. Si vous, gouvernement, vous voulez détruire la propriété particulière ; si vous voulez socialiser le sol et mener les races prolétaires à l'assaut du capital, dites-le. Et si, dans cet assaut suprême à toutes les bases de la civilisation, vous voulez faire disparaître le Christianisme, osez, tentez cette aventure. Dans ce cas, et dans ce cas seulement, vous devez vous méfier, non pas des congrégations enseignantes, mais du clergé catholique. Ce ne sont pas les écoles religieuses qu'il faut fermer, ce sont les églises ; ce ne sont pas les professeurs qu'il faut proscrire, mais les curés et les évêques.

C'est par les évêques et par les curés que le Christianisme est représenté en France ; d'une façon trop peu militante, j'en conviens ; mais enfin, curés et évêques sont l'Eglise. C'est dans leurs temples qu'ils enseignent, inculquent et pratiquent les doctrines essentiellement antirévolutionnaires de l'Evangile. C'est là qu'est le centre de résistance ; c'est là qu'il faut porter vos efforts, et le faire bravement, visière découverte. Autrement, j'ai regret à le dire, vous, le proscripteur d'aujourd'hui, vous prenez figure de sot, de lâche et d'imbécile. Ces mots sont trop peu polis ; mais ils caractérisent bien la conclusion de ce raisonnement.

IX

D'après les règles de l'art, dans la tragédie, le héros de la pièce ne doit périr qu'au dénouement ; à la Chambre, on tue à chaque acte, non pas une personne, mais des milliers de religieux ou de religieuses, observateurs héroïques des conseils de perfection, énoncés par le Christ, dans l'Evangile. Au second acte, ils jugulent ceux qu'ils appellent, en mauvais français, les congrégations *prédicantes,*

c'est-à-dire vouées, par une règle spéciale, à la prédication de l'Evangile. Cette prédication, c'est toute l'Eglise, fondée sur ce mandat apostolique : « Allez, enseignez toutes les nations. » Que cette prédication soit, dans une de ses formes, proscrite en France, quand elle est licite partout ailleurs, c'est un signe du temps, et la révélation d'une nouvelle tentative de déicide.

Les ordres religieux, consacrés à la prédication, sont institués pour un double motif : 1° Pour aider le clergé séculier dans son ministère, par des instructions extraordinaires ; 2° pour vaquer, au dehors, à la prédication de l'Evangile, au sein des peuples encore assis à l'ombre de la mort. La première raison n'est pas d'une médiocre valeur ; la seconde est absolument impérieuse, d'une rigoureuse nécessité.

Qu'il y ait, dans chaque paroisse, un curé et des vicaires, si besoin est, c'est l'ordre. Que ces curés et vicaires remplissent leur devoir pastoral avec le plus louable zèle, c'est un fait connu. Mais la perfection n'est pas de ce monde ; les meilleurs curés n'ont pas toutes les grâces. Qu'ils n'aient pas, tous, tous les talents requis et tous les dons d'éloquence ; qu'ils n'aient pas tous les loisirs nécessaires pour se préparer toujours à la parole sainte et la répandre à profusion ; que même, là où le ministère est parfait ou à peu près, les fidèles s'habituent à la parole de leur curé et n'y prêtent plus une attention suffisante ; qu'il faille, par conséquent, quelque coup de tonnerre pour les réveiller ou quelques instructions plus spéciales pour les relever de leurs défaillances et les remettre au point : cela peut se dire sans ombre de critique. L'Eglise qui a le génie de la pratique et le grand sens des opportunités, a donc cru, sinon absolument nécessaire, du moins très utile, que des ordres religieux s'adjoignent au clergé séculier, pour un meilleur accomplissement des devoirs du ministère pastoral.

Au sein des régions définitivement conquises à l'Evangile, il y a des provinces infidèles à la vérité ; il y a des contrées où l'hérésie et le schisme ont altéré la pureté de la foi et déchiré même la tunique du Christ, pour se faire un linceul de ses débris. Il est juste et digne que la sainte mère Eglise mobilise des bataillons pour les lancer dans ces contrées où la foi s'est refroidie ou corrompue, ou la hiérarchie sacrée a besoin de se rétablir. Les ordres de prédicateurs sont absolument nécessaires pour ramener au bercail, sous la houlette de l'unique pasteur, les brebis momentanément égarées.

En dehors de l'Europe, après tantôt vingt siècles de Christianisme, il y a, en Asie, en Afrique, en Amérique, en Océanie, des mondes où

la parole apostolique n'a pas retenti encore ou n'a pas produit des fruits permanents. La conquête de ces peuples à l'Evangile est le devoir particulier des peuples chrétiens ; ils ne peuvent les conquérir que par des missionnaires, par des escadrons volants de prédicateurs, toujours mobilisables pour une telle œuvre, et d'autant plus forts qu'ils auront la puissante affinité d'un ordre religieux. Proscrire les frères prêcheurs, c'est s'opposer à l'évangélisation du monde.

S'il y a un peuple où cette forme de prosélytisme doit être respectée, c'est le peuple français. Par la pureté de sa foi, par la probité de ses sentiments, par l'élan de son généreux caractère, le peuple français est un peuple missionnaire. C'est à lui, pour une grande part, sans doute sous l'impulsion et la direction du pontife romain, que sont dues la conquête de l'Europe et la défense de la foi en Occident ; c'est à lui que revient l'honneur des grandes missions du IXe, du XIIIe, du XVIIe et du XIXe siècle. Aujourd'hui même les trois quarts des missionnaires répandus sur le globe sont français, et la moitié de l'or qui alimente leur prosélytisme est fourni par la France. *Gesta Dei per Francos.*

Ce zèle de la France pour la propagation de la foi dans le monde est la raison d'être de la vocation qu'elle a reçue de la Providence. C'est pour cela que Dieu l'a instituée, qu'il la conserve dans les épreuves de son histoire, et la préserve, parfois comme par miracle, des plus grandes catastrophes. En répondant à l'appel de Dieu, la France missionnaire reçoit, même en ce monde, sa récompense. L'Europe ne suffit plus à la grandeur de ses peuples ; les plus forts s'élancent à la conquête du monde et veulent, au dehors de leurs frontières, se créer un nouvel empire. En Orient, la France exerce, depuis des siècles, un protectorat qui ajoute à sa grandeur. En Algérie, au Dahomey, à Madagascar, au Tonkin, elle a conquis, depuis un siècle, de nouvelles provinces. Auparavant elle avait eu un Empire aux Indes, créé une nouvelle France au nord de l'Amérique, évangélisé un certain nombre d'îles. La France a conquis ces joyaux par la force de ses armes et les combinaisons de sa politique ; elle les avait préparés, elle les a conservés, fortifiés par les sacrifices de ses missionnaires. Détruire en France les ordres voués à la prédication, c'est commettre, contre la France, un double crime : le crime qui l'exclut de l'empire du monde, le crime qui vient, au foyer de la mère patrie, énerver sa vertu et menacer son indépendance.

C'est le double crime qui se commet aujourd'hui, contre la France, par la main des ennemis de Dieu et de son Christ. Les uns,

par un fanatisme sectaire, les autres, par une impiété stupide, ceux-ci par corruption, ceux-là par cupidité, voire par inintelligence, sacrifient leur pays à leurs misérables passions.

Le président du Conseil, habilement impartial, loue les mérites de l'Oratoire (qui, par parenthèse, n'est pas une congrégation) ; il ne méconnaît ni l'éloquence des Dominicains ni la science immortelle des Bénédictins ; il ne va pas jusqu'à saluer l'écrasante supériorité des Jésuites, contre qui on ne peut rien que les proscrire, ce qui augmente encore leur force. Néanmoins, il proscrit les autres pour deux motifs : parce qu'ils sont inutiles, parce qu'ils sont nuisibles. Inutiles, parce que les curés sont chargés, par le Concordat, du ministère du culte catholique. « Si, dit-il, on voulait prétendre que le clergé séculier ne suffit pas à la prédication et aux autres actes sacerdotaux, la conséquence serait non qu'il faut instituer un corps auxiliaire, mais qu'il y a lieu d'augmenter le nombre des paroisses et des ministres ordinaires du culte. Mais le nombre de ces paroisses et des desservants est plutôt excessif. » Ici le défroqué laisse voir ses deux oreilles. La coexistence du clergé séculier et du clergé régulier s'est vue partout, dans tous les siècles. L'un n'empêche pas l'autre ; ils se prêtent plutôt un précieux concours : *Alterius sic altera poscit opem res et conjurat amice.* Inutile de réfuter un paralogisme qui, s'il eût fait loi autrefois, aurait privé la France de Mabillon, de Massillon et de Lacordaire.

La nuisance des ordres prêcheurs est prouvée par l'excentricité de quelques dévotions, par le crédit de certaines chapelles et pèlerinages, par quelques excès de paroles, par l'hostilité à la République. Ce sont là de bien petites raisons pour proscrire. S'il y a des excès de paroles, vous êtes armés pour les punir ; s'il y a des excès de zèle et des écarts de dévotion, cela ne relève pas du Parlement, mais bien des évêques. S'il y a hostilité à la République, cela est imputable à vos méfaits et à vos forfaits ; mais si cela entraîne proscription, vous devez proscrire la moitié du Parlement, la moitié au moins de la France et tout le clergé séculier, aussi hostile aux attentats républicains que les religieux. Ici d'ailleurs l'iniquité se trahit. Personne en France n'en veut à la République, mais à ses lois antichrétiennes et aux attentats de la persécution. Et si vous suivez jusqu'au bout cette logique aveugle et passionnée, à la persécution morale devra succéder la persécution matérielle, déjà commencée. La guillotine n'est pas loin. A quoi je vous dirai avec Delille : *Tremblez ;* mais je vous donnerai une autre raison : Vous n'êtes pas *immortels.*

Le reproche aux congrégations de poursuivre un but politique

est le contraire de la vérité. Depuis vingt-cinq ans, depuis le commencement de cette persécution inaugurée par le discours de Romans et les déclarations de guerre au catholicisme, le clergé s'est plutôt tenu trop en dehors et au-dessus de la politique. Ah ! si les évêques dans leurs mandements, si les curés et les religieux dans leurs discours avaient, depuis vingt-cinq ans, non pas introduit la politique dans le sanctuaire, mais défendu, dans le sanctuaire, les autels et les foyers, également menacés par vos lois scélérates, vous n'en seriez pas venu à proscrire les ordres religieux. De deux choses l'une : ou cette courageuse protestation de la conscience chrétienne, en faveur des droits violés de la sainte Eglise, vous eût contraint à maintenir la République dans le droit commun de la liberté ; ou, pour étouffer cette protestation persévérante, il vous eût fallu ouvrir vos prisons aux catholiques militants, aux prêtres, aux évêques, aux religieux. Aujourd'hui la France saurait que vos talents et vos vertus vous prédestinent à une seule chose, l'extermination des chrétiens. Ce n'est pas de la République qu'il s'agit ; nous sommes aussi républicains que vous et mieux que vous. Il s'agit de savoir si vous réussirez dans le projet antichrétien de supprimer, par la ruse et par la force, la religion catholique, et l'Eglise, mère de la France. Il n'y a pas d'autre question entre nous et vous, persécuteurs ; vous n'êtes ni dans la bonne foi ni dans le droit. Vous êtes tout simplement la force brutale et violente, la tempête qui peut devenir cyclone et qui ne peut être, avec ses déchaînements possibles, qu'un pire fléau.

On rougit de descendre aux arguties proférées pour colorer le crime. Vous dites, par exemple, pour vous couvrir d'un voile de légalité, que le Concordat *ignore* et *condamne* les congrégations. Si le Concordat ignore les congrégations, comment les condamne-t-il ? Et s'il les condamne, il ne peut les ignorer. Non, le Concordat ne condamne pas les congrégations. De savants jurisconsultes invoquent même un article en faveur de leur cause. Cet article porte : « La religion catholique sera librement exercée en France. » Or, tant au point de vue historique qu'au point de vue théologique et juridique, est-il possible de concevoir que la religion catholique sera librement exercée en France, sans y comprendre les congrégations ?

Ces bellâtres, effrayés des excès prochains de la furie révolutionnaire et de 93 qui va recommencer, s'il ne l'est déjà, prétendent qu'ils ne persécutent même pas ; ils se borneraient à se défendre. Vaine excuse ! L'Eglise catholique, étendue à tout l'univers, non

bornée à la France, possède partout, comme chez nous, un clergé séculier et un clergé régulier. L'Eglise a deux bras ; vous lui en coupez un et vous prétendez ne lui faire aucun mal ! Si pour être déclaré persécuteur de l'Eglise, disait Bismarck, il fallait accepter ce titre, il n'y aurait jamais eu de persécuteur. On est persécuteur dès qu'on viole le droit de l'Eglise, *comme l'Eglise l'entend*, et non pas comme l'entendent ceux qui la persécutent.

En frappant les congrégations, vous frappez la religion catholique ; en proscrivant les religieux et les religieuses, vous persécutez l'Eglise.

En décembre dernier, le Nestor du protestantisme, Ernest Naville, publiait, dans le *Journal de Genève*, une étude sur les congrégations religieuses. Il faut infliger, à nos libérâtres, la honte de recevoir une leçon de ce vieux protestant. Naville conclut que les principes en matière d'associations devraient être : 1° Un principe de *liberté* : soit religieux qui voudra ; seulement l'Etat ne reconnaît aucune valeur légale à ses vœux, mais prend seulement des mesures nécessaires contre les séquestrations ; 2° Un principe de *justice générale :* appliquer aux congrégations religieuses le droit *commun* à toutes les associations, sans toutefois que leur vie religieuse soit l'objet *d'aucune intervention ;* 3° Un principe de *justice pénale* : punir les délits commis par une société de francs-maçons, un syndicat ouvrier ou une société quelconque. Telle est, en trois mots, la leçon de liberté qu'offre, à nos jacobins, cet honnête et raisonnable protestant de Genève.

Leur politique à eux s'inspire plutôt d'Edgar Quinet : « Celui qui entreprend de déraciner une superstition caduque et malfaisante, doit avant tout en écarter le spectacle des yeux du peuple et en rendre l'exercice impossible. Il faut que le Christianisme tombe. » Blanqui, plus clairvoyant et plus franc, disait : « La guillotine a tout perdu ; on assassinera à domicile. » Il n'avait pas prévu qu'on pût se défendre contre les assassins. Le brave homme !

Dans la motion du gouvernement contre les frères prêcheurs, tout est à contre-sens ; ce sont des affirmations, non seulement sans preuves, mais ridicules. Une seule chose est à noter, l'oubli des congrégations consacrées aux missions étrangères. Il faut croire que ce n'est qu'un oubli. Autrement si ces congrégations ne peuvent plus se recruter, les missions françaises passeront aux mains des missions étrangères. Ce ne serait pas seulement au mépris du droit et de la justice ; ce serait au détriment de la France et du patriotisme. Nos religieux, établis depuis des siècles, à Jérusalem et à Constantinople,

notamment, sont là pour représenter leur pays à deux foyers de l'empire du monde. Et s'ils paraissent à Pékin, à Melbourne, comme à Saint-Pétersbourg, à Berlin et à Londres, le cœur plein de miséricorde et les mains pleines de grâce, n'est-ce pas tout profit pour leur patrie ?

(A suivre.)

JUSTIN FÈVRE,
Protonotaire apostolique.

L'Abbaye royale de Saint-Victor de Paris

(Suite.)

Or, il nous plaît de constater que rien ne s'oppose à la thèse de dom Brial, qui a de plus l'avantage de concilier les apparentes contradictions des documents. Parmi les fameux sermons plusieurs fois édités [1] sous le nom d'Absalon, *abbé de Sprinckirsbach*, et dont les meilleurs manuscrits se trouvent à la Bibliothèque de Saint-Victor dans les recueils réservés en quelque sorte aux abbés de ce monastère [2], il en est plusieurs (quatre tout au moins) qui n'ont pu être prononcés qu'à Saint-Victor, centre unique du chapitre général, et précisément les quatre années où l'abbé Absalon fut appelé à l'y présider [3]. Pour nous, après lecture attentive, l'ensemble de ces sermons, d'après mille indices qu'il serait trop long d'énumérer, dénote non seulement une origine victorine, mais, pour la plupart. un auditoire victorin. La coïncidence est au moins remarquable : il n'y a jamais plus de quatre sermons sur le même sujet ; or, Absalon eut à remplir pendant quatre années seulement d'abbatiat le précepte du *Liber ordinis* lui enjoignant de prendre la parole aux jours de fête.

Est-ce à dire qu'avant d'être élu abbé de Saint-Victor en 1198, Absalon n'ait pu exercer la même charge à Sprinckirsbach ? En aucune façon. Le texte de Césaire d'Heisterbach (un contemporain et un compatriote) nous porterait à croire bien réel ce premier séjour d'Absalon en pays rhénan.

[1] Ed. Schillinck. Cologne chez Jean Gymnicus, 1534. — Ed. Serenius. Milan, 1505. — P. L. 211, col. 14.

[2] Exemple le Ms. lat. 14525, f° 117. — Le titre du premier sermon de la série est ainsi conçu (écriture contemporaine : XIIIe siècle) : *Sermo Absalonis abbatis de adventu domini.*

[3] *In capitulo generali*, B. N. Ms. lat. 14525, f°s 175 v^so et seq. — P. L. 211, col. 157 à 182.

Absalon, homme de tous points remarquable par sa vertu et sa science, chanoine de l'église de Saint-Victor de Paris, fut élu en son absence, vers 1193 [1], abbé de Sprinckirsbach, dans l'évêché de Trèves, à un mille de Vritlich. Avant qu'il y fût encore arrivé, un des frères vit pendant la nuit comme un cierge allumé entrer au monastère et rallumer à sa flamme les cierges éteints que tous les frères tenaient en leurs mains : Cette vision leur fit pressentir que celui qui allait venir serait le restaurateur de la discipline et de la ferveur disparues. Devenu abbé, il introduisit les louables coutumes qu'il avait vu pratiquer dans son monastère. Entre autres il prescrivit que les frères de sa congrégation, aussi bien que les sœurs qui leur étaient soumises, au Château Sainte-Marie et à Stuba, autrement dit l'Ile Saint-Nicolas, ainsi que leurs prévôts, s'abstiendraient de viande.

Ailleurs le moine d'Heisterbach résume le même récit et raconte, d'après témoins oculaires, le fait du prévôt de l'Ile Saint-Nicolas, qui faillit s'étrangler pour avoir préféré, à la place du maigre poisson qui lui était servi « selon le commandement de l'abbé Absalon », s'emparer d'un morceau de viande rôtie qui lui souriait dans l'écuelle de son voisin.

Au lieu d'arguer comme Jean de Thoulouse, de cette campagne d'Absalon, en vue d'établir à Sprinckirsbach l'abstinence régulière, nous en tirerions au contraire un indice qui est, selon nous, de haute valeur, en faveur de l'identité des deux personnages. On constate dans tout homme des tendances, des préoccupations caractéristiques, qui, un moment donné, se font jour en toute circonstance de la vie, quand l'heure et le lieu deviennent favorables. Or, l'Absalon de Saint-Victor fit des réglementations concernant l'abstinence [2]. La permission d'user d'aliments gras une douzaine de fois par an tout au plus, aux grandes fêtes, n'est pas à proprement parler une mitigation d'importance ; car l'abbé exige le reste du temps une abstinence sévère, et, pendant de longues périodes, « les mets du Carême ».

Malgré ces dures exigences, la règle de Saint-Victor, intelligemment appliquée, était toujours considérée à l'époque comme la bonne moyenne pratique d'austérité claustrale. Voilà pourquoi, au moment de la fondation de l'Ordre des

[1] Or, en 1190, nous trouvons *Absalon* mentionné comme présent à Saint-Victor et témoin dans un acte de Maurice de Sulli, relatif aux dîmes de Ville-Parisis (J. de Th. ad an. 1190).

[2] Cf. plus haut, p. 78.

Trinitaires, le *Liber ordinis* de Gilduin fournira encore la base de ses observances.

Saint Félix de Valois et saint Jean de Matha, réunis par un miracle, s'en étaient allés ensemble à Rome se jeter aux pieds d'Innocent III et lui exposer les grands projets que Dieu leur avait inspirés, concernant la rédemption des captifs. Innocent III les revêtit lui-même de cet habit blanc si artistique et depuis, si vénéré, autant en pays chrétien que sur les côtes mauresques ; puis il les renvoya à l'évêque de Paris et à l'abbé de Saint-Victor, qu'il commettait pour tracer dans leurs grandes lignes les règles du nouvel Institut [1].

L'évêque et l'abbé s'acquittèrent de leur mission en s'inspirant surtout des usages victorins, tout en ayant égard au but spécial des fondateurs. Ainsi les Trinitaires devaient suivre pour l'office la coutume de Saint-Victor, mais, afin de gagner du temps, ils étaient dispensés « des pauses et autres longueurs » (1198) [2].

Presque en même temps (1201), quatre des plus célèbres théologiens de Paris, Guillaume, Richard, Evrard et Manassé, auxquels se joignit Frédéric, évêque élu de Châlons, se réfugient, avec 37 étudiants, dans un vallon solitaire du diocèse de Langres, qui prend le nom de Val-des-Ecoliers, et y fondent un ordre de chanoines réguliers, dont la sévère discipline reproduit à la fois celle de Cîteaux et celle de Saint-Victor [3].

La discipline, en effet, est toujours, à Saint-Victor, florissante. C'est le beau temps auquel se rapporte le magnifique témoignage de Jacques de Vitri. C'est le temps où Pierre de Poitiers porte l'héritage des docteurs ; où l'archidiacre Maurice quitte sa charge redoutable et lucrative pour embrasser la vie austère du cloître. La dernière fois que nous trouvons sa signature dans nos chartes, c'est au bas d'un accord conclu entre les chanoines de Saint-Victor et ceux de Saint-Marceau,

[1] P. L. 214, col. 444-449.

[2] Plus de soixante ans après, les Trinitaires, déjà connus sous le nom de Mathurins, soumirent au pape Urbain IV une série de difficultés touchant leurs observances. Le Pape confia encore cette affaire à Renaud, évêque de Paris, Robert de Melun, abbé de Saint-Victor et Thibaud, abbé de Sainte-Geneviève. Leurs décisions mitigèrent un peu la rigueur de la règle primitive, mais lui laissèrent tout son arome de terroir victorin. Elles reçurent leur consécration par une bulle de Clément IV, en date de Viterbe, l'an 3e de son pontificat (1267).

[3] Le règlement fait par Guillaume d'Auvergne pour la maison de Paris ordonne

au sujet de maisons, terres, pressoir, sis sur le territoire de ces derniers (mars 1202) [1].

Ce ne fut pas là le seul procès soutenu par Absalon. Les chanoines génovéfains, depuis qu'ils étaient réguliers et d'ordre victorin, s'étaient toujours montrés plus ou moins récalcitrants pour fournir à Saint-Victor la prébende jadis concédée par leurs prédécesseurs séculiers. Le pape Innocent III nomma comme arbitres, pour vider cette affaire, Gui, abbé des Vaux-de-Cernai, l'abbé de Châlis et le prieur de Saint-Martin-des-Champs, qui donnèrent entièrement raison à l'abbaye de Saint-Victor, et lui adjugèrent, pour tenir lieu de la prébende en litige, la sixième partie des dîmes de la grange de Rungis (18 octob. 1201) [2].

Les Victorins et les Génovéfains en devinrent-ils davantage frères ennemis, ou voulurent-ils profiter de l'occasion pour mettre fin à toute une série de vieux démêlés? Toujours est-il que l'année suivante les deux abbayes partagèrent un chirographe solennel réglant de nouveau cette affaire de la prébende, celle des dîmes à percevoir sur les vignes et terres possédées par Saint-Victor dans le territoire de Sainte-Geneviève, et enfin celle du cours et du niveau du bras de Bièvre, dérivé dans l'enclos victorin [3].

L'histoire de l'abbaye nous fournit dans ces années un document étrange. Innocent III concède le privilège d'y célébrer les offices à voix basse, et sans sonnerie de cloches... pendant tout le temps de l'interdit [4].

L'interdit!... C'est qu'après avoir usé inutilement du conseil de la supplication, de la menace, le Souverain-Pontife

que les chanoines « ad instar et similitudinem ecclesie Sancti Victoris, in celebratione divinorum, et receptione causa audiendi divina ad suam ecclesiam venientium, se habeant » (N. Valois. *Guillaume d'Auvergne*, p. 339).

[1] J. de Th. ad an. 1202.

[2] J. de Th. ad an. 1201.

[3] J. de Th. ad an. 1201. — Convention ratifiée par Innocent III. (P. L. 217, col. 92.)

[4] Arch. nat., L. 237, n° 34. — J. de Th. ad an. 1201. — L'abbaye avait déjà précédemment joui du même privilège. Le vieux Nécrologe portait : « Notum si universis quod si cessante Parisiensi ecclesia et nos forte pulsatione signorum cessemus, tamen ad matutinum et horas tam die quam nocte et ad collationem et ad capitulum facimus monitum cum minori campana, et clausis ianuis solemniter cantamus sicut ceteris diebus. Sic enim fieri vidimus tempore mgri Mauricii, Paris. episcopi » (B. N. Ms. lat. 14673, f° 155 v°).

avait dû recourir à ce moyen extrême, pour faire cesser le scandale donné par le roi Philippe-Auguste en répudiant sa légitime épouse, Ingeburge.

Ingeburge était la sœur du roi de Danemark, Knut VI, la propre nièce de l'archevêque Absalon, le primat de Lunden. Elle avait été demandée en mariage au nom du roi par l'évêque de Noyon et le connétable, Mathieu de Montmorenci, et elle avait été conduite en France par une délégation de seigneurs danois, qui avait à sa tête l'évêque de Roskild, Pierre. Le roi l'avait solennellement épousée le 14 août 1193. Il est tout probable que saint Guillaume, abbé d'Æplœholt, intervint plus ou moins directement dans les négociations relatives à ce mariage [1]. On pourrait au moins le supposer après lecture de l'active correspondance d'Etienne de Tournai.

Ingeburge avait dix-huit ans. Elle était un prodige de beauté ; tout promettait, dans cette union, la paix et l'amour. Cependant Philippe-Auguste prend Ingeburge en horreur, convoque à Compiègne une assemblée de prélats complaisants, présidés par son oncle, Guillaume, archevêque de Reims, que nous avons si souvent rencontré déjà, et sous prétexte de parenté entre la reine et sa première femme, Isabeau de Hainaut, fait casser le mariage.

Ingeburge fut reléguée au prieuré de Beaurepaire, dépendant de l'abbaye de Cisoing, de l'ordre de Saint-Victor, et du diocèse de Tournai, alors gouverné par l'ancien abbé de Sainte-Geneviève [2]. C'est là que dans la retraite et dans les larmes, elle priait Dieu pour ce prince qu'elle avait sincèrement aimé, et qui, malgré la tardive intervention de Célestin III, annulant la sentence de Compiègne, était tout entier à la séduisante Agnès de Méranie, autant qu'à ses triomphes sur Richard Cœur-de-Lion.

Pendant six ans, la pauvre reine gémit dans la pénurie et l'abandon. Mais, à son insu peut-être, des amis, au premier rang desquels était l'évêque de Tournai, faisaient campagne

[1] D'après Hvitfeldt, il serait l'auteur de la *Genealogia Ingeburgis reginæ* (*Mon. Germ. hist.* XXIX, p. 165).

[2] L'abbaye de Cisoing avait alors à sa tête l'abbé Michel, l'un des deux génovéfains qui avaient accompagné leur abbé Etienne dans son évêché (P. L. 211, col. 484).

en sa faveur. Il n'hésita pas à en écrire à l'archevêque de Reims lui-même. Mais celui-ci, doux palatin de Champagne, n'était que bon ; il n'était pas énergique. Odon de Sulli ne put rien obtenir. Vint le pape Innocent III, qui écrivit au roi :

J'aime la France qui m'a instruit, j'aime la maison royale, soutien fidèle de la Sainte Eglise ; mais je veux avant tout votre salut. Mettez fin au scandale... Renvoyez la concubine, reprenez la noble et pure enfant qui est votre épouse légitime. Faute de quoi je n'hésiterai pas à faire mon devoir [1].

Philippe-Auguste s'obstina ; le Pape tint parole. Le légat Pierre de Capoue essaya à Paris une dernière tentative, puis convoqua à Dijon, pour la Saint-Nicolas de 1199, un concile national. Une nuit, après un suprême appel au prince contumace, tous les évêques se rendirent, lugubre cortège, à la cathédrale. Pendant que les cloches sonnaient le glas, l'autel fut dépouillé, le crucifix voilé, et le légat jeta solennellement l'interdit sur le royaume de France.

Le roi dévora sa rage dans un isolement chaque jour plus cruel ; il se vengea par des sévices sur toutes les classes de ses sujets ; il ne cédait pas.

Il céda enfin, ou parut céder. Ingeburge, plus française, plus belle, plus aimante que jamais, retrouva sa place après sept années d'exil ; l'interdit fut levé, et la vie religieuse officielle reprit son cours.

Avant la mort de Philippe-Auguste, la reine, se trouvant à Pontoise en septembre 1218, fit son testament, par lequel, entre autres fondations pieuses, elle réservait, sur les 10.000 livres que lui avait données dans ce but « son très cher époux et seigneur », 5.000 livres *pour être employées à la fondation d'une nouvelle abbaye de l'ordre de Saint Victor*, 4.000 livres devant être consacrées à acheter des rentes, et 1.000 livres pour les constructions, en plus d'un revenu annuel de 100 livres qu'elle laissait également à la future abbaye [2].

[1] P. L. 214, col. 148.

[2] Nous ignorons quelle suite fut donnée aux intentions de la reine. Peut-être ce legs fut-il réellement employé à la fondation de l'abbaye de la Victoire. Quoi qu'il en soit, cette préférence d'Ingeburge honore l'ordre victorin. — Elle laisse en outre 600 livres pour la Terre-Sainte et 40 livres pour la croisade de l'Albi-

Ingeburge mourut à Orléans à la fin de juillet 1237. Les Victorins ont pieusement gardé son touchant souvenir et l'ont inscrite dans leur Nécrologe avec le titre de sœur [1].

L'abbé Absalon était mort en paix, le 17 septembre 1203.

Absalon hic, fratres, finem suscepit amenum
Ad solium raptus eterna luce serenum.
Illustris senior cui mundi gloria vilis
Septimus a primo pastor fuit huius ovilis [2].

X

UN SAINT ABBÉ : JEAN LE TEUTONIQUE

Etat intellectuel de l'abbaye. — L'abbé Jean, son origine et ses relations. — Faveurs d'Innocent III. — Illustres amitiés. — Les proscrits de Jean-Sans-Terre. — Reliques célèbres. — L'évêque Geoffroi de Poissi à Saint-Victor. — Bouvines. — L'abbaye de la Victoire. — Les prieurés victorins. — Louis VIII et Saint-Victor.

L'abbaye de Saint-Victor était arrivée presque d'un bond à son apogée intellectuelle. Le dernier quart du XIIe siècle fut une époque de déclin, dire décadence serait trop sévère et inexact. Il est vrai que nous n'avons plus, dans Godefroid, par exemple, le bel ensemble doctrinal de Hugue, ou les solides méthodes de Richard. Mais il est incontestable que, si elle ne produisit pas d'œuvres originales, la génération canoniale qui, avec l'abbé Jean le Teutonique, ouvre le XIIIe siècle, se nourrit des fortes doctrines de l'âge précédent. Il faut avouer que les bavardages sophistiques en honneur sur le Mont voisin l'indignaient. Gautier rappelle, avec la fougue

geois. 1.000 livres devaient être distribuées à ses serviteurs. Sur les 3.000 livres restant, on devait faire célébrer son anniversaire à Saint-Denis, à Notre-Dame de Chartres et à Notre-Dame de Paris, etc.

Les exécuteurs testamentaires étaient Barthélemi de Roye, évêque de Senlis et chambrier de France, Guillaume Menier, l'abbé de Morigni et le frère Hémard. — Parmi les témoins on relève les noms du prieur de Saint-Denis, *du prieur de Saint-Victor* et d'un ancien abbé de Saint-Vincent de Senlis (Arch. nat., K 28, n° 11. — Léop. Delisle. Catal. des actes de Philippe-Auguste, n° 1852).

[1] IV. Cal. Aug. « Anniversarium Vigiburgis regine, uxoris regis Philippi, sororis nostre, de cuius beneficio habuimus XXX libras Paris. »

[2] Bib. Mazar. Ms. 778, f° 146 r°.

qui lui est propre, les dialecticiens au respect des dogmes révélés. Absalon ira plus loin : il témoignera aux chercheurs trop aventureux des sciences séculières, une méfiance exagérée :

Nos écoliers, gonflés d'une philosophie creuse, sont heureux, quand, de subtilités en subtilités, ils arrivent à quelque découverte. Ils veulent connaître la structure du monde, les propriétés des éléments, le retour des saisons, la situation des astres, la nature des animaux, la force des vents, les buissons, les racines. Leurs études n'ont pas d'autre objectif : ils veulent trouver là la raison de toutes choses. Quant à la cause suprême, fin et principe de tout, ils n'ont pour elle que des yeux chassieux, sinon aveugles. O vous qui êtes avides de science, commencez non par le ciel, mais par vous-mêmes ; sachez ce que vous êtes, ce que vous devez être, ce que vous serez un jour. Que vous sert de raisonner sur les idées de Platon, de lire et relire le songe de Scipion ? A quoi bon tous ces sophismes embrouillés qui sont de mode aujourd'hui, et cette manie des discussions subtiles qui en a déjà perdu un grand nombre ?

Ces subtilités, si amèrement reprochées aux outranciers de la dialectique, les théoriciens de Saint-Victor y sont presque arrivés, sur le terrain de la mystique, qui est surtout le leur ; Godefroid, Jean le Teutonique lui-même, ont connu toutes les débauches de la symbolique et de l'allégorie ; mais la pratique de la vie spirituelle se maintient dans les limites raisonnables où germe la vraie sainteté. La prélature de l'abbé Jean fut une période où nous nous représentons l'abbaye, comme un asile fermé, très discret, très recueilli, très fervent [1] ; un cloître peuplé des personnages qui ont pris place sous le pinceau de Fra Angelico.

Sous la présidence du prieur Gille et du sous-prieur Richard, le chapitre assemblé choisit pour abbé un homme de vertu, de bonté et de longue vie : Jean le Teutonique. Il était en effet originaire du diocèse de Trèves. Le Nécrologe nous revèle le nom de sa mère, Helenvige. Il était venu tout jeune à Paris pour y fréquenter les écoles, et il avait fait profession à Saint-Victor sous l'abbé Guérin.

[1] Il y a lieu de remarquer ce contraste entre Saint-Victor et nombre d'abbayes monastiques, riches et somptueuses, mais déjà trop envahies par le monde, trop mêlées aux affaires ou même aux plaisirs de la brillante société féodale de Philippe-Auguste, et, qui plus est, dévorées souvent par la discorde et l'anarchie. Chose curieuse : il n'est pas question de Saint Victor dans les mordantes satires de la fameuse *Bible* du bénédictin Guyot de Provins.

Tout au début de son administration, il fut délégué par le Pape, conjointement avec l'abbé de Sainte-Geneviève à l'effet d'absoudre le comte d'Eu qui avait encouru l'excommunication pour avoir violé son serment de partir en Terre-Sainte. Il s'agissait sans doute de la quatrième croisade.

Même après l'échec de cette expédition acéphale, le Pape Innocent III n'avait pas désespéré de jeter encore le monde chrétien en Palestine pour la complète délivrance de la terre natale du Christ. Le légat Robert de Courçon, qui avait été naguère l'un des plus ardents auxiliaires de Foulque de Neuilli, nouveau Pierre l'Ermite, s'employait de toutes ses forces, vers 1214, à provoquer ce grand mouvement.

Jean le Teutonique s'intéressait vivement à cette œuvre, étant intimement lié avec deux infatigables missionnaires, chargés de prêcher la croisade dans les Pays-Bas : Jacques de Vitri, alors chanoine régulier d'Oignies en Brabant, et Olivier, chanoine et écolâtre de Cologne. Nous avons une lettre curieuse écrite par l'abbé de Saint-Victor [1] « à son vénérable et très cher Maître Jacques de Vitri », pour lui communiquer la copie d'une relation qu'il avait été prié de faire parvenir le plus tôt possible au légat Robert de Courçon et qui lui était adressée par Olivier de Cologne, son collègue « dans la prédication de la croix du Seigneur [2] ».

Presque aussitôt après l'élection de Jean, l'abbaye de Saint-Victor recueillit un de ces témoignages spéciaux d'intérêt que les successeurs de saint Pierre se plaisaient à lui donner

[1] Bib. de l'arsenal. Ms. 769, f° 114.

[2] Olivier de Cologne, d'après ce récit, était arrivé dans une ville de la Frise appelée *Hendon*. Il était, selon son habitude, accompagné par plusieurs abbés des ordres de Cîteaux, de Prémontré et de Cluni. On chanta une messe solennelle de la Sainte-Croix ; mais, à cause de la multitude accourue de toutes parts, il dut prêcher en plein air. Tout à coup on vit paraître dans un ciel sans nuage trois croix immenses, de couleur blanche, celle du milieu portant très distinctement l'image du Crucifié. Le miracle dura « l'espace d'une messe chantée », et fut constaté par la foule tout entière, qui prit la croix en masse, et s'enrôla pour l'expédition de Terre-Sainte. En peu de jours Olivier recruta dans ce pays une armée de 2.000 hommes de toute condition, « vaillants, ne craignant rien, terribles aux Sarrazins ». Il faudra, ajoute-t-il, plus de trois cents navires pour transporter en Palestine, par le détroit de Gibraltar, tous les croisés de ce pays.

Dom Martène (*Ampl. coll.* I. 1115) reproduit une autre lettre du même Olivier de Cologne, adressée au comte de Namur, où il raconte le même fait, et un autre fait analogue arrivé à Dochum. L'endroit du premier miracle y est appelé *Bethdun*.

périodiquement. Innocent III, par bulle solennelle du 27 janvier 1205, la prenait de nouveau sous la protection du Saint-Siège et confirmait, dans la forme la plus avantageuse, ses possessions et privilèges. Durant le cours de son long règne, il eut l'occasion d'octroyer à Saint-Victor d'autres faveurs : sanction de donations nouvelles ou anciennes, sentences à propos des prébendes, etc... Notons au hasard une bulle donnée la première année du pontificat et défendant à qui que ce soit de bâtir des chapelles sur les territoires paroissiaux des Victorins, sans leur agrément [1].

La reine Adèle achevait en son château de Melun une vie de bienfaits. Les Victorins avaient ses faveurs. Nous trouvons son nom sur plusieurs chartes relatant des libéralités de ses vassaux : Jean de Corbeil qui donne à l'abbaye des bois entre Soisi et Draveil [2] ; Simon de Gragi, qui cède les dîmes de Gragi, de Chauvai et de Chavus, avant de se donner lui-même à l'abbaye [3]. Ses voisins de Saint-Guénaud reçurent, avec son agrément, des rentes, des droits de pêche, etc... Finalement elle fonda et dota l'abbaye du Jard [4], à un mille de Melun, et mit à sa tête un Victorin : Guillaume [5].

[1] Ce privilège fut motivé par l'établissement de chapelles comme celle d'Ablon construite par Simon de Poissi, sur la paroisse d'Athis et dont les Victorins se réservèrent le patronage, et celle de la léproserie de Montgiron, sur le territoire de Vigneux (J. de Th. ad an. 1175 et 1189). — Arch. nat., L. 236, n° 8 : L. 237, n°s 34, 53 ; L. 238, n°s 68, 71).

[2] J. de Th. ad an. 1196. — Ces bois, dits *bois de la Bretesche*, furent dans la suite l'objet d'un procès entre les Victorins et un seigneur voisin, Adam Cointise de Borde de Ris. Les chanoines utilisaient pour le transport de leurs bois par la Seine un port leur appartenant, sur le territoire de Champrosay. Adam Cointise s'en était emparé et avait obstrué le passage des bateaux en y plantant des saules et des osiers. L'affaire fut soumise à la Chambre apostolique de l'abbé de Sainte-Geneviève, qui reconnut le droit de Saint-Victor, et condamna l'adversaire à des dommages-intérêts (J. de Th. ad an. 1328).

[3] J. de Th. ad an. 1204. Voici sa page de Nécrologe. V. Id. Aug. « Anniversarium Symonis canonici nostri professi, de cuius beneficio habuimus decimas de Gragi et de Chauvai et XXX solidos de censu in tribus hostiiis et unum arpennum prati apud Gragi. Hac die habemus XV solidos de beneficio fratris Symonis. »

[4] Fondation approuvée par Innocent III par bulle du 10 avril 1205.

[5] *Necrol. Vict.* XIII cal. febr.

(A suivre.)

D. Fourier Bonnard

LES PÉCHÉS DE LA LANGUE

Conférences prêchées aux dames par le R. P. Constant, des frères-prêcheurs [1], docteur en théologie et en droit canon.

PREMIÈRE CONFÉRENCE

I

De l'indiscrétion.

Urbs patens et absque murorum ambitu vir qui non potest in loquendo cohibere spiritum suum.
Une ville ouverte et sans remparts tel est celui qui ne peut maîtriser sa langue.

(Proverbes, c. XXV, v. 28).

Mesdames,

Il n'échappe à personne, dans une assemblée si préparée à le comprendre, de quelle importance est le sujet que nous abordons et quelle actualité il emprunte aux circonstances qui lui servent de cadre.

Tous les grands enseignements chrétiens ont eu leur spécial docteur.

Dans la question présente, le docteur est saint Jacques; le premier évêque de Jérusalem et le premier oracle de son concile, après saint Pierre.

Deux textes célèbres de son épître catholique renferment et expriment toute sa doctrine sur le sujet.

Voici le premier :

« Si quelqu'un ne pèche pas par la langue, c'est un homme parfait.»

[1] Prêchées dans plusieurs retraites de dames par le R. P. Constant, ces conférences le furent une dernière fois, au cours d'un carême à Saint-Ambroise de Paris. Là l'auditoire n'était pas exclusivement féminin. Mais le prédicateur n'avait garde d'oublier le mot célèbre de La Fontaine :

Et je sais même sur ce point
Bon nombre d'hommes qui sont femmes.

C'est un homme. De quelque sexe qu'il soit, c'est un homme. Il y a, dans sa vertu, l'indice d'une force qui implique la virilité.

Et c'est un homme, dans toute l'acception du mot ; c'est un homme *parfait*. C'est donc le chrétien ; car quel est l'homme parfait, sous l'ère de l'Evangile, sinon le chrétien ?

Voici le second texte :

« Si quelqu'un s'estime religieux (c'est-à-dire chrétien, puisqu'il « écrit à des chrétiens), si quelqu'un s'estime chrétien, sans répri- « mer sa langue, mais séduisant son cœur, le christianisme de celui- « là, de celle-là, est sans portée et absolument illusoire : *hujus vana* « *est religio.* »

Que se pouvait-il dire de plus exprès, pour marquer le rôle que joue dans la vie, la place qu'occupe, dans la valeur morale de l'homme, la discipline de la langue.

Donc rien d'important, comme de maintenir l'intégrité, de pourvoir à la garde, de cette discipline.

A cette fin, nous passerons en revue les principaux désordres qui la mettent en péril, qui, si souvent et si tristement, ont amené sa ruine : l'indiscrétion, la médisance, la flatterie, la jactance, le babil.

Commençons par l'indiscrétion.

I

Il y a deux sortes d'indiscrétion : l'indiscrétion, par manque de jugement, et l'indiscrétion, par manque de vertu.

L'indiscret, par manque de jugement, dit ce qu'il doit taire, parce que nul sens ne l'avertit qu'il le doive taire.

L'indiscret, par manque de jugement, parle de brillantes fortunes, devant une personne ruinée ; de brillante santé, devant un malade condamné ; d'un père heureux en enfants, devant un homme qui a perdu tous les siens ; d'époux heureux en ménage, devant une personne divorcée.

On appelle, toute loi de l'âge mise à part, ces indiscrets, *enfants terribles*, à cause de leur fonds de ressemblance avec d'autres enfants terribles du fait de l'âge, et de l'identité des désagréables conséquences qu'entraîne le commerce des uns et des autres. Toutefois, il demeure, de ceux-ci à ceux-là, une différence considérable, dont l'oubli serait des plus fâcheux et exposerait à la plus dangereuse des méprises l'observateur qui la négligerait.

Les enfants terribles, du fait des années, sont indiscrets parce qu'ils ont la raison trop courte. Mais, comme la raison suit l'ensemble du mouvement, dans le développement du sujet humain, cette jeune raison peut acquérir et acquiert souvent, avec le temps, ce qui lui manquait à l'origine. Ces enfants terribles sont donc guérissables.

Mais quand l'insuffisant en raison, a mis, derrière soi, vingt, trente, cinquante printemps indiscrets, quand les années non seulement ne produisent plus ce qui n'est pas, mais échouent à réparer ce qui n'est plus, il n'y a science, ni art, qui y puissent quelque chose ; le patient est désespéré ; la maladie incurable ; le vieil enfant terrible demeure, jusqu'à la fin, enfant terrible.

— Mais alors, me direz-vous, quel but peut avoir votre étude d'un mal incurable ? Où le traitement ne peut rien, le médecin n'a rien à faire ; où la volonté ne peut rien, le moraliste n'a rien à voir.

Nous donnerons tout à l'heure la réponse à cette difficulté ; qu'on veuille seulement nous attendre ; un instant différée, la solution sera meilleure.

Il y a, en second lieu, les indiscrets par manque de vertu. Ce sont ceux que mettent en scène, dans un petit drame célèbre, connu de tous les lecteurs de notre immortel fabuliste, les vers que voici :

> Rien ne pèse tant qu'un secret
> Le porter loin est difficile aux dames
> Et je sais même, sur ce fait,
> Bon nombre d'hommes qui sont femmes.

Le poids du secret n'est évidemment pas un poids matériel, du genre de ceux que soulèvent les portefaix des halles ou les athlètes des carrefours. Là, le pouvoir de l'homme est à la mesure de ses muscles. Faire des exhortations aux muscles serait moraliser en pure perte ; nul ordre de choses, où la volonté, et la vertu, sa fille, aient moins à intervenir. Il y a tel fort de la halle à deux cents kilos ; tel autre à trois cents. Dépassez cette limite et vous vous heurterez à des impuissances.

Il s'agit de poids d'ordre moral ; d'où, la force, appelée à les porter, est pareillement d'ordre moral. Comme telle, elle relève de la volonté ; elle suit l'excédence ou le déficit d'énergie de cette volonté ; la liberté apporte ou retire son appoint, suivant la façon dont elle s'exerce ; nulle fatalité n'y fixe les choses. Cette force morale s'appelle la vertu.

Ceux dont parle le poète, et qui plient sous le faix du secret, sont donc des indiscrets par manque de vertu. Ils sont guérissables.

Nous nous occuperons tout à l'heure de leur traitement. Mais voyons auparavant quelques-uns des plus déplorables effets de l'indiscrétion.

II

Le premier fruit mauvais de l'indiscrétion, c'est le déshonneur.

La première chose que firent nos ancêtres de l'Eden, après avoir péché, ce fut de se couvrir.

Depuis cette heure, tout ce qu'il y a d'humain chez les hommes, tout ce que la loi du péché y poursuit, tout ce que la déchéance a marqué de son honteux stigmate, ne peut paraître que couvert.

Evidemment, il ne s'agit pas de tout couvrir; autrement, ce serait la nuit universelle; vous n'auriez plus devant vous qu'un genre humain invisible. Mais, à un degré quelconque, qui varie suivant les objets, tout a besoin d'être couvert. On ne peut, dans le domaine privé de l'homme, dans les faits qui constituent sa vie courante, livrer rien dans son entier. C'est la sanction; c'est le châtiment; c'est où nous conduit la démangeaison de tout connaître, la convoitise des yeux ouverts, qui séduisit Eve, si perfidement tournée contre nous par le serpent.

Or, cette mesure dont l'ordre dépend, sans laquelle rien ne sied ni ne tient, l'indiscret, par manque de jugement, ne la connaît pas; l'indiscret, par manque de vertu, ne l'observe pas. Le voile qui vous préserve, le voile qui vous défend, le voile sans lequel vous ne pouvez songer à paraître, l'indiscret vous l'arrache des épaules et le jette au vent. Et, en ce faisant, il vous déshonore.

— Mais comment, dira quelqu'un, le déshonneur peut-il résulter de la mise en lumière de ce qui est vrai? Car l'indiscret ne fait pas autre chose; il ne sort pas du réel; il n'est pas question, pour lui, d'invention ou de divulgation du faux. Ce sera le fait d'un autre coupable, d'un autre pécheur, par la langue, auquel nous ferons son procès, en son temps. Mais l'indiscret ne dit que la vérité. Quelle opposition, quel antagonisme se peut-il, entre la vérité et l'honneur.

— Et pourtant, il n'y a nul doute; cette opposition existe. On l'a vue plus d'une fois, chez les hommes, et voici comment la chose est arrivée.

La vérité est la lumière immatérielle du monde. Or, il en est, de la lumière immatérielle, comme de la lumière matérielle.

Ce n'est pas seulement le foyer dont elle jaillit, ce sont les milieux qu'elle traverse, qui règlent les conditions, qui déterminent les qualités de la lumière matérielle.

Voici quatre rayons qui partent du même luminaire ; l'un traverse un verre bleu, l'œil le recevra bleu ; l'autre traverse un verre rouge, l'œil le recevra rouge ; l'autre traverse un milieu indécis et sans netteté, l'œil le verra confus et trouble ; le quatrième traverse une fumée épaisse, il arrivera si affaibli que l'œil n'en saisira plus rien.

Or, les choses ne se passent pas autrement, pour la lumière immatérielle. Elle est la même à son foyer ; mais faites-lui traverser telle ou telle passion de l'homme, elle en subira les influences ; elle s'altérera et prendra, sur le chemin, les couleurs et toutes les façons d'être de cette passion. Identique au départ, elle sera diverse à l'arrivée ; diverse, y sera-t-elle reçue, par l'œil de l'esprit qui l'attend.

Seulement, il y a cette différence entre l'une et l'autre lumière. C'est que toute lumière matérielle s'altère uniformément, en traversant des milieux uniformes ; il n'y a pas d'exception.

Il en va différemment de la lumière immatérielle ; autrement, de la vérité. Il y a des vérités qui traversent intactes tous les milieux qui se présentent, les vérités mathématiques, par exemple. Mais il est des vérités que les milieux traversés altèrent. Les passions sont ces milieux ; et les vérités qu'elles altèrent sont celles qui déterminent, sans violence, il est vrai, mais presque infailliblement, les actions des hommes. Ce sont ces vérités qu'il faut savoir discerner, afin de ne les pas livrer à l'immanquable et lamentable altération que les passions leur préparent.

C'est ce que fait l'homme discret et c'est de ce discernement même que lui vient son nom ; discernement plus pratique encore que spéculatif, et qui, autant et plus encore que la raison, implique la vertu. Le discret met donc à part la vérité qu'il faut taire. Il fait un pacte avec ses lèvres, pour lui barrer le passage et lui fermer la voie.

L'indiscret ne réserve rien ; point de frein à sa langue ; tout y passe sans douane et sans octroi ; il ouvre à tout ce qui veut entrer ; il ouvre à tout ce qui veut sortir ; point de contrôle sur le chemin ; il parle à tort et à travers. Et ainsi en vient-il à jeter, à tous les vents, ces précieux voiles, tissus de la main de Dieu au lendemain

du péché, défense miséricordieuse de la nature blessée, contre les malsaines curiosités du mal. Ainsi découvre-t-il, à tout venant, ce qui devait rester caché pour tous. Ainsi livre-il, à qui le veut prendre, l'honneur du prochain.

Or, rien ne se répare difficilement, comme l'honneur.

Quelle est la chose la plus facile à enlever à l'homme ? — L'honneur.

Quelle est la chose la plus difficile à restituer à l'homme ? — L'honneur.

Que vous ayez fait, à un homme, un tort de vingt francs, cinquante francs, cent francs, rien de facile comme de diriger vers sa caisse, de remettre en sa possession, à l'abri de tout regard, vingt francs, cinquante francs, cent francs. — Mais il n'en va pas ainsi de la restitution de l'honneur. — Il y faut vaincre des difficultés inouïes. Et combien peu savent résoudre aux sacrifices de cette victoire.

Cependant, il faut que toute dette s'acquitte. Et si la chose ne se fait pas dans ce monde ; inévitable est-il qu'elle ait son heure dans l'autre. Il y a des prisons pour dettes, dans l'éternité. C'est le Maître lui-même qui l'a dit, et il a pris soin d'ajouter cette parole terrible : « Vous n'en sortirez point que vous n'ayez payé jusqu'à la dernière obole. » *Amen dico tibi, non exies inde, donec reddideris novissimum quadrantem.*

— Après le déshonneur, l'indiscrétion produit la faiblesse. —

In silentio erit fortitudo, a dit Isaïe. « Dans le silence sera la force. » Et, en effet, si vous suivez la liste des forts de ce monde, de ceux qui y ont fait œuvre de force, dont les pas ont été marqués par des travaux hors pair, par des exploits surhumains, vous trouverez qu'ils ont tous été des silencieux.

C'était un silencieux que cet Ulysse, « dompteur de Troie », comme l'appelle Horace, *domitor Trojæ*, c'est-à-dire, auteur du plus grand exploit, dont l'antiquité ait gardé la mémoire.

Le dernier qui ait fait son éloge, Fénelon, a écrit de lui : « Le cœur d'Ulysse est un puits profond, personne n'y peut puiser son secret. »

César était un silencieux. Charles-Quint fut un silencieux. Guillaume d'Orange, le fondateur de l'indépendance et de la grandeur de la Hollande, était un silencieux. au point que l'histoire l'a appelé Guillaume le Taciturne.

Le plus fort de tous, peut-être, Napoléon, fut un silencieux.

Et plus une chose est forte et a besoin de force, en ce monde ; plus elle a besoin de silence.

Plus qu'un individu, une famille est forte et a besoin de force ; il y a des secrets de famille.

Plus qu'une famille, un Etat ; il y a des secrets d'Etat.

Et enfin, et par-dessus tout, là, où se trouve l'expression suprême de la force, dans les camps, la première condition de la victoire est le secret. Un général dont les dispositions militaires sont éventées, dont le plan de campagne est livré, est vaincu à l'avance ; son héroïsme ni celui des siens n'y pourront rien.

Je vous parlais tout à l'heure de Napoléon. Personne, plus que lui, ne connut le prix du secret dans les choses militaires.

A son retour d'Egypte, il trouvait la situation militaire de la France dans l'état le plus déplorable, compromise, à un degré inouï.

Parmi tant de désastres, celui qui lui allait le plus au cœur, c'était la perte de l'Italie. L'Italie, ce magnifique fleuron de sa première gloire, était retombée aux mains de l'ennemi. L'Autrichien qu'il en avait chassé y était maître, tout comme s'il n'y avait point eu de Rivoli et de Castiglione. La reprendre lui parut son premier devoir.

C'est alors qu'il accomplit ce prodige : de dérober à l'ennemi une marche de deux cents lieues, et cela, dans le voisinage même et presque sur les terres de cet ennemi.

Et quel fut son allié, pour réussir dans une entreprise si difficile ? — Le silence. — Dès qu'on abordait une ville, aussitôt mainmise sur tous les journaux. Puis, défense à qui que ce fût de parler. Tout indiscret saisi serait fusillé. On connaissait l'homme. On savait qu'il plaisantait peu ; sa justice marchait de pair avec sa discrétion. Cet homme de fer était inexorable. Il savait que, si le silence est la première force de ce monde, la discipline la suit de près et n'est pas moins qu'elle l'ouvrière de la victoire.

Ainsi le silence et la discipline le conduisirent à Marengo, et Marengo, au trône.

Et c'est précisément la force du secret, dans les choses militaires, qui a créé le métier d'espion.

Le métier d'espion est, en soi, peu honorable, et, en plus, sujet à quelques désagréments, dont le principal est, d'être pris et fusillé. Cependant la guerre ne s'en est jamais passée, tant il importe d'en lever à son ennemi la plus grande force dont il dispose, la force de son secret.

Or, l'indiscret est à lui-même son espion. Il n'a pas besoin qu'on le livre ; il se livre lui-même. Il n'est plus seulement une place dont on connaît les endroits faibles. C'est une place démantelée, qui n'a plus de remparts. Le Saint-Esprit n'y emploie pas d'autre image :

« Telle qu'une ville ouverte et dépourvue de remparts, ainsi l'homme « qui ne sait pas retenir sa langue. » *Sicut urbs patens absque murorum ambitu, sic vir qui, in loquendo, non potest cohibere spiritum suum.* — Enfin, après la faiblesse, l'indiscrétion produit ce qui convient le moins à la faiblesse, la guerre. —

Lingua ignis est. La langue est un feu, dit saint Jacques. Et ce feu, c'est, tout d'abord, celui de la guerre. Comment l'indiscrétion l'allume-t-elle ? Le voici :

Quoique l'indiscret choisisse peu, dans les choses déplacées dont il parsème le monde, cependant la pente de la nature le fait le plus souvent aller au mal. C'est la suite fatale du péché d'origine. Depuis cette date, les premières joies de l'homme ont toujours été les joies du mal. C'est donc le mal, plus que le bien, que l'indiscret jette, les yeux fermés, comme il lui vient, à tous les hasards de la route. C'est là le lien de l'indiscrétion à la médisance ; terre toute voisine, qu'aucun fossé ne sépare, où, de plain-pied, se trouve aussitôt transporté l'indiscret.

Celui qu'a vendu l'indiscret l'apprend et riposte. L'indiscret oublie qu'il a été l'agresseur, il réplique ; nouvelle riposte, nouvelle réplique. Ce qui s'échange d'insolent, dans ce commerce, est impossible à dire. Tout le vocabulaire de l'injure y passe.

Et c'est pourquoi, après avoir dit que la langue était un feu, saint Jacques n'a plus d'expression pour donner la mesure de l'incendie qu'elle allume ; rien n'échappe à la dévastation de cette flamme : « C'est une université d'injustice », conclut-il. *Lingua ignis est, universitas iniquitatis.*

Maintenant, quel remède contre le péché de l'indiscrétion.

III

A l'indiscrétion, par manque de jugement, l'art n'en a pas encore trouvé, dont l'énergie suffise à la cure ; nous l'avons dit, le mal est incurable.

Mais, si l'on ne peut corriger l'indiscret, on se peut corriger soi-même, vis-à-vis de l'indiscret. Si l'on n'arrive pas, de cette façon, à éliminer le mal, au moins réussit-on à se préserver de l'atteinte du mal. Le résultat n'est point si chétif, qu'il faille y regretter sa peine.

Donc, ne dire, devant l'indiscret, que ce qui peut affronter la plus effrénée publicité ; que ce qui se peut afficher partout ; se lire

dans tous les journaux, se publier, à son de trompe, dans tous les carrefours.

Cela n'empêchera pas l'indiscret de débiter encore, à droite et à gauche, à tort et à travers, une multitude de choses inconsidérées. Mais alors il ne nuira guère qu'à lui-même. Et, comme il aime mieux encourir toutes les déconsidérations que d'être enfermé, vous lui laisserez le lot qu'il choisit, vous ne l'enfermerez pas.

Aussi bien, deux raisons, du plus grand poids, militent en faveur de cette conclusion moins sévère.

La première, c'est qu'il faudrait décupler les maisons de santé, à cause de l'affluence imprévue de tant d'hôtes nouveaux.

La seconde, c'est qu'on a tout avantage à ne pas rendre furieux un fou, jusque-là peu offensif, et pour l'état pathologique duquel, le grand air est, de l'aveu de tous, la meilleure hygiène qui convienne.

A l'indiscrétion, par manque de vertu, le remède s'indique de lui-même : c'est ce qui manque ; c'est la vertu, la chose va de soi ; se pourvoir de ce qui fait défaut.

Là, nous sortons du cercle des fatalités. A la différence du jugement, dont l'implacable nature interdit de combler les vides, la vertu a le pouvoir de combler les siens, parce que son siège est la volonté. La vertu s'acquiert.

Et elle s'acquiert et elle se développe, comme toute puissance active s'acquiert et se développe, par l'exercice.

Donc il faut s'exercer à la discrétion : il faut s'habituer à garder les secrets.

D'abord, les secrets auxquels la justice nous oblige.

Vous entrez dans l'intimité d'une personne ; vous êtes admis à la confiance d'une famille : ce jour-là, un traité se passe, un pacte se conclut, entre vous et cette personne, entre vous et cette famille ; vous devez et on vous doit le secret sur les choses qui regardent l'honneur, où de graves intérêts sont en jeu. Votre parole n'est plus à vous ; vous l'avez mise en d'autres mains, vous n'en êtes plus maître.

Donc, faire tout d'abord, de son cœur, un tombeau, pour tous les secrets auxquels nous oblige la justice.

En second lieu, garder les secrets que vous impose la charité.

« Vous avez entendu une parole contre votre frère, gardez-la « prisonnière jusqu'à la mort, et soyez sûr que vous n'en éclaterez « pas ; *non te dirumpet* », dit Salomon.

Enfin, pour accroître l'empire de son âme, pour arriver à garder

plus facilement, et même sans nul effort, les secrets qui obligent, s'exercer à garder ceux qui n'obligent pas.

Si le prochain ne gagne rien, ou peu de chose, à cette troisième discrétion, il est rare qu'on n'y gagne pas soi-même. — « Je me « suis souvent repenti d'avoir parlé, dit l'auteur de l'imitation, « jamais de m'être tu. »

Et puis, comme tout exercice de vertu, celui-là a son charme et porte, en soi, sa récompense. On aime, en rendant grâces à Dieu, l'auteur de tout don, à constater et à compter ses victoires. On sent grandir sa force morale ; on sent venir, peu à peu, la facilité triomphante de ce qui coûtait à l'origine ; et l'on goûte, enfin, d'ineffables joies, à voir croître et mûrir, près de soi, et en soi, pour le salut du temps et le salut éternel, les fruits merveilleux de la discrétion : l'honneur, la force et la paix. Amen.

(A suivre.)

Rev. P. Constant.

Les Parias de France

Aux Césars et aux Vandales de la Démagogie contemporaine, les moines et les abbayes qui vont mourir.

B. d'A.

L'automne de 1901 aura été marqué d'une grande croix noire au calendrier de nos annales françaises, — ce cimetière de nos anciennes gloires, qui en a tant vu planter depuis cent ans. Les moines auront commencé à quitter la France. Ils seront partis avec les hirondelles pour aller chercher, sous des cieux plus cléments, une paix que la patrie ennemie leur refuse. En secouant à la frontière les derniers restes de la terre natale que traînaient leurs sandales, ils auront rendu à l'ingrate patrie tout ce qu'ils en possédaient et, comme le célèbre exilé de Florence, ces libres citoyens du ciel n'auront plus qu'à contempler les étoiles. Et la République, crocheteuse des couvents avec ses décrets de 1881, et vexatrice des personnes avec sa loi de 1901, n'aura mis que vingt ans pour essayer de déchristianiser un pays que près de vingt siècles d'histoire avaient présenté au monde, comme le gestateur des faits de Dieu. *Gesta Dei per Francos*, ne diront plus nos annales qui, se convertissant tout à coup en livres de comptabilité, préfèrent l'argent à l'honneur, et, à la devise des vieux écus de France, cet adage renouvelé de la vénale Rome :

Hæc mea sunt, veteres migrate coloni !

Les bons comptes font les bons amis. Aussi bien, voici l'heure d'établir, par profits et pertes, les nôtres. Et puisque le chapitre des laïcisations est ouvert, comparons la page où les Ordres religieux inscrivirent leurs services rendus à la France d'hier, à ceux où les ordres laïques s'apprêtent à consigner les leurs, offerts à la France de demain. La page déjà écrite est pleine jusqu'aux marges et la lecture en sera plus facile si, dès ces premières pages, on nous permet de présenter le simple tableau comparatif suivant, d'après les dernières statistiques publiées par les journaux même dévoués, corps et âme, au Gouvernement de la République. Sans opposer ici le

budget des écoles congréganistes et de l'enseignement libre qui ne coûte pas un liard d'impôts supplémentaires, au budget des écoles laïques et de l'enseignement obligatoire pour lequel des impôts extraordinaires écrasent proportionnellement chaque citoyen jusqu'à la prochaine et fatale banqueroute de la France laïcisée alors tout à fait, — l'Eglise et l'Armée y compris ; — à ne prendre, dis-je, que le chapitre de l'Assistance Publique, à Paris, qui accuse plus de 2 millions de francs pour le seul traitement de ses fonctionnaires, lorsque celui de l'Assistance chrétienne n'accuse que l'aumône secrète et bien autrement millionnaire de cette grande dame française, la Charité, nous lisons :

Le Directeur général de l'Assistance publique touche pour son traitement annuel	15.000	francs
Le Secrétaire général	11.000	»
Les 2 Inspecteurs	22.000	»
Les 4 Chefs de division	40.500	»
Le Receveur	9.000	»
Les 17 Chefs de bureaux	136.000	»
Les 17 Sous-Chefs de bureaux	93.000	»
L'Inspecteur des biens ruraux	6.000	»
Les 44 Directeurs	274.100	»
Les 29 Economes	132.800	»
Les 20 Secrétaires-Trésoriers	119.500	»
Les 39 Commis principaux	171.200	»
Les 80 Commis rédacteurs	269.000	»
Les 99 Expéditionnaires	306.400	»
Les 124 Auxiliaires permanents	283.500	»
Les 58 Visiteurs, etc.	182.000	»

Soit un total de 2.426.904 francs que coûte, à la ville de Paris, le seul personnel de son Assistance publique ; lorsque chacune des sœurs de ses Crèches ou de ses Hôpitaux, entretenue par sa dot personnelle, ne demande pas un centime de traitement à l'ingrate cité qui les chasse.

Pour nous permettre de continuer les édifiantes statistiques au cours du livre que nous entreprenons, un autre livre, *l'Eglise Catholique à la fin du XIXe siècle* [1], paraît tout à propos. Son imposante synthèse facilitera notre difficile analyse, et nous bénéficierons de l'autorité des collaborateurs de cette œuvre signée par une pléiade d'écrivains qui portent des noms illustres, dans la hiérarchie ecclésiastique et dans l'érudition chrétienne. Avec ces maîtres pour

[1] Paris, Plon, édit.

guides, dans l'étude sommaire des Ordres religieux que nous nous proposons, nous pouvons découvrir, sans crainte de nous égarer, un coin de cette immense Eglise dont l'écrivain biblique compare la beauté féconde à celle d'un soleil levant, *electa ut sol*, et la secrète et redoutable puissance à celle d'une armée rangée en bataille : *Quæ est ista quæ progreditur quasi aurora consurgens... terribilis ut castrorum acies ordinata ?*

I

PREMIÈRE PÉRIODE

Les Anachorètes et les Cénobites.

Elle était bien petite, cette Eglise chrétienne quand, l'appuyant sur une croix en guise de glaive, le divin supplicié du Golgotha lui avait ouvert les routes de la terre pour la conquête du monde. « Allez, avait dit le Maître, et n'apportez avec vous ni bourse ni manteau. Et si l'on vous chasse d'une ville, passez dans une autre. Et, si vous vous désespérez, ayez encore confiance. Moi, qui vous envoie, j'ai, avant vous, vaincu le monde. » Avec ce testament de paix suprême et ce talisman d'invincible espérance, les premiers chrétiens étaient partis, droit devant eux, comme s'en vont les aigles. Et, au tournant du IIe siècle, ils étaient allés si loin qu'ils avaient dépassé, chez les Scythes du nord et chez les Ethiopiens du sud, les plus audacieuses légions qui croyaient avoir achevé pour le compte de Rome le blocus total de la terre. Echappant à l'éphémère conquête des Césars, quelques âmes d'élite, rêvant d'une Rome supérieure, étaient allées porter leur idéal de perfection dans les sables d'Egypte où, rivales des Antinoé opulentes qu'un Hadrien inconsolable dédiait à la beauté de son Antinoüs défunt, des villes plus populeuses encore recevaient des foules entières de cénobites dans les déserts de Thébaïde, tout à coup florissants.

D'où lui viennent de tous côtés,
Ces enfants qu'en son sein elle n'a pas portés ?

Les anachorètes avaient, il est vrai, précédé dans ces solitudes les cénobites ; et le caractère de leurs retraites, tout à fait isolées, était indiqué par le nom même de ces saints habitants. C'étaient des er-

mitages perdus, vers les sources les plus secrètes du Nil ; et les ermites qui s'y ensevelissaient avant leur mort prématurée, n'avaient plus de nom dans aucune langue qu'à la longue ils avaient oublié de parler. Quelques feuilles de palmier pour toiture à leur hutte, et quelques pieds de natte pour linceul à leur tombeau ; et c'était tout ce qu'il fallait à ces hommes capables d'illustrer le siècle par leur génie, qui préféraient doter de leurs vertus l'éternité où ils avaient la foi de revivre immortels.

Le hasard seul nous a transmis, par la plume de saint Jérôme, les noms de deux de ces géants de la volonté humaine divinisée : saint Paul et saint Hilarion. Les autres pieux anachorètes que les lions du désert se chargeaient d'ensevelir, en confondant cette poussière d'humanité à la poussière des solitudes, sont perdus pour la mémoire de l'histoire qui, sur eux, fait silence. Elle ne se réveille que vers le commencement du IVe siècle, avec les ascètes de saint Nil et les cénobites de saint Pacome. On connaît, entre autres, la ville monacale que ce saint homme aggloméra sous une règle unique, dans l'île de Tebenna, formée par une boucle du Nil. C'est à ce genre de moines et de moniales vivant en communautés qu'il faut, sans doute, rattacher l'existence de l'abbesse Thaïs et de l'abbé Sérapion, trouvés naguère intacts dans leurs tombeaux d'Arsinoé, et rapportés par M. Gayet à Paris, où tout le monde a pu les contempler dans la fraîcheur de leurs robes brodées et de leurs dalmatiques orientales. La petite brodeuse de ces tuniques peintes n'avait-elle pas été trouvée aussi dans une tombe voisine de celle de ses pieuses clientes ? Elle avait les aiguilles de son métier et le peigne qui lui servit à tisser ses laines ; comme si ces saintes femmes de jadis avaient voulu continuer, dans le cercueil, la leçon de travail qui rend la vie féconde et qu'avait commencé à faire apprendre, dans son école, l'institutrice retrouvée, elle aussi, dans cette nécropole éloquente, avec l'alphabet copte et le signet d'ivoire, à côté d'elle.

Après ces trois premiers siècles d'initiation à la vie ascétique, la forme de la législation monacale était trouvée. Il n'y fallait plus que le législateur qui en réglât le fond, pour le grand nombre de ceux dont la vie commune ne voulait plus pratiquer que l'héroïcité des vertus. Les innombrables couvents de l'Eglise orientale trouvèrent, au IVe siècle, ce grand législateur dans la personne sacrée de saint Basile. Mais, comme si Dieu voulait prouver jusque par l'exemple de ses saints le néant des institutions humaines, il se trouva qu'après plusieurs siècles de réglementation de la plupart des œuvres monas-

tiques par la règle unique de saint Basile, les laures orientales et les abbayes d'occident s'en désaccoutumèrent à la longue et que, de tant de couvents que ce patriarche des Orientaux avait fondés, un seul survit présentement dans un coin de l'Italie, à Grotta Ferrata, près de Rome, où l'on peut voir encore des Basiliens de la primitive observance. C'est comme, dans un musée d'antiquités, une pièce introuvable qui reste là pour la curiosité des classificateurs dévots de l'Histoire.

L'Occident aussi, porté vers Dieu par un grand souffle d'héroïsme chrétien, devait avoir ses moines et leurs législateurs. Presqu'à la même époque où saint Basile fondait en Asie ses laures séculaires, l'Europe connaissait d'aussi puissants instituteurs d'abbayes dont les fondations immuables traversaient les âges. Et comme il était vrai alors que les gestes de Dieu avaient les Francs pour masnadiers dévots, il fallut que, dès la première heure, nos pères collaborassent à l'avènement des moines dans la civilisation européenne. Et voici qu'Eusèbe de Verceil et Martin de Tours († 372 et † 396) portent déjà symboliquement dans leurs mains les abbayes de Marmoutier et de Ligugé, selon le portrait sculpté de leurs fondations prospères, quand Ambroise de Milan et Paulin de Nole († 397 et † 431) ne présentent les leurs qu'en gestation dans leurs cerveaux. Saint Jérôme († 420) a à peine écrit les Vies de sainte Paule de Bethléem et de saint Hilarion du Désert, que saint Honorat a rempli de ses moines l'île psalmodiante de Lérins. Les pierres blanches de Marseille célèbrent encore la mémoire de Cassien, dans l'abbaye de Saint-Victor, debout devant la grande mer qui n'a pu l'entamer, depuis 410 ; et si, depuis les jours bénis de saint Césaire, les cercueils exposés sur le Rhône ne descendent plus jusqu'à Arles où ils s'arrêtaient miraculeusement, c'est parce que les Aliscamps n'existent plus, — cet autre miracle de blanches sépultures où quiconque mourait alors voulait aller dormir son sommeil éternel, autour du saint qui reposait en paix dans son abbaye toujours pleine. Faut-il rappeler aussi les fondations de saint Colomban à Luxeuil, au cœur de ces Vosges entamées depuis, où quelques moines en prières servaient de sentinelles à la frontière aussi bien et mieux peut-être que des armées sur pied de guerre, puisque les premiers y gardèrent intacte, des siècles durant, une patrie que les derniers n'ont pas suffi, plus tard, à défendre.

Comme une armée rangée en bataille, les moines de la Gaule avaient ainsi pris position en un pacifique combat qui assurerait pour longtemps l'avenir de la France. Mais qu'étaient, à la première

heure de notre avènement national, ces quelques boulevards d'imprenables abbayes couronnant, comme autant de nids d'aigles, les plus inaccessibles hauteurs ? La plaine aussi voulait ses soldats. Si l'arme des moines contemplatifs sur les montagnes était, comme celle de Moïse sur le Sinaï, la prière des bras levés qui conjurent la foudre, l'arme des moines manouvriers allait être la charrue qui fend le sol. Là-haut, soldats de la prière aux avant-postes même des étoiles, les moines ne devaient être et ne voulaient être que les laboureurs dans la plaine. Capables de convertir la Gaule ancienne, dont les forêts impénétrables avaient épouvanté les mercenaires de César, ils en feraient une France si féconde et si belle, qu'elle serait la parure de l'Europe moderne et la convoitise de ses voisins. Ceux-ci ne comptent-ils pas, à l'horloge de Dieu, l'avenir déjà annoncé de cette France décadente et persécutrice de ses moines soldats et laboureurs ? A quoi bon, désormais, des moines français sur une terre française que des pères généreux avaient si bien préparée à leurs fils renégats d'aujourd'hui ? Renégats, non de l'héritage mais de l'origine :

Hæc mea sunt, veteres migrate coloni ?

II

DEUXIÈME PÉRIODE

Les Ordres monastiques.

L'armée des moines que se promettait l'Eglise du Christ, dès son berceau, ne prit vraiment sous le soleil d'Occident l'aspect biblique et imposant d'une armée rangée en bataille, que lorsque apparut saint Benoît pour prendre, d'un bout à l'autre de l'Europe étonnée, le commandement général des troupes. Sa règle monastique, qui comprenait à la fois la vie contemplative du chœur et du cloître, et la vie manuelle des bibliothèques et des champs, résumait admirablement celle de saint Basile et celle de saint Augustin, en y ajoutant un élément d'action physique dont se renouvelleraient les âges modernes et leurs civilisations survenantes. Et ce fut à tel point, que ce nouvel Abraham de l'ère chrétienne put compter, comme l'ancien, avec une postérité comparable aux sables du désert qu'elle allait féconder ; et que, lorsque le dernier historiographe des *Moines*

d'Occident voulut en entreprendre le récit, il se trouva qu'après douze volumes, Montalembert, se proposant surtout d'écrire une *Vie de saint Bernard*, ne laissa à sa mort que la préface de cette œuvre. Pour dresser le simple catalogue des principales abbayes bénédictines, depuis saint Benoît jusqu'à saint Bernard, la vie d'un des plus grands travailleurs du XIXe siècle n'avait pas suffi. Autant lui eût valu de compter les grains de sable du désert ou les étoiles du ciel, plutôt que l'œuvre du patriarche des moines d'Occident à qui avaient été promises l'immensité de l'espace et la pérennité des temps.

Rendons-nous compte de cette œuvre prodigieuse de saint Benoît par un simple coup d'œil d'ensemble sur cet arbre géant qui renouvelait ainsi la tige miraculeuse de Jessé, sur les hauteurs de Mont-Cassin, d'où ses branches puissantes devaient couvrir l'Europe entière et la tenir, des siècles durant, à l'ombre tutélaire de leur céleste frondaison.

Le patriarche d'Occident n'a pas fermé ses yeux, que deux de ses moines civilisateurs portent la règle de saint Benoît hors de l'abbaye mère. Saint Placide est le premier en date, et sa transplantation de l'arbre bénédictin ne dépasse pas le sol de la Sicile. Saint Maur le suit de près et, fidèle à la vocation qui appelle toujours et partout les Francs, les premiers dans les œuvres de Dieu (*Gesta Dei per Francos*), c'est en Austrasie que ce disciple de saint Benoît porte ses premiers pas et sa première fondation. Le roi Théodebert lui accorde le domaine de Glanfeuil, en Anjou, dont l'abbaye devient la mère de celles qui iront ensuite évangéliser l'Angleterre avec saint Colomban, la Belgique et l'Allemagne avec saint Boniface, Ludger et Willibrod. Et si puissante en est la sève que l'abbaye de Cluny suffira à produire, à elle seule, deux mille autres abbayes, dont les clochers bénis chantent sur toutes les hauteurs de France ; et voici leurs tours protectrices qui déploient, sur toutes les vallées du Royaume, le double étendard de la science et de la foi. Deux instruments, les plus utiles à la civilisation que ces Bénédictins apportent, sont les seuls en honneur dans leurs mains : le manuscrit, pour les champs défrichés de l'intelligence ; la charrue, pour les forêts déboisées ou les cerfs affamés trouveront du pain.

En quinze siècles tout au plus, l'ordre de saint Benoît avait rempli l'Europe en général, et la France en particulier, de bibliothèques pour les érudits et de fermes pour les paysans. Pas un site sauvage que l'homme pût disputer aux bêtes, et où un Bénédictin n'ait promené sa pioche ou assis son cloître. Pas un nom gracieux de mont

ou de val qui ne vienne d'un moine. Jusqu'aux fontaines, qui servaient à ces poétiques baptêmes et dont les eaux étaient baptisées elles-mêmes d'un de ces termes gracieux qui les honorent encore. En sorte qu'aujourd'hui, pour effacer la trace de ses premiers civilisateurs, il faut que la France chasse les moines, non seulement de leurs antiques abbayes dont ses terres sont pleines, mais même de ses dictionnaires dont chaque page rappelle une de leurs œuvres séculaires, et aussi de ses cartes dont la géographie toute bénédictine indique à presque chaque nom ses inoubliables parrains. Devant le catalogue d'une œuvre pareille, ne faudra-t-il pas plus de siècles pour laïciser la France qu'il n'en fallut pour la christianiser. D'après un dernier recensement, voici l'état actuel des 13 congrégations bénédictines dont le chêne géant a survécu à tous les coups de foudre des orages révolutionnaires qui passent, l'émondent et ne l'abattent pas.

1. — La Congrégation de Mont-Cassin, avec 152 religieux ;
2. — La Congrégation de France, avec 228 ;
3. — La Congrégation d'Angleterre, avec 228 ;
4. — La Congrégation Helvétique, avec 393 ;
5. — La Congrégation Bavaroise, avec 274 ;
6. — La Congrégation du Brésil, avec 10 ;
7. — La Congrégation Américaine, avec 549 ;
8. — La Congrégation de Beuron, avec 469 ;
9. — La Congrégation Helvétique d'Amérique, avec 194 ;
10. — La Congrégation de l'Observance primitive en Amérique, avec 632 ;
11. — La Congrégation Autrichienne de la Vierge, avec 654 ;
12. — La Congrégation Autrichienne de Saint-Joseph, avec 211 ;
13. — La Congrégation Germano-Autrichienne de Sainte-Odile, avec 140.

D'autres monastères autonomes portent le chiffre total de l'Ordre des Bénédictins (statistique de 1894) à 4.479 religieux vivant en 119 monastères. Depuis 1894, ce chiffre doit être remplacé par celui de 6.000 Bénédictins, environ. Ce fut en 1830, en pleine période romantique, qu'un autre romantique à sa manière restaura la *Congrégation de France*, sur les ruines que la Révolution avait faites des Congrégations abolies de Cluny, Saint-Vannes, Saint-Hidulphe et Saint-Maur. Dom Guéranger, — que Pie IX appelait si pittoresquement et si bien *Dom Guerroyer*, — trouva vite assez de coopé-

rateurs pour restaurer les vieilles abbayes de Saint-Martin de Ligugé et de Sainte-Madeleine de Marseille, et pour rendre à l'antique Congrégation de France la gloire des temps de Rhaban-Maur. Cette gloire fut surtout renouvelée par Dom Pitra avec sa *Patrologie* grecque et latine, par Dom Polin avec sa *Gallia christiana* continuée, par Dom Pothier avec l'*Antiphonaire* et les mélodies grégoriennes oubliées et presque perdues de nos jours. Pour compléter les fastes des bénédictins, est-il nécessaire d'ajouter que cet ordre a produit à l'Eglise 3 papes, 74.000 patriarches et archevêques, 15.000 évêques jusqu'au XIVe siècle, et 135 saints canonisés ? Les noms de quelques savants suffisent, tels que Grégoire le Grand, Cassiodore, Léandre de Séville, Anastase le Bibliothécaire, Denys le Petit, Paul Diacre, Alcuin, Pierre Damien, Bède le Vénérable, Anselme, Rhaban-Maur, Bessarion et Bernard de Cluny, dont les 2.000 abbayes demanderaient un volume pour la seule nomenclature de leurs maisons, presque toutes historiques et presque toutes des monuments d'art.

A l'arbre généalogique des Bénédictins il faut rattacher d'importantes ramifications. Les *Camaldudes*, fondés à Camaldoli dans les monts Apennins par saint Romuald, mêlèrent la vie érémitique d'Orient à la vie cénobitique des bénédictins d'Occident. — Avec les *Bénédictins de Vallombrose*, saint Jean Gualbert distingua entre les frères convers et les religieux de chœur. — Au mont Olivet, près de Sienne, pendant le XIVe siècle, un gentilhomme de ces lieux, Bernard Ptolémée, fonda avec trois autres gentilshommes, une congrégation de Bénédictins blancs dont l'abbaye fameuse reste encore à l'Italie contemporaine, comme un de ses plus remarquables musées. En France, les monastères de Saint-Bertrand de Comminges, de Notre-Dame de Parménie près Grenoble, de Notre-Dame-de-la-Fin-des-Terres près de Soulac, se rattachent à la *Congrégation des Olivétains*. — Les *Cisterciens* blancs de l'abbé saint Robert marquent, en 1055, la réforme des Bénédictins noirs. On sait l'éclat de cette Congrégation au Moyen Age, à laquelle appartenait la filiale de Cluny. Elle compte à son Livre d'Or deux papes, Eugène III et Benoît XII, 50 cardinaux, 90 archevêques, 400 évêques environ, et tant de saints — entre lesquels Bernard — que le chapitre général de 1228 défendit qu'on procédât à de nouvelles canonisations, *ne multitudine sancti vilescerent in ordine*. Aux Cisterciens de Cîteaux et de Cluny se rattachent les *Cisterciens de Sénanque*, fondés en 1854 près d'Avignon par l'abbé Barnouin. Le même abbé a restauré les abbayes de Fontfroide, près Carcassonne ; de Lérins, dans l'île de ce

nom ; de Pont-Colbert, près Versailles ; et de Haute-Combe, devant le lac du Bourget, où cette abbaye célèbre garde les tombes des princes de la maison de Savoie. — Les *Trappistes* sont des Cisterciens réformés par l'abbé de Rancé, au XVIIe siècle. Bossuet a fait assez connaître l'œuvre réformatrice de son héroïque ami. Il fallut la Révolution de 1793 pour disperser cette Congrégation. Don Augustin de Lestange la ressembla, d'abord en Suisse, et puis en France, quand l'orage révolutionnaire fut passé. A cette heure, l'ordre possédait 56 monastères d'hommes, Mortagne avec 3.300 religieux, et 16 couvents de femmes avec 1.500 religieuses. Citeaux, la Milleraye, Aiguebelle, les Dombes, Belle-Fontaine, Sept-Fonts, Chambarand et Port-du-Salut, sont les Trappes les plus connues de France. — Enfin les derniers fils de saint Benoît lui naquirent de saint Bruno, qui fonda en 1084, dans les alpilles de l'Isère, la Grande-Chartreuse, et qui alla mourir en 1101 au monastère de Sainte-Marie-del-Bosco, en Calabre, où il avait fait sa deuxième Chartreuse. Les *Chartreux* ont établi depuis, en Italie, en Angleterre, en Espagne, en Suisse et en France, beaucoup d'autres abbayes auxquelles on ne sait s'il faut ajouter plus de réputation, pour les œuvres d'art que ces moines y accumulèrent, ou pour les produits spiritueux que ces spirituels consolateurs de l'humanité souffrante répandent dans le monde. Ne leur rend-on pas en métal d'or, dont ils n'ont cure, la liqueur d'or qu'ils distillent par passe-temps, et pour l'amour des pauvres, devant l'horloge toujours présente de l'immuable éternité : — *Annos æternos, in mente habui.*

Et voilà, entr'autres Ordres dont l'infinie variété rappelle celle d'une immense rosace aux innombrables nuances dans une église immense, voilà la seule famille de saint Benoît dont la vie séculaire est originalement symbolisée par le corbeau, amant des tombes. Il est vrai aussi que l'oiseau de la mort apportait au patriarche du Mont-Cassin son pain de chaque jour. Et maintenant où le corbeau providentiel ira-t-il visiter les fils de saint Benoît qu'une loi vexatoire contraint à quitter cette vieille France chrétienne, où les plus belles œuvres de science et d'art que les siècles laissèrent, évoquent encore le nom du Bénédictin qui les érigea en pierres ou les écrivit en livres ? Si les monuments historiques pouvaient marcher et si les œuvres accompagnaient leurs auteurs, ne serait-on pas effrayé du vide que ces moines, en partant, laisseraient parmi nous ? Qui s'affligera de leur exode ? Les justes qui leur rendent hommage et ne peuvent leur donner que le tribut inutile de leurs regrets. Quant à ceux qui les chassent, ne leur suffit-il pas d'être de l'ordre de ces

écumeurs publics que la Révolution enfante, pour prendre toujours tout et pour ne rendre jamais rien ? Et vous savez la légende de leur nouvel écu, où la vieille devise du *Gesta Dei per Francos* est grattée, depuis belle heure qu'ils lui préfèrent celle de la pince et du croc :

Hæc mea sunt...

III

TROISIÈME PÉRIODE

Les Ordres Mendiants.

Avec ses tours moyenâgeuses et ses murs féodaux, qui abritaient la science du cloître contre l'ignorance de la glèbe et la civilisation des moines contre la barbarie des paysans, la puissante famille bénédictine n'eut pas la prétention de représenter, à elle seule, l'action totale de l'Eglise dans le siècle et son rôle complexe d'éducatrice des peuples nouveaux. A l'aristocratie des nobles fils de saint Benoît devait, pour compléter la mission des évangélisateurs chrétiens, s'adjoindre la démocratie envahissante d'Ordres nouveaux, que les nouveaux siècles attendaient, en conformité avec l'existence nouvelle. Les croisades des XIe et XIIe siècles, qui avaient jeté les plus petits vilains en compagnie quotidienne de leurs plus hauts seigneurs sur les chemins grands ouverts, pour une cause commune qui égalisait le serf et son baron devant le tombeau du Christ qui avait fait tous les hommes communément chrétiens ; ces grandes chevauchées militaires, qui entraînaient l'Europe chrétienne et libératrice vers l'Asie musulmane et esclave, devaient aussi passer sur l'*hortus conclusus* monacal et provoquer une expansion plus grande des clercs dans le cloître, en proportion de celle que les serfs étaient en passe d'opérer dans le monde.

Comme les paysans faits soldats franchissaient les châteaux et affranchissaient les communes au cri de « Dieu le veut ! », de même les clercs faits moines allaient sortir du cloître et se répandre dans le siècle. L'abbaye close ne s'appellerait plus que couvent, l'hôtellerie restreinte du prieuré tout privé serait l'hospice communément ouvert, sur la route, à tous les voyageurs des grands chemins. Ainsi cette émancipation des moines aristocrates par les moines

mendiants arriva quand les Bénédictins, maîtres du passé, étaient certains de l'avenir réservé à leurs œuvres durables et que, pour répondre aux nécessités du présent, les Franciscains apparurent.

L'idéale légende du patriarche séraphique commença donc au début du XIIIe siècle, quand le printemps de l'an 1200 fleurissait à la fois la jeunesse du joyeux fils de Bernadone et les rosiers de la pittoresque ville d'Assise. Avec le Moyen Age moribond, pour achever la *Légende Dorée* par un dernier chapitre digne d'elle, les roses de *Fioretti* ne devaient-elles pas naître exactement à cette époque ? Pour préciser cet âge heureux et l'éclosion providentielle qu'il allait produire, il est aussi gracieux que juste de remarquer que, si la famille de saint Benoît symbolisait sa fécondité prodigieuse par un chêne gigantesque issant du cœur du patriarche de Mont-Cassin, celle de saint François pouvait poétiquement représenter sa miraculeuse venue par un simple rosier dont le parfum, dépassant les terrasses d'Assise, envelopperait de son charme rustique le monde chrétien tout entier. Est-il défendu aussi de noter que le doux Italien, appelé à une telle mission civilisatrice du pauvre monde, s'appelait François ? comme si, hors de France, Dieu fidèle lui-même à l'ancienne devise, n'avait pour agréable d'autre entremise que celle de ses fils premiers-nés dans l'Eglise chrétienne, les Francs. François, donc, après avoir chanté les couplets de la vie joyeuse sous le portique du *Frumentario* et devant l'antique temple de *Minerve* de son Assise natale, descendit dans la plaine de Sainte-Marie-des-Anges, avec un sac percé aux deux bouts pour tout vêtement et, pour tout bien, l'humble cabane de la Portioncule, ses roses et ses chansons.

> Ah ! que les airs joyeux qu'on chantait à vingt ans
> Vous frappent droit au cœur, aux heures de tristesse !

Triste, le libre fils du riche drapier Bernadone ? N'allait-il pas, au contraire, apprendre au monde nouveau à conserver, dans l'amour de Dieu et de sa Création aimable, une jeunesse éternellement gaie ? Les cantiques à la Nature remplaceraient les chansons à la Mie. Au lieu de parler aux ribaudes d'Assise, on parlerait aux hirondelles de Bevagna ; et la conversation avec les loups de Gubbio serait préférée à celle qu'on eut avec les lurons de Subasio. La vie libre à travers champs était trouvée par un maître trouvère qu'allait suivre, sur le chemin des aventures pieuses, une envolée de compagnons pauvres et gais comme le *santo;* et la formule du bonheur

allait être réapprise par le monde souffrant, depuis qu'il l'avait oubliée. D'Assise, on reviendrait à Bethléem ; et, à ce recul de douze siècles, l'humanité, émancipée encore par l'évangile des pauvres, rentrerait en possession du paradis perdu.

Complotant ce bonheur parfait du monde par la pauvreté et par l'abnégation, deux hommes se rencontrèrent alors, sans se connaître, dans la basilique du Latran qu'à la même heure le pape voyait s'écrouler. Les deux colonnes de l'Eglise nouvelle s'appelaient Dominique de Guzman et François d'Assise. Les Frères Prêcheurs naquirent du premier, pour l'évangélisation du siècle par la parole ; et les Frères Mineurs du second, pour la prédication du monde par l'exemple. Chacun, à sa façon, se partagea la terre. François en fit douze provinces où s'élancèrent les 4.000 premiers disciples qu'il avait pu, sa vie durant, grouper autour de sa cabane de la Portioncule. Encore que la grande famille du patriarche séraphique se soit divisée, depuis, en plusieurs branches, — en Franciscains observants et en Frères Mineurs conventuels, — les douze cents couvents des Capucins ou des Tertiaires n'obéissent pas moins aujourd'hui, comme une seule maison, au ministre général de l'Ordre, à Rome, où Léon XIII a constitué l'union de toute la famille franciscaine, le 4 octobre 1897.

L'ordre de Saint-Dominique, pour avoir moins de variations dans sa primitive observance, a aussi joui d'une plus indissoluble unité parmi ses membres divisés en *Frères Prêcheurs* et en *Tertiaires*. A la mort de son fondateur il ne comptait pas moins de 30.000 religieux s'employant à la prédication, comme les Franciscains, et à l'enseignement que les Franciscains pratiquent peu. La gloire de saint Thomas d'Aquin, d'Albert le Grand et de Lacordaire, qui restaura les Dominicains en France, en 1852, suffit à préciser la vocation double de cet Ordre qui compte, pris dans ses rangs, 4 papes (avec Innocent V, Benoît XI, Pie V et Benoît XIII), 80 cardinaux et, jusqu'en 1732 où le recensement s'est arrêté, 24 patriarches, 173 archevêques et 1.877 évêques. Ses saints sont au nombre de 270, dont 91 célébrés dans le *Bréviaire* et parmi lesquels les saints et saintes Dominique, Raymond de Penafort, Thomas d'Aquin, Vincent Ferrier, Pie V, Antonin de Florence, Pierre martyr, Jean de Cologne, Hyacinthe, Louis Bertrand, Catherine de Sienne, Catherine de Ricci, Agnès de Montepulciano, Rose de Lima ; toute la rosace de l'Eglise où les lys blancs des vierges se mêlent aux palmes vertes des confesseurs et aux sanglants calices des martyrs.

Encore que les Franciscains (*Frères Mineurs* et *Capucins, Conven-*

tuels et *Observants*, *Cordeliers* et *Récollets*) aient surtout pour mission d'évangéliser les mécréants d'Europe et les païens d'Orient, ils brillent néanmoins sur le cycle de l'Eglise enseignante avec des astres tels que ceux de Roger Bacon, d'Alexandre de Halès, de saint Bonaventure, de Duns Scott. Cinq papes sortent aussi de l'Ordre Séraphique : Nicolas IV, Alexandre V, Sixte IV, Clément IV et ce terrible Sixte V qui, une fois élu, jeta les béquilles de la vieillesse, mais voulut conserver sur le trône pontifical la bure et la vigueur de sa première jeunesse de capucin de Montalto.

A ces deux Ordres, qui constituent l'élément principal des Ordres Mendiants, il faut en rattacher quelques autres dont l'importance exige une nomenclature, encore que ceux-ci ne soient pas des Ordres mendiants proprement dits.

Quand le prophète Elie, s'enlevant au ciel sur un char de feu, laissa tomber son manteau sur les hauteurs du Carmel, pouvait-il croire que ses disciples se partageraient sa dépouille, et que ce manteau blanc couvrirait les épaules de l'Ordre le plus ancien de l'Eglise ? S'il faut en croire les *Carmes* de l'ère évangélique, leur fondation remonte au temps des Prophètes. Les rassemblant au Carmel, de toutes les solitudes de Palestine où ils avaient vécu en ermite, Berthold de Malifaye leur donna, au XIIe siècle, leur Constitution sur cette même montagne où Louis IX les vint voir, en 1226, et les plaça sous la protection du drapeau français qui n'a cessé de flotter, depuis, sur ces hauteurs. Saint Simon Stock aida surtout à leur diffusion en Europe, avec le scapulaire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel qui est devenu, après la croix des premiers croisés, l'insigne chrétien le plus universellement porté sur les poitrines catholiques. Quand les chevaliers du Saint-Tombeau eurent assez arboré sur leurs oriflammes les couleurs du Christ, il resta à leurs fils de revêtir les livrées de la Vierge. Ils ne changeaient que de couleur les écus que leurs dames leur avaient préparés. Celles que le Carmel proposait à leurs descendants étaient blanches, comme les lys de Saron, et leur dame nouvelle n'était autre que la reine du Ciel. On ne devait pas perdre au change. L'Europe s'en croisa nouvellement et s'en honore encore. Mais, malgré leurs missions lointaines et leurs fondations particulièrement prospères de Bagdad, les Carmes (qu'ils soient *Salmaticences*, *Chaussés* ou *Déchaussés*, comme le cardinal Gotti qui appartient à cette dernière confrérie) ne semblent pas avoir conquis pour eux la réputation que Thérèse d'Avila en Espagne, et Madeleine de Pazzi en Italie, ont procurée à leurs couvents de femmes réformées. Est-ce à dire que les lois de la chevalerie ne

pouvaient être mieux observées que par des hommes qui avaient choisi la Vierge Marie pour leur dame ? Ou bien dans cet Ordre d'hommes et de femmes, celles-ci furent-elles réellement supérieures à ceux-là par le sacrifice héroïque de la vie qui caractérise ses victimes volontaires du cloître fermé, comme une tombe. En France, où l'héroïsme de la vertu peut bien compter avec les femmes, Mme Acarie, mieux connue sous le nom de Marie de l'Incarnation, introduisit la réforme de sainte Thérèse ; et son couvent de Notre-Dame-des-Champs reçut, à l'étonnement et à l'admiration du siècle de Louis XIV, celle que la Cour avait si follement connue sous le nom de Mlle de La Vallière, et que le cloître gagna à la folie de la croix jusqu'à l'amour des mortifications les plus effrayantes et jusqu'à la mort même la plus calme et la plus dédaignée, sous le nom vulgaire de sœur Louise de la Miséricorde. Mme Louise de France, fille de Louis XV, sous le nom de sœur Thérèse de Saint-Augustin, ne résista pas non plus au bonheur d'humilier la gloire d'une fille de roi aux pieds de la mère de Dieu. Ce fut encore par cet exemple que l'Ordre du Carmel, dont l'observance est peut-être la plus cruelle qu'une faible femme se puisse imposer dans l'*in-pace* le plus semblable aux caveaux de la mort, prouva que, s'il en est de plus célèbres pour la réputation que des hommes se font, il n'en saurait être de plus louables pour l'hommage que ces humbles moines obligent le monde à rendre, non pas à eux, mais à leurs sœurs, ces admirables servantes de l'héroïsme et du silence.

Il faut aussi comprendre dans la généalogie des Ordres mendiants que les croisades enfantèrent, celui des *Trinitaires*, croisés de rouge et bleu sur la poitrine. Ils furent fondés, au commencement du XIIIe siècle, par Jean de Matha et Félix de Valois, pour le rachat des chrétiens capturés par les Maures. Comme l'Italie et la France, l'Espagne voulut avoir ses moines Trinitaires qui se réformèrent, au XVIIe siècle avec Jean de la Conception, en Trinitaires déchaussés pour la stricte observance, et en Trinitaires chaussés. En 1768, l'Ordre comptait encore 800 maisons. De nos jours, il n'a plus en France que 2 couvents : Cerfroid, au diocèse de Meaux ; et Faucon, près de Barcelonnette. Il reste encore 11 couvents en Italie, 8 en Espagne, 1 en Amérique, et 4 hôpitaux à Cuba. Jusqu'en 1787, les Trinitaires rachetèrent de l'esclavage plus de 900.000 captifs dont le moins célèbre ne fut pas Michel Cervantès, l'auteur fameux du *Don Quichotte de la Manche*. D'après les livres des rachats, les prix de libération varièrent de 400 à 25.000 francs ; et ces sommes presque fabuleuses sortirent de la sébille du Trinitaire, par 5.000 francs

environ pour chaque esclave, quand elles y étaient entrées sou par sou. C'étaient de telles aumônes que ces admirables mendiants ne se lassaient pas de recueillir à la porte de ceux qui souvent gratifiaient leur héroïsme d'une insulte. Quel dommage pour le fisc de M. Waldeck-Rousseau que les aumônières de Saint-Jean de Matha n'aient pas attendu les récents décrets, pour se déverser dans les trésors du Grand Orient de France, plutôt que dans les sacoches du Grand Turc !

Les *Mercédaires,* ou religieux de Notre-Dame-de-la-Merci, fondés aussi au XIIIe siècle par Pierre Nolasque et Raymond de Penafort dans le royaume d'Aragon dont ils portent les armes, — un écusson sur la poitrine, avec trois pals d'or sur champ rouge, surmontés d'une croix d'argent, — ne sont autres, par l'habit, que des Dominicains transformés en prêcheurs-mendiants.

Et puis, il y eut les *Servites* et les *Mantellates,* que Martin V assimila aux Ordres mendiants ; les *Minimes* que François de Paule fonda en Calabre pour venir soigner le roi Louis XI et tant d'autres malades de France. Et puis, les *Hieronymites* de Pierre de Pise, qui ne font encore que les vœux simples dans leur couvent de Sant'Onofrio, à Rome. La phalange des grands Ordres proprement dits s'arrête là, pour se subdiviser en une foule de Congrégations dont les membres sont, non plus des moines soumis aux grands vœux, mais des clercs réguliers qui ne prononcent que les vœux simples et qui relèvent autant de l'évêque de leur diocèse respectif que de leur général ou de leur supérieur général dont la résidence n'est pas obligatoirement à Rome, comme celle des généraux d'Ordre.

Entre les moines et les clercs, se placent naturellement les frères hospitaliers de *Saint-Alexis,* que la fameuse peste noire du XIVe siècle répandit par toute l'Europe où ils s'adonnent encore au soin des fous. Les *Frères de Saint-Jean-de-Dieu,* comme les précédents, sont plutôt laïques que prêtres et soignent les malades dans une infinité de maisons. En Italie, où tout le monde les connaît et les vénère sous le nom populaire de *Fate-ben-Fratelli,* ils comptent 1.490 frères, 14 maisons et 1.155 lits ; en France, 282 frères, 9 maisons et 3.540 lits ; en Autriche et Bohême, 280 frères, 15 maisons et 1.080 lits ; en Syrie, 79 frères, 5 maisons et 460 lits ; en Hongrie, 92 frères, 13 maisons et 1.170 lits ; en Bavière, 241 frères, 13 maisons et 1.860 lits ; en Prusse, 133 frères, 7 maisons et 700 lits ; en Espagne, 248 frères, 14 maisons et 2.000 lits ; en Orient, 11 frères et 20 lits. De cette nomenclature assez éloquente, on nous permettra de retenir, entr'autres, les chiffres qui concernent la France. On sait que

la maison de la rue Oudinot est préférée de nos soi-disant grands hommes, politiciens, écrivains et artistes, qui viennent là guérir souvent leurs corps malades et consoler presque toujours leurs âmes désespérées. Evidemment, la loi néfaste des Congrégations frappe celle-ci comme les autres ; mais il est à croire que les votants de cette loi et les signataires de ce décret n'en exigeront l'application qu'en dernière heure à l'admirable Congrégation des frères de Saint-Jean-de-Dieu pour s'assurer, en cas de maladie toujours menaçante, des gardes-malades si utiles. Et il est à croire aussi que, fidèles à l'ordre que leur a donné Celui qui leur commande de bénir ceux qui les persécutent, les frères de Saint-Jean-de-Dieu ne déserteront pas ces lits où viendra certainement s'étendre plus d'un de leurs persécuteurs. Ils le reconnaîtront à son obstination sectaire ou à son repentir tardif, et ils auront le courage facile de lui rendre des forces nécessaires pour revivre et pour persécuter encore.

Si une religion qui inspire de tels courages est divine, de quel nom faut-il appeler un sectarisme qui produit de telles lâchetés, de telles apostrophes à la face des serviteurs les plus fidèles de la science et de l'humanité ?

...Veteres migrate coloni !

IV

Ce ne sont pas quelques pages de cette *Introduction*, mais ce volume tout entier qu'il nous faudrait, pour épuiser la matière des Ordres et des Congrégations. Et nous n'avons rien dit des Chanoines réguliers dont la Collégiale de *Saint-Jean-de-Latran* et celle des *Prémontrés de Saint-Norbert*, rappellent, de nos jours encore, le souvenir aussi fastueux que monacal, à Rome et à Frigolet. Et les Ordres militaires que la bravoure des XIIe et XIIIe siècles créa pour ouvrir, dans le monde, école d'héroïsme et de piété ; ces deux vertus inséparables des institutions de nos premiers chevaliers chrétiens, auxquelles nos chevaliers modernes ont, depuis, préféré l'habit qui ne fait pas le moine et le ruban qu'on n'attache plus qu'à la croix de parade. Ce sont les Ordres d'*Alcantara*, de *Calatrava* et de *Saint-Jacques-de-Compostelle*, pour l'Espagne. Ce sont les *Templiers* de France, dont les dépouilles considérables servirent à la fondation des *Chevaliers du Christ*, en Portugal, et à celle des Chevaliers de *Saint-Lazarre* et de *Saint-Maurice*, en Italie. Enfin, les Chevaliers de

l'*Ordre Teutonique* qu'a conservés encore l'Allemagne luthérienne, et les Chevaliers de *Saint-Jean-de-Jérusalem* ou de l'*Ordre de Malte* qui exilent, à Rome, leur majesté sans apanage et apportent du moins à la Papauté appauvrie comme eux, l'hommage d'un manteau toujours grand et d'une foi toujours vive.

Il faut arrêter là cette liste incomplète de la famille des moines et des clercs, dans le monde catholique. Mais comment ne pas citer, au moins de nom, les principales fondations de ces derniers que le XVIe siècle fit éclore de la Réforme comme une légion inépuisable que la laïcisation du XXe siècle n'est pas près d'anéantir : les *Jésuites*, les *Oratoriens*, les *Rédemptoristes*, les *Passionnistes*, les *Lazaristes*, les *Sulpiciens*, les *Eudistes*, les *Maristes*, les *Pères du Saint-Esprit*, les *Picpuciens*, les *Oblats de Marie*, les *Assomptionnistes*, les *Frères des Ecoles Chrétiennes*. Et combien d'autres institutions d'hommes et de femmes dont les nuances, aussi infinies que celles du prisme scolaire, composent, dans l'Eglise qu'elles inondent de lumière, la rosace de la charité ?

Quand le lecteur du *Martyrologe* a achevé la page quotidienne du calendrier catholique, dont la liturgie impose la lecture à ces infinies communautés de moines et de clercs, il dit, en arrêtant à la fin de cette page la nomenclature inépuisable des saints et des martyrs que l'Eglise honore, ce jour-là : *Et alibi aliorum plurimorum sanctorum martyrum et confessorum atque sanctarum virginum.* C'est aussi la formule qui convient à la fin de cette page, qui ne finirait pas si nous voulions citer au Tableau d'Honneur des Ordres et des Congrégations tous les noms qui ont le droit d'y figurer. Mais ce livre des bienfaiteurs de l'humanité et des martyrs du siècle, qui devait commencer dans le temps, ne doit finir que dans l'éternité. Les persécuteurs des moines ont encore à faire, avant d'en avoir supprimé le dernier avec leurs décrets spoliateurs qui peuvent les mettre hors la Loi, mais non pas hors de France. Chassés d'ici, les religieux rentreront là. Traqués là, ils reviendront ici. Emigrés éternels, ils émigreront toujours. Et de cette terre qui reste, si les barbares en partent à leur heure, il reviendra tôt ou tard un lot assez copieux pour permettre à ces apôtres de la civilisation de continuer obstinément leur œuvre humanitaire sur la tombe même de ceux qui, rendant gorge avec les biens qu'ils auront inutilement volés, ne diront plus alors, de leur langue en poussière confondue dans le néant de la fosse commune aux riches et aux pauvres de cet injuste monde :

Hæc mea sunt ; veteres migrate coloni !

BOYER D'AGEN.

Charles Périn

CRÉATEUR DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE CHRÉTIENNE

(Suite.)

VI

Un autre incident, relatif à Moulaert et à sa doctrine, vint bientôt mettre le professeur Périn en demeure d'intervenir. Ici les intérêts de son cours étaient directement en cause, et, pas plus que dans le cas précédent, il n'aurait pu, sans manquer à ses devoirs, se dispenser d'agir.

Le grand nom de droit, dont le devoir forme le corrélatif, est, ici-bas, la règle, la garantie et la protection des choses divines et humaines. Dans la hiérarchie des droits, on distingue le droit canon qui règle les rapports religieux des hommes avec Dieu et avec leurs semblables ; le droit civil, politique et international qui règle les rapports des citoyens entre eux et des nations entre elles. Tout à fait au dernier échelon, sous le régime des concordats, on a imaginé un droit civil ecclésiastique. Ce droit essaie de codifier les circulaires ministérielles, les documents administratifs, les avis ou arrêts du conseil d'Etat, la jurisprudence des tribunaux, pour tout ce qui se rapporte au temporel des cultes. Mais, comme ce droit a, pour agir, le gouvernement politique, il est moins un droit qu'une dérogation au droit ; il est plutôt une collection de licols administratifs, de nœuds coulants législatifs, d'empiètements illicites, de tendances mal venues, par quoi l'Etat s'ingénie à inféoder l'Eglise. Que les curés en connaissent exactement les dispositions pour administrer la fabrique de leur Eglise, soit ; mais qu'on en fasse une province du haut enseignement, cela n'apparaît plus que comme un accroc au droit international et au droit sacré de la sainte Eglise.

Or, on mit, au programme de la Faculté de droit, comme

obligatoire, sans que la Faculté ait été entendue, le cours de droit civil ecclésiastique de Moulaert. Ce cours avait été destiné, dès le commencement, à faire contrepoids au cours de droit public dans lequel Périn enseignait les doctrines purement romaines. Ce fut par surprise que l'on fit, au programme, ce changement, qui devait avoir de sérieuses conséquences. Le recteur Namèche, qui avait autorisé la mesure, disait, en août 1881, à M. Périn, qu'on l'avait trompé; qu'on lui avait fait accroire qu'il s'agissait simplement du temporel du culte ; et qu'il avait ignoré qu'on voulût imposer, à la Faculté, comme obligatoire, l'enseignement suspect de M. Moulaert sur les rapports de l'Eglise et de l'Etat.

Sur les instructions des évêques de Namur et de Liège, M. Périn adressa une protestation contre cette mesure, au recteur magnifique de l'Université ; et en transmit copie à tous les membres du corps épiscopal de Belgique. Par cette distribution, les deux évêques voulaient prévenir un procédé de l'archevêché, qui consistait à retenir des documents qui pouvaient exciter ses ombrages. Dans l'affaire d'Ubaghs, on avait arrêté, au passage, une pièce venue de Rome, dont la conséquence immédiate eût été le désaveu, par ce vénérable prêtre, des idées que Rome n'approuvait pas. Ubaghs, dûment averti, eût désavoué ces idées et échappé à l'Index ; non saisi, il encourut les censures. Cette fois, on ne voulait pas que l'arrêt à Malines empêchât la protestation de parvenir au corps épiscopal. Voici ce document dans un texte officiel :

« Notre doyen, M. Biervliet, vous communiquera la protestation votée à l'unanimité par la Faculté de droit contre l'introduction du cours de droit civil ecclésiastique, comme cours obligatoire dans les deux années de doctorat.

« J'ai, en cette affaire, un devoir particulier à remplir. Il y a, entre l'enseignement de M. Moulaert et le mien, quant aux doctrines, des divergences que tout le monde connaît. Je proteste contre la mesure qui, en imposant à mes élèves, le cours de droit civil ecclésiastique, détruit l'unité de l'enseignement du droit public, dans notre Faculté.

« Soyez persuadé que toute idée d'opposition à votre égard est loin de mon esprit et de mon cœur. Je connais la droiture de vos intentions. Des suggestions regrettables ont, en cette question, égaré votre jugement. Vous voulez le bien et on vous a induit à des mesures, qui, à divers égards, causeront

à l'enseignement de la Faculté de droit un grave détriment.

« Vu l'importance de la question, je me crois obligé d'envoyer une copie de la présente protestation à chacun de nos seigneurs les évêques. »

L'archevêque de Malines, partant pour Rome, avait enjoint de surseoir jusqu'à son retour, avant de connaître de l'affaire. Le corps épiscopal estima, au contraire, qu'il y avait urgence. A son avis, il fallait mettre fin, sans délai, à la situation créée par les intrigues des catholiques libéraux et empêcher qu'on ne pût arguer plus tard du fait accompli. En conséquence, il enjoignit au recteur et au professeur de se présenter devant les deux évêques délégués pour les entendre.

Le recteur, en l'absence de l'archevêque, allégua ses ordres pour refuser de répondre à la situation. On lui répondit que l'Ordinaire de l'Université n'était pas l'archevêque de Malines, mais le corps épiscopal de Belgique. En conséquence, il lui était enjoint de se présenter sans délai, pour fournir, au évêques, les explications demandées.

La présentation eut lieu le 30 octobre 1876. Le recteur Namèche, introduit le premier, rendit compte de la mesure relative au cours de droit civil ecclésiastique ; il protesta de sa parfaite bonne foi et de la droiture de ses intentions. En preuve, il rappela qu'une note lue à la réunion des évêques sur la nécessité de la fréquentation du cours, n'avait soulevé qu'une seule observation. Ensuite il représenta que le retrait de sa mesure affaiblirait son autorité et discréditerait le professeur Moulaert. D'ailleurs il n'admettait pas que ce cours pût produire aucun danger ; en tout cas, il n'avait causé, dans l'Université, aucune émotion.

Les évêques lui répondirent que la protestation de la Faculté était une preuve évidente du mécontentement que la mesure avait produit ; que la Faculté n'ayant pas été consultée, une certaine satisfaction lui était due ; que l'agitation avait gagné les étudiants ; qu'il importait beaucoup dans les circonstances actuelles, de ne point entretenir cette agitation ; et que tous les évêques, sauf son Eminence, étaient d'avis qu'il fallait, sans retard, retirer cette mesure.

A la séance annuelle des évêques, après la lecture de la note, le silence des prélats ne pouvait être pris pour un acquiescement, attendu qu'il n'y avait eu ni proposition, ni discussion, ni décision.

Le professeur Moulaert, introduit à son tour, se déclara désintéressé dans la question ; il n'avait jamais eu l'intention de faire rétribuer son cours ; il était soumis d'avance à la décision du corps épiscopal ; il demandait seulement qu'on ménageât son honneur et qu'on ne mît pas en doute l'orthodoxie de son enseignement.

Les évêques répondirent qu'on garderait volontiers tous les ménagements possibles ; qu'on ne mettait pas en doute l'orthodoxie du professeur ; qu'il existait cependant des divergences entre son cours et le cours de droit public ; et que ces divergences, même purement accessoires, pourraient troubler les esprits et donner lieu à de fâcheuses discussions.

Le recteur, prié de rentrer, on convint que, pour ménager tous les intérêts, le professeur Moulaert écrirait au recteur Namèche que la transformation du cours de droit civil ecclésiastique ayant causé quelque mécontentement, en ce sens qu'il deviendrait une surcharge pour les élèves, il était prié de ramener les choses au *statu quo* antérieur. Le recteur agréerait cette proposition ; le professeur notifierait aux élèves le retrait de la mesure et c'était affaire finie.

Ce que le procès-verbal, publié par Mgr Dumont, ne dit pas, c'est que ce retour à l'état antérieur avait pour but de neutraliser les procédés du cardinal Dechamp, lorsqu'il s'agissait de faire échec, dans l'Université, aux doctrines déclarées bonnes par le souverain Pontife et de favoriser les doctrines douteuses. Non pas que le cardinal fût catholique libéral ; il était seulement l'ami de plusieurs personnes de cette trempe et doux de caractère ; il inclinait beaucoup, peut-être trop, à la conciliation, La transformation du cours Moulaert avait été d'ailleurs subreptice et il était juste de remettre les choses dans l'ordre : *Omnia honestè et secundum ordinem.*

VII

Ces difficultés et les intrigues qui les faisaient naître, n'étaient que les préludes d'incidents plus graves qui allaient surgir. Les articles et le cours du professeur Moulaert n'avaient ni une grande importance, ni un grand retentissement. Tout

à coup le professeur voulut les publier en un volume intitulé : l'*Eglise et l'Etat*. Le volume imprimé ne pouvait pas avoir plus de portée que l'enseignement verbal ; mais il donnait un corps à des articles fugitifs et à des paroles volantes, promptes à s'effacer, fussent-elles même confinées dans des lithographies. De plus, c'est autour de ce livre et de cette chaire que se groupaient les catholiques libéraux de Belgique ; et chaque jour aussi, de plus en plus, les catholiques libéraux de l'étranger, même de Rome. Ce concert de la secte, pour se rallier autour de l'Université de Louvain, où elle trouvait, dans une institution canoniquement organisée, un précieux point d'appui, devait donner, à l'affaire Moulaert, des proportions considérables. Les intrigues cosmopolites expliquent la violence des hostilités contre notre héros, après l'élection de Léon XIII, lorsque la secte, on ne savait pourquoi, se déclara libre d'agir. Mais n'anticipons pas sur les événements.

On verra combien l'affaire était sérieuse. On peut en juger par ce mot d'un théologien, appelé par Pie IX, à s'en occuper : « Si l'affaire arrive à sa conclusion, il n'y aura pas eu, sous le règne de Pie IX, d'acte plus important. La question de Louvain disparaît dans une question plus vaste et plus haute. »

Un évêque belge, Mgr Dumont, très convaincu lui-même de la gravité de l'affaire, déféra, de son propre mouvement, l'ouvrage de Moulaert au jugement du Saint-Office. Le préfet en avertit M. Périn, et par lettre de son vicaire général Hallez, le pria de vouloir bien lui transmettre, sur ce livre, ses observations. M. Périn répondit : « Je me réjouis de la mesure que vient de prendre notre vénéré évêque, au sujet du manuel de M. Moulaert. L'intervention de l'autorité supérieure devient ici indispensable et rien n'est plus opportun que l'appel au Saint-Siège.

« L'*Osservatore Romano*, du mardi 10 février 1877, contient une appréciation du dernier livre d'Audisio, par le P. Zigliara, dominicain d'une très grande portée. Elle renverse, par les principes de S. Thomas, les fondements de la doctrine de M. Moulaert. Il y a toujours entre le trop célèbre chanoine de Saint-Pierre et MM. Labis et Moulaert, qui ne font qu'un, une très grande similitude de principes. C'est, en effet, chez M. Moulaert, la conception première qui est mau-

vaise. L'excellent homme a l'esprit faux et borné : il ne voit pas ce qu'il faudrait voir ; et souvent, pour plaire au libéralisme, il fausse les termes mêmes dont il se sert. Pour vous dire mon sentiment intime, je doute qu'on puisse faire, de ses élucubrations, rien d'utile. Le résultat heureux de la revision faite à Rome sera de l'obliger à renoncer à propager des doctrines que Rome repousse et qu'il dissimule sous des subtilités que beaucoup sont incapables de démêler.

« Je ferai ce que vous me demandez le plus tôt possible. Malheureusement, je suis dans des circonstances très pénibles qui pourraient retarder mon travail. Je compte aussi sur le secret ; je ne fournirai mes observations que pour obéir à mon évêque ; point du tout pour dénoncer à Rome un collègue »,

La mort de son beau-frère Du Bois et de sa sœur Pauline empêchèrent M. Périn d'écrire ses observations sur Moulaert. Du reste, il y eut remède à cette contrariété des circonstances. Le professeur fut envoyé, à Rome, par les évêques, avec deux collègues, pour représenter l'Université de Louvain au jubilé pontifical de Pie IX ; et chargé, par Mgr Dumont, d'instructions auxquelles il sut se conformer en conscience. Le Saint-Père, apprenant qu'il était en route pour Rome, dans le désir de lui parler immédiatement, donna ordre de l'informer sans retard de son arrivée. Après quelques jours, en effet, il reçut, sans l'avoir sollicité, un billet d'audience.

Pie IX reçut M. Périn le 16 mai au soir, dans sa chambre à coucher. Le Pontife voulut donner, à son visiteur, des marques de très grande bonté et le mit en rapport avec un des plus hauts prélats, qui avait reçu les instructions de Pie IX. Ce prélat était Mgr Schaetzler, également distingué par son dévouement au Saint-Siège et par sa science théologique. En 1874, il avait publié un ouvrage intitulé : *Divus Thomas, contra liberalismum invictus veritatis catholicæ assertor ;* il était rapporteur dans l'affaire Moulaert. A ce moment, l'affaire était déjà très avancée ; le dossier qui devait servir à la rédaction du *Votum* était considérable. Par ordre du Pape, le professeur Périn fut interrogé ; il répondit comme doit répondre un témoin cité, par l'autorité compétente, dans une procédure régulière. On sait que, de sa nature, la procédure devant le Saint-Office est secrète.

Peu après surgit, dans l'affaire, un incident curieux. Le livre de Moulaert était déféré au Saint-Office ; le cardinal Dechamp obtint qu'il fût examiné par un consulteur de l'Index. L'Index n'examine pas les livres à imprimer, mais les livres imprimés et dénoncés ; l'examen des livres à imprimer n'appartient qu'au Saint-Office, si l'on suppose qu'il y a quelque chose à reprendre. La démarche du cardinal de Malines était donc irrégulière et, de plus, inconvenante, malvenue, propre seulement à créer des confusions et des embarras. D'ailleurs elle laissait trop voir que le cardinal n'avait pas grand'confiance dans la cause Moulaert et que, prévoyant une condamnation, il voulait l'éviter par un subterfuge. Comment le cardinal de Luca se laissa prendre à cette ruse, nous l'ignorons ; il était d'une parfaite bonne foi et ignorait sans doute que l'ouvrage était soumis à la sainte Inquisition.

L'examen du théologien de l'Index donna lieu à un *parere* anonyme, envoyé par le secrétaire de l'Index au cardinal Dechamp. Aussitôt que le cardinal l'eut reçu, il l'envoya à l'évêque de Tournai, Mgr Dumont, en lui disant : Rome a parlé, la cause est finie. Mgr Dumont déféra au Pape les manœuvres par lesquelles on avait obtenu ce *parere* anonyme et communiqua, en même temps, au Saint-Siège, une lettre de son vicaire général Hallez contre les erreurs de Moulaert. Cette lettre fait, au pieux et savant grand vicaire, un honneur tout particulier ; nous la transcrivons en partie ; elle est adressée à Moulaert lui-même.

« La publication de votre travail sur l'*Eglise et l'Etat* donne lieu à des difficultés auxquelles j'étais loin de m'attendre. Comme j'ai été chargé de correspondre avec vous, vous voudrez bien me permettre de préciser la suite des négociations.

« Malgré vos instances réitérées, Mgr l'évêque de Tournai s'est toujours maintenu dans la plus grande réserve ; tout en adoucissant son refus d'approuver. Je ne vous ai pas caché qu'il ne pouvait se déterminer à couvrir l'œuvre de son nom et à la recommander à son clergé. Les questions que vous y traitez sont d'une nature excessivement délicate. Monseigneur n'était pas d'ailleurs pleinement rassuré sur les tendances de l'auteur, qu'il avait eu occasion d'observer à Louvain. Les feuilles lithographiées ne justifiaient que trop sa défiance. Pour ces motifs et d'autres encore, il a constamment décliné

votre demande ; et lorsque, pour vaincre sa répugnance, vous avez allégué les avis favorables, non pourtant sans restriction, d'un évêque et d'un chanoine, il s'est borné, par déférence, à ne pas s'opposer à ce que vous imprimiez, mais en dehors de son intervention propre.

« Vous avez eu d'autant moins sujet de vous méprendre sur ce point fixe que, finalement, pour vous donner une satisfaction qui s'accorde avec le bien de l'Université, je vous ai engagé à soumettre votre ouvrage au Saint-Siège, proposition que vous avez accueillie avec le plus louable empressement. En conséquence, Monseigneur a transmis à Rome les deux exemplaires que vous lui aviez fait remettre. Il a accompagné cet envoi d'un témoignage très honorable pour les dispositions de l'auteur.

« J'ignore comment vous avez été amené ensuite à faire une démarche particulière près de la congrégation de l'Index. Par suite de votre instance, un théologien canoniste a été, semble-t-il, chargé officieusement de lire votre travail. Son rapport nous parvient sous le voile de l'anonyme. Vous vous êtes dit autorisé à joindre, à l'*Imprimatur* du Recteur, l'avis du théologien anonyme.

« Monseigneur n'a pu s'empêcher de vous faire observer le caractère purement officieux et très cauteleux du message. A ce propos, il vous a demandé raison des divergences qui existent entre votre enseignement et celui de M. Périn et précisément sur les points que signale le théologien en question. « Parse a tutti non piacera quel che l'autore discorre delle nove constituzioni che proclamano il principio della liberta de conscienza, come ipotesi, et che riconoscono il principio della separazione della Chiesa dallo stato. »

« Monseigneur vous a rappelé les encouragements remarquables, donnés par le Saint-Siège, à l'enseignement de votre collègue et l'importance du Bref que lui a valu son ouvrage sur les *lois de la société chrétienne*. Votre réplique a beaucoup étonné et peiné. En effet, vous avez tellement atténué la valeur du Bref, qui, selon vous, l'écrit, qualifié *Eximia lucubratio*, n'aurait obtenu qu'un éloge assez commun. Parce que le Saint-Père n'a lu que des extraits, vous concluez que la doctrine, exposée dans l'ouvrage, n'a pas reçu une approbation formelle. Si vous avez hasardé cette réflexion, ce ne peut être dans la pensée que le suffrage, qui vous est donné par le

théologien canoniste anonyme, contrebalancera le Bref mémorable dont le Saint-Père a honoré votre éminent collègue. Relisez, du reste, les termes mêmes du Bref : *Licet pauca de tuis voluminibus delibare potuerimus, merito commendari censuimus perspicuitatem et libertatem, quâ sana principia exponis, explicas, tueris.*

« Netteté et franchise dans l'exposé, dans l'explication et dans la défense des bons principes, voilà ce que le Saint-Père juge devoir relever à juste titre, *merito*, dans l'œuvre de M. Périn, bien que Sa Sainteté n'ait pu que l'effleurer, ce qui est déjà un honneur qui n'est pas accordé à tout le monde. Et, non content de cet éloge, le Saint-Père ajoute un trait plus significatif encore : « Tu vero qui, posthabito adversariarum opinionum conflictu, contemptor qui, illecebrâ captandæ gratiæ, liberè pro veritate scripsisti, meritô certe præmio apud Deum non carebis. » Le Saint-Père trace assez clairement, aux docteurs, aux professeurs, aux écrivains catholiques, la voie qu'ils ont à suivre, afin de se rendre vraiment utiles. Il faut qu'ils s'élèvent au-dessus du bruit des opinions contraires, et que, sans se mettre en peine de la faveur des hommes, ils soutiennent librement les droits de la vérité.

« Or, ne serait-ce pas sous ce rapport, que votre travail laisse de véritables lacunes? Si vous voulez bien me permettre un franc aveu, je vous dirai qu'à mon sens, vous vous attachez beaucoup plus à ménager les systèmes politiques en vogue et à réconcilier l'Eglise avec nos modernes constitutions, qu'à faire ressortir les vices et les dangers des erreurs dominantes. Le catholicisme libéral s'accommodera sans difficulté de la théorie que voici : Lorsque les nécessités politiques demandent que l'Etat soit séparé de l'Eglise, un gouvernement, même catholique, peut et doit prononcer cette séparation. Or, ces nécessités existaient en Belgique en 1830, et, du reste, l'appréciation de ces nécessités est du domaine de la politique. Vu donc l'état actuel de la société chez nous, on pourrait dire que le régime constitutionnel sous lequel nous vivons, malgré le vice de son principe, est ce que nous pouvons désirer de mieux.

« Ainsi présumez-vous de trancher des questions tellement graves, que le Saint-Siège lui-même en a différé jusqu'ici la solution explicite et complète. En attendant, il exhorte vive-

ment les écrivains catholiques à unir leurs efforts : « Pour défendre les bons principes, pour combattre les erreurs modernes, nommément le catholicisme libéral, lequel témérairement présume pouvoir concilier les immortels principes de la vérité avec les erreurs accréditées de nos temps ; et cela, avec la vaine espérance d'obtenir, par les concessions mal entendues, quelquefois même illicites, la paix de la part de ceux qui ne cherchent pas la paix avec la sainte Eglise, quoi qu'ils en disent, mais qui visent plutôt à la rendre de plus en plus esclave des mêmes erreurs. » Ce sont les termes d'une réponse adressée au nom de Sa Sainteté, à l'épiscopat de Belgique, sous la date du 23 septembre 1874.

« Dans un rescrit du 12 avril de la présente année, notre Saint Père le Pape revenant sur des avertissements tant de fois réitérés, nous prémunit de nouveau contre les transactions politiques modernes : « Souvent, dans le trouble présent des choses, nous avons averti les fidèles de se tenir en garde contre ceux qui, feignant l'obéissance envers la religion, se flattaient d'entreprendre des choses nouvelles, seulement pour l'accroissement, la prospérité et le progrès des nations ; et nous avons dit que leurs desseins ne visent qu'à la ruine de l'Eglise. Beaucoup cependant, alléchés par leurs promesses et trompés par leur hypocrisie, pensent qu'il faut attendre de grandes choses de leurs efforts, pour le bien de la société civile, et croient qu'il n'y a rien absolument à craindre pour la religion ; ils sont donc descendus spontanément à leur opinion ; ils disent qu'il faut les seconder et marcher amicalement avec la puisssance laïque ; ils adressent des reproches à ceux qui improuvent leurs nouveaux desseins ; et comme l'Eglise est opposée à leurs conseils, ils s'efforcent de la concilier avec ses adversaires, criant que c'est œuvre de prudence et bienfaits de paix. »

(A suivre.)

JUSTIN FÈVRE
Protonotaire apostolique.

LES SALONS DE 1903

Comme les années précédentes, il y en a trois :

Le Salon des *Artistes indépendants ;*

Le Salon de la *Société nationale des Beaux-Arts ;*

Le Salon de la *Société des Artistes français*, qui, malgré les concurrences voisines, est et demeure LE SALON.

Des Artistes indépendants.

disons un mot.

Sous la présidence de M. Valton, inférieur, cette année, à lui-même, et dont la *Déesse des Volcans* laisse beaucoup à désirer et comme idée et comme exécution, le Salon des Indépendants s'affirme, chaque année, davantage.

Certes, les quatre-vingt-dix centièmes des toiles exposées affectent, vis-à-vis du dessin, de la couleur, de la pensée, une telle liberté d'allures, une telle émancipation de toutes les règles les plus élémentaires de l'art, qu'il vaut mieux passer en saluant, parce que nous sommes des gens bien appris, mais sans regarder.

Il y a là de véritables débauches de formes incohérentes, de lignes fantaisistes, de couleurs tonitruantes, qu'il vaut mieux laisser les égarés, qui ont commis ces toiles, à leurs facéties, que de les discuter un seul instant.

Mais, dans ce tohu-bohu pseudo-pictural, dans ce pandémonium où tout s'entre-choque, dans ce capharnaüm où tout s'entremêle, surgissent — *rarissimæ nantes in gurgite vasto* — quelques toiles de valeur : leurs auteurs feront bien, quand ils le voudront.

Le peintre G. Boulanger m'écrivait un jour :

« Impressionnisme et Impuissance sont, pour moi, synonymes. » Depuis l'époque où il m'adressait cette lettre, l'Impressionnisme s'est quelque peu modifié, et, sans reconnaître aux Impressionnistes que *poussent* les marchands-experts ou les experts-marchands, la valeur qu'une convention très intéressée leur donne, il est juste d'imprimer que, certains d'entre eux, que l'on vend mille francs, en valent bien cent cinquante.

Mais il doit être beaucoup pardonné au Salon des Indépendants, parce qu'il nous a révélé la seule personnalité artistique de 1903, le seul peintre original, hors de pair, qui se soit produit depuis quelques années.

Je ne connais pas M. Kuntz, je ne l'ai jamais vu, je n'ai jamais visité son atelier (et pour juger un artiste, il faut avoir vu son atelier, c'est-à-dire, ses études, ses croquis, ses esquisses, ses ébauches, afin de l'apprécier dans l'ensemble et le détail de sa vie artistique), je ne puis donc pas encore lui appliquer le mot : *tu Marcellus eris*. Je crois cependant à sa prochaine, rapide et grande notoriété.

Sous les numéros 407 à 413, il expose une série de paysages des plus remarquables, de la plus intense originalité.

Il y a là deux *meules de blé*, petite toile de 40 sur 60, qui est un pur chef-d'œuvre. Cela tient, à la fois, de l'Impressionnisme dans ce qu'il y a de bon, et de tout ce que les maîtres du paysage contemporain ont produit de meilleur. Les rayons du soleil viennent se heurter aux masses opaques des meules, dont les faces vues sont, ainsi, dans l'ombre, donnant à cette page une touche de vérité telle que la nature seule peut la produire. Cette vérité, il faut la rendre : c'est ce que M. Kuntz a fait avec un rarissime talent.

M. Kuntz a *vendu* toutes les toiles qu'il a exposées ; elles méritaient toutes d'être achetées.

M. Kuntz nous a rappelé un véritable artiste, M. Auguste Grasset. Qu'est devenu ce paysagiste original, dont les vues d'Auvergne, des Vosges, de la Normandie étaient si remarquables ! Il est toujours de ce monde, je le sais ; mais pourquoi, après s'y être distingué, semble-t-il fuir nos Salons ? Sa place est aux « Artistes français » ; mais il serait remarqué partout, et il faut espérer qu'en 1904 M. Auguste Grasset nous reviendra : il se doit au public ami de la bonne peinture.

Peu, très peu de *Sculpture*, aux Indépendants, mais les quelques bustes ou têtes, exposés, ont une valeur réelle. Leurs auteurs méritent les éloges de la critique, écho, le plus souvent fidèle, de l'opinion générale.

*
* *

Le Salon des artistes français.

Beaucoup, immensément de talent ; point d'étincelle géniale, ou simplement même, nettement originale : ainsi peut-on dire du Salon de 1903.

Nos maîtres incontestés, les Bonnat, les Bouguereau, les Chatran, les Conrarre, les Cormon, les Delpy, les Paul Dubois, les Paul Flandrin, les Gagliardini, les Gérôme, les Harpignies, les Hébert, les Jeannin, les J.-P. Laurens, T. Robert-Fleury, Roybet, Vollon... dans la peinture ;

Les Boucher, les Fremiet, les Marqueste, les Mercié, les Peynot, les Puech, les Van der Straeten, les Marquet de Vasselot... dans la Sculpture, y tiennent une place qu'aucun « nouveau nom » ne leur dispute.

Toutefois, dans la Sculpture, un jeune se détache du groupe et s'affirme.

Ce jeune s'appelle Alexandre Zeitlin, de Tiflis.

Retenez bien ce nom. Son exposition de 1903 : le buste de M. *Jules Claretie*, de l'Académie française, et sa *Vivandière de 1794*, statue plâtre, comptent parmi les plus remarquables exhibitions du Grand-Palais. J'ai tenu à visiter son atelier, et j'y ai trouvé des œuvres dignes de nom : bustes de Zola, de Pierre W..., de Palmir, du R. P. X., des compositions — *La bataille pour la vie* — ; la statuette de *Madame Palmir*, un vrai bijou, un peu trop grand pour qu'il ait pu figurer parmi les Objets d'Art, cette année, etc., etc., et tout cela traité comme l'eût fait Carpeaux.

Il y a quelques années, je baptisais Van der Staetin : le Watteau de la sculpture, et cet artiste s'est fait, depuis lors, dans son genre exquis et personnel, une large place au soleil.

A son tour, M. Zeitlin entre dans la carrière ; je serais profondément étonné s'il ne s'y plaçait bientôt à côté des plus célèbres de nos statuaires.

Ceci dit, revenons à nos peintres d'abord.

Dans le Grand Salon, de grandes toiles que nous donnerions toutes pour le plus petit des Metzu du Louvre ou le plus minuscule des Th. Rousseau du Luxembourg.

Plus loin, M. *Combes*, président du Conseil, n'a pas inspiré M. C. Lenoir, de la Charente-Inférieure, dont cette page sans couleur ne rehaussera pas la réputation.

Le *général André* a mieux stimulé son peintre ordinaire. C'est une toile magistrale que ce portrait. Non seulement il reproduit les traits du général ; mais, sous la peinture, se révèle le caractère moral du modèle. C'est la figure d'un « arriviste » quand même, criant hier : « Vive l'Empereur », aujourd'hui : « Vive le Bloc », demain : « Vive la Commune », plus tard : « Vive la Liberté ! » A le regarder bien, on se dit : C'est bien là l'image d'un sauteur sérieux, d'un

croque-mort de nationalité, décidé à ramener la France au royaume de Bourges, pourvu qu'il en soit le roi. C'est la grande image artistique d'un tout petit homme.

Quelle différence entre le général André et le président Rosevelt que M. Chartrau a si remarquablement rendu. Certes, il n'est pas beau, le président Rosevelt, mais quelle tête énergique et fine ! Combien ce front est modelé pour de vastes conceptions. Sous le crâne du général André, on ne devine que de petites choses ; on n'en conçoit que de grandes, sous celui de Rosevelt.

Quand donc la Providence donnera-t-elle un Rosevelt à la France qui se meurt sous la médiocrité qui l'étouffe.

Saluons, en passant, *le matin de la vie*, de J. A. Marioton, dont cette œuvre délicate et fine, bien pensée et bien peinte, sera la dernière hélas ! Marioton vient de mourir, en effet, à la fleur de l'âge. C'est un véritable artiste de moins.

La page de l'*Apocalypse*, de M. Emile Noirot, laisse froid, comme en général la « peinture religieuse ». M. Elie Monclercq expose le « Repos de la sainte famille, en Egypte ». Pourquoi M. Monclercq, qui ne manque pas de talent, a-t-il choisi — comme la plupart de ses camarades, d'ailleurs — des modèles vulgaires ? Certes saint Joseph était un plébéien, mais il était aussi descendant de Rois. Il semble que les peintres actuels fassent tous leurs efforts pour ramener les types de N.-S. J.-C. et des apôtres à des types de portefaix !

Nous protestons avec la dernière énergie contre cette façon de faire, et notre critique atteint aussi bien le *Christ* de M. Bonnat, si admirable que soit sa structure, que les peintres actuels de Christs, de Vierges et d'Apôtres.

La « légende de saint Martin », de M. A.-L. Moreaux, est fort acceptable ; mais « l'Annonciation », de M. Moreau-Néret, l'est moins.

« Le Torrent », de M. H. Mouron, est un paysage de réelle valeur, pris sur le vif dans un coin des Basses-Alpes, sans doute, vers Grioux ou Quinson. Nos compliments à l'auteur.

Si, du Midi, nous sautons au Nord, nous rencontrons deux toiles ravissantes, l'une, les « pêcheuses de crevettes », de M. Charles Boussel, qui a appris de Cabanel, son maître, l'art de donner aux couleurs une diaphanéité inouïe. M. Boussel rend, mieux que personne, le sable du bord de la mer se confondant, au loin, avec la transparence gris bleu du flot. Sa note est bien personnelle et cet éloge est rare, de notre part.

M. Paul Martin-Breton (« la Seine à Tournedos, Eure ») a de réelles qualités. Il voit juste et colore bien. Qu'il s'applique à copier la nature seule, qu'il oublie les paysagistes contemporains pour être lui, et il se mettra bientôt au rang des meilleurs.

« Le viatique », de M. Emile Renaud, est une belle page ; ses personnages sont — chose rare — au-dessus de toute vulgarité, et son tableau impose le respect, en même temps qu'il invite aux plus graves réflexions ceux qu'attire cette toile de mérite.

MM. H. Lucas, « Juin » ; Paul Sain, « la route de Monte-piana, en Corse », paysage très bien traité ; Roybet, « portrait du prince Potocki » ; Adrien Moreau, « Napoléon allant au-devant de Marie-Louise », charmant tableau de genre ; Emile Pinchart, « fouilles à Carthage » ; Pernault, inférieur à lui-même ; S.-F. Leroy, « les Pastoureaux » ; D. Maillard, « Phœmios » ; Léon Richet, « Le Loing, à Nemours » : admirable Richet, cet artiste charmant qui a le grand tort de ne faire que de beaux Diatz ; J.-P. Laurens, « Jeanne d'Arc » triptyque, n'emballe pas ; Julien Caloi, « le bassin d'Arcachon », coloré comme un site de la côte d'azur ; la « Serre aux plantes », de Mlle Marie Marcotte, est une page ravissante, ainsi que « Napoléon allant au-devant de Marie-Louise », de M. Adrien Moreau : toutes ces toiles ont une réelle valeur.

Comme nous l'avons déjà précédemment constaté, la « Peinture religieuse » est, cette année encore, plutôt faible. A quoi tient cette persistante faiblesse ? A l'absence d'idéalisme chez les peintres ? à la vulgarité des modèles qu'ils choisissent ? Peut-être à ces diverses causes réunies.

Mais dès que l'artiste a le sentiment du divin, il s'élève et nous donne, comme l'a fait M. J.-F. Aubert, un Breton de Nantes, le triptyque : 1° *Marie à Nazareth*, où la jeune Mère Divine, à l'évangélique figure, contemple son Fils aidant saint Joseph dans son travail : mais la tête de saint Joseph, pourquoi l'avoir peinte à ce point commune ? — 2° *Marie au pied de la Croix :* c'est l'image de la douleur que soutient la Foi. Marie sait que, dans trois jours, son fils, ressuscité, aura vaincu la *Mort*. — 3° *Marie revient du calvaire*. Calme et confiante, elle va prier dans sa maison. Tous nos compliments à M. J.-F. Aubert. N.-D.-d'Auray semble l'avoir inspiré.

La *Vierge à l'agneau*, de M. Bouguereau, a toutes les qualités de ce maître suave, délicat, impeccable, auquel on ne peut adresser que ce reproche, de toujours se refaire lui-même, de toujours recopier ses précédents chefs-d'œuvre.

Après le Supplice, de Jean Brunet ; le *Calvaire*, de M. H. Blatter ;

le *Retour de Tobie*, de A. Buffet; la *Procession de la fête-Dieu*, de G. Claude; le *Saint Nicolas*, de Paul Descelles; la *Sœur de charité*, de Douillard; le *Bon Samaritain*, de Galand; la *Sainte famille*, de G. Grosso, où il y a cependant de réelles qualités; l'*Angelus*, de J. Laronze; *Saint-Germain-l'Auxerrois*, de M. A. Markowicz; *Laissez venir à moi les petits enfants*, de J. Meynier; le *Repos en Egypte*, de M. Elie Monclercq; *Sainte Radegonde*, de M. Plauzeau; le *Jésus*, de M. Stoltz; etc., etc., ne touchent pas. L'ordinaire, le courant, le banal, s'y donnent carrière. *Meus non agitat molem* dans tout ceci. Il y a, le plus souvent, dans ces toiles, du dessin, de la couleur, mais c'est tout... et ce n'est pas assez.

Il faut espérer que les événements actuels, que la persécution religieuse, en réveillant la Foi qui s'endormait, relèvera de son atonie la « peinture religieuse », et que nous reverrons les *Christ* de Rubens et de Van Dyck, et les *Mater dolorosa* d'Hébert honorer nos prochaines expositions.

M. E. A. Guillon expose sous ce titre : « Traité de Campo-Formio », un Bonaparte très réussi, dictant ses volontés aux plénipotentiaires autrichiens, le 16 octobre 1797. C'est un charmant tableau de genre. M. E. A. Guillon, à qui l'on doit les remarquables portraits de MM. de Loulay, père et fils, continue à interpréter, le pinceau à la main, la vie de Napoléon Ier.

Le « Vertige », de M. Etcheverry, est une page passionnelle bien peinte. A côté, voici le « En famille », de Louis Denis-Valveronne, une toile digne de son titre, calme et charmante, vigoureusement peinte et qui datera dans la vie de son auteur. Cette jeune femme et ce jeune enfant gagneront des années; le peintre en a fixé les traits, datés de 1903 !

M. Gagliardini aime à nous montrer toujours, et il a raison, le grand soleil cru de la Provence découpant net, sur le sol, l'ombre des arbres, des maisons et des personnages. Les paysages de cet artiste éclairent les pièces des appartements qui les possèdent.

« L'œuvre de la goutte de lait », de M. J. Geoffroy, est — quoique peinture officielle — une des meilleures toiles du Salon. Ces docteurs, ces femmes, ces enfants, sont d'un style exquis, de poses réussies, d'une peinture remarquable. Ce tableau appelle et retient la foule. Il mérite l'attention de tous.

M. Harpignies est toujours lui-même. Il reste jeune toujours, cet ami de la nature. Que Dieu le conserve longtemps à l'art qu'il honore.

M. Georges Jannin, le peintre des fleurs par excellence, s'est sur-

passé lui-même. Son « bouquet » et ses « pommes » sont deux chefs-d'œuvre du genre. Nous n'avons pas de fleurs de Mme G. Olivier, et nous le regrettons, car cette artiste de talent se signalait chaque année davantage à l'attention générale.

« L'épée », de M. Maurice Jeannin, mérite d'être signalée, d'autant plus que cet artiste a une valeur qui, chaque jour, va grandissant.

La « descente des Citrons » à Menton, de M. Laurent Gsell, est vraiment par trop ensoleillée. C'est un torrent de lumière qui frappe... mais n'éblouit pas. Les deux toiles de M. F. Michel, « Juan les Pins » et « Alasio », sont la vérité même ; de même que celles de M. A. E. Pointelin, ce maître styliste, cet ami passionné de la nature !

« L'Etoile du matin », de Saintpierre, est d'une pureté parfaite, d'un dessin *ingresque*, d'une couleur particulièrement distinguée.

A M. Seignac nous dirons seulement : « Soyez moins Bouguereau ».

« Le gué d'Etaples, 16 septembre 1544 », est une toile travaillée, fouillée, mouvementée. Elle représente un épisode touchant à la fois et douloureux de nos luttes contre les Anglais au XVIe siècle, lorsque les habitants de Boulogne, vaincus, quittèrent leur pays conquis pour gagner la Picardie demeurée française. C'est une page d'histoire supérieure à la plupart de celles qui figurent au grand Salon.

Nos peintres animaliers, sans faire oublier Troyon ni Van Mark, se tiennent assez bien. Nous pouvons citer MM. Hermann-Léon, Paul Vayson, U. Checa, et quelques autres. Le genre « animalier » tendrait-il à disparaître.

Parmi les artistes d'une incontestable valeur que nous ne reverrons plus, Victor de Champeaux est un de ceux qui seront le plus regrettés. Il vient de mourir subitement, à Menton, à peine âgé de 65 ans. Il avait, au Salon de 1903, une « Marine Vénitienne » digne de son talent correct, sobre, distingué, fin. Il fut aussi un aquarelliste des plus délicats, se tenant au niveau des maîtres du genre.

Pour terminer, je répéterai le mot de mon début : Trop de talent partout ; absence d'œuvres magistrales.

LA SCULPTURE. — Depuis bien des années déjà, la Sculpture est supérieure, et de beaucoup, à la Peinture, au Salon.

Les productions médiocres, si nombreuses dans les salles de pein-

ture, sont rares dans le jardin réservé aux œuvres sculpturales. Pour être juste, il faudrait recopier le catalogue presque dans son entier ; nous devrons donc nous borner à faire connaître à nos lecteurs ce qu'il y a de mieux dans le bien.

La statue du prince Henri d'Orléans, de M. Antonin Mercié, destinée à la chapelle de Dreux, est remarquable à bien des titres et est une des meilleures œuvres exposées. Le prince, couché, va mourir dans ce pays d'extrême Orient dont ses explorations ont dévoilé bien des mystères. Sous ses doigts qui, dans un moment, seront inertes et froids, l'artiste a placé une carte de l'Indo-Chine que le jeune homme voulait parcourir encore. Et sa figure d'agonisant semble dire : « Pourquoi mourir, puisque je n'ai pas rempli ma « tâche. » M. Mercié a fait de belles choses ; mais j'estime que cette statue du prince Henri d'Orléans est une de ses meilleures productions, car sa main a merveilleusement rendu sa pensée.

J'ai parlé plus haut du « buste de M. Claretie » et de la « France ! 1794 », de M. A. Zeitlin ; je n'y reviendrai pas.

Le groupe intitulé « Donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien » est touchant et navrant. Que de souci du lendemain, chez ce père, cette mère, cet enfant, en présence de ce pain coupé ? L'appétit est grand. Faut-il conserver pour le jour suivant la moitié de la miche. Jenny l'ouvrière chantait ainsi :

Petits oiseaux, mangez, sur ma fenêtre,
De ce pain blanc que vous offre ma main,
Mangez-en bien, aujourd'hui, car peut-être
Ni vous, ni moi n'en mangerons demain.

Jenny est seule et chante. Ils sont trois ici ; la famille est faite, elle invoque Dieu et réfléchit... et donne aussi à penser.

Toujours aimable, plein de distinction, M. Marquet de Vasselot, l'auteur du *Lamartine* de Passy, du célèbre *Christ au tombeau*, nous présente aujourd'hui une fine et ravissante statuette : « Souffle printanier », d'une élégance parfaite et d'un chaste absolu, de cette chasteté qui faisait dire à Mgr de Bonnechose : « Ce n'est pas le nu qui est impudique, c'est le déshabillé. »

Deux beaux bustes, l'un de M. Ernest Boyer, le compositeur, l'autre M. Paul Dislère, président de section au Conseil d'Etat, se font remarquer dans l'hémicycle.

Le *Christ*, de M. Achard, est par trop ascétique. C'est comme qui dirait, un « primitif » en sculpture. Très bien posé et mouvement,

le joueur de boule de M. Bailly. Le saint Charles Borromée, de M. de Basly, fera honneur à l'Eglise de Neuilly-sur-Seine.

M. L. Bernstamm a bien réussi les bustes de MM. *E. Detaille* et *François Coppée*.

Jolis, l'*oiseleur*, de M. Bocro, et le *sculpteur florentin*, de M. Boucher.

On a adressé de grands éloges à M. Carlès pour son portrait de *Krüger*. Nous ne partageons pas cet avis; le buste du président du Transwaal nous a paru lourd. L'art, ici, n'a pas su tirer parti de la grande figure de ce grand homme.

La *source*, de M. Caussé, est agréable à voir.

La *sentinelle* au repos, de M. Charpentier, est une œuvre superbe; elle comptera dans la vie de cet artiste consciencieux entre tous. La *Carmorista*, de Mme A. Colombier, est gracieuse et légère.

Mme Coutan-Montauban nous présente un beau buste de l'abbé Borderon.

Le *monument Bratiano*, de M. E. Dubois, appelle l'attention par son importance. A notre sens, *Bratiano* rappelle un peu trop le Gambetta du Carrousel disant aux enfants de la patrie : « En avant !... Marchez ! ! ». Enorme aussi la *Toulousaine* de M. Paul Ducieng, beaucoup de travail.

Le *charmeur*, de M. J. Frère; la *musique* et le *sacré Cœur*, de Goutant-Biron; la *Vierge à la Torasque*, de M. Cousin; la *retraite de Moscou*, de M. Guillon; *le poète et la sirène*, de M. Harmaux; le portrait de MM. Juffroy, de M. G. Laplagne; la *Douleur*, de M. E. Leroux, si belle dans sa langueur; le *saint Michel*, de Louis-Noël; le beau buste de *M. Falguières*, par M. Marqunte; la *chanson du printemps*, de Mlle Monginot; les très poétiques *Harmonies* de M. Peyre; la *Sapho*, plâtre polychromé de M. L. Savine; *sous la rafale*, statuette de Mme Mathilde Thomas-Soyer, sont œuvres de valeur et qui méritent de retenir l'attention.

Un des « clous » de l'exposition est la statue en marbre polychrome du *R. P. Didon* de M. Denis Puech. Peut-être est-elle de pose un peu dramatique, mais elle est supérieurement belle. Le R. P. Didon est représenté debout; il domine la foule; il va parler, il parle. L'homme est au repos; mais, j'ai rarement vu pareille action mentale confinée dans le marbre... ce n'est plus du marbre, cela, c'est la pensée saisie et fixée par le statuaire. On dira longtemps : M. Denis Puech, l'auteur de la statue du *P. Didon !*

Le *portrait de jeune fille*, de M. G. Van der Straetten, résume bien toutes les qualités de ce statuaire charmant dont le ciseau fait revivre

les grâces féminines un peu maniérées, mais exquises, du XVIIIe siècle. Si je ne me trompe, M. Van der Straetten a été fait récemment chevalier de la Légion d'honneur : c'est là une distinction méritée hautement, à laquelle ont applaudi tous les amis des Arts.

*
* *

Société Nationale des Beaux-Arts.

Beaucoup de belles toiles aussi dans ce Salon qui se juxtapose à l'exposition des Artistes français.

On a peut-être trop fait de bruit autour de la *Fête de Lendit*, de M. Weertz. Certes, cette vaste toile a de grandes qualités ; c'est, on peut le dire, une œuvre d'archéologie, en même temps qu'une œuvre picturale bien rendue. Mais pourquoi mettre sans cesse en relief les traits de ce vendu, de ce traître que fut Etienne Marcel, que Jean Maillard tua comme on tue un chien enragé ou une vipère, au moment où il allait livrer Paris à l'ennemi. La statue équestre (fort belle d'ailleurs) du bandit politique que fut Etienne Marcel, déshonore une des façades de l'Hôtel de Ville de Paris ; c'est assez, c'est trop ; nous n'avons pas besoin ailleurs de ce vilain personnage même en belle peinture.

Mme Madeleine Lemaire n'est pas, cette année, à la hauteur de sa réputation. Son *sous bois* est, relativement, inférieur. Sa *marchande de poisson* est mieux. Mais combien ne préférons-nous pas, à ces œuvres exposées, certains bouquets de violettes et de roses, mainte fois aperçus rue Laffite !

Bien traité le portrait de *femme en blanc*, de M. Gervex. Dans son *bal d'enfants*, M. J. Béraud a déployé ses qualités habituelles de coloriste charmant, de dessinateur et... d'homme d'esprit. La tête de son *Christ* est remarquable d'expression et aussi — c'est avec plaisir que nous le constatons — de distinction.

A voir les jolis paysages de MM. Lhermite, Giraud, Lebasque, Maillé, E. Thaullon, E. Clauss ; Montusaed, plus ensoleillé que jamais, plus que jamais amateur du grand jour et des ombres crues, nous montre la sortie du port de Marseille par une après-midi éclatante que Naples pourrait revendiquer.

Les *trois grâces*, de M. Bonencontre, ne font pas oublier celles qui les précédèrent.

L'exposition de M. Carolus-Duran est nombreuse, variée, n'a, cette année, rien qui s'impose. Où est la *femme au gant ?*

Les *moutons*, de M. Guignard, rappellent les bons maîtres animaliers.

A la SCULPTURE, nous avons remarqué et admiré les fragments du monument de Formigny-la-bataille dus au très distingué sculpteur A. L. Le Duc, auteur de la statue équestre du connétable de Richemont, de la *porteuse de lait* de Saint-Lô et de tant d'autres œuvres du plus haut mérite. C'est le 1er juin 1903 que le monument de Formigny a, enfin ! été solennellement inauguré, au carrefour de la grande route de Cherbourg et de Saint-Laurent-sur-mer. Il rappelle la formidable bataille livrée le 15 avril 1450 aux Anglais ; les Français, commandés par le connétable de Richemont, y battirent les Anglais à plates-coutures. Cette bataille mit fin à la guerre de Cent ans et termina l'épopée commencée par Jeanne d'Arc. Ce monument fait honneur à M. Le Duc, à M. A. Nicolas, architecte du Calvados, à la Normandie et à la France.

Mais, en général, la sculpture du Salon National pâlit en 1903, en face de celle du Salon des Artistes Français.

P. CONIL.

Le Théâtre et les Idées

Les affaires sont les affaires, par M. Octave MIRBEAU.

Le Théâtre-Français a joué récemment, de M. Mirbeau, une pièce où sont amalgamés la comédie de caractère et le mélodrame. Cette œuvre, intitulée *Les affaires sont les affaires*, a été l'objet de discussions très vives ; et non seulement, — ce qui était immanquable, — elle a soulevé des jugements contradictoires, mais encore elle a provoqué des interprétations diverses.

Au premier abord, en effet, le sujet traité, sous la plume de cet auteur, a surpris.

Dans la mesure où l'on peut qualifier M. Mirbeau « d'écrivain connu, » M. Mirbeau est un écrivain connu... comme anticlérical et socialiste. Il a fabriqué contre les prêtres une série de romans où l'injure et la malpropreté vont jusqu'à l'ignoble ; il a fait représenter naguère un drame où la férocité extravagante des patrons sert de repoussoir à la vertu des anarchistes.

Or, voici que, maintenant, voulant s'attaquer aux forbans de la finance, il les peint sous les traits d'un brasseur d'affaires anticlérical et socialiste ; il fustige avec rudesse et avec esprit ces politiciens puissamment riches qui jouent, pour duper et conquérir le peuple, au démagogue et au jacobin. Ne doutez point que son banquier, Isidore Lechat, ne se pavane, à plusieurs exemplaires, sur les bancs de notre majorité ministérielle et dans la rédaction des journaux du parti.

Ainsi donc, à première vue, M. Mirbeau semble aujourd'hui quêter les suffrages et les applaudissements de tous les hommes qui, jusqu'à présent, avaient à se plaindre de ses attaques, — à supposer que les attaques de M. Mirbeau méritassent qu'on s'en plaignît, ce qui est peut-être en exagérer l'importance.

Le passé de l'auteur devait engager les catholiques à la méfiance ; et, au fond, la méfiance était justifiée.

Après lecture, on s'aperçoit, en effet, que l'œuvre est souillée

d'un venin anticlérical, habilement injecté, qui empoisonne la pièce et surtout ses conclusions. Somme toute, aux applaudissements haineux qui, des hautes galeries du théâtre, accueillent certains mots détestables, on peut conjecturer que l'impression laissée, par la comédie, sur le peuple, est mauvaise.

Voyons le sujet.

L'action, dans *Les affaires sont les affaires*, est très facile à conter brièvement : il n'y en a pas. Voici la série d'incidents qui en tient lieu.

Nous sommes au château de Vaux-Perdus, dans les environs de Paris : C'est la propriété d'Isidore Lechat, financier, riche à cinquante millions, candidat socialiste anticlérical aux élections prochaines et fondateur du *Petit Tricolore*, journal antiprêtre et antibourgeois.

Notre homme y arrive en compagnie de deux ingénieurs, ou plutôt de deux aigrefins, qui lui ont proposé une grosse affaire, avec l'intention de le rouler, et, qu'il a invités chez lui, pour les rouler.

Isidore Lechat retrouve au château sa femme, une petite bourgeoise intimidée par sa fortune, et sa fille, Germaine, une intellectuelle qui méprise et qui hait sa canaille de père, mais qui, au fond, ne respecte pas plus la pudeur, que lui la probité. Car nous la surprenons en relations intimes avec Lucien Garraud, jeune ingénieur chimiste, au service du banquier. Le premier acte est fini.

Le deuxième est un tryptique. On y voit d'abord Germaine, écœurée de cette existence et opprimée par cette fortune illégitime, obtenir de Lucien qu'ils fuiront tous les deux. — Puis, on y assiste à l'entretien de Lechat avec ses deux invités, qu'il accule à un traité avantageux pour lui seul. — Enfin, on y fait connaissance avec Xavier Lechat, noceur épuisé à vingt et un ans, qui arrive en automobile, afin de demander à son père dix mille louis qu'il a perdus au jeu.

Acte troisième et dernier : mélodrame. Xavier Lechat, nanti de ses deux cent mille francs, repart sur sa machine. Apparaît aussitôt le vieux marquis de Porcellet, qui, débiteur du financier pour plus d'un million déjà, vient solliciter encore un nouvel emprunt. Le banquier refuse l'argent ; mais il propose au gentilhomme un marché : que le jeune héritier des Porcellet épouse Germaine Lechat et le marquis sera quitte. M. de Porcellet prend de grands airs, fait de grands mots, puis consent. Mais, alors, c'est Germaine qui refuse, en déclarant, avec une franchise brutale, au nez de son père et du marquis, qu'elle a un amant. Après quoi, elle se sauve avec Lucien.

A peine est-elle sortie, qu'on vient annoncer à Lechat que son fils a péri dans un accident d'automobile. Ce dernier coup achève le malheureux, qui s'abat en sanglotant. Les deux ingénieurs surgissent aussitôt pour glisser sous sa plume un traité différent de celui qui était convenu. Mais, au contact du papier, l'homme d'affaires se réveille : entre deux crises de larmes, il force les deux complices à signer ce qu'il veut. Puis, le traité en poche, il s'en va pleurer sur le corps de son fils.

Est-ce, à vrai dire, une pièce, avec exposition, intrigue et dénouement ? C'est plutôt, semble-t-il, une série de tableaux, reliés par le développement d'un caractère. Un portrait, au lieu d'une action, en fait l'unité. Mais il faut convenir que le portrait du manieur d'affaires a de la puissance et, malgré beaucoup d'exagérations, de la vérité.

Dès la première scène, avant d'avoir aperçu l'homme, nous le connaissons. Pour répondre à Germaine qui parle de son père avec le plus âpre et le plus parfait mépris, — mépris justifié, mais dont on aimerait à trouver l'expression dans une autre bouche, — cette pauvre petite bourgeoise obtuse et empêtrée de Mme Lechat, prononce, en faveur de son mari, un plaidoyer chaleureux, qui est bien le plus accablant des réquisitoires : « Ton père a des défauts, s'écrie-t-elle. Il est vaniteux, gaspilleur, insolent, inconsidéré, menteur. Oui, il est menteur... et fou aussi quelquefois, c'est possible. Il renie souvent sa parole ? Il arrive à tromper les gens ? Dame ! Dans les affaires ? Mais *c'est un honnête homme !*... S'il a fait deux fois faillite, n'a-t-il pas obtenu son concordat ? S'il a été en prison, eh ! bien, quoi ? Ne l'a-t-on pas acquitté ?... Enfin, voyons, si ton père était une canaille, est-ce qu'il serait l'ami d'un ministre ?... »

Nous devinons immédiatement de quel « honnête homme » il s'agit. Nous le comprenons mieux encore, en voyant Lechat lui-même : à peine installé dans son parc, il s'étale, avec un débordement illimité d'outrecuidance orgueilleuse, aux regards de ses invités.

Brasseur d'affaires, impitoyable et retors, Isidore Lechat possède un flair aigu, avisé, pénétrant, qui le rend de force à duper jusqu'aux plus habiles canailles : en même temps, il est de trempe à réduire au suicide un associé de la veille, avec la plus cynique et la plus monstrueuse indifférence. Aussi, sur la ruine, — et sur les cadavres, parfois, — d'un certain nombre de naïfs ou de fripons moins ingénieux que lui, le puissant bandit a-t-il amassé cinquante millions, acheté l'ancien domaine royal de Vaux-Perdus, lancé un grand journal populaire.

Mais sortez-le des affaires, il n'est plus qu'un grotesque et un ignorant. Il met son point d'honneur à ne jamais rien lire et à ne pas connaître un mot d'histoire ou de littérature. En ce moment, son idée fixe est de faire pousser de la canne à sucre et du café sur ses terres, à force d'engrais chimiques ; il est convaincu que le sol lui-même doit se rendre à la merci d'Isidore Lechat. C'est une vanité à la fois puérile, écœurante et redoutable.

Cet insatiable orgueilleux pousse encore plus loin ce qu'on pourrait nommer son « muflisme » : il savoure, en effet, une odieuse jouissance à ravaler ses inférieurs. A la face de ses invités, il humilie abominablement le vieux vicomte de la Fontenelle qui, perdu de dettes, après une vie gâchée, s'est trouvé fort heureux d'entrer à Vaux-Perdus, comme intendant.

Quant à ses opinions révolutionnaires et libre-penseuses, elles ne sont pour lui qu'une pose et un moyen.

Socialiste, ami du peuple, il se montre sans pitié pour ses fermiers en retard ; il fait dresser procès-verbal à une pauvre vieille qui a ramassé, dans ses taillis, quelques fagots de bois mort... — « Les pauvres n'ont aucun droit... S'ils veulent se chauffer, il y a du charbon de terre. » — Enfin, il chasse un jardinier dont la femme est enceinte... — « Pas d'enfants dans la maison. Ça abîme les pelouses, ça salit les allées, ça fait peur aux chevaux !...»

Anticlérical, il expédie sa femme et sa fille à la messe et, personnellement, il ne souffre pas d'un bobo qu'il ne fasse appeler aussitôt le prêtre.

Voilà certes un personnage admirablement campé, criant de vie ; et, sur les planches, interprété par un acteur de grand talent, qui en a dessiné une silhouette merveilleuse, Isidore Lechat paraît saisissant de mouvement et de vérité. Sans doute, il est permis de critiquer en lui des traits un peu gros ; l'histoire de la canne à sucre et du café déborde, en matière de fantaisie, la vraisemblance ; l'explosion d'orgueil satisfait du premier acte et l'ostentation de dureté pour les miséreux, devant ses convives, sont peut-être excessifs et chargés. Mais le type est réel et l'exagération des caractères est un procédé généralement admis au théâtre, où l'on doit, en quelques coups de plume et en quelques instants, frapper l'attention.

Les brasseurs d'affaires, voleurs et cruels, et les politiciens fourbes et ambitieux n'ont que trop mérité ces verges.

Mais, — et c'est ici qu'il faut prendre garde à la vipère embusquée sous ce buisson d'épines, — M. Mirbeau n'a pas voulu borner son œuvre à ce portrait.

Il s'est avisé d'introduire, au milieu de son troisième acte, une grande scène à tirades et à réparties de mélodrame ou de meeting, où se trouve exposée toute une théorie politico-religieuse.

Si je n'en ai dit mot jusqu'à présent, c'est précisément parce que ce morceau d'éloquence est tout à fait inutile à la pièce. Il n'a d'autre objet que de nous révéler la pensée maîtresse et le but de l'auteur.

Reprenons le dialogue entre le marquis de Porcellet et le financier.

Le gentilhomme a besoin d'argent ; le banquier lui offre un marché : que le fils du vieil aristocrate épouse la fille du forban millionnaire et le marquis sera grassement payé. Toutefois le propriétaire de Vaux-Perdus demande encore en échange, à M. de Porcellet, quelques services : il a besoin, pour affaire d'importance, d'être appuyé près du ministre de la guerre, et le chef de l'Etat-major est cousin du marquis ; il cherche à enlever pour son élection quelques voix au candidat conservateur et le marquis n'est pas sans influence...

Mais ce dernier point stupéfie le gentilhomme. Il ne peut pourtant pas appuyer un « ennemi implacable de l'Eglise ».

Isidore. — Implacable ? Vous m'étonnez, monsieur le Marquis. Les convictions sont quelquefois implacables ! Les affaires, jamais. Et quand même ?... Croyez-vous donc que ma candidature socialiste, anticléricale ne sera pas plus agréable à l'Eglise que celle de votre ami le duc de Maugis, avec ses appels au miracle, ses invocations à la Vierge et aux Saints ?

Le Marquis, *ironique*. — Le point de vue est nouveau.

Isidore. — Il est éternel, monsieur le Marquis. Que représente-t-il, le duc ? Voulez-vous me le dire ? Du passé, c'est-à-dire de la poussière, de la matière inerte, du poids mort. L'Eglise... L'Eglise ? Mais l'Eglise en a assez de toujours traîner à sa remorque une noblesse découronnée de ses vieux prestiges, volontairement immobilisée dans ses préjugés de la caste et dans ses routines de l'honneur, qui n'est mêlée à rien de ce qui vit et de ce qui crée, une noblesse qui, peu à peu, s'est laissé, stupidement, dépouiller de ses terres, de ses châteaux, de ses influences, de son action et qui, au lieu de servir l'Eglise, la dessert chaque jour davantage par son impopularité et sa faiblesse.

Le Marquis, *riant discrètement*. — Ah ! ah ! ah !

Isidore. — Mais oui, monsieur le Marquis c'est comme ça ! L'Eglise est dans le mouvement moderne, elle. Loin d'y résister, elle le dirige et elle le draine à travers le monde. Elle a une puissance d'expansion, de transformation, d'adaptation, qui est admirable, une force de domination qui est justifiée parce qu'elle travaille sans relâche, qu'elle remue les hommes, l'argent, les idées, les terres vierges. Elle est partout, aujourd'hui elle fait de tout, elle est tout. Elle n'a pas que des autels, des sources miraculeuses, des confessionnaux. Elle a des boutiques, qui regorgent de marchandises, des banques pleines d'or, des comptoirs,

des usines, des journaux et des gouvernements, dont elle a su faire jusqu'ici ses agents dociles et ses courtiers humiliés. Vous voyez que je sais lui rendre justice. . . . . .

. . . . . .

Comprenez donc que c'est dans les hommes comme moi que l'Eglise cherche et trouve ses alliés naturels. *L'Eglise et moi, nous sommes de la même race*, monsieur le Marquis. Quant à la noblesse, elle est morte, elle est morte pour avoir méconnu la première loi de la vie : le travail, c'est-à-dire la mise en exploitation de toutes les forces qui sont dans la vie. Et ce n'est pas parce que l'Eglise vous donne, de temps en temps, à titre d'aumônes, quelques maigres jetons de présence dans des conseils d'administration, comme l'Etat donne, aux veuves de ceux qui l'ont servi avec abrutissement, une part dans ses bureaux de tabac, que vous pouvez vous vanter d'être encore vivants.

Ici la conversation tourne et le Marquis, fièrement, déclare qu'il ne se soumettra jamais à « cette démocratie abominable, insolente et féroce qui a remplacé, par le seul culte de l'argent, le culte de l'honneur, de la patrie, de la foi et de la pitié. »

Vous avez la prétention, continue-t-il, de dominer, d'être les maîtres. Et vous l'êtes pour un temps, mais des maîtres plus ridicules encore que néfastes. Aussitôt parvenus à la fortune, vous n'avez plus qu'une idée : nous singer. C'est nos hôtels, nos terres, nos manies, nos vices qu'il vous faut, nos vieux noms glorieux et jusqu'à nos vieux meubles. (*Avec insolence*) Ce qui ne s'achète pas, voyez-vous, c'est la façon de s'en servir. Vous n'avez le souci d'aucune vertu, d'aucun art, d'aucune élégance. Vous n'avez le sentiment d'aucune grandeur.

Isidore, *interrompant*. — La grandeur ! la grandeur ! Des mots, tout cela, et qui ne veulent rien dire. Il n'y a qu'une chose par quoi un peuple, comme une institution, comme un individu, est grand, c'est l'argent. L'Eglise le sait mieux que personne, elle. (*Un temps*) Oui, oui, pour vous, nous sommes des bandits, des forbans, d'affreux pirates. C'est entendu, et c'est vrai, au fond. Mais, dites donc, des bandits qui ont fait quelque chose, des forbans qui apportent, tous les jours, leur contribution au progrès, c'est-à-dire, au bonheur de l'humanité, de sales canailles qui remplissent leurs coffres, c'est possible, mais qui créent du mouvement partout, de la richesse partout, de la vie partout. Quand, autrefois, au temps de votre puissance, puisque vous invoquez les traditions, vous dépouilliez le peuple au point de l'affamer, de ne lui laisser pour nourriture que l'ordure des ruisseaux dans les villes, et, dans les campagnes, la petite motte de terre où il posait le pied, qu'est-ce que vous lui donniez en échange ? Des coups de bâton, monsieur le Marquis. Moi, je lui donne des routes, des chemins de fer, de la lumière électrique, de l'hygiène, un peu d'instruction, des produits à bon marché et du travail. Moins d'allure que les coups de bâton, j'en conviens. Assez chic, tout de même, avouez-le pour des forbans ?

Le Marquis. — Monsieur, je ne veux et ne puis vous suivre en toutes ces polémiques de journal.

Isidore. — Et vous avez raison. Assez philosopher. La philosophie ne mène à rien, et nous perdons, inutilement, le fil de la conversation. Tenez, voulez-vous faire un pari avec moi ?

Le Marquis. — Pas plus qu'un marché.

Isidore. — C'est juste. Je le gagnerais. Eh ! bien, ce pari, je vais vous l'offrir sous une autre forme. Allez donc demander à l'un de ces grands politiques en robe noire, en robe blanche, en robe brune ou en robe rouge, — la couleur n'y fait rien, — qui mènent le monde, et en qui vous avez confiance, pas vrai ? Allez demander seulement à votre confesseur, quel qu'il soit, s'il hésitera une minute, entre Isidore Lechat, riche à cinquante millions, socialiste mécréant, anticlérical excommunié et votre petit duc de Maugis ? (*Un silence. Le regardant fixement dans les yeux*). Oui, et puis. Allez lui demander encore un conseil sur ce que je vous propose, mariage et le reste. Et osez dire, en votre âme et conscience, qu'il ne vous répondra pas en vous donnant sa bénédiction : « Mon fils, tu peux, tu dois marcher au nom de notre sainte Mère l'Eglise ! »

(*Encore un silence. Les deux hommes se regardent*).

Le Marquis (*baissant un peu la tête, d'une voix moins assurée*). — C'est impossible !

Et cette dénégation mal assurée, qui est presque un aveu, clôt, sur ce point, tout le débat.

Tout ce dialogue, — c'est une justice à rendre à M. Mirbeau, — est mené avec une habileté supérieure.

Très généreusement, l'auteur prête à son marquis des paroles chevaleresques et des gestes cinglants, voire quelques-uns de ces mots à effet, qui sont toujours applaudis. On croirait qu'il va nous faire assister une fois de plus à la scène classique entre le gentilhomme et le financier, le représentant de l'ancien régime et le produit des temps nouveaux, l'honneur et l'argent. Mais, à la fin, c'est la vieille aristocratie qui est roulée, mise en déroute, en théorie comme en fait.

En fait, le Marquis se borne à des phrases de belle tenue ; mais après avoir joué de l'honneur, il accepte fort humblement le marché. Son rôle est piteux et triste.

En théorie, quand le financier, dans son parallèle entre la vieille noblesse de château-fort et la moderne aristocratie de coffre-fort, écrase la prétendue cruauté de la première sous les soi-disants bienfaits de la seconde, le descendant des preux reste coi et laisse proprement abîmer ses ancêtres. Et pourtant quelle superbe et victorieuse réponse il aurait pu lancer à la face insolente du bandit ! Comme, en peu de mots, mais nourris d'histoire et relevés par un cri de race, il aurait pu proclamer le rôle immense et fécond des seigneurs d'autrefois, le pays défendu par les grands féodaux, les bourgs, les communes et les corporations se formant peu à peu sous la protection de ces tours et de ces remparts, toute une épopée de gloire et de bienfaits chantée par les siècles. Oui, des défaillances

et des décadences, à la fin de l'ancien régime, ont déshonoré la noblesse et taillé le bois des échafauds. Mais, si l'on prétend que les fautes et les excès de quelques générations doivent effacer de l'histoire, à jamais, les exploits de toute une lignée de héros, comment osera-t-on soutenir qu'il suffit, aux fripons d'aujourd'hui, de rendre au pays deux ou trois services intéressés, pour faire oublier tout un passé de crimes ?

Voilà de quelle riposte M. de Porcellet aurait écrasé son adversaire, si l'auteur eût été véridique et franc jusqu'au bout. Mais M. Mirbeau s'est empressé, au bon moment, de fermer la bouche à son pauvre marquis. Et de cette passe d'armes, il ne reste plus, en réalité, qu'une conclusion : C'est que la vieille noblesse, avec ses grandes parades d'honneur et de chevalerie, n'a servi aux humbles et aux miséreux que des coups de bâton, tandis que nos gros financiers, tout forbans qu'on les accuse, n'en sont pas moins les bienfaiteurs du peuple.

Voilà pour l'aristocratie. Voici maintenant pour l'Eglise.

Même habileté canaille. En commençant, de belles et fortes vérités. Le financier rend hommage à la puissance, à la souplesse et à la vitalité de l'Eglise. Il reconnaît, il proclame avec admiration que l'Eglise est toujours jeune et toujours au niveau du progrès. Quand il la montre écartant le poids mort d'une aristocratie déchue pour s'attacher au peuple et pour le conquérir, il met peut-être un peu trop de brutalité dans l'expression ; mais il dit juste.

Seulement, quelle est la conclusion de cet éloge ? Ceci : que l'Eglise est, en somme, l'affaire la plus colossale et la mieux outillée qui soit au monde. Elle est prodigieusement habile à dominer les hommes et à remplir ses caisses ; mais elle n'a pas d'autre objet, ni d'autre ambition. Et tout le jugement de M. Mirbeau sur l'Eglise aboutit à cette phrase, — à cette phrase odieuse, puisqu'elle est placée dans la bouche d'un écumeur de banque : — « L'Eglise et moi, nous sommes de la même race !... »

Et cette calomnie abominable est si adroitement, disons plutôt si traîtreusement amenée, que le mot fait balle et qu'il décroche les écœurants bravos d'un parterre ameuté bêtement contre l'Eglise.

De la pièce infecte et assassine, voilà le venin.

Et on découvre, alors, quelle a été l'arrière-pensée de l'auteur. Il a prétendu démontrer que le règne de l'argent canaille, en dépit de toutes les hontes et de toutes les barbaries qu'il traîne à sa suite, était encore un progrès sur l'Eglise et sur la noblesse. Car l'argent, du moins, sert l'humanité, tandis que l'aristocratie l'écrasait et que la religion la domine et l'exploite.

Conclusion pratique : écartons l'honneur, supprimons la morale, adorons l'argent. C'est un dieu qui est servi par un clergé criminel et fripon, c'est un dieu qui exige parfois des sacrifices sanglants, mais enfin c'est un dieu qui répand, sur la masse, un peu de confortable et de jouissance ! Or, ces deux mots sont toute la morale !

Au fond, c'est toujours là qu'on aboutit, quand on veut supprimer l'Eglise. Et M. Mirbeau, d'ailleurs, a respecté l'usage. Il a voulu nous montrer un échantillon de la morale, ainsi qu'il la comprend. A ce point de vue, Germaine Lechat complète et souligne admirablement la thèse.

Cette fille dénaturée qui, au lieu de pleurer silencieusement les méfaits de son père, les juge de très haut et les condamne avec un mépris haineux ; cette effrontée qui ne quitte, après tout, ce château mal acquis que pour assurer son propre bonheur, en s'abandonnant sans pudeur à un amant ; et, auprès d'elle, ce Lucien Garraud, qui suborne audacieusement la fille de son maître et déshonore le foyer qui l'a reçu — tels sont les deux héros dont la vertu doit rafraîchir nos regards écœurés par la vue d'Isidore Lechat !

Car ce sont bien deux héros. M. Mirbeau les auréole à tour de bras. En des scènes de mélodrame, il nous présente une Germaine idéalement bonne et gracieuse ; elle montre une pitié bienfaisante au jardinier mis à la porte et une sympathie délicate au vieux vicomte humilié par son père. Elle a soif de justice, d'honneur et de poésie. Lucien Garraud roucoule et vibre à l'unisson. Ce sont deux êtres purs et généreux !

Et tout cela est fort logique, en somme, puisque la vieille morale de l'Eglise a été supprimée.

Mais alors, ce qui devient d'un illogisme étrange, c'est de blâmer si sévèrement les pirateries et les duretés d'Isidore Lechat.

S'il n'y a plus de loi morale, on ne voit pas trop de quel droit M. Mirbeau peut condamner cet homme. Après tout, le financier ne fait qu'obéir à son instinct, chercher sa jouissance où il la trouve, — exactement comme Germaine et Lucien. Au nom de quel principe éternel et supérieur à l'humanité, pouvez-vous opérer ce triage entre les commandements de Dieu ; déclarer qu'on est héroïque en violant le sixième, et qu'en transgressant le septième, on est fripon. Si ces lois sont de Dieu, vous devez les respecter toutes ; si elles ne sont point de Dieu, vous ne pouvez m'en imposer aucune.

Bien mieux ! D'après les conclusions mêmes de M. Mirbeau, non seulement le financier voleur doit être absous ; mais encore il peut être glorifié.

Vous prétendez que ces grands brasseurs d'affaires ont, au moins, l'avantage de créer du bien-être. Alors, ils sont donc utiles à l'humanité ; ils représentent un élément social, actuellement nécessaire. Je conçois que, malgré cette circonstance atténuante, on puisse encore les blâmer, si l'on s'obstine à respecter les exigences de la morale antique. Mais, dès lors que cette morale est écartée, l'utilité publique ne devient-elle pas le grand critérium du bien?... Prenez donc garde à critiquer Lechat ; c'est un des saints de la nouvelle école !

FRANÇOIS VEUILLOT.

LA DAME BLANCHE

DU VAL D'HALID

ET LA MAIN NOIRE

(Suite.)

— Prince, m'écriai-je stupéfait, pour servir Votre Honneur, il n'est rien...

— C'est le boniment ! On me le répète habituellement. Il faut s'entendre. Il y a deux manières de servir les gens : l'une est honnête, l'autre ne l'est pas. Comme celle-là est honorable et celle-ci dangereuse, je les admire au même degré toutes les deux. M'entends-tu ?

— Prince, expliquez-vous.

— Serais-tu, par hasard, moins éveillé qu'on l'a dit ? Voyons : tu es homme de ressources, bien que ni d'épée ni de robe.

— J'ai en égale horreur le sang et la discorde.

— Tu n'es pas Juif non plus.

— Si c'est être Juif que vouloir gagner son pain : je le suis.

— Tous mes policiers le sont à cette enseigne qui est estimable. A mon service tu gagneras ta vie largement. Le veux-tu ?

Je m'inclinai profondément et priai le prince de vouloir bien commander.

— Haupt, poursuivit le chancelier, j'ai remporté dans mon existence bon nombre de succès et essuyé très peu de revers. Tant que j'ai pu combattre de face, j'ai vaincu tous mes ennemis ; mais comment moi, homme franc et loyal, homme d'une seule pièce et tranchant des pieds à la tête, pourrais-je me prendre corps à corps avec l'ombre de la nuit et terrasser ce seul adversaire qui me résiste, me brave et me déborde ! Chacun en naissant reçoit de la nature des dons qui lui sont propres. Je suis fait pour lutter au grand jour et toi, Haupt,

du moins on me l'a assuré, tu as l'œil ainsi fait que tu découvres tes ennemis dans l'ombre, que tu les y poursuis, les atteins et facilement les accables. Pour parler sans images et pour être plus clair, il s'agit des socialistes et de l'obscurité dont ils entourent leurs menées perfides.

— Ce sont, m'écriai-je avec une apparente horreur, mes pires ennemis !

— Cela tombe à merveille vraiment. La loi contre les socialistes que j'ai fait voter par mon Reichstag, loin d'enrayer le mouvement ouvrier, déjà insurrectionnel, l'accentue tous les jours. Je me trouve aujourd'hui en présence de sept cent mille électeurs socialistes, ce qui fait un million d'insurgés, plus une douzaine de députés sortis de leurs rangs et il faut prévoir que demain avec ce pas accéléré qui les porte vers l'avenir, ils seront cinq millions d'électeurs formant dans mos assemblées sinon la majorité, du moins l'appoint indispensable à tous les partis qui voudront triompher de moi. Ainsi, malgré l'état de siège proclamé dans les villes contaminées, malgré des poursuites opiniâtres et l'exil des agitateurs ; quoique les réunions publiques soient aussitôt dispersées que convoquées et que je n'autorise ni la publication, ni la vente d'aucun écrit séditieux, le flot socialiste grossit, monte sans cesse ; il va envahir les hauteurs sereines du pouvoir et menace d'entraîner pêle-mêle, avec d'autres débris, les destinées de notre jeune empire. Il faut conjurer cette fatalité. La tâche est difficile, noble partant ; que crois-tu, Haupt, mon ami, pouvoir faire pour y contribuer ?

— Vous voulez, prince, condescendre jusqu'à m'interroger ; vous daignez permettre au plus humble de vos serviteurs d'exprimer une opinion, je le ferai avec une entière franchise ; fasse le ciel que ce soit aussi avec compétence.

Prince, en Allemagne, on n'envisage pas le socialisme sous son vrai jour. On se croit en présence d'une classe de mécontents qui, sans cohésion et sans intérêts communs, marche à l'aventure. On se trompe grossièrement. Ce n'est pas avec des idées confuses ni avec des moyens bornés qu'on résiste au Chancelier de fer !

Le prince, à ces mots, sourit de plaisir et sa névralgie se calma pour un instant.

— Continue, dit-il.

— Le socialisme, société secrète, a une constitution hié-

rarchique comme tout pouvoir organisé, avec une direction centrale, permanente, résidant à l'étranger...

Ainsi lancé, je développai tout un plan chimérique qui fit sur l'esprit du chancelier une impression profonde. Quand j'eus cessé de parler, il me dit :

— Tu as raison, Haupt, ils ont volé à ce pauvre de Moltke tous ses secrets ; ils ont enrôlé, embrigadé leurs partisans ; ils ont leurs chefs de file et, rangés en bataille, ils marchent en masses profondes contre nous. Il s'agit d'aller à leur rencontre et de faire plus que la moitié du chemin. Présente-toi donc chez Krueger, directeur de ma police ; je lui parlerai de toi. Je veux que tu surveilles secrètement ces socialistes en Allemagne et à l'étranger.

J'avais gagné mes galons. Je dois l'avouer à l'honneur du chancelier, qu'il n'a rien négligé pour me mettre en état de le battre : l'or, l'argent, les recommandations pressantes, les informations rapides et sûres, une liberté d'action parfaite, j'obtins tout à souhait. Aussi, sous l'œil même du prince et presque à ses côtés, j'installai mon comité d'action. Sous prétexte d'exercer une surveillance plus étroite, je m'entourai de policiers que j'avais soin de choisir parmi mes affiliés les plus sûrs. Grâce à leur concours dévoué, grâce à l'appui, à la munificence du prince, j'ai achevé l'organisation de notre parti dans toute l'Allemagne.

Pour garder la faveur dont j'étais l'objet, je livrai de nos gestes ce qui ne pouvait plus nous compromettre ; je fis dissiper quelques réunions inoffensives, convoquées à cette fin ; j'opérai des arrestations qu'on ne put maintenir et, pendant que le chancelier, en don Quichotte inspiré, fendait l'air à grands coups de sabre, à ces yeux décisifs, moi, j'enrôlai tous les mécontents et les classai par catégories bien distinctes, afin de travailler l'empire par une propagande irrésistible. Les ouvriers ayant une profession, un état connu, sont réunis en clubs populaires et les plus zélés sont convoqués à des réunions privées. Les plus dignes de ces derniers sont faits hommes de confiance et placés sous la conduite de capitaines dont la réunion forme le comité électoral, socialiste, de la circonscription.

Il y en a aujourd'hui neuf de ces comités à Berlin qui nomment chacun un représentant pour former le comité central, placé lui-même sous le contrôle du *Corps des délégués*

désignés par tous les capitaines de toutes les circonscriptions de l'empire. Les intérêts supérieurs sont discutés dans les *Congrès* qui se tiennent à l'étranger.

Voilà un aperçu superficiel de l'organisation du socialisme allemand. Nous saperons avec lui le trône ; nous abattrons dans la poussière, pêle-mêle et avec le dernier des Hohenzollerns, tous les instruments de leur impitoyable tyrannie !

Haupt cesse à son tour de parler. Le *Solitaire*, rayonnant de joie, lui dit :

— Vous avez fait là une œuvre excellente. C'est un rouage admirable qu'il faudra expérimenter et entretenir.

— C'est fait, dit Haupt avec orgueil. L'Etat, avec toutes ses ressources, ne peut plus lutter contre moi. Je le prouve :

Un jour, j'avertis le chancelier que les socialistes allaient répandre un écrit séditieux. La police en est informée aussitôt, les recherches commencent, tous les agents sont sur les dents. Le soir même je fais décider, par le comité central, qu'un *extrablatt* sera imprimé à deux millions d'exemplaires.

Notre tirage commence, s'achève. Deux cents représentants de *Comités* viennent prendre chacun dix mille numéros qu'ils partagent entre les dix capitaines de leur circonscription ; les capitaines les répartissent à leur tour entre leur sept ou huit hommes de confiance ; et ceux-ci, à l'heure précise fixée pour tous, convoquent chacun dix, douze ou quinze compagnons qui, à peine chargés de dix exemplaires, les répandent en moins de temps qu'il n'en faut pour le dire et sous l'œil même de la police stupéfaite. Il y eut dix arrestations, je crois, qu'on n'a pas maintenues, c'est-à-dire que la police a confisqué le total imposant de cent exemplaires environ !

Le *Solitaire* le félicite encore et fait voter à Haupt des remerciements.

Le délégué de France s'explique de son côté.

Il se plaint de ce qu'une excessive liberté causait la dissolution du parti révolutionnaire français. En l'absence d'un parti national, on ne trouve chez nous, dit-il, qu'églises réformées et que sectes impuissantes.

Le délégué italien trouve que, chez lui, la Révolution, ennemie de tous les trônes et de tous les tyrans dont elle entreprend clandestinement la suppression, paisible malgré ses attentats et victorieuse chaque jour, occupait en face du Vatican humilié un trône déjà solide. Il ne laisse pas dans son

discours de faire entrevoir des coups foudroyants et de vastes espérances dont l'Autriche, bien plus que la France, allait pâtir.

L'Irlandais est sobre dans ses paroles. Il dit sans emphase ce qu'il pensait de la *Ligue Nationale*, du *boycottage*, des *moonlighters*, et conclut en affirmant qu'avec l'appui des libéraux et des socialistes anglais la cause qu'il défendait avait quelques vagues chances de succès.

L'Anglais se contente d'appuyer l'opinion de son confrère d'Irlande tandis que le libéral belge déclare n'avoir aucune communication à faire, les catholiques chez lui, par une tolérance habile ayant désarmé les mécontents et dissipé les soupçons.

Alors tous les yeux se tournent vers le *Solitaire de l'Unterwald*, qui réfléchissait profondément. Enfin, levant les yeux et promenant son regard profond autour de lui, le vieillard s'exprime lentement en ces termes :

— Vaillants compagnons, ô vous qui êtes la prunelle de mes yeux et la force de mon bras, de qui la prudence, le zèle et le courage m'inspirent en l'avenir une confiance qui ne se démentira jamais, je vous dois cet aveu pénible : Il y a deux jours j'achevais un long voyage, au cours duquel je sentis la haine me précéder et les soupçons me suivre. Semblables aux regards cruels du vautour, l'œil dur de nos ennemis planait sur moi pour pénétrer mes desseins. Mais le Grand Architecte de l'Univers veillait sur chacun de mes pas, enveloppait d'ombres impénétrables le moindre de mes projets.

Cependant, excédé de fatigue et ne sachant alors où reposer la tête, je m'assis au pied d'un vieux chêne dans une vaste forêt. Comme mon ombre se confondait presque entre mes pieds avec celle de mon corps, je jugeai que le soleil était arrivé vers le milieu de sa course. Je pris un morceau de pain noir et des fruits sauvages cueillis le long du chemin, de l'eau fraîche emportée d'une source voisine et je remerciai le Grand Architecte de ces dons modestes, mais suffisants. Seulement occupé des besoins d'une grande cause, je parcourais le *Socialdemokrat* qui m'arrivait précisément de Zurich. Mes yeux tombèrent sur la *Liste noire* où, parmi cent suspects qu'on signalait à la défiance des fidèles amis, je cherchais les êtres malfaisants que j'aurais pu, moi-même, rencontrer sur ma route. Cette nomenclature finissait par cette

remarque : « La cause du peuple avait même en Espagne des partisans zélés ; Lopez se signalait dans l'Andalousie entière ; mais, oublieux de ses devoirs, il négligea ses serments. La M.-N. se défie du traître ! »

— Lopez ! s'écrient les convives.

— Lopez ! répète le vieillard. Lopez, le vaillant et terrible Lopez, au nom de qui les pâles tyrans abandonnaient leurs repaires pour fuir dans les montagnes.

— Comment nous arriva ce malheur ? demande Rodolinski.

— Je doutai de mes yeux et ne voulus pas d'abord me fier à mes craintes. Je me levai et, de la ville voisine, je télégraphiai au *Tigre de Berga*. Vous savez que ce frère intrépide est à la tête de l'*Internationale* en Espagne. Il se trouvait à Barcelone et me répondit simplement :

« A disparu ! »

Voilà, mes chers confrères, un des motifs pour lesquels je vous ai convoqués.

Ainsi Lopez, le compagnon jusqu'ici fidèle de la *Vierge de la Montagne* et l'ami de Félicio tant recherché lui-même par la *Main-Noire*, oublie ses serments et trahit notre cause. Il appartient à vous de décider de son sort. Faut-il user d'indulgence, faire un effort pour le ramener ; ou faut-il, sans pitié, le supprimer ? Vous remarquerez que l'Espagne est une terre ingrate, réfractaire au progrès, fatale au pauvre peuple : il importe donc que chaque position prise sur ce sol ennemi soit défendue avec soin et qu'une énergie, même féroce, y prévienne les défections.

Les convives se consultent du regard ; aucun d'eux ne paraît disposé à prendre le premier la parole.

Lopez était connu de tous, autant par le bruit de ses malheurs que par l'écho de ses exploits fameux et par son amitié tendre pour le sensible Félicio. Sa trahison était-elle certaine ?

Tous voulurent en douter encore ; ils admettaient malaisément qu'un homme d'un si grand courage fût capable de perfidie. Danfernez, le représentant français, se décide enfin :

— *Solitaire de l'Unterwald,* dit-il, vous savez avec quel respect nous écoutons vos paroles ! Nous savons que votre regard embrasse l'univers et qu'il semble lire dans les cœurs les secrets desseins des hommes. Je ne voudrais donc pas

mettre en suspicion une semblable accusation, si, le doute étant né dans votre esprit, elle tombait de vos lèvres vénérables. Mais, si je ne me trompe, c'est le *Tigre de Berga* qui correspond avec le *Socialdemokrat*, et c'est lui seul qui accuse Lopez. J'ai pu me taire tant que mon silence ne devenait fatal à aucun de nos frères ; il n'en est plus ainsi ; c'est donc, ou jamais, le temps de parler franchement, avec quelque liberté. Ecoutez-moi donc avec l'attention que comporte mon dévouement.

Je connais Lopez, d'abord comme vous le connaissez tous, et puis parce qu'il me témoigna une confiance dont je fus très honoré. Il m'a dit avec le plus noble abandon les secrets tourments de son âme, son amour malheureux pour la pauvre Elisa.

Voici d'ailleurs en quels termes il m'exposa sa situation pénible :

« Félicio, sa sœur Elisa et moi, dit-il, nous vîmes le jour sur la même montagne, presque sous le même toit et la même nourrice nous éleva tous les trois, car moi, j'étais orphelin et la mère de Félicio, malgré sa tendresse pour ses enfants, dut recourir à des soins étrangers. Nous grandîmes tous les jours en force, en amitié, gagnant sans cesse en insouciant bonheur. Un jour vint, cependant, où l'affection que je portais à Elisa me causa une inquiétude vague, secrète, troublante, et j'appris alors en quoi telle affection sensible diffère de la douce amitié. Félicio vit mes soupirs et il devina bientôt la cause de mon chagrin ; loin d'en être offensé, il m'en témoigna une vive satisfaction. Il me dit à ce propos : Déjà nous sommes unis par les liens d'une amitié tendre : demain, tu seras mon frère et nous ne nous quitterons plus. J'aime Elisa de toutes les forces de mon âme ; je serai parfaitement heureux dès que Lopez se chargera de faire son bonheur.

« Nous tombâmes alors dans les bras l'un de l'autre et jurâmes sur notre amitié que tous les biens de nos cœurs, que toutes nos espérances, aussi tous les dons de la terre resteraient communs entre nous.

« Félicio alla trouver sa mère qui se contenta d'applaudir à nos projets.

« Sur ces entrefaites, Ruiz de Gomez parut sur la montagne. Il vit Elisa, la considéra avec un outrageant plaisir. Il voulut même lui parler ; mais elle, pareille à la biche timide, à

qui la vue d'un fauve fait prendre la fuite, retourna en courant auprès de sa mère. Ruiz de Gomez partit, peut-être ne fit-il que se cacher dans la forêt ; car Elisa étant allée, le lendemain, sous la futaie pour ramasser quelques têtes de pin et du bois mort abattu par la dernière tempête, ne vint plus au foyer maternel. Félicio chercha sa sœur dans les montagnes, au fond des bois et, voyant tous ses efforts superflus, il jura de rester errant sur la terre tant qu'il ne la retrouverait pas. Il partit.

« Et moi, ajouta Lopez en essuyant une larme, le cœur brisé, respirant la vengeance, je m'en allais de mon côté par monts et par vaux, portant mes pas incertains à l'aventure. Un jour, dans une profonde forêt, je rencontrai un vieillard assis au pied d'un arbre et qui me regardait. Il me fit un signe amical, m'appela d'un sourire. Je m'approchai et il me pria de prendre place à ses côtés. Il me contempla en silence, puis, me prenant la main, il me dit avec pitié :

« — Tu souffres, jeune homme ; te voilà cependant bien abattu vu ta force et ton âge !

« — Mon père, répondit Lopez avec respect, à cet âge-là mon cœur n'est déjà plus qu'une plaie saignante rendue incurable par le désespoir.

« — L'œil de la jeunesse est un miroir complaisant ou un verre perfide qui grossit ou réduit le malheur et le bonheur : défie-toi du premier qui n'est qu'un flatteur et du second qui est un traître. L'homme vaut plus qu'une femme et la jeunesse, quand elle est vaillante, élève l'homme au-dessus de lui-même pour le rapprocher des dieux. Veux-tu me confier ton tourment, jeune homme ? Peut-être trouverais-je un remède capable d'apporter à tes peines quelque soulagement. »

Lopez raconta au vieillard sa mésaventure. Et celui-ci, satisfait de cette confiance, dit que tout ne lui paraissait point perdu. Il pouvait mettre, croyait-il, à la portée de Lopez, un moyen facile de consolation.

Le vieillard parla alors avec enthousiasme de la *Main-Noire* et fit tant que Lopez, pour mener plus rapidement ses recherches ou pour se venger, sollicita l'honneur de s'affilier...»

Le *Solitaire de l'Unterwald* souriait à ce récit et ne put s'empêcher de l'interrompre :

— Danfernez, dit-il, est parfaitement renseigné. J'étais, moi, ce vieillard sympathique ; je connais donc Lopez !

— Connaissez-vous également la suite de ses aventures ?... repartit Danfernez.

— Nous vous écoutons, répondit le *Solitaire*. Me fussent-elles familières que j'aimerais les entendre rapportées avec tant d'intérêt.

« — Lopez, poursuivit Danfernez, fut enrôlé. Bientôt, d'accord avec la *Vierge de la Montagne*, il commanda les *Vengeurs de la Main-Noire*. A leur tête il répandit l'épouvante de Cadix et Xérès à Grenade et jusqu'aux confins de l'ancien royaume de Murcie. Les alcades vivaient dans une perpétuelle terreur et l'armée elle-même ne pouvait s'opposer à des ravages qui s'exerçaient ici, là, souvent partout à la fois et toujours à l'improviste.

« Lopez remporta un si grand nombre de succès, fit de tels prodiges de valeur qu'on ne vantait plus que sa ruse féconde et son habileté consommée. Or, les grâces de sa personne et son beau courage touchèrent le cœur de la *Vierge de la Montagne*. Elle souffrait, mais sans rien dire, connaissant d'ailleurs le désespoir de Lopez et professant pour lui autant d'estime que d'admiration. Par malheur, son secret penchant pour l'ami de Félicio la rendit indifférente aux vœux du *Tigre de Berga ;* de sorte que, quoique uniquement occupé à chercher Elisa ou à la venger, le malheureux Lopez devenait à son insu l'heureux rival de ce *Tigre* terrible. »

Voilà, mes chers collègues, la situation vraie ; et j'estime, quant à moi, qu'elle mérite le plus sérieux examen.

On nous demande, sans préambule, de statuer sur le sort de Lopez. On le dit coupable : Ce serait très fâcheux, mais comme réquisitoire c'est insuffisant. Où sont les preuves de la défection et de la trahison ? Je connais de l'inculpé vingt exploits divers, tous méritoires ; qu'on nous dise aussi ses méfaits et qu'on nous mette en état de les apprécier, de les contrôler, de les mettre enfin en parallèle avec les services qu'il a rendus. Il me semble que nous ne devons pas imiter les exemples d'arbitraire et d'ingratitude qui ont armé nos bras, qui entretiennent notre courroux ; que nous ne pouvons pas surtout éteindre les dévouements à notre cause par le spectacle malheureux d'emportements aveugles.

— C'est juste ! dit Rodolinski.

— Ah ! s'il fallait tout prouver, s'écria Haupt.

— Je connais, répliqua Danfernez, la justice germanique.

Tant que j'aurai voix à ce chapitre, je veillerai à la combattre par la simple équité. En Allemagne, les alliés comme les adversaires de Bismarck sont Bismarcks eux-mêmes : violents, traîtres, faussaires et, ma foi, assez fréquemment des assassins. Bismarck s'avoue tel brutalement, mais ses caricatures se drapent volontiers dans une dignité honnête qui leur fait totalement défaut.

Haupt se mordit la lèvre et se tut. Il savait que Danfernez était une lame redoutable qui, n'ayant pu être brisée à Reischoffen, avait une prédilection marquée pour les peaux d'ânes d'outre-Rhin qu'elle trouait à l'occasion.

— Et puis, ajoute Danfernez, dans votre plan socialiste, il n'y a pas que du génie ! J'y vois une somme excessive de petitesses doublées de perfidies ; du plagiat par surcroît.

— Assez, s'écria Haupt à bout de patience.

Instinctivement, Danfernez porta la main à son côté comme s'il avait cherché son épée absente ; un sourire tranchant plissait sa lèvre dédaigneuse. Haupt n'insista pas.

— Ce n'est pas la question, se hâta d'observer le *Solitaire de l'Unterwald.*

— J'y reviens ! dit Danfernez... et j'opine que, à moins de preuves suffisantes du contraire, Lopez n'est point le coupable qu'on nous représente. Je sais qu'on l'accuse d'avoir, étant en péril de mort, appelé un prêtre à son chevet ; ce n'est ni un crime irrémissible ni une preuve accablante. Il a disparu ! la belle affaire ! et cela même n'est pas une trahison évidente. Elisa aussi a disparu, et Lopez la cherche sans l'accuser de ce qui peut n'être pour elle qu'un malheur affreux. Imitons l'exemple, il est bon ; ne perdons pas surtout à la légère un homme valeureux. En tous cas, qu'on l'entende avant de le juger. Pas de mesures arbitraires ; point de révolutions entre révolutionnaires : voilà mon humble avis et je vois que Haupt lui-même n'est plus éloigné de le partager !

Les murmures d'approbation qui accueillent cette déclaration indépendante lui apprennent aussitôt que c'était là l'opinion de la majorité.

(A suivre.)

ARTHUR SAVAÈTE.

Revue des Livres

APRÈS LA NEUVIÈME HEURE, par R. Monlaur, 1 vol. in-16, Paris, 1903.

La librairie Plon vient d'éditer la suite du *Rayon*, que nous avons récemment analysé. *La neuvième heure* a sonné, le Rédempteur a rendu l'âme, mais il est ressuscité le troisième jour. Cinq années ont passé depuis lors, Gamaliel, dans le nouvel ouvrage de l'auteur du *Rayon*, est devenu chrétien et prêtre ; avec sa sœur Suzanne il se dirige vers Alexandrie l'opulente, Alexandrie la raffinée, où il va désormais fixer sa tente. La rencontre des deux disciples avec Saul déjà pénitent et préparant, dans les solitudes d'Arabie, son futur apostolat, puis avec Hylos, ce jeune Grec dont l'âme inquiète a tant de fois déjà cherché la vérité sans pouvoir encore la saisir et qui l'embrassera au moment de sa tragique mort, l'ardeur et à la fois la prudence avec lesquelles Gamaliel et sa sœur dans la grande cité orientale essaient de faire luire le *rayon* de la foi sur les âmes les plus diverses, depuis le Grec à l'esprit curieux et son insouciante jeune femme jusqu'aux Juifs attachés à leurs antiques rites et aux prêtres égyptiens sceptiques et blasés, tout cela donne matière à autant de tableaux pleins de grâce et de fraîcheur, de l'art délicat des nuances et de ce sentiment ennemi de l'exagéré, qui fuit les situations ou les peintures outrées. Les lecteurs d'*Après la neuvième heure* reconnaîtront ces qualités dans le livre que nous leur présentons. Ils verront encore comment l'auteur sait parler de ces combats entre la grâce et la liberté humaine qui, dans les desseins miséricordieux de Dieu, doivent s'achever par la soumission volontaire de l'âme au Seigneur qui l'appelle, de la mansuétude infinie de ce Cœur du Christ dont l'insensé seul peut croire avoir sondé les abîmes de bonté, des douleurs de la mort, mais aussi de ses joies suprêmes quand l'homme qui la subit s'endort dans le baiser du Sauveur ; ils admireront enfin la scène finale où la chaste Vierge dont le *rayon* a sur le Calvaire enflammé l'amour, donne à son tour sa vie pour Celui en qui elle a cru et dont elle prononce le nom comme une bénédiction sur les malheureux qui la martyrisent ; conquérant du même coup à la foi par son trépas le pontife d'Isis, vaincu par la vérité d'une religion qui communique aux plus humbles tant d'héroïsme et de surnaturelle beauté.

Après la neuvième heure sera lu par beaucoup ; à tous il apportera charme et profit.

G. V. Hébert

*
* *

LE VATICAN, par MM. Goyau, Pératé, Fabre, tome II : *Le Gouvernement de l'Eglise*. Paris, 1902. Un vol. in-12 de 305 pages.

Nous décrivions, dans un numéro précédent, le premier volume du « Vatican » qui s'occupait surtout de l'histoire de la papauté à travers les âges et de son influence sur les arts. Le second volume présente un tout autre genre d'intérêt. Dans une première partie, M. Goyau, avec la compétence et la hauteur de vues qu'on lui connaît, étudie le « fonctionnement » de la papauté, le sacré collège, comment un pape meurt et comment on devient pape, les congrégations romaines, les communications du pape avec le monde chré-

tien (étude sur les bulles, les brefs, etc.), la secrétairerie d'Etat et la diplomatie papale, la propagande, la cour pontificale. La seconde partie réservée au troisième collaborateur, M. Paul Fabre, est consacrée à l'histoire très intéressante et fort érudite de la bibliothèque vaticane et des archives du Saint-Siège. Le volume se termine sur l'épilogue de M. Melchior de Vogüé qui, en quelques fortes pages, étudie l'avenir de la papauté.

Le *Vatican* dans sa forme première formait un beau volume de luxe, peu accessible au grand public. Sous cette nouvelle forme, il atteindra un cercle plus étendu. Son utilité est double : aux chrétiens il apprendra à mieux connaître cette grande institution qui est le centre de la catholicité, son fonctionnement, ses rouages, son histoire ; à ceux du dehors il fera mieux apprécier le grand rôle de la papauté dans le monde, son influence sur les arts et les sciences, son importance sociale et politique. On peut donc le recommander sans crainte.

L. N.

*
* *

L'HABITATION BYZANTINE, par le général L. de Beylié. Grenoble et Paris, 1902. Gr. in-4°, de xv-216-26 pages.

Ce magnifique ouvrage mérite à tout point de vue d'attirer l'attention des connaisseurs et des archéologues. On s'occupe beaucoup aujourd'hui des Byzantins, de leur histoire, de leur littérature, de leur art. L'architecture religieuse byzantine a été l'objet de nombreux travaux ; leur architecture civile avait été moins favorisée à ce point de vue et nous était encore peu connue. Il était du reste difficile de faire cette étude, vu l'état de dispersion des monuments. Le général de Beylié a eu le courage d'entreprendre la tâche difficile de rechercher ces monuments, d'en faire prendre des dessins et des photographies.

Il a réuni de plus dans les manuscrits byzantins un certain nombre de miniatures qui complètent sa collectiont vraiment admirable. Nous avons donc sur cette partie de l'art byzantin un album de premier ordre, qui sera aussi bien accueilli par l'artiste que par l'archéologue.

Ce dernier trouvera aussi son compte dans le texte qui accompagne ces illustrations. Avec une méthode rigoureuse, une science précise et fort bien informée, l'auteur étudie les origines de la maison byzantine, ou, si l'on veut, l'habitation romaine jusqu'au IVe siècle ; puis l'habitation byzantine proprement dite depuis le IVe siècle jusqu'au XIe ; les palais byzantins ; enfin le mobilier et la décoration des maisons byzantines. Constantinople, Ravenne, Moscou, le Mont Athos, Venise, la Grèce, passent tour à tour sous nos yeux avec les échantillons les plus remarquables de l'architecture byzantine.

Ce bel ouvrage fait le plus grand honneur à M. le général de Beylié, aux éditeurs qui n'ont rien épargné pour cette riche publication. Elle rendra les plus grands services à l'étude de l'art byzantin.

M. K.

*
* *

HISTOIRE DE NAPOLÉON, par Désiré Lacroix, petit-fils d'un officier de la grande armée, Paris, 1902. Un vol. in-12 de 700 pages, orné de 75 vignettes et portraits.

L'histoire de l'épopée napoléonienne sera toujours populaire. La plupart ne prennent pas le temps de s'enquérir si tout dans le héros est admirable, si des ombres trop nombreuses n'obscurcissent pas cette gloire, si cette époque triomphante n'a pas coûté trop cher à la France, ils suivent leur héros sur tous les champs de bataille et partagent la passion d'une partie des contemporains. L'histoire dont nous venons de citer le titre est intéressante, cela va presque de soi quand il s'agit de raconter Napoléon, entraînante même, comme un roman, et un bon roman.

Plusieurs questions sont fort bien traitées, c'est en somme une bonne histoire *populaire*. Ce n'est pas une histoire critique et scientifique de Napoléon, travail qui, du reste, n'est pas encore mûr. Le XIXe siècle s'est terminé sans donner cette grande histoire ; il faudra encore un grand nombre de travaux de détail, il faudra continuer l'enquête sur bien des points, pour rendre possible la grande étude définitive.

L'auteur, comme le fait pressentir le titre qui suit son nom, et la chanson de Béranger qui lui sert de préface, est un enthousiaste de Bonaparte ; il excuse ses fautes et en fait tomber volontiers la responsabilité sur ses généraux. Mais il n'en est pas moins vrai que, même au point de vue militaire, un général en chef n'est exempt de tout blâme que s'il a pris toutes ses mesures pour réparer, pallier ou prévoir les erreurs de ses lieutenants, ce qui n'a pas toujours été le cas pour Napoléon, notamment dans la journée de Waterloo. Un article récent d'Arthur des Ganniers sur *Napoléon, chef d'armée*, dans la *Revue des questions historiques*, signale quelques-unes de ces lacunes du génie du grand homme, peut-être avec un excès de sévérité. La vérité est entre les deux.

M. N.

*
* *

LES ORIGINES, *questions d'apologétique*, par J. Guibert, S. S., Paris, 1902. 3e édition. Un vol. in-8 de 390 pages.

Cette réédition du livre de M. l'abbé Guibert est une nouvelle preuve de son succès et de son actualité. L'auteur s'est efforcé de résumer dans ce volume les questions scientifiques qui ont une portée philosophique et théologique : cosmogonie, origine de la vie, origine des espèces, origine de l'homme, unité de l'espèce humaine, antiquité de l'espèce humaine, état de l'homme primitif. Sur toutes ces questions, des philosophes et des savants positivistes prétendent apporter des solutions en contradiction absolue avec les données de la foi. Des théologiens, peu préparés par leurs études à discuter sur ce terrain, ont d'autre part donné des solutions insuffisantes ou ont répondu par des négations excessives qui ne pouvaient pas davantage satisfaire des esprits impartiaux un peu au courant de ces sciences. C'est à eux que s'adresse surtout le présent ouvrage. L'auteur, très au courant de toutes ces questions, les expose avec loyauté, et montre quel est sur chacune l'enseignement de l'Eglise, et dans quelles limites on peut accepter certains systèmes, notamment celui de Darwin, sans renier le magistère catholique. On peut le prendre pour guide, car, si l'on n'est pas obligé d'adopter toutes ses idées, on est sûr cependant qu'il se tient prudemment dans les limites de l'orthodoxie, et plutôt en deçà.

Son livre sera utile aussi à tous les étudiants en théologie, qui ont besoin d'ouvrir quelques fenêtres sur les travaux scientifiques de leur temps, et de savoir où en sont leurs contemporains, quel est leur état d'esprit, ce qu'ils ne trouveraient probablement pas dans leurs manuels.

La 3e édition a été mise au courant des travaux les plus récents. De nombreuses gravures dans le texte en font une vraie leçon de choses. Quoi de plus intéressant par exemple pour faire saisir la notion du mimétisme qu'une gravure comme la fig. 34 ; ou la figure 39 pour montrer les analogies et le développement d'un type primitif ; ou les fig. 104, 105, 106, 107 et surtout 121, 122, 123, 124 et 125 pour exposer l'état de la civilisation et de l'industrie primitive ?

L'ouvrage est donc appelé à rendre de réels services.

M. N.

*
* *

BONTÉ, SAINTETÉ ET GRANDEUR DE JÉSUS RÉDEMPTEUR, proposé à notre confiance, notre imitation et notre obéissance, par le R. P. Gallerani, directeur de la *Civilta catholica*. Traduit sur la 10e édition ita-

lienne avec autorisation de l'auteur, par l'abbé Poey, aumônier des dominicaines de Pau. Paris. Un vol. in-12 de 441 pages.

Plein d'onction, cet ouvrage n'a pu sortir que d'un cœur embrasé de l'amour du Divin Maître et du désir de le communiquer de proche en proche. Sans doute le P. Gallerani parle, mais ce sont plutôt les saintes Lettres qui parlent par sa bouche. — Le ton de ces pages est toujours simple, familier, affectueux. Il vise au cœur et le manque rarement. — Des trois parties, la seconde se distingue par un style plus oratoire et revêt la forme du sermon. Mais peut-être n'en est-il pas ainsi dans l'original. On connaît le dicton : « Traduttore, traditore ». Le cas pourrait bien se trouver quelque peu réalisé dans ce volume. — M. l'abbé P. nous prévient dans son avant-propos que *parfois il a cru pouvoir se contenter de reproduire exactement la pensée de l'auteur et — quoique* très rarement — *de la développer pour la rendre plus explicite.* Il nous paraît que cet avertissement était superflu. Dans certaines pages on relève tels ou tels traits, qui certainement n'ont pas eu à franchir les Alpes pour venir jusqu'à nous, et il ne paraît pas que l'œuvre du P. Gallerani ait beaucoup gagné à cette substitution de main, si courte qu'elle soit. — Mais un reproche plus grave à faire au traducteur, c'est qu'il n'ait pas daigné jeter un coup d'œil sur les épreuves avant de donner le bon à tirer. Il s'en est reposé sur le prote et mal lui en a pris. — Un autre reproche, c'est que M. P. ait pensé écrire seulement pour des Moniales, pour qui des références scripturaires importent assez peu et qui ne songeront jamais, probablement, à s'assurer si l'Evangile de saint Jean contient 24 ou 21 chapitres. — Nous devons donc avertir ceux de nos confrères qui liront cet ouvrage d'avoir toujours une concordance sous la main. — On écrirait une assez jolie plaquette si on voulait relever, redresser toutes les inexactitudes des citations ou les compléter. — Mais ces critiques n'empêchent pas que le livre soit pour l'âme une nourriture saine, solide autant qu'agréable.

H.

XXX.

Le Directeur-Gérant : ARTHUR SAVAÈTE.

Saint-Amand (Cher). — Imprimerie BUSSIÈRE.

ARTHUR SAVAÈTE, ÉDITEUR, 76, RUE DES SAINTS-PÈRES, PARIS

LES PETITS BOLLANDISTES

VIES DES SAINTS

Par Mgr PAUL GUÉRIN

Vingt volumes, y compris 3 volumes de supplément par Dom PIOLIN

140 francs, net 90 francs

Voici le titre complet de cet ouvrage : « Vies des saints, des bienheureux et des pieux personnages morts en « odeur de sainteté, depuis le commencement du monde jusqu'aujourd'hui d'après les Bollandistes, le P. Giry, « Surius, Ribadeneira, les hagiologies, les propres de chaque diocèse et les travaux hagiologiques les plus ré- « cents :

« Avec l'histoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de la sainte Vierge, des discours sur les mystères et les « fêtes, une année chrétienne, le martyrologe romain, le martyrologe français et les martyrologes de tous les « ordres religieux, une table alphabétique de tous les saints connus, une autre selon l'ordre chronologique, une « autre de toutes les matières contenues dans l'ouvrage, destinée aux catéchistes, aux prédicateurs, etc. »

Comme le titre l'indique, les *Vies des Saints* que nous offrons au public sont sans contredit et sans comparaison ce qui a paru de plus complet, de plus parfait en ce genre.

Pour son édition définitive, l'auteur a consulté tous les travaux hagiographiques publiés ; de plus, il a reçu des notes de tous les points de l'univers catholique. Il n'y a pas un seul saint honoré dans l'Eglise d'un culte public, pas un nom vénéré dans quelque coin de l'univers catholique, dont il ne soit fait mention dans cette édition, avantage que n'offre aucun ouvrage de ce genre.

Nous ne pouvons, faute d'espace, qu'indiquer quelques améliorations de la dernière édition.

A la fin de la biographie de chaque saint, l'auteur indique comment l'art chrétien l'a représenté et pourquoi ; à quelle fin particulière on l'invoque, de quel pays, de quelles corporations il est le patron, et pour quel motif. Il apporte, en outre, un soin tout spécial à la partie bibliographique, trop négligée dans la plupart des autres éditions de ce genre.

Il indique, d'après des renseignements sûrs et récents qu'il s'est procuré au prix de démarches, de recherches, de fatigues, de sacrifices inouïs, quel est pour chaque saint l'état actuel de son culte, de ses reliques, des pèlerinages, des églises, abbayes et autres monuments destinés à conserver sa mémoire.

Il mentionne tous les pèlerinages, toutes les fêtes locales et fait l'histoire d'un grand nombre, il raconte longuement toutes les apparitions de la sainte Vierge et signale avec soin les moindres traces de son culte par tout l'univers, et principalement en France.

Dans ce recueil, les vies des saints ne sont pas résumées avec sécheresse et aridité, mais savamment et onctueusement développées ; elles touchent autant qu'elles instruisent.

VITA JESU CHRISTI

Domini ac salvatoris nostri, ex evangelio et approbatis ab ecclesia catholica doctoribus, sedule collecta, Per Ludolphum de Saxonia, candissimi carthusianorum ordinis servantissimum.

On n'a rien écrit de plus docte, de plus complet ni de plus instructif sur la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

L'ouvrage de *Ludolphe* est la mine féconde où les ascétiques et les prédicateurs ont largement puisé depuis le quatorzième siècle jusqu'à saint François de Sales, depuis saint François de Sales jusqu'à notre regretté père Ventura ; entre autres exemples, Mgr Mermillod assure que Mgr Marilley, le vénérable évêque de Lausanne et de Genève, en fait le délice de ses méditations quotidiennes. Saint Ignace de Loyola avait en prédilection ce livre auquel il dut sa conversion.

Pour les Homélies sur l'Evangile, aucun auteur ne possède plus de matériaux et ne respire une pareille suavité. — Aussi ce livre est-il devenu le *Vade mecum* du prêtre de Jésus-Christ.

Il existe plusieurs versions françaises de *Ludolphe*. Mais qu'on le sache bien, *Ludolphe* est un écrivain qu'il faut lire dans la langue de l'église ; en le traduisant on le déflore.

L'Edition in-8 en 4 volumes est épuisée.

Il reste encore quelques exemplaires de la belle édition in-folio, portique des Bollandistes.

PRIX, broché	50	francs
— pleine toile	55	—
— 1/2 chagrin pl. toile	60	—
— plein chagrin, tr. dorées	75	—

La Chasse à Travers les Ages

Par M. le comte de CHABOT

Préface de M. le marquis COSTA de BEAUREGARD, de l'Académie française

Beau vol. in-4°, superbement illustré

Couronné par l'Académie française, médaille à l'Exposition Universelle de Paris 1900

Sous ce titre M. le comte de Chabot fait paraître un livre curieux qui, par son texte comme par ses illustrations, a sa place indiquée dans toutes les bibliothèques, dans tous les salons. C'est-à-dire que l'ouvrage ne contient aucun passage risqué. Imprimé par les P. Bénédictins avec un soin minutieux sur papier couché et en caractères elzéviriens tout neufs, de format in-quarto raisin, ce livre est appelé à un succès d'autant plus grand qu'il ne s'adresse pas seulement à la catégorie spéciale des amateurs de la chasse. Environ trois cents gravures tirées de monuments documentaires appropriés à chaque époque, de manuscrits inédits, de dessins empruntés aux collections d'estampes, soit particulières, soit provenant de la bibliothèque nationale, de reproductions de tableaux du Louvre et de nos divers musées, tant nationaux que privés, ont servi à l'illustration dans le texte et hors texte de cet ouvrage.

Le livre débute par une étude des plus intéressantes et des plus documentées sur l'époque préhistorique. Les gravures qui accompagnent le texte nous apprennent que la chasse était pour nos premiers parents « la lutte pour la vie. » Nous ne connaissons l'intime histoire des habitants de la terre qui vivaient avant le déluge, que par les scènes gravées au trait avec des pointes de silex éclaté : or, leurs gravures sur bois de renne ou sur feuille de schiste, retrouvées de nos jours dans les cavernes préhistoriques et reproduites dans l'ouvrage, ne représentent que des scènes de chasse : ce sont les seules indications que possède la science sur les occupations et les mœurs de nos premiers ancêtres ; c'est dire tout l'intérêt de cette première étude.

Les civilisations égyptienne, assyrienne, perse, grecque et romaine, si avancées, ont chacune leur chapitre, et là encore les dessins inédits abondent. Les Gaulois et les Gallo-Romains ont une place spéciale, ces derniers surtout, dont l'auteur a reproduit plusieurs monuments d'un intérêt majeur.

L'auteur aborde ensuite l'histoire de la chasse en France depuis nos premiers rois jusqu'en 1870. Tout en respectant les faits historiques dans leur rigorisme obligé, M. de Chabot a voulu recueillir surtout les anecdotes les plus intéressantes et les moins connues des siècles passés, en sorte qu'on peut dire que *La chasse à travers les âges* est une histoire de la chasse aussi anecdotique que scientifique, aussi neuve dans ses aperçus que riche en documents archéologiques : les armes, les costumes, les chars, les chevaux et leurs harnachements, les scènes diverses de toutes les époques, ont leur place marquée à l'endroit même où le texte doit être éclairé et complété par les gravures correspondantes.

Ce livre, fruit d'immenses et laborieuses recherches, s'adresse à tous ceux que l'étude du passé peut intéresser : archéologues, savants, historiens, artistes, tous auront certainement intérêt à y glaner quelques épis.

Bien qu'elle soit entrevue par les petits côtés de l'histoire, cette étude des annales humaines est au plus haut point instructive : la vie intime, celle du foyer domestique et de tous les jours, sont prises sur le vif ; les mœurs, les usages du temps passé revivent dans les siècles qui se déroulent. Racontées par les auteurs de chaque époque, les anecdotes ont un accent de vérité et une couleur locale qu'un littérateur moderne, même le plus habile, ne saurait leur donner. A notre avis c'est là, avec les nombreuses gravures, le principal intérêt de *La chasse à travers les âges.*

Le style très personnel est clair, précis, et ne manque ni d'élégance ni de concision. Publiés par la maison F. Didot, les deux premiers ouvrages de M. de Chabot ont été promptement épuisés.

PRIX : Broché	50 fr.
Relié en 1/2 chagrin, plats toile, tranches dorées	65 fr.
— amateur	65 fr.
— percaline, tranches dorées	60 fr.
(25 exemplaires seulement) sur papier japon	150 fr.

LE COURONNEMENT d'Alphonse XIII, roi d'Espagne

Par Gaston ROUTIER

Ouvrage illustré de 109 photogravures et dessins. Prix : **7 fr. 50**

Ce livre est plus et mieux qu'un document : c'est une œuvre à la fois historique et littéraire, aussi amusante à lire qu'un récit de voyage, aussi instructive qu'un ouvrage de haute érudition. M. Gaston-Routier, littérateur aussi élégant que réputé, connaît l'Espagne à merveille, et il a profité de l'occasion de décrire les fêtes si nombreuses et si brillantes du couronnement du roi Alphonse XIII, pour tracer quelques tableaux vivants et pittoresques de Madrid, des mœurs madrilènes et des monuments de cette capitale. Il y joint des aperçus historiques sur tous les rois qui ont porté, en Espagne, le nom d'Alphonse, sur les ancêtres du roi actuel, princes de la lignée des Bourbons d'Espagne. Son œuvre fourmille de renseignements curieux — et d'une exactitude *officielle* — sur la jeunesse du roi, sur son auguste père Alphonse XII, et sur la famille royale entière. Les illustrations, aussi précieuses que rares, véritables documents photographiques complètent et achèvent ce beau livre recommandable à tous les points de vue et qui s'impose dans toutes les bibliothèques. Ce sera un succès et, sans aucune flatterie, un succès très mérité.

Jésus et nos Petits Enfants

1 volume in-4°, fort de 75 pages, papier de luxe, illustrations en couleurs de Bouisset, couverture de luxe avec enveloppe de garantie, cartonné, dos toile. Prix : **8 fr.**

Cet ouvrage est un délicieux album signé *Marthe Rochenor*, pseudonyme derrière lequel se cache une femme du monde.

C'est une suite de petits poèmes pleins d'émotion et de grâce, destinés à faire la joie de tout ce petit monde pour lequel nos littérateurs se montrent quelque peu avares depuis quelque temps.

François Coppée a bien voulu honorer cette publication d'une préface où il évoque le souvenir de ses premières années.

MONSEIGNEUR D'HULST

Recueil de Souvenirs à la mémoire de Mgr d'Hulst

Beau volume in-8° jésus, illustré. Prix : **10 fr.**

Tout ceux qui, de près ou de loin ont connu Mgr d'Hulst, tous ceux qui ont admiré cette intelligence noble, persévérante, volontaire, tous ceux qui ont admiré sa foi ardente, sa charité inépuisable, voudront lire la vie de cette nature exceptionnelle, de ce cœur droit et généreux.

L'histoire du regretté Prélat ne pouvait être plus vraie que publiée par *M. F. V. Camis*, son pupille et ami ; aussi cette publication est-elle honorée de l'approbation de nombreux Cardinaux, Archevêques et Evêques. L'ouvrage, orné de 25 gravures et portraits inédits, forme un grand in-8° et est vendu dix francs. C'est une édition de luxe recherchée par les bibliophiles.

LE TYROL

Histoire et Légende, par le P. Ch. CLAIR, de la Compagnie de Jésus

Volume in-8° jésus, de 116 pages, illustrations en couleurs
Sur papier de Japon, **10 fr.** ; papier de luxe, **5 fr.**

Il serait difficile de dire le charme pénétrant et ému de ces poèmes d'une inspiration chrétienne si pure, si élevée. Chacun voudra les lire et, les ayant eues, voudra les conserver.

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE

DE DROIT CANONIQUE

en français

Approprié par sa forme didactique à l'enseignement classique des séminaires, à l'usage du clergé paroissial et des juristes laïques, avec appendices contenant les dispositions du Droit concordataire des Eglises de France et celles de la législation civile, en ce qu'elle a de non conforme et même de contraire au Droit commun et au Droit particulier. *Nulli sacerdotum liceat canones ignorare.* (Le Pape saint Célestin, *Epist.* 5).

Par Mgr Anselme TILLOY

DOCTEUR EN THÉOLOGIE ET EN DROIT CANONIQUE, ANCIEN AUMONIER DU LYCÉE LOUIS-LE-GRAND
CHANOINE DE LORETTE, OFFICIER D'ACADÉMIE

Deux beaux et forts volumes, texte très compact, équivalant à 8 volumes ordinaires, œuvre examinée et approuvée par les membres les plus distingués de nos Congrégations les plus populaires, et considérée par eux-mêmes comme appelée à devenir classique dans l'avenir le plus prochain. Dès la première année six éditions ont été enlevées, c'est en quelque sorte une partie de maître par l'étendue des matières traitées et par la méthode qu'apporte l'auteur.

Prix de l'ouvrage . . . . . **15 fr.**

Traité théorique et pratique du droit canonique

EN FRANÇAIS

Par Mgr Anselme TILLOY, docteur en théologie et en droit canonique

Nouvelle édition revue et appropriée par sa forme didactique à l'enseignement classique des séminaires et à l'usage du clergé tant séculier que régulier, contenant, outre les dispositions du droit commun les modifications introduites par le droit concordataire des Eglises de France et les dispositions de la législation civile qui dérogent au droit commun et au droit particulier. Cette édition très suffisante pour le commun du clergé est considérée comme la partie de l'élève au séminaire où elle est adoptée comme manuel classique.

En 2 forts volumes in-12 br. PRIX . . . . . **10 fr.**

« LES SOURCES DU DROIT CANONIQUE : LOCI THEOLOGICI »

Les Conciles généraux et particuliers

Par Mgr Paul GUÉRIN

Protonotaire apostolique A. I. O. prélat de la maison du Pape, auteur des *Petits Bollandistes*, *Vie des Saints*, *Dictionnaire des Dictionnaires*, *Bible des Familles*, etc.

3e édition, trois forts volumes in-8° raisin de 580, 650 et 884 pages. Texte très serré, prix de chaque volume **7** fr., de l'ouvrage entier **21** fr

Cet ouvrage indispensable à tout prêtre contient pour chaque concile : l'historique et le texte français ; pour les conciles œcuméniques, l'historique, le texte français et latin, un commentaire ; toutes les pièces importantes, les encycliques des souverains Pontifes, lettres des Pères et docteurs de l'Eglise, etc. Un sommaire numéroté guide le lecteur à travers cet immense travail. Les prêtres, désireux de s'instruire se procureront le *Droit Canon* de Mgr Tilloy et les conciles de Mgr Guérin qui, se complétant heureusement, forment un tout complet, texte original et commentaire irréprochable.

CONCILE ŒCUMÉNIQUE DU VATICAN

Son histoire, ses décisions, en latin et en français avec tous les documents relatifs à ses délibérations du 29 juin 1868 au 20 octobre 1870 par Mgr Paul Guérin protonotaire apostolique, 1 vol. in-8° raisin, 4e édition, prix **2** fr. **50**.

Ce volume contient le texte latin et français de toutes les pièces officielles de ce concile ; l'historique relatif à la convocation du concile, son ouverture, ses travaux, ses sessions et tous les documents relatifs aux délibérations. Il serait oiseux de signaler autrement l'importance de ce travail aussi consciencieux que complet.

DERNIÈRES PUBLICATIONS DES BOLLANDISTES

I. **ACTA SANCTORUM NOVEMBRIS.**

Propylaeum. *Synaxarium ecclesiae Constantinopolitanae*, ed. Hipp. Delehaye. — 1902, in-fol., lxxx-1180 col. . . . . fr. **60.00**

Tomus I. — 1887, in-fol., 13 ff., 16-1006 p. **75.00**

Tomi II pars prior. Praemissum est *Martyrologium hieronymianum* edentibus I.-B. de Rossi et Lud. Duchesne. — 1894, in-fol., 8 ff., lxxxii-195-623 p. **75.00**

II. **ANALECTA BOLLANDIANA.** Revue trimestrielle paraissant depuis 1882. Chaque année un volume in-8° d'environ 640 p.

Le volume. **15.00**

Les tomes XI-XV, épuisés, viennent d'être reproduits par le procédé anastatique.

III. **BIBLIOTHECA HAGIOGRAPHICA GRAECA**, seu elenchus Vitarum Sanctorum graece typis impressarum. — 1895, in-8°, x-143 p. . . . . (épuisé)

IV. **BIBLIOTHECA HAGIOGRAPHICA LATINA** antiquae et mediae aetatis. — 1898-1901, in-8°, xxxv-1387 p. **50.00**

V. **CATALOGUS** *codicum hagiographicorum bibliothecae regiae Bruxellensis.* Pars I. Codices latini membranci. — 1886, 1889, 2 vol. in-8°, 614 et 557 p. . . . . Ensemble. **20.00**

A été publié en appendice aux tomes II à VIII des *Analecta Bollandiana.*

VI. **CATALOGUS** *codicum hagiographicorum latinorum antiquiorum saeculo XVI, qui asservantur in bibliotheca nationali Parisiensi.* — 1889-1893, 4 vol. in-8°, viii-606, xv-646, 739 et 101 p.

Ensemble. **50.00**

VII. **CATALOGUS** *codicum hagiographicorum graecorum bibliothecae nationalis Parisiensis.* Ediderunt Hagiographi Bollandiani et Henricus Omont. — 1896, in-8°, viii-372 p. **12.00**

VIII. **CATALOGUS** *codicum hagiographicorum graecorum bibliothecae Vaticanae.* Ediderunt Hagiographi Bollandiani et Pius Franchi de' Cavalieri. — 1899, in-8°, viii-324 p. . . . . (épuisé)

A été publié en appendice aux tomes XVII et XVIII des *Analecta Bollandiana.*

IX. **REPERTORIUM HYMNOLOGICUM.** Catalogue des chants, hymnes, proses, séquences, tropes, en usage dans l'Église latine depuis les origines jusqu'à nos jours, par le chanoine Ulysse Chevallier. Louvain, 1895, 1897. 2 vol. in-8°, 601 et 786 p. Ens^ble^. **40.00**

A été publié en appendice aux tomes VIII à XVI des *Analecta Bollandiana.* Un supplément a commencé de paraître en appendice aux tomes XIX et suivants de la même revue.

X. **DE CODICIBUS** hagiographicis Iohannis Gielemans, adiectis anecdotis. — 1895, in-8°, 587 p. **12.00**

Les 88 premières pages (description des manuscrits) ont paru aussi dans les *Analecta Bollandiana*, tome XIV.

ANECDOTA ex codicibus hagiographicis Iohannis Gielemans. — 1895, in-8°, 496 p. **10.00**

Même contenu que le précédent, mais sans la description des manuscrits.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 102083570